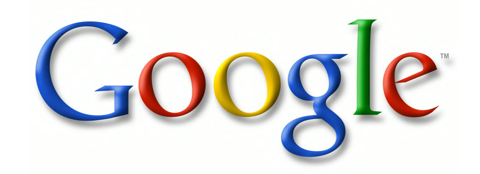
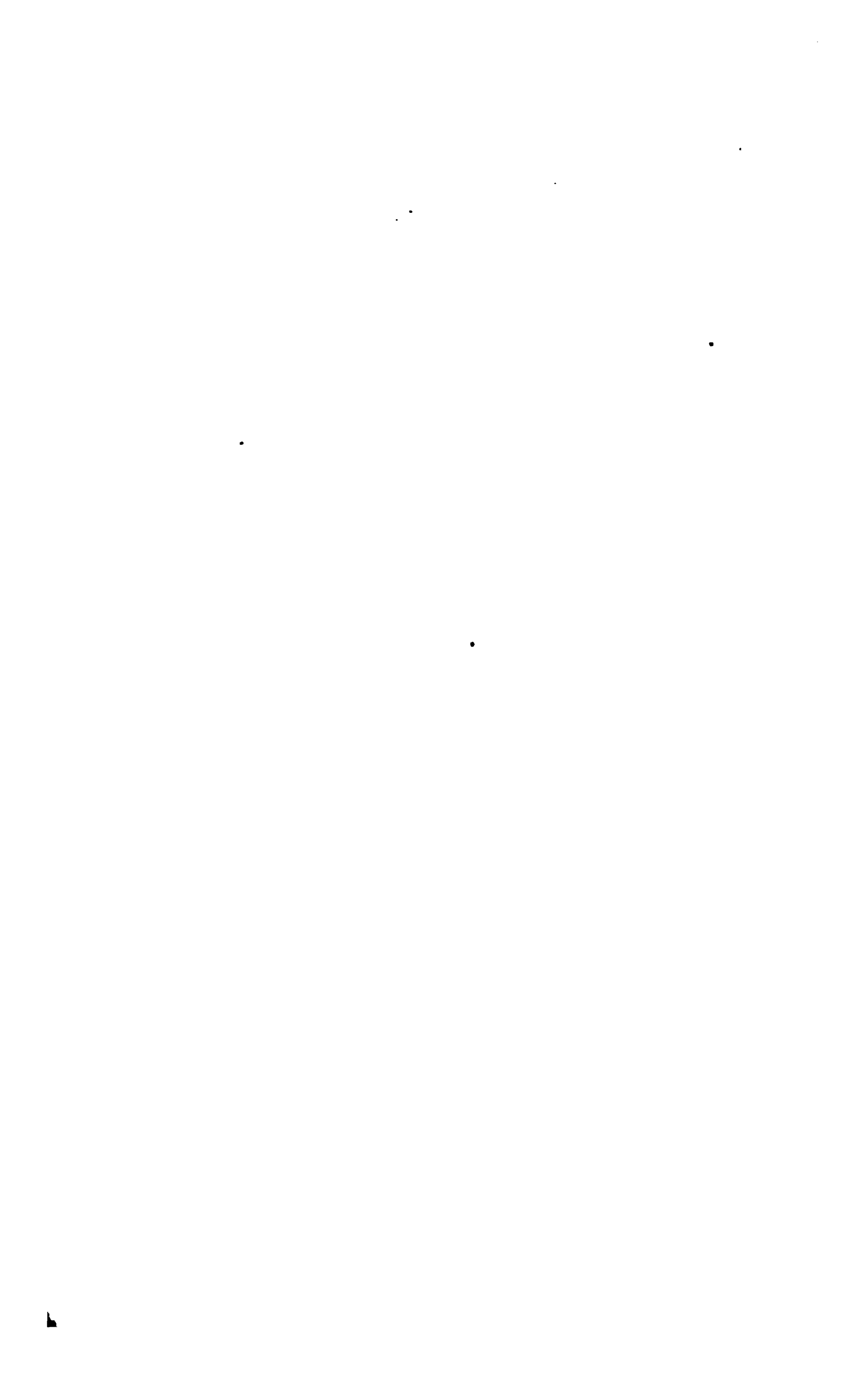

Google



JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME V.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ED. BIOT, BORÉ, BROSSET, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL,
LOUIS DUBEUX, D'ECKSTEIN, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE,
DE HAMMER, HASE, JACQUET, JAUBERT, S. JULIEN, S. MUNK,
QUATREMÈRE, REINAUD, DE SCHLEGEL, SÉDILLOT, S. DE SACY, STAHL,
ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME V.

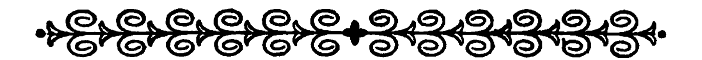


PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVIII.



JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1838.

PROVERBES ARABES DE MEÏDANI,

Publiés et traduits par M. Quatremère.

(Suite.)

مثل ٤ (1)

إِنَّ ٱلْمُوَصَّيْنَ بَنُو سَهْوَانٍ (2)

هذا مثل تَخَبَّطَ فى تفسيره كثير من الناس و الصواب ما أُثْبِتُهُ بعد ان احكى ما قالوا قال بعضهم انّما يحتاج الى الوصيّة من يسهو ويغفل فامّا انت فغير محتاج اليها لانّك لا تَسْهو وقال بعضهم يريد بقوله بنو سهوان جميع الناس لانّ كلّهم يسهو و الأَصْوَب فى معناه ان يقال انّ الذين يُوَصَّون بالشى يستولى عليهم السهو حتّى كانّه مُوَكَّل

بهم ويدلّ على صحّة هذا المعنى ما انشده ابن الاعرابىّ
من قول الراجــــــــــــز

أَنْشُدُ من خُوّارة عَــلْــبَــان
مضبورة الكاهل كالبُــنْــيَــان
أَلْقَت طلاً بملــتــقَى الحَــوْمَــان
اكثر ما طافت بــه يَــوْمَــان
لم يُلْهِهَا عن هَمِّهــا قَــيْــدَان
ولا المُوَصّون من الــرِعْــيَــان
انّ المُوَصَّيْنَ بنو سَهْوان

يضرب لمن يسهو عن طَلَبَ شى أُمِر به والسَهْوان السَهْو
ويجوز ان يكون صفة اى بنو رجل سهوانٍ وهو آدم
عليه السلم حين عُهِد اليه فسهى ونَسِى يقال رجل
سَهْوانٌ وساهٍ اى ان الذين يُوَصَّون لا بِدْع ان يَسْهُو
(يسهووا) لانهم بنو آدم ايـــضـــا ،

IV.

Certes, ceux à qui on donne des ordres sont enclins à la négligence.

Bien des personnes se sont trompées dans l'explication de ce proverbe. La meilleure est celle que j'exposerai après avoir indiqué les opinions des

divers interprètes. Suivant quelques-uns, on a voulu dire : celui qui est négligent et étourdi a besoin qu'on lui donne des instructions spéciales. Quant à toi, elles ne te sont point nécessaires, attendu que tu ne négliges point tes devoirs. Suivant d'autres, les mots بنو سهوان désignent tous les hommes en général, parce que tous sont enclins à la négligence. Mais la meilleure explication est celle-ci : les hommes qui ont reçu une mission se laissent bientôt dominer par la négligence, qui est comme un défaut inhérent à leur nature. La vérité de cette interprétation est confirmée par ces vers d'un poëte cités par Ebn-Alarabi :

Je cherche une femelle de chameau, abondante en lait, d'une taille élevée,

Qui a les épaules aussi solides qu'une maison ; elle a mis bas un petit, dans un endroit où viennent se réunir des sentiers raboteux.

Elle ne l'a veillé que deux jours tout au plus ; elle ne s'est laissé détourner de son projet ni par la vue de deux chaînes, ni par celle des bergers qui avaient reçu mes ordres.

En effet, ceux à qui on donne une mission sont enclins à la négligence.

Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme qui a négligé de remplir l'objet dont on l'a chargé. Le mot سهوان est l'équivalent de سهو, *négligence*. On peut aussi le regarder comme étant un adjectif, et les mots بنو سهوان désigneraient *les enfants de l'homme négligent*, c'est-à-dire *d'Adam*. En effet, Adam, sur qui repose le salut ayant reçu les ordres de

Dieu, se livra à la négligence et à l'oubli. On dit, en parlant d'un homme, qu'il est سَهْوان ou ساهٍ, *négligent*. Ce proverbe signifie : Si ceux qui ont reçu un ordre négligent de l'accomplir, la chose n'a rien qui doive étonner, attendu qu'ils sont fils d'Adam.

NOTES DU PROVERBE IV.

(1) Ce proverbe est cité dans le commentaire de Tébrizi sur le *Hamasah* (page 708).

(2) Le mot سهوان est employé, avec le sens de *négligence*, dans ce passage de Masoudi (*Tenbih*, man. de Saint-Germain 337, f. 5 r.) : نعتذر من سهوان « Nous nous excusons de notre négli« gence. »

مثل ٥

إِنَّ الْجَوَادَ عَيْنُهُ فِرَارُهُ (1)

الفِرار (2) بالكسر النَظَرَ الى أسنان الدابّة لتعرف قَدر سِنِّهِ وهو مصدر ومنه قول الحجّاج فَرَرتُ عن ذكآء (3) ويُرْوَى فُراره بضمّ الفآء وهو اسم منه يضرب لمن يدلّ ظاهره على باطنه فيُغنى عن الاختبار حتّى لقد يقال ان الخبيث عينه فـــــــــراره

V.

Le bon cheval se reconnaît à ses yeux.

Le mot فِرار, avec un *kesra*, est un nom d'action qui signifie « regarder les dents des animaux, afin « de reconnaître leur âge. » Hadjadj a dit, dans ce sens : فَرَرْتُ عن ذَكَاء « J'ai cherché de l'esprit. » On lit aussi فُرارة avec un *damma*, qui est un nom verbal. Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme dont l'extérieur annonce suffisamment ses qualités intérieures, de manière qu'il est inutile de le mettre à l'épreuve. On dit aussi quelquefois : Le méchant se reconnaît au regard.

NOTES DU PROVERBE V.

(1) Ce proverbe se lit sans aucun changement dans le *Kitab-al-agâni* (tome IV, fol. 106 *v.*).

(2) On lit dans les poésies d'Ebn-Doréid (vers 173) : وفَرَّ عن تجربةٍ نابي «Ma dent indique l'expérience.» On peut voir, sur ce passage, les observations du scoliaste (man. ar. n° 490). Dans les *Séances* de Hariri (*makamat* 13) : تِلوى من ترون عينه فراره «Mon compagnon, que vous voyez, est un homme dans les yeux «duquel on peut lire.» Ailleurs (*makamat* 20) : صُنْتُ شغاه عن فَرِّه, c'est-à-dire, suivant l'explication de Motarrézi : صُنْتُ عينه عن الاظهار والكشف وسِرَّه عن البحث والبث «Je me suis

« abstenu de révéler ses défauts, de sonder et de dévoiler ses se- « crets. » Dans la Chronique d'Otbi (fol. 265 r.) : فَرَّ المنايا عن عصل من الانياب « La mort est venue reconnaître des dents cro- « chues. » Dans le *Moroudj* de Masoudi (t. I, fol. 441 r.) : اخوكم مسلمة نابكم الذى تفرّون عنه ومجنّكم الّتى تستجنون به « Votre frère Moslemah est votre dent, que vous pouvez examiner, « votre bouclier, dont vous pouvez vous couvrir ; » ou plutôt الذى تفترّون عنه, c'est-à-dire : « Votre dent, que vous montrez en « riant » (voyez Ebn-Khaldoun, t. III, f. 66 *v.*). On lit dans le *Mesalek-alabsar* (man. 1372, fol. 62 *r.*) : هو الخثيث عينه فرارة.

(3) Ces mots de Hadjadj sont ainsi indiqués par Masoudi (*Moroudj*, tome I, fol. 421 *r.*) : لله فررت عن ذكاء وفتشت عن تجـــــــربـــــــة.

مثل ٦

إنّ الشقىّ وافد البَراجم (1)

قالهٔ عمرو بن هند الملك وكان سُوَيد بن ربيعة التميمىّ قتل اخاه وهرب فاحرق مائة من تميم تسعة وتسعين من بنى دارم وواحدا من البراجم فلُقّب بالمحرّق وستاتى القصّة بتمامها فى باب الصاد وكان للحارث بن عمرو ملك الشام من آل جفنة يُدْعَى ايضا مُحرِّقا لانه اوّل من حرّق العرَب فى ديارهم ويدعى امرُوٌ القَيس بن عمرو بن عَدى اللخمىّ ايضا محرِّقا والمثل يُضرَب لمن يُوقع نفسه فى هلكة طمعًا

VI.

C'est un homme vraiment malheureux que le voyageur de Béradjem.

Ces mots furent dits par le roi Amrou-ben-Hind. Son frère avait été tué par Souaïd-ben-Rebiah, de la tribu de Temim; et le meurtrier avait échappé par la fuite. Le prince, pour venger ce crime, fit périr dans les flammes cent Arabes de la tribu de Témim, savoir : quatre-vingt-dix-neuf de la branche de Darem, un de celle de Béradjem. Cette action fit donner à Amrou le surnom de *Moharrik* (brûleur). L'histoire sera racontée tout au long dans ce recueil, sous la lettre *sad*. Hareth-ben-Amrou, de la famille de Djefnah et roi de la Syrie, reçut également le nom de *Moharrik* (brûleur), parce qu'il fut le premier qui porta l'incendie dans les demeures des Arabes. Amrou'lkaïs-ben-Amrou-ben-Adi, de la tribu de Lakhm, fut également surnommé *Moharrik*. On emploie ce proverbe en parlant d'un homme que l'avidité fait courir de lui-même à sa perte.

NOTE DU PROVERBE VI.

(1) Le proverbe auquel renvoie Meïdâni, et qui se trouve dans son recueil sous le n° 2575, a déjà été publié par Ev. Scheidius, dans l'opuscule intitulé *Centuria proverbiorum Meïdanii*, n° 100.

C'est à cet acte de vengeance si cruel que fait allusion le poëte

Ebn-Doréid, lorsqu'il dit (v. 42) : « C'est le fils de Hind, dont les « flammes consumèrent les enfants de Témim, au jour d'Awarah. » Ev. Scheidius a traduit *die incendiorum*. Mais je lis dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (man. fol. 42 r. éd. de Freytag, p. 59) : « *Awarah* est le nom d'un lieu dans lequel Amrou ben-Hind « livra aux flammes les Bénou-Dârem. » Outre les auteurs qui ont parlé de cet événement tragique, et dont les noms sont cités par H. A. Schultens, on peut voir aussi A. Schultens (*ad Excerpta Hamasæ*, p. 514, 515), Damiri (*Histoire des animaux*, man. arabe n° 906, fol. 385 v. et 386) et *Additamenta ad histor. Arab.* p. 51, 57, 58.

Il est fait mention de la tribu de Béradjem dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. I. fol. 35 r.). On lit dans un vers d'Amrou'lkaïs (man. fol. 18 v.) :

ألا قبّح الله البراجم كلّها
وجدّع يربوعا وعفّر دارما

Que Dieu couvre de honte tous les Arabes de Béradjem ! qu'il mutile ceux d'Iarbou, et fasse mordre la poussière à ceux de Dârem !

Si l'on en croit Abou'lféda, cité par H. A. Schultens, ce ne fut point Hareth ben-Amrou, l'un des rois de la famille de Gassan, mais Djefnah *le petit*, fils de Mondar *le grand*, qui reçut le surnom de *Moharrik*, parce qu'il avait livré aux flammes la ville de Hirah. « De là vient, ajoute l'historien, que les descendants de ce prince « sont désignés par le nom de آل محرّق « la famille de l'incen- « diaire. » Les mêmes détails se retrouvent chez un écrivain persan très-judicieux, l'auteur du *Moudjmel-attawarikh* (man. pers. n° 62, fol. 113 v.), avec cette différence toutefois que le chroniqueur persan nomme le prince dont il s'agit Djefnah *le grand*. Dans le *Hamasah* (page 188), on lit كسّاهم محرّق. Voyez Tebrizi.

Un vers cité par Masoudi (*Moroudj*, t. I, fol. 370 v.), est conçu en ces termes :

واذا عدد فخار آل محرّق
فالمجد منهم في بني عتّاب

Lorsque l'on passe en revue ce qui fait la gloire des enfants du *brûleur*, tout ce qu'ils ont d'honorable se trouve chez les Bénou-Attab.

Un poëte arabe cité par l'auteur du *Ikhwan-assafâ* (man. arabe n° 1105, p. 147) fait allusion à ce fait, lorsqu'il dit :

ماذا أؤمّل بعد آل محرّق
درست منازلهم وبعد اياد

Que puis-je encore espérer après la ruine des descendants de l'Incendiaire, dont les demeures sont détruites, sans qu'il en reste de vestiges, après la ruine des enfants d'Aïad?

Dans le recueil des poëmes de la tribu de Hodheïl, on lit (man. de Ducaurroy, fol. 145 *v.*) :

ماذا ترجّى بعد آل محرّق
عفا منهم وادى رهاط ابى رجب

Que peux-tu espérer, après la ruine de la famille de Moharrik, lorsque leur séjour, la vallée de Rohad-abi-Rodjed, a disparu sans laisser de traces?

Et plus loin (fol. 153 *r.*) :

فانّى كما تعلمين ابن حرّة
لقوم هجان وابن آل محرّق

Je suis, comme tu le sais bien, fils d'une femme noble, né d'un guerrier distingué, fils de la famille de *Moharrik*.

Quant à Amrou'lkaïs, roi de Hirah, l'historien Abou'lféda atteste que ce prince reçut le surnom de *Moharrik* (brûleur) parce que ce fut lui qui, le premier, employa, pour punir les criminels, le supplice du feu (*Excerpta Abulfedæ*, ad calcem *Spec. histor. Arab.* p. 434, ed. Whit.). Sur le surnom de مُحَرِّق, on peut consulter aussi Hamzah Isfahani (*ap. histor. Arab. regn.* ed. Rasmuss. p. 32, 37, 52), et le scoliaste, manuscrit sur le poëme d'Eb-Doréid (man. ar. 490). L'auteur du *Moudjmel-attawarikh* (fol. 275 *r.*) dit qu'Amrou'lkaïs fut surnommé محرّق اوّل « le premier brûleur. »

مثل ٧

إِنَّ الرَّثِيئَةَ تَفْثَأُ الغَضَبَ

الرَّثِيئَةُ اللبن الحامض يُخْلَط بالحُلْو والفَثْء التسكين زعموا ان رجلا نزل بقوم وكان ساخطا عليهم وكان مع سُخْطه جايعا فسقوه الرثيئة فسكن غضبه فضرب مَثَلاً في الهديّة تُورِث الوفاق وان قلّت

VII.

Le lait caillé apaise la colère.

Le mot رثيئة (1) désigne « du lait aigre que l'on « mêle à du lait doux. » Le mot فثاء signifie *apaiser*. Suivant ce que l'on rapporte, un individu s'arrêta chez des hommes contre lesquels il était violemment irrité. Comme, malgré sa colère, il se sentait pressé par la faim, on lui fit boire de ce mélange de lait, et son ressentiment s'apaisa. Ce proverbe s'emploie pour dire qu'un présent, quelque petit qu'il soit, amène des relations amicales.

NOTE DU PROVERBE VII.

(1) Tebrizi, dans son commentaire sur les poésies d'Abou'lala (man. de Scheidius, page 464), explique également le mot رثيئة par لبن حليب يحلب على خاثر « du lait frais que l'on tire sur

« du lait caillé. » Dans le commentaire sur le *Hamasah* (pages 793, 794), le mot نَسِيّ est expliqué par رَثِيئَة. Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 222 v.), on lit : اين الصريف والرثيئة « Où est le lait frais et le lait aigre ? » car je n'hésite pas à lire الرثيئة au lieu de الرثبية, que présente le manuscrit.

مثل ٨

إِنَّ البُغَاثَ بِأَرْضِنَا يَسْتَنْسِرُ

البَغاث ضَرْبٌ من الطَّيْر وفيه ثلث لُغات الفتح والكسر والضمّ والجمع بِغْثان قالوا هو طَير دون الرَّخَمَة واستَنْسَرَ صار كالنَّسْر في القوّة عند الصيد بعد ان كان من ضِعاف الطَّير يضرب للضعيف يصير قويًّا وللذليل يَعِزّ بعد الذلّ

VIII.

Dans notre contrée, la buse devient un aigle.

Le mot بغاث (1) désigne un genre d'oiseau. Ce mot s'écrit de trois manières, avec un *fatha*, un *kesra* et un *damma*. Il fait au pluriel بِغْثان. Suivant ce que l'on dit, le *bagath* est un oiseau moins gros que le *rakhamah* (2). Le verbe استنسر signifie : « Il « est devenu, sous le rapport de la force et de l'ap-

« titude à la chasse, semblable à un aigle, tandis « qu'il était un des oiseaux de proie les plus faibles. » Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme faible qui devient fort, et d'un homme d'un rang inférieur qui prend une position éminente.

NOTES DU PROVERBE VIII.

(1) J'ai traduit le mot *bagath* بغاث par *buse*. J'ai lieu de croire que cette signification est exacte; ce qui est certain, c'est que ce mot désigne un oiseau de proie d'une espèce inférieure. Dans l'ouvrage intitulé *Kitab-arroudataïn* (man. ar. n° 707 A, fol. 70 r), on lit : انقضّت العساكر الاسلاميّة عليهم انقضاض الصقور على بغاث الطيور « Les troupes égyptiennes fondirent sur eux « comme les sacres se jettent sur les buses. » Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (man. n° 714, fol. 5 r.) : الروم حينيذ بغاث ما استنسر والفُرس يوميذ رَخَم ما استبصر Les Ro« mains, à cette époque, étaient une buse qui n'avait rien de com« mun avec un aigle, et les Perses un vautour dépourvu de pers« picacité. » Voyez aussi Hariri, *Consessus*, t. VI, p. 200; *Hamasah*, p. 513, et *Nozhat-alkotoub* (man. pers. 139, p. 297, 298).

(2) Dans le roman d'Antar, un Arabe nommé Okab récite ce vers :

اسمى عقاب ولكنّ ما انا بَـــطَـــل

والسيف فى راحتى يصطاده الرخم

Quoique je m'appelle Okab (l'aigle), je ne suis pas brave, et le glaive qui est dans ma main serait facilement enlevé par un vautour.

Le mot *rakham*, رخم, ou *rakhamah* désigne une espèce de vautour très-fréquente en Égypte, où il se nourrit de charognes. C'est le *vultur percnopterus* de Linnée. On peut voir, sur ce qui concerne cet oiseau, Rauwolf (*Travels*, pag. 43), Hasselquist (*Voyage dans le Levant*, II° partie, page 16 et suiv.), Vansleb (*Relation de l'Égypte*

page 102), Forskal (*Descriptiones animal.* pag. 11), Bruce (*Voyage en Abyssinie, etc.* tom. V, pag. 191 et suiv.). Les Européens établis en Égypte donnent à cet oiseau le nom de *poule de Pharaon*. Maillet (*Description de l'Égypte*, II[e] partie, pag. 22 et suiv.) l'a mal à propos confondu avec l'ibis des anciens.

مثل ٩

إِنَّ دَوَآءَ الشَّقِّ أَنْ تَحُوصَهُ

الحَوْصُ الخِياطة يضرب فى رَتْقِ الفَتْقِ وإِطْفاء النـائِرة

IX.

Le vrai remède, pour une coupure, est de la recoudre.

Le mot حَوْص exprime « l'action de coudre. » Ce proverbe s'emploie lorsqu'il faut réparer une rupture, ou éteindre le feu de la division.

مثل ١٠

إِنَّ الجَبَانَ حَتْفُهُ مِن فَوْقِهِ

الحَتْفُ (١) الهَلاك ولا يُبْنَى منه فِعْلٌ وخَصَّ هذه الجِهَةَ لانّ التحرّز ممّا ينزل من السماء غير ممكن يشير الى ان الحَتْفَ الى الجَبان اسرع منه الى الشُجاع لانّه ياتيه من حيث

لا مَدْفَعَ له قال (2) ابن الكلبىّ اوّل من قاله عمرو بن مامة فى شِعر له وكانت مُراد قتلتْه فقال هذا الشِعر عند ذلك وهو

لَقَدْ حَسَوْتُ المَوتَ قبل ذَوْقِهِ (3)
إنّ الجَبَان حَتْفُه من فَوقِهِ
والثَور يحمى انفه بِرَوْقِهِ

يضرب فى قلّة نفع الحَذَر من القَدَر وقوله حَسَوت الموت قبل ذوقه الذَوق مقدّمة للحَسْو فهو يقول قد وطّنْتُ نفسى على المَوت فكأنّى بتوطينى القلب عليه كمَن لقِيَه صِرَاحا

X.

Le lâche reçoit la mort d'en haut.

Le mot حَتْف désigne « la mort. » Il n'y a pas de verbe de cette racine. On a indiqué de préférence la direction d'en haut, parce que l'homme songerait vainement à se préserver de ce qui vient du ciel. On veut dire que le lâche périt plus vite que le brave, attendu que la mort lui arrive par une voie qu'il ne saurait empêcher. Suivant le rapport d'Ebn-Kelbi, l'origine de ce proverbe remonte à Amrou-ben-Mamah qui, devant être mis à mis à mort par les Bénou-Morad, composa à cette occasion les vers suivants :

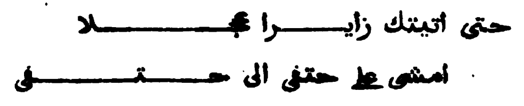
J'ai avalé la mort, avant de l'avoir goûtée; certes, le lâche reçoit la mort d'en haut.

Le taureau défend ses naseaux avec sa corne.

Ce proverbe s'emploie pour indiquer que toutes les précautions servent peu contre la destinée. Quant à ces mots : حسوت الموت قبل ذوقه, le terme ذوق «action de gouter» désigne ce qui précède l'action de manger; le poëte veut dire : «Je «me suis familiarisé moi-même avec la mort; et «par suite de cette résignation, je suis comme un «homme qui affronte la mort en face.»

NOTES DU PROVERBE X.

(1) On lit dans les poésies de Motanebbi (de mon manuscrit page 97) cette idée bizarre : يحاذرني حتفي كأنى حتفه «Ma mort se précautionne contre moi, comme si j'étais sa mort.» Dans l'histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin Isfahani (manuscrit de Saint-Germain 327, fol. 9 *v.*), on lit : ازارها بفتحها حتفها «En faisant la conquête de cette ville, il y apporta la mort.» Et plus loin (fol. 27 *r.*) : قد ركب خلفه وطلب حتفه «Il s'était «mis à sa poursuite, et demandait sa mort.» Ailleurs (fol. 56 *r.*) : سعوا في حتف أنفسهم «Ils travaillèrent à leur propre ruine.» Suivant ce qu'on lit dans l'histoire d'Ebn-Djouzi (man. ar. n° 640, fol. 76 *v.*), Aliiah, fille du khalife Mahdi, avait conçu une passion violente pour un page de Raschid nommé Tall. Ayant été quelques jours sans voir son amant, elle monta sur une gouttière, dans l'espérance de l'apercevoir, et elle prononça à cette occasion deux vers dont voici le second :



Jusqu'à ce que je fus arrivée en hâte, marchant sur ma mort, vers ma mort.

c'est-à-dire « marchant sur un terrain dangereux pour aller trouver « celui dont l'amour causera ma mort. » On lit dans le commentaire de Soïouti sur le *Mogni* (man. n° 1238, fol. 60 *v.*) : انتم اعوان الحتوف على انفسكم « Vous êtes, contre vous-mêmes, auxiliaires « des destins malfaisants. » Un vers cité dans le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 300 *v.*) offre ces mots :

على انه من خالف الحقّ منهم
سقته يد الموت الحتوف الرواصد

Ceux d'entre eux qui se sont révoltés contre la justice ont reçu, des mains de la mort, le calice des maux qui étaient prêts à fondre sur eux.

Dans un autre passage du même recueil (t. II, f. 35 *r.*), on lit :

فلا تك كالثور الذى دفنت له
حديدة حتف ثم امسى يثيرها

Ne sois pas semblable au taureau pour lequel on avait enfoui le fer destiné à lui donner la mort, et qui le déterra lui-même.

Dans un vers du *Diwan* des poëtes de la tribu de Hodheïl (man. fol. 73 *v.*), on trouve ces mots :

كنعجة عادٍ حتفها تتحفّر

Comme la brebis d'Ad, qui alla déterrer l'instrument de sa mort.

Ces passages ont rapport à l'expression proverbiale كان كالباحث عن حتفه بظلفه (Nowaïri, man. 645, fol. 23 *r.* et *passim*), sur laquelle j'ai donné ailleurs des détails assez étendus. Sur les mots مات حتف انفه « Il mourut de mort naturelle, » on peut voir le scoliaste sur Omar ben-Fared (man. 1479, fol. 87 *r.*). Dans l'histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin Isfahani (fol. 87 *r.*), on trouve cette expression : اىّ ضرر اقوى وامكن من كونه فتل فى حبل حتفه « Quel malheur plus grand et plus funeste que « d'avoir soi-même travaillé à sa ruine ! »

(2) Dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (page 93), on lit : القتل للجبان اسرع لانّ كل احد يطمع فيه وقيل انّ الجبان حتفه من فوقه «Le lâche est tué plus vite qu'un «autre, attendu que tout le monde aspire à l'attaquer. Aussi l'on «dit par forme de proverbe : Le lâche reçoit la mort d'en haut.» Plus loin (page 128), on lit, en parlant du lâche : هو قاهره وغالبه وغير منجيه منه جبنه...... هو مقدر ياتيه من فوقه «La mort fond sur lui, l'accable, sans que sa poltronnerie «puisse le sauver...... La mort est pour lui déterminée par l'arrêt «du destin, et lui arrive d'en haut.» Ailleurs (page 715) : انّ المنيّة من وراء الوايل «La mort est derrière celui qui fuit le «danger.» Dans les poésies de Motanebbi (de mon man. page 27) : يقتل العاجز الجبان «L'homme faible et lâche reçoit la mort.» Dans le *Hamasah* (page 157) : أرى الموتَ ما ينجو من الموت هاربُهُ «Je vois que celui qui fuit la mort ne peut l'éviter.» Dans les vers d'Aboul'ala (man. de Scheidius, page 74) :

وسايلٌ من تنطّس في التوقّي
لايّة علّةٍ مات الجبان

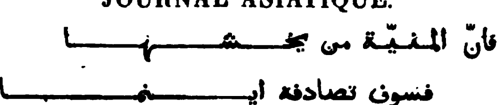
Demande à l'homme qui s'entoure de tant de précautions pourquoi le lâche est mort.

Ailleurs (page 256) :

فلا اقتحام الشجاع مُهْلِكها
ولا توقي الجبان مخلدها

L'homme brave, en affrontant le danger, n'abrége point sa vie, et les précautions du lâche ne sauraient lui assurer l'immortalité.

Un vers du poëte Nahar ben-Nawab, cité par Soïouti dans son commentaire sur le *Mogni* (man. ar. n° 1238, fol. 45 v.), offre ces mots :



Celui qui craint la mort sera atteint par elle, dans quelque lieu que ce soit.

Et un autre vers, transcrit par le même grammairien (f. 150 v.), est conçu en ces termes :

قد يصاب الجبان في آخر الصف
وينجو مقارع الابطال

Quelquefois le lâche est atteint par la mort dans les derniers rangs de l'armée, tandis que l'homme qui lutte avec les guerriers échappe au péril.

(3) Ces vers sont cités dans une histoire de Médine (de mon man. fol. 13 v.), où ils sont attribués à Amer ben-Fahirah. Dans cet ouvrage, le premier hémistiche offre une mauvaise leçon, celle de وجدت au lieu de حسوت, mais on y trouve un demi-vers omis par Meïdani, et que présente également le *Sirat-arresoul* (man. n° 629, fol. 106 v.). Le dernier vers doit être lu ainsi :

كل امرئ مجاهد بطوقه
كالثور يحمي جلده بروقه

Tout homme combat de tout son pouvoir comme le taureau, qui défend sa peau avec sa corne.

مثل ١١

إنّ المُعَانَ غير مخدوع (1)

يضرب لمن يُخْدَع فلا ينخدع والمعنى انّ من عُوِنَ عما خُدِع به لم يضرّه ما كان خودع به (2) واصل المثل ان

رجلا من بنى سُلَيم يسمى قادحا كان فى زمن امير يكنا
لبا مظعون وكان فى ذلك الزمن رجل اخر من بنى سُلَيم
ايضا يقال له سَليط وكان عَلِق امراة قادح فلم يزل بها
حتى اجابته وواعدته فاتى سليط قادحا وقال انى عَلِقتُ
جارية لابى مظعون وقد واعدتنى فاذا دخلتَ عليه
فاقعد معه فى المجلس فاذا اراد القيام فاسبقه فاذا انتهيتَ
الى موضع كذا فاصفِرْ حتى اعلم بمجيئكما فآخُذُ حِذرى
ولك كل يوم دينار لخدعه بهذا وكان ابو مظعون اخير
الناس قياما من النادى ففعل قادح ذلك وكان سليط
يختلف الى امراته فجرى ذكر النساء يوما فذكر ابو
مظعون جواريه وعفافهن فقال قادح وهو يُعرّض بابى
مظعون ربّما غُرَّ الواثِق وخُدِع الوامِق وكذب الناطق
ومَلَّت العاتِقُ (3) ثم قال

لا تنطقنّ بامرٍ لا تَيقَّنُهُ
يا عمرو ان المَعالى غير مخدوع

وعمرو اسم ابى مظعون وعلم عمرو انه يعرّض به فلما تفرق
القوم وثبَ على قادح لخنقه فقال اصدقْنى لحدثه قادح
الحديث فعرف ابو مظعون ان سليطا قد خدعه فاخذ
عمرو بيد قادح ثم مرّ به على جواريه فاذا هُنّ مُقْبِلات (4)
على ما وُكِّلْنَ به لم يفقد منهنّ واحدة ثم انطلق اخذًا

بيده قادح الى منزله فوجد سليطا قد افترش امراته فقال
له ابو مظعون ان المعافى غير مخدوع تهكما بقادح فاخذ
قادح السيف وشد على سليط فهرب فلم يدركه ومال الى
امراته فقتلها ——————

XI.

Celui qui est resté sain et sauf n'a pas été réellement trompé.

On emploie ce proverbe en parlant d'un homme que l'on a cherché à tromper sans pouvoir y réussir. Il signifie que celui qui s'est tiré sain et sauf des embûches d'un ennemi, ne saurait réellement se plaindre d'avoir été lésé par la tromperie que l'on a voulu lui faire éprouver. Voici quelle fut l'origine de ce proverbe. Un homme appelé Kadih, de la tribu de Solaïm, vivait du temps d'un émir surnommé Abou-Madoun. A la même époque existait aussi un autre personnage nommé Salit, qui appartenait également à la tribu de Solaïm. Salit, étant devenu amoureux de la femme de Kadih, ne cessa de la presser de se rendre à ses désirs, jusqu'au moment où, cédant à ses sollicitations, elle lui accorda un rendez-vous. Salit alors alla trouver Kadih, et lui dit en confidence : « J'aime une es- « clave d'Abou-Madoun, et j'en ai obtenu un rendez- « vous. Lorsque tu te trouveras chez l'émir, aie soin

« de rester auprès de lui jusqu'à la fin de son au« dience. Au moment où il se lèvera pour retourner « à son logis, hâte-toi de le devancer; et, arrivé à « tel endroit, ne manque pas de siffler, afin que je « sache votre arrivée, et que je pourvoie à ma sû« reté. En récompense de ce service, tu recevras « de moi, chaque jour, une pièce d'or. » Kadih se laissa tromper par cet artifice. Comme Abou-Madoun ne se levait qu'après tout le monde, Kadih ne manquait pas de faire ce qui lui avait été prescrit; et, pendant ce temps, sa femme recevait les visites de Salit. Un jour, à l'audience de l'émir, la conversation étant tombée sur les femmes, Abou-Madoun parla de ses jeunes esclaves, et vanta leur vertu. Kadih dit alors, en faisant une allusion maligne à l'émir : « Quelquefois l'homme confiant est « trompé, quelquefois l'amant est abusé par l'objet « de sa passion, quelquefois le parleur profère un « mensonge, quelquefois une fille pudique vient à « s'ennuyer. » Puis il ajouta ce vers :

O Amrou, ne parle pas affirmativement d'une chose dont tu n'as pas une entière certitude. Du reste, celui qui est resté sain et sauf n'a pas été réellement trompé.

Amrou était le nom d'Abou-Madoun. Celui-ci comprit facilement que c'était lui qu'avait eu en vue Kadih. Lorsque toute l'assemblée se fut retirée, il se jeta sur Kadih, et lui serrant la gorge de manière à l'étrangler, il lui dit : « Il faut que tu me « fasses connaître la vérité. Kadih lui raconta alors

tout ce qu'il savait. Amrou, sentant qu'il était joué par Salit, saisit la main de Kadih, et se mit en marche avec lui. Lorsqu'ils furent arrivés au logis de l'émir, ils trouvèrent toutes ses esclaves appliquées à la besogne qui leur avait été prescrite, sans qu'il en manquât une seule. Abou-Madoun, tenant toujours la main de Kadih, se rendit alors à la maison de celui-ci, qui trouva sa femme couchée avec Salit. Abou-Madoun, s'adressant à Kadih, lui dit avec un air moqueur : « Celui qui est resté sain « et sauf n'a pas été réellement trompé. » Kadih, saisissant son épée, se précipita sur Salit, qui lui échappa par une prompte fuite. Désespérant de pouvoir l'atteindre, il retourna vers sa femme, et l'égorgea sans pitié.

NOTES DU PROVERBE XI.

(1) Une anecdote analogue à celle qui a donné naissance à ce proverbe se trouve racontée par Meïdani à l'occasion du proverbe n° 4202.

(2) Au sujet de ces mots : ما كان خُودِعَ به, je consignerai ici une observation grammaticale sur la véritable signification que prend, dans certaines circonstances, la troisième forme du verbe : elle indique que l'on cherche à faire, que l'on tente de faire l'action exprimée par la première forme. Dans un passage de l'Alcoran (surate II, vers. 8), on lit : يُخَادِعُونَ اللّهَ وَمَا يَخْدَعُونَ إلّا أنْفُسَهُمْ « Ils cherchent à tromper Dieu, mais ils ne trompent « réellement qu'eux-mêmes. » Un vers cité par le scoliaste d'Ebn-Doreïd (man. ar. 490, vers 14), est conçu en ces termes :

أُخَادِعُ نفسى بالامانى تـعـلّـلا
على العلم منّى انّها ليس تـنـفـع

Je cherche à me tromper moi-même, en me leurrant de riantes espérances, quoique je sache bien que tout cela ne saurait m'être d'aucune utilité.

Dans la Vie de Timour d'Ebn-Arabschah (tome II, page 942, éd. Manger), on lit : خادعونى فانخدعت «Ils ont cherché à me «tromper, et j'ai en effet donné dans le piége.» Le verbe صَرَعَ signifie *renverser,* et صارع *chercher à renverser, lutter.* Un vers cité dans le *Kitab-alagâni* (tome II, fol. 89 *r.*) offre ces mots :

يا من يصارع من لا شك يصرعه

O toi qui cherches à renverser celui qui infailliblement te renversera.

Dans le *Sirat-arresoul* (fol. 105 *v.*), on lit : ويصرعك الذين تصارع «Tu seras renversé par ceux que tu prétends renverser.» Dans l'histoire de la conquête de Jérusalem (man. 714, f. 67 *r.*) : صارعت وصرعت. Dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (page 66) : لو صارعتنى لصرع احدنا صاحبه «Si tu «cherchais à me renverser, l'un de nous deux renverserait son rival.» Dans le *Gulistan* de Sadi (pag. 118, ed. Gent.) :

فرمود تا مصارعت كـنـنـد

Il leur ordonna de chercher à se renverser, de lutter ensemble.

Le verbe غَلَبَ signifie *vaincre*, et غالَبَ *chercher à vaincre.* On lit dans le *Kitab-alagâni* (tome II, fol. 106 *r.*) : لن تغالب امرأة الّا غُلِبْتَ «Tu ne chercheras jamais à vaincre une femme, que «tu ne sois vaincu toi-même.» Dans un proverbe de Meïdani (prov. n° 5380), on lit : من غَالَبَ الأيّامَ غُلِبَ «Celui qui lutte contre «le destin est infailliblement vaincu.» Et ailleurs (prov. n° 972) : يُغَالِبُ مُحَارِبَهُ فيغلبه «Il cherche à vaincre son ennemi; et le

«surmonte en effet.» Dans le recueil des poëmes de la tribu de Hodheïl (man. de Ducaurroy, fol. 66 *v.*) :

كلّ من غالبَ الايّامَ مغلوبُ

Celui qui combat contre le destin est vaincu.

Un vers cité par le scoliaste d'Omar ben-Fared (man. 1479, fol. 127 *r.*) offre ces mots :

متى ما تغالب بالتجلّد تغلب

Lorsque tu combattras par la patience, tu seras victorieux.

Le verbe سَبَقَ signifie *devancer*, et سَابَقَ *chercher à dévancer quelqu'un*, et par suite, *disputer le prix de la course*. Dans un proverbe de Meïdani (proverbe n° 2269), je trouve : يُسَابِق فيسبق «Il cherche à devancer, et devance en effet.» Dans le roman d'Ântar (tome III, fol. 24) : انّه لو سابق لَسَبَق «S'il disputait le prix «de la course, il devancerait ses concurrents.» Dans les Annales de Tabari (tome I, page 114) : سابَقَهم على فرسه فسبقهم «Monté sur son cheval, il chercha à les devancer, et les devança «en effet.» Dans le *Kitab-aliktifa* (man. ar. n° 653, fol. 109 *v.*) : سابقوا اكفاءهم فسبقوهم «Ils cherchèrent à devancer leurs «égaux, et les devancèrent.» Dans l'Histoire de la conquête d'Égypte par Abd-alhakam (man. ar. 655, page 229), on lit : سابقتُ ابن عمرو بن العاص فسبقته «Je cherchai à devancer le fils d'Amrou «ben-Alas, et le devançai en effet.» Dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (page 144), on lit : ضاربته فضربته «J'ai «cherché à le battre, et l'ai en effet battu.» Ailleurs (page 148) : قامره فقمره «Il disputa avec lui au jeu, et le gagna.» Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (fol. 12 *v.*) : اراده حتّى اردّه «Je chercherai à le repousser, jusqu'à ce que je le repousse «en effet.» Dans la Vie de Bibars par Nowaïri (manusc. d'Asselin, fol. 47 *v.*) : طاردهم وطاردوه «Il cherche à les repousser, et eux «firent contre lui les mêmes efforts.» Dans une histoire d'Égypte

(de mon man. fol. 24 r.) : كم من شهم فى كنانته سهم وذوى سنان طارحه به لما طرحه حتى تثلم «Combien de «braves guerriers, dont le carquois était rempli de flèches, combien «d'autres, qui étaient armés d'une lance, ont cherché à repousser «ce héros sans pouvoir y parvenir, et ont été brisés par lui!»

Le verbe قَتَلَ signifie *tuer*, et قَاتَلَ *chercher à tuer, combattre*. Dans le *Fakihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (ed. Freytag, pag. 6) : تهيّاء للعاكسة و المناقضة «Il se prépara au combat et à la «lutte.» Ces exemples, auxquels je pourrais facilement en ajouter un grand nombre, suffisent, je crois, pour établir la signification que j'attribue à la troisième forme du verbe.

(3) Le mot عاتق, que Reiske, suivi par H. A. Schultens, a voulu changer en عاشق, *amasius*, signifie *une jeune fille, une vierge*. Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. III, fol. 30), on lit ces mots : لوددتَ ان كل عاتق فى بيتك حامل منه «Tu voudrais que «toutes les jeunes filles qui se trouvent dans ta maison fussent en«ceintes de lui.» Dans l'histoire d'Ebn-Khallikan (manusc. n° 730, fol. 73 r.) : لا ارى مثى فى المدينة رجلا تهتف به العواتق فى خدورهن «Je ne vois pas dans la ville un autre homme que «moi, dont le nom soit proclamé par les jeunes vierges dans leurs «retraites.» Dans l'histoire de Masoudi (*Moroudj*, t. II, f. 341 v.) : الجوارى العواتق والغلمان «Les filles vierges et les jeunes pages.» Dans le *Sahih* de Bokhari (tome I, man. 242, fol. 44 r.) : كنّا نمنع عواتقنا ان يخرجن فى العيدين «Nous empêchions nos «jeunes filles de sortir durant les deux fêtes.» Une note manuscrite explique le mot عاتق par : مراهقة البلوغ «une fille qui arrive «à l'âge de la puberté.» Plus bas (*ibid.* et fol. 122 v.) : العواتق ذوات الخدور «Les jeunes filles qui sont dans leurs retraites.» Et ces mêmes expressions se trouvent répétées dans d'autres passages du même livre (tome II, man. 243, fol. 18 v. et 19 r.). Dans un vers de Motanebbi (page 94) :

وإن لُحْتَ ذابت فى الخدور العواتق

Si tu parais, les jeunes filles, dans leurs retraites, sèchent de dépit.

Dans un vers cité par le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 203 r.), on lit :

نظرت اليها نظرة وهي عاتق

Je la regardai : c'était une jeune fille.

Un autre vers, que transcrit l'historien Hasan ben-Omar (man. ar. 688, fol. 152 r.), est conçu en ces termes :

واذا مررنا بالغصون تنطاولت
منها الينا كل بكر عاتق.

Lorsque nous passerons près des branches, nous en verrons sortir précipitamment vers nous toutes sortes de jeunes vierges.

Dans le Traité du gouvernement, de Kemal-eddin (man. arabe n° 890, fol. 52 r.) : ترك ابنتين احداهما مزوّجة والاخرى عاتق «Il laissa deux filles, dont l'une était mariée, et l'autre «vierge.» Dans l'histoire des Mongols intitulée *Tarikhi-Wassâf* (man. fol. 37 r.), on lit : عواتق مخدّرات «Les jeunes filles renfermées «dans leurs retraites.» Ailleurs (fol. 62 r.), le manuscrit offre ces mots : پنجاه هزار عوايق وابكار وپسران لطيف ديدار ; mais je n'hésite pas à lire عواتق et je traduis : «Cinquante mille «jeunes filles vierges et jeunes gens d'un extérieur agréable.» Plus loin (fol. 104 v.) : بطون عوايق را بر ظهور عتاق اختيار كرد : On voit encore qu'au mot عوايق il faut substituer عواتق. Dans un autre passage (fol. 144 r.) : با عوانق (lis. عواتق) در اعتناق «Il se livrait aux embrassements des jeunes filles.» Ailleurs (fol. 165 v.) : عوايق (lisez عواتق) وكواعب «Les jeunes filles au «sein rebondi.» Et enfin (fol. 202 v.) : عوايق پرده نشين. Il faut encore ici lire عواتق. De là vient l'expression عاتقة الكرم «la fille de la vigne,» employée pour désigner *le vin*. On lit dans un vers cité par le *Kitab-alagâni* (tome III, fol. 432 v.) :

علّلاني بعاتقات الكرم

Amusez-moi par l'effet des vins.

Le verbe مَلَّ signifiant *s'ennuyer de la conduite que l'on a tenue*, et par suite, *former le projet d'y renoncer*, se trouve assez souvent chez les écrivains arabes. On lit dans le *Hamasah* (page 775) : جعل المعطى يمل ويسام «L'homme libéral commença à s'ennuyer et «à se fatiguer.» Plus loin (page 816) : ايما مخرومة قد مُلّ منها وملّت «Une veuve dont on s'est ennuyé, et qui s'ennuie elle-«même.» Un vers cité par le *Kitab-alagâni* (tome II, fol. 4 *v.*), est conçu en ces termes :

سليم ملّ منه اقاربوه
واسلمه المداوى والحميم

Un homme mordu par un serpent, dont ses proches s'ennuient, qui est abandonné par son médecin et par son meilleur ami.

Plus loin (fol. 84 *r.*), on lit : ملّ حبيب «Un amant s'est en-«nuyé.» Dans un vers que transcrit le même ouvrage (fol. 203 *v.*) :

فمن ملّ منها ذلك الوصل ملّت

Si l'on s'ennuie des liaisons contractées avec elle, de son côté elle s'ennuiera.

Et ailleurs (fol. 305 *r.*) :

قد لعمرى ملّ الطبيب ومل
الاهل مما اداوى وارقيا

Déjà, par ma vie, le médecin et ma famille s'ennuient de voir essayer, pour ma guérison, des remèdes et des formules magiques.

Dans les poésies d'Omar ben-Fared (man. ar. 1479, fol. 184 *v.*) :

ما ملّ قلبى حبّه لملالة

Mon coeur ne s'ennuie pas de l'amour de celle qui s'ennuie de moi.

Et plus loin (fol. 271 *v.*) :

وفى ابدًا ميل اليهم وان ملّوا

Je conserverai toujours de l'inclination pour eux, quand même ils s'ennuieraient de nos relations.

Au reste, l'idée exprimée dans ce passage du proverbe est analogue à ce mot, sans doute plus malin que vrai, de Larochefoucauld : «Il n'y a guère de femme honnête qui ne soit lasse de son «métier.»

(4) Le verbe أَقْبَلَ, construit avec على, signifie *s'occuper d'une chose.* On lit dans le *Ikhwan-assafâ* (m. ar. 1106, p. 394) : مُقْبِل على شانه «s'occupant de son affaire.» Et les mêmes mots se retrouvent dans le fragment de cet ouvrage publié à Calcutta (page 17). Dans une histoire de Khaïrowan (man. ar. n° 752, fol. 75 *v.*) : هو مقبل على صلاته «Il s'occupait de sa prière.» Plus loin (f. 79 *v.*) : اقبل على الكدّ والانفراد «Il se livra au travail et à la solitude;» et (*ib. v.*) : اقبل على الذكر «Il s'occupe à chanter les louanges «de Dieu.» Dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 34 *r.*) : احسن دينا واقبالا على العبادة «Plus religieux et plus zélé «pour la dévotion.» Dans l'Histoire du même auteur (tome IV, fol. 189 *v.*) : كان يقبل على شرب الخمر «Il était adonné à boire «du vin.» Dans l'Histoire d'Égypte d'Ahmed-Askalani (t. I, man. 656, f. 102 *v.*) : كان مقبلا على القراءت والخير «Il était appli«qué à la lecture et aux bonnes œuvres.» Plus bas (fol. 106 *v.*) : اقبل على التصنيف «Il s'occupa de la composition d'ouvrages.» Dans le *Kitab-alagâni* (tome II, fol. 189 *r.*) : اقبلت على الصلاة والصيام «J'étais adonné à la prière et au jeûne.» Dans l'Histoire d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. ar. 687, fol. 83 *v.*) : كان بالقاهرة مقبلا على شانه «Il était au Caire, occupé de son affaire.» Plus bas (fol. 95 *v.*) : كان مقبلا على لذّاته «Il était occupé de ses «plaisirs.» Dans le *Djihan-kuschaï* (manuscrit pers. de Ducaurroy, fol. 59 *r.*) : بر تربيت نصارى نيك اقبال مى نمود «Il montrait «un grand zèle pour favoriser les Chrétiens.»

مثل ١٢

إِنَّ فى الشَّرِّ خِيَارًا (1)

الخَيرُ يُجْمَعُ على الخِيار والأَخْيار وكذلك الشرّ يجمع على الشِرار والأَشْرار اى انّ فى الشرّ اشيآء خِيارًا ومعنى المثل كما قيل بعض الشرّ اهون من بعض ويجوز ان يكون الخيار الاسم من الاختيار اى فى الشرّ ما يُختار على غيره

XII.

Certes, il y a quelquefois du bon dans le mal.

Le mot خَيرٌ fait au pluriel خِيار et أَخيار. C'est ainsi que le mot شَرّ a les deux formes plurielles شِرار et أَشرار. Le proverbe signifie que dans le mal il se trouve quelquefois des choses bonnes. Ce sens est analogue à celui de cette autre parole : « Il y a « dans le mal des choses plus supportables que « d'autres. » On peut aussi regarder le mot خيار comme un nom verbal, de la forme اختيار, et traduire : « Certes, dans le mal il est possible de faire « un choix. »

NOTE DU PROVERBE XII.

(1) Un proverbe semblable existe dans la langue hébraïque. On y trouve ces mots (Buxtorf. *Florilegium hebraicum*, pag. 184) : יֵשׁ

רע שאין בו טוב « Il n'y a pas de mal qui ne renferme quelque « bien. » Suivant ce qu'on lit dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 3 v.), le khalife Mansour, dans la lettre menaçante qu'il écrivit à Mohammed-ben-Abd-allah, lui dit : ليس في الشرّ خيار ولا من عذاب الله هيّن « Il n'y a pas de bien dans le mal, et parmi « les châtiments de Dieu, il n'en est pas de léger. »

مثل ١٣

إنّ الحَدِيدَ بِالحَدِيدِ يُفْلَحُ (1)

الفلح الشقّ ومنه الفلّاح لانّه يشقّ الارض اى يستعان في الامر الشديد بمن يشاكله ويقاويه

XIII.

Certes, le fer est coupé par le fer.

Le verbe فلح répond à شقّ *couper*, de là vient que le laboureur est appelé *fellah* فلّاح, parce qu'il ouvre la terre. Ce proverbe signifie que, dans une affaire difficile, il faut avoir recours à celui qui a la capacité et l'énergie nécessaires pour la traiter.

NOTE DU PROVERBE XIV.

(1) C'est dans un sens analogue qu'un poëte cité par le biographe Ebn-Khallikan a dit (man. ar. 730, fol. 451 r.) :

انّ الحديد بغيره لا يُفلَح

Le fer n'est coupé que par le fer.

et plus bas (*ibid.* fol. 451 *r.*) :

لا يقتل الحديد غير الحديد

Le fer seul tue le fer.

Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem, d'Imad-eddin-Isfahanî (man. ar. n° 714, fol. 58 r.), on lit : أفلَحَ فَفَلَّحَ الحديد بالحديد « Il réussit, et coupa le fer par le fer, » c'est-à-dire, « déploya, dans les circonstances difficiles, une énergie indomptable. » Plus bas (fol. 213 *v.*) : فلحوا الحديد بالحديد. Dans des vers du poète Djérir (*Agâni*, t. II, fol. 125 *r.*) : وقد قطع الحديد « Il coupa le fer. » Un vers cité par Abou'lmahasen (*Manhel-safi*, man. ar. 750, fol. 96 *r.*), offre ces mots :

جنان قد اصاب منه الحديد حديدا

Un cœur, chez lequel le fer rencontrait du fer.

Dans le *Kamel* d'Ebn-Athir (man. t. I, f. 53 *v.*), on lit ce vers :

وايل بعضهم يقتل بعضا
لا يفل (يقتل) الحديد الا الحديد

Les Arabes de Waïl s'égorgent les uns les autres : le fer seul peut tuer le fer.

Dans le *Secander-nameh* de Nizami (éd. de Calcutta) :

كه آهن بآهن توان كرد نرم

Car on peut amollir le fer par le fer.

Dans l'Histoire persane intitulée *Matla-assaadeïn* (tome I, de mon manuscrit, fol. 32 *v.*) : ليكن حق تعالى در حق عاليان عنايت فرمود ومعنى الحديد بالحديد افلح (يفلح)

بهمكنان نمود «Le Dieu très-haut montra sa bienveillance pour «les hommes, et dévoila aux yeux de tous le sens de cette maxime : «Le fer est coupé par le fer.» Notre proverbe se trouve cité textuellement dans le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir (tome II, man. d'Asselin 539, fol. 90 *r.* et *v.*), dans l'*Anwari sohaïli* (édit. de Calcutta, fol. 13 *r.*), dans l'ouvrage persan qui a pour titre *Tarikki-Wassaf* (man. fol. 235 *r.*). Il est également cité par Tebrizi, dans son commentaire sur le *Hamasah* (*Excerpt. Hamasæ*, pag. 330), à l'occasion de ce vers :

وداووا بالجنون من الجنون

qui présente un sens analogue. Le khalife abbasside Mansour se servit du même proverbe en parlant des descendants d'Ali, pour indiquer qu'envers des hommes incorrigibles, il faut employer des mesures de la plus haute énergie. (Makrizi, *Moukaffâ*, manuscrit ar. n° 675, fol. 79.)

مثل ١٤

إِنَّ الحَمَاةَ أُولِعَت بالكَنَّة وأُولِعَت كَنَّتُها بالظِنَّة

الحماة امّ زوج المراءة والكَنّة امراءة الابن وامراءة الاخ ايضا والظِنّة التُهَمَة وبين الحماة والكنّة عداوة مُسْتَحْكِمَة يضرب مثلا فى الشرّ يقع بين قوم اهل بذلك

XIV.

Certes, la belle-mère s'occupe constamment de la bru, et la bru se livre à des soupçons.

Le mot حماة désigne «la mère du mari d'une «femme.» On entend par كنّة «la femme du fils,»

ou « celle du frère. » Le mot ظنّة répond à تُهمة *soupçon*. Entre une belle-mère et une bru, il existe perpétuellement des sentiments d'inimitié. Ce proverbe s'emploie en parlant des divisions qui éclatent parmi des personnes chez qui elles doivent naturellement naître.

مثل ١٥

إِنَّ لِلّهِ جُنُودًا منها العَسَل (1)

قاله معوية لما سمع ان الاشتر سُقِيَ عَسَلاً فيه سمّ فمات يضرب عند الشماتة بما يُصيب العَدُوّ

XV.

Certes, Dieu a des troupes auxiliaires, du nombre desquelles est le miel.

C'est ce que dit Moawiah, lorsqu'il apprit qu'Aschtar était mort, après avoir bu du miel empoisonné. Ce proverbe s'emploie lorsque l'on se réjouit du mal qui arrive à un ennemi.

NOTE DU PROVERBE XV.

(1) Ce proverbe se trouve cité par un grand nombre d'écrivains arabes, tels que Masoudi (*Moroudj*, man. ar. 599 A, fol. 208 r.),

Abou'lmahasen (man. 659, fol. 36 v. et 37 r.), Ebn-Abi-Osaibah (man. 757, fol. 69), Damiri (*Histoire des animaux*, manusc. 906, fol. 452 v.), Tebrizi (*Commentaire sur le Hamasah*, p. 67), Abou'l-féda (*Annales Moslemici*, t. I, p. 326), Makrizi (*Description de l'Égypte*, t. I, man. 797, fol. 244 v.).

Suivant ces historiens, dont le témoignage s'accorde avec celui de Meïdani, Malek-Aschtar avait été envoyé par le khalife Ali pour prendre le gouvernement de l'Égypte. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville de Kolzoum, Djanistan, qui avait reçu des instructions de Moawiah, lui présenta à boire du miel dans lequel il avait mêlé du poison, et le fit ainsi périr. Si l'on en croit Makrizi, ce fut Amrou-ben-Alas qui, à la nouvelle de la mort d'Aschtar, prononça les mots dont se compose ce proverbe.

Suivant une tradition, rapportée par l'auteur du *Kitab-aliktifâ* (manuscrit arabe 653, fol. 111 r. et v.) et par Abou'lféda (*Annales Moslemici*, tom. I, pag. 248), ce proverbe aurait une origine encore plus ancienne. Dans un combat que les Arabes musulmans livrèrent aux Perses l'an 21 de l'hégire, Firzan, général de ces derniers, ayant pris la fuite, se trouva arrêté par une troupe de mulets chargés de miel, qui obstruaient la route, et tomba ainsi entre les mains de ses ennemis. Cet événement donna, dit-on, naissance au proverbe. Mais la première tradition étant appuyée sur l'autorité d'un plus grand nombre de témoins, qui sont tous des historiens très-véridiques et très-instruits, doit, ce me semble, obtenir la préférence.

مثل ١٦

إِنَّ الهَوَى يَمِيل بِآسْتِ الراكِب

اى من هَوِىَ شيئًا مالَ به هواه كاينا ما كان قبيحًا او جميلا كما قيل الى حيث يهوَى القلب تهوِى به الرِجل

XVI.

Certes, l'amour entraîne à terre le cavalier.

C'est-à-dire qu'un homme qui aime une chose bonne ou honteuse se laisse entraîner vers elle par sa passion; comme on dit : Partout où penche le cœur, les pieds l'y conduisent.

مثل ١٧

إِنَّ الجَوَادَ قد يَعْثُرُ (1)

يضرب لمن يكون الغالب عليه فعل الجميل ثمّ تكون منه الزلّة.

XVII.

Certes, un bon cheval bronche quelquefois.

Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme dont la conduite est, en général, bonne, mais qui ensuite tombe dans quelque faute.

NOTE DU PROVERBE XVII.

(1) Meïdani donne ailleurs un autre proverbe dont le sens est parfaitement identique avec celui que j'explique. C'est celui qui est

conçu en ces termes (proverbe 4127) : لكلّ صارمٍ نبوة ولكل جواد كبوة «Toute épée s'émousse, tout bon cheval bronche.» On peut voir, à ce sujet, les observations du scoliaste manuscrit d'Ebn-Doreïd sur les vers 184 et 185. Dans le commentaire de Tebrizi sur les poésies d'Abou'lala (man. de Scheidius, page 253), ce proverbe est exprimé de cette manière : لكلّ جواد كبوة ولكل صارمٍ نبوة ولكل عالمٍ هفوة «Tout bon cheval bronche, toute «épée s'émousse, tout savant se trompe.» Dans la Description de l'Égypte de Makrizi (tome I, man. ar. 797, fol. 2 v.), on lit : فايّ جواد وان عتق ما يكبو «Quel bon cheval, malgré ses qualités «excellentes, n'est sujet à broncher.» Enfin dans le Traité de réthorique d'Ebn-Athir (man. d'Asselin 104, fol. 155 v.) : لا بدّ لكلّ جواد من كبوة «Il est impossible qu'un bon cheval ne bronche «quelquefois.» Nous disons de même en français : «Il n'y a pas si «bon cheval qui ne bronche.»

مثل ١٧

إِنَّ الشَّفِيقَ بِسُوءِ ظَنٍّ مُولَعٌ (١)

يضرب للعُنَى بشأن صاحبه لانّه لا يكاد يَظُنَّ به غيرٍ وُقوع الحوادث كنحوٍ من ظنون الوالدات بالاولاد

XVIII.

Certes, l'être qui aime bien est toujours enclin à des inquiétudes.

Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme qui prend un vif intérêt à ce qui concerne son ami,

car il ne cesse presque pas de redouter pour lui des malheurs. Telles sont les alarmes des mères à l'égard de leurs enfants.

NOTE DU PROVERBE XVIII.

(1) Pococke a rapproché de ce proverbe le vers suivant de Tibulle :

Res est solliciti plena timoris amor.

Dans le roman d'Antar (t. IV, fol. 153 r. et 157 v.), on trouve une sentence qui offre une signification analogue à celle de notre proverbe : انّ المحبّ مُولَع بسوء الظنّ. On lit dans le *Yétimah* de Thaalebi (man. ar. 1370, fol. 7 r.) : ساءت ظنون المسلمين « Les Musulmans conçurent de vives inquiétudes. » Et plus bas (fol. 12 r.), on trouve ce vers :

اشفقتَ من هجري فسلّطت الظنون على اليقين

Tu redoutes mon absence, et tu as fait prévaloir dans ton esprit les inquiétudes sur la réalité.

مثل ١٩

إنَّ المَعَاذِيرَ يَشُوبُهَا الكَذِبُ

يقال مَعْذِرة ومُعاذِر ومعاذير يحكى انّ رَجُلاً اعتذر الى إبرهيم النخعي فقال ابرهيم قد عذرتُك غير معتذر ان المعاذير المَـــتــقــل

XIX.

Certes, les excuses sont toujours mêlées de mensonge.

On dit معذرة *excuse*, et au pluriel معاذر et معاذير. On raconte qu'un homme s'excusant auprès d'Ibrahim-Nakhaï, ce dernier lui dit : « Je t'ai déjà pardonné sans que tu aies besoin d'alléguer des excuses : certes les excuses sont toujours mêlées de « mensonge. »

مثل ٢٠

إِنَّ الخَصَاصَ يُرَى فِى جَوْفِهَا الرَّقِمْ (١)

الخصاص الفرجة الصغيرة بين الشيئين والرقم الداهية العظيمة يعنى ان الشىء الحقير يرى فيه الشىء العظيم

XX.

Certes, une petite fente laisse apercevoir un grand malheur.

Le mot خصاص désigne « un petit intervalle qui « sépare deux objets, » et رقم signifie « un grand « malheur. » Il indique qu'une petite chose en laisse souvent entrevoir une grande.

NOTE DU PROVERBE XX.

(1) Le mot رقسم, qui se trouve dans les poésies d'Abou'lala (man. de Scheidius, page 494), est également expliqué dans le commentaire de Tebrizi par le mot داهية.

مثل ٢١

إنّ الدَّواهِيَ في الآفاق تهترس (1)

ويروى ترتهس وهو قلب تهترس من الهَرْس وهو الدَّق يعني ان الآفات تموج بعضها في بعض ويَدُقّ بعضها بعضا كثرة يضرب عند اشتداد الزمان واضطراب الفتن واصله انّ رجلاً مرّ بآخر وهو يقول يا ربّ إمّا مُهْرًا إمّا مُهْرةً فانكر عليه ذلك وقال لا يكون الجنين الّا مُهْرةً او مُهْرًا فلمّا ظهر الجنين كان مُشَيّاء (2) الخلق مختلفه فقال الرجل عند ذلك قد طرّقت بجنين نصفه فَرَس انّ الدواهي في الآفاق تهترس

XXI.

Certes, dans les différents climats, les malheurs se heurtent l'un l'autre.

On lit aussi ترتهس, en retournant les lettres du verbe تهترس. هَرَسَ a la même signification que

دَقَّ *presser, broyer.* Le proverbe signifie que les malheurs, par suite de leur nombre, se heurtent mutuellement, et se pressent les uns contre les autres. On l'emploie pour exprimer des temps de calamité, et le règne du désordre. Voici quelle en fut l'origine. Un homme passant près d'un autre, entendit celui-ci qui disait : « O mon Dieu, ou un « poulain ou une pouliche. » Choqué d'une pareille prière, il dit à son compagnon : « L'animal qui doit « naître ne saurait être qu'un poulain ou une pou- « liche. » Mais, au moment où la femelle mit bas, son fruit était un être difforme et monstrueux. Le propriétaire dit à cette occasion : « Cette jument a « produit un petit qui n'a que la moitié du corps « d'un cheval : certes, dans les différents pays, les « malheurs se heurtent mutuellement. »

NOTES DU PROVERBE XXI.

(1) C'est ainsi que dans le *Hamasah* (page 299), on trouve ces mots : اذا رَكِبَتْ حالةٌ حالَها.

(2) J'ai suivi la leçon de mon manuscrit. Dans celui de Saint-Germain-des-Prés (man. n° 196), on lit مُشْنَاء, qui présente le même sens. Dans un passage du *Kitâb-alagâni* (t. II, fol. 334 *v.*), un vers offre ces mots :

شوهاء مُشنيةٌ فى بطنها تجل

Elle est laide, difforme, et a le ventre trop gros.

(*La suite à un prochain cahier.*)

TROISIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, par M. Fresnel.

A M. J. MOHL, A PARIS.

Le Caire, août 1837.

Monsieur,

Je ne saurais assez vous remercier de l'intérêt que vous prenez à mes travaux et de la nécessité où vous me mettez de les poursuivre.

Aussi vous comprenez que mon premier besoin n'est pas de vous donner la suite des Journées et encontres selon l'ordre d'Ibn-Abd-Rabbouh (ordre plus chronologique que je ne l'avais cru d'abord), mais bien de vous offrir un des morceaux qui vous *affriandent*. Je commencerai donc cette fois par la dernière de toutes les traditions consignées dans la *Seconde perle*, parce qu'un roi de Perse, Kisrâ, fils de Hourmouz, que vous nommez, je crois, Khosrou-Parwîz, y joue le principal rôle, ou plutôt y met toutes les figures en mouvement.

Je viens de dire que l'ordre des journées est plus chronologique que je ne me l'étais figuré. Ma prépossession tenait à la mention faite, dès le début, d'un Noumân, fils de Moundhir, évidemment

roi de Hîrah. Voyez ma première lettre à M. Benjamin Duprat, journée de Manidj, page 28. Un peu plus loin, page 39, à propos de la rencontre de Khâlid avec Hârith chez Aswad, fils de Moundhir, le Râwî d'Ibn-Abd-Rabbouh nous dit que cet Aswad était frère de Noumân, fils de Moundhir, sans autre désignation. Le *Kitâb-alaghâniyy*, en racontant la mort de Schâs, fils de Zouhayr, et ensuite celle de Khâlid, fils de Djafar, parle également d'un Noumân, fils de Moundhir, roi de Hîrah. Or ne connaissant pas d'autre Noumân, fils de Moundhir, que le prince surnommé Aboû-Ckâboûs, dont M. de Sacy place l'avénement au trône en l'année 588 de J. C. et dont vous lirez l'histoire dans la Journée d'Ayn-Abâgh, j'avais rapporté les premières traditions du *Kitâb-alickd* à une époque plus récente que celle à laquelle elles appartiennent en réalité. Mais le fait est que le petit nombre de degrés contenus dans les généalogies de Zouhayr, de Khâlid, son meurtrier, et de Hârith, meurtrier de Khâlid, ne permet pas de supposer que ces personnages aient véou au temps de Noumân Aboû-Ckâboûs, contemporain de Mahomet et de Khosrou-Parwis. Je m'étais aperçu de cette impossibilité, lorsque j'écrivis la dernière partie de ma seconde Lettre, et je vous en ai dit un mot. L'Aswâd, fils de Moundhir, qui figure dans la tradition relative au meurtre de Khâlid, ne peut donc pas être le frère de Noumân Aboû-Ckâboûs. Mais rien ne s'oppose pour le moment à ce que ce soit le prince dont M. le baron

de Sacy place l'avénement au trône en 460, c'est-à-dire cent-onze ans avant la naissance de Mahomet.

Quant au Noumân de notre tradition, Aboulféda le dit fils d'Amroulckays (*Hist. anteislam.* p. 140) :

ولمّا كان من خالد بن جعفر ما كان من قتل زهير خاف وسار الى النعمان بن امرء القيس اللخمىّ ملك الحيرة واستجار به

Or le seul *Noumân, fils d'Amroulckays*, qui figure dans son catalogue des rois de Hîrah, est Noumân le Borgne, qui, selon le tableau chronologique de M. de Sacy, avait régné de l'an 400 à l'an 430 de notre ère.

Je lis ce qui suit dans l'extrait de Hamzah publié par Schultens (*Hist. Imp. vetust. Joctan.* pag. 36) :

ثمّ ملك حسّان بن عمرو بن تُبّع وهو الذى اتاه خالد بن جعفر بن كلاب فى اسارى قومه فاطلقهم له فمدحه خالد ابن جعفر وكان ملكه سبعا وخمسين سنة

Suivant le tableau chronologique des rois du Yaman, l'avénement au trône de Hassan, fils d'Amr, daterait de l'an 455, et la durée de son règne n'aurait été que de vingt-trois ans.

Si les deux historiens accusent vrai, et si le Noumân dont parle Aboulféda est bien Noumân le Borgne, il y a erreur dans l'un des deux tableaux, car Khâlid, assassiné à la cour du roi de Hîrah en 430 au plus tard, n'a pas dû reparaître à la cour

du Toubba en 455. — Néanmoins toutes ces dates sont assez voisines l'une de l'autre, et assez éloignées du règne de Noumân Aboû-Ckâboûs pour que nous soyons dès à présent en droit d'affirmer: 1° qu'il ne peut pas être question de ce Noumân dans le drame qui commence par le meurtre de Zouhayr et finit par celui de Hârith, assassin de son assassin; 2° que l'action tout entière est bien antérieure à la naissance de Mahomet.

Il nous reste à calculer approximativement l'époque de la mort de Khâlid, en prenant pour base sa généalogie et celles de Hârith et de Zouhayr, comparées à celle de Mahomet. Mais avant de procéder à ce calcul, il ne sera pas inutile de rapprocher les quatre dates indiquées par les tableaux chronologiques de M. de Sacy, pour les trois coïncidences historiques dont je viens de parler, et pour un quatrième synchronisme fourni par le *Kitâb-alaghâniyy*.

I. Si Khâlid, fils de Djafar, fut tué à la cour d'Aswad, fils de Moundhir, supposé roi de Hîrah, sa mort dut arriver de l'an 460 à l'an 480, ou vers l'an 470 de J. C. (terme moyen), cent et un ans avant Mahomet.

II. Si ce fut à la cour de Noumân le Borgne, sa mort eut lieu de l'an 400 à l'an 430, ou vers l'an 415, cent cinquante-six ans avant Mahomet.

III. S'il parut à la cour de Hassân, fils d'Amr, roi du Yaman, ce dut être de l'année 455 à l'année 478, ou vers l'année 467, cent quatre ans avant Mahomet.

La troisième date peut se concilier avec la première, mais non avec la seconde. Il semble donc que le Noumân de notre tradition ne serait pas Noumân le Borgne, mais plutôt un de ses petits-fils, lequel aurait régné avant l'Aswad, et ne se trouverait point dans la liste d'Abou'lféda.

IV. Le quatrième synchronisme est donné par ce passage de l'*Aghâniyy* :

فلحق الحارث بالشام بملك من ملوك غسّان يقال له النعمان ويقال هو يزيد بن عمرو الغسّانى

Il nous apprend que Hârith (l'assassin de Khâlid, fuyant la colère d'Aswad), se rendit en Syrie près d'un roi de la famille de Ghassân, qui se nommait Noumân, et le Râwî ajoute : D'autres disent que le prince ghassânide chez lequel il se réfugia était Yâzîd, fis d'Amr.

Le *Kitâb-alickd* ne parle que de Yazîd. Voyez la journée de Houraybah, p. 59 de la Lettre à M. B. Duprat. J'ai observé, p. 63, que ce Yazîd manque dans le catalogue des rois de Ghassân. Je crois le retrouver dans ce vers d'Aboû-Oudhaynah, cousin germain d'Aswad :

قَتَلْتَ عَمْرًا وَتَسْتَبْقِي يَزِيدَ لَقَدْ
رَأَيْتَ رَأْيًا يَجُرُّ ٱلْوَيْلَ وَٱلْحَرَبَا

Hist. anteislam. pag. 124.

Quant au Noumân, roi de Ghassân, dont parle l'*Aghâniyy*, il est probable que c'est ou Noumân

Alassghar, frère et successeur du Djefnah qui fit la guerre à l'Aswad, ou Noumân, fils d'Amr, que M. de Sacy fait naître en 457, parce que l'époque où ces princes ont vécu, selon le tableau chronologique des rois de Ghassân, ne s'éloigne point de la date indiquée pour les deux synchrónismes du *Kitâb-alickd* et de Hamzah (n[os] I et III).

Voilà donc un concours de témoignages qui, d'après les tableaux de M. de Sacy, tendraient à placer l'événement dont nous nous occupons environ un siècle avant Mahomet.

Mais cette date souffre trop de difficultés. Pour n'en citer qu'une, elle reporterait le commencement de la guerre entre les tribus d'Abs et d'Amir à une trop grande distance de la guerre de Dâhis.

Passons au calcul des générations, que je regarde avec le savant Reiske comme le fil au moyen duquel on sortira du labyrinthe, حيث يقول (*Tharafæ moallaka proleg.* p. xxvj) :

« In Arabum historia sine stemmatum notitia « nihil intelligi posse didici experientia, et *unice* « hujus ope credo chronologiam arabicam posse in« vestigari. »

Et commençons par déterminer la longueur des générations de Ckays-Aylân, comparées à celles de Moudrikah, tout comme nous avons fait, au point de départ, pour les générations de Rabîat-alfaras, à propos de Koulayb-Wâïl. Le synchronisme qui servira de base à nos recherches est fourni par

le *Kitâb-alaghâniyy*, où l'on trouvera ce passage, touchant la bataille de Schib-Djabalah :

وكان (يوم) جبلة قبل الاسلام بسبع وخمسين سنة
قبل مولد النبيّ صلعم بسبع عشرة سنة وُلد النبي
صلعم عام الفيل ثم أُوحيَ اليه بعد اربعين سنة وقُبض
وهو ابن ثلاث وستين سنة وقدم عليه عامر بن الطفيل
في السنة التي قُبض فيها وهو ابن ثمانين سنة.

Voici la généalogie d'Amir, fils de Toufayl :

Amir, fils de Toufayl, fils de Mâlik, fils de Djafar, fils de Kilâb, fils de Rabiâh, fils d'Amir, fils de Ssassaah, fils de Mouâwiyah, fils de Bakr, fils de Hawâzin, fils de Manssour, fils d'Ikrimah, fils de Khassafah, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moudâr, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân (dix-neuf générations).

Il y a, comme on voit, entre l'âge viril d'Adnân et la naissance d'Amir, dix-huit générations. Entre l'âge viril d'Adnân et la naissance de Mahomet, il y en a vingt. Or puisque cet Amir, âgé de quatre-vingts ans, vit Mahomet âgé de soixante et trois ans, il est bien clair que les dix-huit générations de la ligne d'Amir, augmentées de quatre-vingts ans, sont équivalentes aux vingt générations de la ligne de Mahomet, augmentées de soixante et trois ans. Nous avons évalué ces vingt générations à six cent vingt-sept ans; quant aux années de l'âge de Mahomet et de l'âge d'Amir, fils de Toufayl, il faut observer

que ce sont des années lunaires. Or soixante et trois années lunaires représentent à peu près soixante et une années solaires, qui, ajoutées à six cent vingt-sept, donnent un total de six cent quatre-vingt-huit. Nous venons de dire que cette somme est égale au nombre d'années embrassé par les dix-huit générations de la ligne d'Amir, augmenté de l'âge d'Amir lors de son entrevue avec Mahomet, c'est-à-dire de quatre-vingts ans lunaires ou environ soixante et dix-sept ans solaires. Si donc on retranche soixante et dix-sept de six cent quatre-vingt-huit, le reste, six cent onze, représentera l'intervalle occupé par les dix-huit générations de la tige de Ckays-Aylân. Une génération ckayside est donc égale à $\frac{611}{18}$, ou environ trente-quatre ans.

Ce résultat, irrécusable pour la tribu d'Amir-ibn-Ssassaah, et que je crois pouvoir étendre à toutes les tribus de Ckays-Aylân, prouve la fausseté de ce que j'ai avancé dans ma lettre à M. B. Duprat, lorsque j'écrivais, p. 78, à propos des générations de la ligne de Mahomet comparées à celles de la ligne d'Amir-ibn-Ssassaah : « Les premières sont toujours « plus longues que toutes les autres générations « arabes. » Et ailleurs, page 79 : « Maintenant, pour « toutes les autres tribus arabes, qui ne sont ni aussi « tranquilles que Ckourayseh, ni aussi belliqueuses « que Bakr et Saghlib, quoi de plus naturel que de « prendre une moyenne, etc.? »

Les deux propositions sont donc deux erreurs capitales. Le fait est que les seules tribus de la tige de

Rabiât-al-faras, et en particulier celles de Bakr et Taghlib, se distinguent par la brièveté de leurs générations, ainsi que je l'ai prouvé dans la Lettre à M. Duprat. Mais cela paraît tenir, d'une part, à l'insalubrité du Tihâmah où demeuraient ces tribus, et de l'autre, à la puberté précoce des habitants de cette contrée. Quant aux générations bédouines autres que celles de Rabiât-al-faras, elles sont aussi longues ou même plus longues que les générations mecquoises, sans doute parce que le climat des régions occupées par les tribus auxquelles elles se rapportent est au moins aussi favorable à la longévité que celui de la Mecque.

Observons, en passant, que l'erreur que je viens de relever infirme un des résultats de mon premier travail, nommément la date que j'ai assignée comme limite inférieure de la bataille de Khazâz; en effet, les treize générations d'Amir à Adnân, comptées à raison de 34 ans l'une, représentent un laps de 442 ans, qui, retranché de 627, donne 185 pour le plus petit nombre d'années qui a dû s'écouler entre la bataille de Khazâz et la naissance du prophète, selon l'opinion d'Abou-Amr, fils d'Alalâ. (Remarquez que je compte maintenant Ckays-Aylân pour deux degrés, d'après le système généalogique exposé dans une des sections du *Kitâb-alickd;* c'est une correction à faire aux généalogies d'Ibn-Ckoutaybah [1]). Koulayb étant né environ 103 ans avant

[1] M. Perron, l'un des élèves les plus distingués de M. Caussin de Perceval, aujourd'hui professeur de chimie et de physique à

Mahomet, il ne reste plus que 82 ans d'intervalle entre sa naissance et la limite inférieure de la date de la bataille de Khazâz, ce qui se concilie beaucoup mieux avec les nouvelles données extraites de la vie de Zouhayr, fils de Djanâb, le Kalbide, et insérées dans ma seconde lettre. — Il est à peine nécessaire d'observer que les très-anciennes batailles de Soullân et d'Albaydâ se trouvent rapprochées de la même quantité que la bataille de Khazâz ; et comme nous avons vu que la limite inférieure de ces journées en est aussi la limite supérieure, il s'ensuit

l'École de médecine de Ckassr-alaynî, veut bien entreprendre, malgré ses nombreuses occupations, de faire connaître au public européen cette portion intéressante du *Kitâb-alickd*. Je puis vous répondre que ce sera traduit en conscience, car je ne connais ni en Europe ni en Égypte un homme plus laborieux ou plus consciencieux que M. Perron, et ces qualités ont ici bien plus de prix qu'en Europe, parce qu'elles y sont extrêmement rares, et en vérité il faut ou beaucoup de vertu ou de bien heureuses dispositions pour conserver sous le ciel d'Égypte l'activité septentrionale *.

* J'ai reçu une lettre de M. Perron, datée du 8 septembre, dans laquelle il annonce son intention de continuer le travail de M. Fresnel, et je prends la liberté d'en extraire le passage suivant : «Nous avons pensé, dès le moment où nous avons commencé nos «réunions, que la base première à poser était la détermination des familles et des tribus «arabes, leurs ramifications, leurs parentés, etc. et tout d'abord je me suis chargé de «la traduction des *Généalogies* du *Kitâb-alickd*. C'est certainement ce qu'il y a de plus «complet à cet égard ; mais le malheur, dans les manuscrits, c'est leur incorrection, et «dans des faits de généalogie l'inconvénient est encore plus grand que dans toute autre «direction ; aussi cette traduction demande-t-elle une grande attention et un travail con«tinuel de vérification. Le manuscrit que j'ai est conforme à celui de M. Fresnel, mais «j'ai découvert l'existence d'un autre manuscrit au Caire, et je suis sur la voie qui pourra «me conduire à obtenir du possesseur de collationner mon manuscrit avec le sien. J'es«père terminer dans un mois et demi environ cette traduction des *Ansab*. Je crois que «par là on pourra rapprocher les événements qui se rapportent aux noms, et arriver à «poser le fil chronologique dans une ligne à peu près satisfaisante. Aussitôt que j'aurai «terminé, j'enverrai au Journal asiatique le produit de ce travail.»

(*Note de M. J. Mohl.*)

que la plus ancienne affaire dont les Arabes eussent conservé le souvenir à l'époque de l'islamisme, l'affaire d'Albaydâ, ne remontait guère qu'à deux siècles avant Mahomet. — La bataille de Khazâz ayant précédé de 185 ans la naissance du prophète, correspondrait à l'année de J. C. 386. Or Nouwayriyy (*Hist. Imp. vetust. Joctanid.* p. 77) veut que cette bataille ait été livrée sous le règne de Ssahbân, roi du Yaman, qui, selon le tableau chronologique de M. de Sacy, ne serait monté sur le trône qu'en 399. Comme M. de Sacy lui donne 41 ans de règne, il faudrait, pour concilier sa chronologie avec le synchronisme de Nouwayriyy, que la bataille de Khazâz eût été livrée de l'an 400 à l'an 439 de notre ère. Or aujourd'hui, en adoptant l'année de J. C. 386 pour la date de cette bataille, je ne suis plus qu'à 14 ans de distance de la limite supérieure déduite du tableau de M. de Sacy, tandis qu'en rapportant ce grand événement à l'année 511 de J. C. M. Caussin de Perceval se placerait à 72 ans de la limite inférieure. Quoique je ne sois nullement disposé à changer ma date corrigée (386 de J. C.) contre une de celles que comporterait le tableau de M. de Sacy, néanmoins je ne suis pas fâché de me trouver, sur ce point, un peu plus près que M. Caussin des données « du sage dont la conjecture vaut mieux que la certitude de l'ignorant. » (*Examen d'une Lettre de M. F. Fresnel*, etc. p. 6.) Remarquons en dernier lieu que, si l'on admet avec Nouwayriyy que la bataille de Khazâz fut livrée

sous le règne de Ssahbân, il faudrait supposer une erreur d'un siècle dans le tableau chronologique des rois du Yaman, pour concevoir que Koulayb-Wâïl, contemporain d'Abd-al-Mouttalib, ait pu y assister. — Voilà, il faut l'avouer, des raisons qui militent en faveur du sentiment d'Abou-Amr, fils d'Alalâ.

Je reviens aux personnages dont nous avons à calculer l'époque : Zouhayr, fils de Djadhîmah; Khâlid, fils de Djafar, et Hârith, fils de Zhâlim. Voici leurs généalogies :

Zouhayr, fils de Djadhîmah, fils de Rawâhah, fils de Rabîah, fils de Nazin, fils de Hârith, fils de Ckoutayah, fils d'Abs, fils de Baghîd, fils de Rayth, fils de Ghatafân, fils de Sad, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moudar, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân (dix-sept générations).

Khalid, fils de Djafar, fils de Kilâb, fils de Rabîah, fils d'Amir, fils de Ssassaah, fils de Mouâwiyah, fils de Bakr, fils de Hawâzin, fils de Manssour, fils d'Ikrimah, fils de Kkhssafah, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moudar, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân (dix-sept générations).

Harith, fils de Zhâlim, fils de Ghayzh, fils de Mourrah, fils d'Arof, fils de Sad, fils de Dhoubyân, fils de Baghîd, fils de Rayth, fils de Ghatafân, fils de Sad, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moudar, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân (seize générations).

Les dix-sept générations d'Adnân à Zouhayr ou

à Khâlid représentent un laps de 577 ans. C'est le nombre d'années qui a dû s'écouler entre l'âge viril d'Adnân et celui de Khâlid ou de Zouhayr. Quant à Hârith, fils de Zhâlim, sa généalogie offre un degré de moins que les deux premières, quoique les traditions de l'*Aghâniyy* le représentent comme plus jeune que Khâlid. Il est évident que nous ne devons pas tenir compte de cette différence, mais nous attacher au chiffre indiqué par les deux autres généalogies. — Nous avons compté les générations de la ligne de Mahomet à raison de 31,35 l'une (longueur moyenne), d'après la correction indiquée dans la Lettre à M. B. Duprat, page 78, et nous avons eu 627 ans pour l'intervalle entre l'âge viril d'Adnân et la naissance du prophète. — Retranchons de 627 le nombre précédemment calculé, 577, et le reste 50 représentera l'intervalle entre la mort de Khâlid (supposé dans sa force) et la naissance de Mahomet.

Voilà donc 50 ans, au lieu d'un siècle indiqué par les synchronismes relatés ci-dessus, d'après les tableaux de M. de Sacy.

Il me semble qu'il n'y a pas lieu à hésiter entre ces deux résultats. Nous savons que la guerre de Dâhis dura 40 ans : or, selon une tradition rapportée par Maydânyy, cette guerre n'aurait fini que vers le commencement de l'islamisme, puisque cette tradition nous apprend qu'au moment de la paix le règlement des comptes entre Abs et Dhoubyân se trouva modifié par la loi nouvelle. Si cette

donnée est exacte, le commencement de la guerre de Dâhis coïnciderait à peu près à l'époque de la naissance du prophète. D'autre part, Aboulféda nous dit (*Hist. anteislam.* pag. 140) que le meurtre de Khâlid engendra un système de guerre dont le dernier événement fut la bataille de Schib-Djabalah. — Selon l'*Aghâniyy*, cette bataille fut livrée 17 ans avant la naissance de Mahomet, et, selon le *Kitâb-alickd*, l'année même de sa naissance. — Mais nous avons vu qu'à l'époque de la bataille de Schib-Djabalah la guerre de Dâhis avait éclaté entre Abs et Dhoubyân : or le seul moyen de concilier ce fait avec la tradition de Maydâniyy est d'accepter la date donnée par le *Kitâb-alickd.* Si l'on rejette la tradition de Maydâniyy et que l'on adopte la date assignée par l'*Aghâniyy* à la bataille de Schib-Djabalah, les guerres engendrées par le meurtre de Khâlid n'auraient duré que 33 ans. — Dans l'autre hypothèse, elles auraient duré 50 ans; mais, dans un cas comme dans l'autre, il est difficile de croire que la guerre de Dâhis ait éclaté vers le temps de la mort de Khâlid, ainsi que je l'avais avancé dans ma première lettre, et que M. Caussin de Perceval paraît l'avoir admis; car alors cette guerre aurait duré 80 ans au moins, et tous les historiens arabes s'accordent à dire qu'elle n'eut que la moitié de cette durée.

L'embarras où nous jette la nécessité de faire concourir des guerres qui ont eu certainement une partie commune dans la série des temps, augmen-

terait encore si l'on s'attachait aux dates indiquées par les tableaux chronologiques de M. de Sacy pour les règnes des princes avec lesquels nos personnages se sont rencontrés; car il faudrait alors reporter à un siècle avant Mahomet le meurtre de Khâlid et le commencement de la première guerre. Remarquez aussi que les bases de mon calcul généalogique réunissent toutes les conditions propres à rapprocher de Mahomet l'époque que nous cherchons à déterminer.

1° Les générations de Ckays-Aylân sont de 34 ans, tandis que celles de Moudrikah ne sont que de 31-35;

2° Je compte Ckays-Aylân pour deux degrés,— Ckays, fils d'Aylân;

3° Je n'ai point égard à la généalogie de Hârith parce qu'elle a un degré de moins que celles de Khâlid et de Zouhayr, ses contemporains.

Mais les difficultés que je viens d'exposer ne sont pas les seules. Le *Kitâb-alickd* ne met qu'un an d'intervalle entre le combat de Bahrahân et la bataille de Schib-Djabalah, *qui fut la dernière;* et dans le récit de cette bataille il parle d'un Noumân, fils de Moundhir, *qui fournit des secours à Lackît.* Heureusement l'*Aghâniyy* ne dit pas un mot de tout cela.

Qu'est-ce donc que le Noumân, fils de Moundhir, qui fait la guerre à Hârith dans toutes les versions de cette tradition? Ne serait-ce point le roi de Hîrah retrouvé par M. Saint-Martin? Car j'ai ouï dire que M. Saint-Martin avait retrouvé un roi

arabe égaré depuis longtemps. Je vous prie de me faire connaître le mémoire où il revit.

J'ai alludé, dans le cours de cette discussion, à l'Examen de ma première lettre par M. Caussin de Perceval; mais je n'ai encore rien dit de l'impression totale que cet examen a laissée dans mon esprit. Cette impression est tout en faveur de M. Caussin. Cette critique n'est ni hostile ni amicale; elle est ce que doit être une critique, sévère et sincère; et en vérité je me félicite d'avoir donné lieu à un travail aussi intéressant sur le sujet qui m'intéresse le plus. Je n'accepte point toutes les assertions qu'il renferme; mais il en est plusieurs dont je reconnais la justesse ou qui ont ébranlé mes préconceptions sur quelques points non encore approfondis. De mon côté, j'ai reconnu dans ma première lettre, annoncé dans la seconde et signalé dans celle-ci, des erreurs que M. Caussin ne paraît pas avoir remarquées. J'aurai soin de relever les autres dans l'occasion, et je m'estimerai heureux si à nous deux, ou plutôt à nous trois (Dieu me préserve d'oublier les secours du schaykh Mouhammed-Ayyâd), nous parvenons à débrouiller le chaos du siècle qui a précédé Mahomet. J'appelle donc de tous mes vœux un second *examen* sur les deux lettres qui vous sont dédiées; et il me semble que les cinq mémoires (mes trois lettres et les deux examens), étant fondus en un seul, formeraient un volume digne de figurer à côté du *Specimen historiæ Arabum*.

Je suis certain d'avance que le savant professeur qui a bien voulu faire connaître mon travail dans un monde auquel il n'était pas adressé lira la mort d'Antar, son héros favori, et celle de Rabiâh, fils de Moukaddam, l'un des miens, avec autant d'intérêt que j'ai lu son examen critique. Personne, je l'espère, ne verra dans cette troisième lettre le désir de rendre leçon pour leçon. La digression relative à la mort d'Antar (et ce n'est pas la première digression que je me permets) est ici tout naturellement amenée par le récit de la mort de Rabîah, fils de Moukaddam, qui se trouve en abrégé dans le *Kitâb-alickd* et tout au long dans l'*Aghâniyy*. Cherchant toujours, comme je l'ai annoncé dès le début, à rassembler des matériaux pour reconstruire l'histoire des Arabes au Ier siècle avant l'islamisme, il m'importait beaucoup de déterminer une bonne fois la valeur *historique* de la vie d'Antar; or je crois que les deux extraits qui terminent cette lettre sont de nature à décider la question.

Vous trouverez ci-joint un specimen d'industrie africaine. Ahmad-effendi et son neveu le haggi Haçan, tous les deux nés à Alger et fixés au Caire, où ils jouissent de la protection française, ont établi chez eux une presse lithographique à l'aide de laquelle ils se proposent de faire revivre plusieurs textes importants, en commençant par des extraits du *Kitâb-alickd* et du *Kitâb-alaghâniyy*. Les relations d'Ahmad-effendi avec les personnages les plus distingués de cette ville lui promettent toutes les fa-

cilités possibles dans la recherche et l'obtention des bons manuscrits. Les habitudes laborieuses que le haggi Haçan a contractées en Angleterre et en France, et le goût de l'oncle et du neveu pour la *perfection*, sont des garants d'une bonne exécution typographique; et quant à la correction des textes, la science du schaykh Mouhammed nous en répond, puisqu'il veut bien se charger de revoir les épreuves.

Le spécimen que les éditeurs vous envoient (au nombre de trois cents exemplaires[1]) et qu'ils vous prient d'insérer dans le Journal asiatique, n'est à leurs yeux qu'un grossier essai; c'est moi qui les ai empêchés de recommencer la première feuille; mais ils n'en sont pas contents et veulent arriver dans les feuilles suivantes à un bien plus haut degré de perfection. Puis-je espérer que la Société asiatique de Paris voudra se charger, soit médiatement, soit immédiatement, du débit de leurs livres en Europe?.....

Je désespérais encore tout dernièrement de voir le pays que je considère comme ma terre classique; — mais il était écrit que ma vie entière se passerait en voyages. Je pars donc pour l'Arabie avec le

[1] Il n'est encore arrivé qu'un paquet contenant cent exemplaires du specimen; les deux cents autres sont annoncés, de même que trois cents exemplaires d'une seconde feuille. Les lecteurs du Journal les trouveront dans un des cahiers suivants, mais le tirage du Journal asiatique étant de quatre cent cinquante exemplaires, il y aura nécessairement une partie de l'édition qui ne contiendra pas ces feuilles. — J. M.

désir de parcourir en tout sens cette mystérieuse péninsule, — et de pénétrer s'il est possible jusqu'à Mahrah, où sont les restes de la tribu primitive d'Ad, qui parle, comme vous le savez, une autre langue que l'arabe, une langue qui du temps d'Abraham était celle de l'Arabie Heureuse.—Je devrai cependant faire un assez long séjour aux environs de la Mecque, —en sorte que notre correspondance ne sera point interrompu de si tôt. Pendant mon voyage, les traductions du *Kitâb-alickd* seront suspendues, à moins que M. Perron n'en prenne la suite; mais la chose véritablement importante, l'impression du texte, marchera toujours, *si Dieu conserve le schaykh Mouhammed:* c'est la condition *sine quâ non;* car je ne connais personne au Caire qui puisse le remplacer, — et c'est peut-être le seul homme de l'Orient qui se soit voué à la restauration des anciens monuments de la littérature arabe.

Quel que soit le sort qui m'attende en Arabie, je quitte l'Égypte avec une pensée consolante, celle d'y avoir ressuscité les études historiques. Bien convaincu de l'impossibilité où j'étais de faire face à tous les manuscrits qui sollicitaient mon attention, j'ai engagé récemment deux savants laborieux, M. Perron et le sayyid Ahmad de Raschîd (Rosette), à consacrer une partie de leur temps aux recherches qui m'occupent. Ils ont répondu à mon appel avec l'entrain et la bonne volonté de gens qui aiment la science pour elle-même, non pour eux. Aussi leur laissé-je en partant presque tous

mes livres. Ils se réunissent et continueront de se réunir tous les samedis avec le schaykh Mouhammed pour lire et commenter ensemble les textes antiques; et je ne crois pas m'abuser en considérant ces trois hommes comme le noyau d'une société, et mes livres comme le noyau d'une bibliothèque destinées à sauver de l'abrutissement un peuple qui comprend les jouissances intellectuelles tout aussi bien que celles du corps, et déploierait dans l'ordre moral l'immense supériorité qui le distingue dans l'ordre sensitif, s'il parvenait à reconnaître que le premier est la sauve-garde du second.

Je compte sur le paragraphe suivant pour me faire pardonner le sentiment d'orgueil ou de vanité (ne disputons pas sur les mots) qui perce dans le précédent.

Parmi les contre-sens que j'ai commis dans mes premières traductions de compte à demi avec le schaykh Mouhammed-Ayyâd, il en est un si grossier et si ridicule, que je regarde comme un devoir impérieux de le signaler immédiatement à l'attention de mes lecteurs.

J'ai dit, page 37 : « Zouhayr était un chef hardi, « etc.; il partit donc pour la montagne, etc. *pour « tâcher d'obtenir la pluie avec des bourrées d'épines et « d'ouschar;* » et dans une note très-savante j'explique l'usage de ces bourrées. Cette note est fidèlement extraite d'un manuscrit fort ancien sur les *priorités de tout genre*, et je ne doute pas qu'elle n'ait une grande valeur intrinsèque; mais malheureusement

elle n'est point en son lieu, attendu qu'il ne s'agit pas de bourrées dans le texte d'Ibn-Abd-rabbouh. Voici ce texte, tel que nous l'avons lu en dernier lieu, après avoir retrouvé dans le *Kitâb-alaghâniyy* la tradition qui fait le sujet de la journée de Nafrâwâf:

يَرِيغُ الغَيْثَ فِي عَشْرَاوَاتٍ وَشَوْلٍ

Au lieu de شول, nous avions lu شَوْك (*épines*), ce qui nous avait conduit à voir dans عشراوات un pluriel de عُشَر (*aselepias procera*), et à prendre يريغ الغيث dans le sens de « chercher à obtenir de « la pluie. » Le véritable sens de ces deux derniers mots est celui-ci : « pour chercher les lieux fertilisés « par la pluie, » c'est-à-dire « les meilleurs pâtu- « rages. » Les objets que nous avions pris dans l'éloignement pour des bourrées d'ouschar étaient des chamelles au dixième mois de leur gestation; et ceux que nous considérions comme des bourrées d'épine étaient des chamelles dans le septième ou le huitième mois de leur gestation, شائلة, pluriel شَوْل. Ainsi le roi Zouhayr, homme de bon sens, menait paître ses chamelles dans les meilleurs pâturages et ne songeait nullement à attacher des bourrées aux queues des vaches pour faire venir la pluie en y mettant le feu.—La morale de ce paragraphe est qu'il faut lire avec défiance les livres traduits de l'arabe, alors même qu'on est sûr de la bonne foi du traducteur. F. Fresnel.

P. S. Ahmad-effendi, après avoir assisté à notre séance

du samedi, propose d'imprimer la totalité du *Kitâb alaghâniyy*, à condition que la Société asiatique voudra bien entrer pour moitié dans les frais. L'exemplaire du schaykh Djazâïrly (ex-mufti d'Alger) servira de base à son travail. C'est un manuscrit beau et très-correct.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

ANALYSE

Des grammaires hindoustani originales intitulées صرف اردو *Sarf-i urdû* et قواعد زبان اردو *Cawâid-i zabân-i urdû*.

> «Au milieu des diverses langues du «monde, l'hindoustani est, à cause de «sa beauté, une mine d'excellence.»
>
> *Sarf-i urdû*, pag. 8.

Outre les nombreuses grammaires hindoustani qui sont dues aux Européens, il y en a aussi qui ont été écrites en persan ou en hindoustani par des naturels de l'Inde. Parmi ces dernières, deux seulement, écrites en hindoustani, ont été imprimées, et toutes les deux à Calcutta : l'une en vers, le *Sarf-i urdû*, (les accidents de l'hindoustani) l'autre en prose, le *Cawâid-i zabân-i urdû*, (les règles de la langue hindoustani). Mais elles sont presque inconnues en Europe, et toutefois comme les orientalistes qui ont publié des grammaires hindoustani les ont rédigées d'après le système latin, l'analyse de ces productions originales peut former un appendice à leurs travaux et les compléter en quelque sorte.

Le premier des traités originaux dont il s'agit est dû au Maulawî Amânat-ullah, surnommé *schaïda*, ce qui signifie *fou* (*d'amour*). Il composa son travail, ainsi qu'il le dit dans sa préface, en 1221 de l'hégire (1806), mais il ne le publia qu'en 1225 (1810). Béni-Narâyan, dans son Anthologie hindoustani intitulée *Diwan-i Jahân*, nous apprend que Schaïda vivait encore à Calcutta en 1814. Le *Sarf-i urdû* est en vers : on sait que les orientaux écrivent souvent de cette manière les ouvrages didactiques pour qu'on en retienne mieux les règles. Ainsi tous les orientalistes connaissent la célèbre Grammaire arabe intitulée *Alfiyya* récemment publiée par notre illustre érudit M. de Sacy. Le travail de Schaïda est une sorte d'*Alfiyya* hindoustani, seulement le nombre des vers s'élève à 1204; mais il aurait été bien facile de le réduire à mille en évitant les répétitions qu'on trouve dans cet ouvrage, ainsi que dans la plupart de ceux qui sont dus aux orientaux. Malgré cette prolixité, Schaïda n'a traité que de la partie étymologique de la grammaire ou du صرف *sarf* [1] ainsi que l'indique le titre de son ouvrage : il a laissé la syntaxe proprement dite ou le نحو *nahw*, sans donner la raison de cette exclusion. Au surplus, quoique gêné par le mètre [2] et par la rime, il a écrit les

[1] Cette partie de la grammaire, nommée plus ordinairement en arabe تصريف *tasrîf*, a en effet pour objet de faire connaître les parties du discours et les accidents ou changements dont elles sont susceptibles.

[2] Le mètre de ce poëme didactique est de la variété de celui

règles de l'hindoustani avec une facilité et une clarté qu'il serait difficile d'atteindre, même en prose. C'est surtout dans le choix des exemples que l'auteur excelle. Ils sont tels qu'ils rendent la lecture de l'ouvrage intéressante et agréable. A la vérité il y a quelques remplissages dont la répétition est parfois fastidieuse; c'est ainsi qu'on trouve souvent à la fin des vers, comme dans quelques ouvages persans, *mon cher ami, heureux jeune homme! studieux lecteur,* et autres expressions de ce genre.

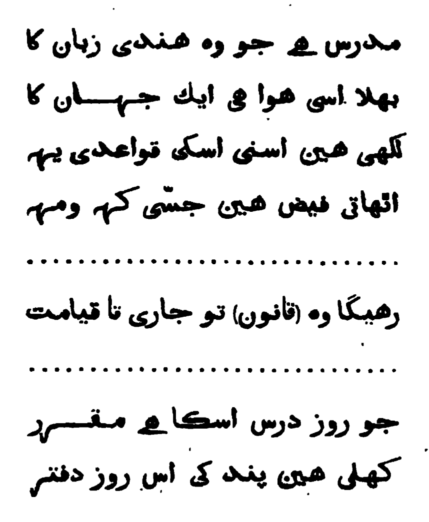
Le second des ouvrages que je veux faire connaître, c'est le *Câwâid-i zabân-i urdû,* traité complet de grammaire en prose qui forme 181 pages in-8° et qui est destiné aux écoles des natifs. Ce dernier ouvrage, rédigé par Bahâdur Alî Huçainî, écrivain hindoustani distingué, a été publié par le *Calcutta school book society*[1]. Outre le titre que je viens de citer, ce traité est aussi désigné sous le nom de *Riçâla-i Gilchrist*, c'est-à-dire *Traité de Gilchrist;* mais on ne donne pas la raison de cette dénomination accessoire[2]. Elle semblerait signifier que ce traité a été rédigé d'après les écrits du docteur écossais, et néanmoins il est évident qu'il ne présente aucune analogie avec sa Grammaire. Peut-être dans l'origine a-t-il été composé d'après les ordres et sous la

qui est nommé خفيف *khafîf,* variété qui se compose des trois pieds suivants : un épitrite premier (trochée et spondée), un double iambe et un spondée.

[1] L'édition de 1820, dont je possède un exemplaire, a été tirée à deux mille copies.

[2] Cet ouvrage n'a pas de préface.

direction de ce savant orientaliste, comme cela a eu lieu pour un bon nombre d'autres ouvrages; ou bien on y a mis son nom, parce qu'il a été le premier professeur d'hindoustani au collége de *Fort William*, et qu'étant de tous les Européens celui qui a le plus encouragé et popularisé l'étude de l'hindoustani, les naturels de l'Inde le considèrent comme le fondateur de cette étude parmi ses compatriotes. Le poëte Jawân dit en effet de lui dans le *Bârah mâça*[1]:


مدرس هے جو وه هندی زبان کا
بهلا اسی هوا هے ایک جهان کا
لکهی هین اسنی اسکی قواعدی یهه
اٹهاتی فیض هین جسی کهه ومهه
....
رهیگا وه (قانون) تو جاری تا قیامت
....
جو روز درس اسکا هے مقرر
کهلی هین پندکی اس روز دفتر

Il a rendu service à une quantité innombrable de gens en enseignant l'hindoustani. Il en a si bien écrit les règles que grands et petits ont profité de son travail.......... Sa Grammaire sera usitée jusqu'à l'époque de la résurrection. ....Au jour où il donne sa leçon, les cahiers de l'instruction s'ouvrent pour ses auditeurs.

[1] *Les douze mois,* ou *les fastes de l'Inde.* Ces vers se trouvent p. 6.

La Grammaire hindoustani, aussi bien que celle des langues employées par des musulmans, et écrites avec l'alphabet des Arabes, est calquée sur leur grammaire et les mêmes expressions techniques y sont employées [1]. Les deux traités dont il s'agit ici, sont rédigés d'après ce système, si éloigné du nôtre et pourtant si admirablement combiné. Je suivrai les divisions du traité en prose et j'y adapterai le traité en vers, qui consiste en 56 chapitres simplement à la suite l'un de l'autre. J'éviterai de répéter ce que le Dr Gilchrist et M. Shakespear ont dit dans leurs Grammaires, les plus complètes de celles qui ont paru jusqu'à ce jour. C'est surtout une classification nouvelle que je donne, plutôt que des règles inconnues aux grammairiens européens.

Il est du reste essentiel de faire observer avant de commencer cette analyse, qu'il ne s'agit ici que de l'hindoustani du nord nommé proprement *urdû*, et non de celui du midi ou *dakhnî*, nommé aussi *gujrî* [2]. On ne s'est point occupé à Calcutta de ce dernier dialecte qui est néanmoins aussi important que le premier, et plus intéressant peut-être sous le point de vue littéraire. Au reste quelques publications faites à Madras et à Paris, et la troisième édition du dictionnaire hindoustani de M. Shakespear prou-

[1] Il n'y a pas jusqu'à la grammaire braj-bhâkhâ où la nomenclature arabe ne soit adoptée, et cependant le braj-bhâhâ n'est pas une langue musulmane. Voyez *General principles of braj-bhâkhâ*, Calcutta, 1811, in-4°.

[2] Voyez l'*Appendice à mes rudiments*, page 48.

vent qu'à l'exception de quelques formes grammaticales et de quelques mots particuliers, ce dialecte forme une seule et même langue avec l'idiome *urdû*.

« Si le langage de l'homme n'était soumis à des « règles, nous dit dans sa préface l'auteur du *Sarf-i* « *urdû*, il serait aussi confus que les cris des ani« maux. C'est pourquoi dans les divers pays, des « savants ont fixé les principes des langues qui y sont « parlées. . . . . L'hindoustani repose sur des règles « fixes : j'ai dû les exposer pour les étudiants. . . . »

La Grammaire en prose dont j'ai parlé, se divise en deux parties. Dans la première, il est traité des mots simples مفردات *mufradât*, c'est-à-dire des mots considérés isolément, sans dépendre les uns des autres; c'est ce que nous nommons la partie étymologique de la grammaire. Dans la seconde il est traité des mots composés, مركبات *murakkabât*, c'est-à-dire des mots mis en rapport entre eux, de la syntaxe. Cette seconde partie, très-courte dans le traité en prose, manque tout à fait dans le *Sarf-i urdû*.

La permière partie se subdivise en trois sections. La première roule sur le nom, اسم *ism*, la seconde sur le verbe, فعل *fil*, la troisième sur la particule, حرف *harf*. Dans le nom sont compris non seulement le substantif et l'adjectif, mais le pronom personnel, le réfléchi, le démonstratif, le relatif, l'interrogatif et l'indéfini; et sous le nom générique de *particule*, les prépositions et postpositions, les conjonctions, les adverbes, et les interjections.

Le nom est un mot qui exprime un sens indépendant, c'est-à-dire qui n'a pas besoin d'un autre mot pour l'expliquer : il n'est pas accompagné de l'idée du temps. Le nom est non dérivé, غیر مشتق *gaïr muschtacc*, ou dérivé, مشتق *muschtacc*. Le premier se subdivise en جامد *jâmid* (fixe), et en مصدر *masdar* (nom d'action ou infinitif). Le *jâmid* est le nom qui ne dérive d'aucun autre, et duquel non plus ne dérive pas une série de modes verbaux. Tels sont les mots پتهر *patthar* (pierre) هاتهی *hâthî* (éléphant), etc. Le *masdar* est le nom duquel dérivent les verbes, ce qu'indique le sens de sa dénomination en arabe. Il est ou primitif اصلی *aslî* ou formé جعلی *jalî*[1] selon qu'il n'est composé que des lettres de la racine originale comme بیٹهنا *baïthnâ* (s'asseoir); ou qu'il est formé par quelque addition comme بیٹهانا *baïthânâ* (faire asseoir)[2]. Sous un autre point de vue le *masdar* est ou neutre لازم *lâzim*, ou transitif متعدی *mutaaddî*. Le transitif peut avoir un, deux ou trois compléments. Tels sont les infinitifs مارنا *mârnâ* (frapper *Pierre*), دینا *dénâ* (donner *une lettre à Pierre*), دلانا *dilânâ* (faire *Paul* donner *une lettre à Pierre*).

L'infinitif transitif est ou actif, معروف *marûf*, c'est-à-dire *connu* (*d'agent*), ou passif, مجهول *majhûl*,

[1] Quelques grammairiens nomment cette seconde espèce مرکب *murakkab* (composé).

[2] L'indication de cette division ne se trouve que dans le *Sarf-i urdû*, et elle n'y est accompagnée d'aucune citation. Pour rendre plus clair ce que l'auteur dit, j'ai cru devoir en donner un exemple.

c'est-à-dire *inconnu* (*d'agent*). Outre le مصدر *masdar* ou nom d'action proprement dit, on distingue aussi sous l'expression de حاصل بالمصدر *hâcil bilmasdar*, à la lettre, *donnant le résultat du masdar*, une sorte de nom abstrait que M. Shakespear nomme *verbal noun*. Ces noms ont plusieurs formes; la plus générale, nommée اكثريه *aksariya*, consiste simplement à retrancher la désinence نا *nâ*, qui termine le *masdar*. Ainsi de مارنا *mârnâ* (frapper), dérive le nom abstrait مار *mâr* (frappement). Les autres formes nommées جزيه *jaziya* (particulières), se subdivisent en cinq espèces. La première est composée des noms abstraits, dont la forme est identique avec la seconde personne du pluriel de l'impératif et de l'aoriste, comme لگاؤ *lagâo* (application), du verbe لگانا *lagânâ* (appliquer). La seconde, de ceux qui se forment en ajoutant un ن *nûn* au participe passé masculin singulier, comme لگان *lagân*, synonyme de لگاؤ *lagâo*. Les noms de la troisième classe prennent un پ *pé* au lieu du ن *nûn*, comme ملاپ *milâp* (mélange), de ملانا *milânâ* (mêler); mais cette forme est très-rare. La quatrième, qui n'est employée en général que pour les verbes transitifs, consiste à ajouter un ی *yé marûf* à la seconde personne du singulier de l'impératif, c'est-à-dire à la racine du verbe, comme کهلائی *khilâî* (nourriture [qu'on donne]), de کهلانا *khilânâ* (faire manger). Enfin pour la cinquième il s'agit d'ajouter au même temps la désinence وت *wat*, c'est-à-dire un و *waw* et

un ٹ *té* cérébral; لگاوٹ *lagâwat*, autre synonyme de لگاؤ *lagâo* et de لگان *lagân*, en offre un exemple.

Il est bon de faire observer en passant qu'on emploie souvent aussi en hindoustani les noms abstraits persans; mais la règle à suivre pour leur formation appartient à la grammaire persane.

Le nom *muschtaqq* est celui qui dérive du *masdar* ou nom d'action. Il y en a quatre sortes. Le premier est le nom d'agent, اسم فاعل *ism-i fâil*, qui indique l'être de qui provient l'action exprimée par le verbe, s'il est transitif, ou en qui elle réside, s'il est neutre. Il se forme par l'addition du mot والا *wâlâ* ou هارا *hârâ* au cas oblique de l'infinitif, comme مارنے والا *marné wâlâ* (frappant, ou plutôt frappeur). Il ne faut pas confondre ce nom avec le participe présent qui a le même nom en arabe, mais dont il sera parlé plus bas. Le second est le nom de patient ou participe passé, اسم مفعول *ism-i mafûl*. Il indique l'objet sur lequel tombe l'action du sujet du verbe. Il est simple ou composé. Sa forme simple est identique avec celle du prétérit, comme مارا *mârâ* (frappé, et j'ai frappé), etc. Pour obtenir sa forme composée, on joint à la première le participe passé du verbe auxiliaire هونا *hona*, comme مارا هوا *mârâ huâ* (frappé, à la lettre, été frappé). Le troisième est le participe présent proprement dit, ou pour mieux dire le gérondif présent, اسم حاليه *ism-i hâliya*, c'est-à-dire *nom exprimant une circonstance d'état*. Sa forme simple est la même

que le présent de l'indicatif, comme مارتا *mārtā* (frappant). Sa forme composée a de plus le participe passé du verbe هونا *hona*, comme مارتا هوا *mārtā huā*[1].

Les rédacteurs des grammaires hindoustani que j'analyse se sont tellement attachés à calquer leur travail sur la grammaire arabe, qu'ils ont compté pour la quatrième et dernière sorte de noms dérivés du *masdar* le اسم تفضيل *ism-i tafzîl*, c'est-à-dire *le nom du comparatif et du superlatif*. Or ce nom n'est cité que pour mémoire; car en hindoustani il n'existe pas de forme particulière pour le comparatif ni pour le superlatif. Pour exprimer ce sens, on emploie des postpositions. A la vérité on peut se servir des mots arabes et persans propres à exprimer spécialement les degrés de comparaison.

Il n'y a pas non plus de forme particulière pour le nom de lieu ظرف *zarf*, ni pour celui d'instrument آلت *âlat*. Quelquefois on se sert, pour les exprimer, du nom d'action, comme رمنا *ramna* (parc, lieu où les animaux errent), بيلنا *belnâ*

[1] Les deux participes, aussi bien que le *masdar*, se déclinent et s'accordent avec le nom auquel ils se rapportent en genre, en nombre et en cas. Le pluriel féminin dans les verbes se termine en *iân*, comme dans les noms, ou en *în* au lieu de *en*, autre désinence plurielle des noms. Le motif de cette différence est, je pense, pour qu'on ne confonde pas le participe passé féminin pluriel avec la première et la troisième personne plurielles de l'aoriste. On trouve du reste quelquefois des adjectifs avec cette désinence verbale, comme dans cet exemple tiré des *Muntakhâbât-i hindî* (prem. édit. page 14) : جو آنکهين اچهين هوتين «Si vos yeux eussent «été bons.»

(rouleau, machine à étendre); d'autres fois, on ajoute pour former ces noms un ن *nûn*, ou la syllabe نی *nî*, à la racine du verbe; ainsi on dit aussi بیلن *belan* et بیلنی *belnî* comme synonymes de بیلنا *belnâ*.

Les noms appelés جامد *jâmid* (fixes) sont de deux espèces. Ils sont indéterminés, نکره *nakira*, ou déterminés, معرفه *marifa*. On nomme indéterminés ceux dont le sens n'est pas restreint, comme هاتهی *hâthî* (éléphant), گهوڑا *ghorâ* (cheval), et déterminés ceux dont le sens est restreint. Il y a quatre sortes de ces derniers : le nom propre علم *alam*, le pronom personnel, ضمیر *zamîr*, le pronom démonstratif, اسم اشاره *ism-i ischâra*, et le pronom relatif, اسم موصول *ism-i mausûl*.

Le nom propre est celui qui désigne un être déterminé sans l'idée accessoire d'aucune qualité, comme رام *Râm*, سیتا *Sîtâ*. Il ne s'appelle pas علم *alam*, s'il désigne un titre ou si c'est un sobriquet. Dans le premier cas il se nomme خطاب *khitâb*, dans le second لقب *lacab*.

Le pronom personnel remplace le nom. Il est de trois sortes : celui de la première personne ou de celle qui parle, متکلم *mutakallim*; de la seconde ou de la personne présente, حاضر *hâzir*; de la troisième ou de la personne absente, غایب *gâib*. Ils sont singuliers ou pluriels et du genre commun.

Je ne suivrai pas les auteurs des grammaires que j'analyse dans tous les détails relatifs à la déclinaison des pronoms pessonnels, détails qui se

trouvent dans les grammaires écrites par les Européens. Je parlerai seulement du génitif de ces pronoms, qui remplace en hindoustani nos pronoms possessifs; car au lieu de dire *mon livre*, on dit *de moi le livre*. Dans les pronoms de la première et de la seconde personne, le génitif du singulier serait régulièrement میںکا *mainka*, تیںکا *tainka*, mais s'il en faut croire nos auteurs, à cause du fréquent emploi de ces mots, on a changé کا *kâ* en را *râ*, et la nunnation a disparu. Ensuite, par euphonie on a substitué la voyelle *é* à la diphtongue *ai*, et on a eu میرا *mérâ*, تیرا *térâ*, qui sont effectivement les génitifs actuellement usités de ces deux pronoms.

Pour le génitif pluriel, la forme régulière serait aussi همکا *hamkâ*, تمکا *tamkâ*, mais on a dit par la même raison همارا *hamârâ* (pour همہارا *hamhârâ*, qui paraît avoir d'abord été usité) et تمہارا *tamhârâ*.

Le pronom ou adjectif démonstratif sert à indiquer quelque chose. On appelle مشار الیه *muschâr ilaihî* l'objet désigné par lui. Il y en a de deux espèces : le proche, قریب *quarîb*, c'est یہ *ih*, et l'éloigné, بعید *baîd*, c'est وہ *uh*. De ces mots sont formés les adverbes یہاں *yahân* (ici), et وهاں *wahân* (là). qui remplacent le مشار الیه *mushâr ilaihi*, ou la chose démontrée. Si on veut la désigner d'une manière particulière, on emploie les expressions وهیں *wahîn* et یہیں *yahîn*. L'auteur du *Sarf-i urdû* fait observer que tous ces mots ne doivent proprement s'employer qu'en parlant d'une seule chose. Ils sont

en effet dérivés d'un singulier et non d'un pluriel. Si on les emploie quelquefois pour désigner plusieurs choses, c'est par métaphore. Je ne parle pas des autres adverbes dérivés des pronoms. Je me contenterai de citer وون *wûn* et son correspondant يون *yûn;* جيون *jyûn* et son correspondant تيون *tyûn,* que des grammairiens considèrent comme des *adverbes de manière,* tandis que d'autres les disent destinés à exprimer les circonstances d'une action. Pour le premier sens, جون جون *jon jon* et تون تون *ton ton* sont préférables; pour le second, si on emploie جيون *jyûn* et تيون *tyûn,* il faut les faire suivre de la particule کر *kar* [1]. Sans cette particule ils expriment plutôt un sens comparatif.—Lorsque la particule هی *hî* est placée après جون *jon,* elle exprime l'instantanéité, et se nomme فوريه *faurîya.*

Au lieu de répéter dans la même phrase le pronom personnel ou le démonstratif, on emploie اپنا *apnâ,* génitif du pronom réfléchi آپ *âp,* et pour donner plus d'énergie aux pronoms, tantôt l'adverbe هی *hî* (même, précisément), tantôt le mot آپ *âp,* que je viens de citer, d'autres fois l'adjectif sanscrit نج *nij,* निज, ou le persan خود *khud.* Le mot آپس *âpas,* dérivé de آپ *âp,* indique la participation à un acte par plusieurs individus. Il s'emploie pour toutes les personnes comme le pronom réfléchi, et poéti-

[1] Ce mot, que nos auteurs nomment une particule, n'est autre chose que la racine du verbe کرنا *karnâ* (faire), qui s'emploie aussi au participe passé conjonctif et dans d'autres circonstances.

quement il est usité au lieu de اپنا apnâ, pour le singulier aussi bien que pour le pluriel.

Au lieu du pronom de la première personne on emploie quelquefois par humilité un substantif tel que غلام gulâm ou بنده banda (esclave), فدوی fidwî (dévoué), etc. et au lieu de celui de la seconde, on emploie souvent aussi, par respect pour l'individu à qui on parle, le mot حضرت hazrat (Seigneurie), صاحب sâhib (Monsieur), et d'autres expressions analogues.

Le pronom ou l'adjectif conjonctif, اسم موصول ism-i mausûl, se nomme ainsi parce qu'il est nécessairement accompagné d'une proposition conjonctive nommée صله sila, mot arabe qui appartient à la même racine que موصل mausûl et qui signifie *adjonction, accessoire*. Ce pronom, en hindoustani, est جو jo ou جون jaun. Le premier est plus usité que l'autre. Il emporte avec lui l'idée d'une condition, c'est pourquoi il doit être suivi de ce qu'on nomme en arabe جزا jazâ, c'est-à-dire *la compensation de la condition*. On emploie à cet effet le pronom corrélatif سو so ou تون taun. Quelquefois il n'est pas exprimé, mais il existe virtuellement dans le discours.

Les pronoms interrogatifs rentrent dans cette classe. Il y en a deux comme on sait, un pour les personnes, کون kaun, un pour les choses, کیا kya. Selon nos auteurs, کیا kya a cinq sens différents : le premier exprime la défense, منع man', lorsqu'il est accompagné d'un ton menaçant, comme, par

exemple, si on dit de cette manière : تو کیا کرتا ہے «Que fais-tu?» ce qui, selon eux, signifie : مت کر «Ne fais pas (cela);» le second, l'indifférence, استغنا *istignâ*[1]; le troisième, l'étonnement, تعجب *taajjab*; le quatrième, le désir, تمنا *tamannâ;* le cinquième, la douleur, حسرت *hasrat*. On range aussi dans cette classe les pronoms indéfinis کوئی *koî* et کچھ *kuch*. Il est bon de consigner ici une observation qui ne se trouve, je crois, nulle part, c'est que quand کچھ *kuch* est accompagné d'une négation, il équivaut au français *pas* et à l'arabe vulgaire شی *schai*. کوئی *koî* est quelquefois aussi employé dans le même sens.

Nos auteurs remarquent que les pronoms pluriels ہم *ham*, تم *tum*, اُن *un*, اِن *in*, جن *jin*, تن *tin* et کن *kin*, peuvent s'employer par honneur en parlant d'une seule personne, mais qu'il n'en est pas de même lorsqu'ils sont suivis de la désinence plurielle اون *on*, auquel cas ils indiquent toujours un vrai pluriel.

Le nom est ou substantif ou adjectif. Le premier est celui qui exprime une substance : c'est le nom proprement dit, اسم *ism*. Le second est celui qui exprime une qualité accessoire au nom : on le nomme صفت *sifat*, ce qui signifie précisément *qualité*. — Il y a deux sortes d'adjectifs, le simple,

[1] Ce mot signifie par suite *satisfaction;* mais je ne crois pas qu'il soit pris ici dans ce dernier sens, quoique M. Shakespear ait employé le mot *satisfaction* dans ce qu'il dit du mot کیا *kya*. Voyez *Hindoustani grammar*, page 130 de la seconde édition.

مفرد *mufrad*, et le composé, مرکّب *murakkab;* ce dernier peut être composé de deux mots indiens, ou bien il est emprunté à la langue persane. On peut encore joindre un mot indien à un mot arabe ou persan pour former ces sortes de composés. Nos auteurs comptent aussi au nombre des adjectifs composés ceux qui se forment, soit par une addition préfixe à un substantif comme نڈر *nidar* (sans crainte), de ڈر *dar* (crainte), soit par une addition affixe, comme بهوکها *bhûkha* (affamé), de بهوکه *bhûkh* (faim).—Les adjectifs d'intensité, مبالغه *mubâlaga*, se forment de l'impératif des verbes.

Je ne parlerai pas de la déclinaison des noms; il n'y a rien à ce sujet dans nos auteurs qui ne soit bien connu. Une observation seulement qu'il est bon de consigner ici, c'est que lorsqu'un mot est composé de deux noms déclinables, ils doivent éprouver l'un et l'autre le changement dont ils sont susceptibles. Ainsi le mot composé گلا کٹا *galâ-katâ*, qui signifie *décapité*, à la lettre *cou tranché*, fait aux cas obliques du singulier et au nominatif pluriel گلی کٹی *galé-katé*.

Dans les mots terminés par un ه *hé* mu par un *zabar*[1], ce ه *hé* final équivaut en hindoustani à un ا *alif;* aussi est-il souvent remplacé par cette dernière lettre dans les manuscrits. La terminaison واں *wan* des numératifs ordinaux et de quelques autres noms est aussi identique avec la terminaison

[1] Le ه *hé* se nomme en ce cas *hé de pause*, هاى موقوف *hâé maucûf*.

en ا *alif*, le ن *nûn* final ne se faisant presque pas sentir dans ces mots : ce ن *nûn* nasal se retranche même ou s'ajoute presque *ad libitum*.

Il y a deux genres en hindoustani, le masculin, مذكر *muzakkar*, et le féminin, مونث *muannas*. Ces genres sont ou réels, حقيقي *haqaîquî*, c'est-à-dire, *fondés sur la nature*; ou non réels, لا حقيقي *lâ haqaîquî*, c'est-à-dire, *de convention*. Ce dernier se subdivise en سماعي *simâî*, c'est-à-dire, *fondé sur l'usage*, et en قياسي *quiâcî*, c'est-à-dire, *analogique*. Le سماعي *simâî* peut n'avoir aucune marque apparente qui serve à le faire reconnaître, comme كتاب *kitâb* (livre), qui est du féminin sans qu'on puisse en donner aucune raison; ou bien il a une terminaison qui sert à en faire reconnaître le genre. Il est féminin, par exemple, s'il se termine en ت *té* ou en ش *schin*, ou si c'est un nom d'action arabe de la forme تفعيل *tafîl*. On nomme قياسي *quiâcî* les noms qui ont une forme qui désigne ordinairement le genre réel. Ainsi la plupart des noms terminés en ا *alif* ou en ه *hé* précédé d'un *fatha* sont masculins, et ceux qui se terminent par un ی *yé marûf* sont généralement féminins.

Il y a beaucoup de noms appellatifs qui peuvent s'appliquer aux individus du genre masculin et à ceux du genre féminin. Dans ce cas ils changent souvent de forme au féminin; mais il est inutile de s'étendre là-dessus.

Il y a des noms indéterminés qu'on emploie vaguement pour exprimer les individus d'une espèce,

tant mâles que femelles, comme هرن *hiran* (daim) qui prend ensuite la forme masculine هرنا *hirnâ*, et la féminine هرنی *hirnî*. Il y en a qui sont communs c'est-à-dire masculins ou féminins selon qu'ils s'appliquent à des individus de l'un ou de l'autre sexe. Tels sont par exemple les mots آدمی *âdmî* (homme) et نوکر *naukar* (domestique), qui se disent d'une femme aussi bien que d'un homme. Les adjectifs verbaux arabes qui, en cette langue, changent au féminin, restent invariablement, en hindoustani, au masculin, et s'appliquent également néanmoins à l'un et à l'autre sexe. Tel est le mot صاحب *sâhib*, nom d'agent masculin arabe qui, néanmoins, en hindoustani, comme chacun sait, signifie aussi bien *Madame* que *Monsieur*. Tels sont encore les mots كافر *kâfir* (infidèle), et plusieurs autres expressions également usitées, et qu'il est inutile de citer ici.

Il y a des mots sur le genre desquels l'opinion des grammairiens varie; tels sont فکر *fikr* (pensée), جان *jân* (vie), etc. Mais l'auteur du *Cawâid-i zabân-i urdû* dit que lorsqu'on est incertain sur le genre d'un nom, on doit de préférence l'employer au masculin.

A propos des genres, nos auteurs donnent la règle sur la construction idiomaticale des verbes transitifs à un temps passé; mais ils n'en donnent pas la raison logique, et n'expliquent pas le sens propre de نے *né*. Cette même règle se trouve répétée plusieurs fois dans différentes occasions, mais elle n'est pas mieux expliquée.

Le nom d'action ou *masdar* doit être en concordance avec son objet; ainsi il faut le mettre au féminin, si celui-ci est féminin. On dit donc : جو بات کرنی تهی کی « J'ai fait ce qui était à faire. »

Les noms ont cinq cas qui sont nommés حالت *hâlat* en arabe et کارك कारक *kârak* en sanscrit. Ce sont : le nominatif, فاعليه *fâiliya*, l'accusatif, مفعول *maf'ûl* ou مفعولی *maf'ûlî*, le génitif, اضافت *izâfat*, le locatif ou commoratif, ظرفيه *zarfiyah*, et le vocatif, ندا *nidâ*. Il est digne de remarque que l'*ablatif* ne figure pas parmi ces cas.

Le nominatif indique le sujet ou l'agent du verbe. Il n'a de signe distinctif que lorsqu'il est le sujet d'un verbe transitif à un temps passé, auquel cas il doit être suivi de la particule نے *né*[1], qui est ainsi, selon nos auteurs, la marque distinctive du nominatif. Ils exceptent avec juste raison de cette règle, outre بولنا *bolnâ* (parler) et لانا *lânâ* (porter), les verbes transitifs mis en composition avec des verbes neutres, lorsque ceux-ci sont les derniers. Tels sont جانا *jânâ* (devenir), چکنا *chuknâ* (être terminé), سکنا *saknâ* (pouvoir), لگنا *lagnâ* (s'appliquer). En poésie, on n'a souvent pas égard à cette règle, et même on joint quelquefois نے *né* au sujet des verbes neutres ou des temps présents des verbes transitifs.

L'accusatif, outre les particules کو *ko* et کیتئیں *kétain*, a pour signe distinctif dans quelques pro-

[1] Cette postposition, comme on le sait, peut être sous-entendue.

noms un ی *yé majhûl* au singulier, et la désinence ایں *en* au pluriel. Quelquefois ces signes distinctifs sont supprimés, quand de cette suppression il ne peut naître aucune amphibologie : ce cas est alors tout à fait semblable au nominatif (sans la particule نے *né*). Cela arrive surtout lorsque les verbes ont deux compléments.

Avec les verbes composés nominaux, on emploie souvent la postposition سے *sé* au lieu de کو *ko* pour régir le complément. On dit par exemple : اسّے بیان کرو «Expliquez-lui (cela),» et : میں نے اسّے ملاقات کی ہے «Je l'ai rencontré.» Quelquefois on peut employer indifféremment سے *sé* ou کو *ko*; mais il y a, dit l'auteur du *Sarf-i urdû*, une différence que les gens intelligents comprennent.

Le génitif exprime un rapport entre deux noms. On appelle l'antécédent مضاف *muzâf*, ce qui signifie *le nom auquel on en joint un autre*, et le complément مضاف الیه *muzâf ilaihi*, c'est-à-dire, *le nom qui est joint à un autre*. De là vient qu'on donne au génitif le nom de اضافت *izâfat* (annexion). En hindoustani le complément précède ordinairement l'antécédent, quoique la construction inverse soit aussi permise. Quelquefois la postposition کو *ko* remplace celle du génitif; ainsi, par exemple, au lieu de dire : میری غرض «mon but,» on dit : مجهکو غرض «à moi le «but.»

Le commoratif indique une circonstance de temps ou de lieu. Cette circonstance est de deux espèces;

elle est limitée, محدود *mahdûd*, et précise, معيّن *muaiyan*, ou bien obscure, مبهم *mubham*, lorsqu'il n'y a pas de désignation exacte. Outre la postposition میں *men* (dans), qu'on trouve dans les grammaires rédigées par les Européens, nos auteurs donnent comme marque distinctive de ce cas, l'adverbe بیچ *bîch* (au milieu), et même la particule کو *ko*, qui est proprement le signe distinctif de l'accusatif, mais qui s'emploie aussi quelquefois pour le commoratif. Ainsi pour dire : « allez à la « maison, » on peut se servir de ces trois expressions : گهر کو جاؤ, گهر میں جاؤ, et simplement گهر جاؤ, en sous-entendant la postposition.

Le vocatif se distingue par huit différentes particules[1]. Les unes sont placées avant, les autres après le منادى *munâda*, c'est-à-dire le nom de la personne appelée. Il y en a qui sont employées avec un sens de mépris. La plus usitée est اى *ai* qui est empruntée au sanscrit. On peut supprimer ces particules, soit celles qui se mettent avant, soit celles qui se mettent après le mot, et alors elles sont sous-entendues.

Il est inutile de s'étendre sur le singulier et le pluriel des noms. Je ferai seulement observer que le pluriel des noms féminins qui ne sont pas terminés par un *yé marûf* se nomme فاعلی برای مفعولی *fâilî barâê mafûlî*, c'est-à-dire *nominatif de la forme de*

[1] Parmi ces particules, que nos auteurs citent, il y en a une, هوت, que je ne trouve ni dans les grammaires écrites par des Européens, ni dans les dictionnaires.

l'accusatif (des pronoms). Les pluriels persans et arabes sont parfois employés en hindoustani[1]; mais les pluriels arabes nommés مکسّر *makassar* (rompus) sont considérés comme des singuliers, en sorte qu'on y ajoute souvent la terminaison plurielle hindoustani وں *on*. Toutefois, les gens qui se piquent de bien parler, ou, pour mieux dire, les gens instruits qui savent l'arabe, n'emploient pas dans ces cas ces terminaisons qui doublent pour ainsi dire le pluriel.

Pour former le diminutif on ajoute au primitif un *yé* et un *alif*[2]; ainsi de کھاٹ *khât* (bois de lit), on fait کھٹیا *khatya* (petit bois de lit, et simplement bois de lit). Quelquefois le diminutif se forme par l'addition de la syllabe ڑی *rí* au primitif; mais cette forme est plus rare que la première. Ainsi du mot آنکھ *ânkh* (œil) dérive انکھڑی *ankhrí* (petit œil, œil). Quelquefois aussi on ajoute au primitif un *waw* et un *alif* pour former le diminutif qui est alors pris dans un sens de mépris. Il y a encore d'autres formes de diminutif.

La seconde section, avons-nous dit, roule sur le verbe. Elle se subdivise en trois chapitres, où il est traité de la conjugaison des verbes, de leurs différentes espèces, et des métaphores qui sont usitées dans l'emploi des temps.

Le verbe est le mot qui exprime une action ou un

[1] Le pluriel persan terminé en ان *ân* est la forme la plus usitée dans le dialecte du Décan.

[2] En substituant généralement, comme dans tous les dérivés, des voyelles brèves aux longues du mot primitif.

état avec l'idée du temps ou présent ou passé ou futur. Ce dernier temps se divise en deux temps secondaires, l'impératif امر *amr*, et le prohibitif نهی *nahî*. Or le prohibitif n'est autre chose que l'impératif accompagné de la négation مت *mat*. Il est bon de faire observer en passant avec l'auteur du *Sarf-i urdû* qu'on peut employer indifféremment pour tous les autres temps un des adverbes négatifs نہیں *nahîn* ou نه *na*. Toutefois il est peu élégant d'employer cette dernière négation avec le présent. Elle ne se met aussi qu'avant le verbe auquel elle peut être jointe en retranchant le *hé* final, tandis que l'autre se met à volonté avant ou après le verbe.

Le prétérit ماضی *mâzî* (le même que le participe passé) se forme en ajoutant un *alif*, ou un *yé* et un *alif* à la racine, selon que celle-ci est saine صحیح *sahîh* ou qu'elle se termine par une des deux lettres de prolongation *alif* et *wâw*, auquel cas elle est infirme علیل *alîl*. Il y a pour la première classe deux exceptions indiquées dans les grammaires hindoustani : ce sont les verbes کرنا *karnâ* (faire) et مرنا *marnâ* (mourir) qui font کیا *kiyâ* et موا *mûâ*, à cause, ainsi que l'indique judicieusement l'auteur du *sarf-i urdû*, que ces prétérits qui semblent irréguliers appartiennent effectivement aux anciennes racines کینا *kînâ* et مونا *mûnâ*[1]. Je ferai néanmoins observer que les autres formes کرا *karâ* et مرا *marâ* ne sont pas inusitées. On trouve la première dans quelques ou-

[1] Au surplus *mûâ* est aussi irrégulier. Il en de même de هوا *hûâ*; car il faudrait proprement مویا *mûyâ*, هویا *hoyiâ*.

vrages, et entre autres dans le roman des *Aventures de Kâmrûp* que j'ai publié; et la seconde est employée dans certains verbes composés.

Il y a huit temps passés : le prétérit indéfini ماضی مطلق *mâzî matlac*, le défini ماضی قریب *mâzî caraîb*, le plus-que-parfait ماضی بعید *mâzî baîd*, l'imparfait مستمر *mustamirr*, le futur antérieur ou passé douteux متشکی *matashakkî*, l'optatif متمنی *matamannî*, le conditionnel شرطی *shartî*[1], le conjonctif (c'est-à-dire participe de suspension) معطوف علیه *matûf alaihi*.

L'auteur du *Cawâïd-i zabân-i urdû* fait à propos du prétérit simple une observation curieuse. Il dit qu'au lieu d'ajouter un *alif* à la racine des verbes pour former ce temps, les villageois y ajoutent un *yé* et un *sin*. Ainsi, par exemple, au lieu de dire مارا *mârâ* du verbe مارنا *mârnâ* (frapper), ils disentماریس *mârîs*, ainsi que کهایس *khâîs* au lieu de کهایا *khâyâ* du verbe کهانا *khânâ* (manger), etc. Cette forme hindavi et braj-bhâkhâ est employée en effet dans une lettre hindoustani originale qui fait partie de celles que j'ai publiées dans l'*Appendice à mes rudiments de la langue hindoustani*[2]. On y trouve en effet لیس *lîs* pour لیا *liyâ*, du verbe لینا *lênâ* (prendre), et دیس *dîs* pour دیا *diyâ*, du verbe دینا *dênâ* (donner).

Une autre observation que je dois indiquer, c'est que, contrairement à ce qui a lieu en anglais et en

[1] L'optatif et le conditionnel passé ont la même forme : ils sont composés du participe passé du verbe que l'on conjugue et du participe présent du verbe هونا *honâ*.

[2] Page 23, ligne 3.

français, le prétérit défini est composé et l'indéfini simple. La même chose a lieu en persan.

Selon l'auteur du *Sarf-i ardû* le participe de suspension ne consiste pas seulement à la racine du verbe comme il est dit dans les grammaires hindoustani publiées par les Européens, mais il faut, pour le former, ajouter à la racine une des particules کر *kar* ou کے *ké*, ou toutes les deux, et lorsque le verbe est répété, on ne répète pas la particule.

L'aoriste مضارع *muzâri* s'emploie pour le présent, le futur et le subjonctif. Le présent proprement dit a la même forme que le participe présent : il se nomme حال *hâl*. Le futur a une forme spéciale, il se nomme مستقبل *mustacbal*.

La seconde subdivision de la section qui nous occupe traite, avons-nous dit, des différentes espèces de verbes. Or, sous le point de vue du nombre de lettres dont peut être composée la racine, le verbe est ou bilitère ou trilitère ou quadrilitère ou enfin quinquilitère; ces derniers verbes sont rares.

La racine est ou saine صحیح *sahih* ou infirme علیل *alîl* ou معتل *mutall*. On la nomme infirme lorsqu'elle se termine par une des lettres *alif*, *waw*, *yé*, nommées infirmes en arabe. Cette distinction est importante parce qu'elle donne lieu à quelques irrégularités dans la formation de certains temps.

Sous le point de vue du régime, le verbe est ou neutre لازم *lâzim* ou transitif متعدی *mutaaddî*. Le transitif est tel de sa nature comme سمجهنا *samajhna* (comprendre) ou bien il est dérivé d'un autre verbe

par l'addition d'une ou de plusieurs lettres. L'auteur du *Sarf-i urdû* nomme ces additions *particules* : il en distingue cinq espèces, savoir : trois simples et deux composées. Les premières sont les particules *alif*, *waw*, *yé*, les composées sont وا *wâ* et لا *lâ*. On ajoute l'*alif* ا après la première ou la dernière radicale, comme پهانسنا *phânsnâ* (serrer), de پهنسنا *phansnâ* (être serré), بچانا *bachânâ* (délivrer), de بچنا *bachnâ* (se sauver), etc. Le *waw* et le *yé* se mettent après la première radicale, exemple : کهولنا *kholnâ* (ouvrir) de کهلنا *khulnâ* (s'ouvrir), پیسنا *pîsnâ* (broyer) de پسنا *pisnâ* (être moulu). *Wâ* et *lâ* sont ajoutés après la dernière radicale; mais dans les verbes bilitères dont la dernière radicale est une lettre infirme, on doit par euphonie mette un *lam* devant la particule *wâ*. Ainsi, au lieu de dire دوانا *diwânâ* (faire donner), de دینا *dênâ* (donner), on doit dire دلوانا *dilwânâ*, de même que پلوانا *pilwânâ* (abreuver) pour پوانا *piwânâ* de پینا *pînâ* (boire), etc. L'auteur du *Cawâïd-i zabân-i urdû* parle d'un autre classe de verbes où pour former le transitif on change une consonne en une autre consonne, et il cite pour exemple : جتانا *jatânâ* (faire connaître, indiquer), qui, selon lui, dérive de جاننا *jânnâ* (savoir, connaître).

Il y a en hindoustani, comme dans toutes les langues, des verbes qui sont à la fois neutres et transitifs; c'est-à-dire qui s'emploient dans ces deux sens et qui se conjuguent différemment selon qu'ils ont le premier ou le dernier sens; et de même qu'il y a des verbes transitifs qui n'ont pas de forme par-

ticulière, il y a des verbes neutres qui ont la forme des verbes transitifs tels que نہانا *nahânâ* (se baigner), etc.

Les verbes neutres n'ont point de passif, mais les verbes transitifs en ont un pareil à celui des verbes anglais et français, et on le trouve fréquemment employé dans les meilleurs auteurs. Toutefois un munschî [1] a écrit dans une grammaire imprimée à Bombay [2] un long chapitre pour prouver que la voix passive n'existe pas en hindoustani, et que le Dr Gilchrist et M. Shakespear ont eu tort de l'admettre dans leurs grammaires. On dirait vraiment à entendre ce bon Indien que ces orientalistes ont inventé la grammaire hindoustani, tandis que leur travail est fondé sur les écrits des Walî, des Saudâ, des Haçan, des Mîr et des autres écrivains célèbres de l'Hindoustan qui, par leurs brillantes compositions, ont fixé cet utile idiome. Au lieu de chicaner sur les mots, il devait se contenter de dire que dans la présidence de Bombay surtout, les natifs n'aiment pas à se servir du passif dans le langage parlé, et qu'il vaut mieux recourir à une périphrase que de l'employer. Ceci est aussi le cas en français; car tout le monde sait que le passif y est beaucoup moins usité qu'en anglais, et que les bons écrivains évitent de s'en servir.

J'ai actuellement à parler des différentes espèces

[1] Muhammad-Ibrahim-Makbah munschî.

[2] Tuhfa-e Elphinstone, *Or a grammar of the hindustani language*, page 44 et suiv.

de verbes. Quant à sa forme, le verbe est ou radical, اصلی *aslí*, ou dérivé, جعلی *jalî;* simple, بسیط *bacît*, ou composé, مرکب *murakkab*. Le radical est celui qui ne dérive d'aucun autre mot, comme مارنا *mârnâ* (frapper); le dérivé est formé ou d'un mot hindoustani, comme پنیانا *panyânâ* (mouiller), de پانی *pânî* (eau); پتھرانا *pathrânâ* (lapider), de پتھر *patthar* (pierre), ou d'un mot étranger à l'hindoustani, comme قبولنا *cabûlnâ* (accepter), du mot arabe قبول *cabûl* (acceptation), خریدنا *kharîdnâ* (acheter), du mot persan خرید *kharîd* (achat). Ces verbes, tant radicaux que dérivés, peuvent être ou simples ou composés. On vient de voir des exemples du verbe simple. Le verbe composé est celui qui est formé de deux mots différents. Ici se trouve la liste des verbes composés qui, comme on le sait, sont assez nombreux en hindoustani; mais je dois avouer qu'il y a quelque confusion dans cette nomenclature, et que dans la même classe nos auteurs confondent des verbes appartenant réellement à des classes distinctes; aussi ne les suivrai-je pas dans ces développements; je me contententerai de dire avec eux qu'on peut séparer par un ou plusieurs mots les deux mots qui composent ces verbes.

On divise aussi les verbes en réguliers et irréguliers. Nous avons eu occasion de parler de quelques-uns des derniers. — Selon nos auteurs, جانا *jânâ* fait گیا *gayâ* au prétérit en changeant le ج *jim* en گ *gaf*, changement qui est, selon eux, assez fré-

quent. Il faudrait donc dire گایا *gâyâ;* mais on confondrait alors ce mot avec le prétérit du verbe گانا *gânâ* (chanter): on a donc retranché l'*alif* médial, et on a eu گیا *gayâ*, qui est la forme actuellement usitée; toutefois la forme régulière s'emploie dans quelques verbes composés.

Je ne parlerai pas des autres verbes irréguliers, dont les irrégularités sont toutes signalées dans les grammaires du D[r] Gilchrist et de M. Shakespear.

En hindoustani on emploie métaphoriquement certains temps pour d'autres, comme cela se pratique dans la plupart des autres langues. Ainsi, selon l'auteur du *Cawâid-i zabân-i urdû,* on emploie le prétérit simple au lieu du plus-que-parfait, dans cette phrase, par exemple : مین کل وهان گیا هون «J'y suis allé hier.» Or, selon l'auteur, گیا هون est là pour گیا تها «J'étais allé.» Quelquefois le prétérit est employé pour un futur qui est sur le point d'arriver, comme lorsqu'un maître dit, par exemple : کهانا لایا «As-tu apporté mon dîner?» et que son domestique répond : هان صاحب لایا «Oui, Monsieur, je l'ai apporté,» pour dire : «Je l'apporterai,» ou mieux : «Je vais l'apporter.» — On emploie souvent l'infinitif pour l'impératif et pour le prohibitif. — L'aoriste est mis quelquefois pour le passé, comme dans ce vers emprunté probablement à un marsiya:

پس جب حسین سرور بن کربلا مین آئی
دیکهین تو سامهنی سی کچهه لوک هین پرای

Quand Huçain, décidé à se mettre à la tête de son armée, parvint à Karbala, il ne vit devant lui que des étrangers.

Dans le second hémistiche, دیکھیں est pour دیکھا. — On trouve le présent composé employé pour le prétérit, comme dans cet exemple : فلانی جگہہ گیا تھا دیکھتا ہوں کیا «J'étais allé dans un «tel lieu, et que vis-je?» — Le sens du futur prochain s'exprime quelquefois par le verbe چاهنا *châhnâ*, ou par les mots پر *par* ou والا *wâlâ;* ainsi ces trois expressions مرا چاهتا ہ, مرنی پر ہ et مرنی والا ہ signifient «il est près de mourir.» Les expressions چاهیی, چاهییگا et چاهتا هے indiquent *la nécessité* ou *la convenance;* exemple : تمکو چاهیی وهاں جانا «Il est nécessaire ou convenable que «vous y alliez.» — Lorsque les verbes بنا *banna* (être fait) et پڑنا *parna* (tomber) sont joints à un autre verbe à l'infinitif ou au gérondif présent, ils indiquent, selon notre auteur, la nécessité où l'on est de faire quelque chose : ainsi les expressions جانا پڑا et جاتی بنا signifient «Il a dû aller.»

Nous voici arrivés à la troisième et dernière section de la première partie, section consacrée aux particules.

On nomme *particule* le mot qui n'a aucun sens s'il n'est uni à un autre. Sa fonction est de joindre les autres mots entre eux, de là vient qu'on la nomme رابط *râbit* (liant). Il y en a de différentes espèces : les unes sont inchoatives ou indiquent le point du départ, ابتدا *ibtidâ*, qu'il s'agisse du temps

ou du lieu; telles sont سی *sé*, etc. Les autres indiquent le terme, انتها *intihâ*, ce sont تک *tak*, تلک *talak*, لی *lé*, لگ *lag*, توڑی *torî*.

سی *sé* s'emploie quelquefois comme la préposition من *min* en arabe, pour l'explication, بيان *bayân*, dans le sens de *en fait de*, comme dans cet exemple : کچھ کمی ہے اسی مال و دولت سی «Quelque chose lui «manque-t-il en fait de richesses et de bonheur?» — Quelquefois aussi pour indiquer une portion à prendre dans un tout, ce qui se nomme بعضيت *baziyat*, comme : زيد قوم مسلمان سی ہے «Zaïd est du «peuple musulman,» c'est-à-dire «il est un individu «de ce peuple.»—Quelquefois elle indique la cause, سبب *sabab*, comme dans cette phrase : دولت سی تو نہو مغرور «Ne sois point fier de (c'est-à-dire, à «cause de) ton bonheur.» — D'autres fois elle exprime le moyen, استعانت *istiânat*, comme : لاٹھی سی سانپ کو مارا «Il a frappé le serpent avec le «(c'est-à-dire, au moyen du) bâton.»

La particule میں *men* est quelquefois employée dans le sens de پر *par* (sur), ainsi on dit : چھت میں au lieu de : چھت پر «Sur le toit.» — Cette dernière particule indique un rapport de situation supérieure, استعلا *istilâ*. On l'emploie aussi pour indiquer l'exception, استثنا *istisnâ*, mais alors elle est conjonctive, comme dans l'exemple suivant : لوگ آئے پر زید نہ آیا «Les gens sont venus, à l'ex-«ception de Zaïd,» à la lettre; «mais Zaïd n'est pas «venu.»

La particule کو *ko* se prend quelquefois dans le sens du mot arabe عوض *iwaz* (en place de *pour*), comme lorsqu'on dit : بہہ گھوڑا کتنی کو خریدا ہے « A combien avez-vous acheté ce cheval ? » cela signifie « pour, ou au lieu de, combien de roupies, « etc. » — D'autres fois elle indique la cause, comme تیری ملنی کو آیا ہوں, c'est-à-dire ملنی کی واسطی « Je « suis allé à ta rencontre, » c'est-à-dire « pour te « rencontrer. »

La particule hindoustani جو *jo* et son synonyme persan که *ki* s'emploient pour l'explication, بیان *bayân*, c'est-à-dire *pour déterminer le sens d'une proposition vague*, comme dans cet exemple : خالد نی زید کو کہا کہ عمر پاس تو یہہ خط لیجا « Khalid a dit « à Zaïd (ce qui suit, savoir) : porte cette lettre à « Omar. » — Elles indiquent quelquefois la cause, تعلیل *talîl*, comme dans cet exemple : میں آیا ہوں تیری پاس جو تین مجھی کچھہ ادھار دیوی « Je suis venu « auprès de vous pour que vous me remettiez une « quittance. »

جو *jo*, aussi bien que که *ki*, s'emploie comme conjonction conditionnelle. Il ne faut pas confondre cette particule avec le pronom relatif جو *jo*, qui est classé parmi les noms.

Il y a deux sortes de négations, celles du verbe et celles du nom. Il a été parlé plus haut de celles du verbe. Celles du nom sont au nombre de quatre; ce sont les particules préfixes ا *a*, ان *an*, ن *ni* نر *nir*. Voici un exemple de chacune d'elles jointe

à un mot : اٹل *atal* (immuable), ان پڑھا *an-parhâ* (non lu), نڈر *nidar* (sans crainte), نراس *nir-âs* (sans espoir).

Nos auteurs parlent ici de la désinence, ou, comme ils la nomment, de la particule de souhait, یو *yo* [1], qu'on ajoute à la racine du verbe, pour former ce qu'on nomme *le précatif* dans les grammaires écrites par des Européens. Elle se prend en bonne et mauvaise part : ainsi de même qu'on dit خوش رهیو « soyez content, » on dit مریو « mourez. » Cette particule s'emploie aussi pour donner plus d'énergie à l'impératif. — Il est très-vrai que beaucoup de désinences des verbes et des noms ne sont autre chose que des particules d'abord isolées, ensuite réunies au mot qu'elles accompagnent; ce qui le prouve, c'est que dans les manuscrits, surtout dans les anciens, ces désinences sont souvent écrites séparément.

La particule hindoustani de conjonction ou عطف *atf* est اور *aur*. Elle joint une portion du discours à une autre. On nomme معطوف *matûf*, celle qu'on joint, et معطوف علیه *matûf alaihi* celle à qui on la joint. On supprime souvent cette particule en hindoustani, surtout entre deux mots. Souvent aussi on emploie à sa place la conjonction persane و *o*, et même les conjonctions بلکه *balki*, پن *pun*, لیکن *lékin*, پر *par*.

Les particules سا *sâ* et آنا *âna* sont comparatives. سا *sâ* est déclinable : l'auteur du *Sarf-i urdu* dit que

[1] Ils ne parlent pas de l'autre forme, یے *yé* et ییگا *yégâ*.

cette particule se change en سين *sin* au pluriel féminin.

Les mots كه *ki*, يا *ya*, خواه *khâ* sont des particules disjonctives. Elles indiquent un choix à faire entre deux choses égales, comme dans cette phrase: اِسكو يا اُسكوتو ليوى « Prendras-tu ceci ou cela ? »

Les particules conditionnelles ou de condition, شرط *shart*, sont جو *jo* et اگر *agar*, et celles de compensation, جزا *jazâ*, qui leur correspondent, تو *to* et پس *pas*[1]. Quelquefois la particule تو est tout à fait explétive, comme तु *tu* en sanscrit. Il ne faut pas confondre ce جو *jo* et ce تو *to* particules avec جو *jo* et تو *to* noms ou pour mieux dire pronoms relatifs.

Je n'ai rien à dire de particulier sur les adverbes d'exception, استثنا *istisna*, si ce n'est que مگر *magar* s'emploie quelquefois comme particule dubitative et que ce mot persan est synonyme de l'adverbe arabe لعل *lal*.

Au lieu de la particule d'affirmation هان *hân*, on se sert quelquefois, par respect pour la personne à qui on parle, du mot حضرت *hazrat*, expression équivalente à *Votre Seigneurie*, ou de quelque autre mot d'une signification analogue. Si c'est un domestique qui parle, il doit se servir du mot خداوند *khudâwand* (maître).

[1] Cette construction n'est pas particulière à l'hindoustani, elle est aussi usitée en arabe. On lit, par exemple, dans le Coran : ان لم تومنوا بجميعكم تهلكون « Si vous ne croyez point, en ce cas, « vous périrez tous. »

Nos auteurs nomment les adverbes كبهى *kabhî* et هرگز *harguiz*, qui signifient proprement *jamais*, des particules d'énergie, تاكيد *takîd*. Elles donnent, disent-ils, plus d'énergie à la négation du temps, comme dans cet exemple : هرگز اس دل سى غم نه جاويگا «Le chagrin ne quittera pas ce cœur.» — Quelquefois on emploie dans le même sens la particule كا *kâ* avec un *masdar*, comme dans cette phrase : نهين يه رهنى كا «Ce lieu n'est certainement pas «propre à y demeurer.» كبهى *kabhî* exprime quelquefois une partie d'un temps, comme dans cet exemple : سن كر منه اپنا پهر ليوى گر كبهى ذكر ميرا آجاوى «Si jamais (c'est-à-dire *quelquefois*) tu «entends qu'il s'agit de moi, tu détournes le vi«sage.»

La particule hindoustani كر *kar*, ou pour mieux dire la racine du verbe كرنا *karnâ* [faire], remplace quelquefois la préposition persane به *ba* dans le sens de *pour*, etc., comme dans cette phrase proverbiale : گهر هارا خانۀ الله كر مشهور تها c'est-à-dire بخانۀ الله, ce qui signifie : «Ma maison était connue «pour la maison de Dieu,» à la lettre : «Ayant «rendu ma maison la maison de Dieu, elle était «connue (sous ce point de vue).» — Cette même particule, souvent ajoutée à la racine du verbe pour former le participe passé conjonctif, dénote quelquefois l'agent, comme dans cette phrase : دنكر آفتاب كو كهتى هين, c'est-à-dire دن كرنيوالا «On «nomme le soleil l'auteur du jour.»

Quelquefois on emploie au lieu d'une seule particule deux particules qui ont le même sens. On dit par exemple : اسکتیں کو مارا « Il l'a frappé; » شام سی لیکی تا تکر « Du soir au matin. »

Les particules ا *a*, ب *ba*, بہ *bé*, و *o*, ن *na*, کا *kâ*, کے *ké*, کی *kî* se placent quelquefois entre deux mots identiques, soit pour en faire des adverbes, soit pour donner plus d'énergie au discours, comme : در بدر « de porte en porte; » جهپا جهپ « vîte; » گاه بیگاه « souvent; » گفت و گو « dialogue; » کہیں نکہیں « quelque part; » جنگل کا جنگل « toute la « forêt; » غت کی غت « des troupes de gens; » رات کی رات « toute la nuit. »

La syntaxe, ai-je dit, n'est traitée que dans le *Cawâid-i zabân-i urdû*, où elle forme la seconde partie de l'ouvrage. Dans la première partie, l'auteur a traité des mots simples ou isolés, مفردات *mafradât;* dans celle-ci il traite des mots composés ou réunis, مرکبات *murakkabât*. Elle se subdivise en deux sections. Dans la première il s'agit des composés, ou pour mieux dire des agrégations de mots nommées غیرکلامی *gaïr kalâmî*, c'est-à-dire *qui ne constituent pas des phrases*, جمله jumla, *et qui ne donnent pas, par conséquent, un sens complet.*

Il y a quatre espèces de composés nommés غیر کلامی *gaïr kalâmî*. La première est celle qu'on appelle توصیفی *taucîfî;* c'est la réunion de l'adjectif et du substantif.

Il est bon de faire observer, avec notre auteur, que, dans les mots qui sont composés d'un subs-

tantif et d'un adjectif, ce dernier doit s'accorder avec le substantif auquel le composé se rapporte. Ainsi dans cet exemple : تنگری ٹوٹا لڑکا « Un enfant dont « la jambe est cassée, » il faut mettre ٹوٹا *cassé* au masculin, pour le faire accorder avec لڑکا *enfant*, et il ne faut pas le faire accorder avec تنگری *jambe*, qui est du féminin. Dans cet autre exemple : باپ موی لڑکی « Une jeune fille dont le père est mort, » موی *mort* doit être mis en concordance avec لڑکی *fille*, et non pas avec باپ *père*. Cette règle est basée sur celle de la grammaire arabe, qu'on suit dans cette circonstance, et dont on peut voir le développement dans la savante Grammaire de M. de Sacy (t. I, p. 197 et suiv. de la seconde édition).

La deuxième espèce se nomme ترکیب اضافی *tarkîb-i izâfî*, ce qui signifie *composition d'annexion*. C'est le groupe de deux mots mis en rapport, l'un étant l'antécédent et l'autre le complément. En hindoustani le complément précède ordinairement l'antécédent; la construction inverse est néanmoins usitée. Il a été parlé ailleurs de ce rapport d'annexion, à propos du génitif.

Les deux dernières espèces de composés se forment de composés réels. En effet la troisième espèce, nommée ترکیب تعدادی *tarkîb-i tadâdî* (composition numérale), n'est autre que les noms de nombre composés, tels que گیاره *guyârâ* (onze), باره *bârah* (douze), etc. La quatrième, nommée ترکیب امتزاجی *tarkîb-i imtizâjî* (composition intime), con-

siste à réunir deux mots quelconques de telle sorte qu'ils semblent n'en former plus qu'un. Tels sont les noms de ville فتح گڑہ *Fath-garh*, qui se compose du mot arabe فتح *fath* (victoire) et du mot hindou-sanscrit گڑہ *gahr* (forteresse); جہانگیر آباد *Jahân-guîr-âbâd* (Dacca), formé des mots persans جہانگیر *jahânguîr*, nom propre, ou pour mieux dire titre d'honneur, et de آباد *âbâd* (lieu habité); کلکتہ *Calcutta* (proprement *Kalkatta*), formé de کالی *Kâlî*, un des noms de *Durgâ*, et de کتہ *kata*, mot qui, en bengali signifie, selon l'auteur, *possesseur*[1].

A la suite de cette dernière espèce on peut ranger les autres classes de composés, غیر کلامی *gaïr kalâmî*, qui sont en grand nombre dans la langue hindoustani, mais qui ne sont pas désignés par les grammairiens sous des dénominations particulières. Il a déjà été parlé des adjectifs composés à l'article de cette sorte de noms. En hindoustani comme en persan on ajoute quelquefois un ی *yé marûf* aux adjectifs pour en former des substantifs. Ainsi de بڑا *barâ* (grand), on forme بڑائی *barâî* (grandeur), etc.

Je laisse tous les détails qu'on lit ici sur la manière dont se forment beaucoup d'autres substantifs. Je me bornerai à dire avec notre auteur qu'en ajoutant à certains mots la désinence انا *anâ* on en fait

[1] Afsos, dans son *Araisch-i mahfil*, page 124 de l'édition de Calcutta, donne la même étymologie de ce nom. Il remarque, ainsi que notre auteur, que ce n'est qu'à cause de l'emploi fréquent de ce mot qu'on en a fait *Kalkatta* au lieu de *Kalikata*, qui est le véritable nom de la capitale moderne de l'Inde.

des noms de lieu. Ainsi de سر *sir* (tête), on fait سرهانا *sirhânâ* (oreiller). Je dirai aussi que la désinence آس *âs*, ajoutée à un mot, a le sens de la dixième forme des verbes arabes, c'est-à-dire qu'elle exprime le désir de la chose désignée par ce mot. Ainsi de la racine پی *pî* (boire), dérive پیاس *piyâs* (altéré, celui qui désire boire).

La seconde section de la seconde partie du *Cawâid-i zabân-i urdû* traite, ai-je dit, des groupes de mots qui constituent des phrases et un sens complet. Toute proposition se compose d'un sujet, مسند اليه *masnad ilaihi*, d'un attribut, مسند *masnad*, et d'un autre mot destiné à lier l'un et l'autre, رابط *râbit*. Or, en hindoustani, ce lien c'est le verbe abstrait, qui est exprimé ou sous-entendu.

Les propositions sont ou nominales, اسميه *ismiya*, ou verbales, فعليه *filiya*. Les nominales se composent d'un inchoatif, مبتدا *mubtadâ*, et d'un prédicat, خبر *khabar*, liés ensemble par le verbe abstrait[1]. On les appelle nominales pour se conformer à la grammaire de la langue arabe, où en effet cette sorte de proposition est réellement nominale, le verbe substantif y étant sous-entendu[2]. Ainsi les propositions données pour exemple par notre auteur : میں عالم هوں « Je suis savant, » et زید فاضل ہے « Zaïd est vertueux, » sont les propositions

[1] Il est ordinairement sous-entendu dans les propositions négatives.

[2] D'ailleurs le verbe substantif n'existe pas en arabe, à proprement parler.

arabes purement nominales انا عالم et زيد فاضل.

La proposition verbale, *filiya*, est celle qui se compose d'un sujet et d'un verbe qui représente l'attribut et le verbe abstrait; mais comme en hindoustani le prétérit et le présent ne sont autre chose que des noms véritables, cette dernière proposition n'est pas bien distincte de la première. En effet, si on dit زيد آيا « Zaïd venu (est), » cette proposition est verbale; mais si l'on dit زيد آيا ھ « Zaïd est « venu, » on peut considérer cette proposition comme nominale, le verbe substantif étant exprimé.

On peut quelquefois retrancher le verbe d'une proposition correspondante à une autre qui l'a précédé. Cette dernière proposition se nomme قرينة *carîna;* comme si quelqu'un dit : كهانا لايا « Avez-« vous apporté le dîner? » et qu'on réponde نہين « Non, » c'est-à-dire نہين لايا « Je ne l'ai pas ap-« porté. » — On peut même exprimer par un signe la proposition correspondante : elle se nomme alors قرينۂ حاليه *carîna-i hâliya*, comme, par exemple, si on vous dit : تم باغكو جاوگی « Irez-vous au jar-« din? » et que vous répondiez par un signe de tête *oui* ou *non*.

Sous le titre de خاتمه *khâtima* (conclusion), notre auteur donne quatre chapitres finaux destinés à faire cadrer avec la grammaire arabe la grammaire hindoustani.

Dans le premier il parle de ce qu'on nomme en arabe حال *hâl*, c'est-à-dire *la circonstance d'état*. En

hindoustani comme en arabe, elle est ordinairement exprimée par un participe présent. Cette circonstance peut se rapporter ou au sujet, comme dans cet exemple : سیتا سوتی پڑی تھی « Sita était « couchée, étant endormie, » ou à l'objet, comme : زید کو مارتی دیکھا « J'ai vu Zaïd frappant » ou « qui « frappait. » Quelquefois le terme circonstanciel peut se rapporter à la fois au sujet ou à l'objet : le contexte doit guider le lecteur. En hindoustani le terme circonstanciel s'accorde en genre, comme on vient de le voir, avec le nom auquel il se rapporte, lequel se nomme ذی الحال *zî 'lhâl.*

Dans le second de ces chapitres finaux, l'auteur parle du spécificatif, تمییز *tamiyiz*, c'est-à-dire *du complément destiné à prévenir toute amphibologie et tout doute*. C'est ordinairement en hindoustani un nom gouverné par la postposition سی *sé* ou par la préposition به *ba*, et quelquefois par la particule کر *kar*, ordinairement destinée à indiquer le participe passé conjonctif, comme dans cet exemple : زید زبردستی سی چھین لیا « Zaïd a pris (cela) par force, » phrase où زبردستی سی équivaut à l'expression arabe جبراً ; et dans celui-ci : عبارت بھولکر لکھی « J'ai écrit « ma phrase en me trompant, » expression où بھول کر est synonyme du mot arabe سهواً. Quelquefois le spécificatif n'a pas de signe particulier; comme le terme circonstanciel, il s'accorde en genre avec le nom qu'il spécifie et qui se nomme ممیز عنه *mumaiyaz anhu.*

La syntaxe des appositifs, تابع *tâbi*, fait le sujet

du troisième chapitre final. Il y en a de deux espèces. Les uns ont un sens, معنی *manî*, les autres n'en ont pas, بی معنی *bé-manî*. Ceux qui ont un sens sont de quatre sortes ; la première, c'est l'adjectif qui accompagne le substantif : il en a été parlé à l'article des composés qui ne forment pas des phrases ; la seconde, ce sont les noms joints par une conjonction exprimée ou sous-entendue. — Il doit y avoir une relation entre les mots liés par une conjonction : ainsi si le premier est un verbe, le second doit être aussi un verbe ; s'il est l'objet d'un verbe, le second doit l'être pareillement. Dans cette agrégation, quand les deux choses dont il s'agit ont un degré différent de valeur ou de rang, on commence ordinairement par l'inférieure, comme : چهوٹا بڑا « petit et grand, » جورو خصم « femme « et mari, » كم وبيش « moins et plus [1], » etc. ; la troisième est ce qu'on nomme en arabe تاكيد *takîd* (corroboratif) : il donne plus d'énergie à ce qui précède, comme سب *tous*, dans cette phrase : آئی مرد سب « Tous les hommes sont venus ; » la quatrième, c'est le permutatif بدل *badal*.

Les appositifs qui n'ont point de sens, du moins intrinsèque, sont certains mots qu'on emploie en hindoustani, à la suite d'autres mots, pour former des allitérations et des rimes, ce que les Indiens aiment passionnément. Tels sont les mots اوری اوتی

[1] Cela tient à la construction générale des phrases en hindoustani, construction qui est l'inverse de la nôtre.

پترکی dans les composés چهوری اوری [1] *couteau*, روٹی اوٹی *pain*, لترکی پترکی *jeune fille*.

Enfin le quatrième et dernier chapitre du traité que j'analyse roule sur les dépendances, متعلقات *mutaallicât*, que prennent certains verbes sous forme de complément, مفعول *mafûl*, quoiqu'elles n'en soient réellement pas. En voici des exemples : فلانی چیز مجھی ملی « Une telle chose m'est arrivée; » یہہ کام تجھی بھاتا نہیں « Cette affaire ne vous convient-« elle pas ? »

GARCIN DE TASSY.

[1] Ou plus régulièrement چھری.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 décembre 1837.

Il est donné lecture d'une lettre de Maneckji Cursetji, qui remercie le conseil de sa nomination comme membre honoraire de la Société.

On lit une lettre de M. Lassen, qui remercie le conseil de sa nomination comme membre honoraire de la Société, et qui adresse à la Société la troisième et dernière livraison de ses *Institutiones linguæ pracriticæ*. Les remercîments de la Société sont adressés à M. Lassen.

M. le conseiller de Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lisbonne, adresse au conseil la première partie du tome XII des Mémoires de l'Académie de Lisbonne. Les remercîments de la Société seront adressés à M. de Macedo.

M. Uhlemann écrit au conseil pour adresser à la Société un exemplaire de ses *Institutiones linguæ samaritanæ* et pour demander d'être admis comme membre de la Société. M. Uhlmann est proclamé membre de la Société, et on arrête que les remercîments du conseil lui seront adressés.

M. de Hammer-Purgstall écrit au conseil pour lui envoyer un article sur saint Louis qu'il destine au Journal asiatique. Cet article est renvoyé à la commission du Journal.

M. Mohl, au nom de la commission des fonds, propose au conseil de souscrire pour douze exemplaires au Dictionnaire algérien de M. Marcel. Cette proposition est adoptée.

M. Mohl communique au conseil plusieurs demandes qui lui ont été transmises du Caire par Hassan-effendi, lequel sollicite le patronage de la Société pour la publication

du *Kitab-alikd*, du *Kitâb-alaghâni* et du *Kamous*, ouvrages dont il prépare une édition. La Société engage Hassan-effendi à lui envoyer un certain nombre d'exemplaires qu'elle se chargerait de répandre en Europe. Elle administrera ce dépôt comme elle le fait pour celui de la Société de Calcutta, et rendra compte à Hassan-effendi du produit intégral de la vente.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 décembre 1837.

Par l'auteur. *Vie de Mohammed*, texte arabe d'Aboulféda, accompagnée d'une traduction française et de notes, par A. Noel Desvergers. Paris, Imprimerie royale, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Institutiones linguæ samaritanæ*, Frederico Uhlemann, 2 part. Lipsiæ, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Vergleichende grammatik des sanscrit, zend, griechischen, lateinisschen, litthánischen, altslawischen, gothischen und deutschen*, von Franz Bopp. Dritte abtheilung. Berlin, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Institutiones linguæ pracriticæ*, scripsit Ch. Lassen. Fasciculus III. Bonnæ ad Rhenum, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Fünf Gesänge des Bhatti-Kâvya aus dem sanskritt übersetzt* von Dr. C. Schutz. Bielefeld, 1837. In-4° de 28 pages.

Par l'auteur. *O Kind! die berühmte ethische Abhandlung Ghasali's;* arabisch und dirtsch von Hammer-Purgstall. Wien, 1838. In-8°.

Par l'auteur. *De imitatione Christi liber primus*, ex latino in hebræum versus à Johanne Muller. Francoforti, 1837. In-8°.

Par M. de Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne. *Memorias da Academia reale das sciencias de Lisboa*. Tomo XII, parte 1. Lisboa, 1837. In-4°.

Par J. Robert Morrison. *The second report of the Society for the diffusion of useful knowledge in China.* Canton, 1837. In-8° de 29 pages.

Par l'auteur. *Explication de quelques inscriptions géorgiennes,* par M. Brosset. (Lu le 18 août 1837.) In-8° de 8 pages.

Analyse du roman géorgien Amiran-Daredjaniani, par M. Brosset. (Lu le 15 septembre 1837.) 15 pages.

Par l'auteur. *Conjectures sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane,* par M. le général Court.

L'impression de la première livraison du Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallikan s'avance rapidement, et elle sera publiée au commencement de l'année prochaine. Cette livraison, formant un huitième de l'ouvrage, renfermera les cinq premières lettres de l'alphabet. L'éditeur, M. le baron Mac Guckin de Slane, ayant maintenant à sa disposition quatorze manuscrits de cet ouvrage, espère pouvoir rétablir le texte de cette biographie dans sa pureté primitive, et il en hâtera l'impression autant que le permettront les soins qu'exige une telle entreprise.

M. Freytag, à Bonn, s'occupe d'une édition complète des Proverbes arabes de Meïdani, accompagnée d'une traduction.

Il a paru à Bombai le premier volume d'une édition du Rigveda, avec une traduction par M. Stevenson : le premier volume du même ouvrage, accompagné d'une transcription, d'une traduction et d'un commentaire, par feu M. Rosen, va paraître à Londres.

M. Boré, membre du conseil de la Société asiatique, vient de se rendre à Constantinople dans l'intention d'explorer les

bibliothèques des monastères du mont Liban. Il se propose de passer ensuite quelque temps chez les Samaritains de Naplouse, et d'aller de là en Arménie pour faire des recherches sur la littérature et l'archéologie de ce pays.

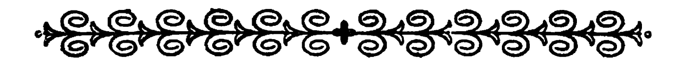
Le monde savant a droit d'attendre des résultats très-importants d'un pareil voyage, fait par un homme qui réunit toutes les qualités nécessaires pour mener à bien une entreprise aussi difficile que périlleuse. Les connaissances étendues que M. Boré a acquises dans la plupart des langues de l'Orient, la persévérance et la fermeté de son caractère lui procureront des avantages dont peu de voyageurs ont pu jouir jusqu'à présent.

M. G. de S.

M. Stanislas Julien nous prie d'annoncer aux lecteurs du Journal asiatique qu'il est dans l'intention de répondre prochainement à la lettre de M. Jacquet signée *Siao-tseu*, insérée dans le cahier de décembre 1837.

AVIS.

La Société asiatique n'ayant point reçu, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, des renseignements nouveaux et précis sur plusieurs des souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, il a été décidé par la Commission du Journal que la liste des souverains, mise en tête du cahier de janvier 1837, serait maintenue pour cette année, et qu'une nouvelle liste serait insérée dans le cahier de janvier 1839. Les personnes qui, d'ici à cette époque, obtiendraient quelques notions exactes à ce sujet, sont priées d'en faire part à la Commission.



JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1838.

TROISIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, par F. Fresnel.

(Suite et fin.)

SUITE DES JOURNÉES ET RENCONTRES.

Journée d'Ayn-Abâgh[1].

Selon Abou-Oubaydah, Moundhir, fils de Mâassamâ, régna sur les Arabes. Après sa mort, le trône de Hirah fut occupé par son fils Amr, dont la mère Hind a transmis son nom à sa postérité. Après lui vint son frère Ckaboûs, fils de Hind. Le règne de ce dernier fut de quatre ans, et coïncide

[1] Cette journée et la suivante terminent la section du *Kitâb-alickd* que j'ai entrepris de faire connaître; c'est une anticipation.

(en partie) avec celui de Hourmouz (Hormisdas IV). Ckaboûs eut pour successeur son frère Moundhir, fils de Moundhir, fils de Mâ-assamâ, qui régna au temps de Kisrâ, fils de Hourmouz (Khosrou-Parwiz, fils de Hormisdas IV).

Moundhir, fils de Moundhir, fils de Mâ-assamâ, fut attaqué par Harith le Ghassânide, lieutenant de Ckayssar (César, l'empereur byzantin), sur la frontière de Syrie. Leur rencontre eut lieu à Ayn-Abâgh, et Moundhir fut tué. Kisrâ ne fut pas plus tôt informé de cet événement qu'il s'occupa du remplacement de Moundhir, son lieutenant, sur la frontière de l'Irâck. Ce fut alors qu'Adiyy, fils de Zayd, l'un de ses interprètes, lui proposa, pour la vice-royauté de Hîrah, le plus jeune des fils de Moundhir, fils de Moundhir, fils de Mâ-assamâ, nommé Noumân, auquel il s'intéressait vivement. Sur sa recommandation, Kisrâ l'investit de l'autorité qu'il avait donnée au père; et Adiyy, fils de Zayd, étant allé à la cour de Hîrah, le nouveau roi le combla de faveurs. Mais ensuite, ayant prêté l'oreille aux envieux et conçu des soupçons contre Adiyy, il le fit emprisonner et finit par le faire mourir en prison. — C'est à Adiyy prisonnier qu'appartiennent les vers suivants :

Porte ce message à Noumân : Il y a longtemps que je languis en prison, attendant l'heure de la délivrance.

Si j'eusse avalé de travers autre chose que de l'eau pure, je me délivrerais de l'étouffement qui m'oppresse en buvant quelques gorgées d'eau (c'est-à-dire, si j'étais opprimé par

tout autre que Noumân, j'appellerais Noumân à mon secours et trouverais mon salut en lui);

Mais aujourd'hui mes ennemis triomphent; ils sont heureux de me voir enchaîné

Par un prince qui n'eut jamais à se plaindre de moi quand la fortune lui était contraire.

Si la fortune m'enlève aujourd'hui ses faveurs et me plonge dans la détresse,

C'est sans doute en compensation de tous les biens dont elle me combla autrefois. Après tout, la vie de l'homme est un emprunt qu'il doit rembourser.

Noumân ayant fait mourir en prison Adiyy, fils de Zayd (de la famille d'Amroulckays, fils de Sad, fils de Zayd-Manâh, fils de Tamim), son fils Amr, qui lui avait succédé dans la charge d'interprète du roi pour la langue arabe, alla trouver Kisrâ et réussit à lui rendre Noumân odieux. Noumân, informé de la colère du roi, chercha son salut dans la fuite, et se rendit auprès des Banoû-Rawâhah de la tribu d'Abs. Kisrâ le remplaça aussitôt dans le gouvernement des Arabes par Jyab, fils de Ckabîssah, de la tribu de Tayyi. Depuis lors Noumân ne cessa d'errer de tribu en tribu, jusqu'à ce qu'enfin Moutadjarridah sa femme[1] lui conseilla d'aller trouver le roi de Perse, et de se justifier devant lui. Noumân ayant suivi ce conseil, Kisrâ le jeta en prison à Sâbât, et l'y laissa jusqu'à sa

[1] Il est question d'une autre femme de ce nom dans la Journée de Batn-Aqil. Je soupçonne que quelques *rouwâh* les ont confondues, aussi bien que les deux Noumân.

mort. D'autres disent qu'il le fit fouler aux pieds des éléphants.

Or Noumân, partant pour se rendre à la cour de Perse, avait laissé en dépôt tout son arsenal, composé de huit cents cottes de mailles et d'une multitude d'armes offensives et défensives, chez Hâni, fils de Maçoûd le Schaybânide, auquel il avait aussi confié la garde de sa fille Hind, surnommée Hourackah.

La triste fin de Noumân fit une grande impression sur les Arabes, et leurs poëtes l'ont célébrée comme un exemple de l'instabilité des choses humaines. Zouhayr, fils d'Abou-Soulmâ (l'auteur de la Mouallackah), dit à ce sujet :

N'est-il pas vrai que s'il y avait quelque chose d'assuré dans la vie de l'homme, Noumân eût été à l'abri de toute infortune ?

Eh bien, je ne vis jamais prince déchu aussi complétement dépourvu d'amis fidèles.

Sauf une seule famille, la famille de Rawâhah des Asides gens d'honneur, gens qui se croyaient liés par leurs serments, tout le monde l'abandonna.

Il dit à ces braves gens en les quittant : « Que le ciel vous « récompense ! » Il leur fit des adieux qui devaient être éternels.

Journée de Dhoû-Ckâr.

Selon Abou-Oubaydah, la journée de Dhoû-Ckâr porte encore les noms de Hima, de Ckirâckir, Djibâyât, Dhâtaloudjroum, et Bathâ-dhî-Ckâr, qui se rapportent tous à des lieux situés aux envi-

rons de Dhoû-Ckâr, et se rencontrent dans les poëtes à propos de cette journée célèbre. Le *Kitab-alaghânyy* nous apprend que c'est une des trois grandes batailles dont les Arabes ont conservé un souvenir distinct. — Les deux autres sont : la bataille de Schib-Djabalah (dont nous connaissons les circonstances), et celle de Koulâb, qui viendra en son lieu. — Les journées d'Albaydâ, de Soullân et de Khazâz étaient bien autrement importantes ; mais nous avons vu qu'elles se rapportent à une époque si reculée, que les circonstances principales en étaient perdues à la fin du premier siècle de l'hégyre.

Abou-Oubaydah nous apprend que le dépositaire des armes de Noumân ne fut point Hâni, fils de Maçoûd, mais bien son petit-fils, Hâni, fils de Ckabîssah, fils de Hâni, fils de Maçoûd ; en effet, dit-il, la bataille de Dhoû-Ckar ne fut livrée qu'après la mission du Prophète, sur qui Dieu répande ses bénédictions ! à telles enseignes, qu'il donna à ses compagnons la première nouvelle de la victoire remportée par les Arabes : « Aujourd'hui, » leur dit-il, « les Arabes se font justice des Adjames » (des Barbares), « et c'est à cause de moi que la « victoire leur est accordée. »

Après la mort de Noumân, Kisrâ écrivit à Jyâs, fils de Ckabîssah (le Tayyide), lui ordonnant de faire main basse sur tout ce qui avait appartenu à son prédécesseur; mais Hâni, fils de Ckabîssah le Bakride, refusa de livrer le dépôt confié à son

honneur. Kisrâ irrité résolut d'exterminer la tribu de Bakr. Dans cet état de choses, un Taghlibide nommé Noumân, fils de Zourah, qui ne souhaitait rien tant que la ruine des Bakrides, alla trouver Kisrâ et lui dit : « O le plus excellent des rois ! « veux-tu que je t'enseigne un moyen sûr de prendre les Bakrides au dépourvu?[1] — Parle, dit le « roi. — Fais mine de ne pas songer à eux, et laisse- « les bien tranquilles jusqu'au moment où la chaleur « les forcera à se rapprocher de l'Irâck : ils viendront « alors se ruer sur un puits nommé Dhoû-Ckâr, « qu'ils possèdent aux confins du désert, comme on « voit les papillons de nuit se jeter sur les flam- « beaux ; là tu en viendras aisément à bout. »

Kisrâ suivit ce conseil et se garda bien d'inquiéter les Bakrides. Rassurés par cette apparence de paix, ceux-ci ne manquèrent pas, au fort de l'été, de venir, selon leur usage, s'établir aux environs de la citerne de Dhoû-Ckâr. Sitôt que le roi en fut informé, il leur envoya en députation Noumân, fils de Zourah, avec ordre de leur offrir le choix entre ces trois partis : — livrer les armes du roi Noumân, — ou lever leur camp et abandonner le puits, — ou accepter le combat.

Cette sommation excita de violents débats dans

[1] Il est bien digne de remarque que, de nos jours, Mouhammad 'Aliyy n'est venu à bout des Arabes du Hidjâz et du Nadjd qu'en exploitant les vieilles haines de tribu à tribu. — Au reste le pays qu'il a soumis est un pays plat. Quant à la montagne, elle résiste et résistera toujours.

le sein de la tribu. Hâni, fils de Ckabîssah, le dépositaire des armes, opina pour la retraite par le désert (la seule qui leur fût permise), et voulait engager ses frères à prendre ce parti, leur disant : « Vous n'êtes pas de force à lutter contre l'armée « du roi. » Ce détestable avis, observe le narrateur, est la seule faute que l'on puisse reprocher à Hâni, fils de Ckabîssah; jusque-là du moins il avait fait preuve de sagesse dans les conseils et de courage dans l'action.

Hanzhalah, fils de Thalabah, fils de Sayyâr, de la branche d'Idjl, s'éleva avec force contre l'avis de Hâni : « Je ne vois, » dit-il, « qu'un parti à pren- « dre, le combat. Si nous nous jetons dans le désert, « nous sommes sûrs d'y mourir de soif; si nous li- « vrons les armes dont nous sommes nantis, on « tuera ceux d'entre nous qui sont propres à la « guerre, et on emmènera en captivité nos femmes « et nos enfants. » — Ce sentiment l'emporta, et des messagers furent envoyés à toutes les familles de Bakr, pour leur donner rendez-vous à Dhoû-Ckâr. Les seuls Banoû-Hanîfah manquèrent à l'appel.

Les chefs de Bakr étaient au nombre de trois : Hâni, fils de Ckabîssah, de la sous-tribu de Schaybân; Yazid, fils de Moushir, de la même branche, et Hanzhalah, fils de Thalabah, de la branche d'Idjl. Cependant un râwî de cette même famille d'Idjl, nommé Misma, fils d'Abd-almalik, affirme avec serment que les Bakrides n'avaient point élu de chef en cette occurrence, mais qu'attaqués dans leur

camp, ils se jetèrent spontanément hors des tentes pour repousser l'ennemi. — Suivant la tradition la plus accréditée, Hanzhalah, fils de Thalabah, dit à Hâni, fils de Ckabîssah : « O Abou-Oumâmah » (*Kounyah*, ou surnom de Hâni), « sois certain que « ta foi est notre foi, ton honneur notre honneur, « ta sûreté notre sûreté, et que l'ennemi n'arrivera « jusqu'à toi qu'après l'extinction de nos âmes. Sors « donc de ton arsenal les armes de Noumân, et ré- « partis-les entre nos guerriers. Si nous triomphons, « elles te seront rendues; si nous périssons, que « nous importe leur enlèvement ? »

Hâni se rendit à ses instances, et ordonna immédiatement la distribution des armes entre les combattants bakrides, puis il congédia l'envoyé du roi de Perse avec cette réponse : « Sans le caractère « d'ambassadeur dont tu es revêtu, tu ne serais pas « retourné sain et sauf vers les tiens. »

Hischâm, surnommé Abou'lmoundhir, donne les renseignements suivants sur les forces du roi de Perse :

Kisrâ avait donné à Noumân, fils de Zourah, le commandement des tribus de Taghlib et de Namir; — à Khâlid, fils de Yazîd, Bahrâmide, celui des tribus de Ckoudâah et d'Iyâd. Iyâs, fils de Ckabîssah (roi de Hîrah), avait le commandement de tous les Arabes (en général, et de ses Tayyides en particulier), outre deux escadrons à sa solde, fameux dans l'histoire du désert sous les noms de Schahbâ et Dawçar. Hâmarz le Doustarite, gouverneur de

l'Irâck méridional (*Sawâd*), était à la tête de mille cavaliers persans, de l'espèce nommée *açâwirah*. Ckays, fils de Maçoûd, et arrière-petit-fils de Khâlid Dhoû-'ldjaddayn, alors gouverneur de Ssafawân, reçut une lettre de Kisrâ, qui lui ordonnait de former sa jonction avec le roi de Hîrah, Iyâs, fils de Ckabîssah. Iyâs se mit donc en marche avec ses Tayyides, avec Hâmarz le Persan; Noumân, fils de Zourah Khâlid, fils de Yazîd, et Ckays, fils de Maçoûd, chacun à la tête de sa compagnie. Lorsqu'ils furent près du campement des Bakrides, le gouverneur de Ssafawân, Ckays, fils de Maçoûd, qui était bakride, se rendit secrètement pendant la nuit au camp de ses frères, et alla trouver Hâni, auquel il donna des conseils sur la manière dont il devait recevoir l'ennemi. Après une courte conférence, il quitta les chefs de sa tribu, en leur recommandant de tenir bon, et rejoignit l'armée de Kisrâ.

Les deux armées étant en présence et sur le point d'en venir aux coups, Hanzhalah, fils de Thalabah, fils de Sayyâr, dit aux guerriers de sa tribu :

« O Bakrides, si vous attendez la pluie de traits « que les archers persans vont faire tomber sur « vous, votre déroute est assurée. Allez donc à leur « rencontre, et jetez-vous sur eux avant qu'ils ne « vous attaquent. »

Hâni, fils de Maçoûd, les harangua en ces termes : « O mon peuple ! une belle mort vaut mieux qu'un « refuge illusoire. La peur ne remédie à rien. La

« constance donne la victoire. La mort vaut mieux « que l'avilissement, et la mort par devant vaut « mieux que la mort par derrière. Courage donc, « mes amis, courage! puisque aussi bien il faut « mourir un jour. »

Ensuite Hanzhalah, fils de Thalabah, coupa les sangles qui retenaient les litières des femmes sur le dos des chameaux, et les femmes furent démontées. — « Que chacun de vous, » s'écria-t-il alors, « com« batte pour la femme qu'il aime! » — Cette action lui valut le surnom de *coupe-sangle.*

Le narrateur continue :

Ce jour-là, sept cents guerriers de la branche de Schaybân coupèrent les manches de leurs *ackbiyah* (sing. *ckabâ*, sorte de *ckaftân*), à partir des épaules, pour rendre leurs mouvements plus libres dans la mêlée. L'aile droite de Bakr était commandée par Yazîd, fils de Moushir le Schaybânide, et l'aîle gauche par Hanzhalah, fils de Thalabah, de la branche d'Idjl. Le centre était occupé par Hâni, fils de Ckabîssah, ou, selon d'autres, par Ibn-Maçoûd.

Les Bakrides se battirent vaillamment. Au commencement de l'action, Bourd, fils de Hârithah, de la branche de Yaschkour, tua Hâmarz en combat singulier. — Ce même Bourd fut tué ensuite dans la même affaire. — D'autres prétendent que ce fut Hawfazân, fils de Scharîk, qui chargea Hâmarz et le tua; mais on leur répond que Hawfazân était mort avant la bataille de Dhoû-Ckâr, et que l'hon-

neur d'avoir tué Hâmarz appartient à Bourd, fils de Hârithah. — Dans cette bataille, Dieu frappa les faces des Persans, et ils furent mis en déroute. Les Bakrides les poursuivirent jusque dans l'Irâck méridional et en firent un grand carnage. Noumân, fils de Zourah le Taghlibide, fut fait prisonnier. Jyâs, le roi de Hîrah, parvint à se sauver sur sa jument Hamâmah (la Colombe). Il fut le premier à rejoindre Kisrâ, de ceux qui avaient assisté à la bataille. Or c'était la coutume du roi de Perse de faire couper les bras à partir de l'articulation des épaules à quiconque lui apportait la nouvelle d'une défaite. Iyâs, instruit de cet usage, n'en alla pas moins trouver le roi, et celui-ci lui ayant demandé des nouvelles de l'armée, il répondit bravement : « Nous « avons mis les Bakrides en déroute et nous ame- « nons leurs filles captives. » Kisrâ enchanté de cette nouvelle, fit présent au vice-roi bédouin d'une robe d'honneur. Iyâs demanda aussitôt la permission de prendre congé, alléguant que son frère Ckays, fils de Ckabîssah, était malade à Ayn-attamr, et qu'il désirait l'aller voir. Le congé fut accordé, et Iyâs partit sur-le-champ. Peu après un homme de Hirâh vint à la cour du roi de Perse, alors à Khawarnack, et avant de se présenter au roi, demanda prudemment si quelqu'un lui avait apporté des nouvelles du désert. Sur la réponse qui lui fut faite, que le roi avait eu une conférence avec Iyâs, l'homme de Hirâh ne douta point qu'Iyâs n'eût mis le roi de Perse au fait de ce qui s'était passé, et ayant obtenu

audience, lui parla de la déroute de son armée comme d'une chose qu'il devait savoir. Kisrâ, qui comptait sur une victoire, et recevait de cet homme la première nouvelle de sa défaite, lui fit sauter les épaules.

Abou-Oubaydah ajoute qu'à la bataille de Dhoû-Ckâr, il y avait dans la tribu de Bakr des captifs de Tamîm au nombre de deux cents environ, la plupart de la branche de Riyâh, fils de Yarboû, et qu'avant l'engagement ils dirent à leurs maîtres : « Laissez-nous prendre part au combat; en combattant pour vous, nous combattons aussi pour nous. » — On leur répondit : « Nous ne sommes pas assez sûrs de votre adhésion. » — Donnez-nous donc des « marques distinctives, » répondirent les captifs, « et vous verrez comme nous nous comporterons dans la mêlée. » Leur proposition fut admise, et ils se battirent loyalement.

(Je vous fais grâce des nombreux fragments de poëmes qui suivent le récit, et ont trait aux événements de cette fameuse journée.)

SUITE DES JOURNÉES ET ENCONTRES, SELON L'ORDRE D'IBN-ABD-RABBOUH.

Journée de Rackm.

Les Amirides (Banoû-Amir-ibn-Ssassaah), s'étant mis un jour en course, firent une irruption sur le

territoire de Ghatafân, jusqu'à un puits nommé Rackm, lequel appartenait à la branche des Mourrides. Ils avaient à leur tête Amir, fils de Toufayl (d'autres disent Yazîd, fils de Ssâïck). Ouyaynah, fils de Hissn et petit-fils du fameux Houdhayfah, ayant marché contre eux à la tête des Fazârides, et Yazîd, fils de Sinân (ou selon d'autres, Alhârith, fils d'Arof), à la tête des Banoû-Mourrah, les Amirides furent défaits. Leur chef, Amir, fils de Toufayl, s'écriait dans la mêlée, pour soutenir son propre courage : « O Amir ! si tu ne te fais pas tuer aujour« d'hui, il faudra toujours mourir un peu plus tard. » Cependant il ne se fit pas tuer, et réussit à se sauver.

Les Ghatafânides prétendent qu'ils firent en cette journée quatre-vingt-quatre prisonniers aux Banoû-Amir. Ils les livrèrent ensuite à une famille de la tribu d'Aschdja, qui avait des représailles à exercer contre les Amirides, et tous les captifs furent massacrés. Hakam, fils de Toufayl, s'enfuit avec quelques hommes de sa bande, parmi lesquels se trouvait Hirâh, fils de Kab. Ils parvinrent, mais trop tard, à un puits nommé Marwarât; déja la soif leur avait coupé la gorge, et ils moururent. Hakam, fils de Toufayl, leur chef, se pendit à un arbre pour sauver son corps de l'exposition ignominieuse que nous avons décrite dans l'une des journées précédentes. C'est à ce propos qu'Ourwah, fils de Ward, a dit en un vers :

J'admire des gens qui se pendent quand ils auraient pu mourir les armes à la main.

Journée de Noubaah.

Les Banoû-Amir, voulant se venger de la défaite qu'ils avaient essuyée à la journée de Rackm, attaquèrent les Absides au lieu nommé Noubaah. Ceux-ci, prévenus à temps, les attendaient de pied ferme. Les Amirides étaient commandés comme ci-devant, par Amir, fils de Toufayl, et Rabî, fils de Ziyâd (ce ne peut pas être celui que nous connaissons, ou il y a erreur), commandait les Absides. A la suite d'un engagement très-âpre, les Amirides furent mis en déroute, comme la première fois. Parmi leurs morts, on nomme Hazzân, fils de Mourrah, tué par Ahwaf, fils de Mâlik; Nahschal, fils d'Oubaydah, fils de Djafar, tué par Abou-Raghbah, fils de Hârith, et Abdallah, fils d'Ounays, fils de Khâlid, fils de Djafar. Doubayah, fils de Hârith, frappa d'un coup de lance Amir, fils de Toufayl, mais ne réussit pas même à le blesser. Amir s'enfuit sain et sauf, et l'armée qu'il commandait essuya une déroute honteuse, — Khourâschah, fils d'Amr, de la tribu d'Abs, en a parlé dans ces vers :

Ils marchaient altérés dans le désert, et s'étaient promis de boire à des puits dont Amir et Tamîm gardaient les approches.

Comme s'il n'y avait personne entre Difâf et Wâcit et la vallée d'Arâk !

Mes chers amis, demandez de ma part à Amir s'il se souvenait encore de Souâd (sa belle) au jour de la mêlée ?

Dites-lui donc : « Est-ce que tu ne la perdis pas de vue

« au jour où les fers de lance chassaient l'amour de ton cœur,
« où tu t'étais engagé dans une voie sans issue,
« Où tu abandonnas Hazzân et Nahschal, deux des chefs
« de ton armée ? — Malheur à qui compte sur l'appui d'Amir !
« Tu livras Abdallah aux ennemis après l'avoir mis en
« avant. Pour toi, un sauteur effilé (un cheval de race) te
« tira d'affaire.
« Tu mènes les gens au combat, et puis tu les laisses
« tuer...... Périsse l'âme qui craint pour tes jours !

Au dire d'Abou-Oubaydah, ce fut Amir, fils de Toufayl, qui frappa d'un coup de lance Doubayah, fils de Harith ; mais le coup ne fut pas mortel, et Amir dit à ce sujet :

Si tu en réchappes, ô Doubayah, je n'aurai rien à me reprocher : car, j'en jure par ton grand-père, ce n'est pas moi qui ai suspendu les amulettes à ton cou.

Journée de Schawâhit.

Une bande des Banoû-Abir-ibn-Ssassaah, ayant fait irruption sur le territoire de Ghassân, prit des chameaux appartenant aux Banoû-Mouhârib-ibn-Khassafah. Mais les ravisseurs furent atteints par les propriétaires, qui, dans une charge vigoureuse, leur tuèrent sept hommes de la famille de Kilâb, et reprirent leurs chameaux. Dans leur retraite, les Kilâbides rencontrèrent la famille de Haschr, branche des Mouhâribides, qui, à une époque antérieure, avait eu la guerre avec celle dont nous venons de parler, et contracté, à l'occasion de cette guerre intestine, une alliance avec les Banoû-Amir-

ibn-Ssassah. En les voyant, les Amirides se dirent entre eux : « Tuons ces gens-là pour le sang des sept « hommes que les Mouhâribides nous ont tués. » — Mais Khidâveh, fils de Zouhayr, les détourna de ce projet, et prononça dans cette occasion des vers dont voici le sens :

O voyageur! si tu vas dans le Hidjâz, instruis Ouqayl et Abou-Bakr, supposé que tu les rencontres, de ce qui se passe aujourd'hui parmi nous; je dis à mes frères :

« O mes frères de père et de mère, vous n'avez aucune « représaille à exercer sur la famille de Haschr.

« Laissez-moi de mon côté, je vous laisserai du vôtre; je « vous laisserai bien au large entre le Yamâmah et la mer. »

Amr fils d'Amir, celui qui monte la jument Dahyâ, Amr fils d'Amir est venu. Il a refusé d'encourir le blâme, il a respecté la foi jurée. (Allusion à un personnage que je ne connais pas.)

(Ici se trouvent dans l'ordre du *Kitâb-alickd* les deux journées de Hawrah. Voyez la lettre à M. B. Duprat, pag. 63 et suiv. Vient ensuite l'article que j'ai intitulé : *Mort de Ssackhr*, et qui, dans le texte d'Ibn-Abd-rabbouh, a pour titre : Journée de *Dhât-alithl.*)

Journée d'Adniyyah ou de Milhân.

Suivant Abou-Oubaydah, cette journée précéda celle de Dhâtalithl (cela est évident puisque Ssakhr y figure; je pense que l'auteur veut s'excuser d'avoir interverti l'ordre chronologique). — Ssakhr étant parti un jour pour une expédition, laissa le

camp sans défenseurs. Pendant son absence, les Ghatafânides l'attaquèrent. Mais les enfants et le peu d'hommes restés avec eux opposèrent aux assaillants une vive résistance, et après leur avoir tué quelques cavaliers, mirent le reste en déroute. — Ssakhr dit à ce sujet :

Que Dieu récompense nos enfants pour avoir répondu à l'appel de leurs mères demeurées sans défense au camp d'Adniyyah !

Nos enfants se sont comportés comme des lions de Khafiyyah, et c'est un devoir pour nous de les payer en éloges.

Ils mirent en fuite les ennemis dans une lutte vigoureuse, et jetèrent l'armée ghatafânide dans le plus honteux désordre.

Le soir, en voyant fuir ces cavaliers, dispersés sur les hauteurs de Milhân, on eût dit des autruches poursuivies par le chasseur.

Journée de Liwâ.

Selon Abou-Oubaydah, Abdallah, fils de Ssimmah (le véritable nom de Ssimmah était Mouâwiyah Alasghar), de la tribu de Hawâzin, et de la branche de Ghâziyyah, fils de Djouscham (fils de Mouâwiyah, fils de Bakr, fils de Hawâzin), fit une irruption sur les terres de Ghatafân. Cet Abdallah, fils de Ssimmah, avait trois noms : Abdallah, Khâlid, Mabad, et autant de surnoms : Abou-Farghân, Abou-Dhoufâfah, et Abou-Wâfî. Il était frère de Dourayd de père et de mère.

S'étant mis en course sur le territoire des tribus issues de Ghatafân, il leur prit des chameaux de haute lignée. Son frère Dourayd lui dit : « Te voilà

« en possession d'un riche butin; ne songe plus qu'à « le mettre en sûreté. » Abdallah, enflé par le succès, refusa de se rendre à un conseil timide : « Non, » dit-il, « je ne bouge point d'ici que je n'aie ré-« galé mes compagnons d'une *nackîah* » (chamelle que les Bédouins égorgent pour la manger en commun avant le partage du butin).

Pendant qu'il s'amusait ainsi en dépit des siens, les cavaliers de Fazârah, instruits par leurs pâtres de l'enlèvement des chameaux, se mirent à la poursuite d'Abdallah, et l'atteignirent sur un point nommé Liwâ. Dans l'engagement qui eut lieu, Abdallah fut tué, et Dourayd laissé pour mort. Le soir de cet événement, deux cavaliers fazârîdes vinrent à passer près de Dourayd, couché parmi les morts, et l'un d'eux l'ayant regardé au visage, dit à son compagnon : « J'ai vu remuer son œil; mets pied « à terre et vois s'il souffle encore. » — Le second cavalier descendit, et ayant soulevé le voile qui couvrait la bouche de Dourayd, entendit le bruit de sa respiration. Il le perça aussitôt de sa lance dans l'intention de l'achever, et de fait il le sauva en ouvrant un passage à une masse considérable de sang épanché.

Dourayd, racontant son aventure, continuait ainsi : « Je revins à moi sur le coup, et dès qu'ils « se furent éloignés, je me levai et me traînai aussi « loin que je pus..... tant qu'à la fin je me trouvai, « sans savoir comment, entre les jambes d'un cha-« meau monté par une femme de Hawâzin. — Qui

« es-tu ? » me dit-elle, « Dieu te préserve de tout « mal ! — Et toi-même, » répondis-je, « à quelle tribu « appartiens-tu ? Avant de te dire qui je suis, je veux « savoir qui tu es. » — Elle me répondit : « Je suis « une voyageuse de Hâwâzin. — Et moi aussi, je « descends de Hawâzin, je suis Dourayd, fils de « Ssimmah. » Or cette femme appartenait à une horde errante qui n'avait point eu connaissance de l'engagement; elle recueillit donc Dourayd et pansa ses blessures jusqu'à parfaite guérison.

Dourayd déplore le trépas de son frère Abdallah dans des vers où il fait allusion à la funeste résistance que ce frère opposa à ses conseils. (Il faut aussi se rappeler, en lisant ces vers, qu'*Abdullah* se nommait aussi Khâlid et Mabad.)

O femme dont la langue s'exerce aux dépens d'autrui, apprends ce que c'est qu'une véritable infortune.

Une véritable infortune, c'est celle de Khâlid. N'appelle point infortuné celui qui tombe dans un combat auquel il était préparé.

Je lui avais dit à lui et à ses compagnons et à la bande des enfants de Sawdâ, je lui avais dit ouvertement en présence de tous nos gens, qui me rendront témoignage :

Attendez-vous à voir paraître deux mille cavaliers armés, dont les chefs sont revêtus d'un fort tissu de mailles.

Je leur ai dit ce que j'avais à leur dire dans le vallon de Liwâ; mais ils n'ont reconnu que le lendemain matin, au grand jour, la valeur de mes conseils.

Lorsqu'ils les repoussèrent, je faisais partie de leur corps; je voyais bien qu'ils se perdaient et que j'allais me perdre avec eux.

Mais je suis un membre de la tribu de Ghaziyyah. Si

Ghaziyyah s'égare, je m'égare; si elle marche dans la bonne voie, j'y marche avec elle.

Après tout, que Dieu nous prête vie! et vous verrez, enfants de Ghâlib, que nous avons sur le cœur la mort de Mabad.

Au jour de la mêlée, ils s'appelèrent l'un l'autre en disant: « Nos chevaux ont démonté un cavalier! — Je m'écriai : « Le « cavalier démonté, est-ce Abdallah? »

Si c'est Abdallah, hâtons-nous de rendre justice à sa mémoire. Ce n'est pas un homme irrésolu qu'ils ont renversé, ce n'est pas un homme à qui la main tremblait,

Ni un homme à mesurer la bonne chère à ses hôtes dans la mauvaise saison, alors que les vents soufflent de toutes les parties du ciel, et brisent et dispersent les rameaux des arbres;

C'était un homme à tunique courte, qui avait toujours la moitié de la jambe nue, qui savait supporter la fatigue, et gravir les montagnes;

Qui se plaignait fort peu des coups du sort, et voyait dans le lendemain les conséquences des événements du jour.

Ce qui adoucit mes regrets, c'est la pensée que je ne lui donnai jamais un démenti, et ne lui refusai jamais rien de ce qui était à moi.

Journée de Ssalâ.

L'année suivante, Dourayd, fils de Ssimmah, alla porter la guerre aux Ghatafânides. Parvenu au lieu nommé Ssalâ, il aperçut de loin les forces de Ghatafân, et dit à son éclaireur : « Que vois-tu?

— Je vois des chevaux montés par des hommes « qu'on prendrait pour des enfants, et qui tiennent « les fers de leurs lances à la hauteur des oreilles « de leurs montures.

— C'est la tribu de Fazârah, » dit Dourayd; « Ne vois-tu que cela ?

— Je vois des guerriers affublés de manteaux « qu'on dirait teints de.....

— C'est la tribu d'Aschdja. Que vois-tu encore ?

— En voilà qui brandissent des lances noires et « brisent le sol sous les pieds de leurs chevaux.

— C'est la tribu d'Abs. La mort la plus affreuse « sera votre partage, si vous ne tenez ferme. »

Le combat fut livré à Ssalâ, et la victoire resta aux Hawâzinides. Dans cette affaire, Dourayd tua Douâb, fils d'Asmâ, fils de Zayd, fils de Ckârib.

GUERRES DES TRIBUS DE LA TIGE DE CKAYS-AYLÂN. AVEC CELLES DE LA TIGE DA KINÂNAH[1].

Journée d'Alakhram.

Abou-Hâtim raconte, sur l'autorité d'Abou-Oubaydah, que Dourayd, fils de Ssimmah, s'étant mis en course contre les Banoû-Kinânah à la tête de plusieurs cavaliers djouschamides, et se trouvant dans une vallée du territoire de Kinânah, nommée Alakhram, aperçut à quelque distance un homme conduisant à la main un chameau qui portait une femme. — « Lance ton cheval sur ce convoi, » dit-il

[1] Ce titre seul prouve que je m'étais trompé en considérant comme neutres les tribus issues du Kinânah. Voyez la Lettre à M. Benjamin Duprat, page 77. — Leurs priviléges tenaient sans doute à leur supériorité militaire.

à un de ses cavaliers, « et crie à cet homme : Lâche « prise et sauve-toi ! » — Le cavalier se détacha aussitôt, et arrivé qu'il fut à portée de la voix, il somma le voyageur d'abandonner son convoi, et réitéra ses sommations.

L'étranger, sans s'émouvoir le moins du monde, remit la bride du chameau entre les mains de la jeune femme qu'il menait, en lui adressant ces vers :

Marche à loisir, marche au pas d'une femme heureuse et tranquille, dont la croupe rebondie se forma dans la sécurité, dont le cœur n'a jamais palpité de crainte.

Tourner le dos à mon adversaire serait une honte ineffaçable. — Sois donc témoin de l'accueil que je vais lui faire.

Il chargea aussitôt le cavalier, et le désarçonna d'un coup de lance qui fut pour lui le coup de la mort; puis il s'empara de son cheval et en fit présent à la dame.

Dourayd, ne voyant par revenir son cavalier, en expédia un second. Celui-ci ayant trouvé le premier étendu sans vie, courut après le voyageur, et lui adressa les sommations ordonnées. Le voyageur faisait la sourde oreille, et le second cavalier voyant qu'il ne l'avait pas entendu, alla droit sur lui : l'étranger remit une seconde fois à sa compagne la bride du chameau, et s'élança sur l'agresseur en disant :

Laisse passer la femme libre et inviolable, car tu as trouvé Rabîah entre elle et toi ;

Rabîah qui tient une lance flexible préparée à Khatt-hadjar; sinon, tu vas recevoir un coup de cette lance,
Et sache que ses coups ne portent pas à faux.....

Cela dit, il chargea le second cavalier et le terrassa.

Dourayd, impatient de nouvelles, en dépêcha un troisième pour savoir ce qu'étaient devenus les deux autres. Arrivé au lieu du combat, il les trouve couchés par terre, et aperçoit l'étranger qui menait à la main le chameau de sa dame, traînant nonchalamment sa lance après lui. — « Lâche prise, » lui cria-t-il.

Rabîah (nous venons d'apprendre qu'il se nommait ainsi), ayant dit à sa dame de se diriger sur les tentes les plus proches, fit face à l'ennemi, et lui adressa ces trois vers du mètre *radjaz*.

Qu'attends-tu donc d'une mine refrognée comme la mienne (sinon un coup mortel)?
Ne vois-tu pas le second cavalier couché sans vie à la suite du premier?
Voici la lance qui a terrassé l'un et l'autre.

En même temps il assène un coup de cette lance à son nouvel adversaire, et le renverse comme les deux premiers. Dans ce troisième engagement, la lance de Rabîah se rompit.

Cependant Dourayd, étonné de ne voir revenir aucun des cavaliers qu'il avait détachés contre le voyageur inconnu, se détacha lui-même pour aller à leur recherche. — Il trouva d'abord un cadavre,

puis deux, puis trois, et enfin Rabîah désarmé, qui conduisait tranquillement sa dame, et approchait du camp.

A cette vue, rempli d'une généreuse admiration : « O cavalier, » lui dit-il en l'abordant, « on ne « tue pas un homme comme toi. Cependant nos gens « battent le pays, et je te vois privé de lance, et si « jeune !... Prends la mienne, mon ami, et je vais « de ce pas ôter à mes compagnons l'envie de te « poursuivre. »

De retour auprès de ses gens, Dourayd leur dit : « Le cavalier a su défendre sa dame. Il a tué nos « trois hommes et m'a accroché ma lance. — C'est « un luron qu'il ne faut pas songer à attaquer. »

Voici les vers que Dourayd composa en l'honneur du cavalier inconnu :

Je ne vis jamais son pareil. Je n'ai jamais ouï parler d'un si valeureux défenseur des dames. C'est un cavalier qu'il n'était pas permis de tuer.

Il avait terrassé trois guerriers qui certes n'étaient pas une proie facile, et puis il continuait son chemin comme s'il ne se fût rien passé,

Le sourire sur les lèvres, le front déridé, l'éclat d'une lame bien fourbie répandue sur sa face.

Que ne donnerais-je pas pour savoir quel est son père et quelle est sa mère ! O mes amis, c'est un cavalier dont il n'est pas permis d'ignorer le nom.

(Cet inconnu était Rabîah, fils de Moukaddam, de la tribu de Kinânah. Sa généalogie et les circonstances de sa mort, qui précéda celle de Dourayd,

se trouvent dans le *Kitâb-alaghânyy*, dont je vais les extraire.)

Journée de Kadîd.

Rabîah était fils de Moukaddam, fils d'Amir, fils de..... Firâs, fils de..... Kinânah. C'était un des plus illustres cavaliers de la tige de Moudar, et des plus valeureux. — Le *Kitâb-alickd* nous apprend qu'un guerrier de la branche de Firâs en valait dix des autres tribus arabes, et rapporte à l'appui de cette assertion un mot d'Ali, fils d'Abou-Tâlib. Le gendre du Prophète disait un jour aux gens de Koufah, après un engagement où ils n'avaient pas fait preuve de bravoure : « Vous êtes cent mille, mais je jure « par Dieu que je vous donnerais bien volontiers « tous tant que vous êtes pour trois cents cavaliers « des Banoû-Firâs. »

Rabîah fut tué par un Soulaymide nommé Noubayschah, dans la journée de Kadîd. Voici comment ce meurtre fut amené, selon diverses traditions dont une remonte à Abou-Oubaydah, et une autre à l'Asmaïyy.

Abou-Oubaydah raconte sur l'autorité d'Amr, fils d'Alalâ, qu'une querelle s'étant élevée entre des Bédouins de la tribu de Soulaym (tige de Ckays-Aylân) et des Bédouins de Firâs (tige de Kinânah), les Firâcides tuèrent deux hommes aux Soulaymides, et payèrent ensuite la composition d'usage pour le sang des morts. Quelques temps après, Noubayschah, fils de Habîb, de la tribu de Soulaym

(la tribu qui avait perdu deux hommes), se mit en course avec quelques cavaliers, et rencontra à Kadîd un convoi de femmes de la tige de Kinânah. Les Soulaymides furent aperçus de loin par quelques hommes des Banoû-Firâs, entre autres Abdallah, fils de Djidhl-attiân, Alhârith, fils de Moukaddam, surnommé Abou'lfariah, et son frère Rabîah, fils de Moukaddam. A cette époque, Rabîah avait la petite-vérole et se faisait porter en litière (*mihaffah*). Aboulfariah, ayant aperçu l'ennemi, dit à son frère : « Voilà les Soulaymides qui redemandent leur « sang. » Rabîah son frère (le malade), lui répondit : « Je vais voir ce que nous veulent ces gens-là, « et je reviens à l'instant vous donner de leurs nou- « velles. »

Il partit donc à cheval pour faire une reconnaissance. Au moment où il quittait le convoi, quelques femmes dirent tout haut : « Rabîah se sauve. » — Aussitôt Oumm-Azzah, sœur de Rabîah, adressant la parole à son frère :

« Où le héros va-t-il porter ses coups ? » lui dit-elle. Or Rabîah avait entendu le propos des femmes, et se tournant vers sa sœur, il lui dit sur le mètre radjaz :

Elles doivent savoir qu'il n'est pas dans mes habitudes de montrer le dos à l'ennemi.

Je donne un coup de lance et puis j'embrasse mon adversaire,

Et au moment où le blanc des yeux devient rouge, je lui fais avaler une lame de sabre à la suite du fer de lance.

Cela dit, il pousse son cheval au galop sur la bande suspecte. L'un des cavaliers ennemis se détache et le charge. Rabîah simule la fuite pour l'attirer du côté des femmes : là un combat singulier s'engage, et Rabîah tue son adversaire. Mais aussitôt après, Noubayschah le Soulaymide l'atteint au bras d'un coup de flèche (ou de lance), et Rabîah, dont le sang coule par flots, est obligé de rejoindre le convoi. Il va trouver sa mère Oumm-Sayyâr, et la prie de lui appliquer un bandage :

Applique un bandage sur le bras de ton fils, Oumm-Sayyâr.
Tu as été blessée à mort dans la personne d'un cavalier dînâr (absolument comme nous dirions *un cavalier sterling*),
Qui assène un coup de lance au moment même où une flèche lui perce le bras.

Sa mère lui répond sur le même mètre :

Nous sommes filles de Thalabah-ibn-Mâlik;
C'est ainsi que nous perdons nos plus valeureux défenseurs.
Les uns se font tuer, les autres meurent de leur belle mort.
Nous ne connaissons point d'autre calamité que celle-là, et nous y sommes faites.

En prononçant ces vers, Oumm-Sayyâr appliquait un bandage sur le bras de son fils, qui lui demanda aussitôt à boire. « Mon enfant, » lui dit-elle, « si tu bois, tu es un homme mort. Va vîte « charger l'ennemi. » — Rabîah retourna effectivement à la charge avec une violence qui au premier moment mit les ennemis en déroute; mais le sang

coulait de sa blessure, et coulait toujours, tant qu'à la fin il perdit ses forces. Alors il se rapprocha des femmes et leur dit :

« Mettez vos chameaux au trot et gagnez les « habitations les plus proches. Je reste ici pour « protéger votre retraite. J'attends l'ennemi au défilé « de la montagne, à cheval, appuyé sur ma lance. « Il n'osera point passer par moi pour aller à vous. »

Le narrateur continue ainsi :

Or Rabîah était alors un tout jeune homme, à telles enseignes qu'il portait encore ses cheveux à l'enfant ذؤابة لا. Il se posta donc au lieu le plus étroit du défilé, et, pour ne pas tomber de cheval, ficha en terre la pointe de sa lance et resta appuyé sur la hampe, tandis que les femmes prenaient le chemin du camp. — Cependant l'ennemi n'osait point approcher de Rabîah.

Noubayschah, fils de Habîb, qui l'observait avec attention, s'écria subitement : « Il penche la tête : « je gage qu'il est mort ! » et il ordonna sur le champ à un homme de Khouzâah, qui se trouvait avec lui, de décocher un trait sur le cheval de Rabîah. Le Khouzâïde obéit, et atteignit le cheval, qui s'emporta, et jeta par terre, du premier bond, le cadavre qui le montait. Suivant une autre version, ce fut Noubayschah lui-même qui frappa le cheval. — Rabîah tombé, les cavaliers soulaymides passèrent outre, et virent que le convoi leur avait échappé.

Abou-Oubaydah dit expressément, d'après Abou-Amr, fils d'Alalâ :

Je ne sache pas d'autre exemple d'un homme tué, ou mort naturellement, qui ait sauvé un convoi de femmes.

Dans cette rencontre, Hârith, surnommé Abou'l-fariah, fils de Moukaddam, tomba, comme son frère, sous les coups des Soulaymides. Quant à Rabîah, les ennemis couvrirent son corps d'un tas de pierres.

Longtemps après, un homme de la tige de Hârith, fils de Fihr (ou Ckouraysch), étant venu à passer près du tombeau de Rabîah, la chamelle qu'il montait eut peur du tas de pierres et fit un écart.

Le Ckourayschide prononça à cette occasion un éloge funèbre de Rabîah, dans lequel il voue à l'opprobre ceux de ses frères qui l'avaient abandonné, et s'excuse de ne point immoler sa chamelle aux mânes du héros sur ce qu'il en a un besoin absolu pour continuer son voyage.

(L'immolation dont il s'agit ici consistait à couper les jarrets de la bête et à la laisser expirer près du tombeau. Suivant le *Kitâb-alickd*, c'était un usage d'immoler des victimes au tombeau de Rabîah, fils de Moukaddam ; mais il ajoute que ce Rabîah fut le seul héros du paganisme auquel on rendit de tels honneurs, sans doute parce qu'il fut le seul dont le cadavre protégea une retraite.)

Cette tradition, la mieux attestée que je con-

naisse, nous donne la valeur historique du roman d'Antar. (Voyez Notice et extraits d'Antar, par M. Caussin de Perceval, pag. 16 et suiv.) Quant à sa valeur épique ou littéraire, je l'avouerai, c'est une question que je ne juge pas assez intéressante pour la discuter sérieusement; mais je suis convaincu qu'on peut y trouver beaucoup de renseignements précieux sur les mœurs des Bédouins, et cela seul est un grand mérite à mes yeux.

Il n'est pas difficile en effet de reconnaître dans l'histoire que l'on vient de lire, l'original du récit de la mort d'Antar, tel que M. Caussin de Perceval l'a donné dans le Nouveau Journal asiatique, année 1833, *d'après le roman.*

Mais, me dira-t-on, quelle fut donc la fin de ce héros, selon l'*histoire ?*

Voici trois traditions relatives à cet événement. Je les trouve dans le *Kitâb-alaghâniyy* :

Suivant la première, qui remonte à Ibn-Alkalbyy, Antarah, devenu vieux, fit une course sur le territoire des Banoû-Nabhân, de la tige de Tayyi, et leur ayant enlevé des chameaux, revenait avec sa proie, chantant sur le mètre radjaz (le plus vif et le plus populaire) :

La part des Nabhânides dans ce butin se réduira à un lot de gravier.

Les traces de leurs chameaux vues aux environs de Djoubdjoub,

Ressemblent aux pistes des autruches dans le grand désert.

Mais Ward, fils de Djâbir, le Nabhânide, se tenait à l'affût sur le passage d'Antarah, et lui décocha un trait en disant : « Attrape ! c'est de la part d'Ibn-« Salmâ. »

La flèche perça le dos d'Antarah, qui conserva cependant assez de forces pour regagner le camp de sa tribu, et prononça les vers suivants à l'article de la mort :

Sachez qu'Ibn-Salmâ est celui auquel vous aurez à redemander mon sang.

Mais hélas ! vous n'avez aucune chance de retrouver soit mon sang, soit Ibn-Salmâ.

Ibn-Salmâ court sur les monts de Tayyi, vers les régions de la constellation des Pléiades, régions inaccessibles.

Il me lança d'une main assurée un trait à la pointe aiguë, le soir où nous passions entre Naf et Makhrim.

Ibn-Alkalbyy termine ainsi son récit : Celui qui tua Antarah avait pour sobriquet *Alaçad Arrahîss*.

Suivant une autre version, qui remonte à Abou-Amr le Schaybânide, Antarah était allé attaquer les enfants de Tayyi à la tête des cavaliers de sa tribu. Les Absides ayant été mis en déroute, Antarah tomba de cheval, et à cause de son grand âge, ne put pas se remettre en selle. Il se traîna donc jusque dans une grotte où il essaya de se cacher. Mais un éclaireur de Tayyi l'aperçut, et s'étant approché assez pour le reconnaître, il le tua à coups de flèches, n'osant pas tenter de le faire prisonnier.

Abou-Oubaydah prolonge la vieillesse d'Antarah au delà des limites que comportent ces deux faits

d'armes. Il rapporte que ce héros, à force de vieillir, était tombé dans la misère, ne pouvant plus faire partie d'aucune expédition. — Or il avait depuis longtemps, sur un homme de Ghatafân, une créance de la valeur d'une jeune chamelle. Étant parti un jour pour aller demander le payement de cette dette, il fut surpris en route par un vent chaud qui l'étouffa, entre Khardj et Nâzhirah.

Voilà une triste fin, j'en conviens, pour un héros comme Antar, et je trouve que l'auteur du roman, lequel auteur écrivait pour le peuple, a eu parfaitement raison d'emprunter à Rabîah, fils de Moukaddam, la mort sublime qu'il prête à son héros. Cela me semble tout naturel. Mais a-t-il eu raison de défigurer un des plus beaux caractères de la vieille Arabie, celui de Rabî, fils de Ziyâd (voyez ma seconde lettre sur l'histoire des Arabes)? Avait-il le droit d'en faire un traître de mélodrame? J'avoue que je ne saurais pardonner ce genre de calomnie, quelque innocent qu'il puisse paraître à des juges plus éclairés que moi, et qu'au moins sous ce rapport je partage l'intolérance des *Oulamâ* du Caire.

Je reviens à Douravd-ibn-Ssimmah du *Kitâb-alickd*.

Quelque temps après la mort de Rabîah, les Banoû-Mâlik-Ibn-Kinânah, ses frères, vinrent attaquer les Hawâzinides de la branche de Djouscham, c'est-à-dire la tribu de Dourayd, fils de Ssimmah, de celui qui, dans une expédition contre les Kinânides, avait rendu un si noble hommage à la prouesse

de Rabîah, fils de Moukaddam, sans le connaître.

Les assaillants eurent le dessus, tuèrent beaucoup de monde aux Hawâzinides, et se retirèrent avec des prisonniers et un riche butin. Parmi les captifs, se trouva Dourayd, fils de Ssimmah, qui eut soin de cacher son nom et sa naissance. Cependant il attira les regards et excita la curiosité de quelques femmes de la tribu victorieuse; frappées de sa bonne mine, elles passaient et repassaient devant lui d'un air coquet et triomphant, lorsque l'une d'elles s'écria : Par la mort! nos hommes ont « fait un beau coup; savez-vous qui est ce cavalier? « C'est précisément celui qui fit cadeau de sa lance « à Rabîah, le jour où il sut défendre sa pèlerine « contre trois adversaires. » — Aussitôt elle jette son *taub* (*pallium*) sur le prisonnier, en criant : « Enfants de Firâs! je me déclare sa protectrice. C'est « l'homme de la journée d'Alakhram! »

On demanda au captif comment il se nommait. « Je suis Dourayd, fils de Ssimmah, » répondit-il. « Mais à qui donc ai-je donné ma lance? — A « Rabîah, fils de Moukaddam. — Qu'est-il devenu? « — Les Banoû-Soulaym l'ont tué. — Et où est la « dame dont il conduisait le chameau?

— Vous la voyez, » répondit celle qui l'avait pris sous sa protection; « c'est Raytah, fille de « Djidhl-attiân, c'est moi; et Rabîah était mon mari. »

Les Kinânides se consultèrent sur ce qu'ils devaient faire de leur prisonnier. Quelques-uns disaient : « Ce serait faire injure à la mémoire de

« Rabîah que de méconnaître la générosité dont ce « cavalier usa envers lui. » — D'autres disaient : « Nous n'avons pas le droit de nous dessaisir d'un « prisonnier sans le consentement de Moukhârick. » (C'était celui qui l'avait pris.)

Le résultat de cette conférence fut qu'on se cotisa pour indemniser Moukhârick, et que le captif fut mis en liberté. Raytah, veuve de Rabîah, lui donna un habillement et des armes, et Dourayd, ayant rejoint sa tribu, s'abstint, jusqu'à son dernier jour, de porter la guerre chez les Firâcides.

EXTRAIT

D'une relation de M. Marette, missionnaire apostolique au Tonkin, en date de novembre 1835, sur la fête de l'agriculture et les sacrifices à la terre.

Dans le quatrième des six livres composés par Confucius, que les Tonquinois intitulent *Lé-kinh*, et qui renferme des principes de morale, il est dit : « Le fils du ciel (l'empereur) choisit un des pre- « miers jours de l'an destiné au culte de l'Empereur « souverain (le Ciel animé et agissant), dispose la « charrue, à laquelle il met la main, et ordonne « aux courtisans de l'aider à fendre la terre. Le fils « du ciel laboure trois sillons doubles en allant et « en revenant; les grands mandarins du premier

« ordre en tracent cinq, et les courtisans, ainsi que « les différents ordres de mandarins, sillonnent la « terre jusqu'à neuf fois. » De là, si même il ne remonte pas plus haut, l'usage connu des empereurs de Chine de labourer la terre chaque année, cérémonie qui n'a pu manquer d'être décrite dans les Mémoires sur les Chinois et les Lettres édifiantes des jésuites, auxquels je renvoie. Le Tonkin, qui a toujours dépendu de la Chine, tantôt comme simple province, tantôt comme état tributaire, et qui tire évidemment toutes ses institutions des Chinois, ses maîtres en tout genre, a emprunté d'eux la cérémonie de l'agriculture. Mais, de même qu'en Chine, cette cérémonie était tombée en désuétude au Tonkin, au moins depuis plus d'un siècle, puisque des mémoires fidèles déposent que, malgré les recherches les plus exactes, on ne put jamais en découvrir aucune trace sous les derniers rois de la dynastie Lê, la dernière du Tonkin, détrônée et éteinte sur la fin du XVIII[e] siècle. Sous cette dynastie on conservait seulement un usage assez analogue à ce rite, et qui pourrait bien avoir été substitué au premier. Ainsi à la ville royale, à l'entrée de l'été, après le sacrifice offert au génie de l'agriculture dans son temple, un mandarin dit *phu-doan*, rendu dans le jardin ou dans un champ voisin du temple, y traçait trois sillons doubles et semait du riz ou plantait des pommes de terre. Tel était le vestige conservé au Tonkin de la cérémonie de l'agriculture. J'entends dire que Gia-laong, roi de Cochinchine,

devenu maître du Tonkin en 1802, avait retenu l'ancien usage à la cour, sans que je puisse toutefois l'affirmer. Quoi qu'il en soit, Minh-menh a rétabli solennellement la cérémonie de l'agriculture dans ses états, par un édit de 1832. Je ne sais au reste s'il a le mérite du perfectionnement ou s'il ne fait qu'imiter son empereur de Chine. C'est aux missionnaires de la Chine à nous l'apprendre, d'après l'état actuel des choses dans l'empire.

En vertu donc de l'édit, outre les temples de l'état, Minh-menh ordonne d'en élever deux nouveaux dans chaque province et d'affecter un terrain à la cérémonie de l'agriculture, avec un oratoire au milieu [1].

Les temples sont deux simples terrasses ou plates-formes carrées, élevées sur deux monticules voisins du gouvernement; ils sont hauts de trois pieds, spacieux, l'un de quarante, l'autre de soixante pieds carrés environ, ceints d'un mur d'appui qui s'élève à deux pieds au-dessus, ouverts par quatre escaliers de six marches aux quatre points cardinaux, environnés d'une cour de quinze à vingt-cinq pieds de largeur, selon l'étendue du temple, et close d'une haie vive de bambou qui pourra s'élever de trente à quarante pieds, avec trois ouvertures, à l'orient, à l'occident et au midi seulement, ayant chacune une colonne noire, placée en dehors, pour y sus-

[1] Je préviens d'avance de ne pas exiger de moi l'exactitude géométrique dans ma description; n'ayant mesuré les dimensions que d'après le récit d'autrui, je ne puis parler qu'à peu près.

pendre une lanterne de papier pour éclairer le passage. La partie du sanctuaire donne au nord.

Le plus vaste de ces temples, dit *Ha-tae*, est dédié à la Terre; car, de même que le Ciel éclairant et fécondant est honoré comme le *roi* du genre humain, aussi la Terre nourricière est honorée comme notre *reine*. Quoique le peuple leur sacrifie en tout lieu, jusqu'ici cependant le Ciel et la Terre n'avaient de temple qu'à la cour; mais Min-menh, voulant sans doute relever le culte de la Terre, multiplie ses temples, sans toutefois rien innover à l'égard du culte du Ciel. On n'offre dans ces temples que deux sacrifices annuels aux deux saisons du printemps et de l'automne, ou mieux peut-être aux deux équinoxes. Le plus petit de ces deux temples, dit *Tiên-nông*, du nom même du génie de l'agriculture, est consacré exclusivement à un sacrifice annuel à ce génie, avant la cérémonie de l'agriculture.

Chacun de ces deux temples ou terrasses a une maison en bois, couverte de tuiles et située à l'extrémité nord-est de la cour environnante. Celle près du temple de la Terre est une sacristie commune aux deux temples. Celle près du temple de l'agriculture est un magasin du riz recueilli dans les champs affectés à l'agriculture et destiné aux sacrifices de l'état. Dans chaque maison sont logés des soldats, ou même d'autres gardiens non militaires chargés de l'entretien. Enfin l'oratoire au milieu des champs de l'agriculture n'est qu'une terrasse d'un pied de haut et de vingt pieds carrés, qui

semble destinée au culte du même génie : il s'appelle *Vaong-quiêt*.

Le temple de l'agriculture a cinq à six arpents de terre dans le voisinage, consacrés à l'agriculture de l'état. Quoique le mandarin y mette la main, la culture en est commise aux soins des villages circonvoisins, ou même des villages éloignés, qui ne fournissent pas de soldats à l'état, avec un individu du peuple ou chef. L'état supporte bien une partie des frais de construction, d'entretien des temples et du labour des terres ; ainsi il accorde une somme pour l'achat de trois buffles et des ustensiles de labourage ; néanmoins le peuple est passablement vexé et imposé à cette occasion. Je ne dirai pas que toute la province a été requise pour l'érection de ces temples ; ce n'est pas étonnant avec le système reçu des corvées publiques ; mais je dois signaler les manœuvres criantes des agents du gouvernement qui alors extorquent le *centuple*, j'allais dire *mille fois* au delà de la taxe légale. Ainsi ils convoquent toute une province pour un travail aussi mince que deux terrasses, pour avoir le plaisir de faire acheter aux habitants une exemption. Ainsi encore, après avoir, à tort ou à droit, rejeté à la charge du peuple la fourniture des matériaux qui, perçus d'après leur estimation, seraient presque suffisants pour construire un panthéon, alors ils se contentent de la valeur en argent, etc. Aussi, dans cette province, les *sauvages*, qui avaient été vexés à cette occasion au point d'être obligés à de longs voyages

pour cette corvée, saisirent-ils le moment de la révolte pour s'en venger, en détruisant de fond en comble ces temples. Encore aujourd'hui les malheureux villageois appelés à leur entretien et à la culture des terres, mais exposés à être vexés et rançonnés à toute occasion, ne désirent rien tant que de s'en affranchir.

Si je ne parle pas des prêtres pour les sacrifices, c'est que dans la religion des lettrés chacun peut être sacrificateur. Même dans la religion populaire de Foë, qui a ses bonzes et ses bonzesses, les fonctions sacrées ne supposent pas toujours le caractère sacerdotal. Ainsi, dans le cas actuel, ce sont les mandarins eux-mêmes que le roi désigne pour présidents des sacrifices. Quoiqu'il n'y ait pas d'hiérarchie sacrée, les rites sont surveillés par un ministère spécial. De plus, chaque chef-lieu de province a une dizaine de maîtres de rites ou cérémoniaires, choisis parmi les bourgeois distingués et qui jouissent de certains priviléges; ils ne sont du reste que les aides des mandarins. Vous ne serez pas étonné que ces profanes n'aient point un costume affecté spécialement au culte. Il faut savoir aussi que tout se fait la tête couverte, même les prostrations.

A la cinquième lune, qui répond ordinairement à juin, s'ouvrent les travaux de la campagne pour la récolte de la dixième lune, en novembre, qui l'emporte sur la moisson de la cinquième lune; c'est aussi le temps fixé par Minh-menh pour la céré-

monie de l'agriculture, contre l'antique usage, qui prescrivait le nouvel an. Pour le jour, il est réglé dans l'almanach royal, d'après les vaines observances de l'astrologie judiciaire. La veille, dans l'après-midi, les mandarins de la province se rendent avec appareil sur les lieux. Cette inspection est comme l'annonce du sacrifice du lendemain. Ce jour-là aussi se font les préparatifs par les cérémoniaires et autres aides.

On immole les victimes, savoir : un buffle et un cochon, ou mieux on fait boucherie, puisqu'ici l'immolation n'est qu'un acte profane et privé antérieur au sacrifice, ce qui fait que les sacrifices ne sont que des oblations simples. Ils ouvrent la veine jugulaire de l'animal terrassé et reçoivent le sang dans un chaudron. L'animal, passé au feu pour lui brûler le poil, est lavé et éventré. Le cœur et les intestins retirés sont purifiés. Ces tripes, mélangées avec le sang, sont mises en boudins ou saucisses. Ces parties intérieures sont seules cuites. Observez qu'on réserve un peu de sang et quelques poils de la crinière de l'animal principal dans un vase. On cuit une certaine quantité de riz visqueux par la vapeur d'une marmite inférieure pleine d'eau bouillante, qui lui donne de la consistance. On se contente d'un verre de vin de riz distillé mis dans un vase. On se procure aussi des fleurs naturelles et quelques douzaines de fruits, observant d'en avoir de cinq espèces.

Pour la décoration du temple, qui est absolu-

ment nu, les cérémoniaires empruntent, à la sacristie du temple de la Terre voisin, tous les objets nécessaires, savoir : 1° neuf tables d'autel, hautes de quatre pieds, longues de cinq et larges d'un peu plus d'un pied; 2° deux estrades ou lits unis, hautes de deux pieds, dont l'une, destinée à recevoir le buffle, a six pieds de long et quatre de large, tandis que l'autre, destinée à recevoir le cochon, n'a que quatre pieds de long sur deux de large; 3° quinze dais en forme de parapluie évasé, faits de papier ou de soie cirée en jaune; 4° quatre tables portatives, dont une oblongue de deux pieds, et trois rondes à peine d'un pied de diamètre, hautes de six pouces à un pied; 5° seize chandeliers tournés, hauts d'un pied, dont deux sont des candélabres de trois pieds de haut; 6° dix-neuf vases tournés, hauts d'un pied, dont treize pour les parfums et six pour les fleurs; 7° une quinzaine de cierges de cire jaune (ils ont cependant appris des Européens à blanchir la cire) hauts d'un pied, dont deux seulement destinés aux candélabres sont gros comme le bras; 8° treize paquets de petites baguettes odoriférantes faites d'un encens noir très-inférieur; 9° une cloche de deux pieds de haut sur environ trois pieds de circonférence à l'embouchure, sans battant : on la frappe à l'extérieur avec un bois; 10° un tambour de basque fait de peau de buffle et de bois très-lourd; 11° une certaine quantité de nattes de jonc pour étendre sur la terre nue; 12° enfin, outre quelques petits objets accessoires, la tablette du

génie de l'agriculture, que l'on croit qu'il habite pendant la cérémonie. C'est une planchette haute d'un pied, large de six pouces et vernissée, avec l'inscription du nom et des titres du génie en caractères rouges. Remarquez que, sauf les dais jaunes, tout le reste est vernissé en rouge.

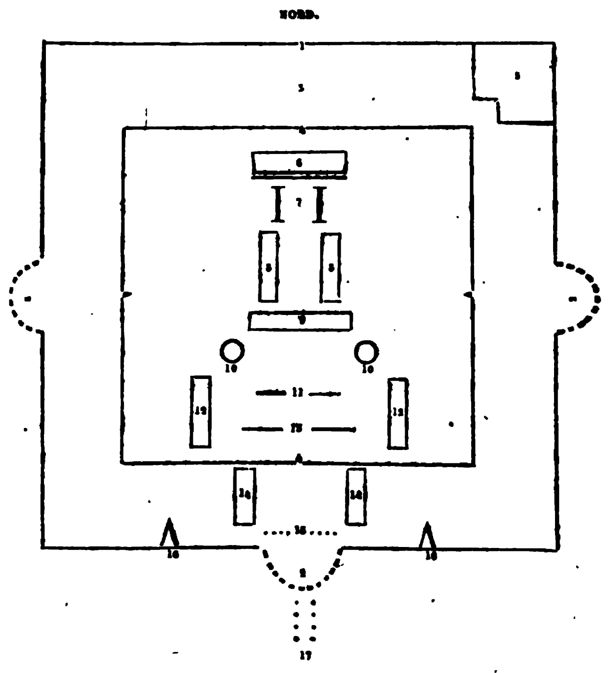
Voilà la disposition du temple. Au fond du sanctuaire qui donne au nord est le maître-autel : ce sont deux tables réunies, dont la postérieure est plus élevée que l'antérieure de six pouces. Cette table antérieure est ornée d'un devant d'autel peint. Sur la table d'autel la plus élevée se trouve dressée la tablette du génie, ayant devant un vase de fleurs, puis deux vases d'encens de chaque côté, avec deux chandeliers aux deux extrémités. Sur la table d'autel inférieure est une petite table chargée de fruits en forme pyramidale, avec le vase du sang et du poil conservés, et deux verres vides pour la libation. Trois dais surmontent le maître-autel. Voilà l'ordre de la première ligne. Sur une deuxième ligne, à la distance de quelques pieds du maître-autel, sont, du côté droit, le buffle couché à plat ventre sur la grande estrade, avec un support à la tête, et du côté gauche, le cochon, disposé de la même manière sur la petite estrade; de plus, à côté de chaque animal sont le cœur et ses intestins cuits, mis sur deux espèces de caisses hautes d'un pied. Sur une troisième ligne assez rapprochée sont deux tables, comme les tables d'autel toujours parallèles; sur celle à droite est la table oblongue portative chargée

de riz jonché; sur celle à gauche sont deux petites tables rondes portatives avec une pyramide de riz. Sur la quatrième ligne, toujours distante de l'autre de quelques pieds, vient un appendice du maître-autel, appelé l'autel des parfums (*hiang-an*); la partie supérieure du sanctuaire étant encombrée par les offrandes, il a été comme nécessaire de lui donner ce supplément pour pouvoir faire les cérémonies avec aisance. Cet autel des parfums est disposé de la même manière que la partie supérieure du maître-autel, excepté qu'il n'y a pas de tablette du génie et qu'il n'y a que deux dais. En revanche il l'emporte par la beauté de l'ouvrage des sculptures et de la dorure. Un peu au-dessous des deux coins de cet autel sont deux candélabres. Les cérémoniaires se tiennent devant l'autel des parfums des deux côtés, à la distance de trois ou quatre pieds. Sur la cinquième ligne, en bas du temple, sont deux autels accessoires, dans la même disposition et avec le même ajustement que les deux autels accessoires dont je viens de parler. Sur ces autels extérieurs se trouvent quelques vases couverts; mais, comme on n'y touche pas dans toute la cérémonie, je suppose qu'ils ne renferment rien d'important. Près de ces autels extérieurs sont suspendus, du côté droit, le tambour, du côté gauche, la cloche qu'on frappe à coups réglés pendant tout le sacrifice. C'est dans cette cour méridionale que se place le gouverneur, en face même de l'escalier, avec toute sa suite. Une dizaine de musiciens qui composent l'orchestre sont

derrière le cortége. Enfin l'oratoire ou terrasse au milieu des champs de l'agriculture reçoit une table d'autel placée au milieu, avec deux chandeliers et un vase d'encens, et surmontée de deux dais.

Sur ce, remarquez que, sauf le maître-autel et son appendice, l'autel des parfums, placés en large, tout le reste est tourné en long. Les deux files de victimes et d'offrandes de riz sont plus rapprochées du centre que les autels accessoires; néanmoins il y a passage au milieu comme dans les à côté (voir la carte ci-jointe pour mieux saisir l'ensemble). Remarquez enfin que je crois avoir tout décrit sans omission; car, quoique je ne sois pas témoin oculaire, j'ai eu toute facilité de m'en instruire avec un historien impliqué dans cette affaire. Je devrais encore quelques détails sur l'usage de ces autels accessoires, peut-être dressés en l'honneur de quelques autres génies, comme *Chae-daong*, *etc.*; mais mon mentor n'en sait pas davantage.

PLAN D'UN TEMPLE CHINOIS.



1. Haie d'enceinte.
2. Trois ouvertures de la haie, avec lanternes.
3. Cour.
4. Quatre escaliers d'entrée de la terrasse.
5. Grenier des sacrifices.
6. Maître-autel double.
7. Deux estrades des victimes.
8. Deux tables du riz de proposition.
9. Autel des parfums.
10. Deux candélabres.
11. Ligne de deux cérémoniaires.
12. Deux autels accessoires.
13. Ligne de deux maîtres des rites.
14. Deux autels extérieurs.
15. Place des mandarins.
16. Cloche et tambour.
17. Éléphants en adoration.

Ainsi donc, au jour indiqué, le gouverneur de la province part de son hôtel fortifié, dès le grand matin, et se dirige vers le temple de l'agriculture. Il est accompagné de deux autres grands mandarins de la province. Tous trois sont portés en filets. Quatre éléphants les suivent; un train considérable de laquais est sur pied; l'escorte se compose d'une nombreuse suite d'officiers civils et militaires, dont quelques-uns à cheval. Une force armée de mille hommes éclaire cette marche nocturne avec un faisceau de bambou allumé à la main de chacun. Suit une foule immense qui se dispute le passage. Une musique bruyante contraste avec le silence de la nuit. Bientôt parvenus, les mandarins descendent dans un appentis du grenier où ils font halte, en même temps que les cérémoniaires allument les cierges et les baguettes odoriférantes, et que les troupes se rangent sur deux lignes dans l'intérieur de la cour, tant pour faire cortége que pour illuminer le temple à l'aide de leurs faisceaux allumés. La foule se trouve rejetée hors de la haie par l'impossibilité de la contenir dans la cour. Les mandarins, revêtus de leur robe de cour en soie, blanche et bleue pour le gouverneur, et bleue pour les deux autres, bottés à la mode mandarine et coiffés d'une espèce de mitre en soie jaune, s'avancent à l'entrée méridionale, où ils demeurent assis tout le temps du sacrifice, tournés vers le nord, où est l'autel, sans qu'aucun, même le gouverneur, censé sacrificateur, ne pénètre dans le temple; chose d'autant

plus étonnante que dans les autres sacrifices, comme ceux à Confucius, aux ancêtres, le sacrificateur est dans l'intérieur et agit même. Seulement quatre cérémoniaires sont en dedans, tandis que d'autres assistent le gouverneur en dehors. Un cérémoniaire est chargé d'annoncer à haute voix toutes les actions du sacrifice. Le dirai-je? Les quatre éléphants sont postés à l'ouverture de la haie qui est au bas du temple, d'où ils honorent le génie à leur façon par une attitude si étudiée, que des historiens y trouveraient peut-être une leçon de respect dans les églises. Que penseraient ces esprits forts qui dédaignent de fléchir le genou devant le Tout-puissant s'ils voyaient ces animaux s'agenouiller devant des dieux imaginaires? Néanmoins j'ignore si dans cette cérémonie ils s'agenouillent.

Au bruit de la cloche, du tambour et de la musique commence le sacrifice. Une invitation est adressée au génie de l'agriculture d'honorer de sa présence le sacrifice; sur quoi on reçoit sa visite par quatre prostrations. Suit la lecture de l'offertoire par un cérémoniaire, d'abord agenouillé, puis redressé. On y loue le génie, on le remercie de ses bienfaits, et on le prie d'en accorder de nouveaux en vertu du sacrifice qu'on lui offre. Il est terminé par une invitation au génie de prendre part aux oblations ou d'en respirer l'odeur. Vers la fin de cet offertoire, deux cérémoniaires, après une prostration, prennent sur les deux petits autels voisins les deux vases d'eau et d'arrack, et vont faire la

libation devant le maître-autel. Cette libation ne consiste qu'à transvaser ces liquides dans deux verres vides, qui, d'abord reposés sur l'autel, sont ensuite versés à terre comme inutiles, après la cérémonie toutefois. Il y a sans doute répétition de prostrations à l'occasion de la libation. Le sacrifice finit aussitôt en rendant grâce au génie qui se retire par les mêmes prostrations dont il avait été accueilli. Le gouverneur lui-même doit alors se prosterner de tout son long; mais beaucoup moins impies que nos philosophes, les mandarins ne croient pas s'abaisser en s'humiliant ainsi devant la divinité.

L'ensemble de l'action dure un quart d'heure. Je suis dispensé de parler de la ferveur intérieure de ces dévots : forts pour les rites extérieurs, ils bornent sans doute là toute leur religion. Le peuple accouru ne prend même d'autre part à la cérémonie que de repaître sa curiosité. Je dois ajouter qu'après le sacrifice le vase contenant le sang et le poil est répandu dans un trou. Le sens mystique de ce rite ne m'est pas bien connu, quoique certains assurent qu'on prétend par là démontrer que la victime est pure à l'intérieur, du sang, à l'extérieur, du poil.

Le sacrifice est immédiatement suivi de la cérémonie de l'agriculture. Ainsi, au point du jour, le cortége quitte le temple et se dirige vers le champ de la cérémonie. Le gouverneur entre dans l'appentis du grenier, se dépouille de son costume de cour et prend une tenue de soie verte. Les reins ceints, les pieds nus et la tête couverte de son

verte de son turban ordinaire, il descend ainsi dans les champs. Le cortége et les troupes prennent place à l'entour du champ. Alors, aidé de quatre vieillards, dont deux conduisent le buffle sous le dais, et deux autres surveillent et soutiennent la charrue, et suivi des deux premiers officiers de la province, dont l'un porte les semailles de riz dans un sachet, d'où il les tire pour les présenter sur un plat de cuivre; et l'autre sème, le grand mandarin, ombragé d'un dais et rafraîchi par plusieurs éventails, saisit la charrue, peinte en rouge aussi bien que tout le harnachement, et trace neuf sillons doubles, en allant et revenant, sur un terrain de vingt pas d'étendue, au son des instruments de musique qui redoublent d'activité et aux éclats de rire de la multitude, si toutefois la réserve due aux supérieurs ne tempère pas le sourire. Tandis que le gouverneur quitte la charrue et son habit vert pour reprendre son costume ordinaire, le deuxième mandarin s'avance vers l'oratoire, où brûlent deux cierges et des baguettes odoriférantes, pour faire une prostration d'actions de grâce, après quoi le cortége rentre solennellement au gouvernement. Les intendants des cérémonies s'occupent aussitôt à faire dépecer les viandes et à distribuer à chacun des ayants droit sa portion congrue, à commencer par le gouverneur, jusqu'aux troupes et aux villageois préposés au temple et aux champs. Ils se promettent toutes sortes de prospérités en mangeant ces viandes offertes; mais surtout ils visent à se bien régaler, car

c'est là la fin dernière des festins religieux du Tonkin, qui sont très-multipliés dans certains villages. Assurément, s'il s'agissait d'holocaustes judaïques, ils seraient moins généreux dans leurs offrandes. Au reste c'est le roi qui supporte les dépenses de cette cérémonie[1].

Il me resterait à parler de cette cérémonie à la cour; mais je me contente de dire que ce qui se fait en petit dans les provinces se fait en grand à la cour. D'ailleurs mon éloignement de la capitale ne me permet pas de m'en instruire. J'entends dire que le roi fait cette cérémonie tout comme les mandarins; qu'il se sert d'un bœuf d'élite (ici le bœuf est petit) à la place d'un buffle. Jugez de la foule dans cette circonstance, la seule peut-être où il soit permis au peuple de se montrer pour contempler son souverain, qui partout ailleurs s'enveloppe de mystère à son passage.

[1] Je me suis étendu à dessein sur l'incident du sacrifice au génie de l'agriculture, pour donner une idée du culte chez ce peuple; car quoique le sacrifice décrit diffère, en quelques particularités, des autres sacrifices, néanmoins on y retrouve toujours le même fond que dans le culte des lettrés à Confucius, celui des génies tutélaires, et même celui des ancêtres. Le culte de Bout ou Foë s'écarte davantage de ce modèle, en ce que surtout les bonzes n'immolent ou n'offrent aucune victime. Quant à l'emploi d'une terrasse en guise de temple, c'est reçu universellement pour le culte de certains génies, outre les pagodes dédiées à Bout, les temples affectés à des esprits célèbres, les maisons communales consacrées aux génies tutélaires et quelques oratoires particuliers à telle ou telle divinité. Je ne puis m'arrêter ici à décrire en détail cette théogonie mythologique, ni à rapporter toutes les variantes de ces différents cultes.

NOTICE

Sur les découvertes archéologiques faites dans l'Afghanistan par M. Honigberger.

(Suite.)

Pour suivre le cours des explorations de M. Honigberger, il faut repasser le *Kâboul deriâ* et traverser la plaine de Djelalabad dans la direction du village de *Derônteh*. A l'extrémité de la plaine et sur la limite du plateau aride dont on a déjà fait mention, se présente le *tope* le plus avancé au nord de la base des montagnes[1] du côté de l'est; c'est celui qui est indiqué sur le plan du *decht* de *Derônteh* annexé à cette notice, à gauche du *tope* de *Bimârân* et à peu près au-dessous de *Salthânpoûr*. Les habitants de la contrée le désignent par le nom de *Djân*

[1] Cette indication, la seule exacte, ne s'accorde qu'imparfaitement avec celles de la vue lithographiée de la plaine de *Derônteh*: l'inexactitude avec laquelle y a été tracé le cours du *Sourkh âb* a fait varier nécessairement les positions, qui se présentent dans de faux rapports : le plus grave défaut de cette vue topographique est de porter le cours supérieur du *Sourkh âb* trop à l'est, et de donner proportionnellement au plateau intermédiaire une trop grande largeur en n'avançant pas assez au nord l'extrémité orientale de la base des montagnes. Je désire que cette simple indication de la correction la plus essentielle à exécuter dans ce plan puisse aider l'esprit des lecteurs à se représenter d'une manière plus exacte le champ des recherches archéologiques de M. Honigberger.

i tôp جان توپ *l'âme ou l'essence des topes.* C'est un titre qu'il mérite par sa conservation presque parfaite, qui le distingue d'une manière remarquable des autres monuments assis sur la même pente; telle est du moins l'opinion que m'a exprimée M. Honigberger; mais une esquisse d'ailleurs très-imparfaite qui a été mise sous mes yeux par ce judicieux voyageur, me permet de croire que cet éloge ne doit s'appliquer qu'à la partie du monument qui subsiste encore; elle représente en effet ce *tope* tronqué, d'ailleurs assez régulièrement, à quelques pieds au-dessus de la corniche qui, dans ce monument comme dans tous ceux qui ont été précédemment décrits, s'appuie sur un ordre d'architecture et sépare la base du dôme qui devait la surmonter; on ne connaît pas du moins un seul exemple de monuments de ce genre dont la partie supérieure se termine en une autre forme que celle de coupole. Il est donc probable que le sommet du *Djân i tôp* a été dégradé par les pluies annuelles et s'est écroulé, assises par assises, et de tous les côtés également, de manière à présenter encore dans son état de ruine actuel des lignes régulières qui dissimulent, pour un observateur éloigné, les outrages qu'il a reçus du temps. Le monument, tel qu'il existe aujourd'hui, a environ trente pieds d'élévation, dont vingt-cinq au-dessous de la corniche, et à peu près autant de diamètre; on peut juger par le rapport de ces mesures que ses proportions sont plus élégantes et sa forme moins lourde que celle

des autres *topes* décrits plus haut. Les contours du *tope*, d'une exécution soignée, sont d'une belle conservation, bien que le parement n'en soit point formé de pierres qui offrent beaucoup de résistance au marteau. Aussi les travaux de fouilles ne rencontrèrent-ils pas de grandes difficultés; l'excavation qui fut pratiquée à la base du monument mit bientôt à découvert une construction intérieure de la forme d'un *tope*, semblable à celle que M. Honigberger avait déjà reconnue dans les *bourdj* ouverts aux environs de Kaboul. Elle était également formée d'une agglomération de petites pierres liées par un ciment calcaire qui avait acquis une extrême dureté. La disposition intérieure de ce *tope* en diminutif était remarquable par sa nouveauté, ainsi que par la signification que le fondateur paraissait avoir voulu lui donner, et que je me réserve d'expliquer dans la suite de cette notice. Dans ce massif étaient en effet contenues six cellules formées, comme précédemment, chacune de six dalles d'une coupe régulière; la première s'ouvrait dans la partie supérieure du massif, quatre autres disposées à des distances égales occupaient la partie moyenne, et la sixième se trouvait au fond, à peu près au-dessous de la première; ces cellules étaient séparées les unes des autres par un intervalle d'un pied environ, la première et la dernière exceptées, entre lesquelles la distance était presque du double. Trois de ces cellules ne contenaient que de la poussière, peut-être mêlée de cendres; les trois autres, dont la

supérieure et l'inférieure, renfermaient chacune une boîte de pierre. Comme les ouvriers, éprouvant quelque difficulté à dégager la cellule supérieure, scellée dans un mortier durci par le temps, ébranlaient les parties voisines par leurs efforts redoublés, une large pierre, placée au-dessus de cette construction intérieure, se détacha et la fit fléchir; on ne pouvait dès lors douter qu'il ne se trouvât vers le milieu du grand massif un autre espace vide ayant probablement la même destination que les cellules qu'on venait d'explorer; de nouvelles fouilles conduites avec des précautions inusitées procurèrent enfin la découverte d'une grande cellule réservée dans le massif immédiatement au-dessus du *tope* intérieur. Ce carré, d'une contenance considérable, renfermait une certaine quantité de terre pulvérulente à laquelle se trouvaient mêlés plusieurs objets précieux du même genre que ceux qui avaient été recueillis dans les *topes* de *Tcheker i bâlâ* et de *Kemri;* c'étaient des feuilles d'or minces, ouvertes ou pliées, en assez grand nombre, de petits coquillages du genre de ceux que les Orientaux nomment *kharmouhreh* خرمهره, deux ou trois grains de collier défilés, d'une matière blanchâtre que je crois reconnaître pour du corail calciné, un petit cylindre de cristal, d'une forme légèrement aplatie et percé dans sa longueur, et enfin trente médailles de bronze qui ne seraient pas la moindre acquisition dont cette découverte inespérée aurait enrichi la science, si elles n'étaient malheureusement du style

le plus barbare et de la conservation la plus défectueuse. On a pu néanmoins déterminer avec une parfaite certitude que vingt-huit, d'une fabrique si grossière, qu'elle suffirait seule à les faire reconnaître, présentant d'un côté une *tête de roi*, avec une légende indéchiffrable en caractères grecs altérés, de l'autre le type d'*Hercule appuyé sur sa massue*, avec une légende en caractères bactriens également altérés, appartiennent à la monnaie du roi grec *Hermæus*, ou plutôt à l'imitation barbare de cette monnaie faite dans une contrée et à une époque incertaines[1], et que les deux autres, dont la fabrique, bien que supérieure à celle des précédentes, est encore très-médiocre, portant d'un côté le type d'un *personnage royal à cheval*, accompagné d'une légende en caractères grecs altérés, et de l'autre la *figure de l'Abondance debout*, avec un monogramme compliqué et une légende bactrienne assez nettement tracée, appartiennent à *Azes* ou plutôt à d'autres dynastes scythes ses successeurs, qui ont imparfaitement copié la monnaie de ce prince[2]. Les trois boîtes trouvées dans les cellules de l'édicule intérieure sont de pierre serpentine travaillée au tour; leurs proportions sont à peu près les mêmes, mais leurs formes sont différentes. La boîte découverte dans

[1] C'est la pièce décrite sous le n° XXIV dans la Notice de la collection de médailles bactriennes et indo-scythiques rapportées par M. le général Allard. Voyez la pl. XIII, fig. 3.

[2] Cette médaille a été décrite sous le n° LI dans la même notice. Voyez la pl. XIII, fig. 2.

la cellule supérieure, d'une forme très-simple, ornée seulement de quelques filets[1], ne contenait autre chose que de la terre pulvérulente à laquelle étaient peut-être mêlées quelques cendres; elle se trouvait déposée dans une couche de terre semblable. La boîte extraite d'une des cellules du milieu, de forme ronde, mais plate, est d'un travail plus soigné et d'un style plus élégant; le contour en est réticulé et décoré de moulures délicates; la partie supérieure est surmontée d'un bouton également plat, sur lequel est figurée une rosace de pétales s'ouvrant sur une autre rosace plus large qui occupe le champ du couvercle[2]. Dans cette boîte était déposé un petit *pyxidion* de bois, représenté sur une des planches annexées à cette notice[3], d'après une restitution qui en a été faite, car il s'est trouvé à l'ouverture de la boîte dans un tel état de détrition que M. Honigberger n'a pu en recueillir que quelques débris; il avait contenu quelques grains de la substance blanchâtre et résineuse déjà décrite, du poids d'environ une drachme. La boîte renfermait en outre une feuille d'or, très-mince, ronde et froissée comme celles du *tope* de *Tcheker i bâlâ*, et un petit anneau d'or dans lequel étaient passées deux perles calcinées[4]. La

[1] Le bouton du couvercle de cette boîte en était détaché, comme celui de la boîte découverte dans le *tope* de *Bahrâbâd*.

[2] Voyez la pl. VIII, fig. 1 et 2.

[3] Voyez la pl. XI, fig. 11.

[4] Voyez la pl. XI, fig. 10. Mohan Lal, qui fait mention dans une de ses lettres des découvertes faites dans le *Djân i tôp*, semble ne pas douter que l'anneau enrichi de deux perles ne désigne avec

troisième boîte trouvée dans la cellule du fond, d'une forme presque semblable, également réticulée sur son contour et décorée de moulures, ne contenait qu'une masse de terre compacte dans laquelle on remarquait des stries blanchâtres, irrégulièrement disposées, et semblant accuser le mélange d'une autre matière, peut-être de cendres humaines. Ainsi avaient été remplies, à la satisfaction de M. Honigberger et au profit de la science, les espérances qu'avait fait naître la belle conservation exérieure de ce monument. Ce succès était d'un heureux augure pour ceux que le zélé voyageur se promettait de ses autres explorations.

M. Honigberger dirigea son attention et les travaux de ses ouvriers sur un *tope* situé sur la même pente de roche poreuse, près d'une demi-lieue à l'ouest et un peu en arrière du précédent; les gens de la contrée le connaissent sous le nom de *Tôp i Bîmârân fi Derônteh* توپ بيماران ۀ درونته ou *tope des malades*. Il est aujourd'hui compris dans un *gerh* ou hameau muré, qui lui emprunte son nom; sa base est de trois côtés couverte par de misérables chaumières qui s'y appuient; un seul était resté accessible, il offrait aux attaques de l'explorateur un flanc déjà dépouillé; car le revêtement qui l'avait autrefois protégé s'en était détaché, et ses débris avaient sans doute été employés dans la cons-

certitude ce monument comme le tombeau d'une dame de haut rang. Il est permis de désirer d'une pareille attribution des preuves un peu moins contestables.

truction des chaumières du *gerh*. Une immense crevasse ouverte dans son sommet écroulé et qui se lie à la dégradation de sa partie inférieure, semble annoncer une ruine prochaine et menacer les pâtres imprudents qui ont groupé leurs habitations autour de sa base; M. Honigberger a cru reconnaître dans cette crevasse les traces d'une tentative faite pour pénétrer dans l'intérieur du monument, mais cette opinion aurait besoin d'être appuyée par d'autres circonstances qui manquent entièrement à sa confirmation. La forme et les proportions de ce *tope* sont à peu près les mêmes que celles des *topes* précédemment décrits; il est également ceint au-dessus de sa base d'un ordre d'architecture, lequel est dégradé dans toutes ses parties et n'existe plus du seul côté qui soit entièrement dégagé. L'expérience que M. Honigberger avait récemment acquise dans l'ouverture du *Djân i tôp*, ne pouvait être perdue pour le succès de ses autres explorations; une circonstance fortuite lui avait indiqué une particularité de la construction des *topes* qui avait jusqu'alors échappé à son attention; sa prudence devait profiter des révélations du hasard; il fit pratiquer dans le *tope* de *Bîmârân* deux larges ouvertures, l'une à la base du massif, l'autre à la hauteur probable de la grande cellule carrée qu'il supposait devoir exister immédiatement au-dessus de la construction intérieure, comme dans le *tope* précédent. Le résultat de la recherche en justifia les prévisions : un espace vide avait été réservé

dans le massif, à la hauteur et dans la direction où l'on s'était attendu à le rencontrer; le carré était formé par de grandes pierres régulièrement taillées et cimentées. Cette cellule supérieure était à moitié remplie de terre pulvérulente, d'une couleur légèrement blanchâtre, due vraisemblablement à un mélange de cendres ou de quelque autre matière, telle que la substance résineuse dont on a déjà fait plusieurs fois mention : dans cette terre avaient été déposés, mais sans ordre apparent, plusieurs objets précieux, dont les plus remarquables étaient des feuilles d'or semblables à celles que l'on avait déjà trouvées dans d'autres *topes*, de forme ronde, et également pliées ou froissées; une gemme de couleur violacée, probablement une améthyste[1], taillée en forme de cœur, avec une belière percée d'un trou, destinée sans doute à recevoir le fil auquel on suspendait ce joyau[2]; de petites pierres blanchâtres et mates, peut-être des grains de corail calcinés, aussi taillées et percées, qui paraissaient être les débris d'un collier ou d'un chapelet, un petit globule d'or de la grosseur d'une perle, une bulle d'or un peu plus grosse, légèrement aplatie, percée et destinée à être suspendue, à laquelle est soudé un petit ornement en or, de la forme d'un cœur et ayant servi à encadrer une gemme de la même

[1] C'est sans doute aussi une améthyste qu'il faut reconnaître dans la gemme hémisphéroïde que contenait le bassin de cuivre du *Bourdj i Kemri*.

[2] Voyez la pl. XI, fig. 9.

forme, laquelle ne s'est point retrouvée[1]; une douzaine de perles toutes plus ou moins calcinées, percées et paraissant avoir appartenu à un collier : à cette terre se trouvaient encore mêlés de petits fragments d'os, également calcinés, et vingt-sept médailles de bronze, fortement oxydées par le long séjour qu'elles avaient fait dans cette masse de terre, mais dont il était encore facile de reconnaître le type et de déchiffrer les légendes, parce que le travail en était d'un fort relief. Bien qu'elles fussent de divers modules et de coins différents, elles portaient toutes le même type et appartenaient à cette classe de médailles anonymes qui est aujourd'hui reconnue pour la moins intéressante et la plus nombreuse de la série bactrienne et bactro-scythique, sans doute parce qu'elle représente la monnaie de plusieurs règnes successifs dont la chronologie n'a pu être encore déterminée, mais qui sont certainement postérieurs à ceux d'*Azes* et d'*Azilises*; ces médailles, de même description que celles qui se trouvaient dans les collections de M. Honigberger et de M. le général Allard[2], présentent une *tête de roi radiée*, accompagnée du monogramme qui leur est commun avec les médailles indo-scythiques, et au revers un *personnage royal à cheval*, avec la légende grecque plus ou moins altérée

[1] Voyez la pl. XI, fig. 8.

[2] C'est la pièce décrite sous le n° XLVI dans la Notice de la collection de médailles bactriennes et indo-scythiques déjà citée. Voyez la pl. XIII, fig. 4.

ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΒΑϹΙΛΕΥωΝ (*sic*) ϹωΤΗΡ ΜΕΓΑϹ et le même monogramme[1]. Cette découverte, en apparence si précieuse, ne doit donc pas enrichir réellement la numismatique; j'examinerai dans une autre partie de ce travail de quelle utilité elle peut être pour la détermination de l'âge du monument où ces médailles étaient déposées.

La brèche ouverte au pied du massif avait conduit les ouvriers en présence de la construction intérieure si judicieusement comparée par M. Honigberger à un petit *tope*, et qui forme, pour ainsi dire, le noyau de tous les monuments de ce genre; l'ouverture de celle du *Tôp i Bîmârân* devait ajouter encore à l'expérience de notre explorateur et inquiéter son esprit de quelques doutes, car la certitude seule pouvait faire naître des regrets, en l'avertissant que son attention ne s'était point jusqu'alors assez partagée, que les cellules destinées à recevoir des objets précieux n'avaient pas toujours été disposées de la même manière et à la même place, que les règles de cette espèce d'architecture n'étaient pas aussi invariables qu'il l'avait supposé. Dans cette édicule intérieure, en effet, la cellule avait

[1] Mohan Lal parle inexactement de cette découverte dans une de ses lettres où il fait mention d'une médaille d'or de *Soterragas*, et où il avoue qu'il a éprouvé un certain désappointement en cherchant vainement ce nom royal dans Quinte-Curce; il y avait pour qu'il ne l'y trouvât point plusieurs bonnes raisons, dont la meilleure est sans doute que ce prétendu nom propre doit se résoudre dans les deux épithètes σωτὴρ μέγας. Mohan Lal a vraisemblablement confondu l'exploration du *Tôp i Bimârân* avec celle du *Bourdj i Kemri*.

été réservée non pas au centre, comme dans les autres, mais à la base et à l'extrémité occidentale. Cette cellule d'ailleurs formée, comme celles de tous les *topes* précédemment décrits, de six tablettes de pierre, était presque remplie de terre pulvérulente dans laquelle était déposée une boîte de pierre serpentine d'un travail très-simple. Cette boîte contenait de la terre mêlée de cendres dans laquelle étaient pour ainsi dire semés des joyaux et d'autres objets précieux; c'étaient, comme dans la cellule supérieure, de petites feuilles d'or irrégulièrement pliées et roulées, des perles calcinées, de petites pierres blanchâtres et mates que je suis d'autant plus porté à reconnaître pour des grains de corail calcinés, qu'elles sont percées et doivent avoir formé un collier; deux gemmes taillées en forme de cœur, dont la plus grande, une turquoise, s'encadre exactement dans un bijou d'or dont la forme est aussi celle d'un cœur[1], une lentille de grenat, une petite plaque d'or mince et bombée avec quatre anneaux servant à l'attacher[2], un autre ornement en or de la forme d'un bouton[3], un fragment de corail calciné[4], un petit tube d'or[5], et enfin un objet d'orfévrerie du travail le plus délicat et qui peut servir à prouver que l'art d'estamper les métaux

[1] Voyez la pl. XI, fig. 2 et 3.
[2] Voyez la pl. XI, fig. 5.
[3] Voyez la pl. XI, fig. 7.
[4] Voyez la pl. XI, fig. 1.
[5] Voyez la pl. XI, fig. 6.

précieux n'était pas porté à un moins haut degré de perfection dans l'ancienne Bactriane que dans l'Asie Mineure, c'est une figure de coq en or de la longueur de près de six lignes de l'extrémité du bec à la queue, formée de feuilles d'or minces, estampées et soudées avec une extrême délicatesse, d'un dessin très-correct, et dont les détails, tels que ceux de la crête, des ailes et de la queue, sont indiqués avec une grande légèreté en même temps qu'avec précision par des lignes de petits points qui en tracent les contours; ce pointillé est d'un effet très-élégant et qui ne manque point de vérité; les pattes qui devaient se rattacher au corps, ne se sont malheureusement pas retrouvées : ce petit chef-d'œuvre d'orfévrerie pèse à peine plus d'une drachme[1]. Mais ce n'était pas la découverte la plus précieuse que dût produire l'ouverture de cette cellule; notre intérêt doit se réserver pour un objet du même genre non moins remarquable par la perfection du travail, et, j'ose le dire, beaucoup plus digne de notre attention par sa forme et par la signification que peut y attacher l'archéologie. C'est une petite boîte d'or de deux pouces et demi de hauteur et du poids d'un peu plus de quatre drachmes, qui se trouvait enfouie dans la terre, mêlée de cendres, dont la cellule était à moitié remplie; sa forme, dont elle offrait alors un exemple encore unique, mérite une description particulière : sur une base carrée dont

[1] Voyez la pl. XI, fig. 4.

chaque côté a onze ou douze lignes de longueur et une ligne de hauteur, s'élève le corps de la boîte, de forme cylindrique, d'un diamètre de six lignes environ, orné de filets et surmonté d'un couvercle figurant un dôme; sur le sommet de ce dôme s'élève une nouvelle base carrée de trois lignes de hauteur, de laquelle s'élance une tige soutenant à des distances égales six petits pavillons de forme hémisphérique dont elle traverse le centre et dont la grandeur décroît proportionnellement en raison de leur élévation; elle est terminée par un petit ornement de fantaisie qui porte trois belières; cet ouvrage, d'une exécution très-soignée et d'une légèreté remarquable, est d'une conservation qui ajoute à sa valeur [1]. Je réserve pour une autre partie de cette notice les considérations purement archéologiques dont la forme singulière de ce petit monument doit me fournir le sujet; mais je puis observer dès à présent que sa partie inférieure représente exactement un *tope* élevé sur une base carrée, comme celui qui a été décrit par M. Trebeck. Cette boîte d'or contenait, outre un peu de cendre, deux feuilles d'or pliées, sept perles calcinées plus grosses que celles qui avaient été trouvées dans la cellule supérieure [2], des grains de corail également calcinés, et percés avec l'intention d'en former un collier, une petite lentille de grenat [3], une turquoise

[1] Voyez la pl. XI, fig. 12.
[2] Voyez la pl. XII, fig. 19.
[3] Voyez la pl. XII, fig. 18.

taillée en forme de cœur[1] et deux petits ornements en or, de forme cylindrique et annelée, surmontés d'une belière qui servait sans doute à les suspendre[2]. Aucun monument n'avait encore offert à M. Honigberger une aussi riche collection d'objets intéressants et par leur travail et par les circonstances mêmes de leur découverte; c'était la récompense et le témoignage d'un zèle archéologique qu'aucun obstacle n'avait pu décourager et auquel ne manquait pas le mérite du désintéressement, puisque M. Honigberger ne pouvait encore en ce moment estimer que la valeur scientifique des objets recueillis par ses soins. Son habileté dans la direction des travaux d'exploration s'était constamment accrue de tous les avantages qu'elle avait obtenus, et, si je puis m'exprimer ainsi, de ceux qu'elle avait reconnus trop tard pour pouvoir les recouvrer. Mais déjà s'approchait l'instant où les occasions allaient lui manquer et où elle ne devait plus servir la science que par les exemples qu'elle laissait aux successeurs de celui qui l'avait si heureusement employée. M. Masson se préparait en effet à suivre M. Honigberger dans cette haute partie de l'Afghanistan pour recueillir les résultats que la précipitation ou le défaut de temps aurait fait négliger à ce voyageur, et pour compléter par des recherches

[1] Voyez la pl. XII, fig. 16.

[2] Voyez la pl. XII, fig. 17. Je répare une omission en avertissant que les objets représentés sur la même planche, sous les n°s 9, 10, 11 et 12, sont ceux que renfermait la boite d'or du *tope* de *Tchéker i bâlâ*

semblables dans la plaine qui s'étend au delà du *Searkh roûd*, un ensemble d'explorations dont un seul homme ne pouvait se réserver ni les difficultés ni le mérite. Déjà le docteur Gerard, qui s'était rencontré, dans son retour, avec M. Honigberger, avait voulu prendre sa part dans ces travaux d'un intérêt si attrayant alors et si nouveau, et attacher son nom à quelqu'une de ces découvertes dont l'annonce seule avait excité une si grande attente à Calcutta : on apprend d'une lettre de son *mounchi* Mohan Lal[1], qu'arrivé à Djelalabad et obligé d'y attendre l'escorte qui devait l'accompagner jusqu'a Peichawer, le docteur Gerard employa ses loisirs à faire exécuter sous sa direction des fouilles dans un *tope* que l'apparence d'une belle conservation semblait désigner particulièrement à son choix; les ouvriers pris entre les habitants de la contrée, et qui paraissaient avoir acquis une grande habitude de ce genre de travail, attaquèrent le monument à sa base; après avoir pénétré à sept pas dans la profondeur du massif, ils rencontrèrent un mur épais qu'ils réussirent à percer le cinquième jour, et dont la brèche leur donna accès à une petite salle carrée ayant environ deux toises en tous sens. On crut reconnaître sur ses parois un enduit de chaux; cette salle était d'ailleurs entièrement vide, et ainsi se trouvèrent frustrées les espérances que le docteur Gerard avait attachées à son ouverture[2]. Il est per-

[1] Publiée dans la *Delhi Gazette*, 1833.

[2] Ce *tope* est peut-être celui qui est indiqué sur le plan de la

mis de supposer, aujourd'hui que la construction intérieure de ces monuments est mieux connue, que le voyageur anglais avait renoncé à ces espérances avec autant de légèreté qu'il les avait accueillies, et au moment même ou il était près d'en atteindre l'objet; il est en effet très-probable que s'il eût fait soulever les pierres qui formaient le pavé de cette salle, il eût trouvé qu'elles recouvraient le lieu où avaient été déposées les richesses scientifiques dont la possession était le but de ses recherches; car la destination des *topes* n'est plus aujourd'hui si inconnue ni même si douteuse, qu'on ne puisse affirmer que le caractère n'en eût pas appartenu au monument qui n'aurait contenu aucun des objets énumérés dans les pages précédentes; or ce *tope* n'ayant reçu aucune atteinte extérieure, comme nous l'apprenons par le témoignage de Mohan Lal, devait encore garder à un explorateur persévérant les trésors qui lui avaient été confiés. L'indication que j'ai donnée de la place où il semblent avoir dû être enfouis, repose sur l'autorité d'une découverte semblable faite par M. Honigberger dans un *tope* qui s'élève non loin de ceux qui ont été précédemment décrits.

Ce monument est situé à plus d'une lieue de distance au sud du *Tôp i Bîmârân*, sur la même base de montagnes, mais à une plus grande élévation sur la pente graveleuse qui domine la plaine, dans

plaine de *Derônteh* comme le plus rapproché du *Sourkh âb*, et dont M. Honigberger ne nous a point fait connaître le nom.

un lieu nommé *Khôdpoûr* خود پور. Les gens de la contrée le désignent sous le nom de *Tôp i kala' i Malek Cheyeh*[1]. Ce *tope*, dont le sommet est entièrement écroulé, a encore plus de quarante pieds de hauteur, et doit avoir été un des plus élevés de ceux qui sont groupés sur ce plateau[2]; car si une esquisse imparfaite que j'ai sous les yeux rend du moins exactement l'aspect général du monument, c'était plus haut que la ligne aujourd'hui tracée par la dégradation de son sommet, que ses contours commençaient à s'arrondir en forme de dôme : on peut donc supposer qu'avant qu'il ne fût dégradé, son élévation ne devait guère être moindre de soixante pieds. La partie supérieure est séparée de la base par un ordre d'architecture d'une exécution très-élégante, figuré en relief sur le fond du monument, et de la même composition que ceux que j'ai décrits plus haut; je dois seulement observer que la forme de cintre parfait est presque la seule que présentent les *topes* des environs de Djelalabad, tandis que l'ogive paraît dominer dans ceux qui s'élèvent aux environs de Kaboul. La conservation du monument, tronqué comme il l'est, serait encore

[1] La signification et l'orthographe de ce mot me sont également inconnues. Faudrait-il lire *Scheweh* et traduire par *le château du roi des Çivi*, qui sont en effet connus sous ce nom par les anciens auteurs persans?

[2] Si le *tope* de *Khôdpoûr* figuré sur le plan de la plaine de *Deronteh*, à droite du *Tôp i Bîmârân*, y est au contraire représenté comme le plus petit de tous, c'est une erreur du dessinateur, qui a reproduit trop exactement l'esquisse imparfaite de M. Honigberger.

satisfaisante, si une profonde crevasse ne s'étendait obliquement sur un de ses flancs dans toute sa hauteur; c'est une circonstance que sa vétusté suffit à expliquer, sans qu'il soit nécessaire d'y reconnaître, avec M. Honigberger, l'effet désastreux d'un tremblement de terre. Une ouverture étroite dirigée vers le centre avait été pratiquée, il y avait longtemps, autant que l'on pouvait en juger, à la base du *tope*, du côté du midi; elle était en grande partie obstruée par des débris et des masses de terre que les pluies y avaient entraînées; c'était la trace certaine d'une tentative faite antérieurement pour dépouiller le *tope* des objets précieux qu'il contenait; mais il était facile de reconnaître que les premiers explorateurs, sans doute animés d'un autre zèle que celui de la science, avaient manqué de la constance ou des moyens nécessaires pour réussir dans leur entreprise. M. Honigberger fit déblayer et agrandir cette ancienne ouverture; lorsque les fouilles en eurent été poussées à une certaine profondeur, les ouvriers rencontrèrent une construction intérieure, formée, comme dans les autres *topes*, d'un amas de petites pierres liées par un ciment qui offraient plus de résistance que les blocs calcaires du massif; il fallut cependant la démolir depuis son sommet jusqu'à sa base pour s'assurer, contre toutes les espérances qu'il était permis d'en concevoir, que dans cette construction entièrement massive, il n'avait pas été réservé une seule cellule pour le dépôt des objets que ces monuments pa-

raissent destinés à recevoir. Un homme moins expérimenté que M. Honigberger se fût retiré, n'emportant que le regret de tant de soins perdus; mais l'habile explorateur comprit qu'il ne devait pas désespérer d'un succès qui n'était que retardé, et il se confirma dans cette opinion en observant que la base de la construction intérieure n'avait pas dû reposer sur le sol, mais bien sur des fondements formés de larges dalles. Il résolut de poursuivre ses recherches, fit soulever les dalles et trouva l'orifice d'une espèce de puits d'un diamètre égal à celui du *tope* intérieur, et entièrement rempli de terre; lorsque les fouilles eurent pénétré à près de douze pieds de profondeur, elles mirent à découvert une tablette de pierre de deux pieds carrés qui recouvrait une cellule formée de cinq autres pierres de même dimension. La cellule était elle-même remplie d'une masse de terre dure et compacte, de laquelle on retira les débris d'une grande boîte de pierre serpentine ronde et d'un galbe assez élégant, mais qui avait été fermée par un couvercle plat, lequel se retrouva entier et séparé de la boîte. Elle paraissait avoir contenu de la terre mêlée de cendre et renfermait encore une boîte d'argent de dix-huit lignes de hauteur et de près de deux pouces de diamètre, portant les traces d'une forte oxydation [1]. Cette oxydation même en rendait l'ouverture difficile; M. Honigberger y procéda avec précaution, mais ce ne put être si doucement, qu'un effort qui

[1] Voyez la pl. IX, fig. 1.

dégagea le couvercle ne fît jaillir de la boîte des gouttes d'une couleur brune et d'une forte odeur. M. Honigberger ne douta pas un seul instant que cette boîte ne contînt, comme celles qui avaient été découvertes dans le *tope* de *Mânikyâla* par le général Ventura, une substance liquide et gravéolescente dont l'analyse pouvait fournir par induction d'utiles indices pour la détermination du caractère des objets recueillis dans les *topes*, et de la destination de ces monuments eux-mêmes, dont l'ouverture n'avait complétement justifié aucune des opinions suggérées par leur forme extérieure. M. Honigberger se rappela en même temps que la science avait été frustrée d'une partie des espérances qu'elle avait pu concevoir des découvertes faites à *Mânikyâla*, par la trop facile complaisance avec laquelle M. Ventura avait satisfait pendant quelques mois l'importune indiscrétion des habitants de Lahore, qui s'empressaient de venir examiner les résultats de son exploration; les boîtes trouvées dans le *tope* étaient ouvertes pour amuser la vaine et bientôt indifférente curiosité des visiteurs; sous une température aussi élevée que celle de Lahore, l'évaporation était rapide; en moins d'une année la substance liquide qui s'était conservée dans ces boîtes pendant tant de siècles se trouva entièrement desséchée, et lorsque M. Ventura eut adressé ces divers objets au secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, il ne fut possible de recueillir, pour les soumettre à l'analyse chimique, que le sédiment et

l'incrustation qu'elle avait laissés sur les parois des boîtes. Averti par cet exemple, M. Honigberger ne songea qu'à conserver à sa découverte toute sa valeur, et sans vouloir même satisfaire sa propre curiosité, enveloppa la boîte d'une couche de mastic épaisse et impénétrable à l'air extérieur, se réservant d'en examiner le contenu à son retour en Europe. Ce fut en ma présence et dans mon cabinet que M. Honigberger se décida, non sans avoir hésité, à faire l'ouverture de cette mystérieuse boîte qu'il considérait comme la plus précieuse de ses découvertes et qui n'en était réellement pas la moins intéressante. Dès que le couvercle fut enlevé, il se dégagea du liquide contenu dans la boîte une odeur forte et pungente, si subtile et si active, qu'il fut bientôt nécessaire de renouveler l'air dans la chambre; cette odeur, dans laquelle j'ai cru reconnaître un élément résineux, n'était d'ailleurs pas désagréable, mais portait fortement au cerveau. La substance liquide était une eau légèrement teinte et inégalement chargée de particules colorantes d'un brun foncé qui semblaient se rasseoir au fond du vase et y former un sédiment, ce qui m'a donné lieu de croire qu'elle était le produit d'un mélange. Les objets déposés dans cette boîte et flottant dans ce milieu liquide étaient, outre une boîte d'or de la même forme que celle d'argent, mais n'ayant que dix lignes de hauteur sur onze ou douze de diamètre, un tissu très-fin et assez bien conservé, plié en plusieurs doubles, agglutinés par le liquide qui

les avait pénétrés, et adhérant aux parois oxydées de la boîte[1]; des fragments solides et de forme irrégulière, mais tellement encroûtés de sédiment qu'on ne peut affirmer avec certitude que ce fussent des fragments d'os; quarante ou cinquante petites bulles d'or de grosseurs inégales, s'allongeant en une légère protubérance aux deux extrémités qui sont percées de trous, probablement les débris d'un collier; un ornement estampé en or, de la forme d'une bulle aplatie, et divisé sur chacune de ses faces hémisphériques par des lignes torses convergeant vers un ombilic; six feuilles d'or déployées, deux petits cylindres de cristal percés de part en part; une plaque d'argent ronde de treize lignes de diamètre et figurant une rosace, et enfin deux médailles de bronze entièrement oxydées, mais sur lesquelles se reconnaissaient encore les types et les légendes des médailles anonymes décrites plus haut comme une malheureuse imitation de celles d'*Azès*[2] et sur

[1] Il est difficile de s'expliquer d'une manière satisfaisante le dépôt dans cette boîte d'un pareil objet. Quand on se rappelle l'ancien usage des Indiens, attesté par Néarque, d'écrire sur des pièces d'étoffes fines (*σινδόνες*), usage qui s'est conservé dans le moyen âge pour la transcription des actes importants, ainsi que nous l'apprenons des jurisconsultes, on peut supposer d'abord que cette bande d'étoffe avait été couverte d'écriture et déposée dans cette boîte avec la même intention que le papyrus dans celle du *tope* de *Tchékeri bâlâ;* mais comment croire que l'on eût plongé cette pièce d'écriture dans un liquide qui devait en effacer à l'instant tous les caractères? Il vaut mieux avouer que nous ignorons encore le motif qui a fait déposer ce tissu dans la boîte.

[2] C'est la médaille décrite sous le n° LI dans la Notice à laquelle

le revers desquelles la figure de l'*Abondance*, entourée d'une légende bactrienne d'un sens emphatique, ne paraît être qu'un anachronisme de prospérité et de puissance. La boîte d'or était remplie du même liquide gravéolescent et contenait en outre deux fragments d'os, un petit cylindre de cristal de la même forme que les précédents et un tissu très-fin, également plié et aussi adhérent aux parois de la boîte dont on ne le détacha point de peur de la briser. Le scrupule qui avait empêché M. Honigberger de déployer le papyrus découvert dans le *tope* de *Tcheker i bâlâ* s'opposa aussi à ce qu'il laissât prendre des dessins des objets trouvés dans celui de *Khôdpoûr;* il pensait que la pleine jouissance de

je me suis déjà référé. Voyez la planche XIII, fig. 2. Mohan Lal commet une nouvelle inexactitude dans la lettre déjà citée en annonçant que la découverte de la boîte contenant le liquide fût accompagnée de celle de soixante médailles romaines de bronze, déposées dans le même *tope*.

Le docteur Gerard, qui a donné une notice un peu plus étendue des découvertes de M. Honigberger dans son Mémoire sur les topes et les antiquités de l'Afghanistan (*Journal of the Asiatic Society of Calcutta*, t. III, p. 327), n'a pas été plus exact que son *mounchi;* il fait également mention de la prétendue médaille d'or de *Soteremegas* (*Mokadphises*) comme trouvée dans le même *tope* que la boîte d'argent contenant une substance liquide; il suppose à tort que cette médaille est la seule qui ait été découverte dans les topes de Djelalabad : la seule observation neuve et assurément bien inattendue qu'il ajoute à nos connaissances, c'est que la pierre tendre et veinée de laquelle ont été tirées les boîtes précédemment décrites est la même que celle dont Abbas-Mirza faisait tailler à Meshed ses boulets et ses bombes. Le docteur Gerard se loue de l'obligeance de M. Honigberger et des facilités qu'il lui a données d'examiner sa précieuse collection; mais il paraît en avoir à peine profité.

ces trésors, ainsi que l'avantage d'analyser la substance liquide contenue dans la boîte d'argent, devait être réservée à la personne ou à l'établissement scientifique qui ferait l'acquisition de sa collection.

Si le succès obtenu par M. Honigberger dans les fouilles du *Tôp i kala'i Malek Cheyeh* avait dépassé ses espérances, c'était aussi le dernier qu'il dût obtenir. Ses travaux n'étaient cependant pas encore arrivés à leur terme; mais soit que ses recherches eussent été depuis longtemps prévenues sur les autres points, ce que rien ne permettait cependant de présumer, soit plutôt que les autres monuments présentassent des succès moins faciles et que leurs trésors plus profondément enfouis fussent réservés à de plus grands et de plus patients efforts, les explorations de M. Honigberger furent dès ce moment sans résultat. Il ouvrit quelques-uns des *topes* qui s'élevaient encore sur la base des montagnes au sud et à l'ouest de la plaine de *Derônteh;* mais il ne put y découvrir aucun objet de quelque valeur. Ces recherches ne furent cependant pas entièrement perdues pour l'archéologie; car les monuments auxquels elles furent appliquées offrirent de nouveaux modèles de la structure et de la disposition intérieures des *topes*. Deux de ces monuments méritent surtout, au rapport de M. Honigberger, d'appeler l'attention et l'étude de l'antiquaire; ils dominent tous ceux qui sont assis sur la pente graveleuse précédant la plaine, et s'en distinguent par l'élégance de leur architecture et par la solidité de leur cons-

truction qui semblent permettre de les attribuer à une plus haute époque, peut-être même de les rapporter au temps de la domination grecque dans la Bactriane et dans l'Inde. Ils s'élèvent sur le premier degré des montagnes, dans la partie où elles tournent au nord pour resserrer le cours du *Kâboul deriâ;* leurs massifs se détachent du flanc de ces montagnes, sur des tertres artificiels qui recouvrent probablement des constructions souterraines et qui ont plus de deux mille pas de circonférence. Celui de ces monuments qui est le plus rapproché du *Tôp i Bîmârân* et qu'il est facile de reconnaître à son élévation sur le plan annexé à cette notice, a reçu des pâtres de la plaine le nom de *Sourkh tôp* سرخ توپ ou *tope rouge* : M. Honigberger n'a pas indiqué l'origine de cette dénomination, qui doit sans doute s'expliquer par l'apparence extérieure du monument, mais qui ne permet cependant pas de supposer qu'il soit construit en briques; car l'exact voyageur n'eût pas manqué de faire une mention expresse de cette particularité. Le *Sourkh tôp* dont le sommet a été entraîné par un écroulement et dont les flancs ont été en plusieurs endroits dépouillés par les outrages du temps, a dû s'élever autrefois à la hauteur de plus de soixante pieds; mais les débris dont sa base est aujourd'hui encombrée nuisent à l'effet que produirait encore sa magnifique ruine. M. Honigberger avait conçu sur les belles proportions de ce monument de hautes espérances des richesses archéologiques qu'il supposait

y être déposées; il pressa activement les travaux de fouilles; une large brèche pratiquée au pied du *tope* donna en quelques jours accès à une grande salle qui n'avait d'autre issue que celle qu'on venait d'y ouvrir et dont la voûte élevée et hardie s'abaissait de tous les côtés jusqu'au sol; cette salle était entièrement vide. On pouvait espérer d'obtenir les mêmes résultats que dans l'excavation du *Tôp i kala'i Malek Cheyeh*, de fouilles poussées à une certaine profondeur dans les fondements du monument; mais c'était un travail long et pénible, dont les difficultés seules étaient certaines et aux chances duquel M. Honigberger ne devait point consacrer un reste de temps dont il pouvait mieux profiter pour des recherches en apparence plus faciles. Le second de ces monuments est situé à peu de distance au nord-ouest du premier et plus rapproché du passage que s'ouvre le *Kâboul deriâ* entre les chaînes de l'Himâlaya et du *Sefîd Kôh* pour entrer dans la plaine de Djelalabad : la circonstance seule de cette position suffirait pour l'identifier avec le *bourdj* qui avait attiré quelques années auparavant l'attention de M. Trebeck, et dont il nous a laissé l'intéressante notice qu'on a lue plus haut; mais la description d'ailleurs moins étendue que nous devons à M. Honigberger du *Khachteh tôp* [1], c'est ainsi

[1] C'est ainsi que prononçait M. Honigberger, et cette orthographe est celle que donne une esquisse que j'ai en ce moment sous les yeux; mais la signification attribuée par ce voyageur au mot *khachteh* m'engage à croire qu'il faut lire simplement *khach tôp* خشش توپ,

que le nomment les gens de la contrée, ne nous permet pas de conserver le moindre doute sur l'identité de ces monuments. Le *Khachteh tôp* qui, suivant le dernier voyageur, devrait ce nom à l'élégance de sa forme, est à peu près de la même hauteur que le précédent; le *bourdj* ou la partie principale du *tope* repose sur une large base carrée qui se rétrécit en s'élevant et qui est aujourd'hui dégradée sur toutes ses faces[1]; au tiers de la hauteur du *bourdj* règne un ordre d'architecture surmonté d'une corniche, figuré en relief et d'une exécution vraiment remarquable; le sommet du massif est écroulé, et le flanc qui regarde le *Kâboul deriâ* est entièrement dégradé. L'effet de ce monument n'en est pas moins imposant; on reconnaît au premier aspect que c'est l'œuvre d'une architecture qui a eu ses principes et ses modèles; l'habileté pratique que donne le long exercice d'un métier, n'atteint pas à cette perfection d'ensemble et de détails; elle imite des types connus par parties détachées avec des succès inégaux, et sans le moindre souci des rapports; l'art, au contraire, réunissant tous les détails sous une vue d'ensemble, crée ou reproduit des

et c'est, en effet, cette leçon que portait d'abord l'esquisse que j'ai déjà citée.

[1] Comme M. Honigberger ne fait mention ni des piliers sculptés qui décoraient la base ni des ruines de l'escalier qui avait dû s'ouvrir dans la partie méridionale de cette base, on peut croire que le monument a souffert dans l'espace de dix années des dégradations considérables: cette circonstance donnerait un nouveau mérite à la notice de M. Trebeck.

modèles dont la conception est plus ou moins heureuse, le style plus ou moins correct, mais qui possèdent toujours le mérite de l'unité des proportions. C'est un mérite qui existe à un haut degré dans le *Khachteh tôp* et qui s'y allie heureusement à celui d'une élégante exécution des détails. On conçoit facilement qu'un monument distingué de tous les autres par tant d'avantages et dont l'exhaussement sur une base signalerait seule l'importance, ait sollicité l'attention, la curiosité des pâtres afghans, et que leur imagination, crédule à ses propres rêves, ait entouré la mytérieuse ruine d'un cycle de légendes; l'une d'elles avait été accueillie dans la vallée avec tant d'intérêt qu'elle s'était répandue au delà du *Sefîd kôh*, et avait même été portée jusqu'à Kaboul; M. Honigberger apprit dès cette ville, par le récit qu'on lui en fit, l'existence du *Khachteh tôp*. Sur la face orientale de la base qui supporte le *bourdj*, vers le milieu, se voit un trou carré, d'un pied en largeur et en profondeur; c'était, ainsi que le rapporte la tradition, confirmée par l'imposant témoignage des pâtres de la montagne, la place occupée par une pierre noire de la même grandeur : elle n'avait pas obtenu des simples habitants de la contrée plus d'attention que les autres pierres du *bourdj*, lorsqu'un jour il arriva dans la ville de Djelalabad un voyageur hindou qui prit un guide et se fit conduire au *Khachteh tôp;* il s'arrêta devant cette pierre, la détacha du monument, l'enveloppa précieusement dans une pièce d'étoffe et

l'emporta; il avait été observé par les pâtres afghans; et la curiosité avait déterminé un d'eux à suivre secrètement le voyageur dans sa patrie; ce pâtre était revenu quelques mois après et avait rapporté que l'Hindou, à son retour, avait brisé la pierre noire, laquelle s'était trouvée remplie de pierres précieuses d'une inestimable valeur. On ne rêve guère la découverte de trésors que dans les pays pauvres, et les Afghans des montagnes sont, il faut l'avouer, dans les meilleures conditions pour accueillir de semblables contes. M. Honigberger était sans doute mieux fondé à chercher dans l'intérieur de ce monument des trésors dont la science seule devait s'enrichir; décidé à fournir aux Afghans le sujet d'une nouvelle légende à laquelle ne pouvait manquer le merveilleux, il fit pratiquer une ouverture dans la base du monument; les fouilles habilement conduites furent poussées au delà du point central où l'on pouvait espérer de rencontrer une édicule intérieure; tout était massif; ainsi trompé dans ses prévisions, M. Honigberger renonça à suivre son exploration par cette voie; il songea d'abord à reporter les efforts de ses ouvriers sur le *bourdj* qui surmontait la base, espérant qu'au centre de cette partie du monument se trouveraient déposés les objets dont la découverte excitait toute sa sollicitude; mais lorsqu'un examen plus attentif lui eut fait reconnaître que ce *bourdj* était revêtu de pierres d'une consistance semblable à celle du granit, régulièrement assemblées et liées par un ciment in-

destructible, il ne put se dissimuler qu'il manquait des moyens nécessaires pour vaincre une résistance à laquelle ne l'avait pas habitué la construction moins solide des autres *topes*; il dut laisser, non pas sans regret, à ceux qui le suivraient dans cette contrée, le mérite d'une découverte dont il était disposé, par l'insuccès même de ses efforts, à s'exagérer l'importance.

Un dernier monument restait à explorer aux environs de *Derônteh*, s'il est permis de donner ce nom à une ruine informe; tel est en effet son état, qu'on pourrait hésiter à y reconnaître un *tope*, si le témoignage des gens de la contrée, fondé sur une tradition trop récente pour être suspecte et s'accordant trop bien avec l'étendue de la ruine pour n'être pas admis, ne nous assurait que la forme première de ce grand massif était celle d'un *bourdj*; c'est une notion qui est d'ailleurs confirmée par le nom de *Tôp i Amîr khâil* توپ امیر خایل [1] qui s'attache aujourd'hui encore aux débris qui se sont conservés du monument. Cette ruine se trouve à plus d'une lieue de distance des deux *topes* précédemment décrits, à peu près sur la même ligne, presque en face des *Soumoutch hâ*, et plus avant dans la plaine qu'aucun des monuments semblables si-

[1] C'est ainsi que je crois devoir transcrire le nom de ce monument; mais je n'ose présenter ma transcription comme certaine. Le rapprochement des mots *amîr* et *khâil* autorise peut-être à y chercher la traduction du mot sanscrit *Açvapati;* c'est encore une conjecture que je ne propose qu'avec une extrême réserve.

tués aux environs de *Derônteh.* On ne saurait comparer cette ruine à celles des autres *topes* qui ont tous souffert des dégradations plus ou moins considérables, mais dans aucun desquels n'a péri la forme monumentale tout entière, et dont presque tous conservent encore distinctement le caractère de leur style d'architecture; le temps a fait là son œuvre avec cette inégalité à laquelle on peut reconnaître ses ravages, entraînant une partie du monument, laissant la ruine de l'autre aux siècles suivants; mais dans le *tope d'Amîr khâïl* la main de l'homme a achevé ce que le temps avait commencé, et il est facile de reconnaître sa puissance dans la rapidité, et si je puis ainsi m'exprimer, dans la régularité de la destruction; car le monument a disparu il y a déjà bien des années, un immense débris signale seul aujourd'hui son emplacement, et cependant c'était le plus élevé et le plus considérable de tous les *topes* de la contrée; ses proportions, à en juger par celles de ses ruines, étaient colossales, et sa construction ne devait pas être moins solide et d'une moins grande magnificence que celle du *Khachteh tôp.* Aussi l'aspect des débris du *Tôp i Amîr khâïl* n'est-il pas celui d'une ruine ordinaire, mais plutôt celui d'une carrière incessamment exploitée, de laquelle sortiraient des matériaux déjà préparés par le travail de l'homme; il offre ce singulier spectacle d'un monument antique dont les parties dilapidées ont fourni à la construction des habitations et des murs d'enceinte d'un

village moderne, et dont l'immense ruine domine encore cependant de toute sa hauteur ses propres débris, reconstruits autour de sa base sur un sol également formé de débris. Il y aurait un intéressant rapprochement à faire entre l'histoire de ce monument et celle de l'antique civilisation de l'Afghanistan dont les traditions se sont aussi dépouillées de leur grandeur et obscurément dissipées dans le cours des siècles, et ne se retrouvent plus aujourd'hui qu'altérées dans des contes populaires. Des habitations construites au pied du *Tôp i Amîr khâïl* avec de grandes pierres carrées enlevées à ses ruines, habitations en partie groupées sur la pente même de ses débris, s'est formé un *gerh* ou village, du même nom que le *tope*, entouré d'une enceinte de murs carrée et flanquée de tours, dont les larges blocs ont été également arrachés des flancs du monument; aussi est-ce un singulier contraste que celui de la misérable architecture de ces habitations et de cette enceinte avec la solidité et la régularité de leurs matériaux. Il est difficile de mesurer l'étendue de cette grande ruine et d'en déterminer les proportions avec précision, parce que les abords en sont, pour ainsi dire, obstrués par les maisons du village d'*Amîr khâïl* qui se pressent autour d'elle et dont plusieurs ont même envahi les parties écroulées de sa base; mais il est encore possible de reconnaître que cette base était large et carrée comme celle du *Khachteh tôp*, et de se convaincre qu'on ne saurait encourir le reproche d'exagération en éva-

13.

truction qui semblent permettre de les attribuer à une plus haute époque, peut-être même de les rapporter au temps de la domination grecque dans la Bactriane et dans l'Inde. Ils s'élèvent sur le premier degré des montagnes, dans la partie où elles tournent au nord pour resserrer le cours du *Kâboul deriâ;* leurs massifs se détachent du flanc de ces montagnes, sur des tertres artificiels qui recouvrent probablement des constructions souterraines et qui ont plus de deux mille pas de circonférence. Celui de ces monuments qui est le plus rapproché du *Tôp i Bîmârân* et qu'il est facile de reconnaître à son élévation sur le plan annexé à cette notice, a reçu des pâtres de la plaine le nom de *Sourkh tôp* سرخ توپ ou *tope rouge :* M. Honigberger n'a pas indiqué l'origine de cette dénomination, qui doit sans doute s'expliquer par l'apparence extérieure du monument, mais qui ne permet cependant pas de supposer qu'il soit construit en briques; car l'exact voyageur n'eût pas manqué de faire une mention expresse de cette particularité. Le *Sourkh tôp* dont le sommet a été entraîné par un écroulement et dont les flancs ont été en plusieurs endroits dépouillés par les outrages du temps, a dû s'élever autrefois à la hauteur de plus de soixante pieds; mais les débris dont sa base est aujourd'hui encombrée nuisent à l'effet que produirait encore sa magnifique ruine. M. Honigberger avait conçu sur les belles proportions de ce monument de hautes espérances des richesses archéologiques qu'il supposait

M. Honigberger fit creuser une ouverture au sommet d'un des côtés de la base et dirigea les fouilles de manière à atteindre le sol par une galerie inclinée de plus de soixante pieds, aboutissant au centre du massif; parvenu à ce point sans avoir rencontré l'édicule intérieure qu'il cherchait, il fit élargir l'extrémité de cette galerie dans la direction des quatre coins de la base; mais ses investigations furent encore inutiles : peut-être eût-il été plus heureux en poursuivant ses fouilles dans les fondements et au centre du monument, mais la persévérance si longtemps soutenue de M. Honigberger cédait enfin aux fatigues et aux mauvais succès de tant de pénibles travaux; il retira ses ouvriers du *tope* d'*Amîr khâïl.*

E. JACQUET.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 janvier 1838.

M. Tassin écrit au conseil pour lui adresser un exemplaire de sa Carte indo-persane en six feuilles. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Tassin.

On dépose sur le bureau le spécimen du Mahâvamsa, publié par l'honorable G. Turnour de Ceylan. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Turnour.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 janvier 1838.

Par l'auteur. *Le Tia Hio, ou la grande étude*, ouvrage de Khoung-fou-tseu (Confucius) et de son disciple Thsîng-tseu, traduit en français, avec une version latine et le texte chinois en regard, par G. Pauthier. Paris, Firmin Didot, 1837; in-8°, 104 pages.

Par l'auteur. *Recherches sur une traduction latine inédite du Traité des Semaines*, livre attribué à Hippocrate dans l'antiquité, et dont l'original grec est perdu, par E. Littré. Paris, 1837; 29 pages in-8°.

Par l'auteur. *An epitome of the history of Ceylon, compiled from native annals : and the first twenty Chapters of the Mahawanso, translated*, by the hon. George Turnour, esq. Ceylon, 1836; in-8°.

Par l'auteur. *Anglo-persan Map of India*, by J. B. Tassin. (Calcutta, 1837.) Six Cartes[1].

Par l'auteur. *Sentences sanskritès sur l'Antiquité des douze constellations du Zodiaque en Aryavarta*, dédiés à M. Letronne par l'auteur (M. de Schlegel), un quart de feuille in-8°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Plusieurs numéros du *Journal de Smyrne* et de la *Gazette Turque-Grecque de Candie*.

Bulletin de la Société de géographie. — 2e série, tom. VIII, nos 47-48, novembre et décembre.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. PERRON, PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE AU CAIRE, A M. MOHL.

Je vous transmets une seconde lettre de Ahmed-effendi d'Alger. Une entreprise que je regarde comme très-importante est le motif de cette lettre. Il s'agit de l'*impression* du Dictionnaire arabe de Madjd-eddîn ou Firauzabâdy. J'en parlais depuis quelque temps à Ahmed-effendi, au schaykh Ayyâd, à mon schaykh Mohammed-et-tounsy; et voilà que tout récemment le schaykh Et-tounsy amène chez moi le nackyb al-Aschrâf Syd-Ishhâck pour me parler de l'impression du *Ckâmoûs* à ses frais. J'engageai de suite l'affaire, et, après trois semaines, un mois, de conversations, d'explications, l'affaire est conclue. Syd-Ishhâck fait imprimer mille exemplaires, et chaque exemplaire ne lui coûtera que quatre-vingts piastres, c'est-à-dire vingt-deux francs environ; la pièce de cent sous passant ici pour dix-neuf piastres et dix paras. De suite l'impression va être mise en train; on prépare les caractères.

D'autre part, Hhassan-bey Eschschamaschirdjy, le proprié-

[1] Ces cartes se trouvent chez M. Cassin, agent général de la Société asiatique, rue Taranne, n° 12.

taire de la maison que j'habite, demande aussi cinq cents exemplaires du *Ckâmôus*.

Voilà donc quinze cents exemplaires. Mais tous sont destinés *à la musulmanie;* pas un ne passera en Europe. Le nackyb al-Aschrâf, de concert avec le grand schérif qui est ici, en fait passer la majeure partie à l'Hedjâz, à la Mekke, aux musulmans des Indes, en Barbarie, au Caire, etc. Hhassan-bey fera passer les siens en Syrie et à Constantinople; car partout ce dictionnaire manque, et depuis que je suis ici, je n'ai pas pu en trouver un à acheter pour moi; je me sers de celui de mon schaykh Mohammed-et-tounsy, qui en a une excellente copie. Ne serait-il pas bon et même lucratif que vous en demandassiez pour vous un certain nombre? il me semble qu'ils se vendraient promptement en Europe. Veuillez, dans le cas où vous désireriez en faire imprimer pour vous, nous en donner avis de suite et envoyer par la voie du consul les fonds que vous voudrez mettre à cette entreprise. En moins de dix mois tout sera terminé; au plus cela ne passera pas un an, et même Ahmed-effendi pense finir en huit mois.

La révision du texte sera faite par le schaykh Et-tounsy, dont je connais la force en arabe; et ce texte sera collationné sur la copie qu'il a et sur le *Ckâmôus* imprimé à Calcutta. La copie du schaykh a été vérifiée et corrigée sur sept à huit autres. Lui-même est réviseur en chef à l'école de médecine depuis cinq ans.

D'après tout cela il me semble que le texte sera aussi correct que possible; et le nackyb al-Aschrâf, homme très-lettré, n'aurait certainement pas laissé au schaykh Et-tounsy la révision, s'il n'eût été sûr qu'elle serait bien faite.

Quant à Ahmed-effendi, il ne demande pour prix de ses peines que le quart du profit que vous retirerez de la vente des exemplaires qu'il vous imprimera.

Veuillez faire connaître cette entreprise par le Journal asiatique.

PUBLICATION D'UN LEXIQUE TRILINGUE ARABE-PERSAN-TURC-ORIENTAL.

Quoique l'étude de l'arabe, du persan et du turc ait, dans ces derniers siècles, fait en Europe de grands et importants progrès, nous ne possédons point encore, sur ces langues, un lexique savant, complet, proportionné à l'intérêt littéraire qui s'attache à ces idiomes, et que l'on puisse mettre en comparaison avec les travaux du même genre qui ont eu pour objet le grec, le latin et les principaux langages occidentaux. Les dictionnaires publiés à différentes époques, tout estimables qu'ils sont, laissent beaucoup à désirer, présentent de nombreuses lacunes, et sont loin d'offrir tous les développements que réclame l'état de nos connaissances, et que le lecteur instruit est en droit d'attendre. Plusieurs savants orientalistes ont, il est vrai, publié, surtout pour ce qui concerne l'arabe, des additions importantes; moi-même, j'en ai donné un assez grand nombre. Mais ces observations, disséminées dans des ouvrages de divers genres, quelquefois même dans des opuscules de peu d'étendue, sont trop exposées à rester perdues pour un grand nombre de lecteurs.

Il serait donc infiniment plus utile de réunir et de coordonner tout ce que nous savons sur les principaux idiomes de l'Orient. Tel est le travail que j'ai entrepris, il y a un grand nombre d'années, et je puis maintenant livrer à l'impression le résultat de mes recherches. Tous les mots des trois langues seront rangés sous une même série alphabétique. Chaque explication sera appuyée du témoignage des grammairiens, des scoliastes orientaux, et justifiée par une foule d'exemples empruntés aux prosateurs et aux poëtes. L'idée de fondre ensemble les mots des trois langues n'a, comme on sait, rien de nouveau. Dherbelot avait composé un dictionnaire turc-persan-arabe-latin, j'ignore dans quelles mains se trouve cet important ouvrage. Meninski, plus heureux que

notre célèbre compatriote, publia son grand lexique, qui a eu deux éditions. J'ai cru devoir faire entrer, de préférence, dans ma collection, le turc-oriental, et cela pour plusieurs raisons : 1° dans le grand dictionnaire de Meninski, ce qui concerne la langue turque a été traité avec une supériorité incontestable, et l'on ne pourrait faire à cet important travail que des additions peu nombreuses; 2° le turc-oriental doit être considéré comme le véritable langage turc, qui présente les mots dans leur forme primitive et sans altération, tandis que l'idiome parlé à Ccnstantinople et dans l'empire turc n'est réellement qu'un dialecte où les expressions, l'orthographe, les formes grammaticales, ont subi d'assez nombreux changements; 3° enfin, nous ne possédons jusqu'à présent, sur le turc-oriental, aucun essai de dictionnaire.

Mon lexique pourra former, je crois, trois gros volumes in-folio. Je pourrais, comme je l'ai dit, livrer immédiatement ce travail à l'impression. Toutefois, comme un ouvrage de ce genre ne saurait être traité avec trop de réflexion et de maturité, j'aime mieux attendre encore quelques mois, afin de rendre mon recueil plus digne encore de l'approbation des lecteurs éclairés. Mais, dans tous les cas, je pourrai, dans le courant de cette année, commencer la publication. L'ouvrage sera imprimé par livraisons. Si mon entreprise obtient quelque approbation, et si je puis me promettre une chance de succès, il sera facile de déterminer les époques où paraîtront les diverses livraisons, et le prix que coûtera chacun des volumes.

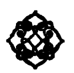
QUATREMÈRE.

NÉCROLOGIE.

Le major James Michael, membre étranger de la Société Asiatique, ancien professeur d'hindoustani au collége d'Haileybury, est décédé le 15 décembre passé. Sa santé s'était dérangée dans les derniers temps de sa vie, et dans un moment

fâcheux de désordre mental, il a lui-même mis fin à son existence. On doit d'autant plus déplorer cette mort fatale que M. Michael était doué des meilleures qualités de l'esprit et du cœur. Il était un des orientalistes anglais les plus distingués, surtout dans la connaissance du persan et de l'hindoustani. Les fonctions qu'il remplissait au collége civil de la compagnie des Indes ne lui ont pas laissé le temps de se faire connaître par des travaux importants. On lui doit toutefois trois ouvrages qu'il a publiés, surtout dans l'intérêt de ses élèves : l'analyse du premier chapitre de l'*Anwâr-i sohaïli;* le *Naclât-i hindi* (choix d'histoires tirées du *Bago bahâr,* roman hindoustani), et des extraits de la version hindoustani du célèbre ouvrage philosophique arabe intitulé *ikhwân assafâ.* Ces ouvrages ont tous été offerts par lui à la Société asiatique. Il était venu plusieurs fois à Paris, et il y a deux ans il fit partie de la députation qui alla, le premier jour de l'an, présenter au Roi les hommages de la Société asiatique; il était personnellement connu de plusieurs membres de la Société, et il honorait l'auteur de cette note d'une affectueuse amitié.

G. T.



BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des Sulthans Mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-eddin-Ahmed-Makrisi, traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques, par M. QUATREMÈRE, membre de l'institut. Tome Ier, in-4°. (Ouvrage publié par le comité des traductions de la Société asiatique de Londres.)

Selections from the Bostan of Sadî; intended for the use of students of the persian language, by Forbes FALCONER, M. A. etc. etc. Londres, 1838. Volume in-12 de iij et 107 pages. — A Paris, chez Benjamin Duprat, cloître Saint-Benoît, 7. — Prix, 10 fr.

Sadii opus perfectissimum Bustan, a dit W. Jones. Cette sentence, que l'éditeur des fragments choisis de ce poëme a prise pour épigraphe, est d'une incontestable justesse. Il n'y avait jusqu'ici que deux éditions du Bostân, celle qui fait partie des œuvres de Sadî imprimées à Calcutta en deux volumes in-folio, et l'édition in-4° lithographiée en la même ville en 1828. Ces deux éditions, fort chères et d'ailleurs fort rares, ne sont entre les mains que d'un très-petit nombre de personnes. M. Falconer a donc rendu un vrai service aux amis de la littérature orientale, et surtout aux étudiants, en publiant un choix auquel a présidé un goût sûr et éclairé. Cet intéressant opuscule contient un tiers du Bostân, lithographié avec beaucoup de soin à l'imitation des manuscrits orientaux les mieux peints et les plus aisés à lire. Le texte est celui de l'édition de Calcutta, collationné sur un bon

manuscrit des œuvres de Sadî écrit en 728 de l'hégire (1327-28 de J. C.). Ce manuscrit fait partie de la précieuse bibliothèque de l'East-India Eouse, collection dont le conservateur actuel, le savant professeur Wilson, communique les trésors aux savants nationaux et étrangers avec une bienveillance et un empressement dignes d'éloges.

Le Bostân est trop connu des orientalistes pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail à son sujet. Dans l'Asie musulmane il partage la célébrité du Gulistan, qui a popularisé en Europe le nom de Sadî; aussi a-t-il été traduit en turc, en hindoustani, et je crois même en arabe. Le Bostân est écrit en vers et dans un des rhythmes les plus harmonieux qu'emploient les Persans, ce qui donne de l'énergie aux pensées morales qui y sont développées à la suite d'histoires (*hikâyat*) intéressantes. Voici une de ces anecdotes :

« Un homme trouva dans le désert un chien qui périssait « de soif et auquel il restait à peine un souffle de vie. L'homme « religieux, faisant de son bonnet un seau, et de la pièce de « mousseline qui formait son turban une corde, releva sa « robe dans sa ceinture, et, se mettant à l'œuvre, il tira de « l'eau d'un puits et en donna un peu au chien qui avait « perdu ses forces. Le prophète, révélant à ses compagnons « le sort de cet homme compatissant, leur apprit que le juge « suprême lui avait remis ses péchés.

« Homme qui t'es livré jusqu'ici à la violence, fais réflexion à ceci; embrasse désormais le parti de la bonne « foi et de la générosité. Une œuvre de bienfaisance pratiquée « envers un chien, n'a pas été perdue : comment resterait-« elle sans récompense, la charité exercée envers un homme « de bien ? Exerce la générosité suivant tes facultés ; le maître « de l'univers n'a laissé aucun mortel dans l'impuissance de « faire du bien. Donner d'un trésor un talent d'or n'est pas « aussi méritoire que de faire l'aumône d'une drachme qu'on « a gagnée par son propre travail. Chacun portera un fardeau

« en proportion de ses forces; la patte d'une sauterelle est « un fardeau pesant pour une fourmi. »

Voici encore la traduction de quelques vers du Bostân, qui sont empreints des plus sublimes idées religieuses :

« Si tu as l'œil de la prudence, prépare ce dont tu auras « besoin dans le tombeau, aujourd'hui que tes yeux ne sont « point encore dévorés par les fourmis. Verse des larmes « maintenant que tu as des yeux; fais valoir tes excuses, « tandis que tu as une langue. Travaille avec ardeur, à pré- « sent que tu n'as de l'eau que jusqu'à la ceinture; n'attends « pas que le torrent dépasse ta tête. Ton âme n'animera pas « toujours ce corps, ta langue ne sera pas éternellement dans « cette bouche. Écoute aujourd'hui les avis des sages, si tu « ne veux pas que demain l'interrogatoire que te fera subir « l'ange Nakir te remplisse d'effroi. Compte pour une fortune « inespérée ces instants précieux qui te restent; quand l'oi- « seau est envolé, la cage n'a plus aucune valeur. Ne perds « pas ta vie dans des occupations frivoles et vaines, car l'oc- « casion est d'un grand prix, et le temps est un glaive tran- « chant[1]. »

M. Falconer est un des élèves les plus distingués de l'école spéciale des langues orientales. A son tour il professe l'arabe, le persan et l'hindoustani à l'*University College* de Londres, et il est considéré comme un des jeunes orientalistes les plus instruits des trois royaumes. Il ne tardera pas sans doute à se faire connaître par quelque travail plus important. Celui-ci est un gage qu'il donne au monde savant, de son goût pour les études asiatiques et de sa patiente sagacité.

GARCIN DE TASSY.

[1] J'ai emprunté pour ces citations l'excellente traduction de M. de Sacy. Voy. *Pend-namèh*, pag. 225 et 237.

يا ايّها الولد *O Kind! die beruhmte ethische Abhandlung Ghasali's. Arabisch und deutsch als neuyahrsgeschenk*, von HAMMER PURGSTALL. Wien. 1838; un volume in-12 de 110 pages.

Ce petit traité de morale que M. de Hammer offre en étrennes (المنح *Almanah*, de là notre mot *Almanach*) aux orientalistes, a été écrit par le célèbre philosophe arabe Abou-Hamid Mohammad al-Ghazzâli; il renferme des conseils sur la conduite de la vie, adressés par l'auteur à un de ses amis. Le style en est en général simple et clair, et le savant éditeur s'est appliqué à en faire une traduction aussi littérale que possible. Ce volume est imprimé avec quelque élégance, et, bien qu'il ne renferme pas un des ouvrages les plus importants de l'auteur, il n'en sera pas moins accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à la culture des lettres orientales. Dans la préface, M. de Hammer, après avoir expliqué les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette publication, donne la biographie de Ghazzâli et une liste des ouvrages de cet auteur; nous avons seulement à regretter que le célèbre orientaliste de Vienne s'y soit exprimé avec un peu trop de vivacité peut-être sur le compte de plusieurs savants qui ont publié des observations sur son édition des *colliers d'or* de Zamakhschari.

M. G. DE S.

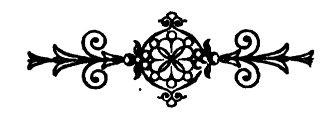
Neue Beiträge zur erlaüterung der persepolitanischen Keilschrift nebst einem Anhange über die Vollkommenheit der ersten Art derselben herausgegeben von Dr G. F. GROTEFEND. Hanovre, 1837; in-4°, avec 4 planches lithographiées.

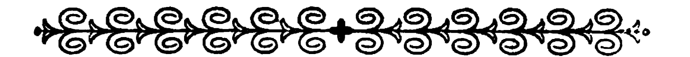
M. Grotefend publie dans cette brochure, outre quelques monuments déjà connus : 1° une copie inédite de l'inscrip-

tion de Xerxès, gravée sur le rocher de l'Elvend, copie prise par feu M. Bellino; 2° un fragment inédit d'inscription, de quatre lignes, dans lequel l'auteur croit retrouver le nom royal d'Artaxerxe; 3° deux briques babyloniennes, sur l'une desquelles les lignes se multiplient dans une direction descendante, et sur l'autre dans une direction ascendante. M. Grotefend n'admet pas les résultats des travaux de MM. Burnouf et Lassen, et reproduit avec de légères modifications la lecture qu'il avait proposée dès 1802. Le mérite de cette lecture est depuis longtemps jugé.

On annonce que M. Dell de Brême, élève de l'université de Bonn, se propose de publier le *Dhâtupâtha* prakrit d'après la collation des grammaires originales de ce dialecte, écrites par Vararutchi et Djagadîça.

M. Lassen vient de publier récemment à Bonn un *Lesebuch* ou Livre de lectures scolaires sanscrit. Ce recueil est en partie formé d'extraits du *Vêtâlapantchavimçati* et du *Çukasaptati;* mais il est complété par une publication plus importante, celle du *prahasana,* ou drame satirique intitulé *Dhûrtasamâgama*, qui mériterait d'être reproduit ailleurs. Un lexique spécial termine ce volume destiné aux études élémentaires.





JOURNAL ASIATIQUE.

MARS 1838.

PROVERBES ARABES DE MEÏDANI,

Publiés et traduits par M. Quatremère.

(Suite.)

مثل ٣٢

إِنَّ عَلَيْكَ جَرْشًا فتعَشَّهْ

يقال مضى جَرْش من الليل وجَوْش اى هَزيع قُلْتُ قوله فتعَشَّهْ يجوز ان تكون الهآء للسكت مثل قوله تعالى لم يتَسَنَّهْ فى احد القولين (١) ويجوز ان تكون عايدة الى الجَرْش على تقدير فتعشّ فيه ثم حذف فى واوصل الفعل اليه كقول الشاعر

ويَوْمٍ شَهِدْناهُ سَلِيمًا وعامِرًا
قَلِيلٍ سِوى الطعن الدِراكِ نَوافِلُهْ

اى شهدنا فيه يضرب لمن يومَر بالاتّياد والرفق فى امرٍ يبادره فيقال انّه لم يَفُتْكَ وعليك ليل بعد فلا تعجل قال ابو الدُقَيش انّ الناس كانوا ياكلون النِسْناس وهم قوم لكل واحد منهم رِجْل ويَد فرعى اثنان منهم ليلا فقال احدهما لصاحبه فَعَكَ الصُبْحُ فقال الاخر انّ عليك جَرْشا فتعشّه قال وبلغنى ان قوما تبعوا احد النسناس فاخذوه فقال للذين اخذاه يا رُبَّ يوم لو تَبِعتُمانى لَمُتّمَا او لتركتمانى فأُدْرِكَ فَذُبِحَ فى اصل شجرة فاذا فى بطنه شَحْم فقال اخر من الشجرة انه اكل ضرو يعنى الحبّة الخضرآء فاستُنْزِلَ فذُبِحَ فقال الاخر فانا اذًا صُمَيِّت فاستنزل فذُبِحَ

XXII.

Certes, tu as encore à ta disposition un espace de temps : consacre-le à souper.

On emploie après le verbe مضى le mot جرش ou جوش, comme équivalant au terme هزيع, pour désigner « une partie de la nuit. » Je dis que, dans cette manière de parler تعشّه, on peut regarder le *hâ* comme placé par forme explétive, ainsi que dans

ce passage de l'Alcoran : لم يتسنّه, suivant une des deux opinions des commentateurs. On peut aussi le considérer comme se rapportant à لجرش. C'est comme si l'on avait dit : فتعشّ فيه, et qu'après avoir retranché في, on ait réuni le verbe au pronom. Ainsi, dans ce vers du poëte :

Combien de fois avons-nous vu Solaïm et Amer, qui possèdent bien peu de bonnes qualités, si ce n'est le talent de porter des coups redoublés ?

شهدناه est mis pour شهدنا فيه. Ce proverbe s'emploie lorsqu'on veut recommander à un homme de mettre de la modération et du flegme dans une affaire qu'il veut expédier avec trop de précipitation. On lui dit alors : « La chose ne t'a pas « échappé; tu as encore à ta disposition une partie « de la nuit : ne te presse donc pas. » Au rapport d'Abou-Dokaïsch, les *nisnas* sont des êtres dont chacun n'a qu'une main, un pied, et dont la chair est bonne à manger. Deux d'entre eux paissant ensemble, durant la nuit, l'un d'eux dit à son compagnon : « L'aurore t'a déjà trahi. » L'autre répondit : « Tu as encore à ta disposition une partie de « la nuit, profites-en pour manger. » L'auteur ajoute : Suivant ce que j'ai appris, quelques hommes ayant poursuivi et pris un *nisnas*, il dit à ceux qui le tenaient : « Combien de fois, si vous m'eussiez pour« suivi, vous seriez morts, ou auriez été contraints « de me lâcher ! » On le prit et on l'égorgea au pied d'un arbre. Son ventre était rempli de graisse. Un

autre *nisnas*, posté sur l'arbre, s'écria : « Mon com-« pagnon avait mangé une graine verte. » On le fit descendre de l'arbre et on l'égorgea. Un troisième s'étant mis à dire : « Hé bien, à présent, je vais un « peu me taire, » on le prit et on le tua.

NOTE DU PROVERBE XXII.

(1) L'auteur veut dire que, suivant l'opinion de quelques commentateurs, l'impératif تسنّه vient de la racine سَنَى, suivant d'autres, de سَنَهَ.

Je n'aurais point, à coup sûr, transcrit ni traduit ces détails, qui sont, en eux-mêmes, complétement absurdes, s'ils ne m'avaient dû fournir l'occasion de présenter quelques faits, qui peuvent ne pas être entièrement dénués d'intérêt. Les Arabes ont toujours été persuadés qu'il existait dans la nature une classe d'êtres intermédiaire entre l'homme et l'animal; que ces êtres, doués d'intelligence, et ayant le don de la parole, présentent la forme humaine, mais réduite à la moitié de ses dimensions; c'est-à-dire qu'ils ont seulement un œil, un bras, une jambe. On ajoute que leur chair est bonne à manger. Cette opinion n'a pas eu cours seulement parmi le peuple. Des historiens, des géographes, d'ailleurs graves et éclairés, n'ont pas craint de consigner dans leurs ouvrages la tradition relative à ces êtres fantastiques, et d'appuyer leurs récits du témoignage de personnages distingués, qui prétendaient avoir vu ces animaux singuliers, soit vivants, soit morts. Kazwini, dans l'ouvrage intitulé : *Athâr-albilâd* (man. ar. de Ducaurroy 12, fol. 93 *r.* et *v.*), l'auteur anonyme d'un traité de géographie (man. arabe, 581, fol. 115, *v.*) nous donnent, sur cette matière, des détails assez étendus, mais que je ne crois pas devoir reproduire ici, et que transcrit en partie l'auteur du *Moadjmel-attawarikh* (man. pers., 62, fol. 95 *v.*). Le judicieux Masoudi (*Moroudj*, tom. I, fol. 253, *v.* 254, *r.* et *v.* 255) passant en revue les opinions superstitieuses qui existaient chez les Arabes, relativement à l'existence de quelques êtres fabuleux, parle des *nisnas* نسناس, dont il fait une descrip-

tion semblable à celle que nous retrouvons ailleurs; mais il assure positivement que des monstres de ce genre sont entièrement du domaine de la fable, et que les renseignements, si précis en apparence, consignés dans différents ouvrages, n'ont d'autres fondements que la crédulité populaire et le caprice d'une imagination bizarre et superstitieuse. Suivant le témoignage de Masoudi, chaque peuple, tout en regardant comme indubitable l'existence des *nisnas*, a soin de les placer dans un pays fort éloigné de celui qu'il habite. Les Orientaux, dit-il, leur assignent pour patrie l'Occident, et les Occidentaux l'Orient; ce qui suffirait pour prouver qu'il ne faut les chercher nulle part. Toutefois, comme plusieurs écrivains arabes, sur la foi des traditions vulgaires, s'accordaient assez unanimement à indiquer la contrée de Schahr, شحر, qui fait partie de l'Arabie heureuse, comme le pays où l'on devait trouver les *nisnas*, Masoudi prit, à ce sujet, des renseignements positifs : « Je sais, dit-il, par « expérience, que les habitants de la province de Schahr, lorsqu'on « leur parle du *nisnas*, trouvent ces récits merveilleux, et témoi- « gnent leur étonnement du portrait qu'on leur fait de cet animal; « mais, en même temps, ils supposent qu'il existe dans un pays « fort éloigné du leur. » Masoudi aujoute : « Le mot نسناس désigne « proprement *des hommes d'un rang inférieur, des hommes vils.* » Hasan « a dit : ذهب الناس فى النسناس « Les hommes ont dégénéré et « sont devenus des *nisnas*. » Un poëte s'exprime en ces termes :

ذهب الناس فاستقلّوا وصرنا
خلفا فى اراذل النسناس

Les hommes sont partis, ont disparu, et nous sommes restés au milieu des *nisnas* les plus ignobles. C'est-à-dire : les hommes ont disparu, et nous restons au milieu d'êtres dépourvus de toutes qualités estimables.

C'est en ce sens que le mot نسناس se trouve employé dans un vers cité par Imad-eddin-Isfahani, dans son histoire des Seldjoucides (man. de Saint-Germ. 327, fol. 111 v.), où on lit :

وخلّ الزمان ونسناسه

Laisse là le monde et les hommes méprisables.

Toutefois, en y réfléchissant tant soit peu, on se persuade facilement que ce qui est rapporté des *nisnas* n'est pas complétement

fabuleux, mais que ce récit présente un fond de vérité. Probablement ces êtres mixtes ne sont autre chose que des singes. Qu'un voyageur ignorant ou de mauvaise foi ait donné de ces animaux une description qui nous semble avec raison tout à fait absurde, le fait n'aura pas été jugé tel par les Orientaux, dont l'imagination amie du merveilleux aura saisi avec avidité ce récit romanesque et invraisemblable. Si les écrivains arabes ont placé de préférence dans la province de Schahr la patrie du *nisnas*, la chose paraît fort naturelle. En effet, nous savons par le récit des voyageurs, que toutes les provinces qui composent le Yemen ou l'Arabie heureuse fourmillent de singes. (*Voyage de l'Arabie heureuse*, pag. 267; Niebuhr, *Description de l'Arabie*, pag. 147.)

Que les Arabes aient donné la chasse à ces animaux, afin de se nourrir de leur chair, la chose n'a rien de surprenant. En effet, on sait que plusieurs peuples, nègres et autres, mangent certaines espèces de singes. Je me contenterai de citer à cet égard un fait rapporté dans une lettre adressée à Peiresc par le renégat Thomas d'Arcos. (*Lettres inédites de Peiresc*, pag. 40, 41.) «Ceux de ce «païs qui pratiquent la terre des Nègres, ne passent point de l'autre «côté du Niger, et disent que bien qu'on y retrouve des singes fort «grands, cruels et malicieux, néantmoins qu'ils ne sont point do-«ciles comme ceux de Guinée. Toutefois, un renégat ferrarois, qui «a vescu longtemps en la région d'*Augella*, qui est en la *Marmarica*, «et est entré plusieurs fois dans la terre des Nègres, m'a dit qu'es-«tant une fois dans ce païs-là, luy et sa compagnie rencontrèrent «un nègre avec des chiens qui chassoient une figure d'homme «sauvage; et l'ayant pris et tué par le moyen des chiens, ce renégat «voyant une figure parfaite d'homme, couvert néantmoins de poil «assez court par tout son corps, demanda au nègre s'il n'avoit point «peur de Dieu de faire ainsi tuer un homme par des chiens. Le «nègre luy répondit qu'il se trompoit, et que cette figure bien «que d'homme estoit un animal qui paissoit seulement d'herbe; et «pour luy faire voir la vérité, lui ouvrit le ventre, et tira hors les «entrailles qui estoient comme celles d'un mouton; et le lendè-«main retournant à la chasse avec ce même renégat, ils découvrirent «deux de ces monstres masle et femelle, auxquels ils firent donner «la chasse par les chiens, qui bientôt les atteignirent et mirent «avec grande facilité en terre. Ce renégat m'a dit qu'il les contempla «fort curieusement, et vit l'homme bien formé de tout ses mem-«bres, et la femme ni plus ni moins avec ses mamelles pendantes

«d'environ un pied de long, et qu'estant ouverts, leurs entrailles «estoient comme celles qu'il avoit vu le jour précédent, et reconnut «que c'estoient des animaux et non des personnes, de quoy il «demeura fort estonné. Ce renégat est homme de bon sens et de «crédit, et m'a conté cecy plusieurs fois, sans varier en la re-«lation.» On peut voir, sur ce sujet, le P. Labat (*Relation de l'Afrique occidentale*, tom. III, pag. 302, et quantité d'autres voyageurs.) Dans la Guyane, on mange également les singes Stedman, *Voyage à Surinam*, tom. 1, pag. 205, 217, 218.), etc.

Il paraît que, chez les Arabes, du moins chez les hommes de sens et de raison, les idées superstitieuses que l'on s'était formées, relativement aux *nisnas*, perdirent leur crédit, et que ce mot fut seulement employé pour désigner *une espèce de singe*. On lit dans l'Histoire d'Égypte de Makrizi (tom. II, ms. arabe 673, fol. 398 *r.*) كان عنده رجل نسانسة « Un homme avait chez lui plusieurs «*nisnas*;» c'est-à-dire plusieurs singes. Parmi les présents envoyés par Bibars, sultan d'Égypte, à Berekeh-khan, souverain mongol du Kaptchak, se trouvaient plusieurs *nisnas* نسانيس bien dressés, et pour lesquels on avait destiné des vêtements de soie de la Chine (Ebn-Ferat, man. de Vienne, tom. V, pag. 468). Nowaïri (XXVI[e] partie, man. de Leyde, fol. 111 *r.*), met au nombre de ces mêmes présents هجن نوبية وحمير فره ونسانيس وببغا « des dromaires nu-«biens, des ânes pleins de vivacité, des *Nisnas* (des singes) et des «perroquets.» Le mot *nisnas* existe encore aujourd'hui en Égypte. Au rapport de Forskal (*Descriptiones animalium*, pag. 111), une espèce de singe, que l'on amène de la Nubie, est désignée par le terme de *nisnas* نسناس. M. Marcel (*Vocabulaire français-arabe*, pag 512), indique aussi le mot نسناس comme désignant *un singe*. On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 151 *r.*) : عوام الناس چون در ضلالت متابع نسناسند «Les hommes vils, dans leur «erreur, se ravalent au rang des *nisnas* (des singes.)» Mëidani, dans le cours de son ouvrage (prov. 1849), nous offre le proverbe cité plus haut par Masoudi : ذهب الناس وبقى النسناس.

Au reste, des idées superstitieuses, du genre de celles dont je viens de parler, se retrouvent encore aujourd'hui dans certaines parties de l'Orient. Si l'on en croit le témoignage de feu M. Rich (*Memoirs on the ruins of Babylon*, pag. 30), il existe, dans le désert qui avoisine les ruines de Babylone, un animal dont le corps, depuis la tête jusqu'à la ceinture, présente la figure humaine, tandis que

les jambes et les cuisses sont semblables à celles d'un mouton ou d'une chèvre; les Arabes vont avec des chiens à la chasse de cet animal, dont ils mangent les parties inférieures; ne touchant pas au reste du corps, à cause de la ressemblance qu'il offre avec celui de l'homme. Ils donnent à cet être fantastique le nom de *Sied-Assad*, et assurent qu'il existe en grand nombre dans quelques cantons boisés qui avoisinent Semawah et les bords de l'Euphrate. Feu M. Raimond (*Voyage aux ruines de Babylone*, pag. 79, 210), a tourné ces assertions en ridicule. Sans doute, il est probable que les hommes instruits, dans l'Orient, rejettent de pareilles fables; mais il est croyable aussi que, parmi les Arabes, la masse du peuple regarde le fait comme indubitable.

مثل ٢٣

إِنَّ وَرَآءَ الأَكَمَةِ (١) ما وَرَآءَها

اصله انّ أَمَةً واعدت صَديقها ان تاتيه وَرآء الاكمة اذا فرغت مِهْنَة اهلها ليلاً فشَغَلوها عن الإنجاز بما يامروها من العمل فقالت حين غلبها الشَوق حبستمونى وانّ وَرآء الأَكَمة ما وَرآءها يضرب لمن يُفْشى على نفسه امرًا مستورًا

XXIII.

Certes, il y a quelque chose derrière la colline.

Ce proverbe doit son origine à une jeune esclave qui avait promis à son amant de venir le trouver,

la nuit, derrière une colline, aussitôt qu'elle aurait achevé son service. Mais ses maîtres, en lui commandant successivement de nouveaux ouvrages, l'empêchèrent de tenir sa parole. Enfin, vaincue par sa passion, elle s'écria : « Vous m'avez retenue « ici, et cependant il y a quelque chose derrière la « colline. » Ce proverbe s'emploie lorsqu'un homme dévoile un fait qui le concerne et qui était resté caché.

NOTE DU PROVERBE XXIII.

(1) Le mot اكمة *colline*, fait au pluriel tantôt أُكَم et tantôt إِكَام. On lit dans l'Histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin-Isfahani (man. de Saint-Germain 327, fol. 8 r.) : الوهاد بخيامه أكم « Les vallées, couvertes de ses tentes, devenaient des col« lines. » Ailleurs (fol. 37 v.) : صارت الوهاد باشلاء القتلى اكما « Les cadavres, amoncelés dans les vallées, en faisaient des « collines. » Dans le roman d'Antar (t. III, fol. 194 r.) : وصل الى تلك الارض والاكم « Il arriva à cette contrée et à ces collines. » Dans le même ouvrage (tom. III, fol. 339 r.) : نفخ كانه الافعا الساكنة الاكام « Il souffla, comme la vipère qui habite les col« lines. » Un vers cité dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 132 v.) offre ces mots :

وكان اذا ما حلّ ارضا تزيّنت
بزينتها صحراوها واكامها

Lorsqu'il habite une contrée, ses plaines et ses collines s'embellissent à la fois.

مثل ٢٤

إِنَّ خَصْلَتَيْنِ خيرهما الكذب لخصلتا سَوْء

يضرب للرجل يعتذر من سيّئ فعله بالكذب يُحْكى هذا المثل عن عمر بن عبد العزيز وهذا كقولهم عُذْرُهُ أَشَدُّ من جُرْمه

XXIV.

Certes, deux choses, dont la meilleure est un mensonge, sont toutes deux mauvaises.

Ce proverbe s'emploie lorsqu'un homme, pour se justifier d'une mauvaise action, a recours au mensonge. On rapporte l'origine de cette parole à Omar ben-Abd-alaziz. C'est dans le même cas que l'on dit : « Son excuse est pire que sa faute. »

مثل ٢٥

إِنَّ من لا يَعْرِف الوَحَى أَحْمَقُ (١)

ويروى الوَحَّ مكان الوحى يضرب لمن لا يَعْرِف الإيمآء والتعريض حتّى يُجَاهر بما يُراد اليه

XXV.

Certes, celui qui ne connaît pas les signes est un insensé.

On lit aussi وَحْيَ au lieu de وَحْيْ. Ce proverbe s'emploie en parlant d'un homme qui n'entend pas les signes, les allusions, et qui a besoin qu'on lui dise ouvertement ce qu'on veut de lui.

NOTE DU PROVERBE XXV.

(1) Ce proverbe est cité par Tebrizi dans son commentaire sur le *Hamasah*, pag. 616, 617.

مثل ٢٦

إِنَّ فى المَعَارِيضِ لمَنْدُوحة عن الكَذِب

هذا فى كلام عمران بن حُصَين والمعاريض جمع المِعْراض
يقال عرفتُ ذلك فى مِعْراض كلامه اى فى فَحْوَاه قُلتُ اجوَد
من هذا ان يقال التعريض ضِدّ التصريح وهو ان يُلغز
كلامه عن الظاهر فكلامه مُعَرَّض والمعاريض جمعه ثمّ
لك ان تثبت اليآء وتحذفه والمندوحة السَعة وكذلك

النُدْحة يقال انّ فى كذا وكذا نُدْحة اى سَعَة وفُسْحة
يضرب لمن يَحسَب انه مُضطرّ الى الكذب

XXVI.

Certes, les réponses évasives offrent un champ assez vaste pour que l'on n'ait pas recours au mensonge.

Cette sentence est une parole d'Amran ben-Hosaïn. Le mot معاريض est le pluriel de معراض. On dit : « J'ai appris cela » فى معراض كلامه, c'est-à-dire فى فحواه « par l'ensemble de son discours. » Mais, à mon avis, on peut présenter une explication plus vraie. Le mot تعريض, qui est l'opposé de celui de تصريح, indique que l'on détourne habilement une phrase de son sens naturel; et l'on dit qu'un discours est معرّض *énigmatique*. Le pluriel de معرض est معاريض (1), dont on peut, à volonté, conserver ou supprimer le ى. Le mot *mandouhah* مندوحة (2) signifie *espace étendu*. Il en est de même de *nodhah* ندحة. On dit : Il y a dans ceci et dans cela ندحة, c'est-à-dire سعة وفسحة « de l'étendue, de l'ampleur. » Ce proverbe s'adresse à un homme qui se croit obligé de recourir au mensonge.

NOTES DU PROVERBE XXVI.

(1) Le pluriel معاريض se trouve dans ce passage du commentaire de Soïouti sur le *Mogni* (man. ar. n° 1238, fol. 70 v.) : هذا

لعمرى من معاريض الكلام «Par ma vie, c'est là un discours «énigmatique.» Quant au verbe عرّض et à son nom d'action تعريض il s'emploie souvent dans la signification de «faire une allusion dé-«tournée à une chose, le donner à entendre par une locution qui «semble avoir un autre sens.» Ebn-Athir, dans son Traité de rhétorique (t. II, man. d'Asselin, fol. 123 et suiv.), s'étend longuement sur la définition du mot تعريض. Ailleurs (fol. 127 r.) il dit en parlant du même terme : هو اللفظ الدال على الشىء من طريق المفهوم لا بالوضع الحقيقى ولا المجازى «C'est un mot «qui fait comprendre une chose en parlant à l'intelligence, et non «par une forme naturelle ou métaphorique.» On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 2 v.) : قال يعرّض به.... «Il dit, par une «allusion....» Dans l'*Omdat-attalib* (man. 636, f. 206 r.) : لهذا عرّض الشاعربها «D'après cela, le poëte employa ces mots par «forme d'allusion.» Dans l'Histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (manusc. non catalogué, fol. 20 r.) : منهم من عرّض للسلطان بطلب ذلك ومنهم من صرّح «Les uns demandèrent la chose «au sultan d'une manière indirecte, d'autres lui parlèrent ouver-«tement.» Dans le Traité des religions de Schehristani (fol. 67 v.), on lit : قد عيّن عليًّا..... فى مواضع تعريضا وفى مواضع تصريحا «Dans certains endroits, il désigna Ali d'une manière in-«directe, et dans d'autres d'une manière franche et ouverte.» Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (man.ar. 714, fol. 68 v.) : تحدّثوا بالتصريح والتعريض «Ils parlèrent ouvertement et «énigmatiquement.» Plus loin (fol. 55 r.) : معرّضا بتصريح او مصرّحا بتعريض; et dans l'Histoire d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 111 r.) : هذا لطف تعريض من الرجل «C'était, de la «part de cet homme, une allusion spirituelle.» Nowaïri (man. ar. n° 700, fol. 22 v.), parle d'un symbole par lequel on fait connaître d'une manière détournée, ce qu'on ne veut pas dire ouvertement. Du nom d'action تعريض se forme l'adjectif تعريضى, signifiant «ce qui est employé d'une manière détournée, énigmatique.» On

lit dans le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir (tom. II, fol. 136 *v.*) : حكاية تعريضيّة.

(2) Le mot مندوحة, suivi de la préposition عن, signifie « que l'on peut se passer d'une chose. » On lit dans le *Kitab-arroudataïn* (man. arabe n° 707 A, fol. 9) : لا مندوحة عن حضور مجلسه « Il n'y a pas moyen de se dispenser de paraître à son audience ; » on voit que l'expression لا مندوحة répond à لا بدّ. Dans le commentaire de Beïdawi sur l'Alcoran (sur. 18, tom. II, fol. 5 *v.*) : انّ فيما اوحي اليك لمندوحة عن غيره « Ce qui t'a été révélé te rend toute autre chose inutile. » Dans le *Kaschscháf* de Zamakhschari (t. II, fol. 4 *r.*) : الم يكن لك فيما منحتك من شجر الجنّة مندوحة عن هذه الشجرة « Les fruits des arbres du paradis, dont je t'avais accordé l'usage, ne te mettaient-ils pas à même de te passer de cet arbre ? » Ailleurs, dans le même ouvrage (t. I, fol. 123 *v.*) : لكم في موالاة المومنين مندوحة عن موالاة الكافرين « En cultivant l'amitié des vrais croyants, « vous n'avez nul besoin de rechercher celle des infidèles. » Dans une glose marginale, le mot مندوحة est rendu par سعة واستغناء. Dans les poésies de Motanebbi (tom. I, man. 1429, fol. 81 *r.*), on lit :

في الصدق مندوحة عن الكذب

En disant la vérité, on n'a nul besoin de recourir au mensonge.

Dans le *Kitab-alagáni* (tom. IV, fol. 98 *v.*) : لك في دون تلفه مندوحة تشفي من الغيظ « Tu peux, sans le faire périr, trouver assez de moyens d'assouvir ta colère. » Et ailleurs (f. 291 *r.*), on lit : انّ في نساء العرب مندوحة ومتّسعا « Certes, il y a, « parmi les femmes arabes, toute la marge nécessaire pour faire un « choix. » Dans le *Mesalek-alabsar* (man. ar. 583, fol. 188 *v.*) : لا مندوحة لهم عن حكمه « Ils ne sauraient se soustraire à son « obéissance. » Dans le *Omdat-attalib* (fol. 183 *v.*) : قد كان لك مندوحة عنهم « Tu pouvais te passer d'eux. » Dans l'Histoire

de Nowairi (xxvi° part. manusc. de Leyde, fol. 158 r.) : فى الحلال مندوحة عن الحرام «On peut, en se bornant aux choses per-«mises, se passer des illicites.» Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahasen (t. IV, man. 750, fol. 223 r.) : كان السلطان فى كل قليل يجعل للاخذ منه مندوحة وياخذ ما قسم الله له من هذا المال الخبيث «Le sultan, à de courtes distances, se per-«mettait de le dépouiller, et lui enlevait ainsi tout ce que Dieu lui «avait accordé de ces richesses mal acquises.»

مثل ٢٧

إِنَّ المَقْدُرَةَ تُذْهِبُ الحَفِيظَةَ (1)

المَقْدُرَةُ والمَقْدَرَةُ القُدْرَةُ والحَفِيظَةُ الغَضَبُ قال ابو عُبَيد بلغنا هذا المثل عن رجل عظيم من قُرَيش فى سالف الدَهْر كان يَطْلُبُ رَجُلاً بذَحْل فلمّا ظَفِر به قال لولا انّ المَقْدُرَةَ تُذْهِبُ الحَفِيظةَ لانتَقَمْتُ منك ثم تركه

XXVII.

Certes, le pouvoir neutralise la colère.

Les mots مقدرة et مقدَرة équivalent à قُدرة *pouvoir*. Le terme حفيظة (2) répond à غضب *colère*. Suivant Abou-Obaïd, ce proverbe doit son origine à un personnage qui tenait un rôle important parmi les Koraïschs, et vivait à une époque reculée. Il avait conçu contre un autre homme des sentiments

de haine qu'il cherchait à satisfaire. Se voyant maître de la personne de son ennemi, il lui dit : « Si ce « n'était que le pouvoir neutralise la colère, je me « vengerais de toi; » et aussitôt il le laissa aller.

NOTES DU PROVERBE XXVII.

(1) Ce proverbe se trouve cité dans le Commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (pag. 94), où on lit القدرة, et dans le *Kitab-al-agâni* (tom. II, fol. 307 r.). Suivant l'auteur de cet ouvrage, Ibrahim-ben-Mahdi étant tombé entre les mains de Mamoun, contre lequel il s'était révolté, et se voyant en présence de ce prince, qui paraissait vivement irrité, lui dit : القدرة تذهب الحفيظة.

(2) On lit dans le *Hamasah* (p. 102) : من لم يجب عند الحفيظة يكلم « Celui qui, dans la colère, n'accepte pas ce qu'on lui propose, « sera blessé. » (V. aussi p. 5 et 708.) Et dans les poésies d'Abou'lala (ms. de Scheidius, p. 295), l'auteur dit, en parlant des chevaux : أوقعن الحفيظة بالحجم « Ils font tomber leur colère sur leurs brides, » c'est-à-dire, comme l'explique le scoliaste, « que ces chevaux, se « sentant blessés, déchargent leur fureur sur leurs brides, qu'ils « déchirent avec leurs dents. » On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. n° 629, fol. 145 r.), الحماس الحفيظة, et le dernier mot est expliqué par الغضب للجرم « la colère qu'une faute inspire. » Dans le même ouvrage, on trouve ces mots (fol. 107 v.) : اهل الحفايظ و الفضل « Les hommes colères et d'un mérite éminent. » Dans un vers cité dans le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 102 v.) : فارس ذو حفيظة « Un cavalier colère. » Dans un vers du poëte Zohaïr (man. de la Bibliothèque du Roi, fol. 65 r.) :

فقد بلغوا منّى الحفيظة

Ils sont parvenus à exciter ma colère.

En effet, la glose explique الحفيظة par الغَضَب. Beiari, cité par Soiouti, commentant un vers du *Hamasah*, s'explique en ces termes (man. 1238, f. 18 r.) : الحفيظة الغضب في الشيء الذي يجب عليك حفظه «Le mot *hafidah* désigne le zèle colérique «que l'on montre pour une chose à la conservation de laquelle on «est obligé.» Dans des vers que cite Safadi, dans son Commentaire sur Ebn-Zeïdoun (man. d'Asselin, fol. 66 r.) :

ولكننا اهل الحفايظ والنهى

Nous sommes des êtres colères et intelligents.

Dans l'Histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin Isfahani (manusc. de Saint-Germ. 327, fol. 3 r.) : اراد..... ان يعبر الى خراسان به وباهله ويكنف اكنافها لدى الحفظ والحفيظة بنُبله ونبله «Il voulut se rendre dans le Khorasan, accompagné de lui «et de sa famille, et, en déployant son zèle et sa colère, protéger «cette contrée par sa valeur et ses flèches.» Dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. IV, f. 259 v.), on lit : حرّك حفيظته لذلك «Il excita sur ce sujet son zèle.» Plus loin (tom. VI, fol. 319 r.) : ملئ منه حسدا وحفيظة «Il fut animé contre lui d'envie et «de colère.» Ailleurs (tom. VIII, fol. 350 v.) : ثارت لها حفايظه «Sa colère s'alluma pour elle.»

Dans un vers cité par le *Yetimah* (man. 1370, fol. 194 v.) :

تجلّد الحرّ لا ينسى حفيظته

La bravoure de l'homme généreux n'oublie pas sa colère.

Dans le *Mesalek-alabsar* (man. 1372, fol. 70 v.), on lit ce vers :

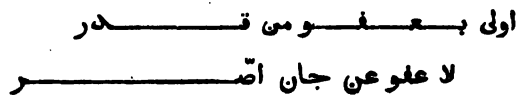
بدت عليه من الوقار سكينة
فيها حفيظة كل ليث مُخْدر

On vit briller chez lui une gravité imposante, mais qui cachait la colère d'un lion retiré dans son antre.

On lit dans les vers de Motanebbi (manuscrit, fol. 122 r.) : قدروا عفوا «Dès qu'ils ont eu le pouvoir, ils ont pardonné.»

Dans l'Histoire de Nowaïri (man. n° 645, fol. 55 v.) : العفو عند المقدرة «On pardonne, lorsqu'on a le pouvoir de se venger.» Et dans l'ouvrage persan intitulé *Tarikhi-Wassaf* (f. 212 r.) : هنگام قدرت عفو و بخشایش کار بست «Au moment où il eut le «pouvoir, il pratiqua le pardon et la clémence.»

Dans le *Yetimah* (fol. 249 v.), on trouve ce vers :



Celui qui a le pouvoir doit, plus qu'un autre, pardonner. Il n'y a point d'indulgence pour un coupable qui persiste dans sa faute.

مثل ٢٨

إِنَّ السَلامةَ مِنها تَرْكُ ما فيها

قيل ان المثل في امر ترك اللقطة توجد وقيل انه في ذمّ الدنيا والحثّ على تَرْكها وهذا في بيتٍ اوّله

والنفسُ تَكْلَفُ بالدنيا وقد علمت
ان السلامة منها ترك ما فيها

XXVIII.

Certes, la manière de se garantir d'une chose consiste à laisser là tout ce qu'elle renferme.

Suivant quelques-uns, ce proverbe a pour but d'indiquer qu'il ne faut pas toucher à un objet que

l'on rencontre. Suivant d'autres, il prêche le mépris des biens du monde, et encourage à y renoncer. Ce proverbe fait partie d'un vers qui commence ainsi :

L'esprit convoite les biens du monde; mais tu sais que le moyen de lui échapper consiste à laisser tout ce qu'il renferme.

مثل ٢٩

إِنَّ سِوَادَهَا قَوَّمَ لِي عِنَادَهَا

السِواد السِرار واصله من السَواد الذى هو الشخص وذلك انّ السِرار لا يحصل الا بقُرْب السَواد من السواد وقيل لابنة الخُسّ وكانت قد فَجَرَتْ ما حملكِ على ما فَعَلْتِ قالت قُرب الوساد وطول السِواد وزاد فيه بعض المجّان وحُبّ السِفاد

XXIX.

Certes, sa société intime a, pour moi, corrigé sa révolte.

Le mot سَواد répond à سِواد *liaison secrète.* Ce mot vient de سِرار, qui signifie *individu, personne.* En effet, une conférence secrète ne peut avoir lieu que par la réunion de deux individus. On deman-

dait à la fille de Khoss, qui avait perdu son honneur : « Quel motif t'a portée à commettre une pareille « action ; » elle répondit : « La proximité du coussin « et la longueur d'une conversation intime. » Un plaisant ajouta : « Et l'amour du plaisir. »

مثل ٣٠

إِنَّ الهَوَانَ لِلَّئِيمِ مَرْأَمَةٌ

المرامة الريمان وهما الرأفة والعطف يعنى اذا اكرمت اللئيم استخفّ بك واذا اهنته فكانّك اكرمته كما قال ابو الطيب

اذا انت اكرمتَ الكريمَ ملكتَه
وان انت اكرمتَ اللئيمَ تمرّد (1)
ووضعُ الندى فى موضع السيف بالعُلى
مضرٌّ كوضعِ السيف فى موضع النَدَى

XXX.

Certes, le mépris, pour un homme vil, est encore une indulgence.

Le mot مرامة, comme celui de ريمان, répond à رافة *l'indulgence*, et à عطف *la bienveillance*. Voici

le sens du proverbe : lorsque tu témoignes de la considération à un homme vil, il te méprise; si tu l'insultes, il semble que tu l'honores. C'est ainsi que le poëte Abou'ltaïb a dit :

Si tu honores un homme généreux, tu gagnes son cœur; et si tu honores un être vil, il se révolte contre toi.

Si l'on met en œuvre la libéralité là où il faudrait recourir à l'épée, on nuit à sa considération comme si on substituait le glaive à la libéralité.

NOTE DU PROVERBE XXX.

(1) Ce vers du poëte Motanebbi se trouve cité dans un passage du *Matla-assaadeïn* d'Abd-errazzak (tom. I de mon man. fol. 66 v.).

مثل ٣١

إِنَّ بَنِيَّ صِبْيَةٌ صَيْفِيّونَ أَفْلَحَ مَنْ كانَ لَهُ رِبْعِيّون (3)

يضرب في التندّم على ما فات يقال اصاف الرَّجُل اذا وُلد له على كِبَرِ سِنّه ووَلَده صَيْفِيّون وأَرْبَعَ الرجل اذا وُلد له في فتآء سِنّهِ ووَلده رِبعيّون واصلهما مستعار من نتاج الابل وذلك انّ رِبعيّة النِتاج أُولاه وصَيفيّه اخراه فاستُعِيرَ لاولاد الرجل يقال اوّل من قال ذلك سعد بن مالك بن ضُبَيعة وذلك انه وُلِدَ له على كِبَرِ السِنّ فنظر

الى اولاد اخوية عمرو وعون وهم رجال فقال البيتين وقيل
بل قاله معوية بن قشير ويتقدّمها قوله

لبّث قليلا يلحق الداريّون (4)
اهل الجياب البدّن المكفيّون
سوف ترى إن لحقوا ما يبلون
انّ بنيّ صبية صيفيّون

وكان قد غزا اليمن بولده فقتلوا ونجا وانصرف ولم
يبق من اولاده الّا الاصاغر فبعث اخوة سلمة الخير اولاده
اليه فقال لهم اجلسوا الى عمّكم وحدّثوه ليسلوه فنظر
معوية اليهم وهم كبار واولاده صغار فساءه ذلك وكان
عيونا (3) فردّهم الى ابيهم مخافة عينه عليهم وقال هذه
الأبيات وحكى ابو عبيد انّه تمثّل به سليمان بن عبد
الملك عند موته وكان اراد ان يجعل الخلافة في ولده فلم
يكن له يومئذ منهم من يصلح لذلك الّا من كان من
اولاد الاماء وكانوا لا يعقدون الّا لابناء المهاير قال الجاحظ
كانت بنو أميّة يرون ان ذهاب ملكهم يكون على يدي
امّ ولد ولذلك قال شاعرهم

ألم تر للخلافة كيف ضاعت
بأن جعلت لابناء الاماء

XXXI.

Certes, mes fils sont des enfants d'été. Heureux celui qui a des enfants de printemps !

On emploie ce proverbe lorsqu'on se repent d'avoir laissé échapper une occasion. Le verbe أصاف, en parlant d'un homme, signifie qu'il a eu des enfants dans un âge avancé, et ses enfants sont désignés par le mot صيفيون. Le verbe أربع indique qu'un homme a été père dans sa jeunesse, et ses enfants sont nommés ربعيون. Ces expressions métaphoriques sont prises de la génération des chameaux, chez lesquels la première portée est celle du printemps, et la dernière celle de l'été; ensuite, ces mots ont été appliqués aux enfants des hommes. Suivant ce que l'on rapporte, ce proverbe doit son origine à Saad-ben-Malek-ben-Dobaïah. Il était devenu père dans sa vieillesse. Regardant un jour les enfants de ses deux frères Amrou et Auf, lesquels enfants étaient déjà des hommes faits, il récita les deux vers qu'on vient de lire. Suivant un autre récit, ce fut Moawiâh-ben-Koschaïr, qui, le premier, dit ces vers, que précédaient ceux-ci :

Attends un peu, tu verras arriver les *Dâris*. Ces hommes vêtus de robes, pleins d'embonpoint et remplis de capacité....

S'ils te joignent, tu verras bientôt leurs actions. Certes, mes fils sont des enfants d'été.

Il avait fait une expédition dans le Yemen, accompagné de ses fils, qui périrent dans cette guerre; lui seul échappa. Il ne lui restait plus que des enfants en bas âge. Son frère Selmah-alkhaïr lui envoya ses fils, en leur disant : « Asseyez-vous près « de votre oncle, et tâchez, par vos discours, d'a- « doucir son chagrin. » Moawiâh, en voyant ses neveux qui étaient dans l'adolescence, tandis qu'il n'avait que des enfants en bas âge, éprouva une vive affliction. Comme il avait un mauvais regard, craignant que son œil n'exerçât sur ces jeunes gens une influence funeste, il les renvoya à leur père, et prononça les vers cités plus haut. Au rapport d'Abou-Obaïd, ce fut Soleïman-ben-Abd-almelik, qui, au lit de la mort, cita ce proverbe. Ce prince aurait bien désiré transmettre à ses enfants le titre de khalife; mais il ne s'en trouvait alors aucun qui fût propre à ces hautes fonctions, excepté parmi ceux qui avaient eu des esclaves pour mères. Or on était dans l'usage de ne désigner pour héritiers du trône que des enfants de femmes libres. Suivant Djahed, les Ommiades étaient persuadés que leur empire périrait par les mains d'un fils d'esclave. Un poëte a dit, à cette occasion :

Ne vois-tu pas combien le khalifat est dégradé, depuis qu'on y appelle les enfants des esclaves ?

NOTES DU PROVERBE XXXI.

(1) Ces mots, أفلح من له ربعيّون, se trouvent cités dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah*, pag. 611.

(2) Dans le recueil de notre auteur (prov. 1864), on trouve ce proverbe : رُوَيدًا يلحق الداريّون ; et Meïdani explique le mot داري par ربّ النعم «le maître du troupeau.» Ce mot a encore d'autres significations ; il désigne 1° «un descendant de ce Témim-«Dâri qui reçut de Mahomet la concession d'un domaine territorial» (Histoire de Jérusalem, man. ar. 713, p. 247) ; 2° «un marchand «de parfums.» On lit dans l'Histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin Isfahâni (fol. 112 v.), en parlant d'une ville : طيّبة الدار داريّة الطيّب «Excellente, sous le rapport de la position, et exhalant les «parfums les plus suaves.»

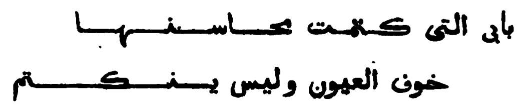
(3) Le mot عيون, comme on le voit, désigne «un homme dont «les regards, naturellement et involontairement, exercent une in-«fluence funeste sur les personnes ou les objets qu'il contemple «avec plaisir.» Le terme عاين a la même signification, comme dans ce passage de l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahasen (man. arab. n° 661, fol. 7 v.) كان عاينا ما وقعت عينه على شي الا هلك «Il avait un mauvais œil, et ne pouvait pas attirer la vue sur un «objet sans le faire périr.» Les mots عيان et معيان que nous allons voir plus bas, expriment la même idée. Les Orientaux, et surtout les Arabes, sont persuadés de la réalité de cette influence, et c'est là le motif qui les porte à suspendre au cou de leurs enfants, de leurs chameaux, etc. quantités d'amulettes, qui, soi-disant, ont la vertu de neutraliser ce pouvoir funeste. Les anciens, comme on le sait, admettaient également cette opinion superstitieuse. On connaît ce vers de Virgile :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Si l'on en croit Pline, les femmes dont l'œil avait une double

pupille, exercent une fascination de ce genre. Chez les Arabes, l'œil doué de cette propriété dangereuse, est quelquefois désigné par le simple mot de العين l'*œil*, comme dans ce passage du *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 22 r.) : خوفا من العين « Par crainte « de l'influence de l'œil. »

Dans le *Yetimah* (man. 1370, fol. 127 *v.*), on lit ce vers :



بابي التى كتمت محاسنها
خوف العيون وليس ينكتم

J'estime à l'égal de mon père celle qui cache ses charmes par la crainte du mauvais œil, mais ils ne peuvent rester inconnus.

Plus bas (fol. 151 *r.*) :

بوجوه مملوة بعيون
ووجوه تخشى عليها العيون

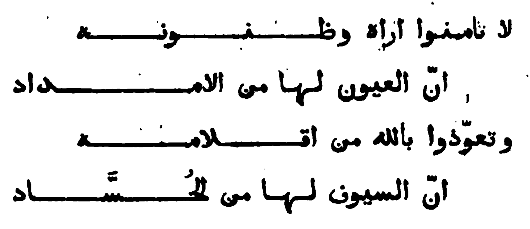
Des visages remplis d'yeux et des visages pour lesquels on redoute l'influence des mauvais regards.

Ailleurs (fol. 152 *v.*) :

وسلمت من عينه العيّاب

Elle fut préservée de son œil médisant.

Et enfin (fol. 192 *r.*) :



لا تامنوا آراءه وظنونه
انّ العيون لها من الامداد
وتعوّذوا بالله من اقلامه
انّ السيوف لها من الحُسّاد

Ne vous croyez point à l'abri de ses pensées et de ses projets ; car ils ont pour auxiliaires les yeux malfaisants. Allez chercher auprès de Dieu un asile contre sa plume ; car elle a des glaives que lui fournissent les envieux.

De là vient l'expression اصاب بالعين «Il a fasciné par ses «regards,» et le nom d'action الاصابة بالعين «La fascination «opérée par l'œil.» On lit dans l'*Adjaïb-almakhloukât* de Kazwini (de mon manuscrit, fol. 10 v.) : الاصابة بالعين فان العاين اذا تعجب من شىء كان يعجبه يهلكه المتعجب منه بخاصية لنفسه لا يوقف عليها «La fascination par l'œil. L'homme au «mauvais regard, lorsqu'il témoigne la satisfaction que lui fait éprou-«ver un objet qui lui plait, le fait périr, par l'effet d'une propriété «inconnue, inhérente à sa personne.» Voici ce que dit à ce sujet l'historien Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 195 v.) :

من قبيل هذه التاثيرات النفسانية الاصابة بالعين وهو تاثير نفس المعيان عند ما يحس بعينه مدرك من الذوات والاحوال ويفرط فى استحسانه وينشاء عن ذلك الاستحسان حسد يروم معه سلب ذلك الشى عمن اتّصف فيوثر فساده وهو جبلة فطرية اعنى هذه الاصابة بالعين والفرق بينها وبين التاثيرات النفسانيّة ان صدوره فطرى جبلى لا يتخلّف ولا يرجع الى اختيار صاحبه ولا يكتسبه وساير التاثيرات وان كان منها ما لا تكتسب فصدورها راجع الى اختيار فاعلها والفطرى منها قوة صدورها لا نفس صدورها ولهذا فان القاتل بالسحر او بالكرامة يقتل والقاتل بالعين لا يقتل وما ذلك الا انه ليس مما يريده ويقصده او يتركه وانما هذا مجبول فى صدوره عنه والله سبحانه وتعالى اعلم

«Parmi ces influences spirituelles, il faut compter la fascination «produite par l'œil. C'est un effet qui émane de l'esprit de l'homme

« dont le regard a cette propriété, lorsqu'il arrête son œil sur un « être ou sur une chose, qu'il en admire excessivement la beauté ; « que cette admiration fait naître en lui un sentiment d'envie qui le « porte à vouloir enlever cette chose à celui qui de l'on a parlé, et en « amène la destruction. Cette influence du regard est une propriété « tout à fait naturelle. La différence qui existe entre elle et les « autres influences spirituelles, consiste en ce que son effet est na- « turel, inhérent à la personne, ne saurait être réprimé, ne dépend « point de la volonté, et ne s'acquiert pas. Quant aux autres in- « fluences, quoiqu'il s'en trouve qui ne peuvent s'acquérir, toutefois « leur production dépend de la volonté de celui qui les exerce ; et « la puissance de l'effet, non l'effet lui-même, est seule un don de « la nature. L'homme qui en tue un autre par des procédés magiques « ou par l'effet d'un pouvoir surnaturel, est réellement un meurtrier. « Il n'en est pas de même de celui qui tue par son regard ; car ici il « n'y a point un acte produit par la volonté, le choix, ou dont on « puisse s'abstenir, mais un acte forcé et inévitable. »

Bondari, dans son Histoire des Seldjoucides (man. arab. 767 A, fol. 26 r.), parlant de l'incendie qui consuma la principale mosquée de Damas, l'an 461 de l'hégire, s'exprime en ces termes : وقيل اصابت حُسنَها العيون « On eût dit que sa beauté avait « éprouvé l'influence des mauvais regards. » On lit dans le *Kitab-alagâni* (tom. III, fol. 484 r.) اصابته العين. On peut voir aussi Motanebbi (man. arab. 1432, fol. 142, et les observations du scholiaste Wâhedi), et Zamakhschari (*Kaschschâf*, tom. II, fol. 135 v.) Dans un passage du *Kitab-alagâni* (tom. I, fol. 194 v.), on lit : رجل ساكن الطرف نبيل تاخذه العين « Un homme au « regard calme, excellent, est exposé à l'influence du mauvais œil. » Et ailleurs (*ib.*, fol. 98 r.) كان سيّ الخلق لا تاخذه العين. « Il « était fort laid, et n'avait point à craindre l'effet des regards. » Dans les poésies de Motanebbi (fol. 143 r.)

رای حسنها من اعجبته فعانها

Sa beauté fut vue par un homme qu'elle charma, et qui l'ensorcela par ses regards.

Dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahasen (man. 663, fol. 23 r.) حذرًا عليه من العيون تصيبه. « Pour le garantir de l'influence

« des regards. » Quelquefois le verbe اصاب est employé seul, sans l'addition du mot بالعين et signifie *fasciner*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahasen (tom. IV, man. 750, fol. 6 r.) en parlant de l'émir égyptien Tougan طوغان :

كان مغرما باقتنا الخيول الجيّدة الى الغاية و يبالغ فى اثمانها الى ان يصير الفرس فى ملكه يصاب بعد مدّة يسيرة لكثرة ما كان يدور حول الفرس ويمدحه و يتغالى فى شكره ولا يزال على ذلك حتى يصاب الفرس المذكور من عينه

« Il aimait passionnément acheter d'excellents chevaux, auxquels « il mettait des prix excessifs. Mais tout cheval qui se trouvait en « sa possession ne tardait pas à être ensorcelé, car il tournait con- « tinuellement autour de l'animal, ne cessait de le louer, de vanter « avec excès ses bonnes qualités, en sorte que le cheval éprouvait « bientôt l'influence funeste des regards de son maître. »

L'expression دفع العين signifie « se garantir, par des amulettes « ou autrement, de l'effet du mauvais œil. » (*Additamenta ad historiam Arabum*, pag. 70, 71, 72.) On lit aussi عين الحاسد « l'œil de « l'envieux. » Le *Sirat-arresoul* (fol. 274 r.) offre ces vers :

يا ربّ فاجمعنا معًا ونبينا
فى جنة تثنى عيون الحسّد

O mon Seigneur, rassemble-nous tous avec notre prophète, dans le paradis, qui repoussera les regards des envieux.

Dans les poésies d'Omar-ben-Fared (man. 1479, fol. 14 r.) :

عين الحسّاد عليها لى كوت

L'œil des envieux a, pour mon profit, exercé sur elle une impression brûlante.

On lit aussi مقلة حاسد dans ce vers cité par le *Mesalek-al-absar* (man. 1372, fol. 168 r.) :

والبدر يرميني بمقلة حاسد
لو يستطيع لكان حيث تراني

La lune lance sur moi un œil d'envie. Si elle pouvait, elle serait où tu me vois.

Les Arabes emploient aussi les mots عين الكمال pour désigner « un œil dont le regard a une influence funeste. » Probablement cette locution exprime que le pouvoir de cet œil s'exerce exclusivement sur ce qu'il y a de plus parfait. On lit dans l'Histoire d'Égypte d'Ahmed-Askalani (tom. II, man. 657, fol. 95 r.) لحظتهم عين الكمال فما اخطات. « Le mauvais œil les regarda et ne manqua pas son effet. » Dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (man. n° 684, fol. 49 r.): صان جامعه عن عين الكمال « Que Dieu garantisse l'auteur de l'inflence du mauvais œil. » Dans l'Histoire de Hasan-ben-Omar (man. 688, f. 5 r.) سمح به عين الكمال الشحيحة للخاطر الذي « L'esprit qu'a épargné le mauvais œil. » Dans un vers arabe que cite l'auteur de *Makhzen-alinscha* (man. pers. 73, fol. 36 r.) :

صرفت عن مجده عين الكمال

Puisse sa gloire être préservée de l'influence du mauvais œil.

Cette expression a passé dans la langue persane. On lit dans le même ouvrage (fol. 5 v.) : عين الكمال از كال جاه وجلال بعون ملك متعال مصروف ومكفوف « Puisse, par le secours « du roi très-haut, l'excellence du rang et de la gloire être à l'abri « des regards funestes. » Dans le *Yetimah* (fol. 15 v.) : اصابته عين الكمال. Dans l'Histoire des poëtes de Devletschah (manuscrit persan 250, fol. 182 r.) : حق تعالى عين الكمال را از روزكار اين وزير با اقبال دور دارد « Que le Dieu très-haut « éloigne des jours de cet heureux vizir l'influence du mauvais « regard. » Dans le *Djihan-kuschaï* (fol. 3 r.) : آن خداوندان فضل وفضال كه عين الكمال از ساحت جلال ايشان دور باد « Ces hommes nobles et généreux; puisse le séjour de

«leur gloire être préservé de l'influence du mauvais œil!» Dans l'Histoire de Mirkhond (v° partie, fol. 60 r.) : اصابهٔ عین الکمال از وجنات احوال ساکنان آن بلدهٔ طیبه مرتفع Que «l'influence du mauvais regard ne puisse pas atteindre la destinée «des habitants de cette excellente ville.» On lit dans le *Zafer-nâmeh* (fol. 77 v.) : دفع عین الکمال را «Pour détourner l'effet du mau-«vais œil.» Ailleurs (fol. 107 r.) on trouve ce vers :

چون رست از همه دردی بماند در پایش
بدفع آفت عین الکلام نقصانی

Lorsqu'il fut délivré de toute douleur, il resta à son pied un défaut qui devait arrêter l'influence du mauvais œil.

Plus loin (f. 118 r.) : دفع عین الکمال را, et enfin (f. 260 r.) : از اصابت عین الکمال «Par l'influence du mauvais regard.» Dans le *Habib-assiar* de Khondémir (t. III, f. 236 r.) : از اصابت عین الکمال اندیشیده «Redoutant l'influence du mauvais «œil.» Plus loin (fol. 254 v.) : جهت دفع اصابت عین الکمال Dans le *Matla-assaadein* (t. II, man. de l'Arsenal, f. 164 r.) : آفت عین الکمال از چهرهٔ اقبال و اعزاز دور «Puisse l'influence «funeste du mauvais œil s'éloigner du visage du bonheur et de la «gloire.» Ailleurs (f. 177 r.) : فلك برای دفع آفت عین الکمال گرد سران میگشت «Le ciel tournait autour des chefs, pour «les préserver de l'influence des yeux.» Ailleurs (fol. 200 v.) : از برای دفع چشم زخم عین الکمال «Pour neutraliser les «malheurs que peut causer le mauvais œil.» Dans l'*Akbar-nâmeh* (fol. 86 r.) : نشان دفع عین الکمال میسازند «Ils font en «sorte de repousser le mauvais regard.» Ailleurs (f. 203 v.) : بشکر سلامتی ذات اقدس و دفع عین الکمال نثارها گرای بر فرق روزگار افشاند «Pour témoigner sa reconnaissance de la «convalescence du monarque auguste, et du bonheur avec lequel «avait été neutralisée l'influence du mauvais œil, il répandit sur «la tête du monde d'immenses sommes d'or.»

Les Persans emploient dans le même sens les mots *Tcheschmibed* چشم بد « mauvais œil. » On lit dans l'Histoire des Mongols de Raschid-eddin (f. 285 *r.*) : از چشم بد روزگار غدّار بیندیش « Redoute le mauvais œil du destin. » Dans le *Zafer-nameh* (f. 46 *v.*) :

زچشم بد ندیده رویشان گرد

Leur visage ne voit point la poussière produite par le mauvais œil.

Dans le *Habib-assiïar* (tom. III, fol. 265 *r.*) : چشم بد روزگار در کار آمد « Le mauvais œil du destin exerça son influence. » Dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 154 *r.*) : که بادا چشم بد از دولتش دور « Puisse le mauvais œil s'éloigner de son bonheur. » Dans le *Secander-nameh* (pag. 160) : چو با شه کند چشم بد بازی « Lorsque le mauvais œil se joue d'un roi. » Dans le *Bostan* de Sadi (pag. 12, vers 182) :

بپرهیز زاسیب چشم بدش

Préservez-le de l'atteinte du mauvais œil.

Le mot *tcheschm-zakhm* چشم زخم, dans sa signification primitive, désigne « la fascination exercée par le mauvais œil. » On lit dans l'Histoire des Mongols de Raschid-eddin (fol. 330 *v.*), en parlant d'une maladie : موجب چشم زخم است « Elle est produite par la fascination. » Au rapport du même écrivain (fol. 371 *r.*), Gazan-khan ayant été attaqué d'une ophthalmie, ses sujets دفع چشم زخم را سپند می سوختند « Pour détourner l'effet de la fascination, faisaient brûler de la rue. » Pour entendre ce passage, il faut se rappeler que, suivant les opinions superstitieuses des Persans, la graine de la rue étant mise sur le feu, neutralise l'influence du mauvais œil. (*Borhani-kati*, pag. 488; Sadi, *Rosarium*, pag. 100, man. pers. n° 292, fol. 51 *r.*) Le mot چشم زخم signifie ensuite « un malheur, une catastrophe quelconque. » On lit dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 144 *r.*) خاقان سعیدرا از آسیب عین الکمال چشم زخمی رسید « Le khakan heureux (Schahrokh), par suite « de l'influence du mauvais œil, éprouva un accident funeste. » Dans le *Zafer-nameh* (fol. 28 *r.*), on lit ce vers :

هرچه را چشم در پسند آرد
چشم زخمی بدان گزند آرد

Dès que l'œil contemple un objet avec plaisir, une influence funeste nuit à cet objet.

L'opinion qui concerne la prétendue influence des yeux de certaines personnes, opinion qui existe aussi, comme on sait, chez plusieurs nations de l'Europe, est répandue dans l'Afrique ainsi que dans l'Asie. Beaucoup de voyageurs en font mention; Pococke (*Description of the East.*, tom. I, pag. 181); d'Arvieux (*Mœurs et Coutumes des Arabes*, pag. 207, 266, 272, 282; *Journey to Mequinez*, pag. 61); Lyon (*Voyage dans le nord de l'Afrique*, pag. 34, 43, 55); Walsh (*Voyage en Turquie*, pag. 96); Irby and Mangles (*Travels, etc.*, pag. 113, etc.); Hughes (*Voyage en Albanie*, tom. II, p. 259); M. Michaud (*Correspondance d'Orient*, t. VI, p. 89, t. VII, pag. 538), et surtout M. Marcel (*Contes du Cheykh el-Mohdy*, t. III, pag. 319, 320). Au rapport de M. Desfontaines (*Nouvelles Annales des Voyages*, mai 1830, pag. 199), « on voit souvent, en Afrique, « sur le devant des maisons, la figure d'une main peinte en rouge ou « en noir. C'est une espèce de conjuration contre les malveillants. »

Au rapport de Zamakhschari (Kaschschâf, tom. III, f. 342 *r.*) :

قيل كانت العين في بني اسد فكان الرجل منهم يتجوّع ثلثة ايّام فلا يمرّ به شي فيقول فيه لم أرَ كاليوم مثله الا عانه فاريد بعض العيانين على ان يقول في رسول الله مثل ذلك فقال لم ار كاليوم رجلا فعصمه الله وعن الحسن دواء الاصابة بالعين ان تقرأ هذه الآية

« On prétend que la fascination par les yeux était héréditaire « chez les Benou-Asad. Lorsqu'un d'entre eux avait jeûné durant « trois jours, dès qu'il passait auprès d'un objet quelconque, et « disait : *Je n'ai jamais vu comme aujourd'hui un pareil objet*, il « l'ensorcelait. On sollicita un de ces hommes d'employer la même « formule à l'égard de l'apôtre de Dieu. Il dit en effet : *Je n'ai jamais « vu un homme semblable à celui que je vois aujourd'hui*. Mais Dieu

« préserva le prophète de cette influence funeste. Si l'on en croit « Hasan, le remède contre la fascination produite par les yeux con- « siste à lire ce verset (c'est-à-dire le verset 52 de la 68e surate de « l'Alcoran. »

Suivant le témoignage du *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 22 *r.*), dans les temps antérieurs à l'islamisme, il existait trois jeunes Arabes, Waddâh-alyemen, Mokanna المقنع Kendi, et Abou-Zeïd-Taï, qui étaient célèbres pour leur beauté. Lorsqu'ils se rendaient aux foires des Arabes, ils avaient toujours la précaution de couvrir leur visage d'un voile, parce qu'ils redoutaient l'effet du mauvais œil, et ils avaient peur que les femmes n'exerçassent sur eux une influence funeste. En effet, si l'on en croit le même historien (tome III, fol. 384 *r.*), Mokanna, l'un de ces Arabes, ne pouvait pas ôter son voile sans être exposé à la fascination produite par les yeux : اصابته العين. Suivant ce qu'on lit dans le même ouvrage (t. IV, fol. 313 *r.*), Ebn-Bawab attachait à ses cuisses une coquille noire خرز اسود, afin d'être préservé de l'influence du mauvais œil. Tebrizi, dans son Commentaire sur le *Hamasah* (pag. 556, 704), fait mention d'un vêtement appelé *berim*, بريم, que l'on attachait autour des hanches des enfants pour détourner l'effet du mauvais œil. C'était sans doute dans la même intention que, suivant le témoignage du même grammairien, dans ses scholies sur Motanebbi (tom. I, fol. 20 *r.*), les Arabes antérieurs à l'islamisme suspendaient au cou de leurs enfants et des autres personnes qui leur étaient chères des os de charognes, des têtes de lièvres et des ordures. Si l'on en croit l'auteur du *Kitab-alagâni* (tom. IV, fol. 120 *r.*), il existait dans la ville de Médine une vieille femme dont les yeux exerçaient une influence puissante. Elle ne pouvait regarder un objet et le trouver beau sans le fasciner à l'instant. Elle entra un jour chez le musicien Aschab اشعب qui, étant près de mourir, disait à sa fille : « Dès que je serai expiré, ne va pas te livrer à des lamen- « tations que la foule puisse entendre; ne va pas dire : O mon père, « je pleure ta perte, parce que tu étais un homme savant qui « observait régulièrement les devoirs du jeûne et de la prière; ô « mon père, je te pleure comme un homme habile et grand lecteur; « car tout le monde t'accuserait de mensonge et maudirait ma mé- « moire. » Aschab se retournant, aperçut cette femme dont il vient d'être fait mention; il lui dit, en se couvrant le visage de sa manche :

«Au nom de Dieu, si tu vois dans la position où je me trouve quelque chose de beau, implore les bénédictions de Dieu sur le prophète, et ne me fais pas périr.» Cette femme se mit en colère et lui dit : «Malheureux! près de rendre le dernier soupir, offres-tu quelque chose qui puisse exciter l'admiration? — Je le sais bien, répondit-il; mais j'ai craint que tu n'admirasses le calme de mes derniers moments, la tranquillité de mon agonie, et que tu n'aggravasses ma position.» Cette femme sortit à l'instant, en chargeant le malade d'imprécations. Tous ceux qui l'environnaient se mirent à rire, et le malade ne tarda pas à expirer.

مثل ٣٢

إِنَّ ٱلعَصَا من العُصَيَّة

قال ابو عبيد هكذا قال الاصمعيّ وانا احسِبُهُ العُصَيّة من العصا الّا ان يُراد انّ الشيء الجليل يكون في بداء امره صغيرا كما قالوا انّما القَرْم من الأَفيل فيجوز حينيذ على هذا المعنى ان يقال العصا من العصيّة قال المفضّل اوّل من قال ذلك الافعى الجُرْهُمِيّ وذلك ان نزارا لمّا حضرته الوفاة جمع بنيه مُضَر واياداً وربيعة وانمارا فقال يا بنيّ هذا القُبَّة الحمراء وكانت من أَدَمَ لمُضَر وهذا الفَرَس الادهم والخباء الاسْوَد لربيعة وهذه الخادم وكانت شمطآء لإيادٍ وهذه البَدْرة والمجلس لانمار يجلس فيه فإنْ أَشْكَل عليكم كيف تقتسمون فاتوا الافعى الجُرْهُمِيّ ومنزله بنَجْران فتشاجروا في ميراثه فتوجّهوا الى الافعى الجرهمى فبينا هم

فى مسيرهم اليه اذا راى مُضَر اثر كلآء قد رُعِى فقال انّ
البعير الذى رَعِى هذا لَأَعْوَرُ قال ربيعة انّه لَأَزْوَرُ قال اياد
انّه لَأَبْتَرُ قال انمار انّه لَشَرُود فساروا قليلا فاذا هم برجل
يوضع جمله فسألهم عن البعير فقال مُضَر اهو اعوَر قال
نعم قال ربيعة اهو ازور قال نعم قال اياد اهو أَبْتَر قال نعم
قال انمار اهو شرود قال نعم وهذه والله صفة بعيرى
فدلّونى عليه قالوا والله ما رأيناه قال هذا والله الكَذِب
وتعلّق بهم وقال كيف أُصَدِّقكم وانتم تصفون بعيرى
بصفته فساروا حتّى قدموا نجران فلمّا نزلوا نادى صاحب
البعير هولآء اصحاب جملى وصفوا لى صفته ثم قالوا لـم
نره فاختصموا الى الافعى وهو حكم العرب فقال الافعى كيف
وصفتموه ولم تروه فقال مُضَر رايته رعى جانبـا وترك
جانبا فعلمت انّه اعور قال ربيعة رايت احدى يديه
ثابتة الاثر والاخرى فاسدة فعلمتُ انّه ازور لانه افسده
بشِدّة وطيه قال اياد عرفتُ انه ابتر باجتماع بَعْرِه ولو
كان ذَيّالاً لمَصَعَ به وقال انمار عرفت انه شرود لانه كان
يرعى فى المكان الملتفّ نبته ثمّ يجوزه الى مكان ارقّ منه
واخبث نبتا فعلمت انّه شرود فقال للرجل ليسوا باصحاب
بعيرك فاطلبه ثمّ سألهم من انتم فاخبروه فرحّب بهم
ثم اخبروه بما جاء بهم فقال تحتاجون الى وانتم كما ارى

ثم انزلهم فذبح لهم شاة واتاهم بخمر وجلس لهم الافعى حيث لا يُرَى وهو يسمع كلامهم فقال ربيعة لم أَرَ كاليوم لحما اطيب منه لولا ان شاته غذيت بلبن كلبة فقال مُضَر لم ارَ كاليوم خمرًا لولا ان حبلتها نبتت على قبرٍ فقال اياد لم ارَ كاليوم رجلا اسرى منه لولا انّه ليس لابيه الذى يُدّعَى له فقال انمار لم اركاليوم كلامًا انفع فى حاجتنا من كلامنا وكان كلامهم بأُذْنه فقال ما هَولآء الّا شياطين ثم دعا القهرمان فقال ما هذه الخمر وما امرها قال هى من حَبْلة غرستها على قبر ابيك وقال للراعى ما امر هذه الشاة قال هى عناق ارضعتها بلبن كلبة وذلك ان اُمّها كانت قد ماتت ولم تكن فى الغنم شاة ولدت غيرها ثم اتى اُمّه فاخبرته انّها كانت تحت ملك كثير المال وكان لا يولد له قالت فخفتُ ان يموت ولا ولد له فيذهب الملك فامكنتُ من نفسى ابن عمّ له كان نازلاً عليه فرجع الافعى اليهم فقصّ القوم عليه قصّتهم واخبروه بما اوصى به ابوهم فقال ما اشبه القبّة الحمرآء من مال فهو لمُضَر فذهب بالدنانير والابل الحُمْر فسمى مضَر الحمراء لذلك واما صاحب الفرس الادهم والخباء الاسود فله كل شىء اسود فصارت لربيعة الخيل الدهم فقيل ربيعة الفرس وما اشبه الخادم الشمطاء فهو لاياد فصارت له الماشية البلق من

للحَبَلَّق والنَقَد فسمّى اياد الشمطاء وقضى لانمار بالدراهم وبما فضل فسمّى انمار الفضل فصدروا من عنده على ذلك فقال الافعى انّ العصا من العُصَيّة وانّ خُشَينا من أَخْشَنَ ومساعدة للخاطل تعدّ من الباطل فارسلهنّ مثلا وخُشَين وأَخْشَن جبلان احدها اصغر من الاخر والخاطل الجاهل والخطل فى الكلام اضطرابه والعُصَية تصغير تكبير مثل اما عُذَيقها المُرَجَّب وجُذَيلها المُحَكَّك والمراد انهم يشبهون اباهم فى جودة الراى وقيل ان العصا اسم فَرَس والعُصَيّة اسم اُمّه يراد انّه يحكى الأمّ بكَرَم العرق وشرف العتق

XXXII.

Certes, le bâton provient du petit bâton (1).

Abou-Obaïd s'exprime en ces termes : C'est Asmaï qui rapporte ainsi le proverbe ; quant à moi, je pense qu'il faudrait dire العصية من العصا « Le petit « bâton naît du bâton, » à moins qu'on n'entende que la chose la plus importante est d'abord peu considérable, comme lorsque l'on dit : « Le cha- « meau étalon provient du petit chameau. » Dans ce sens, on peut, sans difficulté, employer le proverbe العصا من العصية. Au rapport de Mofaddal, le premier qui prononça cette parole fut Afâ le Djorha-

mide (2), et voici à quelle occasion. Nizar (3), étant près de mourir, réunit ses quatre fils, Modar, Aïad, Rebiah, Anmar, et leur dit : « O mes enfants, ce « pavillon rouge (4), formé de cuir, appartiendra à « Modar. Rebiah aura pour lui ce cheval d'une cou« leur foncée et cette tente noire; cette esclave gri« sonnante (5) est pour Aïad; Anmar aura ce sac et « cette chambre dans laquelle il se tiendra habituel« lement. Si vous éprouvez quelque difficulté relati« vement au partage, allez trouver Afâ le Djorha« mide, qui habite Nedjran. » Les frères, ayant eu des contestations pour l'héritage de leur père, se mirent en marche pour se rendre auprès d'Afâ. Sur la route, Modar apercevant les restes d'un champ dont l'herbe avait était mangée, dit sans hésiter : « Le chameau qui est venu paître ici est borgne. » Rebiah dit : « Il penche d'un côté. » Aïad ajouta : « Il n'a pas de queue. » Et Anmar dit : « Il est fa« rouche. » Lorsqu'ils se furent avancés un peu plus loin, ils rencontrèrent un homme qui pressait le pas de sa monture, et qui les questionna sur le chameau qu'il avait perdu. Modar lui demanda si ce chameau n'était pas borgne. Cet homme répondit affirmativement. Rebiah dit : « Ne penche-t-il « pas d'un côté? — Oui, » dit cet homme. Aïad demanda si l'animal n'était pas sans queue, et l'homme convint du fait. Enfin Anmar ayant demandé si le chameau n'était pas farouche, le propriétaire répondit : « Oui; » Puis il ajouta : « Voilà le signale« ment de mon chameau; indiquez-moi où il est. »

Les frères répondirent : « Par Dieu ! nous ne l'avons « pas vu. » Cet homme s'écria : « Par Dieu, ce que « vous dites est un mensonge. » Alors s'attachant à leurs pas, il leur dit : « Comment pourrais-je vous « croire, lorsque vous m'avez dépeint mon chameau « d'une manière si exacte ? » Ils continuèrent leur route, et arrivèrent à Nedjrân ; lorsqu'ils entraient dans la ville, le propriétaire du chameau se mit à crier : « Ces hommes ont pris mon chameau, car ils « m'en ont fait le portrait le plus fidèle. » Ils répondirent : « Nous n'avons pas vu l'animal. » Ils se présentèrent tous ensemble devant Afâ, qui était le juge des Arabes, et qui dit aux enfants de Nizar : « Comment avez-vous pu tracer le portrait d'un ani« mal sans l'avoir vu ? » Modar répondit : « Je me « suis aperçu que le chameau avait mangé l'herbe « d'un côté, tandis qu'il avait laissé celle qui se « trouvait de l'autre côté ; j'ai conclu de là qu'il était « borgne. » Rebiah dit : « J'ai vu qu'un des pieds de « devant avait laissé sur la terre une trace bien im« primée, tandis que la trace de l'autre pied était « mal formée ; j'ai conclu que l'animal penchait d'un « côté, puisque c'était en appuyant fortement un « des pieds qu'il avait déformé l'empreinte. » Aïad dit alors : « J'ai deviné qu'il n'avait pas de queue « parce que ses excréments étaient réunis en tas : « or, s'il avait eu une queue, son choc aurait dis« persé ces excréments. » Anmar ajouta : « Voici ce « qui m'a fait connaître que l'animal était farouche : « se trouvant à paître dans un lieu dont l'herbe était

« abondante; il l'abandonnait pour un autre beaucoup « plus maigre, et dont l'herbe était d'une moindre « qualité. » Afâ dit au plaignant : « Ces hommes « n'ont pas ton chameau; va le chercher ailleurs. »

Il demanda alors aux quatre frères qui ils étaient. Lorsqu'ils se furent nommés, il les combla d'honneurs. Instruit par eux de l'objet de leur voyage, il leur dit : « Comment avez-vous besoin de moi, « étant tels que vous êtes? » Il les fit loger chez lui, fit tuer pour eux une brebis, et leur servit du vin; ensuite il se plaça de manière que, sans être vu, il pouvait entendre toute leur conversation. Rebiah dit à ses frères : « Je n'ai jamais vu une viande plus « exquise que celle qui nous est servie aujourd'hui; « seulement la brebis a été nourrie avec du lait de « chienne. » Modar dit : « Je n'ai jamais vu de vin « meilleur; mais la vigne qui l'a produit a poussé « sur un tombeau. » Aïad dit : « Je n'ai jamais vu « un homme plus généreux que l'hôte qui nous re- « çoit aujourd'hui; mais il n'est pas fils de l'homme « qui passe pour son père. » Anmar ajouta : « Jamais « conversation n'a pu être plus que la nôtre utile « pour notre affaire. » Afâ, qui n'avait pas perdu un mot de ces discours, se dit à lui-même : « Ces « hommes-là sont des démons. » Ayant fait appeler l'intendant de sa maison, il lui demanda des détails sur le vin qu'il venait de servir : cet homme répondit : « Il provient d'une vigne que j'avais plantée sur « le tombeau de votre père. » Ayant questionné son berger relativement à la brebis, cet homme lui dit :

« C'est une petite brebis que j'ai fait nourrir avec du « lait de chienne, attendu qu'elle avait perdu sa mère, « et qu'il ne se trouvait pas dans le troupeau une « autre brebis qui eût mis bas. » Afâ se rendit ensuite chez sa mère et lui dit : « Déclarez-moi franchement « quel est mon père. » Elle répondit : « J'étais mariée « à un roi puissant et fort riche, mais qui n'avait « point d'enfants; craignant qu'il ne vînt à mourir « sans laisser d'héritier, et que son royaume ne passât « à des étrangers, je me livrai à un de ses cousins qui « se trouvait chez lui. » Afâ alla retrouver les quatre frères, qui lui racontèrent leur histoire, et lui firent part des dispositions du testament de leur père. Il leur dit : « Tout ce qui, dans vos biens, ressemble au « pavillon rouge, appartiendra à Modar. » Il eut pour lui les pièces d'or, les chameaux et le vin. C'est de là qu'il fut surnommé *Modar-alhamrâ*. « Celui de vous « à qui on a légué le cheval de couleur foncée et la « tente noire, prendra tout ce qui est d'une teinte « noire. » Rebiah eut pour sa part les chevaux noirs « et reçut le surnom de *Rebiah-alferes*. Tout ce qui « ressemble à l'esclave grisonnante sera pour Aïad. » Celui-ci eut pour son lot le bétail gris بـلـق, tant moutons que chèvres. Il fut surnommé *Aïad-alschemtâ*. Enfin, Afâ adjugea à Anmar les pièces d'argent et tout le reste de la succession; de là lui vint le surnom de *Anmar-alfadl*. Les fils de Nizar, après cette décision, prirent congé de leur juge, et Afâ dit : « Certes, le bâton provient du petit bâton, « et Khoschaïn provient d'Akhschen. » Et enfin : « Le

« secours que l'on donne à un ignorant peut être « regardé comme un acte absurde. » Ces diverses expressions passèrent en proverbe. *Khoschaïn* et *Akhschen* sont deux noms de montagnes, dont l'une est plus petite que l'autre. Le mot خاطل répond à جاهل *ignorant*, et le terme *khatal*, en parlant d'un discours, désigne le *désordre qui y règne*. Le mot عصية est un diminutif employé comme augmentatif. C'est dans le même sens que l'on dit : « Je suis « son petit palmier que l'on entoure d'une enceinte; « sa petite souche contre laquelle on se frotte. »

Afâ voulut indiquer que les enfants de Nizar, sous le rapport de la prudence, ressemblaient parfaitement à leur père. Suivant d'autres, le mot *asa* عصا est le nom d'un cheval, et *osaïah* عصية le nom de sa mère; ce qui voudrait dire que ce cheval égalait sa mère par la noblesse de la race et ses qualités brillantes.

NOTES DU PROVERBE XXXII.

(1) L'anecdote vraie ou fausse qui est censée avoir donné naissance à ce proverbe, est célèbre dans les traditions arabes : aussi a-t-elle été rapportée par un grand nombre d'historiens, tels que Masoudi (*Moroudj*, man. arab. 599, fol. 128 et suiv.; man. de Constantinople, t. I, fol. 209 *v*. et suiv.), l'auteur du roman d'Antar (man. arab. 1521, fol. 49 et 50), le commentateur du poëme d'Ebn-Abdoun (man. arabe 1487, fol. 29 *v*. et 30), Abou-Bekr-ben-Hodjdjah (man. arabe 1595, fol. 74 *r*. et *v*.), Taki-eddin-Fasi (Histoire de la Mecque, man. arabe 722, fol. 160, 161). Ce dernier écrivain a ajouté à sa narration des détails qui ne se trouvent pas dans le récit de Meïdani.

حتى بدا الصبح مشمطا ذوائبه

Jusqu'à ce que parut l'aurore, dont les cheveux étaient gris.

Dans le *Yetimah* (fol. 234 *r.*):

وما لمت ان شمطت لمتى

On ne peut me blâmer si mes cheveux grisonnent.

(4) La ville de Nedjran, dans l'Arabie heureuse, était renommée pour ses vins. Masoudi (*Meroudj*, t. I, f. 210 *v.*, 211 *r.*), parle des vignes qui étaient plantées près de cette ville. Il atteste (*ibid.* fol. 218 *v.*, 221 *r.*), que la vigne se trouvait en abondance dans la province de Yémamah. Au rapport de l'auteur du *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 7 *r.*), un marchand allait acheter du vin dans la province de Hadjar هجر. Aujourd'hui encore, la vigne croît en abondance dans la province d'Oman. (*The Journal of the geographical Society*, tom. VII, pag. 109.) Ce n'était pas seulement dans le Yémen que l'on cultivait la vigne. Suivant le témoignage du *Kitab-alagâni* (tom. I, fol. 270), Thakif avait planté, sur le territoire de Taïef, des branches de vigne que lui avait données une femme juive de Wadi-alkora, et qui avaient parfaitement réussi. Lorsque Mahomet faisait le siége de cette ville, il ordonna de couper les raisins qui provenaient des plans de Thakif. (*Strat-arresoul*, fol. 231 *v.*)

(4) On sait que, parmi ces Arabes, quelques hommes prétendaient pousser la sagacité au point de pouvoir deviner, d'après un signe, souvent fort équivoque, les qualités physiques ou morales d'un homme, les inclinations d'un animal, etc. C'est ainsi que, suivant le témoignage d'Ebn-Khallikan, le kadi Aïas se trouvant pressé dans une foule, et voyant à côté de lui trois femmes, reconnut, au geste fait par chacune d'elles, que l'une était vierge, la seconde enceinte, et la troisième nourrice (man. ar. 750, f. 47 *r.*). Voltaire, dans son roman de Zadig (*Romans et Contes*, t. I, p. 18 et suiv.), a imaginé une scène de ce genre.

(1) Le mot نَقَدٌ, ainsi que l'explique l'auteur du *Kamous* (tom. I, pag. 424), désigne «une sorte de mouton d'une figure

« désagréable. » Il paraît toutefois qu'il a souvent, comme ici, une signification moins restreinte, et désigne en général *un mouton*. On lit dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (man. ar. 714, fol. 19 *v.*) : كانوا اسودا فعادوا من النقد « Ils étaient des lions « et retournèrent brebis. » Ce mot, au pluriel, prend la forme نقاد, comme dans ce passage de l'ouvrage que je viens de citer (*ibid.* fol. 105 *v.*) : لا تكترث الاساد من كثرة النقاد « Les lions « ne tiennent aucun compte du nombre des moutons. » Dans les poésies d'Abou'lala, on lit : كما يتصيّد الاسد النقد « Ainsi que « le lion chasse les moutons. » Et le commentateur Tébrizi fait cette observation : النقاد جمع نقد وهو ضرب من الغنم صغار.

(5) Au lieu du mot خيل que présente l'édition de Schultens, et qui se trouve aussi dans le manuscrit 196, j'ai cru devoir admettre la leçon حبلّق qu'offre mon manuscrit. Au rapport de l'auteur du *Kamous* (tom. II, p. 1256), le terme حبلّق désigne « des moutons de petite taille, ou des chèvres petites et difformes. » Ici, je crois, ce mot désigne, en général, les *chèvres*.

(6) Le mot *Kaharman* قهرمان désigne « un intendant, celui qui « était chargé du gouvernement d'une maison ou des biens ruraux. » Il fait au pluriel قهارمة. On lit dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom VII, fol. 218 *r.*) : ذكر لى بعض قهارمة الدار « Voilà « ce que m'a raconté un des intendants du palais. » A la cour des khalifes Abassides, il existait une femme qui portait le titre de *Kaharmanah* قهرمانة, *intendante*. Elle était chargée de tous les soins de l'administration intérieure du palais, surveillait les dépenses, et jouissait auprès du prince d'une haute considération et d'un grand crédit. On lit dans le *Kamel* d'Ebn-Athir (tome IV, fol. 150 *v.*) : عنده قهرمانته شمس النهار « Il avait auprès de « lui son intendante, Schems-ennehar. » Dans l'Histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin-Isfahâni (man. de S. Germ. 327, f. 88 *r.*) : قهرمانة لدار الخلافة « L'intendante du palais du khalife. » Dans l'histoire de Nowairi (man. arabe n° 645, fol. 62 *r.*) : جعلت أم

موسى الهاشمية قهرمانة دار المقتدر بالله فكانت تودى الرسايل عن المقتدر وامه الى الوزراء «Omm Mousa, de la «famille de Hâschem, fut établie surintendante du palais de Moktader-billah. C'était elle qui expédiait les lettres que ce prince «et sa mère adressaient aux vizirs.» L'usage d'avoir une femme pour surveiller l'administration intérieure du palais se maintint également chez d'autres dynasties, et existait à la cour des sultans mamlouks de l'Égypte; car nous lisons dans l'histoire de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 1126): كثرة رواتب الخدام القهرمانات والعبيد «Les sommes considérables que touchaient, pour leurs «gages, les officiers, les intendantes et les esclaves.»

La préposition تَحْتَ s'emploie souvent en parlant d'une femme mariée à un homme. Nous lisons dans le commentaire de Zouzeni sur Amrou'lkaïs (vers 71): لطم اخت كليب وكانت تحته «Il «donna un soufflet à la sœur de Kolaïb, qui était sa femme.» Dans la description de l'Égypte de Makrizi (article de دار عبّاس): كانت امّه تحت الامير مظفّ «Sa mère était femme de l'émir «Moudaffar.»

Dans le *Yetimah* de Thaalebi (man. 1370, fol. 221 v.), on lit: بوران بنت الحسن بن سهل كانت تحت المامون «Bouran, «fille de Hasan ben-Sahl, était épouse de Mamoun.»

(4) On trouve dans les poésies d'Abou'lala (pag. 66) un vers qui exprime une idée analogue à celle qu'expriment les différents proverbes indiqués ici:

وقد ينمى كبير من صغير وينبت
من نوى القسب اللبان

Quelquefois une grande chose naît d'une petite: c'est ainsi que des noyaux de dattes produisent des palmiers.

مثل ٣٣

إِنَّ ٱلْكَذُوبَ قَدْ يَصْدُقُ

قال ابو عبيد هذا المثل يضرب للرجل تكون الاساءة
الغالبة عليه ثم تكون منه الهَنَة من الإحسان

XXXIII.

Un menteur dit quelquefois la vérité.

«Ce proverbe, dit Abou-Obaïd, s'emploie en «parlant d'un homme chez qui la méchanceté «forme le fond du caractère, mais qui, de temps à «autre, fait un peu de bien.

مثل ٣٤

إِنَّ تَحْتَ طِرِّيقَتِكَ لَعِنْدَاوَة

الطرق الضَعف والاسترخاء ورجل مطروق فيه رخوة
وضعف قال ابن احمر

ولا تصلى بمطروق اذا
ما سرى فى القوم اصبحَ مستكينا

ومصدره الطِرِّيقة والعِنداوة فِعلاوة من عند يعند عنودًا اذا عدل عن الصواب او عَنَدَ يَعْنِد اذا خالف ورد الحق ومعنى المثل ان في لينه وانقياده احيانا بعض العسر

XXXIV.

Sous ta douceur il y a de l'opiniâtreté.

Le mot *tarak* طرق exprime *la faiblesse, l'inertie,* et l'adjectif مطروق désigne *un homme faible et indolent.* Un vers d'Ebn-Ahmar offre ces mots :

Ne te lie point avec un être faible, qui, lorsqu'il se trouve au milieu d'autres hommes, s'humilia devant eux.

De là se forme le nom d'action طِرِّيقة. Le mot عِنداوة, de la forme فِعلاوة, vient du verbe عَنَدَ يعند عنودًا, qui signifie *s'écarter de la raison,* ou de عَنَدَ يَعْنِد, c'est-à-dire *se mettre en révolte, repousser la justice.* Ce proverbe signifie que la douceur et la soumission cachent quelquefois de l'opiniâtreté.

FIN DU PREMIER FASCICULE.

(La suite au prochain numéro.)

RÉPONSE

A la Lettre de M. Jacquet insérée dans le n° XXIV du Journal asiatique (décembre 1837, pages 544-599).

Après avoir mis tous mes soins à traduire le petit traité *Tao-ssé* intitulé *le Livre de la Pureté et de la Tranquillité constantes;* après avoir fait de longues recherches dans les auteurs chinois et surtout dans les philosophes de l'école de Lao-tseu, pour m'assurer d'avance de l'exactitude scrupuleuse de ma traduction, je ne devais pas m'attendre, ce semble, à voir mon travail censuré d'une manière générale et refait dans quelques parties importantes, par une personne qui jusqu'ici n'a publié aucun texte, aucune traduction, qui permette de supposer qu'elle possède une connaissance solide de la langue chinoise.

J'aurais par conséquent le droit de décliner la compétence de M. Jacquet, et d'en appeler au jugement des personnes versées dans la langue chinoise; mais je craindrais que mon silence ne fût mal interprété par quelques orientalistes étrangés à l'étude du chinois, et je sens d'ailleurs que ceux qui s'en occupent d'une manière spéciale, n'ont pas toujours à leur disposition les livres nécessaires pour vérifier eux-mêmes toutes les parties d'une traduction qu'ils avaient peut-être cru fidèle, et dans laquelle

on prétend maintenant relever de nombreuses erreurs.

Les personnes qui ont comparé le nouveau travail de M. Jacquet avec le mien, ont remarqué sans doute qu'il s'est emparé en général de ma traduction, et que le plus souvent il n'a fait que *la reproduire à peu de chose près* (il l'avoue lui-même), en s'étudiant à trouver quelques termes différents pour la forme, mais synonymes au fond, pour établir je ne sais quelles *nuances de netteté*. Je ne le suivrai point sur ce terrain douteux, car, en philosophie, rien n'est plus vague, plus insaisissable, que ces prétendues *nuances*, qu'il est aisé de varier à l'infini pour peu qu'on ait d'aptitude à trouver d'heureux détours ou à imaginer d'ingénieuses subtilités.

Il en est tout autrement des passages positifs et palpables où M. Jacquet a assez présumé de lui-même pour corriger ma traduction, et chercher à faire prévaloir un sens absolument différent du mien. Ici il n'y a pas à balancer. Si la nouvelle interprétation de M. Jacquet est exacte, il faut de toute nécessité que la mienne soit erronée, et *vice versa*. Mais, je le déclare d'avance, et j'espère le prouver tout à l'heure par des principes sans réplique et par des exemples nombreux et irrécusables, il n'est pas UN SEUL de ces passages *corrigés* et *traduits tout différemment* où M. Jacquet n'ait commis une ou plusieurs fautes.

Un fait surtout domine dans toutes les parties de la lettre de M. Jacquet, et il n'aura point échappé

aux personnes qui ont pu y jeter les yeux, c'est la légèreté, l'assurance avec laquelle il corrige, sans daigner citer un seul passage qui milite en faveur de son opinion.

Avant de disserter longuement d'après des idées qu'il paraît s'être faites lui-même, au lieu de les avoir déduites de lectures longues et approfondies, M. Jacquet aurait dû consulter davantage l'autorité des écrivains chinois et ne rien avancer sans s'appuyer, à chaque pas, sur des exemples nombreux et décisifs. Il a trouvé plus naturel, plus commode, et plus concluant sans doute, de mettre constamment ses opinions à la place des principes et des faits; comme si, de sa part, l'énoncé d'un doute, la simple indication d'une erreur vraie ou imaginaire, devaient nécessairement entraîner la conviction du public.

Je n'imiterai point l'exemple de M. Jacquet, et je me garderai d'avancer une seule fois, sans raisons et sans preuves, que telle ou telle interprétation est juste ou erronée. Les observations qu'on va lire ont un double but : de justifier ma traduction dans tous les endroits où elle a été critiquée ou refaite, et de démontrer, en outre, qu'avec la meilleure volonté, il est impossible de conserver *une seule des corrections* de M. Jacquet. J'ajouterai qu'il a fait plusieurs fautes en voulant traduire pour la première fois une petite phrase des notes que j'avais involontairement passée. Que peut-on conclure de là, sinon que M. Jacquet n'eût pas été en état de

traduire, même comme il l'a fait, un seul passage difficile du traité philosophique qui nous occupe, s'il n'eût été éclairé, soutenu à chaque ligne et presque à chaque mot par la traduction que j'en ai donnée?

Je passe maintenant à la discussion des passages où M. Jacquet a prétendu combattre et corriger ma traduction. Je prie les lecteurs qui connaissent la langue chinoise, de vouloir bien tenir ouvert devant eux le texte que j'ai publié dans le numéro de juillet 1837, et qu'il serait superflu de réimprimer une seconde fois. Les chiffres romains placés ici entre parenthèses, leur indiqueront, dans les pages lithographiées, la place des mots ou des exemples chinois que j'ai eu besoin de citer à l'appui de ma réponse.

Page 1, ligne 2.

Ta-tao-wou-hing (1 : voyez le premier exemple lithographié). J'ai traduit : « La grande *Voie* est sans « corps. »

M. Jacquet corrige : « La grande *Intelligence* est « sans forme. »

Réponse.

Le seul moyen de savoir le véritable sens que le mot *Tao* (2) doit avoir dans la doctrine de Lao-tseu, est de l'interroger lui-même et de consulter les philosophes de son école les plus rapprochés de l'époque où il a vécu, comme Tchoang-tseu, Ho-kouan-tseu, Ho-chang-kong, etc., qui sont antérieurs à l'ère chrétienne. Le sens d'*Intelligence* appartient

aux Tao-ssé modernes, qui ont défiguré la doctrine de leur maître, et avec lesquels on ne peut que s'égarer.

Or le sens de *Voie* donné au mot *Tao* résulte clairement des passages suivants de Lao-tseu :

« Si j'étais doué d'une prudence éminente, je marcherais « dans la grande *Voie.* » (Chap. LIII.) (3)

« La grande *Voie* est extrêmement plane et unie, mais le « peuple aime les sentiers détournés. » (*Ibidem.*) (4)

« Le *Tao* peut-être regardé comme la mère de l'univers. « Je ne connais pas son nom; pour le qualifier, je l'appelle « *le Tao* ou *la Voie.* » (*Ibid.* chap. XXV.) (5)

Ho-chang-kong, le plus ancien commentateur de Lao-tseu, qui vivait dans le II[e] siècle avant notre ère, explique ainsi ce passage (6) : « Je ne vois ni le corps ni la figure du « *Tao;* je ne sais comment il faut le nommer. Je vois que les « dix mille êtres naissent en venant du *Tao;* c'est pourquoi « je le qualifie en l'appelant *le Tao* ou *la Voie.* »

On lit dans le philosophe Tchoang-tseu (liv. V, fol. 1) (7) : « Le *Tao* est la *Voie* dans laquelle marchent les dix mille « êtres. »

Le philosophe Ho-kouan-tseu (liv. III, fol. 20) donne une définition analogue du même mot.

« Le *Tao* (8), dit-il, est ce qui donne passages aux êtres. » — « On ne peut peindre sa figure ni son corps, dit ailleurs « le même philosophe; on ne peut le nommer ni en donner « une idée par le langage. Cependant on peut se le repré- « senter comme une *Voie* par laquelle entrent et sortent les « hommes sages et les hommes vicieux, les hommes stupides « et les hommes prudents. »

Un autre écrivain de la même école s'exprime plus clairement encore lorsqu'il dit (9) : « Vox *Tao* est veluti vox VIA. »

On peut comparer le texte même de notre petit traité (pag. 3, lign. 4) : « Il *entre* peu à peu dans la vraie *Voie.* »

Il résulte des passages précédents, et de vingt autres que je pourrais rapporter, que, dans Lao-tseu et les plus anciens auteurs Tao-ssé (ceux qui sont antérieurs à l'ère chrétienne),

l'emploi et la définition du mot *Tao* excluent toute idée de *cause intelligente*, et qu'il faut le traduire par le mot *Voie*, en lui donnant une signification large et élevée qui réponde au langage de ces philosophes lorsqu'ils parlent de la puissance du *Tao*.

Page 1, ligne 2.

Ta-tao-wou-thsing (10). J'ai traduit : « La grande « *Voie* est *exempte de passions*. »

M. Jacquet corrige : « La grande Intelligence *n'a* « *point de mouvement*. »

Réponse.

L'expression *wou-thsing* (11) ne se trouve nulle part avec le sens que lui attribue M. Jacquet (*exempt de mouvement*). L'auteur veut dire que le *Tao* est exempt des six passions ou affections humaines appelées *lou-thsing* (11*), et qui sont : la joie, la colère, la douleur, le plaisir, l'amour et la haine. (*Dictionnaire de Khang-hi*, clef 61, folio 34 *recto*, ligne 11.) Le sens que j'ai adopté est justifié par ce passage des Annales des Tsin, biographie de Kouo-wen (12) : « Wen-kiao interrogea Kouo-wen et lui dit : Quand l'homme a faim, il songe « à la nourriture; quand il est dans la force de l'âge, il pense « à une épouse (c'est-à-dire il éprouve des appétits charnels). « Ce besoin est inné en lui. Docteur, comment se fait-il que « vous soyez *exempt de passions* (*wou-thsing*) ? »

Voici un autre passage qui n'est pas moins décisif (13) : « Le poisson ne craint pas le filet, mais il craint l'oiseau « pêcheur; celui qui se venge de son ennemi n'est pas irrité « contre le glaive, mais il est irrité contre celui à qui il « appartient. Le filet est dépourvu de cœur, mais l'oiseau a « des passions (il est avide, affamé); l'épée est *exempte de* « *passions* (*wou-thsing*), mais l'homme à qui elle appartient a « un cœur *sujet aux passions* (à la colère, à la vengeance). » (*Lieou-sse-lun.*)

M. Jacquet a ajouté les mots *et cependant* au second membre des trois phrases qui précèdent. « Les exigences du parallé-« lisme, dit-il, ont fait supprimer la particule adversative « *eul* (14), qui doit être sous-entendue dans toutes pour com-« pléter le sens, » etc.

M. Jacquet se trompe complètement. L'auteur n'a pas eu besoin de supprimer la particule adversative *eul* pour satisfaire aux *exigences du parallélisme*. Il s'est abstenu de l'employer, parce que le second membre de chacune de ces trois phrases n'est point en opposition avec le premier. En effet, il n'y a aucune opposition entre ces deux membres de phrase, *elle est sans passions*, et *elle fait mouvoir le soleil et la lune*. J'avoue que M. Jacquet a su y trouver une opposition, mais c'est en commettant la faute que nous avons signalée plus haut, savoir, en traduisant les deux mots *wou-thsing* (15), exempt de passions, par *exempt de mouvement*.

Il ne serait pas plus aisé de trouver une opposition entre les mots *elle n'a pas de nom*, et ceux-ci, *elle fait croître et alimente les dix mille êtres*.

Page 1, ligne 5.

Kiang-pen-lieou-mo-eul-sing-wan-we (16). J'ai traduit : « D'en haut, le Ciel coule dans la Terre, et ils pro-« duisent les dix mille êtres. » Et en note : « Littéra-« lement : le principal coule dans l'accessoire, et ils « produisent les dix mille êtres. »

M. Jacquet corrige : « C'est l'émanation du prin-« cipe supérieur dans le principe inférieur qui donne « naissance à tous les êtres. »

Réponse.

Voici comment j'avais entendu le mot à mot de ce passage : « Descendu d'en haut, — le principal — coule dans — l'acces-

« soire. » Les usages de la langue française ne me permettant point de commencer la phrase par le participe *descendu*, j'en ai changé la tournure sans changer le sens, et j'ai écrit : « Le principal *descend* et *coule*...... » Le caractère *pen* (17), τὸ *principale* (Dictionnaire de Basile), désigne ici le principe mâle, le ciel, qui remplit pour ainsi dire le rôle d'un époux. Le caractère *mo* (18), τὸ *minus principale* (Dictionnaire de Basile), désigne ici le principe femelle, la terre, qui remplit pour ainsi dire le rôle d'une épouse.

Ce passage chinois se trouve rendu presque littéralement dans Virgile (*Géorgiques*, livre II, vers 325), quoique sous l'inspiration d'une doctrine différente.

Tum pater omnipotens, fœcundis imbribus, æther,
Conjugis in gremium lætæ *descendit*, et omnes
Magnus alit, magno commixtus corpore, fœtus.

Si M. Jacquet eût compris ma construction et saisi le mot-à-mot qui ressort du sens que j'ai adopté, il ne se serait pas imaginé que j'avais « considéré le verbe *kiang* (18*), « descendu, comme passé à l'état adverbial. » S'il eût saisi la véritable manière de construire les quatre premiers mots de cette phrase, il se fût épargné une dissertation fort inutile, qui, de subtilité en subtilité, l'a conduit (il l'avoue lui-même) « à une traduction littérale qui serait inintelligible « en français. » Il n'aurait pas avancé que ma construction, qu'il bouleverse faute de la comprendre, « est absolument « contraire à tous les principes et à l'ordre général de la « syntaxe chinoise. » Voici en effet une autre phrase construite exactement de la même manière, et qui n'est pas moins claire que celle du philosophe Tao-ssé (19) : *Tchi-wan-sing-yeou-li*, mot à mot : « gouverné—le jeune homme—, « a enfreint—les rites, » c'est-à-dire « moi, votre jeune subor- « donné, j'ai enfreint les rites. » (*I-kie-tsiouen-tchouen*, livre V, folio 2 *recto*.) Cette construction n'est-elle pas absolument semblable à celle dont il s'agit plus haut : « Descendu d'en « haut — le principal — coule dans l'accessoire ? »

Si l'exemple qui précède paraît appartenir au style moderne, en voici un autre qui offre deux participes placés de la même manière, et dont le caractère antique ne saurait être contesté. Il est tiré de Meng-tseu (livre I, chapitre III, § 4) (20) : *I-sou-lieou-fong-chen-tching-yeou-yeou-tsun-tche*; mot à mot : « transmises — les mœurs — découlés — les « exemples — *et* la bonne administration — encore — subsis« taient — conservés. » (*Diu submissorum populorum* transmissi *pietatis et æquitatis* mores, transfusa *ab antiquis imperatoribus domesticæ et publicæ administrationis* exempla, bonumque regimen adhuc erant perseverantia, *id est* vigebant.)

Après avoir justifié ma traduction et rapporté les raisons et les autorités sur lesquelles elle est fondée, je ne puis passer sous silence le prétendu mot à mot grec auquel M. Jacquet a recours pour *rendre intelligibles* (sic) le mots *kiang-pen-lieou-mo* (21). Il les explique par : *τὸ ὁρμᾶσθαι ἐκ τῆς ἀρχαίας δυνάμεως, καὶ τὸ κάτω φέρεσθαι εἰς τὴν ἐναντίαν δύναμιν, τοῦτόγε ἐκφύει τὰ πάντα ὄντα*; c'est-à-dire littéralement : « l'élan« lancement impétueux (l'élancement de *qui*, de *quoi?*), en « partant de la puissance primordiale, et la descente dans la « puissance opposée, CELA certes (l'élancement et la des« cente !) produit tous les êtres. »

J'avoue sincèrement que ce mot à mot, qui n'est nullement grec, et la version française qui le rend à la lettre, me semblent complètement *inintelligibles*. N'est-ce pas là le cas de dire, avec M. Jacquet, que « ce passage peut paraître n'avoir pas « dans la traduction toute la netteté qu'il a dans le texte ? »

Je passe à sa version française, *l'émanation du principe supérieur*........ Ce mot *l'émanation*, rapproché du verbe grec *τὸ ὁρμᾶσθαι* (littéralement *le s'élancer*), nous montre que M. Jacquet a pris le verbe *kiang* (22) substantivement, et qu'en vertu d'un idiotisme grec *qui n'existe pas*, il a entendu *le émaner du principe supérieur*, comme si l'on disait en grec (en supposant que cette tournure fût correcte) *τὸ ῥεῖν τῆς ἀρέτης*, littéralement *le couler de la vertu*, pour *ἡ ῥοὴ τῆς ἀρέτης*, *le cours, la diffusion de la vertu*.

Mais cet idiotisme factice ne trouve point d'application en chinois, du moins quant à la position des mots. En effet, toutes les fois qu'un verbe est pris substantivement, il subit la loi des substantifs et se construit comme eux. S'il est combiné avec un nom qui serait au génitif en latin, celui-ci se met invariablement à la première place, et le verbe, devenu substantif, à la seconde. Alors sa construction est tout-à-fait la même que dans cet exemple vulgaire : *jin-kiun* (23), des hommes—prince. Le mot *jin* (des hommes) doit de toute nécessité être à la première place ; car le sens serait changé si l'on renversait l'ordre des mots en écrivant *kiun-jin* (24), c'est-à-dire en mettant à la seconde place le mot qui était à la première, et ces deux mots signifieraient alors *régner sur — les hommes.* (Comparez Meng-tseu, livre I, page 54, ligne 2.)

Il résulte des principes que je viens d'établir que, pour rendre le mot *kiang* (25) substantivement par l'*émanation* (littéralement *le émaner*), il faudrait absolument que le génitif *pen* (du principe supérieur) fût à la première place, et le nominatif verbal (*kiang*, le émaner) à la seconde ; il faudrait ainsi qu'il y eût dans le texte *pen-kiang* (26), littéralement *du principe supérieur — le émaner,* pour *pen-tchi-kiang* (27), au lieu de *kiang-pen* (lisez ainsi n° 28).

Cette règle de position est confirmée par le passage suivant de Meng-tseu (livre I, page 46, ligne 6) : *Te-tchi-lieou-hing,* etc. (29) ; littéralement *de la vertu—le couler-marcher,* c'est-à-dire « le courant de la vertu qui se répand, est plus rapide « que les courriers à pied ou à cheval qui portent les ordres « du prince. »

Si l'auteur eût placé les deux substantifs verbaux *lieou-hing* (30) avant *te*, vertu, au lieu de signifier *le couler-marcher* (le courant) *de la vertu,* ils seraient devenus des verbes transitifs actifs, et auraient dû être traduits par *faire couler-marcher* (c'est-à-dire *répandre*) *la vertu* (*fluenti instar diffundere virtutem*).

Voici deux autres exemples où le verbe *lieou* (31), couler,

est pris substantivement, et construit pareillement au génitif.

Kin-tchi-fou-tche-kou-tchi-chi-LIEOU (32). « Les poésies qu'on « appelle aujourd'hui *fou*, sont (littéralement) *le couler* des « vers (*chi*) de l'antiquité, c'est-à-dire *découlent* des com« positions de l'antiquité appelées *chi* (vers). » (*P'eï-wen-yun-fou*, livre XXVI, folio 19 *recto*, ligne 2.)

Chi-thse-kin-men-tchhong, *khiu-in-iu-tchi*-LIEOU (33). « Je « pars, je dis adieu aux faveurs de la porte d'or (du prince), « et je vais boire les eaux (littéralement *le couler*) de l'étang « de jade. » (*Ibidem*, folio 20 *recto*.)

Je terminerai par une dernière observation qui est, je crois, sans réplique. J'ai recherché tous les emplois du mot *kiang* (34), descendre, dans les quatre livres classiques, dans les cinq livres canoniques et dans les principaux philosophes Tao-ssé antérieurs à l'ère chrétienne, et *nulle part* je ne l'ai trouvé placé au commencement d'une phrase avec le rôle et la signification que lui assigne M. Jacquet. J'ai la confiance que ce que j'avance ne saurait être réfuté par un seul passage contradictoire.

Page 2, ligne 1.

Thien-ti-si-kiaï-kouei (35). J'ai traduit : « Dans le « ciel et sur la terre *tout* (littéralement tout *en gé« néral*) se soumettra à lui. »

M. Jacquet corrige : « Tout *ce qui est connu* dans « le ciel et sur la terre lui est soumis. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe. Il est vrai que le mot *si* (36) signifie dans son acception primitive *connaître entièrement;* mais dans l'usage, il ne signifie jamais autre chose que *toujours, généralement, sans exception*, lorsqu'il est placé avant *kiaï*, tous,

comme dans l'exemple de notre texte, *si-kiaï* (37), généralement tous, ou après *kiaï*, comme dans plusieurs des exemples suivants, *kiaï-si* (38), tous généralement.

Exemple de *si-kiaï* :

Chang-ling, etc. (39) « L'empereur ordonna qu'on lui présen-« tât *généralement, sans exception* tous les élèves du collége im-« périal qui sauraient à fond un livre canonique, afin de leur « donner des emplois. » (*Pe-sse-lie-tchouan.*)

Voici plusieurs exemples de *si* (40) mis après *kiaï* (*kiaï-si*, tous généralement) :

Keng-mi-sou, etc. « Le riz, le beurre, l'huile, tous (trois) « *sans exception* disparaîtront. » (*Fo-koue-ki*, folio 40 *recto*, ligne 5.) (41)

Chi-kia-ye, etc. « C'est le lieu où Chi-kia-fo prit naissance. « Dans le lieu où le père et le fils eurent une entrevue, dans « le lieu où Fo entra dans le *Nirvana*, dans tous (ces lieux) « *sans exception* on a élevé des tours. » (*Ibidem*, folio 19 *recto*, ligne 9.) (42)

Le mot *si* (43) se trouve plus ordinairement seul et signifie de même *tous, généralement, sans exception. Kho-yeou-sse-thsien*, etc. « Il peut y avoir (dans ce royaume) environ « quatre mille religieux, TOUS attachés à l'étude de la petite « translation. » (*Ibidem*, folio 1 *verso*, ligne 8, traduction de M. Rémusat.) (44)

Jo-yeou-khe-pi-khieou, etc. « Si des religieux étrangers y « arrivent, on les nourrit TOUS pendant trois jours. Quand « ces trois jours sont écoulés, on les avertit de se chercher « eux-mêmes un gîte ailleurs. » (*Ibid.* fol. 6 *recto*, lig. 7.) (45)

Kiu-koue-jin-min, etc. « Les habitants de tout ce royaume « s'abstiennent *généralement* (*si*) de tuer des animaux vivants, « de boire du vin et de manger des oignons. » (*Ibid.* folio 11 *verso*, ligne 1.) (46)

Comparez *ibidem*, folio 6 *verso*, ligne 1; folio 14 *recto*, ligne 7; folio 19 *recto*, ligne 9; folio 21 *verso*, ligne 9; folio 24 *verso*, ligne 1; folio 33 *recto*, ligne 3; folio 35 *recto*, ligne 6; folio 36 *recto*, lignes 1 et 7; *verso*, ligne 1; folio 38 *verso*,

ligne 3; folio 40 *recto*, ligne 5; *verso*, ligne 7; folio 41 *verso*, ligne 9.

Comparez aussi: *Tsen-sse-thsing-hoa*, livre CX, folio 4 *recto*, ligne 4; *Chou-king*, livre III, chapitre *Thang-chi*, § 1; *ibid.* chapitre *Pan-keng*, Ire partie, § 5; cf. *Kao-heou-mong-khieou*, livre II, folio 13 *verso*, ligne 1; *Tan-kouei-tsi*, livre V, folio 41 *verso*, ligne 6, etc. etc.

Le sens de *connaître* donné au mot *si* (47) est tellement rare que les plus célèbres dictionnaires chinois, *Khang-hi-tseu-tien*, *Tching-tseu-thong*, *P'in-tseu-tsien*, *I-wen-pi-lan*, etc., n'en offrent pas un seul exemple.

Page 2, ligne 1.

Fou-jin-chin-hao-thsing-eul-sin-jao-tchi (48). J'ai traduit: «L'esprit de l'homme aime la pureté, mais «le cœur la trouble.» (Des recherches attentives m'ont fait reconnaître que, dans ce passage et dans ceux de la page 4, ligne 4, il faut mettre les *esprits* et entendre les *esprits vitaux*.)

M. Jacquet corrige: «*L'âme* de l'homme est dis«posée à la pureté, mais le cœur y jette le trouble.» Il ajoute: «*Chin* (49), dans ces phrases, doit être «traduit par *âme; chin*, dans le langage métaphy«sique des *Tao-ssé*, signifie l'*âme* ou la manifestation «distincte en nous du *principe spirituel répandu dans* «*l'univers*.»

Réponse.

M. Jacquet se trompe. Dans la langue philosophique des *Tao-ssé*, l'*âme* ou principe intelligent s'exprime par *ling* (50); le mot *chin* (51) désigne *les esprits animaux*, qui, associés au *khi* (52) ou à *la force vitale*, constituent l'un des principaux

éléments de la vie physique. Selon eux, l'homme se compose du corps, *hing* (53), des esprits animaux, *chin* (54), de la force vitale, *khi* (55), du *semen*, *thsing* (56), du cœur, *sin* (57), qui est le siége des passions, et d'une *âme* intelligente, LING (58).

Le sens de *chin* (59), esprits vitaux, et de *ling* (60), âme intelligente, va être démontré par les exemples suivants.

Hiouen-weï-tseu, etc. (61). « Hiouen-weï-tseu s'enfuit avec « la vitesse d'un oiseau, et s'éloigna du monde corrompu « pour épurer ses esprits (*chin*) et reposer son *âme* (ling). » (*P'eï-wen-yu-fou*, livre II, folio 85 *recto*, ligne 6.)

Hou-hi-thou-na, etc. (62) « L'homme aspire et expire (l'air), « il rend et reçoit, boit et mange pour se nourrir et faire que « son corps et ses *esprits vitaux* (*chin*) (63) s'aident et se soutien- « nent mutuellement comme l'étoffe et la doublure (d'un vête- « ment). » (*Ibidem*, ligne 4.)

Thi-tao, etc. (64) « Quand l'homme s'est uni intimement « au *Tao*, l'*âme* (*ling*) (65) renfermée en lui *comprend* (66) « d'elle-même (toutes les choses qui sont du ressort de l'*in-* « *telligence*). » (*Ibid.*, livre XXIV, folio 45 *verso*, ligne 13.)

Le passage suivant est emprunté à un célèbre ouvrage Tao-ssé intitulé *Ou-tchin-pien*, c'est-à-dire *Traité sur l'intelligence de la vérité*. Il peut tenir lieu d'une dissertation longue et approfondie. *Sien-siu-lien-ki*, etc. (67) « L'homme doit d'a- « bord s'épurer lui-même pour faire que *ses esprits* (*chin*) « soient dans toute leur intégrité et que sa force vitale (*khi*) « soit florissante. Alors les sept affections ne remuent pas, les « cinq ennemis intérieurs ne causent pas de désordre, les six « racines (les cinq sens et la pensée) sont arrachés entière- « ment, et alors le *semen* (*thsing*) a de la peine à se remuer « et à s'agiter..... Quand les yeux voient la beauté des femmes, « alors l'amour surgit et diminue le *semen*. Quand les oreilles « entendent des sons (voluptueux), alors les désirs déréglés « surgissent et remuent le *semen*....... Quand nuit et jour ces « cinq fléaux (la vue, l'ouïe, etc.) ont miné et détruit le corps « de l'homme, combien peut-il lui rester de *semen*? Dès que

« le *semen* est une fois parti, alors les *esprits animaux* (*chin*) et « la force vitale (*khi*) (68) le suivent, et le corps (*hing*) (69) « meurt. » (Livre II, folio 27 et 28.)

Voici un autre passage qui est encore plus décisif. Il est tiré du *Ki-sse-thong-kien*, c'est-à-dire *Miroir général de l'histoire* (livre I, folio 33 *verso*, ligne 4), suivant les idées des Tao-ssé. *Thsing-tche-chin-tchi-pen*, etc. (70). « Le *semen* est la « base des *esprits animaux*. La force vitale (*khi*) est ce que « dépensent les *esprits animaux* (*chin*). Le corps est la de- « meure des *esprits animaux*. Si l'on fait un usage immodéré « des *esprits animaux* (littéralement *s'ils sont employés avec* « *excès*), alors leur activité s'arrête. Si le *semen* est trop mis « en mouvement, alors il s'épuise. Si la force vitale (*khi*) est « fatiguée avec excès, alors elle se détruit. C'est pourquoi le « corps (*hing*) vit parce qu'il a des *esprits animaux*. Les *esprits* « *animaux* ont un appui parce qu'ils ont la force vitale (*khi*). « Quand le *semen* vient à s'épuiser, alors la force vitale (*khi*) se « trouve usée. Quand la force vitale est usée, alors les *esprits* « *animaux* s'en vont. Quand les *esprits animaux* sont une fois « partis, alors le corps meurt. »

Page 2, ligne 2.

Tchhang-neng-kien-khi-yo (71). J'ai traduit : « Si « l'homme peut *constamment* chasser ses passions. »

M. Jacquet corrige : « Que l'on ait la force d'écarter « *absolument* ses passions. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe en rendant le mot *tchhang* (72) par *absolument*. Toutes les fois que ce mot est placé devant un verbe, il doit se traduire par *constamment, habituellement, dans tous les instants de la vie*. En voici plusieurs exemples :

Tchhang-hing, etc. (73) « Se livrer *constamment* à la jalousie

« et à l'envie. » (*Livre des Récompenses et des Peines*, folio 118 *verso*.) Commentaire : *Jo-chi-tchhang*, etc. (74) « Si *constam-* « *ment* vous conservez ces sentiments et les mettez en pra- « tique. »

Kin-tso, etc. (75) « Quand vous levez le pied (quand vous « marchez), faites *constamment* attention aux fourmis et aux « insectes. » (*Livre des Bienfaits secrets*, folio 41 *recto*.)

Traduction tartare-mandchou : « Petkhe toukiere de, ke- « mouni (*constamment*) oumiaga ergoufebe touvacha. » (Klaproth, *Chrestomathie tartare-mandchou*, page 44, ligne 9.)

Tchhang-siu, etc. (76) « Il faut cacher *constamment* les « mauvaises actions des autres et publier leurs vertus. » (Même ouvrage, folio 57 *verso*.)

Tchhang-yeou, etc. (77) « *Constamment* il y aura des bons « génies qui vous entoureront et vous protégeront. » (*Ibidem*, folio 64 *recto*.)

On peut comparer les deux proverbes suivants :

Tchhang-hoaï, etc. (78) « Ayez *constamment* la pensée de « vous vaincre vous-même. » (Klaproth, *Chrestomathie tartare-mandchou*, proverbe 50, page 9.)

Tchhang-siang, etc. (79) « Lorsque vous avez (de la fortune), « songez *constamment* (qu'il peut venir un jour) où vous « ne l'aurez plus. » (*Ibidem*, proverbe 143.)

Dans les quatre passages qui précèdent, l'interprète tartare-mandchou a traduit le mot *tchhang* (80) par *kemouni*, c'est-à-dire par *toujours*, *constamment*. Il se trouve encore quatre fois avec le même sens dans notre petit texte Tao-ssé, page 4, lignes 3 et 4; page 4, ligne 6, et page 5, ligne 2.

Page 2, ligne 3.

Tchhing-khi-sin (81). J'ai traduit : « S'il nettoie « (littéralement *clarifie*) son cœur. »

M. Jacquet corrige : « Et le cœur une fois *purifié*. »

Réponse.

M. Jacquet commet ici une faute grave contre une des plus importantes règles de position. Toutes les fois que le mot *khi* (82), pronom possessif de la seconde personne ou pronom démonstratif, est placé entre deux mots, dont le premier est un verbe et le dernier un substantif, il indique *invariablement* que le verbe est à la voie active, et qu'il régit (à l'accusatif en latin) le substantif qui suit le mot *khi* (83).

M. Jacquet a méconnu cette règle en rendant *passivement* le verbe *tchhing* (84), purifier, qui, par sa position, est *à la voie active*, et en construisant au nominatif le mot *sin* (85), cœur, qui est le régime de ce verbe actif. Le texte de Meng-tseu offre plus de deux cents exemples de cette valeur de position déterminée par la place du mot *khi* (86), intercalé entre deux mots, dont le premier est un verbe et le dernier un substantif. Je me bornerai à citer les suivants : *Wen-khi-ching* (87), « entendre leurs cris » (livre I, page 12, ligne 7). *Chi-khi-jou* (88), « manger leur chair » (*ibidem*). *Tching-khi-lia* (89), « ranger ses troupes » (page 25, ligne 4). Pour traduire passivement ces trois verbes, il faudrait les transposer de la première place à la troisième et dire : *khi-ching-wen* (90) ; *khi-jou-chi* (91) ; *khi-lia-tching* (92) ; et alors on serait forcé de traduire : « leurs cris *sont entendus;* leur chair *est* « *mangée;* ses troupes *sont rangées.* » Il résulte du principe que je viens d'établir, que, pour traduire « leur cœur *est pu-* « *rifié,* » il faudrait qu'il y eût dans le texte *khi-sin-tchhing* (93), et non *tchhing-khi-sin* (94).

Je vais mettre cette importante règle de position dans toute son évidence en citant deux passages où le même verbe est actif ou passif, selon qu'il est placé avant ou après le même substantif. *Khi-tong-khi-sin* (95). « La force vitale *trouble* « son cœur. » (Meng-tseu, livre I, page 48, ligne 8.) Ici le mot *tong* (trouble) est actif, parce qu'il est placé avant *sin*, cœur. Voici un autre exemple où il devient passif parce qu'il

est placé après le mot *sin*, cœur. *Sse-jin-sin*, etc. (96) « Faire « que le cœur de l'homme *soit troublé* (*efficere ut hominis cor* « conturbetur), et qu'il s'effraie sans motif. » (*P'eï-wen-yun-fou*, livre XXXI, folio 2 *verso*, ligne 7.)

Pour compléter la démonstration de cette même règle de position, je vais citer deux autres passages où notre mot *tchhing* (97), purifier, signifie *purifier* ou *être purifié*, selon qu'il est placé avant ou après le mot *sin*, cœur.

On lit dans le philosophe Hoaï-nan-tseu : *Fan-hio-tche*, etc. (98) « Toutes les fois que celui qui étudie peut voir « clairement le rôle distinct du ciel et de l'homme, pénétrer « à fond les causes de la paix des états et des désordres civils, « *purifier* son cœur et sa pensée..... on peut dire qu'il sait « ce qu'il y a de plus essentiel. »

Voici maintenant l'autre exemple, où le verbe *tchhing* (99), purifier, se trouve *à la voix passive*, parce qu'il est placé après le mot *sin*, cœur. *Wou-kiao-yeou*, etc. (100) « Il (le sage qui « vit dans la retraite) n'entretient point de relations avec les « hommes; il n'est point importuné de prières ni de re- « commandations; son cœur *étant purifié*, son corps *étant* « *devenu calme*, il se possède lui-même dans une heureuse « quiétude. » (*P'eï-wen-yun-fou*, l. XXV, f. 16 *v*. ligne 7.)

Page 2, ligne 3.

Tseu-jen-lou-yo-pou-sing (101). J'ai traduit : « *Na-* « *turellement* les six désirs déréglés ne naîtront point « en lui. »

M. Jacquet corrige : « *En effet*, là où n'existent « pas les six passions. »—Il ajoute : « Les caractères « *tseu-jen* (102) signifient *certes, en effet*. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe. D'abord le mot *sing* (103) doit se traduire par *germer, naître, prendre naissance*, et non par *se*

trouver, exister. En second lieu, les deux mots *tseu-jen* (104) n'ont point ici la signification qu'il leur attribue. L'auteur les a employés dans le sens de *naturellement*, parce qu'il *va de soi-même*, il *résulte naturellement* que les désirs déréglés ne peuvent plus *germer, naître* dans l'homme dès le moment qu'il a purifié son cœur et qu'il en a expulsé les passions qui pouvaient y jeter le désordre et l'entraîner dans le vice. Voici plusieurs exemples où les mots *tseu-jen* (105) ont la même signification qu'ici :

« L'empereur ordonna de nouveau à Sse de continuer à « remplir la charge de *Sse-tou* (directeur de l'éducation pu- « blique). Faites en sorte, lui dit-il, que les magistrats ré- « pandent vos instructions avec respect, qu'ils traitent les « hommes avec indulgence, qu'ils s'insinuent peu à peu dans « leur cœur par la bonté et la douceur. Alors la sincérité « de leurs dispositions innées se montrera et se manifestera « *d'elle-même, naturellement* (*tseu-jen*) (106), sans qu'ils « puissent s'en empêcher, et ils ne seront plus exposés aux « malheurs qu'on éprouve lorsqu'on n'a pas honte du vice. » (Chou-king, *Commentaire du chapitre Chun-tien*, folio 18 *recto*, ligne 10.)

Autre exemple tiré du *Livre des Récompenses et des Peines*, folio 16 *verso* :

« Wang-sin-tchaï, du pays de Haï-ling, avait accompagné « son maître Wang-yang-ming et discutait avec lui sur la « vertu native. Un jour, des voleurs ayant envahi sa maison, « Sin-tchaï se mit à leur parler de la vertu native. Quelle « vertu native, lui répondirent-ils, peut encore exister en « nous qui exerçons le métier de voleurs ? — En naissant, « leur dit Sin-tchaï, chaque homme a reçu du ciel cette « vertu native ; seulement nous ne savons pas la reconnaître « et la suivre. — En quoi consiste cette vertu native ? reprirent « les voleurs. — Eh bien ! dit Sin-tchaï, ôtez tous vos habits, « et cette vertu native éclatera *naturellement* (*tseu-jen*) (107). « A ces mots tous les voleurs quittèrent les vêtements qui « couvraient la partie supérieure de leur corps, mais pas un

« d'eux n'ôta son caleçon. Voilà, s'écria Sin-tchaï, en quoi « consiste la vertu native. Si vous n'avez pas ôté vos cale« çons, c'est que vous avez été retenus par un sentiment de « honte..... Puisque vous savez rougir de ce qui est mal, « c'est que vous avez encore cette vertu native dont nous « parlions. »

Je pourrais rapporter un grand nombre d'exemples de *tseu-jen* (108) si je ne croyais avoir complétement justifié le sens que je lui ai donné.

Page 3, ligne 3.

San-tou-siao-mie (109). J'ai traduit : « Et les trois « *poisons* s'évanouiront. » (En note : « la cupidité, la « colère et la folie). »

M. Jacquet corrige : « Là sont anéantis les trois « *ennemis*. » — Il ajoute : « Je rends *tou* (110) par « *ennemi* (*noxia!*), ce mot étant synonyme de *haï* et « cette idée étant commune à tous les anciens sys« tèmes philosophiques de l'Orient. J'eusse mieux « aimé traduire *san-tou* par les *trois douleurs*; car c'est « aussi un des sens du mot *tou*. »

Réponse.

J'ai rendu *tou* (111) par *poison*, sens qui dérive directement de la définition unique du *Choue-wen*, qui est le plus ancien dictionnaire chinois : *haï-jin-tchi-thsao* (112), « plantes qui « tuent les hommes. » Le philosophe Hoaï-nan-tseu a employé le mot *tou* avec sa signification primitive dans le passage suivant : *Chin-nong-i-ji*, etc. (113) « Chin-nong trouva en un « jour soixante-dix plantes vénéneuses. »

Comparez les dictionnaires *Ou-tche-yun-choui*, liv. CXXVII, folio 1, et *P'in-tseu-tsien*.

Cette même définition est donnée également par le dictionnaire *P'ei-wen-yun-fou*, livre XCI, folio 121, à qui j'ai emprunté l'explication philosophique des *trois poisons* (la cupidité, la colère et la folie); d'où j'ai conclu naturellement, avec les auteurs de ce dictionnaire, que le mot *tou* (114) devait se rendre ici par *poison* au figuré. Je ferai observer, en passant, que l'exemple qui y est cité à propos de cette définition, est aussi précédé des quatre mots *lou-yo-pou-sing* (115), «les six désirs déréglés ne naîtront pas.» C'est précisément celui de notre petit texte, que son compilateur a tiré de l'ouvrage intitulé *Thing-kouan-king* (116).

Enfin, pour compléter les considérations qui m'ont décidé à traduire *tou* par *poison*, j'ajouterai (et je le dis avec connaissance de cause) que sur cent exemples du mot *tou* pris substantivement, on en trouverait à peine deux ou trois où il signifiât autre chose que *poison*, au propre et au figuré.

Ainsi le sens étymologique, l'autorité des lexicographes et l'usage presque constamment suivi par les auteurs chinois autorisaient l'interprétation que j'ai adoptée.

Nous arrivons à certains passages obscurs qui roulent uniquement sur le *vide*, l'*abstrait*, le *non-être*, l'*absorption mystique*, et que j'ai la conscience d'avoir rendus avec toute l'exactitude et la clarté qu'ils comportent. Je ne perdrai point mon temps à discuter les explications plus ou moins ingénieuses que s'est plu à accumuler M. Jacquet, non pour les traduire *différemment*, mais pour y introduire des *nuances* qu'il aperçoit seul et commenter les idées de l'auteur à l'aide des siennes. Dans des matières aussi difficiles, que les Tao-sse eux-mêmes ne comprennent probablement pas d'une manière nette et précise, il serait trop commode de trouver des faux-fuyants, grâce à l'obscurité du texte, sans pouvoir être jamais convaincu d'erreur. Nous tomberions ainsi dans une discussion aussi abstraite que le sujet lui-même, et qui serait sans utilité pour la philosophie comme pour l'étude de la langue. Il serait d'ailleurs téméraire de vouloir soumettre

à une démonstration mathématique des idées qui n'en sont point susceptibles, et qui, semblables à certaines théories modernes, risqueraient fort de perdre toute leur apparente profondeur, si on les dépouillait de ce *vague calculé* dont les philosophes Tao-ssé aiment à les entourer. Je terminerai ces observations en priant les lecteurs de se demander si M. Jacquet, qui se trompe dans tous les endroits faciles, aurait réussi à traduire, seulement comme il l'a fait, les passages les plus obscurs de ce morceau philosophique, s'il n'eût été éclairé et soutenu à chaque mot par mon interprétation, et s'il n'eût eu, comme moi, d'autre secours que cette version latine de M. Neumann, *Cognoscunt vacuum etiam vacuum, vacuum nullo loco vacuum, hoc vacuum jam nihil; nihil et nihil etiam nihil; nihil et nihil jam nihil,* etc. etc. ! !

Page 3, ligne 4.

Tsien-ji-ching-tao (117). J'ai traduit : « Il entre *peu* « *à peu* dans la vraie *Voie*. »

M. Jacquet corrige : « Il *se confond avec* la par- « faite *Intelligence*. » — Il ajoute : « Le caractère *tsien* « ne signifie point ici *peu à peu*, mais bien *s'écouler* « comme les eaux d'un fleuve *dans* la mer. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe. Pour déterminer avec précision le sens du mot *tsien* (118), qui veut dire tantôt *pénétrer dans*, tantôt *peu à peu*, il faut faire attention à deux principes constants dont M. Jacquet ne paraît pas avoir la plus légère idée.

Les voici. 1° Lorsque le mot *tsien* (119) est suivi de la préposition *iu* (120) ou *iu* (121), dans, et d'un substantif, il signifie *se répandre dans* ou *jusqu'à : Tong-*TSIEN*-iu-haï* (122 « (Les instructions de l'empereur) *se répandirent* à l'est *jusqu'à* « la mer. (*Chou-king*, chapitre *Iu-kong*, dernier paragraphe).

J'ai suppléé le mot *instructions*, d'après la paraphrase impériale et les meilleurs commentaires. Quoique je m'occupe particulièrement ici d'une importante règle de position, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que M. Jacquet, faute d'avoir recherché dans le *Chou-king* le passage rapporté plus haut (dont il avait trouvé la citation dans le dictionnaire de Khang-hi), s'est imaginé qu'il s'agissait dans cet endroit « d'un fleuve dont les eaux *s'écoulent dans* la mer. »

Ainsi le mot *tsien* (123) signifie au figuré *pénétrer dans* (comme l'eau qui humecte et imbibe), lorsqu'il est suivi de la préposition *iu* (120) ou *iu* (121), dans, et d'un substantif. On le trouve aussi suivi d'un substantif et de la préposition *i* (avec, par), et alors le mot *pénétrer* a un sens actif. Exemple: *tsien-min-i-jin* (123 [a]), « pénétrer le peuple des sentiments « d'humanité » (littéralement *avec, par* l'humanité). Voyez plus bas, page 283, ligne 27 (n° 136 de la lithographie).

2° Toutes les fois que le mot *tsien* (124) est suivi d'un verbe, comme dans notre texte, il signifie invariablement *peu à peu, par degrés, insensiblement*. Cette définition se trouve dans le dictionnaire de Khang-hi, *tsien-thse-ye* (125), *gradatim; chao-ye* (*ibid.*), *paulatim*. Même dictionnaire (126): « Toutes les fois qu'une chose change et se modifie *lentement* « et non *vite*, cette lenteur s'exprime par le mot *tsien*. » M. Jacquet n'a pas manqué de voir cette définition, mais il paraît qu'il ne l'a pas comprise, puisqu'il n'a pas su en profiter.

On lit dans le *Livre des Récompenses et des Peines*, folio 142, ligne 7 : *Tsien-tchi-sse-sang* (127). « *Peu à peu* ils arrivent à « la mort et à la perdition. »

Traduction tartare-mandchou : « OULKIEN-I boutchere deho-« tchire de isinambi (PAULATIM *ad mortem et exitium perveniunt*). » (Klaproth, *Chrestomathie tartare-mandchou*, page 35, ligne 4.)

Autre exemple : *Khan-laï*, etc. (128). « Si l'on examine les « hommes rangés sous la bannière mongole, on voit qu'il y « en a extrêmement peu qui soient en état de parler mongol

« et de traduire (le chinois) en caractères mongols. Si cela « continue, à la longue les caractères écrits et la langue « parlée des Mongols viendront *peu à peu* (*tsien*) à être abandonnés. » (*Réglements impériaux pour les Concours*, livre LVIII, folio 5 *recto*.)

Fo-fa-tsien-mie (129). « La loi de Fo s'éteindra *insensiblement*. » (*Fo-koue-ki*, folio 40 *recto*, ligne 3, traduction de M. Rémusat.)

Comparez *Kao-heou-mong-khieou*, livre I, folio 13, ligne 7; *ibidem*, livre II, folio 27 *verso*, ligne 7; *Ou-tchin-pien*, livre II, folio 9; *Miroir général des dieux*, livre I, chapitre IV, folio 4 *verso*; *Nouvelle description de Canton*, livre XXIV, folio 1 *recto*; *Miroir général de l'histoire*, livre I, folio 36 *recto*, ligne 3; *ibidem*, folio 37 *verso*, ligne 5.

Page 3, ligne 6.

Wéi-hoa-tchong-sing, etc. (130). J'ai traduit : « Mais, « parce qu'il *convertit* tous les hommes, on dit qu'il « possède le *Tao*. »

M. Jacquet corrige : « C'est seulement parce qu'*il* « *exerce un pouvoir surnaturel sur les êtres* qu'on le « nomme possesseur de l'*Intelligence*. » — Il ajoute : « Le mot *hoa* signifie proprement *le pouvoir surna-* « *turel attaché à la possession complète de l'Intelligence,* « *et qui consiste à marcher dans l'espace éthéré, à tra-* « *verser les airs avec la rapidité du vent, et à opérer un* « *grand nombre de prodiges non moins merveilleux*. Le « sens de *convertir* n'a pas ici d'application. »

Réponse.

Je ne sais où M. Jacquet a découvert cette définition, mais je dirai comme lui, et, ce qui vaut mieux, je vais démontrer

qu'elle n'a point d'application ici. Le mot *hoa* veut dire en cet endroit *convertir* les hommes, les réformer d'une manière insensible et inaperçue d'eux-mêmes. Cette conversion est le complément et le but de l'instruction *kiao* (131). L'instruction, *kiao* (132), agit sur l'esprit, la conversion, *hoa* (133), agit sur le cœur. Tantôt les moralistes chinois associent ces deux mots, *kiao-hoa*, instruire et convertir (134), tantôt ils les emploient séparément dans la même phrase, de manière qu'on voie leur affinité. Je vais donner un exemple de chacune de ces deux constructions.

On lit dans le *Li-ki* ou Livre des rites : *Kou-li-tchi-kiao-hoa-ye*, etc. (135) « C'est pourquoi les rites *instruisent* et *con-* « *vertissent.* Ils répriment insensiblement les dispositions vi- « cieuses avant qu'elles ne se soient manifestées au dehors. « Ils font que l'homme s'approche de jour en jour de la « vertu et qu'il s'éloigne du crime sans s'en apercevoir lui- « même. »

On lit ce qui suit dans les Préceptes politiques de Tong-tchong-chu (*P'ei-wen-yun-fou*, livre LXXXI, folio 72 *recto*) : *Nan-mien*, etc. (136) « (Dans l'antiquité) les souverains gou- « vernaient l'empire ayant le visage tourné vers le midi. Il « n'y en avait pas un qui ne regardât l'*instruction* et la *con-* « *version* du peuple comme sa principale occupation. Ils éta- « blirent une grande école pour instruire (*kiao*) dans la capi- « tale du royaume. Ils instituèrent des gymnases publics « appelés *tsiang* et des colléges appelés *siu*, pour *convertir* « (*hoa*) dans les villes, pénétrer le peuple des sentiments « d'humanité, le redresser par la justice, le modérer par les « rites. C'est pourquoi leurs châtiments étaient extrêmement « légers, et les défenses (les lois prohibitives) n'étaient point « enfreintes. L'*instruction* et la *conversion* se répandaient, et « les mœurs s'amélioraient de jour en jour. »

Je trouve dans le *Seou-chin-ki*, livre I, folio 7 (Notice sur Lao-tseu), un autre exemple très-remarquable du mot *hoa* (137) associé au mot *hiun* (138), instruire. *Tong-hiun*, etc. (139) « (Lao-tseu) dans l'est (la Chine) instruisit le père *Ni*

« (Confucius); à l'ouest (dans l'Inde), il *convertit* l'immortel « d'or (Bouddha), et tous les rois l'ont pris pour modèle. »

Le *Livre des Récompenses et des Peines*, folio 16 *verso*, nous offre un exemple du mot *hoa* employé seul, comme dans notre petit texte : *Tching-ki-hoa-jin* (140). « *Convertir* les « hommes en se rectifiant soi-même. » Le commentateur explique ainsi le sens du mot *hoa* (141) : *Jin-kien*, etc. (142) « Les autres voyant que je suis un homme droit et vertueux, « tous sont touchés, *se convertissent* et reviennent à la droi- « ture, à la vertu. »

On peut comparer encore ce passage de la Visite du dieu du foyer à Iu-kong : *Fong-jin*, etc. (143) « Toutes les fois « qu'il (Iu-kong) rencontrait un homme, il le *convertissait* « au bien et devenait son guide. »

Je ne terminerai pas sans faire observer que l'erreur que M. Jacquet a commise, en traduisant *hoa*, l'a entraîné à fausser le sens des mots *tchong-sing* (144), qui signifient *tous les hommes* (qui seuls sont susceptibles de réforme, de *conversion*), et non les *êtres* animés et inanimés en général.

On lit dans le recueil *Tao-ssé* intitulé *Ching-king-loui-tsouan*, livre II, troisième traité, folio 1 : « Les démons du ciel « descendent en foule sur la terre, excitent la guerre parmi « les mortels, répandent la peste, tuent le peuple vivant par « cent mille et par millions, de sorte que parmi les hommes « du siècle il n'y en a pas un seul qui échappe. Maintenant, « parmi *la multitude des hommes* (*tchong-sing*) (145), les pères et « les fils, les frères, les époux, les hommes et les femmes, « souillent la terre de leur sang et poussent des cris de dou- « leur et de désespoir, sans pouvoir se secourir mutuellement. « Je ne sais quels crimes a commis *la multitude des hommes* « (*tchong-sing*) (146) pour subir de si cruels châtiments ! »

Voici un dernier exemple sans réplique. Les mêmes mots *weï-hoa-tchong-sing* (130), « parce qu'il convertit tous les hommes, » se trouvent dans le *San-thsang-fa-sou*, livre VII, folio 7 *recto*; et le mot *hoa* y est expliqué par *kiao-hoa* (134), « convertir « en instruisant. »

Page 4, ligne 1.

Kho-tchhouen-ching-tao (147). J'ai traduit : « Il est « digne de propager le *Tào* (littéralement *il peut « transmettre le saint Tao*). »

M. Jacquet corrige : « Il peut *être proclamé* comme « *initié au divin Tao.* » — Il ajoute : « Je ne saurais « admettre, avec le précédent traducteur, que la « dernière phrase signifie : celui qui peut comprendre « cela *est digne de propager le Tao.* Ce serait donner « trop d'autorité à un traité populaire qui n'a aucune « importance. *Il faudrait d'ailleurs, pour justifier cette « interprétation, lire dans le texte* kho-i (148), *signe « du facultatif actif.* Mais *kho* (149), *précédant immé- « diatement un verbe, ne peut représenter que le facul- « tatif passif.* C'est là UNE RÈGLE SANS EXCEPTION, et « *qu'on peut annoncer comme telle* SANS L'AVOIR VÉ- « RIFIÉE *par la lecture des textes.* »

Réponse.

Je conviens que *kho* (150) seul, placé devant un verbe, indique ordinairement que ce verbe doit être traduit à la voix passive ; mais cette règle n'est point SANS EXCEPTION, ainsi que le proclame M. Jacquet avec son assurance accoutumée ; et, s'il ne se fût pas cru *dispensé de vérifier dans les auteurs* les différents emplois de *kho* (151), il aurait trouvé, comme moi, des centaines d'exemples où *kho* (152) est suivi d'un verbe actif ou neutre.

Je ne suis pas fâché de faire réfuter M. Jacquet par un sinologue dont il ne contestera pas l'autorité.

« Lorsque le roi A-yo sortit du siècle, il voulut briser les

Page 4, ligne 2.

Tchi-tcho-tchi-tche-pou-ming-tao-te (165). J'ai traduit: « Celui qui tient à sa *vertu* ne peut être appelé doué « de la *vertu du* Tao. » (Littéralement : « L'action de « s'attacher à cela ne s'appelle pas *vertu du Tao*, « c'est-à-dire vertu semblable à celle du Tao, qui « fait de grandes choses sans s'en prévaloir. Cf. *Lao-« tseu*, cap. 2 et 51.) »

M. Jacquet corrige : « Qui s'attache opiniâtrément « à son mérite, on ne peut dire de lui qu'il possède « l'Intelligence et le Mérite. » — Il ajoute : « Les mots « *tao-te* (166) ne doivent pas être mis en construc-« tion, et il est *absolument inexact* de les traduire par « *la vertu du Tao*. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe, malgré sa confiance imperturbable. Le mot *te* (167) ne signifie pas seulement, comme il l'affirme, *mérite*, *résultat d'une bonne action*, il a aussi l'extension du mot *qualités*, qui se prend en bonne ou mauvaise part (voyez plus bas, page 289, lignes 7 et 10), et peut s'appliquer également aux êtres animés et inanimés.

On peut dire *la vertu du Tao*, comme on dit *la vertu* (168) de la terre (*P'eï-wen-yun-fou*, livre CII, folio 46); *la vertu* des esprits (169) (*ibidem*, folio 51); *la vertu* des astres; *la vertu* de la lune (170) (*ibidem*, folio 53), etc. etc.

Voici un exemple décisif des mots *tao-te* mis en construction pour signifier *la vertu du Tao :*

Khi-weï-tao-te, etc. (171) « Telle est *la vertu du Tao :* « comme une mère, il conçoit les dix mille êtres (le mot « *mou*, mère, est ici un verbe actif par sa position). Alors le « ciel les fait éclore et les amène à la vie. Le grand *Tao* est

« vide et sans forme. Il est pur, tranquille et constamment « inerte. » (*Tao-thsang-soui-pien*, livre II, folio 7 *recto*, ligne 4.)

Commentaire (172) : « VIÆ *virtus est hujus modi* : decies-« mille entium mater est, etc. »

M. Jacquet se trompe encore lorsqu'il affirme que le mot *te* (173), vertu, ne s'emploie *que dans le meilleur sens*, comme notre mot *mérite*. En effet on lit dans le *Chou-king* (174), « que les dignités ne soient pas accordées (littérale-« ment *n'arrivent pas*) aux hommes qui ont des *qualités* (*te*) « vicieuses, mais seulement aux sages. »

Wou-kou-yo-thien, etc. (175) « Les innocents implorent « le ciel. Les *qualités* (*te*) honteuses de l'empereur ont éclaté « au grand jour et sont parvenues à la connaissance (littéra-« lement *ont été entendues*) *du ciel*. » (*Ibidem*.)

On lit dans Meng-tseu (livre II, page 13, ligne 2) : *Kaï-iu-khi-te* (176). « Changer, corriger ses mauvaises qualités. »

Page 4, ligne 4.

King-khi-sin, etc. (177) J'ai traduit : « Il trouble « leur esprit (lisez *leurs esprits*). Dès qu'il a troublé « leur esprit (leurs esprits). »

M. Jacquet corrige : « Leur *âme a été frappée* de « vertige. Lorsque leur *âme a été frappée* de vertige. »

Réponse.

M. Jacquet commet deux fois la faute que j'ai signalée plus haut page 275, ligne 2 *sqq.*, où j'ai démontré, d'après les règles de position, qu'il s'est trompé en rendant passivement le verbe actif *tchhing* (purifier), construit comme celui-ci (*king*, troubler), qui gouvernerait l'accusatif en latin, et en plaçant au nominatif singulier le régime de ce verbe actif.

J'ai prouvé en outre (page 271, ligne 29 *sqq.*) que le mot *chîn*, qu'il rend par *âme intelligente*, doit être traduit ici par *esprits vitaux*.

Page 4, ligne 6.

Lieou-lang-sing-sse, etc. (178) J'ai traduit: « Comme « s'il était entraîné par les flots, *il roule* de la vie « dans le trépas; il s'abîme pour toujours dans un « océan d'amertumes. »

M. Jacquet corrige: « Emportés dans le courant « de la vie et de la mort, constamment plongés dans « une mer de douleurs. »—Il ajoute « que les mots « *courant de la vie et de la mort* désignent ici, comme « dans les philosophes indiens, la mer de douleurs « dans laquelle l'homme reste plongé *pendant son* « *existence*. »

Réponse.

M. Jacquet a tort de vouloir expliquer ici les idées des Tao-ssé à l'aide des doctrines de l'Inde, comme lorsqu'il a voulu interpréter (page 558) le mot *tchhouen* (179), transmettre, au moyen du mot sanscrit *smri*, pour lui donner la signification de *citer, désigner, proclamer* (voyez plus haut, page 287, ligne 20 *sqq.*).

La lecture que j'ai faite des principaux écrits des Tao-ssé me porte à croire que, suivant l'auteur de ce petit traité, l'homme, miné par les angoisses et les souffrances, finit par être entraîné *de la vie dans la mort* comme par la force d'un courant irrésistible (ou plutôt comme les flots qu'emporte le courant), et que, pendant la succession éternelle de toutes ses existences suivantes, il reste plongé dans un océan d'amertumes, sans pouvoir *jamais* rentrer dans la vraie *Voie*.

Voici un exemple, emprunté à un ouvrage Tao-ssé, qui prouve avec la dernière évidence que les mots *sing-sse* (180) (vivre et mourir) expriment ici *le passage alternatif de la vie*

à la mort, et non « la mer de douleurs dans laquelle (sui-« vant M. Jacquet) l'homme reste plongé *pendant son exis-« tence présente.* »

« Il (Youen-chi) répandit au loin une lumière resplendissante « qui éclaira tous les mondes. Il vit la multitude des mortels « exposée à la révolution des siècles, éprouvant des amertumes « et des douleurs sans bornes, *quittant* et *regagnant* sans cesse « ce monde corrompu, et *parcourant le cercle éternel de la vie « et de la mort* (*lun-hoeï-sing-sse*) (181). » (*Ching-king-louï-tsouan*; livre II, troisième traité, folio 1 *recto.*)

Nous voyons, par l'expression *lun-hoeï-sing-sse* (182), *instar rotæ se revolventis nasci et mori*, que les Tao-ssé comparent *le passage alternatif de la vie à la mort*, et *de la mort à la vie*, au mouvement circulaire d'une *roue qui revient sans cesse sur elle-même.*

On trouve, dans l'ouvrage *Ta-tchi-tou-lun*, une explication péremptoire des mots *sing-sse* (vivre et mourir) : « Quand ce « corps est mort, il naît (toujours) de nouveau. (Cette mort et « cette renaissance) se suivent et se succèdent mutuellement, « sans jamais éprouver aucune interruption ; » *Thseu-chin-sse-i-feou-sing-siang-sou-pou-tsioue-ye.* (Dictionnaire de Basile, nos 4,653, 10,821, 4,677, 2,395, 2,708, 6,155, 6,597, 8,076, 9, 7,827.

Il n'est donc point permis de dire, avec M. Jacquet, que l'auteur parle ici « d'une mort morale dans laquelle l'homme « reste plongé *pendant son existence présente.* »

Après avoir justifié le sens philosophique que j'ai donné aux mots *sing-sse* (vivre et mourir), je ne puis m'empêcher de relever la faute qu'a faite M. Jacquet en traduisant les mots *lieou-lang-sing-sse* par *le courant de la vie et de la mort.* En effet, d'après les principes de syntaxe que j'ai développés plus haut (page 268, ligne 3 et suivantes), il est évident que toutes les fois que deux expressions chinoises sont construites ensemble de manière que l'une soit au nominatif et l'autre au génitif, cette dernière se met invariablement à la première place, et celle qui est au nominatif, à la seconde (voyez

page 268, ligne 23, la construction des mots *le courant de la vertu*). De cette manière, pour traduire comme M. Jacquet, il faudrait qu'il y eût dans le texte *sing-sse-lieou-lang*, littéralement *de la vie et de la mort—le courant*. Mais il serait, je crois, impossible de trouver un seul exemple de l'expression *lieou-lang*, construite régulièrement avec un génitif, dans cette acception figurée, mot à mot *vitæ et mortis* FLUENTES UNDÆ.

Page 5, ligne 1.

Yong-chi-tchin-tao (183). J'ai traduit: « Il *perd* à « jamais la vraie Voie. »

M. Jacquet corrige: « Ils *s'égarent* loin de la su- « prême *Intelligence*. » — Il ajoute: « J'ai traduit *chi* « (184) par *s'égarer*, et non point par *perdre*, parce « qu'il est déterminé dans la première signification « par le mot *yong* (pour toujours) qui précède. »

Réponse.

M. Jacquet se trompe. Dans le langage philosophique des Tao-ssé, l'expression *chi-tao* (185), perdre la *Voie*, n'a pas d'autre sens que celui que j'ai adopté. C'est ce que démontre le passage suivant de Lao-tseu (l. II, ch. XXXVIII), qui offre en outre plusieurs locutions analogues où le mot *chi* est employé avec la même signification (*perdre* ce qu'on possédait).

Kou-chi-tao, etc. (186). « C'est pourquoi les hommes *perdent* « (le plus ancien commentateur explique ce mot par *ils* « *laissent dépérir*) le *Tao*, et ensuite ils ont de la vertu. « Quand ils ont *perdu* la vertu, ensuite ils ont de l'humanité. « Quand ils ont *perdu* l'humanité, ensuite ils ont de la jus- « tice. Quand ils ont *perdu* la justice, ensuite ils ont de « l'urbanité. »

Le sens que j'ai donné aux mots *te* (acquérir) et *chi* (perdre) est confirmé par ce passage du *Livre des Récom-*

penses et des Peines, folio 22 : *Kien-jin-tchi-te*, etc. (187). « Si « vous voyez un homme *acquérir* ou *obtenir* (quelque chose), « *réjouissez-vous-en* comme si vous l'eussiez *acquis* vous-même. « Si vous voyez un homme *perdre* (quelque chose), *affligez*-« *vous-en* comme si vous l'eussiez *perdu* vous-même. »

Le commentaire dit (188) : « *Acquérir* signifie, par exemple, « *acquérir* du mérite, de la réputation, du profit dans le « commerce. Le mot *chi* veut dire *perdre*, par exemple lors-« qu'on oublie quelque part et qu'on perd de l'argent ou « un objet quelconque, etc. »

Dans les livres classiques le mot *chi* a le même sens dans la locution *chi-tao* (189), perdre la *Voie*, quoique le mot *tao* (voie) ait là une valeur différente.

Te-tao-tche, etc. (190). « Celui qui a acquis *la Voie* est « beaucoup secondé ; celui qui a *perdu la Voie* est peu secondé « (par le peuple). » (Meng-tseu, livre I, folio 65.)

Dans Meng-tseu le mot *tao* (voie) désigne l'art de bien gouverner, qui se résume dans l'humanité et la justice.

Page 5, ligne 1.

Tchin-tchhang-tchi-tao, etc. (191) J'ai traduit : « L'homme peut *acquérir* (*te*) par lui-même l'intelli-« gence de la vraie et éternelle Voie. »

M. Jacquet corrige : « Cette suprême et *absolue* « (voyez page 273, ligne 27, ce que j'ai dit de *tchhang* « traduit par *absolument*) Intelligence, la comprendre « *est ce qui dépend de notre volonté*. »

Réponse.

Depuis que j'ai imprimé ma traduction (juillet 1837) j'ai rencontré bien souvent l'expression *tseu-te* (192) précédée des mots *pou-khieou* (193), sans chercher, d'où il résulte qu'elle doit signifier ici *être acquis, obtenu naturellement*,

sans efforts. En écrivant *par lui-même* pour rendre le mot *tseu* (194), j'ai fait une légère faute, que M. Jacquet a reproduite en termes synonymes lorsqu'il a traduit *c'est ce qui dépend de notre volonté.* Le mot à mot de cette phrase est donc : l'intelligence (littéralement *le comprendre*) de l'éternel et vrai *Tao* s'obtient, s'acquiert *naturellement* (lorsqu'on s'est dépouillé de ses passions, etc.).

La nouvelle interprétation (*naturellement*) que je viens de donner au mot *tseu* (195), ne change rien à mon mot à mot primitif des six premiers caractères, qui se trouve littéralement dans ma traduction rapportée en tête de cet article. Ainsi tombent les raisonnements au milieu desquels se perd M. Jacquet, dans la fausse supposition que j'avais regardé les mots *tchin-tchhang-tchi-tao* (196), vraie et éternelle Voie, comme gouvernés à l'accusatif (en latin) par le mot *ou* (197), comprendre, tandis qu'il résulte des termes même dont je me suis servi que je les ai construits au génitif, en les subordonnant au nominatif verbal *ou-tche* (198), l'intelligence (littéralement *le comprendre*) du Tao.

Page 5, ligne 1.

Te-ou-tao-tche, etc. (199) J'ai traduit : « Dès qu'il a « obtenu l'intelligence de la Voie, il reste constam- « ment pur et tranquille (littéralement *celui qui* ob- « tient *de comprendre la Voie*). »

M. Jacquet corrige : « Le moyen de comprendre « l'Intelligence, c'est de conserver une pureté et « une quiétude *absolues.* »

Réponse.

M. Jacquet commet ici plusieurs fautes.

1° Il rend par *absolu,* c'est-à-dire *complet,* le mot *tchhang,* qui veut dire ici *constant, éternel.* (Voy. plus haut, page 273,

lig. 27 *sqq.*, ce que j'ai dit du même mot *tchhang*, qu'il traduit par *absolument*, au lieu de *constamment*.)

2° Il prétend que j'ai donné au mot *te* (200), obtenir, la valeur d'un verbe auxiliaire, emploi qui, *selon lui*, n'appartient qu'au *style moderne*. Il paraît oublier que dans cette locution *te-ou* (201), *obtenir de* comprendre, le mot *te* (202) remplit exactement le même rôle qu'en *style antique* dans la locution *te-wen* (203), *obtenir d'*entendre. Comparez Meng-tseu, livre I, page 4, ligne 4, et *passim*.

3° Il fait un substantif verbal des mots *te—tche* (204), qu'il rend par *le moyen de*, comme s'ils signifiaient *l'action de pouvoir* (τὸ δύνασθαι). Mais, pour en faire un substantif verbal, il faudrait que le mot *tche* (205) suivît immédiatement *te* (206), comme dans l'expression *ou-tche* (le comprendre, c'est-à-dire l'intelligence) de la phrase précédente. Et encore les mots *te-tche* (207), joints ensemble, signifieraient *l'action d'obtenir, l'acquisition*, et non *l'action de pouvoir, le moyen*. Comparez *te-tche*, le acquérir, dans l'exemple 188.

C'est une règle constante en chinois, que le mot *tche* (208), placé à la fin d'un membre de phrase, doit toujours se rendre par *celui qui*, toutes les fois qu'un ou plusieurs mots sont intercalés entre lui et le verbe initial auquel il se rappporte. Je me contenterai de citer cet exemple de Meng-tseu (l. I, p. 95, l. 7) : *Lao-sin-tche*, etc. (209). « *Ceux qui* « travaillent d'esprit gouvernent les hommes; *ceux qui* tra- « vaillent de corps sont gouvernés par les hommes; *ceux qui* « sont gouvernés par les hommes nourrissent les hommes; *ceux* « *qui* gouvernent les hommes sont nourris par les hommes. »

4° Enfin, en traduisant le mot *tche* (210) par *celui qui* (et je crois en avoir démontré la nécessité), on arrive à une conclusion fort différente. On voit que l'auteur regarde *la pureté et la tranquillité constantes*, non comme le moyen d'obtenir l'intelligence du *Tao*, mais comme l'heureux résultat de l'intelligence du *Tao*; et c'est ce résultat final que l'auteur a voulu exprimer dans le titre de ce traité philosophique, pour en annoncer le sujet, l'importance et le but.

CONCLUSION.

M. Jacquet n'ayant pas pris la peine de motiver les corrections qu'il a faites dans ma traduction des notes, avec aussi peu de raison que dans celle du texte, je crois inutile de prouver que cette partie de mon travail a été exécutée avec autant de soin et d'exactitude que la première, qui seule présentait de graves difficultés. Je craindrais d'ailleurs de donner à ma réponse une étendue démesurée, qui en retarderait trop longtemps la publication.

Maintenant que cette discussion est terminée, je me réjouis de l'occasion que M. Jacquet m'a offerte, *sans le vouloir*, de montrer d'après quelles règles on peut se guider dans l'interprétation des textes chinois, et d'établir en outre que *l'étude de la langue chinoise n'est pas une chose vague et arbitraire;* qu'elle a pour base un ensemble de principes sûrs et rationnels, et que dès à présent *elle peut profiter* (je me sers à dessein de sa phrase, en supprimant la négation), *elle peut profiter*, dis-je, *de moyens de critique semblables à ceux qu'on a déjà préparés pour plusieurs autres idiomes de l'Asie.*

Après avoir détruit l'une après l'autre toutes les critiques et les corrections de M. Jacquet qui pouvaient paraître mériter une réponse sérieuse, je me sens le droit de clore ce débat, et de déclarer que

je me croirais dispensé de me justifier une seconde fois, si par hasard il était assez mal inspiré pour vouloir courir les chances d'une nouvelle réfutation.

Stanislas JULIEN,
Membre de l'Institut,
Professeur de langue et de littérature chinoises
et tartares-mandchou au Collége de France.

NÉCROLOGIE.

L'Europe entière est déjà instruite de la perte cruelle et vraiment irréparable que la France vient de faire dans la personne de M. le baron Silvestre de Sacy. Cet illustre savant, digne à tous égards de notre admiration, de nos respects et de nos regrets, est mort le 21 février 1838, à l'âge de quatre-vingts ans. Dans sa longue carrière, il s'est constamment montré plein d'ardeur pour l'étude et l'accomplissement de ses devoirs; et, par un privilége refusé à tant d'autres hommes, il a été exempt jusqu'à la fin de ses jours des infirmités du corps et de la décadence de l'esprit. Pendant près d'un demi-siècle, M. Silvestre de Sacy a tenu le sceptre de la littérature orientale, et il a donné une forte impulsion à l'étude des langues de l'Asie, par ses leçons, ses conseils, ses encouragements et ses écrits. Ses

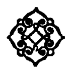
élèves, dont beaucoup sont venus à Paris de contrées lointaines, attirés par sa haute réputation, n'oublieront jamais le bonheur qu'ils ont eu de se presser autour de lui pour entendre ses leçons instructives : et, en effet, quelle parole fut jamais plus savante, plus réfléchie et plus digne d'être entendue que la sienne! Quelle connaissance profonde de ce qu'il enseignait! Quelle netteté dans les idées! Que de clarté et de précision dans le discours! Y eut-il jamais professeur plus zélé, plus assidu, plus consciencieux? Toujours jaloux de former des élèves, il se mettait à la portée de ceux qui commençaient, en leur développant, avec complaisance et sans crainte de s'abaisser, les premiers éléments de l'arabe et du persan; mais, bientôt après, on le voyait, maître des difficultés les plus cachées de ces idiomes, ouvrir les poëtes et les commentateurs, les poursuivre jusque dans le dédale obscur de leurs pensées les plus subtiles, et les expliquer, comme en se jouant, à ses auditeurs surpris.

Maintenant, si nous portons la vue sur les ouvrages de M. Silvestre de Sacy, ne serons-nous pas étonnés de leur grand nombre? Comment, au milieu de tant d'occupations, a-t-il trouvé le loisir de les composer? C'est que personne ne fut doué d'une facilité plus heureuse et d'une volonté plus ferme, et que personne ne connut mieux que lui le prix du temps, dont le sage est toujours si économe. Dans tous ses écrits, quelle variété de faits! quelle critique solide! que d'aperçus ingénieux! D'autres

entreprendront sans doute de les passer en revue, de les analyser et de montrer tous les trésors d'érudition qu'ils renferment. Il nous suffira de dire ici qu'ils sont devenus depuis longtemps et resteront toujours les manuels des orientalistes. M. Silvestre de Sacy n'excluait aucune branche de savoir; il a promené partout ses regards curieux et attentifs: histoire, géographie, antiquités, philosophie, religions, sectes, théologie mystique, grammaire, éloquence, poésie, il a tout vu, tout approfondi; sa plume s'est exercée sur une foule de matières et jusqu'au dernier moment de sa vie; c'était Antée qui retrouvait de nouvelles forces en embrassant sa mère.

M. de Sacy sera mis désormais au nombre des savants les plus distingués et les plus féconds que la France ait produits, et il vivra dans la postérité.

G. DE L.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 février 1838.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, professeur au Collége de France;
SOLVET, premier substitut du procureur général à Alger;
WEIL, bibliothécaire de l'université de Heidelberg;
DE NULLY, secrétaire-interprète de la direction d'Alger au ministère de la guerre;
BARUCCHI, directeur du musée de Turin.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Freytag qui annonce au conseil l'intention de publier une édition complète, avec une traduction latine, des Proverbes de Meïdani, et sollicite les encouragements de la Société en faveur de cette entreprise. Le conseil décide que l'état des fonds de la Société ne permet pas de satisfaire à la demande de M. Freytag.

On lit une lettre de M. le conseiller de Macedo, qui adresse au conseil la seconde partie de son Mémoire statistique sur les possessions portugaises dans l'Afrique orientale. Les remercîments de la société seront adressés à M. de Macedo.

M. Caussin annonce au conseil qu'il s'est occupé de chercher une personne qui donnât ses soins à la rédaction d'un index des matières contenues dans la seconde série du Journal asiatique. Il présente M. Bailleul, membre de la Société, qui consent à se charger de ce travail. On décide qu'un exem-

plaire de cette seconde série du Journal de la Société sera offert à M. Bailleul pour reconnaître le zèle désintéressé avec lequel il a répondu aux intentions du conseil.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 février 1838.

Par le traducteur. *Le Tao-te-king, ou le Livre révéré de la raison suprême et de la vertu*, par LAO-TSEU; traduit et publié par G. Pauthier. 1838. 1re livraison. 80 pages in-8°.

Par l'auteur. *Hammer's Gemäldesaal der Lebensbeschreibungen grosser moslimischer Herrscher der ersten sieben Jahrhunderte der Hidschret*, von HAMMER-PURGSTALL. Leipzig, 1837. 3 parties.

Par M. le conseiller de Macedo. *Segunda parte da Memoria estatistica sobre os dominios portuguezes na Africa oriental*, por Sebastiao Xavier BOTELHO. Lisboa, 1837.

Par l'éditeur. *Selections from the Bostan of Sadi*, by Forbes FALCONER. London. In-12.

Par l'auteur. *Forschungen im Gebiete der Hebräisch-aegyptischen Archäologie*, mitgetheilt von Joseph-Levin SAALSCHÜTZ. Königsberg, 1838. In-8°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Journal de l'Institut historique. 4e année. Tome VII. 4e livraison. Décembre 1837.

Bulletin de la Société de géographie. 2e série. Tome IX. N° 49. Janvier.

Par son testament, M. le baron Silvestre de Sacy lègue au cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi un fragment des ruines de Persépolis monté en marbre blanc.

SUR LA SIGNIFICATION EXCLUSIVE DU MOT EDEB COMME PHILOLOGIE.

Quoique le mot *edeb* ادب signifie à la fois *la culture de l'esprit et des mœurs, les bonnes manières et les humanités,* il ne se prend que dans le dernier sens toutes les fois qu'il est joint au mot *ilm,* ou même sans ce dernier mot, dans tous les cas où il est question de lettres ou de littérature (*oudeba*). On n'a qu'à ouvrir le Dictionnaire bibliographique de Hadji-Calfa pour se convaincre de la différence essentielle d'*ilmol-edeb*, qui est la philologie, et d'*ilmol-adab*, qui est la science des bonnes manières. On n'a qu'à ouvrir de même le premier ouvrage bibliographique de littérature arabe pour se convaincre que le mot *edeb*, sans être même précédé de celui d'*ilm*, ne signifie jamais rien autre chose que la philologie. اخذ عنه الادب[1], comme cela se trouve sur chaque page du *Miftah-es-seaadet*, signifie « il étudia sous lui la « *philologie;* » et jamais autre chose. Je ferai observer encore qu'*edeb*, et non pas *adab*, est la véritable prononciation arabe du mot ادب. Le vulgaire prononce assurément *adab*, comme *azhar* au lieu d'*ezher* ازهر ; mais il n'en est pas moins vrai que la bonne prononciation exige que le *feth*, sur les lettres molles, sonne toujours *é*, comme sur les dures, *a*. Ceux qui prennent le parti de prononcer le *feth*, dans tous les cas, comme *a*, se trouveraient réduits à vouloir soutenir que la langue arabe ne connaît pas le son de l'*é*. M. F. Fresnel se trouve dans ce cas, lui qui, cependant, le premier parmi les orientalistes français, a rétabli dans ses Lettres la véritable prononciation du *kesr* comme *i;* en prononçant le *feth* toujours comme *a*, il a suivi la prononciation vulgaire, et non pas celle prescrite par les règles de la grammaire et la lecture du Coran, qu'on a tort de vouloir qualifier comme

[1] Ou bien كان اماما في النحو والادب « Il était une autorité « en grammaire et en philologie. »

exclusivement turque. Une preuve frappante de la prononciation du *hemzé* comme *é* dans les temps les plus anciens se trouve entre autres dans le nom de l'ancienne ville de Resaïna, dans Ammien Marcellin[1]. Les orientalistes qui écrivent arbitrairement tantôt *a* et tantôt *é*, pour exprimer le son du *feth*, tombent dans de grandes inconséquences. J'ouvre la table des matières de la Chrestomathie arabe et j'y trouve *derb*, *deseht*, *dewadar*, *deir*, *dehna*, *derout*, *dera*, etc. Or il n'y a pas de raison pour prononcer le *feth* sur la lettre *dal*, dans ces mots, comme *é*, et dans celui d'*edeb* comme *a*, et *vice versâ*; de même, puisqu'on prononce le *hemzé* comme *é* dans *reïs*, *é* (interrogation أ), إن *en*, etc., il n'y a pas de bonne raison non plus pour qu'il ne sonne *é* dans le mot *edeb*. Ainsi il y a une tout aussi grande différence entre les mots *edeb* et *adab*, qu'il y en a entre la philologie et les bonnes manières : quoique dérivées d'une même source, elles devraient marcher de pair.

HAMMER-PURGSTALL.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire français-turc, de M. T. X. BIANCHI; nouvelle édition.

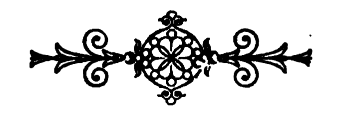
Cet ouvrage, publié en 1831, et dont l'édition est entièrement épuisée, formera à l'avenir, par les augmentations et améliorations auxquelles son auteur vient de le soumettre, un véritable dictionnaire en parfaite harmonie avec le Dictionnaire turc-français qui vient de paraître.

[1] رأس عين. *Djihan-nouma*, pag. 444.

M. Bianchi publiera simultanément un Guide de la conversation, رهبر تكلّم *Rehberi tekellum*, ou recueil de phrases élémentaires et de dialogues en français et en turc, approprié aux idées et aux circonstances actuelles en Turquie. Le public instruit ne saurait manquer d'accueillir avec faveur les nouvelles productions de ce laborieux orientaliste.

Arabica Analecta inedita, è tribus manuscriptis genevensibus, in usum tironum edidit Joh. HUMBERT. Parisiis, è Typographia regia, 1838. In-8°.

M. Bazin aîné, qui a obtenu, il y a quelques mois, un crédit du Gouvernement pour l'impression des Chefs-d'œuvre du théâtre chinois, nous prie d'annoncer aux lecteurs du Journal asiatique que le premier volume de cet ouvrage, contenant l'introduction, une préface de l'éditeur chinois du *Youen-jin-pé-tchong,* et quatre nouveaux drames en prose et en vers, traduits, pour la première fois, sur l'édition de la Bibliothèque royale, sera mis en vente du 15 au 20 avril prochain.





(8) 道者。通物者也。(9) 道若塗也。

生。故字之曰道也。(7) 行於萬物者。道也。

形容。不知當何以名之。見萬物皆從道而

下母。吾不知其名。字之曰道。(6) 我不見道

大道。(4) 大道甚夷。而民好徑。(5) 可以爲天

(1) 大道無形 (2) 道 (3) 使我介然有知。行於

萬物。⑰本⑱末⑲治晚生越礼。⑳遣俗流

而人有心。⑭而⑮無情⑯降本流末。而生

鏌鋣。而怨其人。網無心。而鳥有情。劒無情

無情乎。⑬魚不畏網。而畏鵜。復讐者。不怨

文曰。饑思食。壯而思室。自然之性。先生安獨

⑩大道無情⑪無情⑪六情⑫溫嶠嘗問

(37)悉皆(38)上合國子生通一經者悉皆薦

門寵。去飲王池流。(34)降(35)天地悉歸(36)悉

(31)流(32)今之賦者。古之詩流也。(33)逝辭金

(29)德之流行速於置郵而傳命。(30)流行

君(24)君人(25)降(26)本降(27)本之降(28)本降

風善政猶有存者。(21)降本流末。(22)降(23)人

悉不殺生。不飲酒。不食葱蒜。(47)悉(48)夫人

日。三日過已。乃令自求所安。(46)舉國人民，

僧。悉小乘學。(45)若有客比丘到。悉供養三

般泥洹處。皆悉起塔。(43)悉(44)可有四千餘

悉化滅。(42)是迦葉佛本生處。父子相見處。

舉將擢用之。(38)皆悉(40)悉(41)粳米酥油皆



使神全氣盛也。七情不動五賊不亂。六根

(64)體道。含靈自曉。(65)靈(66)悟(67)先須鍊已。

納。服食養身。使形神相表裏助濟。(63)神

(61)玄微子飛遯離俗。澄神定靈。(62)呼吸吐

(53)形(54)神(55)氣(56)精(57)心(58)靈(59)神(60)靈

神好清而心擾之。(49)神(50)靈(51)神(52)氣

太勞。則絶。是以形之生也。以其有神也。神

形者。神之宅。神太用。則歇。精太搖。則竭。氣

矣。(68)氣(69)形(70)精者。神之本。氣者。神之用。

其精能幾何。精一去。則神氣隨之。身則喪

聽聲。則慾起而搖精。五者日夜戕賊於身。

淨盡。精難搖動。眼見色。則愛起而賊精。耳

日思無日。(80)常(81)澄其心。(82)其(83)其(84)澄
常有善神擁護。(78)常懷克己心。(79)常將有
之。(75)舉足常看蟲蟻。(76)常須隱惡揚善。
(72)常(73)常行妬忌(74)若時常存此心而行
耗。則神離。神離。則形死矣。(71)常能遣其慾。
之有托者。以其有氣也。如精絕。則氣耗。氣

游之事。無請託之端。心澄體靜。恬然自得。

亂之本。澄心清意。可謂知略。(99) 澄 (100) 無交

自恐 (97) 澄 (98) 凡學者。能明天地之分。通治

(94) 澄其心 (95) 氣動其心 (96) 使人心動。無故

(90) 其聲聞 (91) 其肉食 (92) 其旅整 (93) 其心澄

(85) 心 (86) 其 (87) 聞其聲 (88) 食其肉 (89) 整其旅

(123)漸(123A)漸民以仁(124)漸(125)漸次也。稍也。

聖道。(118)漸(119)漸(120)於(121)于(122)東漸于海

十毒。(114)毒(115)六欲不生。(116)定觀經(117)漸入

滅。(110)毒(111)毒(112)害人之草。(113)一日而遍七

(105)自然(106)自然(107)自然(108)自然(109)三毒消

(101)自然 六欲不生。(102)自然(103)生(104)自然

形也。使人日徙善而(遠罪)不自知也。(156)南面而治

(133)化(134)教化(135)故之教化也。微其止耶于未

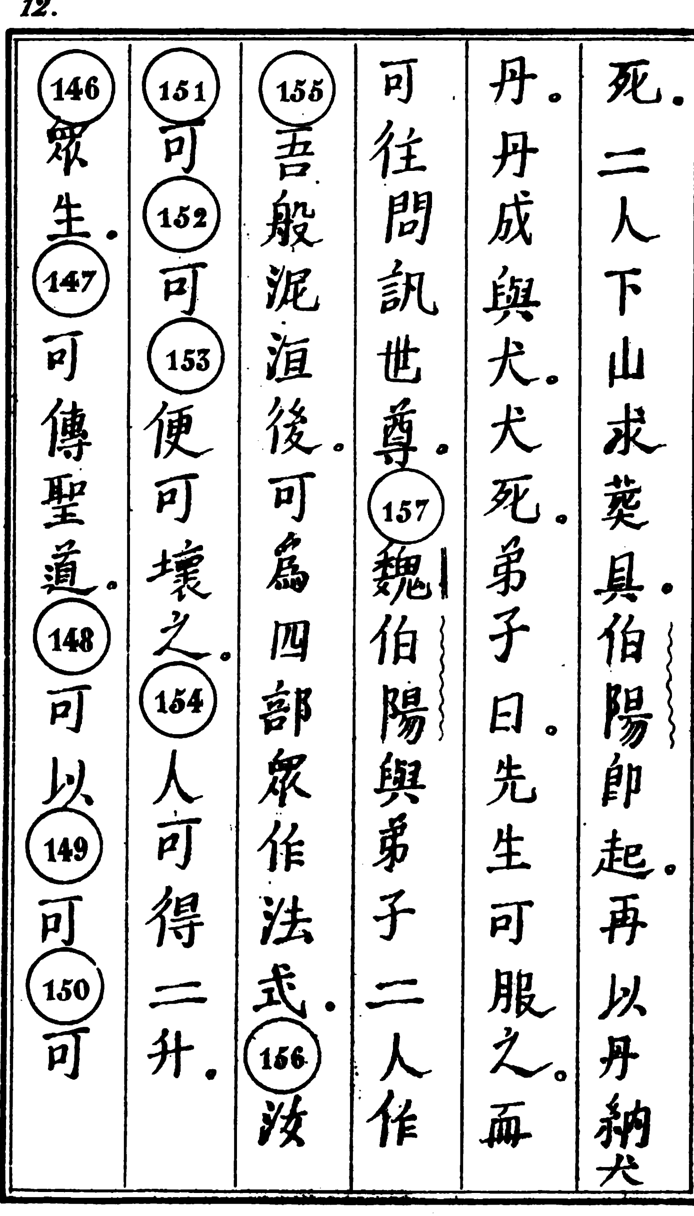
廢棄。(129)佛法漸滅。(130)爲化衆生。(131)教(132)教

者甚少。如相沿。日久蒙古字并蒙古話。漸至

(128)看來蒙(古)旗下人。能蒙古話及以蒙字繙譯

(126)凡物有變移徐而不速。謂之漸。(127)漸入死喪。

感化而歸于正。(143)逢人化化導。(144)衆生。(145)衆生。
取則。(140)正已化人。(141)化(142)人見我爲正人。皆
美矣。(137)化(138)訓(139)東訓尼父。西化金仙。百王
礼。故其罰甚輕而禁不犯者。教化行而風俗
設庠序以化於邑。漸民以仁。摩民以誼。節民以
天下。莫不以教化爲大務。立大學以教於國。



死。二人下山求葬具伯陽郎起。再以丹納犬
丹。丹成與犬。犬死。弟子曰。先生可服之。而
可往問訊世尊。(157)魏伯陽與弟子二人作
(155)吾般泥洹後。可爲四部衆作法式。(156)汝
(151)可(152)可(153)便可壞之。(154)人可得二升。
(146)衆生。(147)可傳聖道。(148)可以(149)可(150)可

之者。不名道德。(166)道德(167)德(168)地德(169)神
(160)傳聖道。(161)傳(162)可(163)傳(164)聖道(165)執著
源則一。能從其教。皆可入於聖賢地位。
常遊此山之中以自取樂。(159)三教雖殊。其
來。千有餘歲。幸而顏容不少衰。行可勝人。
及弟子口中。皆起仙去。(158)吉夷氏誕生以

海。永失眞道。(179)傳(180)生死。(181)輪廻生死。

(177)即驚其神。旣驚其神。(178)流浪生死。常沈苦

惟賢人。(175)無辜籲天。殲德彰聞。(176)改於其德。

之德如此。爲萬物之母。(173)德(174)爵罔及惡德。

助道之化。大道虛無形。淸靜而常無爲。(172)道

德(170)月德(171)其爲道。母萬物而天發生之。



190 得道者多助。失道者寡助。191 眞常之悟

理得利。失者。如遺失財物之類。189 失道。

人之失。如已之失。188 註。得者。如得功名。生

義。失義而後礼。187 見人之得。如已之得。見

186 故失道而後德。失德而後仁。失仁而後

182 輪廻生死。183 永失眞道。184 失 185 失道

tité est considérable, on peut présumer de là que le recensement néglige une forte partie d'individus, ainsi que je l'ai fait sentir dans mon Mémoire sur les variations de la population contribuable de la Chine. Pour aller plus loin, je me suis servi de deux passages relatifs au Ier et au VIIIe siècle de notre ère, où se trouve une autre donnée, celle du produit moyen du sol cultivé, et mieux encore, celle de la quantité de sol cultivé nécessaire à la nourriture d'un individu [1]. En combinant cette donnée avec les recensements des terres, on peut déduire de là une évaluation approximative de la population totale de la Chine à diverses époques, et comparer le chiffre ainsi obtenu avec celui que le texte indique pour la population contribuable. Cette étude m'a paru être le complément naturel de mon premier travail; mais, ici comme précédemment, il faut s'attendre à beaucoup de vague et d'incertitude dans les documents que nous pouvons consulter.

J'ai réuni dans plusieurs tableaux les dénombrements des terres correspondant à chaque grande époque historique, et joint, à côté du chiffre des mesures chinoises, son évaluation en mesures métriques. En rapprochant ce dernier nombre du nombre total d'hectares compris dans la Chine entière, d'après les cartes des missionnaires, on obtient la proportion des terres cultivées à la surface totale; et ce renseignement est utile comme vérifi-

[1] J'ai cité en détail ces deux passages dans mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois.

cation, bien qu'à l'aide des passages que j'ai cités, la population totale se déduise des dénombrements des terres cultivées, indépendamment de leur conversion en mesures européennes. Je commencerai donc par établir la valeur métrique que j'ai employée pour le *meou* 畝, caractère qui désigne, comme on le sait, la mesure agraire généralement employée à la Chine.

Le dictionnaire de Khang-hy indique que depuis les Thsin, ou depuis le milieu du IIIe siècle avant notre ère, le *meou* 畝 représente un rectangle de 240 *pou* 步 de long sur un *pou* de large. Auparavant, cette dénomination s'appliquait à un rectangle de 100 *pou* de long sur 1 de large. De même le *Souan-fa-tong-tsong*, petit traité chinois de règles pratiques, qui fut imprimé en 1593, et que j'ai cité dans mes mémoires précédents, indique, 1er et 3e cahiers, que le *meou* légal doit être de 240 *pou* de long sur 1 *pou* de large, tel qu'il était auparavant; et une ordonnance rectifie les abus introduits à ce sujet dans diverses provinces. Cette valeur du *meou* en fonction du *pou* est bien celle qu'emploie Ma-touan-lin, comme le prouvent divers passages où il donne, outre les *meou*, des fractions de *meou* qui sont de 140 et 180 *pou*. Mais l'évaluation de ce *pou* en fonction des mesures inférieures est faite différemment par plusieurs auteurs chinois. Ainsi, d'après les mêmes passages du *Souan-fa-tong-tsong*

que je viens de citer, le *poa* est égal à 5 *tchy*. Cette même valeur est rapportée par les missionnaires (*Mémoires sur les Chinois*, tome III, page 345), dans les estimations qu'ils donnent des mesures usitées sous les anciennes dynasties. Elle se retrouve aussi dans l'Histoire des Kin, où il est dit que leur *meou* fut de 240 *pou*, et chaque *pou* de 5 *tchy* (*Continuation de Ma-touan-lin*). Mais dans le dictionnaire de Khang-hy et, d'après lui, dans les dictionnaires européens, le *pou* est porté comme égal à 6 *tchy*. Le texte de Ma-touan-lin rapporte (1re section) que, du temps de Wen-wang, le *pou* était de 6 *tchy*. Le *Cheou-chi-thong-khao*, ouvrage spécial pour l'agriculture (Bibl. royale, collect. nouv. n° 157), dit bien que le *meou* est de 240 *pou* sur 1 *pou* de large; mais il porte la valeur du *pou* à 5 et 6 *tchy*, comme deux mesures usitées pour l'arpentage; et donne dans l'une et l'autre supposition le nombre de *tchy* contenu dans un *meou* [1].

Le *tchy* ou pied chinois a lui-même varié, comme l'histoire le montre. Suivant les traditions, le premier *tchy* fut déterminé par Hoang-ty, d'après la longueur d'une flûte carrée qui devait rendre un son particulier. Ce mode, très-inexact en lui-même, est la seule base à laquelle les Chinois ont rapporté

[1] M. Deguignes, dans son Voyage, et le P. Amyot (tome II des *Mémoires des Missionnaires*) disent que le *meou* ou arpent chinois est de 240 pas de long sur 1 de large, et que le pas est de 10 pieds. Ce pas ne peut être que le *tchang*. Le *pou* n'a varié que de 5 à 6 *tchy*.

leur système métrique, et de là vient la variation fréquente de leur pied. Sous les Chang, qui régnaient du xviie au xiie siècle avant l'ère chrétienne, le *tchy* en usage fut à celui des Hoang-ty comme 12 $\frac{1}{2}$: 10. Sous les Tcheou, qui régnèrent du xiie au iiie siècle avant notre ère, le *tchy* fut moindre que celui de Hoang-ty dans la proportion de 8 : 10. Plus tard, sous les Han, on reprit le pied musical de Hoang-ty, lequel, d'après les mesures données par le père Amyot, paraît être de 255 millimètres environ. Mais le pied des Chang a servi plus généralement dans l'usage ordinaire. C'est à lui qu'on paraît devoir rapporter les mesures citées par Ma-touan-lin, ou bien au pied de l'arpenteur, qui est un peu plus grand que celui des Chang, de $\frac{1}{4}$ de *tsun* ou dixième de pied. Actuellement, le pied impérial est égal à 320 millimètres, suivant des figures d'Amyot et les valeurs données par les missionnaires; et ce pied est celui des Chang. Mais la figure donnée par le père Martini, et les mesures prises sur des étalons en ivoire par M. de Prony réduisent ce pied à 305 ou 306 millimètres. C'est ce pied impérial qui a servi aux missionnaires jésuites pour la carte qu'ils ont levée de la Chine. Mais ce même pied servait-il pour la mensuration légale des terres, ou bien cette mensuration se faisait-elle avec le pied de l'arpenteur, qui serait, suivant Amyot, de 328 millimètres, et, suivant les mesures faites à Paris, de 315 seulement? c'est ce qui ne peut se décider.

Ma-touan-lin, compilant les matériaux qu'il trouve dans les chroniques, n'a fait aucune observation particulière sur la valeur des mesures métriques usitées par les dynasties qui entrent dans son cadre; il se contente de rapporter purement les nombres des terres recensées. Comme nous avons vu que depuis les Thsin la valeur du *meou* était généralement reconnue égale à 240 *pou* de long sur 1 de large, l'incertitude porte sur la valeur du *pou* en *tchy* et sur la valeur du *tchy* en mesures métriques. Or les nombres que cite Ma-touan-lin étant postérieurs aux Thsin, et se rapportant aux dynasties des Han, des Thang, des Soung, où l'administration était régulière, j'ai supposé que le *pou* et le *tchy* étaient sensiblement constants pour ces trois époques. J'ai supposé le *pou* égal à 5 *tchy*, d'après la valeur donnée par le *Souan-fa-tong-tsong*, et quant au *tchy* lui-même, j'ai pris la valeur qu'on connaît le mieux, $0^{m},306$.

D'après ces données, le *pou* sera égal à $5 \times 0^{m},306$ ou à $1^{m},53$, le *pou* carré vaudra $1^{m},53 \times 1^{m},53$, soit $2^{mc},34$, et le *meou* égal à 240 *pou* carrés, soit $240 \times 2^{m},34$, vaudra $561^{mc},6$. Le *king* ou centaine de *meou* vaudra 56160^{mc}, soit $5^{hect},62^{ares}$. Si l'on faisait le *pou* égal à 6 *tchy*, les valeurs précédentes du *meou* et du *king* devraient être augmentées dans la proportion de 36 à 25. Le *meou* deviendrait 804^{mc}, et le *king* correspondrait à $8^{hect},04$. La différence est grande entre cette évaluation et la première que j'ai adoptée; mais la discussion qui va suivre prouvera, du moins

pour moi, que celle-ci est la plus probable; car l'autre conduirait à des nombres sensiblement trop élevés.

Pour qu'une opération cadastrale présente des résultats sensiblement exacts, il faut qu'elle soit fondée sur une carte générale, dressée au moyen d'instruments de précision; il faut que dans le relèvement des détails de l'arpentage des champs, les alignements soient tracés avec soin, de manière à diviser les terres en figures géométriques; enfin il faut que le mesurage soit fait avec des chaînes sensiblement inextensibles. Or aucune de ces précautions n'a été prise par les Chinois; car ils ne possédaient aucun instrument exact. Si l'on parcourt le seul ouvrage de géométrie chinoise qui nous soit parvenu, le *Souan-fa-tong-tsong*, dans lequel même existent de fréquents emprunts aux Indous, on y trouve uniquement la description d'une espèce de boîte à roulette intérieure, où s'appliquait une corde divisée en *tchang* (dizaine de pieds), et destinée à la mensuration des champs. Quant au moyen d'établir des alignements, les Chinois n'avaient, à cette époque même, rien de semblable à l'équerre d'arpenteur. Chez eux, le mesurage des terres s'exécutait avec une corde de chanvre et des perches pour s'aligner; conséquemment l'opération ne pouvait être qu'assez imparfaite, malgré l'apparence d'exactitude rigoureuse présentée par les dénombrements que rapporte l'histoire. Sur plusieurs millions de *king* ou centaines de *meou*, l'historien n'ose pas négliger un *meou* ou même une fraction de *meou*;

telle qu'elle a été consignée sur les registres officiels; mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut regarder ces dénombrements des terres cultivées que comme des approximations, et l'on ne peut avoir confiance dans toute mensuration ainsi exécutée qui comprendrait des parties difficiles à mesurer, telles que les lacs, les montagnes, les bois, etc.

Ainsi, dans le premier cahier de la section du partage des terres, on trouve sous les premiers Han, vers l'ère chrétienne, un dénombrement général des terres de l'empire, lequel monte à un total de 145,136,405 *king* répartis de la manière suivante :

Villes, habitations, chemins, Bois, montagnes, fleuves, lacs,	102,528,889 king	145,090,374.
Terres de culture irrégulière.	32,290,947	
Terres cultivées régulièrement.	8,270,538	

D'après la valeur probable du *king* que j'ai donnée plus haut, la somme totale représenterait environ 814,000,000 hectares. Or la surface réelle de la Chine, d'après les mensurations exactes des missionnaires européens, n'est que de 330,000,000 d'hectares. Ainsi, la mesure des Han est plus que double de la véritable, et on n'expliquerait pas même cette différence, en supposant qu'ils aient fait mesurer avec leur cordeau les déserts qui entourent la Chine au nord. Les Chinois, au temps des Han, ignoraient totalement l'art de mesurer les distances inaccessibles, et l'erreur précédente dépend principalement de la quantité énorme de *king*

(plus de 560,000,000 d'hectares) portés dans leur compte pour les villes, bois, montagnes, fleuves, lacs, qu'ils avaient évalués à la grosse, ne pouvant les arpenter avec leur boîte à roulette et leur cordeau. L'exactitude raisonnée est encore aujourd'hui une sorte de sens particulier à notre Europe et inconnu en Asie.

Pour déduire maintenant de ces dénombrements des terres cultivées une évaluation de la population de la Chine aux diverses époques où ils ont été faits, il faut recourir aux passages que j'ai cités au commencement de ce Mémoire, lesquels présentent, comme je l'ai dit, la quantité de substance alimentaire qu'un *meou* cultivé était censé produire à ces mêmes époques, et mieux encore l'étendue de terrain cultivé nécessaire à la nourriture d'un individu. Le passage du temps des Han (kiv. VIII du *Wen-hian-thong-khao*, pag. 10 et 11) porte qu'un *meou* produit un *chy* $\frac{1}{2}$ de riz, et qu'en un mois un individu consomme cette même quantité. Ceci donne 12 *meou* pour l'étendue de terrain qui nourrit cet individu pendant l'année entière. Un autre passage du temps des Thang (kiv. VIII, p. 37) porte qu'une centaine de *meou* ou *king* rend par an 50 décuples boisseaux (mesure analogue au *chy*), et qu'un individu consomme moyennement $\frac{2}{10}$ de boisseau par jour. Ceci donne 14 *meou* $\frac{6}{10}$ pour la quantité de terrain nécessaire à la nourriture d'un individu. Une différence notable se montre entre le produit du *meou* aux deux époques; d'abord 1 *chy* $\frac{1}{2}$, ensuite

$\frac{1}{2}$ *chy*. Cette différence tient à la variation des mesures de poids qui ont changé du simple au double, du règne des Han à celui des Thang. Le *chy* de 120 *kin* pèse actuellement 72 kilogrammes. Il devait peu différer de ce poids sous les Thang; mais, sous les Han, il ne dépassait guère 30 kilogrammes (voyez mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois). Mais nous n'avons pas besoin ici d'entrer dans cette discussion, puisque nous trouvons dans les passages cités l'étendue du terrain nécessaire à la nourriture de chaque individu, indépendamment de l'évaluation des surfaces et des mesures. Les estimations des deux passages présentent entre elles une différence de 2,6 *meou* qui est assez faible; mais afin d'être plus exact, je conserverai le chiffre indiqué pour chaque époque; 12 pour les Han, 14,6 pour les Thang.

Le tableau suivant présente les divers dénombrements des terres cultivées exécutés sous les Han, tels qu'ils sont consignés aux 1er et 2e kiven de la section du partage des terres. J'ai porté les nombres de *king* ou de centaines de *meou* d'après le texte, et je les ai traduits en hectares, à raison de 5,61 ares par *meou*. La 4e colonne contient le quotient par 12 des divers nombres de *meou*, et donne ainsi le chiffre approximatif de la population que la Chine pouvait alors nourrir. La dernière présente la quantité de terre cultivée par chaque famille, laquelle s'obtient en divisant le chiffre des *meou* dénombrés par le nombre des familles recensées, tel que je l'ai

rapporté dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine.

TABLEAU

DE L'ÉTENDUE DES TERRES CULTIVÉES EN CHINE,

SOUS LA DYNASTIE DE HAN.

ANNÉES chrétiennes.	ÉTENDUES CULTIVÉES				POPULATION que les terres cultivées pouvaient nourrir à raison de 12 meou par tête.	SURFACE cultivée par famille, en hectares
	EN KING (100 MEOU).			EN HECTARES.		
	king	meou	pou			
2	8,270,536	"	"	46,483,300	68,921,133	3,75
105	7,320,170	80	140	41,139,365	61,001,423	4,40
124	6,942,892	33	85	39,019,057	57,857,436	3,99
144	6,896,271	56	194	38,887,049	57,468,928	3,84
145	6,957,676	20	"	39,042,142	57,980,635	3,88
146	6,930,123	38	"	38,877,994	57,751,028	4,22

Si l'on rapproche les nombres d'individus portés dans la 4e colonne de ceux que présentent les recensements de la population *contribuable*, faits à la même époque (*Mémoire sur les variations de la population de la Chine*), on trouvera que ces derniers varient aussi proportionnellement à la quantité des terres cultivées, mais qu'ils sont plus faibles d'un sixième environ : ce qui est naturel. Si l'on examine les nombres que j'ai calculés dans le même mémoire, en observant l'âge où commence l'impôt et rétablissant, au moyen des tables, les individus non

compris au recensement, on trouvera ces nombres en excès d'un sixième sur ceux de la 4ᵉ colonne de ce tableau. De là résulte que la population probable de la Chine sous les Han a varié de 80 au plus à 60 millions d'individus.

La surface de la Chine embrassant 333,000,000 d'hectares, d'après les cartes des missionnaires, la surface cultivée sous les Han était à la surface totale comme 4 : 30 ou le septième environ.

Après les Han, il faut passer les IIIᵉ, IVᵉ et Vᵉ siècles de notre ère pendant lesquels la Chine fut divisée en plusieurs empires, et agitée par des guerres intérieures. Enfin, à l'avénement de la dynastie Souy, qui réunit toute la Chine sous son autorité, on trouve des dénombrements des terres cultivées. Le premier se rapporte à l'année 589 (*kay hoang*, 9ᵉ année) et présente 19,404,267 *king;* le second se rapporte au milieu de la période *Tay-nie* (605-617), et présente 55,854,040 *king* de terres cultivées ou *cultivables* (*ken-tien*), d'après une rotation périodique. Ces chiffres sont considérables et doivent être examinés avec attention.

En conservant au *king* sa valeur précédente de 5^hect^,62^ares^, le second dénombrement traduit en mesures métriques représenterait 313,899,745 hectares. Or, d'après la carte dressée par les missionnaires jésuites, la surface entière de la Chine contient 3,330,000 kilomètres carrés, soit 333,000,000 d'hectares. La faible différence qui existe entre ce dernier nombre et celui des Souy prouve évidem-

ment que leur second dénombrement des terres est le résultat d'un arpentage général de la Chine. Cet arpentage est beaucoup moins inexact que celui des Han; l'erreur n'est ici que d'un quinzième environ; mais ce cadastre général ne peut nous servir pour estimer la population de cette époque.

L'autre dénombrement, traduit en mesures métriques, représente 109,052,000 hectares de terres cultivées, soit environ le tiers de la surface totale de la Chine. Or l'année 589, où fut fait ce dénombrement, suit immédiatement celle où les princes de Souy achevèrent la conquête de l'empire du midi, et terminèrent cette longue suite de guerres intérieures qui désolaient la Chine depuis près de trois siècles. Il serait bien invraisemblable qu'à la fin de toutes ces guerres, le tiers de la Chine ait été en état de production annuelle, comme riz et céréales. Actuellement en France, la quantité des terres ensemencées annuellement atteint au plus à cette proportion sur la surface totale du pays. Sans doute, le dénombrement des Souy fut destiné à reporter l'impôt sur les terres *cultivables* des propriétés particulières, et même sur celles qui étaient incultes, faute de propriétaires, et qui furent louées par le gouvernement sous le nom de *champ de rosée* aux individus en âge valide. Ceci était un usage des Wey, des Heou-tcheou, et il fut continué par les Souy, leurs successeurs. D'après cela, en comparant ce dénombrement des terres avec le dénombrement des familles que l'histoire cite pour cette

époque (4,100,000), on peut en déduire la quantité moyenne de terre assignée à chaque famille; mais on n'a aucune donnée sur le produit moyen de ces terres, et on ne peut ainsi en déduire aucun résultat sur la population du temps des Souy.

Sous les Thang on trouve, en 750, un dénombrement des terres *ken*, cultivées ou cultivables, d'après une rotation périodique, qui présente 14,303,862^{king},^{meou}3, soit approximativement 80,387,705 hectares, en admettant que le *meou* est toujours sensiblement le même. Ce nombre est inférieur de près d'un quart au dénombrement des Souy que je viens d'examiner, et cependant la paix intérieure fut continue depuis l'an 620, commencement du règne des Thang, jusqu'en 750. Le sens qu'on doit attribuer au caractère *ken* mérite donc d'être examiné avec soin : car il est impossible que le nombre des terres cultivées ait diminué aussi sensiblement pendant une période de paix. Dans cette première partie du règne des Thang, comme sous les Souy, l'état louait pour le temps de l'âge valide des portions considérables de terre, lesquelles étaient destinées à des plantations de mûriers ou à la culture du chanvre, et leur rente se payait en chanvre et en soie. Chaque chef de famille propriétaire de 100 *meou* recevait 20 de ces *meou* loués par le gouvernement. Ainsi, du chiffre total 14,303,862 *king*, il faut au moins retrancher un sixième pour avoir les terres destinées à la culture des céréales, qui seules peuvent nous servir

pour estimer la population. Le chiffre du dénombrement se trouve réduit alors à 11,919,885 *king*, équivalant à 67,023,088 hectares.

La quantité de terrain nécessaire à la nourriture d'un individu est ici de 14,6, d'après le passage que j'ai déjà cité et qui se trouve page 37 du VIII[e] kiven. Donc nous diviserons par 14,6 le nombre réduit des *king* et nous obtiendrons 81,643,050 pour le nombre d'individus qui pouvaient être nourris par le produit de la surface cultivée. Dans le passage de la page 37 qui se rapporte à l'an 780, la population existante est évaluée en gros à 63,000,000 d'individus par les officiers délibérant en conseil sur la balance que le gouvernement doit maintenir entre la quantité de monnaie en circulation et la quantité de boisseaux de riz nécessaires à la nourriture du peuple. Dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine je me suis servi du dénombrement des individus contribuables opéré l'an 754, non loin de la première époque, lequel présente 52,919,380 individus. J'ai montré que les vieillards, depuis l'âge de soixante ans, et les enfants, au moins jusqu'à l'âge de quatre ans, n'étaient pas compris dans ce nombre; et en suppléant ce déficit au moyen de nos tables, je suis arrivé à 61,500,000 individus des familles contribuables. Ce nombre diffère peu de celui que supposent les officiers délibérants; mais celui que nous venons de déduire du recensement des terres donnant une différence de près de 20 millions d'indivi-

dus, on peut l'attribuer aux individus des familles exemptées, aux esclaves ou serfs, dont il existait encore une forte proportion à cette époque des Thang.

Dans l'abrégé de l'histoire de cette dynastie publié aux tomes XIV et XV des Mémoires des missionnaires, Gaubil, auteur de cet ouvrage, cite, page 385, un autre dénombrement des contribuables, extrait du *Nien-y-sse*. D'après ce dénombrement, l'an 740 on compta 8,412,871 familles contribuables, comprenant 48,143,690 individus; et la légère différence qui existe entre ce chiffre et celui de l'année 754 peut très-bien s'expliquer par l'accroissement de la population dans les quatorze ans d'intervalle. Gaubil se sert de ce nouveau dénombrement pour évaluer la population totale de la Chine vers cette époque. Il considère que, d'après les différents placets des mandarins sur ceux qui payaient ou ne payaient point tribut, on exemptait de la taxe, 1° certain nombre de familles assignées à titre de serfs aux princes du sang et officiers qui s'étaient distingués; 2° les familles attachées de même aux monastères de bonzes; 3° les vieillards et les petits enfants; 4° les familles qui exploitaient les mines, les salines, ou cultivaient des terres pour le compte de l'empereur; 5° celles qui étaient attachées au service des bureaux d'administration; que, d'un autre côté, les familles qui payaient tribut étaient non-seulement celles qui cultivaient les terres et élevaient les vers à soie, mais les familles des ouvriers, artisans, marchands, soit dans

les villes, soit dans les barques, qui payaient taxe dès qu'ils étaient propriétaires fonciers. « Enfin, dit-il, « on voit par ces mêmes placets que les personnes « qui payaient ou ne payaient pas tribut formaient, « en comptant tout, près de trois fois le nombre de « celles qu'on a marqué payer tribut. » Et, multipliant ce dernier nombre par 3, il arrive à un total de 144,431,070 personnes pour la population de l'an 740 de J. C.

Cette évaluation me semble beaucoup trop considérable. Au nombre rapporté par Gaubil, 48,143,690, si l'on ajoutait, à l'aide de nos tables, les vieillards et les enfants dans les limites que j'ai indiquées, on arriverait à un total de 56 millions environ pour le chiffre des individus compris dans les familles contribuables; et les autres familles non recensées comprendraient alors près de 90 millions d'individus. Or ce chiffre énorme n'est appuyé que par l'estimation fort vague des officiers, qui portent la totalité de la population à trois fois le nombre des individus recensés, et on doit, ce me semble, y attacher peu de confiance, en présence de l'autre estimation de 63 millions présentée en 780 par ces mêmes officiers comme le chiffre moyen de la population chinoise. Quoiqu'il y ait eu des troubles intérieurs vers l'an 760, il est impossible de croire qu'en moins de quarante années la population ait été réduite de 144 millions à 63, ou de près des trois cinquièmes.

A la page 19 du III[e] kiven de la section du par-

tage des terres, Ma-touan-lin remarque que les recensements des familles sous les Han donnent des nombres beaucoup plus élevés que ceux des dynasties suivantes, et que, d'un autre côté, un résultat contraire a lieu pour les dénombrements des terres cultivées à des époques différentes. De là il conclut avec raison que, sous les successeurs des Han, un grand nombre d'individus se dérobaient à la taxe et n'étaient point portés sur les registres publics; mais, en faisant cette remarque, il ne discute pas à fond la question, et ne cite pas, dans ce passage, la quantité de produits alimentaires fournis par les terres sous les Thang et les Souy, de sorte qu'il ne contrarie point l'interprétation que j'ai proposée pour le caractère *ken;* et, en résumé, il me paraît très-probable que la population totale de la Chine sous les Thang ne devait pas dépasser au maximum le chiffre de 80 millions que j'ai déduit de la mesure des terres combinée avec la citation du Livre des monnaies sur leur produit, et qui porte près de 30 millions d'individus en sus des recensements.

Sous la dynastie des Soung, la section du partage des terres rapporte six recensements des terres *ken*, cultivées ou cultivables, lesquels sont compris entre les années 975 et 1083; mais ici la différence passe dans l'autre sens. Ces recensements, comme on le verra dans le tableau donné plus bas, ne présentent que des chiffres peu élevés, dont le plus haut ne dépasse guère 5 millions de *king*. Pour

expliquer cette singularité, il faut remarquer avec Ma-touan-lin que les premiers empereurs Soung, trouvant à leur avénement la Chine épuisée par la guerre civile, ne cherchèrent pas à percevoir l'impôt d'une manière rigoureuse, et conséquemment ils fermèrent les yeux sur les erreurs des dénombrements. Toutefois dans les trois premières opérations, de l'an 975 à l'an 1021, les terres cultivées augmentent suivant une progression analogue à l'accroissement des familles, tel que le présentent les tableaux de recensement. Chaque famille se trouve posséder moyennement 97, 75 et 61 *meou*, soit 5,40 hectares, 4,2 hectares, 3,60 hectares, nombres qui ne s'éloignent pas extrêmement de ceux que j'ai rapportés dans le tableau des Han. Après l'an 1021 la faiblesse de l'administration supérieure encouragea les fraudes des officiers qui traitaient avec les propriétaires et ne portaient qu'une faible partie de leurs terres sur les registres, de sorte que le recensement de l'an 1052 présente moins de la moitié du nombre de *king* enregistrés en 1021. Un autre chiffre, qui se rapporte à l'an 1064, ne donne également qu'un nombre de *king* très-faible, bien que la population fût croissante.

L'état perdant ainsi une forte portion de ses revenus, un ministre réformateur, nommé Wang-ngan-chy, tenta, vers l'an 1072, de faire exécuter un cadastre exact des terres cultivées. La nouvelle mesure agraire qu'il adopta fut un carré de 1000 *pou* de côté, équivalant, dit l'historien, à 41 *king*,

60 *meou*, 160 *pou*, d'où l'on déduit aisément que le *meou* avait toujours sa valeur de 240 *pou* carrés. Wang-ngan-chy lutta contre les difficultés opposées à ses agents par les propriétaires et contre les réclamations dont la tourbe des lettrés assiégeait l'empereur. Après quelques années il fut disgracié, et quoique l'opération de l'arpentage fût continuée par son successeur, elle finit par être interrompue à la mort de l'empereur Chy-tsong, vers 1083. A cette époque une faible partie de la Chine avait été cadastrée : la taxe générale de l'empire était établie sur un chiffre de 4,616,556 *king*, équivalant à 27,462,095 hectares. Mais ce nombre était très-inexact.

D'après une observation de Ma-touan-lin, divers rapports des officiers de ce temps évaluent à 7 sur 10, ou 70 p. 0/0, la quantité des terres cultivées qui échappaient à la taxe : ceci donnerait 15,330,000 *king* pour l'étendue totale cultivée. Dans le texte, l'auteur conclut de la conjecture précédente 30 millions de *king* de terres cultivées. Il fait évidemment erreur de calcul. Suivant le Recueil des mémoires sur les vivres et le commerce, le *Chi-ho-tchy,* qu'il cite, une grande partie de la Chine n'offrait alors que 4 *meou* taxés sur 100. En 1060 une proposition fut faite de taxer 20 *meou* sur 100; mais elle parut trop onéreuse pour le peuple. Ceci est relatif à des modes différents d'établir l'impôt. Probablement, dans le premier rapport, le nombre 100 est relatif à la totalité des terres; dans

le second, il représente seulement les terres cultivées; et, en prenant celle-ci pour les trois dixièmes du total, la proposition eût augmenté l'impôt de 4 à 5 p. o/o. L'empire des Soung, comme l'observe Ma-touan-lin, était moins étendu au nord et au midi que celui des Han et des Thang; beaucoup de terres, sur les frontières, n'étaient cultivées que par des soldats et ne payaient pas de taxe. Mais on ne peut déduire de là aucun chiffre certain.

Dans le tableau suivant, j'ai présenté les dénombrements des terres, d'après le texte, et le total probable des terres cultivées au XI[e] siècle, d'après le déficit de 70 p. o/o supposé par les contemporains.

TABLEAU

DES DÉNOMBREMENTS DES TERRES CULTIVÉES,

SOUS LA DYNASTIE SOUNG.

Années chrétiennes.	ÉTENDUES RECENSÉES.			ÉTENDUE PRÉSUMÉE des terres cultivées, en supposant 70 p. o/o de déficit dans le dénombrement.	
	EN KING (100 MEOU).		EN HECTARES.	EN KING.	EN HECTARES.
975	2,993,320 king	60 meou	16,822,434	"	"
996	3,125,251	25	17,563,912	"	"
1021	5,247,584	32	29,490,950	"	"
1052	2,280,000	"	12,713,600	"	"
1064	3,400,000	"	19,108,000	"	"
1084	4,676,556	"	27,462,095	15,330,000	85,840,000

Si l'on veut se servir du chiffre qui représente la totalité présumée des terres cultivées pour évaluer la population probable de la Chine au XIe siècle, on peut prendre, pour la quantité de terre nécessaire à la nourriture d'un individu, la moyenne entre les deux évaluations données sous les Han et les Thang, soit 13,3 *meou* (ce qui correspond à 0,74 hectare étant traduit dans nos mesures, d'après l'évaluation assignée au *tchy*). En divisant les 15,330,000 *king* ou centaines de *meou* par 13,3, le quotient 115,263,000 représentera approximativement la population de la Chine pour l'an 1084. Ce dernier nombre surpasse d'un tiers environ celui que j'ai donné pour la population contribuable de cette même année (*Mémoire sur les variations de la population de la Chine*). Les nombres portés pour les dernières années du XIe siècle n'en différeraient que d'un sixième.

La dynastie des Mongols ne présente aucun dénombrement des terres. Sous les Ming, on en trouve quatre, compris entre les années 1370 et 1582 : ils présentent des différences aussi singulières que les dénombrements des Soung. Le premier, fait dans la troisième année *hong-wou* (1370), peu de temps après l'expulsion des Mongols, indique 8,496,523 *king* de terres cultivées; le second, fait en 1502, n'indique plus que 4,228,058 *king*, moins de la moitié du nombre précédent, et cependant le XVe siècle fut une époque de paix à peu près constante pour la Chine; le troisième dénom-

brement date de l'année 1542 et donne 4,360,582 *king*, nombre un peu plus fort que le précédent; sous Gin-tsong, en 1582, la dixième année de la période *wang-ly*, le nombre des terres cultivées augmente de nouveau et s'élève à 7,013,976 *king*. D'après le *Souan-fa-tong-tsong*, Gin-tsong, dès son avénement, ordonna que la seule mesure légale serait le *meou* de 240 *pou* carrés, chacun de 25 *tchy;* sous ses prédécesseurs, quatre sortes de *meou* différents avaient été employés pour l'arpentage dans les villes ou dans les campagnes. Ce défaut d'uniformité doit avoir contribué aux différences que nous remarquons dans les dénombrements des Ming : mais, d'après les observations consignées dans la continuation de Ma-touan-lin, d'où j'ai extrait ces nombres, la cause principale de ces variations doit se rapporter, comme sous les Soung, aux fraudes des officiers chargés des recensements et à la faiblesse des gouvernants. Le premier empereur Ming avait fait exécuter avec assez de soin le recensement des terres cultivées; mais, sous ses successeurs, l'exécution de ses règlements fut négligée, et c'est ainsi que pendant près de cent quarante ans l'histoire ne fournit aucun recensement des terres. Quand l'état ordonna de les recommencer, en 1500, l'opération se fit inexactement; il y eut des omissions, soit volontaires, par suite de mauvaises récoltes, soit tacites, par suite de conventions avec les propriétaires. Dans la période *wan-ly*, le recensement paraît avoir été fait avec moins de négli-

gence; la surface de la Chine cultivée représente 39,500,000 hectares environ. Le premier recensement des années *hong-wou* donnerait près de 48,000,000 d'hectares. Si on divise par le diviseur moyen 13,3 les nombres de *king* correspondant à ces deux époques, on trouvera, pour la population probable de la Chine en 1370, 64 millions d'individus; en 1580, 52 millions. Les recensements des contribuables donnent, pour les époques les plus rapprochées des précédentes, 59,850,000 et 60,692,000. Ainsi les premiers nombres paraissent trop faibles; mais il y a aussi beaucoup d'incertitude et des variations non motivées dans les recensements des contribuables.

Sous la dynastie actuelle des Mantchoux ou Ta tsing, Amyot a extrait du *Hoei-tien* un dénombrement des terres opéré en 1745, et il l'a inséré au tome II des Mémoires sur les Chinois. La mesure fondamentale employée pour ce dénombrement est le *tchang* de 10 pieds chinois, au lieu du *pou*, qui n'en comprenait que 5 dans notre évaluation. Le *meou* se trouve alors de 240 *tchang* carrés, et est à l'ancien *meou* comme 100 : 25, ou quatre fois plus grand. Le chiffre total du dénombrement présente 7,360,000 *king*, dont chacun, d'après ce que je viens de dire, vaut 4 *king* anciens, soit 4×5,62 hectares ou 22,48. Ce chiffre total, converti en mesures métriques, représente 161,920,000 hectares, en supposant que le pied chinois ou *tchy* n'a que $0^{m},306$, comme je l'ai dit plus haut. Mais Amyot

observe que le pied employé dans ce recensement n'est que d'un millième plus petit que le pied français; alors il serait égal à $0^m,321$, et, avec cette nouvelle valeur, le chiffre des terres cultivées monterait à 181,056,000 hectares. La surface totale de la Chine étant de 333 millions d'hectares environ, la culture régulière embrasserait, avec la première valeur, la moitié de la Chine; avec la seconde, les six onzièmes.

Je n'ai rien trouvé de précis sur le produit alimentaire des terres dans les temps modernes; mais, en nous servant de notre ancienne donnée et de la valeur du nouveau *meou*, il faudra ici, pour la nourriture d'un individu, 3,3 *meou* correspondant toujours à trois quarts d'hectare, et la masse des 7,360,000 centaines de *meou*, divisée par 3,3, donnera 223 millions pour le nombre d'individus que la Chine pouvait nourrir en 1745. Ce nombre est beaucoup plus fort que le chiffre du recensement des contribuables à cette époque, lequel ne dépasse pas 142 millions environ, d'après l'évaluation d'Amyot: il peut être ainsi regardé comme un maximum non atteint.

Je regrette vivement de n'avoir pu trouver un autre recensement des terres fait à une époque plus récente. Il aurait servi de contrôle utile pour vérifier la probabilité de l'immense population assignée à la Chine actuelle par les derniers documents envoyés de Canton, lesquels présentent un chiffre de plus de 360 millions d'individus. En supposant,

comme précédemment, trois quarts d'hectare cultivé par individu, nous obtiendrions 270 millions d'hectares cultivés, ce qui correspondrait à plus des trois quarts de la Chine entière, et peut paraître considérable.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

POUR LE MÉMOIRE SUR LES RECENSEMENTS DES TERRES EN CHINE.

Si, dans le cours de ce Mémoire, j'avais fait le *pou* égal à 6 *tchy*, au lieu de 5 *tchy*, et conséquemment le *meou* égal à 8,04 ares, au lieu de 5,62, les nombres rapportés en hectares devraient être augmentés dans la proportion de 10 : 7; alors, sous les Han, la quantité moyenne des terres cultivées s'élèverait à près de 60 millions d'hectares, et la quantité revenant à chaque famille serait de 5,6 hectares environ, ce qui, pour des familles de cinq à six individus, donnerait à peu près un hectare par individu.

D'un autre côté, la mensuration générale des Han s'élèverait au chiffre extraordinaire de 1,166 millions d'hectares, et celle des Souy à 450 millions. La quantité des terres cultivées sous cette dynastie des Souy s'élèverait à près de 156m illions d'hectares, et celle des Thang à près de 115 millions. Ces nombres me paraissent trop considérables. Les 14,6 *meou* nécessaires à la nourriture d'un individu sous ces Thang représenteraient 1,17 hectare.

Sous les Soung, la quantité approximative des terres cultivées varierait de 18 à 42 millions d'hectares, au lieu de varier de 12 à 29 millions. Sous les Ming, le chiffre maximum des terres cultivées atteindrait 70 millions d'hectares,

au lieu de 48 millions. Enfin, relativement à la dernière mensuration des terres cultivées opérée sous les Mantchoux, chaque *king* qui y est porté serait au *king* ancien comme 100 : 36. Cette mensuration représenterait donc plus de 204 millions d'hectares; et, pour avoir la population approximative de la Chine au XVIII[e] siècle, il faudrait diviser le nombre de *king* par 4,8, et non par 3,3. La population obtenue en opérant ainsi ne dépasserait pas 153 millions d'individus, ce qui me paraît trop faible. Du reste, on doit se rappeler que les autres chiffres de population donnés dans le cours de ce Mémoire sont indépendants de la valeur du *meou* en mesures métriques.

NOTICE

Sur des vêtements avec des inscriptions arabes, persanes et hindoustani, par le professeur GARCIN DE TASSY.

Notre honorable confrère M. Richy m'a donné, avant de partir de nouveau pour l'Inde, quelques vêtements fort curieux qu'il avait eu l'occasion de se procurer pendant son séjour à Calcutta. Ces vêtements offrent ceci de remarquable qu'on y trouve brodées des inscriptions arabes, persanes et hindoustani; mais ce qui les rend plus intéressants encore, c'est que ce sont de précieuses reliques musulmanes. Il paraît en effet qu'ils ont appartenu au célèbre réformateur Saiyid Ahmad, et que les broderies sont de sa main ou ont été du moins dessi-

nées par lui; que dans tous les cas les sentences arabes sont de son choix et qu'il est probablement l'auteur d'une partie des vers persans et surtout des vers hindoustani qu'on y lit.

Il me paraît d'abord utile d'entrer dans quelques détails sur le saiyid Ahmad, qui fut dans l'Inde l'instituteur de la nouvelle secte musulmane nommée *tarîca-i muhammadiya* طريقهٔ محمديه, c'est-à-dire *la voie mahométane*. C'était un homme ardent, plein des doctrines ésotériques, et qui voulait établir dans l'Inde musulmane une réforme pareille à celle que les chefs des wahabites ont imposée à l'Arabie. Et, il faut le dire, dans aucun pays sans doute la religion musulmane n'a plus besoin d'une réforme que dans l'Inde. Entourés d'idolâtres, les musulmans en ont adopté presque tous les usages. L'antique simplicité de l'islamisme a fait place à des fêtes et à des cérémonies païennes; d'ignobles mascarades souillent les exercices du culte des disciples de Mahomet. Les musulmans, qui doivent prier pour leur prophète, osent là invoquer des personnages d'une sainteté très-équivoque et leur offrir des sacrifices. Ils ne se font pas même scrupule d'implorer des saints hindous et des divinités brahmaniques. Le saiyid Ahmad s'efforça, par tous les moyens, de rappeler les musulmans de l'Inde à la pureté primitive de leur culte, en leur ordonnant de se séparer absolument des hommes étrangers à leur religion, et même de les combattre, ainsi qu'il est recommandé de le faire dans le Coran; en leur

interdisant de prendre part à toutes les innovations blâmables, à toutes les cérémonies entachées d'idolâtrie, surtout aux processions des *taazia* تعزیه, *tabût* تابوت ou *dhorâ* ڈھورا (représentations du mausolée de Huçaïn), qu'il leur enjoignait de briser. Non content de prêcher sa doctrine, il voulut la propager par la voie de l'impression : il établit lui-même à Hougly une imprimerie connue sous le nom de *Matba-i Ahmadî* (imprimerie d'Ahmad), et il y mit sous presse différents traités en hindoustani [1] et en persan, tous destinés à propager sa réforme : c'est là aussi qu'a été imprimé le Coran hindoustani dont nous avons parlé ailleurs [2]. Jusqu'ici les musulmans avaient éprouvé une invincible répugnance à se servir de la typographie pour répandre le livre de leur foi, ainsi qu'à en publier une traduction. Effec-

[1] Parmi ces publications, on peut citer le *Tacwiat-ulîmân*, تقویت الایمان, c'est-à-dire *la Corroboration de la foi*, par Muhammad Ismaïl; le *Targuîb-i jihâd* ترغیب جہاد, c'est-à-dire *l'Excitation à la guerre religieuse*, par un maulawî de Kanoje. Ces ouvrages sont écrits en hindoustani. Il en est parlé assez longuement dans l'intéressante notice sur les doctrines particulières des sectateurs du saiyid Ahmad insérée dans le Journal de la Société asiatique de Calcutta, numéro de novembre 1832. Plusieurs ouvrages sont cités dans la même notice, mais je pense qu'ils sont écrits en persan : 1° *Hidâyat ul-muminîn* (le Guide des croyants) : 2° *Muzi ul-kabaïr wal bidaat* (Exposition des grands principes et des innovations); 3° *Nacihat ul-muslimîn* (Avis aux musulmans); 4° *Tambîh ul-gâfilîn* (Avertissement aux négligents); 5° *Miyat ul-maçâil* (les Mille questions). Ce sont des réponses du schaikh Muhammad Ishak, petit-fils du schâh Abd-ulaziz, à des questions qui lui avaient été adressées par un membre de la famille royale de Dehli.

[2] *Journal des Savants*, 1836.

tivement le Coran ne fait pas partie des ouvrages imprimés à Constantinople, au Caire et dans d'autres villes de l'Orient. Ahmad secoua, le premier, sur ce point, le joug des préjugés. Ce fut lui-même qui engagea un de ses disciples à publier le Coran; et les Européens ne sont pour rien dans cette publication. L'auteur de la traduction est musulman, l'éditeur musulman, les ouvriers de l'imprimerie musulmans; les prospectus enfin ne furent adressés qu'à des musulmans.

C'est en 1827 que le saiyid Ahmad fit flotter l'étendard de Mahomet dans les montagnes habitées par les *Yuçûf-zâi* [1], et qu'il commença contre les Sikhs une guerre de religion [2]. Ahmad était dans l'origine un simple officier de cavalerie au service d'Amîr-khân. Lors de la dissolution de l'établissement militaire de ce chef, en 1818-19, Ahmad, pensant qu'il avait reçu des révélations spéciales de Dieu, alla à Dehli et se lia avec quelques maulawî de cette ville d'une sainteté reconnue, et surtout avec un certain Schâh-Abd-ulazîz, très-célèbre par son savoir et sa piété, et à qui il dut, dit-on, le plan de sa réforme et sa régénération spirituelle. Un de ces docteurs forma un volume des révélations qu'avait eues Ahmad. En 1822 le saiyid Ahmad vint à Calcutta, et une grande partie de la popula-

[1] Tribu musulmane.

[2] Cet alinéa et les deux alinéas suivants sont empruntés en grande partie à l'ouvrage de H. T. Prinsep intitulé *Origin of the sikh Power, etc.*

tion musulmane de cette ville goûta ses doctrines. De là il alla faire le pèlerinage de la Mecque. A son retour il parcourut l'Inde et annonça l'intention de se dévouer au service de la religion en faisant une guerre à mort contre les infidèles Sikhs. Un grand nombre de gens zélés se joignirent à lui; des souscriptions furent ouvertes pour cela dans toute l'Inde britannique, et les sommes qu'elles produisirent furent versées entre ses mains. Alors il s'avança vers les montagnes près de Peschawar, où, comme nous l'avons dit, il arbora l'étendard de Mahomet parmi les musulmans nommés Yuçûf-zaî. Ranjît-Singh envoya à Attack un corps de troupes considérable, sous les ordres de Budh-Singh, sindâwalîa, pour protéger ses intérêts dans ces contrées. Au mois de mars 1827 le saiyid Ahmad, à la tête d'une innombrable armée irrégulière, se hasarda d'attaquer ces troupes; mais il fut entièrement défait et se réfugia dans les montagnes, où il se borna pendant quelque temps à attaquer les convois des Sikhs et de petits détachements de leurs troupes.

Dans le courant de l'année 1829 le saiyid Ahmad se mit de nouveau en campagne avec une grande force, et sa vengeance fut dirigée contre Yâr Muhammad-khân, gouverneur de Peschawar, qui, selon lui, avait sacrifié la cause de la religion en prêtant serment de fidélité aux Sikhs et en acceptant d'eux du service. Comme le saiyid approcha de Peschawar, Yâr Muhammad alla à sa rencontre

avec les troupes qu'il put réunir pour sa défense. Toutefois, dans l'action qui eut alors lieu, il reçut une blessure mortelle et ses troupes furent dispersées. Peschawar fut sauvé par la présence opportune du général européen Ventura, qui y était allé, avec une petite escorte, pour exiger d'Yâr Muhammad-khân l'exécution d'une promesse qu'il avait faite à Ranjît-Singh. A la mort d'Yâr Muhammad, M. Ventura prit sur lui de faire des dispositions pour la défense de Peschawar, et il écrivit à Ranjît-Singh pour demander des instructions sur ce qu'il avait à faire ensuite. On lui répondit de remettre la ville au sultan Muhammad-khân, frère du défunt.

M. Ventura était à peine parti que le saiyid Ahmad parut de nouveau, avec son armée d'Yuçûfzâis, devant Peschawar. Le sultan Muhammad, ayant aventuré une action, fut défait, et ainsi Peschawar tomba temporairement sous le pouvoir du saiyid. Ranjît-Singh se mit en campagne, au commencement de 1830, pour chasser ce prétendant. A mesure qu'il dépassa Attack et s'avança de Peschawar, la force ennemie s'évanouit à son approche, et il ne put ainsi exercer sa vengeance. Il retourna à Lahore après avoir rétabli le sultan Muhammad dans son gouvernement, laissant un fort détachement de troupes pour agir comme les circonstances le requerraient. Le saiyid Ahmad attaqua et prit une seconde fois Peschawar. Le gouverneur consentit alors à laisser passer librement les hommes qui allaient joindre le réformateur et

l'argent qui lui était destiné; à placer l'administration de la justice à Peschawar dans les mains d'un cazî et d'officiers de la religion réformée, et de payer mensuellement au saiyid la somme de 3,000 rupies (7500 francs). A ces conditions, la ville fut rendue au sultan Muhammad; mais le saiyid ne s'était pas plutôt retiré que le cazî et les officiers réformés furent tués dans une émeute populaire. Les difficultés s'accrurent pour le saiyid Ahmad, parce que les Yuçûf-zâis s'offensèrent de quelques innovations qu'il voulait introduire dans les cérémonies du mariage, et furent alarmés de la doctrine qu'il annonçait, que le dixième de tous les revenus quelconques devait être consacré à la religion. Ces montagnards peu instruits se révoltèrent donc contre l'autorité d'Ahmad, et non-seulement ils rejetèrent ses doctrines, mais ils le forcèrent de quitter leurs montagnes, lui et ses principaux sectateurs. Il s'enfuit à travers l'Indus et trouva un refuge provisoire dans les montagnes de Pekhlî et de Dhamtûr. Toutefois Ranjît-Singh envoya contre lui un détachement sous les ordres de Scher-Singh. Au commencement de l'année 1831, ce corps de troupes put en venir aux mains avec lui, et, après un court mais vif combat, la petite armée du saiyid fut mise en déroute et il fut lui-même tué. On lui trancha la tête et on la fit reconnaître pour s'assurer de l'identité. Néanmoins ses sectateurs dans l'Hindoustan croient difficilement qu'il est mort; ils espèrent le revoir encore se montrer dans quelque grande ac-

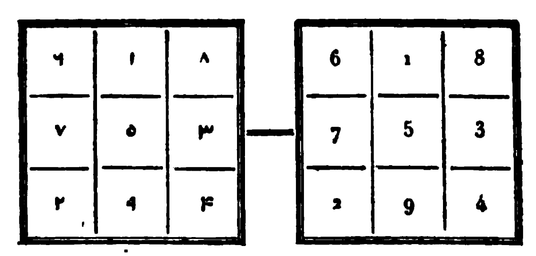
tion pour le bien de la religion de Mahomet et pour étendre la domination et le pouvoir de ceux qui la professent.

Les vêtements qui font le sujet de cette notice offrent, avons-nous dit, des inscriptions arabes, persanes et hindoustani, c'est-à-dire dans les trois langues de l'Inde musulmane. Comme il n'est fait mention dans aucun ouvrage de vêtements pareils, je crois être agréable aux lecteurs du Journal asiatique en leur donnant une notice succincte de ceux que je possède.

Ces objets sont au nombre de huit, savoir : un châle, deux ceintures, une veste ou gilet à manches, un gilet sans manches et trois bonnets. Les planches ci-jointes les représentent en petit. On pourra voir que les inscriptions arabes sont en caractères neskhî, les persanes et les hindoustani en caractères nestalic. Ces inscriptions, quelquefois entrelacées, sont assez difficiles à lire, surtout parce que le brodeur a omis, dans quelques endroits, des lettres ou a mal suivi le dessin qu'il avait sans doute sous les yeux.

Le châle est en laine blanche brochée et imprimée, et il est brodé en soie rouge et bleue. On y voit d'abord, au milieu, un carré cabalistique, divisé en neuf cases, dont chacune offre un chiffre différent (voyez la planche I, figure *a*). Ce carré ressemble à celui que M. Reinaud a trouvé sur une bague d'argent[1]. En voici la figure accompagnée de la traduction :

[1] *Monuments musulmans*, tom. II, pag. 252. Feu Herklots a aussi



٦	١	٨
٧	٥	٣
٢	٩	٤

6	1	8
7	5	3
2	9	4

De quelque façon qu'on lise ces trois rangées de chiffres ils donnent toujours le nombre quinze. Aux quatre côtés de ce carré sont quatre autres cases qui produisent l'effet d'une croix, ainsi qu'on peut le voir dans la figure. On y lit les mots arabes يا لطيف, *ô doux!* يا قيوم, *ô permanent!* يا حى, *ô vivant!* Ces mots, ainsi que tous ceux que nous allons mentionner, lesquels sont précédés de la particule compellative يا, *ô*, sont du nombre des quatre-vingt-dix-neuf attributs de Dieu qui forment le *tasbih* ou chapelet musulman. Quelques-uns ne se trouvent cependant pas dans les listes qu'on en a publiées.

La dernière case offre les mots sacramentels الله اكبر, *Dieu est grand.*

De chacune de ces cases s'élèvent quatre mains ouvertes, ornées chacune au petit doigt d'une figure assez singulière, mais qui n'est autre que celle de la bague servant de cachet que les Orientaux placent à ce doigt, comme on peut le voir dans le portrait de Sélim III, gravé d'après le tableau rapporté de

fait connaître des carrés magiques analogues dans son *Canoun-i islam*, pag. 318, et M. de Hammer dans le *Nouveau Journal asiatique*, tom. X, pag. 240.

Constantinople par notre président M. Amédée Jaubert. On lit sur ces quatre cachets, dont les formes sont variées, les mots احمد على, *Ahmad Alî*, qui sont les noms du propriétaire. Au milieu de la main placée en haut de la croix se trouvent les mots الله كافى, *Dieu me suffit*, يا رزاق, *ô dispensateur!* يا اول, *ô premier!* Dans cette main et dans celle qui est à gauche, il n'y a que trois rangées de mots ; dans les deux autres il y en a quatre. Dans le pouce et le petit doigt de cette main et des trois autres mains il n'y a que deux lignes de mots ; dans les autres doigts il y en a trois. On lit dans le pouce de la main dont nous parlons, يا الله, *ô Dieu!* يا رب, *ô Seigneur!* — sur l'index, يا احد, *ô unique!* يا فرد, *ô simple!* يا اول, *ô premier!* — sur le doigt du milieu, يا اول, *ô premier!* يا علم, *ô savant!* يا رب, *ô Seigneur!* — au doigt annulaire, يا فرد, *ô simple!* يا رب, *ô Seigneur!* يا بارى, *ô créateur!* — enfin au petit doigt on lit les mots يا رب, *ô Seigneur!* يا عدل, *ô équitable!* — Dans la main à droite du carré magique on lit cette inscription arabe : السلام عليك يا شيخ الثقلين فاطمه حسن حسين « Salut à toi! Seigneur des « hommes et des génies (Mahomet) — Fatime, Haçan, « Huçain! » — sur le pouce, يا الله, *ô Dieu!* يا رب, *ô Seigneur!* — sur l'index, يا فرد, *ô simple!* يا رب, *ô Seigneur!* يا احد, *ô unique!* — sur le doigt du milieu, يا اول, *ô premier!* يا حكم, *ô fermeté!* يا حق, *ô vérité!* — sur l'annulaire, يا رب, *ô Seigneur!* يا اول, *ô premier!* يا احد, *ô unique!* — enfin sur l'auriculaire, يا على, *ô élevé!* يا رب, *ô Seigneur!*

A la main qui est à gauche du carré on lit, dans le milieu, ces mots de l'Alcoran (sur. LIV, v. 10): يا رب انى مغلوب فانتصر[1] « Seigneur, je suis vaincu, « secours-moi ; » — sur le pouce, يا الله, *ô Dieu!* يا رب, *ô Seigneur!* — sur l'index, يا احد, *ô unique!* يا فرد, *ô simple!* يا عدل, *ô justice!* — sur le doigt du milieu, يا اول, *ô premier!* يا رب, *ô Seigneur!* deux fois; — sur l'annulaire, يا احد, *ô unique!* يا وتر, *ô distinct!* يا رب, *ô Seigneur!* — sur le petit doigt, يا حق, *ô justice!* يا مومن, *ô fidèle!*

A la main en bas du carré il y a une inscription, évidemment fautive et tronquée, qu'on ne peut lire conséquemment que par conjecture. Il paraît y avoir à la première ligne, الله لا اله الا هو « Dieu, il « n'y a de Dieu que lui ; » et aux autres lignes, محمد بين الاسلام و بين القران. امين « Mahomet a ex- « pliqué l'islamisme ; il a expliqué l'Alcoran. Amen. » — Sur le pouce on lit, يا اول, *ô premier!* يا الله, *ô Dieu!* — sur l'index, يا رب, *ô Seigneur!* يا احد, *ô unique!* يا رب, *ô Seigneur!* — sur le doigt du milieu,

[1] Le mot فانتصر est écrit ici et ailleurs فنتصر, sans *alif*, ce qui est une faute d'orthographe. Il est essentiel de le faire observer comme une nouvelle preuve que les mullâ de l'Inde ne sont pas de très-bons arabisants ; ils ne sont pas même quelquefois très-habiles en persan ; nos inscriptions en offrent aussi une preuve, entre autres, dans le mot پناه, *asile*, qui y est toujours écrit sans *hé*, et dans la conjonction كه, qui est écrite ک. Je dois même faire remarquer que dans le vêtement dont il s'agit ici les inscriptions hindoustani sont seules brodées correctement, mais qu'au contraire les inscriptions persanes et arabes sont écrites fort irrégulièrement, et que par suite elles sont quelquefois incertaines ou obscures.

يا فرد, *ô simple!* يا وتر, *ô distinct!* يا مومن, *ô fidèle!* — sur l'annulaire, يا احد, *ô unique!* يا رب, *ô Seigneur!* يا اول, *ô premier!* يا رب, *ô Seigneur!* sur le petit doigt, يا احد, *ô unique!* يا اول, *ô premier!*

Dans un des angles de ce châle il y a un ornement dont on peut voir la représentation figure *b* de la planche I. Au milieu on lit en haut l'invocation arabe يا جبار, *ô dominateur!* puis un vers hindoustani de la variété du mètre *hazaj*, qui se compose de deux épitrites-premiers et d'un bacquique. Voici ce vers accompagné de la traduction :

علی مرتضیٰ شــــاه ولایـــــــــت

کرین اس وقت مین میری حمایت

Que le roi de la sainteté Alî, qui a été agréé de Dieu, daigne me protéger aujourd'hui.

Dans l'ornement de droite et de gauche on lit d'abord, en haut, d'un côté, الله اکبر, *Dieu est grand,* et de l'autre الله غنی, *Dieu est riche;* puis on lit de chaque côté un hémistiche d'un vers hindoustani de la même mesure que le précédent. Voici ces hémistiches qui forment un vers complet :

شه عبد العزیز اب جــــلــــد آؤ

مجهی اس دشت وحشت سی بچا لو

Schâh Abd-ulazîz accours promptement, sauve-moi de ce désert sauvage (le monde).

Le personnage nommé Abd-ulazîz fut, avons-nous

dit, le maître et le directeur spirituel du célèbre réformateur Saiyid Ahmad; ils est auteur d'un commentaire sur l'Alcoran intitulé تفسير عزيزيه *Tafsîr-i azîzyia.*

En bas de ces broderies on lit les mots كتبه سيد احمد على «Le saiyid Ahmad Alî a écrit cela.»

La veste ou *mirzâî* est en laine rouge brochée; elle offre en haut une ligne de mots qui contient un vers hindoustani que nous avons fait connaître; c'est celui qui commence par les mots ارى احمد. Sur la partie destinée à couvrir la poitrine il y a une figure chargée de broderies, figure dont on trouvera la représentation figure *c* de la planche I. Au milieu de la rosace on lit ces mots de l'Alcoran (sur. XXI, v. 87) : الله لا اله الا انت سبحانك انى كنت من الظالمين «Dieu, il n'y a de Dieu que toi, qui «mérites la louange. Quant à moi, je suis du «nombre des pécheurs.» Autour de cette inscription se trouve d'abord une première ligne où on lit les mots سبوح قدوس ربّ ان ربنا هو رب الملايكة «Mon Seigneur est saint et digne de louanges; notre «Dieu est le seigneur des anges;» puis une seconde ligne mal formée dont la lecture par conséquent offre beaucoup d'incertitude; il me semble cependant qu'on ne peut y voir que les mots suivants : اللهم انا بحولك فى بحورهم وهدوتك «O mon Dieu! «je suis dans leurs mers (des pécheurs, c'est-à-dire «dans l'océan du monde); soutiens-moi par ta «puissance et par le calme qui vient de toi.»

reconnaissent pas les trois premiers comme les légitimes successeurs de Mahomet.

De l'autre côté se trouve d'abord le vers hindoustani qui commence par les mots شه عبد العزيز, vers que nous avons déjà fait connaître; puis le vers persan qui suit :

هر كه درين احمد نظر بد كند

كور شود چشم شكم درد كند

Quiconque regardera d'un mauvais œil cet Ahmad, deviendra aveugle et souffrira des douleurs de ventre.

Il s'agit ici du *cattivo occhio* dont parle Virgile quand il dit :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Au bas des deux ornements dont nous venons de décrire les broderies, on lit un vers hindoustani dont le premier hémistiche est à droite de la rosace et le second à gauche. Voici ce vers, qui appartient au même mètre que les vers précédents :

ارى احمد فكر ڈركيا حشر كو

محمد صاحب ميرا نشر كو

O Ahmad! pourquoi le jour de la résurrection exciterait-il en moi des pensées de crainte, puisque le seigneur Mahomet est ma vivification ?

On lit au milieu des deux rosaces à droite et à gauche de la même ceinture les mots arabes الله كافى,

Dieu me suffit. Autour de cette inscription on lit, dans la rosace à droite, ces mots persans : زعصیان سر شادم[1] ای خدا بخش ; ce qui signifie, en le lisant conformément à ma transcription : « O Dieu! accorde-moi la grâce de ne pas me révolter contre « ta loi. » Puis viennent les mots یا محمد مدد « O « Mahomet! (je demande) ton secours[2]. » Autour de la rosace de gauche on lit les mots arabes یا غفور, *ô débonnaire!* یا حفیظ, *ô gardien!* puis یا مقلب القلوب بالخیر « O toi qui tournes les cœurs vers le bien! »

La seconde ceinture, dont on voit le dessin planche II, figure *e*, est en coton bleu, brodé en soie jaune et rouge. On lit dans la rosace du milieu les mots arabes یا حفیظ, *ô gardien!* et l'invocation السلام علیکم یا شیخ الثقلین, dont nous avons donné plus haut la traduction. Au bas de cette inscription se trouve le nom du personnage à qui appartenait cette ceinture, *Saiyid Ahmad Alî.* A droite et à gauche de cette rosace on voit un ornement en forme de croix dont on peut voir la figure dans la même planche. Des quatre côtés s'élèvent quatre mains dont les doigts sont fermés, à l'exception de l'index et du pouce. Cette manière de tenir la main est celle qu'observent les musulmans quand ils prononcent leur profession de foi, « Il n'y a de Dieu que Dieu,

[1] Je ne suis pas sûr du mot سر شادم ; il semble qu'il y ait سرشارم ou سرسارم.

[2] Ici comme plus haut on peut lire حمدت ou مدت, et le sens est alors : « O Mahomet! (que) ta louange (soit toujours sur « ma bouche) ; » ou bien : « O Muhammad Muddat! »

« Mahomet est son prophète. » Ils veulent indiquer par là l'unité de Dieu. Dans la broderie qui nous occupe, aux quatre angles que forment ces doigts étendus, se trouvent les mots يا جبار, *ô dominateur!* الله محمد, *Dieu, Mahomet;* على فاطمه, *Alî, Fatime;* حسن حسين, *Haçan, Huçaïn.* A l'ornement qui est à gauche de la rosace, et qui est pareil à celui de droite, se trouvent, aux quatre angles formés par les index, les mots الله غنى, *Dieu est riche;* يا رب, *ô Seigneur!* يا صمد, *ô éternel!* الله اكبر, *Dieu est grand.*

Nous n'avons plus qu'à nous occuper des trois bonnets ou توپى *topî :* il y en a deux de drap noir, et le troisième est fait avec une espèce de serge de laine noire. Ils sont tous brodés en soie de différentes couleurs.

Le premier, qui est le plus orné, est brodé en soie et en fils d'or et d'argent; il est même *murassa* مرصع, c'est-à-dire enrichi de pierreries (fausses). Il offre en bas une ligne où on lit d'abord ce vers arabe, qui est du mètre *rajaz* régulier :

لى خمسة اطفى بها حر الوباء الحاطمه[1]
المصطفى والمرتضى وابناها والفاطمه

J'ai cinq personnes par lesquelles je puis éteindre le feu de la peste (c'est-à-dire du mal) qui fait irruption sur moi :

[1] Ce vers a été cité par M. Reinaud dans ses *Monuments musulmans*, tome II, page 182; mais il s'y est glissé une faute typographique dans ce mot, qu'on a imprimé avec un *té* dental au lieu d'un *té* lingual-emphatique.

l'élu Mahomet), l'agréé (Ali), ses deux fils (Haçan et Huçaïn) et Fatime.

Après ces vers on lit les mots persans que nous avons vus plus haut, زعصیان, etc.; mais ici, comme la première fois, la lecture n'est pas certaine.

Des deux côtés de ce premier topî il y a des ornements dont la planche II, figure *b*, offre la représentation exacte. Au milieu de l'un des côtés on lit les mots de l'Alcoran que nous avons trouvés sur le châle, يا رب انى مغلوب فانتصر. Autour, à droite, on lit le vers hindoustani que nous avons déjà fait connaître, على مرتضى, etc.; seulement il y a une variante au second hémistiche : en effet le mot پر remplace ici le mot مین, mais le sens est le même. A gauche, on lit un autre vers hindoustani, qui est aussi brodé sur la ceinture en velours et que nous avons fait connaître en parlant de ce vêtement : c'est celui qui commence par les mots ارى احد.

De l'autre côté du topî on lit au milieu : سبحان الله رب العرش العظيم يا احد « Louange à Dieu, *sei-* « *gneur du grand trône.* O unique! » L'expression en lettres italiques est tirée du dernier verset du chapitre IX de l'Alcoran. A droite et à gauche de cette inscription se trouvent les deux hémistiches du vers persan déjà transcrit et traduit, كه احد على, etc. En bas se trouve le vers arabe لى خمسة, etc.; puis les mots persans زعصیان, etc.

Les autres topî n'ont des inscriptions qu'au bas

et au milieu des deux côtés. Ils sont du reste élégamment brodés et tout différents du premier. Au bas du second topî, dont on voit la figure planche II, figure *c*, se trouve le vers arabe que j'ai fait connaître plus haut, لى خمسة, etc. Il est suivi des mots يا رب, *ô Seigneur!* A l'un des côtés du même bonnet il y a l'inscription qu'on lit sur le premier bonnet, سبحان الله, etc. si ce n'est que les mots يا فرد, *ô simple!* remplacent ici les mots يا احد. De l'autre côté on lit les mots qui commencent la première surate de l'Alcoran, chapitre qui est le *pater* des musulmans, والحمد لله رب العالمين «Louange à Dieu «roi des créatures!» Ils sont suivis de l'oraison jaculatoire يا اول, *ô premier!*

Enfin le troisième topî (planche II, figure *d*), qui est le dernier objet dont nous ayons à entretenir les lecteurs, porte au bas le vers hindoustani déjà connu, على مرتضى, etc.; puis le vers persan brodé sur la ceinture de velours et que nous avons déjà transcrit, هركه درين, etc. Sur l'un des côtés se trouvent les mots ما شاء الله «Que la volonté de «Dieu soit faite;» et كان ما لم يكن «Ce qui n'existait «pas a été créé.» De l'autre côté on lit le passage de l'Alcoran déjà indiqué plus haut, يا رب انى مغلوب فانتصر, écrit fautivement فنتصر, comme sur le châle.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : Die altpersischen Keil-inschriften von Persepolis, etc. von Dr Christian Lassen.

Lorsque Chardin copia pour la première fois, sur les murs des palais de Persépolis, quelques lignes des grandes inscriptions que le temps n'avait pas encore effacées, cette découverte fut d'abord accueillie en Europe avec empressement et annoncée avec faveur dans le premier recueil scientifique de cette époque, les Transactions philosophiques de la Société royale. Mais la découverte était si inattendue, les caractères si insolites, et les copies d'ailleurs si défectueuses, qu'on pouvait presque douter si c'étaient des caractères, ou bien un genre particulier d'ornements dont les *Rois des Provinces* étaient dans l'usage de décorer les portes et les autres ouvertures de leurs palais. L'attention des savants et des voyageurs avait d'ailleurs été éveillée, et c'était là toute l'utilité que l'on pouvait se promettre d'esquisses aussi imparfaites. Les copies de Corneille Lebrun, trop sévèrement jugées par les premiers qui ont essayé de les déchiffrer, et qui ne sont pas quelquefois d'une moins grande utilité dans l'étude que d'autres copies plus récentes et plus nettement gravées, furent publiées quelques années après

celles de Chardin; elles renouvelèrent, en faveur des anciens monuments épigraphiques des Perses, un intérêt qui n'avait pu être longtemps soutenu par les dessins confus du premier voyageur. Il ne fut plus, dès ce moment, possible de douter que ces étranges caractères ne formassent de véritables inscriptions; on était alors dans la période de l'érudition épistolaire, au temps des Cuper et des Lacroze, qui, par leur active correspondance, avaient réussi à ouvrir un nouveau champ de recherches et à créer, si je puis ainsi m'exprimer, un nouveau monde scientifique; de confuses notions avaient été recueillies et répandues par ces savants sur des langues et des monuments jusqu'alors inconnus; les caractères chinois et les hiéroglyphes égyptiens faisaient leur mystérieuse apparition dans l'Europe savante, et tout ce qui était inexplicable se confondait naturellement, dans l'esprit des hommes les plus érudits, avec ces deux grandes énigmes qui semblaient devoir donner le premier mot de l'humanité : or les inscriptions cunéiformes présentaient un système graphique trop complexe et trop étrange pour ne pas être considérées comme des séries d'hiéroglyphes ou de caractères mystiques d'un sens profondément caché et qui devait rester impénétrable aux recherches les plus persévérantes. On parla néanmoins, dans tous les ouvrages qui avaient quelque prétention philosophique, des caractères guèbres, comme d'une chose toute connue, puisqu'on en avait fait graver; car on ne songeait alors à en

faire rien de mieux. Un ouvrage sérieux a toujours le mérite d'appeler des études sérieuses; lorsque les belles copies de Niebuhr, inappréciable ornement d'une admirable relation, témoignant dans toutes leurs parties de cette consciencieuse exactitude que ce voyageur apportait à toutes ses recherches, eurent été publiées et répandues dans les sociétés scientifiques, on commença à se persuader que c'étaient des caractères destinés à être lus. Cette première inspiration, si tardive, en suscita plusieurs autres plus spontanées, mais moins heureuses, sur le sens qui devait être contenu dans ces antiques inscriptions; le zèle de ces nouvelles études était soutenu par les succès qu'avait obtenus M. de Sacy dans l'interprétation des inscriptions pehlvies des Sassanides; mais ce n'était là qu'un grand exemple. Depuis 1798, il ne s'écoula presque plus une année qui ne fût marquée par la publication d'une dissertation paléographique sur les inscriptions de Persépolis, ou par la découverte et la publication de quelque nouveau marbre assyrien, babylonien ou médique; car les monuments de cet ordre commençaient à être recherchés avec zèle par les voyageurs que des intérêts nouveaux avaient conduits dans l'intérieur de l'Asie par de nouvelles routes. Ces publications forment une suite non interrompue de tentatives plus ou moins ingénieuses, plus ou moins sages, dont une seule fut heureuse, dont aucune ne fut entièrement satisfaisante. O. G. Tychsen, qui ne fit guère qu'indiquer les secours avec

lesquels on pouvait espérer de réussir dans cette difficile étude, fut suivi par Münter, Hager, Lichtenstein, et enfin, en 1802, par M. G. Grotefend; peut-être même faut-il ajouter à cette première série de critiques Niebuhr lui-même, qui avait fait sur la distinction des groupes de traits des observations dont on a profité sans lui en rapporter l'honneur. Tychsen et Münter restèrent dans des généralités auxquelles on ne pouvait faire qu'un seul reproche, celui de n'être que d'une médiocre utilité pour le déchiffrement et l'interprétation des monuments; on pouvait croire que Hager, dans un sujet aussi large, atteindrait le point le plus excentrique de la divagation; mais il fut dépassé par Lichtenstein, à qui il ne tint pas qu'on ne lût, sur les murs des palais de Darius et de Xerxès, toute l'histoire araméenne. Enfin M. Grotefend, aidé seulement d'une grande justesse d'esprit, employant avec sagacité une idée heureuse qu'il avait rencontrée, mais privé des secours indispensables que lui eût offerts la connaissance des langues orientales, devina ce que devaient contenir les moins étendues de ces inscriptions, et mit hors de doute l'existence, dans ces monuments, de noms historiques, dont il a depuis, avec moins de succès, essayé de justifier la lecture par celle des inscriptions dans toute leur étendue. M. Grotefend a rappelé tout récemment que le mémoire, aujourd'hui encore inédit, dans lequel il avait exposé ses conjectures, fut présenté par Tychsen à l'Académie de Göttingue, dans la

même séance où le célèbre Heyne lut son commentaire sur le texte grec de cette inscription de Rosette qui devait plus tard révéler les premiers éléments des écritures démotique et hiéroglyphique des Égyptiens. M. de Sacy, dont les savantes recherches sur les inscriptions des Sassanides avaient fait naître les conjectures de M. Grotefend sur celles des Achéménides, ouvrit, en 1803, une nouvelle époque de critique persépolitaine par la publication d'un article[1] où il résuma, dans une analyse claire et précise, les travaux dont les inscriptions cunéiformes avaient été l'objet, distingua nettement les résultats qui pouvaient dès lors sembler acquis à la science de ceux en beaucoup plus grand nombre qu'une sévère critique ne pouvait admettre, et posa avec une grande justesse de vues les principes qui devaient diriger dans cette étude ceux qui essayeraient d'y faire de nouveaux progrès. M. de Sacy, tout en reconnaissant le mérite des conjectures de M. Grotefend, auxquelles il accordait une incontestable supériorité sur les autres essais, exprima dès lors, sur certaines valeurs de la lecture proposée par ce savant, des doutes qui ont presque tous été justifiés, soit par les corrections que M. Grotefend a faites lui-même à son propre travail, soit par les nouvelles déterminations de valeurs établies avec autorité par des analogies philologiques évidentes : aussi les observations de M. de Sacy, présentant

[1] Lettre à M. Millin. *Magasin encyclopédique*, an. VIII, tome V, page 438.

dans un meilleur ordre les découvertes faites jusqu'à ce moment et les devançant déjà par les corrections qu'elles signalaient, peuvent-elles être considérées comme une transition entre les premières et les nouvelles études sur cette intéressante question paléographique. M. Grotefend, depuis cette époque, reproduisit, modifia ou développa l'exposition de ses principes de lecture dans plusieurs articles ou extraits de mémoires insérés soit à la suite du célèbre ouvrage de Heeren, soit dans les Mines de l'Orient, soit enfin dans les Annonces scientifiques de Göttingue[1]; mais ces résultats ne gagnèrent rien en précision ni en étendue; les nouveaux monuments apportaient de nouvelles difficultés et de nouvelles objections, en présentant les caractères dans des combinaisons imprévues qui appelaient de nouvelles valeurs; les irrégularités du système devinrent par cela même plus sensibles,

[1] Heeren, *Ideen über die Politik, etc.* tom. I, 1re partie, ed. de 1805 et de 1824; *Mines de l'Orient*, vol. V, n° 6; *Götting. Gelehrt. Anzeigen*, année 1828, page 108, etc. On peut encore consulter les *Morgenland. Alterthumer* de M. le conseiller Dorow, où a été recueillie la correspondance de M. Grotefend avec MM. Heeren, Creuzer et de Sacy, au sujet de quelques inscriptions, briques et cylindres babyloniens ou persépolitains. On cite encore l'opuscule intitulé: *Die assyrische Keilschrift erlaütert, etc.* (l'Écriture cunéiforme assyrienne expliquée par deux cylindres de jaspe de Ninive et de Babylone), par M. Dorow; Wisbaden, 1820. Les travaux de M. Grotefend ont été analysés par M. Bellino, secrétaire du célèbre résident Cl. Rich, dans un mémoire qui a été inséré dans le second volume des Transactions de la Société littéraire de Bombay, et il a été rendu compte de cette analyse même dans le *Friend of India*. 1818, et plus tard dans le *Quarterly oriental Magazine*, 1824.

et les esprits habitués à l'exactitude en érudition, en accordant à M. Grotefend le mérite d'avoir reconnu le sujet et préparé l'explication des inscriptions persépolitaines, ne purent lui accorder également celui d'avoir résolu toutes les difficultés que présentaient la lecture et l'interprétation de ces monuments. La découverte de M. Grotefend n'en était pas moins, il faut le déclarer, un grand progrès, et toutes les recherches qui ont suivi les siennes, toutes celles qui se préparent encore sur cet intéressant sujet, reposent sur les données de son premier travail. Cependant les monuments se découvraient chaque jour plus nombreux et plus importants : la belle inscription trouvée dans les ruines de Babylone par Sir Harford Jones et la pierre cylindrique de Michaux présentaient des textes d'une plus grande étendue, et vraisemblablement d'un plus grand intérêt, que tout ce que l'on avait connu jusqu'alors. Morier, Sir William Ouseley, Sir Robert Ker Porter, MM. Robert Steuart et Bellino visitèrent à peu d'années de distance Persépolis, *Mourghâb*, *Nakchi-Roustam* et l'*Elwend;* ils rapportèrent de ces excursions de précieuses copies d'inscriptions, les unes déjà connues, les autres inédites, et, ce qui ne fut pas un moins grand service, l'indication de l'emplacement de celles qu'ils n'avaient pas eu le temps de copier. M. Rich découvrait quelques années plus tard, dans les ruines de Ninive, des murs de briques tout entiers couverts d'inscriptions. Un monument encore unique et d'un

ordre particulier, le bloc de Suses, représenté dans le recueil de Walpole, témoignait de rapports politiques déjà historiquement connus; enfin, pour ne citer ni les cylindres *littérés* qui, dans ces dernières années, ont été trouvés en grand nombre et restent encore si précieux, ni le monument assyrien dont l'Europe savante a dû la connaissance à Lord Prudhoe, je rappellerai seulement la plus belle et la plus riche collection d'inscriptions cunéiformes qui ait été rassemblée par un voyageur, celle que les monuments de Vân ont offerte à l'infortuné Schulz. Longtemps avant que ces inscriptions eussent été reçues en Europe, un homme qui en avait indiqué l'existence et l'emplacement au voyageur qui devait vérifier cette découverte sur les lieux, un homme éminemment remarquable par l'étendue de son érudition et par la supériorité d'esprit avec laquelle il en employait les ressources, M. Saint-Martin, avait dirigé son attention sur la paléographie persane et assyrienne; ses études s'annoncèrent en 1823 par l'extrait, inséré dans le Journal asiatique, d'un mémoire dans lequel il avait essayé de fixer, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les principes de lecture des inscriptions du premier système, et d'établir avec une égale certitude ceux qui devaient donner l'interprétation des inscriptions tracées dans les deux autres systèmes, lesquels réservaient à son esprit des difficultés encore entières. C'était une grande entreprise, qui exigeait la réunion des connaissances

historiques et philologiques les plus rares et les plus variées; M. Saint-Martin en possédait plusieurs à un éminent degré; d'autres ou n'étaient pas de son temps, ou n'étaient pas dans la direction de ses études, et, il faut l'avouer, c'étaient peut-être les plus essentielles. M. Saint-Martin, qui n'avait pas trouvé dans les ressources de son érudition, d'ailleurs si étendues, des moyens suffisants de renouveler l'étude des anciennes langues de la Perse, s'en était tenu à l'autorité d'Anquetil Duperron, et des notions inexactes que cet auteur avait données du zend et du pehlvi, avait emprunté quelques principes philologiques dont l'application au texte devait être rarement heureuse. Ses lectures furent différentes de celles de M. Grotefend, sans être ni moins bizarres, ni plus correctes, et sans qu'il fût plus facile d'en rapporter par analogie les éléments à aucune langue connue. L'interprétation des inscriptions du second et du troisième système, réservée pour un second mémoire, n'était sans doute pas moins arbitraire; elle nous est restée inconnue, l'auteur n'ayant pas encore rédigé ses recherches sur ce sujet lorsqu'il fut surpris par la mort. Son premier mémoire a été publié intégralement dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1]. Je n'hésite pas à croire que s'il avait été

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, IIe série, tome XII, IIe partie, page 113. Les principaux résultats de ce travail avaient été reproduits dans l'Aperçu de l'origine des diverses écritures de l'ancien monde, publié par M. Klaproth en 1832.

donné à M. Saint-Martin d'atteindre le temps où furent découverts et mis dans toute leur évidence les véritables principes de la langue zende, il eût été rappelé par la justesse et l'impartialité de son esprit des illusions dans lesquelles il s'était égaré, et qu'il eût tenté, avec de nouveaux secours, de nouvelles voies d'interprétation. Si l'essai de M. Saint-Martin ne fut pas un progrès, c'était du moins un doute exprimé sur l'exactitude des travaux antérieurs, un appel à de nouvelles recherches. On peut à peine donner ce nom à deux publications faites en Angleterre, dont l'une, qui ne m'est connue que par son titre, *On the ancient inscriptions of Persepolis*, ne se trouve citée nulle part, sans doute à cause de l'insuffisance ou de l'étrangeté de ses résultats, et l'autre s'annonçant comme une révélation et avec la prétention de tout expliquer, mais depuis longtemps interrompue et peut-être abandonnée, n'a fait qu'exciter notre attente et nous suggérer quelques conjectures sur le caractère des découvertes qu'elle devait proclamer; je veux parler des premières pages, les seules publiées, de la Dissertation sur les antiquités de Persépolis, qui fait suite au Voyage en Perse de M. W. Price [1]. Elles contiennent quelques indications curieuses qu'on peut regretter de ne pas posséder plus complètes, sans partager néanmoins les espérances de l'auteur quant à l'utilité qu'il s'en promet pour l'explication de tous les sys-

[1] *Journal of the british embassy to Persia: also a dissertation upon the antiquities of Persepolis*, vol. I; grand in-4° oblong. 1825.

tèmes d'écriture cunéiforme. M. W. Price, qui ne paraît avoir connu ou qui ne rappelle du moins dans sa dissertation aucune des recherches faites antérieurement sur les mêmes inscriptions, n'emprunte son autorité ni à des connaissances philologiques exceptionnelles, ni à de nouvelles études sur les combinaisons probables des valeurs et des mots; il la tire tout entière de vieux papiers qui lui furent communiqués, en 1811, à Chiraz. Après avoir en vain cherché dans cette ville un mullah qui sût déchiffrer les caractères cunéiformes, il entreprit pour le même objet des recherches dans les anciens manuscrits qu'il put se procurer. Je cite ses paroles : « Abu'lhassan-khan et les gens de sa « suite ayant répandu parmi les habitants de Chiraz « que je devais à la connaissance de la langue chi« noise l'intelligence de tous les caractères hiéro« glyphiques, je reçus la visite d'un grand nombre « de personnes de différentes conditions : les unes « venaient dans l'intention de me montrer quelques « papiers curieux, les autres décidées à me vendre « au plus haut prix possible tous les manuscrits « précieux qu'elles pourraient découvrir. Un des « visiteurs m'apporta un jour un vieux manuscrit, « en me priant de le déchiffrer; il était écrit en « caractères inconnus, et, bien qu'ils ne fussent pas « cunéiformes, je remarquai que quelques-unes de « leurs combinaisons rappelaient celles des carac« tères persépolitains. Je témoignai le désir d'ac« quérir le volume; mais le possesseur ne voulut

« s'en dessaisir à aucun prix, m'assurant que ce livre « s'était longtemps conservé dans sa famille. Dé- « terminé à ne pas laisser sortir de mes mains un « livre si curieux sans avoir profité de son contenu, « j'obtins la permission d'en copier une partie. Je « choisis les passages qui me parurent avoir en re- « gard des caractères d'une autre forme; mais, comme « je ne pouvais rien faire ni des uns ni des autres, je « serrai mes extraits avec d'autres papiers. Ils res- « tèrent ainsi dans mes cartons plusieurs années, « sans que je songeasse à en déchiffrer un seul « groupe, jusqu'au temps où mes recherches sur les « Guèbres me firent entreprendre l'étude de la langue « pehlvie. Ce fut alors qu'occupé à feuilleter mes « recueils de notes, je fus agréablement surpris en « découvrant que le texte placé en regard de ces « étranges caractères était alphabétique et composé « de mots pehlvis explicatifs des signes de l'autre « colonne. Cette découverte m'engagea à comparer « les caractères de cette première colonne avec les « combinaisons analogues qui existent dans les écri- « tures cunéiformes; je pus me convaincre, après « un examen attentif, qu'il n'y avait de différence « que dans la délinéation des traits, les groupes étant « les mêmes dans les deux séries de caractères. Mes « extraits consistaient en trois alphabets et une clef « hiéroglyphique. Le premier, qui n'est d'aucune « utilité dans le déchiffrement des inscriptions cunéi- « formes, a dû être, je pense, réservé aux usages « de la vie privée. Cet alphabet est accompagné des

« valeurs en lettres pehlvies et arabes. Le second « peut être considéré comme le type du caractère « persépolitain. Le troisième, qui paraît combiner « des signes d'une nature mystique, nous donne les « valeurs d'un second alphabet. Le quatrième fragment contient l'explication d'une série d'hiéroglyphes qui se rencontrent souvent au milieu des « mots alphabétiques, et qui servaient sans doute « de sigles ou de signes mystiques. Ces derniers caractères ont cela de particulier qu'ils représentent « mieux la tête de clou, tandis que les autres figurent « presque uniformément la note de musique. » Des planches qui devaient reproduire ces curieux extraits, celle qui représente le premier alphabet (*private alphabet from an ancient manuscrit*) est malheureusement la seule qui accompagne le texte dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, bien que le second alphabet, désigné par le nom de *sabæo-zend*, soit cité comme également publié dans ce premier volume. Les circonstances du récit de M. W. Price ne permettent pas de soupçonner que sa bonne foi ait été surprise par une imposture littéraire : le manuscrit était ancien et la possession en était depuis longtemps héréditaire dans une famille qui le conservait avec un respect traditionnel; M. W. Price ne put l'obtenir à aucun prix, mais il lui fut permis d'en faire des extraits; enfin le possesseur du volume avouait ingénuement qu'il ignorait quel pouvait en être le contenu. En écartant, sans la discuter, la question des rapports plus ou moins éloignés

qui sont supposés exister entre les caractères de ce manuscrit et ceux des inscriptions de Persépolis, on pourrait conjecturer, avec assez de vraisemblance, qu'ils appartiennent à une époque relativement récente, où l'on a pu inventer des alphabets comme on paraît avoir inventé des langues, pour donner à de modernes révélations les apparences d'une haute antiquité; mais il me paraît encore plus probable que le manuscrit de Chiraz nous a conservé un spécimen, aujourd'hui peut-être unique, d'écritures cryptographiques, que je suppose avoir été en usage parmi les Parses dans les premiers siècles qui suivirent l'invasion de la Perse par les Arabes, à une époque où le caractère pehlvi, qui était resté l'écriture vulgaire de cette contrée, ne pouvait pas garder le secret des traditions religieuses et nationales des anciens habitants et les mettre à l'abri du zèle soupçonneux et intolérant de l'islamisme. Que les caractères de ces écritures cryptographiques aient été formés à l'imitation de ceux des antiques inscriptions qui couvraient les monuments de Darius et de Xerxès, c'est sans doute ce qui ne présente rien d'invraisemblable, mais c'est ce qui ne pourrait être prouvé que si une comparaison des valeurs assignées à ces caractères avec celles qui ont été déterminées avec certitude par les plus récentes recherches pour les caractères cunéiformes en apparence semblables démontrait la complète identité de ces deux séries de signes : or c'est là, il faut le dire, un résultat que rien ne nous

autorise à devancer, ni même à prévoir. L'alphabet publié par M. W. Price sous la dénomination de *private alphabet* paraît avoir été exclusivement réservé à transcrire le pehlvi; c'est ce qui résulte du moins des valeurs et du nombre des lettres, qui, abstraction faite des répétitions introduites par l'ordre de l'alphabet arabe, correspondent à ceux des lettres composant l'alphabet pehlvi[1]. Bien qu'il ne soit permis d'espérer aucun secours de ces mystérieux caractères pour l'intelligence des inscriptions de Suses, d'Ectabane et de Persépolis, ils appartiennent trop évidemment à un âge plus ou moins ancien de la littérature des Parses pour qu'on ne doive pas désirer avec empressement de voir M. W. Price publier séparément les extraits qu'il a faits du précieux manuscrit de Chiraz.

J'ai hâte de sortir de cette série d'études si incertaines et si confuses qui, par leurs contradictions et leurs discussions vaines pour faire prévaloir des erreurs sur d'autres erreurs, présentent une si fâcheuse ressemblance avec les commencements de l'étude des inscriptions phéniciennes; pendant que des savants déjà trop avancés dans les voies où les avait dirigés la spécialité de leur esprit, pour tenter celles qui venaient d'être ouvertes par des

[1] Les seules analogies de forme et de valeur qu'offrent les caractères de cet alphabet particulier avec ceux des inscriptions persépolitaines, sont celles du caractère représentant ه avec le signe *a* du premier système, et celle du caractère représentant و avec le signe *p* du second système.

hommes nouveaux, se consumaient en pénibles efforts pour atteindre des résultats placés hors de leur portée, des études jusqu'alors inconnues se préparaient qui devaient profiter en même temps et de l'admirable régularité et des affinités innombrables de la langue à laquelle elles s'appliquaient, pour introduire dans les recherches philologiques un ordre plus précis et plus sévère que celui qui les avait dirigées jusqu'alors, pour déterminer les lois générales et les principes communs des langues de même origine encore existantes et pour retrouver, au moyen des affinités mêmes successivement constatées dans le cours de la recherche, les caractères particuliers et distincts des langues autrefois parlées par des peuples de même race et qui, effacées de la mémoire des hommes, ne s'étaient conservées que dans quelques volumes ou sur quelques monuments eux-mêmes prêts à périr. Il était en effet réservé à ces études, dont ceux qui s'y sont dévoués connaissent seuls la précision et la certitude, de ranimer les débris de langues depuis longtemps éteintes, en les rapprochant sous une puissante observation d'ensemble et de détail, et en reconstituant par des raisons d'analogie, constamment vérifiées par les faits, leur organisme tout entier jusque dans ses parties les plus intimes. Des études semblables qui imposaient l'autorité égale de leurs principes à un si grand nombre d'idiomes, qui, plus fortes à mesure qu'elles s'étendaient, liaient des rapports si bien suivis entre eux à des dis-

tances pour la première fois rapprochées, ces études devaient nécessairement appeler à l'examen qu'elles avaient institué de toutes les langues indo-européennes, les anciennes langues de la Perse destinées à occuper une si grande place dans la philologie comparative et à la constitution particulière desquelles il fallait demander les rapports intermédiaires qui manquaient encore à la connexion complète de ce grand système. On avait traduit tous les textes écrits dans ces langues, et elles étaient néanmoins encore entièrement inconnues; aussi quelques progrès qu'eût déjà faits la science philologique, il fallait une grande force de résolution, une égale étendue d'esprit et cette confiance que donnent seules de solides études pour entreprendre cette tâche immense de restituer une seule de ces langues et de rendre ainsi à la science après tant de siècles ce qui s'était perdu dans l'usage et ne s'était pas même conservé dans la tradition. Cette œuvre si difficile fut cependant accomplie par un seul esprit et par un seul effort qui se soutint pendant plusieurs années; la langue zende fut retrouvée; dès que ses premiers textes eurent été régulièrement interprétés, il ne fut plus permis de douter que l'histoire de l'antiquité ne dût attendre de cette étude nouvelle ses plus authentiques et ses plus importants témoignages, et que les traditions iraniennes, dont on avait d'abord reconnu l'intime connexion avec celles de l'Inde primitive, ne fussent aussi destinées à compléter les notions que

nous pouvions emprunter des livres saints sur les origines de ces peuples et de ces empires qui ont successivement occupé l'Asie antérieure et qui n'ont laissé aux âges suivants que leur nom et leurs monuments. Ces monuments couverts de caractères inconnus, qui gardaient le secret de tant de siècles, devaient-ils rester constamment muets? Les événements politiques, les traditions religieuses dont ils avaient conservé le souvenir depuis des temps si éloignés, étaient-ils à jamais perdus pour l'histoire et pour tant d'autres sciences qui eussent profité de leur connaissance? Les inscriptions cunéiformes de l'Asie Mineure, de l'Assyrie, de la Chaldée et de la Perse ne devaient-elles pas trouver enfin des interprètes qui pénétrassent tous les secrets de leur système graphique, qui reconnussent les langues dans lesquelles elles étaient écrites? Les résultat d'une pareille recherche étaient estimés si importants, la restitution de la langue zende était un secours si inespéré et une si grande promesse, que le zèle des philologues ne pouvait manquer à cette nouvelle étude, où tous les succès semblaient être attendus avec faveur. Il appartenait au savant qui avait donné les moyens d'entrer dans cette étude, d'y précéder tous les autres et d'y prendre une place éminente; dès qu'il avait été en possession de tous les principes de la langue zende, il en avait immédiatement fait l'application à un déchiffrement conjectural des inscriptions persépolitaines du système le plus simple, et quelques corrections que lui avait

suggérées cette épreuve même, lui avaient donné une lecture à laquelle il n'a fait depuis que de très-légers changements; dans le texte qui résultait de cette lecture, on reconnaissait avec satisfation ces formes grammaticales si précises des langues de la race arienne, on touchait pour la première fois une réalité philologique qu'on aurait vainement poursuivie sous les formes bizarres et insaisissables des lectures de MM. Grotefend et Saint-Martin. Une semblable étude était assez avancée pour qu'il fût permis de prendre date en sa faveur, et M. E. Burnouf l'annonça dans la première partie de son Commentaire sur le Yaçna. Trois ans après, ces recherches auxquelles n'avaient presque rien ajouté les nouveaux progrès faits dans l'intelligence des livres zends, furent publiées dans un mémoire[1] où l'auteur expliqua avec une sagesse de critique et une réserve de conjectures qui méritent d'être citées comme exemple, les inscriptions pour l'interprétation desquelles il avait réuni le plus de secours et de garanties d'exactitude; ses travaux sur les autres inscriptions connues du même système furent, pour ainsi dire, résumés dans une analyse étendue de l'alphabet persépolitain tel qu'il résultait de ses lectures. Presqu'au même instant où la publication de ce mémoire assurait à son auteur de nouveaux titres à l'admiration des personnes qui ont fait de l'Asie ancienne l'objet de leurs études, il

[1] *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan*, par M. E. Burnouf. Paris, 1836.

paraissait en Allemagne un autre travail sur le même sujet[1]; c'était l'œuvre d'un homme également distingué par la supériorité de son esprit et par l'étendue de son érudition, qui s'était déjà rencontré avec M. E. Burnouf sur d'autres questions où ils avaient associé leurs travaux, et qui semblait ici être ramené par l'influence d'une commune direction d'esprit à une communauté ou plutôt à une concurrence d'études, laquelle ne s'était d'ailleurs annoncée que par ses résultats. C'était une épreuve décisive; deux hommes d'une égale autorité dans la science, appartenant à la même école philologique, disposant des mêmes moyens d'étude et appliquant leurs recherches aux mêmes monuments, devaient se rencontrer sur les principaux points de ces recherches, si elles étaient généralement exactes; les différences sinon d'interprétation, du moins de lecture, devaient être peu considérables et de la nature de celles qu'introduit si facilement la diversité d'observation produite elle-même dans les esprits les plus semblables par tant de causes accidentelles et inappréciables. Cette épreuve fut aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer; les deux lectures s'accordaient dans la détermination des caractères les plus importants et par la fréquence de leur emploi et par la position qu'ils occupaient dans les mots les plus heureusement déchiffrés; les diffé-

[1] *Die Altpersischen Keil-inschriften von Persepolis: entzifferung des alphabets und erklarung des Inhalts*, von Dr Christian Lassen. Bonn, 1836.

rences portaient sur les éléments les plus variables et par cela même les plus difficiles à déterminer dans toutes les langues, sur les voyelles, et en même temps sur le système orthographique que supposaient les règles de leur emploi, sur quelques combinaisons de valeurs qui semblaient appeler plutôt le secours de la divination que celui de la critique, et enfin sur des passages où la défectuosité des monuments ou des copies permettait les restitutions et les conjectures les plus diverses. Ces variantes affectaient moins encore la teneur générale des inscriptions que leur caractère philologique; elles se résumaient presque toutes dans l'appréciation différente qu'avait faite chacun des deux savants auteurs de l'idiome dans lequel étaient conçus ces textes antiques; l'un avait supposé que les monuments persépolitains devaient offrir dans leur première colonne un texte persan, c'est-à-dire rédigé dans un dialecte qui dérivait toutes ses formes de la langue zende, mais qui différait de la langue sacrée par les caractères particuliers qui distinguent ordinairement d'une langue ancienne un dialecte plus moderne; l'autre n'avait pas hésité à croire que l'ancienne langue persane devait présenter des formes particulières qui la constituaient comme dialecte à l'égard du zend, mais qui ne différaient que très-légèrement de celles de la langue de Zoroastre et qui dans un grand nombre de cas s'en rapprochaient assez pour qu'il fût possible d'en admettre l'identité. De semblables données, qui avaient été décisives

dans la détermination des valeurs douteuses, avaient naturellement produit plusieurs des différences qui s'observaient entre les deux lectures; mais ces différences n'étaient ni assez nombreuses ni assez importantes sous le rapport paléographique pour qu'on pût nier, ce qui était le résultat le plus considérable et le mérite le plus assuré de ces travaux, leur conformité générale et la certitude qui semblait acquise à leurs déterminations identiques. M. Grotefend qui a tout récemment publié de nouvelles observations sur les écritures cunéiformes[1], a reconnu lui-même l'accord qui existe entre les recherches de MM. Burnouf et Lassen; on doit regretter qu'il n'ait pas reconnu en même temps ce que cet accord de travaux exécutés simultanément et sans communication a d'honorable pour leurs auteurs et de satisfaisant pour la science. M. Grotefend a cédé sans doute à des préoccupations dont je n'ai pas à m'occuper ici, lorsque, en présence des nouvelles études sur les anciennes langues de la Perse et des lectures si régulières et si attendues qu'a données leur application au déchiffrement des inscriptions de Persépolis, il reproduit avec une malheureuse confiance des lectures et des interprétations qui étaient déjà accueillies avec doute il y a plus de trente ans, avant le développement des études philologiques, parce qu'il était facile de comprendre qu'aucune langue de l'ancienne Asie

[1] *Neue Beitrage zur Erlaüterung der persepolitanischen Keilschrift, etc.* herausgegeben von Dr G. F. Grotefend. Hanovre, 1837. In-4°.

ne pouvait réclamer des mots d'une forme si insolite et si inarticulable. Anquetil qui avait jeté tant de confusion dans les notions générales qu'on avait reçues de lui sur les anciens dialectes persans, avait autorisé les savants par ses transcriptions ridiculement fautives à considérer comme zends tous les mots qu'on ne pouvait ni prononcer ni retenir; il devait résulter de cette méprise de graves abus dans les applications qu'on en ferait; mais elle ne devait produire nulle part de plus déplorables effets que dans la recherche d'une langue inconnue qu'on supposait liée par d'intimes affinités avec la langue zende, elle-même alors non moins inconnue : la confusion était permise dans le premier mouvement d'une étude qui n'avait pas encore reçu de direction; mais elle ne devait pas se prolonger au delà du temps où des règles certaines se substitueraient partout à des conjectures plus souvent appelées par l'urgence des difficultés que par la convenance des faits, et où les illusions se dissiperaient de toutes parts devant des clartés nouvelles et inespérées. M. Grotefend ne pouvait persister dans son ancienne lecture qu'en contestant celle de MM. Burnouf et Lassen, et il n'a pas hésité à exprimer ses doutes sur les résultats de leur déchiffrement; mais il n'a dans aucun cas essayé de les justifier par des raisons philologiques ou paléographiques; il emprunte tous ces doutes soit à des comparaisons arbitraires de certains caractères ou de certains passages des inscriptions du système le plus simple

avec quelques groupes ou quelques portions des inscriptions correspondantes du second et du troisième système, soit à des idées préconçues dont il a cru pouvoir négliger d'exposer les motifs, sur le sens nécessaire et absolu de certaines parties de ces inscriptions, dont il se refuse à admettre toute autre interprétation, quelque satisfaisante qu'elle puisse paraître d'ailleurs. Ce que ces principes de critique ont d'arbitraire et d'inadmissible se révèle de soi-même. Les deux savants les mieux préparés par la spécialité de leurs études à des recherches sur les écritures et les langues des inscriptions persépolitaines, obtiennent chacun en particulier, par un travail indépendant de toute idée systématique, des lectures consistantes et régulières dans toutes leurs parties qui s'accordent entre elles sur presque tous les points importants; dans ces lectures telles que le simple déchiffrement les a données, l'interprétation reconnaît à la première vue des mots appartenant à la langue zende par leurs formes grammaticales, aux traditions religieuses et historiques de l'ancienne Perse par leur identité avec les noms et les titres royaux et mythologiques que nous font connaître les auteurs de l'antiquité grecque, et enfin au sujet probable des inscriptions par la place même qu'ils y occupent; dans ce que ces lectures ont de commun, tout se lie ou tend à se lier, tout concourt à un sens satisfaisant; que cet ordre si suivi, que l'existence dans ces lectures d'une langue à laquelle tout semble marquer sa place sur ces

monuments, ne soient que les effets imprévus d'une rencontre fortuite de lettres, c'est ce qu'il n'est pas plus possible d'admettre qu'il ne l'est d'expliquer la composition de l'Iliade par le jet de lettres dont parlent les anciens. Quand la vérité se produit par des signes aussi manifestes dans une épreuve aussi remarquable, c'est une malheureuse inspiration que de continuer à la chercher dans une autre voie et par des moyens qui peuvent difficilement y ramener; la préoccupation qui s'attache à de si fâcheuses illusions ne peut s'expliquer que par ce qui manque à un esprit si complet sur tous les autres points de la science, pour apprécier une question placée en dehors des limites de ses études ordinaires; on ne peut douter que si M. Grotefend eût acquis la connaissance des langues orientales au même degré de perfection que celle des langues classiques, il eût renoncé avec empressement à son ancienne lecture pour reconnaître avec toutes les personnes qui ont le droit en Europe d'avoir une opinion sur ce sujet, l'incontestable mérite des lectures nouvelles proposées par MM. Burnouf et Lassen. J'ai cru pouvoir exprimer ce jugement avec d'autant plus de franchise que j'ai déjà reconnu au commencement de cet examen critique l'immense service rendu par ce savant à l'étude des inscriptions cunéiformes, et que le volume même qui m'a fourni le sujet de ces observations, présente, comme un nouveau témoignage du zèle de l'auteur pour ces études, des copies plus exactes d'incriptions déjà connues

et un fragment inédit qui me paraît posséder un grand intérêt, bien que ce ne soit pas précisément celui que lui reconnaît M. Grotefend.

E. Jacquet.

(*La suite au prochain numéro.*)

OBSERVATIONS

Sur l'idée que les poëtes arabes ont voulu exprimer par les mots طَيْفُ الخَيَالِ.

Les personnes qui se sont occupées de la lecture des poëtes arabes ont dû bien souvent remarquer que tous leurs poëmes sont composés sur un même plan, et que les idées exprimées dans une *kasîda* se retrouvent dans les autres. Il paraîtrait qu'ils furent même obligés de s'astreindre à remplir un cadre presque invariable, le public arabe cherchant dans la poésie moins l'originalité des idées que l'élégance de l'expression. Cette sujétion, si nuisible à l'art, en l'empêchant d'atteindre à l'épopée et au drame, contribua cependant beaucoup à donner à la langue cette souplesse qui permet de dépeindre les pensées les plus délicates; elle aida à lui procurer cette correction et cette régularité que nous admirons encore dans ses chefs-d'œuvre, et, en limitant le nombre des sujets que les poëtes devaient traiter,

elle les obligea à reproduire les mêmes pensées sous toutes les faces, et à chercher la nouveauté dans les beautés du style et dans les variétés de l'expression. C'est cette circonstance même qui aide l'étudiant à comprendre les poëtes arabes; car, en confrontant leurs ouvrages, les difficultés qui pouvaient l'arrêter disparaissent, chaque *kasîda* servant en quelque sorte de commentaire aux autres. En procédant ainsi, on se familiarise graduellement avec les idées de l'habitant du désert; on parvient à comprendre ses expressions elliptiques et à saisir ses allusions les plus vagues; de sorte que nous devons au goût trop exclusif des anciens Arabes la connaissance que nous possédons de leur poésie, et jusqu'à un certain point de leur langue.

Pour prouver la justesse de ces observations et pour fournir un exemple du grand secours que l'on tire de la comparaison des morceaux de différents poëtes, je vais citer plusieurs fragments dans lesquels il est question de cette espèce d'apparition que les Arabes nomment indifféremment طيف, خيال, ou طَيْفُ الخَيَال, et l'on verra quelle idée gracieuse se trouve voilée sous ces termes.

Par les vers suivants d'Ibn-Doreid nous voyons que le طيف الخيال était censé venir d'un endroit bien éloigné pour visiter l'homme qui dormait :

لله ما طيف الخيال زآئرٌ

تزفّه العين أحلامُ الهوَى

يجوب أَجوازَ الفَلا محتقرا

هولَ دَجَى الليل اذا الليل انبرَى

سآئلْه انْ افصح عن انبآئه

انَّى تصدَّى الليلَ امر انَّى اهتدَى

Oh! l'image surprenante qui vient me visiter et que mes songes, avec leur cortége, présentent à mes yeux!

Elle a traversé les déserts au mépris des dangers qu'amène avec elle la nuit obscure.

Demande à cette vision (si toutefois elle peut te répondre) où elle compte aller cette nuit, ou plutôt *demande-lui* ce qui l'a conduite ici.

Le passage suivant montre que cette image était censée venir de la part de la maîtresse pour avoir des nouvelles de l'amant :

قالت لِطيف خيال زارنى ومضى

بالله صِفْه ولا تنقصْ ولا تزِدِ

فقال ابصرتُه لو مات من ظمأه

وقلتُ قف لا تَرِدْ المآء لم يَرِدِ

قالت صدقتَ وفاءُ الحبِّ عادتُه

يا بَرْدَ ذلك الذى قالت على كبدى

Ma bien-aimée dit à la vision qui vint me trouver et qui était retournée *auprès d'elle* : « Je t'en conjure, dis-moi com-« ment il est? *Dis-le-moi* sans rien ajouter ni diminuer. »

La vision répondit : « Je l'ai vu sur le point de mourir de « soif, *brûlé comme il l'était par l'ardeur de sa passion;* et je

« lui disais : Ne puise pas à une source dont on n'a jamais « recherché les eaux[1]. »

Ma maîtresse reprit : « Tu as dit vrai, la sincérité en « amour est pour lui une habitude. » — Oh! combien ces paroles m'ont rafraîchi le cœur!

On voit ensuite, par ces vers, que l'amant ne dormait que pour voir en rêve cette vision qui lui apparaissait sous la forme de sa maîtresse :

وافى خيالك فاستعارت مقلتى
من اعين الرقباء غمض مروّع
ما استكملت شفتاى لثم مسلّم
منه ولا كفّاى ضمّ مودّع
فظنّهم فطنوا فكلّ قائل
لو لم يزره خيالها لم يهجع

Ton image est venue *à moi*, et mes yeux dérobèrent à mes espions quelques moments d'un sommeil plein d'inquiétude.

A peine mes lèvres eurent-elles achevé d'embrasser l'objet *charmant* qui s'était livré à moi; à peine mes mains eurent-elles pressé cette taille qui s'était confiée à elles.....

Je crus que ces *espions* s'étaient aperçus *de mon bonheur* et que chacun d'entre eux disait : « Il n'aurait pas dormi « si l'image de sa maîtresse ne fût pas venue le trouver. »

Ensuite le خيال guide l'esprit de l'amant auprès de la couche où repose sa maîtresse, comme on voit par ces vers :

[1] C'est-à-dire « Ne bois pas tes larmes. »

رثا لي وقد ساويته في نحوله
خيالي لمّا لم يكن لي راحم
فدلّس بي حتى طرقت مكانه
واوهمت الفي انه بي حالم
وبتنا ولم يشعر بنا الناس ليلة
انا ساهر في جفنه وهو نائم

Quand nul être ne plaignait ma misère, mon خيال, auquel je ressemblais par ma maigreur, eut pitié de mon état,

Et il me mena en secret, à travers les ténèbres, jusqu'au lieu où se trouvait l'objet de mon amour; et là j'inspirai à ma bien-aimée un rêve dans lequel je lui apparus.

C'est ainsi que nous passâmes la nuit sans que personne ne nous vît; et moi, tandis qu'elle était plongée dans le sommeil, je me glissai bien éveillé sous sa paupière.

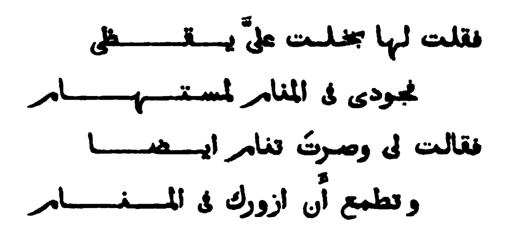
Il paraît aussi que les amants se donnaient des rendez-vous où leurs خيال respectifs devaient se rencontrer; ainsi un poëte dit à sa belle :

إن كان واديك ممنوعا فموعدنا
وادي الكرى فلعلّي فيه القاك

Si le vallon que tu fréquentes m'est interdit, que notre rendez-vous soit le vallon du sommeil [1]; là du moins je pourrai espérer te rencontrer.

[1] *Wadi'l kera* signifie *le vallon de Kera* et *le vallon du sommeil;* le poëte joue ici sur la double signification de ce mot.

Après les passages précédents, on comprendra facilement ces deux vers :



Je disais à ma maîtresse : « Tant que tu es restée éveillée, « tu as été avare envers moi *de tes faveurs ;* prodigue-les au « moins, quand tu dors, à un malheureux dont l'amour a « troublé l'esprit. »

Elle me répondit : « Mais toi aussi, tu peux te livrer au « sommeil, et tu voudrais malgré cela que j'allasse te trouver « en rêve ! »

Ici la femme n'explique sa pensée qu'à demi, mais il est facile de la deviner : Tu veux que je me rende auprès de toi ; mais viens plutôt toi-même auprès de moi.

Il arrivait souvent que l'amant, en voyant en rêve sa maîtresse, était tellement frappé qu'il se réveillait en sursaut. C'est cette circonstance que le khalife Motadhed représente dans ces vers :

ولمّا انتبهنا للخيال الذى سرى
اذا الدار قفرى والمزار بعيد
فقلت لعينى عاودى النوم واهجعى
لعلّ خيالاً طارقا سيعود

Réveillé par cette apparition nocturne, je vis que ma tente était solitaire et que ma maîtresse était bien loin de moi.

Je m'écriai : « O mes yeux! prenez encore du sommeil, « peut-être l'apparition reviendra-t-elle cette nuit me visiter. »

Un autre poëte fait allusion à la même idée, mais d'une manière bien détournée, dans ces deux vers :

ومن بين الظباء مهاة انس
لها لبّي وقد سلبت فؤادي
لها لحظ ترقّده لامر
وذلك الامر يمنعني رقادي

Parmi les gazelles, il en est une jeune que j'ai su apprivoiser : c'est à elle qu'appartient mon âme, c'est elle qui a ravi mon cœur!

Et quand elle permet le sommeil à ses yeux, c'est dans un but *secret;* et c'est là la cause qui m'empêche de goûter du repos.

Le mot de l'énigme est ceci : elle va dormir pour visiter en rêve son amant; lui s'éveillera en sursaut à l'aspect de l'image de sa maîtresse.

Après les exemples que je viens de donner, je crois qu'il est superflu d'en citer d'autres; mais il ne sera pas inutile de rappeler ici qu'un scoliaste anonyme, dans son commentaire sur le *Maksoura* d'Ibn-Doreïd, dit que le خيال est *l'image de l'image de l'ami ou de l'ennemi qu'on voit dans son sommeil.* Les cas cependant où ce mot est employé

pour désigner la figure d'un ennemi vue en rêve doivent être très-rares.

M. G. de S.

SUR L'AUTEUR

Du roman de chevalerie arabe Antar.

Je vois avec peine que dans un ouvrage aussi évidemment marqué au coin du véritable génie oriental que les lettres M. Fresnel sur l'histoire des Arabes, le roman d'Antar, le plus ancien comme le plus intéressant de tous les romans de chevalerie arabe, soit traité avec tant d'injustice. «Les con«ciles de l'islam, dit M. Fresnel, l'ont mis à l'index, «ce qui n'empêche pas qu'on ne le lise toujours «sous la tente du Bédouin et dans un certain café «du Caire; mais, comme le style en est plat et la «poésie informe, les lettrés de ce pays ne le comptent «point parmi les ouvrages qui composent la litté«rature arabe.»

Je ne sais pas d'abord ce que M. Fresnel entend par les *conciles* de l'islam et par l'*index*, puisque l'islam ne connaît ni les premiers ni le second : il ne s'en trouve pas de traces dans l'excellent ouvrage de M. d'Ohsson, qui ne laisse rien à désirer sur la législation religieuse des mahométans. On s'est déjà formalisé de voir traiter les imams comme *pères de*

l'église, mais les *conciles* et l'*index* sont encore moins admissibles. Pour ce qui regarde le style, il est du meilleur temps de la rhétorique arabe du VIe siècle de l'hégire, d'une richesse de tournures et de rimes qui a été surpassée plus tard peut-être seulement par les ouvrages d'Ibn Arab-chah. Il paraît que M. Fresnel n'a point vu l'édition originale et qu'il ne parle que d'après quelque extrait défiguré par les conteurs modernes. Si les oulemas du Caire le déprisent aujourd'hui, comme le dit aussi M. Lane dans les meilleurs ouvrages que nous possédions sur les mœurs de l'Égypte moderne[1], leur énoncé prouve tout au plus contre eux et pour la décadence actuelle de la littérature arabe, que M. Fresnel lui-même ne saurait nier. Les oulemas du Caire ont tort de ne pas admirer le roman d'Antar comme le premier de tous les romans de chevalerie arabe; mais ils ont raison de tourner en ridicule l'assertion qu'Asmaï ou Ebou-Obéidé, qui y sont si souvent nommés comme les auteurs, le soient effectivement. Si ils ignorent avec M. Fresnel le véritable auteur et le temps dans lequel ce roman a été composé, c'est qu'ils ne sont pas assez versés dans la lecture des ouvrages biographiques, et nommément de celui d'Ebou-Ossaibé, qui en rend compte. Il vaut la peine de remonter à l'origine même des premiers conteurs (*itassars*) et de recourir aux ouvrages nommés *ewail*, c'est-à-dire *origines*, soit à

[1] *An account of the manners and customs of the modern Egyptian*, t. II, p. 148.

celui de Soyouti, soit à la nouvelle édition qu'en a donnée Alidedé.

« Le premier conteur, disent-ils, fut Obéid, fils « d'Oméir, du temps d'Omar. Atha[1] raconte : J'en« trais chez Aïché avec Obéid le fils d'Oméir; elle « demanda qui va là; il répondit : C'est moi, Obéid « le fils d'Oméir. Elle dit : Est-ce que tu fais des « contes aux habitants de la Mecque? Il répondit « que oui. » Soyouti dit que, d'après des sources fort authentiques, ثقات, on ne contait pas encore du temps d'Aboubekr ni d'Omar, et que les contes ne furent introduits que du temps de Moawia, du temps de la désunion des compagnons du prophète. Le premier qui conta à la Mecque fut Obéid le fils d'Oméir; le premier qui conta en Égypte fut Selim le fils d'Anz[2], l'an 39 de l'hégire. Ce qui suit prouve que قصص ne signifie ici que des *contes* et non pas des *légendes*, qui portent plus tard ce titre. « Le premier « qui parla en Égypte des saints et de leurs stations « (*maquamat*) fut Soul-Noul l'Égyptien. »

Les *kassas*, c'est-à-dire les *conteurs*, datent donc du I[er] siècle de l'hégire, et un de leurs sujets favoris était sans doute les exploits romanesques d'Antar, le père des cavaliers; mais ce n'est que dans le VI[e] siècle de l'hégire que le roman de chevalerie

[1] عطا بن رافع, le compagnon du prophète, le conquérant de la Sicile l'an 81 de l'hégire. Voyez *Tablettes chronologiques* de Hadji Khalfa.

[2] سلم بن عنز ; il serait possible que cela dût être lu *Sélim fils d'Antar*.

de ce nom fut l'ouvrage de l'un des médecins et des poëtes les plus distingués de l'Irak, d'Etoul-Moyyed Ibn-ess-ssaigh, surnommé, à cause de sa composition, *el-Antari* : par ce surnom, il est distingué d'un autre Ibn-ess-ssaigh, plus connu dans l'histoire littéraire d'Europe, savoir Ibn-Badjé, le philosophe andalousien, dont le nom a été estropié en Avenpaie. Quoique Ebou-Ossaibé ne donne point l'année de sa mort, l'époque de sa vie est bien déterminée par l'épître qu'il a adressée à Hodjet-eddin Merwan, le vizir de l'atabeg Zengui, fils d'Aksonkar, mort l'an 540 de l'hégire (1145). Ebou-Ossaibé donne la liste de ses ouvrages et une cinquantaine de distiques, parmi lesquels une apostrophe à son âme, qui rivalise avec les vers célèbres d'Avicène sur le même sujet[1]. Au reste, cette même apostrophe a été tantôt attribuée à Avicène lui-même, et tantôt à Mokhtar, fils de Hasan, fils de Batlan.

العنتری

وهو ابو المويّد محمّد بن المجلی بن الصّايغ الجزری كان طبيبًا مشهورًا وعالمًا مذكورًا حسن المعالجة جيد التدبير وافر الفضل فيلسوفًا متميزًا فی علم الادب وله

[1] Imprimés en arabe et traduits dans le journal *Wienerzeitschrift*, n° 94, 1837.

هي كثير في الحكمة وغيرها وحدثني الحكيم سديد الدين
محمود بن عمر ان العنتري كان في اول امره يكتب احادث
عنتر العبسي فصار مشهورًا بنسبته اليه ومن شعر ابن
المويد محمد بن المجلي بن الصايغ المشهور بالعنتري —
انشد لنفسه — اقول وهذه القصيدة تنسب الى الشيخ
الرييس ابن سينا وتنسب الى المختار ابن الحسن ابن
البطلان

L'ANTARIEN.

« C'est Eboul-Moyyed Mohammed Ibnol-Modjelli, « fils de l'orfévre, natif de Djeziret (d'Omar), médecin « célèbre et savant renommé, se connaissant bien « en médecines et cures, de bon conseil, d'un grand « mérite, philosophe distingué dans les humanités [1]; « il a beaucoup travaillé en philosophie et autres « (branches de la science). Le médecin Sedid-eddin « Mahmoud ben-Omar m'a raconté que l'Antari « écrivit au commencement de sa carrière les tra- « ditions (contes) d'Antar l'Abaite, et qu'il devint « célèbre par l'attribut de ce nom. Il a laissé des « poésies, parmi lesquelle la *kassidet* adressée à son

[1] *Ilmol edeb*, la *philologie* ou les *humanités*, qui ne doit point être confondu avec *Ilmol adâb* علم الاداب, c'est-à-dire la *science des bonnes manières*, quoique l'une et l'autre devraient toujours aller de pair : la seconde est souvent blessée par ceux qui professent la première, et veulent soutenir l'identité de l'*Ilmol edeb* avec l'*Ilmol adab*. Pour se convaincre de la différence de ces deux disciplines arabes, on n'a qu'à ouvrir le dictionnaire bibliographique de Hadji Khalfa.

« âme. Je dis que cette *kassidet* est attribuée aussi « (comme l'autre ci-dessus mentionnée) au cheikh-« reis Ibn-Sina, et aussi à Mokhtar, le fils de Hasan, « fils de Batlan. »

Le roman d'Antar a donc un âge de sept siècles; et, s'il fallait encore une autre preuve de son grand âge, il suffirait de regarder la première moitié du manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne pour se convaincre que ce manuscrit même date au moins de quatre à cinq cents ans. Comme j'ai eu l'avantage de rapporter, il y a trente-six ans, le premier manuscrit complet du roman d'Antar, de l'Égypte en Europe, j'ai cru de mon devoir d'en signaler aussi le premier l'auteur.

INSCRIPTION COUFIQUE

De la mosquée de Hakim bi-Emrillah.

Ayant lu dans la Topographie de Thèbes, par M. J. G. Wilkinson, que sur la porte occidentale de la mosquée de Hakim bi-emrillah, ce calife y était nommé avec des titres qui convenaient seulement au prophète, mais que l'ignorance des habitants modernes du Caire leur cachait ce secret; dont la découverte les indignerait comme en avaient été indignés quelques-uns qui avaient lu cette inscription, j'ai cru devoir révoquer en tout la vérité

de ce fait. Il était peu probable que cette inscription, si elle prétendait effectivement aux honneurs dus uniquement au prophète, eût subsisté pendant neuf siècles et n'eût pas été détruite depuis longtemps et bientôt après l'assassinat de ce calife, où le coufique se lisait encore tout couramment. Je me suis donc adressé à M. Wilkinson, en le priant de me communiquer une copie de cette inscription. Il eut la complaisance de m'envoyer, dans sa lettre du 2 janvier 1836, cette inscription, tant en caractères coufiques que d'après sa leçon neskhi; et, par cette communication, je suis en état d'en présenter ici le *fac-simile*, avec la transcription corrigée en neskhi et la traduction en français.

بسم الله الرّحمن الرّحيم ونريد ان نمنّ على الذين
استضعفوا في الارض ونجعلهم ايمّة ونجعلهم الوارثين مما
امر بعمله عبد الله ووليه ابو على المنصور الامام الحاكم
بامر الله امير المومنين صلوات الله عليه وعلى آلـه
الطاهرين في شهر رجب سنة ثلث وتسعين وثلثماية

« Au nom de Dieu le très-clément et très-miséri-« cordieux. Nous voulons combler de grâces ceux « qui sont faibles sur la terre, et nous les y mettrons « comme imams et héritiers[1]. Voici ce qu'a ordonné « d'être fait le serviteur de Dieu et son protégé « Ebn-Ali Mansoûr, l'imam el-Hakim bi-emrillah, le « prince des fidèles. La bénédiction de Dieu soit sur « lui et sur sa famille, les purs. Au mois de redjeb « l'an 393. »

Cette formule ne contient rien qui soit contraire aux préceptes de l'islam, puisque la formule de *ssalat* se donne aussi aux califes, qui sont l'ombre de Dieu sur la terre; et le titre de *serviteur de Dieu* et son *protégé* ou *client* n'a rien d'extraordinaire, parce qu'il se rencontre sur les monnaies de ce calife et sur d'autres. L'année où cette mosquée a été bâtie était la septième des vingt-cinq du règne de Hakim, dans la première moitié duquel il était encore un moslim zélé, et ce n'est que quelques

[1] Le 5ᵉ verset de la sourate XXVIII.

années plus tard qu'il fit mettre à la tête de ses commandements la formule : « Au nom de Hakim le « très-clément et très-miséricordieux. » Cette mosquée est la mosquée Rachidiyet, dont Maqrizi, dans le chapitre des mosquées, met la construction dans l'année susdite : d'après lui, on commença à la bâtir le 17 de rebioul-akhir 893; et, si les deux dates sont justes, elle aurait été terminée en trois mois, ce qui cependant est peu probable.

HAMMER-PURGSTALL.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 mars 1838.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hammer-Purgstall par laquelle il adresse à la Société deux courts articles destinés au Journal asiatique. Ces articles sont accompagnés d'un bloc de bois couvert de caractères coufiques. Le bloc sera déposé à la bibliothèque de la Société, et les articles de M. de Hammer sont renvoyés à la commission du Journal.

M. Vullers, professeur à Giessen, écrit à la Société pour lui faire hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Mirchondi historia Seldschukidarum*, en persan et en allemand, 2 vol. in-8°. L'ouvrage sera déposé à la bibliothèque et les remercîments de la Société seront adressés à M. Vullers.

M. le comte de Lasteyrie fait hommage à la Société d'un grand nombre de volumes, parmi lesquels on remarque les *Atacta* de Coray. M. de Lasteyrie, présent à la séance, reçoit les remercîments du conseil.

M. le président annonce au conseil qu'il a exprimé, aux funérailles de M. le baron Silvestre de Sacy, les regrets de la Société pour la perte irréparable qu'elle a faite dans la personne de son illustre président honoraire. Le conseil remercie le président d'avoir bien voulu être, en cette circonstance, l'organe des sentiments de la Société tout entière, et le prie de déposer dans le Journal asiatique le discours qu'il a prononcé à cette occasion. Plusieurs membres du conseil s'associent en même temps aux justes regrets que cette grande perte inspire. M. Reinaud s'engage à rédiger une notice

étendue sur les travaux si nombreux du célèbre orientaliste qui vient d'être enlevé à la France.

M. Mohl communique au conseil des détails sur les progrès qu'ont faits depuis une année les publications entreprises par la Société asiatique de Calcutta; il annonce que le troisième volume du *Mahâbhârata* est arrivé en Europe, et que la copie des Védas, que M. Guizot, lors de sa présence au ministère de l'instruction publique, avait prié M. James Prinsed de vouloir bien faire exécuter pour la Bibliothèque royale, est déjà commencée. M. Mohl reçoit les remercîments du conseil pour cette communication.

M. le président rappelle aux membres du conseil qui désireraient faire des lectures dans la séance publique annuelle de la Société, que l'époque de cette séance approche, et qu'elle sera fixée soit à la fin du mois d'avril, soit dans le courant de mai.

M. le comte de Lasteyrie communique au conseil des détails étendus sur les progrès qu'il a fait faire à l'art de la lithographie appliquée à l'impression des textes. M. de Lasteyrie reçoit les remercîments du conseil pour cette communication, dont il est prié de vouloir bien rédiger un extrait qui sera renvoyé au Journal asiatique.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mars 1838.

Par M. Le Vaillant de Florival. *Preces sancti Nersetis Clajensis Armeniorum patriarchæ,* viginti quatuor linguis editæ. Venetiis, in insula Sancti-Lazari, 1837. In-8°.

Par l'éditeur et traducteur. *Mirchond's Geschichte der Seldschuken übersetzt,* von Dr Johann August Vullers. Giessen, 1837. 2 vol. in-8°.

Par l'éditeur. *The History of Joseph,* in irish and english. Dublin, 1823. In-8°.

Par M. le comte de Lasteyrie. ATAKTA, par M. Coraï, Paris, 1835. 6 vol. in-8°.

Par M. Bianchi. *Relation de l'ambassade du derwich Mehemed-effendi en Russie.* (Extrait lithographié des Annales de l'empire ottoman.) In-8°.

Par l'auteur. *Observations sur la traduction d'un fragment chinois, adressées à M. le rédacteur du Journal asiatique*, par Siao-tseu. In-8°.

Par l'auteur. *Sixième rapport annuel sur les travaux d'histoire naturelle de l'île Maurice*, lu à la sixième séance générale et anniversaire, le lundi 24 août 1835, par M. Julien Desjardins. In-4° de 33 pages.

Jahrbücher der Literatur. Achtzighter band. October, november, dezember 1837. Wien. In-8°.

Par l'auteur. *Typographie économique, ou l'art de l'imprimerie mis à la portée de tout le monde, etc.;* ouvrage composé et imprimé par M. le comte P. de Lasteyrie. Paris, 1837. Brochure in-8°.

DISCOURS PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES DE M. LE BARON SILVESTRE DE SACY PAR M. A. JAUBERT, AU NOM DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Messieurs,

Si les hommes qui consacrèrent leur vie tout entière aux recherches de l'érudition, ce flambeau de l'histoire; si ceux qui jouirent de la noble prérogative de pouvoir agrandir le cercle des connaissances humaines; si le génie enfin, qui n'est autre chose que le travail, ont droit à la sympathie des gens de bien, au respect des contemporains, à la reconnaissance de la postérité, nul ne fut plus digne d'inspirer de tels sentiments que l'homme à jamais illustre dont la mort soudaine vient de plonger dans le deuil le monde savant.

Vous le savez, messieurs, à Calcutta comme à Londres, à Constantinople, en Syrie, en Égypte comme dans la docte Germanie, à Pétersbourg comme à Paris, M. de Sacy comptait au nombre de ses disciples une foule de sommités intellectuelles, ou, pour mieux dire, toutes les personnes qui depuis près d'un demi-siècle ont pris une part quelconque aux travaux ayant pour objet l'antique et le moderne Orient.

Où trouveront-elles désormais les ressources fécondes que leur offraient à tout instant ce savoir si vaste, cette instruction si variée et si profonde, cette obligeance si prévenante et si active, ce zèle si pur, si généreux et si ardent?

La nation qui eut le bonheur de voir naître dans son sein les Saumaise, les d'Herbelot, les de Guignes, peut se placer à bon droit au rang des premières, des plus savantes des nations; et le grand orientaliste à qui ses qualités éminentes permettaient plus qu'à personne d'être modeste, cet homme fut aussi l'une des gloires de la France!...... Qu'il nous soit donc permis, au nom de cette école vraiment nationale dont il fut l'un des plus fermes soutiens, au nom de cette Société asiatique dont il fut le fondateur et le père, de lui payer ici un juste tribut de larmes, de regrets et d'admiration.

RÉPONSE AUX ALLÉGATIONS D'UN PRINCE GÉORGIEN REPRODUITES DANS LE JOURNAL ASIATIQUE, OCTOBRE 1836.

Si le prince géorgien dont le Journal asiatique a reproduit la dissertation sur la langue, les monnaies et les caractères géorgiens se fût borné à tirer de l'oubli, pour les produire au grand jour, les titres de gloire de son pays, je comprends trop bien l'amour de la patrie pour venir contrôler, contredire ses assertions, ne fussent-elles que des exagérations; mais je ne puis souffrir que, pour relever l'éclat de la Géorgie, on veuille ternir celui de l'Arménie; on veuille, pour répudier les bienfaits qu'on lui doit, répudier tous les

souvenirs de l'histoire; on veuille attribuer à la Géorgie un genre d'illustration qui n'appartient qu'à l'Arménie.

En effet, pourquoi venir insulter toute une nation, insulter tous ses écrivains, insulter l'histoire, jeter à la nation, à ses écrivains, à l'histoire, une accusation de fraude et d'imposture? (*Journal asiatique*, octobre 1836, page 395.) L'injure ne tint jamais lieu de raison. Croit-il, ce prince géorgien, par ses allégations fantastiques, renverser, ruiner une tradition accréditée parmi ses compatriotes depuis quatorze siècles? Croit-il que, sur sa seule parole, les Géorgiens ne croiront plus devoir à saint Mesrob, docteur arménien du ve siècle, l'invention de leurs caractères ecclésiastiques nommés *khoutzouri?*

Ce n'est pas que les auteurs arméniens attachent une grande importance, pour l'Arménie, au mérite d'avoir fourni à la Géorgie des caractères presque inusités; mais il est juste de revendiquer les droits même les plus indifférents, même oubliés, lorsque ces droits sont contestés; il est juste que les Arméniens rappellent aux Géorgiens d'anciens services lorsqu'ils se voient menacés par un prince géorgien de la nécessité prochaine, dans leur soif de science et de civilisation, de recourir à la Géorgie plutôt qu'à toute autre nation éclairée de l'Europe. Mais examinons ces menaces, pour voir si elles sont bien ou mal fondées.

M. Brosset, malgré la circonspection de ses jugements sur les choses de l'Orient, se voit forcé de résumer ainsi les assertions de son illustre correspondant :

« Ainsi (c'est-à-dire en supposant que le musée de Saint-« Pétersbourg possède des monnaies géorgiennes antérieures « à l'introduction du christianisme en Géorgie), la Géorgie, « non-seulement ne devrait rien à l'Arménie, en fait de langue, « d'alphabet et de littérature; elle lui en aurait fourni an-« ciennement, et serait destinée à lui fournir encore dans « l'avenir des éléments de science et de civilisation. »

Quand bien même il serait prouvé que les monnaies possédées par le musée de Saint-Pétersbourg sont antérieures à

l'introduction du christianisme en Géorgie, comment conclure de ce fait que la Géorgie fut toujours pour l'Arménie la source de toute lumière? Mais rien n'est moins prouvé que la préexistence de ces monnaies au christianisme. Sans date, sans nom de prince, elles ne présentent que des termes insignifiants; et l'on irait sur de telles données édifier un jugement si étrange! Non, cette opinion, embrassée par l'amour-propre de quelques Géorgiens, ne sera partagée par aucun orientaliste, aucun antiquaire impartial.

En effet, l'histoire de la Géorgie, traduite en arménien depuis sept siècles, quoique récemment découverte, histoire dont est certainement tirée celle de Vakhtang V, ne fait aucune mention de l'inventeur des caractères géorgiens, bien que dans l'histoire de Vakhtang l'invention en soit attribuée à Pharnavatz. D'ailleurs l'authenticité de ce fait, établi d'une manière assez légère, pourrait être contestée; mais, en respectant même des traditions mal prouvées, ne peut-on pas dire qu'il s'agit ici d'un alphabet différent de celui de saint Mesrob, tandis que tous s'accordent à attribuer à saint Mesrob l'invention des caractères *khoutzouri*, et le témoignage des Arméniens, et le témoignage des Géorgiens eux-mêmes? D'ailleurs est-il croyable, est-il présumable que les Géorgiens, que les Arméniens contemporains de Moyse de Chorène ne lui aient pas reproché un mensonge aussi palpable, sur un point d'histoire, sur un fait alors si rapproché? Oui, disons-le hautement, il y a absurdité, témérité à vouloir forcer les Arméniens à abjurer tous leurs écrivains. Pourquoi? Pour reconnaître aux Géorgiens l'honneur de n'avoir pas tiré leur alphabet de l'Arménie. Mais, si les Géorgiens avaient possédé leurs caractères *khoutzouri* avant l'introduction du christianisme en Géorgie, quel besoin avaient donc les Arméniens de se tourmenter, avec leur roi et leur patriarche, à chercher des signes propres à peindre tous les sons de la langue géorgienne? (Voir Moyse de Chorène, livre III, chapitre LIV.)

La Géorgie, dit-on, *ne doit rien à l'Arménie en fait de langue*

et de littérature. Mais cependant les anciens historiens de la Géorgie conviennent eux-mêmes que ses habitants ont parlé la langue arménienne jusqu'au temps de Nabuchodonosor le Grand; que depuis la Géorgie, peuplée de diverses nations du Caucase, adopta leurs langues et forma de toutes un mélange d'où est venu la langue géorgienne.

La Géorgie ne doit rien à l'Arménie en fait de langue et de littérature. C'est là un point important, fort important sans doute que la découverte de la traduction de l'histoire de la Géorgie vient pour la première fois, observons-le ici, révéler aux Arméniens.

On va plus loin; on dit même que la Géorgie a fourni anciennement à l'Arménie des éléments de sciences; mais une pareille allégation demanderait quelques preuves, quelques probabilités au moins. Eh bien ! où sont ces preuves, ces probabilités ? nulle part; tandis qu'il serait facile à l'Arménie de prouver que la Géorgie lui doit beaucoup en littérature.

Par exemple, la traduction géorgienne de la sainte Bible, faite sur la version grecque, nous offre plusieurs passages empruntés de la traduction arménienne. C'est ainsi que, dans le livre des Proverbes, chapitre v, verset 15, où le grec dit: Ἔλαφος φιλίας καὶ πῶλος σῶν χαρίτων ὁμιλείτω σοι, c'est-à-dire *cervus amicitiæ et pullus gratiarum confabuletur tecum*, l'arménien dit aussi: եղն սիրոյ և յաւանակ քոց շնորհաց խօսեսցի ընդ քեզ։ Or d'où vient que la traduction de la Bible géorgienne imprimée à Svesenzka, près Moscou, en 1743, porte ces mots: ზეთი სიყვარულისა და ჩოჩორი მადლთა შენთა გესაუბრებოდენ ? C'est que le traducteur géorgien a commis une faute grammaticale, en prenant le mot arménien եղն *ierhn*, cerf, pour եղ *ierh*, huile, ou avec l'affixe, եղն, l'huile, ainsi écrit dans le vulgaire; car, en langue littérale, on dit իւղ *iourh*, huile: ainsi il a traduit ზეთი *zethi*, au lieu de ირემი *irémi* [1].

[1] Ce sont là des fautes échappées encore à l'intelligence des correcteurs de la Bible géorgienne, imprimée à Moscou après avoir été corrigée deux fois et comparée avec la Bible slavonne.

Il nous serait facile de multiplier les exemples; mais c'en est assez pour prouver que l'Arménie a fourni et pourra fournir encore à la Géorgie des éléments de science.

LE VAILLANT DE FLORIVAL,

Professeur à l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes près la Bibliothèque du roi, membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise; d'après le P. Gabriel Ajvaszwski, docteur de l'Académie arménienne de Venise, premier auteur de cet article.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Vies des hommes illustres d'Ibn-Khallikan, texte arabe, publié par M. le baron MAC-GUCKIN DE SLANE. 1re livraison.

On sait que l'ouvrage d'Ibn-Khallikan présente, d'après l'ordre de l'alphabet arabe, la notice des princes, des guerriers, des docteurs, des poëtes et des autres personnages célèbres de l'islamisme, depuis Mahomet jusqu'au milieu du XIIIe siècle de notre ère. L'auteur, qui avait rempli des rôles très-importants, et qui avait successivement habité le Caire et Damas, a puisé aux sources les plus pures. Comme la poésie a de tout temps occupé une grande place dans l'opinion et les goûts des Orientaux, et que d'ailleurs ce sont souvent des pièces de vers qui nous fournissent les détails les plus intéressants sur la vie des grands personnages, l'auteur cite presqu'à chaque notice quelque tirade plus ou moins longue.

Depuis longtemps on avait senti, en Europe, le besoin d'une bonne édition du dictionnaire d'Ibn-Khallikan. Les exemplaires manuscrits sont rares; d'ailleurs la plupart sont déparés par les fautes les plus graves. Jusqu'à ces dernières années les hommes les plus habiles avaient reculé devant les difficultés d'une telle entreprise. Il fallait posséder une

connaissance parfaite de la langue arabe; il fallait, de plus, avoir à sa disposition non-seulement un certain nombre de copies du texte original, mais encore les principaux ouvrages que l'auteur avait mis à contribution.

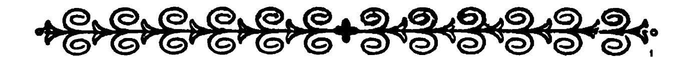
Personne ne se présente avec plus d'avantage que l'éditeur actuel. M. de Slane a pu consulter une douzaine d'exemplaires manuscrits qui se trouvent maintenant à Paris. De plus il a eu à sa disposition la plupart des ouvrages où Ibn-Khallikan avait puisé, et qui existent dans la Bibliothèque royale.

Appelé par ma position à la Bibliothèque du roi à voir presque chaque jour le zèle que M. de Slane met dans son travail, je ne suis que juste en rendant témoignage à son ardeur et à son esprit de conscience. Pour ce qui est de la capacité de M. de Slane, je me bornerai à reproduire l'opinion du juge le plus compétent dans ces matières. Voici ce que disait au sujet du Divan d'Amro'lkaïs, publié récemment par M. de Slane, l'illustre Silvestre de Sacy, dans le Journal des savants du mois de janvier dernier : « C'est non-seulement un travail très-estimable, mais encore le prélude et le gage d'autres travaux non moins importants...... L'auteur est destiné à prendre place parmi les orientalistes les plus distingués. »

L'édition d'Ibn-Khallikan, que M. de Slane a entreprise à ses propres frais, nous paraît indispensable à toutes les personnes qui étudient avec quelque suite l'histoire et la littérature des Arabes et des Persans. Sa place est marquée d'avance dans la bibliothèque des orientalistes.

REINAUD.

P. S. Cette édition formera deux volumes in-4°, qui paraîtront en huit ou neuf livraisons; chaque livraison se compose de cent soixante pages; le prix de la livraison est de 10 francs. On souscrit chez M. Firmin Didot et Mme Doudey-Dupré. M. de Slane est dans l'intention de publier plus tard une traduction française du texte avec des notes.



JOURNAL ASIATIQUE.

MAI 1838.

OCCUPATION

DE GRENOBLE

Par les Sarrasins, au x[e] siècle.

Je ne sais ce que l'histoire a le plus à redouter, ou des altérations propagées par l'ignorance dans les traditions vulgaires, ou de celles qu'introduisent dans les livres les paradoxes de la science. En y réfléchissant bien, je crois que la vérité historique a reçu de plus rudes atteintes des savants que des ignorants. D'incomplets renseignements, auxquels suppléent et le goût du merveilleux et les préjugés nationaux, voilà par où le peuple entre dans la voie des erreurs traditionnelles; mais les savants, on ne saurait croire que de ressources ils possèdent pour leurs erreurs, et dans quel inextricable labyrinthe d'arguments spécieux, de bizarres systèmes, de polémiques passionnées, d'opinions tranchantes, ils enferment souvent la vérité. Avec la science dépensée en paradoxes, on aurait bien plus que dou-

blé la somme des vérités, de celles du moins que la science peut conquérir; car le simple bon sens et d'heureuses chances d'observation ont la meilleure part dans cette conquête. Reste à savoir si l'erreur tenace de la polémique n'a pas aussi quelque chose à réclamer dans le résultat obtenu, eu égard au stimulant dont elle anime les opinions adverses. Ce rôle même peut ne pas être considéré comme négatif, lorsqu'il s'agit d'éclaircir des faits lointains, obscurcis par la nuit des siècles. Avant de signaler l'erreur, il faut soumettre à toute l'attention d'un mûr examen contradictoire l'opinion où on l'aperçoit; une opinion sérieuse, tout en se fourvoyant, contribue à faire atteindre cette vérité qu'elle semble éviter.

N'hésitons pas à dire, après cela, que telle nous semble la marche suivie par M. J. J. Pilot dans une Lettre *sur l'occupation de Grenoble et du Graisivaudan par une nation païenne désignée sous le nom de Sarrasins*. Si, en opposition aux conclusions de cette brochure, nous croyons pouvoir établir ici, avec ce qui nous paraît l'évidence, que ces païens de nos vieux auteurs étaient bien effectivement les Sarrasins, et marquer même, à fort peu de temps près, la durée de cette occupation, les circonstances dont elle fut sinon accompagnée, du moins précédée et suivie; c'est que les arguments qui semblaient s'élever contre cet événement, tout à fait incertain avant le travail de M. Reinaud[1], ont sans doute fourni

[1] *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie*, en

tout ce qu'ils pouvaient fournir entre les mains d'un homme habile et instruit comme est l'auteur de cette lettre. Ils permettent donc à la critique de se prononcer aujourd'hui sur cette question et de la tenir pour complétement résolue.

Le fait de l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au x[e] siècle se présente comme flanqué, en quelque sorte, de deux opinions extrêmes. L'une était que les Sarrasins n'avaient jamais mis le pied dans le diocèse de Grenoble, l'autre que les Sarrasins n'avaient pas cessé de posséder une partie de ce diocèse pendant plus de deux siècles, c'est-à-dire depuis Charles Martel, au premier quart du VIII[e] siècle, jusque dans la seconde moitié du x[e]. Cette dernière opinion paraît avoir été celle des traditions populaires; et, tout en reconnaissant son inexactitude, nous remarquerons qu'un dernier chapitre de la Chronique de Turpin, resté inédit jusqu'à cette année, où il vient d'être publié par M. Paulin Paris, dans le second volume des Grandes Chroniques de France[1], raconte la prise de grenoble sur les Sarrasins par Roland : « Mais pour « bon exemple donner aux roys et aux princes qui « guerre ont à mener contre les ennemis de la cré« tienté, ne doit-on ci oublier une merveilleuse adven« ture qui advint à Rollant au temps qu'il vivoit, avant

Piémont et dans la Suisse, pendant les VIII[e], IX[e] et X[e] siècles de notre ère, d'après les auteurs chrétiens et mahométans, par M. Reinaud. Paris, veuve Dondey-Dupré, 1836. In-8°.

[1] Paris, Techner, in-12, pages 288 et suiv.

« qu'il entrast en Espaigne. Il advint qu'il assist à « grant ost une cité qui avoit nom Garnopole : sept « ans entiers dura le siége. »

Le récit est en effet si merveilleux, qu'il aura pu le paraître trop aux éditeurs précédents, moins respectueux pour leur texte que le savant à qui nous devons cette dernière édition. Toujours ce récit prouve-t-il qu'au XIe siècle, où a été composée la chronique faussement attribuée à l'archevêque Turpin, régnait l'opinion de cette ancienne occupation sarrasine du Dauphiné, adoptée par plusieurs écrivains comme un fait historique. Ce n'est pas sans intention que nous avons dit l'occupation *sarrasine*, car les Sarrasins sont nommés expressément à cet endroit des Chroniques de Saint-Denis. Roland y invoque le Dieu tout-puissant, « vrai aideur de tous crestiens « et destruiseur de Sarrasins. » Puis le vieux chroniqueur ajoute : « Après ceste parolle, les murs de « la cité chaïrent sans aucune force d'homme, si « que la cité fu toute desclose de toutes pars, et le « prince Rollant entra dedans, luy et ses osts sans « nulle défence ; les Sarrasins occirent et chacièrent « tous. »

Ce passage suffirait pour réponse à l'objection suivante de M. Pilot : « Nos chroniques, qui font « honneur à Charlemagne de la conquête de Gre- « noble sur une *nation païenne*, parlent au long d'un « siége de sept ans, dirigé, selon les unes, par cet « empereur en personne, selon d'autres, par Rol- « land, son neveu, sur des païens maîtres de cette

« ville; d'où l'on doit conclure qu'à l'époque où ces « chroniques furent écrites, l'on n'avait point songé « encore à transformer ces infidèles en mahomé« tans. Si nos doutes d'aujourd'hui, si le seul sou« venir vrai ou faux des Sarrasins maîtres de notre « ville, eussent existé alors, peut-on supposer que « ces chroniques, déjà peu délicates sous le rapport « du placement des faits, eussent laissé échapper « une si belle occasion de faire marcher Charle« magne ou son neveu contre des Maures, comme « on le trouve dans d'autres récits de ce genre. « Elles y eussent d'autant plus tenu, que Rolland est « renommé surtout par ses exploits *contre les Sarra« sins*, et qu'il s'agissait, dans notre siége, de prières,... « d'écroulements subits de remparts devant l'armée « chrétienne. Une indication de ces païens n'eût « point été déplacée, elle devenait en quelque sorte « nécessaire. »

Mais nous devons ajouter ici, pour montrer quelle est la manière d'argumenter de M. Pilot; que tout en alléguant généralement *les chroniques*, comme on vient de le voir, il ne cite en note, à l'appui de son assertion, qu'un seul hagiographe; où il est seulement dit que Grenoble était encore une ville païenne, et que Roland l'assiégea pendant que son oncle faisait la guerre aux Vandales et aux Saxons : « Rolandum, Caroli nepotem, Gratianopo« lim quæ fidem christianam nondum susceperat, « longo tempore obsedisse, et dum Carolus adversus « Wandalas et Saxones bellum gereret. » Le mot

nondum (pas encore chrétienne) montrait de la part du vieil hagiographe une erreur palpable, puisque la complète extinction du paganisme en France au VIIIe siècle est un fait avéré et que les travaux de M. Beugnot ont porté jusqu'à la dernière évidence[1]. Il n'était donc pas permis d'invoquer là, comme on l'eût fait pour un point douteux, le témoignage accidentel d'un hagiographe, surtout lorsqu'il était si naturel de chercher l'origine de son assertion fausse dans la présence des Sarrasins, que mentionnent, non-seulement les chroniques de Saint-Denis, mais aussi les autres auteurs que nous allons citer. Telle n'est point la marche habituelle de l'érudition. M. Reinaud, qui en connaît les voies, avait réuni assez de preuves nettement énoncées, sur la synonymie des mots *païens* et *Sarrasins* dans cette partie des anciennes annales, pour donner le droit d'appliquer aux Sarrasins ce que les divers auteurs de ce temps ont rapporté, d'une façon plus ou moins véridique, de l'occupation du Dauphiné par une nation païenne. C'est donc ce qu'avait dû admettre M. Jules Ollivier dans les développements pleins de sagacité qu'il a donnés à la partie de l'ouvrage de M. Reinaud relative à cette province[2].

[1] *Histoire de la destruction du paganisme en Occident.* Paris, 1835. 2 vol. in-8°.

[2] *Lettre à M. Reinaud, membre de l'Institut, sur les opinions émises par quelques écrivains touchant le séjour des Sarrasins en Dauphiné, suivie d'un Précis historique des invasions de ce peuple dans la même province,* par Jules Ollivier. Valence, 1837. In-8°. Un autre écrit

Maintenant la preuve que les traditions du XIIe siècle, aussi bien que celle du XIe, attribuent formellement l'antique occupation du Dauphiné aux Sarrasins, c'est que l'une des plus anciennes Chansons de geste, ces monuments précieux pour notre vieille histoire, fait bien marcher contre eux Guérin ou Garin le Lorrain, sous le règne de Pepin-le-Bref, lorsqu'il s'empare de la ville de Valparfonde, que M. P. Paris pense avoir été située dans l'emplacement occupé depuis par l'abbaye de Haute-Combes, à quatre lieues de Chambéry. Voyons le singulier parti que M. Pilot a prétendu tirer de ce témoignage. « Il est également parlé, dit-il, dans le roman « de Garin le Loherain d'un grand combat livré dans « *une vallée profonde*, et gagné par Pepin, secouru au « secours d'un roi de la Maurienne contre *des barbares;* aventure qui, à quelque différence de détails « et de noms près, se réfère assez à celle de la « chronique dauphinoise. Suivant ce roman, Pepin « se rend à Lyon, descend le Rhône jusqu'auprès « de l'Isère, accompagné de ses paladins et des « Français, parmi lesquels se distinguaient les Lorrains; de là il remonte vers le nord-est jusqu'à « l'entrée de la *vallée*, où il rencontre les bar« *bares.* »

dauphinois très-estimable, plus récent que ceux de MM. Ollivier et Pilot, exprime, sur le sujet en question, le même sentiment que nous : « Je ne pense pas, dit M. Albert du Boys dans sa *Vie de saint* « *Hugues*, page 339, que l'on doive préférer à l'opinion de M. Rei« naud celle de M. Pilot, qui veut que les Hongrois aient seuls ra« vagé, au temps d'Isarn, Grenoble et le Graisivaudan. »

Or quels sont ces prétendus barbares? Le texte de Garin va nous l'apprendre :

Li mes me dit que ce sont Sarrasins.

(*Roman de Garin le Loherain*, t. Ier, p. 98.)

Des pavillons gittèrent Sarrasins.

(*Ibid.* page 108.)

En cest assault que firent Sarrasins,
Là fut navré li riches roi Thierry.

(*Ibid.* page 109.)

Beau niés, fait-il, j'ai véu Sarrasins.

(*Ibid.* page 101.)

Que vous diroie? mort furent Sarrasin.

(*Ibid.* page 111.)

Signor, oiéz com fist li duc Garins :
L'or et l'argent qu'avoient Sarrasins...
Départit tout aus chevaliers de pris.

(*Ibid.* même page.)

Remarquons que le mot *barbares*, substitué au mot *Sarrasins* dans l'analyse peu exacte de cet épisode du roman, est une double erreur, d'abord parce que ce terme de l'ancienne civilisation grecque et romaine est étranger, dans cette acception, à nos anciens livres français; ensuite parce que les Sarrasins d'alors, ainsi désignés par le critique, étaient loin de paraître des barbares à nos ancêtres, qui, bien que leurs ennemis, reconnaissaient la supériorité de tout ce qui portait l'empreinte de ce peuple magnifique et intelligent.

Le critique n'a pas été plus heureux en voyant

la vallée de Graisivaudan dans la ville de Valparfonde. Ici encore le texte de Garin ne laisse pas plus de doute :

Li ost chevauche par tertres et par combes
A quatre lieus tôt-droit de Valparfonde ;
Devant la ville ot maint duc et maint comte.

(*Ibid.* page 96.)

A quatre lieus sont païens ostelé
A Valparfonde l'orgueilleuse cité.

(*Ibid.* page 98.)

Il est vrai que Jacques de Guyse, dans le soixante-huitième chapitre de son Histoire du Hainaut[1], en racontant une grande défaite des Sarrasins à la même époque, dit qu'elle eut lieu dans *une vallée profonde*, près du Rhône : « Usque ad Rhodanum « ipsos persequentes, in valle profunda omnes pere« merunt. » Mais justement M. Pilot n'a pas fait usage de cet annaliste, dans lequel il aurait rencontré des Sarrasins aussi bien que dans la chanson de Garin.

« ..... Sarraceni qui quotidie in numero cresce« bant... — Brevi Sarracenos illos a confinibus Fran« ciæ detruserunt, et usque ad Rhodanum, etc. »

Le passage que ce savant cite en entier au milieu de son texte, comme le plus favorable à son opinion, est un fragment d'un ancien registre de la Chambre des comptes du Dauphiné, qui rapporte qu'un roi de la Maurienne, *enfermé par les païens dans la vallée profonde appelée aujourd'hui vallée de*

[1] Tome VIII de l'édition de M. le marquis de Fortia, page 270.

Grenoble, fut secouru par le roi Pepin. D'après cela le critique reconnaît ici la désignation suffisante de la vallée du Graisivaudan; mais le texte qu'il cite ne dit point que ces païens venaient du nord, comme il l'établit avant la citation placée à l'appui de son assertion pour la prouver[1].

Si donc on admet que, du temps de Pepin ou de Charlemagne, le Dauphiné fut le théâtre d'une grande affaire entre les Français et une nation païenne, il faut nécessairement admettre que ces païens de nos vieux auteurs étaient des Sarrasins, puisque les Chroniques de Saint-Denis, les Annales du Hainaut, l'ancienne Chanson de geste, s'accordent formellement sur ce point; que le témoignage de l'hagiographe de saint Ferjus sur le prétendu paganisme des habitants de Grenoble au VIII[e] siècle n'aurait quelque valeur, qu'autant qu'on envisagerait cette assertion, évidemment fausse, comme une altération du fait raconté par les auteurs précédents; et puisqu'on est en droit, après ces preuves, de leur adjoindre le registre de la Chambre des comptes du Dauphiné, où rien de contraire n'est énoncé.

Ces auteurs diffèrent sur le lieu. En effet, les Chroniques de Saint-Denis placent la défaite des Sarrasins à Grenoble, de même que la vie de saint Ferjus; la chanson de Garin la place à Valparfonde, ville aujourd'hui détruite; les Annales du Hainaut, dans une profonde vallée; et le registre de la Chambre des comptes dans la vallée de Grenoble.

[1] Page 24 de sa Lettre. Valence, Borel, 1837. In-8°.

Il nous semble que ces variations mêmes seraient un motif en faveur de la vérité du fait principal. Ces auteurs ne se sont pas successivement copiés, comme font, par exemple, les historiens de la Collection byzantine; ils paraissent, au contraire, avoir tiré leurs documents de sources différentes.

D'après ces indications mêmes, que nous devons à M. Reinaud, nous nous permettrions de nous écarter ici d'une de ses opinions. Réunissant le témoignage de la chanson de Garin à celui de Jacques de Guyse, il voit dans les mots *Valparfonde* et *in valle profunda* la trace d'un anachronisme, plaçant fabuleusement parmi les faits du héros lorrain la bataille très-certaine qui eut lieu, en 952, entre les Hongrois et les Sarrasins, mis aux prises par la ruse de Conrad, roi d'Arles. Peut-être M. Reinaud estimerait-il aujourd'hui que le récit d'une bataille dans les mêmes lieux, plus d'un siècle avant celle-là, mérite un examen sérieux, et pourrait bien tenir à une réalité au lieu d'être la confusion d'un pur anachronisme. Si un fait de ce genre a réellement existé alors, il nous fournirait l'origine de cette tradition erronée de la possession non interrompue que les Sarrasins eurent du diocèse de Grenoble, depuis Charles Martel jusque dans la seconde moitié du xe siècle.

Comme on vient de le voir, ce fut au milieu de ce siècle que les Sarrasins se trouvèrent aux prises avec les Hongrois. La présence de ce dernier peuple a donné lieu à la première opinion que nous avons

annoncée, à savoir, qu'il faudrait voir des Hongrois partout où l'histoire fait mention de païens dans l'occupation de ce pays. Nous croyons avoir démontré suffisamment qu'il n'est aucunement question de Hongrois dans ce siége ou cette bataille de la fin du VIIIᵉ siècle, laquelle reste encore un problème historique. Mais, arrivé aux faits que M. Reinaud a établis avec précision pour le xᵉ siècle, nous allons voir si l'on est mieux fondé à substituer alors les Hongrois aux Sarrasins. Ici la question acquiert un intérêt qui augmente en raison de la certitude des faits. Nous passons, pour ainsi dire, des âges héroïques à la période éclairée par l'histoire. L'ouvrage de M. Reinaud à la main, nous voyons se développer l'invasion, expliquée à la fois par les autres faits principaux de l'histoire générale et par le témoignage des moindres monuments, dont le savant auteur discute toujours les rapports et la connexité.

C'est au commencement du xᵉ siècle que, par l'occupation du golfe de Saint-Tropez, commence cette colonisation sarrasine dont les détails viennent d'être acquis à l'histoire par ces doctes recherches sur la double littérature de l'Orient et de l'Occident. «Le vent de l'islamisme, dit un auteur arabe, com«mença dès lors à souffler de tous les côtés contre «les chrétiens. La Septimanie jusqu'au Rhône, l'Al«bigeois, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, furent «traversés en tous sens.» Plus loin, M. Reinaud, à qui nous empruntons cette citation, allègue un

passage de Maccary, qu'il traduit d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi : « Les musul-« mans prirent du pays, accordèrent des sauve-« gardes, s'enfoncèrent, s'élevèrent, jusqu'à ce qu'ils « arrivèrent à la vallée du Rhône. Là, s'éloignant des « côtes, ils s'avancèrent dans l'intérieur des terres. » En effet, de leur forteresse du Fraxinet, trop longtemps inexpugnable, les Sarrasins se répandent dans toutes les contrées d'alentour, s'emparent successivement de Sisteron, de Gap, d'Embrun, et deviennent si redoutables, que les princes du pays tentent les plus énergiques efforts pour se délivrer d'hôtes aussi pernicieux. Là se présentent trois faits principaux, qui nous paraissent (surtout les deux derniers) avoir été confondus par M. Pilot.

1° Hugues, comte de Provence, aidé d'une flotte grecque fournie par l'empereur son beau-frère, Constantin Porphyrogénète, s'empare de leur forteresse et obtient contre eux des succès tellement décisifs, qu'il aurait pu les anéantir en suivant son élan victorieux. Mais comme Bérenger, son compétiteur à la couronne de Lombardie, s'avançait contre lui du fond de l'Allemagne, Hugues, possédé par l'ambition, maintient alors ces mêmes Sarrasins auxquels il venait de porter un si grand coup dans toutes leurs positions sur les Alpes, à la condition qu'ils fermeraient le passage de l'Italie à son rival. Ce premier fait se passait en 942 ; mais dès l'année 924 les Hongrois avaient fait une courte et terrible incursion dans le midi de la France, « sans laisser

« d'autres traces, dit M. Ollivier, que les tristes ré« sultats de leur cruauté; tandis que les Sarrasins, « plus civilisés, envahissaient en s'efforçant de con« server les pays vaincus. » Cette remarque importante dans la question est fondée sur l'histoire, qui ne parle pas d'habitudes agricoles prises jusqu'alors par les Hongrois; et le critique qui a voulu substituer ces peuples aux Sarrasins dans l'invasion du Dauphiné n'a pas allégué un seul texte qui vînt suppléer à ce silence. L'histoire nous montre leur seconde irruption, en 952, jusqu'aux alentours du mont Jura.

2° Alors Conrad, roi d'Arles, qui régnait sur la Bourgogne, la Franche-Comté, la Suisse et le Dauphiné, tous pays en proie aux dévastations des Sarrasins, qui s'y étaient partout établis, parvient, par un stratagème, à mettre aux prises, dans la partie de la Savoie appelée Maurienne, ces deux nations d'infidèles, et, arrivant avec son armée à la fin de la bataille, tombe sur les deux partis et achève de les exterminer indistinctement. Cette extermination fut surtout sans remède pour les Hongrois, dont il ne reste plus aucune trace dans notre histoire au delà de l'année 957; tandis que la puissance des Sarrasins dans les mêmes contrées se maintenait encore redoutable en 975, où elle fut enfin détruite par Guillaume, comte de Provence.

3° Dix ans avant cette dernière époque, avait eu lieu le troisième fait, que nous signalons comme à peu près confondu, à tort, avec les deux précé-

dents. Je veux parler de l'espèce de croisade entreprise par Isarn, évêque de Grenoble, pour rentrer en possession de son siége, dont les Sarrasins l'avaient chassé en s'emparant de la ville, vers l'année 950. Une inscription datée de 954, qui parle de l'occupation comme durant déjà depuis longtemps, est conservée au lieu de Saint-Donat, où Isarn se réfugia pendant cette domination des Sarrasins dans sa ville épiscopale. Or un historien du Dauphiné, Chorier, a rapporté un acte passé en 950 et dans lequel ce prélat intervient avec son titre d'évêque de Grenoble. M. Ollivier a établi surabondamment le fait du même épiscopat en 952. Nous ne serons pas tout à fait d'accord avec ce savant judicieux lorsqu'il applique la date de 954, jointe à l'inscription, aux événements qui y sont relatés, c'est-à-dire à la retraite d'Isarn. Il nous semble plus conforme aux usages épigraphiques de regarder ce millésime comme la date de l'inscription même et de reculer ainsi de quelques années, comme l'a fait M. Reinaud, cette fuite de l'évêque. Quoi qu'il en soit de ces deux dates, entre lesquelles le doute de la critique peut s'exercer, la retraite d'Isarn à Saint-Donat, avec les reliques de son église, est confirmée par une ancienne hymne du rituel du prieuré, qui rappelle cet événement en employant les termes de l'inscription.

M. Pilot s'est attaché à contester l'authenticité de ce monument, où le mot *Mauros* contredit formellement son système hongrois. Toujours trop facile dans l'admission des preuves d'un système si

légèrement établi, il oppose à cette inscription datée du xe siècle le silence d'un historien du xvie. Son seul argument spécieux est qu'on lit sur l'inscription, que l'église de Saint-Donat fut mise sous ce vocable par l'évêque Isarn, tandis que deux actes d'un cartulaire allégué par le critique établissent que dès la fin du ixe siècle cette église était consacrée à Notre-Dame et à saint Donat. Il s'ensuit seulement de là qu'Isarn put imposer de nouveau le dernier vocable pour signaler par quelque cérémonie marquante sa présence pontificale dans le prieuré. D'ailleurs l'hymne qui s'y chantait autrefois, et où se trouve également le mot *Mauris,* est un témoignage suffisant; et l'on ne regardera pas cette autorité comme ébranlée par celle du critique, qui, après avoir nié l'antiquité de l'inscription, ajoute purement et simplement : « Le même jugement est « à prononcer sur l'hymne. »

Répondons encore à l'épithète d'*armoriée* qu'il donne à l'inscription, parce qu'au-dessus était sculpté un écusson héraldique; la place même de cette sculpture, aujourd'hui détruite, suffisait à montrer qu'elle avait pu être exécutée plus récemment, n'étant pas enclavée dans le corps de l'inscription comme partie intégrante et nécessairement contemporaine. En supposant même que l'écusson héraldique, combiné avec l'inscription d'une manière indissoluble, subsistât encore aujourd'hui, si la disposition de son blason n'impliquait pas nécessairement une époque plus moderne, l'an-

tiquité assignée à l'inscription ne serait pas, par ce seul fait, aussi radicalement détruite que le pense M. Pilot; car auparavant il faudrait aborder la question si épineuse de l'origine des armoiries. Le commentaire déjà cité de M. P. Paris sur Garin le Loherain, nous offre à ce sujet des aperçus pleins de finesse : « Pourquoi, dit-il, n'est-il pas question « d'armoiries dans nos annales avant le XIIe siècle ? « Parce qu'on n'est entré dans quelques détails sur « les événements purement mondains qu'à dater de « cette époque. Les armoiries doivent être aussi an- « ciennes que l'usage des grandes armures métal- « liques sous lesquelles les guerriers cachaient en- « tièrement leur corps. Or cet usage remonte aux « premières invasions des barbares........ » On peut voir encore là-dessus une autre note du même académicien dans la belle édition qu'il vient de donner de *Villehardouin*, pour la Société de l'histoire de France (pages 261 et 262). Quant au XIe siècle, la tapisserie de la reine Mathilde offre plusieurs boucliers portant des figures semblables à celles qu'admet le blason; et une coïncidence fortuite assez remarquable permet de les interpréter ainsi. En effet un auteur arabe d'Espagne rapporte, à la date de 1065 ou 1066 (et cette dernière est celle de la conquête de l'Angleterre par les Normands), la cérémonie par laquelle un roi musulman de Séville, en armant son fils chevalier, lui donna un écu d'azur, orné d'étoiles d'or et d'un croissant de lune; et il ajoute que ce dernier signe était une

allusion à la fortune changeante des armes [1]. Or c'est bien le caractère d'une pièce héraldique.

Des faits que nous venons de passer en revue il résulte que Grenoble fut occupé par les Sarrasins pendant l'espace de quelques années, de 950 à 965. L'espèce de croisade dirigée par Isarn eut en effet pour résultat son retour triomphal. « Les his« toriens du Dauphiné, dit M. Ollivier, placent sous « l'année 965 cet événement, dont saint Hugues, « évêque de Grenoble, qui vivait à la fin du XIe et « au commencement du XIIe siècle, nous a conservé « le souvenir. Isarn, après avoir expulsé les Sarra« sins, se hâta de reconstruire l'église de Grenoble; « et, comme son diocèse avait été presque entière« ment dépeuplé, il fit un appel aux étrangers, tant « nobles que simples paysans, leur distribua des « châteaux et des terres, en se réservant néanmoins « sur eux tous les droits de suzeraineté. Telle fut « l'origine du pouvoir temporel des évêques de « Grenoble. » Ajoutons que ce pouvoir dura jusqu'à la révolution de 1789, et l'origine en est très-clairement prouvée par une charte de la fin du XIe siècle qui a été publiée par Chorier et reproduite par M. Reinaud. « Qu'il y ait dans cette charte, dit « M. du Boys, quelque exagération sur le petit nom« bre d'habitants laissés à Grenoble par les Sarrasins, « et sur le repeuplement de cette ville par les soins « d'Isarn, cela est possible; mais cela ne détruit pas

[1] Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*. Madrid, 1820, in-8°, tom. II, pag. 45.

« le fait principal, savoir, l'envahissement de Gre-
« noble par les Sarrasins. »

Le témoignage de saint Hugues, que nous venons de voir relaté par M. Ollivier, est consigné dans les pièces d'un procès qui eut lieu entre cet évêque de Grenoble et Guy, archevêque de Valence, au sujet de leurs droits sur les églises de Saint-Donat et de Salmorenc. L'occupation de Grenoble par les infidèles sous l'épiscopat d'Isarn s'y trouve rappelée à plusieurs reprises[1]. Comme le style ecclésiastique y désigne constamment les Sarrasins par le mot *pagani*, M. Pilot a encore appliqué là son système de tout rapporter aux Hongrois.

Entraîné par cette conviction, M. Pilot va jusqu'à s'éprendre pour les Sarrasins d'une sympathie que rien ne justifie dans les faits si nombreux et si caractéristiques recueillis par M. Reinaud. L'alliance d'intérêt et d'ambition formée entre eux et le comte Hugues paraît au critique un lien sacré pour les Sarrasins : « Comment, dans cet état de choses, « auraient-ils subitement rompu la paix, s'écrie-t-il, « eux pour qui la foi des promesses paraît avoir été « toujours inviolable et sacrée? Quel eût pu être « en cela leur intérêt? Une preuve certaine qu'ils « n'étaient point en guerre avant l'arrivée des Hon-

[1] Dans les divers manifestes, brefs et bulles relatifs à cette contestation et que dom Brial a rassemblés au tome XIV des Historiens de la France. M. Ollivier a envoyé à la Société de l'histoire de France, une notice très-précise sur les manuscrits originaux où se trouvent ces pièces importantes pour les annales du Dauphiné. Voyez le Bulletin de cette Société, Ire partie, tome II, page 294.

« grès dans notre province, c'est que le perfide « Conrad les qualifie d'alliés, et qu'il les appelle à « la défense de leurs possessions dans la lettre astu- « cieuse qu'il leur adresse pour les presser de s'unir « à lui contre les barbares du Nord. »

A cette apologie des Sarrasins, due à l'imagination du critique, il suffit d'opposer la distinction établie par Liutprand entre ceux qui avaient pris dans le pays des habitudes sédentaires (habitudes dont les traces subsistent encore aujourd'hui dans les noms de plusieurs localités) et ceux qui restaient indépendants et livrés au brigandage. C'est de ces derniers, toujours plus ou moins secondés par les autres, que Liutprand dit : « Le nombre des chré- « tiens qu'ils tuèrent fut si grand, que celui-là seul « peut s'en faire une idée qui a inscrit leurs noms « dans le livre de vie. » Et si l'on veut savoir comment ces honnêtes gens tenaient leurs promesses, voici un des exemples qu'en rapporte M. Reinaud : l'archevêque Rolland ayant été fait prisonnier par les Sarrasins, « ils fixèrent sa rançon à cent cinquante « livres d'argent, cent cinquante manteaux, cent « cinquante épées et cent cinquante esclaves; mais « dans l'intervalle, l'archevêque mourut, et les Sar- « rasins, pour n'être pas frustrés de la rançon, te- « nant cette mort secrète, pressèrent le plus qu'ils « purent la remise du prix convenu. Dès que leur « avidité eut été satisfaite, ils déposèrent à terre le « corps de l'archevêque, vêtu des mêmes habits que « le jour où il avait été pris, et mirent à la voile. »

— Après l'emploi d'un pareil moyen, il est permis de croire que les Sarrasins pouvaient aisément trouver un prétexte pour rompre la paix, ce qui malheureusement a toujours été l'*a b c* de la politique.

Le roi Conrad n'est pas mieux apprécié par notre critique du XIX[e] siècle, qui oublie qu'un personnage historique doit être jugé d'après les idées de son temps et l'équitable considération de sa position. Or les états de Conrad, entièrement envahis par les infidèles, étaient enlevés à son sceptre et à la foi chrétienne, si les Hongrois, au lieu de s'entretuer avec les Sarrasins, s'étaient entendus ensemble pour le chasser. Il s'agissait donc tout simplement, pour lui et pour ses sujets, de liberté, de patrie, de religion, d'existence. Ses contemporains en jugèrent ainsi; ils ne lui donnèrent pas, comme à un autre prince de son temps, le surnom de *Tricheur*, mais celui de *Pacifique*.

Les recherches de M. Reinaud ne se sont pas bornées aux invasions des Sarrasins en Dauphiné, mais elles s'appliquent à la Provence, à la Franche-Comté, à la Savoie, au Piémont et à la Suisse. Il serait intéressant que dans ces autres contrées les résultats obtenus par le savant académicien devinssent, de même, l'objet de quelque polémique du genre de celle que nous venons d'analyser, et où, nous le répétons, même les champions passagers de l'erreur contribuent à rendre plus complet le triomphe de la vérité.

B. DE XIVREY.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften von Persepolis, etc.* von Dr Chr. Lassen.

(Suite.)

Les prétentions de ce savant une fois appréciées, il semblerait que le devoir de la critique fût de décider entre les lectures de MM. Burnouf et Lassen et d'accorder à l'une d'elles dans certaines déterminations un avantage qu'elle céderait peut-être à l'autre sur quelques autres points. Mais les devoirs et les droits de la critique sont ceux des hommes qui l'exercent, et je n'hésite pas à déclarer que je ne me reconnais pas l'autorité suffisante pour essayer de concilier les différences des deux systèmes de lecture en faisant dans l'un et dans l'autre un choix de valeurs qui pourrait faire connaître mes préférences personnelles, mais que je n'oserais dans aucun cas présenter comme celles de la science. Je pense d'ailleurs que la plupart des déterminations différentes adoptées après une longue étude par MM. Burnouf et Lassen sont de celles qui supposent de graves motifs d'incertitude et sur lesquelles il serait téméraire de se prononcer après eux ; si ces deux hommes d'un esprit si judicieux

et d'une science si sûre n'ont pas été amenés par des études qui ont les mêmes principes et la même direction, à un résultat semblable sur la lecture de certains signes des inscriptions, on doit présumer que les monuments aujourd'hui connus ne suffisent pas à la solution certaine de ces difficultés, et que la découverte de nouvelles inscriptions ou les mêmes signes se représentent à d'autres places et dans des mots où leur valeur ne soit sujette à aucun doute, peut seule apporter dans cette question une autorité décisive. C'est du témoignage des monuments, le seul que puissent admettre ces deux savants distingués, c'est de l'appréciation consciencieuse et impartiale qu'ils en feront, c'est des concessions qu'ils sont disposés à faire l'un et l'autre aux exigences de la vérité, qu'on doit attendre sur les points qui restent encore indéterminés une décision qui ne saurait être donnée de plus haut.

Le devoir que je me suis fait de ne pas intervenir dans un débat reservé tout entier à ceux qui peuvent seuls le terminer, comme ils pouvaient seuls le faire naître, me permet de me placer dans le système du livre dont je me suis proposé de rendre compte, d'examiner ce système en lui-même et dans les rapports de ses différentes parties, et d'indiquer dans les limites de cette critique spéciale quelques modifications qui me paraissent pouvoir donner au système de lecture et par suite, à l'interprétation de M. Lassen tout le développement qu'ils sont susceptibles de recevoir, en ren-

dant les applications qu'il en a faites plus nombreuses et plus faciles. En continuant ainsi le système de mon savant ami sans avoir la prétention de le juger comparativement, j'emprunterai quelquefois aux recherches de M. Burnouf des motifs de m'écarter de l'autorité de M. Lassen, mais plus souvent encore j'aurai à soumettre à l'approbation de ces deux savants des conjectures qui ne s'accorderont ni avec l'une, ni avec l'autre des leçons contestées, et qui seront proposées avec la seule intention de compléter le système de lecture exposé dans l'ouvrage dont je rends compte, de faire disparaître les objections que peuvent susciter contre ses principales données quelques déterminations de moindre importance et d'une exactitude douteuse, de présenter les sens nouveaux que peuvent produire spontanément ces légères modifications, et enfin de donner à ce système, si je ne me suis fait illusion, une nouvelle valeur, de manière qu'il se présente à l'épreuve qui l'attend avec toutes ses conséquences favorables ou défavorables. Je n'ignore pas que les nouvelles conjectures que j'élève sur la base de M. Lassen doivent se consolider ou tomber avec une partie de cette base, mais j'ai cru pouvoir essayer, dans la restitution de cette grande ruine philologique, d'employer quelques matériaux avec de nouvelles destinations, afin de donner à quelques parties une forme plus régulière et peut-être à l'ensemble un aspect plus satisfaisant, assuré que quel que soit le sort de ma restitution, les matériaux s'en retrouveront tou-

jours à la disposition des hommes habiles qui voudront essayer de les assembler dans un nouvel ordre.

Si j'ai annoncé d'abord les modifications que je crois pouvoir proposer au système de lecture de M. Lassen, c'était afin de déterminer avec précision la mesure et les conditions de critique que je me suis imposées dans cet examen, mais non pas dans l'intention d'atténuer en quelque chose le mérite éminent d'un livre que je considère comme le plus beau titre d'un savant dont tous les ouvrages sont également remarquables et par l'intérêt du sujet et par l'intérêt de l'exposition. Celui-ci se recommande avant tous les autres à l'estime des savants par la nouveauté et la richesse des faits, par l'ordre précis dans lequel ils sont présentés, par des vues ingénieuses sur les moyens légitimes de recherche dans une semblable étude paléographique, par la consciencieuse réserve et l'habileté avec lesquelles ils ont été appliqués, par la hardiesse souvent heureuse des conjectures, par les observations qui rattachent les plus importants résultats de l'interprétation aux récits historiques des auteurs grecs sur la Perse des Achéménides, par le judicieux emploi que l'auteur a fait, dans toutes les parties de son travail, d'une érudition qui remplit les limites du sujet sans jamais les dépasser. Il a introduit dans l'exposition de son système deux des plus précieuses qualités de son esprit, l'ordre et la clarté; et c'est un avantage qui est surtout

senti dans la disposition des matières si diverses et souvent si complexes qui se pressent dans un sujet si riche, auquel contribuent également l'antiquité classique et l'antiquité orientale. Tous les résultats, de quelque ordre qu'ils soient, y ont leur place, qu'il est toujours facile de retrouver lorsqu'on veut les rapprocher les uns des autres pour s'assurer de leur concordance. Enfin cet éloge est encore dû à M. Lassen, de n'avoir dissimulé aucune des difficultés du sujet, ni aucune des difficultés que pouvait présenter son propre système, et d'avoir énoncé sans réserve tous les doutes qui étaient dans son esprit. Aussi, quelque solution que reçoive une question qui peut attendre longtemps encore le témoignage des monuments, le livre de M. Lassen restera-t-il un de ces travaux distingués qui honorent éminemment le talent de leur auteur.

Avant d'entreprendre l'analyse de l'essai de M. Lassen, je crois utile d'exposer ici les résultats de quelques recherches sur la connaissance que pouvaient posséder les Grecs, et en particulier les Ioniens, des langues et des écritures que présentent les inscriptions de Persépolis, sur le caractère scientifique et le mérite particulier attribués à cette connaissance, et enfin sur les ouvrages qui furent composés pour la répandre et la perpétuer. Il ne paraît pas qu'il ait existé en Perse une classe d'interprètes publics, semblable à celle que les nouvelles et plus fréquentes communications avec Corinthe et d'autres états du Péloponnèse avaient engagé le

roi Psammétichus à former en Égypte d'enfants d'Égyptiens confiés aux soins de colons ioniens et cariens; mais plusieurs passages d'auteurs anciens ne nous permettent pas de douter qu'un collége d'interprètes n'ait été attaché au service personnel des rois de Perse pour faciliter leurs rapports avec les étrangers qu'ils admettaient en leur présence, de ceux surtout qui venaient des contrées occidentales : Thémistocle, dans sa première entrevue avec Artaxerxe, emprunta le secours d'un interprète; Syloson de Samos, se présentant devant Darius, s'expliqua par le même intermédiaire, suivant Hérodote; et le même historien rapporte que des interprètes traduisirent aux Grecs qui étaient présents les questions que Darius adressa à des individus de la nation indienne et troglodyte des *Calantes* qui servaient dans son armée : il ne dit pas à quelle nation appartenaient les interprètes des sept langues ou dialectes scythiques du Bosphore; mais il n'est pas à présumer que ce fussent des interprètes persans. L'étude des diverses langues parlées dans l'étendue de l'empire des Achéménides était un des devoirs attachés aux fonctions de *grammate* royal; il est du moins prouvé, par plusieurs passages du livre d'Esther[1] et par un texte d'Esdras[2] qui a été récemment pour la première fois expliqué d'une manière satisfaisante, que les édits des rois, ainsi

[1] Esther, chap. I, III, VIII.

[2] Esdras, chap. IV, v. 7; Mémoire sur les Nabatéens, par M. E. Quatremère, Nouveau Journal asiatique, tome XV, page 248.

que les rapports des satrapes et des autres officiers des provinces, étaient rédigés de manière à présenter en regard un double texte, l'un persan, considéré comme l'original, l'autre écrit dans le dialecte et probablement avec les caractères usités dans chacune des provinces, *κατὰ χώραν, κατὰ τὴν λέξιν αὐτῶν*[1] : or c'est là un fait dont on ne peut observer sans satisfaction l'accord remarquable avec l'existence des inscriptions trilingues de Persépolis, d'Ecbatanes et de Pasargades. Au nombre des langues à l'étude desquelles les appelaient leurs fonctions, les *grammates* royaux et ceux des chefs des provinces occidentales n'avaient sans doute pas négligé de comprendre la langue qui devait servir aux rapports du grand roi avec les importantes satrapies des *Yuna* et des *Çaparda* citées dans une de nos inscriptions. Il me semble du moins difficile de ne pas reconnaître que l'ionien était la langue officielle et administrative du Bosphore thracique et de la Thrace, quand nous lisons dans Hérodote que Darius fit élever, sur les bords du Bosphore, deux stèles qui présentaient, l'une en *caractères assyriens* et l'autre en *caractères grecs*, le dénombrement de toutes les nations qu'il entraînait après lui dans son aventureuse expédition[2]. Le double texte de cette

[1] Cette division des peuples par *langues* est indiquée d'une manière explicite dans le chapitre VI de Daniel, à l'occasion de la lettre que Darius adressa à tous les peuples de sa domination, *πᾶσι τοῖς λαοῖς, φυλαῖς, γλώσσαις, τοῖς οἰκοῦσιν ἐν πάσῃ τῇ γῇ.*

[2] Les paroles d'Hérodote ont ici une précision remarquable et ne

inscription avait sans doute été rédigé par les *grammates* royaux, au nombre desquels se trouvaient probablement des Ioniens qui avaient acquis la connaissance des langues de la haute Asie. Ce fut certainement un Ionien qui accompagna, en qualité d'interprète, la légation que Xerxès envoya aux Athéniens pour leur demander la terre et l'eau, puisqu'il fut condamné à mort pour crime de tra-

permettent pas de douter que l'inscription grecque ne fût tracée en caractères grecs. C'est un fait qui me paraît être d'une grande autorité pour prouver, contre le témoignage de deux ou trois auteurs de l'antiquité, ce qui n'est pas sans importance pour la philologie, que la langue grecque n'a jamais été transcrite, sur les monuments de l'Asie, en caractères assyriens ni persans. Onésicrite, dont Strabon cite l'autorité, avait écrit que la tour carrée de Pasargades servant de tombeau à Cyrus, portait une double inscription, l'une en langue persane et l'autre en langue grecque transcrite en caractères persans, signifiant l'une et l'autre : Ἐνθάδ' ἐγὼ κεῖμαι Κῦρος Βασιλεὺς Βασιλήων, ce qui est presque le même sens que celui de l'inscription de *Mourghâb*. Un autre historien d'Alexandre, qui n'est guère connu que par la mention que fait de lui Strabon, Aristus de Salamine, lequel ne faisait peut-être que reproduire le passage d'Onésicrite, rapportait également que sur cette tour se lisaient deux inscriptions, l'une en persan, l'autre en grec, ayant toutes deux le même sens. Mais Aristobule, cité par le même géographe et par Arrien, Aristobule dont les mémoires avaient une si grande supériorité d'exactitude sur les fabuleux récits d'Onésicrite, assure que l'inscription du tombeau de Cyrus, dont il donne une traduction grecque, était en langue et en caractères persans; les expressions περσικοῖς γράμμασι et περσιστὶ ne laissent aucun doute sur ce point. Il faut donc accorder à la prétendue inscription grecque du monument de Pasargades le même mérite d'authenticité qu'à l'épitaphe de Darius rapportée par le même Onésicrite et qu'aux cyniques épitaphes des rois assyriens, sur lesquelles s'était exercé le talent poétique des Chœriles et des Phœnix de Colophon.

hison envers la métropole, comme citoyen d'une ville fondée par des colons athéniens[1]. Cet exemple, auquel il serait facile d'en ajouter d'autres, ne laisse point douter que les Ioniens soumis à la domination du grand roi n'étudiassent, et sans doute avec d'autres secours que l'instruction orale, les langues et les écritures de la Perse, afin de parvenir à occuper quelques emplois publics. Il y eut donc à cette époque un échange de connaissances philologiques qui contribua à répandre parmi les Grecs des idées plus précises et plus justes sur la puissance du grand roi, sur les mœurs des peuples qui lui étaient soumis, sur les institutions civiles et religieuses de ce grand empire. Les deux nations, comme il arrive toujours, se rapprochèrent dès qu'elles furent mieux connues l'une de l'autre; les alliances, après les guerres, amenèrent des rapports plus suivis, l'expédition d'Agésilas, celle des Grecs auxiliaires du jeune Cyrus, qui eut dans Xénophon un chef et un historien si brillants, contribuèrent surtout à faire naître parmi les Grecs un certain intérêt en faveur de la Perse et des autres contrées orientales, à faire désirer une connaissance plus positive et plus originale des opinions théologiques et philosophiques des mages, des descriptions ethnographiques plus compréhensives, des notions historiques d'un caractère plus officiel, et par suite un accès plus facile à la littérature sacrée et aux recueils de traditions

[1] Τόν γε τῆς πόλεως ἄποικον οὐκ ἠξίουν κατὰ τῆς πόλεως καὶ τῶν Ἑλλήνων ἑρμηνέα τῷ Φύσει πολεμίῳ γενέσθαι. *Aristid. Panathenaïc.*

des Perses. La langue de ce peuple était devenue à ce moment assez populaire chez les Grecs pour qu'elle fût portée par les comiques sur le théâtre d'Athènes, comme le fut plus tard la langue punique sur celui de Rome; mais ce n'était chez ceux qui la possédaient qu'une connaissance vulgaire, naturellement introduite par des relations politiques plus fréquentes, connaissance peut-être même fort incomplète dans son utilité pratique, et qui n'avait certainement rien de littéraire [1]. On a le regret de ne pouvoir même faire exception à ce jugement en faveur d'hommes aussi éminents que Thémistocle, Pausanias et Alcibiade. Pour trouver des Grecs qui eussent fait des langues et des écritures de la Perse une étude aussi régulière et aussi approfondie que celle qu'on pouvait faire à Athènes de la langue

[1] La circonstance qui avait le plus contribué à répandre parmi les Grecs une connaissance imparfaite de la langue persane était la présence d'un grand nombre de prisonniers perses que les Grecs avaient réduits en esclavage, et qui, introduits dans l'intérieur des familles, y avaient échangé quelques notions insuffisantes de la langue persane contre des notions peut-être plus incomplètes encore de la langue grecque. L'influence aurait été bien plus profondément sentie, si l'on devait croire qu'un certain nombre de Grecs, à l'exemple de Thémistocle, admis le témoignage de Plutarque, avaient confié à des esclaves perses l'éducation de leurs enfants; mais tant de doutes se sont élevés sur le passage du célèbre biographe relatif à Sicinus, et ces doutes si bien justifiés par les récits des autres historiens, qu'il est impossible de faire aucun usage de ce texte. Peut-être l'expliquerait-on avec quelque vraisemblance en supposant que Sicinus était un Ionien soumis à la domination du grand roi. Voyez sur ce passage Siebelis, *De Æschyli Persis Diatribe*, pag. 63.

grecque, il faut sortir de la Grèce proprement dite et se transporter sur les côtes de l'Ionie, dans les différentes contrées de l'Asie Mineure où avaient été fondées des colonies helléniques ou ioniennes, et dans les îles qui, comme celle de Chypre, avaient une population et une civilisation mixtes. Plusieurs des hommes les plus distingués de ces provinces étaient appelés à la cour, soit pour y occuper de hautes charges, soit pour y représenter à leur péril la fidélité des villes auxquelles ils appartenaient, soit enfin pour y recevoir la récompense des services qu'ils avaient rendus au grand roi; pendant leur séjour à Suses ou à Ecbatanes, et dans les rapports fréquents qu'ils avaient l'occasion d'entretenir avec les mages les plus éminents par leur science et leur autorité, ces hommes, habitués à de graves études, acquéraient facilement une connaissance théorique de la langue persane, et, aidés de secours qu'ils n'eussent pas trouvés ailleurs, profitaient de cette connaissance pour entreprendre la lecture des livres historiques et quelquefois même des livres sacrés des Perses [1]. Entre tous les exemples que je pourrais citer, le plus illustre et le plus vulgairement connu est celui de Ctésias de Cnide, précieux historien dont une critique étroite et inin-

[1] Je ne fais pas même mention de l'opinion du sophiste Thémistius sur les difficultés de la langue persane, parce qu'il est à peu près certain qu'il n'en avait pas fait la plus légère étude, et que d'ailleurs dans ces bas temps la langue de la cour de Perse devait différer considérablement de celle des Achéménides, peut-être même appartenir à une autre famille de langues.

telligente, plus habile à signaler les confusions qu'à les éclaircir, a pu méconnaître à diverses époques le caractère et le mérite, mais qui a été relevé de si injustes censures par les recherches d'une critique plus sérieuse et plus digne. L'archiatre du grand roi avait été admis à consulter les archives royales; il avait extrait tous les documents originaux; il avait sans doute recueilli ces nombreuses inscriptions monumentales dont nous ne connaissons encore qu'une si faible partie; il avait réuni tous les éléments d'une histoire de la Perse et de l'Assyrie, la plus complète, la plus exacte et la plus officielle qu'il fût possible de rédiger. Une œuvre semblable suppose dans celui qui l'avait entreprise une profonde connaissance des langues persane, médique et assyrienne, et nécessairement celle des divers systèmes d'écritures qui servent à exprimer ces langues. C'est un avantage qu'il faut sans doute aussi reconnaître dans les auteurs d'un âge ancien qui écrivirent des ΠΕΡΣΙΚΑ, des ΜΗΔΙΚΑ, des ΣΥΡΙΑΚΑ, auteurs presque tous nés sur le sol de l'Asie, qui devaient avoir également puisé aux sources originales, et dont les écrits, aujourd'hui perdus, contenaient peut-être des interprétations partielles des monuments qui, après tant de siècles, sollicitent encore notre curiosité et notre étude[1].

[1] C'est du second livre des Persiques d'Héraclide de Cumes, qui est du moins cité à ce sujet par Athénée, que Polyen paraît avoir emprunté la traduction complète (*Strat.* l. IV, c. III, § 32 d'un célèbre édit somptuaire réglant la dépense de la table des

Le même mérite pourra être difficilement refusé aux hommes qui, animés du zèle de la philosophie, comme Pallas, Eubule, l'auteur d'une volumineuse histoire de Mithra, et tant d'autres avant eux, s'étaient dévoués à la recherche des antiquités religieuses de la Perse et de la Médie; peut-être même faut-il l'accorder à quelques-uns des anciens mathématiciens grecs qui, comme Épigène et Critodème, firent usage des observations astronomiques inscrites sur les briques de Babylone[1]; mais là même la distinction devient plus conjecturale et les motifs de doute plus nombreux.

Je ne m'arrête pas plus longtemps à ces faits généraux dont je regrette de n'avoir pu présenter un ensemble plus complet et plus satisfaisant, et j'arrive à une question plus spéciale, pour la discussion de laquelle on trouve peut-être encore moins de secours dans les témoignages des auteurs de l'antiquité; les écritures de la Perse eurent-elles des interprètes parmi les Grecs à une époque plus ou moins ancienne, comme en eurent celles de l'Égypte, successivement expliquées par Chæremon, Palæphate et Horapollon? la connaissance théorique qu'avaient obtenue quelques Grecs de ces divers systèmes d'écritures donna-t-elle lieu à la composition d'ouvrages spéciaux sur cet intéressant sujet? Il ne faut

rois de Perse, édit attribué à Cyrus et qui avait été gravé sur une colonne d'airain dans le palais de Persépolis. L'inscription fut enlevée et peut-être détruite par l'ordre d'Alexandre.

[1] *Plinii Hist. nat.* VII, 57

pas oublier que la question est limitée à ce que nous connaissons aujourd'hui de l'antiquité grecque, mais qu'il doit être beaucoup accordé aux conjectures sur ce qui a pu exister, et dont le souvenir n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il était d'une trop grande importance pour les Ioniens de posséder une connaissance exacte des éléments des écritures asiatiques, pour qu'aucun de ceux qui l'avaient obtenue ne désirât faciliter à ses concitoyens les moyens de l'acquérir en rédigeant pour eux quelque traité succinct ou seulement quelques paradigmes qui pussent servir d'introduction à cette connaissance : que ces essais d'une forme à peine littéraire se soient perdus dans le cours du temps et dans la mémoire des hommes, après la chute de l'empire des Achéménides, c'est ce dont personne ne peut s'étonner. Nous n'en devons recueillir que plus précieusement la seule mention qui paraisse s'être conservée d'un ouvrage de ce genre; encore cette mention trop concise peut elle être l'objet de quelques doutes; mais le passage qui la contient me paraît appartenir trop légitimement au sujet de recherche qui m'occupe, pour que je n'essaye pas de l'y rattacher d'une manière définitive.

La ville d'Abdères s'était distinguée de toutes celles de la Thrace par son dévouement aux intérêts du grand roi. Xerxès récompensa la ville par des présents honorifiques et plusieurs de ses citoyens, de qui il avait reçu l'hospitalité, par l'ordre qu'il donna aux mages de diriger l'éducation de

leurs enfants[1]. Entre ceux qui profitèrent de cette éminente faveur se trouvaient deux hommes qui devaient acquérir une grande célébrité, Protagoras et Démocrite. Démocrite, après avoir étudié à l'école du magisme toutes les sciences alors connues, commença un cours de voyages philosophiques qu'il poursuivit, s'il faut en croire Eusèbe[2], jusqu'à sa quatre-vingtième année; il parcourut successivement la Babylonie, la Perse, l'Égypte, et, ce qui est évidemment une addition des auteurs les plus récents, l'Inde, où il se rencontra avec les Gymnosophistes. Dans ces voyages entrepris pour comparer la sagesse des nations asiatiques avec celle des Grecs, il visita les civilisations les plus diverses, recueillit les opinions les plus opposées, consulta partout les plus anciens et les plus authentiques monuments de l'histoire, et, avec une prodigieuse facilité de travail, fixa ses souvenirs en les résumant dans des traités spéciaux. Aussi laissa-t-il un nombre considérable d'ouvrages, dont le catalogue méthodique rédigé par Thrasylle, auteur d'ailleurs inconnu, dans un opuscule intitulé Τὰ *περὶ τῆς ἀναγνώσεως τῶν Δημοκρίτου βιβλίων*[3] a été sommairement repro-

[1] Philostrate, dont l'autorité est d'ailleurs si suspecte, ne paraît avoir fait que citer une ancienne et respectable autorité lorsqu'il assure que les mages ne pouvaient instruire un étranger sans l'ordre du roi : *οὐ γὰρ παιδεύουσι τους μὴ Πέρσας Πέρσαι Μάγοι, ἢν μὴ ὁ Βασιλεὺς ἔφη. Vit. Protagor.*

[2] *Euseb. Præpar. Evang.* lib. X, cap. II.

[3] Ou, suivant une autre leçon, peut-être préférable, Τὰ *πρὸ τ. ἀ. τ. Δ. β.* « Ce qui doit précéder la lecture des livres de Démocrite. »

duit par Diogène Laerce dans la vie de ce philosophe. Au nombre des ouvrages rangés dans la classe des *mémoires*, *ὑπομνήματα*, se trouvent les suivants; Τὸ περὶ τῶν ἐν Βαβυλῶνι ἱερῶν γραμμάτων. Περὶ τῶν ἐν Μερόῃ ἱερῶν γραμμάτων.... Χαλδαϊκὸς λόγος. Les commentateurs n'ont pas hésité à entendre ici *γράμματα* dans le sens de *caractères;* Démocrite, suivant eux, avait écrit deux traités spéciaux, le premier sur les caractères sacrés de Babylone, le second sur les caractères sacrés de Meroë. Mais on ne doit pas se dissimuler que le mot *γράμματα* ne puisse être aussi entendu dans le sens de *livres*[1] et désigner ici les écritures sacrées des Babyloniens et des habitants de Meroë, et l'on ne peut même se refuser à reconnaître ce qu'aurait de spécieux une pareille interprétation, lorsque dans tous les temps Babylone et l'Égypte, dont Meroë avait reçu la civilisation, ont été considérées comme les plus riches dépôts des traditions primitives et sacrées[2]. La

L'intention du livre composé par Thrasylle était sans doute de déterminer avec toute l'exactitude possible quelles étaient les compositions originales de Démocrite et de les distinguer des compilations et des extraits qu'on avait faits de ses divers ouvrages, ainsi que des traités apocryphes qu'on avait placés sous son nom.

[1] Théophile d'Antioche dit précisément en ce sens : *καὶ μηνύσας* (Βήρωσσος) Ἕλλησιν τὰ χαλδαικὰ γράμματα (*Ad Autolyc.* l. III).

[2] Reinesius, qui n'admettait pas d'ailleurs que *γράμματα* eût dans ce passage un autre sens que celui de *caractères*, avait été conduit par ses recherches à une étrange opinion; il supposait que par *Babylone* Démocrite avait voulu désigner, non pas la capitale de la Chaldée, mais la ville du même nom située en Égypte; que le premier ouvrage traitait des caractères sacrés des Égyptiens et

seule objection que souffre cette interprétation se tire de la teneur même des titres; il faut avouer que si l'intention de Démocrite avait été de composer un traité particulier sur les livres sacrés des Babyloniens, il l'eût probablement exprimée dans le titre d'une manière plus explicite, et sans doute sous une forme qui eût mieux annoncé son travail personnel sur ces livres; mais je pense que dans tous les cas il eût employé d'autres expressions que celles-ci : *τῶν ἐν* Βαβυλῶνι *ἱ. γ.* lesquelles paraissent bien plutôt s'appliquer à des caractères dont l'usage est limité à une certaine contrée, qu'à des *livres* dont l'intelligence est réservée aux habitants de cette contrée, mais ne peut cependant pas être représentée comme circonscrite dans ses limites, parce qu'elle appartient aux hommes par l'étude, et non pas au territoire par l'usage : aussi semble-t-il qu'on ne puisse compléter ce titre d'une manière plus satisfaisante qu'en sous-entendant les mots *οἷς χρῆσθαι εἰωθάσι* ou d'autres semblables. Les commentateurs ne se sont cependant pas préservés de toute confusion quand ils ont rapproché avec in-

le second des caractères sacrés des Éthiopiens : il fondait sa conjecture sur cette opinion qu'il n'y avait pas dans toute l'antiquité classique de mention de caractères sacrés autres que les caractères égyptiens (*Var. Lect.* I, 22). Mais Reinesius eût dû se rappeler que Diodore de Sicile fait mention d'un *dialecte sacré* des Babyloniens, et que ce dialecte sacré suppose presque nécessairement des *caractères sacrés*. Il est d'ailleurs aujourd'hui démontré que les écritures hiéroglyphiques de l'Éthiopie étaient les mêmes que celles de l'Égypte.

tention ce titre de livre dont le caractère paléographique me paraît évident, d'un ouvrage d'un autre ordre dont la composition est attribuée à Démocrite par Eusèbe en ces mots : Δημόκριτος τοὺς Βαβυλωνίων λόγους ἠθικοὺς πεποιῆσθαι λέγεται·[1], et par Clément d'Alexandrie dans le passage suivant : Δημόκριτος τοὺς Βαβυλωνίους ἠθικοὺς πεποίηται· λέγεται γὰρ τὴν Ἀκικάρου στήλην ἑρμηνευθεῖσαν τοῖς ἰδίοις συντάξαι συγγράμμασι[2]. Mais le *Traité sur les coutumes des Babyloniens* ne pouvait rien avoir de commun avec un traité sur les caractères sacrés de ce peuple; aussi n'était-ce pas de ce livre mais d'un autre également cité par Thrasylle, le Χαλδαϊκὸς λόγος, qu'il fallait rapprocher les Βαβυλώνιοι λόγοι ἠθικοὶ dont font mention les deux pères de l'Église. Les *Éthiques Babyloniens* sont perdus comme tous les autres livres de Démocrite, et il serait téméraire de vouloir avec de si faibles secours conjecturer quel était le plan de cet ouvrage, et quelles matières y étaient spécialement traitées; mais il est permis de croire que cette composition avait un caractère plus historique et religieux que moral, et que de même que le Φρύγιος λόγος du même auteur, sans doute composé sur le même plan, elle contenait le recueil des anciennes traditions sur lesquelles était fondé l'ordre religieux, politique et civil de l'ancienne monarchie babylonienne. C'est une opinion qui me semble emprunter

[1] *Euseb. Præp. Evang.* lib. X, cap. IV.
[2] *Clement. Strom.* lib. I.

une certaine autorité de la mention d'un antique monument dont Démocrite avait fait passer l'interprétation dans son livre; la *stèle d'Acicarus* n'est connue dans tout ce qui nous reste de l'antiquité que par ce seul témoignage, et le nom même *d'Acicarus*, si la leçon en est exacte, n'existe pas ailleurs; que ce fût un des sept *Annedotes* comptés par Berose, ou bien un instituteur religieux plus rapproché des temps historiques, ou bien enfin un des anciens rois de l'Assyrie, c'est ce que nous sommes sans doute destinés à ignorer à jamais. Mais il n'est pas probable que cette stèle, citée pour son importance entre tous les monuments de Babylone ne contînt qu'un simple discours moral ou religieux; elle avait bien plutôt le même caractère que le marbre de Paros et tant d'autres chroniques monumentales qui ont existé dans l'antiquité; c'était peut-être, comme la double colonne élevée, suivant la tradition hébraïque, par Seth sur la terre aujourd'hui inconnue de *Siriade*[1], un monument destiné à conserver le souvenir des origines, la computation des temps et les principes des connaissances humaines. Ce qui ne peut admettre le doute, c'est que le texte de la *stèle d'Acicarus* ne fût tracé en *caractères sacrés* et que Démocrite en la traduisant dans ses *Ethiques Babyloniens* n'eût fait une application, qui n'était probablement pas la première, de la science paléographique dont il avait posé les principes dans son *Traité sur les caractères sacrés usités à Babylone* :

[1] *Joseph. Archæol.* lib. I, cap. II, § 3.

ainsi les faits s'accordent et se confirment. C'est encore une question sur laquelle je n'ai que des doutes à proposer, que de savoir si Démocrite n'avait donné dans son Traité des règles de lecture que pour les *caractères sacrés* de Babylone, c'est-à-dire sans doute pour le plus ancien et le plus compliqué des trois systèmes d'écriture cunéiforme, ou bien s'il avait compris dans son travail paléographique les deux autres systèmes qui paraissent sur les monuments des Achéménides, systèmes dont on ne pourrait dans aucun cas contester à Démocrite une connaissance parfaite.

J'ai supposé que les caractères sacrés de Babylone devaient répondre au système le plus compliqué de l'écriture cunéiforme, à celui qui occupe le troisième rang dans les inscriptions trilingues des rois de Perse; je dois avouer que je n'ai aucune preuve directe à citer à l'appui de cette opinion, mais je ne pense pas néanmoins qu'elle puisse souffrir quelque doute. Quand tous les monuments découverts depuis deux siècles dans la Babylonie et dans l'Assyrie ne présentent d'autre système d'écriture que celui que j'ai désigné, quand cette écriture se produit à la fois sur des monuments d'un ordre mystique comme les cylindres, d'un caractère religieux, et peut-être scientifique, comme la pierre de Michaux, d'un caractère public et officiel comme les marbres copiés par Ker Porter, les inscriptions accompagnées de figures royales que nous ont fait connaître Lord Prudhoe et M. Money,

et ces briques si nombreuses sur lesquelles nous ne pouvons, quels que soient les témoignages de l'antiquité, chercher des observations sidérales, quand enfin cette écriture, la plus belle et la plus monumentale qui existe, remplit toutes les conditions dont la réunion semble devoir constituer une écriture sacrée, il est difficile de se persuader que nous ne possédions pas dans cette variété de l'écriture cunéiforme les *ἱερὰ γράμματα* des Chaldéens. Je dois observer ici qu'on a souvent donné à cette expression de *caractères sacrés* une signification inexacte en supposant que l'usage de ces caractères fut exclusivement réservé aux choses religieuses et que la connaissance s'en transmit traditionnellement dans les temples, de l'enceinte desquels elle ne sortait pas; les *caractères sacrés* formaient, comme les hiéroglyphes, une écriture monumentale dont l'usage était public et solennel, et qui ne devait sans doute cette espèce de consécration qu'à l'importance religieuse ou politique des sujets qu'elle était destinée à exprimer.

Il me resterait encore à rechercher quelles distinctions il faut établir entre les écritures syriaque, assyrienne et chaldaïque dont il est fait mention dans les auteurs anciens, par quelles analogies il est possible de les rattacher aux différentes variétés de l'écriture cunéiforme; mais je suis persuadé que cette recherche n'aurait aucun résultat parce que les auteurs anciens n'ont pas été eux-mêmes aussi exacts que nous voudrions l'être. Je pense néanmoins qu'on

ne s'expose pas à s'écarter de la vérité en reconnaissant encore le troisième système d'écriture cunéiforme dans les lettres *syriaques* dont se composait l'inscription gravée sur le mont Baghistanon par l'ordre de Sémiramis, dans les caractères *assyriens* au rapport d'Arrien et de Strabon, *chaldaïques* suivant le témoignage d'Athénée, qui formaient la célèbre inscription funéraire du monument d'Anchiale[1], dans les lettres *chaldaïques* de l'inscription triomphale gravée par l'ordre de Sennacherib après la victoire qu'il remporta sur les Grecs dans la Cilicie[2]. Mais je pense qu'Hérodote s'est exprimé d'une manière peu exacte lorsqu'il a nommé *assyriens* les caractères de l'une des stèles érigées par Darius près du Bosphore de Thrace; ces caractères étaient sans doute persans ou bien plutôt appartenaient aux trois systèmes d'écriture réunis sur les monuments de Persépolis et d'Ecbatanes : un passage depuis longtemps cité des Lettres apocryphes de Thé-

[1] La même inscription, s'il faut en croire Callisthène, cité par Suidas, existait à Ninive, ἐν Νίνῳ. Quelque graves et nombreux que soient au sujet du moment d'Anchiale lés témoignages des auteurs de l'antiquité, il est encore difficile de croire, soit à l'existence de l'inscription dont ils rapportent des versions plus ou moins amplifiées, soit à l'exactitude du sens général de ces différentes versions.

[2] Peut-être faut-il ajouter à la liste des monuments assyriens ou chaldaïques les stèles couvertes d'inscriptions en caractères inconnus qui s'élevaient dans une île d'un des ports de la côte d'Oman, en face des rivages de la Carmanie, et à peu de distance d'une colonie de Chaldéens, si nous lisons exactement le texte de Pline, dont voici la suite : « Insulæ sine nominibus multæ : celebres vero, Isura « Rhinnea et proxima in qua scriptæ sunt stelæ lapideæ, litteris in« cognitis. »

mistocle me paraît autoriser cette opinion; mais je dois en réserver l'examen qui trouvera sa place dans la suite de ces observations. Il est enfin impossible de se persuader que la lettre en caractères *assyriens* adressée par le roi de Perse aux Lacédémoniens et interceptée par la vigilance d'Aristide[1] fût tracée en caractères cunéiformes, bien que nous possédions sur le vase de Caylus et sur quelques grands cylindres de terre cuite des exemples d'une écriture cunéiforme vraiment cursive : il me paraît du moins plus probable que la lettre était écrite dans un des caractères vulgaires alors usités à Babylone, et dont une brique découverte par Ker Porter nous a conservé un spécimen aujourd'hui encore unique. La seule distinction des antiques écritures de cette partie de l'Asie qui me semble pouvoir être utilement empruntée aux auteurs anciens, est donc celle en caractères assyriens et en caractères persans, qui n'existe d'ailleurs à ma connaissance que dans des auteurs postérieurs à l'expédition d'Alexandre.

Telles sont les questions qui semblent se retirer devant l'audace de la recherche dans une lointaine antiquité dont on ne connaît bien les ténèbres que lorsqu'on a osé y pénétrer, et qu'on y a été surpris, au milieu de ses incertitudes et de ses anxiétés, par le sentiment de son impuissance; qu'aucune clarté, quelque faible qu'elle soit, ne doive jamais briller dans ces ténèbres et nous en laisser au moins entre-

[1] *Thucyd. Histor.* lib. IV, cap. v.

voir la profondeur, c'est ce que je ne voudrais ni croire, ni déclarer, si je pouvais en être persuadé; il semble que nos espérances puissent, sans être trop présomptueuses, mesurer l'avenir par ce qui a été accompli dans le passé, et ce n'est pas en présence des travaux que MM. Burnouf et Lassen nous promettent sur le second et le troisième systèmes d'écriture cunéiforme qu'on peut désespérer d'en obtenir un jour une intelligence aussi complète que le sera bientôt celle du premier système.

E. Jacquet.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CHOIX DES POÉSIES

Les plus remarquables des anciens Arabes.

I. ANTARA.

Selon quelques généalogistes arabes, le poëte Antara fut fils d'Amr, عمرو, fils de Scheddâd. D'autres disent que son père se nommait Scheddâd, fils d'Amr. Amr eut pour père Moawia, lequel fut fils de Karâd, قراد, fils de Makhzoum, fils de... Abs, fils de Baghîd, بغيض, fils de Moder, مضر. Antara fut aussi nommé *Antarat al-Faldjâ*, الفلجاء, sobri-

quet qui lui fut donné à cause de ses lèvres fendues, لتشقّق شفتيه. Il reçut plus tard le surnom de *corbeau*, غراب, à cause de la couleur foncée de sa peau. Il eut pour mère une esclave abyssinienne nommée Zebîba, زبيبة, et il fut lui-même tenu pour esclave, bien que né d'un père de condition libre; car dans ces temps-là les Arabes ne reconnaissaient pas leurs enfants nés de mères esclaves, à moins qu'ils ne se fissent remarquer par leurs talents et leur bravoure. Ce fut dans une expédition entreprise par la tribu d'Abs contre celle de Thaî qu'Antara fut déclaré libre et qu'il obtint les *droits de tribu*. Les cavaliers absites venaient d'enlever les troupeaux de l'ennemi, et ils s'étaient mis à se les partager. Antara, en ayant réclamé sa part, eut la douleur de voir repousser sa demande à cause de sa qualité d'esclave. Pendant la discussion à laquelle cet incident donna lieu, les Thaïites eurent le temps de se rallier et de revenir à l'attaque. Antara, justement piqué de la conduite de ses compagnons, se tint à l'écart, et refusa de combattre de nouveau; « Allez, dit-il; vous êtes en nombre égal à l'ennemi, « c'est votre affaire : » دونكم القوم فانكم عددهم. Les Absites, privés du secours de leur meilleur combattant, furent forcés de fuir en abandonnant aux Thaïites les troupeaux qu'ils venaient de leur enlever. Ce fut dans ce moment que Scheddâd appela son fils au secours de sa tribu : « A la charge, « Antara, s'écria-t-il. — L'esclave, reprit Antara, n'est

« pas fait pour charger l'ennemi; il n'est bon qu'à « traire des chamelles et à en sevrer les petits. — A « la charge, répéta son père, tu es libre; l'esclave et « toi sont deux : » قال له شدّاد كرّ يا عنترة قال العبد لا يُحْسِن الكرَّ إلّا الحلبَ والصرَّ قال كرّ فانت حرّ والعبد غيرك. Antara n'eut pas plutôt entendu ces paroles qu'il se précipita sur les ennemis, les mit en déroute et revint avec les troupeaux qu'ils avaient repris. Désormais homme libre, la gloire et le soutien de sa tribu, Antara vit tous les jours grandir sa réputation; à l'esprit guerrier il réunissait l'amour de la poésie; même au milieu des combats il exprimait en vers les sentiments qui l'animaient, et au retour de ses expéditions il récitait à la tribu assemblée quelques-uns de ces poëmes qui ont contribué à rendre son nom immortel. Dans plusieurs de ses vers on retrouve des traits qui décèlent son amour pour la belle Abla, sa cousine; il nous manque, malheureusement, les détails de l'histoire de son amour; car le récit qu'on en trouve dans le roman d'Antar ne paraît pas mériter cette confiance qu'on n'accorde qu'aux documents authentiques. La vie de notre poëte se passait donc entre l'amour, la poésie et les combats; sa renommée s'était répandue dans toute l'Arabie, et après sa mort, qui n'arriva que tard, le nom d'Antara était dans toutes les bouches. Mahomet lui-même ne fut pas insensible à tant de mérite; nous apprenons par une tradition que le prophète, en entendant un vers de ce

poëte, s'écria : « Je n'ai jamais entendu parler d'un « *homme du désert* que j'eusse envie de voir, excepté « Antara: » ما وصف لى اعرابى قط فاحببت ان اراه الا عنترة; et c'est peut-être cette parole qui a contribué plus que tout le reste à conserver le souvenir du cavalier absite. Dans un de ses poëmes, Antara dit : « Ce ne sont pas les travaux de la guerre qui ont « diminué mes forces, mais bien la longueur du « temps que j'ai vécu: »

فما اوهى مراس الحرب ركنى
ولاكن ما تقادم من زمانى

Nous avons ici une preuve que notre poëte atteignit un âge avancé, mais il nous reste des incertitudes sur la cause de sa mort. Le récit qu'en donne le roman d'Antar ne mérite aucune confiance, comme l'a bien senti M. Fresnel, et il ne nous reste sur cet événement que les trois traditions contradictoires recueillies par l'auteur du *Kitâb el-Aghâni*, et traduites par M. Fresnel dans le Journal asiatique du mois de février dernier.

I.

Les Benou-Abs, conduits par Kaïs, fils de Zohaïr, avaient attaqué les Benou-Temîm; mais ils furent repoussés et poursuivis par leurs adversaires, quand Antara s'arrêta pour couvrir la retraite de sa tribu. Une troupe de cavaliers vint se joindre à lui, et ils réussirent à arrêter l'ennemi. Kaïs,

dont la jalousie fut excitée par la conduite d'Antara dans cette *journée*, dit, au retour de l'expédition : « Il n'y a que le fils « de la négresse qui ait protégé notre peuple : » ما حمى الناس الّا ابن السوداء ; voulant par ces paroles rappeler la bassesse de la naissance d'Antara. Or Kaïs était grand mangeur ; Antara donc, ayant appris ce que Kaïs avait dit, récita les vers suivants, dans lesquels, en paraissant faire son propre éloge, il fait indirectement la satire de l'homme qui l'avait insulté.

طالَ الثّوآء على رسوم المنزلِ
بين اللَّكيكِ وبين ذات الحَرْمَلِ
فوقفتُ في عَرَصاتها متحيّرًا
أسَلُ الدّيارَ كفعْلِ مَنْ لم يَذْهَلِ
لَعِبَتْ بها الانوآء بعد نسيمها
والرامساتُ وكلُّ جونٍ مُسْبِلِ
أفَمِنْ بُكآء حمامةٍ في أيْكةٍ
ذَرَفَتْ دموعُك فوق ظهر المَحْمَلِ
كالدُّرّ او فِضَضِ الجُمان تَقَطَّعَتْ
منه عقائدُ سِلْكِه لم يُوصَلِ
لمّا سمعتُ دُعآء مُرَّةَ اذ دَعا
ودعآء عَبْسٍ في الوَغا ومحلّلِ
ناديتُ عبسًا فاستجابوا بالقَنَى
وبكلِّ ابيضَ صارمٍ لم يَنْحَلِ

حتّى استباحوا آلَ عَوْفٍ عَنْــوَةً
بالمَشْرَفِيِّ وبالوشيجِ الــذُّبَّــلِ
انّى امرُؤٌ من خيرِ عبسٍ مَنْصِبــًا
شَطْرِى وأَحْمِى سآئرى بالمُنْصُــلِ
إن يُلْحَقوا أَكْرُرْ وان يستلحموا
أَشْدُدْ وان يُلْفَوْا بضَنْكٍ أَنْــزِلِ
حينَ النُّزولُ يكون غايةَ سهــربا
ويَفِرُّ كلُّ مضلَّلٍ مستــوهَــلِ
ولقدْ أَبيتُ على الطَّوَى وأَظَــلُّه
حتّى أَنالَ به كريمَ المأْكَــلِ
واذا الكتيبةُ أَحْجَمَتْ وتَلاحَظَتْ
أُلْفِيتُ خيرًا منْ مُعَمٍّ مُخْــوَلِ
والخيلُ تعلمُ والفــوارسُ انّــنى
فرّقتُ جَمْعَهُمُ بطَعْنةِ فَيْصَــلِ
إذ لا أُبادِرُ فى المَضِيقِ فــوارسى
ولا أُوكَّلُ بالـرَّعيــل الاوّلِ
ولقد غَدَوْتُ أَمامَ غايةِ غالِـب
يومَ الهياجِ وما غدوتُ بأَعْــزَلِ
بَكَرَتْ تُخَوِّفُنى الحُتوفَ كأنّــنى
اصبحتُ عن غَرَضِ الحتوفِ بمَعْزَلِ

فاجبتها إنّ المَنيّةَ مَنْهَلٌ
لا بُدَّ أنْ أُسْقَى بكاسِ المنهلِ
فاقنى حَياءكِ لا ابا لكِ واعلمى
انّى امرؤٌ سأموتُ إن لم أُقْتَلِ
إنّ المنيّةَ لو تُمَثَّلُ مُثِّلَتْ
مِثْلِى اذا نَزلوا بِضَنْكِ المنزلِ
والخيلُ ساهِمَةُ الوجوهِ كأنّما
تُسْقَى فوارسُها نَقِيعَ الحَنْظَلِ
واذا حَمَلْتُ على الكريهة لم أَقُلْ
بعدَ الكريهة لَيْتَنِى لم أَفْعَلِ

Traduction.

Je me suis arrêté longtemps auprès des traces du camp *abandonné qui se trouve* entre Al-lakik et Zat Al-harmal.

Tout éperdu, je restai dans ces parages et j'interrogeai sans cesse[1] ces demeures *désertes, dans le vain espoir d'apprendre le sort de ma maîtresse.*

Les légers zéphirs, changés depuis en orages, ont fait de ces ruines leur jouet; les vents y ont amoncelé les sables, et les sombres nuages, traînant à leur suite les averses, ont passé sans relâche sur ces lieux! —

Sont-ce donc les gémissements de la colombe dans le bocage, *ô Antara*, qui font couler si abondamment tes larmes, qui mouillent jusqu'à ton baudrier,

[1] Le commentateur explique يذهل par يسلو et par يترك. Ainsi le dernier hémistiche peut signifier : *comme fait celui qui n'est pas guéri de son amour.*

Et *qui tombent* comme des perles ou comme les grains d'un collier dont les fils mal attachés viennent de se rompre[1] ?

Longtemps je demeurai ainsi, plongé dans mes rêveries; mais, aux cris de Morra, d'Abs et de Mohallel, dans le tumulte du combat,

J'ai fait appel à la tribu d'Abs, qui m'a répondu en brandissant ses lances et ses glaives tranchants, qui n'étaient pas devenus minces *à force d'être polis*[2].

Prompte à satisfaire mes désirs, ma tribu a fait main basse sur la famille d'Auf, en chargeant sur elle avec l'épée et la lance flexible[3]. —

La moitié de mon sang est tout ce qu'il y a de plus pur dans la tribu d'Abs; l'autre moitié, je soutiens sa noblesse avec la pointe de mon glaive[4].

Si ma tribu est atteinte *par l'ennemi,* je fais tourner mon coursier pour revenir à l'attaque; si elle en est entourée, je me précipite à la charge; et si elle est dans un défilé, je mets pied à terre *pour mieux la défendre;*

Car c'est le combat corps à corps qui est le seul but de mes efforts, *ce combat* où l'homme égaré et frappé de terreur cherche son salut dans la fuite.

Combien de nuits et de jours ai-je enduré une faim dévorante pour obtenir, au prix de ces souffrances, une noble proie[5] !

Lorsque notre escadron recule et que nos cavaliers se regardent *indécis,* alors on découvre que je suis plus noble que

[1] Le commentateur dit que le mot عقائد, pluriel de عقيدة, a le sens de معقود.

[2] Mais bien à force de frapper les ennemis.

[3] Le mot وشيج, étant un nom collectif, peut très-bien prendre un adjectif au pluriel comme il le fait ici.

[4] Le poëte fait ici allusion à sa naissance.

[5] Dans le texte arabe, on rencontre ici une licence remarquable, le poëte ayant mis أظلّه pour أظلّ عليه.

celui qui met sa gloire dans une nombreuse et illustre parenté.

Ils le savent bien les coursiers, et leurs cavaliers aussi savent que j'ai dispersé leurs rangs en les frappant avec une lance qui sépare *l'âme du corps!*

Quand mes cavaliers, *dans la retraite*, traversent un défilé, je ne cours pas me mettre à la tête *des fuyards;* et *c'est alors seulement que* je ne me charge pas de conduire l'avant-garde.

Au jour de combat je me place, dès le matin, devant l'étendard du chef favorisé par la victoire, et ce jour-là ce n'est pas sans armes que je me présente. —

Dès le lever de l'aurore une amie *importune* a cherché à *me retenir et à* m'inspirer la crainte de la mort; — elle paraissait penser que je pouvais trouver un abri contre les coups des destins;

Et je lui répondis : « La mort est un abreuvoir, et je dois « *un jour* boire dans la coupe avec laquelle on y puise.

« Respecte-toi, malheureuse! et sache que je suis homme; « ainsi, bien que le glaive m'épargne, la mort m'attend. » —

Si la forme *humaine* pouvait être revêtue par les destins, ce serait la mienne qu'ils prendraient, *tel que je parais* quand *mes ennemis* descendent pour habiter une bien étroite demeure[1],

Quand les cavaliers[2] sont pâles de figure et que leurs traits *contractés par l'effroi* feraient croire qu'ils ont bu une décoction de coloquinte.

Lorsque je me jette dans une affaire qui ferait reculer les plus hardis, je ne dis jamais après l'avoir entreprise : Plût au ciel que je ne m'en fusse pas mêlé!

[1] C'est-à-dire *le tombeau.*

[2] Le commentateur suppose que le poëte emploie le mot الخيل dans ce vers avec le sens de *cavaliers*, et que par le mot فوارس il veut en désigner les plus braves, الابطال منهم.

II.

Le poëme suivant fut improvisé par Antara en apprenant la mort de Mâlik, fils de Zohaïr, tué dans la guerre de Dâhis et Ghabrâ, sur laquelle on peut consulter l'article de M. Fresnel dans le Journal asiatique du mois d'avril 1837.

لله عينا من راى مثل مالك
عقيرة قوم أنّ جرى فرسان
فليتهما لم يجريا نصف غلوة
وليتهما لم يرسلا لرهان
وليتهما ماتا جميعا ببلدة
واخطاها قيس فلا يريان
لقد جلبا حينا وحربا عظيمة
تبيد سراة القوم من غطفان
وكان فتى الهيجاء يحمي ذمارها
ويضرب عند الكرّ كل بنان

Traduction.

Non, jamais mortel ne verra un second chef tel que Mâlik devenir victime *de la perfidie* de *certaines* gens, *et cela* parce que deux chevaux sont entrés en lice!

Plût au ciel qu'ils n'eussent jamais parcouru ensemble la moitié d'une portée de flèche! Plût au ciel qu'ils n'eussent jamais été lancés à la course pour *décider* un pari!

Plût au ciel qu'ils fussent tous deux morts auparavant,

dans quelque pays *éloigné*, et que Kaïs les eût perdus pour ne jamais les revoir !

Voilà qu'ils nous ont attiré le malheur et une guerre désastreuse, dans laquelle un chef de la race de Ghatafân a trouvé la mort !

Un chef, héros du combat, qui soutenait noblement les droits de sa famille, et qui, chaque fois qu'il revenait à la charge, tranchait les mains *à ses ennemis !*

III.

Il est à regretter qu'aucun des deux manuscrits ne donne de renseignements sur la circonstance à l'occasion de laquelle ce poëme fut composé. Le silence des scoliastes est d'autant plus à regretter que ce morceau, dans lequel on reconnaît de la facilité et de l'élégance, paraît avoir été fort apprécié par les littérateurs arabes, qui en ont souvent cité des vers dans leurs ouvrages.

وكتيبةٍ لبّستُها بكتيبة
شهباءَ باسلةٍ يُخافُ رَداها
خرساءَ ظاهرةِ الاداةِ كانّها
نارٌ تُشَبّ وَقودُها بلَظاها
فيها الكُماة بنو الكماة كانها
والخيل تعثُرُ في الوَغا بقَناها
شُهُبٌ بايدى القابسين اذا بَدَتْ
باكفّهم بَهَرَ الظلامَ سَناها

صُبُرٌ أَعَدُّوا كُلَّ اجرَدَ سابحٍ
ونجيبةٍ ذَبُلَتْ وخَفَّ حَشَاها
يَعدون بالمستلئمين عوابسًا
قُودًا تَشَكَّا اينَهَا ووَجاها
يَحْمِلْنَ فِتْيانًا مَداعِسَ بالقَنَى
وُقُرًا اذا ما الحربُ خَفَّ لِواها
من كلّ اروعَ ماجدٍ ذى صَوْلةٍ
مَرِسٍ اذا لَحِقَتْ خُصًى بِكُلاها
وصحابةٍ شُمِّ الأُنوفِ بعثتُهم
ليلاً وقدْ آل الكَرَى بطُلاها
وسريتُ فى وَغْث الظلام أَقُودُهم
حتّى رايتُ الشمسَ زالَ ضحاها
ولقيتُ فى قُبُلِ الهجيرِ كتيبةً
فطعنتُ أوّلَ فارسٍ أُولاها
وضربتُ قَرْنَىْ كَبْشِها فتجدّلا
وحملتُ مُهْرِى وَسْطَها فمضاها
حتّى رايتُ الخيل بعد سَوادها
حُمْرَ الجُلودِ خُضِبْنَ من جَرْحاها
يَعْثُرْنَ فى نَقْعِ النجيع جوافِلاً
ويَطَأْنَ من حَمْيِ الوغا قَتْلاها

فرجعتُ محمودًا براس عظيمها
وتركتُها جَزَرًا لِمَنْ نَاواها
ما آسقمتْ أنثى نفسَها في مَوطِنٍ
حتّى أُوفِّي مَهْرَها مَولاها
ولمّا رزأتُ اخا حِفاظٍ سِلْعةً
الّا لهُ عِنْدِى بها مِثلاها
أَغْشَى فَتاةَ الحيِّ عندَ حَليلِها
واذا غزا في الجيش لا أغْشاها
وأَغضُّ طَرْفي ما بَدَتْ لي جارتي
حتّى تُوارِيَ جارتي مأْواها
انّي آمرؤٌ سمحُ الخليقةِ ماجدٌ
لا أتبعُ النفسَ اللَّجوجَ هَواها
ولَئِنْ سألْتَ بذاك عَبْلَةَ خبَّرتْ
أنْ لا أُريد من النِّسآء سِواها
وأُجيبُها امّا دَعَتْ لِعَظيمة
وأُعينُها وأَكُفُّ عمّا سَاها

Traduction.

Souvent j'ai enveloppé un escadron *ennemi* d'un escadron aux armes étincelantes [1], à l'aspect sombre, portant partout l'horrible trépas,

[1] Je traduis ainsi le mot شهبآء sur la parole du scoliaste, qui dit : وجعل الكتيبة شهبآء لكثرة سلاحها المصقولة.

Marchant en silence, faisant briller les instruments *de la mort :* ainsi reluit le feu dont l'ardeur embrase ce qui l'alimente.

Dans cette troupe on voit des braves, fils de braves; — et quand les lances *brisées* dans la mêlée embarrassent les pieds des chevaux,

Les armes jettent à l'entour un éclat que la poussière du combat ne voile pas; telle paraît, en domptant les ténèbres, la lueur des torches entre les mains des voyageurs[1].

Ces cavaliers, supportant avec patience *les fatigues,* ont toujours prêts des chevaux au poil lisse, aux pieds agiles, des coursiers de pur sang, aux flancs minces et au ventre rétréci.

Ces coursiers, le cou tendu, le front plissé, s'élancent avec leurs cavaliers armés de toutes pièces; *ils s'élancent* bien que harassés d'une marche fatigante et souffrant des pieds dont la route a usé la corne;

Ils portent de jeunes braves experts à frapper avec la lance, inébranlables *même* quand l'étendard[2] de la guerre est entraîné *au loin dans une retraite précipitée;*

Des cavaliers beaux à voir, illustres, impétueux, hardis combattants au moment où le cœur manque aux lâches[3].

Combien de fois ai-je réveillé, la nuit, une bande d'amis aux fronts altiers, dont les têtes se penchaient sous l'influence du sommeil,

[1] Pour éviter une périphrase, j'ai rendu القابسين par *voyageurs;* mais ce mot signifie *ceux qui cherchent à se procurer du feu,* comme les voyageurs dans le désert à l'approche de la nuit. Voyez le Koran, sour. xx, vers. 10.

[2] Le mot لواها est employé ici, par une licence poétique, pour لواؤها.

[3] A la lettre : *quo tempore colei renes attingunt.* Le scoliaste, en expliquant cette expression, dit : وبهذا يوصف الجبان اذا استولى عليه الفزع «On représente cela comme arrivant aux «lâches quand la crainte s'est emparée d'eux.»

Pour me mettre en route avec eux, les menant à travers les épaisses ténèbres[1] jusqu'à ce que je vis se passer la période de la matinée dans laquelle le soleil darde ses premiers rayons[2].

Avant que l'ardeur du midi ne se fût fait sentir, je rencontrai une troupe de cavalerie et je perçai de ma lance le premier cavalier de son avant-garde[3];

Je frappai le chef sur chaque côté de la tête[4] et il tomba à terre; je poussai mon coursier jeune et vigoureux au milieu de la troupe ennemie, et il la traversa;

Combattant ainsi jusqu'à ce que je vis changée en rouge la noirceur de la peau de nos montures, teintes qu'elles étaient par *le sang de* leurs blessures.

Les chevaux *de l'ennemi*, emportés par une fuite rapide, trébuchent dans une mare de sang et foulent aux pieds les morts tombés dans l'acharnement du combat.

Ensuite je revins triomphant avec la tête de leur chef que je jetai là pour servir de pâture au premier animal qui viendrait à la rencontrer[5].

Jamais, dans aucun lieu, je n'ai recherché une femme sans avoir d'avance remis la dot entière à celui qui lui servait de patron[6].

[1] Le mot وغث ne se trouve pas dans les lexiques; une glose interlinéaire du manuscrit le rend par شدّة. Je suis cependant porté à croire qu'il faut lire وعث, et le sens des mots وعث الظلام sera alors : *un terrain difficile et caché par les ténèbres.*

[2] Voyez sur le sens du mot ضحا la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, tome I, page 162.

[3] Le scholiaste, en parlant de l'expression irrégulière اول فارس اولاها, observe que le sens est اول فارس من اولاها. La suppression de la préposition est très-remarquable.

[4] A la lettre : *j'ai frappé leur bouc sur les deux cornes.*

[5] Dans le texte arabe, le mot ناواها est une licence pour ناوأها.

[6] Il s'agit ici des femmes qui se trouvent sous la protection

Jamais je n'ai consumé le bien de l'homme d'honneur sans mettre en réserve chez moi, pour le lui rendre, le double de ce que j'en ai pris.

C'est seulement en présence des maris que j'entre chez les femmes de notre tribu; si le mari est parti pour la guerre, je n'entre pas.

Quand la femme étrangère qui est confiée à ma protection s'offre à mes regards, je baisse les yeux jusqu'à ce qu'elle nous cache ses charmes en se retirant dans sa tente.

Je suis d'un naturel facile, d'un caractère noble; je ne laisse pas mon âme s'opiniâtrer à suivre ses passions.

Demande à Abla, elle te dira que je ne veux d'autre femme qu'elle;

Si elle m'invite à entreprendre une affaire sérieuse, je réponds à son appel, je la protége contre tout mal et je m'abstiens de lui en faire éprouver.

II. THARAFA.

On trouvera des détails sur la vie de ce poëte dans le savant mémoire sur l'origine et les anciens monuments de la littérature parmi les Arabes, par

d'une tribu qui n'est pas la leur. A cause de leur qualité d'étrangères, il était rare qu'elles fussent traitées avec beaucoup de respect. Notre poëte a donc agi avec honneur et générosité en assignant une dot à la femme étrangère qu'il voulait épouser. Dans une pareille circonstance, beaucoup de compatriotes d'Antara auraient enlevé la femme, sans qu'il fût question ni de dot ni de mariage.

La coutume des Arabes du *temps d'ignorance* par laquelle le mari était obligé de doter la femme fut confirmée par Mahomet.

M. Silvestre de Sacy; on peut aussi consulter les prolégomènes de la Moallaka de Tharafa, dans les éditions de Reiske et de Vullers.

قال طرفة بن العبد

اصحوتَ اليومَ امر شاقَتْك هِرّْ
ومن الحُبِّ جُنونٌ مستعِرْ
لا يكن حبُّكِ دآءً قاتِلاً
ليس هذا منكِ ماوِيَّ بِحُرّْ
كيف ارجو حبَّها من بعدِ ما
عَلِقَ القلبُ بنُصْبٍ مستسِرّْ
ارّقَ العينَ خيالٌ لمر يَقِرّْ
طافَ والركبُ بصَحْرآء يُسُرّْ
جازَتِ البيدَ الى ارحُلِنا
آخِرَ الليل بيَعْفورٍ خَدِرْ
ثمّ زارَتْني وصَحْبِي هُجَّعٌ
في خليطٍ بين بُرْدٍ ونَمِرْ
تَخْلِسُ الطَرْفَ بعينَيْ بَرْغَزٍ
وبخدَّيْ رَشإٍ آدَمَ غِرّْ

ولها كَشْحَا مَهاةٍ مُطْفِلِ
تَقْتَرِي بالرمل أَفْنَانَ الزَّهَرْ
على المَتْنَيْنِ منها وارِدٌ
حسنُ النَّبْتِ أَثِيثٌ مسبكِرْ
جَأْبَةُ المِدْرَى لها ذو جُدَّةٍ
تَنْفُضُ الضالَ وأَفنانَ السَّمُرْ
بين أَكنافِ خُفافٍ فاللِّوَى
مُخْرِفٌ تَحْنُو لرَخْصِ الظِّلْفِ حُرْ
تَحْسِبُ الطرفَ عليها نَجْدَةً
يا لَقَومِي لِلشَّبابِ المسبكِرْ
حيثُ ما قاظوا بنَجْدٍ وشَتَوْا
حَوْلَ ذاتِ الحاذِ من ثِنْيَيْ وُقُرْ
فلَهُ منها على أَحْيانِها
صِفْوَةُ الراحِ بمَلْذُوذٍ خَصِرْ
إن تُنَوِّلْهُ فقد تَمْنَعُهُ
وتُرِيهِ النجمَ يجرى بالظُّهُرْ
ظلّ في عَسْكَرَةٍ من حُبِّها
ونَأَتْ شَحْطَ مَزارِ المُدَّكِرْ
فلَئِنْ شَطَّتْ نَواها مَرَّةً
لَعَلَى عهدِ حبيبٍ مُعْتَكِرْ

بادِنٌ تجلو اذا ما آبتسمت
عن شَتيتٍ كأقاحِ الرملِ غُرّ
بدّلته الشمسُ من مَنْبِتِهِ
بَرَدًا ابيضَ مصقولَ الأُشُرْ
واذا تَضْحَك تُبْدِى حَبَبًا
كرُضاب المِسْكِ بالماءِ الخَصِرْ
صادَفَتْهُ حَرْجَفٌ فى تَلْعةٍ
فسَجا وَسْطَ بَلاطٍ مُسْبَطِرّ
واذا قامت تَداعى قاصِفٌ
مالَ من أعلى كَثيبٍ مُنْقَعِرْ
تَطْرُدُ القُرَّ بحَرٍّ صادقٍ
وعَكيكَ القَيْظِ إنْ جاء بقُرّ
لا تَمَلُّنى إنّها مِنْ نِسْوةٍ
رُقُدِ الصَّيفِ مَقاليتَ نُزُرْ
كبَناتِ المَخْرِ يَمْأَدْنَ كما
أَنبتَ الصيفُ عَساليجَ الخَضِرْ
فجَعونى يومَ زَمُّوا عِيرَهم
برَخيمِ الصَّوتِ ملثومٍ عَطِرْ
واذا تَلْسُنُنِى أَلْسُنُها
إنّنى لستُ بموهونٍ فَقِرْ

ولا كبيرٍ دالِفٍ من هَرَمِ
أرْهَبُ الليلَ ولا كَلَّ الظُفُرْ

وبَلادٍ زَعِلٍ ظِلْمانُها
كالمَخاضِ الجُرْبِ فى يوم الخَدِرْ

قد تبطّنْتُ وتَحْتِى جَسْرَةٌ
تَتّقى الارضَ بِمَلثوم مَعِرْ

فترَى المَرْوَ اذا ما هَجّرَتْ
عن يَدَيْها كالفَراشِ المشفَتِرْ

ذاك عَصْرٌ وعَدانى أنّنى
نابَنى العامَ خُطوبٌ غيرُ سِرْ

من أمورٍ حَدَثَتْ امثالُها
تَبْتَرِى عُودَ القَوِىّ المستمِرْ

وتَشكّا النفسُ ما صابَ بها
فاصْبِرى انّكِ من قوم صُبُرْ

ان نُصادِفْ مُنْفِسًا لا تُلْفِنا
فُرُحَ الخيرِ ولا نَكْبُوا لِضُرْ

أُسُدُ غابٍ فاذا ما فَزِعوا
غيرُ أنكاسٍ ولا هُوجٍ هُذُرْ

ولِىَ الاصلُ الذى فى مثله
يُصْلِحُ الآبِرُ زَرْعَ المُؤْتَبِرْ

طيّبُ الباءةِ سَهْلٌ ولهم
سُبُلٌ إن شئتَ فى وَحْشٍ وَعِرْ
وَهُمُ ما هُمْ اذا ما لَبِسوا
نَسْجَ داودَ لِباسٍ مُحْتَضَرْ
وتَساقا القَومُ كاسًا مُرّةً
وعَلا الخَيلَ دِماءٌ كالشَّقِرْ
ثم زادوا أنّهم فى قومهم
غُفُرٌ ذَنْبَهم غيرُ فُجُرْ
لا تَعِزُّ الخمرُ إنْ طافوا بها
بِسِبَاءِ الشَّوْلِ والكُومِ البُكُرْ
فاذا ما شَرِبوها وانتشوا
وَهَبوا كلَّ أمونٍ وطِمِرْ
ثم راحوا عَبَقُ المِسْكِ بهم
يُلْحِفون الارضَ هُدّابَ الأُزُرْ
وَرِثوا السُّودَدَ عن آبائهم
ثم سادوا سُودَدًا غيرَ زَمِرْ
نحن فى المَشْتاةِ ندعوا الجَفَلَى
لا ترى الآدِبَ فينا ينتقِرْ
حين قال الناسُ فى مَجْلِسهم
أَقُتارٌ ذاك ام ريحُ قُطُرْ

بِجِفانٍ تَعْتَرِى نادِيَنا

مِن سَدِيفٍ حِينَ هاجَ الصِّنَّبِرْ

كالجَوابِي ما تَنِى مترَعَةً

لِقِرَى الأَضياف او للمحتَضِرْ

ثمّ لا يَخْزُنُ فينا لَحْمُها

إنّما يخزن لحمُ المدَّخِرْ

ولَقَدْ تَعْلَمُ بَكْرٌ أنَّنا

آفةُ الجُزْرِ مَسامِيحُ يُسُرْ

ولقد تعلم بكر انّنا

فاضِلُوا الراى وفى الرَّوْعِ وُقُرْ

يَكْشِفون الضُّرَّ عن ذى ضرّهم

ويُبِرّون على الآبِى المُبِرْ

فُضُلٌ أَحْلامُهم عن جارهم

رُحُبُ الأذْرُعِ بالخير أُمُرْ

ذُلُقٌ فى غارةٍ مسفوحةٍ

ولَدَى البأس حُماةٌ ما نَفِرْ

نُمْسِكُ الخيلَ على مكروهها

حينَ لا يُمْسِكها إلّا الصُّبُرْ

حين نادَى الحَىُّ لمّا فَزِعوا

ودَعا الداعِى وقَدْ لَجَّ الذُّعُرْ

أيّها الفِتْيانُ في مَجْلِسِنا
جَرِّدوا منها وِرادًا وشُقُرْ
أعوجيّاتٍ طِوالاً شُزَّبا
دُوخِلَ الصَّنْعةُ فيها والضُّمُرْ
من يَعابيبَ ذُكورٍ وُقُحٍ
وهِضَبّاتٍ اذا ٱبتلّ العُذُرْ
جافِلاتٍ فوقَ عُوجٍ عُجُلٍ
رُكِّبَتْ فيها مَلاطِيسُ سُمُرْ
وأنافَتْ بِهَوادٍ تُلُعٍ
كَجُذوعٍ شُذِّبَتْ عنها القُشُرْ
عَلَتِ الأيدي بأجوازٍ لها
رُحُبِ الأجوافِ ما إنْ تَنْبَهِرْ
فَهْيَ تَرْدِي فإذا ما أُلْهِبَتْ
طارَ من إحمائها شَدُّ الأُزُرْ
كائراتٍ وتَراها تَنْتَحِي
مُسْلَحِبّاتٍ اذا جَدَّ الحُضُرْ
دُلُقُ الغارةِ في إفزاعِهم
كَرِعالِ الطيرِ أسرابًا تَمُرْ
تَذَرُ الأبطالَ صَرْعَى بينها
ما يَنِي منهم كَمِيٌّ مُنْعَفِرْ

فِدَاءٌ لِبَنِي قَيْسٍ عَلَى
مَا أَصَابَ النَّاسَ مِن شَرٍّ وَضُرّْ
حَالَتِي وَالنَّفْسُ قِدْمًا إِنَّهُم
نِعْمَ السَّاعُونَ فِي القَومِ الشُّطُرْ
وَهُمُ أَيْسَارُ لُقْمَانَ إِذَا
أَغْلَتِ الشَّتْوَةُ أَبْدَاءَ الجُزُرْ
لَا يُلِحُّونَ عَلَى غَارِمِهِم
وَعَلَى الأَيْسَارِ تَيْسِيرُ العَسِرْ
وَلَقَدْ كُنتُ عَلَيكُم عَاتِبًا
فَعَقَبْتُم بِذُنُوبٍ غَيرِ مُرّْ
كُنتُ فِيكُم كَالمُغَطِّي رَأْسَهُ
فَانْجَلَى اليَومَ قِنَاعِي وَخُمُرْ
سَادِرًا أَحْسِبُ غَيِّي رَشَدًا
فَتَنَاهَيْتُ وَقَد صَابَت بِقُرّْ

Traduction.

Es-tu revenu de ta passion, ou es-tu encore épris de Hirr? — *Je crains pour toi;* car une folie violente peut provenir de l'amour;

Et toi, Mawiyia! ne souffre pas que l'amour qu'on a pour toi devienne une cause de mort; une telle conduite de ta part ne serait pas généreuse[1].

[1] Dans le texte arabe, بِحِرْ est pour بِحِرّ ; le lecteur trouvera

— Quel espoir mon amour pour elle peut-il me laisser[1], depuis qu'un tourment secret s'acharne sans relâche sur mon cœur[2] ?

Notre troupe se reposait dans la plaine sablonneuse de Yosor, quand un fantôme[3], tournant autour de nous sans s'arrêter, chassa le sommeil de mes yeux;

Sous la forme d'une jeune et tendre gazelle, il avait traversé les déserts pour arriver, vers la fin de la nuit, jusqu'à notre camp.

Cette vision vint me trouver pendant que mes amis étaient encore endormis, et qu'une bande formée des braves de la tribu de Bord et de celle de Namir reposait autour de moi;

C'était l'image de ma maîtresse[4] qui lançait de ses yeux de faon des regards furtifs, *elle m'apparaissait* avec les joues de la fauve et innocente[5] gazelle;

Sa taille était celle de la biche qui, suivie de son petit, parcourt les sables en broutant les tiges des fleurs,

Et qui porte sur ses épaules une toison abondante, épaisse et flottant jusqu'à terre.

dans ce poëme plusieurs exemples semblables de la suppression du *teschdîd* à la fin des hémistiches.

[1] Ici c'est l'amant qui prend la parole pour répondre aux conseils de son ami.

[2] Dans le dernier hémistiche de ce vers on trouve un exemple de cette figure de rhétorique que les Arabes nomment كلام مقلوب, *discours inverse*, sur laquelle on peut consulter la Chrestomathie arabe de M. le baron Silvestre de Sacy, tome II, page 399.

[3] Voyez sur les croyances des Arabes relativement au خيال ou طيف الخيال l'article qui se trouve dans le Journal asiatique du mois d'avril 1838, page 376.

[4] Voyez Journal asiatique du mois d'avril 1838.

[5] Le commentateur dit : الغرّ الغافل لحداثة سنه «Le mot غر signifie *celui qui est insouciant à cause de sa jeunesse.*» Il aurait pu ajouter : و لقلّة تجربته, *et de son peu d'expérience.*

Ses cornes ne font que poindre; un *faon à* dos rayé l'accompagne; elle fait tomber, en les secouant, les feuilles du lotier et les rameaux de l'acacia[1],

Pendant qu'elle traverse les pays qui séparent Khofaf de Liwa. Elle avait mis bas en automne; elle tourne avec grâce son cou vers son petit dont les cornes du pied sont encore tendres, et dont la race est sans mélange;

Il semble, *tant elle est délicate,* que l'action de regarder *son petit* doit être pour elle une fatigue.—O mon peuple[2]! admire ce jeune homme dont la taille est si belle[3];

Que sa tribu séjourne pendant l'été dans le Nedjd, et pendant l'hiver aux environs de Zat-al-Hadh (où la vallée de Wokor, en se repliant deux fois, *offre un abri aux pasteurs*).

Il y a toujours pour lui, chez sa maîtresse, un vin généreux, mêlé d'un eau douce et fraîche;

Si elle lui offre une coupe, elle sait aussi parfois la lui refuser; *traitement cruel* qui lui fait paraître l'éclat de midi sombre comme la nuit[4].

Il a souffert les tourments de l'amour pour cette belle qui s'est rendue dans un pays tellement éloigné, que la pensée seule peut franchir l'espace qui l'en sépare[5];

[1] Pour en nourrir son petit.

[2] De brusques transitions, semblables à celle-ci, se font remarquer très-souvent chez les anciens poëtes arabes; ce n'est qu'après le premier temps du khalifat qu'ils songèrent à ménager quelquefois des liaisons entre les différentes parties de leurs poëmes.

[3] C'est de lui-même que Tharafa veut parler ici.

[4] Le texte dit: « Elle lui fait voir les étoiles en plein midi; » sur quoi le scoliaste fait cette remarque: اى يظلم عليه نبهارة فتبدوا الكواكب كما تبدوا ليلا « Le poëte veut dire que le jour « s'obscurcit pour lui, en sorte que les étoiles paraissent comme dans « la nuit. » Les Arabes disent d'un homme accablé d'un grand malheur: يسوّد الدنيا فى عينه « Le monde devient noir à ses yeux. »

[5] A la lettre: « Dans l'éloignement du lieu de rendez-vous que « l'homme visite en souvenir. »

Mais bien que parfois elle se trouve loin de lui, elle garde néanmoins toujours la foi qu'elle a promise à son amant.

Elle a de l'embonpoint; quand elle sourit, ses dents paraissent comme ces fleurs qui brillent par leur blancheur dans les sables du désert;

Ces dents si blanches et si polies avaient déjà, en naissant, emprunté au soleil leur éclat[1];

Quand elle rit, elle laisse apercevoir des gencives que le musc, mêlé avec une eau limpide et fraîche, paraît avoir humectées;

Cette eau avait reposé au milieu d'une plaine étendue, après avoir été frappée, en descendant de la montagne, du souffle de l'aquilon,

Lequel, en se réveillant, ébranle et renverse du haut des collines de sable les cimes tremblantes[2] qui penchaient vers leur chute;

Tantôt ce vent chasse le froid en amenant une chaleur vive, tantôt il tempère par sa fraîcheur les ardeurs de l'été. —

Censeur importun! ne me reproche pas *mon amour;* celle que j'aime est de ces femmes qui peuvent se livrer au repos, même quand l'été appelle *au travail*[3]; qui n'ont plus d'enfants *pour les distraire des soins de leur beauté*, et dont de fréquentes couches n'ont point flétri les formes[4].

[1] Le commentateur observe que l'affixe dans بدلتة se rapporte au mot ثغر, *bouche, dents*, lequel est sous-entendu. Le mot منبتة signifie «le temps où elles (les dents) commencent à pousser.» Je donne ici en latin la traduction littérale de ce vers : *Prœbuit illi sol ab origine* (dentes sicut) *grandinem albam, serie polita instructam.*

[2] On lit dans le commentaire : القاصف ما انقصفت من الرمل اى مال وانهار. Le mot قاصف signifie «une portion «d'une colline sablonneuse qui se penche et qui découle.»

[3] Le texte dit : «qui reposent dans l'été.» Dans ce vers j'ai développé la pensée du poëte.

[4] J'ai souvent eu occasion de remarquer que les poëtes arabes

Leur teint nous rappelle les blancs nuages des derniers jours de printemps; le développement de leurs charmes est semblable à la croissance des bourgeons d'un arbrisseau sous l'influence de l'été.

Ce sont ces femmes qui m'ont accablé de chagrin au jour où elle bridèrent leurs montures *pour se rendre dans un pays lointain*. La cause de ma peine fut une femme à la douce voix, à la figure voilée, aux habillements parfumés.

Si je me sens blessé par leurs propos piquants je ne suis ni lent ni faible *dans mes réponses*[1],

Je ne suis pas un vieillard se traînant avec peine, accablé par l'âge, et auquel la nuit inspire des frayeurs; je ne suis pas *non plus* un homme privé d'armes[2].

Combien de fois ne suis-je pas entré au fond de ces régions où jouent les autruches semblables aux chamelles[3] noires qu'un temps froid et humide réunit en troupe?

représentent ordinairement leurs maîtresses comme veuves; ce n'est que rarement qu'ils ont assez d'audace pour se vanter des faveurs des femmes mariées, et ils respectaient trop les filles pour les compromettre en les nommant; d'ailleurs cela aurait excité la colère de toute la famille de la jeune personne, et le malheureux poëte n'aurait pas pu se soustraire à leur vengeance. Si le lecteur désire connaître un récit bien attachant et bien triste des suites d'une imprudence de cette nature, il le trouvera dans le *Hamâça* d'Abou-Temmâm, pag. 233 et suivantes. J'espère pouvoir donner plus tard, dans ce Journal, la traduction de ce morceau curieux.

[1] Les Arabes se vantaient d'avoir la réplique prompte.

[2] Littéralement : *je n'ai pas les ongles coupés.*

[3] Ce mot ayant déjà été employé par plusieurs écrivains modernes, et encore dernièrement dans ce Journal, j'hésite moins à m'en servir.—Le mot arabe que j'ai rendu par *noires* signifie plus exactement *galeuses;* mais, comme on frottait les chameaux galeux avec de la poix pour les guérir, c'est l'idée de noirceur que le poëte veut exprimer. Les poëtes arabes comptent parmi les circonstances qui font ressembler un chameau à un navire celle d'être enduit de poix.

Monté sur ma chamelle vigoureuse qui repousse la terre avec ses pieds que la route a blessés et privés de poil?

Dans sa marche rapide, que l'ardeur de midi ne ralentit pas, ses pieds de devant font voler les cailloux blancs comme s'éparpille un essaim de papillons.

Telle fut ma vie d'autrefois, mais des maux que je ne puis cacher m'ont atteint et m'empêchent de m'y livrer à cette heure;

Affaires malheureuses d'où naquirent d'autres semblables, et qui mettraient à une dure épreuve le caractère[1] de l'homme ferme et constant.

Mon âme se plaint amèrement de ses souffrances.—Patience, mon âme! nous sommes d'une famille patiente *dans les douleurs.*

Quand nous rencontrons la richesse, tu ne nous verras pas nous réjouir hautement de notre bonne fortune; *tu ne nous verras pas* non plus plier devant le malheur;

Nous sommes terribles comme des lions qui s'éveillent en sursaut dans leur repaire au milieu des roseaux; nous ne sommes ni faibles, ni étourdis, et nous ne tenons pas des discours extravagants.

J'ai un cœur semblable au palmier qui récompense celui qui le féconde par l'abondance de ses fruits[2].

La demeure de ma famille est agréable *à l'étranger,* son commerce est facile, et ne vous en prenez qu'à vous-même si son abord devient difficile et repoussant.

O! comme ils sont admirables[3] quand ils revêtent des cottes

[1] Le poëte dit figurativement *le bois.*

[2] A la lettre: «Mihi est stirps in cujus simili, prosperat fecundator segetem ejus qui palmis suis fecunditatem dari rogat.»

[3] On lit dans le commentaire: قوله وهم ما هم تفخيم تعجّب كانه قال اىّ رجال هم «L'expression وهم ما هم est une forme par laquelle il les exalte en témoignant son admiration; c'est comme «s'il avait dit: *O quels hommes ils sont!*»

de mailles de la fabrique de David[1] pour repousser une attaque imminente;

Alors les ennemis se passent de main en main une coupe bien amère[2], et des flots de sang, rouge comme la fleur de l'anémone, inondent nos chevaux.

Du reste, ils sont indulgents pour les fautes des membres de leur tribu; pour eux ils ne sont pas implacables;

Faut-il faire circuler la coupe, le vin ne leur paraît pas cher, même au prix des chamelles pleines depuis six mois, *des chamelles* à grande bosse et fécondées pour la première fois;

Quand ils en boivent et qu'ils entrent en ivresse, ils prodiguent en cadeaux leurs montures au pied sûr et leurs chevaux fringants,

[1] Au premier abord, il peut paraître assez remarquable qu'on trouve chez les poëtes arabes antérieurs à Mahomet des allusions aux traditions juives; ainsi Nabigha Dhobyani (voyez la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, tome II, page 406 et note) parle du roi Salomon, qui fit bâtir la ville de Palmyre, تدمر, par des génies, et Tharafa fait ici mention des cottes de mailles de la fabrique de David, si habile à travailler le fer. On sait que cette circonstance est citée dans le Koran, sur. XXI, vers. 80. Ceci cependant peut s'expliquer par les rapports fréquents que la plupart de ces poëtes eurent avec les cours des phylarques grecs et persans, où les doctrines des religions juive et chrétienne étaient bien connues. En effet, Nabigha, dans un de ses poëmes, parle d'un prince de Ghassân qui assistait au service divin, et il fait l'éloge (entre ses autres vertus) de sa continence; ce qui a dû paraître singulier aux Arabes païens. D'ailleurs plusieurs tribus professaient la religion chrétienne et celle des juifs, et cela a sans doute beaucoup contribué à propager dans l'Arabie les traditions du Vieux Testament, mêlées, il est vrai, aux fables du Talmud. Que l'histoire des patriarches leur ait été connue, c'est ce qui est suffisamment prouvé par l'observation que les Koraïschites récalcitrants firent à Mahomet, quand il leur récita ces portions du Koran qui renferment l'histoire des prophètes, que tout cela était de *l'histoire des anciens*, اساطير الاولين, que tout le monde connaissait.

[2] *La coupe amère*, c'est *la mort*.

Et au soir ils rentrent, portant sur eux l'odeur du musc et traînant à terre les pans brodés de leurs manteaux.

Ils ont hérité de la puissance de leurs pères, ensuite ils ont eux-mêmes déployé une puissance sans limites.

Dans l'hiver nous invitons tout le monde à nos festins, et on ne voit pas parmi nous l'hôte limiter le nombre de ses convives;

C'est alors que les hommes rassemblés s'écrient: Est-ce l'odeur appétissante des mets ou bien le parfum d'aloès

Que répandent ces plats qui viennent nous surprendre dans notre réunion, et dans lesquels est servi un mets fait de la bosse de chameau[1], *et cela encore* dans la saison où le froid de l'hiver fait sentir sa violence[2]?

Plats grands comme des piscines[3], toujours pleins pour accueillir les convives *que l'on attend* et pour ceux qui sont déjà réunis.

[1] La bosse du chameau est la partie de l'animal la plus recherchée par les Arabes amateurs de la bonne chère.

[2] Les vivres étant rares dans l'hiver, c'était faire preuve de la plus grande générosité que d'offrir alors aux convives ce qu'il y avait de meilleur en fait de mets.

[3] On a pu remarquer, en lisant le Koran, que Mahomet emploie de temps à autre des expressions et des tournures empruntées aux poëtes de sa nation: ainsi, dans un endroit (sur. xxxiv, vers. 12), il dit que les génies firent pour le roi Salomon *des plats grands comme des piscines*, جفان كجواب, expression absolument identique avec celle dont se sert Tharafa dans ces vers. On trouve encore, dans le Koran (surate xliii, verset 4), les mots suivants: افنضرب عنكم الذكر صفحًا, qui rappellent un vers du poëte Schanfara dans son *Lamiyet el-arab* (voyez la *Chrestomathie arabe* de M. le baron Silvestre de Sacy, tome II, page 137, lig. 6 du texte arabe). J'ai déjà signalé l'expression نسج داود, qui devint plus tard proverbiale. A ces exemples on pourrait ajouter le passage suivant, qui se lit dans le Koran (sur. xvi, vers. 9): وعلى الله

La chère[1] qu'ils renferment ne se gâte pas chez nous, la chère ne se gâte que chez l'homme économe et avare.

La tribu de Bekr[2] sait bien que nous sommes le fléau des chameaux[3], que nous sommes généreux et que nous aimons les jeux du sort[4].

La tribu de Bekr sait bien que notre avis est toujours le meilleur, et que le danger nous trouve inébranlables.

Nos guerriers éloignent de leurs compagnons le mal qui les atteint et ils domptent l'homme fier et victorieux.

Ils sont remplis d'indulgence pour les fautes de leurs

قصدُ السبيل ومنها جآئرٌ ولو شآء لهداكم اجمعين:

Ces paroles sont évidemment empruntées à un poëme d'Amro'lkaïs où on lit ce vers :

ومن الطريقة جآئرٌ وهُدًى
قَصْدُ السبيل ومنه ذو دَخَلِ

Voyez le *Diwan d'Amro'lkaïs*, pag. 49, lig. 10 du texte arabe.

[1] Dans l'arabe : *la chair*.

[2] Bekr, fils de Waïl, était la souche de la tribu à laquelle appartenait Tharafa.

[3] C'est-à-dire : « nous en tuons beaucoup pour traiter nos con- « vives. »

[4] Les anciens Arabes furent très-adonnés à un jeu du sort nommé *maiser* ميسر, lequel se faisait ainsi : on achetait à crédit un chameau, qu'on égorgeait et qu'on partageait en parties inégales et numérotées. Ensuite on mettait dans un sac des flèches sans plumes et sans pointes, et en nombre égal à celui des joueurs. Parmi ces flèches, les unes portaient des numéros correspondants à ceux des portions de chameau, et les autres étaient sans aucune marque. On les remuait dans le sac et chacun des joueurs en tirait une : ceux à qui les flèches sans marque échouaient étaient obligés de payer le prix du chameau; les autres en prenaient les portions désignées par les numéros de leurs flèches, et ils les faisaient cuire pour en régaler tous les assistants. On voit que le poëte fait encore ici l'éloge de la générosité de sa tribu.

clients; leurs bienfaits se repandent au loin[1]; ils sont accoutumés à commander;

Et nous, prompts dans nos incursions qui débordent *comme un torrent sur la pays ennemi*, courageux défenseurs *de nos familles,* nous ne reculons pas devant les dangers.

Nous saisissons *avec adresse* nos chevaux malgré leur résistance, dans ces moments où les hommes de sang-froid seuls peuvent les saisir,

Quand notre tribu alarmée pousse des cris, quand la terreur s'accroît et qu'une voix fait entendre ces paroles :

O vous, braves de nos assemblées! Sellez vos chevaux bruns et bais,

Issus de la race d'Awadj[2], grands et minces de flanc, bien dressés et bien effilés;

Étalons actifs aux pieds solides, lestes *même* quand leur brides sont humectées de sueur[3];

Coursiers rapides, portés par des jambes courbées *avec grâce; chevaux* agiles dont les pieds s'emboîtent dans des cornes solides de couleur brune;

Et qui s'élèvent au-dessus des autres par leur encolure haute et mince comme un tronc de palmier qu'on a privé d'écorce.

Leurs jambes soutiennent des corps *sans défaut et tels qu'on n'en voit qu'à* eux; leur poitrine est large et il ne s'essoufflent jamais[4];

Ils s'élancent, ils s'échauffent dans l'ardeur du galop, ils

[1] Littéralement : « Leurs bras s'étendent avec le bien. »

[2] Un scoliaste dit qu'Awadj était le nom d'un étalon fameux; un autre suppose que c'était le nom d'un endroit célèbre pour sa race de chevaux.

[3] Ce qui arrive après une longue course. Le commentateur dit :
الهضبّات السراع الشداد وقيل هي العصام.

[4] Dans l'expression ما ان تنبهر, la particule ان est explétive. Voy. l'*Anthologie grammaticale*, page 257.

font voler *au loin* les manteaux, en rompant les nœuds qui les retenaient *sur les épaules de leurs cavaliers;*

Tu les vois dresser la queue, ronger le frein[1], tendre le cou dans leur course précipitée.

Quand nos escadrons, dans leurs incursions rapides, portent la terreur chez l'ennemi, on croit voir passer avec vitesse de nombreuses troupes d'oiseaux.

Ils laissent les braves étendus sous les pieds de leurs montures, et parmi les morts ne manque pas le *chef ennemi*, armé de toutes pièces et qui a mordu la poussière.

Les enfants de Kais[2], par la joie qu'ils ont apportée à leurs amis et par les maux qu'ils ont infligés à leurs ennemis,

Ont depuis longtemps mérité que je fasse pour eux le sacrifice de mes biens[3] et de ma vie! ce sont vraiment là des hommes parfaits pour marcher contre un peuple éloigné.

Quand l'hiver donne plus de valeur aux lots de la chair de chameau, ils s'adonnent au jeu comme les compagnons de Lokmân[4];

[1] Selon le commentaire, le verbe انتحى peut signifier *s'échauffer en courant*, ou bien *s'appuyer sur le mors, le prendre aux dents.*

[2] Kaïs était un des ancêtres de notre poëte.

[3] Le mot حالة, que j'ai rendu par *biens*, signifie *l'état, la position dans laquelle une personne se trouve.* Dans un manuscrit on lit خالتى, *ma tante maternelle;* mais cette dernière leçon paraît être fautive.

[4] Il s'agit ici, non pas du célèbre Lokmân surnommé *le Sage*, mais de Lokmân, fils d'Aad عاد, fils de Mathâth الملطاط, fils de Seba سبا, lequel fut petit-fils de Kahtan. Ce Lokmân, roi de Yémen, était possédé de l'amour du jeu, القداح, et s'était attaché huit personnes avec lesquelles il passait son temps à jouer. Elles se nommaient بيهس, جهه ou (suivant une autre leçon) خخمه, طفيل, دفافه, مالك, ثميل ou تميل, فزرعه ou فرعه, et عمار. La passion de Lokmân était si forte, que les Arabes disaient proverbialement «Un tel est plus joueur que Lokmân,» ايسر من لقمان. Ils disaient aussi : «Ils sont nobles comme les compagnons

Ils ne persécutent pas leurs débiteurs, car c'est pour les joueurs un devoir de montrer de l'indulgence envers celui qui est dans la gêne. —

Je vous avais fait des reproches, et en retour vous m'avez offert la coupe *de vos bienfaits* dans laquelle nulle amertume ne s'était mêlée[1].

J'avais été parmi vous comme l'homme qui, *accablé de douleur*, se voile la tête; mais maintenant les voiles qui me couvraient ont été écartés.

Je courais au hasard et je m'imaginais que dans mon égarement j'étais dans la bonne voie; mais je me suis laissé arrêter, et ma folie a trouvé son terme[2].

« de jeu de Lokmân, » et « Ils sont plus joueurs que les compa« gnons de Lokmân. »

Il paraît que le célèbre critique et *rawi* Mofaddhel regardait le Lokmân dont il est question ici comme appartenant à la nation des Amalekites, ainsi que ses huit compagnons.

[1] Littéralement : *un seau point amer.*

[2] Voici ce que dit le scoliaste au sujet de l'expression صابت بقرّ, dans laquelle le sujet du verbe est sous-entendu : قولة صابت بقر اى صارت الخلّة التى كنت فيها الى قرارها وبلغت غايتها وهذا مثل يقول العرب للشىء يقع موقعَه صابت بقر « Par ces mots صابت بقر le poëte veut donner à entendre « que l'affaire dans laquelle il se trouvait était venue à son point « d'arrêt. Ces mots sont employés proverbialement par les Arabes « du désert en parlant d'une chose qui est parvenue à sa desti« nation. » — Dans les morceaux suivants j'indiquerai les manuscrits dont je me suis servi.

M. G. de S.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 avril 1838.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Guide de la conversation française-arabe, ou dialogues, avec le mot à mot, et la prononciation interlinéaire figurée en caractères français*, par J. H. Delaporte, secrétaire-interprète de l'intendance civile. Alger, imprimerie du gouvernement, 1837. In-4°.

Par la famille de l'auteur. *Voyage dans l'Inde*, par Victor Jacquemont, pendant les années 1828 à 1832. 16-17 livraisons.

Par l'auteur. *Prodromus et specimen catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliotheca senatoria civitatis Lipsiensis asservantur*, edidit Æmilius Gulielmus Robertus Naumann. Codices Orientalium linguarum descripserunt Henricus Orthobius Fleischer et Franciscus Delitzch. Grimmæ, 1837. In-4°.

Par la Société royale de Dublin. *Inscriptions from the ruins of Persepolis, copied from casts taken on the spot and now in the Museum of the royal Dublin Society*. Dublin, 1835. gr. in-4°.

Par l'auteur. *Ueber die Hawaiische sprache*, von Adelbert v. Chamisso. Leipzig, 1837.

Troisième lettre sur l'histoire des arabes avant l'Islamisme, par Fulgence Fresnel. Extrait du *Journal asiatique*, III° série.

Par la Société de Calcutta. *Transactions of the medical and physical Society of Calcutta*. Vol. VIII, part. I. Calcutta, 1836.

Par la Société. *The Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland.* N° VIII, december 1837. In-4°.

Par les éditeurs et rédacteurs : *Journal de l'Institut historique.* 43° livraison. Février.

The quarterly Journal of the Calcutta medical and physical Society. Calcutta, 1837. n°° 1 et 2. In-8°.

Journal of the asiatic Society of Bengal. N°° 61, 62, 63.

Bulletin de la Société de géographie. N° 49. Janvier.

Plusieurs numéros du journal de Smyrne, de la gazette de Candie, du journal du Caire, du Moniteur ottoman.

Le n° 2 de *la Peste,* journal hebdomadaire, d'hygiène et de salubrité publique, fondé par M. le docteur Bulard.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

PAR LA COMPAGNIE DES INDES.

1. Anderson's tamil Grammar.
2. Anwar-i-Soheili Dukhni.
3. Babington's tamil Grammar.
4. Babington's Guru Paramartau.
5. Bahndarsan.
6. Bostan-i-Sadi.
7. Barah-Masa.
8. Campbell's telugu Dictionary.
9. Carey's bengali Dictionary.
10. Carey's punjabi Grammar.
11. Carey's Mahratta singhasan Butteersee.
12. Chinese elementary Tracts.
13. Colebrooke's sanskrit Grammar.
14. Colebrooke's hindu Law of inheritance.
15. Davis' chinese moral Maxims.
16. Daya Kaumudi.
17. Drummond's grammatical Illustrations.
18. Fatuwa Alumgiri.

19. Fusul-i-Mudi: Fatawi-Ilmi-Fikh. Fatawi-Dari-Mukhtar.
20. Forster's sanskrit Grammar.
21. Ghayat ul Bayan.
22. Hadikat-ul-Afrah.
23. Haughton's Manu.
24. Haughton's bengali and sanskrit Dictionary.
25. Haughton's bengali Selections.
26. Haughton's bengali Glossary.
27. Hidayet-ul-Balaghat.
28. Hitopadesa Mahratti.
29. Kasidet of Kabi-bin-Zohair.
30. Kholasat-al-Hisab.
31. Kirat-Arjuniya.
32. Kitab Sagayat.
33. Krishna Chandra.
34. Loghat-i-Turki.
35. Lumsden's arabic Grammar.
36. Magha Kavya.
37. Makamat Hariri.
38. Marshman's Clavis sinica.
39. Michael's persian Fables.
40. Michael's hindi Stories.
41. Michael's Ikhwan-us-Suffa.
42. Mitakshara (sanskrit).
43. Mitakshara Darpana (bengali).
44. Morris' telugu Selections.
45. Morisson's Wiev of China.
46. Molesworth's mahratta Dictionary.
47. Mukhtasar-ul-Mani.
48. Nalodaya.
49. Purush Parikhya.
50. Rajniti.
51. Rœbuck's oriental Proverbs.
52. Richardson's persian and arabic Dictionary.
53. Ram Komul Sen's bengali and english Dictionary.
54. Sikandar Namu.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE A ALGER.

بنای که محکم ندارد اساس
بلندش مکن ورکنی رو هراس

N'élève point un édifice s'il n'est assis sur une base solide; si tu l'élèves, fuis, et prends garde à toi!....

SAADY, *Bostân*.

L'enseignement de l'arabe à Alger comprend deux cours: l'un d'arabe littéral, professé au collége; l'autre d'arabe vulgaire destiné au public et professé dans un local particulier.

COURS D'ARABE LITTÉRAL.

Le collége d'Alger compte environ quatre-vingts élèves presque tous externes, de l'âge de huit à dix-neuf ans. La plus grande partie de ces enfants y reçoivent une instruction primaire; trente ou quarante y font leurs humanités; et ce n'est que parmi ces derniers que sont choisis ceux qui suivent le cours d'arabe littéral. Comme on le voit, l'ensei-

gnement supérieur n'est donné qu'a près de la moitié des élèves, l'autre moitié se composant d'enfants ou trop jeunes ou appartenant à des parents trop peu aisés pour leur donner une éducation dispendieuse et longue.

Tous sont français, à l'exception d'un très-petit nombre, originaire de diverses contrées de l'Europe. Il n'y a pas encore d'indigènes[1], ce qui étonnera peu, si l'on considère que les Maures, comme tous les peuples peu éclairés, fidèles à leurs principes au moins autant par habitude que par conviction, se refusent à faire partager à leurs enfants, sous les yeux de leurs compatriotes, l'éducation des nôtres. En vain les faits plus encore que les promesses devraient-ils leur faire croire que leurs idées religieuses seront respectées, aucun indigène n'a encore osé présenter son fils au collége, de peur d'encourir la haine ou le mépris de tous ses coréligionnaires.

Le cours d'arabe a commencé le 17 octobre 1836; trente-deux élèves tant des classes de latin que de celle de français, y furent d'abord présentés; mais beaucoup de ces enfants trop jeunes ou trop peu avancés dans leurs études premières, étaient inaptes à le suivre avec fruit; et je me vis forcé dans l'intérêt de tous, de réduire à dix-neuf seulement le nombre de mes auditeurs. De plus je demandai qu'aucun élève ne fût désormais admis s'il n'était au moins en quatrième : ce qui me fut accordé.

Les principes élémentaires de la langue écrite ont été l'objet de l'enseignement pendant cette première année, comme étant la base à la fois de la connaissance de l'idiome des livres et du dialecte parlé. Je m'attachai spécialement à rendre familière aux élèves, par des exercices fréquemment répétés, la théorie des verbes avec leurs formes diverses, sur laquelle repose presque toute la grammaire.

[1] Je ne parle pas de quelques écoles maures, où un maître français va chaque jour enseigner notre langue : car sauf ces leçons de lecture et d'écriture en français, les enfants reçoivent dans ces écoles une éducation purement musulmane.

Cette démonstration fut précédée de leçons préliminaires de lecture et d'écriture des caractères arabes avec les points-voyelles, ainsi que des transcriptions de textes divers en caractères français, afin d'habituer les enfants à se rendre un compte aussi exact que possible de la valeur soit réelle soit approximative ou conventionnelle qu'ont en arabe les éléments de l'écriture comparés aux caractères européens.

Le livre suivi pour l'enseignement est la grammaire de M. Silvestre de Sacy, dont j'ai dicté au fur et à mesure aux élèves un abrégé succinct : je me propose de continuer cette marche dans les cours des années suivantes. Les textes expliqués étaient des sentences ou proverbes et des passages du Coran.

De temps en temps, les élèves ont été soumis à un concours écrit où toute les matières d'enseignement étaient successivement récapitulées. Cette année, pour des raisons que j'exposerai plus bas, ces compositions n'ont pu avoir lieu à des époques fixes et d'égale durée; cependant, chaque mois, l'émulation des jeunes auditeurs de mon cours a été mise en jeu par une joûte de cette nature, et je puis dire que chez presque tous le zèle, en dépassant souvent mon attente, l'emportait encore sur la faiblesse de l'âge ou le degré de l'intelligence.

Le cours a été terminé par une démonstration succincte de la théorie des noms, démonstration qui sera reprise avec plus de détails et continuée pendant la seconde année. Préalablement avait eu lieu le concours général et annuel pour les prix; tout ce qui avait été l'objet d'un enseignement particulier fut soumis à l'analyse des élèves. Le résultat de ce concours, en me donnant une nouvelle preuve de leur zèle, me fortifia dans les douces espérances que j'avais déjà conçues, et je suis convaincu qu'elles seront remplies, si le peu de stabilité de la population d'Alger ne vient nous empêcher de recueillir le fruit de nos travaux.

La connaissance parfaite d'une langue ne s'acquiert que par une étude laborieuse et raisonnée de la grammaire,

étude qui seule peut mettre à même d'apprécier la richesse et la force d'expression de cette langue en la rendant intelligible dans ses idiotismes les plus obscurs. Pour acquérir une telle connaissance, même dans sa langue maternelle, il faut que l'esprit ait reçu de l'éducation un développement qui le rende apte à saisir avec discernement un certain ordre d'idées, à les analyser, à les étendre; et, si cette langue maternelle, pour être bien comprise, exige une certaine préparation de l'esprit, une langue étrangère demandera plus impérieusement encore le concours d'une bonne éducation et d'une intelligence exercée.

L'arabe, comme toutes les autres langues et plus peut-être qu'aucune d'elles, a besoin, même pour l'usage oral, d'être étudié par principes, à cause de son peu d'analogie avec les nôtres. Cette différence fait ressortir à des yeux européens des difficultés qui semblent d'abord insurmontables aux commençants, difficultés qui perdent bientôt de leur importance, lorsque après l'examen des règles fondamentales on y trouve une rigoureuse application de ses principes, une grande richesse et une grande variété dans ses formes, là où l'on croyait ne rencontrer qu'un langage irrégulier et barbare : mais l'étude purement théorique de l'arabe, tout en mettant à même d'entendre avec précision les écrits, serait insuffisante dans un pays où cet idiome revêtu de quelques formes locales, est employé dans les besoins journaliers et dans les relations d'affaires. Il ne suffit pas que l'arabe soit lu à Alger, il faut encore qu'il soit parlé, avantage que l'on ne peut obtenir dans sa jeunesse studieuse sans un enseignement spécial que je me propose d'établir.

Le cours de l'année 1836 à 1837 ne put avoir lieu que tous les deux jours, afin de ne point porter de trouble à l'ordre précédemment établi dans les classes; mais la translation du collége dans un local beaucoup plus convenable que l'ancien ayant permis d'introduire de nouvelles dispositions, j'ai obtenu pour mes leçons un exercice quotidien. D'après

cette organisation récente, je pourrai, tout en continuant le cours d'arabe littéral, consacrer trois leçons par semaine à l'enseignement de l'idiome parlé, et mettre ainsi les élèves en état d'employer bientôt cet idiome, et de trouver au sein de leurs familles et au milieu de leurs amusements un moyen de se fortifier dans la pratique.

Je me propose aussi de n'admettre aucun élève au cours spécial d'arabe vulgaire, s'il n'a suivi préalablement pendant une année au moins le cours d'arabe littéral, ou n'a acquis d'ailleurs la connaissance des principes de cette langue. Une telle mesure me semble nécessaire pour empêcher la routine de tenir chez les enfants la place de l'intelligence, et d'entraîner dans les voies étroites de l'habitude des esprits auxquels un développement mieux entendu eût permis de s'élever au-dessus du vulgaire.

Les élèves du collége d'Alger appartiennent tous, sauf un petit nombre d'exceptions, à des parents fançais, résidant à Alger même. Beaucoup d'entre eux, peu *fortunés* et commerçants, ont souvent besoin des services de leurs enfants, et les retiennent fréquemment auprès d'eux pour les employer à leurs affaires. De là de nombreuses absences qui non-seulement retardent les progrès, mais encore interrompent la marche de l'enseignement, en forçant le professeur à répéter des leçons ou à retarder des concours par l'absence toujours motivée de plusieurs élèves. Cet état de choses a appelé la vigilante attention de M. l'inspecteur des études et de M. le principal, qui ont pris des mesures sévères pour l'empêcher de se reproduire.

J'ai parlé plus haut de la satisfaction que m'a fait éprouver le zèle de plusieurs de mes jeunes auditeurs et des espérances qu'il donne pour l'avenir; mais cette satisfaction est altérée lorsque je me représente un fait sur lequel il ne faut point se faire illusion, car il n'est que trop réel : c'est que de tous les Français qui se trouvent actuellement à Alger, bien peu d'entre eux pensent y fixer leur séjour : tous y sont venus avec des intérêts divers; et tous, après y avoir augmenté

leurs capitaux ou essuyé des pertes, retournent en France, emmenant avec eux leurs familles et leurs biens; tous parlent sans cesse de se retirer dans la mère patrie, lorsqu'ils auront atteint leur but; bien peu sont attachés au sol, et cette instabilité rend beaucoup de parents indifférents aux études de leurs enfants. Il faut donc se l'avouer : la population d'Alger est essentiellement mobile, et partant peu d'enfants y resteront assez longtemps pour compléter leurs études; s'ils les y terminent, ils iront porter en d'autres contrées des connaissances spéciales dont la localité réclamait l'emploi, si toutefois, par la nature des occupations qu'ils se seront choisies, ces connaissances ne deviennent entièrement inutiles à eux-mêmes et au pays.

Les fils des employés du gouvernement offrent plus de chances de stabilité; mais ils ne sont pas nombreux, et leur séjour au collége est toujours soumis à la résidence à Alger de leurs parents, qui peuvent être rappelés. Reste donc les enfants des militaires, qui, je le dis avec un vrai plaisir, se font généralement remarquer par leur aptitude; mais eux plus que tous les autres peuvent nous échapper quand nous y compterons le moins, puisqu'il suffit, pour cela, d'un changement de garnison.

Cette fluctuation peu surprenante sans doute dans une colonie naissante, fait vivement désirer la fondation de quelques bourses, dans l'intérêt même du gouvernement qui a déployé tant de sollicitude pour un établissement destiné à attacher au sol africain les familles des colons; ces bourses, en fixant au collége d'Alger un certain nombre d'élèves choisis, assureraient au pays les services de jeunes hommes liés à la colonie par leurs habitudes autant que par leurs intérêts, et permettraient aux membres de l'instruction publique de prouver par des faits leur dévoument à la belle tâche qu'ils sont appelés à remplir. Par cette fondation, le collége encore à son origine et sans antécédents obtiendrait bientôt par de prompts résultats la confiance des familles; ce serait une pépinière d'où sortiraient des sujets d'autant plus utiles

à notre belle Algérie, qu'à une éducation soignée, ils joindraient la connaisance de la langue et du caractère des indigènes.

COURS D'ARABE VULGAIRE.

Le cours public d'arabe vulgaire a pour objet de mettre à même les habitants de la colonie d'étudier les principes du dialecte algérien, de diriger leurs efforts et de conduire chacun au but vers lequel ses besoins personnels, ou son amour de la science le font tendre.

L'étendue de ce cours, n'a donc d'autres bornes que celles que les dispositions individuelles des auditeurs viennent y placer. Aussi ne doit-il pas avoir pour objet unique l'enseignement de la langue parlée : l'intelligence des écrits, mais de ceux que les besoins politiques, commerciaux ou particuliers mettent journellement sous les yeux, est le corollaire indispensable de l'entente du discours oral. La première ne s'acquiert que par une étude constante et raisonnée, tandis que la seconde, exige plus spécialement une pratique matérielle, si j'ose le dire, sans nécessiter d'autres efforts que de la patience jointe à la mémoire et à la perception distincte des sons.

La langue parlée dans l'Algérie, ne diffère de la langue écrite que par quelques formes spéciales de conjugaison et de syntaxe très-faciles à saisir, et par l'emploi de quelques expressions locales. De plus, comme dans tous les dialectes de l'arabe, les nombreux synonymes qui servent dans l'idiome littéral à exprimer une même idée se réduisent presque toujours à un seul mot adopté par la localité, et remplacé en d'autres contrées par des expressions diverses, mais appartenant toutes au fonds de la langue.

L'arabe d'Alger est simple dans ses principes ; mais ceux-ci, pour être bien appréciés, demandent une connaissance exacte de la langue mère, connaissance d'autant plus indispensable que, par suite de l'ignorance de la grammaire où sont presque tous les Maures, les transactions écrites et les correspondances sont remplies de fautes de diverses natures souvent

assez graves, si elles n'étaient reconnues, pour en altérer le sens, ou en empêcher l'intelligence.

L'arabe, tel qu'il est usité dans la conversation, n'est employé dans le discours écrit que par les personnes que le défaut d'éducation empêche de mieux faire. Chez les Maures aussi bien que chez les Arabes, le style tend ordinairement à l'élégance et à la pureté; mais une instruction plus ou moins défectueuse doit nécessairement influer sur la correction ou la grossièreté de ce style. L'absence d'uniformité dans l'orthographe est, je le répète, une des causes qui nécessitent l'étude approfondie de la langue arabe, à cause de ses difficultés nombreuses et très-souvent insurmontables pour ceux que cette étude n'a point suffisamment éclairés.

C'est donc sous le double rapport de l'enseignement de l'arabe parlé et de l'arabe écrit à Alger, que le cours public a été fondé; et un tel enseignement, s'il est suivi avec une rigoureuse exactitude et soutenu par la confiance publique dans le zèle du professeur, aura pour résultat de faciliter les transactions avec les indigènes, d'étendre leurs relations avec nous, et d'affermir encore, par des liens moraux, la domination française sur la terre d'Afrique.

Ce cours est professé dans une ancienne mosquée servant, aujourd'hui, à l'école d'enseignement mutuel. Il a eu lieu cette première année, les mardis, jeudis et samedis, de onze heures à midi, heure à laquelle le local est inoccupé. Il a présenté un ensemble complet, c'est-à-dire que pendant sa durée, du 17 janvier au 5 août, l'enseignement a pu être développé, sinon dans tous ses détails, du moins d'une manière suffisante pour donner au public une idée précise de la langue arabe et des travaux qu'elle exige.

Le nombre primitif des auditeurs fut d'environ soixante personnes, sur lesquelles près de la moitié étaient des officiers et sous-officiers en garnison à Alger, ou à Mustapha. Toutes ces personnes suivirent le cours avec une attention religieuse qui se continua chez les derniers auditeurs, attention aussi honorable pour ceux qui la soutinrent qu'encourageante

pour celui qui en était l'objet, et qui témoigne de l'intention bien marquée d'une partie notable de la population européenne de se rapprocher des indigènes.

Malheureusement, trois mois après l'ouverture du cours, les militaires, qui s'y faisaient remarquer par leur assiduité et leurs efforts, reçurent ordre de se transporter ailleurs, et je me vis ainsi privé de la partie peut-être la plus active de mes disciples. L'époque des récoltes, en appelant les colons à la campagne, vint encore, avec l'aide des chaleurs, diminuer le nombre de ceux qui restaient; quelques-uns étaient partis pour la France, et aux dernières leçons, le cours comptait neuf auditeurs.

Le cours public d'arabe, de même que tous ceux dont l'objet d'enseignement est en dehors des études ordinaires, a subi, comme on voit, une diminution considérable sans doute, mais que l'on ne peut attribuer ni au découragement des auditeurs, ni à l'aridité des leçons. Quelques personnes, peut-être, ont pu reculer devant les difficultés; mais le plus grand nombre, forcées par leurs affaires de manquer d'assiduité, ont cessé d'assister au cours après en avoir exprimé leurs regrets.

En considérant que ces personnes étaient presque toutes militaires, colons ou négociants, il était facile de prévoir, dès l'abord, qu'un jour viendrait où chacun, appelé par son service ou ses intérêts, serait obligé de cesser une étude qui, j'ose le dire, avait été entreprise avec courage. Un petit nombre d'employés du gouvernement d'un grade supérieur même, ont constamment assisté aux leçons avec un zèle et une persévérance vraiment admirables; mais ce nombre était sans contredit le plus faible; et cependant, si l'on était en droit de compter sur des auditeurs laborieux et assidus, c'était sur ceux dont l'intérêt comme le devoir est d'étudier le pays, et de ne rien négliger pour rendre leurs services plus utiles.

La propagation de la langue arabe parmi ceux qui sont chargés de soutenir les intérêts du gouvernement, tout en veillant sur ceux des indigènes, devrait avoir des résultats

dont on peut facilement apprécier l'importance et l'étendue. Nous osons espérer que l'administration supérieure, partageant notre conviction, secondera nos efforts, en donnant, à l'exemple de ce qui se passe à Malte, une impulsion qui réveillera dans beaucoup d'esprits, le sentiment d'une juste émulation nationale.

Par une conséquence de l'extension des matières d'enseignement, le cours aura lieu, dorénavant, tous les jours; mais alternativement, chaque leçon sera consacrée à l'exposition des principes aux commençants, et à l'explication de textes divers aux auditeurs plus avancés.

Il y a à Alger un nombre assez considérable de personnes que des circonstances particulières ont mises à même d'acquérir la pratique de la langue arabe, et qui la parlent même avec facilité sans autre guide que la routine. Ces personnes, dont plusieurs remplissent des fonctions officielles ou publiques feraient de rapides progrès, et acquerraient bientôt une intelligence plus précise de l'idiome dont elles se servent, en soumettant à l'empire des règles ce que l'usage leur a seul appris; malheureusement, par la crainte de diminuer l'opinion avantageuse que le public s'est faite de leurs connaissances, elles n'osent, malgré leur désir peut-être, se présenter au cours où un enseignement spécial et plus élevé leur serait cordialement offert.

Le local affecté, comme je l'ai déjà dit, à une école d'enseignement mutuel, où près de cent cinquante enfants, en partie juifs indigènes, viennent recevoir une éducation française, est par sa disposition même, assez peu propre au cours public. L'intention du gouvernement est d'affecter à ce cours un autre local exempt des nombreux inconvénients que présente celui où il se tient encore.

Tel est l'état physique et moral de l'enseignement de l'arabe à Alger. Cet enseignement, encore à sa création, a besoin d'être assis sur des bases solides et durables qui le transmettent florissant à nos successeurs, et en favorisent le développement et le progrès. C'est un monument à élever

à la fois, à la science et au commerce, monument destiné à réunir peu à peu, l'un à l'autre, des peuples que l'origine, la religion, les mœurs séparent. C'est un puissant levier au moyen duquel on renversera l'ignorance; c'est l'instrument de la force morale qui procurera à des nations encore barbares les avantages de la civilisation. Pour l'établir, cet enseignement, il faut créer des livres élémentaires, il faut aplanir des difficultés réelles, il faut, enfin, trouver une méthode facile et progressive.

Les deux branches qui le composent, je veux dire la langue écrite et la langue parlée, ont besoin d'être réduites à leurs principes les plus simples pour être facilement mises à la portée des masses. Les moyens que la science met à notre disposition, bien que très-efficaces par leur supériorité, sont cependant inapplicables aux agglomérations d'individus, car ils sont rares et dispendieux, et rien, jusqu'à présent, ne peut les remplacer. Le défaut d'ouvrages élémentaires est un fertile champ livré aux esprits actifs; c'est une vaste carrière ouverte à la science et à l'amour du pays. Quelques personnes laborieuses ont déjà pris l'initiative; elles ne resteront pas, nous osons l'assurer, sans imitateurs.

L. J. Bresnier,

Professeur d'arabe au collége d'Alger.



BIBLIOGRAPHIE.

Le Moniteurindien, ou Dictionnaire contenant la description de l'Hindoustan et des différents peuples qui habitent cette contrée, et l'explication de plus de 1200 mots asiatiques ou européens en usage dans l'Inde; par J. F. Dupeuty-Trahon. Paris, Caüet, éditeur, 48, rue Saint-André-des-Arts. 1838.—Un vol. in-8° de 312 pages. Prix : 6 fr.

Les nombreux écrits qu'on a publiés et qu'on publie journellement sur l'Inde, les articles de journaux sur cette intéressante contrée, ceux qui sont extraits des gazettes locales, et que reproduisent l'*Asiatic Journal*, l'*oriental Herald* et d'autres recueils périodiques sont pleins de mots exotiques rarement accompagnés d'une explication. Ces mots peu familiers et souvent inconnus au lecteur européen, nuisent à l'intelligence des ouvrages et des articles dont il s'agit. C'est pour les expliquer que M. Dupeuty-Trahon a rédigé *le Moniteur indien*. Il a aussi voulu faire de ce travail une sorte de *vade-mecum* pour les personnes qui voyagent ou qui résident dans l'Inde; et en effet, son ouvrage est très-propre à remplir ce double but; car on y trouve des renseignements sur les provinces et les villes de l'Inde, sur les différents peuples qui habitent ce pays; sur la religion, les fêtes et les cérémonies des natifs; sur les titres, dignités, fonctions et professions; sur différentes productions végétales; sur les poids, mesures et monnaies, etc. etc. Ces renseignements sont classés par ordre alphabétique, et forment ainsi un véritable vocabulaire indien composé de plus de douze cents articles. Il existe, en anglais, plusieurs ouvrages rédigés dans un but analogue : 1° *The indian Vocabulary, to which is prefixed the*

forms of impeachments. Londres, 1788. In-12; 2° *a Dictionary of mahomedan aw Land Bengal revenue terms*, by Gladwin. Calcutta, 1797. In-4°; 3° *an indian Glossary, consisting of some thousand words and terms commonly used in the East-Indies*, by Roberts. Londres, 1800. Petit in-8°; 4° *a Dictionary of mahomedan Law, Bengal revenue terms, sanscrit, hindoo and other words in the East-Indies*, by Rousseau. Londres, 1800. Petit in-8°; enfin la plus utile de toutes ces publications l'*East-India Guide and Vade-mecum*, publié par le docteur Gilchrist en 1825, in-8°; ouvrage que tous les Anglais qui vont dans l'Inde, pour la première fois, ne manquent pas de se procurer. Effectivement, les renseignements y sont abondants : on n'y trouve cependant pas encore tout ce qu'on devrait y trouver, et les mots n'étant pas classés par ordre alphabétique, l'usage en est quelquefois incommode. Je n'hésite pas à donner la préférence sur tous ces ouvrages, au vocabulaire de M. Dupeuty-Trahon. Il y a traité des sujets que n'ont pas abordés les auteurs que je viens de citer, et tous y sont développés avec exactitude et précision. Les sources où il a puisé sont très-variées, et il a été, en général, guidé dans ses emprunts par beaucoup d'intelligence et de tact. A peu d'exceptions près, l'orthographe des mots orientaux est satisfaisante, et il est facile de voir que l'auteur s'était occupé de plusieurs langues de l'Asie. Dans sa préface, il donne des détails sur le système orthographique qu'il a suivi: rien de plus aisé, en le connaissant, que de restituer les mots orientaux dans leurs caractères propres. Beaucoup d'articles ne contiennent pas de simples explications de mots hindoustani, d'autres sont très-étendus et peuvent dispenser de recourir à des ouvrages rares et volumineux. Au total, ce livre est fort instructif pour les personnes qui ne connaissent pas les langues orientales : quant à celles qui les connaissent, j'ose croire qu'elles ne le liront pas sans intérêt, quoique ce ne soit pas précisément pour elles que l'auteur ait écrit :

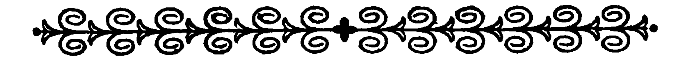
Indocti discant, et ament meminisse periti.

Le *Moniteur indien* est un ouvrage posthume. M. Dupeuty-Trahon est mort en 1836, âgé de quarante-deux ans. C'est un de ses amis, M. Caüet aîné, avocat à la Cour royale, qui, par respect pour les désirs de l'auteur, a édité ce volume. Il nous apprend que M. Dupeuty était fils d'un officier qui avait servi avec distinction sous le célèbre Haïder-Alî, sultan du Maïçour; que ce dernier parlait souvent à son fils, avec enthousiasme, de ce qu'il avait vu dans ces contrées lointaines, et que c'est ainsi que se développa, dans le jeune Dupeuty, un vif intérêt pour tout ce qui avait rapport à l'Inde. L'ouvrage qui n'a vu le jour qu'après sa mort, est le résultat des études longues et laborieuses qu'il avait faites sur cette belle portion du globe.

G. T.

ERRATA POUR LE CAHIER D'AVRIL.

Page 407 : au lieu de *pou* 少, lisez 步 *pou*.



JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1838.

QUATRIÈME LETTRE

Sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme,
par Fulgence Fresnel.

A M. JULES MOHL, A PARIS.

Djeddah, janvier 1838.

Monsieur,

Cette quatrième lettre renferme, comme les précédentes, un texte traduit et des notes[1]; mais ob-

[1] Outre la suite de mes renseignements sur la langue ehhkili ou hhimyarique. Je n'en fais pas l'objet d'un mémoire à part, parce que l'éloignement où je me trouve de la métropole m'engage à vous transmettre mes observations, pour ainsi dire une à une, et par toutes les occasions qui se présentent. Si quelque chose se perd en

servez que je n'ai eu, ni pour la traduction, ni pour le commentaire, les secours que j'avais en Égypte. J'ai laissé au Caire la plus grande partie de mes livres; j'y ai laissé mon schaykh, le schaykh Mouhhammad Ayyad de Tantah (que Dieu l'exalte), et je ne me trouverai plus, d'ici longtemps, dans des conditions favorables au genre de travail qui m'occupait là-bas. Toutefois, je ne resterai pas oisif, et j'espère que mes nouvelles lettres ne vous feront pas regretter les *oignons d'Égypte*.

On ne peut rien brusquer avec les Arabes d'Arabie, fort différents des Arabes du Caire. Ceux du Hhidjâz en particulier voient avec peine leur territoire profané par les infidèles, et sa portion inviolable de plus en plus restreinte. Car il nous suffit aujourd'hui, pour ne pas être en contravention, d'éviter dans nos excursions les points d'où nous pourrions découvrir la Mecque, et comme cette ville est resserrée dans une gorge, on peut en être tout près sans la voir. Au surplus, l'aversion des gens du pays pour la race européenne provient d'un autre fait, qui, à la vérité, se lie au premier, mais leur tient au cœur tout autrement que la profanation d'une chose sainte. — Vous savez déjà qu'en matière de profanations et de scandales, il serait difficile de surpasser les Mecquois, qui, comme les chrétiens de Jérusalem, semblent avoir pris à tâche de justifier le proverbe :

chemin, la perte ne sera pas irréparable; un travail complet sur la langue ehhkili demanderait des années, et plus d'argent que je n'en ai.

« Près de l'église, loin du bon Dieu. » — Cet autre fait, si cruellement intéressant pour les habitants de la ville sainte, et qu'ils déploreront d'âge en âge avec la plus juste douleur, c'est l'énorme diminution des profits annuels résultant du pèlerinage, profits qui constituent le revenu de la Mecque.

Depuis que les musulmans ne croient plus à leur étoile, leur zèle religieux s'est considérablement refroidi, et ce refroidissement est surtout sensible dans les classes élevées. Chez eux, comme chez nous, l'irréligion commence par en haut, et ne descend que peu à peu dans le peuple. Que sont, hélas, les pèlerins de nos jours? « des cancres, hères « et pauvres diables, » dont il n'y a rien à tirer. Les grands seigneurs eux-mêmes sont devenus beaucoup moins prodigues de leur or; — on dirait que cet or augmente de valeur à mesure que la foi diminue. — Un agha d'autrefois faisait plus de dépenses dans les lieux saints qu'un pacha aujourd'hui. Il se serait fait scrupule de marchander ou même de compter à la Mecque; en conséquence, il jetait les *mahhboûb* par poignées, puis s'en retournait chargé de bénédictions, avec la certitude d'avoir fait une excellente opération. — Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Or il ne faut pas être bien fin pour reconnaître que le changement survenu dans la place, c'est-à-dire la baisse progressive et irremédiable de tous les articles de sanctification, se rattache au progrès des idées françaises. *Inde iræ.*

La lettre de recommandation que nous donna le

grand schérif de la Mecque à notre départ du Caire, où il est retenu un peu contre son gré, et le firman dont je suis porteur, et que je dois à l'obligeance de MM. de Lesseps et Tippel, sont conçus dans des termes qui me promettent un bon accueil sur toutes les parties du Hhidjâz où un infidèle peut mettre le pied, pourvu que les Wahhabites de l'Assir ne nous forcent pas à la retraite. Mais ce n'est qu'au printemps que je pourrai faire connaissance avec les lettrés de la Mecque, et recueillir tous les fruits de mon voyage au Hhidjâz. Pendant six mois de l'année, la portion la plus intéressante de la population mecquoise déserte une ville devenue semblable à un four, et se réfugie sur la montagne, dans un vallon si charmant et si frais, relativement aux lieux environnants, qu'on le suppose originaire de Syrie et miraculeusement transporté dans le voisinage de la Mecque. C'est là, à Taïf, que je leur ai donné rendez-vous *in petto*.

Je n'ai pas l'espoir de trouver parmi ces gens-là un second schaykh Mouhammad; mais, quand j'aurais ce bonheur, me restera-t-il assez d'yeux pour déchiffrer de nouveaux manuscrits? Dès à présent, la lecture de l'arabe me fatigue très-promptement, et je sens le besoin d'un secours optique fort puissant. D'un autre côté, les hommes, les bêtes et les choses qui constituent mon atmosphère actuelle, sollicitent mon attention d'une manière irrésistible. Pour la première fois de ma vie, je me trouve sur un terrain neuf, et chez un peuple qui a conservé sa phy-

sionomie primitive. Au Caire, le présent est si sale, si pauvre, si décoloré, que j'éprouvais le besoin d'y échapper par le passé. D'ailleurs, l'Égypte moderne était décrite, ou allait être décrite, par M. Ed. W. Lane, de manière à ne rien laisser aux glaneurs d'observations. Ici, c'est tout autre chose. L'Arabie, telle qu'elle est, offre un véritable intérêt de curiosité [1], et il y a ici de quoi observer jusqu'à la consommation des siècles. Je mets en fait que dans l'univers entier on ne trouvera pas une réunion d'hommes, parlant la même langue, qui soit plus complexe, plus hétérogène, plus riche en contrastes de mœurs, d'opinions, de costumes, que la grande famille qui peuple la péninsule arabique. C'est le contraire de l'unité, le triomphe de l'anarchie. Or les anarchistes de ce vaste pays méritent qu'on s'occupe

[1] Un autre genre d'intérêt vient de s'ajouter à celui qui me touche. Cette contrée, qui n'avait pas la plus petite place dans les pensées d'un publiciste européen il y a sept ou huit ans, a acquis une importance inattendue, depuis l'établissement des communications, entre l'Inde et l'Europe, par la mer Rouge et l'Égypte. La route des anciens, abandonnée au XV[e] siècle, est reprise aujourd'hui pour toujours. Moukallah, Mokha, Djeddah, Ckosseyr et Suez, en sont les étapes nouvelles. En y déposant son charbon, l'Angleterre y a fait reconnaître sa puissance, et dès à présent, lorsqu'un bâtiment anglais jette l'ancre dans notre port, tout le monde sent que l'autorité, ou, si vous voulez, l'importance du gouvernement turc est éclipsée par celle du capitaine européen qui paraît momentanément sur la scène. Le Turc ne respire que lorsque l'Anglais est parti ; cela soit dit sans le moindre levain de jalousie nationale. Il est de fait que si nous étions menacés, nous Français, par les gens du pays, nous n'aurions d'autre refuge que la protection anglaise. Or celui qui pourrait bien accepter cette protection en cas de besoin, doit bannir de son cœur tout sentiment de rivalité.

d'eux. Malgré leurs *feuds* de tribu à tribu, querelles envenimées qui déchirent de toute éternité le sein de l'Arabie, ils résistent presque partout et souvent avec succès aux envahissements de Mouhhammad Alyy. Ils résistent encore mieux à cette autre invasion qu'il leur faudra pourtant subir à leur tour et qui finira par niveler toutes les nations du monde, l'invasion des mœurs européennes; quand celle-ci sera accomplie, il n'y aura plus que des différences physiques entre les différents peuples de la terre, et la meilleure moitié de l'intérêt des voyages aura disparu. Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là, à Djeddah. Nous recevons bien de temps en temps la visite d'une corvette anglaise, qui vient s'établir dans notre rade, saluer le gouverneur, et l'obliger à rendre le salut coup pour coup; mais nous ne sommes point tentés d'aller admirer la construction de la corvette et l'ordre précieux qui y règne, parce que nous savons que le capitaine a de petits cochons à bord; nous nous en tenons, comme nos pères de l'antiquité païenne, à des barques non pontées et dépourvues de boussole: (c'est sur une de ces barques que j'ai fait le voyage de Suez à Djeddah au milieu des écueils). — Nous recevons bien tous les mois la visite d'un bateau à vapeur, la plus moderne et la plus *merveilleuse* des *merveilles* de l'Occident; mais nous n'avons garde d'aller examiner la machine parce que nous savons *à priori* que c'est tout simplement une diablerie; un petit démon conjuré par les procédés connus et empri-

sonné dans la chaudière incandescente, met les roues en mouvement par les vains et perpétuels efforts qu'il fait pour sortir. Toute cette magie de la civilisation européenne est pour nous sans intérêt, parce qu'elle est sans grâce et sans poésie. Tout cela ne vaut pas une soirée de l'Antari (lecteur de la vie d'Antar), ou du Mouhhaddith (conteur récitant de mémoire), ou du Schâir (poëte qui chante, avec accompagnement de monocorde, le poëme héroïque d'Abou-Zayd), — personnages qui font les délices de nos cafés. Tout cela ne vaut pas un dhikr (voyez l'ouvrage de M. Lane) et l'ivresse religieuse qu'il produit. Tout cela ne vaut pas une tamirâh de chiché ou une pipe de bon tabac : — vous conviendrez avec moi que fumée pour fumée, celle du tombac ou du djabali (latckiyé) est bien préférable à celle du charbon de terre.

J'ai, comme de raison, fait connaissance avec l'Antari, le schaykh Abdallah, qui n'est Antari qu'après le coucher du soleil; car tant que cet astre brille sur l'horizon, le schaykh Abdallah est tapissier, son auditoire n'étant ni assez riche, ni assez nombreux pour le dispenser de travailler dans le jour. Ce schaykh Abdallah m'a communiqué un exemplaire fort curieux de la vie d'Antar. Il est précédé d'une *mouckaddamah* ou introduction qui prend les choses de fort loin, puisqu'on y trouve, à propos d'Antar, des traditions antédiluviennes. En voici une qui m'a donné à penser [1].

[1] J'ai accueilli cette fable, quoique dérogatoire à la gravité des

Je ne sais si vos Persans ont conservé le souvenir des sept géants qui formaient paravent en se mettant, l'un à côté de l'autre, sur une ligne perpendiculaire à la direction du vent, en sorte que le bon Dieu ne pouvait pas le faire souffler à son gré sur la terre. Cet état de choses n'était pas tenable. Pour y mettre ordre, Dieu envoya à ces géants un sommeil profond, j'ose même dire éternel. Or ce sommeil fut accompagné de rêves d'une nature si délectable, que les sept dormeurs ou dormants donnèrent naissance à sept fleuves dont le pays fut inondé, et transformé en un lac.—Cette tradition se trouve ailleurs avec beaucoup plus de détails; l'auteur de la vie d'Antar ne fait ici que la rappeler sommairement pour nous conduire à la naissance d'Arodj, roi des Amalécites, le même que Og, roi de Basan. — Longtemps après cette inondation, de nouvelles races ont remplacé les géants sur la terre, et nous arrivons au siècle de Noûhh (Noé). Noé avait une sœur, dont la fille, nommée *Ounekâ*, alla un jour se baigner dans le lac dont nous venons de parler : mais elle n'en sortit pas comme elle y était entrée; car elle en sortit grosse *par la permission du Très-Haut* (cette formule indique toujours un miracle), sans avoir eu aucune communication avec aucun individu mâle.....

sujets que je traite, parce qu'elle nous apprend que les Arabes considéraient les Amalécites comme une race de géants. Or cette opinion des Arabes doit servir à corroborer une conjecture dont je vous ai dit un mot ailleurs, et sur laquelle je vais revenir.

C'est ici qu'il faut s'arrêter pour méditer profondément.—Rappelez-vous l'origine du lac. J'ai quelques raisons de croire que c'est, ou le lac de Van, ou le lac d'Ourmiyah. — Voyez un petit ouvrage assez curieux, intitulé *Lucina sine concubitu*.

Je vous disais donc que la nièce de Noé en sortit grosse, remarquablement grosse; et quand ses neuf mois furent accomplis, autre prodige : elle accoucha d'une outre. Cette outre n'eut pas plutôt touché le sol, qu'elle creva, et il en sortit comme un intestin grêle qui s'étendit peu à peu jusqu'à la longueur de 1500 coudées (toujours par la permission du Très-Haut), et enfin prit forme humaine. C'était Awdj, roi des Amalécites, qui survécut de 1500 ans à Noé, son grand-oncle, et fut tué par Moïse.

Le mot *bouhhayrah* (petite mer), signifie bien certainement « un lac, » et le lac d'Ourmiyah se trouvant, aussi bien que celui de Van, dans le voisinage des lieux habités par Noé, soit avant, soit après le déluge..... Ceci, dira-t-on, n'est qu'une conjecture; mais remarquez qu'on ne peut rien inférer contre mon opinion de la nature des eaux de l'un ou de l'autre lac, parce que le déluge universel, qui n'eut lieu qu'après la naissance d'Awdj, dut nécessairement étendre à l'infini les ondes prolifiques du Bouahhayrah où la nièce de Noé prit un bain.

Je vous parlais, dans ma dernière lettre, du désir que j'ai de voir les Arabes sur tous les points de leur immense péninsule; mais il est bien évident

que ce désir ne peut être satisfait avec les ressources que je possède; je doute même qu'une pareille tournée fût possible aux plus riches et aux plus déterminés. Le gâchis politique de ce pays a été porté au comble par l'interminable guerre de Mouhhammad Alyy. Tout dernièrement le Nadjd, la patrie du chameau et du cheval, vient de lui échapper. Khourschid-pascha, gouverneur de Médine, doit partir bientôt (dit-il) pour y rétablir encore une fois son autorité. Les Wahhabites de l'Assir ne sont pas plus faciles à mener que ceux du Nadjd, et Ahhmad-pacha, gouverneur de la Mecque, se dispose à porter encore une fois la guerre dans leurs montagnes. Je ne serais nullement étonné que la monarchie wahhâbite renaquît de ses cendres. J'en serais très-fâché, malgré ma prédilection pour les Arabes, parce que les Wahhâbites sont des puritains qui défendent la pipe et le nardjîleh. Le triomphe que je rêve, et qui probablement n'aura jamais lieu, serait celui des tribus du nord comprises sous le nom générique d'Anazeh; tous mes vœux sont pour ces gens-là, parce qu'ils ont conservé quelque chose des mœurs antiques et ne comprennent rien au fanatisme de leurs voisins. Malheureusement ce fanatisme enraciné est à présent, comme autrefois, le seul levier au moyen duquel l'Arabie centrale puisse redevenir menaçante. L'ambition et l'orgueil suffisent aux autres peuples; mais ils ne suffisent point aux Arabes, parce que ces deux sentiments s'épuisent chez eux

dans les rivalités de tribu à tribu, et qu'il n'en reste plus assez pour la rivalité de Turc à More. Pour les pousser à reprendre la Mecque et Médine, il leur faut de plus la ferveur d'une religion nouvelle, qui est le Wahhâbisme ou protestantisme musulman. Je vous dis ce qui est, non ce que je souhaite; ainsi croyez-moi. Quant à l'Arabie Heureuse, — ou plutôt l'Arabie méridionale, car je n'ai jamais rien compris à la division des Arabies en *Pétrée*, *Déserte* et *Heureuse*, c'est un fouillis dont il est impossible de donner la géographie politique. Je dois à M. Chédufau, médecin en chef de l'armée du Hhidjâz et du Yaman, la connaissance de quelques riches négociants du Hhadramaut ou de Mahrah, établis dans cette ville, entre autres celle du hhâddj Salim Bânâmeh, et celle du hhâddj Salim alhhadrami, gens instruits, avec lesquels on peut causer; et j'ai appris d'eux que leur pays, c'est-à-dire toute la côte méridionale d'Arabie jusqu'à quatre degrés et au delà dans l'intérieur, est en proie à la plus complète anarchie. Il y a bien à Ckischin, capitale du pays de Mahrah, un petit prince qui prend le titre de sultan; mais, hors des murs de Ckischin, on se moque de lui. Au reste, le hhaddj Salim Alhhadrami affirme que le soleil ne s'est jamais levé sur le Hhadramaut que pour éclairer une bataille ou un combat. — « Qui est-ce qui gouverne « dans son pays? » demandais-je hier à Mouhhsin, mon maître d'ehhkili? — « Il n'y a point de gouver- « nement chez nous. » — (Mouhhsin est de Mirbât

près Zhafâr.) — « Mais si l'envie me prend d'y faire « un voyage, qui me protégera? » — « Ton sabre. » — (Notez que je n'ai point de sabre; je suis peut-être le seul voyageur qui ait fait un séjour de plusieurs années dans le Levant sans acquérir un damas de toute beauté.) — « Mais il n'y a donc « point de cultivateurs sur vos terres? » — « Les gens « de mon pays vivent de lait et de viande, et ne « connaissent pas le pain; quelques-uns sèment des « haricots pour leurs vaches; mais c'est toujours le « plus fort qui récolte. » — Tout cela est assurément fort curieux, mais peu rassurant.

Au moment où je vous écris, il n'y a aucune sûreté pour les voyageurs dans le Yaman proprement dit, c'est-à-dire dans la région qui s'étend depuis l'Assir jusqu'à Aden; et cela par suite d'une pointe qu'Ibrahim-Pacha le jeune a faite dans la montagne, et qui ne servira probablement qu'à embrouiller les affaires, comme tout ce que l'on fait au nom de Mouhhammad Alyy. Pourtant, il a pris Faëzz, et l'on dit aujourd'hui que l'imâm de Sanâ est prêt à se soumettre; — mais cette nouvelle a besoin de confirmation.

Ainsi, jamais la péninsule arabique n'a été plus difficile à explorer qu'en ce moment. Cependant, comme on voit ici, à Djeddah, des gens de toutes les parties de cette péninsule, principalement à l'époque du Hhaddj dont nous sommes tout près, j'espère obtenir bientôt bon nombre de renseignements sur les contrées les moins connues. Par

exemple, j'ai déjà appris de mes *Hhadramis* que le territoire sur lequel notre géographe Brué a mis pour étiquette *pays totalement inconnu*, est rempli de villes et de bourgades. La partie occidentale de ce territoire dépend du Hadramaut, dont la capitale Schibâm est située à huit journées de Schihhr ou Schehhr شِحْر et à douze ou treize de Sanâ[1], ce qui placerait cette ville à environ 17° de latitude nord, et un peu plus de 46° longitude est. A une journée de distance à l'ouest de Schibam est Térim, ville de quelque importance, puisqu'on y compte autant de mosquées que d'églises à Rome, *viz.* 360. A une demi-journée à l'est est Seywoûm, autre ville très-considérable. Le tombeau du patriarche Hoûd est situé dans la vallée de Bourhoût, à deux ou trois journées à l'est de Schibâm. Dans le voisinage est le puits de Bourhoûs[2] (le *Ckâmoûs* prononce Barahoût) où sont en réserve les âmes prédestinées à l'enfer.—Il en sort un bruit lugubre et des exhalaisons fétides. — La partie occidentale du «pays

[1] Toutes réductions faites. Les journées de caravane n'ont pas la même valeur dans toute la péninsule arabique, et sont plus courtes dans le Hhadramaut, pays montueux, que partout ailleurs. Ainsi l'on compte ordinairement douze journées de Schihhir à Schibâm. J'ai dû les réduire à huit. Quant à la distance de Schibâm à Ssanâ, Niebuhr nous donne, comme une chose positive, que cette distance est de huit journées. Cela ne peut s'entendre que des journées d'un courrier; c'est ce dont je me suis assuré.

[2] *Barhôt* بَرْهُوت signifierait en ehhkili «le fils du grand serpent noir.» Je ne doute pas que بُرْغُوث puce, ne soit un mot composé de la même manière; c'est peut-être «le fils de Yaghoûth.»—La

« totalement inconnu » dépend de la Mahrah. Cette contrée de Mahrah est beaucoup trop restreinte et beaucoup trop à l'est sur la carte de Brué; car elle s'étend depuis Sayhhoût سَيْحُوت (entre Ckischin et le cap Bâghaschwah) jusqu'au cap Ckarwan قروان, un peu au delà de Hhâçik حاسك inclusivement.

Quant à Doân دُعان ou دَوْعان, ce n'est pas une ville, comme Niebuhr l'a cru, mais bien une région ou vallée du Hhadramaut, située à cinq ou six journées au nord de Moukallah, et de chaque côté de laquelle s'élèvent des bourgades ou villages en vue les uns des autres. Sur la plus haute montagne de Doân sont des chambres excavées dans le roc, où les Arabes n'osent pas entrer, et qu'ils rapportent au temps de Schaddad, fils de Ad. Voyez l'*Historia anteislamica*, pag. 178, et l'Alcoran de Sale, chapitre 26, pages 223, 224 : « Do ye build « a land mark on every high place, to divert your-« selves? » — Et un peu plus loin : « And will ye « continue to cut habitations for yourselves out of « the mountains, etc. »

Outre les difficultés qui résultent de l'absence d'un gouvernement régulier, il y en a une qui est particulière au pays de Mahrah, mais si séduisante pour moi, qu'elle m'engagerait à braver toutes les

connaissance de la langue hhimyarique pourra jeter du jour sur ces racines quadrilitères qui embarrassent les Arabisants, parce que, en effet, elles ne semblent pas appartenir au fonds radical de la langue arabe.

autres si j'étais plus riche. Mahrah est pour l'Arabie ce que serait pour nous le pays Basque ou la Basse-Bretagne si nous avions une littérature antique dans une langue voisine du basque ou du bas-breton. Dans toute la longueur de cette côte, depuis Sayhhoût jusqu'à Hhâuk, et sur une profondeur septentrionale de quinze ou seize journées de caravane, on parle une langue très-distincte de l'arabe. Le hhâddj Sâlim Bânâmeh ne doute pas que ce ne soit l'antique langue de Ad et Thamoud, ces tribus contemporaines d'Abraham, antérieures à Abraham, desquelles l'Alcoran fait mention, et dont le nom était, chez les anciens Arabes, synonyme de *Uralt,* primitif. Les Arabes ne voyaient rien dans l'antiquité au delà de Ad. Tout ce qui se rapporte à une époque antérieure dans leurs légendes est emprunté aux juifs. Or j'ai lieu d'espérer que, sans sortir de Djeddah, je pourrai vous donner un spécimen de la langue de Ad et Thamoûd.

Le paragraphe précédent était écrit lorsque je vous ai adressé, en dehors de notre correspondance scientifique, une lettre où je crois avoir établi, mais non encore d'une manière incontestable, que la langue dont il s'agit est celle que les docteurs musulmans ont nommée l'arabe de Hhimyar. Je me fondais sur un seul passage du Ssahhâhh[1].

[1] On trouvera un extrait de cette lettre dans un des cahiers suivants.

« Celui qui entre à Zhafâr hhimyarise, » c'est-à-dire, parle la langue de Hhimyar. Cette phrase a la forme indicative ou simplement énonciative d'un fait, mais doit être prise dans un sens impératif, et revient à celle-ci : « Que celui qui entre à Zhafâr se « prépare (ou se résigne) à hhimyariser, » c'est-à-dire « à parler le langage du pays. »

Ce proverbe, qui, comme je vous le disais, est encore vrai de nos jours, revient, je crois, à celui-ci : « Il faut hurler avec les loups. »

Un autre passage, extrait du Mouz'hir de Djalâl-addin Assouyoûtiyy, et dont je donne la traduction plus loin, vient à l'appui de celui du Ssahhahh; en voici le texte :

ومنهم من قال لغة العرب نوعانِ أحدها عربية حِمْيَر
وهى التى تكلّموا بها من عهد هود ومن قبله وبقى بعضها الى
وقتنا والثانية العربية المحضة التى نزل بها القرآن

L'auteur auquel Ssouyoûtiyy a emprunté ce passage est Zarkaschiyy, qui écrivait vers la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe siècle, sauf erreur.

Il résulte de ces deux textes : 1° que la langue que l'on parlait à Zhafâr du temps de Djawhariyy et avant lui était le hhimyarique; 2° que le hhimyarique est la langue qui avait cours, au moins dans le Yaman, au temps du patriarche Hoûd (Héber), et par conséquent une des plus anciennes langues parlées en Arabie et dans le monde; 3° qu'il en

restait encore quelque chose au temps de l'auteur cité par Ssouyoûtiyy.

Maintenant veuillez bien rapprocher ces conclusions du fait dont je viens d'acquérir la certitude et que je puis formuler ainsi.

On parle encore aujourd'hui à Mirbât et Zhafâr une langue sémitique qui diffère plus de l'arabe que l'arabe ne diffère de l'hébreu, et a plusieurs mots en commun avec cette dernière langue, comme فَنى *féné*, visage; فَعم pluriel فَعيم *fa'm*, pluriel *fèïm*, jambe, etc. عَجب *èguéb* (ἀγαπᾷν), aimer.

Dans un mémoire adressé par notre Académie des inscriptions et belles-lettres aux célèbres voyageurs qu'un roi de Danemarck, Frédéric V, envoya dans le Yaman, on lit ce qui suit :

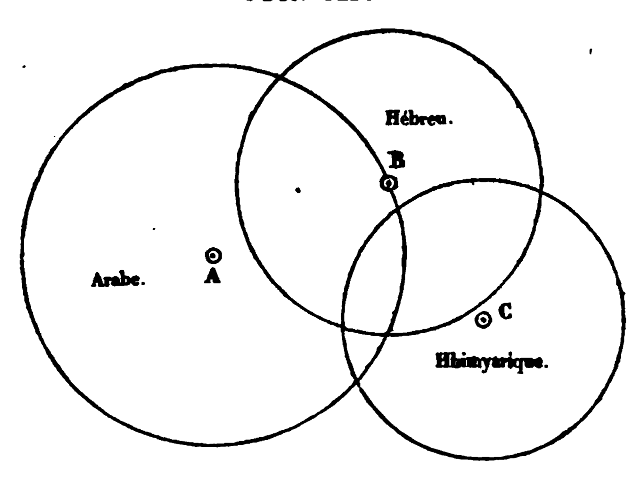
« Un désert d'une vaste étendue sépare l'Yemen « des cantons d'Oman et Yemama. C'est sur ces can« tons éloignés............ qu'on aurait le plus grand « besoin d'être instruit. On ne sait autre chose de « Mahrah, qui confine à l'Yemen vers le Levant, « si ce n'est que ce pays est très-aride, qu'on y parle « une langue particulière, etc. » (*Questions de Michaelis*, p. 247.)

Il y a plus de soixante-quinze ans que ces éclaircissements furent demandés, et la question relative à l'idiome de Mahrah est restée, je crois, sans réponse. Je m'estime heureux de pouvoir remplir cette lacune, et ajouter une nouvelle langue sémitique, sinon une nouvelle Bible, aux trésors

de nos polyglottes[1]. Mais avant de passer outre, je dois aller au-devant d'une objection imminente : — « Comment se fait-il que les docteurs musulmans « aient appelé arabe de Hhimyar une langue qui a « moins de rapports que l'hébreu avec l'arabe de « l'Alcoran? » — C'est qu'ils ont donné le nom d'Arabe, qui signifie tout simplement habitant de l'Arabie, à des races d'hommes très-distinctes et de langages différents (ainsi que vous le verrez plus loin); races qui se sont refoulées ou superposées dans les lieux et les temps, et dont la dernière, c'est-à-dire la moins noble et la moins arabe, de leur propre aveu, est précisément celle qui habitait le Hhidjaz au temps de Mahomet, et parlait la langue sublime de l'Alcoran.

Je crois pouvoir représenter géométriquement, par l'intersection de trois cercles, l'idée que je me forme de l'affinité de ces trois idiomes :

[1] Voici un exemple du parti que l'on peut tirer de la langue ehhkili pour l'intelligence de la Bible. Gesenius croit que l'animal appelé en hébreu שָׁפָן *schafan* est le يربوع *yarboû* ou la gerboise d'Égypte. Pourtant ce mot hébreu est rendu par celui de وَبْر *wabr* dans la version arabe. Or le wabr est l'animal que les naturalistes appellent daman; on le rencontre dans la presqu'île du mont Sinaï, dans les montagnes du Hhidjâz et du Yaman, et partout il est connu des Arabes sons le nom de *wabr*. La question était de savoir si l'auteur de la version arabe ne s'était pas trompé en rendant *schafan* par *wabr*. Elle est résolue : le daman se nomme en ehhkili ثُفُن *thofoun*, mot dans lequel le *schîn* de l'hébreu est remplacé par un ث, comme le *schîn* de l'arabe dans le mot ehhkili ثَات *thêt*, brebis, qui correspond à شاة.



Ceci, bien entendu, n'est qu'une approximation grossière, et lorsque je connaîtrai mieux la langue hhimyarique, je pourrai bien changer un peu la position du cercle C relativement aux deux autres; mais pour le moment, voilà à peu près comme je conçois les rapports de ces trois langues.

Les Arabes du midi établissent une distinction entre le ckarâwi et le mahri. Le ckarâwi est la langue que l'on parle à Mirbât et Zhafâr, sur une profondeur de trois ou quatre journées tout au plus, et le mahri, celle qui est en usage dans tout le reste du pays de Mahrah. Mais d'après ce que m'a dit Mouhhsin, toute la différence consiste en ce que le mahri contient une plus forte proportion d'arabe. « Et en effet, ajoute-t-il, un homme de Mirbât, qui sait l'arabe, comprend la langue de Ckischin, tandis qu'un homme de Ckischin qui ne

sait que l'arabe outre son propre dialecte, ne comprendra pas la langue de Mirbât. » — L'épithète de *ckarâwi* est arabe; mais, ainsi que je vous l'ai dit, les habitants de Mirbât et Zhafâr se désignent, dans leur propre idiome, par le nom d'*Ehhkili*, qui s'applique et à la langue et à ceux qui la parlent.

Je voudrais avancer, et je me vois perpétuellement arrêté par des questions incidentes. En voici une qui m'engagerait dans une interminable dissertation, si je voulais l'approfondir; mais comme je redoute, à l'égal de la peste, et plus que la peste, les détails fastidieux qui semblent avoir été jusqu'à présent inséparables des ouvrages d'érudition, je ne vous ferai point languir après mes conclusions.

Il y a eu, il y a peut-être encore dans l'Arabie méridionale plusieurs lieux du nom de Zhafâr. Selon Fayroûzâbâdiyy il y en a quatre :

وَظَفَارِ كَقَطَامِ بَلَدٌ بِالْيَمَنِ قُرْبَ صَنْعَآءَ إِلَيْهِ يُنْسَبُ الْجَزْعُ وَآخَرُ بِهَا قُرْبَ مِرْبَاطَ إِلَيْهِ يُنْسَبُ الْقُسْطُ لِأَنَّهُ يُجْلَبُ إِلَيْهِ مِنَ الْهِنْدِ وَحِصْنٌ يَمَانِيٌّ صَنْعَآءَ وَآخَرُ شَامِيَّهَا

Niebuhr indique aussi plusieurs villes de ce nom (*Description de l'Arabie*, page 206), et l'on me dira sans doute : — « De laquelle de ces villes « Djawhariyy a-t-il voulu parler? Est-ce bien de la « vôtre? » — Djawhariyy ne mentionne, dans son dictionnaire, qu'une seule ville du nom de Zhâfar, et celle dont il parle est évidemment la capitale des Hhimyarides. — Voici son texte :

وَظَفَارِ مِثْلُ قَطَامِ مَدِينَةٌ بِالْيَمَنِ وَمِنْهُ مَنْ دَخَلَ ظَفَارِ
حَمَّرَ وَجَزْعٌ ظَفَارِيٌّ مَنْسُوبٌ إِلَيْهَا وَكَذٰلِكَ عُودٌ ظَفَارِيٌّ
وَهُوَ الْعُودُ الَّذِي يُتَبَخَّرُ بِــــــهِ

«Zhafâr est une ville du Yaman à laquelle se «rapporte le proverbe : Celui qui entre à Zhafâr «fera bien de hhimyariser. C'est de cette ville que «vient l'onyx zhafarique, et le bois zhafarique, qui «est le bois employé dans les fumigations.»

Suivant Fayroûzâbâdiyy, il y aurait eu deux villes et deux châteaux ou forteresses de ce nom. — Nous n'avons pas besoin de nous occuper des deux châteaux, dont l'un est au nord et l'autre au sud de Ssanâ. Quant aux deux villes, Fayroûzâbâdiyy en met une dans le voisinage de Ssanâ, et l'autre dans le voisinage de Mirbât. Il rapporte l'onyx à la première, et le *ckoust* à la seconde, en observant que cette substance y est apportée de l'Inde. Il définit le ckoust : un bois de l'Arabie et de l'Inde, qui a une multitude de propriétés médicinales, et qui s'emploie en potion, en liniment, en fumigation. Djawhariyy définit le même mot : *une drogue de la mer*.

Aboulféda, dans sa Géographie (page 93 du texte nouvellement imprimé à Paris), a consacré à la ville de Zhafâr un article où il fond avec un art infini les deux Zhafâr en un seul. Pour tout concilier, il suppose que cette ville, située selon lui

au fond d'un golfe, se trouvait primitivement sur la côte générale de l'Océan, ou mer méridionale, mais qu'elle s'était ensuite avancée dans l'intérieur, et avait ensuite marché vers le nord, *due north*, jusqu'à une distance de 100 milles du point de départ, en sorte qu'au temps d'Aboulféda, les bâtiments, qui faisaient le commerce de l'Inde, ne pouvaient sortir de Zhafâr qu'avec un vent de terre. (Je le crois bien.) Cette ville n'est, selon lui, qu'à 24 parasanges de Ssanâ. — Bon pour le Zhafâr, dont les ruines se trouvent, au rapport de Niebuhr, dans le voisinage de Yérim, sur la route de Mokha à Ssanâ, et qui n'a jamais été port de mer; mais pour mon Zhafâr à moi, la capitale des Hhimyarites, le Sephar de la Bible (*Genèse*, x, 30), je vous réponds qu'il est à deux cents parasanges de Ssanâ pour le moins. Je suis convaincu que c'est de ce dernier emporium, situé sur l'Océan, dans le voisinage de Mirbât, que Maçoudiyy a voulu parler lorsqu'il dit que la plupart des rois de Yaman ont résisté à Zhafâr, et comme cette cité, enrichie par le commerce de l'Inde, était la ville la plus intéressante de l'Arabie méridionale et de toutes les Arabies, je suis très-porté à croire que son homonyme du Yaman occidental fut bâtie et nommée ainsi, dans un esprit de rivalité, par le chef d'une province démembrée, lequel voulait pouvoir dire : Je règne à Zhafâr. Si cette opinion est fondée, il faudra reporter le pays de Hhymyar à près de deux cents lieues à l'est de

la région où il est indiqué sur nos cartes, ou admettre que la ville la plus importante de ce pays-là était une ville limitrophe.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus ancienne ville du nom de ظفار *Zhafâr* est généralement identifiée avec celle que la Bible nomme *Sephar;* du moins les savants qui font autorité, depuis Bochart jusqu'à Gesenius, paraissent d'accord sur ce point; encore bien que le Sephar de la Genèse soit écrit par un *samech* סְפָר, tandis que celui des Arabes s'écrit par un ظ *zha;* mais il est bon d'observer que les gens du pays prononcent ce mot *Isfôr*, en sorte qu'il faudrait l'écrire dans leur langue par un ض ou un ص, lettres qui correspondent au צ *tsadé* et nous rapprochent du ס *samech*. L'identité de Sephar avec l'antique Zhafâr une fois admise, il s'ensuit de toute nécessité que la plus ancienne ville du nom de Zhafâr est celle qui se trouve, ou plutôt se trouvait dans le voisinage de Mirbât; car, si c'était l'autre, c'est-à-dire la ville située à 24 parasanges de Ssanâ, dans le Yaman occidental, le pays de Hhadramaut n'eût point été compris dans les limites assignées par Moïse aux enfants de Joctan, limites qui sont Mécha à l'ouest, et Sephar à l'orient. Pour que Sephar soit leur limite orientale, il faut absolument qu'elle se trouve au delà du Hhadramaut, et c'est ce que Niebuhr a fort bien compris. (*Voyage en Arabie*, t. I, p. 119; *Descr. de l'Ar.* p. 206 et 251[1].)

[1] Voyez aussi l'article מֵשָׁא dans le Dictionnaire hébreu de Ge-

Cependant Niebuhr paraît croire que la résidence des anciens rois hhimyarites était la ville dont les ruines se trouvent près de Yérim. A cela, je réponds par ces trois faits :

Maçoudiyy ne parle que d'une seule ville du nom de Zhafâr, qui était la résidence habituelle des rois du Yaman.

Djawhariyy ne parle que d'une seule ville de ce nom, où il fallait absolument savoir le hhimyarique pour se tirer d'affaire.

Enfin le géographe Aboulféda ne parle que d'une seule ville de ce nom, qui était *un port de mer sur l'océan Indien.*

Or il est clair que tous les trois ont voulu parler de la même cité; car lorsqu'il y a dans un pays plusieurs villes portant le même nom, le géographe ou le lexicographe, qui ne fait mention que de l'une de ces villes, et lui consacre un article à l'exclusion

senius. Il est remarquable que la *montagne d'Orient*, ou la *montagne d'Arabie*, selon la version de Gesenius, porte dans la langue ehhkili le nom de فَجِر *faguèr*, qui a le même sens qu'en arabe, et signifie de plus نَجْد, c'est-à-dire *hochland*, ou *plateau* Nadjd. Si l'auteur sacré a voulu parler de la montagne où croît l'encens, ou de la chaîne qui forme la ceinture du Nadjd, le mot hébreu peut encore être considéré comme la traduction du nom ehhkili شَحَر *shhèr*, quoique aujourd'hui ce mot ne signifie plus autre chose que la montagne même. En hébreu שַׁחַר veut dire l'*aurore*. — En ehhkili l'orient se dit صُلُوت *ssolôt*, mot qui signifie *prière*, et se rapporte peut-être à l'ancienne Ckiblah des Sabéens ou adorateurs de l'armée céleste.

des autres, a nécessairement en vue la plus importante, la plus renommée. Mais la principale ville du nom de Zhafâr était, pour les Arabes, la résidence des rois de Hhimyar. Donc le Zhafâr situé sur l'océan était la capitale des rois de Hhimyar.

Le nom de Zhafâr s'applique aujourd'hui, non plus à une ville en particulier, mais à une série de villages situés sur la côte ou près de la côte de l'océan Indien, entre Mirbât et le cap Sadjir راس ساجر. Du plus oriental au plus occidental, il peut y avoir la distance de 17 ou 18 heures, ou deux journées de caravane. Voici les noms de ceux qui avoisinent le rivage en allant de l'est à l'ouest : Tâckah, Addahâriz, Albélid, Alhhâfah, Ssalâlah, Awckad, طاقة, الدهاريز, البليد, الحافة, صلالة, عوقد. Les quatre premiers sont sur la mer, et les deux derniers à peu de distance du rivage. Celui que l'on nomme Bélid ou Hharckâm حرقام (c'est le nom ehhkili) est en ruines, mais en ruines splendides; c'est l'antique Zhafâr. Mouhhsin, de qui je tiens mes renseignements, a visité ces débris. Il m'assure y avoir vu et l'ogive et la voûte en plein cintre [1]. Toutes les pierres employées par les architectes de Zhafâr sont taillées avec une précision géométrique, et l'on remarque dans chaque maison une mosquée ou un oratoire. Voici la tradition relative à cette particularité.

Autrefois il n'y avait à Zhafâr qu'une mosquée

[1] L'ogive pure est dans toutes les maisons de Djeddah et de la Mecque.

pour tout le monde. Un Arabe du désert, étant entré dans la ville à l'heure de la prière du soir, alla dans la mosquée, où se trouvait réunie toute la population mâle, et, la prière finie, demanda l'hospitalité aux habitants. Ce fut à qui l'aurait pour hôte; les uns le saisirent par un bras, les autres par l'autre, et chacun, tirant de son côté, le Bédouin fut écartelé vif. Le prince qui régnait alors, craignant que pareille scène ne se renouvelât, ferma la mosquée commune, et ordonna que chaque habitant eût une mosquée particulière. « Dorénavant », dit-il aux habitants de Zhafâr, « lorsqu'un « étranger entrera dans vos murs, il sera l'hôte de « celui dans la mosquée duquel il aura mis le « pied. »

Aboulféda n'avait pas tout à fait tort en disant que Zhafâr est situé au bord d'un golfe, et que les bâtiments n'en pouvaient sortir qu'avec un vent de terre; car Bélîd est bâtie sur une presqu'île ou ci-devant presqu'île, entre l'océan et un golfe ou ci-devant golfe; en sorte que le port se trouvait autrefois derrière la ville par rapport à un spectateur placé au large. Aujourd'hui, pendant presque toute l'année, au moins à la marée basse, le golfe est un lac, et la presqu'île un isthme, l'entrée du port s'étant obstruée à la longue; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ce lac est un lac d'eau douce. Dans la saison des pluies (en été comme dans l'Inde), il redevient golfe, golfe d'eau douce à la marée basse, et d'eau salée à la marée haute.

Il n'y a plus aujourd'hui que trois ou quatre maisons habitées dans toute la ville de Zhafâr, c'est-à-dire à Bélîd; la ruine de cette ville est, dit Mouhhsin, une punition du ciel; Dieu ensevelit les habitants sous les décombres de leurs palais, à cause du mauvais usage qu'ils faisaient de la magie. Ils s'en servaient pour amener dans leurs lits les plus belles femmes des pays étrangers; car ils étaient si habiles dans cette science, qu'ils pouvaient, en traçant des caractères dont le secret est perdu, enlever, le soir, à plus de mille lieues de distance, une femme à son mari, et la lui restituer avant l'aurore.

Je reviens au sujet primitif de cette quatrième lettre qui, jointe aux trois autres, forme un *tout quelconque* sur l'antiquité maaddique et sur une partie de l'antiquité yamanique. La bataille de Koulâb manquait à mon choix de traditions, parce que selon les *rowwâh*, c'est une des trois grandes journées du paganisme, et que j'ai donné les deux autres, la journée de Schib Djabalah, et la journée de Dhoû-Ckâr.—Quant à l'histoire de Moudâd, M. de Sacy l'a fait connaître, mais, je crois, d'après le *Sîrat-arraçoûl* d'Ibn-Hichâm (je n'ai pas son mémoire sous les yeux). La version que je vous envoie ou vous enverrai est extraite de l'Aghâniyy, et quoique évidemment apocryphe en grande partie, elle doit renfermer beaucoup de choses vraies. Sans rapporter, comme Schultens, les vers qui lui servent de véhicule, au temps de Salomon,

on peut très-bien admettre qu'ils sont de l'époque djourhoumique. Il est vrai que Djalâl-addîn Assouyoûtiyy ne les cite point au nombre des specimens de poésie antique d'une authenticité bien avérée; mais il ne les exclut pas non plus expressément, comme il le fait pour les vers attribués au Toubbâ (et avec raison, — car ce Toubbâ parlait la langue hhimyarique et ne s'amusait probablement pas à composer des vers en arabe). D'ailleurs je trouve dans l'Aghâniyy, relativement à l'air sur lequel on chantait autrefois ce fragment, un renseignement qui ne me permet pas de douter de son antiquité : وفيه لاهل مكة لحن قديم « Les gens « de la Mecque chantent ces vers sur un air fort « ancien. »

La mention faite des Amalécites dans la tradition relative à Moudâd m'a suggéré une idée que j'ai d'abord repoussée comme insoutenable, mais qui a fini par s'emparer de mon esprit. Je vous l'ai déjà communiquée sommairement. Pour la présenter ici avec tous les développements qu'elle comporte, je dois commencer par vous offrir un précis de ce que je sais touchant les Arabes primitifs. Cet exposé est d'ailleurs indispensable à la solution complète des questions soulevées par la nouvelle langue, lesquelles vont, par ce moyen, se trouver approfondies incidemment.

Presque toute mon érudition sur ce sujet est empruntée à Djalâl-addin Assouyoûtiyy. Voici ce qu'il dit au chapitre 1 de l'ouvrage intitulé *Mouz'hir*

fî ôaloûm allougħah, dont je possède un exemplaire fait d'après une excellente copie du manuscrit autographe de l'auteur, copie sur laquelle il avait écrit plusieurs choses de sa main. Mon exemplaire est de l'an 960 de l'hégire, évidement écrit de la main d'un lettré, mais non collationné avec l'original; c'est là son unique défaut. — Voici ce qu'on y lit :

« Abd-almalik a dit : La langue primitive, celle « que parlait Adam à sa sortie du paradis terrestre, « était arabe mais à la longue elle se corrompit et se « transforma en *souryâniyy*, mot dérivé de *soûriyah*, « qui est le nom du pays que nous appelons la terre « de l'Ile (la Mésopotamie) : c'est ce pays-là qu'ha- « bitaient Noé et son peuple avant le déluge. La « langue souryâniyy ressemblait à de l'arabe mal « parlé. Or cette langue était celle de toutes les per- « sonnes qui entrèrent dans l'arche de Noé, à l'excep- « tion d'un seul individu qui avait nom Djourhoum; « car ce Djourhoum parlait l'arabe primitif. Après le « déluge, Iram fils de Sâm (Aram fils de Sem) épousa « une des filles de Djourhoum, qui parlait la langue « de son père; d'où il advint que l'arabe se transmit « aux fils d'Iram, Awfs (Us) père des tribus de Ad et « Abîl, et Djâthir (Gether) père des tribus de Tha- « moûd et Djadîs. La tribu de Ad est encore appe- « lée Djourhoum, du nom de son aïeul maternel. « Quant à la langue souryâniyy, elle se conserva dans « la postérité d'Arfakhschadh (Arphaxad), autre fils « de Sâm, et se transmit de père en fils jusqu'à

« Ckahhtân (Joctân), l'un de ses descendants, qui « habitait le Yaman. Vinrent ensuite dans le Yaman « les enfants d'Ismaël, de qui les enfants de Ckahhtân « apprirent la langue arabe. »

D'après cette tradition, l'arabe primitif (fort différent de l'arabe de Mahomet) serait une langue araméenne; et c'est ici le lieu d'observer que dans l'idiome de Isfôr (Zhafâr), *ber*, dérivé de *mbéra*, veut dire fils. Quant à l'autre langue sémitique, qu'Abdalmalik appelle Souryâniyy, il paraît, comme nous allons le voir, que les Joctanides y renoncèrent à une époque extrêmement reculée. Si elle se conserva quelque part, ce fut sans doute dans la Mésopotamie et la Chaldée.

Abdalmalik prétend que les enfants de Ckahhtân, qui parlaient primitivement cette langue, apprirent l'arabe des enfants d'Ismaël. De quel arabe veut-il parler? Remarquez que selon l'opinion généralement reçue, Ismaël apprit l'arabe des Djourhoumides, chez lesquels il s'établit; or il y a eu deux races de ce nom. Voici ce qu'Aboulféda nous apprend au sujet de l'une et de l'autre : « Le nom « de Djourhoum s'applique à deux peuples bien « distincts : l'un est *Djourhoum aloûlâ* (Djurhumidæ « priores), peuple contemporain des Adites qui a « disparu du monde, et dont l'histoire est perdue « aussi bien que la postérité; l'autre est *Djourhoum* « *atthâniyah* (Djurhumidæ posteriores) qui descen- « dent de Djourhoum, frère de Yâroub et fils de « Ckahhtân. De ces deux frères, l'un, Yaroub, régna

« sur le Yaman, l'autre régna sur le Hhidjâz. » Selon cette opinion, la dynastie des Djourhounides postérieurs, qui subsistait encore vers la fin du second siècle de notre ère, aurait commencé beaucoup plutôt qu'on ne le suppose généralement. Ce fut, dit-on, de ces derniers Djourhoumides qu'Ismaël apprit l'arabe. Mais quel arabe? Les docteurs musulmans veulent que ce soit l'arabe du Coran ; — je ne m'y oppose pas, — et à cet effet ils font Ismaël contemporain d'un certain Moûdâd, bisaïeul de celui en qui finit la dynastie Djourhoumide. Un pareil anachronisme peut passer en pays musulman, mais non en pays chrétien. Au reste, je ne crois pas qu'il fût nécessaire. Quoique la langue du Coran soit assurément la dernière de celles qui ont eu cours en Arabie, je l'estime d'une haute antiquité. « Almodad est un des fils de Joctân (*Gen.* x, 26); or ce nom n'est ni hébreu, ni chaldaïque, ni hhimyarique; il est arabe : car le hhimyarique rejette le *lâm* de l'article aussi bien que l'hébreu et le phénicien, et puisqu'Aboulféda nous apprend que les anciens rois du Hhidjâz étaient issus de Joctân, rien n'empêche de supposer qu'Almodâd était un de ces rois; on peut même le faire contemporain d'Abraham, en observant qu'il pouvait bien être descendant de Joctân, mais non son fils immédiat, puisqu'il porte un nom pris d'une autre langue que celle de son père. — Le Hadhôrâm de la Bible, autre fils de Joctân, est identifié avec Djourhoum par Ibn-abd-Rabbouh.

Selon mon humble opinion, les enfants de Ckahhtân ou Joctân n'ont adopté l'arabe des enfants d'Ismaël qu'à l'époque de l'invasion de l'islamisme; encore y en a-t-il des milliers qui ne le savent point et ne le comprennent point à l'heure où je vous écris.—Quant à la langue qui supersèda le Souryâniyy des Joctanides dans l'Arabie méridionale, immédiatement après l'époque de Ckahhtân, ce n'est pas l'arabe de l'Alcoran, mais; comme vous allez le voir, l'arabe de Hhimyar, que les docteurs musulmans disent être le même que celui de Ad, de Thamoûd, et des Djourhoumides *priores;*—ainsi, lorsque les interprètes de l'Alcoran expliquent ces mots : *Kalâmoun ârabiyyoun moubînoun*, par ceux-ci : *Kalâmou Djourhoumin*, ce dernier nom doit s'entendre des Djourhoumides postérieurs.—Les docteurs musulmans auraient bien voulu pouvoir établir la priorité de leur langue sacrée sur les autres; mais leurs aînés, les Arabes du Yaman, étaient là, tout prêts à leur donner un démenti. Alors qu'ont-ils fait? Ils ont abusé de l'immense compréhension de cette épithète d'*arabe*, pour l'appliquer à deux langues totalement différentes, ou du moins aussi différentes que peuvent l'être deux langues sémitiques, et ils ont dit : l'*arabe numéro un* pour l'arabe du Yaman, et l'*arabe numéro deux* pour celui du Hhidjâz. Selon Abdalmalik « la langue primitive tait arabe; » il aurait pu dire comme nous : « était l'arabe, » avec l'article; mais il ne l'a pas osé. Un peu plus loin,

en parlant de Djourhoum, il dit : « sa langue était « l'arabe *prior* (*alârabiyyou lawwal*) [sic]; » or l'arabe *prior* suppose l'arabe *posterior*, tout comme les Djourhoumides *priores* supposent les Djourhoumides *posteriores*. — Au reste, quelques docteurs ont avoué franchement, comme nous allons le voir, ce que tout le monde savait.

Voilà donc déjà, dans le midi de la péninsule arabique, une langue différente de celle de l'Alcoran; mais ce n'est pas la seule, puisque, suivant Abdalmalik, Ckahhtân parlait le souryâniyy. *A priori* je ne crois pas que ce fût le syriaque, quoique les chrétiens de Syrie nomment ainsi leur langue sacrée (par respect pour le grec qui est celle des Évangiles), mais plutôt une langue intermédiaire entre l'ancien chaldéen et la langue de Canaan, ou l'hébreu.

Je continue les citations du Mouzhir.

« Suivant Ibn-Dihhyah, la dénomination d'arabe « s'applique à des nations très-distinctes. La pre« mière est celle des Arabes *âribah* ou *ârbâ* (c'est-à« dire des Arabes par excellence) : ce sont les Arabes « purs (*Khoullass*), lesquels comprennent neuf tribus, « toutes de la postérité d'Iram, fils de Sâm, fils de « Noûhh, et dont voici les noms : Ad, Thamoûd, « Oumayyim, Abîl, Tasm, Djadîs, Amlîck, Djour« houm et Wabâr. Ce fut d'eux qu'Ismaël apprit « l'arabe. » — Cela est contraire à l'opinion généralement reçue; car il ne peut être question ici que des Djourhoumides *priores*. — « La seconde nation est

j'ai fait cadeau de ma bibliothèque éthiopienne à des gens qui en avaient plus besoin que moi, mais je suis certain d'avance qu'elle se vérifiera.

Cet idiome adopté par Yâroub, à l'exclusion de celui de Ckahhtân son père, est appellé *hhimyarique* par les Arabes moutaârribes, contemporains de Mahomet, du nom de Hhimyar, l'un des descendants de Yâroub, chef d'une longue dynastie et d'une multitude de tribus. — Aujourd'hui cette épithète ne serait comprise; ni des moutaârribes de Zhafâr, ni des moustâribes du Hhidjâz. Les premiers nomment leur propre idiome *ehhkili;* les autres l'appellent *mahri*, et plus spécialement *ckrâwi* ou *grâwi*, quand il s'agit de la langue parlée à Mirbât et Zhafâr. Les habitants de cette dernière région comprennent deux castes, l'une dominante, l'autre subjuguée; or le nom d'ehhkili n'appartient réellement qu'à la première; celui de la seconde est *Shhari*, mot qui paraît venir de *Shhèr*, nom de la montagne où croît l'encens. Sur la carte de Danville, cette région est appelée Sochor, sans doute d'après un auteur ancien et avec raison. La première articulation du mot *Shhèr* ne peut se rendre ni en arabe, ni en français, et je la représente par un س *sîn* avec un point en dessous : سحر, سحرى. Elle remplace le ش *schîn* de quelques mots arabes; exemple : عسيرت *ècîrèt*, dix. Dans ma lettre précédente j'ai eu tort d'écrire سكارى

Je suis bien loin de croire que cette langue se

soit conservée sans altération depuis l'époque de Noé jusqu'à nos jours[1]; mais je suis persuadé

[1] Elle a dû même se modifier sensiblement depuis l'époque hhymiarique, ou bien les renseignements que nous donne le Ssahhâhh sous la racine وثب sont en partie erronés; car le mot ثِب ou ثُب *thib* ou *thob*, signifie en ehhkili *rejoins la troupe* (la troupe armée) ou bien *aux armes!* c'est-à-dire précisément le contraire du sens donné par le Ssahhâhh. Voici ce qu'il dit :

« *Thib*, qui en arabe veut dire *saute*, signifie *assieds-toi* dans la « langue de Hhimyiar. Assmaïyy rapporte qu'un bédouin s'étant présenté à un des rois de Hhimyar, ce roi lui dit : *thib* (assieds-toi); « mais l'Arabe comprit *saute*, et sauta si bien qu'il se cassa le cou. « (Le *Châmous* nous apprend sous la racine ظفر que le roi se trou« vait sur un lieu élevé, et que l'action se passait à Zhafâr.) Instruit « du malentendu, le roi dit : ليس عندنا عربيّت *laysa ʿindanâ* « *ʿarabiyyat* (l'arabe n'a point cours chez nous), en faisant sonner « dans la pause le *ha* final de عربيّه comme si ce fût un *ta* ت; « car c'est ainsi que parlent les Hhimyarites. — Ils donnent l'épi« thète de موثبان *mauthabân*, mot dérivé de la racine *wathab*, à « ceux de leurs rois qui ne suivent point l'armée en temps de guerre. » — Une note marginale m'apprend que le roi dont parle Assmaïyy était Amr, fils de Toubba, et qu'il fut appelé موثبان — roi fainéant — parce qu'il ne faisait point la guerre en personne. —

Il est certain que le *ta* ت remplace dans la langue ehhkili le *ha* final de plusieurs mots arabes, ainsi عشرة (dix) fait en ehhkili عسيرت; — إسوف *essôf* (les cheveux) fait au singulier سفيت *sfît* (un seul cheveu), en arabe شعرة. Mais quant au mot ثِب, il s'emploie, à ce que m'a dit Mouhhsin, pour avertir un homme qui n'a pas entendu le cri de guerre, et l'engager à rejoindre l'armée; il le rend par ces mots arabes : ادرك , الحق . — *Assieds-toi* se dit en ehhkili سكاف *skêf*. Au reste, pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur cette difficulté, il faudrait pouvoir consulter les *vieux* de la montagne où croît l'encens.

qu'elle est du nombre de celles qui ont subi le moins de changements, 1° parce que toutes les races qui se sont succédé dans la péninsule arabique ont eu horreur des mésalliances : Ahhmad-pacha, gouverneur du Hhidjâz, n'obtiendrait pas la fille d'un bédouin en mariage; 2° parce que l'invasion persane, qui succéda à l'invasion éthiopienne au temps de Mahomet, ne put pas affecter sensiblement la langue nationale des Hhimyarides. Ce qui lui a fait le plus de tort, c'est l'islamisme; mais il est bon d'observer que les peuplades indépendantes de l'Arabie ont beaucoup mieux résisté à la religion nouvelle que la plupart des grandes nations placées en dehors. Ce n'est que tout dernièrement, et par suite de l'invasion du Wahhabisme, que les habitants de l'Assîr sont devenus musulmans. Auparavant, les montagnards d'un certain canton de l'Assir faisaient coucher les voyageurs avec leurs femmes, ce qui leur avait valu le surnom de مرقّدين *mourackidîn* (ceci du reste était considéré chez les païens comme une anomalie.)—Encore à présent, on sacrifie des vaches, comme dans le paganisme, sur le tombeau du patriarche Ssâlihh (Salé, père de Héber, *Gen.* x, 24), qu'ils supposent fils de Hoûd (Héber), et dont l'emplacement est auprès de Hhâcik; car pour le tombeau de Hoûd, il est, dit-on, dans le Hhadramaut. — Les victimes sont presque toujours volées; il en résulte une noble émulation, qui est toute au profit des mânes du patriarche;

car si je viens à savoir que mon voisin m'a pris une vache pour l'immoler au prophète, je n'aurai ni repos, ni contentement que je n'en aie immolé deux des siennes; et c'est ainsi que depuis quatre mille ans le sang coule tous les jours autour de la tombe de Ssâlih. Y a-t-il dans l'univers entier un mort plus favorisé que celui-là?—

Je reviens à l'histoire de Moudâd, roi de la Mecque.

Parmi toutes ces tribus d'Arabes primitifs dont Ibn-Dihhyah et Ibn-Dourayd nous ont transmis les noms, il en est une qui reparaît de la manière la plus inattendue à deux ou trois époques assez voisines des temps historiques, sur lesquels nous pouvons obtenir quelques renseignements distincts. C'est la tribu des Amâlick ou Amalécites; car le nom hébreu coïncide, lettre pour lettre avec le pluriel arabe de Imlick ou Amlick. — Il est vrai qu'elle ne fait que passer; elle paraît un instant sur la scène et puis disparaît. On ne sait d'où elle est venue, on ne sait ce qu'elle est devenue, et l'on n'en entend plus parler.

Maintenant, veuillez bien répondre à cette question : ne serait-il pas étonnant que les Arabes, au temps de Mahomet, n'eussent conservé aucun souvenir, —je ne dirai pas historique, — ce serait trop exiger, —mais au moins fabuliforme, de la fulminante invasion des Romains conduits par Ælius Gallus? Il est vrai que cette invasion d'Ælius Gallus ne fut pour les Romains qu'une promenade mi-

litaire sans conséquence; mais le seul passage de ce torrent de glaives, du nord au sud et du sud au nord de la péninsule, était de nature à frapper l'imagination des Arabes; et si leur vanité ne leur permettait pas d'éterniser la mémoire de leurs défaites, il y avait de quoi la consoler dans la mortalité qui réduisit à néant les résultats de l'expédition. Ils ne furent pas assez forts pour défendre leur territoire; mais le territoire défendit ses habitants, et d'après les idées reçues alors comme à présent, ils pouvaient dire hardiment que Dieu s'était déclaré pour eux : or je crois qu'ils l'ont dit.

L'expédition d'Ælius Gallus se rapporte au temps des Djourhoumides postérieurs. Dans la tradition que vous allez lire, il n'est question que d'une seule invasion pour toute la durée de cette dynastie, invasion d'un peuple que les Arabes ne connaissent point, et qu'ils nomment Amalécites : 1° parce qu'il faut bien lui donner un nom; 2° parce que, dans l'opinion populaire, les Amalécites sont une race de géants, ce qui sauve l'amour-propre national, et en particulier celui des bédouins du Hhidjâz, lesquels n'ont pas la moindre prétention à une stature gigantesque, et se contentent d'être fort maigres et assez bien faits de leur personne. — Voyez ce que dit Aboulféda des Amalécites, page 178 de l'*Historia anteislamica*. Selon lui, les Pharaons d'Égypte étaient Amalécites. — Veut-il parler des Hyscos?

Je retrouve les Amalécites dans une autre circonstance où il y a encore invasion.

Après celle d'Ælius Gallus, je n'en connais pas de plus funeste aux Arabes que celle de Sapor Dhou'lactâf. Ouvrez l'*Historia anteislamica*, à la page 122, vous y lirez ce qui suit :

« Post Amru-al-Kaisum, regnavit filius ejus « Amru qui coævus fuit Saporis Dhu'l-acthafi. Huic « in regno successit *Aus* filius *Kalami* Amalecita, et « post hunc alius quidam ex Amalecitis. »

Ici les Amalécites sont ou des Persans ou des gens à leur solde. Remarquez que Ckalâm ou Ckilâm ou Ckoullâm (de quelque manière qu'on le prononce) n'est point un nom propre arabe. — Ailleurs, page 84, Aboulféda donne un précis de l'invasion de Sapor Dou'laotâf, d'après un historien persan, qui, comme de raison, ne se doute pas des Amalécites. Un Amalécite, roi de Hirâh!... Pour son compte ou pour celui du roi de Perse?—Ce seul mot, à cette époque et en ce lieu, indique violence et ravage, il est synonyme de *Vandale*. — N'allez pas vous figurer que j'épouse la querelle des Arabes contre les Persans; je ne me sers de cette odieuse épithète que pour rendre la pensée des premiers.

Si les Arabes d'à présent, qui voient chaque année des musulmans de toutes les parties du monde, appellent encore Gog et Magog (Yadjoudj wa Madjoûdj) tous les peuples situés au nord de la mer Caspienne, faut-il s'étonner que dans leurs

vieilles légendes ils aient appelé Amalécites, et les Romains d'Ælius Gallus, et les Persans de Dhoul-actâf?

Je ne m'étais point trompé dans ma dernière lettre, en signalant comme une anomalie le petit nombre de degrés contenus dans la généalogie de Hhârith-ibn-Zhâlim. Le *Ssahhâhh* m'a fourni les deux degrés qui me manquaient pour que Hhârith fût plus jeune que Khâlid d'une génération. Voici la généalogie de Hhârith :

Alhhârith, fils de Zhâlim, fils de Djadhimah, fils de Yarboû, fils de Ghayzh, fils de Mourrah, etc. (le reste comme dans ma troisième lettre).

Quant au Noûman, fils de Mondhir, qui m'a donné tant de souci, je l'ai retrouvé sur la mer Rouge dans un petit ouvrage anglais à l'usage des touristes. La liste des rois de Hhîrah y est insérée d'après l'*Historia præcip. Arab. regum* de Rasmussen, ouvrage imprimé à Copenhague en 1817, et dont je n'avais pas connaissance. Le savant Danois a eu sous les yeux le texte complet de Hhamzah d'Ispahan, texte que M. de Sacy regrettait de ne pas pouvoir consulter, dans un mémoire fort antérieur à l'ouvrage du Danois. L'époque de l'avénement de notre Noûman est fixée, dans le catalogue de Rasmussen, à l'an 500 de Jésus-Christ, 71 ans avant la naissance du prophète, et suivant ce même catalogue, la durée de son règne n'eût été que de quatre ans. Je soupçonne quelque erreur dans cette chronologie; mais si mon soupçon est fondé, l'er-

reur ne va pas au delà de 18 ans. Vous vous rappelez que j'ai placé le meurtre de Khâlid en l'an de Jésus-Christ 521, ou 50 ans avant la naissance de Mahomet. J'ajouterai ici que selon une tradition du plus haut intérêt, que M. Perron vous fera bientôt connaître, Toubba le jeune, celui qui assiégea Médine, était contemporain de Khâlid-ibn-Djafar et de Ckays-ibn-Zouhayr, et qu'on lit ce qui suit dans le *Ckâmoûs* sous la racine قوس :

وَذُو الْقَوْسِ سِنَانُ بْنُ عَامِرٍ لِأَنَّهُ رَهَنَ قَوْسَهُ عَلَى أَلْفِ
بَعِيرٍ لِلْحَارِثِ بْنِ ظَالِمٍ النُّعْمَانَ الْأَكْبَرَ

On peut conclure de ce passage que le Noûman, contemporain de Hhârith-ibn-Zhâlim, n'est pas Aboû-Ckâboûs; mais il ne faut pas non plus l'identifier avec Noûman-le-Borgne, parce que cela reporterait le commencement de la guerre de Dâhhis à une trop grande distance de l'islamisme.

En donnant, dans ma seconde Lettre, le terme تُضُع pour un mot dont les lexicographes arabes n'avaient point eu connaissance, je commettais une erreur que j'ai déjà relevée; il se trouve dans leurs dictionnaires sous la racine وضع. Quant au mot تَيْن que portaient mes trois exemplaires de l'*Aghâniyy*, il paraît qu'il faut le lire يَتْن *yatn*, en changeant les points de place. Je dois ces renseignements au Schaykh Mouhhammâd dont je viens de recevoir une lettre pleine de science et de bonne volonté.

Je me suis livré à une longue dissertation sur la visière des Arabes, et les mots تلثّم, مغفر, etc. pag. 32, et 33 de ma lettre à M. B. Duprat, et cela faute d'avoir lu l'ouvrage de Niebuhr. Grâces à Dieu, cette dissertation m'a conduit à bon port, et pourtant je la regrette, parce que l'on doit regretter le temps employé à crocheter une porte ouverte. Voici ce que je lis à la page 239 de la description de l'Arabie :

« Les bédouins ou Arabes errants sont guerriers; « ils font leurs campagnes sur des chevaux ou sur « des chameaux. Leurs armes sont le sabre, une « lance, un grand couteau qu'ils portent au-devant « du corps, et chez quelques-uns un mousquet à « mèche. Ils portent une cuirasse, c'est-à-dire une « cotte d'armes tissue de fils de fer et un casque « avec un *manteau* (sic), *aussi de mailles de fer, qui « leur tombe sur les épaules, et qui étant affermi par « devant avec une cheville, leur couvre le visage excepté « les yeux.* »

Cette armure venait sans doute de la Perse ou de l'Inde, et vos héros doivent en avoir porté de semblables.

Ma quatrième Lettre sur les Arabes termine une série et en ouvre une autre. Dans la première, dont M. Perron a pris la suite, je crois avoir mis hors de doute qu'en fait de textes arabes, on ne peut

rien publier de plus intéressant que l'*Aghâniyy* et le *Kitâb-aliekd*. Eh bien, Monsieur, les civilisateurs de l'Égypte s'opposent à cette publication; je vous les dénonce à vous et à l'Europe.

Je vous ai parlé de l'entreprise typographique de deux Algériens, Ahhmad-Effendi et Hhâddj-Hhaçan, et du vif intérêt que j'y prends, intérêt purement scientifique, comme vous le savez. Au moment où je quittais l'Égypte pour l'Arabie, ils étaient en train d'imprimer à leurs frais les textes que je regarde comme les plus dignes de voir le jour, et leurs travaux marchaient avec un succès inespéré, lorsque Moukhtâr-Bey, ministre de l'instruction publique, s'est avisé de faire main basse sur leurs presses. Moukhtâr-Bey a étudié, — ou du moins séjourné — en France.... L'on voit par ce trait combien il a profité de son séjour, et quel intérêt il porte à l'instruction publique de l'Égypte. Heureusement pour nous, le consulat du Caire est géré en ce moment par un homme énergique, et qui sait au besoin forcer les Turcs à respecter nos droits. M. Tippel est monté à cheval, a fait restituer sur l'heure les objets saisis, et chasser les soldats de l'imprimerie de nos protégés. Cependant les travaux sont suspendus, en attendant la décision qui doit venir d'en haut. — Notez bien qu'Ahhmad-Effendi n'avait monté son imprimerie que sur l'assurance qui lui fut donnée par M. de Lesseps, que le gouvernement du pacha ne pouvait l'inquiéter en aucune manière. C'est du moins ce

qu'il m'a dit, lui Ahhmad-Effendi. — Au reste, ce contre-temps ne m'étonne point. Une noble industrie, une industrie indépendante peut-elle s'exercer tranquillement en présence de gens qui ne vivent que d'intrigues, et qui, malgré les louables efforts de leur maître pour les civiliser, veulent absolument s'en tenir au régime antique et scorbutique de la faveur?

C'en est assez sur ce triste sujet. Revenons à l'histoire ancienne d'Arabie, plus récréative que l'histoire moderne de l'Égypte, et donnons d'abord la tradition relative à Moudâd; après quoi nous finirons, ainsi que nous avons commencé, par une journée du *Kitâb-alickd*.

(*La suite au prochain numéro.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften von Persepolis, etc.* von Dr Chr. Lassen.

(Suite.)

M. Lassen se place immédiatement au centre de son sujet. Il trace rapidement les limites géographiques dans lesquelles se trouvent les inscriptions cunéiformes, et montre ces limites, d'abord res-

treintes à celles des monarchies assyrienne et médique, s'étendant avec la domination des Perses et comprenant dans leur plus grand développement toute l'Asie antérieure. C'est une observation dont le mérite lui appartient, que, placé dans ces limites entre le système des écritures sémitiques et celui des écritures indiennes, le système des écritures cunéiformes complète l'ensemble des moyens connus en Asie à cette haute époque de traduire et de fixer par des signes la parole humaine. L'observation est parfaitement juste en tant qu'elle se rapporte aux grandes divisions de l'ancienne paléographie asiatique; je me réserve seulement d'examiner ailleurs si les limites étaient précisément définies, et si l'un de ces systèmes, à raison peut-être de son antiquité, peut-être des nombreuses migrations qui le portèrent dans des contrées lointaines, n'a pas prévalu pendant plusieurs siècles dans les limites assignées aux deux autres systèmes.

En considérant de quelles tentatives antérieures il peut aider les siennes, de quel point de départ il peut faire procéder ses recherches, M. Lassen n'hésite pas à reconnaître que les travaux de M. Grotefend offrent seuls des résultats constants et suivis qui puissent servir de base à un déchiffrement; c'est pour l'auteur l'occasion de rendre à l'ingénieuse découverte de ce savant un hommage dont ne peut se dispenser aucun de ceux qui viennent après lui à l'étude de cette grande question. Mais tout en reconnaissant ce que la lecture proposée par

M. Grotefend a d'utilement applicable, M. Lassen en signale immédiatement les imperfections, les lacunes, les invraisemblances et les témérités; il lui reproche surtout de ne point donner les éléments d'une langue qui puisse servir à l'interprétation des textes persépolitains; c'est là un signe manifeste de l'insuffisance de cette lecture, qui n'est que partiellement exacte, et dans laquelle il devient nécessaire de distinguer les valeurs certaines de celles qui sont douteuses ou évidemment fausses. Cette lecture doit être rectifiée; elle peut l'être par une nouvelle recherche suivie avec plus d'ordre et de précision, aidée de plus puissants secours; c'est surtout à concilier les données de déchiffrement avec les principes de la philologie et leurs applications que M. Lassen annonce l'intention de consacrer spécialement ses propres études, destinées, dit-il modestement, plutôt à continuer qu'à contredire celles de M. Grotefend. Aussi est-ce dans cet esprit qu'il répare d'abord une grave omission de son prédécesseur, qui n'a exposé dans aucun de ses mémoires les principes de recherche desquels il a obtenu la détermination des valeurs adoptées, et qui a ainsi privé sa lecture d'une autorité qu'elle peut demander à l'évidence pour les noms royaux, mais qui lui manque absolument pour toutes les autres parties des inscriptions, dont le sens ne se donne pas, comme ces noms propres, à une heureuse inspiration. On ne saurait méconnaître que M. Grotefend n'ait dans presque tous les cas procédé rationnelle-

ment du connu à l'inconnu, en se servant des valeurs déterminées avec certitude pour essayer d'obtenir par conjecture celles des caractères non encore déchiffrés auxquels elles se trouvaient entremêlées dans la plupart des mots. Mais ce que cet emploi de la divination, qui n'était limité par aucune donnée probable sur le contenu des inscriptions, qui n'était dirigé par aucun principe philologique, devait avoir d'arbitraire et devait produire d'erreurs, peut facilement se présumer et se vérifier dans les résultats imparfaits qui en sont sortis. Le moyen était évidemment insuffisant; son extrême simplicité ne pouvait répondre à la variété infinie des combinaisons possibles. M. Lassen propose trois principes de recherche généralement applicables à toutes les études paléographiques, et nous fait connaître quel service lui a rendu chacun de ces principes pour la rectification de la lecture de M. Grotefend. Le premier consiste dans les inductions qu'on peut tirer de la comparaison des formes des caractères; cette comparaison ne peut s'établir hors d'un système d'écriture unique pour sa composition élémentaire et qui ne trouve nulle part d'analogies; entre les caractères de cette écriture même, tels qu'ils nous sont aujourd'hui connus avec des valeurs plus exactes, l'observation la plus attentive ne révèle pas, suivant M. Lassen, une seule ressemblance de formes qui soit due à une intention systématique[1]. Le second principe est la détermination de

[1] M. Lassen fait observer qu'un examen superficiel pourrait in-

la langue qué présentent les inscriptions. M. Lassen considère ce moyen d'étude comme principal et comme celui qui a le plus de valeur dans la recherche, quand il est donné par des circonstances étrangères au déchiffrement; que la langue des inscriptions, dit-il, soit trouvée, que ce soit une langue connue ou du moins une langue dont les affinités ne soient point douteuses, les quatorze caractères obtenus de la lecture des noms royaux seront plus que suffisants pour trouver la valeur de tous les autres; mais ici la langue ne nous est pas moins inconnue que les signes qui l'expriment. M. Lassen observe judicieusement que la première place, toujours réservée sur les monuments de Persépolis aux inscriptions tracées avec les caractères cunéiformes du système le plus simple, est une distinction qui ne peut avoir été accordée qu'à la langue de la dynastie régnante, c'est-à-dire sans aucun doute à l'ancienne langue des Perses. Mais cette langue, dont quelques mots sont à peine

duire à penser que l'aspiration et la sibilation des lettres sont représentées dans cet alphabet par l'élément figurant deux pointes inclinées en sens différents et liées par leur sommet; il est en effet facile de réunir un certain nombre de lettres aspirées qui sont formées au moyen de cet élément; mais, pour se convaincre qu'il n'a point de valeur propre et qu'il ne saurait en communiquer une aux caractères dans la composition desquels il entre, il suffit de remarquer que plusieurs caractères non aspirés prennent aussi cet élément dans leur formation; ce sont les caractères *u* (cette voyelle est quelquefois virtuellement aspirée), *n*, *g*, m^i, z^i, suivant ma lecture, et r^a, également suivant ma lecture. Enfin une lettre aspirée, *dh*, est dépourvue de cet élément.

venus jusqu'à nous, n'existe plus que dans les inscriptions mêmes dont nous voulons tenter l'interprétation : d'où faut-il attendre la révélation de cette langue antique? à quelle autre langue demanderons-nous des secours pour en obtenir l'intelligence? Une seule nous est connue d'une assez haute origine, d'un développement assez considérable dans le temps et dans l'espace, d'une influence assez incontestable sur l'étude des sciences religieuses en Perse, pour que nous puissions y chercher avec quelque espérance de succès les éléments ou du moins les plus intimes affinités de l'ancienne langue des Perses; cette langue est le zend, dont la connaissance ne nous a pas été non plus transmise par la tradition, mais dont tous les principes reposent dans ceux de la langue des Vedas. C'est déjà au zend que se sont adressées les recherches de M. Grotefend; mais M. Lassen annonce ici une notable différence entre l'emploi qu'il se propose de faire de cette langue et celui qu'en a fait son prédécesseur; il déclare vouloir user de ce secours moins pour le déchiffrement des inscriptions que pour l'interprétation du texte qui doit en résulter [1]. Je n'entrerai pas avec M. Lassen dans le détail des erreurs inévitables qu'a commises M. Grotefend dans l'application à des caractères dont il cherchait la valeur, d'une langue qui ne lui était accessible que dans les informes travaux d'Anquetil du

[1] *Ich verde mich eben dieses Hülfsmittels nicht so wohl zur Entzifferung des Alphabets als zur Erklärung der Wörter bedienen.*

Perron; il faut reconnaître, une dernière fois, et il est à désirer que M. Grotefend reconnaisse lui-même que les secours dont il pouvait disposer étaient insuffisants, souvent trompeurs et qu'il lui était impossible d'obtenir un meilleur succès; car, ainsi qu'on l'a déjà dit, l'antiquité se trouve et ne s'invente pas. M. Grotefend avait d'ailleurs supposé l'identité complète de la langue des inscriptions avec le zend; M. Lassen n'admet pas cette hypothèse, et sans insister longtemps sur des exemples qu'il aurait pu multiplier, si les lectures proposées par son prédécesseur ne prouvaient elles-mêmes contre le principe qu'il avait admis, il reconnaît qu'entre les deux idiomes il existe une connexion intime, une affinité d'éléments et de principes aussi grande que possible, qui atteint quelquefois l'identité, mais qui n'est certainement pas l'identité absolue; il trouve surtout la confirmation de cette opinion, dont aucune découverte ultérieure ne doit modifier le principe, dans ce fait d'orthographe remarquable, que l'épenthèse des voyelles *i* et *u*, si fréquente et si régulière en zend, n'est pas connue dans le dialecte des inscriptions.

Le savant orientaliste invoque enfin en faveur de son opinion, déjà si bien établie, des témoignages historiques d'une haute importance, qui s'accordent, à l'honneur et à l'avantage de la science avec les résultats qu'il a obtenus de ses propres recherches. Strabon rapporte d'après une autorité inconnue, mais probablement ancienne, et d'après

celle de Néarque qui est si imposante, que les peuples de la Médie et de la Perse, ceux de la Carmanie et ceux de la Bactriane et de la Sogdiane parlaient des langues à peu près semblables. M. Lassen trouve dans ces témoignages l'indication d'une distinction déjà anciennement établie entre les dialectes médique et persique auxquels se rapportait, suivant Néarque, le dialecte de la Carmanie, et les dialectes Bactrien et Sogdien qui s'étendaient dans le nord de l'empire des Achéménides; l'idiome sogdien était sans doute le zend; l'idiome persique et carmanien devait être la langue des inscriptions de Persépolis : cette division ethnographique et philologique me paraît très-probable, et je ne suis pas éloigné de l'adopter; mais je ne saurais, je l'avoue, reconnaître qu'elle soit contenue en principe dans le texte de Strabon auquel elle me paraît étrangère[1]; ce qui résulte seulement de ce

[1] Je cite cette phrase, où bien des notions ont été confondues par le géographe du Pont : *Ἐπεκτείνεται δὲ τοὔνομα τῆς Ἀριανῆς μέχρι μέρους τινὸς καὶ Περσῶν καὶ Μήδων, καὶ ἔτι τῶν πρὸς ἄρκτον Βακτρίων καὶ Σογδιανῶν; εἰσὶ γάρ πως καὶ ὁμόγλωττοι παρὰ μικρόν.* C'est la mention distincte que fait Strabon de l'Ariane confinant à la Médie et de l'Ariane septentrionale, voisine des Sogdiens, qui paraît avoir suggéré à M. Lassen la distinction qu'il suppose entre les dialectes de ces diverses contrées. Strabon voulant sans doute, suivant ses habitudes philosophiques, donner la raison de l'affinité de langage qui existait entre des peuples si distants, essaye de les réunir sous une commune dénomination ethnographique, qui suppose naturellement une commune origine; mais il n'opère ce rapprochement qu'en confondant les noms de trois contrées distinctes, l'*Arie*, dont la position n'est plus depuis longtemps incertaine; l'*Arianie* du Nord, dont la situation n'est pas encore bien déterminée, et l'*Ariane*,

passage, c'est que les différences dialectiques qui distinguaient ces idiomes provinciaux étaient assez légères pour que les conquérants macédoniens, philologues sans doute assez peu subtils, aient pu en observer les intimes et constantes affinités.

Le troisième principe de recherche était désigné

dont il étend les limites, d'un côté, jusqu'à la Médie, laquelle n'était séparée de l'*Arie* que par la Parthyène, de l'autre, jusqu'à la Bactriane et à la Sogdiane, qui avaient sans doute à l'orient la contrée encore si peu connue de l'*Arianie*. J'ai déjà indiqué ailleurs, en me réservant de donner à mon opinion tous ses développements dans un mémoire géographique, quelles étaient les véritables limites de l'Ariane; je n'emprunterai pas les témoignages qu'il me paraît nécessaire de produire ici à un autre auteur que Strabon lui-même: il écrit, d'après l'autorité d'Ératosthène, que l'Ariane était bornée à l'orient par l'Indus, et au midi par la mer (liv. XV). Cette délimitation est sans doute incomplète, mais on ne peut nier qu'elle ne s'applique mieux à une contrée littorale qu'à une contrée méditerranée, telle que serait celle dont les frontières septentrionales toucheraient en même temps à la Médie et à la Bactriane. Le même géographe rapporte que, dans son retour de l'Inde, Alexandre ordonna à Cratère de s'avancer dans l'intérieur des terres et de soumettre l'Ariane. Arrien, qui ne connaît pas cette dénomination géographique, mais qui fait mention de la même expédition, dit que Cratère reçut l'ordre de marcher, avec une partie de l'armée, sur la Carmanie: or il est certain que Cratère, dans cette marche, dut traverser, et probablement soumettre à la domination macédonienne, la Gédrosie, dont la partie septentrionale seulement avait été occupée par Alexandre à la suite de son expédition contre les Zaranges. À ces témoignages si graves, je pourrais joindre encore celui de Pline, qui étend l'Ariane sur le littoral de la mer Érythrée, depuis les bouches de l'Indus, et lui attribue les deux fleuves Tuberon et Arusace, qui coulaient dans la Gédrosie. Les limites de l'Ariane étaient donc les mêmes que celles de la Gédrosie, et c'est commettre une grave erreur que de les porter, par une simple conjecture ethnographique, jusqu'aux confins de la Médie et de la Bactriane.

à l'attention de M. Lassen par la découverte même de M. Grotefend; c'est, admise la condition de quelques caractères déjà déterminés, la recherche à l'aide de ces caractères des noms propres qui peuvent se rencontrer dans les inscriptions; de tous les procédés critiques c'est peut-être celui dont l'emploi est le plus délicat et dont le succès dépend le plus du concours heureux d'innombrables combinaisons que l'esprit ne peut toutes prévoir et que la mémoire ne peut toutes retenir d'un seul effort. Aussi, dit M. Lassen, sans vouloir attribuer à ce principe de recherche les résultats irrationnels et arbitraires qu'on peut lui faire produire, n'hésité-je pas à déclarer que s'il réussit à tout expliquer correctement, ce n'est pas son mérite, mais celui du hasard. Ce n'est cependant pas à une pareille cause, mais à la plus ingénieuse sagacité dirigée par la science la mieux réglée qu'il faut attribuer une découverte de ce genre, la plus importante qu'il fût peut-être donné de faire dans cette étude, découverte dont M. Lassen partage l'honneur avec M. Burnouf. Continuant ici encore M. Grotefend, le savant orientaliste a obtenu d'une suite de noms propres les valeurs de presque tous les caractères qui restaient à déterminer; cette suite de noms, si intéressante pour l'histoire, si utile pour la philologie, est le *catalogue* des peuples tributaires des rois de Perse qui se lit dans une des inscriptions copiées par Niebuhr et par Porter, et dont l'une des plus belles sculptures de Persépolis forme pour

ainsi dire le commentaire figuré. C'est à l'aide de ces moyens de critique et de quelques conjectures d'une heureuse audace, que M. Lassen a fait à la lecture de M. Grotefend toutes les corrections nécessaires; ces corrections sont de deux sortes, les unes ne portent que sur la valeur des caractères considérés isolément, les autres plus importantes et d'un caractère plus général, affectent la constitution orthographique du système d'écriture, et il en résulte une lecture absolument différente de la première. M. Lassen anime pour ainsi dire cette longue suite de caractères, où plusieurs consonnes viennent souvent se heurter ensemble et arrêter invinciblement la prononciation, en vocalisant au moyen d'un *a* bref inhérent chaque consonne qui n'est pas suivie du signe d'une autre voyelle; il remarque ce que cette analogie orthographique de la langue des inscriptions avec les langues de l'Inde a de satisfaisant pour l'esprit et de favorable aux rapprochements qu'il se propose d'établir entre l'antique idiome de la Perse et la langue zende, elle-même interprétée au moyen de ses affinités avec la langue des Védas. J'adopte le principe de cette réforme orthographique, mais j'exposerai dans la suite de ces observations comme j'en entends l'application, qui ne me paraît être dans la lecture de M. Lassen, ni assez étendue ni assez régulière; c'est de l'une de ses plus ingénieuses conjectures, que je m'autoriserai pour soumettre à son jugement quelques légères modifications, qui d'ailleurs intéressent

plus la théorie philologique que l'exactitude de l'interprétation.

Venant à l'appréciation des travaux de M. Saint-Martin sur les écritures cunéiformes, M. Lassen les juge avec une sévérité dont on ne peut malheureusement les défendre; il est cependant juste de remarquer que le savant académicien a le premier introduit dans la lecture des noms royaux deux nouvelles valeurs, celles des deux premiers caractères du nom de *viçtâçpa*, et que M. Lassen les a adoptées comme plus exactes que celles qui avaient été proposées par M. Grotefend. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette découverte ne saurait entrer en comparaison, ni pour le mérite, ni pour l'intérêt, avec une simple conjecture qui fut pour cette étude une précieuse révélation, mais une révélation dont l'auteur ne comprit sans doute pas lui-même toute l'importance, puisqu'il négligea d'en profiter. Rask, savant ingénieux, qui n'a pénétré bien avant dans aucune des voies de la philologie, mais qui a laissé la trace de son passage à l'entrée de presque toutes, avait obtenu dans l'Inde une connaissance de la langue zende de beaucoup supérieure à celle qu'en avait rapportée Anquetil; en examinant les applications qu'avait voulu faire M. Grotefend de cette langue à l'interprétation des inscriptions cunéiformes, il fut naturellement conduit à rétablir aux places des génitifs pluriels les désinences *anâm* et *aoâm* qui lui étaient familières, et le mérite de cette correction ne lui laissa plus de

doute, lorsqu'il observa que du rapprochement des deux consonnes *m* et *n* dans un mot dont on n'avait encore donné ni une lecture, ni une interprétation satisfaisantes, résultait la forme en apparence régulière du nom d'*Achéménide;* or il ne pouvait y en avoir un qui fût plus attendu dans la lecture des inscriptions : aucun de ceux qui connaissent l'importance philologique de ces deux lettres dans les langues arianiennes, ne méconnaîtra combien de découvertes heureuses pouvaient être contenues en principe dans cette première donnée; Rask ne l'ignorait peut-être pas, mais il n'essaya de faire aucun nouveau progrès dans l'étude des caractères cunéiformes.

Après avoir ainsi rappelé les secours qu'il peut emprunter aux travaux de ses devanciers, M. Lassen fait connaître les monuments auxquels doivent s'appliquer ses propres recherches; ils sont assez peu nombreux et tous assez connus pour que je puisse me dispenser d'en reproduire ici l'énumération. Je m'abstiens également d'examiner les principes de critique qui ont dirigé ce savant dans le choix des variantes que présentaient les copies de Niebuhr et de Ker Porter, ainsi que dans la restitution de la grande inscription copiée par C. Lebrun; l'appréciation de ces principes appartient à la critique générale des textes persépolitains, et l'occasion de remarquer combien l'application en est satisfaisante et s'accorde heureusement avec les faits philologiques se présentera trop souvent dans la suite de

ces observations, pour que je veuille anticiper sur une discussion qui peut seule être complète et éclairée de preuves suffisantes : mais je puis dire dès maintenant que M. Lassen défend avec succès les copies de Niebuhr des soupçons inconsidérés que M. Grotefend avait élevés contre leur exactitude, et rend à la mémoire du célèbre voyageur un hommage auquel s'associeront avec empressement tous ceux qui prennent intérêt à l'étude de l'antiquité orientale. Ce sont là les diverses observations que M. Lassen a exposées dans son introduction et qui lui ont paru nécessaires moins encore pour préparer la discussion et la dégager de toutes difficultés, que pour faire bien reconnaître dans quel état de la science il a entrepris ses recherches, quelle direction il leur a donnée, de quels secours il les a fait profiter, par quels principes de critique il les a réglées, et enfin par quel caractère particulier elles doivent se distinguer de celles qui les ont précédées.

L'ordre qu'a suivi M. Lassen dans la discussion d'un sujet si complexe n'est sans doute pas le plus systématique qu'il fût possible d'adopter; mais il est certainement le plus logique, et ce genre de mérite me paraît préférable à l'autre. Il eût sans doute été facile à l'auteur, après avoir trouvé ou confirmé ses résultats les uns au moyen des autres, de les présenter dans un ensemble systématique où ils eussent paru simultanément avec les avantages de leurs analogies et de leurs rapports; où tous les

faits eussent prouvé les uns pour les autres, où leurs connexions et leur divisions eussent été établies par des exemples prudemment choisis, où les incertitudes mêmes se fussent commodément dissimulées et comme perdues au milieu des exceptions : la découverte eût sans doute reçu de cette apparente régularité un nouvel éclat, mais l'utilité de son exposition n'eût pas été la même, et la critique, qui réserve toujours ses droits, n'eût pas hésité à déranger tout le système pour examiner chaque résultat dans l'ordre où il avait été trouvé et au milieu même des faits qui pouvaient lui servir de preuves. Le plan de M. Lassen est plus simple; sa méthode moins ambitieuse est plus sûre et plus satisfaisante pour l'esprit; procéder du connu à l'inconnu, distinguer constamment ce qui est certain de ce qui est douteux, classer séparément les significations vérifiées par l'étymologie et celles qui n'ont d'autre autorité qu'une conjecture, éviter les confusions en ne dissimulant aucun motif de doute, ne se permettre la divination que lorsque les faits restent inaccessibles aux moyens ordinaires de la critique; attendre de la découverte de nouvelles inscriptions l'éclaircissement des doutes et la restitution des lacunes, s'avancer lentement mais sûrement dans une étude encore presqu'inexplorée, telle est la méthode qu'annonce M. Lassen et celle dont il ne s'est point départi dans tout le cours de son ouvrage. Quelque rigoureuse que fût cette méthode, il ne devait pas d'ailleurs se refuser un secours

dont on serait d'autant moins fondé à lui reprocher l'usage, qu'il ne l'emprunte que de lui-même et qu'il en a usé avec une grande réserve; je veux parler de cette fiction, inévitable irrégularité des travaux de ce genre, qui permet à un auteur d'assumer dans la discussion d'une question et au profit de l'opinion qu'il adopte, plusieurs résultats de ses recherches certainement acquis à son étude particulière, mais dont la preuve doit se faire encore longtemps attendre, résultats qui n'en sont pas moins admis comme prouvés jusqu'à ce que l'on possède enfin les moyens d'en apprécier le mérite. C'est sans doute que dans ces recherches, qui doivent tirer toutes leurs preuves d'elles-mêmes, une vérité ne se donne jamais seule; que deux vérités semblables sont nécessaires pour se produire et se prouver l'une l'autre, ou seulement pour se prêter mutuellement quelque probabilité, et que dans certains cas, obligée de se former des éléments mêmes du sujet, et sans secours extérieurs, la conviction repose avec confiance sur une grave faute de logique, l'admission de plusieurs faits à prouver les uns pour les autres par assimilation, sans que dans le cercle de ces faits il s'en trouve un seul dont les conditions soient telles qu'il puisse prouver plus que les autres, et ouvrir ainsi un ordre régulier de preuves.

M. Lassen, afin d'éviter de fastidieuses répétitions, a examiné séparément dans des parties distinctes de son travail certaines séries de faits qui se

lient entre elles dans la recherche et dont les résultats semblent s'attendre les uns les autres; cette distribution de la matière, qui était pour ainsi dire indiquée à l'auteur par ses propres études, a l'avantage de rendre les difficultés plus accessibles en les divisant, et le mérite de présenter les faits dans l'ordre où les a trouvés l'observation.

La seconde section du livre de M. Lassen, celle qui suit l'introduction, est consacrée à l'examen philologique, plus détaillé et plus précis qu'il n'avait été fait, des noms royaux déchiffrés par M. Grotefend. Le savant orientaliste soumet d'abord à cet examen le nom de Xerxès : après avoir fait reconnaître l'identité des leçons que présentent les inscriptions persépolitaines et de celles que donne le célèbre vase d'albâtre du cabinet des antiques, il discute avec tous les secours qui sont à sa disposition, et en se référant sans cesse aux lois euphoniques de la langue zende, la valeur de chacun des caractères qui composent ce nom royal. Ses observations, dont je ne pourrais faire apprécier le mérite qu'en les transcrivant tout entières, confirment la lecture de M. Grotefend. La détermination d'une seule lettre paraît présenter à M. Lassen quelque difficulté; M. Grotefend la lit *h*, en admettant toutefois qu'elle puisse dans certains cas passer à la valeur de *y* et de *v*; M. Saint-Martin lui attribue la valeur de *e*, en se fondant sur la lecture du nom hiéroglyphique de Xerxès; M. Lassen, qui se range à l'opinion de M. Grotefend, pense qu'il ne faut pas plus emprun-

ter à la lecture hiéroglyphique qu'aux transcriptions hébraïques les motifs de déterminer critiquement la valeur d'un caractère cunéiforme, parce que les lois orthographiques des langues sémitiques et égyptienne n'ont rien de commun avec celles des langues arianiennes en général, et de l'ancien dialecte persique en particulier. C'est d'une ingénieuse et délicate analyse de plusieurs autres mots des inscriptions dans lesquels se représente cette lettre, soit comme radicale, soit comme désinentielle, que M. Lassen déduit les preuves nombreuses qui lui paraissent établir avec toute la certitude désirable la valeur qu'il attribue à ce caractère. Je n'entrerai pas ici dans le détail de cette discussion, parce que je me propose d'y revenir dans une autre partie de ce travail, pour soumettre au jugement de M. Lassen quelques doutes sur les preuves dont il a entouré son opinion, et quelques conjectures destinées à justifier une autre valeur qui me paraît plus généralement applicable. En réservant ainsi successivement, dans le cours de cette rapide analyse, les questions sur lesquelles je ne m'accorde pas aussi complétement que sur les autres avec mon savant ami, je m'assure l'avantage de les exposer à un moment où le système original parcouru tout entier sera mieux connu, et où je pourrai tirer avec plus d'autorité, de ses diverses parties, des preuves à l'appui des opinions nouvelles que j'énoncerai dans une discussion devenue plus facile à limiter et à suivre. Le léger dissentiment que j'annonce sur la forme

même du nom de Xerxès dans l'ancienne langue des Perses en appellera naturellement un autre sur la dérivation étymologique de ce nom propre, c'est-à-dire sur les moyens de retrouver, dans les éléments de la lecture, la signification d'*ἀρήϊος* qui nous a été transmise par Hérodote, et à laquelle ne répond peut-être pas assez exactement l'interprétation proposée par M. Lassen. Ce savant orientaliste passe à l'examen du nom de Darius : quatre éléments sont connus; quelques observations suffisent à en confirmer deux autres; un seul reste à déterminer, auquel paraissent en effet ne pouvoir convenir les valeurs *e*, *i* et *y* qui lui ont été successivement imposées par MM. Grotefend, Saint-Martin et Rask. Après avoir démontré que ces savants se sont tous exclusivement attachés à copier dans leur lecture la forme grecque *Δαρεῖος*, que nous savons manquer d'authenticité, ou la transcription hébraïque דריוש *Daryavesch*, d'après laquelle a été restituée, dans le texte de Strabon, la leçon *Δαριαύην*, M. Lassen rassemble des exemples peu nombreux, mais concluants, pour faire sortir de leur rapprochement la véritable valeur du caractère discuté, laquelle est *w*, se liant dans le nom de Darius à l'*u* qui le suit[1]. Cette correction me paraît être l'une des plus ingénieuses qu'ait faites M. Lassen et une de celles qui ont eu les plus heureuses conséquences pour le développement de ses propres recherches,

[1] J'exposerai dans la suite de ces observations les motifs qui me font préférer comme valeur de ce caractère la simple consonne *v*.

puisqu'il lui doit la révélation du fait orthographique le plus inattendu de tout le système d'écriture persique. Je mets d'autant moins de réserve dans ces éloges, que je suis encore obligé de m'écarter de l'opinion de M. Lassen sur la forme originale du nom de Darius, dans laquelle je persiste, après les savants qu'il a nommés, à retrouver un élément correspondant à la voyelle *i* de la forme grecque, voyelle conservée jusque dans la leçon fautive des manuscrits de Strabon : l'une et l'autre leçon rend d'ailleurs également compte de l'étymologie de ce nom propre et s'accorde avec la signification de *ἑρξείης* que lui attribue Hérodote, dont l'exactitude se vérifie ici encore par la philologie. Je pourrais passer immédiatement à l'examen du nom d'Hystaspe, si je ne devais donner, avec M. Lassen, quelque attention à une autre forme du nom de Darius qui se rencontre dans une des petites inscriptions, les premières déchiffrées par M. Grotefend : j'y reconnais certainement le génitif de ce nom, caractérisé par l'insertion d'une nouvelle lettre avant la désinence *as*; mais une analogie de formation, d'ailleurs très-remarquable, avec le zend et le sanscrit, ne me paraît pas un motif suffisant de donner à cette lettre la valeur de *a* que lui assigne M. Lassen. Je proposerai plus bas, pour cette lettre d'un fréquent usage, une détermination qui me paraît être mieux en rapport avec la généralité des faits. L'analyse orthographique du nom d'Hystaspe, dont la dernière partie reproduit un mot zend si

fréquent dans la composition des noms propres, n'offrirait aucune difficulté et confirmerait pleinement la lecture de M. Grotefend, s'il n'existait deux formes de ce nom, la première, antique et la seule étymologiquement exacte, la forme zende *vîstâçpa;* la seconde évidemment dérivée de la première par une altération conforme aux règles euphoniques de la langue pehlvie, et dont on doit reporter l'origine assez haut, s'il faut la reconnaître, comme il est probable, dans la forme grecque Ὑστάσπης ou Ὑστάσπας[1]. Entre ces deux leçons, M. Grotefend s'était décidé pour la dernière et avait lu *Gôchtaçpa;* M. S[t]-Martin, se rapprochant de la forme zende telle que la lui faisait voir Anquetil, lisait *Vychtasp;* M. Lassen rétablit la forme zende elle-même dans toute sa pureté, et justifie cette restitution par des preuves qui ne paraissent devoir souffrir aucune objection; il s'attache à justifier la seule différence orthographique qui existe, à son avis, entre les deux leçons zende et persique, l'*i* bref qui remplace dans cette dernière l'*î* long du zend; mais j'espère prouver, lorsque le moment en sera venu, que cette différence n'est pas réelle et que l'*î* long appartient aussi légitimement à la forme persique qu'à la forme zende. M. Lassen, en recherchant la signification encore si douteuse de ce nom à la fois héroïque et historique, le rapproche, après M. Burnouf, d'une glose grecque qui ne me paraît pas moins curieuse qu'à ces deux savants, mais que j'essayerai d'expli-

[1] Xénophon, *Cyrop*. l. VIII, chap. III.

quer à l'aide d'autres mots également empruntés aux inscriptions et dans un sens plus conforme à l'interprétation originale. Ici se termine la révision qu'avait entreprise M. Lassen, et qui a eu pour principal résultat de renouveler à l'épreuve de la philologie l'autorité de presque toutes les déterminations proposées par M. Grotefend, en corrigeant les autres par les plus heureuses conjectures : les valeurs des caractères qui forment les trois noms propres sont donc désormais acquises à la critique, et comme un résultat et comme un moyen de nouvelles découvertes.

Dans la section suivante, M. Lassen s'est proposé de fixer la valeur des lettres qui entrent dans la formation des flexions, non pas de toutes indistinctement, mais de celles qui sont encore indéterminées. Il est pour ainsi dire appelé dans cette voie par la belle découverte de Rask, méconnue par son auteur même. Le savant orientaliste développe quelques-unes des conséquences qu'il est possible de lui faire produire, et, la fécondant pour ainsi dire par ses propres recherches, montre comment, d'un fait matériel exactement observé, une analyse ingénieuse peut faire sortir la notion des éléments les plus intimes et les plus délicats de la constitution grammaticale d'un idiome. Aucune recherche n'avait encore mieux prouvé que l'observation des plus petites différences dans les plus grandes ressemblances est une condition essentielle de la parfaite connaissance d'une langue; de l'étude de quelques flexions

et de leurs analogies avec les flexions correspondantes en zend et en sanscrit, M. Lassen a su déduire des principes orthographiques d'une extrême précision qui, si je puis m'exprimer ainsi, organisent la lecture des inscriptions, principes dont plusieurs me paraissent établis avec certitude, dont quelques autres sont, si je ne me trompe, destinés à être modifiés avec les faits auxquels il les a empruntés : quoi qu'il en soit de cette opinion, quand on considère le petit nombre des matériaux et la richesse si variée des résultats, on ne peut s'empêcher de reconnaître une grande puissance dans le moyen d'étude, une grande supériorité d'esprit dans celui qui l'a employé. Cette discussion philologique, bien qu'elle pénètre profondément dans le système grammatical du dialecte persique, ne sera sans doute pas considérée comme prématurée, parce que les flexions auxquelles elle s'applique, par leur fréquent retour autant que par la précision de leur forme, se signalent à l'attention et aux premières recherches de ceux qui examinent critiquement les inscriptions, et que l'esprit, satisfait de retrouver dans une langue inconnue des formes grammaticales que ses études antérieures lui ont rendu familières, reçoit de cette circonstance un puissant encouragement à suivre, à compléter, à étendre ces analogies, et se prépare à de nouvelles difficultés ainsi qu'à de nouveaux efforts. J'entrerai dans peu de détails, parce que les questions traitées dans cette partie de l'ouvrage sont presque toutes de l'ordre de celles que je réserve

pour les discuter avec plus d'ensemble à la suite de cette analyse; j'indiquerai seulement ici, par de rapides observations, quelques points sur lesquels je regrette de ne pouvoir partager l'opinion de M. Lassen. Au sujet du premier exemple que cite ce savant, sans m'arrêter à exposer les motifs qui m'engagent à lire d'une autre manière le mot *pchunâm*, j'observerai simplement qu'on eût attendu une leçon plus conforme aux lois euphoniques de la langue zende, telle que celle de *fchunâm;* le mot प्सु *psu* se lit, il est vrai, dans le *Nirukti*, mais avec un autre sens que celui que M. Lassen lui attribue par une ingénieuse conjecture [1]; les exemples manqueraient d'ailleurs dans nos inscriptions pour justifier la préférence accordée à une forme purement sanscrite sur une forme zende, et c'est un premier motif de doute dont je me permets de me prévaloir contre l'existence d'un tel mot. Je ne signale, dans le même exemple, un autre désaccord sur la lecture, que pour exprimer encore un doute sur les conséquences qu'a tirées l'auteur de la forme du mot *thichâm*, qui lui représente le sanscrit *técham* et le zend *taêcham;* le genre de *thichâm*, qui, cette équivalence reconnue, n'est plus douteux, implique celui de *dahunâm*, qui ne peut pas être distinctement exprimé à cette forme du mot, et qui se trouve ici déterminé par la loi de concordance; il est donc nécessaire d'admettre que le mot *dahu*, qui se pré-

[1] Le glossaire védique donne à *psu* la signification de *vache*.

sente dans tous les autres passages avec des formes féminines, existe dans celui-ci à l'état de masculin. M. Lassen, en recherchant la cause de cette anomalie, a cru la trouver dans une différence de signification dont la différence de genre serait le signe; et cette conjecture, certainement ingénieuse, lui a paru pouvoir emprunter quelque autorité de la place qu'occupe le mot *dahunâm* dans l'inscription consacrée à l'énumération des satrapies; il reconnaît donc à *daha* (m.) la signification de *peuple*, et à *dahu* (f.) celle de *province*, qui lui est ordinairement attribuée. Cette distinction, qui peut avoir été anciennement admise dans la Perse, mais dont on ne trouve cependant aucune trace dans le Zend-Avesta, ne saurait du moins, dans mon opinion, être établie sur le texte dont s'autorise l'auteur, parce que ma lecture me donne une forme féminine pour le pronom qui accompagne *dahunâm* et restitue ainsi à ce mot son genre et son sens propres. Les observations que M. Lassen a réunies autour de l'exemple *imâm dahâum* sont d'une finesse et d'une exactitude également remarquables, et j'emprunterai plus d'une fois leur autorité pour confirmer quelques résultats de mes propres recherches. Mais où M. Lassen a déployé avec le plus d'habileté, de subtilité même, toutes les ressources de sa science philologique, c'est dans l'exposition de sa théorie de l'insertion de l'*a* bref entre les consonnes afin d'en faciliter la prononciation, ou, pour m'exprimer d'une manière plus systématique, de sa théorie de l'expression et

de la suppression de cette voyelle supposée inhérente à chaque consonne. Cette théorie ne pouvait souffrir qu'une seule objection; elle a été prévue par l'auteur, qui démontre que la lecture ne sera pas transformée par des déplacements arbitraires de voyelles et de consonnes, que l'interprétation n'en éprouvera aucune variation, et que, loin de créer la même incertitude de lecture que celle dont les langues sémitiques nous offrent l'exemple, son système, auquel échappent à peine un ou deux faits isolés, rapproche par d'évidentes analogies l'organisation de l'écriture cunéiforme de celle de l'écriture *dêvanâgarî*. M. Lassen est peut-être moins heureux quand il recherche quelles sont, dans ce système, les fonctions de l'élément qu'il suppose représenter cette voyelle sous sa forme initiale et isolée; les difficultés de l'exposition n'ont pu être sauvées par l'excessive habileté de l'auteur à disposer les faits dans un ordre où ils semblent se déduire et se prouver l'un l'autre; il y a des faits que n'admettent point les règles et que ne reçoivent même pas les exceptions, et je ne puis croire que l'auteur se soit complétement satisfait lui-même de lectures telles que *âur^{a}m^{a}zdâaâ* et *âahâhâ*; il y a dans cette accumulation de voyelles des impossibilités euphoniques et étymologiques qui eussent dû avertir l'auteur de l'impropriété de son attribution. Je n'ignore pas que cette considération même, entourée de quelques exemples dont un au moins, *drhahâ*, supposé représenter le nom des Dranges, peut être

récusé, est précisément celle qui a engagé le savant orientaliste à supposer que le caractère ⟨=⟨, dans la composition duquel on peut reconnaître un *n*, participe de la nature de la nasale zende ꞔ, doit se prononcer *ğ* dans l'intérieur des mots, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle, et servir de lettre d'annexion entre certaines flexions et le thème auquel elles s'ajoutent, ou bien entre certaines lettres qui sont dans la prononciation d'un rapprochement difficile. On obtient par cette conversion de valeur des lectures d'une forme presque zende, telles que *âur*ᵃ-*m*ᵃ*zdâğâ* et *âğhâhâ* [1]. De quelques objections que soit susceptible cette attribution d'une double valeur, et l'auteur, je dois le dire, ne les a pas dissimulées, je suis encore plus troublé de devoir reconnaître cette lettre avec la simple valeur de *a* au commencement de plusieurs mots où l'étymologie semble appeler nécessairement une aspiration, comme dans les mots zends correspondants; il me suffira de citer quelques noms géographiques, tels

[1] M. Lassen hésite d'autant moins à admettre cette conversion de valeur, cette transition de la voyelle à la nunnation, qu'il suppose que les nasales étaient très-faiblement prononcées dans la langue des Perses; il croit en trouver la preuve dans ce fait certainement remarquable, que les deux noms géographiques *aidhus* et *g*ᵃ*dâr*, qui se lisent dans les inscriptions, et dans lesquels on peut reconnaître les Ἰνδοὶ et les Γανδάριοι d'Hérodote, sont écrits sans nasale et paraissent avoir dû être prononcés de même. J'avoue que je ne suis point frappé du mérite de cet argument, parce que la suppression de *n* quiescente devant les dentales et les palatales est un fait orthographique depuis longtemps observé dans les langues sémitiques, dont nos inscriptions offrent plusieurs exemples inat-

que *ary^ew^a*, en zend *harôyu; ar^aq^atis*, en zend *haraqaiti; aidhus*, en zend *hĕndu*. La simple assertion que l'aspirée s'efface constamment au commencement des mots dans l'ancienne langue des Perses ne me paraît pas, je l'avoue, une autorité suffisante pour une si grande anomalie, et, dans l'absence de preuves, je ne saurais considérer au moins comme une analogie satisfaisante la suppression de *h* devant la voyelle *u*, parce que cette voyelle est virtuellement aspirée dans le dialecte persique, comme en grec, lorsqu'elle est initiale. Je proposerai dans la suite de ce travail, pour cette lettre si difficile à déterminer, une valeur qui me paraît susceptible de moins graves objections que celle que M. Lassen a adoptée et si ingénieusement défendue contre ses propres doutes. Sorti des embarras de cette discussion, il revient à son système orthographique et en résume ainsi les principes les plus essentiels : 1° les lettres qui appartiennent aux classes dites grammaticalement des *ténues* et des *moyennes* ne peuvent se suivre

tendus dans ce système d'écriture, et qui, par un singulier accord, se retrouve dans les légendes pehlvies des médailles bilingues de la Bactriane et de l'Inde, mais un fait orthographique isolé qui ne peut avoir influé, dans le dialecte persique, sur l'existence ni même la prononciation des nasales placées dans d'autres conditions. L'affinité de ce dialecte avec la langue zende, surchargée de nasales, suffirait seule pour rendre cette supposition improbable. M. Lassen est d'ailleurs si disposé à atténuer la nasale dans l'élément *ğ*, qu'il propose l'option entre cette valeur et celle de *h*, qui lui paraît autorisée par des analogies dont je ne me rends pas compte d'une manière satisfaisante. C'est cette dernière valeur que j'ai adoptée comme représentant exactement cette lettre dans toutes les positions.

l'une l'autre immédiatement; 2° aucune consonne ne peut se doubler, en sorte que deux consonnes semblables, se suivant immédiatement, doivent être séparées par l'insertion d'un *a* bref; 3° la présence d'une autre voyelle exclut la voyelle inhérente; 4° la voyelle *a* doit s'attacher à toutes les consonnes finales dont la prononciation ne peut être suspendue; 5° il n'y a guère d'incertitude que dans la rencontre des nasales et des semi-voyelles avec d'autres consonnes, et là encore il y a plutôt insuffisance des règles générales qu'indécision absolue sur chaque fait en particulier. En considérant les rapports de ce système avec celui de l'écriture *dévanâgarî*, l'auteur ne peut s'empêcher d'avouer qu'il est moins complet et moins parfait que ce dernier, où toute incertitude dans la lecture est prévenue par le signe de quiescence et les ligatures de consonnes, et, l'on peut ajouter, où les voyelles sont plus distinctement attribuées par leur adscription aux consonnes. J'essayerai néanmoins de démontrer que sous ce dernier rapport le système de l'écriture persique est autrement et mieux organisé que ne paraît l'avoir soupçonné M. Lassen. Ce savant se demande, en présence de ces analogies incomplètes, si l'écriture *dévanâgarî* n'est pas le perfectionnement d'une écriture antique moins régulière; si les Indiens, pour emprunter les ingénieuses expressions de l'auteur, à l'époque où ils ne s'étaient pas encore séparés des Arianiens et de leurs traditions scientifiques, où les peuples des *provinces* (*daqyu*) n'étaient

pas devenus des *brigands* (*dasyu*), où l'Inde n'était pas encore descendue sur les bords de la Yamunâ, de la Sarasvatî et du Gange; si les Indiens, à cette haute époque, n'avaient pas, en commun avec les Arianiens, des rudiments d'écriture, qui, transportés par les migrations dans les contrées où l'Inde s'est étendue, y reçurent, comme les éléments de la civilisation politique et religieuse, une nouvelle organisation et une nouvelle forme. Si cette écriture a réellement existé, pourquoi ne s'en est-il conservé aucune trace dans les contrées autrefois occupées par les Arianiens? Le temps nous a-t-il tout envié ou nous réserve-t-il des découvertes inespérées? Ce sont là de hautes et de graves questions, auxquelles nous ne pouvons avoir la prétention de répondre autrement que par des conjectures plus ou moins plausibles. Pour moi, si j'avais à dire ce qui me paraît le plus probable, j'exprimerais des doutes sur la haute antiquité dans l'Inde de l'écriture *dêvanâgarî* et de l'admirable système qu'il présente; sur les analogies qu'on peut supposer entre cette écriture, à ses divers degrés de développement, avec les écritures des peuples arianiens et mlêtchtchhas; sur l'existence à aucune époque, dans les contrées occupées par ces peuples, d'un système graphique fondé sur le même principe que l'écriture *dêvanâgarî;* j'indiquerais peut-être, mais avec une grande réserve, comme le type commun de toutes les écritures arianiennes, l'écriture *yavanânî* ou une autre écriture sémitique; et s'il se produisait, comme je le pré-

sume, dans cet ordre de comparaison, des analogies systématiques mieux vérifiées que celles qu'on essayerait d'établir avec le *dêvanâgarî*, je les suivrais d'Occident en Orient, au lieu d'attendre le mouvement scientifique de la direction opposée. Quant aux rapports que M. Lassen reconnaît entre l'organisation de l'écriture cunéiforme du premier système et celle de l'écriture *dêvanâgarî*, plusieurs sont démontrés et constants; mais, comme ils sont isolés et que les deux organisations ont des principes différents, telle est du moins l'opinion que je me suis formée et que je me réserve d'exposer dans la suite de cet examen, je ne pense pas qu'on puisse considérer ces rapports comme les preuves d'une commune origine des deux systèmes graphiques, ni même comme les indices d'emprunts partiels que l'un aurait faits à l'autre. Je m'abstiens, à l'exemple de M. Lassen, de proposer aucune conjecture sur les rapports de l'écriture cunéiforme du système persique avec celle des deux autres systèmes.

Après avoir ainsi constitué les principes orthographiques de sa lecture, M. Lassen la soumet à une nouvelle et plus grave épreuve, en l'appliquant aux noms de peuples ou de contrées énumérés dans une des inscriptions copiées par Niebuhr et par Porter; si ces principes sont l'expression exacte de la réalité des faits, leur application devra produire des lectures d'une irréprochable correction, dans lesquelles il sera facile de recon-

naître les noms qui nous ont été conservés sous leur forme originale par les livres zends, et dont Hérodote et Ctésias nous ont transmis d'antiques transcriptions; les éléments de critique et de décision sont ici nombreux, l'épreuve peut être sévère; si elle est favorable au système de lecture, l'exactitude de ce système sera nécessairement confirmée, et il ne lui manquera, si je puis ainsi m'exprimer, aucun témoignage, aucune autorité.

Je n'ai que peu de mots à dire sur l'importance du texte auquel s'appliquent les recherches de M. Lassen; telle est cette importance, qu'aucune parole ne saurait y ajouter; c'est peut-être le plus précieux document public que nous puissions recouvrer du règne de Darius; c'est la division politique de l'empire des Achéménides, c'est la notice de l'Asie au VIe siècle avant notre ère, telle que la connaissaient les Perses, c'est un acte officiel qui constate l'imposition d'un tribut sur toutes les provinces de l'empire, c'est-à-dire l'acte politique le plus important du règne auquel appartient ce monument. Il y a là un immense intérêt et dans l'étude des faits qui emprunte à ce monument une nouvelle valeur, et dans la comparaison avec cette autorité originale de tous les textes classiques qui ont été longtemps eux-mêmes sur ces divers sujets des autorités, sinon incontestées, au moins généralement reconnues, et qui viennent aujourd'hui se vérifier sur ce témoignage d'une irrécusable authenticité, pour confirmer ce qu'ils ont de vrai, pour éclairer ce qu'ils

ont de douteux, pour rectifier ce qu'ils ont d'inexact. Mais ce n'est pas ici le lieu d'instituer cette comparaison; je dois suivre M. Lassen qui, sans s'arrêter à ces considérations générales, explique ingénieusement, comme c'est son habitude, sur chaque nom ethnographique du texte persépolitain, le passage qui lui correspond dans la célèbre énumération des satrapies d'Hérodote; chacun de ces passages lui fournit le sujet d'observations historiques, géographiques et philologiques dans lesquelles il déploie au plus haut degré cette ingénieuse sagacité et cette érudition féconde qui le placent au premier rang des orientalistes de notre siècle; la moindre utilité qu'il donne à chacune de ces petites dissertations, c'est la correction d'un passage d'auteur grec ou le rapprochement des divers textes qui se rapportent à un même sujet. Qu'il me soit permis d'ajouter à ce savant commentaire quelques observations d'une bien moindre valeur, et d'exprimer quelques doutes sur deux ou trois des attributions proposées par l'auteur.

Le premier nom géographique que rencontre M. Lassen vers la partie moyenne de l'inscription, lui présente un caractère si insolite et d'une détermination si conjecturale, que pour ne pas réunir toutes les difficultés à la fois à l'entrée de l'étude, il s'est réservé d'expliquer sa lecture à la fin de la section, en annonçant simplement que ce nom, qu'il lit *qwañ* représente l'ancienne ville de Médie nommée Χαύων ou Χόανα par les Grecs. Je ne m'en-

gagerai pas ici dans l'examen des raisons philologiques par lesquelles M. Lassen essaye de justifier sa lecture, parce que j'ai l'intention d'en proposer moi-même une autre qui me paraît susciter moins d'objections. La seule observation critique que je veuille présenter en ce moment et qui est d'un ordre général, c'est que la mention de *Χαύων*, ville ou district de la Médie, ne semble pas pouvoir exister simultanément dans ce texte avec celle de la Médie elle-même, telle que la décrit Hérodote dans l'énumération des satrapies (III, 92)[1]. Le nom de la *Médie*, ou

[1] Il est étonnant qu'aucun savant n'ait encore essayé de déterminer la synonymie géographique et l'emplacement moderne de la ville de *Χαύων* ou *Χάονα*, connue par quelques rares mais célèbres témoignages. Il semble cependant que cette détermination présente peu de difficultés et d'incertitudes, et qu'elle se présente comme d'elle-même à l'esprit dans un simple rapprochement de mots. J'essayerai du moins de démontrer que ce nom et quelques autres semblables appartiennent à une ville qui a, sous une dénomination légèrement différente, tenu une place considérable dans l'histoire ancienne de l'Arménie, lorsque la Médie était déjà réunie à ce royaume. Le plus ancien témoignage qui nous soit parvenu sur cette ville déjà célèbre dans la haute antiquité, est celui de Ctésias, qui se lit dans Diodore de Sicile, au moins en substance. Dans son expédition de Médie, Sémiramis, après avoir fait exécuter les magnifiques travaux du mont *Baghistanon*, visita la ville de *Chauon*: *Ἐντεῦθεν δ' ἀναζεύξασα καὶ παραγενομένη πρὸς Χαύονα πόλιν τῆς Μηδίας, κατενόησεν ἔν τινι μετεώρῳ πεδίῳ πέτραν τῷ τε ὕψει καὶ τῷ μεγέθει καταπληκτικήν. Ἐνταῦθα οὖν ἕτερον παράδεισον ὑπερμεγέθη κατεσκεύασεν, κ. τ. λ.* Étienne de Byzance, dont l'orthographe pour ainsi dire officielle a servi à rectifier celle des manuscrits de Diodore, nous a conservé les premières lignes du texte de Ctésias : *Χαύων, χώρα τῆς Μηδίας. Κτησίας ἐν πρώτῳ Περσικῶν· « ἡ δὲ Σεμίραμις ἐντεῦθεν ἐξελαύνει, αὐτή τε καὶ ἡ στρατιὰ καὶ ἀφικνεῖται εἰς Χαύονα τῆς Μηδίας.»* Je conçois facilement que Wahl, avec sa confuse érudi-

plutôt, si je ne me trompe, des *Mèdes*, est celui qui suit immédiatement dans le texte l'ethnique dont la lec-

tion, ait cru retrouver cette ville dans celle de *Khoï* (*Vorder u. mittel As.* p. 537), que Barbié du Bocage, aussi confus et moins érudit, l'ait identifié avec *Koum*; mais je ne puis m'expliquer par quelle étrange préoccupation M. Saint-Martin, qui avait fait de la géographie de ces contrées l'objet d'une étude particulière, a pu méconnaître dans la ville de Χαύων celle de *Vân* Վան, nommée aussi *Vânakert* Վանակերտ ou *Vanapert* Վանաբերդ. Toutes les circonstances s'accordent pour constater l'identité de ces deux villes; les récits de Diodore de Sicile et de Moïse de Chorène, qui suit ici l'autorité de Maribas Katina, sont aussi conformes qu'on puisse l'attendre de deux auteurs qui ont puisé à des sources différentes : c'est dans son retour de la conquête de l'Arménie que Sémiramis visite le lac de *Vân*, et que, charmée de l'aspect du lieu, elle le désigne comme l'emplacement d'une nouvelle résidence royale. Ici se produit l'exagération des écrivains orientaux : la *Petra* de l'historien grec, si facile à reconnaître dans le rocher du château de *Vân*, se change en une haute et large terrasse formée, par ordre de la reine, d'immenses quartiers de roches d'un poli éclatant et liés par un ciment indestructible; sur cette terrasse elle construit de magnifiques palais, de même que dans Ctésias, elle établit un *παράδεισος* ou parc de plaisance sur le sommet du rocher escarpé. Je ne suivrai pas plus loin cette comparaison; car, bien que la ville de *Vân* porte encore aujourd'hui le nom de *Schamiramakert* ou *ville de Sémiramis*, j'entretiens trop de doutes sur l'existence historique de cette reine célèbre pour vouloir emprunter à cette comparaison autre chose que la ressemblance générale des traditions rapportées par Ctésias sur Χαύων et par Moïse de Chorène sur *Vân* : cette ressemblance des récits de l'auteur arménien avec ceux de Diodore sur les *ouvrages de Sémiramis* en Médie est d'elle-même si frappante, que M. Saint-Martin l'a reconnue et indiquée dans son Mémoire sur les découvertes faites à *Vân* par l'infortuné Schultz, mais sans essayer d'en faire une application particulière, ni sans paraître croire que la comparaison des textes dût produire quelque notion positive. *Chaon* devait néanmoins se représenter à ses recherches dans des temps plus modernes et dans des auteurs plus précis; la critique a en effet restitué au texte de Polybe

ture est contestée. M. Lassen, après avoir remarqué que la Médie semble désignée par l'ordre qu'elle oc-

(v, 54) le nom de Χαυωνῖτις, district de *Chaon*, que la critique, celle de Casaubon et de Saumaise, en avait effacé pour lui substituer le nom de Χαλωνῖτις, déplacement contredit par le texte même de Polybe qui se rapporte aux affaires de la Médie. Ptolémée connaît, dans la Médie, la ville de Χόανα, qui est évidemment identique avec Χαύων; la carte construite par Agathodémon la place dans la *Médie Rhagiane*, au-dessous d'*Ecbatanes* et à peu de distance des *Pyles Caspiennes*, sans la moindre indication d'un lac? c'est là sans doute une position bien variable; mais il n'en est guère de plus précises dans la partie orientale de la géographie de Ptolémée. Ce n'est pas cette ville, mais une ville inconnue de Βαύανα que M. Saint-Martin a empruntée à Ptolémée comme le synonyme géographique de *Vân*; il eût dû remarquer que, située en Arménie, Βαύανα ne pouvait par cela même représenter une ville de la Médie. *Vân*, s'il faut en croire les Arméniens, doit son nom à un roi nommé Van, qui a existé quelque temps avant l'époque d'Alexandre et qui a relevé cette ville de ses ruines. Cette fabuleuse tradition est contredite par tous les témoignages de l'antiquité : pour moi, je trouve l'origine de ce nom dans la forme médique Χαύων, ou plutôt dans la forme originale de cette transcription que je crois être *Hvana*, pour *Huvana*, ville bien défendue, bien protégée. On pourrait encore supposer une forme composée de la particule *hu* et de la racine *van* passée à l'état de substantif, *Hvan*, ville bien protégée, bien gardée. Cette forme est plus insolite, mais elle a le mérite de représenter plus exactement la prononciation de Χαύων. C'est de *Hvan*, dont l'aspiration a été effacée dans l'usage, qu'a pris naissance, dans mon opinion, la forme arménienne de *Vân* : or cette forme, qui se présente, dans deux passages de Strabon empruntés sans doute à des autorités différentes, écrite par cela même avec de légères différences orthographiques, n'a pas été non plus reconnue par M. Saint-Martin, à qui elle était cependant familière. La première mention se trouve dans une énumération des provinces de l'Arménie; celle de *Vân* est facilement reconnaissable dans [illegible] (l. XI). L'autre passage appartient au même livre. Strabon rapporte que deux généraux d'Antiochus le Grand, Artaxias et Zariadrès, après la chute du roi de Syrie, s'emparèrent de diverses provinces

cupe sur ces monuments, comme la seconde, il faut dire comme la troisième province de l'empire dont la Perse était la première, fait observer encore que les *Paricaniens* et les *Orthocorybantiens*, dont Hérodote cite les noms, étaient des peuples, bien que réunis à la Médie dans les limites de la dixième satrapie, probablement étrangers d'origine et de mœurs à la nation médique, dont ils ne pouvaient avoir été rapprochés que par les délimitations politiques et administratives des Perses, établies non pas en considération de l'affinité des races, mais en raison de l'étendue du sol et vraisemblablement des ressources de chaque contrée. C'est pour M. Lassen l'occasion de faire cette nouvelle et importante observation, qu'on ne saurait comparer absolument et d'une manière suivie l'énumération des satrapies d'Hérodote, qui est un document administratif, avec le monument de Persépolis, qui est un document politique et ethnographique destiné à consacrer l'institution du tribut, non pas à en régler la perception. Aussi trouve-t-on dans Hérodote la mention

de l'Arménie, et qu'Artaxias, qui prit le titre royal, étendit les limites de sa domination en enlevant aux Mèdes la *Caspiane*, la *Phaunitis* et le *Basoropedas*; ἐκ Μήδων μὲν τήν τε Κασπιανὴν καὶ Φαυνῖτιν καὶ Βασοροπέδαν. Je n'hésite pas à traduire *Phaunitis* par le pays de *Vân*, et je crois reconnaître dans Βασοροπέδαν le nom altéré de la province de *Vaspouragan*, peut-être Βασπορόγαν. Toute cette partie de la géographie ancienne est encore imparfaitement connue et mériterait d'appeler de nouvelles études; on a vu dans le cours de cette note combien les hommes qui étaient le mieux préparés par la spécialité de leur érudition à traiter ces questions avaient laissé d'omissions à réparer.

de quelques petits peuples dont le nom ne paraît pas dans le tableau plus largement tracé du monument persépolitain, où ne manque d'ailleurs la figure d'aucun peuple considérable de cette belle partie de l'Asie comprise entre la Thrace et l'Ionie à l'occident, l'Indus à l'orient, l'Iaxarte et la chaîne du Caucase au nord, et la mer Érythrée au midi. M. Lassen examine ensuite les deux noms de peuples réunis à celui des Mèdes dans le passage d'Hérodote qu'il a rapporté. Celui des *Orthocorybantiens*, évidemment grécisé avec une grande liberté, lui laisse entrevoir dans sa première partie le zend *ĕrĕdhwa*, élevé, transcrit par *ορθο*; *κορυϐ* lui paraît présenter l'élément d'un nom de peuple. La conjecture me semble ingénieuse et incontestable en tant qu'elle se rapporte à la première moitié du nom; je crois pouvoir la compléter d'une manière satisfaisante en retranscrivant *κορυϐαντίοι* par *gĕrĕwañtô* ou peut-être *gĕrĕwayañtô*; [illegible] [illegible] *ĕrĕdhwa gĕrĕwañtô* signifie en effet, en zend, *excelsa* (*montium*) *obtinentes*[1], et aucun nom ne saurait mieux convenir, il faut l'avouer, à des peuples montagnards tels que ceux qui s'étendaient au sud de la Médie. Je

[1] L'usage du verbe *gĕrĕw* dans le sens d'*occuper* est prouvé par un beau passage de l'*Iescht de Mithra*, cité par M. Burnouf dans le t. Ier du *Yaçna*, note κ (cf. p. 410). Voici ce passage : [illegible], *Qui* (*Mithras*) *matutinus, aurea forma præclarus, magnifica* (*montium*) *cacumina invadit*. Je lis *paéço* pour *piçô* et réunis ce mot en un composé avec *zaranyô*.

crois du moins reconnaître dans les *Orthocorybantiens*, dont le nom ne se reproduit dans aucun autre écrivain de l'antiquité, un peuple dont la célébrité même signale l'absence dans le texte d'Hérodote relatif aux satrapies, les *Parétacéniens*, dont la mention est si fréquente dans les historiens et les géographes grecs, et dont le nom a, suivant mes recherches, une signification semblable à celui des *Orthocorybantiens*, celle d'*habitants de la contrée montagneuse*. Si ma conjecture devait se confirmer, il faudrait modifier, en faveur des Παραιτακηνοὶ, qui formaient originairement une des six tribus médiques, l'opinion de M. Lassen sur la différence de race qui devait exister entre les *Orthocorybantiens* et les Mèdes.

Les *Paricaniens* se représentent, comme le remarque M. Lassen, dans la dix-septième satrapie (III, 94), où ils se trouvent réunis aux *Éthiopiens asiatiques;* M. Lassen pense que ce sont deux divisions d'un même peuple, et c'est une opinion qu'il essaye de justifier en représentant les *Paricaniens* comme répandus, dispersés dans le vaste désert qui s'étend entre la Médie et la Gédrosie, et échappant, pour ainsi dire, par leurs habitudes nomades, à l'action régulière de l'administration persane, qui les avait compris dans deux provinces se limitant l'une l'autre. Je n'examinerai pas ici la question de l'origine des *Paricaniens* sous le double rapport de la race et de la demeure primitive, parce que j'ai l'intention de la traiter dans un autre mémoire où

elle trouvera plus convenablement sa place. Je puis du moins dire, dès maintenant, que je ne saurais partager l'opinion de l'auteur sur la division de la nation *paricanienne* en deux corps, parce que je ne puis non plus m'accorder avec lui sur la position des seconds *Paricaniens*, de ceux qui sont compris avec les *Éthiopiens d'Asie* dans la dix-septième satrapie. M. Lassen pense que ce peuple occupait la partie méridionale du grand désert dont la partie supérieure était habitée par les *Paricaniens* réunis aux Mèdes; et il conjecture, car l'absence de toute citation ne permet pas de croire que ce soit une de ses opinions arrêtées, que les *Éthiopiens d'Asie* n'étaient autres que les *Gédrosiens*. L'absence de ce dernier nom dans Hérodote paraît donner d'abord quelque autorité à cette conjecture; mais elle la perdrait bientôt s'il pouvait être prouvé, comme il le sera dans la suite de cette notice, que la *Gédrosie* ne devait pas trouver place dans l'énumération des satrapies. Il est sans doute bien difficile de reconnaître dans l'étendue de l'empire persan la position d'un peuple qui n'est nommé qu'une seule fois dans le texte de l'historien grec et qui n'y est pas désigné par un caractère plus distinctif que son nom même. Je crois néanmoins avoir été conduit, par quelques rapprochements, à des résultats que je considère comme probables, mais que je n'ose cependant présenter qu'avec une grande réserve. J'ai déjà dit que le nom des *Éthiopiens d'Asie* ne reparaissait pas dans les autres livres d'Hérodote; mais

à la suite même du document officiel auquel il est emprunté, dans une confuse description de l'Inde, je crois trouver une mention de ce peuple et une allusion à ce nom générique et si indéterminé d'*Éthiopiens d'Asie*. Hérodote rapporte, au sujet d'une certaine race d'Indiens, que, *semblables aux Éthiopiens* troglodytes des environs de *Nysa*, ils étaient d'une couleur noire qui se transmettait dans la semence, noire elle-même; que ce peuple ne connaissait pas l'usage des habitations, et qu'il ne se nourrissait que d'herbes et de racines [1] : or, dans le désordre ordinaire de son récit, le célèbre historien avait fait allusion à ce peuple quelques lignes plus haut et l'avait désigné par le nom d'*Indiens Calates*, Καλατίαι Ἰνδοί, mais sans indiquer d'ailleurs la position qu'il occupait. Je crois pouvoir le reconnaître dans les *Calystriens*, Καλύστριοι, ou les *Cynocéphales* de Ctésias. Le récit de cet historien, plus étendu, même dans les extraits de Photius, que celui d'Hérodote, ajoute de nouvelles fables et en omet d'autres, mais conserve à ce peuple son caractère distinctif en même temps qu'il signale le fait le plus important de sa civilisation [2]. Les *Calystriens* étaient de couleur noire, μέλανες δέ εἰσι, κ. τ. λ.; ils n'avaient point de demeures à la surface de la terre, ils vivaient dans les cavernes, ἀλλ' ἐν σπηλαίοις διαιτῶνται; c'était un peuple pasteur et chasseur qui descendait quelquefois de ses inaccessibles montagnes pour échan-

[1] Herodot. *Hist.* III, 101.

[2] *Indica*, 20-24 *Ctesiæ Rell.* ed. Bæhr, Francofurti, 1824.

gar avec les Indiens des produits métallurgiques contre les aliments et les vêtements d'une civilisation plus avancée. Ctésias remarque expressément que Καλύστριοι était le mot indien que traduisait le grec *Cynocéphale;* l'exactitude d'autres synonymes semblables, facile à vérifier par le sanscrit, me laisse soupçonner que l'historien de Cnide s'est mépris dans ce passage en présentant comme l'original du mot grec un autre nom de ce peuple qui avait une signification différente. Si mes conjectures ne sont pas fausses, les deux noms que j'ai extraits d'Hérodote et de Ctésias se rapportent à la couleur même de ce peuple, qui n'était sans doute pas *noire* comme celle des Éthiopiens, mais peut-être *brune, terne* et très-foncée. Il me paraît probable que les nations indiennes voisines des *Calystriens* les désignaient par le nom de *Noirs,* que les Grecs doivent avoir naturellement traduit par celui d'*Éthiopiens :* Καλατίαι, en effet, qui se lit ailleurs Καλαντίαι, me paraît représenter un adjectif *kâlanda*[1], noirâtre, et Καλύστριοι ou Καλόστριοι doit être la prononciation vulgaire de *kâlavastra*, littéralement *melanchlæne*, peuple qui porte des vêtements noirs, ou bien encore, pour donner une traduction non pas plus exacte, mais plus significative, *Siâhpoûch*. Et en effet c'est dans les montagnes dont les *Siâhpoûch* occupent

[1] Je n'hésite pas à croire que ce ne soit le nom de ce peuple dont il est fait mention dans le premier *Pârâdjika* bouddhique; ce fut un jeune *Kâlanda* nommé Soudinnô, qui donna à Vêsalî occasion de prononcer la première sentence disciplinaire.

aujourd'hui encore une partie que Ctésias place les *Cynocéphales*, οἰκοῦσι δὲ ἐν τοῖς ὄρεσι μέχρι τοῦ Ἰνδοῦ ποταμοῦ; leur contrée s'étendait depuis les montagnes jusqu'aux bords de l'Indus. C'était donc, si des conjectures en apparence si plausibles ne sont pas de vaines illusions, c'était cette population primitive et autochthone de l'Inde, jusqu'à ce moment inaccessible à toutes les civilisations qui ont passé au pied de ses rochers, cette population répandue dans les nombreuses villes souterraines des montagnes qui s'étendent entre *Bâmiân* et *Tchitrâl*, c'était cette population, à laquelle s'appliquerait encore avec justesse une partie du récit de Ctésias, et je n'en excepte pas les fables [1], que les Grecs ont dû connaître sous le nom d'*Éthiopiens d'Asie* et qu'Hérodote a pu désigner simplement par ce nom, parce qu'il était compris des hommes instruits de son siècle. Si les *Éthiopiens asiatiques* occupaient, comme

[1] La fable des *Cynocéphales* ne me paraît pas difficile à expliquer. Chaque individu de la race, suivant Ctésias, portait une queue; comme leur vêtement extérieur se composait de la dépouille des animaux sauvages tués à la chasse, on peut présumer qu'ils ne retranchaient aucune partie des peaux qu'ils destinaient à leur habillement, qu'ils conservaient la queue, qu'ils laissaient retomber sur leurs mains les pattes armées d'ongles, et que probablement ils ramenaient sur leur figure la dépouille de la tête, afin de se donner un air plus terrible. Il existe encore aujourd'hui parmi les *Siâhpoûch* une tradition qui paraît confirmer cette conjecture, et suivant laquelle leurs ancêtres, conquérants de l'Inde, avaient des *faces de lions*. Il se peut que l'indifférence ou la malveillance des peuples indiens les plus voisins ait confondu les races animales et changé des *léontocéphales* en un peuple à têtes de chiens. Les *Siâhpoûch* ne portent aujourd'hui d'autres vêtements que des peaux de moutons noirs.

je crois l'avoir rendu probable, les extrémités de l'Himâlaya, les *Paricaniens*, compris dans la même satrapie, devaient probablement avoir leurs demeures dans quelque partie de cette haute chaîne de montagnes. Mais j'omets la discussion de cette question, pressé de revenir à l'examen des noms de peuples que M. Lassen a déchiffrés dans l'inscription persépolitaine.

M. Lassen n'hésite pas à reconnaître dans le nom qui suit celui des Mèdes, le nom de Babylone; je ne diffère que légèrement de son opinion en y reconnaissant l'ethnique de cette ville; mais je ne puis admettre avec lui que la lecture régulière de ce nom soit *Bâbichûs*. Cette fausse lecture a été produite par la confusion de deux signes constamment distincts sur les monuments, confusion qui dans presque tous les passages où s'est rencontré un de ces signes à suscité d'immenses difficultés et qui serait depuis longtemps dissipée, si elle n'avait servi à compléter des lectures importantes qui lui doivent leur vaine existence et qui sont destinées à s'effacer avec elle. Les premières traces de cette confusion se trouvent dans les copies de Lebrun; c'est peut-être l'usage fréquent de ces copies qui y a insensiblement habitué l'esprit de MM. Grotefend et Saint-Martin, qui l'ont admise dans les résultats de leurs recherches, sans l'avoir un instant reconnue, ni même soupçonnée. C'est de l'héritage littéraire du premier de ces savants la seule erreur qu'ait acceptée M. Lassen; et il faut

reconnaître qu'il déploie une si grande habileté à la défendre par des arguments spécieux, qu'il réussirait peut-être à faire adopter ses explications, s'il n'avouait avec franchise qu'elles sont sans autorité, et privées de son approbation. Telles sont néanmoins les difficultés qui pressent le savant orientaliste, qu'il est un instant réduit à prouver que la terminaison de *Bâbichûs* n'est pas le nom de *Suses* réuni en composé au nom de *Babil* ou *Babel* dont la dernière consonne, étrangère à la langue zende et probablement aussi à la langue des anciens Perses, se serait perdue dans la prononciation et par suite dans l'orthographe; je puis ajouter, à l'appui de son opinion, que les habitants de la *Susiane* qu'il croit n'être pas nommés dans l'inscription, et dont il essaye d'expliquer l'absence, y tiennent le premier rang après les Perses.

L'ethnique suivant partage l'esprit de M. Lassen entre quelques doutes au milieu desquels il me parait méconnaître la véritable synonymie de ce nom, que je m'accorde du moins avec M. E. Burnouf à considérer comme celui des *Arabes*[1]. La pré-

[1] Il ne peut être ici question des Arabes de l'Yemen septentrional, parce que, trop dispersés pour être soumis, ils n'avaient pas été compris au nombre des peuples tributaires; le grand roi recevait d'eux seulement un présent d'encens. La direction générale du fragment ethnographique ne nous porte pas d'ailleurs de ce côté; elle nous appelle plutôt au nord: là, sur les frontières de l'Assyrie, nous trouvons une autre *Arabie* occupée par une tribu puissante et quelques autres tribus d'une moindre importance, telles que celle qui avait ses tentes à *Singara*, tribus sans doute souvent confondues sous le nom de la première. Mais ce nom même est depuis long-

sence du caractère |<- à la fin de ce nom est pour l'auteur l'occasion d'appliquer à sa lecture une des

temps l'objet d'une discussion qui intéresse non-seulement sa forme, mais encore sa signification et les inductions qu'on peut en tirer pour fixer avec précision sa position géographique. Pour ne point parler des leçons qui ne sont que des fautes grossières, le savant éditeur de Pline, Hardouin, toujours empressé à donner des formes grecques aux noms étrangers, a partout introduit, dans le texte, la leçon *Orei*, *Oreon*, c'est-à-dire, il l'explique ainsi lui-même, Ὄρειοι, *Arabes des montagnes*: cette leçon avec toutes ses conséquences a été généralement admise dans les éditions et dans l'usage de la science. Je ne nie pas que l'aspect de la contrée montueuse occupée par ces Arabes, et que Pline désigne suffisamment par les noms de deux villes célèbres, «Arabia supra dicta habet oppida: Edessam «quæ quondam Antiochia dicebatur, Callirhoen a fonte nominatam: «Carrhas clade Crassi nobiles» (l.V, 21); je ne nie pas que l'aspect de la contrée où l'Euphrate et le Tigre luttent encore contre les rochers du Taurus pour se frayer un passage ne puisse prêter quelque autorité à l'opinion de Hardouin, ou du moins rendre cette opinion aussi probable que toute autre; mais la leçon d'*Orei* n'en est pas moins fausse, et avec elle tombent nécessairement toutes les hypothèses géographiques dont elle a été le sujet. Saumaise avait déjà remarqué, dans son célèbre ouvrage, que les manuscrits s'accordaient presque tous à lire *Arrhoei* ou *Errhoei*, quelques-uns seulement donnant la leçon *Oroes*; et, comme prévoyant l'abus qui serait fait de cette dernière leçon, il avertissait les savants de ne pas la confondre avec l'adjectif grec ὄρειοι. Bochart donnait également la préférence à la leçon *Arrhoei*, et y reconnaissait, comme Saumaise, la transcription d'un ethnique étranger, d'un nom qui devait ajouter à celui d'*Arabes* une notion particulière de tribu ou de contrée. Je m'étonne que ce savant homme, avec des opinions si justes et une érudition si étendue, n'ait pas trouvé la forme originale d'*Arrhoei* et la confirmation de cette leçon si longtemps repoussée des textes auxquels elle appartient si légitimement. L'*Arabie* continuait, ou plutôt, pour me servir des expressions de Pline, commençait la Mésopotamie supérieure, qui atteignait ainsi au nord les frontières de l'Arménie; elle comprenait une partie considérable des contrées qui devaient former plus tard le royaume

nombreuses règles secondaires relatives à la prononciation de la lettre qui est pour lui *h;* elle lui paraît devoir être prononcée ici fortement comme si elle était médiale. Il en résulte un mot *ârbâh'* ou

de l'*Orrhoène* ou de l'*Osrhoène*, et contenait la célèbre et ancienne ville d'*Ourhoi.* Des savants d'ailleurs distingués ont prétendu que ce nom était comparativement récent, qu'il était même, après une longue suite d'altérations, un débris méconnaissable du grec Καλλιρόη : Bayer, qu'une sage critique préservait de semblables hallucinations, pense que la capitale de l'*Orrhoène* doit son nom au fondateur du royaume, *Ourhoi bar Khebyo* : cette conjecture est spécieuse; je ne la crois cependant pas exacte. Cette ville, alors même qu'on ne l'identifierait pas avec l'*Erek* ארך ou l'*Orek* Ορεχ de l'Écriture, était de plusieurs siècles antérieure à l'époque d'*Ourhoi bar Khebyo;* elle fut renouvelée et agrandie par Nicanor, éparque de la Mésopotamie, qui lui donna le nom d'*Antiochia arabis*, et cette restitution passa, comme presque toutes celles que firent les Macédoniens en Asie, pour une fondation. Les Macédoniens lui imposèrent encore le nom d'une des villes de leur contrée, celui d'*Edesse*, qui est aujourd'hui le plus connu; mais ces noms n'étaient faits que pour les Grecs, qui peuplaient la terre étrangère de leurs souvenirs. Les Syriens la connaissaient sans doute sous un nom syrien, qui devait être celui d'*Ourhoi* ܐܘܪܗܝ ; les Arabes la connaissaient sous un nom de forme arabe, et ce devait être celui d'*Erroha* الرها, c'est-à-dire la transcription du nom syrien précédée de l'article arabe : or c'est l'ethnique de ce dernier nom qui est reproduit avec toute l'exactitude désirable dans la leçon *Arrhoei.* Pline donne encore à ces Arabes le nom de *Mardani*, dont l'origine m'est inconnue, mais dont la trace semble s'être conservée dans celui du mont *Mardîn.* Cette *Arabie* septentrionale est souvent désignée dans les temps postérieurs par le nom de celui de ses districts qui était le plus avancé au nord, Ἀνθεμουσία, ou le territoire dépendant de la ville de Ἀνθεμοῦς ou Ἀνθεμουσία, qui avait été fondée, ainsi que *Nicéphorion*, par Alexandre, ou plutôt, d'après ses ordres, par les généraux qu'il avait laissés dans la contrée. La partie inférieure du pays qui comprend la ville de *Carrhes* est connue de Ptolémée sous le nom de Χαλκῖτις.

âr°bâh' que M. Lassen compare avec celui de *l'Arrapachitis* l'une des provinces de l'Assyrie, suivant Ptolémée (VI, 1)[1]; les termes sont assez semblables, et le rapprochement philologique serait sans doute avoué par l'auteur, si deux graves difficultés ne l'obligeaient de renoncer à cette opinion; la première est la grande distance qui sépare Babylone du nord de l'Assyrie, ce qui interrompt la connexion géographique de l'ensemble; la seconde, plus grave, est la mention qui serait faite dans l'inscription, d'une province de l'Assyrie, immédiatement avant celle de l'Assyrie elle-même. Cette dernière difficulté n'est pas entièrement évitée dans le choix du nom géographique qui a fixé l'incertitude de M. Lassen; l'*Arbelitis* ou province assyrienne d'*Arbela*, a certainement l'avantage de se rapprocher des frontières de la Babylonie; mais son nom a peut-être l'inconvénient de s'écarter plus encore de la prononciation d'*árbâh'*. Les raisons philologiques par lesquelles l'auteur essaye de ra-

[1] L'*Arrhapachitis* est un des ἅπαξ λεγόμενα de la géographie; le nom ne paraît que dans Ptolémée, et l'on chercherait en vain dans les autres géographes un élément de comparaison; aussi tous les savants qui ont eu à citer ce nom se sont-ils contentés de le rapprocher du mot biblique *Arphaxad*, sans doute peu soucieux de constater l'exactitude du rapprochement. Je ne connais qu'une seule tentative faite pour expliquer le nom d'*Arrhapachitis*, celle de M. J. Bohlen; et elle me paraît un abus trop grave des ressources de la philologie moderne pour que je veuille la rapporter et la discuter dans cette note. Je dois avouer que la signification du mot *Arrhapachitis* échappe à mes recherches comme à celles de mes devanciers.

mener ce mot à Ἄρβηλα peuvent paraître subtiles et tourmentées.

On a déjà dit que l'*Assyrie* venait ici à son rang. En m'accordant avec M. Lassen à reconnaître dans l'original le nom de cette célèbre contrée, ou plutôt celui de ses habitants, j'éprouve encore le regret de ne pouvoir partager son opinion tout entière et de devoir faire exception d'un seul caractère, mais il faut l'avouer, de celui de tous dont la détermination peut donner lieu à la plus grande divergence d'opinions; M. Grotefend en effet l'a transcrit par *i;* M. Saint-Martin l'a représenté par *h;* M. Burnouf a légèrement modifié la valeur proposée par M. Grotefend en changeant la voyelle en sa semi-voyelle *y;* M. Lassen s'engage plus avant dans l'ordre des consonnes en attribuant à ce caractère la valeur de *j;* je me réserve enfin de proposer une cinquième valeur que je crois être plus exacte que celles qui ont été essayées jusqu'à présent sur les textes. Cette considération même m'empêche de suivre l'auteur dans la discussion philologique qu'il élève sur la permutabilité et la correspondance des sifflantes dans les langues arianiennes et sémitiques, et de passer en revue avec lui les différents mots contenus dans les inscriptions jusqu'ici connues qui présentent le caractère à déterminer. Je dois en effet soumettre à la même épreuve la nouvelle valeur que j'introduis dans le débat; ce sera alors le moment de pénétrer dans les questions philologiques les plus

graves que suscite l'examen de ces mots, non-seulement pour apprécier le mérite des explications de M. Lassen, mais aussi pour justifier par la précision et la netteté des miennes une opinion nouvelle qui doit attendre du succès de cette épreuve toute la faveur qu'elle peut obtenir.

L'ethnique suivant présente des lacunes d'ailleurs peu considérables, soit sur le marbre original, qui a sans doute souffert en cet endroit, soit sur les copies des voyageurs, dont la plus ancienne, celle de Niebuhr, est la plus complète et la plus exacte. Les restitutions et la lecture de MM. Burnouf et Lassen sont exactement identiques. Sans adopter complétement cette lecture, je me réunis à eux pour reconnaître dans ce nom celui des *Gordyens* : entre l'Assyrie qui précède, comme on l'observe, et l'Arménie et la Cappadoce qui suivent, aucun nom ne saurait se placer plus convenablement que celui qui s'étend aux frontières de tous ces pays à la fois. M. Lassen entre dans quelques détails sur l'état ancien de ce peuple, aujourd'hui représenté par les Kourdes, qui est répandu sur les limites des autres contrées, comme s'il n'avait pas de demeure fixe. Les notions incomplètes qu'on peut emprunter des auteurs anciens sur ce peuple dispersé sans être errant, sont disséminées dans les textes, comme le peuple lui-même sur le sol. Son principal établissement était dans la grande Arménie, sur les frontières de l'Assyrie, qu'il a sans doute plus d'une fois dépassées, qu'il a peut-être suivies pour envahir

l'Atropatène. Le territoire des *Gordoukh* Կորդուք faisait partie de la province de *Gordjaïkh*; il est nommé *Gorduène* dans Ammien-Marcellin (l. XVIII) et Κορδουηνή dans Dion (l. XXXVII) : le nom du peuple lui-même suscite une question qui n'est pas sans importance : ce peuple s'était-il perpétué sous le même nom depuis une haute antiquité, ou bien ce nom en avait-il remplacé un plus ancien qui ne présentait avec le nouveau que des affinités douteuses? Strabon et Pline nous fournissent les éléments de la discussion; *πρὸς δὲ τῷ Τίγρει*, observe le premier géographe, *τὰ τῶν Γορδυαίων χωρία, οὓς οἱ πάλαι Καρδούχους ἔλεγον* [1]; le second s'exprime avec sa concision ordinaire : « Adiabenis connectun- « tur Carduchi quondam dicti, nunc Cordueni, pro- « fluente Tigri [2]. » Je dois ajouter que Xénophon

[1] *Geograph.* XVI, *Ass.* § 24.

[2] Plin. *Hist. nat.* lib. VI, 17. Cette mention du cours du Tigre comme limite de la Gordyène est intéressante pour la géographie de l'Arménie; on ne jugera sans doute pas autrement de cet autre passage de l'*Historia naturalis* : « Tigris autem..... Arabas Arrheos Adia- « benosque disterminans, et quam diximus Mesopotamiam faciens, « lustratis montibus Gordyæorum, circa Apameiam, etc. » (l. VI, 31). Ptolémée observe dans son texte que la Gordyène est à l'orient des sources du Tigre, mais il serait d'ailleurs difficile d'appliquer à la carte d'Agathodémon une seule des données de Pline relatives à ce fleuve, à cause du déplacement des contrées. Il n'en est pas moins certain que le Tigre formait sur une ligne de quelque étendue la frontière de la grande Arménie; c'est un fait sur lequel ne laisse aucun doute cet autre texte de Pline : « Armenia autem major..... « Euphrate amne (ut dictum est) aufertur Cappadociæ, et qua « discedit Euphrates, Mesopotamiæ haud minus claro amne Tigri » (l. VI, 9).

nomme ce peuple Καρδοῦχοι[1] dans un passage où il peint à grands traits ses mœurs guerrières et sa lutte opiniâtre contre les forces du roi de Perse. Est-il permis de considérer Γορδυαῖοι et Καρδοῦχοι comme des dérivés d'un même thème? J'ai peine à le croire; mais je pense que les deux mots existaient simultanément avec le même sens, et que leurs différences étaient réellement moins considérables qu'elles ne paraissaient l'être; la plus grave en apparence est celle qui s'explique le plus facilement et avec le plus de régularité; la dernière syllabe de Καρδοῦχοι représente en effet la forme du pluriel arménien ք kh, *Gordoukh;* la permutation de la forte en ténue au commencement du mot peut dépendre du dialecte local[2]; mais la différence de la voyelle radicale est essentielle, et nous devons nécessairement admettre l'existence de deux radicaux distincts, *gord* ou *gard* et *kard*. M. Lassen rapproche le dernier radical du mot Κάρδακες, dont il rapporte la disgracieuse étymologie recueillie par Strabon[3], *καλοῦνται δὲ οὗτοι Κάρδακες ἀπὸ κλοπείας τρεφόμενοι*; mais il eût dû compléter la citation, dont la fin réhabilite le sens du mot: *κάρδα γὰρ τὸ ἀνδρῶδες καὶ πολεμικὸν λέγεται*[3]. Et il faut remarquer que ce beau sens du mot *κάρδα* s'est conservé jusqu'aujourd'hui

[1] Xénoph. Ἀνάβασις, l. III. Il est question dans ce passage des Carduques de la Médie.

[2] J'ai d'ailleurs des motifs de croire que la prononciation antique était réellement *kordoukh*.

[3] *Geograph.* XV, *Pers.* § 18.

en persan dans le seul mot de cette langue qui offre quelque trace de l'ancien radical, كـــرد, *guerrier, héros,* qui se retrouve dans l'épithète poétique كيركرد, *vainqueur des guerriers*. Quant au premier radical, auquel se rattache par sa voyelle la forme *ghûdrâyâ* de l'inscription, je regrette de devoir dire qu'il ne présente aucune affinité qui soit applicable au sujet. Aussi ne pousserai-je pas plus loin ces recherches philologiques et reviendrai-je avec empressement à celles de M. Lassen. Je dois mes éloges à une de ses plus heureuses découvertes, celle qui a signalé dans une énumération de peuples pillards faite par Strabon le nom des *Curtes*, nom d'une si remarquable ressemblance avec ceux qui viennent d'être analysés [1], troisième variante que la mention expresse de l'Arménie ne permet pas de méconnaître; aucune des conséquences de cette découverte n'a d'ailleurs échappé à son savant auteur. Il nous

[1] *Καὶ οἱ ἐν τῇ Περσίδι Κύρτιοι — καὶ οἱ ἐν τῇ Ἀρμενίᾳ μέχρι νῦν ὁμωνύμως προσαγορευόμενοι, τῆς αὐτῆς εἰσιν ἰδέας* (*Geogr.* XI, *Med.* § 3). On trouve, sur la carte d'Agathodémon, à peu de distance de la Gordyène, un canton dont le nom se lit *Κωρτδια*; mais ce nom est, avec toute vraisemblance, plus exactement écrit, dans le texte même, *Κωταία*. C'est donc à tort, si je ne me trompe, que M. Saint-Martin a rapproché ce nom de celui de la Gordyène; M. Wahl l'a plus heureusement comparé à *Khoith;* mais il me semble que la position de ce canton est trop orientale pour que cette conjecture puisse être admise. Un autre nom de canton paraît dans Ptolémée, qui a une grande ressemblance avec celui de la Gordyène et qui se place sur la carte au sud de ce canton, sur les extrêmes limites de l'Arménie, c'est celui de *Γορδυνήσια*, qu'il est facile de reconnaître dans le canton de la province de *Gordjaïkh* nommé *Garthouni* Կարթունի.

montre ces diverses tribus, comme les Kourdes encore aujourd'hui, gardant le souvenir de leur commune origine, perpétuant dans l'identité de leur nom celle de leur race, fidèles à leurs mœurs primitives, et unies entre elles par le plus puissant lien, la communauté du genre de vie. M. Lassen considère comme les deux principaux prolongements des monts Gordyens le mont *Niphates*[1], au nord, et le mont *Zagros*, au midi. Il ne faut pas s'étonner si, lorsque l'on parle des Gordyens, il est presque toujours question de leurs montagnes; c'est que pour ce peuple d'une active audace les montagnes étaient non pas des obstacles, mais des demeures et des routes[2].

Le savant orientaliste, après avoir satisfait aux conditions de la critique ordinaire comme à un devoir, en reconnaissant les Gordyens dans le peuple

[1] Bien que très-avancé à l'occident et traversant des contrées où se parlait une langue sinon d'une origine, au moins d'une formation différente, le mont *Niphates* avait reçu et communiqué jusqu'à ses extrémités un nom emprunté aux langues arianiennes : ce fait peut s'expliquer, soit par l'influence de la domination des Perses, soit par des causes antérieures à cette domination; qui n'échapperaient peut-être pas à toutes nos recherches si nous possédions quelques notions certaines sur la langue assyrienne. Le mot *Niphates* me paraît être la transcription du zend [illegible] *nivâtô*, battu par les vents; c'est une dénomination que la position et l'élévation de cette montagne justifient également. Le mot zend rappelle par sa composition le mot sanscrit *suvâta* employé par Manu.

[2] Pline, je ne sais sur quelle autorité, donne aux monts Gordyens un bien plus grand développement dans ce passage que je soupçonne d'être altéré : « A portis Caucasiis per montes Gordyæos, « Valli, Suarni, indomitæ gentes, etc. » (L. VI, 12.)

dont il lit le nom *Ghadrâhâ*, tente la critique conjecturale, dont personne ne sait faire un emploi plus ingénieux et plus réservé. Il prend pour texte, il faut le dire, un des passages les plus désespérés d'Hérodote, qui se rencontre malheureusement dans l'énumération des satrapies, celui qui se lit ainsi dans toutes les éditions : Πακτυϊκῆς δὲ καὶ Ἀρμενίων καὶ τῶν προσεχέων μέχρι τοῦ πόντου τοῦ Εὐξείνου, κ.τ.λ. Il n'est pas facile de saisir immédiatement le rapport qu'établit l'auteur entre ce passage et le sujet de ses recherches; son intention est de prouver qu'à la place du mot Πακτυϊκῆς, évidemment égaré au milieu de cette phrase, il est nécessaire de rétablir la mention du peuple gordien sous le nom de Χαλδαῖοι; c'est celui que préfère ici M. Lassen, car il est persuadé qu'Hérodote avait écrit Χάλδαιοι au lieu de Pactyique, et que c'est par ce nom qu'il a désigné, dans son histoire, les Gordyens ou Carduques; il rappelle que Xénophon les retrouva plus tard sous ce même nom dans les montagnes du nord de l'Arménie, et j'ajouterai qu'une partie de l'Assyrie septentrionale reçut le nom de *Chaldæa*, des demeures qu'y avaient établies plusieurs tribus de cette nation[1]. J'admets ces faits ethnographiques,

[1] Rien n'est plus variable que les limites et peut-être aussi que les divisions de l'Arménie ancienne : des cantons que Ptolémée et d'autres géographes comprennent dans l'étendue de cette contrée sont attribués par d'autres auteurs à l'Assyrie septentrionale et réunis sous la dénomination commune de *Chaldæa* ou province des Chaldéens; ce sont les cantons connus sous les noms de *Gordyène*, de *Moxoène*, c'est-à-dire de *Mogkh* Մոկք, dont les deux syllabes

sur lesquels je me propose de revenir dans un autre travail; mais j'ai peine à admettre l'application qui en est faite arbitrairement à ce texte; et je ferai observer d'abord que, dans l'hypothèse même de l'auteur, une correction beaucoup plus simple serait celle qui transformerait ΠΑΚΤΥΙΚΗΣ en ΓΑΡΤΥΙΚΗΣ ou Gordyène. Mais j'ai à proposer, sur ce passage et sur un autre également altéré qui le précède immédiatement, une conjecture d'un autre ordre, qui me semble devoir rétablir la véritable lecture de tout ce texte. Je suppose que ces altérations dérivent d'un très-ancien manuscrit d'Hérodote dont tous ceux qui existent aujourd'hui peuvent être les copies à différents degrés; que dans ce manuscrit les deux noms suspects, Αἰγλῶν et Πακτυϊκῆς, se lisaient chacun à la fin d'une ligne, mais intervertis par la négligence du copiste, qui avait transporté Αἰγλῶν à la place de Πακτυϊκῆς et avait fait descendre ce nom à celle d'Αἰγλῶν. Si l'on admet cette supposition et la correction qu'elle au-

finales sont sans doute représentées par le ξ grec, et non pas de *Mousch*, comme le pense Wahl, de *Kotaia* et de *Mardos*, que je voudrais pouvoir rapprocher, avec cet auteur, de *Khoïth* et de *Mardaghi*, de *Képhène*, qui est une traduction persane de la dénomination d'*Arkhayits kavarh*, la province des rois, canton situé près de celui de la *Moxoène*. Il est facile de reconnaître dans Κηφῆνη, même à travers les formes grecques de la désinence et l'altération traditionnelle du radical, le zend *kâvya*, royal, qui traduisait fidèlement, pour les habitants de l'Assyrie et de la Médie, l'expression arménienne. C'était sans doute au même radical qu'appartenait le nom de Κηφῆνες, par lequel les Grecs désignaient les Perses dans la haute antiquité.

torise, on lira ainsi le texte d'Hérodote : Ἀπὸ Βακτριανῶν δὲ μέχρι ΠΑΚΤΥΪΚΗΣ ἑξήκοντα καὶ τριηκόσια τάλαντα. φόρος ἦν· νομὸς δυωδέκατος οὗτος· ἀπὸ ΑΪΓΑΛΩΝ δὲ καὶ Ἀρμενίων, κ.τ.λ. Je sais que les mêmes difficultés continuent à exister au sujet de ce dernier nom, véritable énigme géographique; mais il est satisfaisant de voir les extrêmes limites de la Bactriane reportées à la Pactyique, là où commençait l'Inde pour les anciens. J'omets de parler du rapprochement que M. Lassen a essayé entre *chaldæus* et *ghudrâha*, parce que je suis persuadé qu'il a déjà renoncé au principe philologique dont il y faisait l'application.

J'ai déjà désigné l'ethnique qui suit le nom des Gordyens; ici encore je trouve un nom de peuple, les *Arméniens*, et non pas un nom de contrée. La lecture du mot *armîn* a été pour M. Lassen l'occasion en même temps que le résultat de la plus ingénieuse découverte, de la détermination d'une valeur inattendue, mais incontestable, qui ne se serait peut-être pas révélée aux recherches patientes de la critique la plus habile, si le caractère ne se fût rencontré dans un mot comme *armîn*, où cette valeur, bien qu'appelée par les autres éléments du mot, n'était encore admise qu'avec hésitation. Je ne m'arrêterai pas à examiner les considérations philologiques dont M. Lassen a entouré cette découverte, parce qu'un très-léger dissentiment sur la valeur absolument précise du caractère cité plus haut m'en fournira bientôt l'occasion; mais, je le

déclare avec empressement, aucune de mes observations ne saurait rien diminuer du mérite de cette belle découverte. Je m'abstiendrai également de toute recherche sur l'origine du nom de l'Arménie; cette question a été traitée avec une grande érudition par M. Saint-Martin dans ses mémoires sur cette contrée; il faut seulement ne point prendre notice de tout ce qui est emprunté aux livres zends et des applications qu'en fait l'auteur.

E. JACQUET.

(*La suite à un prochain numéro.*)



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 11 mai 1838.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membre de la Société :

MM. Gaspard GORREGIO, professeur à Turin;
PERRON, professeur de l'École de médecine au Caire.

M. Jacquet écrit au conseil pour lui transmettre les remercîments de M. le général Court, adressés à la Société pour sa nomination comme membre honoraire de la Société.

M. le chevalier de Paravey écrit au conseil pour demander instamment l'insertion dans le Journal de la Société d'une note dont il est l'auteur, *Sur les rapports qui ont existé primitivement entre le pehlevy et la langue hiéroglyphique, conservée en Chine*. Cette note sera renvoyée à la commission du Journal.

M. le président prend l'avis du conseil, relativement à la fixation du jour où doit se tenir la séance générale de la Société. Le conseil fixe cette séance au 25 juin 1838.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 mai 1838.

Par M. le comte de Lasteyrie. *Éléments de la grammaire chinoise*, par M. ABEL-RÉMUSAT. Paris, Imprimerie royale, 1822.

Par l'auteur. *Des rapports naturels entre les deux puissances,*

d'après la tradition universelle; par l'abbé ROHRBACHER, de la Société asiatique de Paris. Besançon et Paris, 1838. 2 vol. in-8°.

Par l'éditeur. *Kitab Wafayat al-Ayan.* Vie des hommes illustres de l'islamisme, en arabe, par Ibn-Khallican; publiée par le baron MAC GUCKIN DE SLANE, membre de la Société asiatique de Paris. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1838. Tome I, part. 1.

Bulletin de la Société géographique, n° 52. Avril.

Par l'auteur. *Vie d'Amir-Khan,* par M. PRINSEP.

BIBLIOGRAPHIE.

Georgii Wilhelmi Freytagii Lexicon arabico-latinum, accedit index latinus.—Halis Saxonum, 1830, 1837; 4 tom. in-4°.

A la suite des premières conquêtes des Arabes, un changement inévitable eut lieu dans leurs habitudes et dans leur langue. Sortis presque tous de la vie nomade, et établis à demeure dans des régions fertiles et bien différentes des déserts où leur langue s'était formée, ils en laissèrent tomber dans l'oubli une portion considérable, et ils assignèrent à une autre portion des significations nouvelles, afin de pouvoir exprimer les idées qu'ils venaient d'acquérir dans de nouveaux pays. Sous la dynastie des Abbasides ce changement devint frappant, et tous les gens instruits cherchèrent à y mettre un terme; pour fixer la langue ils eurent recours aux poésies des anciens Arabes, au Koran, aux traditions de leur prophète, et à ces récits et ces anecdotes diverses que leurs *rawis* avaient conservés. Ils consultèrent de plus avec soin les habitants du désert, et chaque observation, chaque parole

du Bédouin devint pour eux une autorité en fait de langue. Ce fut de ces matériaux que leurs grammairiens déduisirent les principes qui devaient régir la marche de la langue arabe, et ce fut aussi avec ces mêmes matériaux que les lexicographes composèrent leurs dictionnaires, dont un des premiers et des plus célèbres fut le *Kitâb-ul-Aïn;* ce livre eut pour auteur Khalil-bin-Ahmed (le même qui découvrit les règles de la prosodie arabe), dont la mort eut lieu vers l'an 170 de l'hégire. Après lui, le célèbre poëte Ibn-Doreid, mort en 321, enrichit la littérature arabe de plusieurs ouvrages philologiques et lexicographiques, parmi lesquels on distingue le *Djemhera* et le *Kitab-al-Ischtikak.* Vers le milieu du IVᵉ siècle de l'hégire, Ahmed-bin-Fâris publia son *Modjmil,* ouvrage d'un grand mérite, et qui fit la réputation de son auteur. A peu près vers la même époque, Abou-Nasr-Ismaïl-aldjauhari fit paraître son excellent lexique le *Sihâh,* lequel a toujours été regardé à juste titre comme un des meilleurs répertoires de l'ancienne langue. Vers la fin du VIIIᵉ siècle de l'hégire, Madjd-eddin Mohammed-bin-Yakoub-al-Firouzâbâdi composa le *Kamous* d'après le *Mohkim-al-Mohît,* grand dictionnaire compilé par Ibn-Saida, qui mourut en l'an 458, et d'après le *Obâb-al-Zadjir,* ouvrage en vingt volumes, par l'imam al-Hasan as-Saghani, mort en 650.

L'ouvrage de Firouzâbâdi est beaucoup plus riche en mots que le *Sihâh;* mais ce dernier aura toujours une grande valeur aux yeux de l'étudiant, à cause des passages des anciens poëtes, cités comme exemples; à cet avantage il faut ajouter que son auteur, Djauhari, vivait à l'époque où l'ancienne langue touchait seulement à sa décadence, et il était par conséquent mieux en état que Firouzâbâdi de la bien connaître.

En Europe, vers la fin du XVIᵉ siècle, l'étude de la langue arabe, pendant un temps fort négligée, commença à faire de rapides progrès. L'absence du secours d'un bon dictionnaire ne se fit pas sentir longtemps; en l'an 1632, Giggeius publia son *Thesaurus linguæ arabicæ,* en prenant pour base

de son travail le *Sihâh* de Djauhari; en 1653, Golius fit paraître son excellent *Lexicon*, tiré en grande partie du *Kâmous* de Firouzâbâdi; puis, en 1669, Castell donna au monde savant son *Lexicon Heptaglotton*, où la partie arabe se distingue par une grande richesse. En 1680 parut le Dictionnaire arabe, persan et turc de Méninski, dont une seconde édition fut terminée à Vienne en 1802. L'ouvrage de Méninski n'a pas été d'une grande utilité pour l'étude de la langue arabe, bien qu'il renferme beaucoup de mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires précédents; car l'auteur, en rejetant l'arrangement par racines pour adopter l'ordre alphabétique, a rendu son ouvrage presque inutile pour celui qui veut apprendre.

Pendant le dernier siècle, la culture de cette langue s'était fort avancée, et bientôt on s'aperçut de l'imperfection des dictionnaires dont on s'était servi jusque-là. En effet, ces grandes compilations ne renferment en général que les mots qui sont reconnus comme classiques, et elles ont exclu une quantité considérable de mots et d'acceptions qui ont existé dans la langue ou qui existent encore. Il n'y a presque pas d'auteur arabe, depuis la fin du II[e] siècle de l'hégire, qui n'ait employé des mots et des termes dont on chercherait vainement l'explication dans un lexique. Aussi, depuis longtemps, un nouveau dictionnaire était devenu nécessaire, et celui que M. Freytag vient de terminer comble, en quelque sorte, une lacune qui devenait de jour en jour plus sensible. Il est vrai que l'ouvrage de M. Freytag a ses défauts; on pourrait lui reprocher un certain manque de précision dans plusieurs de ses explications, comme aussi l'absence des noms propres et des adjectifs ethniques qui se trouvent cependant dans le texte arabe du *Kâmous*. L'auteur a aussi omis de compulser plusieurs ouvrages importants qui lui auraient encore fourni beaucoup de mots nouveaux. Le travail de M. Freytag est cependant bien supérieur à ceux de ses devanciers, et par cette publication il a rendu un service éminent à la littérature arabe. Le nombre des mots et

des significations qu'il a ajoutés d'après ses propres recherches est très-considérable; et si l'on s'aperçoit de l'absence de plusieurs mots usités dans les siècles postérieurs, il faut anssi reconnaître que celui qui est assez avancé pour lire couramment les ouvrages où ces mots se présentent, ne restera pas longtemps dans le doute à l'égard de leur signification; il suffit pour cela de les rencontrer deux ou trois fois, et de comparer ensemble les passages où ils se trouvent. Faire un dictionnaire parfait est au delà des forces d'un seul individu; il y faudrait non-seulement le travail d'une longue vie, mais le concours de plusieurs savants; M. Freytag a donc tenu tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui. Il serait cependant fort à désirer qu'on fît une liste des mots arabes qui ne se trouvent dans aucun lexique; elle pourrait former un supplément fort utile au travail de M. Freytag; et si ce savant orientaliste veut donner suite à l'intention qu'il a annoncée d'en publier une, tous les amis de la littérature arabe s'empresseront sans doute d'y contribuer.

M. G. de S.

ERRATA POUR LE NUMÉRO D'AVRIL.

Page 377, pour لخيال زائر, lisez خيال زائر.
Page 382, pour وذلك الامر, lisez وذاك الامر.

FIN DU TOME V.

TABLE

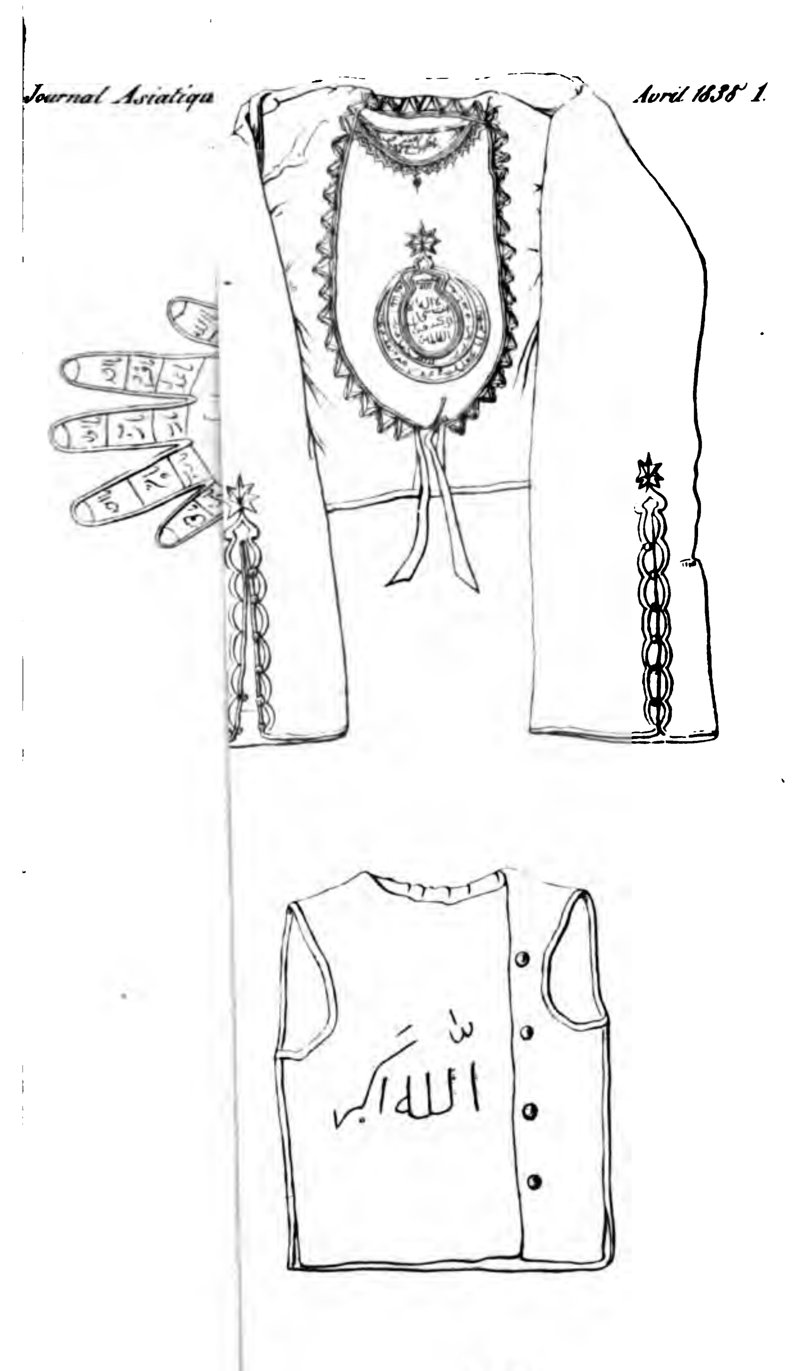
DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.





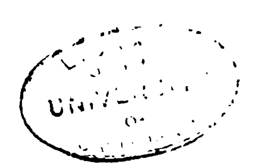
Loire fecit.

2.

A

E

Loire fecit



JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ED. BIOT, BORÉ, BROSSET, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, LOUIS DUBEUX, D'ECKSTEIN, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER, HASE, JACQUET, JAUBERT, STAN. JULIEN, S. MUNK, QUATREMÈRE, REINAUD, DE SCHLEGEL, SÉDILLOT, SILVESTRE DE SACY, DE SLANE, STAHL, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVIII.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1838.

PROCÈS-VERBAL

De la séance générale de la Société asiatique du 25 juin 1838.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Amédée Jaubert, président de la Société.

M. Eugène Burnouf, retenu chez lui par suite d'une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Stahl, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance générale de 1837; la rédaction en est adoptée.

M. le comte de Lasteyrie propose qu'en raison de l'extension que prend chaque jour la bibliothèque de la Société, il soit nommé un bibliothécaire spécial, et que dorénavant cette fonction soit distincte

de celle du secrétaire-adjoint; cette proposition est adoptée.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Cottin, élève de l'école spéciale des LL. OO.
Segond, docteur en théologie, à Genève.
Le docteur Sernin, à Narbonne.
Le comte de Sorgo.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. Cahen. *La Bible*, tome IX. — *Les Prophètes*, tome IV, par M. Cahen. 1 vol. in-8°.

Par l'auteur. *Guide de la conversation arabe*, ou *Vocabulaire français-arabe*, etc. par J. Humbert. 1 vol. in-8°. Bonn, 1838.

Par l'auteur. *Arabica analecta inedita e tribus manuscriptis Genevensibus in usum tironum* edidit Joh. Humbert. Paris, 1838. In-8°.

Par le traducteur. *Théâtre chinois*, ou *Choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols*, par M. Bazin aîné. Imprimerie royale, 1838. In-8°.

Par M. Loiseleur-Deslongchamps. Les dix-sept premières feuilles de l'*Amaracocha*.

Par l'auteur. *Manuel des verbes irréguliers, défectifs et difficiles de la langue grecque, avec des exercices*, par M. Henri Congnet. 1 vol. in-18. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Marie honorée dans les classes*, ou *le*

Mois de Marie, en grec et en latin, extrait des Pères de l'Église grecque et des saintes Écritures, par M. HENRI CONGNET. Paris, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Grammaire chinoise*, par le père HYACINTHE. Saint-Pétersbourg, 1838. 1 vol. in-4° lithographié.

Par l'auteur. *Esquisse historique des peuples kalmouks*, par le père HYACINTHE. Saint-Pétersbourg, 1834. In-8°.

Par l'auteur. *Dictionary of the Hok-keen dialect of the chinese language, according to the reading and colloquial idioms, etc.* by W. H. MEDHURST. 1 vol. in-4°. Macao, 1832.

Par l'auteur. *Translation of a comparative Vocabulary of the chinese, corean, and japonese languages.* Batavia, 1835. In-8°.

Par l'auteur. *An English and japonese, and japonese and english Vocabulary*, by W. H. MEDHURST. Batavia, 1830.

Par l'auteur. *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord.*

Par l'auteur. *Vocabulaire oriental, français-italien, arabe, turc et grec, pour la seule prononciation*, par L. VICTOR LETELLIER, membre de la Société asiatique de Paris. Paris, 1838. 1 vol. in-8° oblong.

Par M. le chevalier DE PARAVEY. *Documents hiéroglyphiques emportés d'Assyrie, et conservés en Chine et*

en Amérique, sur le déluge de Noé, les dix générations avant le déluge, l'existence d'un premier homme, et celle du péché originel, etc. et autres ouvrages sous presse du même auteur.

Par l'auteur. *Report on the physical condition of the Assam tea plant, with reference to geological structure soils, and climate,* by John M'Clelland, br. in-8°, cartes.

Par l'auteur. *Dissertation on the nature and character of the chinese system of writing,* by P. S. Duponceau. Philadelphie, 1838. In-8°.

Par l'auteur. *Proverbes arabes de Meïdani, publiés, traduits, et accompagnés de notes,* par M. Quatremère. (Extraits du Journal asiatique.)

Par l'auteur. *Mémoire sur les recensements des terres consignés dans l'histoire chinoise, et sur l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de la Chine,* par Éd. Biot. (Extrait du Journal asiatique.)

Par les éditeurs et rédacteurs :

Divers numéros des quatre principaux journaux du Levant.

Bulletin de la Société de géographie, numéro de mai.

The quarterly Journal of the Calcutta medical and physical Society, nos 3 et 4.

M. Stahl donne lecture du résumé des travaux du Conseil depuis la dernière séance générale.

M. Eyriès, au nom de MM. les Censeurs, rend compte de la comptabilité de la Société durant l'année 1837, et il propose que cette comptabilité soit arrêtée telle que la commission l'a adoptée; il fait l'éloge de l'ordre suivi dans les comptes, et il demande que l'assemblée vote des remercîments à la commission des fonds, et à M. Lajard, trésorier. Cette proposition est adoptée, et l'assemblée vote de plus des remercîments à MM. les Censeurs et à M. Lajard.

M. Reinaud donne lecture d'une notice biographique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture de M. Marcel, sur la dynastie des Toulounides.

On procède à l'élection des membres sortants du conseil, et le dépouillement du scrutin donne les nominations suivantes :

Président : M. Amédée Jaubert.

Vice-présidents : MM. le comte de Lasteyrie et Caussin de Perceval.

Secrétaire : M. Eugène Burnouf.

Secrétaire-adjoint : M. Stahl.

Bibliothécaire : M. Bailleul.

Trésorier : M. F. Lajard.

Commission des fonds : MM. Würtz, Feuillet, Mohl.

Membres du conseil : MM. Grangeret de Lagrange, le marquis de Clermont-Tonnerre, Eichhoff, Troyer, Langlois.

Censeurs : MM. Eyriès, Reinaud.

La séance est levée à trois heures.

Pour copie conforme :

STAHL,

Secrétaire-Adjoint.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 1838.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT.

M. Amédée Jaubert.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de Lasteyrie.
Caussin de Perceval.

SECRÉTAIRE.

M. Eugène Burnouf.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Stahl.

TRÉSORIER.

M. F. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Würtz.
Feuillet.
J. Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Eyriès.
Dubeux.
Bianchi.
Stanislas Julien.
Garcin de Tassy.
Fauriel.
Étienne Quatremère.
Reinaud.
De Slane.
Landresse.
Jacquet.
Grangeret de Lagrange.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.
EICHHOFF.
TROYER.
LANGLOIS.
HASE.
BURNOUF père.
L'abbé DE LABOUDERIE.
JOUANNIN.
MARCEL.
AUDIFFRET.
BORÉ.

CENSEURS.

MM. EYRIÈS.
REINAUD.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. BAILLEUL, avocat.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. CASSIN, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant les sept derniers mois de l'année 1837 et les six premiers de l'année 1838, fait à la séance générale de la Société, le 25 juin 1838, par le secrétaire-adjoint de la Société.

Messieurs,

Il n'est personne parmi nous qui n'ait senti la rapidité du temps qui s'écoule à ces réunions annuelles de la Société, lorsque le compte à rendre de l'exécution de projets et d'entreprises antérieurement conçues fait ressortir la vérité généralement admise, et néanmoins supposée ne pas exister pour des cas particuliers : que la volonté ne saurait lutter avec un succès complet avec les circonstances qui entraveront toujours sa marche, et obligeront de remettre à des temps ultérieurs l'achèvement de ce qui avait été résolu. Nous ne saurions être surpris, messieurs, si le sort général des humains est aussi notre partage; et ici, comme ailleurs, la pensée consolante reste, que si l'on n'a pu faire ce que l'on a voulu, du moins on a fait ce que l'on a pu sous l'influence de circonstances données et de ressources restreintes. Une marche ralentie a ses avantages aussi; elle est plus circonspecte, les expériences sont plus soigneusement mises à profit; et si une vigueur surabondante de jeunesse n'a pas tou-

jours mis un discernement sévère dans l'emploi de ses forces, nous pouvons nous féliciter que l'expérience, en premier lieu, et surtout la nécessité, nous aient instruits d'avance, plus lentement à la vérité, mais en même temps avec plus de garanties de succès. Il n'est aucune réunion savante qui n'ait été dans ce cas; et si elle survit à ces épreuves, elle peut regarder sa durée comme assurée. Ces réunions, pour être vraiment utiles, doivent choisir pour objet de leurs investigations, des régions scientifiques peu explorées où des difficultés de tout genre rendent nécessaire l'emploi de forces collectives pour les vaincre; des régions où les faits sont tellement épars et si difficiles à acquérir, que l'individu, bientôt rebuté parce qu'il ne peut compter que sur ses propres forces insuffisantes, se voit entraîné à substituer à la vérité objective des faits, ses propres conceptions, des hypothèses. Sous ce rapport, messieurs, nous pouvons nous glorifier de n'avoir pas choisi le sujet le plus facile à traiter, et non plus celui où une réunion de personnes désireuses de marcher vers le même but, fut inutile. En effet, si partout on voit d'un côté des individus plus portés à la recherche unique des faits, et de l'autre la prépondérance de la contemplation de leurs causes, de leurs liaisons et de leurs effets, la fusion de ces éléments hétérogènes qui seule peut en former une science, se fait plus facilement au sein d'une Société où les rapprochements sont si naturels, que par le procédé tardif de la marche or-

dinaire où sans doute aussi les extrêmes gravitent vers le point central. Il nous paraît déplacé, et vous ne l'attendez pas, messieurs, d'énumérer ici, sous ce point de vue, les diverses branches de la vaste littérature asiatique dans lesquels les travaux de la Société ont porté plus d'ordre, plus de clarté, plus de certitude, en assignant les divers degrés de parenté et de filiation, si je puis m'exprimer ainsi; ces résultats sont présentés au public dans notre journal, ce riche dépôt des recherches les plus variées, et qui, sous le rapport au moins de son étendue, peut soutenir le parallèle avec un recueil quelconque. Il a maintenu, dans l'espace de temps écoulé depuis la dernière séance, son caractère, et nous devons espérer que le zèle des collaborateurs ne se ralentira pas : nous avons à remarquer que les Sociétés asiatiques de l'Inde et de la Grande-Bretagne ont fini par donner à leurs Transactions le mode de publication que notre Société, dès l'abord, avait jugé le plus convenable; la savante Allemagne est aussi entrée en lice, et cette noble rivalité va contribuer encore à rendre plus rapides les progrès de ces parties de la littérature qui nous occupent.

D'impérieuses circonstances ont empêché qu'aucun des ouvrages publiés aux frais de la Société, la Géographie d'Aboulféda, par MM. Reinaud et le baron de Slane; le Radja-Taranguini, par M. le capitaine Troyer; et le Voyage de Schultz, sous la direction de M. Mohl, ne fût achevé. Indépendamment

de ce motif, vous le savez, messieurs, le retard dans des publications de ce genre est loin d'être un défaut; et même, si cela était, il serait amplement racheté par la valeur rehaussée de la publication même, qui ne peut que souffrir par une trop grande précipitation; la seule considération qui doive nous occuper, est celle de leur achèvement définitif, et celui-ci est garanti par la Société.

Nous remettons à une autre occasion la revue des divers ouvrages dont se sont enrichies les sciences orientales; et il ne nous reste qu'à ajouter que si la présente année est marquée par une perte dont on se ressentira longtemps encore, elle doit nous porter à doubler nos efforts pour la rendre moins sensible à la science. D'autres vous retraceront en détail les qualités rares de notre président honoraire; cette abnégation si difficile de soi-même, cette tendance à la fois si ardente et si calme, à vouer, pendant plus de quarante années, une grande partie d'un temps précieux à former des élèves avec un sentiment consciencieux qui doit exciter l'admiration; l'étonnante variété et la profondeur réunies dans les objets de ses recherches, et bien d'autres traits encore. Celui qui vous adresse ces paroles ne peut que déposer sur sa tombe le faible tribut de reconnaissance d'un élève dont il a bien voulu guider les pas incertains, et qui se sent heureux en ce moment de pouvoir l'énoncer en public. Que le souvenir de M. de Sacy s'allie d'une

manière indissoluble à la Société asiatique, et qu'elle honore toujours la mémoire du savant que la mort lui a enlevé!

ان الجديدين في طول اختلافهما
لا يفسدان ولكن يفسد الناس

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

PROTECTEUR.

MM. Ampère, professeur de littérature française au Collége royal de France.

Antoine (l'abbé Joseph), prêtre du diocèse de Besançon.

Audiffret, employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Anhuri, professeur à l'école d'Abouzabel, en Égypte.

MM. Arnaud de Villeneuve, orientaliste.
Arri (l'abbé), membre de l'académie de Turin.

Bach (Julien).
Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.
Baïlleul, bibliothécaire de la Société asiatique.
Bargès (l'abbé), professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.
Barucchi, directeur du musée, à Turin.
Bazin, avocat.
Bercy (l'abbé), professeur au grand séminaire du Mans.
Benary (le docteur Agathon), à Berlin.
Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.
Madame la princesse Belgiojoso.
MM. Belin (François-Alphonse).
Bertrand (l'abbé), curé, à Herblais (Seine-et-Oise).
Bergmann, docteur en théologie.
Bianchi, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales.
Biot (Édouard).
Le duc de Blacas d'Aulps.
Blackburn (le général).
Blanadet (Jean-Joseph-Raymond).
Boilly (Jules).
Bodin, curé, à Cléré, près Langeais.
Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne et de l'université catholique.
Eugène Boré.

MM. BRESNIER, professeur d'arabe à Alger.
BROSSET, membre adjoint de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg.
BURNOUF père, membre de l'Institut, professeur au Collége royal de France.
BURNOUF (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.

CAUSSIN DE PERCEVAL, professeur d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes, et d'arabe littéral au Collége de France.
Le comte DE CAZALÈS.
CHARMOY, conseiller d'état, ancien professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.
Madame la comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.
MM. Le comte DE CLARAC, conservateur des Antiques du Musée.
CLÉMENT-MULLET (Jean-Jacques).
Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.
COHN (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.
COLLOT, directeur de la Monnaie.
CONGNET (l'abbé), ancien directeur de séminaire, à Soissons.
CONON DE GABELENZ, conseiller d'état à Altenbourg.
COOK, ministre du S. Évangile, à Nîmes.

MM. Eugène Coquebert de Montbret.

Cor, à Constantinople.

Cottin, élève de l'École spéciale des langues orientales.

Cousin, pair de France, membre de l'Institut.

David, conseiller d'état.

Le baron Benj. Delessert, membre de la Chambre des députés.

Delessert (François), banquier.

Désaugiers aîné, chef de division au ministère des affaires étrangères.

Desforges, propriétaire.

Le docteur Desnoyers, membre de la Société asiatique de Calcutta.

Desgranges (Alix), professeur de turc au Collége royal de France.

Desvergers (Noël).

Destappe (Adolphe).

Dietrich, professeur en théologie au séminaire de Strasbourg.

Dubeux (J. L.), conservateur-adjoint à la Bibliothèque du roi.

Dubois de Beauchêne (Arthur).

Dureau de Lamalle, membre de l'Institut.

Dursch, professeur au séminaire d'Ehingen (Wurtemberg).

Le baron d'Eckstein.

Eichhoff, bibliothécaire de S. M. la reine des Français.

MM. ELLIOT (Charles-Boileau), membre de l'Académie royale.
ERDMANN, professeur à l'université de Casan.
EWALD, professeur à Gœttingue.
EYRIÈS, géographe.

FALCONER (Forbes).
FAURIEL, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.
FEUILLET, bibliothécaire de l'Institut.
FISCHER (Overmeer).
FLEISCHER, professeur, à Leipsick.
FLOTTES, professeur de philosophie, à Montpellier.
FRÆHN, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
FRANK (Marc).
FRESNEL (Fulgence).

GADY, juge au tribunal civil de Versailles.
GARCIN DE TASSY, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
GARNIER, professeur de littérature grecque.
GLAIRE (l'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie.
GORREZZIO (l'abbé).
GRANGERET DE LAGRANGE, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.
GRENVILLE-TEMPLE (Sir).

MM. Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'académie, à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Harriot, colonel.

Hase, membre de l'Institut.

Hassler (Conrad-Thierry), à Ulm.

Hodgson, secrétaire-interprète de la légation des États-Unis près la Sublime Porte.

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Jaubert (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Jomard, membre de l'Institut, l'un des conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque royale.

Jouannin, premier secrétaire-interprète du roi.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France.

Kapff (le docteur), à Tubingen.

Kazimirski, élève de l'École des langues orientales.

De Kersten, conseiller de légation de S. A. le prince régnant de Schwartzbourg.

Kiriakoff, à Odessa.

MM. L'abbé de Labouderie, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le comte de Laferté Sénectère.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Landresse, sous-bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte Lanjuinais, pair de France.

Larsow (S.), docteur en philosophie, à Berlin.

Le comte de Lasteyrie.

Le colonel Lazareff.

Le Bas, membre de l'Institut, maître des conférences de littérature grecque à l'École normale.

Lenormant (Ch.), conservateur-administrateur de la Bibliothèque du roi.

Lepsius, docteur en philosophie.

Lerminier (Eugène), professeur de législation comparée au Collége royal de France.

Libri, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.

Le docteur Littré fils.

Loewe (L.), docteur en philosophie, à Londres.

Loiseleur des Longchamps (Auguste).

Le baron Mac Guckin de Slane.

Marcel, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Maury (A.), employé à la Bibliothèque du roi.

Le baron de Meyendorff.

MM. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'état.
Milon, sénateur, à Nice.
Mohl (Jules).
Mohn (Christian).
Mooyer, bibliothécaire à Minden.
Muller (l'abbé Jean).
Munk (S.), docteur en philosophie.
Le comte de Munster, pair d'Angleterre.

Nicard, employé à la Bibliothèque royale.
Nicolas (Nicolas), docteur en théologie.
Nully (de), secrétaire-interprète de la direction d'Alger au ministère de la guerre.

Sir Gore Ouseley, vice-président de la Société royale asiatique de Londres.

De la Palun, consul de France en Amérique.
De Paravey, membre du corps royal du génie.
Le docteur Parthey, à Berlin.
Le baron Pasquier, chancelier de France.
Le comte de Pastoret (Amédée), membre de l'Institut.
Pauthier, homme de lettres.
Pavie (Théodore), élève de l'École spéciale des LL. OO.
Perron, professeur à l'École de médecine du Kaire.
Pichard (Auguste).

MM. Pictet (Adolphe), à Genève.

Poley, attaché à l'ambassade de Prusse à Constantinople.

Portal, maître des requêtes.

Le comte Portalis, pair de France, premier président de la Cour de cassation.

Le général comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres.

Quatremère, membre de l'Institut, professeur d'hébreu au Collége royal de France, etc.

Le duc de Rauzan.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des LL. OO.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Richy, juge, à Pondichéry.

Ricketts (Mordaunt).

Ritter, professeur, à Berlin.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Rœth, docteur en théologie.

Rorbacher (l'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Roustaing.

Sir John Ross, capitaine de la marine royale anglaise.

Royer, orientaliste.

Saint-Hilaire (Barthélemy), professeur au Collége royal de France.

MM. Le docteur E. DE SALLE, professeur d'arabe à Marseille.

SALISBURY (Édouard).

Le vicomte DE SANTAREM, membre de l'académie royale de Lisbonne.

SCHULZ (le docteur), de Kœnigsberg.

SÉDILLOT, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV.

SEGOND, docteur en théologie, à Genève.

SERNIN, docteur, à Narbonne.

SIONNET (l'abbé).

SOLVET, substitut du procureur du roi, à Alger.

SOMMERHAUSEN (Henri), à Bruxelles.

Le comte de SORGO.

STAHL.

Sir GEO. TH. STAUNTON, membre du Parlement.

TELEKY, de Szeh, à Pest.

THEROULDE.

Le prince THÉIMOURAZ, à Saint-Pétersbourg.

Le colonel TOLSTOÏ (Jacques).

TORNBERG, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

Le capitaine TROYER.

TULLBERG, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

UHLEMANN (Frédéric), docteur en philosophie à Leipsick.

MM. Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique.

Vaucel (Louis), à Champremont (Mayenne).

Villemain, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Warden, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut.

Wàtson, à Naples.

Weil, bibliothécaire de l'université à Heidelberg.

Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.

Wolff, docteur en philosophie, à Rottweil.

Würtz, négociant, à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. De Hammer-Purgstall (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'empereur, à Vienne.

Ideler, membre de l'académie de Berlin.

Le docteur Lee, à Cambridge.

Le docteur Macbride, professeur, à Oxford.

MM. Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

Marshman (le rév. J.), missionnaire à Sérampour.

Fræhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Van der Palm (Jean-Henri), professeur à l'université de Leyde.

Le comte Castiglioni (Carlo-Ottavio), à Milan.

Rickets, à Londres.

De Schlegel (A. W.), professeur à l'université de Bonn.

Gesenius (Wilhelm), professeur à l'université de Halle.

Wilken, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Freytag, professeur de langues orientales à l'université, à Bonn.

Demange, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le colonel Lockett (Abraham).

Hartmann, à Marbourg.

Delaporte, consul de France à Mogador.

MM. Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'université d'Iéna.

Bopp (Fr.), membre de l'académie de Berlin.

D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, à Londres.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Schmidt (L. J.), à Saint-Pétersbourg.

Habicht (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Humbert, professeur d'arabe à Genève.

Moor (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

De Speranski, gouverneur général de la Sibérie.

Shakespear, à Londres.

Gilchrist (John Borthwick), à Londres.

Othmar Frank, professeur à l'université de Munich.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Élout, secrétaire de la haute régence des Indes, à Batavia.

De Adelung (F.), directeur de l'institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel Briggs, secrétaire de la Société asiatique de Londres.

MM. Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Harkness (le capitaine).
Prinsep (F.), secrétaire de la Société asiatique de Calcutta.
Hodgson (B. H.), résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb.
Radja Kali-Krichna Bahadour.
Manackji-cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Maharâdja Randjit Singh, à Lahore.
Le général Allard, à Lahore.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.
Le major Rawlinson, à Téhéran.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr. et pour les membres 6 fr.

Troisième série, vol. I à IV, 1836-1837; 50 fr.

Choix de Fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume in-8° grand-raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Éléments de la Grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément a la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8°, br.; 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange; avec six planches lithographiées, et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-Tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par M. St. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et traduction); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

Yadjnadattabadha, ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

Poëme sur la prise d'Édesse, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset jeune, membre de la Société asiatique de France; ouvrage publié par la même Société. Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Chrestomathie chinoise. 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset jeune, membre adjoint de l'académie impériale de Russie et de la Société asiatique. 1 vol. gr. in-8°. Imprimerie royale; 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

Géographie d'Abou'lféda, texte arabe, par MM. Reinaud et le baron de Slane. In-4° (Première partie); 20 fr. et 12 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS.

Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

Tchoung-Young, autographié par M. Levasseur. 1 vol. in-18; 2 francs.

Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur des Longchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. de 56 p. Livraisons I-IX; 10 fr. la livraison pour les membres de la Société.

Yu-kiao-li, roman chinois, traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires, et des variantes, 1re livraison. in-8°. L'ouvrage aura 10 livraisons à 2 fr. 50 c.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. Vol. I, in-8°; 7 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS A LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS VOCAUX DE L'ÉCRITURE CHINOISE, divisé en deux parties, par J. C. Levasseur et H. Kurz. 1 vol. in-8°; 3 fr.

SOUS PRESSE :

GÉOGRAPHIE D'ABOU'LFÉDA, publiée par MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane. In-4°.

VOYAGE DE M. SCHULZ DANS LE KOURDISTAN.

CHRONIQUE DE KACHEMIRE, en sanscrit et en français, publiée par M. le capitaine Troyer. In-8°.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré, en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, POUR LES MEMBRES.

RAJA TARANGINI; Histoire de Cachemire. 1 vol. in-4°; 27 fr.

MOOJIZ EL-QUANOON. 1 vol. in-8°; 13 fr.

BÁSHA PARICHHEDA. 1 vol. in-8°; 7 fr.

Lilavati (en persan). 1 vol. in-8°; 7 fr.
Persian selection's. 1 vol. in-8°; 10 fr.
Kifaya. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.
Inayah. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.
Anatomy description of heart. 1 vol. in-8°; 2 fr. 50 c.
Raghu-Vansa. 1 vol. in-8°; 18 fr.
Ashshurh ool-Mooghnee. 1 vol. in-4°; 38 fr.
Thibetan Dictionary. 1 vol. in-4°; 27 fr.
Thibetan Grammar. 1 vol. in-4°; 22 fr.
Mahâbhârata. Tomes I et II. 2 vol. in-4°; 40 fr. le vol.
Susruta. 2 vol. in-8°; 25 fr.
Naishada. 1 vol. in-8°; 22 fr.
Flora indica. 3 vol. in-8°; 75 fr.
Asiatic Researches. Tomes XVI et XVII. 2 v. in-4°; 34 fr. le volume.
Tome XVIII, 1re et 2e part. 1 vol. in-4°; 12 fr. chaque partie.
Tome XIX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.
Tome XX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 22 fr.
Index. 1 vol. in-4°; 20 fr.
Useful Tables. 1er et 2e cahiers. 2 vol. in-8°; 16 fr.
Cartes de l'Inde, en anglais et en persan. 6 feuilles coloriées. Calcutta, 1837; 60 fr.



MÉMOIRE

Sur le goût des livres chez les Orientaux,
par M. Quatremère.

Les Arabes, après avoir étonné et effrayé les trois parties du monde par des exploits presque fabuleux, avaient senti, non pas s'éteindre, mais s'attiédir un peu ce zèle bouillant, cette ardeur impétueuse qui avaient transformé les enfants d'Ismaël en guerriers à peu près invincibles. Maîtres des plus belles provinces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, entourés de nations civilisées, les Arabes connurent bientôt le prix des richesses, l'attrait des plaisirs, et les jouissances du luxe et de la magnificence, en un mot, tout ce cortége de besoins factices qui devinrent à leurs yeux des nécessités indispensables, auxquelles ces soldats farouches se soumirent sans beaucoup de répugnance. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que pour l'homme intelligent il est un bonheur d'un ordre plus élevé que celui qui provient uniquement de l'usage des objets matériels. Ils commencèrent à rougir de leur ignorance, et à sentir combien les peuples vaincus l'emportaient sur leurs conquérants. Ils soupçonnèrent que, malgré l'assertion d'Omar, l'Alcoran n'avait pas tout dit; que chez ces nations qui, aux yeux des Arabes, se composaient de bar-

bares, d'infidèles destinés à l'enfer, il existait des connaissances scientifiques et littéraires que les sectateurs de l'islamisme eux-mêmes pouvaient et devaient envier. Ils résolurent donc de demander aux peuples qu'ils avaient soumis des leçons et des modèles. Les Perses, mais surtout les Grecs, fournirent aux Arabes les premières bases de leur littérature. Des khalifes éclairés et jaloux de la gloire de leur nation favorisèrent cet essor, et bientôt la langue arabe reproduisit une foule d'ouvrages étrangers.

Il faut pourtant avouer que ces emprunts faits aux autres peuples ne furent pas toujours bien judicieusement choisis. Les premiers maîtres des Arabes furent, en général, des médecins syriens. Ces hommes, chargés de faire passer dans la langue arabe les productions grecques, consultèrent souvent moins la valeur intrinsèque des ouvrages que leur propre inclination. Familiarisés dès leur enfance avec les livres des médecins, des philosophes, des dialecticiens grecs, dont la lecture faisait leurs délices, ce fut dans cette classe qu'ils allèrent chercher, en général, les ouvrages destinés à former le goût des Arabes. Or des traités de ce genre sont, dans la langue originale, écrits trop souvent avec une concision désespérante; les raisonnements, quelquefois plus subtils que solides, présentent un enchaînement de périodes obscures dont le sens ne peut être saisi que par une attention soutenue et pénible; que l'on se représente donc ces ouvrages traduits,

pour la plupart, du grec en syriaque, et du syriaque en arabe, par des hommes qui n'étaient peut-être pas également versés dans la connaissance de ces trois langues, et l'on sentira qu'ils devaient nécessairement offrir aux Arabes une image bien incomplète et souvent bien fausse des sciences des Grecs. On peut donc admettre, ce me semble, que ces nombreuses traductions ne furent pas toujours pour les Orientaux des acquisitions aussi précieuses que l'on serait tenté de le croire. Elles eurent même sur l'esprit des Arabes une influence fâcheuse; elles leur inoculèrent le goût d'une logique subtile, pointilleuse, qui les rendit si redoutables dans la dispute, et leur fit un besoin de querelles de mots, et de controverses vives, opiniâtres et parfois interminables. Les écrivains musulmans remarquent avec l'expression d'une douleur amère, que l'introduction des écrits des philosophes grecs dans la langue des Arabes, changea ces hommes grossiers en esprits forts, et que de cette époque date la naissance de ces sectes si nombreuses dont les principes, souvent absurdes, portèrent le trouble et la discorde dans le sein du musulmanisme[1].

Mais si ces ouvrages, comme je viens de le dire, ne procurèrent pas toujours aux Arabes une instruction aussi solide qu'on était en droit de l'attendre, ils eurent, d'un autre côté, une influence extrêmement heureuse. Ils excitèrent, chez les sec-

[1] Makrizi, *Opuscules*, fol. 162, r. et v.; *Description de l'Égypte* (man. 682, fol. 482 v.).

tateurs de Mahomet, une louable émulation. Ceux-ci rougirent de tout devoir à des étrangers. Ils voulurent prouver qu'ils pouvaient faire autre chose que de se traîner servilement sur les traces des Grecs; ils essayèrent leurs forces, et bientôt la littérature arabe prit naissance, et s'enrichit d'une foule de productions originales sur les matières les plus diverses.

Le goût des lettres amène toujours avec lui le goût des livres; c'est un besoin indispensable de conserver et de propager des ouvrages estimables, que, sans un pareil soin, un même siècle verrait naître et périr. Aussi, dès que la culture intellectuelle fut devenue pour les Arabes une véritable passion, il se forma chez eux une foule de copistes habiles, de calligraphes distingués, qui s'attachaient, à l'envi les uns des autres, à multiplier par des transcriptions aussi élégantes qu'exactes les livres dont la nation avait droit de s'enorgueillir. L'histoire a conservé les noms de ces hommes remarquables qui contribuèrent puissamment aux progrès de la littérature arabe, et dont les copies, justement célèbres, conservèrent dans tous les temps une réputation méritée, excitèrent la convoitise des amateurs opulents, et allaient se placer avec honneur dans les palais des souverains. A côté de ces brillants calligraphes, d'autres, plus modestes, s'appliquaient à des ouvrages moins chers, et qui étaient plus en harmonie avec la médiocre fortune des gens de lettres. De cette manière, les exemplaires des

ouvrages arabes se multipliaient rapidement, et il se forma bientôt des collections de livres plus ou moins nombreuses. Les khalifes donnèrent l'exemple, qui fut suivi par les hommes riches, par les directeurs des mosquées, des colléges, et enfin par tous ceux qui joignaient au goût des lettres quelques moyens pécuniaires. Partout s'élevèrent des bibliothèques. Sans doute, chez les Arabes comme dans des contrées plus occidentales, l'amour de la littérature ne fut pas toujours le motif le plus réel qui produisit ces collections. Plus d'une fois l'ostentation, le plaisir de faire parade de ses richesses, engagea un homme marquant à réunir dans sa maison des livres somptueux, qui étaient pour lui plutôt un objet d'un vain luxe qu'un moyen d'enrichir son esprit de connaissances utiles. Plus d'une fois, comme chez nous, le solide fut sacrifié à l'agréable; et un ouvrage fut recherché, non parce qu'il était bon, mais parce qu'il était beau. Toutefois, ces collections, quel que fût le motif qui avait présidé à leur réunion, procurèrent des avantages immenses. 1° Elles encouragèrent les travaux et l'émulation des gens de lettres, en leur présentant l'espérance de placer d'une manière lucrative des ouvrages qui, sans cela, auraient été exposés à rester dans l'oubli, et à se perdre entièrement. 2° Elles excitèrent les copistes à multiplier les transcriptions des bons livres, dont ils étaient certains de trouver un débit prompt et assuré. 3° Enfin, elles offraient aux littérateurs instruits, mais peu opulents, la fa-

cilité de lire et de consulter à toute heure une foule d'ouvrages précieux, dont ils auraient été hors d'état de se procurer des copies.

L'histoire ne nous a point conservé de détails sur ces nombreuses bibliothèques, qui existaient dans toutes les villes de la domination musulmane. Malheureusement leur existence ne nous est presque jamais révélée qu'au moment où quelque accident funeste vient causer l'anéantissement ou la dispersion de ces collections précieuses. Si l'on se représente ces guerres sanglantes, qui, à toutes les époques, ont désolé l'Orient, ces villes saccagées avec tant de fureur, ces séditions si fréquentes, et accompagnées d'excès déplorables; ces incendies nombreux, qui souvent consument en un seul jour des quartiers tout entiers; si, d'un autre côté, on songe à la rapidité avec laquelle, dans ces climats brûlants, les livres sont dévorés par les termites et autres insectes destructeurs, on se persuadera sans peine combien de milliers de manuscrits ont dû périr successivement, sans qu'aucune force humaine eût pu en prévenir la perte.

Je n'ai pu ni dû songer à recueillir tous les faits qui concernent les bibliothèques de l'Orient. L'histoire ne nous offre là-dessus que peu ou point de renseignements. Je me suis borné à recueillir quelques détails qui suffisent pour attester avec quel goût et quel empressement des hommes riches ou lettrés s'appliquaient à la recherche des livres; et

prouver que, dans la vue de satisfaire ce noble penchant, ils n'épargnaient ni dépenses, ni sacrifices.

Le livre le plus parfait aux yeux des musulmans, celui qui doit chez eux former la base de toute bibliothèque est, à coup sûr, l'Alcoran. Aussi, depuis la naissance de l'islamisme, les exemplaires de ce monument révéré se sont multipliés à l'infini; et des hommes du plus haut rang, des khalifes, des sultans, ont tenu à honneur de copier de leur propre main le code fondamental de leur religion.

Le khalife Othman, troisième successeur de Mahomet, s'était occupé, avec un soin infatigable, à faire réunir en un seul corps les parties dispersées et incohérentes de l'Alcoran [1]; non content de ce service signalé qu'il avait rendu à la théologie musulmane comme à la littérature arabe, il s'était fait un devoir de transcrire de sa main plusieurs copies de cet ouvrage. Ces exemplaires, au nombre de quatre, furent envoyés en présent par le khalife à des villes importantes de l'empire musulman [2]. Au moment où ce prince fut assassiné par des sujets rebelles, il tenait le livre sacré entre ses mains, et en faisait la lecture [3]. L'exemplaire qui, dans ses derniers moments, avait fixé les regards du khalife, passa, après sa mort [4], à son fils Kha-

[1] *Moudjmel-attawarikh* (man. pers. 62, fol. 187 r.).

[2] Ebn-Khaldoun, t. VII, fol. 175 r.

[3] *Moudjmel-attawarikh*, fol. 186 v.; scolies sur le poëme *Akilah* (man. de Saint-Germain 282, fol. 27 v.).

[4] *Ibid.* fol. 23 v.

led, et ensuite à ses descendants. Sa famille s'étant éteinte, le volume disparut; mais, suivant le rapport de quelques docteurs de la Syrie, il existait dans la ville d'Antartous. Abou-Obaïdah-Kâm-ben-Selam, dans l'ouvrage intitulé *Kiraat*, القراات (les Lectures), disait, à cette occasion : « J'ai « vu un Alcoran qui, suivant la tradition, avait ap« partenu au khalife Othman ben-Affan. Pour me « le montrer, on l'alla chercher dans la bibliothèque « d'un émir. C'est le même exemplaire qui était « dans les bras d'Othman au moment où il fut as« sassiné, et j'ai aperçu, dans plusieurs endroits, « des traces du sang de ce prince. » Suivant un autre récit, on voyait à Cordoue, dans la principale mosquée, un Alcoran, dont quatre feuillets provenaient de l'exemplaire qu'avait transcrit le khalife Othman, et ils offraient encore des gouttes de son sang [1].

Le Schérif-Edrisi dans sa description de la mosquée de Cordoue, nous donne des détails intéressants sur ce manuscrit et sur les formalités qui s'observaient, toutes les fois que l'imam attaché à ce temple allait prendre cet exemplaire révéré, pour faire une lecture à la foule attentive qui remplissait l'édifice [2].

Au rapport d'Ebn-Khaldoun [3], à la bataille que le

[1] Makarri, *Histoire d'Espagne*, t. I (man. ar. 704, fol. 127 *r.* 138, 139, 140); Ebn-alwardi, *Traité de géographie* (de mon manuscrit, fol. 17 *v.*).

[2] Manuscrit d'Asselin.

[3] Tome VII, fol. 63 *v.* 64 *r.*

sultan Iagmarasen-ben Zian gagna contre Saïd, l'an 546 de l'hégire, il prit l'Alcoran qui venait de la bibliothèque de Cordoue, et qui passait pour avoir été écrit par le khalife Othman. Ce livre fut depuis déposé dans le trésor des Benou-Merin, à Fez; mais un autre exemplaire ne tarda pas à remplacer cette copie vénérable : car, suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun [1], lorsque Ebn-Ahmer vint à Fez trouver le sultan Abou-Iakoub, l'an 692, il lui offrit entre autres présents, un grand Alcoran, qui passait pour être un des quatre qui venaient du khalife Othman-ben-Affan, et que ce prince avait envoyés dans différentes contrées soumises à l'islamisme. Ce volume était conservé à Cordoue.

D'un autre côté, l'exemplaire de l'Alcoran qui avait appartenu au khalife Othman, se trouvait, disait-on, en Égypte, dans la principale mosquée de Fostat [2], et c'est probablement le même manuscrit qui, peu d'années avant l'expédition d'Égypte, fut retrouvé par Mourad-bey, dans un souterrain de cette mosquée. Un autre exemplaire du même genre, écrit de la même main, éprouva une destinée funeste. A la sanglante bataille de *Merdjj-Dabek*, qui vit crouler la puissance des mameluks sous les armes victorieuses de Sélim, le sultan Kansouh-Gouri avait autour de lui quarante schérifs, qui portaient un égal nombre d'Alcorans enfermés dans des boîtes de soie jaune; et parmi ces manuscrits, on

[1] T. VII, fol. 175 *r*.
[2] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. ar. 673 c, t. III, f. 45).

distinguait un Alcoran copié de la main du khalife Othman[1]. Dans le tumulte et le désordre qui accompagnèrent la défaite des troupes égyptiennes, ces volumes furent foulés sous les pieds des chevaux de l'armée victorieuse, et l'exemplaire d'Othman disparut sans qu'on pût en avoir aucune nouvelle.

Un autre exemplaire, écrit par le même prince, se trouvait dans la ville de Maroc[2].

Au rapport d'un historien anonyme[3], il existait dans la ville de Tibériade un Alcoran qui avait été donné en présent à cette ville par le khalife Othman. L'an 507 de l'hégire, cet exemplaire fut, par ordre de l'atabek Togteghin, transporté dans la grande mosquée de Damas, et l'auteur d'une histoire de cette ville[4] en parle en ces termes :

« C'est une opinion universellement répandue parmi les habitants de Damas, que l'Alcoran qui existe dans la principale mosquée, dans la chambre du prédicateur, à la gauche du mihrab, est l'exemplaire qui a appartenu au halife Othman. C'est un très-ancien manuscrit que tout le monde considère avec un extrême respect. Il n'est point indiqué dans l'histoire de Damas d'Ebn-Asaker, mais Ebn-Zoraïk-Tenouki en fait mention. Au rapport d'Abou-

[1] Ebn-Aïas, *Histoire d'Égypte* (man. ar. 615 A, t. II, fol. 113 v.).

[2] Man. ar. 703, fol. 52 v. 53 r.; Ebn-Batoutah (man. ar. 825, p. 115).

[3] Man. de M. Marcel, aujourd'hui dans ma bibliothèque.

[4] Man. ar. 638 (an. 96).

Iali-Temimi, ce volume était déposé dans la ville de Tibériade, et il fut transféré à Damas à l'époque où la terre sainte tomba au pouvoir des Francs, l'an 492 de l'hégire. » Si l'on en croit l'historien Nowaïri [1], le sultan Bibars, souverain de l'Égypte, envoyant, l'an 661 de l'hégire, des présents à Bérékeh, khan mongol du Kaptchak, y joignit un Alcoran, qui, suivant la tradition, avait été écrit par Othman.

Ces assertions, à coup sûr, pourraient toutes être également véritables, puisque, comme nous l'avons vu, Othman s'était fait un devoir de copier de sa main plusieurs exemplaires de l'Alcoran; mais d'un autre côté, comme ces manuscrits, suivant toute apparence, ne portaient aucune date ni aucune autre indication, la tradition seule pouvait certifier leur origine. Il était sans doute fort possible que le khalife Othman ayant fait présent à quelque ville importante d'un Alcoran écrit par lui, cet exemplaire eût été conservé religieusement au travers des siècles et des révolutions; mais quand un manuscrit avait passé par bien des mains avant d'arriver dans la mosquée ou la bibliothèque qui en était dépositaire, on sent que les chances de certitude, ou même de probabilité diminuaient beaucoup. Il suffisait qu'un exemplaire fût fort ancien pour qu'on eût cherché à rehausser sa valeur en le représentant comme ayant été copié par le troisième successeur de Mahomet; et cette opinion,

[1] *Vie de Bibars* (man. d'Asselin, fol. 21 *r.*).

une fois admise, personne n'avait ni la volonté, ni les moyens de la contredire.

Dans une place de Syrie fondée par le khalife Omar ben-Abd-alaziz on conservait l'Alcoran de ce prince[1]. Le terrible Hadjadj ben-Iousouf avait copié de sa main plusieurs exemplaires de l'Alcoran et les envoyait en présent aux différentes villes de l'empire musulman. Il en fit remettre un à Fostat. L'exemplaire qui était déposé dans la principale mosquée de cette ville avait été écrit par ordre du khalife Abd-alaziz ben-Merwan[2].

Le sultan Ibrahim, fils de Mahmoud le Gaznévide, avait une fort belle écriture. Chaque année il copiait de sa main un exemplaire de l'Alcoran et l'envoyait à la Mecque[3].

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[4], le sultan africain Abou'lhasan envoya en présent à la ville de la Mecque un Alcoran écrit de sa main et qu'il avait fait orner avec une extrême magnificence. Le même prince[5] fit de ce livre une seconde copie, qu'il embellit comme la première et donna en présent à la ville de Médine. Il se proposait d'en faire une troisième, qui était destinée pour Jérusalem; mais il mourut avant de l'avoir achevée[6].

[1] *Moudjmel-attawarikh*, fol. 343 *v*.

[2] Abd-alhakam, *Conquête de l'Égypte* (man. ar. 755, p. 165).

[3] Mirkhond, *historia Gasnevidarum*, pag. 127.

[4] *Histoire*, t. VII, fol. 217 *v*.

[5] *Ibid*. fol. 218 *r*.

[6] *Ibid*. *v*.

Au rapport de l'écrivain qui a tracé l'histoire de la famille d'Ali [1], il existait à Meschhed-Ali un Alcoran composé de trois volumes et qui était de la main du khalife Ali. Cet exemplaire fut brûlé l'an 755 de l'hégire, à l'époque où ce monument devint la proie des flammes. On prétend qu'à la fin de ce volume on lisait ces mots : *C'est Ali, fils d'Abou-Taleb, qui l'a écrit.* Le même historien ajoute : « J'ai « vu dans le lieu de pèlerinage, au *meschhed* (mo- « nument) d'Obaïd-allah, fils d'Ali, un Alcoran for- « mant un seul volume et écrit de la main du prince « des croyants Ali. A la fin du livre, après ces mots : « *La copie du livre sacré se termine ici; au nom du* « *Dieu clément et miséricordieux*, on lisait : *Écrit par* « *Ali, fils d'Abou-Taleb.* Mais, depuis cette époque, « j'ai appris que ce monument d'architecture était « devenu la proie des flammes et que l'Alcoran avait « été entièrement consumé [2]. » Au rapport de Makrizi [3], il existait au Caire un exemplaire de l'Alcoran, qui, suivant la tradition, avait été copié par le khalife Ali.

L'auteur du *Kitab-alfehrest* [4] fait mention d'un exemplaire de l'Alcoran écrit par ce même prince. Un historien de Damas [5] parle d'un manuscrit du même genre, sur lequel il nous donne les détails suivants :

[1] *Omdat-attalib* (man. ar. 636, fol. 3 v.).

[2] *Ibid.* fol. 3 r.

[3] *Description de l'Égypte* (man. ar. 673 c, t. II, fol. 114 r.).

[4] Man. ar. 874, fol. 35.

[5] Man. ar. 638 (an. 96).

« A Damas, dans une mosquée située au midi du « bain de Loulou, dans le quartier de Keschek, et « nommée la *mosquée de Dasch* مسجد الداش, existait « un Alcoran fort ancien, qui, suivant l'opinion vul« gaire, est de la main d'Ali, fils d'Abou-Taleb. L'an « 645 de l'hégire il fut transféré de cet édifice dans « la mosquée d'Ali, qui fait partie de la grande mos« quée des Ommiades. »

Si l'on en croit le témoignage de la Vie de Timour, écrite soi-disant par lui-même[1], Radi-eddin, gouverneur de la ville d'Amol, capitale du Tabaristan, envoya à ce prince, entre autres présents, un Alcoran écrit de la main du khalife Ali.

Au rapport d'un historien des Mongols de l'Inde[2], le fils de Behadur-schah, fils d'Aureng-Zeb, reçut en présent, d'Abd-almoudjid-khan, un Alcoran écrit de la main de l'imam Ali-Mousa-Ridâ.

Un auteur déjà cité[3], décrivant la nombreuse bibliothèque qu'avait réunie un particulier nommé Mohammed ben-Hosaïn, et surnommé Ebn-Ali-Narah, atteste que l'on y voyait un Alcoran écrit de la main de Khaled, fils d'Abou'lhaïadj, l'un des compagnons d'Ali. Il ajoute que cet exemplaire passa ensuite entre les mains d'Abou-Abd-allah-Djaïi.

Une des plus belles bibliothèques qu'un particulier, en Orient, ait jamais rassemblées, fut sans contredit celle d'Abou'lkâsem-Ismaïl ben-Abbad,

[1] Man. fol. 167 v.

[2] Man. pers. 74, t. II, fol. 201 v.

[3] Man. 874, fol. 54 v. 55.

vizir du prince bouide Fakhr-eddaulah. Suivant la tradition, il fallait quatre cents chameaux pour transporter ses livres[1].

L'historien de la famille d'Ali[2], faisant mention du schérif Ali, surnommé Mourtada-Alem-alhoda, nous donne sur lui ces détails : « Suivant ce que « j'ai lu dans quelques chroniques, cet homme avait « une bibliothèque qui renfermait quatre-vingt « mille volumes. Je n'ai jamais entendu parler de « rien de semblable, si ce n'est ce qu'on raconte « du vizir Ismaïl ben-Abbad. Ayant été mandé « par Fakhr-eddaulah, fils de Bouïah, qui voulait « lui confier les fonctions de vizir, il écrivit à ce « prince pour s'excuser d'accepter cet honneur. « Parmi les différents motifs qu'il faisait valoir, il « allégua qu'il lui fallait sept cents chameaux pour « le transport de ses livres. Si j'en dois croire le « scheikh Raïghi, cette bibliothèque se composait de « cent-quatorze mille volumes. Le kadi Fadel-Abd- « errahman-Scheïbani a surpassé, pour le nombre « des livres, tous ceux qui se sont occupés de ce « genre de recherches; car sa collection renfermait « cent quarante mille volumes. » Au rapport d'Ebn-Djouzi[3], l'historien Wakedi, qui habitait Bagdad, s'étant transporté sur la rive orientale du Tigre, il lui fallut cent-vingt chameaux pour transporter ses

[1] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. III, fol. 79 *v.*; Mirkhond, IV[e] partie (man. de l'Arsenal, fol. 50 *v.*).

[2] Man. ar. 636, fol. 124 *r.* et *v.*

[3] Man. ar. 640, fol. 61 *r.*

livres. Suivant un autre récit, il avait six cents caisses remplies de volumes. Le célèbre écrivain arabe Ishak-Mauseli, étant en voyage, avait porté avec lui dix-huit coffres remplis de livres; et il déclara que, s'il n'avait eu à cœur de rendre son bagage aussi léger que possible, il en aurait emmené le double[1]. Au rapport de l'historien Ebn-Khallikan[2], l'émir Nouh ben-Nasr, de la dynastie des Samanides, avait une bibliothèque extrêmement riche en livres de tout genre. Elle fut dévorée par un incendie. Lorsque le khalife abbasside Mostanser fit bâtir, dans la partie orientale de Bagdad, un collége magnifique appelé, de son nom, *Mostansériah*, il y joignit une bibliothèque composée de livres extrêmement précieux[3]. Cette collection, au rapport d'un historien, renfermait quatre-vingt mille volumes; mais, à l'époque où cet auteur écrivait, c'est-à-dire dans le VIII[e] siècle de l'hégire, il n'en restait pas le moindre vestige[4].

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[5], Habeschi, fils de Moëzz-eddaulah, s'étant révolté contre son frère Bakhtiar, l'an 357 de l'hégire, fut surpris et fait prisonnier dans la ville de Basrah. Parmi les objets précieux qu'il possédait, on trouva dix mille volumes.

[1] *Kitab-alagâni*, t. I, fol. 344 v.
[2] Man. ar. 730, fol. 91 v.
[3] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. VII, p. 78.
[4] Man. ar. 636, fol. 124 v.
[5] Man. t. III, fol. 472 v.

Le sultan Mahmoud, fils de Subukteghin[1], s'étant emparé de la ville de Reï, détrôna et fit prisonnier Medjd-eddaulah, fils de Fakhr-eddaulah, l'un des émirs bouides. Il fit attacher à des potences un certain nombre de Baténiens qui vivaient à la cour de ce prince; après quoi, par ordre du sultan, on enleva des maisons de ces malheureux des livres formant la charge de cinquante ânes, et dans lesquels se trouvaient consignés les principes de l'astrologie, les dogmes des Râfedis, des Baténiens, des philosophes. Tout fut brûlé au pied des potences. Mais, si Mahmoud, dans cette occasion, se livra aux transports d'un zèle peu éclairé, du moins il ne poussa pas plus loin la barbarie; car les autres livres, qui composaient la charge de cent chameaux, furent, par ses ordres, transportés à Ghiznin ou Gaznah, capitale de ses états[2]. Cinq ans après cette époque, je veux dire l'an 425 de l'hégire[3], l'émir Abou-Sahl, s'étant emparé de la ville d'Isfahan, pilla les trésors du prince bouide Ala-eddaulah. Tous les livres furent transportés à Ghiznin et réunis à la bibliothèque de cette capitale. Mais dans la suite, cette riche collection fut livrée aux flammes par les troupes du prince gouride Hosaïn, fils de Hosaïn.

L'an 343 de l'hégire[4], Abou-Nasr-Sabour, fils

[1] *Moudjmel-attawarikh* (man. pers. 62, fol. 262 v.); Mirkhond; IV[e] partie, fol. 54 *r.*; Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 499 *v.*

[2] *Kâmel*, t. III, fol. 204 *v.*

[3] *Ibid.* fol. 235 *v.*

[4] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. III, fol. 75 *r.*

d'Ardeschir, ayant fait bâtir à Bagdad un édifice consacré à des exercices scientifiques et littéraires, y réunit une quantité considérable de livres, qui étaient destinés à l'usage des musulmans; on y comptait plus de dix mille quatre cents volumes de tout genre, parmi lesquels se trouvaient cent Alcorans écrits de la main du célèbre calligraphe Ebn-Moklah. C'est cette même bibliothèque dont les historiens Ebn-Athir [1], Imad-eddin-Isfahani [2] et Bondari [3] font mention en ces termes : « L'an 451 « un incendie consuma le faubourg de Karakh et « d'autres quartiers de Bagdad. La bibliothèque de « Sabour devint la proie des flammes. Une partie « des livres fut pillée. Le vizir Amid-almulk-Ken- « deri, étant survenu en ce moment, écarta la po- « pulace, fit un choix parmi les livres et s'appropria « tous ceux qui lui convinrent. Cette manière d'agir « indisposa tout le monde contre lui. Combien, « dans cette occasion, sa conduite fut opposée à « celle de son père, le vizir Nidam-almulk, qui, « dans toutes les provinces soumises à l'islamisme, « avait élevé des colléges, favorisé la copie des mo- « numents littéraires et consacré à l'utilité publique « des livres et des objets de tout genre! »

L'an 483 de l'hégire, la ville de Basrah ayant été livrée au pillage par les Arabes, les flammes dévorèrent deux bibliothèques qui renfermaient

[1] T. III, fol. 194 *v.*; t. IV, fol. 57 *v.*

[2] *Histoire des Seldjoucides* (man. de Saint-Germ. 327, fol. 15 *r.*).

[3] *Ibid.* (man. ar. 767 A, fol. 13 *v.*).

quantité de livres précieux [1]. Lorsque le khalife Naser-li-din-allah fit élever à Bagdad, l'an 589, le collége appelé *Nidamiah*, on y transporta, par son ordre, plusieurs milliers d'excellents livres [2]. L'an 548, les Gozz s'étant emparés de la ville de Nischabour, livrèrent aux flammes les bibliothèques [3]. Cinq ans après, dans une sédition dont cette ville fut le théâtre, cinq bibliothèques furent également brûlées [4].

L'an 555 de l'hégire [5], le kadi Ebn-Mokharram ayant été arrêté par ordre du khalife Mostandjid, on saisit ses livres, dont on brûla une partie dans la place publique de Bagdad. On livra aux flammes les ouvrages qui renfermaient les doctrines philosophiques, tels que le *Kitab-alschafa* (le Livre de la guérison), qui a pour auteur Ebn-Sina (Avicenne), le livre intitulé *Ikhwan-alsafa* (les Frères de la pureté) et autres du même genre.

J'ai parlé plus haut d'une nombreuse bibliothèque réunie par les soins d'un homme peu connu nommé Mohammed ben-Hosaïn, et surnommé Ebn-Abi-Narah. L'auteur du *Kitab-alfehrest*, qui avait visité cette collection, atteste y avoir vu, entre autres livres précieux, des pièces écrites par les deux imams Hasan et Hosaïn, des diplômes, des actes d'amnistie

[1] *Kâmel*, t. IV, fol. 130 *v*.
[2] *Ibid.* t. VI, p. 131.
[3] *Ibid.* t. V, p. 119.
[4] *Ibid.* p. 180.
[5] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. V, p. 170.

de la main du khalife Ali ou des divers secrétaires de Mahomet [1]. Nous lison, dans l'histoire d'Ebn-Khallikan [2], qu'il existait un calligraphe célèbre nommé Abou'ldorr-Iakout-Mauseli; cet homme avait transcrit de nombreuses copies du dictionnaire intitulé *Sihah*, qui a pour auteur le grammairien Djevheri. Chacun de ces exemplaires se composait d'un seul volume.

Le célèbre écrivain arabe Abou-Temam, étant arrivé dans la ville de Hamadan [3], avait été reçu avec la plus haute distinction par Abou'lwafâ ben-Salamah. Comme il se préparait à partir, une chute de neiges considérable rendit pour longtemps les chemins impraticables. Abou'lwafâ conduisit le poëte dans la bibliothèque et la mit entièrement à sa disposition. Abou-Temam, entouré de ces trésors littéraires, oublia son voyage, lut avec avidité ces volumes précieux et consacra son temps à la composition de plusieurs ouvrages. Le recueil poétique intitulé *Hamasah* fut le principal fruit des recherches du docte écrivain et attesta le soin infatigable avec lequel il avait compulsé cette riche bibliothèque.

Au rapport de l'historien Kemal-eddin [4], Murtadi-eddaulah, prince d'Alep, ayant été forcé de quitter cette ville, son palais fut livré au pillage. On y

[1] Man. ar. 874, fol. 54 *v.* 55.
[2] Man. ar. 730, fol. 409 *r.*
[3] Tebrizi, *ad Hamasah*, p. 2, édit. Freytag.
[4] Man. ar. 728, fol. 56 *v.*

prit, entre autres objets, vingt-huit mille volumes, tous reliés, et dont il avait fait de sa main le catalogue.

Parmi les bibliothèques qui ont existé dans les états musulmans, une des plus belles et des plus nombreuses fut sans doute celle que les khalifes fatimites avaient rassemblée au Caire. Malheureusement nous ne possédons aucun détail sur l'origine et les accroissements successifs de cette collection, et nous ignorerions complétement son existence si l'on n'avait eu à regretter sa destruction. Cette bibliothèque était dans le grand palais. J'ai, dans un autre ouvrage, d'après le témoignage des auteurs orientaux et contemporains, donné des détails circonstanciés sur cette magnifique collection : elle se composait de dix-huit chambres, où se trouvait réuni un nombre prodigieux de livres; on y comptait dix-huit mille volumes consacrés à l'exposition des sciences anciennes, deux mille quatre cents Alcorans écrits par les plus habiles calligraphes et dont les reliures brillaient d'or et d'argent, vingt exemplaires de l'Histoire de Tabari, dont un autographe, cent du grand Dictionnaire d'Ebn-Doreïd, etc.

J'ai dit comment, à l'époque des troubles affreux qui désolèrent l'Égypte, dans le v[e] siècle de l'hégire, sous le règne du faible khalife Mostanser, ce riche dépôt des connaissances humaines fut livré au pillage; qu'un vizir, Abou'lfaradj-Magrebi, en fit enlever, en une seule fois, une masse de livres for-

mant la charge de vingt-cinq chameaux, et qui lui avaient été concédés, pour lui et pour ses adhérents, en payement des sommes dont le trésor leur était redevable; que la part du vizir lui avait été comptée pour cinq mille pièces d'or, tandis qu'elle valait au moins vingt fois autant; et ces livres mêmes ne trouvèrent pas là un asile sûr: car bientôt après, le vizir ayant été forcé de fuir pour se soustraire aux poursuites de ses ennemis, sa maison fut livrée au pillage et les livres partagèrent le même sort. Les généraux turcs, ne pouvant se faire payer des sommes exorbitantes auxquelles ils taxaient leurs services, se faisaient donner, au plus bas prix, les livres renfermés dans la bibliothèque du palais; d'autres, en grand nombre, devinrent la propriété d'Imad-eddaulah-ebn-Mohtarek, qui résidait à Alexandrie, et furent après sa mort transportés en Afrique. Une autre collection de livres du même genre, qui était expédiée pour cet officier, fut enlevée par les Lewatah, au moment où elle descendait le Nil. Ces volumes précieux, qui n'avaient pas leurs pareils pour l'exactitude, la beauté du caractère, la richesse de la reliure, devinrent la proie de ces barbares; ils les abandonnèrent à leurs esclaves mâles et femelles, qui prirent les couvertures pour en faire des chaussures et livrèrent les feuillets aux flammes. Ils alléguaient pour motif que ces livres, provenant de la bibliothèque du khalife, contenaient les doctrines des musulmans orientaux, qui étaient opposées à celles qu'ils professaient eux-mêmes. Beaucoup de

livres furent ensevelis sous les eaux, périrent d'une autre manière ou furent emportés dans les pays étrangers. Ceux que les flammes avaient respectés restèrent entassés sur le sol; et le vent y amoncelant la terre, il se forma deux collines qui conservèrent le triste nom de *Collines des livres*. Enfin tous les volumes qui se trouvaient dans les bibliothèques extérieures du palais furent enlevés et dispersés. Il n'échappa du naufrage que la bibliothèque intérieure, où personne ne pouvait pénétrer.

Cependant l'Égypte, à la suite de tant d'anarchie et de désordres, avait vu luire des jours plus heureux. Un général d'un caractère ferme et impérieux, que le faible Mostanser avait appelé à son secours, arriva en Égypte, sut, par une sévérité impitoyable, réprimer une soldatesque turbulente, fit périr par le glaive ces émirs insolents qui avaient été le fléau et l'effroi de leur maître. L'ordre se trouvant heureusement rétabli, on songea sans doute, en confisquant les biens des rebelles, à faire rentrer, autant que possible, dans le palais du prince, les objets précieux de tout genre qui en avaient été enlevés d'une manière si scandaleuse. Il est probable que, dans cette circonstance, beaucoup de livres furent réintégrés dans le dépôt dont ils avaient fait partie. Des présents, des acquisitions vinrent successivement réparer les pertes déplorables qu'avait éprouvées cette riche collection. Dans la succession d'Afdal, fils de Bedr-Djémâli, on trouva, entre autres objets précieux qui furent réunis au trésor du

khalife, une collection de cinq cent mille volumes[1]. Enfin nous voyons[2] qu'un siècle seulement après les désordres et l'anarchie du règne de Mostanser, la bibliothèque du palais des Fatimites renfermait, disait-on, deux millions six cent mille volumes : on y comptait douze cent vingt exemplaires de la Chronique de Tabari et une foule d'autres livres, qui étaient des chefs-d'œuvre de calligraphie. Mais il semblait qu'une sorte de fatalité poursuivait cette magnifique collection. Saladin, appelant à son secours la fourberie et la violence, avait détrôné les khalifes fatimites et s'était emparé de l'Égypte. Ce prince, excellent capitaine, mais peu lettré, fit vendre à l'encan les objets précieux réunis dans le palais du Caire, et entre autres la bibliothèque. Le kadi Fâdel, homme important et éclairé, joua dans cette circonstance le rôle d'un amateur rusé et peu délicat. Ayant été chargé de présider au choix et à l'estimation des livres, il mit à part tous ceux qui lui convenaient, en arracha la couverture et jeta ces volumes ainsi mutilés dans une citerne, qui probablement se trouvait à sec. Lorsque la vente fut terminée, il acheta à vil prix, comme imparfaits, tous les livres amoncelés dans le bassin; après quoi il les compléta. Ce fut ainsi qu'il parvint à former son immense bibliothèque.

Cinq ans après (année 572) on procéda à une nouvelle vente de la bibliothèque qui faisait partie

[1] Sakhâwi, *Histoire des Kâdis d'Égypte* (man. 690, fol. 38 *r.*).
[2] Ebn-Abi-Tai, ap. *Kitab-arraoudataïn* (man. 707 A, fol. 105 *v.*).

du palais des khalifes fatimites et qui renfermait cent vingt mille volumes. Un homme habile, un secrétaire de Saladin, Imad-eddin-Isfahâni, qui était présent à cette vente et qui y fit, comme on va le voir, des acquisitions importantes, nous donne à cet égard des détails intéressants[1]; mais, avant de les transcrire, je dois faire une observation. On vient de voir que la bibliothèque du palais des Fatimites avait été vendue à l'encan cinq années avant l'époque dont il est question; et maintenant une autre collection, renfermée également dans l'enceinte du palais, va être exposée en vente et dispersée. Mais il faut se rappeler que, comme on l'a dit plus haut, il existait dans l'intérieur du palais une bibliothèque particulière que sa position dans cet asile inaccessible avait, sous le règne de Mostanser, mise à l'abri des dévastations d'une milice indisciplinée et de généraux avides. Il est probable que ce fut cette collection que des vainqueurs ignorants exposèrent en dernier lieu aux regards des amateurs et des spéculateurs. Voici de quelle manière s'exprime l'historien Imad-eddin-Isfahâni[2]. « On procéda à la vente de la bibliothèque du palais; les enchères avaient lieu deux jours chaque « semaine, et tout se donnait aux plus bas prix. Les « livres étaient placés dans des armoires réparties « dans des chambres séparées par des arcades voûtées, et des catalogues en règle indiquaient le

[1] Man. 707 A, fol. 142 v. Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 495 r.).
[2] *Kitab-arraoudatain*, fol. 142 v.

« contenu des volumes. On dit à l'émir Beha-eddin-« Karakousch, gouverneur du palais : Tous ces livres, « bons ou mauvais, sont rongés par les vers; il faut « absolument les tirer de leurs armoires, les ranger « par terre et les secouer. L'émir était un Turc qui « n'avait aucune connaissance des livres et qui était « entièrement étranger à la littérature. Les deux « courtiers qui avaient fait cette proposition avaient « dessein de mutiler et de mêler les volumes afin « de leur ôter toute leur valeur. On tira donc les « livres de leurs armoires, on fit disparaître l'ordre « admirable qui y régnait. Tout fut confondu : les « livres de littérature furent placés avec ceux d'as-« tronomie, ceux de théologie avec ceux de logique, « les livres de médecine avec les traités de géomé-« trie, les histoires avec les commentaires de l'Al-« coran, les volumes les plus inconnus avec les plus « célèbres. On y voyait des ouvrages considérables, « des livres historiques, dont chacun se composait « de cinquante ou soixante parties, uniformément « reliées, et dont un volume, s'il vient à se perdre, « ne se retrouve jamais. Eh bien, on eut soin de « tout mêler, de tout confondre. Le courtier mettait « en vente, dix par dix, des livres de tout genre et « incomplets, qui étaient estimés et adjugés aux prix « les plus modiques. Il savait très-bien le nombre et « la nature des livres que renfermait chaque paquet. « Il n'ignorait pas qu'il avait par devers lui les vo-« lumes qui leur correspondaient. Un autre courtier « l'assistait dans cette vente. Des livres qui lui avaient

« été adjugés au prix de dix pièces d'argent furent « revendus par lui pour une somme de cent pièces. « Lorsque je vis de quelle manière les choses se « passaient, je me présentai au palais et je me mis « à acheter comme faisaient ces hommes avides. Je « multipliai mes achats et me procurai ainsi une col- « lection de livres précieux sur toutes sortes de ma- « tières. Le sultan, informé des acquisitions que « j'avais faites, et qui formaient un total de deux « cents volumes, me les donna et me dispensa du « payement. Bientôt après il ajouta à cette libéralité « un nouvel acte de munificence : j'entrais un jour « en sa présence, et je vis devant lui une quantité « de volumes qu'on avait triés pour lui dans la bi- « bliothèque du palais ; il était occupé à en regarder « quelques-uns ; il m'invita à les prendre et me dit : « Tu désirais plusieurs livres dont tu avais donné « la note ; s'en trouve-t-il quelqu'un dans cette col- « lection ? Je lui répondis que tous ceux dont j'avais « fait choix étaient sous mes yeux et qu'aucun de « ces volumes ne pouvait m'être inutile. En même « temps je fis venir un porteur et j'enlevai toute « cette masse de livres. »

Ces ouvrages, du moins, tombèrent dans les mains d'hommes habiles, capables de les apprécier et d'en faire usage. Le kadi Fâdel déposa une partie de ses livres dans la bibliothèque du collége qu'il avait fondé au Caire ; le reste formait sa collection particulière. Elle se composait, comme je l'ai dit, de cent quarante mille, ou, suivant

d'autres, de cent vingt-quatre mille volumes, parmi lesquels on comptait trente-cinq exemplaires du recueil poétique intitulé *Hamasah*[1]; mais elle ne resta pas longtemps dans la famille du propriétaire. En effet, l'an 626 de l'hégire, au rapport de Makrizi[2], on mit le séquestre sur la maison du kadi Aschraf-Ahmed, fils du kadi Fâdel. Toute la bibliothèque, composée de soixante-huit mille volumes, fut transportée au château de la Montagne. Les planches des armoires furent démontées et chargées sur quarante-neuf chameaux; cinquante-neuf de ces animaux portaient les livres. Mais bientôt après, une partie de ces livres, au nombre de onze mille huit cent huit volumes, avec les armoires, fut reportée du château à la maison du kadi Fâdel. Parmi les livres enlevés de cette collection, on distinguait celui qui a pour titre *Kîtab-alatabek ou-alosour* كتاب الاتابك و العصور (le livre de l'Atabek et des temps), qui a pour auteur Abou-'lala-Maarri, et qui forme soixante volumes. Sous la dynastie des sultans mameluks, le goût des livres s'était conservé en Égypte. Au rapport de l'historien Bedr-eddin Aïntabi[3] le kadi-alkodat Ala-eddin Ali-ben-Mahmoud, surnommé Ebn-Almogouli ابن المغلي, qui mourut l'an 628 de l'hégire, légua une partie de sa nombreuse collection de livres, c'est-à-dire cinquante volumes, à la bibliothèque du collége fondé au Caire, par Melik-

[1] Makrizi, *Descript. de l'Égypte* (man. ar. n° 673 c, t. III, f. 132 v.).
[2] *Kitab-assolouk* (man. ar. 672, p. 149, 150).
[3] Man. ar. 684, fol. 173 v.

Aschraf-Borsebaï. Nous apprenons de Makrizi[1], d'Abou'lmahâsen[2], et de Nowaïri[3], que le médecin Amin-eddaulah-Abou'ldjin, surnommé *Sâmeri* السامرى (le Samaritain), qui avait été vizir de Melik-Saleh-Ismaïl, ayant été étranglé au Caire, l'an 648 de l'hégire, on trouva chez lui, parmi d'autres richesses, des livres précieux, au nombre de dix mille volumes, qui tous étaient l'ouvrage de calligraphes célèbres. Le kadi Soleïman ben-Ibrahim aimait à rassembler des livres, et en avait réuni une quantité considérable[4]. L'émir Seïf-eddin Scheïkhou était passionné pour les livres précieux de tout genre, et en achetait partout où il pouvait en trouver[5]. L'imam Nour-eddin Ali-ebn-Djaber, qui mourut au Caire, l'an 725 de l'hégire, avait rassemblé une collection de six mille volumes[6]. Le kadi Djémal-eddin-Abou-Thanâ-Mamoud, connu sous le nom de *Adjemi Roumi* الرومى العجمى, qui mourut l'an 799, laissa de très-beaux livres[7]. Le jurisconsulte Schafeh ben-Ali, surnommé Kénani, se plaisait à réunir des livres. Il laissa, en mourant, dix-huit armoires remplies d'ouvrages précieux sur des matières de littérature, ou autres[8]. Dans le IXe siècle de l'hégire, nous voyons le sultan d'Égypte Djakmak

[1] *Kitab-assolouk*, t. I (man. ar. 672, p. 234).
[2] Man. ar. 661, fol. 162 r. et v. 163.
[3] 26e partie (man. de Leyde, fol. 178 v.).
[4] Abou'lmahâsen, *Manhel-sâfi*, t. III, fol. 174 v.
[5] *Ibid.* t. III, fol. 174 v.
[6] Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 176 r.).
[7] Man. ar. 684, fol. 4 v.
[8] Abou'lmahasen, *Manhel-sâfi*, t. III, fol. 159 r.

faire demander à Schah-Rokh, comme un présent précieux, cinq ouvrages de sa bibliothèque[1].

L'an 826 de l'hégire, on destitua Fakr-eddin Othman, connu sous le nom de Moutaï المطاعي, qui était bibliothécaire du collége Mahmoudieh, situé en dehors du Caire. Il reçut la bastonnade en présence du sultan. Il avait été dénoncé comme mettant peu de soin à la conservation des livres donnés à cet établissement, et qui étaient au nombre des manuscrits les plus précieux. Cette collection avait été formée par le kadi Borhan-eddin Ebn-Djémaah, qui y avait consacré toute sa vie. Mahmoud ayant acheté les livres des héritiers du fils d'Ebn-Djémaah, en avait fait don au collége, en stipulant qu'aucun volume ne pourrait sortir de cet édifice. Il en confia la garde à son imam Seradj-eddin. Bientôt après celui-ci fut dénoncé par Othman, comme ayant perdu un grand nombre de livres. On vérifia le fait, et il se trouva qu'il manquait environ cent trente volumes. Siradj-eddin fut destitué, et sa place donnée à Othman, qui remplit ses fonctions avec vigueur, fermeté et énergie. Si un homme, grand ou petit, si un des courtisans ou des principaux personnages de l'état lui écrivait pour demander à emprunter un livre, il ne tenait aucun compte de cette requête; on avait beau lui offrir des sommes considérables, il persistait dans son refus. Cependant un individu le dénonça comme recevant des présents en cachette. On vérifia alors

[1] *Matla-assaadeïn*, fol. 177 r.

les livres, on en dressa le catalogue, et on trouva qu'il en manquait précisément le dixième; car sur quatre mille volumes, quatre cents avaient disparu. Othman fut condamné à en rembourser le prix, qui fut évalué à quatre cents dinars. Pour acquitter cette somme, il vendit son bien et son mobilier[1].

Au rapport d'Ahmed-Askalani[2], Ahmed ben-Mohammed, surnommé Kardah-Alwaïdh القرداح الواعظ, qui mourut l'an 841, laissa une bibliothèque nombreuse qui contenait plus de mille volumes. Suivant le même historien[3], le grammairien Ali ben-Seif ben-Soleiman, qui tirait son origine de la tribu berbère de Léwatah, avait un goût passionné pour les livres. Ceux qu'il avait rassemblés furent dispersés à sa mort.

Le même écrivain[4] fait mention d'un libraire nommé Abd-Elkerim ben-Abd-Elkerim, qui vivait au Caire, et qui était, dit l'historien, un des hommes les plus distingués de sa profession. Il se plaisait à rendre service aux étudiants. Il achetait un grand nombre de livres, surtout les plus anciens, et les vendait à ceux d'entre les étudiants qui désiraient en faire l'acquisition, demandant, en outre de ses déboursés, un bénéfice qu'il fixait; il s'engageait, en même temps, si l'écolier voulait dans la suite vendre le livre, à lui restituer le prix

[1] Ahmed-Askalani, t. II, fol. 127 v.

[2] T. II (man. 657, fol. 227 v.).

[3] *Ibid.* fol. 27 r. et v.

[4] *Ibid.* fol. 68 v.

de premier achat. L'étudiant, après avoir pendant quelque temps fait usage du manuscrit, se rendait au marché, où il le faisait crier à l'encan. Si le prix offert dépassait celui d'achat, il le vendait; s'il était inférieur, il reportait le livre chez le libraire, qui le lui achetait pour sa valeur primitive.

Ahmed-Askalani[1], parlant d'un personnage nommé Mohammed-ben-Omar Tadj-eddin Scherabisi الشرابيسى, nous donne les détails suivants: « Quelques-uns de ses parents ayant pris sur lui un ascendant tyrannique, vendaient ses livres, après les avoir mis en pièces d'une manière déplorable. Ils volaient des volumes séparés, d'un grand nombre d'ouvrages, qu'il avait pris soin de faire copier et mettre en état; ils vendaient les parties détachées. Quant aux ouvrages qui n'étaient point reliés, ils vendaient les cahiers au poids. De cette manière, plusieurs cahiers se perdaient, et avec eux la valeur des ouvrages.

J'ai dit plus haut que la nombreuse bibliothèque des khalifes fatimites ayant été livrée au pillage: une partie des livres qu'elle renfermait fut transportée hors de l'Égypte, et alla enrichir d'autres collections; huit charges de livres passèrent en Syrie[2]. Il est probable que beaucoup de ces livres furent déposés dans la ville de Tripoly de Syrie. C'était là que s'était formée, sous le patronage des kadis de la famille d'Ammar, une académie célèbre, qui

[1] T. II (man. 257, fol. 217 v.).

[2] Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 32 v.).

possédait une bibliothèque composée de trois millions de volumes[1]. On y comptait cinquante mille Alcorans, et vingt mille commentaires sur ce livre. La famille d'Ammar entretenait dans cet édifice cent copistes qui touchaient un traitement annuel. De plus, elle envoyait dans toutes les provinces des hommes habiles, chargés d'acheter les meilleurs ouvrages qu'ils pouvaient trouver. Au rapport d'un historien arabe, lorsque Tripoly, l'an 503 de l'hégire, tomba au pouvoir des croisés, un prêtre chrétien entra dans la bibliothèque; la salle où il se trouvait était précisément celle qui renfermait les Alcorans. Ayant mis la main sur vingt manuscrits successivement, et rencontrant toujours le même livre, il déclara que cet édifice ne renfermait que des ouvrages hétérodoxes. D'après cette décision, les Francs y mirent le feu, et le réduisirent en cendres; il n'échappa qu'un petit nombre de volumes, qui furent dispersés en différents pays.

J'ai rapporté le fait tel qu'il nous est donné par les historiens orientaux; mais on peut supposer qu'il a été, sinon inventé, du moins dénaturé ou exagéré par l'esprit de parti. Les musulmans, auxquels on avait souvent reproché l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, auront sans doute été bien aises de faire retomber sur les chrétiens une accusation de barbarie du même genre.

Melik-Nâser-Iousouf, descendant de Saladin, et

[1] Ebn-Ferat (man. ar. de Vienne, t. I, p. 73, 74); *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. II, p. 506, 507.

souverain de Damas, ayant fait construire dans cette ville un collége qu'il avait nommé *Nâseriah*, y plaça une bibliothèque qui renfermait des livres extrêmement précieux [1]. Au rapport de Nowaïri [2], parmi les présents que Melik-Naser-Iousouf envoya au khalife de Bagdad, l'an 648 de l'hégire, se trouvaient trois cents volumes écrits par des copistes renommés, et parfaitement corrects. On y distinguait un magnifique Alcoran écrit de la main d'Ebn-Khâzin.

Suivant le témoignage du même historien [3], le vizir Aboulhasan-Ali-ben-Iousouf-Kofti, plus connu sous le nom de Kadi-Akram القاضى الاكرم (le kadi généreux), qui mourut l'an 646, aimait les livres, et se plaisait à former sa bibliothèque. Il réunit une collection supérieure à celles qu'avaient jamais rassemblées les hommes de son rang. Comme on connaissait partout sa passion pour les livres, et l'empressement qu'il mettait à les acheter aux plus hauts prix, on lui en apportait de tous les pays. Il parvint ainsi à réunir bien des milliers de volumes, qui tous étaient des chefs-d'œuvre de calligraphie, ou présentaient l'écriture de docteurs célèbres, ou étaient de la main des auteurs eux-mêmes. Toutes les fois qu'on lui apportait un bel exemplaire, loin d'en refuser l'acquisition, il en offrait toujours un prix assez élevé pour que le propriétaire eût tout

[1] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. VII, ou plutôt Ebn-Wasel, p. 315.
[2] xxvi° partie (man. de Leyde, fol. 191 r.).
[3] *Ibid.* fol. 183 r.

lieu d'être satisfait. Lorsqu'il avait acheté un livre, il le lisait en entier, puis le plaçait dans sa bibliothèque : dès ce moment il ne voulait plus l'en laisser sortir; et, jaloux de son trésor, il ne le montrait à personne. En mourant, il légua ses livres à Melik-Nâser-Salah-eddin Iousouf, prince de Damas. Cette collection était estimée cinquante mille pièces d'or. Dans un incendie qui eut lieu à Damas, l'an 681 de l'hégire, un libraire nommé Schems-eddin Ibrahim-Djézeri perdit quinze mille volumes reliés, sans compter les cahiers détachés [1].

Ahmed-ben Hamdan, qui mourut l'an 783 de l'hégire, après avoir rempli, tant à Damas qu'à Alep, des fonctions judiciaires, aimait passionnément les livres, et en avait rassemblé la collection la plus nombreuse qu'eût encore formée un particulier [2]. Au rapport d'un historien anonyme [3] et d'Ebn-Khaldoun [4], Sadakah ben-Mansour ben-Mézid, chef des Arabes, avait rassemblé une bibliothèque renfermant plusieurs milliers de livres précieux qui tous étaient l'ouvrage de calligraphes célèbres. Omar ben-Ali, surnommé Ebn-Moulakkin, avait aussi pour les livres un goût extraordinaire [5]. A sa mort les volumes qu'il avait réunis furent, pour la plupart, livrés aux flammes. Ibrahim ben-Abd-Ibrahim Kénani,

[1] Makrizi, *Solouk*, t. I, p. 426; Nowairi (man. ar. 683, f. 41 *v.*).
[2] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 43 *r.*).
[3] Man. de M. Marcel (sous l'année 501).
[4] T. IV, fol. 254 *v.*
[5] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 193 *v.* 194 *r.*).

qui mourut l'an 790 de l'hégire [1], laissa une collection de livres précieux, telle qu'on en rencontre rarement de semblables. Passionné pour ce genre de richesse, il achetait avec empressement une copie d'un ouvrage, lorsqu'elle ne laissait rien à désirer pour la beauté de l'écriture. Ensuite, s'il trouvait du même livre un exemplaire autographe, il en faisait l'acquisition, en gardant l'autre copie. De cette manière il réunit une immense quantité de livres écrits de la main de leurs auteurs. La plus grande partie de cette collection échut à l'ostadar Djemal-eddin Mahmoud, qui la déposa dans le collége élevé à ses frais dans le quartier des faiseurs de balances. Les amateurs de science allaient librement faire usage de cette bibliothèque. Mélik-Mouwaïad-Daoud, qui régna sur le Yemen depuis l'an 696 de l'hégire jusqu'en 721 [2], aimait à rassembler des livres, et en faisait chercher dans tous les pays. Sa bibliothèque renfermait, dit-on, cent mille volumes.

L'historien Ahmed-Askalani [3], parlant du fameux grammairien Mohammed-Firouzabadi, auteur du *Kamous*, s'exprime en ces termes : « Il avait amassé une grande fortune, et rassemblé des livres précieux ; mais il était excessivement prodigue. Il ne voyageait jamais sans porter avec lui plusieurs char-

[1] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 77. *v.*

[2] Abou'lmahasen, *Histoire d'Égypte* (man. ar. 663, fol. 114 *r.*), *Manhel-sâfi* (man. ar. 749, t. III, fol. 91 *r.*); Ibn-Khaldoun, t. VIII, fol. 434 *v.*

[3] T. II (man. ar. 657, fol. 51 *r.*).

ges de volumes. Partout où il s'arrêtait, il prenait ces livres pour les consulter, et les remettait en place au moment de son départ. Puis il les vendait lorsqu'il se trouvait gêné. »

Nous avons vu plus haut que, lors du pillage de la bibliothèque des Fatimites, une partie des ouvrages qu'elle renfermait fut transportée en Afrique. Ils servirent probablement à enrichir les bibliothèques des mosquées, des colléges, et sans doute aussi celles de quelques amateurs opulents ou instruits; mais nous possédons sur ce sujet fort peu de détails. J'apprends d'une histoire de la ville de Kaïrowan [1], qu'un kadi de cette ville, nommé Abou'lfadl-Ahmed, avait réuni une collection de livres qui, après sa mort, fut vendue pour une somme de mille pièces d'or.

Lorsque les Francs s'emparèrent de la ville de Sebtah (Ceuta) l'an 817 de l'hégire [2], ils emportèrent tous les objets qui se trouvaient dans cette place, jusqu'aux ouvrages scientifiques, qui étaient là en nombre prodigieux.

C'est surtout chez les Arabes d'Espagne que le goût des livres comme celui de la littérature paraît avoir été extrêmement vif. La ville de Cordoue se distinguait, en ce genre, parmi toutes celles de la contrée. Au rapport d'un historien judicieux, Abou'lfadl-Teïfaschi [3], dans une discussion qui eut

[1] Man. ar. 752, fol. 55 *r.*

[2] Ahmed-Askalani, t. II (man. 657, fol. 49 *r.*).

[3] *Ap.* man. ar. 704, fol. 48 *r.* 111 *r.*

lieu en présence de Mansour-Iakoub, souverain du Magreb, entre le jurisconsulte Abou'lwalid-ebn-Roschd (Averroës) et le *reïs* Abou-ben-Zaher, le premier, voulant relever le mérite des habitants de Cordoue, dit à son antagoniste : « Je ne sais ce que tu veux dire; mais s'il meurt à Séville un homme savant, et que l'on veuille vendre ses livres, on les porte à Cordoue, où on en trouve un débit assuré; et si un musicien meurt à Cordoue, on va à Séville vendre ses instruments. » L'historien ajoute que Cordoue était, de toutes les villes soumises à l'islamisme, celle qui renfermait le plus grand nombre de livres.

Au rapport du même écrivain[1], le khalife espagnol Hakam-Mostanser était passionné pour les sciences, et se plaisait à honorer ceux qui les cultivaient. Il recherchait avec ardeur des livres de tout genre, et en avait formé la collection la plus nombreuse qu'aucun roi eût jamais réunie. Abou-Mohammed-ben Hazm, ou plutôt Ibn-Khaldoun[2], nous donne à cet égard les détails suivants. « Selon « ce que m'a raconté Talid, l'eunuque, qui rem« plissait les fonctions de bibliothécaire dans le pa« lais des princes de la famille de Merwan, les catalo« gues qui renfermaient l'indication des livres étaient « au nombre de quarante-quatre, dont chacun se « composait de vingt feuillets, et cependant ils ne « contenaient uniquement que les titres des ouvrages.

[1] *Ap.* man. ar. 704, fol. 95 *r.* et *v.* 97 *r.*

[2] T. IV, fol. 121 *r.*

« Mostanser, jaloux d'augmenter sa bibliothèque,
« envoyait dans toutes les contrées des marchands
« fidèles, auxquels il remettait des sommes considé-
« rables, avec la mission de lui acheter des livres.
« Il entretenait dans son palais des copistes habiles,
« des hommes bien versés dans l'art de l'orthographe
« et dans celui de la reliure. Il vint à bout de ras-
« sembler une collection unique et immense d'ou-
« vrages les plus précieux. Le nombre s'élevait, dit-
« on, à quatre cent mille volumes. Cette bibliothèque
« resta déposée dans le palais de Cordoue, jusqu'à
« l'époque où les Berbères mirent le siége devant
« cette ville. La plus grande partie des livres fut alors
« vendue et enlevée, par ordre du chambellan Wa-
« dih, l'un des affranchis de Mansour-ben-Abi-Amer.
« Il fallut six mois entiers pour emporter cette masse
« de livres. Le reste fut livré au pillage, au moment
« où la ville fut prise d'assaut par les Berbères. Un
« historien cité par Abou'lmahâsen, parlant du vizir
« Abou'lwalid-ben-Zeïdoun [1], dit qu'il fut reçu par
« lui dans sa bibliothèque; puis il ajoute : C'est la
« première collection royale que j'aie jamais vue;
« elle contenait plus de cinq mille ouvrages. »

Casiri[2] fait mention d'un ouvrage arabe, composé dans le VI[e] siècle de l'hégire, et qui contient la description des bibliothèques ouvertes au public, dans différentes villes d'Espagne; leur nombre s'élevait à soixante-dix.

[1] *Manhel-sâfi*, t. III (man. ar. 749, fol. 107 r.).
[2] *Bibliotheca arabico hispana*, t. II pag. 71.

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[1], le sultan de Maroc Abou-Iousouf ayant conclu la paix avec don Sanche, lui redemanda les livres de science qui se trouvaient entre les mains des chrétiens, et qu'il avait trouvés dans les villes conquises par eux sur les musulmans. Le prince espagnol fit rassembler un très-grand nombre de volumes de tout genre, formant treize charges, et les envoya au sultan. Ce monarque les donna au collége bâti par ses soins dans la ville de Fez, afin qu'ils pussent servir aux personnes qui se voueraient à l'étude des sciences.

Si nous retournons vers l'Orient, nous trouvons partout des bibliothèques plus ou moins nombreuses; mais partout aussi nous voyons ces réunions utiles exposées aux ravages de la guerre, de la barbarie, des incendies. Lorsque les Mongols, sous la conduite de Tchinghiz-khan et de ses fils, portèrent la dévastation dans toute l'Asie, que tant de villes florissantes furent saccagées avec une férocité épouvantable, on peut penser combien de milliers de volumes périrent sous les coups d'une soldatesque furieuse et ignorante. Nous voyons, lors de la prise de Bokhara et de Samarkand, des Alcorans, et sans doute bien d'autres ouvrages, déchirés impitoyablement, et les étuis qui les renfermaient convertis en crèches pour les chevaux. La ville de Bagdad étant tombée au pouvoir de Houlagou, et ayant été saccagée par ordre de ce conquérant farouche, les

[1] T. VIII, fol. 168 v. 169 r.

Mongols livrèrent aux flammes les livres nombreux qui traitaient de toutes sortes de matières scientifiques et littéraires. C'était la collection la plus riche qui existât au monde. On assure que ces volumes, employés en guise de briques, et mêlés avec de l'argile et de l'eau, servirent à construire un pont[1]. Lorsque, l'an 671 de l'hégire, la ville de Bokhara fut détruite par les ordres d'Abakâ-Khan, fils de Houlagou, le collége de Masoud-Beg, qui était le plus considérable et le plus florissant de tous ceux de cette cité, fut livré aux flammes, et l'incendie dévora une foule de livres précieux[2]. La ville de Hamah ayant été prise par Houlagou, tous les livres que renfermait la bibliothèque du palais furent vendus aux plus vils prix[3]. Devletschah fait mention de Khodjah-Fakhr-eddin, qui avait rassemblé un millier de volumes persans ou autres, qu'il avait corrigés et collationnés lui-même[4].

Schah-Rokh, fils de Timour, montrait pour la littérature et les livres un goût aussi vif qu'éclairé; au rapport d'Abd-errazzak-Samarkandi, que j'ai cité plus haut, l'un des sultans mamluks de l'Égypte, fit demander cinq ouvrages de la bibliothèque du monarque Mongol[5].

Une anecdote assez singulière, qui arriva sous un

[1] Abou'lmahasen (man. ar. 661, fol. 170 v.).
[2] Raschid-eddin (man. pers. 68 A, fol. 313 v.).
[3] Ebn-Athir, *Kâmel* (ou plutôt Ebn-Wâsel), t. VII, p. 301.
[4] Man. pers. 250, fol. 162 v.
[5] *Matla-assadeïn* (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 177 r.).

des successeurs de Schah-Rokh, mérite, je crois, de trouver place dans ce mémoire.

Suivant le témoignage de Khondémir[1], le célèbre Ali-schir, ayant député vers le sultan Iakoub-Mirza, un personnage nommé l'émir Hosaïn, le chargea de prendre dans sa bibliothèque un exemplaire de la collection des ouvrages de Djami, ainsi que d'autres livres précieux, pour les offrir en présent au kadi Isa et à ses substituts. Le bibliothécaire Abd-alkerim, par une méprise étrange, remit au député un volume contenant l'histoire des conquêtes des musulmans, et qui, sous les rapports du format et de la reliure, ressemblait parfaitement au recueil des ouvrages de Djami. Hosaïn, sans autre examen, prit les livres, et les réunit aux autres présents dont il était porteur. Lorsqu'il fut arrivé à la cour du sultan Iakoub-Mirza, ce prince, avec une bonté obligeante, lui demanda si, dans un si long voyage, il n'avait pas éprouvé de l'ennui. Hosaïn répondit : « J'avais avec moi un compagnon dont la société ne laissait pas l'ennui approcher de moi. » Le sultan voulant savoir ce que cela signifiait, l'émir ajouta : « J'étais porteur d'un recueil des ouvrages de Djami, que l'émir Ali-schir envoie en présent au kadi; toutes les fois que l'ennui commençait à me gagner, j'ouvrais le livre, et j'en lisais des passages. » Le prince témoigna une extrême curiosité de voir cet important recueil. Hosaïn envoya chercher le

[1] *Habib-assiiar*, t. III, fol. 301 r.

volume; mais, à peine était-il ouvert, que l'erreur fut reconnue. Et l'on vérifia que le prétendu recueil des productions de Djami n'était en effet que l'histoire des conquêtes musulmanes. Le député, comme on peut croire, resta tout à fait déconcerté, et cette circonstance lui fit perdre la faveur dont il jouissait auprès d'Ali-schir.

Le goût des livres avait pénétré chez les princes musulmans de l'Inde. Le sultan Baber fait mention de la bibliothèque de Gazi-Khan [1]. Abou'lfazl, dans l'*Akbar-nameh* [2], parlant d'une rencontre où les bagages du sultan Humaïoun, fils de Baber, furent pillés par les soldats du Guzarate, continue en ces termes : « Dans cette circonstance, ce prince perdit la plus grande partie de ces livres, qui étaient ses véritables compagnons, et qu'il faisait porter constamment avec lui. De ce nombre était le *Timour-nameh*, exemplaire copié par Sultan-Ali, et orné de peintures par le célèbre artiste Behzad. Cet ouvrage est aujourd'hui dans la bibliothèque du sultan Akbar. » Le même historien nous donne, sur cette dernière collection, des détails malheureusement peu circonstanciés [3].

Je pourrais pousser mes recherches jusqu'à des époques plus rapprochées de nous. Je pourrais parler des bibliothèques qui existent à Constantinople et dans d'autres villes de l'Orient, de celle de Ti-

[1] Man. pers. de Leroy 4, fol. 167 r.
[2] Man. pers. de l'Arsenal 19, fol. 62 r.
[3] *Ayeen-Akbery*, t. I, p. 101 et suiv.

pou-Sultan, etc.; mais tous ces détails sont consignés dans d'autres ouvrages, et n'apprendraient rien de nouveau à mes lecteurs. En faisant ce travail, j'ai eu seulement à cœur de réunir quelques faits, qui constatent que, depuis les premiers siècles de l'islamisme, le goût des livres a toujours existé en Orient, et a souvent dégénéré en une véritable passion; que les habitants de ces contrées, quoique privés du secours immense que fournit, pour la propagation des livres, la découverte de l'imprimerie, n'avaient pas laissé de multiplier à l'infini les copies des bons ouvrages; que bien des souverains se faisaient gloire de réunir dans leur palais des bibliothèques nombreuses; que des hommes en place, que de simples gens de lettres partageaient ces nobles inclinations, et ne reculaient devant aucune peine, aucune dépense pour se procurer des collections de livres plus ou moins considérables, plus ou moins précieuses; enfin, nous avons vu quelle énorme quantité d'ouvrages de tout genre a péri successivement sous les coups de la barbarie, par la guerre ou des accidents fortuits. Dans ces terribles catastrophes, on a infailliblement dû voir disparaître une foule d'excellents livres dont on chercherait vainement des exemplaires, je ne dis pas seulement dans nos bibliothèques, mais même dans les plus riches collections de l'Orient.

NOTE[1]

Sur la langue hhymiarite[2].

...... Je viens de découvrir la langue que l'on parlait à la cour de la reine de Saba et que parlent encore les sauvages de Mahrah. J'espère vous en donner bientôt la grammaire et un vocabulaire[3].

Cette langue est sémitique, mais *sui generis*, et ne peut pas entrer dans les catégories de Gesenius. —Voici ce que dit votre illustre compatriote dans la préface de son Dictionnaire hébreu : « Der se« mitische sprachstamm theilt sich im Allgemeinen « in drey Hauptzweige : 1 das *Aramäische*.... 2 das « *Canaanitische*..... 3 das *Arabische* wovon ein aelte-

[1] Extrait d'une lettre de M. F. Fresnel à M. J. Mohl, datée de Djedda, 12 décembre 1837.

[2] J'ai appelé cette langue *ehhkili* إِحْكِلِي pour ne rien préjuger sur la question philologique que doit faire naître son apparition dans le monde savant. *Ehhkili* est le nom de la race noble qui parle encore aujourd'hui cet idiome, dans la montagne de Hhacik, Mirbât et Zhafâr, sur la côte méridionale de la péninsule. Cette dénomination est opposée à *tsshhâri* تْشَحَارِي, nom générique des *vilains* qui parlent la même langue.

[3] J'ai reçu, il y a peu de jours, de M. Fresnel, le commencement d'une lettre détaillée sur la grammaire hymiarite; elle paraîtra dans un des prochains cahiers du Journal asiatique. (J. Mohl.)

« rer Nebenzweig daș *Aethiopische* ist. » Or la langue *ehhkili* ne peut se rapporter à aucun de ces trois *Hauptzweige;* elle en constitue un quatrième, et je crois qu'il suffit, pour prouver cette assertion, de vous donner la conjugaison d'un verbe.

PRÉTÉRIT.

Sôtk سُوطْكْ, verberavi.

Sôtk سُوطك, verberasti (m.).

Sôtés سُوطَس, verberasti (f.).

Sôt سُوط, verberavit (m.).

Sôtet سُوطَت, verberavit (f.).

Sôten سُوطَن, verberavimus.

Sôtkoum سُوطْكُمْ, verberastis (m.).

Sôtken سُوطْكَنْ, verberastis (f.).

Sôt سُوط, verberârunt (le féminin comme le masculin).

PRÉSENT ET FUTUR.

Éçôt أُسوطْ, verberabo (c. g.).

Teçôt تَسُوطْ, verberabis (m.).

Teçît تَسِيطْ, verberabis (f.).

Yiçôt يِسُوطْ, verberabit (m.).

Teçôt تَسُوطْ, verberabit (f.).

Neçôt نَسُوطْ, verberabimus (c. g.).

Teçôt تَسُوطْ, verberabitis (m.).

Teçôten تَسُوطَنْ, verberabitis (f.).

Yiçôt يَسُوطْ, verberabunt (m.).

Teçôten تَسُوطَنْ, verberabunt (f.).

L'afformative de la première personne du prétérit est un *kâf*: vous le retrouvez, en hébreu, dans le pronom de la première personne אָנֹכִי, et en phénicien. (Rappelez-vous que selon Hérodote les Phéniciens étaient originaires du Yaman.)

L'afformative de la seconde personne est aussi un *kâf*, comme en éthiopien. — N'ayant point de grammaire éthiopienne sous les yeux, je ne puis pas pousser plus loin mes comparaisons. — Une chose remarquable est la suppression de la désinence plurielle dans les troisièmes personnes masculines. Ainsi on dirait en arabe ساطوا, *verberarunt*, يسوطون, *verberabunt;* et en hébreu on ajouterait, comme dans l'arabe vulgaire, la terminaison ו à la troisième personne du singulier; mais, en ehhkili, la troisième personne singulière masculine est semblable à la troisième personne du pluriel du même genre. Dans l'arabe vulgaire, on parle à plusieurs femmes comme on parlerait à plusieurs hommes, et de plusieurs femmes comme de plusieurs hommes; dans l'ehhkili, les antiques distinctions de genre se sont conservées.

Cette langue n'est pas, à beaucoup près, aussi riche que l'arabe en formes dérivées; mais elle fait

un usage continuel du passif, que l'on obtient en changeant les voyelles. Voici pourtant une forme qui correspond à la 10ᵉ forme des verbes arabes, آسْخَبْرُكْ ou إِسْخَبُورُكْ (ُ vaut *o*), « je me suis informé; » prononcez (si vous pouvez) *'skhbôrk;* ce mot correspond évidemment à l'arabe استخبرت. Au futur le *b* disparaît et l'on dit أَسْخَاوُرْ, prononcez *eskhéor*, « je m'informerai. » Or la racine de ces mots se trouve dans l'impératif خُــــــورْ *khôr*, « instruis; » exemple : *khôrtò*, « apprends-moi, » en arabe أخبرني.

Il y a, en ehhkili, des mots hébreux et des mots syriaques; exemple, فَعم, *jambe;* en hébreu, ce mot veut dire *pied.* أَمْبَرَا ou أَمْبِيرَا *mbéra*, qui se réduit souvent à بِرْ *bér*, fils; c'est le *bar* des Syriens.

L'article est le même qu'en phénicien; c'est un أ *alif* hamzé avec redoublement de la première lettre du substantif, si ce redoublement est possible.

Voici une phrase traduite librement de la Bible arabe de Saadia, accompagnée de la traduction interlinéaire :

شَد أيِر يُوسُف بِرْ عَسَرْشُوع عيون بدى رَعِي

لما كان يوسف ابن عشرة سبع سنة كان يرعى

pascebat annorum septemdecim filius Joseph esset cum

آرَنْ كا غُهَاش بشا سقَيني كِينْ بلهَا
الغنم مع اخوته وهو متربى مع ابناء بلها
Belha filiis cum eductus et ille suis fratribus cum greges

بِنْ زلفا اِينَتْ ظِيش
و ابناء زلفا حريم ابيه
ejus patris uxorum Zelfa filiis et

Il est remarquable que اير ér signifie *erat*. Je soupçonne que dans *bédiréa*, *bed* est particule copulative avec *d* euphonique, et que le mot essentiel est *ira*, comme en arabe. *Ké ghohésch*, avec ses frères; le ش est l'affixe de la troisième personne. *In* signifie *enfants; kin, avec les enfants; bin, et les enfants.* Dans *zzhísch* il y a trois mots : le ظ indique la possession ou le génitif; le ي est ce qui reste de إِب, *père*, et le ش est l'affixe de la troisième personne.

Je trouve dans le *Ssahâh*, à l'article رم ح, un passage qui ne me laisse aucun doute sur le nom scientifique que l'on doit imposer à cette langue; on doit l'appeler *himyarite*. Voici le passage : وقوله مَنْ دَخَلَ ظَفَارِ حَمَّرَ اى تكلّمَ بِكلام حِمْيَرَ فأخرج مُخْرَجَ الخبر وهو أمْرٌ اى فليُحَمِّر « Celui qui entre à Zhafâr « *hammarize*, c'est-à-dire parle la langue de *Himyar;*

« cette phrase a la forme indicative (purement « énonciative d'un fait), mais doit se prendre dans « un sens impératif; c'est comme si l'on disait : que « celui qui entre à Zhafâr *himyarize.* »

Ce proverbe est encore vrai de nos jours.

Gesenius pense que l'éthiopien est l'ancienne langue homéritique. La question est facile à décider. Il n'y a qu'à prendre la grammaire et le dictionnaire de Ludolf, et voir si cette langue coïncide avec celle qu'on parle encore aujourd'hui à Hacik, Mirbâṭ et Zhafâr, dans le pays de Mahrah.

La langue ehhkili a cela de particulier, qu'elle renferme trois articulations, le ض, le ظ et le س, différent du س, qui doivent se prononcer du côté droit de la bouche, d'où résulte une contorsion qui détruit la symétrie du visage; exemple : عسيرت, *dix*, ارض, *terre*. Elle a toutes les voyelles nasales du français et du portugais, et des lettres *crachées* comme l'amharique; ce sont le ق et le ط. Elle est horrible à entendre et à *voir* parler.

F. Fresnel.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

NÉCROLOGIE.

La Société asiatique vient de perdre l'un de ses membres les plus zélés et les plus actifs, M. Eugène Jacquet. Ce jeune homme, qui donnait les plus belles espérances, est mort, le 7 juillet dernier, à l'âge de vingt-huit ans, d'une maladie de poitrine. M. Jacquet s'était spécialement livré à l'étude des deux langues les plus importantes de l'Asie orientale, le sanscrit et le chinois; mais, depuis cinq ans surtout, il avait concentré presque tous ses efforts sur le sanscrit, qu'il lisait avec une grande facilité, et qu'il avait suivi dans les dialectes qui en dérivent. Doué d'une sagacité remarquable, il était déjà préparé pour l'interprétation des monuments épigraphiques que le zèle de la Société asiatique de Calcutta met chaque jour en lumière. Il avait entrepris de publier un recueil d'inscriptions indiennes, et ce projet, pour l'exécution duquel il n'avait trouvé d'encouragements que hors de France, l'avait conduit à des études fort approfondies sur la paléographie sanscrite, qu'il possédait peut-être à un plus haut degré qu'aucun autre savant du continent. Il s'était rendu maître des inscriptions déjà traduites dans divers recueils publiés en Angleterre et dans l'Inde, et avait commencé l'examen de plusieurs monuments du même genre encore inédits, dont il devait la communication à la libéralité des savants anglais de Calcutta. Les rapports suivis qu'il entretenait avec les orientalistes les plus éminents de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Inde prouvent le cas qu'on faisait de ses travaux et de son zèle, et l'estime qu'avait

inspirée son caractère. M. Jacquet a commencé et poursuivi ses études avec une ardeur extrême et un entier dévouement à la science, à travers les difficultés d'une position qui était loin d'être heureuse. Il est mort au milieu des médailles que M. Meifredy apporte en France de la part du général Court.

E. B.

TRADUCTION D'UNE LETTRE DE M. JAMES PRINSEP, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, ADRESSÉE AU MAJOR A. TROYER, AGENT DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DU BENGALE À PARIS [1].

Mon cher Monsieur,

J'ai donné dernièrement le reçu des 1500 francs, qui ont été placés à ma disposition par le ministre de l'instruction publique, dans le but de faire exécuter une copie complète des Védas pour la Bibliothèque nationale de France. L'argent m'a été donné par M. Bédier, administrateur des établissements français à Chandernagore, et c'est par lui que les reçus réguliers ont été transmis; mais j'ai saisi l'occasion d'informer le ministre, que j'aurai l'honneur de lui envoyer un rapport plus détaillé de toutes les mesures que j'ai prises relativement à la commission qui m'a été confiée, par votre intermédiaire, parce qu'ayant une parfaite connaissance du sujet, vous serez à même d'expliquer le tout à son Excellence beau-

[1] Nous croyons savoir que M. le ministre de l'instruction publique, auquel une copie de cette lettre avait été adressée, s'est empressé d'arrêter qu'une somme de 1500 francs serait affectée à la copie des Védas pour l'année 1838. On a lieu d'espérer qu'une allocation semblable sera faite pour les années suivantes jusqu'à l'achèvement complet de cette importante entreprise. (Réd.)

coup mieux que je ne saurais le faire en m'adressant au ministre, de cette distance et dans une langue étrangère.

C'est donc par vous que je communiquerai de temps en temps l'état de ce que je suis occupé à faire, en vous priant d'employer mes informations à tel usage que vous croirez convenable.

Mon premier soin a été de placer l'argent sur les livres de la Société asiatique, pour que, dans le cas où il m'arriverait un accident (et qui peut dans ce pays-ci être sûr d'une année ?), mon successeur se considérât comme lié à conduire à fin cette bonne œuvre.

Ma seconde mesure a été, de me procurer de mes amis, les Pandits de Bénarès, une liste des principaux ouvrages qui se rapportent à chacun des quatre Védas qu'on peut trouver dans la ville sainte. Je vous en joins ici une copie.

Je soumis alors cette liste au docteur Mill, afin que ce savant, qui certainement est le juge le plus compétent dans l'Inde, pût, avant de quitter ce pays, me donner quelques avis, quant à la marche et à l'ordre que je devrais suivre, pour m'acquitter de ma commission ; car il était bien évident que la somme mise à ma disposition ne pouvait me mener bien loin dans une masse si volumineuse de manuscrits. Voici la substance de son avis.

Le Pandit Yadunâtha dit qu'on peut se procurer neuf mille cinq cents distiques des quatre ouvrages des Védas à Bénarès. On peut en acheter quelques parties en bons caractères, au prix d'une roupie et demie, ou de 2 roupies les mille distiques ; mais il recommande de faire copier proprement les Sanhitas (ou traités), ce qui peut s'obtenir dans cette ville à raison de trois roupies les mille distiques ; quoiqu'il en coûte 4 roupies, ou 3 roupies et demie au moins à Calcutta.

J'avais déjà commencé (comme je crois vous l'avoir écrit) à faire copier le Rigvéda-sanhita à Calcutta, en employant le copiste du docteur Mill ; et en prenant pour texte le manuscrit jaune, in-folio, du collége du Fort-William. J'ai sus-

pendu ce travail à la nouvelle que M. Guizot avait quitté le ministère; et à présent je suis un peu en doute si je dois reprendre, à raison de 4 roupies les mille distiques, un ouvrage qui peut se faire à meilleur marché à Bénarès, surtout parce que le manuscrit est plein de fautes; et pour corriger l'original et la copie (ce qui est absolument nécessaire), il en coûtera peut-être encore une fois autant, car il y a peu de Pandits capables d'une telle tâche; et Kamalakanta, que je choisirais, n'acceptera qu'un salaire régulier (par exemple, 40 roupies par mois), et non pas, une somme de, par mille distiques; ce qui cependant est la seule méthode certaine pour former une juste estimation de la dépense.

Je considère comme indispensable, que les manuscrits destinés pour la France soient strictement corrigés, dût-il en coûter le double du prix. Malheureusement il n'y a point d'Anglais à Bénarès auquel je puisse confier le contrôle des Pandits de cette ville. C'est pourquoi j'ai presque peur de leur laisser une telle discrétion, tandis que je pourrais m'en reposer sûrement sur Kamalakanta qui est sous mes yeux.

Toute considération faite, je suis disposé à continuer une partie de l'ouvrage, le Rigvéda, ici, et à faire exécuter à Bénarès la copie d'une autre partie, que je soumettrai à l'examen aussitôt qu'elle arrivera, ne payant que quand j'aurai obtenu l'attestation qu'elle est en général correcte.

J'enverrai à Bénarès, par le vaisseau à vapeur qui porte lord Aukland et sa suite, une provision de grand papier d'Europe, pour que tous les volumes soient du même format. Le docteur Mill s'accorde avec moi sur la grandeur convenable du papier que j'envoie.

Yadunâtha me dit que la copie entière pourrait être achevée en un an. Mais cette marche serait plus rapide que nous le demandons; car au lieu de 400 et quelques roupies, nous aurions besoin, dans ce cas, de 2,500 (6,250 fr.), pour faire face aux demandes dont je serais l'objet. La lettre du ministre ne dit pas si la subvention est annuelle ou non, et

cela dépendra, je présume, de la satisfaction qu'on lui donnera dès le commencement.

Je vais à présent copier la liste de Yadunatha, en y joignant une double liste en devanâgari, laquelle vous sera plus familière, quoique moins intelligible pour les autres lecteurs.

RIGVEDA.

	SLOKAS.	FRAIS DE COPIE.	FRAIS DE RÉVISION.
		A 4 C. roupies.	A 2 C. roupies.
1. Rigveda sanhitâ, 8 ashtaka *..	12,000	48	24
2. Pada....................	15,000	60	30
3. Krama..................	15,000	60	30
4. Jatâ.....................	18,000	72	36
5. Mantra sanhitâ *..........	"	"	"
		A 3 C. roupies.	A 1 C. roupie.
6. Veda bhâshya *...........	60,000	180	60
7. Brâhmana *..............	20,000	60	20

A peu près 600 roupies, sans compter le papier.

8. Nirukta *.
9. Bhâshya *.
10. Aryamahautra [1].
11. Dvâdasâhahautra.
12. Nakshatreshtihautra.
13. Somahautra.
14. Kâtyâyanahautra.
15. Agnishtomahautra.
16. Sarvaprishtahautra.
17. Aschvalâyanasûtra.
18. Kausikâsûtra.
19. Ashtâdhyâyi.
20. Nighantu.
21. Bhâshya.
22. Sanskârapaddhati.
23. Prâyaschitta nârâyani.
24. Vidhânaratna.
25. Sarvânukrama.
26. Sâkhâyana.

A ce Véda se rapportent encore d'autres ouvrages qui ne sont pas énumérés ici ; l'ensemble de ce qu'on peut trouver

* Les ouvrages marqués d'un astérisque sont considérés par le docteur Mill comme devant être copiés les premiers.

[1] Est-ce *Aryamahôtra?* (Réd.)

du Rigvéda à Bénarès, se monte environ à deux cent cinquante mille *slokas* ou distiques.

YADJURVEDA.

27. Yajurveda sanhitâ *.
28. Purva, Kanvasanhitâ *.
29. Uttara, Brâhmana *.
30. Shatapatha brâhmana *.
31. Bhâshya prâtisâkhya *.
32. Bhâshya mantra *.
33. Bhâshya grihya *.
34. Mahîdharidîpika *.
35. Taittirîya hiranyakesî vyâkhyâ *.
36. Harîharabhâshya.
37. Gadâdharabhâshya.
38. Kudasiddhatîkâ.
39. Shodasasanskârapaddhati.
40. Kudakalpalata.
41. Gangâdharasmriti.
42. Devayâdjnikâ.
43. Karka bhâshya.
44. Srautadhâna.
45. Karkabhâvârtha.
46. Kâtyâyana.
47. Bhâshya.
48. Salvabhâshya.
49. Darsapaurnamâsî.
50. Sarvânukrama.
51. Brahmatattva.
52. Sanskâra.
53. Sthalîpâka.
54. Rudrakalpa.
55. Lakshyahoma.
56. Grihahoma.
57. Asîrvâdasanhitâ.
58. Kâtyâyanarudra.
59. Mantrasanhitâ.
60. Kapicchala.
61. Mantrabhâgavata.
62. Nârâyanopanichadbhâshya.
63. Baudhâyanasûtra.
64. Apastamba.
65. Advilâ.

On peut se procurer environ deux cent mille distiques de ce Véda.

SAMAVEDA.

66. Samaveda sanhità, 4 gâna *.
67. Chhandasi *.
68. Bhâshya *.
69. Grihyabhâshya.
70. Nârâyanîkarmapradîpa bhâshya *.
71. Gobhiloktakarmapradîpa.
72. Vararâjîkalpasûtrabhâshya.
73. Lâdhâyanasûtrabhâshya.
74. Upagrantha.
75. Pratîhârabhâshya.
76. Pushpasûtrabhâshya.

* Le contenu des Yadjurvédas marqués d'un astérisque n'est pas

77. Shadvinsa brâhmana.
78. Uvadasa brâhmana[1].
79. Arsheya brâhmana.
80. Tadya brâhmana.
81. Kalpasûtra.
82. Upagrantha.

La totalité de ce Véda comprend environ cent mille *slokas* ou distiques.

ATHARVAVEDA.

83. Atharvana sanhitâ *.
84. Grihyasûtra.
85. Gopathabrâhmana *.
86. Pratyangirâ.

Ce Véda comprend environ vingt mille *slokas* ou distiques.

UPANISHADS.

87. Dasa upanishad *.
88. Bhâshya *.
89. Tîkâ *.

Les Upanishads comprennent environ deux cent mille *slokas*.

La totalité des quatre Védas avec les Upanishads forme un total de sept cent soixante-dix mille à huit cent mille distiques, qui pourront coûter 2,400 roupies, ou 6,000 fr. environ.

Dans la liste de Yadunâtha n'est pas compris, avec le Rig-véda, le Commentaire de Sankarâtchârya; mais il y est sans doute sous-entendu. C'est bien celui-là que j'ai commencé à faire copier, et qui, selon le conseil du docteur Mill, doit être de toute manière achevé le premier. Comme le Pada, Krama et Djatâ ne sont que des méthodes différentes d'arranger le texte pour le réciter et le chanter, le docteur voudrait qu'on les copiât les derniers. Il considère le Nirukta, qui est une sorte de lexique avec son commentaire, comme le second en importance, après lequel il me recommande de passer aux autres Védas, en laissant les Sûtras en arrière.

spécifié d'une manière positive; mais il excède probablement la moitié de l'ensemble des distiques de toute la liste, ou cent mille slokas.

[1] N'est-ce pas *Dvâdaça brâhmana?* (Réd.)

Le Yadjurvéda, ou Vâdjasaneyî-Sanhitâ, est très-court; il ne contient que deux sections de peu d'étendue, de vingt chapitres chacune; le dernier de ces chapitres est le célèbre *Içavâsya upanichad.* Après cela, le Brâhmana, portant le nom de *Kanva,* pourrait être copié; et puis le *Satapatha brâhmana,* qui est très-long. Le *Mahîdharidîpa* est un commentaire succint et précieux sur le Sanhitâ, et devrait être copié avec ce dernier.

On devrait prendre ensuite le *Yadjur veda* noir, ou Tàittirîya, comme il est marqué; ensuite le docteur Mill conseille de passer aux *Sâma* et *Atharva vedas,* dont il a marqué les parties par lesquelles il faudrait commencer préférablement aux autres.

Avec les Upanichads, ou avec les parties mystiques des Védas, il est absolument nécessaire d'avoir le commentaire du célèbre Sankarâtchârya, ainsi que les Tikas (commentaires) d'autres écrivains, sur son commentaire. Ils sont très-volumineux; mais on pourrait peut-être en acheter des exemplaires à meilleur marché que si l'on en faisait faire des copies nouvelles.

Sur ces points je compte écrire tout de suite à Yadunâtha, à Bénarès, et je vous communiquerai le résultat dans ma lettre prochaine.

Si vous, ou les membres de la Société asiatique de Paris, suggériez une réduction de cette formidable liste d'auteurs védiques, il y aura toujours assez de temps pour m'arrêter avant que je m'engage trop dans des dépenses inutiles; mais après tout notre maxime devrait être : *Carpe diem.* Sous le présent système, bientôt on ne trouvera plus un seul érudit sanskrit, ni un seul livre sanskrit dans l'Inde; nous devrions donc tâcher d'amasser une bonne provision d'érudition orientale là où elle sera conservée avec soin, et étudiée avec zèle et succès.

J'envoie cette lettre par un ami, à Londres, d'où je prierai l'ambassadeur français de l'affranchir pour Paris, parce qu'il n'y est question que de choses d'intérêt public.

Nous n'avons pas encore d'avis sur l'arrivée de nos grands envois de livres à Paris, et nous n'avons non plus rien en retour entre nos mains. J'attends avec impatience l'arrivée des premiers vaisseaux français du Havre.

N'oubliez pas de nous procurer les cahiers publiés de l'ouvrage de Jacquemont, qui est à présent en dépôt pour nous.

Je trouve qu'il y a eu quelque erreur commise relativement aux exemplaires du Mahâbhârata, que nous destinions à être offerts en présents. Tous les grands exemplaires ont été gardés par le docteur Burlini (conservateur de la bibliothèque de la Société asiatique de Calcutta, qui vient de mourir), tandis que notre intention était qu'ils servissent de présents; mais peut-être cela vaudra-t-il mieux, parce qu'ils pourront être présentés plus tard en série complète, quand le quatrième volume aura été terminé.

Croyez-moi, etc.

Signé James PRINSEP,
Secrétaire de la Société asiatique
de Calcutta, etc.

Calcutta, appartements
de la Société asiatique.
15 octobre 1837.



BIBLIOGRAPHIE.

Exposé de la religion des Druzes, tiré des livres religieux de cette secte, et précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem-Biamr-Allah; par M. le baron SILVESTRE DE SACY; 2 vol. in-8°. Paris, Imprimerie royale.

Lors de la conquête de l'empire persan par les armées du khalife Othmân, ce peuple, accablé de son malheur, adopta, à regret, la religion du vainqueur; mais ces nouveaux convertis, imbus depuis leur naissance des doctrines d'un culte antique, et fidèles en secret aux dogmes de leurs pères, loin de devenir les partisans de l'islamisme, cherchèrent tous les moyens de se soustraire à son empire. C'est ainsi que les adorateurs d'Ormuzd se cachèrent sous le nom de Sabéens; et, grâce à cette dénomination, ils se trouvèrent compris dans la catégorie des *peuples du livre,* et obtinrent, comme dans la ville de Harrân, une tolérance précaire. Mais bien que les efforts des Persans pour maintenir leur nationalité fussent infructueux, la fusion ne devint jamais complète. La génération suivante avait conservé des souvenirs de l'ancienne religion de leur pays, et elle manifestait sa répugnance pour la domination étrangère en embrassant avec ardeur les différentes hérésies qui affaiblissaient l'islamisme, et en s'affiliant à des sectes qui cherchaient à le renverser. Elle avait deviné que, pour détruire l'autorité arabe, le plus sûr moyen était de saper les fondements de la religion qui en était l'appui. Aussi à peine l'islamisme avait-il jeté quelques racines dans ces lieux autrefois soumis à l'empire des Sassanides, qu'un schisme politique et religieux vint y allumer une guerre désastreuse. Les nouveaux musulmans se divisèrent en deux partis; l'un

soutenait les droits d'Ali au souverain pontificat, tandis que l'autre, après avoir préféré à Ali trois des compagnons du prophète, Abou-Becr, Omar et Othman, ne sut pas même demeurer tranquillement sous la dénomination de l'époux de Fatime quand la nation l'eut mis sur le trône auquel il avait tant de droits, et l'abandonna pour suivre le parti de Moawia, à qui l'ambition seule et la révolte avaient frayé les voies au pouvoir suprême [1]. Alors éclatèrent ces guerres si funestes à l'islamisme. Les schiis, partisans d'Ali et des imams de sa race, se montrèrent les adversaires implacables de Moawia et des khalifes ses descendants, et les persans, ne demandant que l'occasion de montrer leur opposition à l'autorité constituée qui leur était à charge, s'empressèrent d'embrasser le parti d'Ali, et de reconnaître bientôt l'union de la divinité à lui et aux imams. Ici reparaît un trait de l'ancien système de la religion des Parsis; en effet, les sectateurs de Zoroastre, accoutumés à voir dans leurs rois et leurs prêtres les descendants des dieux, des génies célestes, des divinités d'un ordre subalterne, ne durent pas avoir beaucoup de peine à transporter aux nouveaux chefs qu'ils reconnaissaient la vénération qu'ils accordaient précédemment à leurs souverains [2]. Ces tentatives contre le gouvernement établi furent longtemps infructueuses; et les partisans des imams, obligés de dissimuler leurs croyances, ne les propagèrent qu'en secret, et en s'adressant aux personnes du dévouement desquelles ils étaient assurés. Bientôt cet enseignement secret s'organisa, il avait ses missionnaires et ses degrés d'initiation: une fois établi, il ne cessa de menacer sourdement le khalifat jusqu'à ce que son but fut rempli dans l'accession d'un descendant d'Ali et de Fatime au trône de l'Égypte [3]; et pendant toute la durée de la dynastie des Fatemis, cette

1 *Druzes*, introduction, p. XXVIII.

2 *Ibid.*

3 *Druzes*, introduction, p. CCXLVII et suiv. Le savant historien reconnaît les droits des khalifes Fatimis; il les regarde comme de la race d'Ali. (Introduction, p. LXVI, note.)

institution conserva son activité. Même dès son origine, ses avantages furent reconnus, et la postérité d'Abbas, visant au khalifat, emprunta aux partisans de la famille d'Ali cette même arme, et s'en servit avec succès. Le sanguinaire Abou-Moslem, le champion des Abbassides, fut *chef de la mission* صاحب الدعوة.

Déjà les Ismaëlis (une branche des Rafedhis) avaient répandu, au moyen de leurs missionnaires, la doctrine d'un attachement exclusif pour Ali et ses descendants, et d'une haine implacable contre Abou-Becr, Omar, Othmân, Moawia, qu'ils regardaient comme des usurpateurs; ils admirent sept imams, Ali, Hasan, Hosein, Ali Zein-al-Aabidin, Mohammed, fils d'Ali; Djafar-Sadik, fils de ce Mohammed, et Ismaïl, fils de Djafar. Ici ils s'écartèrent de l'opinion des schiis, qui reconnaissaient l'imamat à Mousa, fils de Djafar, et à ses cinq successeurs. Cette secte se propagea rapidement dans la Syrie et l'Arabie, et, pour les motifs que nous avons déjà indiqués, dans la Perse. Selon les livres des Druzes, Ismaïl fut le premier des sept imams cachés; les six autres étaient, son fils Mohammed, Ahmed, fils de Mohammed; Abd-Allah, fils d'Ahmed, de la race de Maimoun-Kaddah; Mohammed, fils d'Abd-Allah; Hosein, fils de Mohammed, de la race de Maimoun-Kaddah; et enfin Abd-Allah, père du Mehdi. Ces sept imams sont appelés les *imams cachés*, parce qu'ils étaient obligés de se tenir cachés pour se soustraire aux persécutions des Abbassides [1]. Le dogme principal des Ismaëlis était que Mohammed, fils d'Ismaïl, devait revenir sur la terre; que tout se faisait en son nom, et que c'était à son service qu'on s'enrôlait pour être prêt à le suivre lorsqu'il reparaîtrait. Après les sept imams cachés, le droit à l'imamat, et la participation à la nature divine, furent transmis à Obeid-Allah, premier khalife fatimi [2]. Il paraît que, jusqu'à Obeid-Allah, la secte des Ismaëlis n'avait été qu'une secte ordinaire des schiis, secte qui se distinguait des au-

[1] *Druzes*, introduction, p. LXVI et suiv.

[2] *Ibid.* p. LXVI.

tres en ce qu'elle reconnaissait pour dernier imam Mohammed, fils d'Ismaïl, et qu'elle professait la doctrine allégorique dont ce Mohammed, ou peut-être son aïeul Djafar-Sadik, avait été l'auteur; mais qu'Abd-Allah, devenu le chef des Ismaïlis, poussa les choses plus loin, et voulut établir le matérialisme sur la base de cette doctrine mystique, qui lui donnait un moyen facile d'anéantir tous les préceptes de la religion en les réduisant à de simples allégories [1]. Pour bien apprécier le système de doctrine formé par Abd-allah, et des moyens employés pour faire passer le néophyte de la foi au doute, et du doute à l'infidélité la plus absolue, il faut recourir à l'introduction du livre qui est le sujet de cette notice, et dans laquelle le savant auteur donne, d'après Nowaïri et Macrizi, l'explication des neuf degrés d'initiation par lesquels on passait avant de parvenir au grade d'adepte. On y trouvera ensuite une copie des instructions données à un daï ou missionnaire, dans lesquelles on lui indique les moyens particuliers qu'il doit employer avec les schiis, les sabéens, les mages, les juifs, les chrétiens, les dualistes, les sunnis, etc. pour les faire entrer dans cette nouvelle secte. Ces deux pièces, qui comportent beaucoup de détails, sont non-seulement très-curieuses, mais, comme documents historiques, sont d'une haute importance. Les Karmates s'offrent ensuite à notre attention; cette secte qui causa tant de maux à l'islamisme, en mettant en pratique ces doctrines de haine et de vengeance que les Ismaïlis entretenaient contre les sectateurs de Mahomet, était une branche de ceux-là. Le récit de son origine et de ses progrès occupe plus de quatre-vingts pages de l'introduction; et plutôt que d'en donner ici un abrégé trop succinct, nous renverrons le lecteur au livre lui-même. Après l'introduction dont nous avons essayé de donner une faible analyse, on trouve un chapitre sur l'origine des khalifes fatimis, auquel fait suite la vie de Hakim. C'est dans ces deux mor-

[1] *Druzes*, introduction, p. LXXIII.

ceaux précieux qu'on verra comment le mehdi Obeid-Allah, fils d'Abd-Allah, organisateur de la secte des Ismaïlis, parvint, au moyen de l'enseignement secret, à fonder une nouvelle dynastie dans le Maghreb. Son descendant, Moezz-lidin-Allah, troisième khalife fatimi, s'empara de l'Égypte et d'une grande partie de la Syrie et de l'Arabie. A son fils Aziz succéda Hakim-biamr-Allah, khalife insensé qui se fit passer pour la divinité, et dont les traits de tyrannie et de clémence, de sagesse et de folie se trouvent détaillés dans la Vie de Hakim, chef-d'œuvre de recherche et de rédaction, dans laquelle le vénérable auteur a employé, avec un grand bonheur, les livres des Druzes (documents regardés jusqu'ici comme inutiles à l'histoire), pour établir des faits et pour fixer des dates.

La dynastie des Fatimites avait toujours employé des missionnaires pour se faire des partisans, de même qu'elle entretenait des liaisons avec les Ismaïlis et les Karmates. Parmi les daïs de Hakim se trouvait Hamza qui, connaissant le désir du khalife de se faire passer pour dieu, travailla avec ardeur à lui procurer des adorateurs, dans l'intention sans doute de se faire chef de secte tout en gagnant la faveur de son maître. Grâce à son zèle et à la terreur qu'inspirait Hakim, cette nouvelle religion se propagea rapidement dans l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, et pénétra même dans l'Irac; mais, à la mort de l'objet de leur adoration, elle s'éteignit dans toutes ces contrées, excepté dans les montagnes du Liban, où les Druzes la conservèrent avec zèle. C'est ici le lieu d'exposer les doctrines de cette secte, telles que Hamza les enseignait, et nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire le sommaire que le vénérable M. de Sacy a donné au commencement de son introduction

« Reconnaître un seul dieu, sans chercher à pénétrer la « nature de son être et de ses attributs; confesser qu'il ne « peut ni être saisi par les sens, ni être défini par les dis- « cours; croire que la Divinité s'est montrée aux hommes, à

« différentes époques, sous une forme humaine, sans participer à aucune des faiblesses et des imperfections de l'humanité ; qu'elle s'est fait voir au commencement du ve siècle de l'hégire sous la forme de Hakem-biamr-Allah ; que c'est là la dernière de ses manifestations, après laquelle il n'y en a plus aucune à attendre ; que Hakem a disparu en l'an 411 de l'hégire, pour éprouver la foi de ses serviteurs, donner lieu à l'apostasie des hypocrites, et de ceux qui n'avaient embrassé la vraie religion que par l'espoir des récompenses mondaines et passagères ; que, dans peu, il va reparaître plein de gloire et de majesté, triompher de tous ses ennemis, étendre son empire sur toute la terre, et rendre heureux pour toujours ses adorateurs fidèles ; croire que *l'Intelligence universelle* est la première des créatures de Dieu, la seule production immédiate de sa toute-puissance ; qu'elle s'est montrée sur la terre à l'époque de chacune des manifestations de la Divinité, et a paru enfin, du temps de Hakem, sous la figure de Hamza, fils d'Ahmed ; que c'est par son ministère que toutes les autres créatures ont été produites ; que Hamza seul possède la connaissance de toutes les vérités ; qu'il est le premier ministre de la vraie religion, et qu'il communique immédiatement ou médiatement aux autres ministres et aux simples fidèles, mais dans des proportions différentes, les connaissances et les grâces qu'il reçoit de la Divinité, et dont il est l'unique canal ; que lui seul a immédiatement accès auprès de Dieu, et sert de médiateur aux autres adorateurs de l'Être Suprême ; reconnaître que Hamza est celui à qui Hakem confiera son glaive pour faire triompher sa religion, vaincre tous ses rivaux, et distribuer les récompenses et les peines suivant les mérites de chacun ; connaître les autres ministres de la religion, et le rang qui appartient à chacun d'eux ; leur rendre à tous l'obéissance et la soumission qui leur sont dues ; confesser que toutes les âmes ont été créées par l'Intelligence universelle ; que le nombre des hommes est toujours le même, et que les âmes passent successive-

« ment dans différents corps ; qu'elles s'élèvent, par leur at-
« tachement à la vérité, à un degré supérieur d'excellence,
« ou s'avilissent en négligeant ou abandonnant la méditation
« des dogmes de la religion ; pratiquer les sept commande-
« ments que la religion de Hamza impose à ses sectateurs,
« et qui exigent d'eux principalement la véracité dans les pa-
« roles, la charité pour leurs frères, le renoncement à leur
« ancienne religion, la résignation et la soumission la plus
« entière aux volontés de Dieu ; confesser que toutes les re-
« ligions précédentes n'ont été que des figures plus ou moins
« parfaites de la vraie religion ; que tous leurs préceptes cé-
« rémoniels ne sont que des allégories, et que la manifes-
« tation de la vraie religion entraîne l'abrogation de toutes
« les autres croyances. Tel est en abrégé le système de la re-
« ligion enseignée dans les livres des Druzes, dont Hamza est
« le fondateur, et dont les sectateurs sont nommés *unitaires*. »

Une telle doctrine ne devait pas subsister longtemps sans éprouver des altérations ; en effet, même du vivant de Hamza, et malgré ses efforts, l'immoralité commença à s'y introduire, et il paraît que le veau, emblème des ennemis de ce culte, est devenu, par une conversion étrange mais naturelle, un des objets de l'adoration des Druzes. L'auteur s'était réservé cette question pour un volume séparé, qui devait renfermer aussi plusieurs textes importants ; mais sa mort si inattendue et si fâcheuse nous a privé d'un nouveau chef-d'œuvre.

Dans la notice des manuscrits druzes qui fait partie du premier volume de l'ouvrage, l'illustre savant dont nous regrettons la perte, donne une courte analyse de chacune des deux cent vingt-trois pièces qui ont rapport à la religion des adorateurs de Hakim, et d'après lesquelles a été fait l'Exposé de la religion des Druzes, exposé qui occupe la fin du premier volume et la totalité du second. En le parcourant, le lecteur ne sait ce qu'il doit le plus admirer, ou cet esprit d'ordre qui règne dans tout le traité, ou la pénétration avec laquelle notre grand orientaliste a saisi et éclairci toutes ces

formes et expressions mystiques dont abondent les sources auxquelles il a puisé. Cette partie, comme tout le reste, porte l'empreinte de ce haut et admirable talent qui se reconnaît jusque dans les moindres morceaux sortis de la plume de l'auteur; et la lecture de ces deux volumes, fruit de travaux faits depuis vingt ans, et repris dans les deux dernières années de cette vie si longue, si active, et si utile au monde savant, ajoute encore, s'il est possible, aux regrets qu'on a éprouvés de la perte d'un homme aussi supérieur.

Il nous reste à reproduire ici quelques observations que nous nous étions proposé de soumettre à l'approbation du vénérable auteur, lorsque la mort vint l'enlever d'une manière si inattendue. La première porte sur les mots الله الله في امرى qui se trouvent dans l'extrait de Nowaïri, p. CCCCXLVII, dans lequel il est question d'un pèlerin qui, étant venu à Hira, se mit à pleurer le malheureux sort de Hoseïn, fils d'Ali; pendant qu'il donnait cours à sa douleur, un inconnu, un daï des Fatimis l'aborda, et lui révéla l'existence d'un descendant et successeur de l'infortuné Hoseïn. Cette communication excita au plus haut degré le désir du pèlerin de connaître cet imam dépositaire des droits de la sainte famille d'Ali, et sur le silence du daï, il s'écria : الله، الله في امرى ! *Dieu, Dieu, intervient pour moi*, abouchez-moi avec l'imam ! M. de Sacy ajoute ici en note : « Je ne sais si j'ai bien « rendu ces mots; peut-être vaudrait-il mieux traduire ainsi: « *Par Dieu, par Dieu, occupez-vous de mon affaire!* » Avec toute la déférence que nous devons à notre savant professeur, nous lui aurions soumis que ces mots signifient : *J'invoque Dieu pour qu'il se charge de mon affaire.* C'est ainsi que dans les *Annales d'Aboulfedâ*, tome II, page 342, on rencontre une expression analogue, et à laquelle on ne saurait donner une autre explication. Il s'agit d'un homme qui se croit condamné injustement à la peine de mort, et qui termine ses protestations d'innocence par ces mots : فالله الله في دمى, *ainsi je prie Dieu de tirer vengeance de mon sang*; et c'est ainsi que Reiske les a entendus. Des expres-

sions analogues se retrouvent très-souvent dans la langue arabe; pour en donner quelques exemples, on pourrait citer les formules الله الله عباد الله *adorez Dieu, ô serviteurs de Dieu;* الطريق الطريق *videz le chemin;* الاسد الاسد *gare le lion;* السرعة السرعة *hâtons-nous;* النجا النجا *prenons la fuite*. Dans toutes ces expressions, les deux mots sont mis à l'accusatif par l'influence d'un verbe sous-entendu; et l'auteur du *Molhât al-Irâb,* en parlant des cas où l'on peut énoncer ou sous-entendre indifféremment les verbes régissants, fait cette remarque : فان كرّرت الاسم قام تكريره مقام اظهار الفعل ولم يجز اظهاره *mais si vous répétez le nom* (qui fait fonction de complément du verbe), *cette répétition sert à remplacer le verbe, qu'il n'est pas permis alors d'énoncer*. Man. arabe, page 177; voyez aussi l'Anthologie grammaticale de M. de Sacy, page 71, et son Commentaire sur l'Alfiyya, page 155.

La seconde observation que nous étions dans l'intention de soumettre à M. de Sacy, se rapporte à une lettre adressée par le mehdi Obeid-Allah au chef des Karmates, pour lui reprocher le sac de la ville de la Mecque, et le massacre d'une foule de pèlerins qui s'y trouvèrent, et pour lui ordonner de rapporter la célèbre pierre noire que ses sectaires avaient arrachée du mur de la kaaba pour la transporter chez eux. M. de Sacy avait regardé cette lettre comme un document précieux pour l'histoire des Karmates et pour celle des khalifes fatimis, et il croyait qu'elle eut pour résultat le renvoi de la pierre noire à la Mecque. Nous avouons que, tout en reconnaissant l'authenticité de cette lettre, nous partageons l'opinion d'Ibn-Khallikân, qui nie que cet écrit fut la cause qui porta les Karmates à rendre la pierre noire aux Mecquois; car le sac de la Mecque eut lieu l'an de l'hégire 317; le mehdi mourut l'an 322, et la pierre ne fut rapportée à son ancienne place que dans l'an 339, dix-

sept ans après la mort du fondateur de la dynastie des Fatimis. Ainsi il nous semble que cette lettre n'a pas eu l'effet auquel Obeid-Allah s'était attendu, et que telle ne fut pas la cause du renvoi de la pierre sacrée. La conjecture d'Almakîn, citée par Reiske, paraît expliquer d'une manière assez probable le motif qui porta les Karmates à faire cette tardive restitution. Voy. Aboulfedâ, *Ann.* tome II, page 768.

Nous sommes très-porté à lire, à la page CCXVI de l'introduction : *les îles d'Awal* اوال, *Siraf, et autres*, à la place de : *les îles d'Adal* ادال, *Siraf, et autres*. L'île d'Awal, située dans le golfe Persique, est bien connue, tandis que Adal ne l'est pas ; on pourrait ajouter que le géographe Ibn-Saïd, mort l'an 673 de l'hégire, rapporte qu'il y avait encore des Karmates dans son temps.

Notre dernière observation tombe sur les mots اصحاب الكساء, page LIV, où M. de Sacy s'exprime ainsi : « C'est-« à-dire, je pense, *les possesseurs de la noblesse*. » Nous nous empressons de faire observer ici que le vénérable auteur de cette note avait lui-même reconnu plus tard que ces mots signifiaient *les gens du manteau*, c'est-à-dire Mahomet, Ali, Fatime, Hasan et Hosein. Voyez Niebuhr, *Description de l'Arabie,* tome I, page 15, édition de Paris, 1779.

M. G. DE S.

كتاب العلم النافع فى تحصيل صرف ونحو تركى

Grammaire turque, etc. par Arthur Lumley Davids ; traduite de l'anglais par Mme Sarah DAVIDS, mère de l'auteur. Londres, 1836. In-4°. LXXIX et 214 pages. Chez Dondey-Dupré, 2, rue Vivienne, à Paris.

Jusqu'en 1832, époque de la publication de l'édition originale de la Grammaire turque dont nous avons à entretenir les lecteurs du Journal asiatique, il n'existait point

sur cette langue de traité élémentaire écrit en anglais, si ce n'est une petite grammaire rédigée par Th. Vaughan, et publiée en 1709; mais cet ouvrage n'est, selon Davids[1], qu'un exposé sur les langues en général, et sur la langue turque en particulier. Un Anglais nommé Seaman, avait jadis édité une grammaire turque, mais elle est écrite en latin; et d'ailleurs celles d'Holderman, de Méninski, et de plusieurs autres l'avaient fait oublier depuis longtemps, même avant que notre honorable président, M. A. Jaubert, publiât la sienne[2]. Il était réservé à un jeune orientaliste de vingt ans, plein de savoir et de zèle, de remplir cette lacune; et son travail n'est pas un simple traité élémentaire, c'est un ouvrage complet sur la langue et la littérature turque; aussi a-t-il obtenu un brillant succès d'estime. C'est pour étendre davantage l'utilité de ce livre, que la mère de l'auteur, qui se distingue par une éducation soignée et une rare pénétration d'esprit, Mme Sarah Davids en a donné une édition en français, parce qu'en effet la langue française est généralement plus connue que l'anglaise dans les échelles du Levant, et que la langue turque est plus cultivée en France qu'en Angleterre. Elle a eu soin de placer en tête de cette édition une notice biographique sur l'auteur; et cette notice, écrite avec sensibilité, dispose le lecteur à s'intéresser vivement tant à ce jeune homme si distingué par les qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur, qu'à son excellente et tendre mère dont il était le fils unique, et qui chaque jour lui donne encore des larmes, et va répandre des fleurs sur sa tombe. Lumley naquit en Hampshire le 28 août 1811. Il perdit son père à l'âge de neuf ans. Dès ses plus tendres années, l'étude des langues anciennes, de la philosophie, et des sciences les plus abstraites, ne lui semblait qu'un jeu, et à quatorze

[1] Je ne connais pas ce traité; je ne l'ai vu indiqué que sur des catalogues.

[2] Voyez le compte que j'ai rendu de cette grammaire dans ce Journal, numéro de juin 1823, p. 370 et suiv.

ans, des ouvrages de mérite étaient sortis de sa plume. Déjà il avait acquis la connaissance de la langue grecque, du latin, du français, de l'allemand et de l'italien. Il voulut y joindre celle des langues de l'Orient, de l'arabe, du persan, du turc. C'est ainsi qu'il réunit des matériaux pour le travail dont nous parlons, travail qu'on l'engagea à rendre public, et pour lequel sir Robert Gordon, ambassadeur anglais à Constantinople, obtint du Grand Seigneur qu'il en acceptât la dédicace. Malheureusement presqu'en même temps que le sultan en reçut une copie, il apprit que le jeune Davids venait de mourir, le 18 juillet 1832, avant d'avoir atteint sa majorité. Il s'empressa de faire témoigner à la mère de notre auteur toute la douleur qu'il éprouvait de ce cruel événement, et l'admiration dont il était pénétré pour les rares talents de son fils. Il ajouta à ces marques flatteuses d'intérêt, l'envoi d'une bague enrichie de diamants, que Mme Sarah Davids garde soigneusement, et qu'elle a montrée à l'auteur de cet article, pendant son dernier séjour en Angleterre, ainsi que la tasse de porcelaine ornée du portrait de Louis-Philippe, vase dont le roi, qui a accepté la dédicace de l'édition française de cet ouvrage, a aussi gratifié la digne mère du remarquable auteur de l'ouvrage dont il s'agit. On doit à Davids d'autres travaux, tous précieusement conservés par sa mère, et qui annoncent dans leur auteur un génie précoce et une grande facilité d'exécution. En parcourant le tableau de tout ce qu'il a fait, on ne peut s'empêcher de dire de lui :

In tempore brevi explevit tempora multa.

Le discours préliminaire, qui occupe soixante et dix-neuf pages, est sans doute la partie la plus curieuse de l'ouvrage, et celle qui intéresse un plus grand nombre de lecteurs. Davids y traite savamment, et dans un style brillant et élevé, heureusement rendu dans la traduction, de la langue et de la littérature des nations turques, et de beaucoup d'autres choses qui se rattachent à cet important sujet. On ne pour-

rait juger de la richesse de ce tableau par une courte analyse, sa lecture seule et sa lecture entière peut le faire justement apprécier [1].

Les règles de la grammaire turque [2] sont très-intéressantes à connaître. Elles offrent une analogie frappante avec celles de plusieurs autres langues qui n'ont aucun rapport de parenté avec les idiomes tartares, avec l'hindoustani, par exemple, qui compte à peine trente mots turcs parmi les milliers d'expressions qui le rendent un des idiomes les plus riches du monde. En turc comme en hindoustani, il n'y a pas d'article; il n'y a pas non plus de déclinaison proprement dite, mais les rapports des noms sont exprimés par des postpositions qui se placent après le terme conséquent. Ainsi, pour rendre les mots *le fils du derviche*, on dit en turc et en hindoustani *derviche-du fils*, درويشك اوغلى et درويشكا بيتا; du reste la construction persane est aussi usitée dans les deux langues. Il y a en turc comme en hindoustani, le commoratif, cas nommé *local* ou *locatif* en sanscrit. Dans les deux langues on emploie, comme complément du verbe actif, le nominatif au lieu de l'accusatif, quand cette construction ne peut occasionner d'amphibologie, et dans un sens indéter-

[1] M. Davids, qui a reproduit dans cette introduction une partie de ma traduction de la Prise de Constantinople, par le célèbre historien Saad uddîn, me critique d'avoir rendu le mot البروج par *les remparts*, parce que, dans la surate de l'Alcoran à laquelle il est fait allusion, ce mot est pris pour les signes du zodiaque. Je le savais bien, puisque j'ai cité la surate dont il s'agit; mais c'est à dessein que j'ai employé le mot *rempart*, parce qu'il est évident que l'auteur a voulu jouer sur les divers sens du mot arabe, et le contexte exige l'emploi de *remparts*.

[2] Les grammairiens musulmans ont appliqué au turc, comme ils l'ont fait aux autres idiomes usités dans l'Orient musulman, les règles de la langue arabe; mais ces règles cadrent mal avec ces idiomes et ne servent souvent qu'à égarer l'étudiant. Voyez ma Notice des grammaires hindoustani originales publiée dernièrement dans ce journal.

miné. Ainsi on dit en turc آت الدم, *j'ai acheté un cheval,* et en hindoustani هم نى گهوڑا مول ليا. L'adjectif en turc et en hindoustani précède le substantif; ainsi on dit dans la première langue[1] ايو عورت, et dans la seconde اچهى عورت, *une bonne femme.* Il n'y a pas plus de forme comparative en turc qu'en hindoustani. Dans les deux langues l'adjectif se place dans cette circonstance après le substantif qu'il gouverne, mot qu'on met à l'ablatif. Pour exprimer *plus beau que lui,* il faut dire *lui-de beau,* اندن گوزل et اسى خوبصورت. En turc comme en hindoustani, on met ordinairement au singulier les substantifs que des numératifs accompagnent; ainsi on dira *mille* FEMME, هزار عورت et بيك عورت, plutôt que بيك عورتلر et هزار عورتين, *mille* FEMMES. En turc comme en hindoustani, le pronom personnel de la troisième personne sert aussi de pronom démonstratif éloigné. Le verbe termine les phrases dans les deux langues, au lieu de les commencer comme en arabe, et dans les deux langues le participe passé conjonctif laisse en suspens le sens, et son sujet est déterminé par le verbe qui conclut la phrase. Ce participe, qui remplace nos deux points ou notre point et virgule, donne beaucoup d'énergie au discours. Au lieu de dire, par exemple, *l'empereur nous montra beaucoup d'égards et nous combla de bienfaits;* on dit en turc بزه پادشاه حضرتلرى التفات گوستروب وافر احسان[2] اتديلر, et en hindoustani حضرت پادشاه نى

[1] Dans la langue turque, comme dans la langue hindoustani, il y a une grande quantité de mots arabes qui y sont entrés à la suite des mots persans; et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un bon nombre de ces mots ont, dans ces deux langues, de nouvelles significations inconnues aux Arabes : عورت, par exemple, se prend en turc comme en hindoustani pour *femme;* en arabe, il signifie *pudendum viri* aut *feminæ.*

[2] Cet exemple est emprunté à la grammaire de Davids, p. 114 de l'édition française, où l'on a imprimé par erreur احسن pour احسان.

التفات دكهلاكى هكو و افر احسان بخشا, ce qui signifie à la lettre : *l'empereur nous ayant montré des égards, nous conféra des bienfaits abondants.* Dans les deux langues les verbes composés d'un substantif et d'un verbe, surtout du verbe *faire* ou *être*, sont extrêmement usités.

En turc comme en hindoustani, on emploie ce qu'on nomme le pluriel respectueux, non-seulement à la deuxième personne, comme dans nos langues, mais à la première et à la troisième. Dans les deux langues on emploie le génitif pour exprimer la possession. Par exemple, au lieu de dire *à qui est cette maison?* on dit كيمك در بو ايو et كسكا وه كهرهى, à la lettre : *de qui est cette maison?* — Pour dire *une femme avait une poule*, on dit برعورتك بر طاوقى وار et ايك عورت كى ايك مرغى تهى ايدى, à la lettre : *d'une femme une poule était.*

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison, les bornes que je me suis prescrites m'en empêchent, et ce que j'ai dit suffit d'ailleurs pour appeler sur ce point l'attention des philologues.

La grammaire de Davids offre cet avantage sur les autres grammaires turques, qu'elle contient les formes et les paradigmes non-seulement du turc proprement dit, mais de l'ouigour, et même des autres dialectes tartares. Le vocabulaire qui l'accompagne est très-copieux ; il est rangé par ordre méthodique, comme celui que le savant et zélé M. Humbert, de Genève, vient de publier pour l'arabe. L'ouvrage se termine par des dialogues, accessoire très-utile dans la grammaire d'une langue vivante, et par des extraits dans les différents dialectes tartares : ouigour, jagataï, kaptchak, et enfin osmanli, c'est-à-dire, turc de Constantinople, avec des *fac-simile* fort exacts. Les extraits ouigour sont tirés du *Mirâj* et du *Tezkireh-i Evliâ,* ouvrages que M. A. Jaubert nous a déjà fait connaître, et de deux autres livres, le *Bakhtyâr-Nâmeh,* dont on conserve un manuscrit à la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford, ouvrage imité du persan ; et le *Caudat cû Bilik,* ou

Traité de la science du gouvernement, ouvrage analogue à celui que j'ai traduit du turc et de l'arabe, et que j'ai publié dans le tome IV de la première série du Journal asiatique; et à *l'Akhlâqu-i Mukçinî*, traité persan dont j'ai dernièrement donné l'analyse dans le même Journal. Les extraits jagataï sont tirés, 1° du *Baber-Nâmeh*, ou Mémoires de Baber, ouvrage d'un grand intérêt, qui a été traduit en anglais par Leyden et Eskine; 2° de l'ouvrage d'Abû'lgâzî sur les *dynasties turques;* 3° de la Biographie des poëtes, par Mîr Alî-Schir-Nawâî. Il y a un seul extrait en kiptchak; il est tiré de l'Histoire de Jinguiz-Khan et de Timur, par Ibrâhîm-Khalifa. Enfin les morceaux turcs sont, 1° un gazal [1] de Baquî, célèbre poëte, dont M. le baron de Hammer-Purgstall a publié la traduction en allemand; 2° la pièce de Mécihî, sur le printemps, poëme que Jones a inséré dans ses *Commentarii poëseos asiaticæ*, et qui a été reproduit par Toderini et par d'autres écrivains; 3° un morceau des Guerres maritimes des Ottomans, par Hajjî-Khalifa, ouvrage dont la premièr epartie a été traduite en anglais par M. Mitchell, jeune orientaliste, ami de M. Davids, et comme lui mort à la fleur de l'âge; 3° un fragment des Annales de Naïma; 4° *idem* d'un manuscrit curieux du *British Museum*, intitulé *Ajâib Ulmakhlûcât;* 5° *idem* de la célèbre traduction de Kalîla et Dimna, intitulée *Humâyûn-Nâmeh;* 6° enfin de l'ouvrage qui porte le titre de *Siyâhat-Nâmeh*, par Evlya-Efendi, d'après un superbe manuscrit de M. de Hammer. Ce morceau me paraît offrir un exemple frappant des défauts et des bonnes qualités qu'on trouve souvent réunis chez les souverains musulmans, même de nos jours, et de l'honorable indépendance qui caractérise généralement les magistrats dans un pays où l'on ne s'attend

[1] Ou plutôt un gazal entier et trois vers d'un autre gazal, vers que M. Davids a été obligé de joindre aux premiers pour donner le fac-simile d'une page entière du beau manuscrit de Baquî qu'on trouve au *British Museum;* seulement il aurait bien fait d'en prévenir le lecteur.

à trouver que la plus basse servilité. Je terminerai cet article par la citation de ce fragment, d'après la traduction de Mme Sarah Davids.

« Mohammed II qui, ainsi que Djem, était un monarque « très-colère, réprimanda sévèrement son architecte de n'a- « voir pas donné à sa mosquée la même hauteur qu'à celle de « Sainte-Sophie, et d'avoir raccourci des colonnes, dont cha- « cune valait le revenu de Roum (Asie Mineure). L'archi- « tecte s'excusa, en disant qu'il avait raccourci les deux co- « lonnes chacune de trois coudées, afin de rendre le bâtiment « plus solide et plus fort contre les tremblements de terre si « fréquents à Constantinople, et que c'était ainsi que la mos- « quée se trouvait moins élevée que celle de Sainte-Sophie. « L'empereur, peu satisfait de cette excuse, ordonna qu'on « coupât les mains à l'architecte; ce qui fut exécuté sur-le- « champ. Le lendemain l'architecte se présenta avec sa fa- « mille devant le tribunal du cazî, pour former des plaintes « contre l'empereur et réclamer la protection de la loi. Le « juge envoya de suite son officier pour assigner l'empereur « à comparaître devant le tribunal. Le conquérant, en rece- « vant la sommation, dit : *Il faut obéir à la loi du prophète;* et, « s'armant d'une massue, et s'enveloppant dans son man- « teau, il se rendit chez le cazî. Après avoir salué, il voulut « se placer sur le banc le plus élevé; mais le cazî lui dit : Ne « t'assieds pas, ô prince! mais tiens-toi debout, de même que « ton adversaire, qui a fait un appel à la loi. Alors l'archi- « tecte présenta sa plainte en ces termes : « Monseigneur, je « suis architecte parfait, et mathématicien habile; mais cet « homme, parce que j'ai bâti sa mosquée trop basse et rac- « courci deux colonnes, m'a fait couper les mains, ce qui « me prive des moyens de pourvoir aux besoins de ma fa- « mille; c'est à toi de prononcer la sentence de la noble loi. » « Là-dessus le juge s'adressa à l'empereur : « Prince, » lui dit-il, « as-tu fait couper sans raison les mains à cet homme? » — « Par « le ciel! » répondit brusquement l'empereur, « cet homme a « mal bâti ma mosquée, et il a raccourci deux colonnes qui

« valaient chacune le revenu de l'Égypte, ôtant ainsi à ma mos-« quée toute célébrité pour l'avoir construite si basse; c'est « pour cela que je lui ai fait couper les mains. C'est à toi de « prononcer la sentence, conformément à la loi. Le cazî ré-« pondit : « Prince, la renommée est un malheur; si une mos-« quée est bâtie dans une plaine, si elle est basse et ouverte, « cela n'empêche pas qu'on n'y fasse l'office divin. Quand « même chaque colonne eût été une pierre précieuse, elle « n'aurait eu que la valeur d'une pierre; mais tu as privé cet « homme de ses mains, dont il s'est servi pendant quarante « ans pour subvenir à sa subsistance, au moyen de son habi-« leté et de son travail. Il ne pourra plus rien faire à l'a-« venir; c'est donc à toi, d'après la loi, à fournir à ses be-« soins et à ceux de sa famille. Prince, qu'as-tu à répondre? » « Le sultan Mohammed répondit : « Prononce la sentence « prescrite par la loi. » — « La voici, » répliqua le cazî : « Si l'archi-« tecte demande que la loi soit strictement appliquée, tu dois « avoir aussi les mains coupées; car si quelqu'un fait une « action que la loi ne permet pas, elle déclare qu'il sera puni « selon son délit. » Le sultan offrit alors d'accorder à l'archi-« tecte une pension sur le trésor public. « Non, » réplique le « juge, » il n'est pas légal de charger le trésor public de cette « dette; car l'offense vient de toi personnellement. Ma sen-« tence est donc que tu payeras, de ta bourse privée, à cet « homme mutilé, dix *akcha* par jour. » — « C'est bien, » dit le con-« quérant; « mettez l'amende à vingt akcha, mais que la perte de « ses mains soit légalisée. » L'architecte, dans le contentement « de son cœur, s'écria : « Qu'elle soit légale dans ce monde et « dans l'autre! » Et ayant reçu le brevet de sa pension, il se « retira. Le sultan Mohammed reçut aussi le certificat de sa « décharge. Ensuite le cazî s'excusa de l'avoir traité comme « un accusé ordinaire, s'appuyant sur l'impartialité de la loi, « qui exige que justice soit rendue à tous sans distinction. « Efendi, » dit le sultan avec emportement, « si tu m'avais fa-« vorisé à cause que je suis le sultan, et que tu eusses dé-« cidé contre l'architecte, je t'aurais écrasé avec cette massue; »

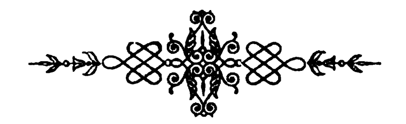
« et il la tira en même temps de dessous le pan de sa robe. « Et toi, prince, » répondit le cazî, « si tu avais refusé d'obéir à « la sentence prononcée par ma bouche, tu serais tombé « victime de la vengeance céleste ; car je t'aurais livré au dra- « gon caché sous ce tapis, pour qu'il te dévorât..... »

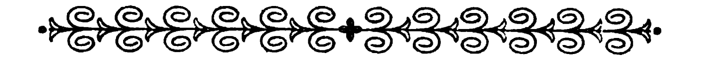
GARCIN DE TASSY.

The Shajrat ul Atrak or genealogical tree of the Turcs and Tartars, translated and abridged by colonel *Miles*. London, 1838. In-8°. Prix : 10 st. 6 p.

The history, antiquities, topography and statistics of Eastern-India, by Dr Francis BUCHANAN, abridged and published by M. Martin. In three volumes. Vol. I. Behar and Saahabad. London, 1838. In-8°.

Lecture on the nature and structure of the chinese language, by the Rev. S. KIDD. London, 1838. In-8°.





JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1838.

NOTICE

Historique et littéraire sur M. le baron SILVESTRE DE SACY, lue à la séance générale de la Société asiatique, le 25 juin 1838.

Messieurs,

Un des fondateurs de la Société asiatique, celui qui la présida pendant longtemps, et qui par son talent et sa réputation lui faisait le plus d'honneur, est descendu dans la tombe. Vous avez témoigné le désir d'être entretenus quelques moments sur la vie et les ouvrages d'un homme si illustre. Ce que j'ai à dire n'offrira rien de nouveau à plusieurs d'entre vous; néanmoins cet hommage était dû au mérite éminent de celui dont nous pleurons la perte. Peut-être mes paroles, consacrées par votre suffrage, acquerront une autorité qu'elles n'auraient pas obtenue par elles-mêmes; peut-être elles auront quelque re-

tentissement hors de cette enceinte, et contribueront à relever l'éclat des travaux habituels de la Société. Les hommes de la trempe de M. de Sacy n'apparaissent qu'à de longs intervalles; n'est-il pas convenable, n'est-il pas utile d'appeler l'attention sur les services qui ont marqué leur passage sur la terre? C'est offrir une source d'enseignement aux personnes qui seraient tentées de les imiter.

Antoine-Isaac Silvestre de Sacy naquit à Paris le 21 septembre 1758. Son père Jacques-Abraham Silvestre exerçait les honorables fonctions de notaire. M. de Sacy avait deux frères; conformément à un usage suivi dans la bourgeoisie de la capitale, l'aîné conserva le nom tout court de Silvestre; M. de Sacy, qui était le second, reçut le nom de Silvestre de Sacy, et le troisième s'appela Silvestre de Chanteloup.

M. de Sacy, dès l'âge de sept ans, eut le malheur de perdre son père. Sa mère, qui était une femme sage et pleine de tendresse pour ses enfants, suppléa autant qu'il était en elle à une si cruelle absence. M. de Sacy apprit à lire et à écrire; ensuite il se livra aux études classiques; seulement, comme il paraissait d'une santé délicate, il travailla dans la maison maternelle sous un précepteur.

Les études classiques de M. de Sacy furent extrêmement brillantes. On en peut juger par la connaissance parfaite qu'il acquit des littératures latine et grecque. Cette connaissance était telle qu'elle aurait

suffi pour faire la réputation d'un homme moins célèbre à d'autres titres.

Dès l'âge de douze ans, M. de Sacy était dans l'usage, à ses heures de récréation, d'aller se promener avec son précepteur dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. On sait qu'à cette époque l'abbaye Saint-Germain était occupée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, classe de cénobites qui se livraient spécialement à la culture des lettres, et dont le nom rappelle tant de beaux monuments élevés en l'honneur de la religion et de la science. Parmi les religieux de l'abbaye, se trouvait dom Berthereau, alors occupé de préparer un recueil des historiens arabes qui ont parlé des guerres des croisades. Déjà M. de Sacy se faisait remarquer par le caractère à la fois prudent et décidé qu'on lui a connu depuis. Dom Berthereau le prit en amitié, et lui inspira le goût des langues orientales.

M. de Sacy ayant terminé le cours de ses études classiques, embrassa immédiatement la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire. Il commença par l'étude de la langue hébraïque, appliquée à une connaissance plus intime de nos livres saints. Sa mère était une femme très-pieuse, et elle avait élevé ses enfants dans les principes de la religion la plus vive. De l'hébreu M. de Sacy passa au syriaque, au chaldéen, au samaritain, puis à l'arabe et à l'éthiopien. Ces six langues appartiennent à une même souche; et comme les peuples qui les parlèrent jadis descendaient de Sem, fils de Noé, on

les a appelées du nom général de langues sémitiques. Quand on en sait une ou deux, on a moins de peine à apprendre les autres; pour l'hébreu et l'arabe, M. de Sacy reçut des leçons d'un juif très-intruit qui se trouvait alors à Paris. On raconte que pour se rendre l'hébreu plus familier, il adopta l'usage de lire dans le texte hébraïque les prières de l'église qui sont empruntées à l'Ancien Testament.

A une étude aussi difficile par elle-même, M. de Sacy joignait celle de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais et de l'allemand. Ce qui prolongeait pour lui le temps qui est si court pour le commun des hommes, c'était le genre de vie qu'il menait. La mère de M. de Sacy qui ne s'était pas remariée, et qui concentrait toutes ses affections sur ses enfants, les avait habitués à ne pas sortir de la maison maternelle. On rapporte que M. de Sacy, pour se créer une espèce de société, avait élevé un serin, auquel il avait appris à prononcer quelques mots italiens.

Malheureusement M. de Sacy ne se contenta pas de travailler pendant le jour; ses livres ne le quittèrent plus pendant la nuit. Son ardeur excessive pensa avoir les suites les plus funestes; sa santé qui n'avait jamais été forte se dérangea; l'estomac cessa de faire ses fonctions accoutumées, sa vue s'affaiblit. Il fallut se modérer. M. de Sacy cessa désormais de travailler la nuit; mais toute sa vie il se ressentit des suites de cette secousse.

Cependant il était impossible qu'un homme aussi heureusement doué que M. de Sacy restât long-

temps inconnu au monde savant. A cette époque les études bibliques occupaient en Europe une place beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. C'était le temps où s'accomplissaient les grands travaux des Kennicott, des de Rossi, etc. De toute part on soumettait à un examen critique les manuscrits qui renferment nos livres saints. On comparait les manuscrits hébreux entre eux, afin de relever les variantes; on rapprochait le texte hébreu du texte grec des Septante; on vérifiait si telle version syriaque ou chaldéenne avait été faite sur le grec ou sur l'hébreu. Plusieurs recueils périodiques étaient consacrés à ce genre de recherches; dès qu'un orientaliste avait découvert un manuscrit important, il envoyait une notice du volume à l'un de ces recueils, et le monde savant en était sur-le-champ instruit. Le principal recueil de cette espèce se publiait en Allemagne, et était dirigé par le célèbre Eichhorn; il portait le titre de *Repertorium*[1].

Un orientaliste allemand passant à Paris, avait remarqué dans un manuscrit syriaque de la Bibliothèque royale[2], une version syriaque du quatrième livre des Rois; or la traduction paraissait avoir été faite sur la version grecque des Septante par Origène, et elle était accompagnée des variantes de plusieurs autres versions. Il devenait important de fixer le caractère de cette traduction, non-seulement à cause

[1] Le titre entier est *Repertorium für Biblische und Morgenlandische litteratur*. Le recueil se publiait à Leipzig.

[2] Ancien fonds, n° 5.

des variantes qu'elle pouvait offrir, mais parce que ce serait un moyen de s'assurer si le texte grec de l'édition d'Origène qui a cours maintenant, est bien le même que celui qui existait au moment où la traduction syriaque eut lieu. Un pareil examen ne pouvait être fait que par un homme versé dans les études orientales; ce fut M. de Sacy qui s'en chargea; on était alors en 1780, et il se trouvait dans sa vingt-troisième année. Il mit par écrit quelques notes qu'il envoya à Eichhorn, et d'après lesquelles celui-ci publia une notice du manuscrit[1]; plus tard même M. de Sacy copia le quatrième livre des Rois tout entier, et c'est en partie d'après cette copie qu'il a été donné il y a trois ans une édition du livre en Allemagne[2].

En 1783, M. de Sacy fixa son attention sur le texte hébreu de deux lettres qui avaient été adressées, vers la fin du XVIe siècle, par les Samaritains, à Joseph Scaliger. On sait que les Samaritains sont les restes des dix tribus des enfants d'Israël, qui après la mort de Salomon, se séparèrent de la tribu de Juda, et formèrent un état particulier. Les Samaritains qui maintenant sont bornés à un petit nombre de familles, et qui alors formaient encore plusieurs communautés à Naplouse et ailleurs, ont

[1] Tom. VII du *Repertorium*, p. 225 et suivantes; voyez aussi le Journal des Savants du mois de juillet 1837, p. 424.

[2] Voyez le *Codex Syriaco-Hexaplaris: liber quartus regum, e codice parisiensi; Isaïas, duodecim prophetæ minores, etc.* par M. Middeldorpf. Berlin, 1835; in-4°.

conservé les croyances et les préceptes de Moïse, tels qu'il sont exposés dans le Pentateuque; mais ils rejettent tous les livres qui sont venus après Moïse. De plus ils s'éloignent des pratiques juives en divers points. Scaliger, à une époque où la controverse entre les catholiques et les protestants était dans toute sa force, et où de part et d'autre on cherchait à retrouver chez les diverses communions juives et chrétiennes la confirmation des croyances qu'on avait adoptées, eut l'idée d'écrire aux Samaritains de Naplouse et à ceux d'Égypte, pour connaître au juste les rits de leur culte, et pour demander une copie de leurs livres, tels qu'ils avaient cours chez eux. Les Samaritains répondirent chacun de leur côté; mais la réponse n'arriva qu'après la mort de Scaliger. Plus tard le père Morin, de l'Oratoire, fit une traduction latine des deux lettres, et cette traduction fut publiée par Richard Simon[1]; mais la traduction manquait d'exactitude. M. de Sacy fit une copie du texte hébreu, qu'il accompagna d'une nouvelle version latine et de notes; et le tout fut publié par Eichhorn[2].

Indépendamment de ses études bibliques, études qu'il continua toute sa vie, M. de Sacy avait commencé à considérer l'Orient sous toutes ses faces, sous son aspect profane comme sous son aspect sacré, sous le rapport de sa géographie et de son histoire comme sous celui des diverses croyances qui y ont

[1] Voyez le recueil intitulé *Antiquitates ecclesiæ orientalis.*

[2] Tom. XIII du *Repertorium*, p. 257 sqq.

pris naissance. La connaissance de la langue arabe lui fut d'un grand secours à cet égard; en effet c'est dans la langue arabe que sont écrits les ouvrages les plus anciens et les plus instructifs sur la matière. Il ne tarda pas à joindre à la connaissance de l'arabe celle du persan et du turc, deux langues qui s'éloignent du génie des langues sémitiques, et qui exigeaient de sa part des investigations nouvelles.

M. de Sacy ne poussa jamais bien loin l'étude du turc. Pour l'arabe et le persan, il ne cessa plus de s'en occuper le reste de sa vie, et avec le temps il acquit de ces deux langues une connaissance jusque-là sans exemple en Europe. Mais à l'époque où M. de Sacy commença l'étude de ces langues, on n'avait pas les mêmes facilités qu'aujourd'hui, facilités qui sont en grande partie son ouvrage. Reiske, qui avait le plus approfondi l'étude de la langue arabe, était mort quelques années auparavant, sans avoir pu mettre au jour l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur[1]. Les Schultens père et fils, qui pendant un demi-siècle avaient jeté de l'éclat sur l'université de Leyde, étaient morts également, et leurs successeurs n'étaient pas en état de continuer ce qu'ils avaient commencé. Pour le persan, les élèves manquaient de textes corrects un peu étendus sur lesquels ils pussent s'exercer. On citait parmi les personnes qui cultivaient la littérature persane Williams Jones en Angleterre, et le baron de Rewiczky

[1] L'édition de la Chronique d'Abou'lféda, texte arabe, version latine et notes, n'a paru qu'en 1789 et années suivantes.

en Allemagne; mais l'un et l'autre s'étaient dispensés de remplir la lacune la plus sensible. M. de Sacy eut recours aux conseils de quelques personnes qui avaient longtemps séjourné dans le Levant. La personne dont il se louait le plus, dans la suite, était un secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, nommé Legrand. Rien ne prouve mieux la pénurie de secours dont M. de Sacy eut à se plaindre, que la grande différence qui, sous le rapport philologique, existe entre les premiers ouvrages publiés par lui, et ceux qui ont marqué la fin de sa carrière.

Ce n'est pas que M. de Sacy fût absorbé par ses travaux scientifiques. Dès cette époque comme plus tard, il était parvenu à allier l'esprit des affaires à la culture des lettres. En 1781, il avait été pourvu d'une charge de conseiller en la cour des monnaies.

Le roi, en 1785, ayant créé une classe de huit associés libres dans le sein de l'Académie des inscriptions, M. de Sacy fut compris au nombre des huit associés. Aussitôt il s'occupa de la composition de ses deux mémoires sur l'histoire ancienne des Arabes et sur l'origine de leur littérature. La nation arabe remonte à la plus haute antiquité; mais par un effet de sa position géographique, elle a été presque toujours sans communication avec les nations voisines; c'est ce qui fait que les Grecs et les Romains n'en ont eu qu'une idée assez confuse. De leur côté les Arabes n'ont commencé que fort tard à avoir une littérature. Jusqu'à Mahomet, au VIIe siècle de

notre ère, les compositions arabes, si on excepte quelques listes de généalogie, se bornèrent à des poésies; ces poésies renfermaient des notions précieuses sur les guerres des tribus entre elles, sur les mœurs des Bédouins, etc.; mais au moment où Mahomet parut sur la scène, elles étaient encore récentes.

Dans le premier de ces mémoires[1], M. de Sacy cherche à fixer l'époque précise d'un événement qui tient une grande place dans les traditions de la presqu'île; c'est la rupture de la digue d'Irem, dans l'Arabie Heureuse. Cette rupture qui entraîna les plus affreux désastres, obligea un grand nombre de familles de s'expatrier à la Mecque, sur les bords du golfe Persique et jusqu'en Syrie et en Mésopotamie. M. de Sacy place cet événement, qu'il considère comme le point de départ des notions historiques du peuple de Mahomet, au IIe siècle de notre ère, et il donne ensuite un tableau des dynasties arabes qui se formèrent à la suite de l'émigration. Le deuxième mémoire[2] est consacré aux origines de la littérature arabe. M. de Sacy commence par indiquer les différents genres d'écriture qui paraissent avoir eu jadis cours dans la presqu'île, particulièrement l'écriture dont toutes les nations musulmanes se servent encore de nos jours; il fait voir par combien d'essais cette dernière écriture a passé avant d'arriver au point où elle est aujour-

[1] Ancien recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XLVIII.
[2] *Ibid.* t. L.

d'hui; ensuite il donne un résumé des plus anciens monuments de la littérature arabe, monuments qui, comme je l'ai dit, consistent en poésies.

Ces deux mémoires, qui ne parurent que plus de vingt ans après leur composition, avec des corrections et des augmentations considérables, ont jeté beaucoup de jour sur un sujet qui en général n'avait été qu'effleuré. Néanmoins, tel est le champ de la littérature arabe, champ qui semble s'étendre chaque jour, que M. de Sacy, en 1830, fut obligé de donner un mémoire supplémentaire[1], et qu'il y aurait maintenant des matériaux suffisants pour en publier un second.

L'année où M. de Sacy rédigea ses mémoires sur l'ancienne Arabie, il se maria. La même année il fut nommé membre d'un comité qui avait été formé dans le sein de l'Académie des inscriptions, et qui était chargé de faire connaître par une analyse et des extraits plus ou moins étendus, les ouvrages inédits les plus importants de la Bibliothèque royale et des autres bibliothèques du royaume. Ces analyses et ces extraits devaient faire la matière d'un nouveau recueil publié par l'Académie des inscriptions, et intitulé *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques*. M. de Sacy se livra à l'examen de divers ouvrages arabes et persans. Parmi les morceaux qu'il fournit à cette époque au recueil des Notices, je me contenterai de citer un extrait de quelques biographies

[1] Nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, tome X.

de poëtes persans[1], et l'analyse de quatre ouvrages arabes relatifs à la conquête du Yémen ou Arabie Heureuse, par les Othomans, au seizième siècle de notre ère[2]. Pour l'occupation du Yémen par les Othomans, ce qui avait inspiré au gouvernement turc l'idée d'envahir une contrée si éloignée du siége de l'empire, ce furent les vastes conquêtes faites par les Portugais à cette époque, et la crainte que ce peuple audacieux ne tentât de subjuguer le berceau de la religion musulmane. Les ouvrages analysés par M. de Sacy donnent une idée exacte des événements qui eurent lieu alors en Arabie. Il paraît que M. de Sacy avait d'abord eu l'intention de publier ces relations en entier; car on a trouvé parmi ses papiers manuscrits une traduction complète de ces quatre relations.

Ce fut peu de temps après que M. de Sacy entreprit la composition de ses beaux mémoires sur diverses antiquités de la Perse. Outre les monuments gigantesques qui décoraient la ville de Persépolis et d'autres cités de l'ancienne Perse, il en existe quelques-uns qui remontent à une moins haute antiquité. Ce sont les bas-reliefs situés à quelque distance de Persépolis, au lieu appelé vulgairement Nacschi-Rostem. Ces bas-reliefs, outre deux genres d'inscriptions en caractères inconnus qui les accompagnent, ont l'avantage d'offrir des inscriptions grecques. A la renaissance des arts et des lettres, lorsque l'Orient commença à être exploré sous

[1] Tome IV du recueil. — [2] *Ibid.*

toutes ses faces, plusieurs voyageurs levèrent le dessin des monuments de Nacschi-Rostem; mais les dessins étaient si imparfaits, qu'il fut impossible d'en tirer aucune lumière. Enfin Niebuhr, qui s'est fait une réputation si belle et si juste par son esprit d'exactitude, dessina de nouveau les monuments, et M. de Sacy les examina à son tour.

M. de Sacy commença par rétablir les inscriptions grecques, et reconnut sur l'une d'elles le nom d'Artaxerxès, fondateur de la dynastie persane des Sassanides, au troisième siècle de notre ère. Le nom du roi était accompagné de celui de son père et de diverses épithètes empruntées en partie au culte de Zoroastre, culte qui avait perdu une grande partie de son lustre, par suite des conquêtes du grand Alexandre, et que les princes Sassanides se flattaient d'avoir rétabli dans son ancienne splendeur.

Ensuite M. de Sacy aborda la partie de l'inscription qui était en caractères inconnus. Tout portait à croire que cette partie était l'équivalent de l'autre; mais comment parvenir au déchiffrement d'une écriture dont il n'existait point d'alphabet? M. de Sacy commença par chercher le nom d'Artaxerxès et celui de son père, et les trouva; il releva chacune des lettres qui entraient dans la composition de ces noms et leur donna une valeur correspondante dans notre alphabet. Il fit de même pour les termes relatifs au culte de Zoroastre, qui avaient été reproduits d'une manière presque intacte dans la version grecque. Ayant ainsi dans les mains une grande partie

de l'alphabet qu'il cherchait, il passa aux mots dont le grec donnait un équivalent. Le hasard fit qu'une partie des inscriptions en caractères inconnus était dans la langue pehlvie, langue qui à certains mots particuliers à la Perse, joignait beaucoup de termes sémitiques, c'est-à-dire chaldéens, syriaques, etc. M. de Sacy n'eut pas de peine à reconnaître cette classe de mots. Le reste appartenait au zend, dialecte sur lequel plus tard les travaux de notre confrère M. Eugène Burnouf ont jeté une vive lumière : pour cette partie M. de Sacy s'aida des vocabulaires pehlvis, qui avaient été recueillis dans l'Inde par Anquetil-Duperron, lorsque ce savant aussi courageux qu'instruit, alla passer plusieurs années parmi les débris des vieux disciples de Zoroastre.

M. de Sacy s'y prit de la même manière pour expliquer les autres inscriptions du même genre qui se trouvent aux environs de Persépolis. Il devint alors facile de se rendre compte des sujets représentés sur les bas-reliefs, et qui offrent des figures de princes, les unes dans l'attitude du combat, les autres dans celle de la victoire.

Bientôt après M. de Sacy passa à l'examen d'un bas-relief analogue, situé aux environs de Kirmanschah, sur les frontières du Kurdistan. Une des deux inscriptions qui accompagnent le bas-relief est également en langue et en écriture pehlvies; M. de Sacy y lut les noms et les titres de Sapor II, si célèbre par ses guerres contre les Romains, et de son fils Bahram ou Vararanès.

Du reste, sur le monument de Kirmanschah comme sur ceux de Nacschi-Rostem, à l'inscription pehlvie est jointe une inscription dans une autre écriture, et qui évidemment se rapporte à une langue et à une écriture employées en Perse sous les princes sassanides, concurremment avec le pehlvi. Dans cette écriture plusieurs des lettres de l'alphabet ne se distinguent presque pas les unes des autres. En vain M. de Sacy essaya de la déchiffrer; elle attend encore un interprète.

Enfin l'attention de M. de Sacy se porta sur une classe assez nombreuse de médailles qui se trouvent dans nos cabinets. On avait présumé d'après le type général de ces médailles, qu'elles appartenaient à la dynastie des Sassanides; mais cette opinion avait besoin d'être confirmée par le contenu des légendes. A la première vue, M. de Sacy eut le plaisir de reconnaître les caractères et la langue pehlvie; il lut les noms des princes qui avaient fait frapper chaque pièce; et une classe entière de monuments fut ainsi rendue à la science.

Tels sont les principaux résultats des mémoires de M. de Sacy sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires, au nombre de quatre, furent lus à l'Académie en 1787, 1788, 1790 et 1791. On ne sait ce qu'il y faut admirer davantage de l'étendue des recherches, de la sagacité des aperçus et de l'importance des conclusions. Il est bon de relever l'esprit de réserve dont M. de Sacy fut animé dans toute la suite de son travail. Cette réserve, écueil dangereux

pour certains savants, fut telle que quelques mots n'étant pas marqués d'une manière suffisamment distincte sur les dessins qui étaient sous ses yeux, il eut soin, pour cette partie de ses recherches, de se borner à émettre de simples conjectures; or ces conjectures se sont, plus tard, presque toutes vérifiées.

Les mémoires de M. de Sacy furent publiés en 1793, au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Ils firent d'abord, ainsi qu'on devait s'y attendre, fort peu de sensation; mais à mesure que les idées se calmèrent, et que les esprits revinrent à des occupations si intéressantes, on fut partout frappé du mérite d'un pareil ouvrage, et on le plaça, d'un commun accord, parmi les plus beaux monuments qu'ait élevés l'érudition française[1].

Pendant ce temps M. de Sacy poursuivait ses travaux bibliques qui lui avaient été si utiles pour l'explication des mots sémitiques des inscriptions pehlvies. Il composa un mémoire sur la version arabe des livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits connus de cette traduction. Les Samaritains ont conservé jusqu'à ce jour une copie du Pentateuque en hébreu; mais cette copie diffère

[1] Le volume renferme d'autres matières que je dois me borner ici à indiquer. Voici le titre entier: *Mémoire sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides; suivis de l'histoire de cette dynastie*, traduite du persan de Mirkhond. Paris, 1793; 1 vol. in-4°. Plus tard M. de Sacy publia un mémoire supplémentaire dans le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, t. II.

en quelques points du texte suivi par les juifs; d'ailleurs elle est dans un genre d'écriture qu'on appelle écriture samaritaine, et qui paraît être celle dont se servaient aussi les juifs avant la captivité de Babylone. De plus les Samaritains possèdent une copie du Pentateuque dans un dialecte particulier, qui tient du chaldéen et du syriaque, et qu'on s'est accordé à appeler du nom de samaritain; cette version est très-ancienne, et paraît remonter aux premiers siècles de notre ère. Enfin il existe une troisième traduction en arabe à l'usage des Samaritains; cette version semble avoir été rédigée dans le onzième siècle de notre ère, à une époque où l'arabe avait pris la place des dialectes propres aux diverses populations juives et chrétiennes de la Syrie. Le mémoire de M. de Sacy a pour objet de faire connaître le caractère particulier de chacune de ces versions. L'on y trouve de plus l'indication de quelques variantes importantes pour l'interprétation de nos livres saints[1].

M. de Sacy, à l'âge de trente-deux ans, pouvait être considéré comme un savant du premier ordre. De plus il jouissait d'une position sociale fort honorable. En 1791, il fut nommé par le roi l'un des commissaires généraux des monnaies; l'année sui-

[1] Ce mémoire fut originairement écrit en latin et inséré dans le recueil dirigé par M. Eichhorn, lequel avait succédé au *Repertorium* et portait le titre de *Allgemeine bibliotek für biblisch litteratur*, t. X. Plus tard M. de Sacy le reproduisit en français, avec des corrections et des additions, dans le tome XLIX de l'ancien recueil de l'Académie des inscriptions.

vante, une place de membre titulaire étant venue à vaquer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut élu à la pluralité des suffrages.

Mais déjà la révolution française avait pris une direction qui menaçait toute espèce de société; la France en particulier était à la veille d'une subversion totale. M. de Sacy, qui voyait avec douleur la tournure des affaires, voulut protester autant qu'il était en lui contre les changements qui s'étaient opérés, et contre les changements encore plus grands qui se préparaient. Bien que père de famille et réduit à une fortune médiocre, il n'hésita pas à renoncer à toute fonction publique. Au mois de juin 1792, il donna sa démission de commissaire général des monnaies; et comme l'Académie des inscriptions, ainsi que les autres corps savants et littéraires, ne tardèrent pas à tomber sous le niveau révolutionnaire, il se trouva condamné à vivre dans la retraite la plus absolue.

Ce fut peut-être cette retraite qui le sauva. Avec son caractère décidé et inflexible, il aurait été exposé plus qu'un autre à la fureur des tyrans qui opprimaient la France. M. de Sacy se retira avec sa famille dans une petite maison de campagne, à quelques lieues de la capitale. Là il partagea son temps entre ses travaux scientifiques et la culture de son jardin; on le voyait tour à tour manier la plume et écheniller ses arbres, se livrer aux études les plus ardues et donner des soins à ses légumes. Cependant ses recherches scientifiques l'obligeaient

à venir toutes les semaines à Paris; c'était en effet dans ces tristes circonstances qu'il faisait imprimer ses mémoires sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires avaient été destinés au recueil de l'Académie des inscriptions; mais l'Académie n'existait plus, et il était à craindre que le monde savant ne fût à jamais privé des fruits d'un travail qui avait coûté tant de peine. M. de Sacy se rendait de sa maison de campagne dans la capitale, à pied, un bâton à la main et une bouteille de bière dans la poche, afin d'étancher sa soif.

Quel touchant exemple de l'homme de courage aux prises avec l'adversité! Les paysans eux-mêmes, ses voisins de champs, quoique alors fort exaltés, furent sensibles à tant de force d'âme. Le dimanche et les fêtes, comme les églises étaient fermées, M. de Sacy faisait dire publiquement la messe chez lui. Il y avait des peines extrêmement sévères contre quiconque violait ainsi les lois de l'époque; mais personne ne chercha à inquiéter M. de Sacy. Une fois M. de Sacy fut requis pour aller battre du blé en grange avec tous les paysans de la contrée. Ce nouveau genre de corvée était alors fort commun; le régime politique qui avait triomphé se faisait un jeu d'attenter à la liberté, à la fortune et à la vie des citoyens; et ce régime, pour se maintenir, était obligé de recourir aux mesures les plus vexatoires. Les paysans qui avaient appris à connaître M. de Sacy, se chargèrent de réclamer en sa faveur; ils représentèrent que M. de Sacy, avec sa petite taille

alors nationale, une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce. M. de Sacy, dès l'origine, fut chargé de l'enseignement de l'arabe. Pour la chaire de persan, elle fut confiée à M. Langlès, qui, à cette époque, était en crédit, et qui avait puissamment contribué à la fondation de l'école.

Jusque-là M. de Sacy, comme tous les orientalistes de son temps, s'était contenté d'une connaissance superficielle de l'arabe. Quand il eut été nommé professeur, il sentit le besoin de se rendre un compte exact du génie de la langue et de ses idiotismes. D'ailleurs un article du décret de la Convention portait que les professeurs composeraient en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner, et M. de Sacy n'était pas homme à se contenter de répéter ce qui avait été dit avant lui.

Il existait plusieurs traités relatifs à la grammaire des Arabes. Les plus anciens avaient été rédigés par des missionnaires catholiques dans le Levant. Quelques-uns de ces ouvrages n'étaient pas sans mérite; ils avaient l'avantage d'être disposés d'après le système grammatical des Arabes; et quel moyen plus efficace de pénétrer dans le génie d'une langue, que de s'initier au système d'analyse, imaginé par les nationaux eux-mêmes? Mais ces ouvrages n'étaient pas assez développés, et l'on en avait trouvé la lecture peu commode. Le livre qui depuis longtemps était en possession de servir de guide aux élèves, était la

grammaire d'Erpenius, écrit méthodique et d'un usage facile, mais insuffisant pour une étude approfondie.

M. de Sacy fut obligé de recourir aux écrits des grammairiens indigènes. Or le système grammatical des Arabes a été fixé au moyen âge, à une époque où la scolastique dominait en Orient comme en Occident; et il n'a pas changé depuis. Ce système est extrêmement compliqué. Il a un langage particulier et un style qui lui est propre. Les Orientaux eux-mêmes ont besoin, pour se le rendre familier, de se livrer à des études spéciales, et il n'y en a pas beaucoup parmi eux qui parviennent à l'entendre complétement. Ce système, qui se subdivise en plusieurs systèmes différents, notamment ceux des docteurs de Koufa et de Bassora, forme à lui seul un genre de littérature très-vaste; on ne peut s'expliquer le nombre véritablement prodigieux d'écrits auxquels il a donné naissance, que par l'espèce de culte que les Arabes ont voué de tout temps à leur langue. Plusieurs d'entre eux se sont imaginé que leur langue, grâce en partie à l'Alcoran, a quelque chose de divin, et que chercher à en pénétrer les mystères, c'est travailler à se rendre digne du paradis. Il est vrai que d'autres, frappés surtout de l'esprit subtil et raisonneur de certains docteurs, ont pris en dégoût leurs écrits; et que pour eux les termes de grammairiens et de rêveurs sont devenus synonymes.

C'est d'après ce même système que sont rédigés les commentaires philologiques et littéraires sur les

poésies et les autres écrits d'un genre élevé. Les mots techniques de la grammaire ne se trouvent pas seulement chez les grammairiens de profession; on les rencontre assez souvent chez les historiens et les moralistes. C'est un genre de goût analogue à celui qui a longtemps régné chez nos pères, et qui portait les prédicateurs et les avocats à surcharger leurs discours de citations latines et grecques. Il y a plus; le langage grammatical des Arabes a été adopté par les écrivains persans et turcs, pour l'étude raisonnée de leur propre langue.

L'expérience avait montré que tant qu'on ne se serait pas rendu compte de ce langage, une grande partie de la littérature orientale serait inaccessible pour nous. M. de Sacy se sentit en état d'opérer cette importante réforme, et avec le temps il parvint à se rendre ce système familier, plus familier peut-être qu'il ne l'est à aucun Arabe de nos jours. Mais privé comme il était de tout conseil, il rencontra d'abord les plus grandes difficultés. En attendant il consacra une partie de ses leçons à dicter aux élèves les observations qu'il recueillait chaque jour.

A la même occasion M. de Sacy se livra d'une manière suivie à l'étude de la grammaire générale. Cette étude lui était devenue indispensable pour reconnaître dans les écrits des grammairiens arabes ce qui se rattachait d'une manière quelconque à la théorie du langage, et ce qui était uniquement fondé sur l'esprit de système : avec sa manière de concevoir prompte et lucide, il ne pouvait qu'y faire de

grands progrès. En 1799, il publia la première édition de ses Principes de grammaire générale. Cette édition était un simple extrait de ce qu'il avait remarqué de plus clair et de plus satisfaisant dans la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, dans la Grammaire générale de Beauzée, dans l'Histoire naturelle de la parole et dans la Grammaire universelle de Court de Gebelin. Mais dans la deuxième édition qui parut en 1804, M. de Sacy, qui avait eu le temps de mûrir ses idées, remonta davantage aux principes. On trouve dans les chapitres qui traitent des cas des noms, des temps et des modes des verbes, des vues qui lui sont propres. Cet ouvrage a paru à la fois si savant et si simple, qu'on s'en sert encore à présent dans plusieurs écoles primaires[1].

Cependant une loi du 25 octobre 1795 avait rétabli les anciennes académies sur des bases nouvelles. Le corps unique qui devait les représenter toutes, était divisé en trois classes et portait le nom d'Institut national; M. de Sacy fut admis, dès l'origine, dans la classe appelée classe de la littérature et des beaux-arts. Mais à cette époque le gouvernement exigeait de toute personne qui était revêtue d'un titre quelconque, ce qu'on appelait le serment de haine à la royauté. M. de Sacy, qui pensait que la royauté,

[1] Une troisième édition a paru en 1815. Le titre est: *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues.* Paris; 1 vol. in-12. La première édition avait été traduite en danois; la deuxième le fut en allemand; la troisième a été traduite, il y a quelques années, en anglais, dans les États-Unis d'Amérique.

ou, ce qui revient à peu près au même, le gouvernement d'un seul, rendrait à la France sa gloire et sa prospérité, refusa le serment, et dès avant l'installation du nouveau corps, il envoya sa démission. Mais il était en même temps professeur d'arabe, et on ne tarda pas à lui demander le serment à ce second titre ; il déclara verbalement qu'il ne le prêterait pas, mais qu'il continuerait à donner ses leçons jusqu'à ce qu'on lui eût nommé un successeur. Il n'était pas facile à remplacer, et on le laissa tranquille.

Enfin l'Institut ayant été réorganisé au mois de janvier 1803, et l'Académie des inscriptions ayant été rétablie sous le titre de classe d'histoire et de littérature anciennes, M. de Sacy reprit son ancienne place.

Quelques savants avaient, à diverses époques, émis l'opinion qu'il existait dans les archives de la ville de Gênes des ouvrages orientaux de la plus haute importance. On supposait qu'à l'époque où le pavillon génois flottait sur toutes les côtes de l'Archipel, de la mer Noire et de la mer Méditerranée, une foule de manuscrits précieux avaient été recueillis à Gênes, et que là peut-être se trouvait la solution d'une foule de questions intéressantes pour l'histoire du moyen âge. Ce qui donnait un nouveau crédit à ce bruit, c'est que jusque-là le gouvernement génois avait refusé l'entrée de ses archives à tout savant étranger. En 1805, la ville de Gênes se trouvant sous la dépendance directe de la France, l'Institut pensa que le temps était venu

d'éclaircir ce doute. M. de Sacy fut désigné au gouvernement impérial, comme l'homme le plus capable de donner une idée exacte des richesses littéraires de l'ancienne république de Gênes. M. de Sacy se mit donc en route. C'était la première fois qu'il se séparait de sa famille, et ce fut la dernière. M. de Sacy, avec ses goûts de cabinet et sa vie intérieure, n'aimait pas à se déplacer. Pendant tout le reste de sa vie, ses voyages se bornèrent à aller de temps en temps avec sa famille, passer quelques jours à la campagne, à quelques lieues de la capitale, et cela le plus souvent, non pas pour se reposer, mais pour travailler avec plus de suite.

On était alors dans les derniers mois de 1805. M. de Sacy ne trouva pas à Gênes les manuscrits dont on avait parlé. Ou ces manuscrits n'avaient jamais existé, ou bien ils avaient péri au milieu des déchirements auxquels la république se trouva plus d'une fois en proie. Néanmoins M. de Sacy prit note d'un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du gouvernement et du commerce de la république au moyen âge; il copia même les pièces qui lui parurent les plus intéressantes. A son retour à Paris en 1806, il fit un rapport à l'Académie sur ces diverses pièces[1]; plus tard il en publia quelques-unes en entier[2].

Pendant que M. de Sacy se trouvait encore à Gênes, la chaire de persan et de turc au collége

[1] Nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, t. III.

[2] Recueil des Notices et Extraits, t. XI.

de France vint à vaquer. Chose singulière! la même personne jusque-là avait été chargée d'enseigner deux langues si différentes. Le gouvernement impérial jugea avec raison que chaque langue devait avoir son professeur; la chaire fut partagée en deux, et, le 4 avril 1806, M. de Sacy reçut la chaire de persan. Il eût été impossible de faire un meilleur choix. Ce n'est pas que M. de Sacy n'eût beaucoup à acquérir lui-même, avant de donner à cette chaire tout le lustre convenable; mais avec son esprit ardent et éclairé, il ne tarda pas à faire pour le persan ce qu'il avait commencé à faire pour l'arabe, et les deux cours devinrent bientôt également remarquables.

La même année, parut sous le titre de Chrestomathie arabe un choix d'extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes. Cet ouvrage, composé de trois volumes in-8°, était le premier fruit des travaux entrepris par M. de Sacy, en sa qualité de professeur d'arabe. Voici comment il s'exprime dans la préface : « Le principal objet que je me suis proposé « en formant ce recueil, a été de fournir aux élèves « un moyen de s'exercer sur les différents genres « de compositions arabes; j'ai multiplié et varié les « extraits, afin de présenter des exemples de diverses « sortes de style; j'ai disposé ces extraits de manière « que les difficultés ne s'accrussent que peu à peu. « Le même motif d'utilité pour de jeunes étudiants, « dont la plupart se destinent au service de la diplo-

« matie, m'a inspiré le désir de joindre aux extraits « de simples prosateurs, d'orateurs et de poëtes, « quelques correspondances et autres pièces diplo- « matiques. » Les notes qui accompagnent ces extraits étant fort nombreuses, et quelques-unes très-étendues, M. de Sacy continue ainsi : « Parmi les « notes, les unes ont pour but d'éclaircir le texte, de « fixer le sens de certains mots, de dissiper les dif- « ficultés que présente la construction grammati- « cale, enfin de rendre raison de la traduction. Les « notes historiques, critiques et philologiques sem- « bleront peut-être ou trop multipliées, ou d'une « trop grande étendue; peut-être me reprochera- « t-on aussi de m'être plus d'une fois jeté dans des « détails peu nécessaires, ou arrêté sur des objets « qui n'avaient pas un rapport bien direct avec le « texte qui y donnait lieu : si en cela j'ai commis une « faute, j'avoue que je l'ai commise sciemment et « de dessein prémédité. La littérature arabe, sur- « tout dans la partie de l'histoire littéraire, offre un « champ si vaste et jusqu'aujourd'hui si peu défriché, « les occasions de mettre en valeur quelques por- « tions de ce terrain inculte se présentent si rare- « ment, que j'ai cru ne devoir pas me renfermer « dans les bornes que le goût m'aurait prescrites si « j'eusse eu à commenter un auteur grec ou latin. »

Les morceaux qui composent la Chrestomathie arabe étaient inédits, et étaient en général tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale. Tous ont un grand intérêt philologique; la plupart peuvent, de

plus, intéresser les gens du monde. Quant aux notes, on a vu, par les paroles de M. de Sacy, quel était le plan qui l'avait dirigé. Le fait est que l'ouvrage remplit l'objet que M. de Sacy s'était proposé : aussi ce recueil, qui était destiné spécialement aux élèves de l'école des langues orientales, ne tarda pas à être adopté dans toutes les universités de France et de l'étranger où les mêmes études étaient cultivées. J'ajouterai qu'une partie des notes, surtout en ce qui concerne les poésies, consistent dans des passages textuels des principaux dictionnaires arabes, ou dans des extraits des scoliastes. En effet, la poésie arabe, comme les autres poésies orientales, s'éloigne encore plus que la prose de notre manière d'exprimer nos idées; et souvent, sans le secours des scoliastes, il serait impossible de reconnaître le sens. Les élèves, à l'aide de ces notes, se mettent en état de se familiariser avec le langage des grammairiens. Du reste, il convient de dire que si M. de Sacy, dans sa Chrestomathie, aborda franchement tous les genres de difficultés, il n'était pas encore en état de les lever toutes, et qu'il ne tarda pas lui-même à découvrir dans son travail un assez grand nombre de fautes.

On a vu que tout le temps que dura le gouvernement républicain, M. de Sacy s'était fait scrupule de remplir aucune fonction politique et administrative. Il s'était borné aux devoirs du professorat et aux travaux académiques; encore même il y aurait renoncé, si on avait exigé de lui le moindre

acte contraire à ses principes. Mais M. de Sacy avait une activité d'esprit qui lui permettait d'allier les occupations en apparence les plus disparates. Il paraît de plus, à en juger par les travaux de toute sa vie, que son esprit avait besoin de changer souvent de sujet. En 1808, M. de Sacy fut élu par le département de la Seine, membre du corps législatif. Il est vrai que tout le temps que dura le gouvernement impérial, il prit rarement la parole. Qu'aurait-il dit? on ne connaissait pas encore en France le gouvernement représentatif; d'ailleurs M. de Sacy, avec ses principes, devait répugner à soulever des discussions qui auraient pu amener de nouveaux bouleversements.

En 1810, parut la première édition de la Grammaire arabe. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8°, était le fruit de quinze années de recherches et de méditations. M. de Sacy s'exprime ainsi dans sa préface : « C'est en profitant des écrits « de tous ceux qui m'ont précédé, et en y joignant la « lecture des grammairiens et des scoliastes arabes « les plus célèbres, que j'ai pu espérer d'offrir aux « étudiants, et même aux savants, un ouvrage plus « complet et plus méthodique. J'ai ramené, autant « qu'il m'a été possible, le système de la langue « arabe aux règles générales de la métaphysique du « langage, bien convaincu que toutes les langues « n'ayant qu'un même but, les divers procédés par « lesquels elles parviennent à atteindre ce but, « quelque éloignés qu'ils paraissent les uns des au-

« tres, peuvent néanmoins être rapprochés bien plus « qu'on ne le pense communément. L'étude des « langues n'appartient pas uniquement à la mémoire; « le jugement peut et doit y intervenir pour beau- « coup; et plus on parvient à appliquer le raisonne- « ment et l'intelligence à cette étude, plus on l'abrége, « et on la rend facile et accessible aux bons esprits. »

Le premier volume de la Grammaire est consacré à la partie étymologique; le second renferme la syntaxe, traitée d'après nos méthodes, et de plus un précis de la grammaire arabe, d'après le système des nationaux. Dans la plupart des cas, M. de Sacy cite les dénominations particulières aux Arabes. Ces dénominations sont fort utiles à connaître, afin de se guider dans la lecture des traités originaux. La Grammaire de M. de Sacy est le tableau le plus savant et le plus méthodique de la langue arabe qui eût jusque-là paru en Europe. On y remarque une connaissance bien plus intime de la langue que dans la Chrestomathie, publiée quatre ans auparavant. C'est de plus, au jugement des hommes les plus compétents, un monument très-remarquable d'analyse grammaticale; néanmoins l'auteur y reconnut bientôt dans les détails des fautes et des lacunes.

La même année où parut la Grammaire, M. de Sacy publia la traduction française d'une relation arabe sur l'Égypte, accompagnée de notes[1]. L'au-

[1] Voici le titre : *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, médecin arabe de Bagdad; suivie de divers extraits d'écrivains orientaux et d'un état des provinces et des villages de l'Égypte dans le

teur de cette relation était un médecin de Bagdad, appelé Abd-allatif, qui florissait à la fin du XIIe siècle de notre ère et au commencement du XIIIe. Abd-allatif visita l'Égypte une première fois sous le règne du grand Saladin, et plus tard sous son frère Malek-Adel. Versé dans les sciences naturelles et philosophiques, Abd-allatif avait voulu contempler de ses yeux les merveilles de tout genre qu'offre le sol de l'Égypte : observateur éclairé, philosophe religieux, mais exempt de préjugés, rien n'a échappé à son attention. Il décrit le climat de l'Égypte, ses productions naturelles, le phénomène de la crue du Nil, les monuments de l'antiquité; et, à l'époque où il parcourait l'ancienne patrie des Pharaons, il restait encore bien des monuments que les ravages du temps, ceux de la superstition et de la cupidité ont fait disparaître depuis. Les notes qui accompagnent la traduction se rapportent à la géographie, à l'histoire naturelle, et aux autres matières traitées dans l'ouvrage. M. de Sacy, pour ce qui concerne les sciences naturelles, prit la précaution de s'aider des conseils de M. Desfontaines, de M. Cuvier, et d'autres savants. La relation est complétée par une biographie en partie inédite de l'auteur, biographie qui jette beaucoup de jour sur la manière dont se faisaient alors les études dans les universités musulmanes. Le volume entier, qui était le fruit d'environ dix années de travail, est

XIVe siècle; le tout traduit et enrichi de notes historiques et critiques. Paris, 1810; 1 gros vol. in-4°.

exécuté avec un soin extrême; et, malgré les progrès qu'ont faits depuis les sciences orientales, il serait maintenant impossible de faire mieux.

On voit que M. de Sacy menait de front plusieurs travaux différents; et cependant ce n'était là qu'une partie de ses occupations habituelles : M. de Sacy était de ces hommes qui se délassent en passant d'un sujet à un autre. Pendant qu'il composait les ouvrages dont je viens de parler, et dont un seul aurait suffi pour absorber les loisirs d'un savant ordinaire, il prenait une part très-active aux travaux de l'Académie des inscriptions; il fournissait des notices au recueil des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale, et il était un des collaborateurs les plus zélés du Magasin encyclopédique, des Mines de l'Orient, des Annales des voyages, etc.

Parmi les mémoires que M. de Sacy composa, vers cette époque, pour l'Académie des inscriptions, je me bornerai à citer ses trois mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête du pays par les musulmans, au VII[e] siècle de notre ère, jusqu'à l'expédition des Français, il y a quarante ans[1]. Montesquieu, dans son Esprit des lois, parlant des excès du despotisme qui ont exercé une si funeste

[1] Le premier de ces mémoires fut lu en 1805 et a été inséré dans le nouveau recueil de l'Académie, t. I; le deuxième fut lu en 1815 et parut dans le tome V; enfin le troisième fut lu en 1818 et parut dans le tome VII.

influence sur l'Orient, s'exprime ainsi : « Je ne sais « sur quoi, dans les états despotiques, le législateur « pourrait statuer ou le magistrat juger. Il suit de ce « que les terres appartiennent au prince, qu'il n'y a « presque point de lois civiles sur la propriété des « terres. Il suit du droit que le souverain a de suc- « céder, qu'il n'y en a pas non plus sur les succes- « sions. Le négoce exclusif qu'il fait dans quelques « pays, rend inutiles toutes sortes de lois sur le « commerce. Les mariages que l'on y contracte « avec des filles esclaves font qu'il n'y a guère de « lois civiles sur les dots et sur les avantages des « femmes.[1] »

Montesquieu, en traçant un tableau si sombre d'une partie des contrées mahométanes, parlait uniquement de ce qui se passait de son temps, et non d'une chose qui aurait été l'effet naturel des institutions musulmanes. Car il dit ailleurs, au sujet des impôts de toute nature qui, au VIIe siècle, avaient lassé la patience de certains peuples chrétiens : « Ce « furent ces tributs excessifs qui donnèrent lieu à « cette étrange facilité que trouvèrent les mahométans « dans leurs conquêtes. Les peuples, au lieu de cette « suite continuelle de vexations que l'avarice subtile « des empereurs avait imaginées, se virent soumis « à un tribut simple, payé aisément, reçu de même ; « plus heureux d'obéir à une nation barbare qu'à « un gouvernement corrompu, dans lequel ils souf- « fraient tous les inconvénients d'une liberté qu'ils

[1] *Esprit des lois*, liv. VI, chap. 1 ; voyez aussi au livre V, chap. XIV.

« n'avaient plus, avec toutes les horreurs d'une ser-
« vitude présente[1]. »

Mais quelques écrivains voyant un droit dans ce qui n'était qu'un abus, n'avaient pas hésité à dire qu'en Asie et en Afrique le gouvernement est légalement le propriétaire de tous les biens immeubles, et que les propriétés particulières ne peuvent être regardées que comme des concessions faites à de certaines conditions, et toujours révocables à volonté. Anquetil-Duperron, dans sa Législation orientale, avait cherché à faire la part des abus et des institutions considérées en elles-mêmes. Mais il n'avait examiné la question que sous le point de vue politique et philosophique; d'ailleurs son ouvrage se rapportait surtout à l'Inde, pays où un séjour de plusieurs années avait dû lui fournir des données plus sûres.

M. de Sacy résolut de traiter la question sous le point de vue purement historique, et il choisit l'Égypte pour l'objet de ses recherches. Ce pays n'a pas cessé d'entretenir des relations de commerce et de science avec l'Europe, et par conséquent est mieux connu de nous que la plupart des autres. D'ailleurs la propriété territoriale a nécessairement reçu de plus fréquentes atteintes en Égypte que partout ailleurs. En effet, le Nil, par ses débordements annuels, semble se faire un jeu d'effacer les limites de toutes les propriétés, et chaque année il faut que l'autorité publique procède à un nouveau

[1] *Esprit des lois*, liv. XII, chap. XVI.

partage. De plus l'Égypte, par sa situation dans une vallée, n'offre aux habitants aucun abri contre la tyrannie de ses oppresseurs. Si donc l'on montrait que, même en Égypte, les musulmans, en entrant dans le pays, laissèrent certains droits aux vaincus, et que l'état actuel de cette contrée n'est que la suite des révolutions sans nombre qui l'ont affligée, l'on opposait la réponse la plus péremptoire.

M. de Sacy fait voir, les textes des auteurs à la main, que lorsque les Arabes envahirent l'ancien empire des Pharaons, les habitants restèrent en possession de leurs propriétés, et que les vainqueurs se bornèrent à les soumettre à la capitation et à des charges régulières. Ce ne fut qu'avec le temps, qu'à la suite de guerres intestines et de famines épouvantables, une partie des campagnes se trouvant désertes, on fit venir des tribus d'Arabes nomades. Plus tard, dans la dernière moitié du XII[e] siècle, Saladin et ses descendants introduisirent le système féodal, c'est-à-dire le système des bénéfices militaires qui avait été apporté récemment par les Turks seldjoukides, des plaines de la Tartarie dans la Perse, la Mésopotamie et la Syrie. A cette occasion M. de Sacy combat l'opinion des écrivains qui prétendaient que le système féodal en Égypte était un reste de l'administration des Pharaons, et que ce système s'était maintenu presque intact sous la domination des Perses, des Grecs et des Romains. Arrivé à la domination des sultans othomans, M. de Sacy montre comment déjà la

plus grande partie des propriétés territoriales avait passé entre les mains du gouvernement, et comment ce système, à travers la variation des intérêts et des préjugés, s'était maintenu jusqu'à la fin du dernier siècle.

Ce peu de mots suffiront sans doute pour donner une haute idée des mémoires de M. de Sacy ; ces mémoires qui, réunis ensemble, formeraient un gros volume in-8°, sont devenus encore plus importants depuis que le vice-roi actuel, ne respectant pas même les barrières que les sultans les plus tyranniques avaient conservées, non-seulement a retiré toutes les anciennes concessions, mais encore s'est emparé des biens des mosquées. Il est à regretter que la lecture de ces mémoires n'ait pas été rendue plus attrayante; M. de Sacy a commencé son travail par la fin, c'est-à-dire par l'état de l'Égypte tel qu'il existait au moment de l'arrivée des Français; et, suivant un ordre inverse des événements, il finit à la première invasion musulmane.

Entre autres notices, M. de Sacy a fourni, à l'époque dont il est question ici, celle de plusieurs ouvrages arabes qui traitent de la manière d'orthographier et de lire à haute voix l'Alcoran [1]. On sait que Mahomet n'a pas publié lui-même l'Alcoran, tel qu'il nous est parvenu. Lorsqu'il mourut, une partie seulement du livre par excellence des musulmans avait été mise par écrit; le reste était conservé dans la mémoire de ses disciples. Ce furent

[1] Recueil des Notices, t. VIII et IX.

les premiers khalifes qui firent rédiger l'Alcoran en corps d'ouvrage. Mais déjà certaines expressions, certains passages n'étaient plus intelligibles. D'ailleurs la copie qui en fut faite ne contenait que les consonnes; les consonnes elles-mêmes étaient privées des points qui en fixent la valeur. Les musulmans ne tardèrent pas à se diviser sur la manière de lire certains passages. On compte sept systèmes de lecture qui sont orthodoxes, sans compter ceux qui ne le sont pas. Or ces différents systèmes forment une science à part qui n'a pas pour nous le même intérêt que pour les musulmans, mais qui peut servir à montrer de quelle manière certaines lettres se prononçaient jadis à la Mecque et à Médine.

Le Magasin encyclopédique est le nom d'un recueil scientifique qui fut fondé par Millin en 1795, et qui se continua jusqu'en 1816; ce recueil paraissait tous les mois sous forme de cahier. Venu à une époque où le Journal des Savants et la plupart des recueils littéraires et scientifiques de l'ancien régime avaient disparu, il contribua puissamment à rétablir le goût des études sérieuses. M. de Sacy se distingua entre tous ses rédacteurs. Il s'était chargé de la partie qui répondait aux études orientales. Peu de cahiers paraissaient sans un article de lui : tantôt c'était l'analyse d'un ouvrage qui venait d'être publié, tantôt c'était une nouvelle qui lui était venue à l'aide d'une correspondance aussi vaste que bien entretenue. On a fait le compte de tous les articles que M. de Sacy a fournis au Magasin encyclopé-

dique, et on a calculé que ces articles occupaient seize cents cinquante-huit pages. Tous ces articles ne sont pas également importants; quelques-uns sont surannés. Mais combien de faits qui ne se trouvent que là? et combien les personnes qui ont vécu à cette époque devaient lui savoir de gré de ce qu'il voulait bien les tenir au courant des détails qui les intéressaient!

Quelquefois M. de Sacy rendait compte d'écrits étrangers à ses études habituelles, par exemple, des publications de M. Grotefend, sur les inscriptions cunéiformes; et cependant il parvenait ordinairement à se faire sur chaque question, des idées qui lui étaient personnelles, des idées qui ont servi à d'autres pour aller plus loin. C'est ainsi, dans un autre genre, que, dans sa lettre adressée à M. Chaptal[1] sur l'inscription de Rosette, il émit des vues qui plus tard n'ont pas été inutiles aux personnes vouées spécialement à la culture de l'archéologie égyptienne.

Ce que j'ai dit du Magasin encyclopédique s'applique aux Mines de l'Orient, recueil publié à Vienne sous la direction de M. de Hammer, et qui forme maintenant six volumes in-fol.; aux Annales des voyages, publiées à Paris par feu Malte-Brun, etc.

Il est bon d'ajouter que M. de Sacy, pendant presque toute sa vie, a été à la fois homme d'affaires autant qu'homme de science. Son esprit de netteté et d'exactitude, son infatigable activité, l'art

[1] *Lettre au citoyen Chaptal.* Paris, 1802; in-8°

qu'il avait de rester toujours maître de sa parole; enfin l'adresse consommée qu'il savait employer dans l'occasion, lui permettaient de se mêler à tout, de parler sur tout. S'agissait-il de rédiger un rapport sur un objet quelconque, de faire quelque démarche, il était toujours prêt; et, ce qu'il y a de plus merveilleux, ses travaux, pendant ce temps, continuaient presque comme s'il n'eût pas fait autre chose.

En 1814, les Bourbons rentrèrent en France. M. de Sacy salua leur retour avec enthousiasme : on ne peut pas dire qu'il entrât dans sa conduite aucun calcul personnel. Si l'ancien régime rappelait à M. de Sacy des souvenirs agréables, ces souvenirs étaient balancés par ceux que lui laissait le régime impérial. Les opinions de M. de Sacy étaient sincères, et tous ceux qui l'ont vu de près, peuvent attester qu'il aimait du fond du cœur la France. M. de Sacy était de ces hommes qui, sous tous les gouvernements, je veux dire les gouvernements réguliers, et non pas l'anarchie, sont sûrs de se créer une position avantageuse. Du reste on remarqua au corps législatif que, depuis ce moment, il prit une part très-active à la discussion des projets de loi qui étaient soumis aux Chambres.

M. de Sacy avait reçu du gouvernement impérial, en 1813, le titre de baron, qu'il avait si noblement acquis. Au mois de février 1815, le gouvernement royal le nomma à la place de recteur de l'université de Paris; cette place avait été occupée par Rollin et d'autres personnages célèbres; M. de Sacy

n'était pas au-dessous de ces noms illustres. A ne le considérer même que sous le rapport de ses connaissances dans la littérature classique, il n'était pas déplacé à la tête des humanistes les plus distingués, des professeurs qui avaient pâli sur les poëmes immortels d'Homère et de Virgile..

Pendant les cent jours M. de Sacy vécut dans la retraite, uniquement occupé de ses travaux scientifiques. Les Bourbons n'ayant pas tardé à rentrer, il fut nommé, au mois d'août, membre de la commission de l'instruction publique, qui prit plus tard le nom de conseil royal de l'instruction publique. Chose singulière! aucun des membres du conseil ne se sentant en état de suivre les détails de la comptabilité, ce fut M. de Sacy qui s'en chargea. M. de Sacy n'était étranger à aucun détail de l'administration, et sous sa direction la comptabilité du ministère de l'instruction publique acquit un caractère de régularité qu'elle n'avait pas eu jusque-là.

Au milieu des préoccupations politiques et administratives, la science poursuivait son cours accoutumé. C'est même à cette époque qu'il faut placer un genre de recherches, qui a été une espèce d'ère nouvelle pour les études orientales, et qui honorera à jamais la mémoire de M. de Sacy. Je veux parler de l'étude du système prosodique et métrique des langues arabe et persane.

Il existe une prosodie et un système de versification chez les Arabes, comme chez tous les peuples

qui ont eu une poésie. Ce système fut rédigé dans l'état où il est maintenant, au VIIIe siècle de notre ère, c'est-à-dire près de deux siècles après Mahomet; mais depuis longtemps il était mis en pratique, puisqu'on le retrouve jusque dans les poésies antérieures au prophète. Quelles étaient les règles de ce système, et en quoi consistait le caractère prosodique de la langue?

On sait de quel secours la connaissance de la métrique des Latins et des Grecs a été dans la littérature classique. Cette connaissance était encore plus nécessaire pour la poésie arabe, poésie où l'on n'écrit ordinairement que les consonnes. En effet, comment se fixer alors sur la manière de lire? Dans la prose on est guidé par le sens et les règles de la construction; mais dans la poésie, où se pressent les idées les plus opposées, où abondent les tournures elliptiques, ce moyen est insuffisant. En pareil cas la connaissance du mètre est le guide le plus sûr. Une fois qu'on sait quel doit être le nombre des syllabes et des pieds, on voit quelle lettre doit être redoublée, quelle autre doit être supprimée.

En 1661, Samuel Leclerc publia en Angleterre un traité latin de la métrique arabe [1]. Ce traité était rédigé d'après les écrits des nationaux, et les mots arabes techniques étaient transcrits en latin. Il est possible que Leclerc se fût réellement rendu compte du sujet sur lequel il écrivait; mais personne autre

[1] *Scientia metrica et rhythmica, seu tractatus de prosodia arabica ex authoribus probatissimis eruta.* Oxford, 1661; in-12.

n'y comprit rien; et, jusqu'à ces derniers temps, deux ou trois Européens seulement qui avaient séjourné en Orient, avaient été initiés, par les docteurs du pays, à une étude aussi importante. Le croira-t-on? Le célèbre Williams Jones, qui du reste était un excellent littérateur, et qui avait composé un traité spécial de la poésie asiatique, n'était pas en état de scander un seul vers. Il a accompagné certains fragments de poésie qu'il cite, d'un tableau indiquant leur valeur métrique; mais ce tableau, il l'a tiré des commentateurs nationaux, sans y rien comprendre.

Les études auxquelles M. de Sacy se livra à cet égard, remontent à l'année 1814. C'est en cette même année que je commençai à suivre ses leçons. Je rencontrai, parmi les élèves anciens, M. Grangeret de Lagrange, aujourd'hui sous-bibliothécaire à l'Arsenal, et M. Charmoy, professeur de persan et de turk à Saint-Pétersbourg; je vis arriver successivement M. Freytag, en ce moment professeur d'arabe à l'université de Bonn; M. Humbert, professeur d'arabe à Genève, et M. Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. M. de Sacy commença par la métrique arabe, et procéda d'abord avec beaucoup de réserve; ce ne fut qu'après un grand nombre d'essais, qu'il parvint à saisir le fil conducteur.

Alors il passa à la métrique persane. Il était facile de voir que la métrique des Persans était imitée de celle des Arabes; et néanmoins, dans un

grand nombre de cas, les deux métriques ne s'accordaient pas. A la fin, M. de Sacy reconnut qu'il existe en persan deux ou trois lettres qui, placées au bout d'une syllabe, n'ont qu'une valeur orthographique, et dont on ne tient aucun compte en poésie; en pareil cas des syllabes qui, en arabe, seraient nécessairement longues, restent douteuses, c'est-à-dire quelles sont longues ou brèves à volonté. De plus, M. de Sacy s'assura que certains mots étaient susceptibles de s'allonger ou de se contracter suivant le besoin du rhythme. Dès ce moment la métrique persane se trouva fixée; et, comme cette métrique a été adoptée, à peu d'exceptions près, par les Turks et les peuples de l'Inde qui écrivent en hindoustani, on se trouva en possession du système de versification de toutes les nations musulmanes qui ont une littérature.

Les observations de M. de Sacy furent aussitôt accueillies par les principaux orientalistes de l'Europe. On reconnut que toutes les poésies arabes et persanes qui avaient été publiées jusque-là, avaient plus ou moins besoin d'être réformées. Pour M. de Sacy, il se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude des grammairiens et des scoliastes arabes et persans. Tant qu'il n'avait pas connu le système prosodique et métrique de ces écrivains, une partie de leurs ouvrages était restée pour lui inintelligible. Maintenant que le voile était entièrement levé, il pouvait plonger son regard scrutateur jusqu'au fond de l'abîme. C'est dans le cours des années 1814,

1815, 1816 et 1817 que les idées de M. de Sacy achevèrent de se fixer, et qu'il devint non pas le premier des orientalistes, car il l'était depuis longtemps, mais de beaucoup supérieur à ce qu'il avait été jusque-là, en un mot tel que ses admirateurs aiment à se le représenter.

L'influence de ces progrès ne se fit pas sentir seulement dans les ouvrages que M. de Sacy publia par la suite; ses cours d'arabe et de persan, déjà si remarquables, acquirent un intérêt qu'ils n'avaient pas au même degré.

C'est ici le lieu de considérer M. de Sacy comme professeur. M. de Sacy, qui réunissait des talents si divers et si brillants, était peut-être plus distingué comme professeur que sous tout autre rapport. Il faut avoir assisté à ses leçons pour se faire une idée de son mérite : doué d'une parfaite lucidité d'esprit, ayant eu le temps de méditer sur tous les mystères de la théorie du langage, et possédant les langues qu'il était chargé d'enseigner mieux que ne les avait possédées personne avant lui, il joignait à ce précieux avantage beaucoup de sang-froid et une présence d'esprit imperturbable. S'élevait-il quelque difficulté; il prenait la parole, et allait droit au fait, disant tout ce qu'il fallait et rien que ce qu'il fallait. Aussi ses cours étaient devenus les cours par excellence, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe. On voyait constamment à ses leçons des hommes qui avaient parcouru le cercle entier de leurs études, qui quelquefois s'é-

taient signalés par des ouvrages importants, et qui venaient soumettre leur savoir au sien. M. de Sacy sentait bien que là était une partie de sa gloire; aussi il mettait une importance extrême à remplir tous les devoirs du professorat. Il était dans l'usage de graduer ses leçons, de manière à les faire profiter aux élèves les plus avancés et à ceux qui l'étaient moins. Aux premiers il donnait à expliquer des ouvrages extrêmement difficiles; et quand il s'agissait d'un livre qu'il n'avait pas encore étudié à fond, il préparait d'avance sa leçon chez lui; il revoyait le texte sur les manuscrits qui étaient à sa disposition, il éclaircissait les points qui étaient restés obscurs. Quand le moment de la leçon venait, il était prêt à rendre raison de tout. Quelquefois cependant il s'élevait des difficultés qu'il n'avait pas prévues; alors il avouait son embarras: car il n'était pas de ces hommes qui voudraient faire croire qu'ils savent tout; mais rentré chez lui, il examinait la question, et ordinairement, à la leçon suivante, il donnait la solution désirée. Tous ses élèves étaient touchés de la peine qu'il prenait pour eux; tous étaient frappés d'admiration de sa prodigieuse instruction; mais les élèves nés en France éprouvaient de plus un certain sentiment de fierté pour l'honneur qui en revenait à la patrie.

Ceux d'entre vous qui n'ont pas été à même de voir M. de Sacy de près, seront peut-être curieux de connaître de quelle manière il disposait de sa journée. Il se levait vers les sept heures et demie,

et à huit heures il se rendait à son cabinet. Les lundi, mercredi et vendredi, entre neuf et dix heures, il faisait son cours de persan au Collége de France; les mardi, jeudi et samedi il faisait son cours d'arabe à la Bibliothèque, entre dix heures et demie et midi et demi. Après sa leçon il allait soit au conseil de l'instruction publique, soit à l'Institut, soit dans les ministères. A six heures il dînait ordinairement en famille. Après dîner il se rendait tantôt au bureau de charité de son arrondissement, dont il était membre, soit dans une réunion savante, soit chez quelque ami ou quelque ministre. Quand il ne sortait pas, ce qui lui était habituel, il entrait à huit heures dans son cabinet, et travaillait jusqu'à onze. Le dimanche et les fêtes il assistait régulièrement aux offices de l'église. Il allait de préférence à Saint-Sulpice, sa paroisse: cette église se trouvait à quelque distance de sa demeure; mais un de ses grands-pères, qu'il avait connu étant enfant, avait été enterré là, et il lui semblait toujours l'y revoir. M. de Sacy ne sortait jamais que pour un but déterminé; afin de faire quelque exercice, il allait ordinairement à pied.

Pendant que M. de Sacy se trouvait chez lui, sa porte était la plupart du temps ouverte à tout le monde. Le matin, à son lever, il recevait ordinairement, comme membre du bureau de charité, les femmes pauvres de l'arrondissement, qui venaient chercher des cartes pour obtenir des secours. Il n'était pas rare, quand on se présentait chez lui à

cette heure, de trouver l'escalier et l'antichambre encombrés de ces infortunées. Le reste du temps il recevait des personnes qui venaient lui demander des renseignements, des candidats qui avaient à solliciter son suffrage, des professeurs qui désiraient être placés. M. de Sacy était assis devant son bureau, écrivant ou tenant un livre à la main. Quand vous entriez, il quittait la plume ou le livre, et vous écoutait. Vous pouviez le mettre sur le sujet que vous vouliez; il vous laissait parler : ensuite il prenait la parole, et vous répondait avec l'esprit aussi présent que si depuis longtemps il s'était préparé à ce qu'il avait à vous dire. Puis il reprenait son livre ou son papier, et continuait jusqu'à ce qu'une autre personne vînt l'interrompre.

Quelqu'un de vous demandera peut-être comment M. de Sacy s'y prenait pour composer ces ouvrages qui ont exigé une si minutieuse attention. Je répondrai que M. de Sacy mangeait peu; que tout le temps qu'il ne dormait pas, il avait l'esprit au travail. D'un côté M. de Sacy était animé de cette ardeur continue qui dispense de tout repos, et qu'on pourrait véritablement appeler le feu sacré; de l'autre, il possédait le don si rare de passer continuellement d'un sujet à un autre, sans transition, sans perte de temps. Quand il se rendait quelque part, s'il devait y trouver une heure, un quart d'heure de libre, il avait soin de se munir d'un livre ou de quelques feuilles de papier, et il utilisait ce moment, quelque court qu'il fût. Jugeons-nous

nous-mêmes. N'est-il pas vrai que ce qui abrége le temps pour nous, ce ne sont pas seulement les instants que nous employons à remplir notre tâche; ce sont encore les moments que nous perdons à nous y préparer, ensuite quand nous sommes dans la disposition convenable, à nous y maintenir?

Mais revenons aux travaux de M. de Sacy. De peur de fatiguer votre attention, je réduirai le plus que je pourrai les détails.

En 1816, le Magasin encyclopédique cessa de paraître, et le gouvernement rétablit le Journal des Savants. M. de Sacy, dès le principe, fit partie du comité de rédaction; et, suivant son habitude, il se distingua entre tous les rédacteurs par sa fécondité. Jusqu'à sa mort il a paru peu de cahiers sans un article et quelquefois sans deux, de lui. Les articles de M. de Sacy prirent alors un caractère qu'ils n'avaient pas eu au même degré dans le Magasin encyclopédique; ce fut la grande place qu'il donna aux discussions philologiques. Le journal s'imprimant à l'Imprimerie royale, dans un établissement unique dans son genre par le nombre et la variété de ses caractères d'impression, c'était pour M. de Sacy une occasion toute naturelle de faire part au public du trésor d'observations de tout genre que sa longue expérience avait mis en sa possession. Quelques personnes ont trouvé certaines de ses observations un peu minutieuses; d'autres ont dit que plus d'un de ses articles ne s'élevaient pas au-dessus du simple extrait. Il convient de juger ces articles d'a-

près la nature d'occupation des personnes auxquelles ils s'adressaient. L'objet principal de M. de Sacy était de mettre l'Europe savante au courant de tout ce qui tenait de plus ou moins près à ses études. On dit que ses articles étaient extrêmement goûtés dans certaines contrées, notamment en Allemagne. Il faut d'ailleurs juger ces articles non dans leurs détails, mais dans leur ensemble. Combien n'y a-t-il pas de ces notices qui sont très-importantes, non pas seulement par leur étendue, mais par les faits qui y sont contenus, et qu'on chercherait vainement ailleurs? Je me bornerai à citer les articles consacrés à l'exposition des doctrines mystiques des moines contemplatifs de l'Orient, appelés du nom de Sofis, à l'analyse des livres des Sabéens, autrement appelés chrétiens de saint Jean, etc. Il y a tels de ces articles qui ont exercé une très-grande influence. Qu'on se rappelle les obstacles que Champollion le jeune rencontra d'abord dans ses études sur la vieille Égypte : sans les articles que M. de Sacy consacra à l'exposition de ses travaux, serait-il venu à bout de faire admettre ses résultats?

En 1816, M. de Sacy publia, sous le titre de *Calila et Dimna,* le texte arabe des fables de Pidpaï. Vous avez tous lu ces récits naïfs mis dans la bouche de certains animaux, et où se trouve le tableau le plus vrai des avantages et des inconvénients de la puissance et de la faiblesse, de la gloire et de l'obscurité. Ces contes, nés sur les bords du Gange et de l'Indus, pénétrèrent en Perse dans le VIe siècle

de notre ère, puis furent traduits en arabe et en grec, enfin se répandirent dans tout l'Occident. M. de Sacy prépara un texte correct de l'ouvrage, et le mit entre les mains des élèves. Le volume est précédé d'un mémoire sur l'origine de ce livre, et sur les diverses traductions qui en ont été faites; ce mémoire est le résumé de plusieurs mémoires très-considérables que M. de Sacy avait insérés dans le recueil des Notices et extraits [1]. Le volume est terminé par la *Moallaca* de Lebid, texte et gloses en arabe, avec une traduction française et des notes. Vous savez que par le mot *Moallaca* on désigne certains poëmes arabes qui furent composés un peu avant Mahomet. Lebid, auteur de celui-ci, vécut en partie avant l'islamisme et en partie après; jusque-là sa *Moallaca* était restée inédite. C'était donc un service que M. de Sacy rendait aux amateurs de la littérature arabe.

Je viens de dire que M. de Sacy avait inséré dans le recueil des Notices plusieurs mémoires sur les fables de Pidpaï; à la même époque il publia [2] la notice d'un ouvrage arabe intitulé *Tarifat* ou Définitions. Les dictionnaires arabes les plus célèbres, tels que le *Sehah* et le *Camous*, ne renferment que les termes de la littérature classique et les mots courants. On n'y trouve pas les mots d'arts et métiers, les termes de métaphysique et de sciences naturelles. Ils sont, à cet égard, comme était naguère notre Dictionnaire de l'Académie française. On est

[1] Tom. IX et X. — [2] Tome X.

donc embarrassé, quand on rencontre un mot technique, et ce cas se présente souvent dans la langue arabe, dans la langue d'un peuple qui, au moyen âge, était aussi raisonneur et aussi porté aux subtilités que nos pères, et qui n'a pas d'autre littérature que celle qu'il avait alors. Le traité intitulé *Tarifat* est destiné à suppléer en partie à cette lacune. M. de Sacy crut devoir publier tous les mots appartenant à la première lettre de l'alphabet, accompagnés d'une traduction française. L'entreprise était difficile, et lui seul pouvait s'en charger : plus tard il manifesta des doutes sur quelques-unes de ses interprétations; on ne doit pas moins lui savoir gré d'avoir ouvert la marche.

L'année 1819 vit paraître le *Pend-Nameh*, ou Livre des conseils, en persan, en français, et avec des notes. Le *Pend-Nameh* est un petit traité de morale en vers, qui fut composé par un scheikh ou chef de sofis de Perse, appelé Féryd-eddin Attar. Ce scheikh vivait dans les XIIe et XIIIe siècles de notre ère. M. de Sacy avait déjà publié une traduction française de ce traité, dans les Mines de l'Orient; il profita des progrès récents qu'il avait faits dans la connaissance du persan, pour rendre sa traduction plus correcte, et il l'accompagna du texte; il y joignit des extraits de divers poëtes persans, notamment de ceux qui avaient excellé dans la peinture des doctrines des sofis. Ce volume est un des meilleurs qu'on puisse placer entre les mains des élèves. De plus certains passages intéresseront vive-

ment les personnes qui s'adonnent à l'étude des doctrines philosophiques de l'Orient. Il est bon d'ajouter qu'en tête du volume est une préface en persan, rédigée par M. de Sacy lui-même.

Cependant la littérature orientale, prise dans son extension la plus grande, avait fait depuis quelques années en Europe des progrès qu'on n'aurait pas osé espérer. L'hébreu, le syriaque et les autres langues bibliques continuaient à être cultivés, surtout en Allemagne. L'enseignement de l'arabe et du persan, grâce aux travaux de M. de Sacy, avait reçu une vie nouvelle. Bientôt la paix dont jouissait alors l'Europe, faisant refluer vers le vieil Orient les pensées de quelques esprits actifs, on avait joint à l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du persan et du turc, celle de l'arménien, du sanscrit, du chinois et de toutes les langues un peu célèbres de l'Asie ancienne et moderne.

Dans ces circonstances quelques personnes eurent l'heureuse idée de réunir en corps à Paris tous les amateurs de la littérature orientale, n'importe la branche qu'ils avaient prise pour l'objet de leurs recherches, et de réunir autour de ce centre les personnes des départements et des pays étrangers qui partageaient les mêmes goûts : telle fut l'origine de la Société asiatique.

On était alors en 1822. Vous vous rappelez, messieurs, quelle fut la part de M. de Sacy dans un événement qui devait exercer une influence si favorable sur les lettres orientales. On peut dire

que lui et une personne qui déjà était célèbre par ses travaux sur la langue et la littérature chinoises, M. Abel-Rémusat, furent les principaux fondateurs de la Société. Aussi lorsqu'il fut question de constituer la Société, M. de Sacy fut nommé président, et M. Abel-Rémusat secrétaire. Le mérite de ces deux hommes si distingués, bien qu'à des titres divers, est présent à vos esprits. Le premier avait dépassé soixante ans; mais il avait encore toute l'ardeur de la jeunesse, et on ne s'apercevait de son âge qu'à son ton grave et mesuré; le second n'avait guère plus de trente ans, et conservait encore quelque chose de la légèreté de son âge; mais déjà il avait touché aux questions les plus sérieuses que l'Orient puisse offrir à nos méditations, et il est facile de comprendre jusqu'où il serait allé, s'il lui avait été donné de vivre une vie ordinaire. Il faut le confesser, messieurs; c'est en grande partie à l'influence de ces deux hommes que la Société asiatique est redevable de la considération qu'elle acquit dès l'origine, et dont elle n'a pas cessé de jouir depuis. Ce furent ces deux hommes qui imprimèrent au journal de la Société le caractère à la fois bienveillant et sévère qui en a fait le succès. Il n'est pas besoin d'ajouter que M. de Sacy prit une part active à la rédaction du journal, qui reçut de lui plusieurs communications importantes.

M. de Sacy avait publié sur ces entrefaites son édition des Séances de Hariri, en arabe, avec un commentaire également en arabe; un volume

in-folio. Hariri est le nom d'un écrivain originaire de Bassora, lequel florissait dans le XI[e] siècle de notre ère. Ses Séances sont des espèces de drames, au nombre de cinquante, où le même personnage est constamment mis en scène, mais où on le fait passer par les diverses situations de la vie. L'auteur a profité de ce cadre pour faire apparaître tour à tour les expressions les plus élégantes de la langue arabe, les tournures les plus recherchées, les locutions proverbiales les plus usitées. On peut dire que cet ouvrage est un inventaire de la langue de Mahomet. Tantôt c'est le narrateur qui parle, tantôt c'est le personnage en question; tantôt le récit est en vers, tantôt en prose. Mais dans la prose l'auteur emploie un style cadencé où les divers membres d'une même phrase se répondent pour ainsi dire, et riment ensemble; où les mots qui ne diffèrent que par quelque lettre ou quelque signe orthographique sont mis en opposition les uns avec les autres. Les Arabes regardent les Séances de Hariri comme le meilleur sujet d'étude, pour bien se pénétrer du génie de leur langue. Cet ouvrage leur tient lieu de dictionnaire des synonymes, de traité des tropes, etc. De plus, en bien des endroits, il est d'une lecture vraiment attachante.

Le style habituel de Hariri et ses jeux de mots ont rendu la lecture du livre très-pénible, et les Arabes eux-mêmes ont besoin de s'aider d'un commentaire; à plus forte raison un commentaire était-il nécessaire pour les Européens. Plusieurs commen-

taires de ce genre existent à la Bibliothèque royale. C'est à l'aide de ces écrits, et des traités analogues qu'il était parvenu à se procurer d'ailleurs, que M. de Sacy composa le sien. Son but était de faire servir son édition à la fois aux Orientaux et aux Européens : voilà pourquoi il s'abstint de toute remarque en français, et se borna à extraire ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les ouvrages nationaux. Quelquefois seulement les scoliastes arabes ne répondant pas tout à fait à sa pensée, il rédigea lui-même des notes en arabe; mais, ainsi qu'il le dit dans sa préface, ces cas sont fort rares. Du reste, le volume tout entier est exécuté avec beaucoup de soin, et quelques exemplaires, suivant leur destination, étant allés en Égypte et en Syrie, les hommes les plus instruits du pays se prosternèrent devant le savoir de l'orientaliste français.

Il semble, d'après cela, que M. de Sacy, en publiant son édition de Hariri, eut non-seulement le mérite de mener à fin une entreprise fort difficile, mais fit une chose utile aux progrès de la littérature arabe. Néanmoins, dans l'origine, quelques personnes contestèrent l'utilité de cette publication. Il est certain que l'ouvrage, au fond, est d'un intérêt assez léger. Mais M. de Sacy avait répondu d'avance à ce reproche dans sa préface, quand il disait : « Il me « suffira de dire que la lecture des Séances de Hariri « doit surtout être envisagée comme un moyen d'ac- « quérir une profonde connaissance de la langue « arabe, et que le mérite de ces compositions est

« bien moins dans les sujets qui y sont traités, que « dans les formes dont l'auteur a su les revêtir. » On opposa encore le manque de goût de Hariri; on rapela ses jeux de mots et la licence de quelques-uns de ses tableaux; on lui reprocha de se donner quelquefois une peine infinie pour envelopper une pensée qui, exprimée simplement, serait tout de suite venue au bout de sa plume. M. de Sacy avait déjà fait la même observation, à propos de ce genre d'ornement qui, dit-il, peut bien quelquefois arracher un sourire, même aux hommes de bon sens, mais, qui répété jusqu'à la satiété, devient fatigant.

Une fois la polémique engagée, des personnes qui n'étaient pas uniquement mues par un intérêt scientifique et littéraire, prétendirent qu'il fallait proscrire en masse Hariri et tous les écrivains qui l'avaient imité. Ces personnes ne songèrent pas que Hariri n'est pas l'inventeur de son style; que ce style avait été employé avant lui comme il l'a été après, et cela non pas seulement par des philologues et des rhéteurs, mais par des géographes et des historiens; que, de plus, ce style a de tout temps formé la tissure des lettres et des correspondances des chancelleries orientales; que par conséquent, si l'on négligeait de se mettre au courant de ce style, une grande partie de la littérature arabe, persane et turque deviendrait inintelligible.

On ne s'arrêta pas là; du style de Hariri on passa à la poésie orientale, et pendant quelque temps il devint de mode de déclamer contre les poëtes de

l'Arabie et de la Perse. Il faut convenir que la plupart de ces poëtes ne sont pas des modèles de goût, et que leurs vers, comme ceux de certains poëtes qui ne demeurent pas si loin de nous, abondent trop souvent en rapprochements forcés, en images fausses, en expressions bizarres; mais toute la poésie orientale n'est pas dans le même goût. D'ailleurs, à ne considérer la poésie dés Arabes, des Persans et des Turcs que comme un instrument pour atteindre à un autre genre de connaissance, combien d'événements importants de l'histoire orientale dont le souvenir ne se retrouve que dans les poésies contemporaines, et qui ne nous seront dévoilés que lorsque ces poésies auront été révélées au grand jour!

Cette polémique qui se prolongea pendant quelques années, causa de grands chagrins à M. de Sacy. C'est une justice à lui rendre, que pendant tout le débat, il fit preuve de modération. Vous vous souvenez du discours qu'il prononça devant vous, dans la séance générale de la Société, en 1826, et qui roule sur l'utilité de l'étude de la poésie arabe. Ce discours, qui était un excellent morceau de critique littéraire, fut inséré dans le Journal asiatique [1]; la question me paraît y avoir été présentée sous son véritable point de vue, et avoir été parfaitement résolue. Du reste M. de Sacy n'avait pu voir sans une profonde douleur s'élever un ordre d'idées qui à la longue aurait détruit les résultats des travaux d'une

[1] Voyez le Journal asiatique du mois de juin 1826.

grande partie de sa vie. Dans la préface d'un volume qu'il publia en 1829[1], il s'exprime ainsi : « Je serais bien tenté de croire que ceux qui regardent « comme perdu ou mal employé le temps qu'on « met à étudier les grammairiens, les poëtes et leurs « commentateurs, ne les jugent avec tant de sévérité, que par ce qu'ils ne les comprennent point, « et qu'ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu surmonter « les difficultés que présente cette étude. »

En 1826 et 1827, M. de Sacy donna une deuxième édition de sa Chrestomathie arabe; l'ouvrage fut purgé des fautes de détail qui le déparaient; de plus il reçut des additions considérables. M. de Sacy, en 1829, accompagna les trois volumes de l'édition originale, d'un volume supplémentaire, intitulé *Anthologie grammaticale arabe.* Il savait par expérience combien le système grammatical des Arabes, système, qui comme je l'ai dit, sert également aux Persans et aux Turcs, est vaste et obscur; arrivé près de la fin de sa carrière, il voulut épargner aux personnes qui viendraient après lui, une partie des difficultés qu'il avait eu tant de peine à vaincre. Dans ce volume comme dans les trois autres, les textes, qui tous se rapportent à des questions de grammaire, sont accompagnés d'une traduction française et de notes. Il est certain que la Chrestomathie et l'Anthologie forment un tout inséparable. On ne saurait trop en recommander la lecture aux élèves; les maîtres eux-mêmes les reliront avec profit. Quiconque a

[1] L'Anthologie grammaticale arabe.

étudié ces quatre volumes avec l'attention qu'ils méritent, est en état d'aborder toute sorte de livres. Les morceaux qui sont susceptibles d'intéresser les gens du monde, auraient pu être rendus plus accessibles; mais sous le rapport philologique, l'ouvrage a acquis toute la perfection du genre.

Immédiatement après, M. de Sacy mit sous presse une deuxième édition de sa Grammaire arabe, laquelle parut en 1831. Il s'exprime ainsi dans sa préface : « Pendant les vingt années qui séparent les « deux éditions, l'étude de la langue arabe a pris en « France, en Allemagne et dans tout le nord de « l'Europe un développement plus grand qu'on n'au« rait osé l'espérer; une multitude d'ouvrages ont été « publiés, par le secours desquels la littérature an« cienne et moderne des Arabes a été rendue acces« sible à beaucoup de jeunes gens que la rareté des « manuscrits et la difficulté de se les procurer au« raient détournés de cette carrière. L'Inde anglaise « a pris une part active à ce mouvement, et l'intro« duction de l'imprimerie en Égypte doit faire con« cevoir les plus heureuses espérances. La faveur « dont jouit aujourd'hui en Europe cette branche « des études orientales, m'imposait l'obligation de « ne rien négliger pour perfectionner un ouvrage « qui a pu contribuer à répandre ce goût parmi « nous et chez les nations voisines. Aussi puis-je me « rendre ce témoignage, que dans le cours, tant « de mes études personnelles que de mon ensei« gnement, je n'ai laissé échapper aucune occasion

« soit de perfectionner, soit de rectifier mon pre-« mier travail. C'est surtout en ce qui concerne l'em-« ploi des formes temporelles des verbes et les divers « usages des particules qu'on peut regarder cette « seconde édition comme un ouvrage tout nouveau. « La syntaxe aussi a été enrichie d'un grand nombre « d'observations importantes, et a reçu des déve-« loppements qui n'échapperont pas aux lecteurs « attentifs. »

M. de Sacy fait ensuite observer qu'il a cru devoir placer à la suite de l'ouvrage, un traité élémentaire de la prosodie et de la métrique des Arabes, devenu indispensable depuis les progrès qu'avait faits la critique orientale : « Je me suis, dit-il, attaché « à présenter sous les formes les plus simples le « système métrique des Arabes, et à faire dispa-« raître les difficultés plus apparentes que réelles « qui jusqu'ici avaient éloigné plusieurs savants « très-estimables d'une étude que je regarde comme « indispensable. »

Il termine ainsi sa préface : « Près d'atteindre à « la fin de mon quinzième lustre, je ne me flatte as-« surément point que dans un travail éminemment « systématique, où la mémoire la plus fidèle doit « constamment venir au secours du jugement et de « l'esprit d'analyse, il ne me soit échappé aucune er-« reur, aucune omission; j'avais vivement désiré que « la Providence me conservât assez longtemps pour « suppléer moi-même à ce qui manquait à mon pre-« mier travail, et en faire disparaître les défauts

« que je connaissais mieux que personne. Mes vœux « ont été exaucés, et je dois en témoigner publique- « ment ma reconnaissance à l'auteur de tout bien. « Mais c'est la dernière fois qu'un semblable travail « sortira de mes mains, et je lègue le soin de per- « fectionner celui-ci aux hommes qui parcourront « après moi une carrière dans laquelle mon unique « désir a été de me rendre utile, et de contribuer aux « progrès des lettres et à l'honneur de ma patrie. »

La langue arabe présente bien peu de difficultés, dont la grammaire de M. de Sacy ne renferme la solution. Cependant ce serait manquer à ce que vous avez droit d'attendre de moi, si je n'exprimais pas toute ma pensée. En 1830, lorsque M. de Sacy fit imprimer la deuxième édition de sa grammaire, il était dans toute la force de sa tête et de son talent. La première édition était un ouvrage très-remarquable, un ouvrage glorieux pour la France; la deuxième édition l'est à plus forte raison. Néanmoins, si je ne me trompe, M. de Sacy, dans cette deuxième édition, ne fit pas tout ce qu'on aurait désiré qu'il fît, tout ce qu'il pouvait faire. Il fallait procéder à une refonte presque totale, et il paraît s'être borné le plus souvent à intercaler les nombreuses observations de détail qu'il avait recueillies. On a vu qu'il signale dans sa préface les longs développements qu'a reçus le chapitre de la théorie des temps des verbes. Mais le principe fondamental autour duquel les faits de détail devaient se grouper, lui a échappé, ou du moins ne lui est venu à l'esprit qu'après coup, et

lorsque ce chapitre était imprimé; ce qui l'a obligé de rejeter le principe hors de sa place, dans une note. Il résulte de là que le chapitre de la théorie des temps est à la fois incomplet et trop long. On pourrait encore indiquer un certain nombre de questions, qui sont morcelées dans plusieurs chapitres différents, et qui probablement, traitées tout d'une fois, auraient été d'un accès plus facile[1].

Il serait possible que ces observations fussent trop sévères. Peut-être aussi M. de Sacy, avec son habitude de suivre un grand nombre de travaux à la fois, s'exposait, malgré son talent éminent, à négliger les considérations d'ensemble. Quoiqu'il en soit, sa Grammaire arabe restera comme un ouvrage capital, un ouvrage que les élèves ne doivent pas quitter des mains, et qui est indispensable aux maîtres.

[1] Une autre remarque que je me permettrai est relative aux index des mots techniques cités dans l'ouvrage, et qui accompagnent chaque volume. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler du champ immense qu'offre le système grammatical des Arabes, et de la peine qu'on a à se familiariser avec les termes propres à ce système. On ne doit donc rien négliger dans des ouvrages de cette nature, pour faciliter aux élèves la parfaite intelligence de ces termes. Il me semble donc que des deux index il eût mieux valu n'en faire qu'un, et au lieu de classer les mots d'après la forme sous laquelle ils se trouvent cités dans l'ouvrage, les réduire à leur forme radicale. Par là ces mots auraient été beaucoup plus aisés à retrouver. Un autre avantage, c'est que M. de Sacy aurait eu la facilité d'y intercaler, dans un ordre logique, les termes grammaticaux les plus usités, qu'ils fussent cités dans l'ouvrage, ou qu'ils ne le fussent pas. M. de Sacy se fiait à cet égard à son enseignement oral, et il était impossible de se mieux acquitter de cet enseignement; mais maintenant qu'il n'est plus, la lacune est devenue bien sensible.

Parmi les morceaux que M. de Sacy fournit vers cette époque au recueil des Notices et extraits, est la collection des pièces originales de la correspondance entretenue par les Samaritains de Syrie avec quelques savants d'Europe. On a vu que M. de Sacy, au début de sa carrière scientifique, avait fait connaître les deux lettres les plus anciennes en date, celles qui avaient été adressées à Scaliger. Celles-ci sont postérieures et se prolongent jusqu'à ces dernières années. La nation des Samaritains est sur le point de s'éteindre. M. de Sacy pensa avec raison qu'il était bon de sauver de l'oubli des documents qui, peut-être dans quelques siècles, seront les seuls à attester la longue durée de ce peuple. L'homme cherche naturellement à connaître quiconque d'entre ses semblables a joué un rôle sur la scène du monde. Quel intérêt ne doit pas s'attacher à une nation qui fut témoin des merveilles du règne de Salomon, qui vit passer devant elle les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs et les Romains, et qui disparaît à son tour! Les lettres sont accompagnées d'une traduction française et de notes.

Un autre morceau fourni par M. de Sacy au même recueil, c'est un extrait de la vie des principaux sofis, par Djami, en persan, en français et avec des notes : j'ai déjà dit que les sofis étaient des espèces de religieux musulmans, adonnés en général à la vie contemplative. Les doctrines des sofis sont obscures; mais telle était la lucidité d'esprit de M. de Sacy et sa connaissance de la langue persane,

que rien ne restait caché pour lui. Je vous citerais quelques exemples de son habileté en ce genre, si cette notice n'était déjà trop longue.

Sur ces entrefaites s'opéra en France un mouvement qui aurait pu réagir sur le monde entier; je veux parler de la révolution de juillet. Depuis longtemps M. de Sacy avait quitté la sphère politique. Dès 1823, il avait donné sa démission de membre du conseil royal de l'instruction publique. Il est vrai que presque immédiatement après, il fut nommé administrateur du Collége de France et de l'école spéciale des langues orientales; mais ces deux places qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qu'il remplit du reste avec beaucoup de sagesse, n'avaient rien que de scientifique. Néanmoins, au mois de novembre 1827, au moment où les dissensions politiques s'aigrissaient plus que jamais, il essaya de faire entendre sa voix aux personnes qui, tout en différant d'opinion, s'entendaient pour la conservation du gouvernement. L'écrit qu'il publia portait le titre de : *Où allons-nous et que voulons-nous? ou la vérité à tous les partis;* il était signé *par un ancien membre de la Chambre des députés.* Dans cet écrit M. de Sacy cherchait à faire voir qu'au fond de toutes les querelles de l'époque s'agitait la question de l'ordre social, et que si les gens de bien ne se faisaient pas des concessions réciproques, la France et une grande partie du reste de l'univers étaient menacés d'une subversion totale.

La révolution de juillet trouva M. de Sacy oc-

cupé de ses travaux scientifiques. Sincèrement attaché à l'ordre et à la paix, il craignait le retour d'excès dont il avait eu à souffrir autant que personne. Quand il vit les droits de la morale et de la sécurité publique suffisamment garantis, il se rallia franchement au nouveau gouvernement. En 1832, le roi ayant fait une nouvelle promotion de pairs, lui et l'illustre Cuvier furent du nombre des pairs nouveaux. Ce double choix honorait autant le gouvernement qui l'avait fait que ceux qui en étaient l'objet. On voulait récompenser le mérite, et nulle part le mérite n'était plus frappant que dans les deux brillants flambeaux qui pendant si longtemps jetèrent de l'éclat sur notre belle patrie.

Peu de temps après, par suite des nombreux décès occasionnés en partie par le choléra, M. de Sacy fut nommé presque simultanément inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conserservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. A ne considérer que les titres acquis, personne ne méritait mieux que M. de Sacy ces distinctions accumulées; mais ses amis s'étonnaient de cette ardeur dévorante, et se demandaient comment, à son âge, il supporterait un tel fardeau. Il est vrai que la Bibliothèque royale eut rarement l'avantage de profiter de la collaboration de M. de Sacy. Pour tout le reste, il sembla se multiplier et il suffit à sa tâche. Toutes les fois que sa présence à la Chambre des pairs pouvait être de quelque utilité,

il ne manquait aucune séance; il parlait même quelquefois. Il faisait régulièrement ses cours d'arabe et de persan; on eût dit que sans cela sa journée n'aurait pas été complète. Il s'acquittait de tous ses devoirs de secrétaire perpétuel de l'Académie; et certes ces devoirs n'étaient pas légers; il s'agissait de dresser le procès-verbal des séances, de tenir la correspondance au courant, de suivre les intérêts de l'Académie auprès du gouvernement et des particuliers, de stimuler le travail des diverses commissions choisies dans le sein de l'Académie, de composer l'éloge des membres morts, de surveiller l'impression des mémoires. Quand M. de Sacy fut investi des fonctions de secrétaire perpétuel, une partie de ces travaux était arriérée; quand il mourut, tout se trouvait au courant. M. de Sacy mit le même esprit de conscience dans sa manière de remplir les fonctions d'inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale. Indépendamment de l'inspection proprement dite, qui ne lui demandait pas beaucoup de temps, il lisait les épreuves de tous les ouvrages arabes et persans qui s'exécutaient dans ce magnifique établissement; et l'on peut dire sans indiscrétion que tous les ouvrages de ce genre qui pendant les six dernières années, sont sortis des presses de l'Imprimerie royale, ont plus ou moins gagné à cette savante révision.

M. de Sacy était arrivé au degré le plus élevé auquel un homme de sa profession pût prétendre: que lui manquait-il? la gloire? Il était universellement

regardé comme l'orientaliste le plus distingué qui eût jamais existé, et considéré comme savant, à prendre le mot dans son sens général, c'était lui, depuis la mort de Cuvier, que la France opposait avec le plus d'orgueil aux savants de tous les autres pays. Les honneurs? Il était pair de France, baron, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs ordres étrangers, membre des principales Académies de l'Europe et de l'Asie. L'argent? Il touchait une trentaine de mille francs de ses places, et, grâce à son esprit d'économie, il était loin de dépenser toute cette somme. Mais il avait son tribut à payer à l'humanité. En 1819, il avait perdu sa mère, âgée de quatre-vingt-six ans : j'ai dit que c'était sa mère qui avait soigné son éducation; et M. de Sacy eut toujours pour elle le plus tendre attachement. A la fin de 1834, madame de Sacy tomba dangereusement malade. Quarante-huit ans s'étaient écoulés depuis qu'ils étaient unis ensemble, et cette union avait toujours été heureuse. La maladie de madame de Sacy se prolongea pendant plus de deux mois. Tant que la crise dura, M. de Sacy manifesta la plus vive inquiétude; son agitation était si visible, qu'il ne paraissait pas devoir survivre à la perte qui le menaçait. Madame de Sacy mourut au mois de février 1835; M. de Sacy, pendant quelque temps, parut ébranlé de cette secousse. Mais peu à peu il se remit, et au bout de quelques mois il parut tel à peu près qu'auparavant; il se plaignait seulement de ne plus trouver sa mémoire aussi fidèle que par

le passé. Quelques personnes crurent voir dans cette force de caractère la marque d'une sécheresse de cœur. Ces personnes se trompaient. Les hommes de la trempe de M. de Sacy ne doivent pas être jugés comme le reste des mortels. Faibles roseaux que nous sommes! le moindre vent qui souffle nous fait courber la tête. Mais il est des hommes d'élite qui résistent à la tempête, et qui, du moins en apparence, sont insensibles aux coups du sort. M. de Sacy était de ces hommes. Son goût pour le travail, qui ne l'avait jamais quitté, avait pris le dessus, et une ardente passion s'était trouvée balancée par une autre passion non moins vive. On rapporte un fait analogue au sujet de Cuvier, lorsque ce grand homme perdit le dernier enfant qui lui restait[1].

Ce qui contribuait à soutenir la fermeté de M. de Sacy, c'était la fixité de ses idées relativement à la vie qui suit celle-ci. Depuis la perte de sa femme, il parlait assez souvent du coup qui le menaçait lui-même; mais c'était sans affectation, et comme un homme qui s'y était préparé. Il avait pris l'habitude de commencer sa journée par aller entendre la messe. Ayant rédigé lui-même son testament, le 3 août 1835, il le fit précéder de ces mots : « Avant « de régler rien de ce qui concerne mes affaires « temporelles et les intérêts de ma famille, je re« garde comme un devoir sacré pour moi qui ai « vécu dans un temps où l'esprit d'irréligion est de-

[1] Voyez la notice de Georges Cuvier lue à la Chambre des pairs par M. le baron Pasquier.

« venu presque universel et a produit tant de cata-« strophes funestes, de déclarer en présence de ce-« lui aux regards de qui rien n'est caché, que j'ai « toujours vécu dans la foi de l'église catholique, et « que si ma conduite n'a pas toujours été, ainsi que « j'en fais l'humble aveu, conforme aux règles saintes « que cette foi m'imposait, ces fautes n'ont jamais « été chez moi le résultat d'aucun doute sur la vé-« rité de la religion chrétienne et sur la divinité de « son origine; j'espère fermement qu'elles me se-« ront pardonnées par la miséricorde du Père cé-« leste, en vertu du sacrifice de Jésus-Christ, mon « sauveur, ne mettant ma confiance dans aucun « mérite qui me soit propre et personnel, et recon-« naissant du fond du cœur que je ne suis par moi-« même que faiblesse, misère et indigence. »

Mais quel était le nouvel ouvrage qui intéressa assez vivement M. de Sacy pour le distraire de sa douleur? Ce fut le Tableau des doctrines religieuses des Druzes. J'ai dit que plus de quarante ans auparavant, au plus fort des orages révolutionnaires, M. de Sacy avait recueilli des matériaux fort considérables sur un sujet aussi important pour l'Histoire des croyances religieuses que pour celle de la philosophie. Craignant de manquer de documents suffisants pour tracer ce tableau dans tout son ensemble, il avait fini par y renoncer. C'était sa femme qui de temps en temps le pressait de faire jouir le monde savant d'un ouvrage qui lui avait coûté beaucoup de peine, mais qui avait adouci pour lui l'amer-

tume de jours bien mauvais; cet ouvrage était devenu pour elle comme un enfant qui s'est formé au milieu des souffrances les plus vives, et auquel on ne s'en intéresse que davantage. Cette considération ne fut probablement pas étrangère à la détermination que prit enfin M. de Sacy. Mais il restait à soumettre le manuscrit à une révision sévère; il restait à l'enrichir des faits qui dans l'intervalle avaient été mis en lumière.

Le tableau a paru en deux volumes in-8°, au commencement de la présente année [1]. Voici comment M. de Sacy s'exprime dans sa préface, qui porte la date du 25 décembre 1837 : « Je ne puis « me dissimuler que, si cet ouvrage eût paru après « moi tel qu'il avait été rédigé primitivement, et sans « que les traductions fussent revues sur les textes « originaux, il aurait laissé beaucoup à désirer. Je « ne veux point dire que, dans l'état où je le livre « aujourd'hui au public, il soit entièrement exempt « de fautes. Dans une matière aussi obscure, et où « les auteurs originaux emploient souvent des ex« pressions détournées de leur sens ordinaire et pour « ainsi dire énigmatiques, ce n'est que par la com« paraison d'un grand nombre de passages qu'on peut « espérer d'entrer complétement dans leur pensée, « et de pénétrer dans le fond de leur doctrine. Je « n'ai rien négligé pour y parvenir. »

[1] Le titre est : *Exposé de la religion des Druzes*, tiré des livres religieux de cette secte, et précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem-biamr-allah.

M. de Sacy poursuit ainsi : « Lorsque je parle du « système religieux des Druzes, j'entends par-là le « système de religion établi par Hamza du vivant « de Hakem, et enseigné après lui sans aucun chan- « gement notable, par son disciple Moktana. C'est « l'objet spécial et presque unique des deux volumes « que je publie. Mon intention est de réunir dans « un troisième volume divers documents relatifs à la « croyance actuelle des Druzes, et dont quelques-uns « ont déjà été publiés ailleurs. Peut-être même y join- « drai-je en original, et avec des traductions, quel- « ques-uns des écrits d'après lesquels j'ai composé « mon Exposé de la religion des Druzes; mais quand « même je ne pourrais point réaliser ce projet, l'ou- « vrage que je publie aujourd'hui n'en devrait pas « moins être regardé comme complet. »

La préface se termine ainsi : « Il me reste un de- « voir à remplir; c'est de remercier la Providence, « qui m'a permis de terminer ce travail à un âge où « l'on peut à peine compter sur le lendemain, et « de souhaiter qu'elle fasse servir ce tableau de l'une « des plus insignes folies de l'esprit humain, à ap- « prendre aux hommes qui se glorifient de la su- « périorité de leurs lumières, de quelles aberrations « est capable la raison humaine laissée à elle-même. »

Hélas! ces deux volumes sont tout ce qu'on avait à recevoir de M. de Sacy. Le troisième volume de l'Exposé des Druzes, et d'autres ouvrages projetés par lui, sont descendus avec lui dans la tombe. M. de Sacy était entré dans sa quatre-vingtième an-

née. Depuis quelque temps on remarquait un affaiblissement dans ses forces physiques. L'année dernière, se trouvant à la Chambre des pairs, il fit une chute, qui probablement était l'effet d'une attaque d'apoplexie. Le hasard fit qu'en tombant, il donna de la tête contre une marche; la tête saigna beaucoup : ce fut vraisemblablement ce qui le sauva. Le lundi 19 février de la présente année, il avait fait, le matin, son cours de persan au Collége de France; à midi il vint à la Bibliothèque royale, où nous passâmes ensemble environ une heure, occupés à examiner des manuscrits orientaux dont on proposait l'acquisition à la Bibliothèque. Rien ne faisait présager comme si prochain le coup dont la France et tout l'univers scientifique allaient être frappés. En sortant de la Bibliothèque, M. de Sacy se rendit à l'Institut; de là il s'achemina vers la Chambre des pairs, où il avait à prononcer un discours. Après la séance il retournait à pied chez lui, lorsqu'étant encore dans la rue de Tournon, il sentit ses jambes défaillir. Il eut à peine le temps de faire signe de la main au cocher d'un fiacre qui était dans le voisinage. On le releva et on le mit dans le fiacre; une personne qui passait et qui le reconnut, donna son adresse, et on le transporta chez lui. En vain on recourut aux divers moyens que fournit l'art de guérir; il expira le mercredi 21 février, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Ainsi s'éteignit cette puissante intelligence, qui

pendant soixante ans avait remué tant de faits et tant d'idées, qui s'était mêlée à tant d'affaires diverses. Il avait demandé à être enterré auprès de sa femme, au cimetière du Père Lachaise. Ceux d'entre vous qui assistèrent à ses funérailles, se souviennent des louanges qui furent décernées à sa mémoire. L'éloge le moins touchant ne fut pas celui de l'un de ses gendres qui, en ce moment suprême, à l'instant où la tombe allait se refermer pour jamais, rendit un hommage éclatant aux bons exemples que M. de Sacy avait donnés à sa famille.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 23 février. L'Académie des inscriptions, dont les séances se tiennent le vendredi, voulant consacrer par un témoignage public et extraordinaire la mémoire d'un de ses membres les plus illustres, vota, ce même jour, une médaille en son honneur. De son côté le gouvernement a commandé un buste de M. de Sacy en marbre, et ce buste sera placé dans la bibliothèque de l'Institut.

J'ai essayé de retracer devant vous les diverses qualités d'un homme célèbre à tant de titres. Je ne prolongerai pas davantage cette notice, et je me bornerai à quelques traits généraux.

M. de Sacy était petit de taille, mais d'une taille bien prise. Il avait la vue courte et paraissait délicat; néanmoins sa constitution était excellente, et, grâce à une vie régulière, il se maintint presque constamment en bonne santé.

Sa physionomie n'avait rien que d'ordinaire; ses préoccupations habituelles lui donnaient quelquefois une apparence de sévérité; néanmoins quand il voulait se rendre agréable, sa figure s'épanouissait, et il prenait un air charmant.

M. de Sacy avait l'abord froid et réservé; du moins c'est ainsi que le jugeaient les personnes qui n'avaient pas de rapports suivis avec lui. Il est certain que l'esprit de réserve était sa disposition habituelle. Toujours occupé non-seulement de recherches scientifiques, mais d'affaires qui intéressaient un grand nombre d'individus et des corps entiers, il se croyait obligé à une extrême circonspection. Cependant il était constamment poli, et même quelquefois affectueux. Il consentait à se dérider dans l'occasion; il prenait même un ton jovial; et, à la vivacité de ses réparties, on voyait qu'il n'eût tenu qu'à lui de briller dans un salon. On dit que toute sa vie il éprouva du plaisir dans la société des jeunes femmes qui à la sensibilité de leur âge joignaient un esprit délicat.

Les volontés de M. de Sacy étaient décidées. Quand une idée était arrêtée dans sa tête, il consentait à prendre patience, jusqu'à ce que le temps d'agir fût arrivé; mais il changeait très-difficilement. Cette disposition d'esprit pouvait avoir des inconvénients pour les individus; mais en général les corps dont M. de Sacy faisait partie y gagnaient. Du moment qu'il se trouvait à la tête d'un corps quelconque, le bien du corps devenait le sien propre. Vous vous

rappelez, messieurs, le zèle qu'il mit à défendre les intérêts de la Société, tout le temps que nous eûmes le bonheur de l'avoir à notre tête. Il agissait de même pour les individus qui montraient du talent, et dont il voulait encourager les travaux. Que n'a-t-il point fait pour M. Abel-Rémusat? M. Abel-Rémusat manquait de livres pour ses premières études chinoises. M. de Sacy écrivait à Berlin et à Saint-Pétersbourg pour faire venir des livres chinois. M. Abel-Rémusat, qui commençait une étude nouvelle et difficile, avait besoin d'un point d'appui dans le monde; M. de Sacy était toujours prêt à le soutenir de sa haute position sociale et scientifique. Sous l'empire, à l'époque où M. de Sacy était membre du corps législatif, il s'était mis sur le pied d'offrir à ce corps essentiellement politique, un exemplaire de ses ouvrages, au fur et à mesure qu'ils paraissaient; à cette occasion il prononçait un petit discours; et le corps législatif, qui alors n'avait rien de mieux à faire, l'écoutait patiemment. Mais il y avait aussi un petit discours pour les écrits que M. Abel-Rémusat commençait à publier, et qu'il améliora beaucoup depuis.

L'influence que M. de Sacy a exercée non-seulement sur les études de l'arabe et du persan, mais sur toutes les branches de la littérature orientale, a été fort considérable. Ses relations directes avec le gouvernement lui permettaient de dire son avis sur tout ce qui tenait de près ou de loin à ces études; d'un autre côté ses ouvrages, son enseignement oral,

sa vaste correspondance, ses élèves qui, successivement, étaient admis à occuper les principales chaires de l'Europe, et peut-être non moins que tout cela, son active collaboration dans les principaux recueils scientifiques du temps, mettaient le public dans la confidence de toutes ses idées. Ce fut lui qui, au commencement de la restauration, profita du crédit dont il jouissait, pour faire créer les chaires des langues chinoise et sanscrite au Collége de France; ce fut lui également qui fit créer la chaire d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. Le crédit dont M. de Sacy jouissait auprès des gouvernements étrangers n'était pas moindre. Vous connaissez l'essor prodigieux que les diverses branches des études orientales ont pris depuis vingt-cinq ans en Prusse et en Russie. L'empereur de Russie et le roi de Prusse consultaient habituellement M. de Sacy sur les chaires qui étaient à fonder, et les professeurs qui devaient les remplir.

M. de Sacy aimait les livres par goût. Les orientalistes de tous les pays qui publiaient quelque ouvrage, avaient ordinairement l'attention de lui en faire hommage; mais il achetait tout écrit important qui paraissait et qu'on ne lui donnait pas. La bibliothèque qu'il a laissée en livres imprimés et en manuscrits est peut-être la plus riche bibliothèque qu'aucun particulier possède maintenant à Paris. Du reste il n'était pas avare de ses livres; il les prêtait à tous ceux qui en avaient besoin. Il y avait constamment certains ouvrages rares de sa biblio-

thèque qui circulaient dans les diverses parties de l'Europe.

J'ai dit que pour les ouvrages d'un style difficile, qui étaient expliqués dans ses cours, il était dans l'usage de les lire d'avance. Ordinairement il faisait placer des feuillets blancs entre les feuillets imprimés, et c'était sur ces feuillets blancs, en regard du passage en question, qu'il écrivait ses observations. Ces observations étaient rédigées en latin, et dans un latin qui ne manquait pas d'élégance. M. de Sacy, en mourant, a légué ces volumes au dépôt des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale; ainsi ces notes se trouveront à côté même des livres qu'elles éclaircissent ordinairement, et serviront à l'instruction des élèves pour lesquels elles avaient surtout été rédigées. Quelques-uns de ces volumes renferment des observations très-importantes, et qui ne manqueront pas de porter leurs fruits. Il est bon cependant que le public soit averti de la différence qui existe entre ce que M. de Sacy a annoté dans la première période de sa carrière scientifique, et ce qui n'est venu que plus tard.

M. de Sacy a été de ces hommes qui, dans quelque position que la Providence les eût placés, n'auraient pas tardé à se distinguer entre leurs pareils; on peut même dire qu'il est né peu d'hommes aussi heureusement doués que lui. J'ai montré combien ses occupations ont été diverses, et combien cependant il a laissé d'écrits. Il serait possible néanmoins que cette multiplicité d'occupations devînt inutile

pour sa gloire, et que la postérité ne lui rendît pas toute la justice qui lui est due. Il a été successivement membre des deux principaux corps politiques de l'État; mais sa carrière législative, quelque honorable qu'elle ait été, n'offre rien qui la distingue decelle de la plupart de ses collègues[1]. Sa haute position dans le monde a fini avec lui. Son admirable talent de professeur n'a jamais eu pour théâtre qu'une sphère extrêmement bornée. Ses traductions, ses notes, ses commentaires, sa grammaire ne cesseront pas d'être entre les mains des orientalistes; mais la classe des orientalistes, toute respectable qu'elle est, ne sera jamais très-nombreuse.

M. de Sacy semblait être né pour faire faire à la littérature orientale les progrès qu'elle a faits, et de plus pour ériger un de ces monuments qui sont à la portée de toutes les classes de personnes, et qui suffisent pour honorer éternellement tout un peuple. Que lui a-t-il manqué pour cela? Il lui a manqué la patience, non pas la patience telle que l'entend le vulgaire, et qui consiste à rapprocher des témoignages et des noms d'auteurs, mais la patience dont parlait Buffon, et qui donne à un homme la force nécessaire pour fixer sa pensée sur une même idée, pendant un jour, une semaine, un mois, des années entières. On demandait à Newton

[1] Les écrits de M. de Sacy relatifs à sa carrière politique et les autres écrits analogues qui sont antérieurs à l'année 1823 furent publiés par lui sous le titre de : *Discours, opinions et rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature.* Paris, 1823; 1 vol. in-8°.

comment il avait fait pour arriver à ces découvertes qui ont à jamais immortalisé son nom; et il répondait : *en y songeant toujours.* Il paraît que M. de Sacy ne pouvait longtemps songer à la même chose; on en peut juger par la multitude presque incroyable d'objets dont il s'occupait à la fois. Les mêmes reproches ont été adressés au grand Cuvier. Mais Cuvier a eu l'avantage d'avoir choisi, pour l'objet de ses recherches, des sciences d'une application immédiate, des sciences devenues à la mode, des sciences qui touchent à des professions universellement répandues, telles que celles de la médecine et de la chirurgie.

Quoi qu'il en soit, il serait à désirer pour le monde savant, et pour la Société asiatique en particulier, qu'il naquît de temps en temps des Silvestre de Sacy, n'y en eût-il jamais qu'un à la fois. Pour nous, messieurs, livrés par goût à des études modestes, mais qui ne sont pas dénuées d'utilité, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre les leçons et les exemples de notre ancien président. Sans doute il existe des moyens plus faciles et plus prompts pour arriver à la renommée. Nous vivons dans un temps où ce n'est pas toujours ce qui est vrai qu'on recherche, mais ce qui amuse. Néanmoins la mode change à tout instant d'objet; et la vérité, quand elle s'est fait jour, ne change plus.

Certes, quand on songe à l'étendue des pertes que la Société asiatique a faites depuis quelques années, on éprouve involontairement une espèce de

découragement; mais, à mesure que la réflexion vient, on se rassure, et l'on voit que l'avenir n'a jamais été plus riche d'espérance. L'impulsion donnée par M. de Sacy, et par quelques anciens membres de la Société, continue toujours. Dans toutes les parties de l'Europe on voit apparaître des ouvrages dont l'exécution, il y a seulement trente ans, aurait semblé impossible. Pour ne parler que des publications de textes arabes et persans, dont la spécialité rentre dans le domaine de M. de Sacy, il suffira de vous citer l'édition du Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa, publiée en arabe et en latin, à Leipsig, par M. Flügel, aux frais du Comité de traductions de Londres; l'édition de la Chronique arabe de Tabari, imprimée également à Leipsig, en arabe et en latin, par M. Kosegarten. A Paris, sur le théâtre même des travaux de M. de Sacy, notre confrère M. Quatremère publie l'Histoire des Mongols, de Raschid-eddin, en persan, en français, et avec des notes; un autre de nos confrères, M. de Slane, fait imprimer le texte arabe du Dictionnaire des Hommes illustres de l'islamisme, par Ibn-Khallikan. On pourrait encore citer l'édition du texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, qui paraît sous vos auspices, et d'autres ouvrages non moins dignes d'intérêt. Une circonstance que je ne dois point passer sous silence, c'est que tous ces ouvrages sont mis au jour par des élèves de M. de Sacy, et qu'une partie du mérite de l'exécution lui en reviendra de droit.

L'état de prospérité dans lequel se trouvent les études orientales intéresse spécialement la Société asiatique et la France entière. C'est de la France qu'est parti le mouvement qui anime maintenant toutes les universités de l'Europe. C'est M. de Sacy qui a donné une nouvelle vie à l'enseignement de l'arabe et du persan; c'est M. Abel-Rémusat qui a facilité l'étude du chinois; c'est M. Chézy qui a répandu sur le continent la connaissance du sanscrit. L'héritage laissé par ces hommes illustres appartient à la France, et la France en a placé le dépôt dans nos mains. Conservons ce dépôt sacré, et qu'il serve à ceux qui viendront après nous. La Société asiatique, par la réunion imposante de ses membres, par son journal et ses autres publications, contribue autant et plus qu'aucun autre corps littéraire, à diriger et à propager les études orientales. D'un autre côté, la Bibliothèque royale, par ses richesses inépuisables, continue à faire le fond de la plupart des publications analogues qui ont lieu dans les diverses parties de l'Europe. Poursuivons une tâche qui n'a pas été sans honneur pour notre patrie, et qui tend à devenir de plus en plus glorieuse.

REINAUD,

Élève de M. de Sacy, et son successeur dans la chaire d'arabe.

QUATRIÈME LETTRE

Sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence Fresnel.

(Suite.)

TRADITION RELATIVE À MOUDÂD, FILS D'AMR, ROI DE LA MECQUE.

(Extrait et traduit du *Kitâb-alayhâniyy*.)

Moudâd, roi de la Mecque et du Hhidjâz, était fils d'Amr, fils de Hhârits, fils de Moudâd, fils d'Amr, de la tribu de Djourhoum. Son bisaïeul Moudâd avait donné sa fille en mariage à Ismaïl, fils d'Ibrâhîm (Ismaël, fils d'Abraham), l'ami de Dieu. De cette union naquirent douze enfants mâles dont les aînés étaient Ckaydhâr et Nâbit. Le mariage d'Ismaïl avec Ralah, fille du roi djourhoumide, avait été ordonné par Ibrâhîm, et voici à quelle occasion. Après qu'il eut bâti la Mecque et y eut établi son fils, il venait le voir de temps en temps. Dans une de ces visites il l'entendit parler arabe avec des Djourhoumides qui étaient venus trouver Ismaïl dans la nouvelle ville. (Abou'lféda nous apprend que les Djourhoumides *postérieurs* habitaient le Hhidjâz avant l'arrivée d'Ismaël.) La

langue arabe plut à Ibrâhîm; il la trouva belle et ordonna à son fils de prendre femme chez ses voisins. Ismaïl épousa donc la fille de Moudâd, fils d'Amr (roi du Hhidjâz).

[L'auteur de l'*Aghâniyy* raconte tout ce qui précède de son chef et sans citer ses autorités, parce que cette tradition avait cours chez les musulmans, de son temps comme à présent. Maintenant voici ce qu'il nous apprend d'après deux filiations de docteurs qui aboutissent l'une et l'autre à Mouhhammad, fils d'Ishhâck :]

Après la mort d'Ismaïl, Nâbit son fils prit l'intendance de la maison de Dieu (la Kabah), qu'Ibrâhîm avait bâtie. Après la mort de Nâbit, son aïeul maternel Moudâd, fils d'Amr le Djourhoumide, s'empara de l'intendance de la Kabah [les uns disent violemment, les autres par arrangement de gré à gré avec les Ismaēlites] et incorpora dans sa tribu la postérité d'Ismaïl.

Or la tribu de Djourhoum s'était établie, avec son roi Moudâd, sur la partie la plus élevée du terrain où Ibrâhîm bâtit la Mecque; et Ckatoûrâ, avec son roi Samayda, dans la partie basse et le quartier que l'on nomme Adjyâd. Ces deux tribus étaient venues du Yaman. C'était leur coutume de ne se mettre en voyage qu'avec un roi à leur tête. Lors donc que les deux hordes errantes se trouvèrent devant la Mecque, elles virent une belle

ville avec de l'eau et des arbres [1], et s'y établirent. Les deux rois tombèrent d'accord sur le partage du terrain, et chacun demeura content de son lot. Moudâd levait la dîme sur ceux qui entraient à la Mecque par en haut, et Samayda sur ceux qui venaient d'en bas. Pendant quelque temps la bonne intelligence subsista entre eux, aucun des deux n'empiétant sur le domaine de son voisin.

Mais cet état de choses eut un terme : la rivalité se mit entre les deux princes; il y eut conflit de pouvoir, usurpations réciproques, et enfin la guerre éclata entre Djourhoum et Ckatoûrâ. Or l'intendance de la Kabah appartenait à Moudâd à l'exclusion de Samayda. — Moudâd commandait un escadron muni d'armes affilées dont le cliquetis (*ckatkaah*) était devenu proverbial; et l'on dit que le mont *Ckouyckiân*, l'un des monts sur lesquels la Mecque est bâtie, ne fut ainsi nommé que par allusion au cliquetis qui s'y faisait entendre. — Samayda sortit du ravin d'Adjyâd à la tête de ses cavaliers, qui montaient d'excellents chevaux (*djiyâd*); c'est de là, dit-on, que vient le nom du ravin. — Le choc des deux armées eut lieu à Fâdihh, près la Mecque, où l'on se battit avec acharnement. Samayda fut tué et la tribu de Ckatoûrâ humiliée (*foudihhat*); de là le nom de *Fâdihh*.

Aussitôt après la victoire de Moudâd, les deux tribus entrèrent en pourparler et se rendirent à Matâbikh pour y traiter de la paix. Matâbikh est

[1] L'aspect des lieux a bien changé depuis ce temps-là.

un ravin situé au haut de la Mecque; c'est celui que l'on nomme aujourd'hui le ravin d'Ibn-Amir. La paix fut conclue en ce lieu et le gouvernement de la Mecque conféré à Moudâd. Une fois qu'il se vit sans rival et seul maître de la Mecque, il fit égorger des chamelles et des moutons pour un banquet public, et les viandes furent préparées sur le lieu même où la paix avait été conclue (*fatabakhoû hounâka*); de là le nom de Matâbikh que portait anciennement le ravin. — On dit que cette bataille entre Moudâd et Samayda est le premier exemple de la violation des priviléges du territoire sacré[1]. Voici des vers dans lesquels Moudâd, fils d'Amr, célèbre sa victoire :

Nous avons tué le chef de cette tribu par la force ouverte. Après ce coup la tribu était bouleversée, en proie aux plus vives alarmes.

Elle n'avait jamais songé à se donner un autre roi que nous jusqu'au moment où parut Samayda.

Samayda goûta les fruits de son attentat à nos droits, et, au lieu de la royauté qu'il prétendait nous ravir, reçut de nous un morceau qui lui resta dans le gosier; il lui fallut dévorer sa colère.

C'est nous qui avons entretenu en bon état la maison de Dieu. C'est nous qui en avons l'intendance, et nous saurons repousser ceux qui voudraient s'en charger.

Quelle famille, si ce n'est la nôtre, prétendit jamais à ces fonctions? Nous ne les avons point usurpées; nous n'avons point de prédécesseurs à la Mecque.

[1] Il y a donc bien des générations omises entre le Moudâd beau-père d'Ismaïl et le Moudâd en qui finit la dynastie djourhoumide?

Nous sommes rois de père en fils depuis des siècles, — rois, héritiers de rois, qui ne se laissent pas dépouiller.

[Avant d'aller plus loin, je ne saurais m'empêcher de faire observer que ces vers mettent les Ismaëlites hors de cause et sont en contradiction manifeste avec la prose que nous venons de citer. Voici le texte de l'avant-dernier vers :

وَمَا كَانَ يَبْغِى ذَاكَ فِى ٱلنَّاسِ غَيْرُنَا
وَلَمْ يَكُ فِى قَبْلَنَا ثَمَّ مَطْمَعُ

Il y a plus, ce vers serait en contradiction avec un de ceux que je rapporte plus loin et dont voici le texte :

فَنَحْنُ وُلَاةُ ٱلْبَيْتِ مِنْ بَعْدِ نَابِتٍ
نُمَشِّى بِهِ وَٱلْخَيْرُ إِذْ ذَاكَ ظَاهِرُ[1]

[1] Ce dernier vers ne doit point être isolé du suivant, dont voici la véritable leçon :

وَأَنْكَحَ جَدِّى خَيْرَ شَخْصٍ عَلِمْتُهُ
وَأَبْنَاؤُهُ مِنَّا وَنَحْنُ الأَصَاهِرُ

et dont le sens le plus naturel est celui-ci : « Mon aïeul donna sa « fille en mariage au plus noble que je sache; ses fils (c'est-à-dire « les descendants de ce dernier) font partie de notre famille et « nous sommes leurs beaux-pères (leurs alliés). » — Les Ckouraychides, voulant établir historiquement leurs droits éternels et imprescriptibles à l'intendance de la maison de Dieu, dirent aux Arabes : « Le *Nabît* dont il est fait mention dans ce poëme est fils « d'Ismaîl, fils d'Ibrâhîm, l'ami de Dieu, le fondateur de la Kabah,

Si l'on admettait, avec les docteurs musulmans, que Nâbit représente le fils d'Ismaël; mais je n'en vois pas la nécessité, et j'aime mieux supposer que Nâbit est un des ancêtres du roi qui parle. Les fragments de poëme sont nos véritables archives, et j'aime mieux les supposer d'accord que de chercher à les concilier avec une prose inventée après

« notre ancêtre. L'aïeul du poëte djourhoumide est Moudâd l'An-« cien; le personnage qu'il désigne par ces mots, خير شخص (le « plus illustre que je sache), est Ismaïl, et ses descendants sont les « Ckouraychides. » Mais tout cela avait besoin de preuves; il ne suffisait pas de remarquer que le *Nabît* des Arabes était identique avec le *Nebâyôt* de la Genèse, et il n'était pas facile de démontrer que le poëte djourhoumide avait eu Ismaïl en vue dans le second vers. Pour mettre la chose hors de doute, ils changèrent (assez maladroitement selon nous) le premier hémistiche de ce second vers, et le lurent ainsi :

وَكُنَّا لِإِسْمَعِيلَ صِهْرًا وَجِيرَةً
وَأَبْنَاؤُهُ مِنَّا وَنَحْنُ الأَصَاهِرُ

sans s'inquiéter de la répétition *kounnâ ssihran* et *nahhnou 'lassâhirou*, « nous sommes les beaux-pères et les hôtes d'Ismaïl, etc. » Cette falsification est consignée dans l'ouvrage de Schultens intitulé *Monum. vetust. Arabiæ*, p. 9.

Voilà le point de vue d'où j'envisage le procès, tout en reconnaissant qu'à la distance où nous en sommes et avec les pièces que nous avons en main, il est difficile de le juger d'une manière inattaquable. — Quoi qu'il en soit, les deux vers du poëme où il est question de Nâbit ne nous permettent pas de douter que, sous la dynastie djourhoumide, il n'y eut à la Mecque une famille très-illustre, distincte de la famille régnante et alliée avec elle par un mariage. Mais il résultera toujours du rapprochement de ce poëme avec celui où il est question de Samayda, qu'il n'y eut jamais conflit d'autorité ou seulement rivalité entre les deux familles.

coup. — Je suis très-peu porté à croire que ce nom de *Nâbit*, que les juifs d'Arabie ont identifié avec le *Nebâyôth* de la Bible (*Genèse*, xxv, 13), parce que ces deux noms ont les mêmes lettres radicales, est le chaînon au moyen duquel les premiers musulmans s'efforcèrent de rattacher leurs annales à celles des Hébreux. Quant à *Ibrâhîm*, *Ismaïl* et *Ckaydâr*, il n'y a pas de danger qu'on les rencontre dans les vieux poëmes arabes, — non plus que la tribu soi-disant yamanite de *Ckatoûrâ*, qu'on chercherait en vain dans les généalogies du Yaman, et qui semble vouloir représenter la postérité d'Abraham par Cetura; car le nom soi-disant arabe de mon texte est évidemment transcrit de l'hébreu. — Enfin le fatras étymologique dont je vous ai donné la traduction fidèle prouve que c'est un *docteur* qui parle et non un Arabe de la vieille roche. — Mais continuons.]

Outhmân, fils de Sâdj, rapporte dans son Histoire, sur le témoignage d'un docteur qu'il ne nomme pas, qu'un torrent ayant pénétré dans la Kabah, renversa l'édifice. Les Djourhoumides rebâtirent la maison de Dieu sur le plan d'Abraham. L'architecte fut un homme de leur tribu nommé Amr et surnommé *Djâdir* (constructeur de murs, maçon) — ou *Abou'ldjadara* (le père des maçons), parce que sa postérité est connue sous ce nom de Djadarah. [Suivant le *Ssahhâhh*, les Djadarah sont de la tige d'Azd.]

Dans la suite des temps les Djourhoumides commencèrent à traiter légèrement et avec irrévérence les choses de la maison de Dieu. Le saint lieu fut profané et par une tentative de vol et par un acte impudique. De la Kabah dépendait un trésor; c'était un puits situé dans l'intérieur de l'édifice et où l'on entassait depuis des siècles tout le mobilier des offrandes. A cette époque le puits était sans fermeture. Cinq hommes de la tribu de Djourhoum complotèrent de dérober tout ce que la piété y avait entassé. Quatre d'entre eux se postèrent aux quatre coins de la maison, et le cinquième s'aventura dans le puits; mais Dieu (dont le nom soit exalté!) le retourna bout pour bout, en sorte qu'il tomba la tête en bas, les pieds en l'air, et se tua. Les quatre autres prirent la fuite. — On rapporte qu'Içâf (ou Açâf) et Nâïlah étant entrés dans la maison de Dieu et s'y étant livrés à la fornication, Dieu les transforma en deux pierres (ou statues?), que l'on retira ensuite et qui furent posées en dehors de la Kabah. D'autres disent qu'Içâf n'avait point commis avec Nâïlah le péché de fornication, mais qu'il s'était borné à l'embrasser. — Le même auteur, Oûthmân, fils de Sâdj, rapporte, sur la foi d'Abou'-zzinâd, qu'Açâf était fils de Souhayl (c'est le nom de l'étoile Canope), et Nâïlah fille d'Amr, fils de Dhib (le Loup, constellation australe), et selon d'autres fille immédiate de Dhib. — Les deux pierres furent donc enlevées de la Kabah et érigées en dehors, comme un monument des vengeances

divines devant servir d'épouvantail à tous ceux qui le verraient. — Lorsque ensuite la tribu de Khouzâah se fut emparée de la Mecque, on oublia l'histoire d'Içâf et Nâïlah; et l'un des rois de cette tribu, Amr, fils de Louhhayy, invita les Arabes au culte de ces deux pierres (ou statues), leur disant : « Ces « deux pierres n'ont été érigées en ce lieu que parce « que nos pères les adoraient. » Ckoussayy, fils de Kilâb, de la tribu de Ckouraysch, ayant obtenu dans la suite des temps l'intendance de la Kabah, transféra les deux pierres en face de l'édifice, sur l'emplacement du puits de Zamzam, qui devint le lieu des sacrifices.

[Voici ce que dit Djawhariyy touchant ces deux idoles :

وإساف ونائلة صنمان كانا لقريش وضعهما عمرو بن لحي على الصفا والمروة فكان يذبح عليهما تجاه الكعبة وزعم بعضهم أنهما كانا من جرهم إساف بن عمرو ونائلة بنت سهل (sic) فجرا في الكعبة فمسخا حجرين ثم عبدتهما قريش

Selon cet auteur, qui a été suivi par celui du *Ckâmoûs*, on immolait les victimes *sur* Içâf et Nâïlah. Suivant la tradition d'Outhmân, fils de Sâdj, on les immolait *auprès, à côté*. Ces deux pierres étaient-elles deux statues? Avaient-elles l'une la forme d'un homme, l'autre la forme d'une femme,

ou simplement la forme d'un autel? C'étaient peut-être deux statues, chacune avec un piédestal servant d'autel. — La tradition dit qu'Içaf et Nâïlah furent changés en *pierres*, rien de plus. Or le culte des pierres brutes était si bien établi en Arabie, que nous en voyons encore une trace manifeste dans la profonde vénération des musulmans pour la pierre noire fixée à l'un des angles de la Kabah[1]. — Cette question me paraît difficile à décider.]

Le narrateur revient à l'histoire de la décadence et de la chute de la monarchie djourhoumide.

« Lors donc, dit-il, que les profanations se furent « multipliées à la Mecque, le prince qui régnait en « ce temps-là, Moudâd, fils d'Amr, fils de Hhârith, « fils de Moudâd, c'est-à-dire l'arrière-petit-fils du « beau-père d'Ismaël [suivant la tradition apocryphe « par laquelle nous avons débuté], harangua en ces « termes le peuple qu'il gouvernait :

[1] J'ai changé d'opinion sur la pierre noire depuis le retour d'un jeune esclave que j'envoyai à la Mecque, lors du dernier hhadj, pendant mon séjour à Djeddah. Le témoignage d'un enfant me paraît préférable à celui d'un adulte sur une question aussi délicate; il est d'ailleurs confirmé par celui d'un autre enfant et de deux renégats. Mon petit eunuque avait vu au Caire un buste en marbre chez le docteur Pruner, et m'assura, à son retour de la Mecque, que la pierre noire était du même genre; que les yeux et le nez étaient encore visibles, et que la bouche seule avait disparu (sans doute sous les baisers des fidèles). Je pense donc que cette pierre était originairement une tête d'idole, et je ne doute plus qu'Içaf et Kâilah ne fussent deux statues *.

* Note envoyée postérieurement. — J. M.

« O mon peuple! gardez-vous de la prévarication; « car le prévaricateur ne dure point. Souvenez- « vous de ce qui advint aux Amalécites du temps « de vos pères. Ils traitèrent avec mépris le Hharam « [les lieux inviolables, le territoire sacré]; ils ne « respectèrent point ce qui est saint; aussi la dis- « corde entra-t-elle dans leur camp, tant qu'à la fin « vos pères devinrent les plus forts et les chassèrent « de notre pays. Après cela Dieu les dispersa dans « le monde. Ne violez donc point les lois du terri- « toire sacré. N'outragez point par votre irrévérence « la sainteté de la maison de Dieu. Ne traitez point « d'une manière inique celui qui vient à cette maison « plein de respect pour ses priviléges, ou tel autre « qui vient à la ville sainte pour vendre ses mar- « chandises, ou tel autre qui demande une de vos « filles en mariage. Que si vous persévérez dans « l'iniquité, je crains que vous ne soyez enfin réduits « à sortir de ces lieux d'une sortie misérable et « ignominieuse, et d'une sortie sans retour, — à tel « point que vous n'aurez pas même la permission « de visiter cette maison, votre forteresse et votre « asile, un asile où l'oiseau même est en sûreté; « — à tel point que vous n'oserez plus mettre les « pieds sur le territoire sacré qui l'environne.

« — Et qui nous en bannira? demanda un Djour- « houmide nommé Midjdâ; ne sommes-nous pas « la tribu la plus riche, la plus puissante, la plus « inattaquable de toutes les tribus arabes?

« — Lorsqu'arriveront les choses que je vous

« annonce, répartit Moudâd, ce que vous dites « maintenant aura cessé d'être vrai. Vous avez vu « [des yeux de l'esprit] comment Dieu traita les « Amalécites ? »

Le narrateur continue ainsi : « La tradition rap« porte que les Amalécites ayant violé les priviléges « du territoire sacré, Dieu tout-puissant suscita « contre eux des fourmis de la plus petite espèce « (*naml*), qui les forcèrent à évacuer la Mecque[1]. « Ensuite Dieu leur envoya la sécheresse et la fa« mine, leur montrant à l'horizon des pâturages « verdoyants. Ils marchaient sans cesse vers ces pâ« turages et les voyaient devant eux sans pouvoir « jamais les atteindre, poussés par la sécheresse « qui était toujours à leurs trousses. Dieu les ra« mena ainsi jusqu'à leur terre natale, où il leur « envoya le *Toûfân*. » [Le narrateur fait observer que ce mot signifie ici la *mort;* il se prend ordinairement dans le sens de *déluge*[2].]

[1] Je ne sais pas si Ælius Gallus se plaint des fourmis dans la relation que Strabon nous a transmise de son expédition; mais je puis certifier que le *naml* est une des plaies du Tihâmah. Dans les maisons qui en sont infestées, comme la mienne, on a toutes les peines du monde à s'en garantir. A mon entrée ici, la première chose que j'ai dù faire a été d'isoler mes provisions et tout mon mobilier, en faisant plonger les pieds des lits, des tables, des *sarîr* ou lits de repos dans des jattes pleines d'eau salée.

[2] Le mot *ghayth*, que j'ai rendu par celui de *pâturage*, signifie aussi *la pluie* et *le nuage* qui l'apporte: c'est même la signification primitive; mais je ne crois pas qu'il soit ici question du mirage. premièrement parce que le narrateur se serait exprimé différemment s'il avait voulu parler de ce phénomène; deuxièmement parce

Moudâd, voyant les hommes de sa tribu persévérer dans le crime, prit le trésor le plus précieux de la maison de Dieu; c'étaient deux gazelles d'or et des sabres (*gladii*) de Mardj-alckalaah [nom d'un lieu du désert d'où l'on tirait les bons sabres, selon le *Ssahhâhh* et le *Ckâmoûs;* mais, si cela est exact, Mardj-alckalaah devait être un entrepôt du commerce de l'Inde. Ailleurs le *Ckâmoûs* dit qu'il y a dans l'Inde une ville nommée Ckalah, de laquelle on tire des sabres et du cuivre ou du plomb (*rassâss*), appelés *ckaliques* pour cette raison. Le mot du texte, *ckalaïyyahh* ou *ckaliyyah,* ckaliques ou ckalaïques, peut se rapporter à l'un ou à l'autre de ces lieux]. Ayant creusé une fosse à l'endroit même où se trouve le puits de Zamzam, il y enfouit les gazelles d'or et les sabres.

Sur ces entrefaites arrivèrent les tribus mises en déroute par la rupture des digues de Marib, ayant avec elles la prophétesse Tarîckah, qui leur avait annoncé ce désastre, et à leur tête Mouzayckiyâ, le même qu'Amr, fils d'Amir, fils de Thalabah, fils d'Amroulckays, fils de Mâzin, fils d'Azd,

que le mirage n'a rien de miraculeux et qu'un Arabe ne peut pas concevoir qu'on prenne cela pour de l'eau, quoiqu'il reconnaisse avec nous la ressemblance de ces deux aspects. En Arabie et en Égypte, le mirage ne fait illusion à personne, pas même aux enfants. Mais il est très-possible que les Romains d'Ælius Gallus aient été, comme les Français de l'armée d'Égypte, les misérables jouets d'un semblant que tout étranger prend, au moins la première fois, pour une réalité, et que ce fait ait donné lieu à la fable de mon texte.

fils de Ghawth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yaroub, fils de Ckahhtân [1].

Lorsqu'elles furent près de la Mecque, Tarîckah leur dit : « J'en jure par mes propres paroles, et « nul autre que le sage des sages, le seigneur de « tous les peuples, des Arabes et des Barbares, ne « m'inspire ces paroles. » — Le peuple lui dit : « Qu'y « a-t-il de nouveau, Tarîckah? » — Elle reprit ainsi, prophétisant sur le mètre radjaz :

« Prenez un chameau à la bouche bien fendue ;
« Baignez-le dans son propre sang ;
« Vous aurez la terre de Djourhoum,
« Et serez les hôtes de SA maison sainte. »

Arrivées aux portes de la Mecque, les tribus firent halte, et Amr (Mouzayckiyâ), leur chef, députa aux habitants son fils Thalabah, qui leur parla ainsi au nom des tribus émigrantes :

« Sortis de notre patrie et réduits à en chercher « une autre, nous n'avons point encore trouvé de « canton dont les habitants aient consenti à se serrer « un peu pour nous faire place et à nous donner

[1] Il est évident que l'auteur de l'*Aghâniyy* a la louable prétention de nous donner tous les degrés entre Mouzayckiyâ et Ckahhtân, et je crois que le meilleur généalogiste du Yaman, au temps de Mahomet, n'aurait pas pu fournir un degré de plus que l'auteur de l'*Aghâniyy*. Mais si le Sabâ des Arabes est le même que celui de la Bible, ce dont je ne doute point, il y a nécessairement un nombre très-considérable de générations omises et à jamais perdues entre lui et Mouzayckiyâ. — Maintenant où commencent les lacunes? jusqu'où va la filiation continue? C'est ce que j'ignore.

« l'hospitalité en attendant le retour de nos explo-« rateurs; car nous avons envoyé des hommes à la « recherche d'un territoire propre à notre établisse-« ment. Veuillez donc bien nous accorder un peu « d'espace sur vos terres et nous permettre d'y rester « le temps de reprendre haleine, — jusqu'à ce que « nous sachions de nos éclaireurs si nous devons « aller au nord ou à l'orient. Dès que nous aurons « appris de quel côté nous avons le plus de chances « de repos, nous nous dirigerons incontinent de ce « côté-là. Nous espérons que notre séjour chez vous « sera très-court. »

Les Djourhoumides répondirent à cette prière par un refus grossier, et, persuadés, dans leur orgueil, qu'ils n'avaient point de ménagements à garder avec les nouveaux-venus, ils leur dirent : « Non, « de par Dieu, nous ne nous mettrons point à l'étroit, « nous et nos bêtes, pour le plaisir de vous rece-« voir. Allez où vous voudrez; nous n'avons que « faire de vous. »

Mouzayckiyâ, informé de cette réponse, leur envoya un second message ainsi conçu :

« Il faut absolument que je passe chez vous une « année entière en attendant le retour des messagers « que j'ai expédiés pour explorer le nord et l'orient. « Si vous me laissez prendre pied et me recevez de « bonne grâce, je vous en saurai gré et nous nous « partagerons les pâturages et les eaux; mais, si « vous vous refusez à cet accommodement, je m'é-« tablirai chez vous malgré vous. Alors, quand vous

« ferez paître vos troupeaux sur nos terres, vous « n'aurez que les restes de notre propre bétail; et, « si vous voulez boire à nos puits, vous n'aurez « que la vase. Si vous tentez de me repousser « par la force, je me battrai avec vous, et, si je « suis vainqueur, je prendrai vos femmes et tuerai « vos mâles; et de ceux qui se sauveront, je n'en « laisserai pas approcher un seul du territoire sa« cré. »

Les Djourhoumides, pour toute réponse, envoyèrent une armée contre Mouzaycki yâ; et l'on se battit trois jours, durant lesquels le courage et la fermeté furent portés au comble, tant d'un côté que de l'autre, avant que Dieu, qui soutenait les combattants, dispensât la victoire. Enfin les Djourhoumides furent mis en déroute et très-peu des leurs échappèrent à la mort.

Or Moudâd, fils d'Amr, n'ayant point approuvé cette guerre, n'y avait pris aucune part. Voyant ses sujets déconfits, — « Je vous l'avais bien dit, » s'écria-t-il. [Le roi Moudâd est le roi Dagobert de la Mecque.] Ensuite il partit, lui, sa femme et ses enfants, et alla s'établir à..... [1] et aux environs, où sont encore aujourd'hui les restes de ce peuple jadis si puissant. Tous les autres périrent par l'épée.

Les Khoutzâïtes, conduits par Mouzayckiyâ, étant entrés en possession de la Mecque, les descendants

[1] Il y a dans mon texte *Foutoûna*, et le mot est répété deux fois; mais je ne trouve point ce nom dans le *Kâmoûs* et ne sais à quel lieu il se rapporte.

d'Ismaël leur représentèrent qu'ils n'avaient pris aucune part à la guerre des Djourhoumides et demandèrent la permission de rester dans le Hhidjâz avec les vainqueurs. Cette permission leur fut accordée.

Cependant Moudâd, fils d'Amr, fils de Hhârith, avait un violent désir de revoir la Mecque sa patrie, autrefois son royaume; et, ayant été informé de la permission accordée aux Ismaëlites, il députa un message aux Khouzaïtes à l'effet d'obtenir la même faveur. Il faisait valoir, à l'appui de sa demande, ses efforts pour détourner son peuple de la concussion envers les pèlerins, et, en dernier lieu, de la guerre à laquelle il n'avait point voulu participer. Mais Khouzâah, la tribu victorieuse, refusa de le recevoir et lui interdit, à lui et à sa famille, et à ce qui restait des Djourhoumides, l'entrée du territoire sacré. — Amr, fils de Louhhayy, le nouveau roi de la Mecque[1], dit à son peuple : « Celui « de vous qui rencontrera un Djourhoumide dans « le voisinage du Hharam peut le tuer; on ne re- « demandera point le sang d'un Djourhoumide. »

Or il advint que les chameaux appartenant au roi exilé éprouvèrent le désir, naturel à ces animaux, de revoir les lieux où ils avaient accoutumé de paître, et quittèrent les pacages de Foutoûnâ, se dirigeant sur la Mecque. Le roi Moudâd courut après eux, et, les suivant à la piste, arriva jus-

[1] Voilà encore un anachronisme. Amr, fils de Louhayy, est arrière-petit-fils d'Amr-Mouzaykiyâ.

qu'aux montagnes qui avoisinent la Mecque du côté d'Adjyâd. Parvenu sur le mont Abou-Ckoubays, il aperçut ses chameaux dans la vallée de la Mecque; mais, n'osant y descendre, il eut le chagrin de les voir égorger et manger. De retour dans sa famille, il chanta les vers suivants [fragment de poëme]:

Comme s'il n'y eût point eu d'habitants heureux de leur habitation entre Hhadjoûn et Safâ! Comme s'il n'y eût point eu à la Mecque de causeries nocturnes!

Comme s'il n'y eût point eu des gens établis à Wâcit et aux environs, jusqu'au point où s'infléchit la vallée d'Arâkah!

C'était nous, c'était nous qui habitions ces lieux chéris! Mais les vicissitudes des nuits et la fortune contraire nous en ont expulsés.

Au lieu de cette patrie, mon Seigneur (Dieu) nous a assigné une demeure étrangère où l'on entend les hurlements du loup, où l'ennemi nous menace nuit et jour.

Voici ce que je dis, alors que l'homme exempt de soucis se livre au sommeil et que moi je veille en présence de la constellation du Lion: Vivent à jamais Souhayl et Amir!

Au lieu de leurs figures amies, j'ai maintenant pour vis-à-vis des figures odieuses, celles de Hhimyar et de Youhhamir.

[Ce vers prouve que les restes de Djourhoum se retirèrent dans le Yaman, ce qui est conforme à une tradition rapportée par Schultens.]

Mais, quand le monde entier nous repousserait de son sein, quand nous n'aurions que des ennemis sur la terre et que nos vies devraient se passer à haïr et à combattre,

Nous n'en sommes pas moins et nous n'en serons pas moins les intendants de la maison de Dieu, les successeurs de Nâbit; c'est à nous qu'il appartient de faire tourner les

pèlerins autour de la Kabah, et notre noblesse n'est pas douteuse.

Mon aïeul donna sa fille en mariage au plus noble que je sache; les descendants de ce dernier font partie de notre famille; nous sommes leurs beaux-pères.

Mais le roi tout-puissant nous a exilés de sa maison; c'est ainsi que le Destin bouleverse les conditions humaines.

Nous sommes devenus la fable des nations après en avoir été l'envie. C'est ainsi que les années nous ont mordus en se succédant.

Oh! oui, nous avons raison de pleurer au souvenir de l'asile inviolable, et des lieux consacrés, et de cette maison dont les passereaux et les colombes n'ont rien à craindre de l'homme.

Qui donc nous a remplacés sur le mont Adjyâd, et au bord du ravin, et sur les hauteurs environnantes?

La vallée de Mina est déserte; on dirait que Moudâd et les deux tribus d'Adiyy ne l'animèrent jamais de leur présence.

Que me vaudront l'Espérance et le Calme? Me donneront-ils un seul des biens que je souhaite? Que me vaudront l'Impatience et la Crainte? Me sauveront-elles d'un seul malheur?

On rapporte encore à Moudâd les vers suivants :

Marche, marche, ô peuple heureux! Un jour viendra où tu ne marcheras plus de l'avant.

Ce que vous êtes, nous le fûmes; mais la fortune nous a changés, et ce que nous sommes aujourd'hui, vous le deviendrez à votre tour.

Poussez vos montures et rendez-leur la bride, et terminez vos affaires avant que la Mort ne vous atteigne.

Pour nous, le Temps nous a accablés de ses rigueurs, il nous a écrasés; et nous ne sommes plus aujourd'hui que les membres épars d'un corps qui a péri.

Et pourtant nous fûmes les rois des nations, et avant vous nous habitions le territoire sacré; nous en étions les hôtes et les maîtres.

Suivant une tradition que l'on fait remonter à Abd-alazîz, fils d'Imrân (je ne connais pas la valeur de ce témoignage), un peu avant l'islamisme, Abou-Salamah, fils d'Abd-alaçad le Makhzoûmide, s'était mis en route pour le Yaman avec quelques hommes de la tribu de Ckouraysch, et racontait ainsi un incident remarquable de son voyage :

« Nous perdîmes la route et fûmes surpris par la « soif. Je dis à mes compagnons : Ma chamelle me « résiste et ne veut pas aller où je la pousse; si je « la laissais aller pour voir où elle nous mènera? « — A la bonne heure, me répondit-on. — Nous « nous laissâmes donc mener par ma chamelle, qui « nous conduisit à un puits près duquel se trou- « vaient des habitations. Nous demandâmes à boire, « et l'accès des eaux nous fut accordé. Quand « nous nous fûmes désaltérés, un homme vint « à nous et nous dit : A quelle tribu appartenez- « vous? Nous répondîmes : A Ckouraysch. L'homme « qui nous avait interrogés retourna aussitôt sur « ses pas et alla au pied d'un arbre situé près du « puits. Là il eut quelques instants d'entretien avec « un personnage invisible; puis il revint à nous « et nous dit : Qui de vous veut venir avec moi « jusque-là, à deux pas? — Sur cette invitation, je « me détachai de la bande et le suivis jusqu'au pied « de l'arbre, où j'aperçus comme un nid suspendu

« aux branches. Mon guide, s'étant arrêté, cria : « O père! Alors je vis un vieillard décrépit sortir « du nid une tête branlante. — De quelle tribu es- « tu? me demanda le vieillard. — De Ckouraysch. « — De quelle branche? — Des Banoû-Makhzoûm. « — De quelle famille? — Je suis, lui répondis-je, « Abou-Salamah, fils d'Abd-alaçad, fils de Hilâl, « fils d'Abdallâh, fils d'Amr, fils de Makhzoûm, fils « de Yackzhah. — Halte-là, me dit le vieillard; « Yackzhah et moi sommes du même âge. Sais-tu « quel est l'auteur de ces vers si connus :

« Comme s'il n'y eût point eu d'habitants heureux de leur « habitation, etc.

« — Je l'ignore. — C'est moi, me dit-il; je suis Amr, « fils de Hhârith, fils de Moudâd le Djouroumide. « — Sais-tu pourquoi Adjyâd fut ainsi nommé « Adjyâd? — Non. — Parce que le sang y coula par « flots (*djâdat biddimâ*) le jour où les guerriers de « Ckatoûrâ nous livrèrent bataille. Sais-tu pourquoi « le mont Ckouayckiân fut ainsi appelé? — Non. — « A cause du cliquetis que firent entendre nos ar- « mures (*tackackou*) quand nous nous élançâmes de « cette montagne pour aller à leur rencontre. »

NOTES.

Quelque peu de fond que l'on puisse faire sur ces traditions, elles se rapportent à une époque si intéressante et si peu connue, qu'il est de notre devoir de les éplucher avec soin pour en tirer historiquement tout le parti possible. —

J'ai déjà fait observer que *Ckatoûrâ* est un nom biblique; c'est celui de *Ceturâ*, seconde femme d'Abraham. Il est assez remarquable que le nom de *Samayda*, roi des Ckatoûrides, est tout à la fois arabe et biblique; car *Schemîda* est le nom d'un des enfants de Galaad, et *Schamayda* se trouve dans un fragment de poésie arabe. Mais, pour Ckatoûrâ, c'est en vain qu'on le chercherait dans les monuments de la littérature dont je m'occupe, c'est-à-dire de la littérature païenne, ou même dans le *Ssahhâhh* de Djawhariyy. La tribu de Ckatoûrâ n'est point du nombre de celles dont les généalogistes du Yaman ou de Moudar ont fait mention; et cependant ceux du Yaman remontent fort haut, puisqu'ils parlent de Sabâ, qui est bien certainement le Schebâ de la Genèse.

Mais, me direz-vous, ce n'est point dans les généalogies dont le souvenir s'était conservé au temps de Mahomet qu'il faut chercher les noms bibliques; car, de l'aveu même des Arabes, ces généalogies n'ont aucune certitude au delà du vingtième aïeul de Mahomet pour ce qui concerne les Arabes moustarides ou maaddides; et quant aux Yamanites, quoiqu'ils remontent fort haut, leurs généalogies offrent d'immenses lacunes. Interrogez plutôt les docteurs qui vous ont transmis quelques traditions sur les tribus primitives.— C'est ce que je fais; mais je vous avoue que j'ai peu de foi à la plupart de ces traditions. Je crains qu'elles n'aient été forgées au commencement de l'islamisme pour rattacher à la Bible l'histoire ancienne de l'Arabie.

Ce que je crois, sur la foi de Ssouyoûtiyy, c'est que les Arabes, au temps de Mahomet, avaient conservé les noms des principales tribus qui constituaient la population primitive de la péninsule. Voici ces noms :

Ad, Thamoûd, Oumayyim, Abîl, Tasm, Djadîs, Amlîck, Djourhoum, Wabâr, Djâcim.

Où sont leurs correspondants bibliques? Je ne vois dans tout cela que Amlîck qui saute aux yeux; c'est bien le mot hébreu dont nous avons fait les Amalécites. Avec un peu de complaisance, *Letoûschim* et *Leoummîm*, deux enfants de

Dedân, fils de Yockschân, fils de Cethura, seconde femme d'Abraham, deviennent *Tasm* et *Oumayyim* par la suppression du *lâm* de l'article arabe, et un petit changement dans ce que nous appelons *la forme* et ce que les grammairiens arabes nomment *le poids;* à cela près il est certain que les radicales sont les mêmes dans l'hébreu et l'arabe. Voilà donc trois noms arabes sur dix que je retrouve dans la Bible. Procédons maintenant d'une manière inverse; prenons les noms bibliques des enfants d'Ismaël et de Cethura, et cherchons leurs correspondants en arabe. Voici ces noms d'après le système de transcription que j'ai adopté pour les mots arabes :

Enfants de Cketoûrâh : Zimrân, Yockschân, Medân, Midyân, Yischbock, Schoûhh.

Enfants de Yockschân : Schebâ, Dedân.

Enfants de Dedân : Asschoûrîm, Letoûschîm, Leoummîm.

Enfants de Midyân : Ayfâh, Ayfer, Hhanoûkh ou Hhanôk, Abîdâ et Aldââh.

Enfants d'Ischmaéél : Nebâyôth, Ckéédâr, Adbéél, Mibsâm, Mischma, Doûmâh, Massâ, Hhadar, Thaymâ ou Téémâ, Yetoûr, Nâfisch, Ckéédmâh.

J'ai déjà dit que Nebâyôt a été identifié avec le *Nâbit* des Arabes. Les radicales sont bien les mêmes dans les deux mots, mais les formes ne se ressemblent pas. On peut en dire autant, je l'avoue, de *Letoûschîm* et de *Leoummîm*, que j'ai identifiés avec Tasm et Oumayyim (ce dernier mot est probablement le Ἀλλουμαιῶται de Ptolémée, moins l'article arabe, dont il a doublé le *lâm*). Quant à Schebâ, qui est bien certainement le Sabâ des Arabes, il est remarquable que la Bible nous donne le choix entre trois extractions différentes de ce même personnage, qui, comme on sait, représente tout à la fois un homme et une nation. Quand les Arabes, devenus musulmans, ont voulu calquer leurs généalogies sur celles de la Genèse, ils ont adopté pour Sabâ la généalogie du chapitre x, vers. 25 et suivants, d'après laquelle ce personnage serait issu de Yocktân; alors ils ont

identifié hardiment leur prophète Hoûd avec Éber, et leur Ckahhtân avec Yocktân. Dans la portion du *Kitâb-alickd* qui est consacrée aux généalogies, on trouve la liste complète des enfants de Ckahhtân (supposé le même que Yocktân ou Joctân), évidemment transcrite du chapitre x de la Genèse, mais avec des variantes assez remarquables. Je n'ai plus en ce moment le texte d'Ibn-Abd-rabbouh sous les yeux. Je me rappelle seulement d'une manière très-distincte que Hadôrâm est remplacé par Djourhoum.

Dedân est concomitant de Schebâ dans deux généalogies bibliques, celle du chapitre x, verset 7, et celle du chapitre xxv, verset 3. Schebâ ou Sabâ représente le sud de l'Arabie, et Dedân le nord. Autrefois, comme à présent, il devait y avoir un mot pour le Yaman ou la population civilisée du midi, et un mot pour la population errante du désert, parce que ces deux grandes divisions tiennent à la nature même du sol et de ses productions. Depuis longtemps on se sert abusivement du mot Hhidjâz pour représenter tout ce qui est au nord du Yaman, et l'on dit le Hhidjâz et le Yaman comme on disait autrefois Sabâ et Denân; car vous savez qu'il n'y a pas de mot arabe correspondant au mot français *Arabie*. Or plusieurs races se sont succédées dans le Hhidjâz, le Nadjd, etc. A laquelle de ces races appartient la dénomination de Dedân? Je suppose que c'est à la dernière ou celle des Arabes moustaribes, qui descendaient tous de Adnân, fils d'*Oudad*. Oudd et Oudad sont les plus anciens noms moustaribes ou maaddiques que nous connaissions de science certaine, et la terminaison *ân* est une désinence grammaticale de la langue hébraïque. On peut donc dire que les radicales sont les mêmes, à un *hamzah* près, dans l'hébreu et l'arabe, — c'est-à-dire dans le mot *Dedân* et le mot *Oudad*. Ceci est le point de vue étymologique, auquel je me borne pour le moment. Sous le point de vue généalogique, Sabâ et Dedân sont frères, et selon une tradition rapportée par Aboulféda, Djourhoum, qui régna sur le Hhidjâz, était frère de Yaroub, fils de Ckahhtân, qui régna sur

le Yaman. Yaroub représente Sabâ, qui est un de ses descendants, et Djourhoum peut représenter Dedân. Sous ce point de vue Djourhoum serait une peuplade moutaarribe ou joctanide. Je reviendrai sur ce dernier point.

Voici la liste biblique des enfants de Yocktân :

Almôdâd, Schâlef, Hhadarmâweth, Yârahh, Hadôrâm, Oûzâl, Dicklâh, Awbal, Abimâéél, Schebâ, Ofir, Hhawîlâh, Yôbâb.

Awbâl a les mêmes radicales qu'*Abîb*, qui est, selon les Arabes, une des tribus primitives. — Schebâ est toujours le Sabâ des Arabes, et *Hhadarmâweth*, le même mot lettre pour lettre que *Hhadramawt*, nom d'un pays qui s'appelle encore aujourd'hui comme il s'appelait du temps d'Abraham. Mais *Hhadramawt*, étant un nom de terre et non pas un nom d'homme, n'a rien à faire ici, non plus que *Yaman*, *Hhidjâz*, *etc*.

Ainsi que je vous l'ai dit, Ibn-Abd-rabbouh, ou l'auteur qu'il a suivi, identifie le Hadôrâm de la Bible avec le Djourhoum des Arabes. A lui permis. Quant à *Amâléêck*, qui ne figure point parmi les noms bibliques que j'ai relatés, la Genèse le considère sous deux points de vue totalement différents : — ou comme un rejeton d'Esaü, ou comme un peuple de la plus haute antiquité et qui existait déjà du temps d'Abraham. Cette dernière opinion est celle des Arabes. Pour compléter cette revue, je devrais transcrire ici la liste des enfants d'Esaü ; mais j'aime mieux vous renvoyer au chapitre xxxvi de la Genèse, où je ne crois pas que vous trouviez les noms antiques d'*Ad*, *Thamoûd*, *Djadîs*, *Djourhoum*, *Wabâr* et *Djâcim*, — à moins qu'*Ad* ne soit *Adâh*, femme d'Esaü ; mais je puis vous certifier que les Arabes n'ont jamais considéré Ad comme une femme.

Ainsi les noms les plus fameux de l'antique Arabie, Ad et Thamoûd, dont il est si souvent question dans l'Alcoran, ne se retrouvent point dans la Bible.

Parmi les noms bibliques que j'ai cités, *Doûmâh* et *Taymâ* peuvent donner lieu à des rapprochements assez plausibles.

—Vous les trouverez dans le dictionnaire de Gesenius.— Cependant je suis porté à croire que Taymâ ou Téémâ est plutôt تَيْمُ اللّٰه, c'est-à-dire عَبْدُ اللّٰه, que toute autre chose. Quant à *Mischmâ*, c'est bien un nom arabe maaddique, mais un nom moderne;—je ne le connais pas comme nom de tribu.

Le nom de Djâthir (Gether) ne se trouve point dans le *Ssahhâhh*, non plus que la racine *djîm-thâ-râ*. Il se trouve dans le *Ckâmoûs*, mais évidemment emprunté à la Bible.— On peut en dire autant d'Awss ou Awd, père des tribus d'Ad et Abîl.

Relativement à ce nom d'*Awd*, je trouve dans le *Ssahhâhh* un renseignement assez curieux que je consigne ici pour mémoire.—Awd est le nom d'une idole à laquelle les Banoû-Bakr-ibn-Wâïl rendaient un culte;—et *Saïr*, écrit de la même manière que le *Seïr* de la Bible, était une idole particulière aux Anazah. Je ne crois pas que Pococke ait parlé de ces deux divinités. Or, selon la Bible, Seïr n'est pas seulement le nom d'une contrée montagneuse, c'est aussi le nom d'un chef horréen père de plusieurs tribus (*Genèse*, chap. XXXVI, v. 20). Il en est de même de عَوْض, en hébreu עוץ (Us) : c'est tout à la fois un nom de pays et un nom d'homme dans la Genèse. En arabe, c'est celui d'une idole. Voici un vers où se trouvent ces deux noms :

حَلَفْتُ بِمَائِرَاتٍ حَوْلَ عَوْضٍ
وَأَنْصَابٍ تُرِكْنَ لَدَى ٱلسَّعِيرِ

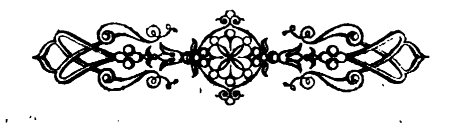
J'en jure par les ruisseaux de sang qui coulent autour d'Awd et par les pierres levées (ou monuments) laissés près de Saïr.

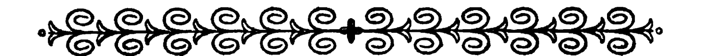
Il appartient à l'Aschâ,—ou peut-être à Djarîr. Ces deux noms arabes représenteraient-ils les deux personnages bibliques transformés en dieux?

(*La suite dans un prochain numéro.*)

M. W. H. Wathen, premier secrétaire du gouvernement de Bombay, vient de publier une grammaire du dialecte sindhi. M. Wathen n'a jamais visité le pays de Sindh; mais il a emprunté tous ses secours à des hommes de ce pays qui, dans ces vingt ou trente dernières années, ont émigré de Tatta pour venir se fixer à Bombay. Un vocabulaire assez étendu suit la partie grammaticale de l'ouvrage.

M. Lane, connu par son excellent ouvrage intitulé *the modern Egyptians*, vient de publier, à Londres, le premier cahier d'une nouvelle traduction des *Mille et une nuits*, accompagné d'un commentaire étendu. L'ouvrage entier formera 3 vol. in-8°. (Le prix du cahier est de 1 sh.)





JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1838.

QUATRIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence FRESNEL.

(Fin.)

TRADITION RELATIVE À MOUDÂD, FILS D'AMR, ET ROI DE LA MECQUE.

(Suite des notes.)

Je reviens à mon sujet et je me résume.

Parmi tous les noms bibliques des enfants de Cethura, d'Ismaël et d'Esaü, je n'en vois pas plus de trois ou quatre qui appartiennent *bien évidemment* à l'ancien fonds des traditions arabes; et plus ce fonds est pauvre, plus je m'étonne de ne pas le retrouver tout entier dans la Bible.

Je passe aux observations que me suggère la dernière tradition relative à Moudâd.

Le vieillard mis en scène dans cette tradition est Amr, fils

de Hhârith, fils de Moudâd. Assurément il ne s'agit pas ici du père du roi détrôné, quoique cette dénomination lui convienne. Nous supposerons donc que c'est son petit-fils; car le roi détrôné s'appelait Moudâd comme son bisaïeul. Or ce petit-fils, qui vit encore un peu avant l'islamisme (*ckoubayla-'lislâm*), a vu sept générations. Il est inutile de s'arrêter devant l'impossibilité d'une pareille longévité; mais il est utile d'en chercher le sens. Sept générations représentent deux cent trente-trois ans. Le grand-père du vieillard fut donc détrôné et la monarchie djourhoumide anéantie deux cent soixante-six ans au moins, et trois cents ans au plus avant l'islamisme. Le commencement de l'islamisme date de l'an 610 ou 611 de l'ère chrétienne. Ainsi, d'après cette tradition, la monarchie djourhoumide aurait pris fin vers le commencement du IVe siècle. M. de Sacy place cet événement au commencement du IIIe; mais je ne puis pas discuter cette date, n'ayant pas sous les yeux le mémoire de cet illustre savant.

Dans l'article de l'*Aghâniyy* que vous venez de lire, Outhmân, fils de Sâdj, raconte assez au long l'histoire des deux idoles Içâf et Nâïlah. Si l'on en croit une tradition que j'ai rencontrée dans un ancien manuscrit sur les priorités de tout genre, il s'en fallut peu que le père du prophète ne fût immolé sur leur autel. Voici le fait.

Abd-almouttalib, grand-père de Mahomet, ayant retrouvé le puits de Zamzam, qui était obstrué depuis des siècles et dont on ne connaissait plus l'emplacement, eut beaucoup à souffrir de la jalousie des gens de sa tribu, les Ckouray-schides, qui voyaient avec dépit tout le monde déserter leurs propres puits pour aller s'abreuver à celui de Zamzam, tant à cause de sa situation dans l'enceinte sacrée, que parce que c'est le puits d'Ismaïl, sur qui soit la paix! Dans sa douleur, Abd-almouttalib fit ce vœu, que s'il lui naissait dix enfants mâles qui atteignissent tous les dix l'âge de puberté sous les yeux de leur père, en sorte qu'ils fussent en état de le défendre et de le faire respecter des gens de sa tribu, il en

sacrifierait un à Dieu près de la Kabah. Son souhait fut exaucé : Dieu lui donna dix enfants mâles. Lorsque le plus jeune fut parvenu à l'âge de puberté, Abd-almouttalib assembla ses fils, les instruisit de son vœu et les invita à concourir à son accomplissement. Ils se résignèrent et dirent à leur père : « Que faut-il « que nous fassions ? » Abd-almouttalib répondit : « Que chacun « de vous prenne une flèche non empennée, écrive son nom « dessus et me l'apporte. » Ce qu'ils firent.—Le père, ayant reçu les dix flèches, emmena ses fils auprès de (la statue appelée) *Houbal*, la plus considérable des idoles révérées par les Ckourayschides, idole sous les auspices de laquelle ils consultaient le sort dans leurs nécessités. [Selon Abou'l-féda, cette idole était posée *sur* le faîte de la Kabah ; selon le *Ckâmoûs*, elle était *dans* la Kabah.]

Arrivé sur le parvis, Abd-almouttalib dit au gardien du temple en lui remettant les flèches : « Consulte le sort au « sujet de mes fils que voici. » Et étant entré dans la Kabah, il invoqua Dieu.

Le gardien du temple procéda aussitôt au tirage, et il mit les dix flèches dans un sac de peau [1], les battit (en

[1] J'ai parlé, dans ma première Lettre, de cette manière de consulter le sort. Quant à la divinité appelée Houbal, je crois me rappeler que Pococke l'identifie avec Saturne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Zouhhal (la planète Saturne) était adorée à la Mecque, au moins par les Sabéens, et il est probable que Amr, fils de Louhhayy, eut égard à la dévotion de ses concitoyens ou sujets lorsqu'il choisit Houbal, entre toutes les divinités syriennes, pour l'installer dans la Kabah. Saturne ou le Temps (*Addahr*) est effctivement, chez les Arabes, synonyme de *Fortuna in sola inconstantia constans*, et c'est un des sens du mot hébreu הֶבֶל *Hèbèl*, qui s'applique aux divinités païennes en général. Je m'étonne que Gesenius n'ait point parlé de Houbal à l'article הֶבֶל. Il cite un passage de l'Ecclésiaste, *Kol schebbâ hâbèl* : « Tout avenir est « nuage, incertitude. » La conséquence immédiate de ce principe, c'est que, pour connaître l'avenir, il faut consulter le dieu *Nuage*

agitant le sac) et en amena une au hasard. Or la flèche qui sortit portait le nom d'Abd-allah (le père de Mahomet), celui de tous ses fils qu'Abd-almouttalib aimait le mieux. Il l'avait eu, ainsi qu'Abou-Tâlib (père d'Aliyy), de Fâtimah, fille d'Amr, fils d'Aïd le Makhzoûmide. Abd-almouttalib prit donc Abd-allah par la main, et, s'étant muni d'un coutelas, il le conduisit entre Içâf et Nâïlah (dans l'espace qui est entre Ssafâ et Marwah) dans le dessein de l'immoler. Içâf et Nâïlah, ajoute le narrateur, étaient deux idoles près desquelles les Ckourayschides avaient coutume d'égorger leurs victimes. — Mais, lorqu'elles virent Abd-almouttalib prêt à sacrifier son fils, elles élevèrent la voix et lui dirent : « Par « Dieu, nous ne souffrirons point que tu répandes le sang « de ce jeune homme avant d'avoir consulté la sybille du « Hhidjâz : si nous te laissons faire, ton exemple sera suivi et « les sacrifices humains se perpétueront dans le monde. Va « donc consulter la sybille sur le rachat de ton fils; car, « dussions-nous le racheter de tous nos biens, nous le ra« chèterons. »

Abd-almouttalib alla trouver la sybille dans le désert. — « Quel est chez vous le prix du sang? lui demanda-t-elle. — « Dix chameaux, répondit Abd-almouttalib. — Retourne à la « ville, reprit la sybille, et offre à Dieu le choix entre ton fils « d'une part et dix chameaux de l'autre. Dieu choisira par la « voix du sort. S'il désigne ton fils, ajoute dix chameaux aux « dix premiers, et offre à Dieu le choix entre ton fils d'une « part et vingt chameaux de l'autre, et continue ainsi jusqu'à « ce que le sort désigne les chameaux. Tu connaîtras alors « que Dieu accepte la rançon d'Abd-allah, et tu immoleras « les chameaux à sa place. Par ce moyen ton seigneur sera « satisfait et ton fils sauvé. »

Abd-almouttalib retourna aussitôt à la Mecque et fit ce que la sybille lui avait prescrit; mais le sort ne cessa de

ou la déesse *Incertitude*, c'est-à-dire Hèbèl ou Houbal, — et c'est ce que les Arabes ont fait.

tomber sur son fils jusqu'à ce que le nombre des chameaux eût été porté à cent. Lorsqu'il eut complété ce nombre, il tira pour la dixième fois et la flèche des chameaux sortit de l'outre.

Alors les Ckourayschides s'écrièrent : « Il n'y a plus lieu à « un nouveau tirage; la rançon d'Abd-allah est acceptée! »

« — Par Dieu, dit le père, je ne commettrai point cette « injustice envers mon seigneur! Neuf fois le sort est tombé « sur Abd-allah, et je ne l'ai point immolé; et j'immolerais les « chameaux à sa place parce que le sort les désigne une fois? « Non, de par Dieu! A tout le moins que je tire encore trois « fois. » — Ce qu'il fit; et trois fois de suite le sort tomba sur les chameaux. Ils furent en conséquence immolés, et leurs corps livrés aux hommes et aux bêtes.

Cinq ans après cet incident naquit le prophète de Dieu, sur qui soient les faveurs et la paix de Dieu!

SUITE DES EXTRAITS DU KITÂB-ALICKD.

Première journée de Koulâb.

Selon Abou-Oubaydah, lorsque les plus téméraires d'entre les Bakrides avaient la haute main dans leur tribu; que le peuple cédait à leur impulsion et que les liens du sang étaient rompus, les princes de Bakr tinrent conseil et dirent :

« Aujourd'hui les mauvaises têtes se sont empa- « rées du gouvernement; le fort mange le faible, « et, notre autorité étant méconnue, nous ne pou- « vons pas rétablir l'ordre. En cette conjoncture « nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est de nous

« donner à un roi auquel nous payerons un tribut « en brebis et chameaux, et qui saura prendre au « fort pour donner au faible, et contraindre l'oppres- « seur à dédommager l'opprimé. Or ce roi ne peut « être choisi dans l'une de nos familles, parce que « les autres refuseraient de le reconnaître, et nos « dissensions n'en deviendraient que plus irrémé- « diables. Nous irons donc trouver le toubba (le « roi du Yaman) et lui ferons notre soumission. »

Ils allèrent en effet à la cour du toubba et lui exposèrent leur situation et leurs vœux. Le toubba, les ayant entendus, leur donna pour *malik* (ou plutôt pour gouverneur; — mais les Arabes donnent à tous leurs vice-rois le titre de *malik*, roi, comme aux princes indépendants) Hhârith, fils d'Amr, surnommé Akil-almourâr, de la tribu de Kindah[1].

Hhârith, fils d'Amr, vint donc prendre possession de son gouvernement ou de son royaume à Batn-Ackil. Il marcha ensuite, à la tête des Bakrides, contre les Lakhmides de Hhîrah, et ensuite contre les Ghassânides de Syrie, leur enleva tout ce qu'ils possédaient dans l'Arabie centrale et les repoussa jusqu'aux frontières extérieures de leurs provinces; après quoi il fut frappé d'un coup de lance au cœur, — c'est-à-dire qu'il mourut de sa belle mort.

[1] Nouwayriyy nous apprend que le *toubba* en question est Ssahban, fils de Mouhharrith, et que Hhârith Akil-almourâr était fils d'un oncle maternel de ce prince. Ce renseignement place l'événement dont il s'agit environ cent cinquante ans avant la naissance de Mahomet.

(C'est le narrateur lui-même qui donne la phraséologie antique et son explication.)

Ses deux fils, Scharahhbîl et Salamah, n'ayant pu s'accorder sur le partage du pouvoir, convinrent de vider leur différend dans une bataille et se donnèrent rendez-vous à Koulâb.

Scharahhbîl se présenta à la tête de Dabbah et de toutes les familles alliées qui portaient le nom collectif de Ribâb ou Arribâb. C'étaient, selon Djawhariyy, les cinq familles de Dabbah, Thawr, Oukl, Taym et Adiyy. (Selon Fayroûzâbâdiyy, Oukl était le nom de la nourrice d'Awf, fils d'Abd-Manâh. Ce nom de femme, étant devenu le sobriquet d'Awf, passa à sa postérité.) Dans les rangs de Scharahhbîl figuraient encore les Banoû-Yarboû de Tamîm et la tribu de Bakr-ibn-Wâïl.

Salamah vint avec les tribus de Taghlib, de Bahrâ, de Namir-ibn-Qâcit et quelques Tamîmides de la branche de Mâlik-ibn-Hhanzhalah. Ces derniers étaient commandés par Soufyân, fils de Moudjâschi.

[La généalogie de Moudjâschi est donnée par Djawhariyy. La voici : Moudjâschi, fils de Dârim, fils de Mâlik, fils de Hhanzhalah, fils de Mâlik, fils d'Amr, fils de Tamîm, etc. (le reste est connu). Cette généalogie place Soufyân, fils de Moudjâschi, au temps de Kilâb, cinquième aïeul de Mahomet, c'est-à-dire un siècle et demi environ avant la naissance du prophète, ce qui s'accorde parfaite-

ment avec les dates indiquées pour le règne de Ssahbân, fils de Mouhharrith, dans le tableau chronologique des rois du Yaman donné par M. de Sacy. Ainsi tous les événements que cette tradition rappelle sont fort antérieurs à l'époque de Koulayb; et cependant nous voyons déjà la tribu de Bakr dans un camp et celle de Taghlib dans le camp opposé. Il est donc probable que l'inimitié de ces deux tribus datait déjà de loin quand la guerre de Baçoûs éclata, ce qui est confirmé par une observation d'Abou-Oubaydah.]

La tribu de Taghlib était commandée par Saffâhh, qui fut ainsi nommé *Saffâhh* (verse eau) parce qu'il ouvrit les outres de ses cavaliers et en répandit le contenu en leur disant: « Allez boire à la « citerne de Koulâb. » Et de fait ils y arrivèrent avant les autres et prirent position auprès du puits. Abou-Oubaydah fait observer en cet endroit que les Bakrides ne se rangèrent du côté de Scharahhbîl qu'en haine des Taghlibides.

Sitôt que les deux armées furent en présence, l'engagement commença et les troupes de Salamah tombant sur les Yarboûïdes, en firent un grand carnage. Abou-Hhanasch chargea Scharahhbîl et le tua. Scharahhbîl avait tué son fils Hhanasch. Après cet exploit, Abou-Hhanasch eut l'idée d'offrir à Salamah la tête de son frère; mais, craignant que ce présent-là ne fût pas bien accueilli, il chargea un esclave de la lui porter.

Lorsque Salamah vit la tête de Scharahhbîl, les larmes coulèrent de ses yeux.

« C'est donc toi qui l'as tué? dit-il à l'esclave.

« — Non; c'est Abou-Hhanasch.

« — La récompense est due à celui qui l'a tué. »

Instruit de ces circonstances, Abou-Hhanasch comprit les intentions de Salamah et s'enfuit au plus vite.

C'est à cet événement que se rapportent les vers suivants du roi Salamah :

Porte ce message à Abou-Hhanasch; dis-lui : « Pourquoi « donc ne viens-tu pas recevoir ta récompense? »

Apprenez que le meilleur des hommes a cessé de vivre. Ils l'ont tué sur les pierres de Koulâb.

Les Djouschamides (Taghlibides) se sont jetés sur lui, et les misérables enfants de Ribâb l'ont abandonné.

NOTES.

Il n'est peut-être pas, dans toute l'histoire dont je m'occupe, de partie plus inextricable que celle des rois de la tige de Kindah. Vous ne trouverez pas deux auteurs qui la présentent de la même manière, et les discrépances entre eux sont énormes. Ainsi, comme nous venons de le voir, Nouwayriyy rapporte les événements dont parle Abou-Oubaydah dans cette tradition au règne de Ssahbân, fils de Mouhharrith. Mais selon Hhamza d'Ispahan, la soumission des Bakrides et des autres tribus maaddiques aux rois du Yaman remonterait beaucoup plus haut; car il la rapporte au règne de Toubba le Jeune. Voici son texte :

ثُمَّ مَلَكَ تُبَّع بن حسّان بن كُلَيْكَرِبَ بن الاقرن وهو تبع

الاصغر آخر التبابعة فملّك ابنَ اخته الحارث ابن عمرو بن حُجْر الكِنْدِىّ على معدّ وبعث اليهم وهو صاحب الحيرة وصاحب مكّة والمدينة

« Post eum regium culmen tenuit Tobbāa Hassani, filius « nepos Tobbāæ, pronepos Colaicarbi, abnepos Alakrani. Hic « est Tobbāa junior, postremus eorum qui isto titulo præful- « sere. Is sororis suæ filium Harethum, filium Amri, nepotem « Hogjri, Candæi, regem imposuit Maadditis, exercitu illuc « immisso. Idem dominus fuit Herinsis provinciæ, dominus « quoque Meccæ et Medinæ. »

Or ce neveu du toubba, Hhârith, fils d'Amr, fils de Hhoudjr, est bien certainement le même personnage que celui dont parle Abou-Oubaydah dans la tradition qu'on vient de lire, — le même dont parle Nouwayriyy dans ce passage de son histoire :

قال فبعث عمّالَه على ارض العرب واستعمل على ولد معدّ بن عدنان آبنَ خاله الحارثَ بن عمرو بن معاوية بن كِنْدَةَ بن عدِىّ بن مُرّةَ بن زيد بن مَذْحِج بن كهلان وكان الحارث يلقّب بآكل المُرار

Abou-Oubaydah, en cela d'accord avec Nouwayriyy, donne à ce Hhârith le surnom d'*Akil-almourâr*. Selon le *Ssahhâhh*, ce sobriquet appartiendrait à un de ses ascendants ou de ses descendants nommé *Hhoudjr*. Il y a mieux; le *Ssahhâhh* attribue à Madicarib les vers qu'Abou-Oubaydah met dans la bouche de Salamah. Ce Madicarib figure dans une autre version de la même histoire rapportée par Abou'lféda (*Hist. anteislam.* p. 132).

Je n'ai pas la prétention de juger entre des rapports aussi contradictoires, soutenus d'autorités aussi respectables; mais, comme il faut bien s'accrocher à quelque chose, je m'ac-

croche à la généalogie de Moudjâschi, qui commande les Banoû-Mâlik-ibn-Hhanzhalah dans cette guerre des frères ennemis. Ainsi que je l'ai dit, sa généalogie (extraite d'un excellent manuscrit du *Ssahhâh*) placerait l'événement cent cinquante ans avant la naissance de Mahomet, en comptant les générations de Tamîm à raison de trois par siècle.

Selon Nouwayriyy, ce serait cette guerre qui aurait amené la révolte des tribus du désert contre les rois du Yaman, et par suite la bataille de Khazâz. Ce qu'il y a de certain, c'est que Koulayb-Wâïl n'est venu qu'après la déconfiture des rois de Kindah.

Journée de Nibâdj et Taytal.

Suivant une tradition qui remonte à Abou-Oubaydah, Ckays, fils d'Assim, se mit un jour en course à la tête des trois hordes qui portaient dans le paganisme le nom collectif de *Mouckâïs*. [Selon le *Ssahhâhh*, Mouckâïs était le surnom de Hhârith, fils d'Amr, fils de Kab, fils de Sad, fils de Zayd-Manâh, fils de Tamîm.] C'étaient les descendants de Ssârim, de Rabî et d'Oubayd, tous trois fils de Hhârith, fils de Kab, fils de Sad, etc. Avec lui marchait Salâmah, fils de Zharib, fils de Namir le Hammânide, à la tête des hordes nommées collectivement *Akhârith;* c'étaient les enfants de Hammân, de Rabîah, de Mâlik et d'Aradj, tous quatre fils de Kalb, fils de Sad, etc.

Les deux bandes combinées allèrent attaquer la tribu de Bakr-ibn-Wâïl, et trouvèrent à Nibâdj et Thaytal, lieux voisins l'un de l'autre, les Banou-

Dhouhl-ibn-Thalabah-ibn-Oukâbah avec les Lahâzim [cette dernière dénomination comprenait deux familles, les descendants de Ckays et de Taym-Allât, tous deux fils de Thalabah], et leurs alliés les Banou-Idjl-ibn-Loudjaym et les Anazah-ibn-Açad-ibn-Rabîah.

La position des Bakrides [toutes les familles énumérées dans le paragraphe précédent étaient bakrides, à l'exception des Anazah-ibn-Açad] sur deux points peu distants l'un de l'autre, mais non contigus, donna lieu à une contestation sur l'attaque entre les deux chefs tamîmides, Ckays, fils d'Assim, et Salâmah, fils de Zharib. Cependant ils parvinrent à s'entendre, et il fut convenu que Ckays se porterait sur Nibâdj et Salâmah sur Thaytal.

Ckays envoya dans la nuit, au camp de Nibadj, un explorateur nommé *Ahtam*, qui remplit heureusement sa mission et lui fournit les renseignements qu'il désirait.

Bien avant l'aurore il fit boire les chevaux. Quand les chevaux furent abreuvés, il laissa couler ce qui restait dans les outres et répandit sur le sable toute la provision d'eau de sa petite armée. Cela fait, il dit à ses Bédouins : « Battez-vous bien, car vous « avez devant vous l'ennemi et derrière vous le dé« sert. » Et l'escadron qu'il commandait se porta aussitôt sur Nibâdj.

Parvenus près du camp des Bakrides, les Tamîmides entendirent un groom qui disait à son confrère : « Ckays, mène les chevaux à l'abreuvoir. »

Ckays était le nom du chef támîmide. La ressemblance du nom et la coïncidence fortuite de l'invitation du groom avec la marche de Ckays, fils d'Asşim, parut aux Tamîmides un présage de succès. Sans perdre de temps, ils tombèrent avant l'aurore sur les Bakrides, et, après un combat opiniâtre, les mirent tous en déroute. Dans cette affaire Ahtam fit prisonnier Hhimrân, fils de Bischr, fils d'Amr, fils de Marthad, et les Tamîmides recueillirent un butin immense.

Alors Ckays s'écria : « Point de sieste avant la « prise de Thaytal! Partons! » Et lui et les siens arrivèrent à Thaytal avant Salâmah, qui n'avait point encore mis sa division en mouvement. Ckays fut aussi heureux dans la seconde attaque qu'il l'avait été dans la première, et, ayant mis les Bakrides de Thaytal hors de combat, leur enleva un grand nombre de chameaux.

Salâmah, étant enfin arrivé, dit à Ckays et aux siens : « Vous avez envahi mes terres; l'attaque de « Thaytal m'appartenait! »

Il s'ensuivit une altercation que Ckays, fils d'Assim, termina en abandonnant à Salâmah et à sa bande tout le butin fait à Thaytal.

Journée de Ssafeckah et seconde journée de Koulâb.

Selon Abou-Oubaydah, qui s'appuyait de l'autorité d'Abou-Amr, fils d'Alalâ, la seconde journée de Koulâb fut une conséquence de la journée de Ssa-

« On sait partout notre déconvenue, et nous « avons lieu de craindre qu'on ne cherche à nous « enlever le peu qui nous reste. » Puis, faisant passer et repasser la paume de sa main sur son cœur, il continua ainsi : « Pour moi, j'ai franchi les soixante-« dix ans; or mon cœur fait partie de mon corps, « et mon corps étant usé, mon cœur l'est également. « (Chez les Arabes le cœur est considéré comme « le siége de l'intelligence.) Je crains donc que ma « pensée n'arrive pas d'elle-même au conseil salu-« taire. Les temps sont bien changés. Auparavant « vos travaux étaient exécutés ou par l'esclave ou « par le mercenaire; aujourd'hui vous n'avez que « vos filles pour garder vos troupeaux. Voilà votre « situation. Affaibli par les ans, je ne hasarderai pas « d'avis sur le parti que vous avez à prendre; — « mais, continua-t-il en s'adressant aux membres « du conseil, que chacun de vous donne le sien et « propose ce que son esprit lui suggère. Si quel-« qu'un ouvre le bon avis, je le reconnaîtrai aussitôt « et vous le signalerai. »

Les membres du conseil proposèrent l'un après l'autre ce qu'ils jugeaient expédient. Cependant Aktham gardait le silence. Hhishhâs, s'étant levé, prit la parole et dit :

« Mes frères, cherchez un puits dont l'eau vous « suffise, qui soit éloigné de toute habitation et au-« tour duquel vous puissiez rester à l'insu de tout le « monde, en sorte que l'on vous oublie jusqu'à ce « que votre fracture soit réduite et que vos faibles

« soient devenus forts. Or je ne sache que le puits « de Ckouddah qui remplisse ces conditions. Allez « donc à Ckouddah. » (Ce lieu est encore appelé *Koulâb.*)

Quand Aktham eut entendu ce discours, « Voilà, « dit-il, le conseil qui nous sauve. Partons ! »

Les Tamîmides se mirent aussitôt en route et ne s'arrêtèrent qu'à Koulâb. La longueur de ce vallon est d'une journée de chemin. La partie haute regarde le Yaman et la partie basse fait face à l'Irâck (littéralement, la partie haute *confine* au Yaman et la partie basse à l'Irack. Selon Abou'lféda, ce lieu serait situé entre Coûfah et Bassrah). Les sous-tribus de Sad et Ribâb s'établirent en haut et les familles issues de Hhanzhalah se mirent en bas.

— Abou-Oubaydah continue ainsi :

Les Tamîmides n'avaient aucune attaque à redouter pendant toute la durée de l'été, leur vallon se trouvant au milieu d'un désert que nul voyageur ne traverse à cette époque de l'année à cause de la chaleur et du manque d'eau. Ils y demeurèrent donc cachés pendant toute la saison chaude, sans que personne sût ce qu'ils étaient devenus. Cependant l'été prit fin, et Dieu envoya de ce côté-là un voyageur nommé *Dhou'laynayn* (l'homme aux deux yeux), qui était de Hadjar et retournait dans son pays. En passant près du vallon, il aperçut le bétail des Tamîmides. Arrivé à la ville, il dit à ses compatriotes : « Qui de vous est tenté d'acquérir « une fille vierge, une pouliche de race et une cha-

« melle rouge? Tout cela est à votre portée; il n'y « a qu'à vouloir. — Et à qui prendrons-nous tout « cela? demandèrent-ils. — Aux Tamîmides que j'ai « trouvés blottis dans la vallée de Ckouddah. — « Oui, par Dieu! » s'écrièrent les Hadjarites; et ils s'excitèrent les uns les autres à dépouiller les Banou-Tamîm.

L'expédition fut résolue. Quatre chefs, qui portaient tous les quatre le nom de *Yazîd*, furent mis à la tête de quatre corps de deux mille hommes chacun. C'étaient Yazîd, fils de Hawbar, Yazîd, fils d'Abd-Almoudân, Yazîd, fils d'Almamour, et Yazîd, fils de Mouhhazzam, tous hhârithides (*hhârithiyyoûn*). Abd-Yaghoûth, de la même famille, prit le commandement général. Leur armée, forte en tout de huit mille hommes, est la plus nombreuse dont les traditions du paganisme arabe aient conservé le souvenir, après celle qui se trouva réunie dans la journée de Schib-Djabalah, et celle de Kissrâ (Khosrou-Parwîz) à la journée de Dhoûckâr.

Les Hadjarites se mirent en marche. — Lorsqu'ils furent arrivés sur le territoire occupé par la tribu de Bâhilah, un homme de cette tribu, nommé *Djouz*, fils de Djouz, dit à son fils : « Mon enfant, « veux-tu t'illustrer par une bonne action? — De « quoi s'agit-il? — De rendre un service insigne à « nos voisins les Tamîmides. Ils se croient en sûreté « autour du puits de Ckouddah, et je viens de re- « connaître les traces d'une armée qui marche contre « eux. Monte mon dromadaire arhhabide; mets-le

« au petit trot pendant la première heure de la nuit ; « ensuite fais-le accroupir ; lâche ses deux cordes « (les deux sangles) ; couche-toi à plat ventre, la « tête appuyée sur ton bras, et prête l'oreille. Lors- « que tu l'auras entendu ruminer et pisser, et que « les callosités sur lesquelles son corps repose au- « ront été inondées de son urine, alors serre les « cordes et donne du fouet tant que tu voudras, — « ton dromadaire n'a rien à te refuser en fait de « vitesse, — et donne du fouet jusqu'à ce que tu « arrives chez les Tamîmides, qu'il faut réveiller « avant l'aurore. »

Le jeune homme suivit de point en point les instructions de son père, et racontait ainsi la fin de son voyage :

« J'arrivai à Koulâb avant l'armée hadjarite, et, « apercevant à l'orient le fils de Dhoukâ, c'est-à-dire « l'aube, car Dhoukâ est le nom propre du soleil « [remarquez bien que c'est le narrateur lui-même « qui nous donne cette glose dans le courant de son « récit], — je fis entendre ce cri, *Yâ ssabâhhâ* (ô « matinée !) — Les Tamîmides m'environnèrent aussi- « tôt et me demandaient : Qui es-tu ? lorsqu'un des « leurs, qui appartenait à la famille de Schackîck, « arriva monté sur un poulain qu'il avait pris dans « la vallée et sur lequel il s'était élancé en courant. « Parvenu près de nous, il fit entendre le cri *Yâ « ssabâhhâ !* et ajouta : L'ennemi enlève notre bétail ; « puis il repartit au galop, se dirigeant sur l'armée. « Le premier qu'il rencontra fut Abd-Yaghoûth, qui

« se trouvait en tête de la cavalerie, et lui porta un « coup de lance au haut de l'estomac. Le lait en « sortit avant le sang; — le Tamîmide venait de « boire son coup du matin. — Alors Abd-Yaghoûth « (frappé sans doute du courage aveugle de ce Bé« douin) dit à ses hommes : Croyez-moi, bornez« vous à enlever le bétail, et laissez les vieillards « de Tamîm mourir de leur belle mort. — Oui, « mais après que nous aurons fait connaissance avec « leurs filles, fut la réponse des cavaliers.

« Alors le devin Damrah, fils de Labîd, hhâri« thide de la tribu de Madh'hhidj, prit la parole et « dit : Remarquez bien comment ils se comporte« ront quand vous chasserez leurs troupeaux devant « vous : si leur cavalerie vient par détachements, « — que le premier attende le second pour faire sa « jonction avec lui, — le second, le troisième, etc. « — vous aurez bon marché des Tamîmides; mais « s'ils courent après vous sans s'attendre et vont « droit au bétail pour lui faire rebrousser chemin, « alors comptez sur un engagement sérieux.

« Les premiers cavaliers qui se montrèrent furent « ceux de Sad et de Ribâb. Courant à la débandade, « ils atteignirent les ravisseurs, et, sans se tourner « de leur côté, sans avoir l'air de songer à eux, ils « lancèrent leurs chevaux à la tête du bétail. Les « cavaliers de Ribâb étaient commandés par Nou« mân, fils de Hhishhâs, et ceux de Sad par Ckays, « fils d'Assim (chef de toute la tribu de Tamîm, « selon l'opinion des plus doctes).

« Enfin les cavaliers de Tamîm se trouvèrent « face à face avec ceux de Hadjar, et l'on en vint « aux coups. Le premier qui tomba fut Noumân, « fils de Hhishhâs. La bataille engagée se continua « jusqu'à la fin du jour, et chacune des deux armées « conservant son terrain, la nuit seule mit entre « elles une barrière.

« Au point du jour elles étaient sous leurs dra- « peaux. Ckays fit alors entendre son cri de guerre, « *Yâ-la Sad* (ô gent de Sad) ! Abd-Yaghoûth, chef « de l'armée ennemie, cria comme lui *Yâ-la Sad!* — « Le premier avait en vue Sad, fils de Zayd-Manâh, « et le second *Sad-alaschîrah.* — Ckays, l'ayant en- « tendu, substitua à son premier cri de guerre *Yâ-* « *la Kab!* Abd-Yaghoûth cria comme lui *Yâ-la Kab!* « — Ckays voulait dire Kab, fils de Sad, et Abd- « Yaghoûth Kab, fils d'Amr, chacun d'eux nommant « chaque fois un de ses aïeux. Alors Ckays cria *Yâ-* « *la Mouckâïs.*

« Ce cri étant parvenu aux oreilles de Walah, « fils d'Abd-allah le Djarmide, qui portait l'étendard « des Yamanites [c'est-à-dire des Hadjarites, qui « étaient d'origine yamanique], il en tira un mau- « vais augure, jeta son étendard et prit la fuite [1].

« Ce fut le signal de la déroute. Les cavaliers de

[1] Le mot *taka'ous*, qui est de la même racine que *mouckâïs*, signifie *reculer;* en sorte que Wa'lah vit dans le cri *Yâ-la-mouckâïs* une invitation à la fuite. La coïncidence des mots, du sens et de l'événement étant fortuite, l'invitation à la retraite impliquée dans le dernier cri de guerre ne pouvait être qu'un avertissement du ciel.

« Sad et de Ribâb, tombant sur les Hadjarites, en « vinrent aisément à bout. Ckays, fils d'Assim, fit « alors publier cet ordre : « O Tamîmides, ne frap- « pez que le cavalier; vous êtes déjà maîtres du « piéton. » — Puis il prononça ces trois vers du « mètre radjaz :

« Lorsque leurs bandes en désordre nous tournaient le « dos,
« Je jurai de ne point donner un coup de lance qui ne fût « pour un cavalier;
« Et je fis bien. »

Abou-Oubaydah continue ainsi sa narration :

Ckays ordonna à ses hommes de poursuivre les fuyards sans s'amuser à les tuer, mais de se borner à leur couper les jarrets, afin de ne point retarder la poursuite. Cet ordre fut exécuté. C'est à cette circonstance que le poëte Faralah fait allusion dans les vers suivants :

O Tamîmides ! quand je pense à votre journée de Koulâb, à cette belle journée des jarrets coupés, il me semble que je donnerais au besoin toute ma tribu pour votre rançon, y compris mon père et ma mère.

Nous allons (dit l'auteur) écrire les circonstances de cette déroute selon la vérité.

Abd-Yaghoûth protégeait efficacement la retraite de l'escadron qui se trouvait sous ses ordres immédiats, en sorte que les Tamîmides n'avaient pas encore pu l'entourer, lorsque Massâd, fils de Rabîah, fils de Hhârith, qui s'était attaché à la poursuite

d'Abd-Yaghoûth, réussit à l'atteindre, lui asséna un coup de lance, et, l'ayant démonté du coup, le fit prisonnier. Après lui avoir lié les mains derrière le dos, il le prit en croupe et détala. Mais Massâd avait reçu auparavant un coup de lance au jarret, et, la veine étant ouverte, le sang coulait abondamment de sa blessure. Affaibli par la perte de son sang, le vainqueur commençait à pencher de côté sur son cheval; le prisonnier, s'en étant aperçu, rompit ses liens, acheva le cavalier mourant et s'enfuit sur la monture devenue sienne.

Ceci eut lieu au matin du second jour; mais le soir de ce même jour Abd-Yaghoûth fut repris par un homme de Sad, avec les circonstances que nous allons relater tout à l'heure.

Cependant la poursuite se continuait avec vigueur, et ce cri partit de l'armée tamîmide, « Les « Yazîd sont tués ! » [C'étaient les quatre chefs hadjarites qui portaient le nom de Yazîd.] — Aussitôt Ckabîssah, fils de Dirâr le Dabbide, chargea le devin Damrah, fils de Labîd, et, l'ayant jeté à bas de son cheval, lui adressa cette question : « Ton génie fa-« milier t'avait-il annoncé ta chute d'aujourd'hui ? »

Voici comment Abd-Yaghoûth fut repris : la disparition de Massâd avait été remarquée, et on le cherchait partout sans pouvoir le trouver. Issmah, fils d'Oubayr le Taymide, rencontre enfin le corps de Massâd étendu sans vie. Or il avait vu le matin Abd-Yaghoûth prisonnier entre les mains de celui qu'il voyait mort en ce moment. Il en conclut qu'il

n'y avait qu'Abd-Yaghoûth qui pût l'avoir tué, et, ayant reconnu la piste du cheval de Massâd, sur lequel Abd-Yaghoûth s'était sauvé, il la suivit rapidement et atteignit le général ennemi. — « Écoute, « lui dit-il aussitôt qu'il l'eut joint, je suis un ama- « teur de lait, et, à tout prendre, je vaux mieux « pour toi que le désert et la soif. » [C'est-à-dire j'aime mieux recevoir des chamelles laitières pour ta rançon que de verser ton sang en expiation de celui de Massâd : rends-toi donc prisonnier; tu as plus de chances de salut en te livrant à moi qu'en cherchant à traverser un désert où tu seras privé d'eau.] — « Qui es-tu? demanda Abd-Yaghoûth. — « Je suis Issmah, fils d'Oubayr. — Et y a-t-il sûreté « chez toi (c'est-à-dire y serai-je à l'abri de la ven- « geance des parents du mort)? — Oui. » Abd-Yaghoûth mit sa main dans celle d'Issmah en signe d'adhésion et de confiance, et Issmah l'emmena avec lui. Il le déposa chez Ahtam, en promettant au dépositaire une part dans la rançon du captif. Ahtam le donna à garder à sa femme, qui était Abschamide, c'est-à-dire de la famille d'Abd-Schams. Cette femme fut frappée de la bonne mine et de la haute stature d'Abd-Yaghoûth. Or celui qui l'avait fait prisonnier, Issmah, fils d'Oubayr, était un tout jeune homme. — « Qui es-tu? lui dit-elle. — Le chef « de l'armée. — Que Dieu t'enlaidisse! » [C'est-à-dire te rende aussi laid que tu es beau. Les lois du décorum, à présent comme autrefois, ne permettent pas d'exprimer d'une manière directe l'admiration

que l'on éprouve à l'aspect d'un objet quelconque lorsqu'on est en présence du propriétaire.] « Que « Dieu t'enlaidisse ! dit l'Abschamide ; celui qui t'a « pris n'est pas plus haut que cela. »

C'est à cette circonstance qu'Abd-Yaghoûth fait allusion dans le vers suivant :

La matrone abschamide rit en me voyant. Je suis apparemment le premier prisonnier yamanite qui ait été offert à ses regards.

Quand on sut la capture d'Abd-Yaghoûth, toute la tribu de Ribâb afflua autour d'Ahtam, lui demandant à grands cris l'extradition du prisonnier. « Notre vengeance est entre tes mains, disaient-ils ; « les ennemis nous ont tué Massâd et Noumân ; « livre-nous donc Abd-Yaghoûth. » Ahtam s'y refusa, et la guerre allait éclater entre les tribus amies de Ribâb et de Sad, lorsque Ckays, fils d'Assim, survint. Il était de la même famille qu'Ahtam, le dépositaire du prisonnier, et, feignant une grande colère contre lui : « Crois-tu que je vais, à cause de « toi, rompre le pacte qui unit Tamîm à Ribâb ? » — Et en même temps il le frappa de son arc au milieu du visage et lui cassa une dent ; de là le surnom d'*Ahtam* (édenté dans les incisives) par lequel il fut désigné dans la suite ; car son nom était Sinân.

Cependant Ahtam tint bon. « Celui qui m'a con« signé le captif, dit-il, est Issmah, fils d'Oubayr, « et je ne le remettrai qu'à celui qui me l'a consi-

« gné. Qu'Issmah vienne donc et qu'il le reprenne! » — Les Ribâbites allèrent aussitôt trouver Issmah et lui dirent : « Issmah, ton prisonnier a tué notre chef « Noumân et notre cavalier Massâd; notre ven-« geance est entre tes mains; tu peux la satisfaire. « Pourquoi donc veux-tu laisser la vie à cet homme? » —Issmah leur répondit : « Écoutez. J'étais pauvre; « j'étais comme une terre sans eau. Maintenant je « suis riche, et ma richesse, c'est mon prisonnier. « Je ne puis pas de gaieté de cœur renoncer à mon « prisonnier. »

On comprit ce qu'il voulait dire, et la famille de Hhishhâs, une des plus riches de Ribâb, lui acheta son captif pour le prix de cent chameaux. — Selon Roubah, fils d'Adjjâdj, il se contenta de trente chameaux des plus petits; — et le prisonnier fut livré à ceux qui demandaient son sang.

La première chose que firent les Ribâbites devenus maîtres d'Abd-Yaghoûth fut de lui lier la langue avec une courroie, dans la crainte qu'il ne les chansonnât; mais il leur dit (quoique avec beaucoup de difficulté, je suppose) : « Hommes de « Ribâb, vous allez me tuer sans nul doute; laissez-« moi donc la consolation d'exhaler mon ressenti-« ment contre mes compagnons et de chanter mon « chant de mort.

« —Tu es poëte, lui dirent-ils, et nous craignons « que tu ne lances une satire contre nous. »

Sur sa promesse de n'en rien faire, ils lui dé-

lièrent la langue, et il chanta le poëme qui commence ainsi :

Épargnez-moi les reproches, c'est assez de ceux que je me fais à moi-même ; et vous n'avez, non plus que moi, rien à gagner aux reproches.

Si je me plains aujourd'hui de mon frère, ce n'est pas que mon cœur soit naturellement porté à la récrimination ; mais il faut que justice soit faite.

O voyageur ! si tu vas vers l'Aroûd, dis à mes compagnons de table, à Nadjrân, que nous ne devons plus nous revoir. Porte ce message à Abou-Carib, aux deux Agham et à Ckays le Yamanite, dans le haut Hadramaut.

Que Dieu couvre d'opprobre les gens de ma tribu, grands et petits, esclaves et maîtres, en vue de la journée de Koulâb ;

Car il ne tenait qu'à moi de prendre les devants sur une jeune jument qui eût laissé bien loin derrière elle tous leurs coursiers au poil ras.

Mais je protégeais leur retraite, et toutes les lances de l'ennemi furent dirigées contre le protecteur.

Esclaves de Dieu, est-il juste que je meure privé des honneurs funèbres que la poésie rend aux héros ?

Je dis aux vainqueurs, lorsque déjà ils avaient lié ma langue avec une courroie : « O Taymides ! rendez la liberté à « ma langue. »

O Taymides ! vous êtes maîtres de ma personne ; mais traitez-moi noblement ; car ce n'est pas par mollesse que je me suis rendu prisonnier.

Moulaykah, celle qui partagea mon destin, sait qu'assaillant ou assailli, je suis un lion dans le combat.

J'ai fait traverser aux dromadaires des plaines désertes où personne ne passe. J'ai immolé mainte victime à mes hôtes.

J'ai immolé jusqu'à ma monture pour régaler des buveurs généreux, et j'ai déchiré en deux mon manteau pour le partager entre deux chanteuses.

Lorsque les lances de l'ennemi harcelaient nos cavaliers, je dédaignai de détourner la lance dirigée contre moi.

Combien de fois n'ai-je pas soutenu avec la mienne le choc d'une nuée de chevaux semblable à une nuée de sauterelles!

Mais aujourd'hui on dirait que je n'ai jamais enfourché un cheval, que je n'ai jamais commandé une charge ou conduit une bataille,

Que je n'ai jamais acheté une outre de vin, que je n'ai jamais recommandé à des joueurs généreux de raviver les feux nocturnes qui invitaient les passants au banquet [1].

Abou-Oubayda termine ainsi son histoire :

Au moment où on lui coupait la tête, la fille de Massâd cria : « Meurs pour Massâd!

« — Ah! maudit enfant, dirent les fils de Noumân; nous l'avons acheté de nos biens, et il sera dit que son sang aura coulé pour le tien! »

Et une querelle des plus vives s'engagea entre la famille de Noumân et celle de Massâd; mais elle n'eut pas de suite.

L'honneur de la journée de Koulâb appartient tout entier à Ribâb et à Mouckâïs. Ribâb donna pour Tamîm, et Mouckaâïs pour Sad.

[1] Les Arabes aimaient beaucoup les jeux de hasard; mais autant la passion du jeu est honteuse en Europe, autant elle était honorable en Arabie. Le *maysar* des anciens Arabes était une espèce de loterie au profit des pauvres et sans profit pour les joueurs; on jouait à qui payerait ou ne payerait pas une chamelle qui devait être dévorée par le peuple. Pockocke, dans son *Specimen*, a exposé la manière dont on procédait au tirage des billets représentés par des flèches non empennées. Voyez ma première Lettre à M. B. Duprat. J'ai parlé dans la même lettre des feux allumés par les hommes généreux pour appeler les voyageurs à leur table.

[La version de l'*Aghâniyy* est fort différente de celle du *Kitâb-alickd*, et je crois devoir la donner ici, parce qu'elle offre un commentaire satisfaisant des premiers vers du poëme d'Abd-Yaghoûth.]

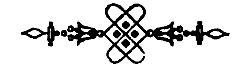
Selon l'*Aghâniyy*, celui qui fit Abd-Yaghoûth prisonnier était un jeune homme des Banou-Amr-ibn-Abd-schams, qui l'emmena chez ses parents. Ce jeune homme était contrefait, mal bâti. Lorsque sa mère eut envisagé Abd-Yaghoûth, le plus bel homme qui se fût jamais présenté à ses yeux, — « Qui es-tu? lui dit-elle. — Je suis le chef de l'armée. « — Que Dieu t'enlaidisse, ô chef de l'armée, qui te « laisses prendre par ce petit tortu! » — Ce fut alors qu'Abd-Yaghoûth prononça le vers que nous avons rapporté plus haut; puis il lui dit : « O noble femme! « veux-tu rendre ta situation meilleure? — Comment « cela? — Je donnerai cent chameaux à ton fils s'il « veut me conduire chez Ahtam, parce que je crains « que vous ne soyez pas de force à me protéger « contre les familles de Ribâb. » — La proposition fut acceptée, et il envoya sur-le-champ un exprès aux Banou-Hharîth, qui lui expédièrent les cent chameaux. Le jeune homme les ayant reçus, conduisit son prisonnier chez Ahtam et le lui livra. Atham était (comme nous l'avons dit) de la maison de Sad. Alors les sous-tribus de Ribâb se rassemblèrent autour d'Ahtam. « Enfants de Sad, dirent « les Ribâbites, nous avons perdu un cavalier dans « la mêlée; vous, vous n'avez perdu aucun des

« vôtres; livrez-nous votre prisonnier. » — Ahtam le leur livra.

Issmah, fils d'Oubayr le Taymide, s'en étant emparé, l'emmena chez lui. Alors Abd-Yaghoûth s'écria : « O enfants de Taym! tuez-moi d'un ho- « micide généreux! — Que veux-tu dire par un ho- « micide généreux? — Donnez-moi du vin à boire « et laissez-moi chanter mon chant de mort. — A la « bonne heure, » dit Issmah; et, après lui avoir ouvert la veine du bras, il le laissa avec deux de ses enfants. L'un d'eux lui dit : « Tu as rassemblé contre « nous les hommes du Yaman; tu as voulu nous « exterminer, et le bon Dieu t'a puni. » — Ce fut alors qu'il dit :

Épargnez-moi les reproches, etc.

[Quoique cette version ait le mérite de rendre compte du premier vers, il est impossible de lui donner la préférence sur celle du *Kitâb-alickd;* et je m'estime heureux de pouvoir terminer mes extraits de ce dernier recueil par une tradition qui offre tous les caractères d'une vénérable antiquité, le langage, la naïveté du récit, la richesse des détails, etc.]



MÉMOIRE

Sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens, par M. Édouard Biot.

Depuis l'origine des temps historiques, la Chine a fréquemment éprouvé des révolutions importantes qui ont amené sur le trône de nouvelles dynasties. A son avénement, chacune d'elles annonçait en général la prétention de conserver les grands principes établis par les anciens princes, et d'après lesquels l'empereur devait gouverner ses sujets avec l'autorité illimitée d'un père envers ses enfants. Mais ces principes de despotisme absolu ne pouvaient pas être exactement suivis. En réalité, l'histoire montre des modifications importantes dans les diverses parties de l'organisation sociale de ce vaste empire, quoique les usages représentés par les anciens livres sacrés se retrouvent en grande partie dans les temps actuels. Ainsi la répartition des terres a été sujette à de grandes variations, comme le mode d'imposition auquel elles ont été soumises. Dans l'origine, l'empereur était seul propriétaire de toutes les terres : peu à peu, les grands ont participé aussi à ce droit d'être propriétaire. L'idée d'une propriété territoriale assignée au peuple n'a commencé à naître que trois siècles avant l'ère chrétienne; et quand ce nouveau principe a été reconnu par l'état, son applica-

tion a été gênée par les usurpations fréquentes des grands. Aux époques de troubles, chaque homme puissant cherchait à envahir les terres de ses voisins et à les mettre dans sa dépendance par un véritable servage. A chaque invasion du nord sur le midi, par les suites inévitables de la conquête, une grande quantité de terres changea de maîtres, et un nouveau règlement intervint pour fixer le genre de taxe que la propriété devait à l'autorité supérieure; souvent aussi, sans qu'il y ait eu changement de dynastie, et par des règlements particuliers de cette même autorité supérieure, le système de l'impôt foncier a éprouvé des modifications notables.

Dans la première section de son *Wen-kian-thong-khao*, Ma-touan-lin s'est occupé spécialement du sujet que je me propose d'examiner. Il a réuni dans cette section tous les documents historiques qu'il a pu trouver sur la répartition des terres et leur mode d'imposition; et pour cette partie, comme pour toutes les autres de sa vaste compilation, nous sommes fort heureux qu'il se soit chargé de ce grand travail, qu'il nous serait impossible de faire aujourd'hui, puisqu'une grande partie des ouvrages qu'il a consultés n'existe pas même en Europe. Mais cette première section du *Wen-hian-thong-khao* est fort étendue. Elle comprend sept cahiers: deux, il est vrai, contiennent l'histoire des travaux faits pour les irrigations et les colonies militaires; mais la traduction des cinq autres embrasserait encore plus de 300 pages de texte chinois. Cette traduction littérale

serait, de plus, fort difficile, parce qu'il se présente dans les textes cités par Ma-touan-lin des passages très-obscurs, et souvent même tronqués. M. Stanislas Julien a bien voulu me communiquer un abrégé de Ma-touan-lin qu'il possède, et j'ai examiné l'extrait qui s'y trouve de la section du partage des terres. On pourrait croire que cet abrégé serait facile à traduire : malheureusement il est fait purement avec des ciseaux, comme toutes les compilations ou encyclopédies chinoises, et l'abréviateur a retranché beaucoup de passages fort utiles comme éclaircissements, de sorte que son abrégé est par fois encore plus obscur que le texte. En mettant de côté la difficulté d'une traduction exacte et complète, entreprise qui serait au-dessus de mes forces, je crois qu'une analyse raisonnée de cette première section de Ma-touan-lin sera peut-être, au moins pour le moment, aussi utile qu'une traduction ; car celle-ci serait toujours empreinte du caractère de désordre et de vague qui est sensible dans la compilation chinoise, et, comme le texte, elle présenterait beaucoup de répétitions inutiles. Enfin les documents compilés par Ma-touan-lin ne peuvent être adoptés sans discussion. L'histoire chinoise, comme on le sait, a été écrite par des lettrés sectateurs de Confucius, et leur respect pour les doctrines du maître a pu souvent les rendre injustes envers les empereurs qui se montraient moins disposés à les protéger.

Pendant la période de temps qui s'étend depuis

les commencements de la monarchie chinoise jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, et qui comprend les premières dynasties, celles des Hia, des Chang, des Tcheou, l'empereur était reconnu seul propriétaire légal de toutes les terres; comme tel, il les divisait en groupes d'une certaine étendue, sur laquelle il établissait un certain nombre de familles : celles-ci cultivaient cette étendue, et vivaient de ses produits, à la charge, par elles, d'en cultiver une portion pour le compte de l'empereur; cette portion s'appelait *kong-tien* (le champ de l'état) et formait du dixième au neuvième de l'étendue totale du terrain cultivé : son produit servait à nourrir l'empereur et les officiers chargés de la gestion des affaires publiques, lesquels ne pouvaient pas cultiver par eux-mêmes. Ce système était, comme l'on voit, une sorte de bail à partage de produits entre l'empereur et ses sujets, et ce bail n'était même qu'annuel; car des recensements avaient lieu fréquemment pour constater l'état de la population; et, dès qu'il y avait sur un point plus d'individus que l'état de la culture ne permettait d'en nourrir, ou encore dans les temps de sécheresse, de famine locale, l'empereur changeait les colons de pays, et leur donnait d'autres terres à cultiver. La possession exclusive du sol par l'empereur qui dispose de tout et transporte à volonté ses sujets d'un point sur un autre, est le caractère distinctif de cette longue période, et c'est ainsi que paraissent commencer toutes les civilisations. Dans les tribus des peuples pasteurs de la Bible comme parmi

les nations naissantes de la mer du Sud, le chef se trouve maître absolu de tout ce qui est propriété. Seulement, à la Chine, comme cette partie civilisée était déjà très-étendue, l'empereur se trouvait obligé de déléguer son autorité sur les provinces éloignées du centre, à des officiers spéciaux soumis à son inspection annuelle. L'obéissance de ces officiers aux ordres de l'empereur régnant était-elle parfaite de manière à conserver dans sa pureté ce système de despotisme bienveillant? c'est ce dont il est permis de douter fortement, surtout si l'on réfléchit à l'extrême difficulté des communications. L'histoire nous présente successivement les Hia détrônés par les Chang, les Chang par les Tcheou; et ces deux révolutions, éloignées, il est vrai, de plus de six siècles, ne se firent qu'après un commencement de désorganisation générale, dans laquelle les principaux officiers se rendaient indépendants. Alors la dynastie régnante se trouve condamnée par les historiens comme indigne de régner; et de fait, elle est renversée par le plus fort des chefs insurgés. Dès que la vigueur des premiers fondateurs de dynastie se relâchait, chaque petit prince ou grand officier agissait presque pour son propre compte; mais alors il ne faisait que se mettre à la place de l'empereur dans son district, et devenait réellement maître de toute la propriété. C'est ce que l'on voit clairement dans les temps de la décadence des Tcheou, époque où l'histoire se dégage de son ancienne obscurité.

Le mode de répartition des terres entre les co-

lons a subi quelques légères modifications sous les trois dynasties Hia, Chang, Tcheou. La méthode des Hia s'appelait *kong*. Chaque individu recevait 50 meou [1] à cultiver, et réservait le produit de 5 meou pour le *kong*, c'est-à-dire pour la taxe due à l'empereur. On voit que dans ce temps la taxe était le 10e du produit brut de la terre, quelle que fût sa qualité, et se payait en nature. Un ancien auteur, cité par Meng-tseu, prétend que le montant de la taxe était réglé d'après le rendement moyen de plusieurs années consécutives; mais il n'y a rien de cela dans les textes cités par Ma-touan-lin. Un carré de cinq cents *li* sur chaque côté formait l'étendue de terrain spécialement réservé à l'empereur et gouverné directement par lui comme le domaine particulier de sa résidence. Jusqu'à cent *li* de distance, on prenait, pour le payement du *kong*, le blé avec les racines entières (le blé sur pied). Plus loin, jusqu'à une distance de deux cents *li*, le kong se payait en blé moissonné (le blé coupé et

[1] D'après les auteurs chinois, la mesure agraire appelée *meou* était un rectangle de 100 *pou* de côté sur un *pou* de large. Le *pou* est évalué à 6 *tchy* ou pieds chinois, dans une citation du XIIe siècle, avant l'ère chrétienne, que nous trouverons plus loin. C'est la valeur que lui assigne le dictionnaire de Khang-hy; mais d'autres ouvrages portent le *pou* à 5 *tchy* seulement. Le *tchy* le plus généralement usité à la Chine paraît avoir été sensiblement le pied de la dynastie Chang, estimé par Amyot 318 millimètres : mais des mesures prises avec soin sur des étalons d'ivoire, apportés à Paris, ne donnent que 306 millimètres. En prenant cette dernière valeur, qui est adoptée par M. Morrisson, et supposant le *pou* de 6 *tchy*, le *meou* des premiers temps équivaut à 3,24 ares.

en bottes). De là jusqu'à trois cents *li*, le payement se faisait en grain sans écorce (en grain battu). Les colons éloignés de trois à quatre cents *li*, remettaient du millet; ceux de quatre à cinq cents *li* remettaient du riz. Ainsi la nature de l'impôt se trouvait modifiée suivant le plus ou moins d'éloignement du centre, et conséquemment d'après la difficulté du transport des matières.

Sous les Chang, qui remplacèrent les Hia vers l'an 1800 avant notre ère, la grande division territoriale fut le *tsing* qui contenait 630 *meou*. Autour était tracé un fossé ou rigole (*kia*), et l'intérieur du tsing était partagé en neuf *kia*, dont chacun représentait 70 meou. Le *kia* du milieu était le champ de l'état, *kong-tien*. Les huit autres étaient répartis entre huit familles dont chacune cultivait le sien, et toutes ensemble cultivaient par corvées le champ de l'état. Les produits de ce champ revenaient à l'empereur qui n'exerçait du reste aucun droit de prélèvement sur les champs particuliers des huit familles. Ce système de division territoriale s'appelait le *tsou*, d'un caractère qui signifiait *aider*, et qui fait probablement allusion à la culture par corvées du champ de l'état. On voit que les Chang percevaient comme impôt le 9[e] du produit des terres.

Vers le XII[e] siècle avant l'ère chrétienne, les règlements établis par les Chang n'étaient plus respectés : l'autorité de cette race dégénérée était méprisée, et l'empire se trouvait dans la plus grande confusion. Alors on voit paraître Wen-Wang, l'un

des petits princes ou vice-rois les plus puissants de cette époque, et duquel sortit la famille impériale des Tcheou. Wen-Wang, dont la sagesse passe à la Chine pour exemplaire, s'occupa principalement de régler la distribution des terres, et posa les bases d'un système féodal semblable à celui de notre moyen âge. Il régla que l'empereur, les princes, les officiers auraient tous leurs terrains particuliers, et constitua l'hérédité des titres et apanages, hérédité dont jusque-là il n'existe aucune indication précise dans l'histoire. Chaque petit prince dut gouverner ses sujets avec l'autorité d'un père sur ses fils, comme représentant l'empereur; et seulement à deux époques de chaque année, il dut se rendre à la cour impériale pour y rendre compte de son administration, et y apporter une offrande obligée. De même, à deux époques différentes, en été et en automne, l'empereur devait faire deux tournées dans toute l'étendue de ses états, entendre les plaintes de tous ses sujets, et rétablir l'ordre partout où il serait nécessaire.

L'empire chinois, proprement dit, comprenait alors environ 1,100,000 kilomètres carrés ou plus de deux fois la surface de la France; ce chiffre s'établit aisément, en appliquant les mesures des missionnaires chrétiens à la portion de la Chine soumise aux Tcheou (voyez les tableaux de l'Asie par M. Klaproth). D'après cette étendue, d'après la difficulté des communications et de la transmission des ordres supérieurs, Wen-Wang paraît avoir jugé qu'il

valait mieux diviser l'empire en principautés héréditaires dont les chefs, issus tous d'une même famille, auraient entre eux un lien naturel pour vivre en bonne intelligence. Toutefois il sentit que l'apanage réservé en propre à l'empereur devait être de beaucoup le plus considérable, pour que celui-ci eût toujours la prépondérance convenable au milieu de ces petits potentats. Ceci se vérifie dans Meng-tseu qui donne (page 62, II[e] partie, édit. de M. Julien) la gradation des dignités sous les Tcheou et les apanages attribués à chacune. L'empereur avait un apanage de 1000 *li* de circuit, lequel pouvait fournir 10000 chars de guerre. Les deux premières dignités, celle de *kong* et d'*heou*, correspondaient à un gouvernement de 100 *li* de circuit, et à 1000 chars de guerre. La troisième dignité, celle de *pe*, correspondait à un gouvernement de 70 *li* et à 100 chars de guerre. Les deux dernières, celle de *tseu* et de *nan*, correspondaient à un gouvernement de 50 *li* et à 10 chars. Les nombres de chars de guerre et les nombres de *li* ne sont pas en proportion exacte, de sorte qu'on peut douter de l'exactitude parfaite de ces nombres. Je ne chercherai pas non plus à établir ici la valeur du *li*; mais l'on voit que l'apanage de l'empereur était de beaucoup le plus considérable.

Au bout de quelques siècles, les règlements de ce système furent mal observés. Les tournées de l'empereur n'eurent plus lieu : parmi tous ces petits princes ou *regulos* comme les appelle Gaubil, un chef

fut choisi pour servir d'intermédiaire entre eux et l'empereur. Ce chef des regulos était assez semblable aux maires de palais des Mérovingiens, et aux chefs de guerre que se choisissaient les Germains indépendamment de leur roi. Il accapara bientôt aux dépens de l'empereur une partie de l'autorité. De gré ou de force, les petites principautés furent englobées peu à peu par les plus puissantes; en un mot tout le système féodal des Tcheou se désorganisa.

Wen-Wang avait institué de nouvelles mesures agraires, parmi lesquelles on comptait : 1° le *meou* comprenant 100 *pou*, chacun desquels avait 6 *tchy* de long, ce qui faisait 3,600 *tchy* carrés; 2° le *fou* composé de 100 *meou;* 3° le *tsan* composé de 3 *fou* ou de 300 *meou;* 4° le *tsing* composé de 3 *tsan* ou de 900 *meou*. Ensuite venaient le *tchong* de 10 *tsing*, le *tching* de 10 *tchong*, le *tsong* de 10 *tching*, et enfin le *tong* de 10 *tsong*. Celui-ci était un carré de 100 *li*. 10 *tsong* faisaient un *tay*, et 10 *tay* un *ky*. Ce *ky* correspondait à un carré de 1000 *li* de côté et représentait la quantité de terrain assignée à l'empereur [1].

Dans chaque principauté, les terres devaient être distribuées de la manière suivante. En général, chaque chef de famille recevait 100 *meou* à cultiver. Pour les arrondissements très-peuplés, les colons étaient groupés par dix, et la totalité de leurs terres

[1] Ce carré de 1000 *li* de côté représentait 900,000,000 *meou;* si cette dernière mesure équivalait alors à 3,24 ares, comme je l'ai admis plus haut, on déduit de là que le *li* équivalait à 537 mètres : ce qui s'éloigne peu de la valeur qu'on lui attribue actuellement.

entourée d'un canal. Dans ce cas, on suivait la méthode *kong* des Hia, ce qui signifie que chaque particulier remettait à l'état le 10e du produit brut de sa terre. Pour les arrondissements moins peuplés, on employait la méthode *tsou* des Chang : huit familles recevaient un *tsing* à cultiver. Quand la récolte était faite, le produit était séparé en neuf parties dont huit appartenaient aux familles des cultivateurs, et une revenait à l'état. Le *tsing* étant alors de 900 *meou*, chaque famille se trouvait cultiver pour sa part 112 *meou* 50, et jouir du produit de 100 *meou;* tandis que dans le premier cas, elle n'avait réellement pour sa consommation que le produit de 90 *meou*. La répartition des terres était exécutée par des employés de l'état, désignés par le nom de *Souy-jin* (hommes de rigoles) et de *tsiang* (ouvriers). Les premiers paraissent avoir été chargés de compter le nombre de familles et de fixer la position des rigoles. Les seconds devaient les exécuter manuellement. Les grandes divisions au-dessus du *tsing*, que j'ai rapportées plus haut, devaient être comme lui entourées d'un canal, dont la section était proportionnée à leur étendue; les petites rigoles se déchargeaient dans les grands canaux, et ceux-ci aboutissaient aux grands cours d'eau naturels de manière à former un système complet d'irrigation. Je ne rapporterai pas ici les noms divers assignés à ces canaux ou rigoles, suivant l'espace qu'ils entouraient : on trouve ce détail fort au long dans Ma-touan-lin avec l'indication des profondeurs et

rir neuf individus; le cultivateur des terres de deuxième classe devait en nourrir huit; le cultivateur de troisième classe devait en nourrir six; enfin le dernier en nourrissait cinq. Dans ce système, chaque cultivateur se trouvait chargé de l'entretien de plus d'individus que dans les systèmes précédents. A ces dispositions se joignait un règlement général, par lequel tout individu mâle, à seize ans, recevait 25 *meou* de terre à cultiver. D'après Meng-tseu, il s'appelait alors *iu-fou*, le colon séparé: c'était l'homme non marié qui était classé à part du *fou* ou colon chef de famille. Le soldat, l'artisan, le commerçant recevaient aussi des terres.

La taxe du dixième était établie sur les terres désignées par le nom de terres rapprochées des confins, ce qui paraît indiquer les terres voisines de chaque chef-lieu d'administration. Les domaines particuliers désignés par le nom de domaines des princes, et qui comprenaient les domaines particuliers des princes et grands officiers héréditaires, se composaient de grands parcs et de jardins, et ne payaient qu'un sur 20 de revenu. Les terres éloignées des confins payaient 3 sur 20 ou $\frac{1}{7}$ environ du revenu; conséquemment leur taxe était plus forte que celle des terres rapprochées. Un commentateur explique cette différence, en disant que les colons des terres rapprochées étaient plus chargés de corvées, de service personnel, *&c.* et cette conjecture est assez vraisemblable, puisque ceux-là se trouvaient mieux sous la main de l'officier. Les étangs

et bois payaient une taxe de 5 sur 20, ou le quart du revenu. Comme ce genre de propriété n'exigeait pas d'entretien, il était le plus fortement imposé.

Le recueil sacré intitulé *Tcheou-li*, ou rites des Tcheou, contient des prescriptions spéciales contre la paresse et le vagabondage. Tout colon qui n'avait pas d'herbes, c'est à dire tout colon qui ne plantait pas de mûriers, ne cultivait pas de chanvre, et ne pouvait ainsi payer sa proportion de taxe en étoffe de soie ou en toile, était puni d'une amende appelée *li-pou* ou la toile de vingt-cinq maisons : ceci signifie sans doute que l'amende était égale à vingt-cinq fois la taxe ordinaire de chaque famille. Tout colon qui ne labourait pas son champ, était puni d'une amende égale à la taxe en grains de trois familles. Toute famille libre et imposable dont le chef n'était pas dans l'administration, devait contribuer en soldats, en chars de guerre, pour le service personnel.

En outre, parmi les agriculteurs, quiconque ne nourrissait pas de bœufs était privé du droit de présenter des bœufs aux sacrifices; quiconque ne labourait pas son champ, ne pouvait présenter des céréales; quiconque n'ensemençait pas sa terre, devait être enterré sans cercueil : ce qui était une peine extraordinaire pour un peuple aussi soigneux de sa sépulture. Quiconque n'élevait pas de vers à soie ne devait porter aucun vêtement de soie. Toutes ces prescriptions avaient pour but direct de diriger l'attention du peuple vers l'agriculture.

Dans la suite, lors de la décadence des Tcheou, le principe de ces règlements fut méconnu, et à l'époque désignée par le nom de guerre des royaumes, les amendes imposées par les Tcheou furent converties arbitrairement en impôts réguliers.

Cette époque de guerre intérieure et de désorganisation commença vers le VIIIe siècle, et continua jusqu'au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Le nombre des petits gouvernements disséminés sur la surface de l'empire s'était réduit, vers le Ve siècle, à une dizaine de royaumes indépendants : chaque prince de ces royaumes gouvernant à sa guise, on ne pouvait s'attendre à voir durer longtemps cette sorte d'administration patriarcale, d'après laquelle tous les ans le revenu de l'état se trouvait proportionnel au produit général de la moisson. Les princes du royaume de *Lou* paraissent les premiers qui aient institué une taxe fixe sur la terre : l'essai de ce nouveau mode remonte à la cinquième année du règne de Suen-kong. Suivant les commentateurs, ce prince ayant mécontenté son peuple, celui-ci se prêtait difficilement à la culture du champ de l'état; et, pour subvenir aux frais de ses expéditions, Suen-kong préleva, outre le produit du champ de l'état, la meilleure partie de la récolte des champs particuliers, outre la proportion de 1 sur 10. Ce prélèvement reçut le nom de *tien-fou* (taxe des champs).

Sous un autre roi du pays de Lou, Ngai-kong, (480 av. J.-C.), on retrouve ce même système du *tien-fou*. Avant lui, un autre prince du même pays,

Tching-kong, paraît avoir établi un système de division appelé *keou-kiao* : le *kiao* était une division des terres qui comprenait 64 *tsing*, et le *keou* en comprenait 16 seulement. Le prince tirait ordinairement du *kiao* comme impôt extraordinaire un char de guerre, quatre chevaux, dix têtes de bœufs, trois cavaliers cuirassés, soixante-douze soldats de pied. Tching-kong appliqua ce même impôt au *kieou*, ou quadrupla le taux ordinaire de cette taxe. Confucius, qui vivait sous Ngai-kong, lui rappela, mais sans succès, que l'ancienne taxe ne dépassait pas le simple dixième des produits. Plus tard, au IVe siècle avant notre ère, Meng-tseu renouvela les mêmes représentations et essaya inutilement de faire revivre le système du champ de l'état. Les princes du royaume de Wey établirent aussi un règlement particulier, et exigèrent par *meou* trois dixièmes de boisseau.

Tout ceci est assez obscur, à cause des différents termes employés pour les divisions, termes que les commentateurs ont interprétés comme ils ont pu. En général, d'après eux, l'institution *permanente* d'une taxe territoriale *fixe* par chaque *meou* se rapporte au prince de Thsin, Hiao-kong (360 av. J.-C.) et à son ministre Chang-yang. Ce ministre fit ouvrir entre les champs des divers colons des chemins de séparation, et exigea de chaque champ séparé une taxe fixe en nature de produits. Les historiens conviennent que par ce système de division, toutes les terres des Thsin qui occupaient le nord-ouest de la Chine furent bien cultivées, et que leur royaume devint

capable de lutter avec avantage contre les autres puissances. Néanmoins, Chang-yang est chargé de leurs reproches pour avoir aboli le système des grandes divisions Tsing, et avoir imposé chaque famille à qui il donnait un terrain à cultiver. Suivant quelques auteurs, Chang-yang fixa la taxe territoriale à un sur deux tiers du produit brut; ce qui serait fort dur pour l'époque. Ce ministre paraît aussi avoir vendu des terres aux particuliers qui voulaient les avoir en propriété, et ces nouveaux propriétaires eurent le droit de vendre et d'acheter des terres, droit interdit auparavant au peuple.

Quand Thsin chi hoang-ty se fut rendu seul maître de tout l'empire, vers l'an 230 avant J.-C. il étendit à toutes ses provinces le système du royaume de Thsin. Conséquemment l'empereur vendit aux particuliers les terres cultivables, dont les rites des Tcheou l'instituaient seul propriétaire : chaque famille dut payer la taxe territoriale du *tsou* et la taxe personnelle du *fou* ou du recensement. Les auteurs chinois disent que cette taxe par individu n'empêchait pas le prince d'exiger du peuple de nombreuses corvées analogues à l'ancien service personnel *iu;* que la taxe territoriale avait été établie sans égard au produit réel de la terre; qu'en résumé les Thsin négligèrent les champs, et imposèrent les hommes. L'énoncé de ces mesures despotiques indique suivant moi, 1° que la taxe territoriale avait été établie sur un rendement moyen de la terre, et non d'après la quotité du produit annuel estimé

par des inspecteurs, comme cela avait précédemment lieu; 2° que l'impôt personnel avait été rendu obligatoire pour tous les individus capables de travailler, afin de les contraindre tous d'avoir des terres, et supprimer cette classe de gens errants, vivant de rapines, que font naître les guerres civiles, et qui reparaissent trop souvent dans l'histoire chinoise. Quant à la dernière assertion, que les Thsin négligèrent les terres et imposèrent les hommes, il résulterait de là que la taxe personnelle était non-seulement obligatoire, mais considérable par rapport à la taxe territoriale. Ceci, au premier abord, ne semble admissible que dans le cas où chaque famille aurait eu exactement la même quantité de terres; mais cette égalité était impossible, puisque le peuple avait la faculté de vendre et d'acheter. On peut croire plutôt que tout homme riche et propriétaire de terres étendues payait au gouvernement l'impôt personnel pour lui et pour tous ceux qui travaillaient à son compte. Le texte parle d'individus qui n'ayant pas le moyen d'acheter des champs, cultivaient ceux des gens riches, et leur payaient comme rente cinq sur dix, ou la moitié du produit de la terre. D'après le taux de cette rente, il est vraisemblable que le propriétaire payait l'impôt pour ces fermes, et c'est la seule manière d'expliquer comment alors l'impôt personnel formait une partie considérable des contributions. La dépendance du cultivateur envers le propriétaire, pour l'acquittement de cette charge, semble le commen-

cement du système de servage qui fut établi plus tard.

Sous les premiers Han, l'impôt personnel exista toujours conjointement avec l'impôt territorial. Le premier empereur de cette dynastie, Kao-tsou, paraît avoir fixé la taxe de la terre, ou le *tsou*, au quinzième du produit brut: car, sous le deuxième empereur Hiao-ty, on retrouve une ordonnance qui *rétablit* cette taxe du quinzième. Le troisième empereur, Hiao-wen-ty, dans de mauvaises années, remit au peuple la moitié de cette taxe, ou n'exigea que le trentième du revenu brut. La treizième année de son règne, il défendit même de percevoir le *tsou* en totalité, et il paraît que cette défense subsista pendant treize ans, jusqu'à l'avénement de King-ty, qui rétablit la taxe *tsou*, et la fixa au trentième du revenu brut. Mais, d'après les historiens chinois, ces diminutions ne parvenaient qu'indirectement à soulager le bas peuple; en effet, pendant les troubles qui précédèrent l'avénement des Han, et après la conquête, par les concessions que dut faire Kao-tsou à ses officiers, beaucoup de terres appartenant au petit peuple furent envahies par les familles puissantes, et les propriétaires dépouillés devinrent leurs fermiers, à raison de cinq sur dix du produit: ainsi la masse du peuple agriculteur ne ressentit l'effet de ces diminutions ordonnées par le prince, qu'autant que ses maîtres voulurent lui faire une réduction analogue; et, en définitif, elle paya plus que sous les anciennes dynasties.

L'impôt personnel se divisait en deux espèces, comme je l'ai exposé dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine. Le premier était l'impôt des bouches, *keou-fou*, qui se percevait de l'âge de trois ans à celui de quinze, et s'élevait à 20 deniers par an. Le second était le *Souan-fou*, ou impôt du compte, lequel se percevait sur les individus âgés de quinze à cinquante-six ans. Au delà de cette limite on ne payait plus rien. Ce *Souan-fou* fut d'abord de 120 deniers payables tous les trois ans; ensuite Wen-ty le réduisit à 40 deniers, ce qui ne représentait plus par an, que 13 deniers $\frac{1}{3}$. Du reste, il n'était plus question de *Kong-tien, de champ de l'état;* le revenu de l'état se composait des produits de la taxe personnelle et de la taxe territoriale, plus du produit des droits perçus sur les denrées, aux barrières des provinces et dans les marchés.

De cette importance de la contribution personnelle, il résultait que tous les individus privés de terres, ou hors d'état de payer en général, se rendaient fermiers des terres des riches, *lesquels se chargeaient de payer pour eux,* comme l'usage en avait très-probablement commencé sous les Thsin; et se mirent par le fait dans leur dépendance. Cette agglomération des familles pauvres autour des familles riches, ou en général la réunion par un seul individu d'une étendue de terres supérieure à celle qu'il pouvait cultiver par lui-même, est désigné dans les historiens par le nom de *kien-ping*, agglomération. Les terres que le possesseur ne pouvait cultiver par

lui-même, s'appelaient *ming-tien* (les champs nominaux), et ces agglomérations déplaisaient extrêmement aux souverains. Divers ministres réclamèrent, dans leurs rapports, contre ces accaparements de propriétés qui créaient dans l'état une foule de petits seigneurs, presque indépendants du souverain; ils demandèrent qu'on ôtât au peuple le droit d'acheter et de vendre, afin d'arrêter le mal. Mais ce rêve du despotisme ne pouvait plus être réalisé, et sans aucun doute, la culture n'avait pu que gagner en somme, depuis que le peuple était attaché à la terre d'une manière fixe, et pouvait légalement devenir propriétaire foncier. A partir de cette époque, la lutte contre l'inégalité des propriétés continua toujours entre le prince et les hommes riches. A Rome, c'était le peuple qui, par l'organe de ses tribuns, demandait la loi agraire, pour rabaisser tout à son niveau; en Chine, c'étaient les chefs de l'administration qui voulaient tout niveler sous les pieds du souverain.

Le général Wang-mang, qui usurpa le trône vers l'an 9 de notre ère, tenta de rétablir les *Tsing* : il se déclara seul propriétaire de la terre, comme empereur, et déposséda, par ordonnance, tous les propriétaires particuliers. Cet édit brutal fut révoqué au bout de trois ans, et il dut contribuer à accélérer la chute de Wang-mang, comme les innovations absurdes qu'il avait faites dans le système monétaire.

Quant au taux de l'impôt personnel, il varia

suivant les besoins de l'état. L'auteur du *Khan-chou-pi-kao* (Examen de divers ouvrages), dit que sous Wou-ty le *keou-fou*, ou la taxe des bouches, fut porté à 23 deniers, et que le *souan-fou*, la taxe des individus valides, s'éleva à 20 deniers par mois. Ceci est probablement fort exagéré, quoique Wou-ty eût dépensé beaucoup dans ses guerres contre les Hiong-nou. Plus tard, Tchao-ty permit que l'impôt personnel fût acquitté en nature de grains, ou de plantes légumineuses, au lieu de monnaie. Tchao-suen fit, dit-on, une réduction sur le même impôt.

Après Wang-mang, le chef de la deuxième dynastie de Han, Kouang-wou rétablit le système d'impôt de la première dynastie. En général, Ma-touan-lin et les auteurs qu'il cite estiment que sous les Han, une famille recensée payait annuellement 200 deniers. Si l'on regarde chaque famille comme composée de cinq individus contribuables, ainsi que le porte la moyenne des dénombrements des Han, la taxe personnelle de chacun d'eux étant estimée 13 *tsien* $\frac{1}{3}$, on a pour les cinq un total de 66 $\frac{2}{3}$; restent donc environ 133 deniers $\frac{1}{3}$ pour le montant de la taxe territoriale. Or, d'après les recensements des terres qu'on trouve sous les Han, chaque famille pouvait alors posséder moyennement 70 à 75 *meou*, ce qui donnerait un peu moins de 2 *tsien* pour la taxe par *meou*. Un document qui paraît se rapporter au temps d'Yuen-ty (48-30 avant J.-C.), et que j'ai cité dans mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois, conduirait à des

nombres différents. Le cultivateur y est supposé avoir 100 *meou* et payer ses impôts avec 15 *chy* de grain dont chacun est évalué 30 *tsien;* ainsi, il devrait payer 450 *tsien* pour sa famille entière, au lieu de 200, et, en faisant la séparation des taxes personnelle et territoriale, le *meou*, proprement dit, serait taxé à 3 *tsien* ½. Néanmoins, les historiens chinois s'accordent à dire que la taxe sous les Han était modérée, et que par cette raison, le peuple ne se dérobait pas au recensement, comme il le fit plus tard. Il leur paraît en conséquence qu'on peut avoir confiance dans les dénombrements des terres et des individus opérés sous cette dynastie [1].

L'an 78 de notre ère, Tchang-ty divisa les terres en trois classes, suivant leur production, et régla

[1] Dans le liv. 8 du *Wen-hian-thong-khao*, section des monnaies, page 10, on trouve un passage qui indique le produit des recettes de l'empire sous Yuen-ty (48-30 avant J. C.). Voici la traduction du texte : « Dans le livre des Han, à l'article biographique de Wang-kia, on lit ce qui suit : Du temps d'Yuen-ty, il existait en monnaie métallique :

Dans les villes principales	400,000 ouan.
A la balance de l'eau (nom du grand trésor public	150,000
Au petit trésor (trésor particulier de l'empereur)	180,000
Total	730,000 ouan.

Chaque ouan représente 10,000 pièces de cuivre. Ainsi le total monte à 730,000,000 pièces. La pièce de cuivre ou *tsien* ayant peu varié, cette quantité au taux actuel du change à Canton, représenterait 46 millions de francs. Elle paraît très-faible à Ma-touan-lin, comparativement au produit des recettes dans les temps postérieurs.

la taxe *tsou* de ces trois classes : cette taxe dut être payée en toile de chanvre et en étoffe de soie. Le commentateur annonce que cette mesure fut prise par suite de la cherté des céréales et de la dépréciation de la monnaie.

Dans les années 165 et 185, les derniers Han, Houan-ty et Ling-ty portèrent à 10 *tsien* ou deniers, la taxe par *meou*. D'après les évaluations rapportées plus haut, la taxe se trouva ainsi quintuplée ou au moins triplée. Cette augmentation d'impôt fut accompagnée de falsifications opérées par le gouvernement sur la monnaie. Joignez à ceci la peste qui désola la Chine, de 170 à 175, les hordes de brigands et de révoltés qui dévastaient la plupart des provinces, la faiblesse des empereurs occupés, suivant l'histoire, à construire des statues du dieu Fo, et l'on en aura assez pour expliquer la chute rapide de la dynastie de Han, à une époque où la puissance chinoise était respectée encore dans toute l'Asie centrale.

Pendant la période des trois royaumes, de 220 à 280, l'histoire est toute remplie par le récit des guerres intérieures. Au milieu de cette époque désastreuse, on trouve cependant un règlement des impôts, celui de Wou-ty, prince du royaume de Wey, lequel ordonne la perception de deux taxes : la taxe territoriale *tsou* consistant en $\frac{4}{10}$ de boisseau de grain par *meou*, et la taxe des familles consistant en deux *py* ou pièces de taffetas, et deux *kin* ou livres chinoises de soie par famille. La ra-

reté des valeurs monétaires dans ces temps orageux, avait forcé de renoncer au payement en monnaie. Si d'après le document du temps d'Yuen-ty que je viens de citer, nous admettons 1 *chy* $\frac{1}{2}$ ou 15 boisseaux pour le rendement du *meou*, la taxe territoriale aurait représenté, sous les Wey, les $\frac{4}{150}$ du produit brut, soit le $\frac{1}{37}$ environ. Ainsi elle serait à peu près la même que sous les Han, qui demandaient $\frac{1}{30}$; mais le rendement de 15 boisseaux est probablement trop fort pour cette époque de guerres, et même, dans le premier cahier de la section du partage des terres, on trouve, du temps de Han Wou-ty, le produit du *meou* évalué en gros à 1 *chy* et un peu plus.

Les Wey finirent, comme on le sait, par conquérir les deux autres royaumes du midi et de l'ouest, nommés royaumes de Ou et de Chu; alors ils changèrent de nom et fondèrent la dynastie impériale des Tçin, en 280. Wou-ty, le premier empereur de cette nouvelle dynastie, déclara que toutes les familles libres devraient avoir des terres à cultiver, et comme règle du recensement des familles contribuables, il ordonna que celles qui comprenaient des individus mâles, *ting* ou valides, payeraient seules l'impôt entier; l'impôt fut donc gradué suivant le nombre de *ting* que les familles contenaient :

Les individus au-dessous de 12 ans ou au-dessus de 66, furent exemptés de toute espèce de taxe.

Les familles qui comprenaient des *ting* mâles de

la première classe devaient payer en taffetas ou étoffe forte de soie trois *py* ou pièces; en soie fine, trois *kin* ou livres. Les familles qui ne comprenaient que des femmes ou des mâles de la deuxième classe ne payaient que moitié des premiers. Un individu mâle en général (probablement un chef de famille) reçut en terres 70 *meou;* une femme en général (probablement une mère de famille) reçut 30 *meou,* ceci fut leur propriété fixe sur le produit de laquelle ils vivaient avec leur famille. En dehors de cette allocation, le mâle *ting* de la première classe reçut 50 *meou* pour l'acquittement d'une taxe appelée *ko,* littéralement *examen :* la femme *ting* reçut 20 *meou* pour la même taxe. Dans la deuxième classe, chaque mâle reçut moitié (du mâle de première classe); la femme de cette même classe était exemptée de la taxe *ko*. Sur les frontières, le payement de cette taxe était réduit de $\frac{1}{3}$ ou de $\frac{2}{3}$: et souvent on payait en toile de chanvre, au lieu de soie. Les barbares éloignés du centre, qui n'avaient pas de *champ pour faire le ko* ou de terres propres à la culture du mûrier et du chanvre, payaient en riz, et devaient livrer par famille 30 boisseaux. Ceux qui étaient plus éloignés payaient 5 boisseaux, et ceux qui étaient plus loin encore payaient en monnaie 28 deniers par homme (probablement par chef de famille). Le mot *riz* doit désigner ici toute espèce de grain.

Une note de Ma-touan-lin, à ce sujet, fait remarquer que sous les Han il y avait deux impôts, celui

des terres, montant au $\frac{1}{10}$ du produit brut, et celui qu'on appelait *soaan-fou*, l'impôt personnel, établi sur les familles et les individus. « Sous les Tçin au « contraire, dit-il, les deux impôts furent confondus « en un seul, basé sur le produit de la terre. » D'après cette note, il paraît que cet impôt unique se payait, par les uns en soie ou en toile de chanvre, et s'appelait *ko*, et pour les autres qui n'avaient pas de terre propre à cette culture, on percevait soit une portion du produit brut en céréales, soit une somme de monnaie par chaque chef de famille : la taxe se trouvait donc établie autrement que sous les Wey, qui percevaient à la fois une taxe en grain et une taxe en étoffe de soie. Ici il n'est plus question de taxe *tsou;* mais la quantité de soie qui forme le *ko* est plus forte de moitié que sous les Wey, et fait probablement compensation, si les mesures pondérales étaient les mêmes : la livre était plus faible sous les Tçin que sous les Han. Quant à ceux qui payaient en blé, sous les Tçin, le taux de la taxe varie de 30 à 5 boisseaux par famille, et cette variation dépend probablement de la nature du sol imposé.

Plus tard, en 328, l'empereur Tching-ty établit un autre système appelé *tou*, littéralement *mesure*, et déclara qu'il percevrait le dixième du produit brut : ceci se rapproche des anciens usages. Dans ce temps la taxe fut fixée à trois *ching* ou $\frac{3}{10}$ de boisseau par *meou*. Ainsi le *meou* n'aurait été censé produire que 3 boisseaux, ce qui est bien peu, en com-

paraison de l'évaluation donnée sous les Han, et en général pour le rendement de l'étendue de terre représentée par le *meou*, qui est au moins de 5 à 6 ares. Dans les mauvaises années, cette taxe des trois dixièmes supportait une réduction. Sous l'empereur Y-ty, elle fut réduite à $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. Au surplus, on ne peut assurer que ces règlements fussent exactement suivis dans la majeure partie de la Chine. Depuis la mort du fondateur de la dynastie Tçin, l'empire fut agité par de violentes révoltes intérieures. Le premier Tçin avait rétabli le système féodal des Tcheou, et donné des apanages perpétuels à chaque membre de sa famille, ou à ses officiers. Tous ces petits seigneurs se disputèrent d'abord entre eux; ensuite les plus puissants firent la guerre aux empereurs dont l'autorité n'était plus guère respectée.

En 377, quand les Tçin eurent été repoussés au delà du Kiang, l'empereur Hiao-wou-ty *abandonna le système du* tou *et revint à celui du* tsou. Depuis les premiers dignitaires tel que le *wang*, le *kong*, tous les individus contribuables durent payer 30 boisseaux. Le règlement des corvées personnelles du service *iu* resta en outre *le même qu'auparavant*, suivant les divisions de *ting* rapportées plus haut. Ainsi toutes les charges furent établies par individu, tandis que dans le système *tou*, la taxe était établie par mesure de terre. En 384, la taxe *tsou* fut portée à 50 boisseaux de riz par individu.

Relativement à ces derniers règlements, Ma-

touan-lin fait l'observation suivante : « Dans le premier système des Tçin, un homme (chef de famille) recevait en terre 70 *meou*, et par *meou*, on « percevait soit $\frac{3}{10}$ de boisseau, soit $\frac{2}{10}$; dans le « premier cas, la taxe individuelle revenait, par individu taxé, à 21 boisseaux; dans le second, à 14. « Maintenant on ôta ce système modéré ou de mesure (*tou*). Par individu, la taxe s'éleva de 20 boisseaux à 30 et 50, ce qui la rendit très-lourde. » Cette observation a rapport au système *tou* qui date de l'an 328. Le payement de l'impôt en soie était prescrit pour les peuples les plus voisins du centre, sous les premiers Tçin, cette dénomination doit désigner les peuples voisins des grandes vallées du fleuve Jaune et du Kiang où le mûrier croît bien. Il est probable que ce payement se faisait mal, ce qui aura engagé Tching-ty à prendre de nouveau les céréales pour représenter l'impôt.

Quant à l'extension de la taxe annuelle à 50 boisseaux par individu contribuable, nul doute que dans ce temps cet individu contribuable ne représente plusieurs familles. Ainsi, dans l'appendice consacré aux esclaves, à la fin de la section de la population, il est dit que du temps des Tçin, les familles *kouan*, ou de magistrats, avaient le droit d'avoir dans leur dépendance un certain nombre de familles dont les individus étaient nommés *tien-ke* ou cultivateurs étrangers; ces familles se chargeaient de la culture des champs de leurs seigneurs, et n'étaient sujettes ni à la taxe *ko*, ni au service *iu*. Les

familles de première classe avaient jusqu'à quarante de ces familles subordonnées; et en général, comme l'observe Ma-touan-lin, dans le système des Tçin, tout individu reçut des terres qu'il dut cultiver ou faire cultiver, tandis que sous les Han, les princes et les officiers supérieurs étaient nourris par une contribution spéciale levée sur le district qu'ils gouvernaient. Il remarque à ce sujet que sous les Han, une famille de princes englobait dans sa dépendance jusqu'à mille familles subordonnées, tandis que sous les Tçin le maximum était fixé à quarante familles : mais ceci était-il observé rigoureusement? on peut en douter.

Depuis l'an 302, le pays de Chu, qui répond à peu près à la province actuelle de Sse-tchuen, s'était séparé de l'empire, et il reçut des lois particulières de Li-hiong. Chaque *ting* (mâle) devait payer par an 30 boisseaux de grain, et la femme *ting* ne payait que moitié de cette quantité. En outre, on trouve cité l'impôt *tiao*, qui répondait à la taxe *ko*, et qui s'acquittait en une certaine longueur d'étoffe forte de soie, et une certaine quantité d'onces de soie fine. Le service personnel était très-modéré. Suivant l'histoire, le peuple fut très-heureux dans ce pays de Chu, pendant un siècle environ qu'il resta soumis à un pouvoir indépendant. On voit que là aussi l'impôt était établi par individu.

Au commencement du v[e] siècle, la Chine fut divisée en deux empires, celui du nord et celui du midi. Ce dernier fut gouverné successivement par

quatre dynasties, les Soung, les Tsy, les Leang, les Tchin, qui tombèrent l'une après l'autre; et l'histoire de ces temps malheureux ne donne pas de renseignement bien net sur la division ou le mode d'imposition des terres. On voit seulement qu'au milieu de ces fréquentes révolutions, les pauvres cultivateurs s'étaient placés sous la protection des familles puissantes du voisinage; que celles-ci s'emparaient d'une grande étendue de terres, et les faisaient cultiver par des individus qui n'en avaient pas, et qui probablement étaient souvent les propriétaires dépossédés eux-mêmes: conséquence naturelle des désordres qui déchirèrent continuellement cet empire du midi.

La plus grande partie du nord était soumise aux Heou-wey, dont la dynastie dura plus d'un siècle et demi, de 384 à 554. Sous ces Heou-wey, on trouve plusieurs règlements relatifs aux terres, lesquels diffèrent en quelques points de ceux des Tçin. Un édit attribué à l'empereur Tai-wou-ty, qui régnait de 425 à 430, ordonne de remettre les terres en culture, de planter des mûriers, et distingue les familles qui cultivent avec des bœufs, et celles qui cultivent sans bœufs. Celles-ci devaient y suppléer par un certain nombre d'esclaves, comme on le verra plus loin. Un homme fait (probablement tout individu mâle ou femelle en âge *ting*) devait ensemencer 20 *meou* et payer, par la force de son travail, le produit de 7 *meou*. Ceci faisait donc une taxe de 35 pour 100 environ. Quant aux individus

trop âgés ou trop jeunes, ils sont portés dans l'état comme devant ensemencer 7 *meou*, et remettre à l'état le produit de 2 *meou*. Les moindres familles étaient considérées comme composées de cinq individus contribuables : ainsi, en supposant qu'elles comprissent deux individus de la première classe et trois de la deuxième, chaque famille aurait possédé 60 *meou*, et payé à l'état le rendement de 20 *meou* : la taxe moyenne était donc d'environ un tiers du produit. D'après un autre document, sous les mêmes Wey, conjointement avec cette taxe, on en trouve une autre appelée *tiao* (inspection), et, suivant ce document, à l'époque de ces inspections, chaque citoyen (*fou*) et sa femme devaient payer en soie fine une pièce ou rouleau (*py*); en millet ou grain, deux boisseaux. Pour les individus de treize ans, lesquels n'étaient pas mariés, quatre payaient la quote-part d'un homme ou d'une femme, c'est-à-dire qu'un seul payait le $\frac{1}{4}$ des individus de la classe précédente. Un homme et une femme mariés ensemble, eurent le droit d'avoir dans leur propriété huit esclaves, dont les mâles labouraient et les femelles tissaient les étoffes. Un individu non marié ne put avoir que quatre esclaves. Pour le labour, dix têtes de bœufs correspondaient à huit têtes d'esclaves. Dans les pays qui ne cultivaient pas de mûriers, la soie était remplacée par la toile de chanvre pour le payement de la taxe. Un citoyen et sa femme payaient en toile de chanvre, une pièce ou rouleau. Au-dessous, on payait moitié, c'est-à-dire que les

individus non mariés payaient moitié des précédents.

Un troisième document qui se rapporte à l'an 484 (*Tai-ho,* huitième année), annonce qu'on commença vers cette époque à donner aux officiers de l'état des appointements, qu'ils n'eurent plus l'obligation de faire cultiver une certaine quantité de terre pour leur entretien, comme sous les Tçin. Ce document porte qu'auparavant les familles étaient divisées en neuf classes, dans les états des Wey, que chaque famille payait comme *tiao*, en soie fine, 2 rouleaux; en soie grossière, 2 livres; en grain, 200 boisseaux. Ici le *tiao* comprendrait l'impôt entier, et si l'on admet que les 200 boisseaux représentaient le produit de 20 *meou*, ce qui serait un peu moindre que l'évaluation faite sous les Han, les nombres précédents s'accorderaient assez avec le premier règlement, d'après lequel chaque famille aurait payé moyennement le produit de 20 *meou*.

En 485, on trouve un nouvel édit d'Hiao-wou-ti sur la répartition des individus et des terres. Il y est dit que parmi les mâles, tout citoyen âgé de 15 ans recevra 40 *meou* de *champs de rosée* (terres qu'on ne labourait pas, d'après le commentateur); parmi les femmes, chacune recevra 20 *meou* de ces mêmes terres. Les esclaves mâles et femelles seront répartis suivant la proportion des individus libres. Quand un de ces individus viendra à l'âge du *ko* (à l'âge où l'on était passible de cette charge), il recevra des terres de rosée; quand il sera vieux, il les

rendra; mais les esclaves lui resteront comme propriété immuable. Ces champs de rosée devaient être spécialement consacrés à la culture des mûriers.

Ma-touan-lin examine cet édit et le rapproche du système des premières dynasties, suivant lequel l'état faisait cultiver le champ public pour le payement des impôts, et de celui des Tçin qui avaient ordonné qu'une partie de la propriété territoriale appartiendrait, d'une manière constante, aux cultivateurs, et qu'une partie serait affectée au payement des charges envers l'état. D'après Ma-touan-lin, les Wey firent une loi agraire, laquelle fixa la quantité de terrain que devait posséder chaque famille, et le surplus constitua les champs de rosée : ce terme désignait aussi des terres vagues, sans possesseur connu, des propriétés d'exilés, d'individus morts sans héritier direct, desquelles l'état s'emparait; mais ceci, dit-il, fut bien différent de ce qu'avait fait Wang-mang, lorsqu'il déposséda, tous les propriétaires au profit de l'état. Toutefois il est difficile de croire que ce système ait pu être exécuté sur chaque point, à moins d'un déplacement forcé de la population. Il est probable que l'édit d'Hiao-Wou-ty s'appliquait principalement aux terres récemment conquises, et qu'il les répartit à son gré entre ses sujets. Mais ce que l'on doit surtout remarquer, c'est qu'ici, comme dans le premier règlement de l'an 425, l'impôt est représenté, non plus par une quantité fixe, suivant le mode des Tçin, mais par le produit variable d'une portion de terre, ainsi que dans

les anciens temps. De plus, l'état se trouve propriétaire d'une certaine quantité de terrain qu'il loue à ses sujets, et que ceux-ci, conséquemment, n'ont pas le droit de vendre. Ces champs de rosée s'appellent plus tard *champ du ko*, et reproduisent ainsi le nom de la taxe instituée sous les Tçin.

En 526, un autre empereur de ces *mêmes* Heou-wey, nommé Hiao-ming, imposa aux terres du district de la cour à une taxe *tsou* montant à $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou*. Ici la taxe est fixée à une quantité constante. Cette même ordonnance nomme les individus qui ont pris à loyer le champ de l'état, lesquels payeront par *meou* un boisseau. Le loyer de ce fermier ne semble pas élevé, quand même le *meou* n'eût rendu que 3 boisseaux : il s'agissait probablement de terres confisquées qui devaient être remises en culture.

Quoi qu'il en soit, cet usage de donner des champs à cultiver aux individus *ting* (dans l'âge du travail), et de les retirer, quand ces individus ont atteint l'âge du repos, se trouve encore sous les Pe-tsy qui succédèrent aux Heou-wey. Les Heou-tcheou qui remplacèrent les Pe-tsy, et ensuite les Souy, ne firent que continuer ce même système pour les individus de l'âge *ting*. Sous les Heou-tcheou, l'âge *ting* comprit depuis dix-huit jusqu'à soixante ans. Dans les bonnes terres, un homme (chef de famille) avait une étendue de 140 *meou*, et payait par an, en étoffe de soie, une pièce ou *py*; en soie filée, huit onces; en grains, 50 boisseaux : celui qui

était *ting*, mais seul, n'avait que 100 *meou* et ne payait que moitié du précédent. Dans les terres sans mûriers, le cultivateur de 140 *meou* remettait par an une pièce de toile et 10 livres de chanvre (outre les 50 boisseaux de grains); et celui qui était *ting*, seul, ne payait que moitié de cette quantité. De plus, il y avait la taxe du *tse*, laquelle correspondait à ce que l'on appelait précédemment le *ko*. Pour cette taxe *tse*, une réunion de dix individus recevait 5 *meou;* une réunion de sept individus en recevait 4; une réunion de cinq en recevait 3 seulement. Ces nombres d'individus indiquent très-probablement le nombre de personnes comprises dans chaque famille. Suivant qu'elles étaient plus ou moins nombreuses, l'état leur donnait plus ou moins de terrain à cultiver pour son compte.

Le fondateur de la dynastie Souy, Wen-ty, ordonna que depuis les princes, les hauts dignitaires de l'état, jusqu'aux hommes du peuple, tous ses sujets recevraient des terres à cultiver pour le *ko* ou pour le compte de l'état. Ces terres furent désignées sous le nom de *tching-nie-tien*, *champs du parfait devoir* [1], ou encore sous l'ancien nom de *champs de rosée;* la répartition s'en fit par tête d'individu mâle, *ting*, complet ou moyen : on suivit en général le

[1] Le caractère *nie* (Basile, 4,394) signifie *devoir*, et aussi *propriété patrimoniale*. Il me semble que cette dernière signification lui est venue de l'institution des *Tching-nie-tien* rapportée ici dans le texte. Ces terres étant devenues plus tard propriété non amovibles, l'on aura consacré la première désignation.

système des Pe-tsy. Ces champs du devoir devaient être plantés en mûriers ou en essences de bois ordinaire. On donna 1 *meou* par trois bouches, ce qui doit, ce me semble, se rapporter comme précédemment au nombre des individus des familles.

Sous ce même empereur, en 589, après la conquête de l'empire du midi, un édit exempta du *tsou*, pendant dix ans, les pays récemment soumis au delà du Kiang, et que la guerre avait dévastés. Il est dit que parmi le peuple, tout individu de quinze ans acquittera l'*yong* : c'est le nom qui désignait alors le service personnel : on cessa de se servir du terme *iu*. Ainsi sous les Souy, comme sous les Heou-tcheou, il y avait le *tsou*, le *ko*, l'*yong*, qui formaient trois genres de charges distinctes.

En 624, le premier empereur de la dynastie Thang établit un nouveau règlement territorial. Dans la totalité de l'empire, tout mâle *ting* qui avait au moins dix-huit ans, reçut 100 *meou* de terres sur lesquels il devait nourrir sa famille, plus 20 *meou* qui furent le champ du devoir, le *tching-nie-tien*. Le peuple était groupé par *hiang* (arrondissement ou canton). Tout individu qui désirait sortir des *hiang* de peu d'étendue et passer dans ceux qui comprenaient plus de terres, avait le droit de vendre, et sa propriété de 100 *meou*, et le champ du devoir; mais alors on ne lui en donnait plus (il était obligé d'acheter une nouvelle propriété dans le pays où il se transportait). Quand un individu était mort, son champ (probablement le champ du

devoir, et non la totalité de sa propriété), revenait à l'état et était donné par celui-ci à un autre individu qui n'en avait pas : ainsi dans ce temps comme sous les Wey, l'état était propriétaire d'une partie considérable de la terre et la louait à vie aux cultivateurs. En général la répartion des terres se faisait à la dixième lune. Ceux qui recevaient des champs à l'âge *ting* (à l'âge du travail), payaient par an 20 boisseaux de millet ou de riz non battu, à titre de *tsou* ou de taxe territoriale : ce qui faisait $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. Quant à la taxe des champs du devoir, le produit d'un *hiang* était établi chaque année, et, suivant ce produit, chacun devait remettre en taffetas et étoffe forte de soie, de 20 à 24 *tchy*, en soie légère, 2 onces. Ceux qui n'avaient pas de soie (dans les provinces sans mûriers) remettaient en chanvre filé 3 *kin*, ou livres chinoises. On appelait cette taxe le *tiao*, et malgré l'obscurité du texte, il est évident qu'il s'agit ici de la taxe individuelle payée par chaque cultivateur pour le produit du champ du devoir. Les corvées pour le service public furent réduites à vingt jours par an; on ajouta deux jours de plus pour les lunes intercalaires. Ceux qui n'acquittaient pas cette charge en travail personnel, payaient, par jour de corvée, 3 *tchy* de taffetas, soit 60 *tchy* pour l'année; cette charge s'appelait l'*yong* comme sous les Souy. Au commencement du troisième kiven de la section du partage des terres, on trouve que l'empereur Huen-tsong, la huitième année de la période *kay-*

yuen, ou l'an 720 de notre ère, établit le système de l'*yong* et du *tiao*. De là il ne faut pas conclure que cette institution date de cette époque, mais seulement qu'il remit en vigueur le système déjà négligé; d'ailleurs, comme on l'a vu, le *tiao* était ce que l'on appelait auparavant le *tse* ou le *ko;* l'*yong* était ce que l'on appelait auparavant l'*iu*. Ces sortes de charges publiques existaient, dès l'origine de la dynastie *Thang*, comme elles existaient sous les Wey, sous les Souy, mais avec d'autres dénominations.

Commencé par les Tçin et continué par leurs successeurs, ce système qui obligeait chaque particulier valide à cultiver par lui-même une portion déterminée de terre pour le compte de l'état, était un retour vers les anciennes coutumes, et par là le gouvernement pouvait espérer de reconquérir la propriété du sol, comme il l'avait autrefois, ou, du moins, il mettait dans sa dépendance immédiate une grande partie de la propriété territoriale, et la dynastie gouvernante se rendait respectable aux yeux de tous les grands vassaux et petits princes dont l'empire était couvert. Mais la division déjà grande des propriétés devait rendre très-difficile cette allocation de terres cultivables pour l'état à chaque individu en âge *ting*. Ce texte dit bien que les officiers durent choisir, à cet effet, les terres incultes, dont les propriétaires étaient morts; mais comment chaque cultivateur pouvait-il s'asteindre à se déplacer momentanément, pour aller soigner un champ, souvent assez éloigné du sien? En général,

le *champ du devoir* devait être planté en mûriers ou en chanvre; il exigeait toujours une surveillance. De plus, chaque année, une révision devait être faite pour changer le cultivateur qui avait fini son temps de *ting*, et le remplacer par un nouveau contribuable : or ces mutations de fermier devaient s'opérer d'une manière assez difficile. Ce n'était plus le temps des premières dynasties, sous lesquelles la population était peu considérable par rapport aux terres disponibles, et passait d'un pays dans un autre, comme un peuple pasteur. Par le développement de la civilisation, la population était devenue nombreuse, attachée au sol qu'elle cultivait, et très-avide de posséder quelques mesures de terres. Cette reprise des anciens usages ne pouvait donc réussir; et par la difficulté de ces mutations de cultivateurs, il arriva que beaucoup de terres louées à terme par l'état, se transmirent directement de père en fils; puis elles se vendirent, par transaction, comme propriété particulière. En outre, les individus qui servaient sur la frontière comme soldats, se trouvaient exempts du *tiao* ou du *ko*, pendant toute la durée de leur service de six ans : ces individus, portés sur le registre public comme ayant l'âge *ting*, souvent mouraient ou désertaient: en un mot, on les perdait de vue, et cependant leurs noms restaient sur le registre, pour indiquer qu'ils étaient passibles des charges du cultivateur. D'autres, qui se trouvaient sans terres par suite de malheurs ou pour toute autre cause, restaient néan-

moins passibles des charges personnelles imposées par l'état, et, ne pouvant les remplir, ils devenaient *feou-ke*, étrangers flottants, sans domicile fixe, et allaient se faire fermiers des familles riches, qui les recevaient dans leur dépendance, et payaient alors leurs charges personnelles. De tout ceci il résulta une confusion sensible dans le registre des contribuables. En vain le ministre principal d'Huent-song, nommé Wen-yong, s'opposa de toute ses forces à cette agglomération des pauvres autour des hommes puissants, qui s'en faisaient une sorte de serfs; en vain, l'année huitième de la période *kai yuen* (720), il fit rechercher les familles sans domicile qui échappaient au recensement, et s'efforça de les établir dans les terres en friche, pour les soumettre au payement de l'impôt personnel : ses ordres étaient mal exécutés, et chaque petit seigneur était déjà trop puissant dans son canton, de sorte que le mal ne fut pas arrêté.

Dans un règlement de la 25e année, période *Kay-yuen* (736), Wen-yong fixa à 20 ans l'âge où l'on devait être soumis à la taxe *ko*, et il en exempta les vieillards, les infirmes, les femmes, les esclaves. Le nombre d'individus exemptés devint par là considérable, et ainsi, dans le dénombrement général des individus contribuables, qui se rapporte à la 14e année de la période *tien-pao* (année 755), sur 52,919,390 individus recensés, 44,700,988 sont exempts de la charge personnelle *ko*, et seulement 8,208,321 sont soumis à cette charge. Un

autre dénombrement très-incomplet, il est vrai, de l'an 760, ne donne que 2,370,799 individus passibles du *ko*, sur 16,990,386 recensés, ce qui est une proportion encore plus faible. De guerre lasse, on abandonna donc peu à peu cette taxe personnelle, le *ko;* et ainsi, quoique le gouvernement tendît toujours à l'institution des charges personnelles, pour égaliser tout sous lui, la force des choses le ramenait aux charges territoriales.

Après les troubles sanglants qui signalèrent le règne de Szu-tsong, de 758 à 762, on trouve, sous son successeur Tai-tsong, une ordonnance de la première année *kouang-te* (763), d'après laquelle toute famille qui contient trois individus *ting*, évite pour un de payer la taxe *yong*. La taxe de la terre est conservée à $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. L'âge *ting* est fixé de 25 à 55 ans. On reconnaît dans cette mesure une tendance évidente à réduire les charges personnelles.

La première année *ta-ly* (766), une ordonnance fixa la taxe à 15 *tsien* ou deniers par récolte d'un *meou :* ceci fut un changement, puisqu'auparavant on payait en nature. La perception de la taxe en monnaie paraît avoir souffert des difficultés, et les recettes se trouvèrent insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'état [1]. En automne, les contribuables

[1] Un document cité par Ma-touan-lin page 37, section des monnaies, porte le produit du *meou*, sous les Thang à $\frac{1}{2}$ *chy*, soit 5 *teou*. Sous Huen-tsong en 723, nous avons vu que la taxe était de $\frac{2}{10}$ par *teou*. Maintenant nous voyons qu'elle est de 15 *tsien ;* si l'on rapproche

présentèrent en payement le blé non battu, et de là on appela cette taxe le denier de la moisson verte. —Il y eut aussi le denier de la terre en elle-même, lequel montait à 20 deniers par *meou*. Une ordonnance suivante divise les terres en deux classes, pour la perception de cette taxe d'automne. Les terres de première qualité doivent payer, par *meou*, un boisseau; celles de deuxième qualité doivent payer 6 dixièmes de boisseau; les plus mauvaises sont taxées à 2 dixièmes : ainsi l'impôt était fortement augmenté.

Enfin, une troisième ordonnance de l'an 769 (5ᵉ de la période *ta-ly*) établit définitivement la perception de deux taxes, l'une d'été, l'autre d'automne. Pour celle d'été, les terres de première qualité sont taxées, par *meou*, à $\frac{6}{10}$ de boisseau; celles de deuxième, à 4 dixièmes. Pour la taxe d'automne, les terres de première qualité sont imposées de cinq dixièmes de boisseau par *meou;* celles de deuxième sont imposées de $\frac{3}{10}$ de boisseau, et les mauvaises terres sont rangées dans cette dernière classe. Ainsi, pour l'année entière, le *meou* de première qualité payait $\frac{11}{10}$ de boisseau, et celui de la seconde, sept dixièmes. Ici on ne parle plus du denier de la terre, cité dans l'ordonnance de 766.

Vers cette même époque, les familles du peuple se trouvaient divisées en trois classes, dont chacune

ces nombres, on en déduit $\frac{3}{10} \times 5$ *teou* = 15 *tsien* d'où le prix du *teou* = 15 *tsien*. — Un document consigné dans le *Che-ho tchy* porte 13 *tsien*, ce qui n'est pas très-différent.

comprenait trois sections. Dans la première classe, chaque famille, suivant sa section, payait 4000, 3500 et 3000 deniers; dans la seconde classe, chaque famille était imposée de 2500, de 2000 et de 1500 deniers; enfin, dans la troisième et dernière classe, les taxes respectives étaient 1000, 700, 500 deniers. Les familles des officiers en exercice étaient de même séparées en neuf classes, dont la première était assimilée à la première section des familles du peuple, et ensuite la taxe décroissait progressivement, de manière que la dernière classe des familles d'officiers était imposée comme la dernière section des familles du peuple. Il résulte de ces divers règlements: 1° que l'état ne donnait plus de terres à cultiver pour son compte; 2° que l'impôt était devenu très-considérable, comparativement aux anciens temps : nous avons vu que, sous les Han, une famille ne payait moyennement que 200 *tsien* par an, tandis qu'ici les dernières familles en payent 500. Mais à l'époque où nous sommes de la dynastie *Thang*, la partie de la nation enregistrée comme contribuable était bien moins nombreuse que sous les Han. C'est au plus si les recensements de cette époque s'élèvent à 3,000,000 de familles; or ces familles recensées avaient dans leur dépendance toutes les familles pauvres, sans domicile fixe, les *feou-ke*, qui cultivaient pour elles, ce qui élevait le chiffre de leur taxe individuelle.

Ce système dit *des deux taxes* devint général en 780, sous l'empereur Te-tsong, et par l'influence

de son ministre Yang-yen. La première taxe dut être payée, en été, à la sixième lune au plus tard; la deuxième dut être payée, en automne, au plus tard à la onzième lune. Mais ceci n'est qu'un règlement accessoire. Ce qu'il y eut d'important dans le nouveau système d'établissement de l'impôt, c'est que l'on renonça à distinguer les classes des *demi-ting* et des *ting* complets, lesquels, à 16 et à 21 ans, puis ensuite à 25 ans, recevaient des terres à cultiver pour le compte du gouvernement. On ne distingua plus, pour le payement de l'impôt, que les individus riches ou pauvres. Les familles non propriétaires, dites *ke* 客, étrangères, furent rattachées au domicile qu'elles occupaient momentanément chez le riche dont elles étaient locataires, et l'impôt devint complétement foncier. Il n'y eut plus besoin de rechercher les familles qui échappaient au recensement, de leur donner des terres, de surveiller les empiétements des riches, de modifier chaque année les registres d'inscriptions. Ce nouveau mode fut accueilli avec faveur, probablement, surtout par les petits seigneurs, qui se trouvaient ainsi débarrassés des inspections continuelles du gouvernement; mais, en même temps, celui-ci perdit beaucoup de son autorité directe sur le peuple, et de cette époque date la décadence de la dynastie Thang.

Les deux taxes d'été et d'automne ayant remplacé les taxes connues auparavant sous les noms de *tsou*,

de *ko*, *d'yong*, de *tiao*, le peuple proprement dit n'en fut pas plus heureux, et la perception ne s'opéra pas encore d'une manière légale et régulière. Les deux taxes étant payables en monnaie, une forte partie de numéraire entra ainsi dans les caisses de l'état et n'en sortit plus. Suivant les historiens, les souverains entassaient des trésors considérables, et réduisaient en même temps la quantité de pièces fondues annuellement. En résumé, la proportion de monnaie circulante diminua sensiblement, et cette diminution fit baisser le prix des matières vendables. Alors les contribuables se trouvant obligés de payer en nature de produits, faute de monnaie, les officiers chargés de la perception durent évaluer le prix des produits présentés : ils eurent soin d'estimer bas en recevant des contribuables, et d'estimer haut en transmettant au trésor de l'état; de sorte qu'ils retinrent entre leurs mains une portion des produits livrés, et s'enrichirent aux dépens de l'état et des contribuables. Le mal augmenta encore, lorqu'en 806, l'empereur Hian-Tsong établit en sus trois nouvelles taxes dont la première s'appelait le *chang-kong* (l'offre à l'empereur); la deuxième le *song-sse* (le présent), et la troisième le *lieou-tcheou* (partie retenue pour les districts). Ces deux dernières taxes paraissent avoir été destinées à payer les dépenses de chaque district, sans en sortir : par le conseil de Pey-tseu, que l'empereur choisit pour ministre, il fut ordonné que l'on ferait une estimation générale du montant de ces taxes

pour tout l'empire, et que tout gouverneur qui ne trouverait pas dans son district la quantité de produits correspondante à sa part d'imposition, pourrait compléter ce déficit sur les districts dépendants du premier. On conçoit combien un mode aussi irrégulier de lever l'impôt devait vexer le peuple.

A cette même époque se rapportent les édits d'Hian-tsong qui fixent quelle quantité de cuivre chaque particulier pourra garder dans son domicile, et qui instituent les bons au trésor de la couronne (*fey-Tsien*), délivrés sur le dépôt de matières métalliques ou d'autres objets d'une facile vente.

La quatorzième année du règne de Mo-tsong, vers l'an 835, ces trois taxes additives existaient encore : le peuple souffrait extrêmement par l'estimation injuste des matières présentées en payement de l'impôt; et la monnaie était devenue si rare que l'on achetait huit *pièces* ou *py* d'étoffe de soie pour la même somme en deniers de cuivre qui représentait autrefois deux *pièces* et demie. Mo-tsong engagea ses conseillers à délibérer sur les moyens de remédier au mal, et, d'après l'avis donné par le président du bureau de l'intérieur, il déclara que le payement des taxes s'effectuerait directement en grains et en étoffes, sans estimation, et que les officiers transmettraient directement à l'autorité supérieure les matières qu'ils recevraient. Par suite des vexations et des fraudes de ces agents de l'autorité, le désordre était extrême; quantité de terres

restaient sans culture, et beaucoup de villages étaient déserts. L'édit de Mo-tsong supprima la cause principale de ces vexations, et en 841, pour ranimer l'agriculture, son successeur Wou-tsong accorda une exemption générale de taxe, pendant cinq ans, à ceux qui cultiveraient les terres stériles et défricheraient les marais. Après ce délai de cinq ans, ils devaient payer en nature de produits, suivant l'édit de 835.

En 852, Suen-tsong supprima les impôts additifs en dehors des deux taxes d'été et d'automne; mais l'estimation des produits présentés fut rétablie partiellement sur les quantités fractionnaires des mesures légales, qui étaient le boisseau pour les grains, le *py* ou la *pièce* de certaine dimension pour les étoffes. Suivant Ma-touan-lin, cette autorisation partielle ouvrit encore la porte aux fraudes des officiers.

Après cette époque, l'histoire ne mentionne plus de nouveaux règlements établis par les Thang pour la perception des impôts. Le payement continua à se faire en nature, bien que le montant des deux taxes d'automne et d'été eût été fixé en quantité de deniers : ceci indique, comme nous l'avons dit, une rareté sensible de numéraire en circulation. Cette rareté ne pouvait qu'être augmentée de plus en plus par les prohibitions légales contre les détenteurs de cuivre, et l'avidité des gouvernants qui accumulaient dans leur palais toute espèce de matière métallique. Dans les derniers temps de la dé-

cadence des Thang, la Chine se trouvait plongée dans la plus profonde misère. Presque toutes ses provinces étaient ravagées par des hordes immenses de brigands ou d'individus révoltés par suite de misère; ces deux mots sont synonymes dans l'histoire chinoise. La capitale Lo-yang fut prise jusqu'à quatre fois. Au milieu de cette anarchie, on ne peut espérer de rencontrer aucune mesure équitable.

Le désordre continua pendant toute la première moitié du xe siècle. Les cinq dynasties désignées par le nom de postérieures parce qu'elles prirent chacune le nom d'une dynastie précédente, se succédèrent rapidement les unes aux autres, et leur autorité précaire ne s'étendait même que sur une faible partie de la Chine. L'empire entier était divisé entre un certain nombre de chefs militaires qui ne songeaient qu'à se consolider par la force, et à piller les peuples qu'ils avaient asservis. Vers 930, sous les Heou-thang, un chef du Hoai-nan rétablit le payement en monnaie de la taxe territoriale, le *tsou* et des taxes *tiao* et *ko*. A défaut de monnaie, des officiers percevaient les produits de la terre et les revendaient ensuite aux contribuables à un prix trop élevé; ce que l'on appelait convention amiable. On voit que dans ce temps la terre était taxée par *king* ou centaine de *meou*, la première qualité à 2100 deniers, la deuxième à 1800, la troisième à 1500. Les étoffes de soie qui valaient 500 et 600 deniers le *py*, étaient fixées par la taxe à 1700 et 2400, c'est-à-dire au triple

de leur valeur. Tous les officiers gagnaient en percevant l'impôt, et les chefs supérieurs ne réprimaient point des abus dont eux-mêmes profitaient.

Du temps des Heou-tçin, en 940, dans les provinces du sud-est, que les Heou-thang avaient conservées sous le nom de *Thang méridionaux*, la taxe d'automne fut déclarée payable en nature de produits sans estimation; mais par chaque dizaine de boisseaux de grain, on exigea un surplus de trois boisseaux, contre lesquels le gouvernement remettait trois livres de sel, dont il s'était réservé l'exploitation. Cette espèce d'échange forcé fut renouvelée souvent dans la suite.

Sous les Heou-han, en 948, les exactions et les fraudes ne firent qu'augmenter. En 951, un empereur des Heou-tcheou, la dernière dynastie postérieure, Tay-hou, défendit l'exportation du cuir hors de ses états, et il paraît que chez les *Thang méridionaux* cette exportation était punie de mort.

En 954, Tcheou-chi-tsou voulut repeupler son royaume, et accorda des remises de taxe proportionnées pendant quinze ans aux individus errants qui reviendraient cultiver les terres; mais ses officiers firent trafic de ces exemptions en les vendant à des cultivateurs qui ne s'étaient pas éloignés de leurs travaux. La Chine était si malheureuse, si épuisée, qu'elle devait se soumettre aisément au premier chef qui parviendrait à renverser tous ces petits tyrans qui la dévoraient; ce chef fut un ministre des Heou-tcheou, qui, en 960, déposa son

maître, fonda la dynastie impériale des Soung, et conquit la Chine entière en moins de quinze ans.

Dès son installation, ce nouvel empereur chercha à rétablir l'ordre, à réformer tous les abus criants des officiers, qui souvent percevaient la taxe en masse sur un district comme une contribution levée par la force, enfin à ramener le peuple à la culture des terres. Un édit de 961 créa des inspecteurs chargés de parcourir les provinces et de détruire les taxes illégales. Un autre édit de la même année prescrit de planter, de semer des espèces de graines déterminées. Ceci fut ensuite laissé à la volonté des cultivateurs, parce que la généralité des indications de l'ordonnance s'appliquait mal aux divers terrains. Sous les cinq dynasties, les poids et mesures avaient été altérés : on rétablit les anciennes mesures, et il fut reconnu que l'unité des payements en monnaie serait le *tsien* ou denier exact, et celle des payements en grain le *ching* ou dixième de boisseau; celle des payements en étoffe forte de soie dut être le *tchy* ou pied exact; celle de la soie en fil ou en étoffe légère fut l'once; celle du petit bois et des herbes fut la botte ordinaire; enfin l'unité de payement, pour l'or et l'argent, fut le dixième d'once exact. L'impôt dut se percevoir en ces matières, et non en objets de luxe, comme le rappelle une ordonnance de 970; les officiers probablement avaient précédemment remis au trésor des objets de luxe, en les estimant, pour l'état, bien au-dessus de leur valeur réelle.

Pour répartir l'impôt, en 963, il fut ordonné que chaque année, les officiers de l'état, tels qu'officiers supérieurs de paix et de guerre, jusqu'aux chefs de district appelés *tcheou* et *hien*, appelleraient en personne les individus de chaque famille à la porte de la maison occupée par cette famille, et percevraient ainsi directement le montant des taxes d'été et d'automne. Ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas payer auraient un demi-mois pour délai. Ce terme fut ensuite reculé à un mois entier par une ordonnance de 987. L'appel des familles sur le seuil de leur maison se retrouve aussi dans une ordonnance d'Yang-ty, de la dynastie Souy, vers 609 (*Wen-hian-thong-khao*, x^{e} kiven, p. 26). D'après ce rapprochement, on voit que c'était la manière ordinaire de faire le recensement.

Une ordonnance de 975 déclare qu'à défaut de quantité suffisante d'étoffe de soie, toute famille imposée devra remettre le complément en monnaie. On ne permit plus que plusieurs familles réunissent ensemble les fractions de leur cote d'imposition, comme elles le faisaient auparavant, pour compléter la mesure légale d'un *py*, pièce ou rouleau d'étoffe.

Reste à savoir à combien s'élevait alors la taxe sur les produits de la terre. Le *Khun-chu-pi-khao*, vol. III, page 41, au chapitre sur les impôts, dit positivement qu'à l'avénement des Soung, la taxe fut réduite à 1 sur 20 du produit des terres, et qu'ainsi les charges du peuple étaient légères. Mais de cette évaluation générale on ne doit pas conclure

qu'on ait suivi alors le système de la perception proportionnelle au produit. D'après les documents que fournit Ma-touan-lin, d'après la division des terres en cinq classes qu'il indique, il paraît bien plus probable que l'impôt était fixé par *meou*, à un chiffre déterminé de deniers, comme nous l'avons vu sous les Heou-thang. Mais, par suite de la rareté du numéraire, il était admis que le payement serait fait en cinq espèces d'objets principaux, tels que monnaie, grain, étoffe forte et mince de soie, toile et métaux : le prix en monnaie de ces quatre dernières espèces d'objets était fixé par le gouvernement; mais comme la qualité du grain, de la soie, de la toile, est très-variable, il y avait lieu à estimation de la part des officiers, et dès lors cause de fraude. Il est très-singulier que, malgré la quantité considérable de pièces de cuivre fabriquées à cette époque, les propriétaires ruraux n'aient pas pu acquitter leur taxe en monnaie : ceci me paraît indiquer une grande imperfection dans les moyens de communication à l'intérieur, ainsi qu'on le voit encore en France dans les pays où l'on ne peut louer qu'à moitié grains. L'officier supérieur chargé de la perception de la taxe territoriale portait même le nom de préfet des transports par eau et par terre. Il devait recevoir les matières au chef-lieu de son district, et faisait alors de gré à gré des conventions avec les contribuables qui ne voulaient pas porter jusqu'à ce chef-lieu : ceci donnait souvent lieu à beaucoup de difficultés. Je rapporterai plus

loin les quantités détaillées des divers objets qui formaient le total de la taxe dans les années 998, 1022, 1077 : je les donnerai telles qu'elles se trouvent rapportées par le texte même, et l'on verra qu'une faible partie seulement de ce total se payait alors en monnaie.

L'empire ayant été désolé, en 987, par une sécheresse générale, les années suivantes présentent des ordonnances pour le rappel du peuple dispersé, auquel l'état promet une réduction d'impôt. Quelque temps avant ces ordonnances, un certain Pao-tchy présenta une requête où il dépeint la grande diminution des familles agricoles, la fuite fréquente du cultivateur, quand la récolte était mauvaise, et l'injustice des officiers percepteurs qui chargeaient indistinctement d'autres familles du montant de ce que devaient les fuyards. Il conclut que cette dette doit être reportée sur les parents des fuyards, plutôt que sur leurs voisins. Ce système de solidarité entre les parents fut donc mis en vigueur; mais il donna lieu à beaucoup de plaintes, et fut bientôt abandonné.

En 995, se trouve une autre ordonnance motivée sur l'abandon de beaucoup de terres par suite de mauvaises années. Les recherches des percepteurs n'ayant pu faire rentrer dans l'ordre les gens errants, il leur est offert de cultiver les terres abandonnées à titre de *tching-nie* avec exemption d'impôt pendant trois ans; au bout de ce temps, ils doivent remettre 1 sur 2. L'état paraît s'être emparé

des terres abandonnées, et ainsi s'explique la taxe considérable qu'il perçoit au bout de trois ans. Cette taxe comprenait la rente au propriétaire, en sus de l'impôt ordinaire.

Vers cette époque, il fut reconnu que dans le district de Kaï-fong-fou, qui portait le nom de district de la cour, il manquait sur les recensements précédents, 10,283 familles, lesquelles s'étaient enfuies par suite de condamnations pour défaut de payement. Cette fuite laissait sans culture beaucoup de terres qui par là ne rendaient aucune taxe au gouvernement, jusqu'à ce que les voisins les achetassent ou s'en emparassent par usurpation. Pour faire cesser cet état de choses, un inspecteur général fut envoyé sur les lieux, avec quatorze employés, pour faire un relevé exact des terres abandonnées. Un délai d'un demi-mois fut accordé aux propriétaires enfuis pour faire leur déclaration, et on leur promit une exemption de tout ce qu'ils pouvaient redevoir à l'état. Le délai passé, on dut probablement vendre les terres à des conditions semblables à celles de l'ordonnance précédente. Cette amnistie fit rentrer beaucoup de familles.

En 997, Y-tchin-tsong, qui occupait la charge de grand historien impérial, adressa à l'empereur une requête analogue sur les terres abandonnées, et demanda que l'état s'en emparât et les cédât à de nouveaux individus pour une rente déterminée.

Ma-touan-lin fait un rapprochement entre cette proposition et le système établi dans le ve siècle par

l'empereur Hiao-wen des Yuen-wey. Dans les deux cas, l'état s'emparait des terres vagues sans propriétaire, et les cédait à de nouveaux colons. Mais les Yuen-wey imitaient le système des Tcheou. Ils donnaient à cultiver des terres pour le temps seulement de l'âge imposable, de l'âge *ting*. Une fois hors de cet âge, le cultivateur devait rendre sa terre à l'état qui la transmettait à un nouveau colon. Suivant la proposition d'Y-tchin-tsong, l'état cédait des terres pour une rente déterminée, mais sans se réserver de redevenir propriétaire, au bout d'un certain nombre d'années; *cette cession était donc une aliénation complète*, sauf la redevance. De plus l'état s'obligea envers les nouveaux colons à leur faire l'avance de bœufs et de semences, et à n'en exiger le remboursement que cinq ans après; ce remboursement occasionna beaucoup de difficultés, et l'état perdit une partie du capital avancé.

D'après une ordonnance de l'an 1000, on avait déjà reconnu, à cette époque, que ces exemptions accordées aux individus errants pour les rappeler au travail avaient donné lieu à un grand nombre de fraudes. Beaucoup de cultivateurs abandonnaient leurs terres, pour en demander de nouvelles, comme gens errants, et jouir du bénéfice de l'exemption d'impôt pendant trois ans.

Des instructions expresses furent envoyées, à ce sujet, aux fonctionnaires de l'an 1004 à 1008; une charge spéciale de *promoteur de l'agriculture* fut créée, et l'on permit au peuple de compléter sur le paye-

ment de l'automne ce qui serait resté en déficit sur la taxe d'été. Pour cette taxe d'été, le délai du payement s'étendait jusqu'à la dixième lune, et pour la taxe d'automne, le délai se prolongeait jusqu'à la deuxième lune de l'année suivante. Chaque année, les inspecteurs devaient faire à l'avance une estimation de la récolte de leurs districts, et, suivant le résultat de cet examen, ils pouvaient modifier en plus ou en moins la quantité de l'impôt : on voit que les revenus du gouvernement étaient toujours assez incertains.

Depuis l'an 973, on avait fait revivre un impôt additif sur la quantité d'objets fournis par les contribuables; cet impôt avait été établi sous les Heou-thang, vers les années 928, 930, pour le payement des officiers chargés de la perception. Alors il était de 7 deniers par 1000 deniers de monnaie, d'un denier par chaque *cho* ou dix bottes de foin ou de blé. Sous les Soung, le produit de cet impôt, appelé le denier, *tsien-teou*, fut divisé en deux parties dont l'une revint à l'état et entra au trésor : l'autre fut affectée aux dépenses des officiers, comme Ma-touan-lin l'explique dans une note. Alors on perçut, en sus, par 1000 deniers en monnaie, 7 deniers; par chaque *py* ou mesure d'étoffe forte de soie, 8 ou dix deniers; par chaque once de fil de soie, livre de thé, *cho* de foin ou blé, un denier.

En 1040, tout ce denier additif dut entrer au trésor de l'état, et en 1069, on exigeait en sus (pour le payement des officiers), 5 deniers par 1000 deniers

en monnaie, ou par chaque *chy* (décuple boisseau) de grain. En 1116, on perçut encore en sus 5 deniers par chaque mille deniers, once de soie, *chy* de blé, *py* d'étoffe. Une autre addition de 5 deniers eut encore lieu en 1134, de sorte qu'à cette époque, chaque valeur de 1000 deniers dans l'acquittement de la taxe, était, en sus du payement, imposée de 23 deniers, dont 10 étaient affectés aux inspecteurs ou receveurs. Plus tard en 1140, le même *denier additif* montait à 43 par 1000 sur la valeur des objets perçus.

Après ces divers détails, Ma-touan-lin rapporte trois recensements des terres, assez incomplets, lesquels furent exécutés dans les années 975, 996 et 1021. J'ai donné les nombres indiqués pour ces recensements, dans mon Mémoire sur les recensements de la Chine. Il les fait suivre d'un exposé des divers objets qui entraient dans le payement du *tsou* et du *choue*, ou des impôts payables en produits de la terre et en monnaie. Le *tsou* est, comme nous l'avons toujours vu, la taxe territoriale que chaque famille devait payer en grains. Le *choue* devait comprendre le reste de l'impôt direct payable en monnaie par chaque famille, et ceci me semble évident, d'après une longue note où Ma-touan-lin divise ces deux impôts réunis, *tsou, choue* en cinq sections, comme on peut le voir ci-après.

SECTIONS DE L'IMPÔT.	OBSERVATIONS.
1° Taxe des terres de l'état.	Cette branche de revenu se composait d'une partie du produit des domaines impériaux et terres colonisées ou cultivées par les soldats. Les colons de ces diverses terres payaient une rente qui constituait la taxe des terres de l'état.
2° Taxe des terres du peuple.	C'était la taxe prélevée sur les terres cultivées par chaque famille du peuple.
3° Taxe des enceintes et des réunions d'habitations.	C'était la taxe sur les habitations et les terres comprises dans l'intérieur des villes.
4° Taxe des objets divers.	Sous ce nom étaient compris les droits sur les peaux de bœuf, sur le sel à manger et à ver à soie, les droits qui se percevaient suivant la nature d'objets que produisait chaque famille, et qui faisaient aussi partie de l'impôt direct.
5° Taxe des individus *ting* ou valides.	Dans chaque famille on comptait les individus *ting* ou valides (de 20 à 60 ans), et chacun d'eux était taxé d'une certaine quantité de riz pour l'acquittement de sa contribution personnelle.

D'après cette note, il me paraît évident que la réunion du *tsou* et du *choue* représentait la totalité des impôts *directs* perçus à cette époque. Ma-touan-lin a donné le détail du *produit* du *tsou choue* dans les années 997 et 1021 : comme ces tableaux n'ont été traduits dans aucun ouvrage, je crois qu'ils seront lus ici avec quelque intérêt. Pour avoir le revenu total de l'empire chinois à ces mêmes époques, il faudrait ajouter à ces tableaux le produit des impôts indirects perçus aux barrières des douanes provinciales et des marchés.

PREMIER TABLEAU

PRÉSENTANT LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS VERS L'AN 997.

(Fin de la période *Tchi-tao*.)

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE.	
Grains....................	21,707,000	chy environ. (Mesure de dix boisseaux, pesant 120 livres chinoises.)
Monnaie de cuivre.........	4,656,000	kouan, enfilade de mille deniers. — (Chaque mille deniers valant approximativement une once d'argent.)
Taffetas, étoffe forte en soie..	1,625,000	py ou rouleaux environ.
Étoffe en soie plus fine......	273,000	py.
Toile de chanvre..........	282,000	py.
Soie en fil...............	1,410,000	onces.
Gaze ou *mien*.............	5,170,000	onces.
Thé.....................	490,000	livres.
Foin et herbes sèches.......	30,000,000	bottes (*oey*).
Grandes herbes...........	2,680,000	bottes.
Bois à brûler.............	280,000	falourdes (*cho*).
Charbon de terre..........	530,000	*tching* (balance).
Plumes d'oie et autres......	620,000	"
Bois de flèche.............	890,000	"
Fer.....................	300,000	livres.

On n'a compris dans le tableau précédent que les matières qui se comptaient par dix mille; le reste a été négligé. Ceci indiqué par une note.

SECOND TABLEAU

PRÉSENTANT LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS VERS L'AN 1021.

(Fin de la période *Tien-tchy*.)

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE.
Grains	22,782,000 chy environ.
Monnaie de cuivre	7,364,000 kouan ou enfilades.
Taffetas, étoffe forte de soie	1,615,000 py environ.
Étoffe en soie plus fine	181,000 py.
Soie en fil	905,000 onces.
Toile de chanvre	340,000 py.
Gaze, étoffe de soie très-fine.	3,995,000 onces.
Thé	1,668,000 onces.
Foin	28,995,000 bottes.
Grandes herbes	1,680,000 bottes.
Charbon de terre	26,000 tching.
Bois à brûler	〃 〃
Plumes d'oie et autres	670,000 〃
Cuirs	816,600 〃
Chanvre brut	370,000 livres.
Sel	577,000 chy.
Papier	123,000 〃

A cette même fin de la période *tien-chy* (vers 1020 ou 1021) se rapporte le recensement le plus étendu des terres cultivées, qui ait été opéré sous la dynastie Soung. Il présente 5,247,584 *king*, 32 *meou*, et quoique ce chiffre soit bien inférieur à ceux des Han et des Thang, il est beaucoup plus considérable que celui des recensements précédents des Soung : ce qui prouve que l'appel aux cultivateurs n'avait pas été inutile. En 1023, on trouve une nouvelle ordonnance par laquelle des étrangers sont appelés dans le King-si et le Tang-ky, pour cultiver les terres vagues. Ces provinces étaient situées au nord-ouest, près du prince indépendant d'Hia et des Tartares qui les dévastaient par leurs incursions, dès que les empereurs Chinois mettaient quelque retard à leur payer le tribut convenu.

Le reste de l'empire, d'après l'histoire, était alors assez bien cultivé; mais les propriétaires et les cultivateurs s'opposaient fortement au dénombrement des terres. Les deux recensements suivants, des années 1052 et 1064, ne présentent plus que 2,280,000 et 3,400,000 *king* de terres cultivées, ce qui fait une réduction énorme sur le chiffre de 1021. Les conseillers impériaux reconnaissaient l'existence d'un déficit énorme qu'ils n'évaluaient pas à moins de 7 sur 10, de sorte que l'impôt se trouvait réparti de la manière la plus inégale, et que la grande majorité des terres ne payait rien au gouvernement.

Sous l'empereur Chin-tsong, en 1072, son ministre principal, Wang-ngan-chy, entreprit hardiment la réforme de ces abus. Un édit impérial ordonna que l'on commencerait un arpentage exact des terres cultivées de l'empire, et qu'elles seraient divisées suivant une nouvelle mesure appelée *fang tien*, le champ carré, laquelle était un carré de 100 *pou* de côté, et contenait 41 *king*, 66 *meou*, 80 *pou*. Les inspecteurs chargés de fixer la taxe, durent distinguer deux qualités de terres : celles de couleur noire et celles de couleur rouge, et l'impôt fut réglé d'après cette couleur, qui indiquait le plus ou moins de fertilité de la terre. Mais ce règlement cadastral ne s'exécuta que lentement, au milieu des réclamations de toutes les familles riches ou dignitaires de l'état, contre lesquelles Wang-ngan-chy lutta pendant toute la durée de son ministère. En 1085, Chin-tsong mourut : la régente qui gouverna pendant la minorité de Tchi-tsong, s'effraya des oppositions nombreuses contre le cadastre exact des terres, et ordonna de suspendre ce travail.

Sous Chin-tsong, l'an 1077 (dixième de la période *Chy ning*), on trouve un troisième tableau qui présente le produit des deux taxes d'été et d'automne, ou le produit des impôts directs de l'empire, puisque ces deux taxes se percevaient sur chaque famille individuellement, comme nous l'avons vu plus haut. Je rapporterai ici ce nouveau tableau.

TABLEAU

DU PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS EN L'AN 1077.

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE D'ÉTÉ.	TAXE D'AUTOMNE.	TOTAL.
Onces d'argent.........	31,940	28,197	60,137
Enfilades ou milliers de deniers............	3,852,817	1,733,002	5,585,819
Grains en chy (dix boisseaux)............	3,435,785	14,451,472	18,202,287
Étoffe forte de soie en py.	2,541,300	131,023	2,672,323
Fil de soie et étoffe légère en onces............	5,844,861	5,497	5,847,358
Herbes en bottes (*cho*)..	"	16,754,844	16,754,844
Divers objets en livres, onces, chy, mêlés ensemble, et comprenant thé, sel, farine, son, cire, huile, papier, fer, charbon de terre, carthame, cuir, chanvre, etc.	1,255,992	1,944,301	3,200,293

Dans ce compte général, il est très-singulier de voir ajoutées sous le titre *divers objets*, des quantités d'ordre tout à fait différent, telles que des livres, des onces, des mesures de dix boisseaux, etc. Le tableau du texte offre de plus l'addition de tous les nombres portés pour la taxe d'été et la taxe d'automne. Or le résultat de cette addition ne peut être qu'un chiffre tout à fait insignifiant; car on ne

peut admettre que ces diverses quantités eussent la même valeur, et fussent ainsi toutes égales comme prix à l'once d'argent. Si les mesures de riz portées dans ce tableau désignent du riz nettoyé, on trouve dans le petit abrégé d'arithmétique et de géométrie, que Tchu-hi, auteur de ce temps, a inséré dans son Y-li, que le riz nettoyé vaut 0,9 once pour un *chy*. De là à une once la différence ne serait pas grande; mais le caractère employé pour les quantités d'herbes, et que je traduis ici par bottes, ne paraît pas désigner une forte quantité, dont le prix puisse atteindre une once, et enfin, cette même égalité de prix ne pourrait exister entre toutes les quantités comprises au titre de divers objets.

Pendant les quinze années de la minorité de Tchi-tsong, jusqu'à sa mort qui arriva en 1100, l'organisation administrative de la Chine s'affaiblit très-sensiblement. La cour s'occupait de discuter sur l'interprétation des *king*, bien plus que de gouverner, et les officiers chargés de la perception étaient peu surveillés. Seulement, en 1086, l'officier désigné sous le nom d'*historien impérial* fit observer, dans une requête, qu'un des officiers préposés au transport, ce qui était le titre des percepteurs, avait perçu dans son arrondissement un droit exorbitant pour le transport des produits livrés en payement de la taxe; qu'il avait taxé chaque famille indistinctement à dix-huit deniers. L'affaire fut examinée au tribunal des peines, et les familles du peuple furent taxées suivant leur

rang et la distance du transport. Une autre ordonnance de 1094 est relative aux terres dont le propriétaire n'était pas connu, et qui souvent étaient vendues pour le compte de l'état, sans enquête suffisante.

En 1104, un nouvel empereur, Chy-tsong, ordonna de reprendre l'arpentage des terres suivant le système des *Fang tien;* et l'opération dut recommencer par le Kiang-si et le Kiang-pe-lou. Ces *Fang tien* étaient, comme je l'ai déjà dit, des carrés de 1000 *pou :* certains employés de l'arpentage faisaient croire au peuple que les parcelles détachées hors de ces carrés perdaient de leur valeur, et les achetaient à vil prix. On réprima cette fraude; mais l'opération en elle-même n'avançait que lentement: car pendant les vingt ans d'interruption, les registres des mensurations établies de 1072 à 1085 avaient disparu, les limites fixées pour les propriétés avaient été détruites. En 1106, l'empereur ordonna que l'arpentage s'exécutât simultanément dans tout les districts de l'empire; mais, dès l'année 1108, beaucoup de doutes s'élevèrent sur l'exactitude des opérations déjà achevées. On cessa quelque temps, puis on reprit en 1110, et ce travail continua pendant le ministère de Tsaï-king, jusqu'en 1120, où il fut interrompu définitivement. L'arpentage ayant prouvé qu'un nombre considérable de terres ne payaient pas de taxe, et les terres arpentées ayant été soumises probablement à une taxe trop forte, beaucoup de fa-

milles s'étaient dispersées et avaient abandonné la culture. En 1120, elles furent engagées à reprendre leurs travaux, avec remise complète de tout ce qu'elles pouvaient devoir. Dans les provinces où l'arpentage n'avait pas été exécuté, l'impôt dut se percevoir en masse sur chaque district, comme une véritable contribution militaire.

De 1125 à 1130, les Soung furent dépouillés par les Kin de toutes les provinces du nord-est jusqu'au Kiang, et ils ne se relevèrent pas de ce coup terrible. Les dépenses nouvelles exigées par la longue guerre qu'ils durent soutenir contre les Kin ou les autres Tartares, vinrent augmenter l'embarras de leurs finances, et la perception des impôts se fit sans aucun ordre régulier. Tantôt le gouvernement créait de nouvelles taxes pour parer au déficit du trésor, et ses officiers estimaient trop bas les matières offertes en payement, afin d'augmenter la somme levée sur les contribuables; tantôt, dans les districts où le cultivateur, accablé de misère, avait abandonné ses terres et s'était fait brigand, l'empereur parlementait avec ces brigands, et leur accordait amnistie entière et exemption des impôts arriérés, à la seule condition qu'ils reviendraient cultiver leurs terres. Quand les Kin faisaient une invasion dans les provinces qui restaient aux Soung sur la rive gauche du Kiang, le résultat en était toujours une transaction par laquelle l'empereur chinois s'engageait à payer un tribut aux Kin, et en même temps il devait accorder des dé-

lais de payement aux diverses provinces, ravagées par l'invasion ou épuisées par les frais de la guerre. Ce fut à cette époque qu'eut lieu l'émission abusive des divers papiers-monnaie désignés sous le nom de *Kiao-tseu*, d'*Hoei-tseu*, *etc.* par lesquels l'état voulut solder ses dépenses; et même, dans le prélèvement de l'impôt, les officiers firent de faux billets qu'ils remettaient au peuple en payement des différences qui pouvaient lui revenir sur le prix des matières présentées. Puis l'état finit par ne plus payer les billets mêmes qu'il avait émis, comme on peut le voir dans mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois. L'administration était dans le plus complet désordre, le peuple aussi malheureux qu'on peut l'imaginer; et si la dynastie usée des Soung conserva l'empire du midi jusqu'en 1275, le délai de sa chute dépendit uniquement des guerres qui s'élevèrent au nord, entre les divers peuples tartares, et du temps qu'il fallut aux Mongols pour subjuguer les Kin.

D'après le *Khun-chou-pi khao*, dans les derniers temps de la dynastie Soung, sous Li-tsong, de 1225 à 1260, le principal ministre de ce prince, Kia-ssetao, imagina de rétablir l'institution du *kong-tien* ou champ de l'état. Suivant les passages cités dans la continuation de Ma-touan-lin, ce ministre aurait seulement cherché à rétablir exactement les limites des propriétés toujours incertaines, et mis plus de sévérité dans la perception des taxes. Ce même Kia-ssetao, vers 1260, ne sachant comment pour-

voir aux frais de la guerre, créa un autre papier-monnaie aussi peu remboursable que ceux qui étaient tombés en discrédit, et espérait faire accepter ce papier par la force. Ce ministre, qui dirigea toutes les affaires sous Li-tsong, est maudit des historiens chinois comme un traître qui vendit sa patrie aux Mongols; mais ceux-ci étaient bien assez forts pour n'avoir pas besoin de pareils secours. Que si Kia-sse-tao ne cherchait qu'à s'enrichir aux dépens du peuple, comme le prétendent ces mêmes historiens, il faisait en grand ce que les autres officiers faisaient en petit. En général, dans ces temps malheureux, le caractère chinois présente si peu d'amour de la patrie et un si grand développement de l'intérêt matériel, qu'il était comme nécessaire que ce peuple démoralisé fût un peu retrempé par la conquête des Tartares.

Parmi les peuples qui s'agrandirent aux dépens de l'empire chinois, les premiers furent les Liao qui, dès le x[e] siècle de notre ère, occupaient les provinces septentrionales connues sous le nom de *Leao-tong* et de *Pe-tche-ly*. Jusque-là, habitués à la liberté de la vie nomade, les Liao commencèrent à se fixer et à s'occuper de l'agriculture. Une ordonnance d'un de leurs chefs, datée de l'année 1027 (septième de la période *tay-phing*), présente divers règlements sur la culture des terres. Celles qui étaient cultivées par des colonies militaires, *tun-tien*, devaient appartenir à l'état; le grain qui en provenait ne pouvait se vendre

librement. Ceci, dit le texte, était le règlement du *kong-tien*, du champ de l'état. Quant aux terres vagues incultes, les pauvres gens qui en entreprenaient le défrichement avaient une exemption d'impôt pendant quinze ans. Ceux qui cultivaient les délaissés du fleuve Jaune ou d'autres rivières, ne durent payer la taxe *tsou* qu'au bout de dix ans. Ce règlement, analogue à celui des terres vagues, semble prouver que l'état s'était aussi déclaré propriétaire des délaissés. Enfin il y avait le règlement des terres des particuliers, lesquelles étaient divisées par *meou* et imposées proportionnellement. Les montagnes n'étaient pas taxées. L'impôt se percevait comme chez les Soung, par les officiers de chaque district, et se consommait dans ce même district : le produit seul de la taxe du vin était envoyé à la cour.

Après les Liao vinrent les Althoun-khan, appelés *Kin* par les Chinois, lesquels, en 1125, repoussèrent les Soung jusqu'au Kiang, s'emparèrent de leur capitale Kay-fong-fou, et possédèrent pendant plus d'un siècle presque tout le pays au nord du Hoei. Le continuateur chinois de Ma-Touan-Lin dit que pour la mesure des terres, les Kin fixèrent la valeur du *pou* à 5 *tchy*, celle du *meou* à 240 *pou*, celle du *king* à 100 *meou* [1]. Il ne fut pas interdit au

[1] Ces deux valeurs des *king* et des *meou* sont conformes à celles des Soung. On peut présumer de là que la valeur du *pou* portée à 5 *tchy* était aussi la valeur ordinaire. L'historien ne dit pas, il est vrai, que ces valeurs étaient conformes à celles des Soung; mais la

peuple de vendre ou de mettre en gage ses terres. La taxe dut être payée suivant les produits du sol, et on recommanda spécialement la plantation des mûriers. Les Kin passent dans l'histoire pour avoir épuisé le pays qu'ils occupaient. Ces conquérants inhabitués au travail ne songeaient qu'à s'enivrer, qu'à se procurer des habits somptueux et des objets de luxe. Le peuple était maltraité par eux, et la culture des champs était généralement négligée.

Les Mongols furent le troisième peuple tartare qui s'établit en Chine. Sous Tchingkis, ils vainquirent les restes des Liao; sous Ogodai, ils vainquirent les Kin; et enfin, en 1275, Koblaï-khan fit la conquête de tout l'empire des Soung. Dès que les Mongols se civilisèrent, ils imitèrent les règlements des Chinois. Le célèbre ministre chinois d'Ogodai, Ye-liu-tchou-tsaï, substitua dans les provinces du nord, la taxe personnelle à la taxe territoriale; ce qui, dit l'auteur chinois, était une imitation des taxes appelées *tsou*, *yong*, *tiao*, par les Thang. La taxe personnelle fut divisée en deux parties : chaque famille dut payer $\frac{1}{2}$ livre de soie pour les dépenses générales de l'état; et en outre, par cinq familles, on exigea le payement d'une livre de soie dont le prix était employé aux dépenses particulières des officiers du district. Pour la taxe de la terre, on dis-

discussion que j'ai présentée dans mon Mémoire sur les recensements des terres en Chine, montre avec beaucoup de probabilité que le *pou* généralement usité dans les mesures agraires était alors effectivement de 5 *tchy*.

tinguait trois classes. Les terres de première qualité furent imposées à $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou;* celles de seconde à $\frac{2}{10}$ et demi; celles de qualité inférieure à $\frac{2}{10}$ seulement. Les terres soumises à une irrigation régulière étaient considérées à part, et taxées à $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou*. Au lieu de cette taxe fixe par chaque espèce de *meou*, le P. Gaubil, dans l'Histoire des Mongols, rapporte que Ye-liu-tchou-thsai établit une taxe de $\frac{1}{10}$ sur le riz et les autres grains. Si ceci est exact, le ministre chinois ne comptait le produit moyen du *meou* que pour deux boisseaux et demi : ce qui est extrêmement peu. Probablement cette évaluation trop faible avait pour but de réduire l'impôt momentanément, afin de laisser respirer les provinces nouvellement conquises. D'après le père Gaubil et le texte chinois cité par le continuateur de Ma-touan-lin, la taxe sur les marchandises en circulation fut fixée à un droit de 1 sur 30.

Ce système d'impôt fut ensuite modifié : les familles furent taxées par individus *ting* ou valides; les vieillards et les enfants étant exemptés. Chaque individu arrivé à l'âge de *ting* complet dut payer 10 boisseaux de grain. Ceux qui étaient immédiatement au-dessous (tel est, selon moi, le sens qu'on doit donner à l'expression *yen ting* ou *ting* examinée du texte) ne payaient que 5 boisseaux. Toute famille nouvellement établie ne payait que moitié. Dans la perception de l'impôt, on admit des compensations. Les familles qui avaient beaucoup de terres

et qui comprenaient peu ou point d'individus en âge *ting*, payaient la taxe territoriale. Les familles dans la position contraire payaient la taxe *ting*. On soumit à la taxe les terres des artisans et des bonzes, tant de la secte de Fo que de celle du Tao.

Quand les provinces au midi du Kiang furent conquises, la perception de la taxe se fit à deux époques différentes, en été et en automne, ce qui était une imitation des Thang, comme dit le texte chinois.

Sous Koblaï-khan ou Chi-tsou, l'impôt fut augmenté dans une proportion sensible. Une ordonnance de l'an 17e de son règne contient des règlements particuliers pour les familles de diverses classes. Dans la première classe, chaque individu *ting* complet dut remettre 3 *chy* ou 30 boisseaux de grain : chaque individu *yen ting* dut remettre 1 *chy* ou 10 boisseaux pour la taxe de la terre, chaque *meou* fut taxé à $\frac{5}{10}$ de boisseau. Dans la deuxième classe, pour la taxe *ting*, chaque individu *ting* payait 10 boisseaux de grain : il paraît que l'impôt territorial restait le même. Les familles nouvellement *réunies* ne payaient, la première année, que 5 boisseaux; et l'on augmentait chaque année, de sorte que la cinquième année, la taxe se trouvait de 17 boisseaux $\frac{5}{10}$; la sixième année ces familles se trouvaient rangées parmi les familles ordinaires. D'autres familles s'aidaient entre elles pour la taxe; c'étaient probablement les familles les

plus pauvres. Pour celles-là, la taxe personnelle était fixée à 10 boisseaux par chaque *ting*, la taxe de la terre à $\frac{3}{10}$ de boisseaux par *meou*. La difficulté du transport des produits obligea d'établir des estimations comme sous les Soung. Le *chy*, ou décuple boisseau de grain, était évalué à 2 onces en *tchao*. Comme les *tchao* avaient été émis à moitié perte, une once en *tchao* ne représentait qu'une $\frac{1}{2}$ once d'argent, qu'un $\frac{1}{2}$ millier de deniers : 2 onces en *tchao* représentaient donc une once d'argent, et le prix du *chy* de grain se rapporterait avec la valeur qui lui est assigné dans les relevés des Soung. Pour les frais du transport et la perte dans les greniers publics, on allouait par chaque *chy*, $\frac{3}{10}$ de boisseau, de perte, soit 3 pour o/o.

La culture des mûriers était toujours l'objet de l'attention spéciale du gouvernement. Dans le Hoai-sy, les familles de première classe devaient planter en mûriers 10 *meou;* celles de seconde classe, 5 *meou;* et les dernières, 2 *meou* seulement. Ce n'est que pour ce genre de culture que le gouvernement mongol intervenait dans le mode d'aménagement des terres.

L'histoire est fort concise sur les règlements des Ming en général. On trouve dans la continuation de Ma-touan-lin quatre dénombrements des terres cultivées qui se rapportent aux années 1360, 1502, 1542, 1578; ils sont présentés sans explication et diffèrent singulièrement entre eux. Un auteur chinois attribue ces discordances à des réticences vo-

lontaires, à des friponneries de la part des officiers, et cette conjecture semble en effet la seule admissible. Le dénombrement de 1360, au commencement de la dynastie, est accompagné d'un tableau du produit de la taxe que je transcrirai ici pour qu'on puisse le comparer avec les tableaux précédents.

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE D'ÉTÉ.	TAXE D'AUTOMNE.	TOTAL.
Grains...............	4,702,900 chy.	24,730,450	29,433,350 chy.
Monnaie en pièces de cuivre et papier-monnaie (tchao)............	39,800 ting de 10 onces.	5,530	45,330 ting de 10 onces.
Étoffes de soie.........	288,487 py ou pièces.	59	288,546 pièces.

D'après le silence de l'histoire, il ne paraît pas que le gouvernement Ming se soit réservé aucun droit de direction supérieure sur le mode de culture des terres, ni qu'il ait rendu aucun règlement pour limiter la propriété individuelle comme sous les dynasties précédentes.

Ceci paraît indiquer que le gouvernement respecta alors sensiblement les droits des propriétés consacrés par le temps; mais de là on ne doit pas conclure que le droit de propriété foncière ait été dès lors en Chine libre et indépendant, que chaque

particulier ait pu disposer de sa terre à son gré, comme dans notre France. En effet, aujourd'hui, sous la dynastie mantchoue, divers articles du code pénal limitent les droits de la propriété particulière, et ce code, pour ces articles comme pour la presque totalité de ses autres règlements, paraît n'être que la reproduction du code établi par les Ming. La Bibliothèque royale ne possède, à dire vrai, que la table et le premier cahier de ce code des Ming; mais la collation des tables des deux ouvrages ne m'a offert qu'une dizaine au plus de titres différents, et le texte des articles qu'on peut comparer au premier cahier est exactement identique. Tout porte donc à croire que la législation des Mantchoux est la même que celles des Ming, relativement aux terres possédées par les Chinois. Le seul cas différent est celui des terres confisquées et inféodées par les Mantchoux à leurs soldats, d'après leur coutume nationale.

Voici ce que rapporte Amyot à ce sujet dans une note, page 27 de l'Art militaire des Chinois, t. VII des Mémoires des missionnaires : « Après que les « Tartares Mantchoux se furent emparés de la Chine, « le nouvel empereur, sans toucher aux terres du « peuple, se saisit de toutes celles qui étaient in« cultes, celles qui appartenaient aux princes et aux « grands toujours liés au parti de l'ancienne dynas« tie, et en général, celles de tous les individus cou« pables de rébellion envers le vainqueur. Il en fit « l'apanage des hommes de sa nation auxquels il les

« distribua toutes. Les huit bannières sous les« quelles sont rangés toutes les familles mantchoues, « reçurent alors des fonds de terre déterminés dont, « à proprement parler, elles ne sont que les usu« fruitières, car le droit d'aliénation (libre), ne leur « appartient pas. Un particulier (de cette classe) « pouvait bien vendre le fonds de terre dont il était « possesseur, mais seulement à un autre particulier « de la même bannière que lui. Néanmoins, les « Chinois trouvaient les moyens de se rendre peu à « peu maîtres de ces terres, soit en les achetant sous « des noms empruntés, soit en trompant de mille « manières ces nouveaux venus qui n'avaient pas en« core perdu leur ancienne bonne foi et leur sincé« rité naturelle. Les empereurs mantchoux ont fait « chacun des règlements pour tâcher de remédier « à ces abus; mais il paraît que ces règlements n'ont « pas obtenu tout le succès d'abord espéré. L'empe« reur régnant, Kien-long, a publié un édit par « lequel il permet aux descendants des proprié« taires des terres aliénées hors de la bannière, de « prendre ces terres, en rendant seulement le prix « du premier achat. »

Le traducteur du code pénal actuel, sir G. Staunton, a examiné avec soin les divers articles du code relatifs à la disposition des propriétés à la Chine, et joignant à cet examen les informations qu'il avait pu recueillir pendant son séjour de vingt années sur le littoral chinois, il en a conclu (Appendice de sa traduction, note) que la condition du proprié-

taire chinois était comme intermédiaire entre celle du propriétaire anglais, et celle du propriétaire de l'Inde, qui n'est réellement que fermier du sol. Je rapporterai ici l'extrait de sa note et terminerai ainsi ce mémoire, en remarquant qu'à côté du texte rigoureux des lois chinoises, il y a toujours une grande tolérance dans l'exécution; qu'en Chine toutes les infractions légales se rachètent avec de l'argent, et que cette voie doit être employée avec succès auprès des officiers civils par quiconque veut s'assurer la libre disposition de sa propriété foncière.

« Il sera longtemps douteux, dit sir G. Staunton, « si, en Chine, le titre des terres est un titre de « franchise (*free hold*) et investit sans bornes celui « qui en jouit, ou si le souverain est, dans le droit, « le propriétaire universel, celui qui jouit du sol « ressemblant au zermendar de l'Inde, qui n'est que « l'intendant de son maître. Je présume que la vé-« rité doit être entre les deux extrêmes. Des négo-« ciants chinois possèdent autour de Canton des « terres considérables, et les regardent comme la « partie la plus sûre de leurs biens. Les mission-« naires européens établis à Pékin ont eu des biens-« fonds. De plus, la contribution ordinaire pour le « revenu de l'état est supposée ne pas dépasser « le dixième du produit des terres : ce qui est diffé-« rent de la contribution du ryote, le cultivateur de « l'Inde, et laisse à ceux qui sont propriétaires non « cultivants une forte partie du revenu. C'est sur ce « revenu que vivent les officiers du gouvernement

« qui ont acquis la vétérance; les négociants retirés, « les familles tartares, et enfin tous les cultivateurs « ou fermiers nominaux.

« D'un autre côté, d'après le code, la propriété « du sol est d'une nature particulière et sujette au « contrôle du gouvernement, à un degré inconnu « même dans les monarchies despotiques d'Europe. « Par la section LXXVIII, le propriétaire d'une terre « ne paraît pas pouvoir en disposer à volonté. Par « la section LXXXVIII, les héritiers doivent partager « la terre suivant des proportions établies. Par la XC^e, « on confisque les terres que leurs propriétaires n'ont « point fait inscrire comme contribuables, ou en- « core, dans certains cas, on confisque celles qui ne « sont pas tenues en état suffisant de culture. Par « la XCV^e section, une hypothèque n'est point légale, « à moins que le revenu de la terre dont l'hypo- « thécaire s'empare ne lui soit transporté, et qu'il « ne se rende responsable personnellement des « taxes. Excepté ce cas, personne autre que le pro- « priétaire ne peut s'engager au payement des taxes « dues, et ainsi cet engagement est, jusqu'à un cer- « tain point, une preuve de propriété. »

Ainsi, dans cette Chine où la terre est si estimée, le droit de propriété foncière est légalement incertain et révocable, et cette législation vague nous paraît étonnante à nous autres Français, dont les droits sont établis par un code régulier; mais nous devons nous rappeler que ce code date de moins de quarante ans. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,

chacune de nos provinces suivait sa coutume particulière, et pour plusieurs, cette coutume n'était pas même écrite. Il y avait des domaines royaux engagés et non engagés, et, avant l'édit de 1779, le seigneur pouvait poursuivre par toute la France son tenancier main-mortable, pour le ramener à sa terre. Sans parler de la Russie, où le paysan ne devient jamais propriétaire; de la Hongrie, où il ne peut acquérir qu'avec le consentement de son seigneur, auprès de nous, en Espagne, la législation écrite ne se compose que d'un amas de lois ajoutées les unes aux autres, sans s'abroger; les anciennes servitudes de la terre existent, et les transactions pour la mutation des propriétés comme pour toute opération légale, sont sujettes à une foule d'abus tolérés. Tel est à peu près l'état de la législation en Angleterre même, où il n'existe pas de code général de jurisprudence. Celle-ci y suit les coutumes des provinces, et les édits royaux, tant anciens que modernes. Pour ce qui regarde la propriété seule, à côté du *free holder* qui possède sa terre en franchise, et que sir G. Staunton cite dans sa note, se trouve le *copy holder* dont le seul titre de possession est la *copie d'un ancienne inscription comme tenancier sur les registres du manoir* : d'après ce titre et l'usage, il peut vendre sa terre, mais à la charge d'une redevance perpétuelle envers son seigneur, et ne jouit pas du droit de voter pour les élections du parlement. Tant que la législation sera ainsi

entravée par les coutumes ou altérée par des conventions tacites dans la plupart des royaumes de l'Europe civilisée, nous ne devons pas nous étonner que toutes les conditions de l'ordre légal ne soient pas mieux établies en Asie.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Cours d'histoire ancienne, professé à la Faculté des lettres, par M. Ch. Lenormand, l'un des conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque royale. Première partie : introduction à l'histoire de l'Asie occidentale. Paris, 1837, un vol. in-8°.

L'histoire de l'antiquité ne cesse pas d'occuper l'attention des peuples modernes de l'Europe chrétienne. Dès notre enfance nos oreilles ont été frappées des noms de Jérusalem et du Jourdain, de Thèbes et de Memphis, de Ninive et de Babylone, d'Athènes et de Lacédémone, de Rome et de son peuple héroïque. Nous nous intéressons aux aventures d'Abraham et de David, de Nabuchodonosor et de Cyrus, de Sésostris et des Ptolémées, de Miltiade et d'Alexandre, de Romulus et de César, comme nous nous intéressons à notre propre histoire.

Les souvenirs de ces temps reculés existent en-

core dans les immortels écrits d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon, et dans ceux de Tite-Live et de Tacite. De plus quelques traits non moins précieux que touchants nous ont été conservés dans nos livres saints. On reproduit chaque jour des compilations plus ou moins intéressantes, et où les faits principaux sont rapportés exactement. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, depuis un demi-siècle, la science historique, comme les autres sciences, a fait d'immenses progrès. Des médailles et des sculptures, arrachées des entrailles de la terre ou du sein des ruines, une exploration plus attentive des lieux où les événements se passèrent, une étude mieux dirigée des textes anciens, ont jeté un jour tout nouveau sur des questions qu'on croyait ou entièrement résolues, ou tout à fait insolubles.

Il était temps que la science de l'histoire profitât de ces nouvelles richesses; il était temps qu'on fît servir les nombreux résultats des études modernes à l'éclaircissement des points de croyances, de mœurs, d'usages et de gouvernement restés jusqu'ici dans le doute : à cet égard personne ne se présentait avec plus d'avantages que M. Charles Lenormant. M. Lenormant, déjà préparé à ces importants travaux par d'excellentes études classiques, s'occupe depuis plus de quinze ans de recherches de philologie, d'art, d'histoire et d'archéologie. Les textes et les dessins des monuments lui ont passé successivement sous les yeux; il a même pu fouler le sol de l'Italie, de la Grèce, de l'Égypte,

de la Nubie, et s'inspirer en présence des monuments eux-mêmes.

Le cours d'histoire ancienne que M. Lenormant professe à la faculté des lettres, est fixé par le programme suivant : « Exposer les origines de la civili-« sation grecque, et spécialement l'histoire de l'Asie « occidentale et de l'Égypte. » M. Lenormant s'exprime en ces termes, dans le discours placé en tête du volume : « Le développement de la société grecque « doit être considéré comme récent, si on le com-« pare à l'établissement des grandes monarchies « orientales. Avant la société européenne des Hel-« lènes, il a existé des civilisations asiatiques et afri-« caines dignes d'un certain respect et surtout d'une « sérieuse attention. L'Égypte, Babylone, la Phénicie, « la Lydie, la Phrygie se présentent, dès l'abord, à « notre esprit sous un aspect imposant; et ce serait « pousser le scepticisme au delà des limites raisonna-« bles, que de dénier toute confiance aux traditions « qui établissent les rapports des Hellènes avec ces pri-« mitives monarchies. C'est le propre d'ailleurs des « sociétés constituées à un certain degré, que d'in-« fluer immédiatement sur les sociétés moins déve-« loppées qui les approchent; et du moment qu'on « croit au contact, l'influence se préjuge nécessai-« rement. Voilà ce qui nous fait croire à l'origine « orientale d'une partie de la civilisation grecque[1]. »

M. Lenormant, voulant indiquer la mine qui a été ouverte par les travaux de Champollion, s'ex-

[1] Page 5 du volume.

prime ainsi : « L'étude de l'Orient est devenue pour « l'helléniste une obligation rigoureuse. Il ne s'agit « plus maintenant d'une question limitée comme « celle des langues : quand on aura démontré que « le grec et le latin ont des affinités étroites avec la « langue sacrée de l'Inde et l'idiome primitif de la « Perse, ce sera sans doute une preuve qu'une com- « munauté quelconque d'origine existe entre une « partie des peuples de l'Europe et une partie de « ceux de l'Asie; mais ces rameaux si éloignés d'un « tronc primitivement barbare auront-ils porté la re- « ligion, les mœurs, les lois dans tous les lieux? au- « ront-ils fidèlement conservé un dépôt si fragile? « grandes questions pour lesquelles la linguistique « est muette. En revanche, ce que l'Égypte nous « promet, c'est mieux qu'une langue, c'est toute « l'encyclopédie d'une société naissante. Depuis les « détails les plus minutieux des arts industriels et de « la vie commune jusqu'aux limites des connais- « sances astronomiques et des croyances religieuses, « l'Égypte des Pharaons ne conservera, pour ainsi « dire, aucun secret. La nature même de l'esprit de « ce peuple, profondément empreint d'exactitude « et de régularité géométrique, contribuera à rendre « cette révélation aussi positive qu'elle est étendue; « le climat enfin qui a conservé ces peintures naïves « d'un état de société si reculé, en permettant aussi « que tant d'instruments et de débris de la même « civilisation nous fussent transmis; la constance « non moins grande des phénomènes de la nature

« qui détermine la constance des habitudes de « l'homme dans les mêmes lieux, et l'asservit en « quelque sorte aux mêmes actes que ceux qui se « passaient sur cette terre à l'origine des temps his- « toriques : toutes ces causes réunies feront du ta- « bleau de l'Égypte la partie la plus claire à nos yeux « de l'antiquité [1]. »

Après quelques autres considérations, l'auteur poursuit ainsi : « Des voyages plus multipliés, des « observations plus exactes, des dessins plus fidèles « ont accru, dans ces derniers temps, d'une ma- « nière très-remarquable, la masse de nos connais- « sances sur les pays habités par les premières races « humaines. Nous pouvons dire presque toujours « maintenant quelque chose de certain sur la con- « figuration du sol, sur la direction des montagnes « et des cours d'eau, sur les productions naturelles « des diverses contrées; par ce moyen, le témoi- « gnage des deux écrivains à la fois si véridiques et « si éclairés qu'on rencontre au portique de la litté- « rature grecque, les témoignages d'Hérodote et « d'Hippocrate, se trouvent merveilleusement con- « firmés : nous sommes ainsi encouragés à faire un « usage plus confiant des assertions de ces écrivains, « en ce qui concerne les particularités que les voya- « geurs modernes n'ont pas encore vérifiées. La to- « pographie antique n'a pas fait de moindres pro- « grès : la position des villes a été fixée, leurs « monuments relevés et souvent fouillés. Depuis

[1] Page 9.

« Méroé jusqu'à Babylone et Persépolis, nous pou-
« vons désormais parcourir, en quelque sorte par
« étape, tout ce vaste terrain, témoin des plus im-
« portantes révolutions qui aient bouleversé la race
« humaine [1]. »

L'auteur ajoute : « Je vais indiquer l'ordre pro-
« gressif que je me suis tracé. Comme le berceau de
« la race hellénique appartient, sans aucun doute,
« à l'Asie, c'est pour moi une obligation de com-
« mencer par cette partie du monde.... C'est aux
« rives de l'Euphrate et du Tigre, lieux que l'on a con-
« sidérés dans tous les temps comme le siége des
« plus anciens empires de l'Asie, que nous porte-
« rons d'abord nos pas. Babylone d'abord, Ninive
« ensuite, seront pour nous l'objet d'études impor-
« tantes; nous nous attacherons à caractériser les
« différences essentielles qui séparent ces deux villes,
« objets d'une trop fréquente confusion. L'Aram des
« Hébreux, contrée désignée par les Grecs sous le
« nom de Syrie, se lie étroitement, en raison des
« rapports naturels et des conséquences politiques
« de ces rapports, avec Ninive et la Chaldée; nous
« ne connaissons guère l'état primitif des pays Ara-
« méens que par les Juifs et les Phéniciens [2]. »

Le volume se compose de sept chapitres; voici le sommaire de chacun de ces chapitres : Ier constitution physique de l'Asie occidentale; IIe routes, races et langues de l'Asie occidentale; IIIe Asie

[1] Page 16.

[2] Page 17.

moderne; IVe et suiv. examen du chapitre X de la Genèse, sous le rapport de l'exégèse, c'est-à-dire, de la manière dont l'école moderne de l'Allemagne a considéré la Genèse et la Bible en général, et sous le rapport de la dispersion des enfants de Noé dans les différentes parties du monde.

Cette simple indication donnera une idée suffisante de la nature et de l'importance des questions traitées dans ce volume. A la vérité, l'auteur étant appelé, par la marche de son cours, à revenir sur les principes posés dans cette introduction, et se bornant pour le moment à tracer le programme de la marche qu'il se proposait de suivre, aurait pu, ce nous semble, se dispenser d'entrer dans les détails et les discussions. En effet, une partie des observations contenues dans ce premier volume se représentera nécessairement dans les volumes suivants; et certaines questions, soumises à un nouvel examen, seront peut-être résolues d'une manière un peu différente. L'auteur lui-même, dans son avertissement, s'est cru obligé de demander excuse au lecteur pour les premiers chapitres. On n'en est pas moins frappé à la lecture, de l'étendue des recherches et de la nouveauté des aperçus [1]; et l'auteur ne nous paraît pas sortir des limites de la

[1] Par une rencontre singulière, la question relative à l'établissement des Éthiopiens en Asie et en Afrique, question qui paraissait manquer de données plausibles, se trouve traitée de la même manière par M. Lenormant et par M. Fresnel. Comparez le volume de M. Lenormant, page 240, et la quatrième lettre de M. Fresnel, qui est datée des côtes d'Arabie, ci-dessus, cahier de juin, p. 532 et 533.

modestie, quand il dit : « Nous ferons en peu de « temps beaucoup de chemin; notre voyage res« semblera à ces courses hâtées dans lesquelles on « regrette à chaque instant de ne pouvoir s'arrêter « aux mille détails de la route, et dont pourtant on « rapporte une impression vive, forte et durable. Si « je renonce à résoudre les énigmes, j'aurai du « moins appelé l'attention sur la gravité des pro« blèmes; si je ne communique pas la science, je « tâcherai de faire la méthode; et la méthode semée « en de bons esprits, contient en germe toute la « science[1]. »

Maintenant nous nous contenterons de citer deux nouveaux passages qui achèveront de faire connaître la manière de l'auteur et l'esprit qui l'a animé dans le cours de son travail. Ces deux passages appartiennent au chapitre IV, qui traite de l'exégèse, et des difficultés élevées dans ces derniers temps contre l'authenticité du Pentateuque.

« L'imprudence de l'exégèse et l'audace de ses con« clusions tiennent à une situation des esprits qui ne « peut être que momentanée. La propagande anti-re« ligieuse y a eu beaucoup de part, même à l'insu « des graves et religieux auteurs qui ont prêté les « mains à cette attaque. L'impatience de tout savoir « en un jour sur cet Orient dont on venait de de« viner l'importance historique, n'a guère exercé « moins d'influence sur les esprits de cabinet, qui, « sans voyager et vivant loin des monuments, n'ont

[1] Page 24.

« pu s'apercevoir à quel point le secours isolé des « documents littéraires était insuffisant pour arriver « à la vérité. Heureusement, ces esprits, limités « dans l'application de leur sagacité, ne sont pas « les seuls qui s'occupent de l'Orient. L'étude plus « lente, mais bien plus certaine des monuments, « avance par degrés; ce que l'on connaît déjà de « l'Égypte jette une vive lumière sur les livres de « Moïse. On peut désormais apprécier chez l'histo- « rien l'exactitude du costume, la sincérité des cou- « leurs; cette naïveté de peinture est tellement frap- « pante, que toute supposition d'une supercherie « et d'une composition postérieure tombe d'elle- « même, et qu'on se prend à sourire quand on voit « le laborieux Hartmann accumuler les rapproche- « ments les plus forcés et les arguments les plus « subtils pour démontrer que la couleur égyptienne « de la Genèse et de l'Exode peut être le résultat des « rapports que les rois de Juda entretinrent avec « l'Égypte pendant les derniers siècles de leur em- « pire. Pour nous, au moins, la majeure partie du « Pentateuque nous semble désormais dans un asyle « inexpugnable, à l'ombre des grands monuments « pharaoniques. Sans doute les monuments de la « Chaldée prêteront à Moïse le même secours, « quand le voile qui couvre encore l'écriture baby- « lonienne aura cédé aux efforts de l'esprit d'ana- « lyse, comme le voile qui nous cachait le sens des « hiéroglyphes [1].

[1] Page 167.

« Telles sont les considérations qui nous rangent « du bord des exégétistes modérés, et qui nous « font adopter la croyance vulgaire à l'authenticité « des livres de Moïse. Cette confiance, nous l'avons « conquise comme les doctes exégétistes sur les- « quels nous nous appuyons, en ne contestant à la « critique aucun de ses droits, en ne lui demandant « compte d'aucune de ses témérités. Si donc nous « ajoutons maintenant que des traces de restaura- « tion apparaissent dans le livre de Moïse, notre « témoignage ne sera pas désormais suspect, et nous « ne ferons que rentrer dans l'opinion ingénument « énoncée par saint Jérôme il y a déjà quinze siècles. « Personne, on vient de le voir, n'accorde plus de « confiance que moi à la puissance de la tradition « chez les peuples; rien de plus clair et de plus na- « turel pour mon esprit que la fidélité d'une nation « à conserver, malgré les siècles et les bouleverse- « ments, ses monuments littéraires et historiques, « surtout quand il s'agit d'une nation qui, comme « la nation juive, a donné de telles preuves de fidélité « à ses institutions et à ses souvenirs. Mais je trouve- « rais absurde de supposer que des monuments lit- « téraires qui ont passé par tant de mains, aient pu « parvenir jusqu'à nous sans la moindre trace d'al- « tération; et quand il est si facile d'expliquer les « vestiges de remaniement qu'on remarque dans « le Pentateuque, par les gloses des copistes ou l'in- « fluence pressante de certaines circonstances, je « pense que la foi religieuse emprunte des armes

« dont elle n'a pas besoin pour sa défense, en appe-« lant, comme elle le fait sans cesse, à son secours, « la croyance au don de prophétie appliqué à des « événements particuliers, et d'autres agents surna-« turels, qui, traduits du génie oriental dans le « nôtre, se réduisent, la plupart du temps, à de « simples formes de langage [1]. »

Les leçons d'histoire ancienne qui ont donné naissance à ce volume, remontent à l'année scholaire 1835-1836. Depuis cette époque le savant professeur a successivement traité de l'histoire de Babylone et de l'Assyrie, des souvenirs historiques conservés dans les livres religieux des Parses, et de l'état de l'Égypte aux temps primitifs; en ce moment il expose à ses auditeurs le tableau de la civilisation des Phéniciens et de leurs nombreuses colonies. Ces divers cours seront successivement imprimés.

REINAUD.

[1] Page 170.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 10 août 1838.

M. Sawelieff (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences à Saint-Pétersbourg, est présenté et admis membre de la Société.

M. Princep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, écrit pour offrir, de la part de la Société, le troisième volume du *Mahabharata*, le deuxième volume de l'*Inayah*, le *Khasanat ul ilm*, et deux catalogues de livres sanskrits, persans, turcs, arabes et hindoustani.

M. Paul Sawelieff, attaché à l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, adresse plusieurs publications relatives à la géographie et à l'histoire orientales, et annonce qu'il tiendra la Société au courant des travaux que publiera la presse orientale en Russie.

M. Eyriès, banquier au Havre, transmet à la Société la caisse de livres annoncée par M. Princep, de Calcutta, et qui vient d'arriver par le navire l'*Irma*.

M. Mohl fait une proposition au sujet de la publication d'un corps de *mémoires, textes orientaux et traductions*, qui remplacerait plus avantageusement les publications isolées que la Société a été jusqu'ici dans l'usage de faire; et il demande que le conseil nomme une commission à laquelle il soumettra ses vues à cet égard. Cette proposition étant appuyée, M. le président désigne pour commissaires MM. les membres du bureau, et M. Eyriès, le baron de Slane, Mohl, à laquelle sera adjoint M. Bailleul, bibliothécaire.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 août 1838.

Par l'auteur. *Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, par M. BROSSET, académicien extraordinaire; 1838. In-4°.

Par la Société asiatique de Calcutta. *Khazanat ul ilm, or the treasury of science, being a course of instruction in the various branches of mathematics*, by DEWAN-KANN JE, of Patna, a Hindu of the Mathar-Kaith caste. Calcutta, 1837. In-4°.

The Mahabharata, an epic poem written by the celebrated Veda Vya'sa Ridhi. Calcutta, 1837. In-4°. Vol. III.

عناية *Inayah, a commentary on the Hidayah, a work on Muhammedan-Law, compiled* by Muhammad Akmulooddeen Ibn-Muhmood, Ibn-Ahmudenil Hanufee; edited by MOONSHEE RAMDHUN SEN. Calcutta, 1837. In-4°. Vol. II.

Borhân-ed-dîni es-sernudji Enchiridion studiosi denuo arabice edidit, latine vertit, etc. CAROLUS CASPARI. Præfatus est Henricus-Orthobius Fleischer. Lipsiæ, 1838. In-4°.

Catalogue de livres sanskrits offerts par la Société asiatique du Bengale.

Catalogue de livres arabes, persans, turcs et hindoustani offerts par la Société de Calcutta.

Par M. Paul SAWELIEFF. *Sur les relations des Européens avec l'Asie;* discours prononcé à la séance solennelle de l'Université de Kasan, par M. le professeur KOWALEWSKI. Saint-Pétersbourg, 1837. 24 pages in-8°. (En langue russe.)

Notices statistiques sur Chine, communiquées à l'Académie impériale des sciences, par le R. P. HIACYNTHE. Saint-Pétersbourg, 1837. 19 pages in-8°. (En langue russe.)

Notice sur la vie et les travaux scientifiques de Vassyf-Efendi, par M. SAWELIEFF. Saint-Pétersbourg, 1837. 7 pages in-8°. (En russe.)

Sur les antiquités géorgiennes, et les travaux de MM. Dubois

et Brosset, par M. Saweliеff. Saint-Pétersbourg, 1837. 16 pages in-8°. (En russe.)

Sur les Oupanichads, publiés à Paris par M. Poley. Écrit par ordre du ministre de l'instruction publique, par M. Petroff. Saint-Pétersbourg, 1837. 11 pages in-8°. (En russe.)

La ville de Boukhara en 1835, *et les derniers voyageurs qui ont visité cette capitale*, par M. Saweliеff. Saint-Pétersbourg, 1836. 26 pages in-8°. (En russe.)

Aperçu de l'histoire politique des Khazars, par M. Grigorieff. Saint-Pétersbourg, 1835. 34 pages in-8°. (En russe.)

Histoire des Mongols depuis les temps les plus reculés jusqu'à Tamerlan, traduit du persan de Khondémir par M. Grigorieff. Saint-Pétersbourg, 1834. 158 pages in-8°. (En russe.)

Par l'auteur. *Notice historique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy*, par M. Reinaud. (Extrait du Journal asiatique.)

DISCOURS PRONONCÉ LE 20 JUIN 1838, À L'OUVERTURE DU COURS DE LANGUE PERSANE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE, PAR M. AMÉDÉE JAUBERT.

Messieurs,

L'étude des langues n'a pas seulement pour objet de satisfaire la curiosité qui nous porte à désirer de savoir d'une manière générale par quels procédés plus ou moins ingénieux l'homme est parvenu non-seulement à manifester ses vœux, ses craintes, ses espérances, mais encore à transmettre à son semblable l'expression de sa pensée la plus intime colorée des plus fugitives nuances. Une telle étude serait cependant philosophique et attrayante alors même qu'elle se bornerait à la recherche des mots, car un mot révèle souvent l'existence d'un fait important.

Mais combien est plus curieux encore le mécanisme d'un

antique idiome qui, né probablement dans les montagnes septentrionales de l'Inde, étendit ses rameaux jusqu'aux extrémités de la Germanie, s'agrandit ensuite par les innombrables emprunts qu'il fit aux souches sémitiques, et devint enfin l'un des langages les plus classiques, les plus doux, les plus harmonieux qui existent dans l'univers! Combien est-il plus instructif et plus utile d'étudier dans les sources originales l'histoire politique et religieuse, les mœurs, les habitudes, les croyances d'un peuple brave, spirituel et passionné, dont la domination s'étendit sur des contrées tellement vastes, que ses souverains purent se croire autorisés à prendre la qualification de rois des rois, mais qui maintenant, courbé sous le joug d'un despotisme sans contrôle, n'exerce plus sur les destinées du monde que l'influence résultant d'une civilisation surannée et de la puissance des souvenirs!

De tous les moyens propres à apprécier cette influence, à déterminer les limites jusqu'auxquelles elle se fit ressentir autrefois et s'exerce encore aujourd'hui, la connaissance de la langue persane est sans doute le plus puissant. Toutefois, hâtons-nous de le dire, le but que nous nous proposons n'est pas, pour employer une comparaison orientale, de démêler dans le tissu de fables dont se compose l'histoire ancienne de la Perse les fils qui pourraient nous conduire à la découverte de la vérité. Hommes de notre époque, et positifs comme elle, notre intention est de ne mettre sous vos yeux que des documents d'une date certaine, que des faits dont l'authenticité ne soit point douteuse, que des pensées à peu près exemptes d'emphase et d'exagération; et si quelquefois nous venons à faire quelques excursions dans le domaine de l'imagination, à nous égarer, pour ainsi dire, dans les sentiers du romantisme, nous ferons en sorte de ne choisir, parmi les nombreuses et brillantes productions des poëtes persans, que des écrits recommandables par cette espèce de style dont la grâce et l'élégance n'excluent ni l'exactitude, ni la clarté. Car vous le savez, messieurs, ce qui

est obscur et difficile à comprendre vaut rarement la peine d'être traduit.

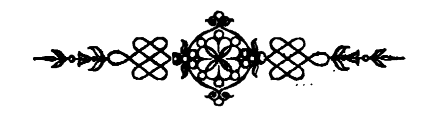
Parmi les historiens sur lesquels nous appellerons votre attention bienveillante, nous choisirons d'abord Mirkhond, et parmi les ouvrages de cet auteur, le remarquable fragment contenant l'histoire de ces rois pasteurs qui, durant le XIe siècle de notre ère, fondèrent, selon l'expression de Gibbon, un empire solide et puissant qui s'étendait de Samarcande aux frontières de la Grèce et de l'Égypte. L'époque des fils de Seldjuok fut en effet mémorable par la chute des Ghaznévides, par l'abaissement de la puissance des khalifes de Bagdad, et par les premières victoires des Turks dans l'Asie Mineure, victoire qui présageait dès lors les futurs progrès de ces nomades, les prochains résultats de la bataille d'Ancyre, et enfin l'anéantissement total de ce vieux colosse qui jadis domina le monde, et qui, chez les Persans modernes, porte encore de nos jours le nom d'empire romain.

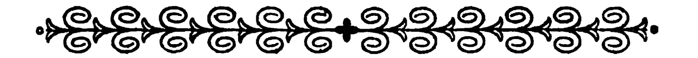
Tel sera, messieurs, le premier objet de nos leçons. Si nous n'avions consulté que nos forces, nous aurions laissé à de plus savants, à de plus habiles le soin de remplacer l'orientaliste à jamais regrettable, qui sut si bien faire voir tout ce qu'il est permis d'attendre de glorieux et d'utile des travaux de l'érudition; mais, disciples d'un si grand maître, de bonne heure entraînés par l'étude des langues à celle de la politique, de l'histoire et de la géographie de l'Orient, animés du désir ardent de seconder vos efforts, et tenant à honneur de vous consacrer tous les nôtres, nous avons osé croire qu'à défaut de lumières bien vives, nous pourrions vous offrir du moins les fruits d'une longue expérience, de quelques lectures, de lointains voyages, et vous préparer ainsi la voie à de nombreux et honorables succès.

AVIS

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

La Société vient de recevoir un eertain nombre d'exemplaires du troisième volume du *Mahabharata*, imprimé aux frais de la Société asiatique de Calcutta. Elle prie les souscripteurs à cet ouvrage de faire retirer au bureau ce volume, et invite les bibliothèques publiques, les corps savants et les membres de la Société de lui faire parvenir leurs demandes. Le prix de chaque volume est de 40 fr. L'ouvrage formera quatre volumes, dont le dernier est sous presse. La Société espère que le public savant du continent prouvera à la Société de Calcutta qu'il sait apprécier le service immense qu'elle a rendu à la science par cette publication que personne n'aurait espéré voir entreprendre il y a dix ans.





JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1838.

LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, de l'époque du petit Tobbà, du siége de Médine et de l'introduction du judaïsme dans l'Yaman, par M. Perron, D. M. P. professeur de chimie et de physique à l'École de médecine du Caire, médecin à l'hôpital de Ckassr-al-Ayniyy.

A M. CAUSSIN DE PERCEVAL,
Professeur d'arabe, à Paris.

Monsieur,

L'histoire d'Ohhayhhah que, sous vos auspices, j'apporte au Journal asiatique, n'est pas une histoire complétement neuve; mais justement c'est dans ce qu'il y a de moins neuf, c'est-à-dire dans le siége de Médine par le dernier Tobbà, et quelques autres circonstances, qu'il y a une triple ques-

tion d'un grand intérêt chronologique : l'époque de l'existence de ce Tobbà, l'époque du siége de Médine, et l'introduction du judaïsme dans l'Yaman.

Je ne sache pas qu'Ohhayhhah, en particulier, soit connu. Dans ce que j'ai vu de récits du siége de Médine, par le Tobbà-Açàd-Abou-Kariba, il n'est pas fait mention du fils d'Al-Djoulâhh. Son nom n'est même pas cité dans les *Ansâb*, ou Généalogies, que j'ai lues; il ne se trouve, je crois, dans Maydâniyy, qu'à l'article du proverbe : « Cher, bon « marché, on vend à tout prix, » انّ البيع مرتخص وغالِ. Et cependant, d'après l'Aghâniyy, c'est Ohhayhhah qui fit bâtir deux des forteresses qui furent les points de retranchement aux environs de Médine lors de la guerre du Tobbà.

Mais d'abord voyons à quelle époque vivait cet Ohhayhhah.

Ohhayhhah, dit l'auteur de l'Aghâniyy, était fils d'Al-Djoulâhh, fils d'Al-Hharysch, fils de Djahhdjabà, fils de Koulfah, fils d'Auf, fils d'Amr, fils d'Auf, fils de Mâlik, fils d'Al-Aus. Or Al-Aus et Khazradj, qui sont la double souche des *Anssâr*, étaient, comme on le sait, fils de Hhârithah, fils de Thàlabah, fils d'Amr, fils d'Amir. Et à l'article de Moudhâd, fils d'Amr, poëte, je lis dans l'Aghâniyy, qu'Amr-Mouzaykyâ, fils d'Amir, *gouvernait les tribus qui étaient à Mârib, vers l'époque de l'inondation des digues, et lors de la dispersion de ces tribus*, que suivit, dans

leur émigration, la devineresse *Touraycka h,* طَرِيقَة; ensuite que cet Amir était fils de Thàlabah, fils d'Imrōu'lckays, fils de Mâzin, fils d'Al-Azd, fils d'Al-Ghauth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils de Zayd, fils de Kahlan, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yaroub, fils de Ckahhtân. Après Mâlik, Abou'l-fadà donne un degré de plus que l'Aghâniyy; il dit: Mâlik, fils d'Oudah, fils de Zayd; mais il omet celui d'Imrōu'lckays : de sorte que dans les deux versions le nombre des ascendants est le même.

Nous voyons, d'après cette généalogie d'Ohhay-hhah, qu'il y a neuf degrés ou générations depuis lui jusqu'à Al-Aus; ensuite quatre générations de Al-Aus à Amir; puis treize de Amir à Ckahhtân; en tout, vingt-six générations depuis Ohhayhhah jusqu'à Ckahhtân.

Maintenant, à quelle époque vivait Ohhayhhah, par rapport à Mahomet?

Lorsque le Tobbà-Açàd-Abou-Kariba était aux environs de Médine, l'eau d'un puits qu'il avait fait creuser, se corrompit. Il tomba malade. Une femme khazradjide, des Banou-Zorayck, Fak-hah (فكهة), vint à son camp, et, voyant l'état du roi, elle alla lui chercher de l'eau à Raumah. Elle continua ainsi tous les jours jusqu'au départ du Tobbà qui, alors, en récompense du service qu'elle lui avait rendu, lui laissa toutes les provisions et tous les bagages qui restèrent au camp; et Fak-hah vécut ensuite la plus riche de toute sa tribu *jusqu'à l'apparition de l'islamisme.*

L'indication donnée ici par ces derniers mots de l'Aghâniyy, peut déjà servir à déterminer, à peu de chose près, et l'époque du dernier Tobbà, et l'époque de l'expédition avortée contre Médine, et l'époque de l'importation du judaïsme dans l'Yaman; car ce sont là, comme je l'ai déjà annoncé tout à l'heure, les trois faits capitaux qui ressortent de cette histoire d'Ohhayhhah; c'en est l'essence chronologique. Les détails et les réflexions qu'ajoute l'auteur, sous le rapport religieux, sur la terre de prédilection de l'islamisme, sur la manière dont Dieu depuis longtemps protégeait le sol sacré de la Mekke et de Médine, et le réservait à la gloire de la religion de Mahomet qui devait y jeter ses racines premières, tout cela est de foi musulmane, et nous intéresse assez faiblement. Ce que le cherche, c'est la détermination de certaines époques chronitiques qui servent de jalons pour les investigations et les fouilles historiques à faire dans ces déserts, dans les anciennes tribus et sous-tribus des temps antéislamiques.

Que l'histoire de Fak-hah soit vraie ou fausse, nous en avons la même conclusion. Tout le sens du fait et de son époque est dans ces mots : « On dit « qu'elle vécut jusqu'à l'apparition de l'islamisme. » Or « cette femme, » ajoute l'auteur, « était robuste. » On peut donc lui supposer alors dix-huit à vingt ans, âge auquel une femme arabe est dans toute sa force; et, en lui concédant ensuite, même comme grâce du ciel, pour lui permettre de voir les pre-

miers jours de l'islamisme, le privilége de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans encore pour le reste de sa vie, il s'ensuivrait que l'expédition du dernier Tobbà contre Médine, etc. n'a guère qu'un siècle avant la prédication du prophète. Du reste, le calcul des degrés de la généalogie de Fak-hah donne exactement le même chiffre que celui de la généalogie d'Ohhayhhah, ce qui la place à la même époque que lui; car elle était dans les mêmes conditions de vie, et par conséquent les durées des générations de l'un et de l'autre doivent être considérées comme isochrones. Fak-hah était fille de Zayd, fils de Hhamdah, fils d'Amir, fils de Zorayck; et Zorayck était fils d'Abd-Hhârithah, fils de Mâlik, fils d'Adhb, fils de Djouscham, fils de Khazradj, frère d'Al-Aus. Neuf générations [1].

Je n'attache pas une grande importance à cette histoire de Fak-hah. Les autres faits qui suivent sont plus acceptables et plus expressifs parce qu'ils sont plus simples. Toutefois il n'y a rien de bien extraordinaire à supposer que cette femme soit morte centenaire; c'est une grâce qui peut être accordée à quelques musulmans comme à d'autres. En somme, l'expression générale de ce fait est que l'apparition du Tobbà sous les murs de Médine ne précéda pas de longtemps la prédication de Mahomet.

[1] Le Zorayck cité dans cette généalogie n'est pas le père de la branche des Banou-Zorayck. En effet, les Banou-Zorayck descendaient de Zorayck, fils d'Amir, fils de Zorayck, fils d'Abdhhârithah, etc.

Voici une autre circonstance bien plus frappante et plus décisive.

Ohhayhhah eut pour femme Salmà, qui lui donna un fils nommé Amr. Salmà ne se maria jamais qu'à condition d'être libre de sa personne, et de quitter l'époux qu'elle prenait, quand elle trouverait en lui quelque chose qui lui déplût. Or l'Aghâniyy dit positivement que cette même Salmà, de famille illustre, devint aussi femme de Hâschim, et fut mère d'Abd-al-Mouttalib, père d'Abd-Allah, père de Mahomet. Nous voilà donc rapprochés, par ce fait, de l'époque de l'islamisme; et la concordance de la coévité de Hâschim, de Salmà et d'Ohhayhhah, nous pose une triple base de comput pour l'âge de l'événement que nous discutons, et confirme un synchronisme important. De là, encore une fois, le siége de Médine, l'existence du dernier Tobbà, et l'introduction du judaïsme dans l'Yaman, ne dateront que d'environ un siècle avant la prédication de Mahomet; car enfin on ne peut guère admettre une durée plus longue entre Abd-al-Mouttalib, fils de Salmà, et cette prédication de Mahomet, fils d'Abd-Allah, fils d'Abd-al-Mouttalib [1].

[1] En examinant le tableau généalogique que j'ai construit à la fin de cette lettre, vous verrez que le nom d'Amir correspond à celui de Moudhar, et se trouve à dix-huit générations au delà de Mahomet; et en représentant chaque génération, comme je le dirai bientôt, par trente ans trois quarts, l'inondation causée par la rupture des digues de Marib se trouve être à cinq cent cinquante-trois ans avant Mahomet, c'est à-dire au commencement de l'ère chrétienne, et

Un troisième fait de l'histoire d'Obhayhhah semble encore rapprocher davantage, au premier coup d'œil, le siége de Médine, etc. de l'époque de Mahomet. L'Aghâniyy rapporte que Ckays, fils de Zohayr, fils de Djazymah, le cavalier du cheval Dâhhis, célèbre par la guerre de quarante ans, qui prit son nom, vint, après le meurtre de son père, par Khâlid-ibn-Djàfar, demander du secours à Ohhayhhah, contre les Banou-Amir, et le prier de lui vendre ou de lui donner une cuirasse extraordinaire qu'il avait en sa possession.......... De deux choses l'une, ou la guerre de Dâhhis est plus ancienne que la naissance de Mahomet, époque à laquelle on la place, ou l'existence d'Ohhayhhah, et conséquemment celle du petit Tobbà est très-rapprochée de l'apparition de l'islamisme. J'examinerai tout à l'heure le résultat généalogique.

reculée de plus d'un siècle sur l'époque de cent cinquante à cent soixante-dix de Jésus-Christ, où on la place généralement. D'autre part Ckahhtân (Joctan), étant fils d'Abir (Heber), le prophète Houd des musulmans, et cet Abir étant fils de Schalikh (Sale), fils d'Arfakhschaz (Arphaxad), fils de Sâme, fils de Nouhh (Noé), il s'ensuivrait que le déluge biblique a eu lieu à la cinquième génération au delà de Ckahhtân. Dès lors, comme on calcule sur des degrés maaddiques et ckahhtaniques, ceux-ci étant un peu plus longs, on peut laisser toutes les générations, depuis Mahomet à Noé (trente-six générations), à chiffre égal de durée, c'est-à-dire à trente-trois ans l'une; il y aura alors trente-six fois trente-trois ans entre Mahomet et le déluge : = onze cent quatre-vingt-huit ans. Otez-en les cinq cent soixante-onze qui sont entre Mahomet et Jésus : = six cent dix-neuf ans avant l'ère chrétienne. Mais qui sait ce qu'il faut croire des siècles de vie qu'on accorde ou accordait à nos vieux pères postdiluviens qui, à ce qu'on prétend, ne vivaient pas vite?

Donnons un quatrième fait : une des forteresses où se retranchèrent les *Anssar*, pour résister au roi Hhimyarite, fut assiégée par l'ennemi ; on leur lança tant de flèches, que les murs de cette forteresse en restèrent hérissés, et pour cela elle fut appelée *la Chevelue*. « Ces flèches étaient encore là « lors de l'arrivée de l'islamisme. » Cette indication, quoique n'étant qu'une phrase, peut cependant faire accepter que le siége de la ville n'a pas été plus ancien que nous ne l'avons annoncé précédemment ; car comment ces flèches, si on s'en tient aux données chronologiques admises jusqu'à présent, auraient-elles duré plus de trois siècles sur les flancs de la forteresse ? Ainsi de partout, l'auteur est en accord avec lui-même pour la simultanéité des faits qu'il rattache à l'histoire d'Ohhayhhah, et tout converge à ne pas donner plus d'un siècle, avant l'islamisme, à l'apparition du Tobbâ sous les murs de la ville aujourd'hui encore sacrée.

Voilà donc le récit de l'Aghâniyy qui bouleverse tous les calculs posés jusqu'à nos jours sur l'époque du petit Tobbâ. Voilà toute la série des rois hhimyaro-yamaniques troublée, presque déchirée; les données généalogiques et synchroniques de Hamzah d'Ispahan poussées hors du probable, accusées d'erreur. Il y aurait, pour replacer les rois descendants de Hhimyar, sur un numéro d'époque qui pût être près du vrai, à constituer la chaîne généalogique de chacun d'eux. J'espère un jour tenter cette résurrection chronologique ; mais

il me faut accroître encore mes études sur les *Ansâb;* il me faut comparer, collationner les uns par les autres les traités et les passages des livres qui offrent des citations certaines sur ces généalogies. Bien plus, il me faudrait avoir lu tout l'Aghâniyy, extraire, examiner et compléter par cette lecture tout ce que j'ai de généalogies. Il m'est impossible à moi seul de faire un si long dépouillement, de composer la minute d'un aussi énorme inventaire, depuis Hhyrah jusqu'à Hhadhramaut; mais comme nul travail ne m'effraye, j'ai déjà commencé l'œuvre. J'ai traduit les Ansâb du Kitâb-al-Ickd; je les compare aux généalogies décousues d'Ibn-Ckotaybah; et de plus, tout ce que, par la suite, je trouverai dans mes lectures de l'Aghâniyy et d'autres, sera rapporté à son point de famille et de tribu, et mis en parallèle ou en complément avec ce que j'ai dans mon Collier; تعلموا من النسب ما تعرفون به احسابكم وتصلون به ارحامكم.

C'est par ces études des généalogies plus que par toutes les autres lumières fournies par les auteurs arabes, plus que par tous les synchronismes indiqués par leurs livres, qu'on peut prétendre à mettre un ordre acceptable dans la grande galerie de la gentilité arabe; car il est bien reconnu, bien répété par M. de Sacy, répété aussi par Reiske, que la contemporanéité des faits et des hommes est jetée généralement comme un coup de dé dans les annales des écrivains musulmans, et c'est à bon droit que Hamzah, par exemple, est accusé de faire,

pour ainsi dire, à discrétion, des synchronismes. Malheureusement c'est à lui surtout, qu'on est obligé de recourir pour en trouver. « Telle est, » ajoute M. de Sacy, « telle est la négligence de la plupart « des historiens arabes, qu'ils mêlent sans aucune « critique les récits les plus évidemment contradic- « toires. » Aussi le comput des généalogies me paraît devoir être le jugement en dernier ressort de la véracité de ces synchronismes; car une fois les filiations posées, il faut bien accepter qu'il a fallu aux hommes qui les composent, le temps de vivre. Et c'est justement ici le dernier mot, la preuve tranchante, برهان قاطع, de la question en litige, la ratification décisive de tout ce que j'ai à exposer dans ces observations pour le chiffre de la date du Tobbà.

Voici en effet ce que me fournit sur ce roi le livre des Ansâb du Kitâb-al-Ickd, 1° à l'article des Tobbà, ou mieux des Tabâbi :

Le petit Tobbà est Açàd-Abou-Kariba; son véritable nom est Tabbân, fils d'Abou-Malik, ou Maliky-Kariba, qui est le premier Tobbà, fils de Ckays, fils de Zayd, fils d'Amr-Zou'lazàr, fils d'Abrahah-zou'lmanâr, fils de Hhârith-al-Râysch, fils de Ckays, fils d'Amr-Ssayfiyy. Huit générations.

2° A l'article des Banou-Sodjayhh, qui précède celui des Tobbà, Sodjayhh est le cinquième descendant de Ssayfiyy, fils de Sabâ-al-Assghar, (ou le petit) fils de Kàb, fils de Zayd, fils de Sahl. Quatre générations.

3° A l'article de la branche des Hhadhourides, qui précède celui des Banou-Sodjayhh, qui n'en sont qu'un rameau, Hhadhoûr est le quatrième arrière-petit-fils de Sahl, fils d'Amr, fils de Ckays, fils de Moâwiyah. Trois générations.

4° A l'article des Banou-Scharàb, autre branche Hhimyarite, Scharàb, qui en est le père, est petit-fils de ce Moâwiyah, fils de Djoucham, fils d'Abd-schams. Deux générations.

5° A la branche Hhimyarite des Bàdanides, Bàdân est le petit-fils des Abd-schams, fils de Wayl, fils de Ghauth, fils de Ckâtân, fils d'Aryb. Quatre générations.

6° A l'article Hhimyar, qui est en tête de tous les précédents, Arib est un des onze fils de Hhimyar, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yàroub, fils de Ckahhtân. Cinq générations.

Ainsi toute la lignée du Tobbà-Açàd-Abou-Kariba comprend, jusqu'à Ckahhtân inclusivement, vingt-six générations. C'est juste le chiffre que nous avons trouvé à la lignée d'Ohhayhhah. Nous avons donc pour tous deux, exactement la même distance, de leur époque à Ckahhtân et à la prédication de Mahomet. Il y aurait tout d'abord à conclure de là, en comparant les faits et les degrés généalogiques, que de Hâschim à Ckahhtân il y a aussi vingt-six générations; à trente-trois ans chacune, huit cent cinquante-huit ans. Mais de Hâschim à Ckahhtân, je trouve vingt-huit générations au lieu de vingt-six. Je vous dirai tout à l'heure comment

j'y arrive; toutefois le tableau généalogique que je vous transcris à la fin de ma lettre peut dès à présent vous en donner une idée.

Il résulte de là qu'Ohhayhhah et le dernier Tobbà se trouvent, en liste, vis-à-vis de Ckossay, aïeul de Hâschim, et que nous avons un déficit de deux degrés. C'est peu de chose, à mon avis, sur une masse de vingt-huit générations; et, pour tout rectifier, et mettre en équilibre les trois tiges hhimyarique, kahlanique et adnanique, il n'est besoin que de consentir à un peu plus de durée dans les deux premières, et de les mettre chacune à trente-cinq ans et demi; ou bien, on pourrait laisser les générations à trente-trois ans dans les deux descendances de Hhimyar et de Kahlân, et accorder trente ans trois quarts à celle de la ligne maàddique. Rien ne répugne à l'acceptation de ces différences proportionnelles; c'est, du reste, à peu près le chiffre qui est fixé par mon savant ami M. Fresnel. Mais pour plus d'aisance dans les calculs, je les laisse toutes à trente-trois ans; car on comprend facilement qu'il nè faut que quelques noms qui aient eû une vie très-longue pour combler le déficit des deux degrés qui nous manquent. Cette dernière hypothèse me semble très-admissible, puisque les faits cités dans la vie d'Ohhayhhah exigent, de force, sa contemporanéité avec Tobbà et avec Hâschim.

D'autre part, si j'admets pour ascendánce d'Amir celle qu'indique l'Aghâniyy à l'histoire de Ckays, fils d'Al-Hhaddâdiyyah, j'aurai (voyez le tableau)

Amir, fils de Hhârithah, fils de Ghitryf, fils d'Imrou'lckays-Batryck, fils de Thàlabah, fils de Mâzin, etc.; et ainsi la série ascendante d'Ohhayhhah est augmentée de deux générations, et le nom d'Ohhayhhah arrive précisément auprès de celui de Hâschim.

Ainsi, mon cher professeur, par la confrontation des faits et la confrontation des calculs généalogiques, Ohhayhhah et le petit Tobbà étaient contemporains, et ils ont dû exister du temps de Hâschim, bisaïeul de Mahomet. Bien plus, pour la fixation du règne de Tobbà, n'eussé-je eu que la lignée généalogique de ce roi, sans l'histoire d'Ohhayhhah, il eût été évident pour moi, à priori, d'après la longue suite des générations qu'elle comporte, qu'il devait vivre beaucoup plus près de l'islamisme qu'on ne l'avait pensé et reçu jusqu'aujourd'hui.

Un autre avantage ressort encore de la fixation de ces deux généalogies, celle du fils d'Al-Djoulâhh et celle du fils de Malikykariba; c'est que, par le comput des degrés, il sera facile de poser les voisinages chronologiques d'autres faits et d'autres personnages historiques, dans l'histoire des Arabes maàddiques, et dans l'histoire des Hhimayrites, des Kahlanides, etc. Mais pour cela, il faut chercher à fixer quelle est la généalogie de Mahomet au delà d'Adnân.

Et, dit-on, le point obscur est là; mais voici ce que j'établis par la compulsation de mes Ansâb

d'Ibn-Abd-Rabbouh, et par un court passage du Ssahhâhh. Le Ssahhâhh dit au mot Adnân : *Adnân, fils de Oudd, est père de Maàdd.* Mais au mot *Add*, Djauhariyy ne donne que *Oudd, fils de Tabikhah, fils d'Ilyâs, fils de Moudhar;* et il est évident que ce *Oudd* ne peut être père d'Adnân, puisque Adnân est le quadrisaïeul d'Ilyâs. Il faut donc que j'adopte, avec Ibn-Ckotaybah, *Odod* (qu'il faut lire Oudad), donné d'ailleurs dans les trois variantes ou opinions qu'il relate sur la filiation d'Adnân; il faut donc encore que j'adopte le *Oudd* ou Oudad du Ssahhâhh, dit *fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Hhimyar* [1], et le *Oudad* que je rencontre à plusieurs fois dans mes Ansâb du Kitâb-al-Ickd. Je laisse toute la filiation d'Oudad transmise par Ibn-Ckotaybah, parce qu'elle m'offre plusieurs noms qui ne sont cités nulle part dans toutes les généalogies du livre des Ansâb du Kitâb-al-Ickd, qui est beaucoup plus complet et mieux lié que le sien, et mérite par-là même une foi plus implicite; mais il faut remarquer que deux des trois *Riwâyah* que cite Ibn-Ckotaybah présentent le nom de Yaschhhoub (c'est-à-dire Yaschdjoub), et l'autre le nom de Aschdjoub, qui est évidemment le même, sauf erreur des copistes. De plus, dans deux de ces Riwâyah se trouve le nom de *Yàroub,* qui est père de Yaschdjoub, mais qui, dans l'une de ces

[1] Remarquons en passant qu'il y a erreur dans le rapport de ces deux derniers noms; Hhimyar est fils de Sabâ, et non Sabâ fils de Hhimyar.

Riwâyah, est donné comme fils de ce même Yaschdjoub. Or, nulle part dans les ansâb ou généalogies, *Yàroub* et *Yaschdjoub* ne se trouvent que sur la ligne de Ckahhtân, de même que dans la Genèse. Il y a donc ici une indication à saisir, c'est qu'au delà d'Adnân on arrive par force dans la descendance de Ckahhtân.

Abou'lfada dit bien que Oudd est fils d'Oudad, mais je crois que c'est une erreur; je n'ai pas une seule fois : Oudd, fils d'Oudad. Ce que j'ai, dans le Collier, c'est *une fois* la version du Ssahhâhh, à l'article où Ibn-Abd-Rabbouh explique les sens des termes généalogiques *Djoumdjoumah* et *Rahhâ*. Il fournit là justement un exemple de Djoumdjoumah, qui a trait à la question que nous tenons en litige. Il dit : « Les deux Djoumdjoumah de l'Yaman sont, « 1° les enfants de Mazhhidj, ou Mâlik, fils d'Oudad, « fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ; 2° les « enfants ou la postérité de Ckodââ, fils de Mâlik, « fils de Zayd, fils de Mâlik, fils de Hhimyar, fils « de Sabâ. »

En reconnaissant ces ancêtres d'*Oudad* ou *Oudd*, qui ne sont que le même nom, comme on le voit à la racine de ce mot dans le Ssahhâhh (car il répète la même indication à *Adnân* et à *Oudd*), c'est-à-dire en prenant la version la plus généralement admise, je trouve deux variantes d'ascendances dans mes Ansâb. Les voici.

Si, directement et sans omission, Oudad était fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, Sabâ

étant fils de Yaschdjoub, fils de Yàroub, fils de Ckahhtân, je n'aurais au delà d'Adnân jusqu'à Ckahhtân que sept générations, ce qui me fournirait depuis Ckahhtân à Mahomet vingt-huit générations seulement. Mais je dois faire remarquer que l'auteur des Ansâb du Kitâb-Alickd, quand il ne donne pas les générations en tête d'un chapitre, ou dans le lieu où elles doivent être exactes et complètes, le plus souvent abrége en passant d'un nom à un autre, laissant au lecteur le soin de retourner au point principal de départ, à l'article premier, pour remplir les degrés qu'il omet volontairement. Or, dans l'article *de l'explication des termes Djoumdjoumah et Rahhâ*, il n'est pas nécessaire que l'auteur écrive la suite généalogique de Mazhhidj tout entière; il suffit qu'il l'abrége; il l'exposera à sa place.

En effet, à l'article des Mazhhidjides, il dit: « Parmi les enfants d'Oudad, fils de Zayd, fils de « Yaschdjoub, fils d'Aryb, fils de Zayd, fils de « Kahlân, fils de Sabâ, fut Mâlik ou Mazhhidj, etc.; » à l'article des Kindides : « Les Kindides sont issus « de Kindah, fils d'Ofayr, fils d'Adiyy, fils d'Al-« Hhârith, fils de Mourrah, fils d'Oudad, fils de « Zayd, fils de Yaschdjoub, fils d'Arib, fils de Zayd, « fils de Kahlân; » à l'article des Tayydes ou Banou-Tayy : « Tayy, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils de « Yaschdjoub, fils d'Arib, fils de Zayd, fils de « Kahlân; » à l'article des Amilides ou descendants d'Amilah : « Les Amilides sont la même postérité que

« celle d'Al-Hhârith, fils d'Adiyy, fils d'Al-Hhârith,
« fils de Mourrah, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils
« de Yaschdjoub, fils d'Aryb, fils de Zayd, fils de
« Kahlân, fils de Sâbâ, etc. etc. » Nous avons donc,
depuis Oudad inclusivement jusqu'à Ckahhtân,
dix générations; dès lors, en partant de Hâschim,
nous avons vingt-huit générations jusqu'à Ckahhtân;
en y ajoutant les générations de Hâschim, d'Abd-
al-Mouttalib et d'Abd-Allah, père de Mahomet,
nous aurons trente et une générations.

Par suite, la lignée ascendante d'Adnân se trouve
fixée; car, au-dessus de lui, la question se trouve
réduite à lui admettre pour père Oudad au lieu de
Oudd, et d'ailleurs au delà d'Adnân il ne se trouve
qu'un Oudad, et il est fils de Zayd, fils de Yas-
chdjoub, etc.

Mais il résulte encore de tout cela un autre fait
remarquable, c'est l'*unité d'origine ckahhtânique* de
tous les Arabes, de la branche appelée Mâaddique,
et de la branche dite Yamanique. Et en acceptant
la filiation que j'ai donnée, tous reviennent à Sem
par Sabâ et Ckahhtân, au lieu d'y revenir seulement
par Abir, père de Ckahhtân. Cette contradiction
avec toutes les croyances reçues à cet égard jus-
qu'aujourd'hui, tombe déjà en partie d'elle-même,
si l'on se rappelle que la ligne arabe depuis Adnân
et au delà est, dans l'opinion des auteurs musul-
mans, enveloppée d'incertitudes et de doutes. Il
semble que les *Adnâniques* se sont mis comme
d'emblée et par inspiration, et même en quelque

pour arriver à Adnân, il suivit bien, dans le livre de Moïse, Agar et son fils dans le désert; il vit bien, au vingt-cinquième chapitre de la Genèse, qu'Abraham, sentant son grand âge (cent soixante-quinze ans), après avoir donné son patrimoine à son fils légitime Isaac, avait fait de larges présents aux enfants de ses concubines, puis les sépara d'Isaac. Il y vit bien que les douze fils d'Ismaël allèrent fonder, dit Moïse, des villes et des lieux de défense, et devinrent pères et chefs de douze tribus; mais au delà il ne vit plus rien; il ne trouva plus de route dans les déserts pour marcher vers Adnân. Ckaydar (Cédar), deuxième fils d'Ismaël, choisi comme premier degré, resta sans lien avec un nom suivant; il y eut vide.

Remontant d'Adnân vers Ismaël, Mahomet venait face à face avec Ckahhtân; et une ancienne antipathie entre les Maaddites et les Yamanites avait fait croire, avec le temps, que ces deux branches devaient avoir chacune une tige séparée. C'était, du temps de Mahomet, un fait qu'on ne songeait seulement pas à soumettre à l'examen.

De tout cela il fallait donc, comme on l'avait déjà décidé depuis longtemps, conclure à l'impossibilité de constituer la généalogie ascendante d'Adnân; il fallait conclure au vide, à l'erreur. C'est ce que fit Mahomet; et lui et toute la nombreuse postérité d'Adnân et de Maad descendirent, sans qu'on sût ni comment, ni par où, du sang de l'esclave d'Abraham.

Mais voyons comment constater jusqu'à la dernière ligne, la filiation généalogique que j'assigne à tous les Arabes ensemble de Maadd et de Ckahhtân. Pour ces lointaines époques, je ne m'appuie et ne peux m'appuyer que sur les textes génésiques, acceptés d'ailleurs par les musulmans. Le Kitâb-al-Ickd commence les généalogies des Arabes yamaniques par la liste des degrés qui font remonter Ckahhtân à Noé, et de là à Adam. Depuis ce Ckahhtân ou Joctan jusqu'à Adam, ce sont les noms de la Bible, à très-peu d'arabisme près, et exactement le même nombre de générations, c'est-à-dire quatorze. Or nous avons vu que depuis Ckahhtân jusqu'au Tobbà-Açàd, il y a vingt-six générations de trente-cinq ans et demi chacune; nous avons vu aussi que de Ckahhtân, en passant par Oudad, Adnân et Maadd, il y a jusqu'à Hâschim vingt-huit générations de trente-trois ans chacune. La liste se trouve alors pleine jusqu'à Noé; et Adam est séparé de Mahomet par quarante-cinq générations, dont voici les quatorze premières : Ckahhtân, fils d'Abir (Héber), fils de Schâlikh (Sale), fils d'Arfakhschaz (Arphaxâd), fils de Sâm (Sem), fils de Noubh (Noé), fils de Lâmak (Lamech), fils de Moutawaschlikh (Mathusalem), fils de Khanoukh ou Akhnoukh (Hénoch) ou Idrys, prophète; fils d'Yard ou Yarid (Yared), fils de Mahlâlyyl (Malaleel), fils de Kaynân (Cainan), fils d'Anousch (Énos), fils de Schyth (Seth), fils d'Adam.

Or toutes ces générations, hhimyarites et maad-

Mais je veux clore ici ces observations, trop longues pour une lettre, trop courtes pour leur importance. Il me reste encore deux circonstances à préciser, ou, pour mieux dire, deux généalogies à établir; car il me faut démontrer que tous les récits du siége de Médine concourent à prouver qu'il eut lieu à peu de distance de l'époque de l'islamisme.

J'ai, dans l'histoire d'Ohhayhhah, sept vers à la louange d'Amr, fils de Tallah; et de plus, l'épisode de la visite de Ckays, fils de Zohayr, dont le nom se rattache à la guerre de Dâhhis.

Amr, fils de Tallah, disent les auteurs Ibn-Hischâm, Tabari, etc. était à la tête des Médinois lors du siége de Médine par Tobbà. La généalogie du fils de Tallah aurait dû faire voir qu'il était impossible qu'il eût vécu longtemps avant l'islamisme; elle est d'ailleurs donnée dans plusieurs auteurs. Amr, fils de Tallah, était des Moâwiydes ou descendants de Moâwiyyah, appelé aussi Adiyy. Les Moâwiydes formaient un rameau de même origine que les Nadjdjâr, qui étaient, comme on le sait, Khazradjides. Amr, fils de Tallah (pag. 590 et 652 du mémoire cité de M. de Sacy), était dit fils de Tallah, du nom de sa mère. Il était fils de Moâwiyyah, fils d'Amr, fils de Amir ou Mandoul[1], fils de Mâlik, fils d'Al-Nadjdjâr, fils de Thàlabah,

[1] Dans M. de Sacy, à la citation qu'il donne extraite du Syrat-al-Raçoûl, il y a *Mabdoul*. Dans le Kitâb-al-Ickd, ce nom est omis à la généalogie de Moâwiyyah. Je l'ai remis en sa ligne et place. Mais j'ai dans ce même Kitab-al-Ickd, parmi les rameaux qui suivent les

fils d'Amr; fils de Khazradj. Voilà donc huit générations jusqu'à Khazradj, frère d'Al-Aus. Pour Ohhayhhah, nous en avons eu neuf jusqu'à Al-Aus. Il y a donc ici un degré de différence. Mais la somme générale jusqu'à Adnân ne s'en trouve pas de beaucoup diminuée; et supposé même qu'il ne nous manque pas *un* nom dans la généalogie ascendante de Amr, fils de Tallah, nous n'en sommes pas moins très-près de l'époque que nous avons assignée au siége de Médine. Du reste, Amr-ibn-Tallah était vieux quand il commandait les Médinois. J'en ai la preuve dans ce vers :

Mais sa jeunesse était évanouie, etc.

et dans ce premier hémistiche du dernier vers :

Dieu, donne-lui (à Ibn-Tallah) de longs jours encore pour la conservation de ses frères :

فيهم عمرو بن طلة لاهمّ فامتع قومه عمره

Dans cette hypothèse, la neuvième génération se trouve en partie remplie, et nous arrivons ainsi à côté d'Ohhayhhah et en face de Tobbà.

Pour ce qui regarde Ckays-ibn-Zohayr, on sait comment survint par lui la guerre de Dâhhis; on sait aussi, comme vous le signalez dans votre savant et trop court mémoire, où vous avez examiné la lettre de M. F. Fresnel sur l'histoire des Arabes

Banou-l-Nadjdjâr, les Mandoulides, issus de Mandoul ou Amir, fils de Malik, fils d'Al-Nadjdjâr.

avant l'islamisme (*Journal asiat.* décembre 1836); que cette guerre « fut terminée par l'entremise de « Harith, fils d'Auf, fils d'Abou-Haritha, et de son « cousin Harim ou Kharidja, fils de Sinân, fils d'A-« bou-Haritha, dont la libéralité est passée en pro-« verbe. Ces deux personnages étaient issus de « Ghaïzh, fils de Mourra, fils d'Auf, fils de Saad, « fils de Dhoubyân, fils de Baghîdh..... » Il y a donc là depuis Hharith et Harim, petit-fils d'Abou-Hharithah, jusqu'à Baghîdh inclusivement, huit générations; ensuite Baghîdh étant fils de Rayth, fils de Ghatafân, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moudhar, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân, il y a là encore huit générations. Ainsi d'Adnân à Harim et Hharith, il y a seize degrés. Par conséquent les noms de Harim et de Hharith arrivent juste, dans la série où ils sont, collatéraux de ceux d'Ohhayhhah et d'Abou-Kariba. (Voyez le tableau généalogique.) Nous voilà donc encore, par le calcul du temps où vivait Ckays-ibn-Zohayr, portés à l'époque d'Ohhayhhah; et l'auteur de l'Aghâniyy se trouve justifié dans les circonstances synchronitiques qu'il indique au récit des aventures d'Ohhayhhah, c'est-à-dire la contemporanéité de ce fils d'Al-Djoulâhh, du Tobbà-Açàd, d'Amr-ibn-Tallah, de Salma, de Hâschim, de Fak-hah, de Ckays-ibn-Zohayr, du siége de Médine par les Yamanites.

Mais le fait le plus saillant est ceci : la fixation de l'époque du Tobbà, et les conséquences historiques et chronologiques qui en dérivent. J'y re-

viendrai encore tout à l'heure, toujours en me resserrant le plus possible. Je veux auparavant dire deux mots sur les vers du Tobbà, et sur quelques circonstances du siége de Médine, cités dans l'histoire d'Ohhayhhah.

Ce sont de pauvres vers que les vers du Tobbà. Ce roi qui, selon le Kitâb-al-Djoumân (citation de M. de Sacy dans son mémoire), « était un homme « savant, rempli d'intelligence, de talents et de bra-« voure.... profondément versé dans la connais-« sance *des livres anciens...* » n'était pas fort en poésie; témoins les vers qu'il fit, dit-on, tout inspiré qu'il devait être par des émotions religieuses et par la pensée de Dieu, du temple et du prophète, il eût dû produire quelques hémistiches qui sentissent l'enthousiasme, ou l'animation poétique. Rien moins que cela. Les vers du Tobbà, comme dit notre patriarche arabe de Paris, « sont une prose « rimée, sans la moindre apparence de poésie, qui « ne méritaient pas assurément de trouver place dans « ce recueil (de Schultens), et qu'on doit renvoyer « avec la prétendue lettre du même Tobbà à Ma-« homet. » Il y a de quoi s'étonner en effet que ces vers aient été gratifiés par Schultens de sept cents ans d'antiquité avant Mahomet; le style seul de ces vers aurait dû lui prouver qu'ils datent d'une époque assez voisine de l'islamisme. Qu'ils soient apocryphes, ou qu'ils soient réellement tombés de la bouche royale du Tobbà (ce qu'il est impossible de déterminer), ils sont presque contemporains du

conquérant Hhimyarite; ils sont du langage ckorayschite; alors, et comme fait absolu, et comme conséquence de toute cette lettre, il n'y a plus lieu à leur vouloir donner quelque antiquité dans le paganisme. M. de Sacy d'ailleurs les a jugés en dernier ressort, page 364 de son mémoire sur l'origine et les anciens monuments de la littérature parmi les Arabes.

Mais ces vers ne sont pas les seuls enfantés par la verve d'Abou-Kariba; nous en avons un autre composé à l'occasion d'une sangsue qui s'arrêta au gosier de ce roi. Il n'est pas plus poétique que ceux dont nous venons de parler. Nous en avons encore trois autres, mais un peu meilleurs que ceux-là, et produits par la douleur paternelle du Tobbà lorsqu'il repartit de Syrie pour venir venger sur Yathrib le meurtre de son fils. Tous ces vers d'ailleurs ont tout à fait la couleur, le genre et le flegme de la plupart de ceux d'Ohhayhhah; c'est une ressemblance physiognomonique qu'il est bon de signaler.

Quant aux incidents particuliers du siége de Yathrib, racontés par l'auteur de l'Aghâniyy, ils sont à très-peu près identiques à ceux qu'on lit dans les autres historiens, et qu'a cités M. de Sacy. Seulement aucun de ces historiens ne prononce le nom d'Ohhayhhah, et ne mentionne le meurtre des Zayd et l'épisode de Fak-hah. Dans mon Kitâb al-Ickd, aux Ansâb, le siége de Médine est indiqué, mais il n'y est pas non plus question d'Ohhayhhah.

Il y est dit simplement : « Que le Tobbà somma les « Anssâr de se rendre à lui. Ils lui répondirent par « deux vers injurieux, dont le dernier hémistiche « est : Que le messager qui nous est venu, aille « mordre *carunculam genitalem matris illius qui eum* « *ad nos venire jussit* : عض الرسول ببظر امّ المرسل.
« Aboukariba marcha contre les Anssâr. Mais pen- « dant le jour, ils le combattaient; et le soir, ils lui « envoyaient des vivres. » « Non, dit Abou-Kariba, « je n'ai jamais vu d'hommes plus généreux; ils « nous combattent le jour, et au soir ils nous en- « voient à souper. Retournons-nous-en. » « Et ils « repartirent. »

L'Aghâniyy rapporte que ce fut Ohhayhhah lui-même qui faisait porter ces vivres aux assiégeants. Je ne m'étendrai pas davantage à cet égard. Il est facile, en lisant l'histoire d'Ohhayhhah, de voir en quoi diffèrent les récits. — Je reviens au complément de l'histoire de Tobbà-Açàd-Abou-Kariba, c'est-à-dire, au placement des princes qui ont gouverné après lui. Pour ce qui est relatif à ses prédécesseurs, autres noms qui seraient à examiner et à placer, je le laisse pour un autre temps. Du déplacement du Tobbà Abou-Kariba, doit résulter un remaniement et une restauration générale de toute la royauté hhimyarique. La nature de ce travail ne me le permettrait pas, supposé même que j'eusse des matériaux nécessaires pour aborder cette importante question, et entrer avec quelque lumière

dans les ténèbres qui restent encore sur ces premiers âges yamaniques. — Je serai aussi bref que possible.

En donnant la généalogie d'Abou-Kariba, j'ai implicitement indiqué quels sont ceux de ses successeurs, présumés jusqu'à présent, qu'il faut transporter au nombre de ses antécesseurs. — Ce que l'histoire déclare, c'est que Tobbà laissa en mourant trois fils : Hhaçan, Amr-zou-l-awâd et Zéra (qu'il faut lire Zorâh) ou Zou-nowâs; et ce que l'histoire déclare encore, c'est que de ces trois princes, les deux premiers régnèrent l'un après l'autre, et que le troisième fut séparé du règne d'Amr par celui de Zou Schanâtir. Cependant dans les derniers tableaux généalogiques donnés, on met entre Amr et Zorâh, un espace de 230 ans, c'est-à-dire qu'on déshérite ce dernier du titre de fils de Tobbà. Au contraire, dans la fixation que j'ai posée pour l'époque d'Abou-Kariba, Zou-nowâs devient fils de ce Tobbà et son successeur médiat, c'est-à-dire que la tradition donnée par Tabary, et que cite en entier M. de Sacy dans son mémoire, se trouve justifiée, ramène l'existence des trois Tobbà près de l'époque que je lui assigne, et rapproche les règnes des fils du dernier Tobbà, des temps de Ckobad.

Je viens de vous dire *les trois Tobbà*. Dans la liste généalogique que j'ai dressée, le grand et le petit Tobbà sont seuls nommés. L'autre est, selon Ibn-abd-Rabbouh, plus ancien qu'eux, et est fils d'Al-

Raysch, fils de Ckays, fils de Ssayfiyy. Il y a donc encore ici une donnée contraire à celle qui met les trois Tobbà l'un après l'autre sur le trône. J'admets de préférence l'opinion d'Ibn-abd-Rabbouh; car, pour moi, jusqu'à présent, il est le plus complet et le plus savant sur ces questions. Je ne veux pas relever ici les incertitudes de l'auteur du Kitâb-al-Djoumân, ni les erreurs de celui du Syrât-al-Raçoûl, ni celles de Hamzah, d'Abou'l-Fâdà, etc. (Voyez M. S. de Sacy, pag. 590, 591, etc.; 652, 657, etc. mémoire cité.) La liste généalogique que j'ai construite, répond aux unes et aux autres; les filiations se trouvent par là délimitées et posées; il n'y a plus de Tobbà du milieu, etc.

Arrivons, mon cher professeur, à la succession du trône après la mort d'Açad-abou-Kariba. Il laissa, avons-nous dit, trois fils en bas âge et incapables de régner. Alors Rabiyàh, fils de Nasar le Lakhmide, prit la royauté; et un an après il envoya tous ses enfants à Hhyrah. Quelques années ensuite il mourut, et les Yamanites donnèrent le trône à Hhaçan, l'aîné des fils de Tobbà. Il y régna cinq ans, et prit aussi le nom de Tobbà. Il fut tué par son frère Amr, qui ne conserva la royauté que très-peu de temps. Après lui Zou-Schanâtir, de la famille royale, usurpe la couronne. Il est assassiné par Zoràh encore *jeune*, et qui est élu roi à sa place. Des mains de Zoràh, l'empire de l'Yaman passa à celles des Éthiopiens. — Pour tous ces événements, et d'après ce qu'indiquent, en sens général,

les récits des auteurs, je ne vois pas qu'on puisse admettre une durée de plus de trente ans : quatre ou cinq ans pour Rabiyah Ibn-Nassr; cinq ans pour Hhaçan, selon les historiens; deux ou trois ans au plus pour Amr; quinze ou seize ans pour Zou-Schanâtir et Zou-Nowas; puis, pour la durée de l'empire des Éthiopiens dans l'Yaman, soixante-douze ans : nous voilà à un siècle. Mais il faut remarquer que Mahomet avait trente ans lorsque leur empire finit dans la presqu'île Arabique. Dès lors, nous venons en accord avec ce que j'avançais au commencement de cette lettre, où environ cent ans que je place entre Tobbà et l'époque de l'islamisme, c'est-à-dire depuis la seconde moitié inclusivement de la génération de Hâschim, où je suppose que le Tobbà partit de la Mekke, jusqu'à l'islamisme; et si l'on voulait croire que Hâschim, Abd-al-Mouttalib et Abd-Allah ont, à eux trois, vécu plus de la durée de trois générations ordinaires (ce qui ne répugne en rien, car le calcul de deux ou trois générations n'a plus un résultat aussi exact que quand on en suppute un grand nombre), on aura un plus large intervalle pour colloquer les hommes et les faits à ranger depuis le Tobbà Açàd-abou-Kariba, jusqu'à Mahomet.

Ainsi, de toute façon, se remplit facilement l'espace qui me restait entre le prophète et le petit Tobbà. Je reste dès lors conforme aux récits arabes, et, de partout, se trouve légitimée la place de ce Tobbà à l'époque de Hâschim. De plus, la filiation

le nom et l'époque des trois principaux Tobbâ de l'Yaman sont déterminés.

Cette lettre est beaucoup plus longue que je ne le voulais d'abord, mon cher professeur; mais en marchant, l'espace ne diminuait pas devant moi. J'ai eu, en commençant, illusion d'optique, comme j'en vois dans le désert, surtout entre les monts de sable; on croit n'être qu'à cent pas d'un point dont on est éloigné de plus d'un quart d'heure.

Agréez, mon cher professeur, toute ma reconnaissance.

PERRON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften von Persepolis, etc.* Von Dr Chr. Lassen.

(Suite.)

Ici viennent se placer les *Cappadociens* [1]. Attendu dans cette partie du catalogue, leur nom serait facile à reconnaître, s'il ne se présentait sous une forme

[1] J'insiste ici encore sur l'ethnique qui me paraît mieux représenter la forme du mot original que le nom de la contrée.

insolite et archaïque, probablement originale, qui doit exciter moins encore notre étonnement que notre désir de rechercher son origine et sa signification. Je ne doute pas que la science philologique ne parvienne un jour à trouver la raison de cette forme dans son étymologie, et ne suffise par sa seule autorité à la légitimer et à la faire recevoir entre les plus anciens ethniques; mais déjà la présence du mot sur ce marbre est une preuve d'authenticité à laquelle rien ne peut ajouter [1]. Si, dans l'attente indéfinie des secours philologiques nécessaires pour traiter une question aussi difficile, secours dont quelques-uns, sans doute, doivent nous manquer toujours, nous ne pouvons espérer d'entrer présentement dans cette recherche avec quelque succès, déjà cependant nous pouvons observer que le nom de Cappadoce résulte évidemment d'une assimilation euphonique des deux lettres *t* et *p* de la forme originale $k^{a}tp^{a}th^{u}ak^{a}$, et de plus que la première partie de ce nom se reproduit dans celui de *Καταονία*, nom d'une des provinces de la Cappadoce, qui me semble formé de ce thème et du suffixe arménien *ouni;* quant à la signification du thème, je n'ose former aucune conjecture [2]. Je crois que le nom de Cappadoce appartient à une

[1] Si Wahl eût connu cette forme originale du nom de la Cappadoce, il eût sans doute évité de s'épuiser en conjectures malheureuses sur l'étymologie de ce nom géographique. (*Vorder und Mittelasien*, p. 274.)

[2] J'ose à peine indiquer l'analogie de sons qui existe entre le mot cappadocien et le mot sanscrit *kâta*, rocher.

haute antiquité, et qu'il n'était pas originairement celui d'une faible rivière, mais bien que la rivière a reçu son nom du sol qu'elle traversait. Il est remarquable qu'Hérodote, qui semble préférer les noms archaïques dans son énumération des satrapies, désigne les Cappadociens sous le nom de Σύριοι, qui se trouve placé à côté de celui des Maryandiniens; ce qui sert peut-être à obscurcir plus encore la véritable valeur ethnographique de ce nom. Strabon, originaire de ces contrées, rappelle la dénomination employée par le célèbre historien, et sans rechercher les causes qui l'ont mise en usage, y ajoute une épithète distinctive qui semble confirmer la notion générale; il nomme les Cappadociens *Λευκόσυροι* ou *Syriens blancs*[1]. Désireux de savoir si quelque trace d'une dénomination semblable, dont Hérodote semble attribuer exclusivement l'usage aux Grecs, s'était conservée dans quelqu'autre des anciens monuments de l'histoire, je me suis livré à des recherches étendues et diverses que je crois n'avoir pas été sans succès, mais aux résultats desquelles je n'oserais accorder qu'une faible confiance, s'ils n'obtenaient d'abord celle des savants auxquels je les soumets.

Les limites de l'Arménie et de la Cappadoce, bien qu'elles semblent naturellement tracées par l'Euphrate, ont toujours été vagues, et on peut observer que le plus grand dissentiment existe entre

[1] Pline confirme ce témoignage ou le copie : *antea Leucosyri dicti*, dit-il en parlant des Cappadociens; *Hist. Nat.* l. VI, III.

les récits des historiens et les systèmes des géographes, les premiers rapportant, d'après des témoignages à peu près concordants, des faits actuels, sans s'inquiéter souvent de leur connexion avec ceux qui les ont précédés dans le temps; les autres comparant des documents de plusieurs âges différents et essayant quelquefois de les concilier au moyen de concessions réciproques. Cette variation n'est nulle part plus sensible que dans l'attribution de la *Sophène*. Cette contrée est désignée dans la géographie de Ptolémée comme faisant partie de la grande Arménie[1]; sa position est indiquée avec assez de précision à l'endroit où le cours de l'Euphrate commence à s'écarter de sa ligne et à fléchir vers l'Occident : *πρὸς αὐτῇ τῇ ἐκτροπῇ τοῦ ποταμοῦ*. Strabon, qui devait être pour ces contrées mieux informé que les autres géographes, indique, autant qu'il nous est permis d'en juger, avec une grande exactitude l'étendue et les limites de cette contrée qu'il réunit aux provinces de la grande Arménie. Elle est, suivant lui, située dans une large vallée formée par l'Antitaurus et le Taurus qui la sépare de la Mésopotamie supérieure; la capitale de la contrée est *Carcathiocerta*[2]. On retrouve dans Pline

[1] C'est à tort que Wahl compare la division politique en grande et petite Arménie, avec l'antique division naturelle de cette contrée en *première et seconde* ou septentrionale et méridionale, dont Moyse de Chorène fait mention dans son histoire.

[2] *Βασίλειον δὲ τῆς Σωφηνῆς Καρκαθιόκερτα.* D'Anville était persuadé que Carcathiocerta n'était pas autre que *Amida*, aujourd'hui قرهآمد, et ici encore on eût suivi avec confiance son autorité;

les éléments d'une description semblable; mais il paraît n'en avoir pas compris la disposition. Par une de ces contradictions qui lui sont si familières, le géographe latin, qui n'ignorait sans doute pas que *Carcathiocerta* était la principale ville de la Sophène, la place dans la grande Arménie, près du Tigre, ce qui semble naturellement engager l'auteur à marquer la place de la contrée dans les mêmes régions. Mais dans tous les autres passages qui concernent la Sophène, Pline la détache complétement de l'Arménie, particulièrement dans un texte remarquable par sa précision, où il l'isole entre les montagnes [1]. Deux anciens auteurs, Cyrzile de Pharsale et Medios de Larisse, semblent la représenter comme une contrée étrangère à l'Arménie; ils lui donnent même, dans une haute antiquité,

mais l'accord constant des auteurs arméniens à présenter le nom d'*Amida* comme ayant succédé à celui de *Tigranocerte*, nous oblige de chercher un autre emplacement pour la capitale de la Sophène. Je conjecture avec une grande réserve que nous le trouvons dans la ville de *Hemkifo*, ou le château du rocher, espèce de *Patra*, également située sur le *Schat el-Arab* ou le Tigre : ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que la première syllabe de *Carcathiocerta* semble présenter dans le mot Քար la traduction arménienne du syrien *kifo*, pierre, rocher, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de compléter cette traduction, bien que tous mes efforts n'aient pu y réussir. Peut-être encore le mot syriaque *karkaph* ou *karkaphta*, montagne, représenterait-il avec vérité la première partie de *Carcathiocerta?* La position convient généralement, mais je ne présente néanmoins ma conjecture, je le répète, qu'avec une extrême réserve.

[1] Claudunt eam (Armeniam) ab oriente montes, sed non statim Ceraunii, nec Adiabene regio. Quod interest spatii Sopheni tenent, etc. *Hist. Nat.* l. VI, x.

son nom à ces pays tributaires, comme dans d'autres temps la Sophène étendit son nom avec sa domination au delà de l'Euphrate, n'ayant au midi d'autres frontières que celles de la Catаonie, mais toujours distincte de la province cappadocienne. C'est dans le sens de cette grande extension, que Pline, définissant la position de la Sophène, la lie d'un côté à la grande Arménie, sur la ligne qui fait face à la Commagène, et de l'autre à l'Adiabène où commence l'Assyrie [1]. Une importante notion est encore celle que nous devons à Strabon sur l'état politique de la Sophène avant la domination romaine; il nous la représente soumise à l'autorité d'un dynaste, tantôt alliée aux autres états arméniens, tantôt détachée de ses alliances, dans tous les cas politiquement indépendante [2]. Quant au nom original de la Sophène, les auteurs arméniens nous le présentent sous la forme Ծոփք *Dzoph* [3]. Ce nom doit être ancien, il doit avoir été mêlé à de grands événements dans l'antiquité; touchant à tant de frontières à la fois, la Sophène doit avoir été partagée entre des intérêts divers; les guerres doivent l'avoir assaillie de toutes parts. Il faut croire qu'elle s'y est heureusement signalée, puisque les plus an-

πρότερον οὔσαν (l. XI). Cette phrase ne peut signifier que la Sophène et l'Acilisène fussent à cette époque une même contrée.

[1] Voici cet important passage : « Armeniæ majori, a frontis parte, quæ vergit in Commagenem Sophene (ut diximus) copulatur, eique Adiabene Assyriorum initium. » (L. VI, XVI.)

[2] *Strab. Géograph.* l. XII.

[3] *Géographie du Pseudo-Moyse de Chorène*, éd. S. Martin.

ciens témoignages que nous puissions recueillir des auteurs grecs sur cette contrée, nous la montrent déjà puissante et nous la font connaître sous un nom et dans une position qu'elle a gardés pendant plusieurs siècles. Ce nom n'est pas resté obscur dans la haute antiquité, on doit en retrouver des traces dans l'histoire. Je n'hésite pas à la rapprocher du צובא *Tsoba* de l'écriture auquel la critique biblique n'a pas su jusqu'à ce moment assigner une position certaine; la moins invraisemblable des conjectures exégétiques est celle de Michaëlis, fondée sur l'autorité des interprètes syriens, qui signalent *Tsoba* dans Nisibe[1]; une vaine analogie de forme ne saurait néanmoins donner autorité à cette opinion. Mais entre *Dsoph* et *Tsoba* l'analogie est complète; si cette analogie ne suffit pas, la convenance générale des positions, vérifiée par la comparaison des textes, prouvera avec évidence l'identité des deux contrées : mais *Tsoba*, observe-t-on, n'est qu'une division de la vaste contrée d'Aram, dont le nom domine le sien, ארם צובא; quand la Sophène a-t-elle fait partie de la Syrie? où le nom de la Sophène se lit-il réuni à celui de cette contrée? Que ce ne soit pas une objection. Il existe un texte unique, inconnu comme s'il était inédit, concis, car il est de Pline; qui n'a pas appelé l'attention des critiques profanes, qui a échappé à toutes les recherches des exégètes bibliques, un texte qui, s'il avait été bien appliqué, eût pu prévenir, il y a déjà

[1] *Commentationes*, t. I, p. 57 sqq.

trois siècles, toutes les conjectures vaines, toutes les recherches mal dirigées, toutes les pertes d'érudition faites sur ce point, et déterminer l'une des positions les plus importantes de l'Asie antérieure, puisqu'autour de *Tsoba* se groupent un grand nombre d'autres noms géographiques qui en dépendent. Le texte a trop de valeur pour que je ne le cite pas en entier : « Juxta Syria littus occupat, quondam « terrarum maxima et pluribus distincta nominibus. « Namque Palæstina vocabatur, qua contingit Ara- « bas, et Judæa et Cœle, dein Phœnicæ; et qua « recedit intus Damascena : ac magis etiam num « meridiana Babylonia : et eadem Mesopotamia in- « ter Euphraten et Tigrin : *quaque transit Taurum*, « *Sophenæ* : citra vero etiam Commagene : et ultra « Armeniam, Adiabene Assyria ante dicta et ubi « Ciliciam attingit, Antiochia [1]. » Le témoignage est unique, mais l'autorité n'en sera révoquée par personne. La *Syrie Sophène* est la traduction absolument exacte de ארם צובא; elle est la confirmation inattendue de la mention des Σύροι, dans Hérodote, et de celle des Λευκόσυροι, dans Strabon [2]; et il faut observer que les Syriens méridionaux comprenaient, sous le nom de la première contrée, située au delà du Taurus, les contrées plus septentrionales qui

[1] *Hist. Nat.* l. V, XIII.

[2] Il ne faut pas néanmoins se persuader que tout se traduise complétement dans ce rapprochement, et que la signification d'*Aram Tsoba* se retrouve nécessairement dans celle de Λευκόσυροι : nous ignorons d'ailleurs ce que signifie proprement *Dzoph* dans l'ancienne langue de l'Arménie.

leur étaient moins connues, mais auxquelles ils étendaient également le nom de Syrie, ce qui nous fait presque atteindre les limites de la Syrie d'Hérodote. Je remarque, dans un livre d'une autorité secondaire, il est vrai, les *Chroniques* (l. I, ch. XIX, v. 6), le nom de Syrien[1] appliqué à un peuple que les livres de Samuel nomment simplement gens de *Maghakah* : je reviendrai bientôt sur ce nom. Je rassemble d'abord dans le meilleur ordre possible les rares notions qu'on peut recueillir de l'Écriture sur la position et sur quelques faits de l'histoire du royaume de *Tsoba*. C'est encore au livre des Chroniques, à cet utile commentaire d'autres livres plus respectés, que j'emprunterai des indications d'ailleurs peu satisfaisantes sur le premier point; *Tsoba* y est désigné dans la proximité de Hamat צובה חמתה[2]; il faut avouer que la valeur du ה paragogique a ici une singulière étendue : ce qui est remarquable, c'est qu'on trouve dans le même livre des Croniques un passage semblable dont les termes sont renversés : חמת צובה, Hamat, dans la proximité de *Tsoba*[3]: rien n'indique d'ailleurs si c'est au nord ou au midi de cette contrée qu'il faut chercher notre royaume; mais le rapprochement d'autres passages ne laisse aucun doute sur ce sujet. Les textes qui me paraissent désigner le plus nettement la position de l'A-

[1] Voici le texte : מן ארם נהרים ומן ארם מעכה ; le nom de *Tsoba* suit immédiatement sans être accompagné du nom d'*Aram*.

[2] I *Chronic.* XVIII, 3.

[3] II *Chronic.* VIII, 3.

ram Tsoba, sont certainement deux passages de la version vulgate de l'histoire de Judith; car je ne pense pas qu'on hésite à reconnaître *Tsoba* dans le *Sobal* de la Vulgate. C'est ici le concours des autres noms qui place celui de *Tsoba;* l'ordre dans lequel se suivent les diverses contrées citées simultanément est régulier et indique implicitement la position de *Tsoba*. Voici le premier passage : « Tunc « miserunt legatos suos universarum urbium ac « provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet « Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ atque Ci- « liciæ, etc. [1]. » Le second passage est ainsi conçu : « Pertransiens autem Syriam Sobal et omnem « Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad « Idumæos, etc. [2]; » ce dernier texte surtout est explicite. Les dynastes de ces deux contrées entretenaient des guerres continuelles, ce qui suppose que l'un des deux et, avec toute vraisemblance, celui de *Tsoba*, étendait sa domination sur les contrées intermédiaires qui le séparaient de son ennemi. Les livres de *Samuel* et ceux des *Chroniques* ne s'accordent pas sur les noms des principales villes de *Tsoba;* les premiers font mention de *Bethakh* בטח, et de *Berotai* ברתי [3]; les seconds ne parlent que de *Thibekhat* טבחת, et de *Coun* כון [4]. Je crois reconnaître dans *Berotai* Βέῤῥοια ou Βερόη de la Cyr-

[1] *Judith*, ch. III, 1.
[2] *Judith*, ch. III, 14.
[3] II *Samuel.* VIII, 8.
[4] I *Chronic.* XVIII, 8.

rhestique, la moderne Haleb; elle était sans doute connue sous ces deux noms, comme la *Beryte* de Phénicie qu'Eusèbe nomme *Berœa* dans sa chronique; on peut conclure de ce rapprochement que la Sophène avait déjà conquis la Commagène et la Cyrrhestique. *Thibekhat* paraît être une variante fautive pour *Béthakh*. *Koan* m'est tout à fait inconnu, à moins que ce ne soit un synonyme de *Berotai*. Les textes de l'Écriture permettent d'estimer quelles étaient les richesses et la puissance de la Sophène; les masses d'or et d'airain qui furent enlevées de ses villes par David et consacrées par Salomon, devinrent, peu de temps après, la proie de Schechank, roi d'Égypte. La cause de la première guerre des Juifs contre *Tsoba* n'est pas explicitement exposée; on ne sait pas quel était l'intérêt des enfants d'Israël à empêcher le roi de *Tsoba* de porter les limites de sa contrée jusqu'à l'Euphrate [1]; on ignore également quel intérêt engageait les Syriens de Damas à venir au secours de ceux de la Sophène [2]; on pourrait du moins conjecturer avec vraisemblance que les nombreux envahissements et les attaques incessantes du roi de la Sophène contre le roi de Hamat inquiétaient les dynastes des autres parties de la Syrie occidentale, celui de Damas excepté, qui était sans doute lié par des intérêts convenus au projet de conquête de Hamat. Ces dynastes invitèrent vraisemblablement le roi d'Israël à se

[1] II *Samuel*. VIII, 3.
[2] II *Samuel*. VIII, 5.

joindre à eux pour contenir, dans les limites de l'Euphrate, cette ambition menaçante : le succès de l'expédition de David est connu. Ainsi s'expliquerait mieux encore l'empressement que mit le roi de Hamat à envoyer son fils féliciter David de sa victoire et lui offrir des vases d'or et d'argent. On voit dans la seconde guerre le puissant royaume de la Sophène fournir à la race d'Ammon des troupes auxiliaires à prix d'argent; mais les défaites successives qu'éprouvèrent ses armées affaiblirent bientôt son autorité et détachèrent un grand nombre de peuples de son alliance; tel est le récit biblique [1]. Plus tard un des serviteurs du roi de *Tsoba* se détacha de lui, forma un parti, s'empara de Damas, et prit le titre de roi; Rezôn fut le chef de cette dynastie syrienne de Damas, sophénienne d'origine, qui fit au royaume de Juda une guerre continuelle et désastreuse, et que Tiglatpileser éteignit dans la personne du roi Radzin qui avait porté ses armes jusqu'à l'Arabie Nabatéenne et sur les bords du golfe d'Élath [2]. Il ne me reste plus qu'à rechercher la synonymie des noms des états alliés à celui de *Tsoba*. Je ne parlerai pas ici de l'*Aram bet rehôb*, parce que je me propose de discuter ailleurs sa position ou plutôt son identité avec un autre nom géographique. *Thôb* ne me rappelle aucun nom qu'on puisse en rapprocher. Mais quant à *Mághakah*, j'hésite à peine à y reconnaître la ville de *Mazaca* de Cappadoce, à laquelle les Armé-

[1] II *Samuel.* x, 19.

[2] I *Reg.* xi, 23 sqq.; II, xvi, 9.

niens accordent une haute antiquité. Les seules lettres qui diffèrent dans ces deux noms, sont permutables de leur nature et ont pu représenter des nuances de prononciation dans des idiomes différents; l'analogie des termes est encore plus évidente quand on substitue à la transcription grecque la forme originale Մաժաք *Majakh*. Un exemple absolument semblable suffirait pour dissiper les derniers doutes sur l'identité des deux noms; l'exemple est connu et a été plus d'une fois cité : il est impossible de ne pas reconnaître dans l'ancienne et célèbre contrée de *Sinnaar* שִׁנְעָר la région de *Singara* des auteurs classiques et le pays de *Sindjar* des Arabes; or ces diverses permutations sont exactement identiques à celles qui s'observent entre *Majakh* et son antique forme hébraïque.

Mes recherches ne pénètrent pas plus avant, et peut-être ont-elles déjà été poussées trop loin; mais si cette longue digression a dépassé les limites qui sont ordinairement accordées à ces discussions occasionnelles, ce sera peut-être mon excuse d'en avoir profité pour résoudre une question géographique qui n'était pas sans difficultés, et qui par cela même devait être traitée dans toute son étendue pour avoir tout son intérêt. Je ne regretterai donc pas les détails dans lesquels je suis entré, si ces recherches peuvent obtenir l'approbation des savants que leurs études spéciales appellent à les juger.

En revenant à l'examen de l'analyse de M. Lassen, j'ai vu avec surprise qu'il abandonnait subite-

ment la ligne géographique qu'il avait si heureusement suivie jusqu'à l'Halys, pour se porter au nord de la Médie avec une hardiesse qui me paraît moins heureuse. On ne peut nier que le nom de Σάπειρες, ou plutôt Σάσπεαρες, ne présente une ressemblance remarquable avec le nom de *Ç^a^p^a^rd^a^* qui se lit dans l'original; le défaut du *d* final s'excuserait aisément; mais il ne peut s'agir ici de la dix-huitième satrapie d'Hérodote[1] : une semblable décision sera sans doute considérée comme téméraire, quand celui qui la porte n'a pas un seul nom classique à substituer à ceux qu'il déplace; je n'y persiste pas moins. Je renonce d'ailleurs à faire aucun usage du texte unique qui présente le nom de ספרד, parce qu'il est trop incertain, et que je ne veux pas ajouter à la confusion des interprétations et des commentaires. Le nom qui se lit dans l'inscription paraîtrait, à en juger par leur silence, avoir été inconnu aux auteurs grecs, bien qu'ils ne l'aient certainement pas ignorée. Le souvenir ne paraît pas s'en être plus fidèlement conservé chez les peuples de l'Orient, à qui le nom et sa signification sont également inconnus. Un seul peut-être, le moins littéraire de tous, a-t-il retenu le nom antique en l'altérant légèrement; je n'ose rien affirmer; les faits

[1] Entre les noms des peuples que rassemble cette satrapie, je remarque celui d'*Alarodiens* Ἀλαρόδιοι; je crois pouvoir facilement restituer sa forme originale en [illegible] *Hararaodha*, peuple contenu, resserré dans les montagnes. C'était sans doute quelque tribu montagnarde de Carduques.

prouveront par eux-mêmes; je ne puis que les exposer. L'auteur de l'Histoire arménienne des Orbélians, empruntant, dans son premier chapitre, son autorité aux chroniques géorgiennes, fait mention de la *mer de Séper* մինչև 'ի ծովն Սեպերոյ՝, que les Géorgiens considèrent comme la mer Grecque ou le Pont-Euxin; mais cette détermination ayant été contestée par quelques savants, entre lesquels est M. Saint-Martin [1], je ne citerai point ce texte en preuve. Il est du moins constant que les Géorgiens, dans l'antiquité de leur histoire, dont l'authenticité n'est pas d'ailleurs ici en question, ne désignent pas la Grèce par un autre nom que celui de *Sberdznethi* სბერძნეთი, dans lequel, lorsqu'on a retranché les formatives, il est facile de reconnaître une transcription du nom de *Çaparda* aussi fidèle qu'on peut l'attendre de l'idiome géorgien [2]. Il se peut en effet que le nom soit antique, et ait été, pour ainsi dire, naturalisé dans l'idiome par l'altération même que la langue a fait subir à sa désinence; des documents les moins authentiques dans leur ensemble, et les chroniques géorgiennes sont de ce nombre, la critique peut quelquefois tirer des faits vrais, des faits qu'elle chercherait vainement peut-être dans

[1] *Mémoire sur l'Arménie*, t. II, p. 57 et p. 80.

[2] Afin de ne laisser aucun doute sur la synonymie géographique de *Sberdznethi*, je ferai observer qu'on lit dans les fabuleuses chroniques des Géorgiens qu'Alexandre faisant, au moment de mourir, le partage de son empire à trois de ses favoris, donna le *Sberdznathi* (la Grèce) et les pays du nord à Byzinthios, qui, depuis, fonda Byzance.

les autorités les plus respectées. Je suis d'ailleurs disposé à croire que *Sberdznethi* ne désignait pas la Grèce proprement dite, mais bien plutôt la Thrace. Il est temps de produire contre cette détermination deux objections : la première se tire de la nature même du monument; ni la Thrace, ni la Grèce n'était tributaire du roi des rois, aucune d'elles ne pouvait donc trouver place sur ce marbre; la seconde est tout entière dans l'immense lacune, s'étendant de la Cappadoce à l'Ionie, qui interrompt la continuité si remarquable du fragment ethnographique expliqué par M. Lassen. On serait heureux de pouvoir remplir cette lacune par le nom même de *Çaparda;* mais rien jusqu'à présent ne nous autorise à concevoir la plus légère espérance à ce sujet.

L'ethnique suivant sur lequel je me repose avec ce plaisir que l'on éprouve à retrouver des noms connus, a été pour M. Lassen le sujet d'une laborieuse discussion dans laquelle son érudition, toujours présente et toujours habile à saisir tous les rapports dont elle peut profiter, s'est déployée avec plus d'éclat que de succès; car c'était une pénible épreuve que de défendre la leçon de *Humâ*. Celle de *Yunâ,* résultant de la différence de valeur d'une seule lettre, a le mérite de présenter le nom d'un peuple qui, loin d'être une difficulté géographique ou chronologique, est appelée si naturellement à cette place, que son absence serait considérée comme une lacune. Les *Ioniens*, on les a déjà reconnus, situés

à l'extrémité de l'empire des Achéménides, terminent la série d'ethniques si bien suivie, qui nous a conduits de la Susiane jusque sur les bords de la mer Ionienne. On ne trouve au contraire que difficultés à essayer de placer les *Hunâ* dans l'Asie avant leur temps; je n'indiquerai point le résultat des recherches de M. Lassen, parce que je pense que ce savant a déjà renoncé et à sa lecture et au système ethnographique, un peu trop semblable à ceux de Gatterer, qu'il avait créé sous l'urgence de cette lecture.

Je regrette d'autant plus que M. Lassen n'ait pas reconnu le nom des *Yunâ*, que, poursuivant de fallacieuses analogies de noms sur les limites mêmes du Caucase, il n'éprouve pas le besoin que nous éprouvons, arrivés à l'une des extrémités de l'Asie, de recevoir une nouvelle direction, et d'apprendre dans quelles nouvelles contrées nous allons être transportés. La chose a été jugée assez importante pour que deux lignes du texte aient été consacrées à nous en avertir; autant qu'il m'est possible d'en juger, on y désigne par un nom de position les contrées qui viennent d'être énumérées, et on y annonce par un autre nom de position celles qui vont l'être. Je crains que l'intention du texte n'ait échappé à la sagacité de M. Lassen, qui découvre dans cette partie de l'inscription deux nouveaux noms de peuples, les *Oxiens* et les *Dranges;* je m'étonne que l'entourage grammatical des noms qu'il transforme ainsi ne l'ait pas averti, que son attention n'ait pas

été éveillée par le changement de construction, par tant d'autres circonstances. Mais je dois réserver ces observations pour le moment où j'expliquerai cette phrase dont le sens me paraît être sans incertitude, un seul mot excepté. Ce sera alors aussi l'occasion de présenter quelques considérations sur l'ethnographie des peuples montagnards de la Perse et de la Médie.

M. Lassen se rattache avec empressement à la nouvelle série de contrées qui s'ouvre dans le texte à la suite de cette phrase, et remarque ingénieusement que cette division de l'énumération semble répondre, et à celle qui existe naturellement dans la position des contrées, et en même temps à celle qu'on remarque dans les sculptures où les figures correspondent sans doute aux ethniques dans l'ordre où elles sont disposées. Comment n'a-t-il pas reconnu dans le texte l'idée première de cette division dont il devine et développe si bien les conséquences! C'est peu de savoir que la direction de la nouvelle série éthnographique est en sens contraire de la première; est-elle aussi précise, aussi bien suivie, marquée par des noms de peuples aussi célèbres? On ne saurait le nier de la plus grande partie de ce fragment; mais il faut avouer aussi que le dernier nom reste douteux, et que l'incertitude s'attache aux deux premiers qui ne sont ni assez nettement désignés par les géographes classiques, ni assez bien orientés par le texte lui-même; il est en effet difficile de savoir si

l'emplacement des *Parûtya* doit être cherché sur les limites de la Perse ou sur les bords de la mer Caspienne. Examinons quelle utilité il est possible de tirer des textes antiques pour l'éclaircissement de cette question. Les Ἀπαρύται[1], réunis par Hérodote aux Gandariens, dans la septième satrapie, sont évidemment ici hors de question. Les Grecs ont connu plus tard, et Ptolémée a décrit un autre peuple nommé Παρυῆται ou Παροῦται, qui occupait une ligne de montagnes du même nom, Παρυῆτοι[2], appartenant à l'âpre contrée des Paropamisades, et pénétrant jusque dans l'Asie; car on trouve dans la description de cette province une mention des Παροῦται, confinant aux Paropamisades[3] : situé trop

[1] On a toujours expliqué vulgairement ce nom d'Ἀπαρύται, comme celui d'*Amardis* et quelques autres peut-être, par la simple addition d'un *a* prothétique qui laissait au thème sa valeur originale; c'est certainement ici une erreur; il ne faut qu'avoir rapidement parcouru les axiomes de *Pânini* sur la préposition *á*, pour se persuader que cette préposition se détache fictivement du mot παρύται pour le régir et former un nouveau sens; je pense que [illegible], *âpôurutô*, en zend, et आपर्वत : *âparvata*, en sanscrit, doivent signifier : *près des montagnes*, situé au pied des montagnes; ce qui est très-différent de l'interprétation vulgairement admise, montagnard. Cet emploi de la préposition *á* et quelques autres semblables sont d'ailleurs plus fréquents dans la langue antique que dans la langue moderne.

[2] C'est ainsi qu'il faut corriger la leçon vicieuse Παρουῆτοι qui se lit dans le texte; plus bas Παρσῆται se trouve pour Παρυῆται. *Prol. Géog.* l. VI, ch. XVIII. On a voulu rapporter à la même question géographique le mot Παργυῆται; mais ce mot appartient à une autre partie de l'ouvrage, et n'est que la variante fort suspecte d'un nom qui s'éloigne également par sa position et par sa forme de celui des Παρυῆται. *Prol. Géog.* l. VI, ch. XX.

[3] *Prol. Géogr.* l. VI, ch. XVII.

à l'orient, ce peuple n'est pas celui que cherche M. Lassen. M. E. Burnouf a le premier mis en lumière le nom géographique *Pôuratô*, qui, dans le texte où il se lit, est suivi des noms de *Môuru* et de *Harôyu*, mais dont rien ne détermine d'ailleurs la position à l'égard de ces lieux. Je n'hésite pas à croire que nous ne devions rapporter le nom de contrée *Pôuratô* à l'emplacement du peuple des Παρυῆται; il me semble qu'associer ainsi deux noms identiques, dont l'un est indéterminé, c'est satisfaire à toutes les conditions de la critique. M. Lassen a mieux aimé appliquer ce nom à la région montagneuse qui s'étend au nord de l'Arie, et qui porte depuis les premiers siècles de notre ère le nom de *Kôhistân*, ou pays de montagnes; c'est une opinion qui ne peut être critiquée, parce que la discussion manquerait de motifs suffisants, et qu'il n'y aurait que des conjectures à opposer à des conjectures. Je dois observer ici, ce que j'aurais dû faire plus haut, que le nom de *Parûtya* lui-même est une restitution due à M. Lassen, restitution à laquelle il me paraît impossible d'en substituer une plus satisfaisante. Je n'aurais plus rien à observer sur ce nom si sa désinence ne suscitait quelques doutes dans mon esprit; l'analogie seule appellerait ici un ethnique comme aux autres places; mais l'ethnique est annoncé par la forme même du mot *Parûtya;* on devait donc lire *Parûtyâ* au pluriel : j'avais d'abord pensé que la suppression de l'*a* final avait pour motif d'éviter la rencontre de deux *a*, cette voyelle

étant l'initiale du mot suivant; mais j'ai bientôt abandonné cette conjecture, en reconnaissant que le *sandhi* extérieur n'est pas moins étranger à la langue persique qu'à la langue zende : il ne faut donc probablement considérer l'omission de l'*a* que comme une faute du graveur.

L'ethnique qui suit se lit sans difficulté *Açagarta*; c'est encore un nom sur lequel je n'ai point d'opinion, parce que je ne saurais adopter celle de M. Lassen, quelque ingénieuse qu'elle soit, et que je n'ai pu réussir, dans l'éloignement des temps et dans l'absence des renseignements, à m'en former une qui me satisfasse mieux. Je n'ai donc d'autre intention que d'exposer quelques-uns des motifs de mon opinion négative : la première objection, qui paraîtra peut-être bien légère, porte sur une circonstance qui n'a pas même arrêté l'attention de l'auteur sur l'existence, dans *Açagarta*, d'un *a*, qui ne se trouve pas dans le nom de Σαγάρτιοι, et qui n'est pas cependant un *a* prothétique, puisque M. Lassen ne l'omet pas dans l'analyse étymologique de *Açagarta;* si le rapprochement des deux mots est fondé, Hérodote se trouve ici en faute, et Ptolémée, à plusieurs siècles de distance, renouvelle son erreur. Ce n'est certainement pas cette analyse qui a pu suggérer l'idée d'associer les *Açagarta* aux Sagartes : *Aça* parait représenter dans la langue des Perses l'ancien sanscrit *atchtchha*, grand, étendu [1], qu'on chercherait vainement dans la langue

[1] Je n'ignore pas que *tchtchha*, médial sanscrit, se change plus

moderne; *garta* a, comme l'établit M. Lassen, le sens de trou, de grotte, puis encore celui de cours d'eau d'un moindre volume que le *nadi;* l'étendue en est définie dans le *Tchhândôgyapariçictha : Açagarta* signifiait donc vraisemblablement le peuple de la grande rivière ou de la grande grotte; or il n'est pas probable que les noms qui indiquent une résidence habituelle aient pu être ceux d'un peuple nomade, comme l'étaient les Sagartes. Une dernière objection me paraît plus grave que les précédentes; M. Lassen l'expose lui-même, mais sans s'y arrêter: les Sagartes étaient originairement une tribu persane qui appartenait à la division nomade de la nation; ils s'étaient avancés au nord, et bien qu'ils eussent retenu l'usage de la langue persane, leurs mœurs s'étaient légèrement modifiées par le contact d'autres peuples. Leur émigration les avait-elle exclus du privilége de leur origine? C'est ce que ne remarque pas Hérodote, et ce qui d'ailleurs n'est pas probable; or s'ils n'avaient pas cessé d'être Perses, ils ne pouvaient être compris au nombre

fréquemment en *ch;* il y a néanmoins assez d'exemples de la permutation en *ç* pour que ma conjecture soit considérée comme parfaitement régulière sous le rapport philologique.

[1] Je n'examine pas ici, parce que j'espère le faire ailleurs, dans un mémoire particulier, avec plus de détails et d'ensemble, une question qui a exercé inutilement l'érudition des géographes depuis un ou deux siècles, celle de l'existence réelle et de la position du fleuve Ἄκης : M. Lassen ne fait d'ailleurs que l'indiquer dans le cours de ses recherches. Si mes conjectures ne me trompent pas, le récit d'Hérodote se rapporte à un des faits les plus considérables de la géographie physique.

des peuples tributaires, et leur nom ne pouvait être inscrit sur ce monument. Ces observations, je le sais, ne font pas faire de progrès à la question, mais elles me paraissent la ramener à des principes de discussion plus sérieux ou plus vrais.

L'ethnique suivant, l'un des plus célèbres de l'antiquité, fixe enfin l'incertitude de notre position; à nos recherches est assuré un point central d'observation d'où elles peuvent s'étendre à toutes les parties de l'Asie. Qui ne reconnaîtrait, dans ce passage de l'inscription, le nom des Parthes? Mais sur la lecture même de ce nom il peut naître des difficultés; je renouvellerai à M. Lassen les objections que je lui ai déjà faites à l'occasion d'autres noms, contre une valeur de sa lecture qui me paraît inadmissible : c'est d'ailleurs le seul point sur lequel j'aie le regret de ne pas m'accorder avec lui.

Ici ce n'est pas seulement de la conformité de ma lecture avec celle de M. Lassen que j'ai lieu de me féliciter, mais d'une concordance plus heureuse encore entre ses recherches et les miennes, de la découverte faite par chacun de nous dans des idiomes différents d'une particularité philologique qui serait déjà intéressante par elle-même, mais qui reçoit un intérêt nouveau et une valeur plus considérable lorsqu'elle est trouvée presque à la fois dans plusieurs langues d'origine différente représentées par les systèmes graphiques les plus divers, et que partout elle a le même caractère, qu'elle s'applique suivant les mêmes règles. N'est-ce pas un

fait remarquable, que la suppression de la nasale enclitique devant les consonnes dentales et gutturales, depuis si longtemps reconnue dans les langues sémitiques, et qui n'avait été observée dans aucune autre, se produise dans des idiomes nouveaux recueillis de monuments pour la première fois copiés ou rendus au jour dans le cours de ce siècle, dans l'ancienne langue des Perses, où M. Lassen en a constaté plusieurs exemples; dans la langue des légendes inscrites au revers des médailles gréco-bactriennes, où elle est particulièrement fréquente; et enfin dans un dialecte que je pourrais nommer le prakrit du zend, et dans lequel sont tracées les légendes des médailles indo-scythiques [1]. Si le siècle dernier n'a rien trouvé de semblable, c'est que ses recherches se sont arrêtées à la surface, à des éléments de langues nouveaux où tout est effacé; c'est qu'elles n'ont point creusé le sol, qu'elles n'ont pas même donné attention aux monuments antiques qui le couvraient. A notre âge est sans doute réservée cette œuvre, de fouiller profondément, de l'Asie Mineure aux bords de l'Indus, une région sur laquelle ont passé tant de générations de langues, qui a été à peine encore explorée, et qui doit rendre à nos efforts, à notre étude, à la science les nombreux et précieux débris d'anciennes langues qu'elle conserve dans son

[1] L'effet est peut-être d'autant plus étrange dans ce dernier dialecte qu'il est constamment transcrit en caractères grecs légèrement altérés.

sein. Ces restes de divers âges, dont les plus récents sont encore antiques, une fois rassemblés et classés, il sera facile de les étudier comparativement, d'établir les différents ordres de leurs analogies, de distinguer nettement celles qui existent entre des langues de la même famille, et qui sont à peu près contemporaines; et celles qui se trouvent entre des langues de races différentes, et qui sont, les unes d'un âge primitif, si je puis ainsi m'exprimer, les autres d'un âge inférieur, introduites par l'adoption ou par des causes qui doivent nous rester à jamais inconnues. Ces analogies s'appellent quelquefois des contrées les plus éloignées, comme dans le cas qui nous occupe; ce sont, pour ainsi dire, des rocs dont la chaîne intermédiaire a disparu ou s'est affaissée; ces rocs, si je puis continuer la comparaison, sont les ruines d'un monde ancien, mais, il faut bien se le rappeler, non pas celles d'un monde primitif. Je n'insisterai pas plus sur la haute utilité de cette étude dans laquelle la philologie se continuerait avec les mêmes principes, mais avec des éléments plus anciens, et ferait attendre des résultats d'un ordre plus élevé.

L'ethnique auquel se rattachent ces considérations, se lit dans le texte $Z^ar^ak^a$ pour *Zaranga*[1]; les

[1] Si quelque chose peut ajouter à l'intérêt que doit inspirer ce mot, aux philologues, c'est assurément une circonstance particulière qui paraît avoir échappé à l'attention de M. Lassen, et qui était digne de l'appeler, l'emploi de la forte *k* au lieu et avec la valeur de la tenue *g* à la fin du nom de $z^ar^ak^a$: l'usage de la forte

Zaranges, les *Ζαράγγοι* ou *Ζαραγγαῖοι* des historiens d'Alexandre, les *Zarangæ* de Pline. Il est difficile d'ajouter au rassemblement de faits relatifs à ce peuple qu'on trouve dans une des notes du commentaire sur le Yaçna; les faits rassemblés y sont discutés avec l'érudition et la critique auxquelles nous a habitués M. E. Burnouf. L'auteur croit que les noms de *Dranges* et *Zaranges* sont deux variantes d'un même ethnique, dont la première est vraisemblablement d'une forme plus moderne; j'essayerai d'apporter ailleurs quelques nouveaux éclaircissements à cette question [1].

M. Lassen ne doute pas non plus que *Dranges* et *Zaranges* ne soient deux leçons différentes d'un même nom; mais il me semble qu'il s'est trop pressé de rapporter la seconde au *bactrien* des temps anciens, et la première à l'ancien persan; car notre texte porte *Zaranga* [2]. L'auteur tire de son opinion des inductions précisément contraires aux conclusions de M. E. Burnouf, et suppose que le partage

avec la valeur de sa tenue correspondante est également régulier à la fin d'un mot dans la langue des légendes inscrites au revers des médailles gréco-bactriennes; il me serait facile d'en citer plusieurs exemples.

[1] Je crois qu'on n'a pas encore remarqué que les noms de *Ζαράγγοι* et de *Δράγγαι* ont été employés l'un pour l'autre par le même auteur dans des passages parallèles. L'exemple se trouve dans Arrien *Anab.* l. VI, XV, et l. VI, XVII.

[2] On pourrait conjecturer que la forme *Dranges* a été empruntée au dialecte même de ce peuple, à moins cependant que les deux formes n'aient été simultanément et indifféremment employées par toutes les nations soumises au grand roi.

du nom en deux variantes n'est que le signe et le résultat du partage de la nation en deux corps distincts; l'illusion qui lui a fait trouver des noms de peuples et particulièrement celui des *Dranges* dans une autre phrase, se prête heureusement à ses conjectures; les *Zaranges* se placent au nord des montagnes qui s'étendent au-dessus du lac Zareh, et les *Dranges* au sud, sur les bords de ce lac. Je ne puis admettre en preuve de ces assertions un passage de Strabon qui me paraît indiquer seulement que la Drangiane inclinait plus au midi qu'au nord, où elle ne touchait à l'Arie que par un petit nombre de points. Mon intention n'est pas d'entrer dans la discussion, mais de m'abstenir.

Je partage l'étonnement de M. Lassen sur l'omission dans l'inscription d'un ethnique aussi célèbre, que celui des Hyrcaniens et des autres peuples compris dans la treizième satrapie d'Hérodote. Ces catalogues de peuples, outre le mérite qu'on ne saurait leur refuser, de révéler les formes originales des plus célèbres ethniques, ont encore celui de faire juger de l'importance qu'obtenaient les divers peuples de l'Asie à la cour de Persépolis, et le rapprochement de notre inscription avec l'énumération des satrapies d'Hérodote, semble indiquer déjà que la richesse du sol ou de la civisisation, représentée par la valeur du tribut, n'était pas le principal élément de cette appréciation. Il y avait enfin une autre raison d'espérer que le nom des Hyrcaniens se produirait dans l'inscription, c'est que

l'Hyrcanie est citée par Ormuzd dans son émumération des contrées arianiennes ou sacrées.

Il ne s'attache pas au nom de peuple appelé à cette place un moindre intérêt philologique qu'à celui des Zaranges; les plus intimes procédés de l'euphonie de la langue persique s'y déploient; il en résulte des règles que les autres mots feraient seulement deviner; l'analyse est d'autant plus intéressante que le nom se retrouve sous sa forme zende dans le Vendidad, et qu'il est ainsi facile de reconnaître les différences des deux formes. Il en est une, qui existe du moins dans la transcription de M. Lassen, sur laquelle je ne saurais partager son opinion; je crois que le nom des *Ariens* a la même lettre initiale en zend et dans l'ancienne langue des Perses, et que cette lettre n'est pas un *a*; la nouvelle valeur que je propose pour le caractère initial, ne peut manquer de satisfaire M. Lassen, puisqu'elle lui offre une connexion plus intime des deux dialectes sur ce point, et qu'elle confirme de plus en plus la distinction établie pour la première fois par M. E. Burnouf entre Haroyu et ses dérivés, et les mots, particulièrement les noms historiques, qui empruntent les éléments de leur formation au thème *árya* ou *áirya* : ce dernier nom est pour M. Lassen l'occasion d'introduire celui de l'Ἀρίανα de Strabon, et de toucher une question géographique que j'annonce l'intention de traiter d'une manière étendue et complète, celle des diverses valeurs géographiques qu'ont données au nom d'*Ariane*, les divers

auteurs de l'antiquité classique. Une simple observation de M. Lassen sur la forme originale du nom primitif des Mèdes, qui doit s'écrire Ἄριοι et non Ἄρειοι, préviendra sans doute le retour de cette confusion.

Au nom des *Bactriens* se rattachent un si grand nombre de questions géographiques et historiques, que vouloir en traiter ici quelques-unes seulement, ce serait ou les réduire aux proportions les plus exiguës, et presser sans ordre en quelques pages ce qui a été depuis deux siècles le sujet de tant de controverses, ou s'engager dans des discussions immenses, dont les limites ne seraient bientôt plus autres que celles de l'Asie, et qu'il ne serait pas toujours facile de rappeler des digressions où elles auraient été entraînées. Aussi mon intention est-elle d'imiter la prudente réserve de M. Lassen, qui, après avoir renvoyé pour les questions géographiques aux belles recherches de M. E. Burnouf, et avoir proposé pour le passage altéré d'Hérodote relatif aux Bactriens une conjecture ingénieuse, se contente de lire rapidement sur l'inscription le nom des *Sogdiens*, et de rappeler que leur contrée est désignée sous la forme de *çughdhô* dans le Vendidad. Il valait peut-être la peine de remarquer que l'accord des deux leçons originales confirmait, après tant de siècles, la lecture Σουγδία de Denys le Périégète, d'Appien et de Ptolémée, contre celle de *Sogdii*, qui a été adoptée par tous les autres écrivains de l'antiquité.

Si entre toutes, une découverte de M. Lassen mérite nos éloges par l'ingénieux emploi de l'érudition qui l'a préparée, appelle notre admiration par l'inspiration réfléchie, que l'on me permette cette expression, qui a heureusement dirigé ses recherches, c'est certainement celle de la valeur que reçoivent les deux caractères *u* et *w*, réunis dans cet ordre, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots; car nos inscriptions présentent des exemples de ces trois cas. Si l'on considère ce qu'il a fallu ou de patientes méditations, ou de soudaine spontanéité, pour découvrir cette lecture, on éprouve un sentiment d'admiration pour un esprit si solide, si prompt, si étendu. M. Lassen expose simplement comment il est parvenu à reconnaître la valeur commune des deux caractères; cette exposition même me laisse soupçonner que la véritable origine philologique du fait, qu'il a si ingénieusement découvert, a échappé moins à son étude qu'à son attention; mais ces détails d'une minutieuse délicatesse demandent une discussion particulière qui viendra plus tard.

C'est à l'application de cette découverte que nous devons de lire sur le monument le nom des *Chorazmiens*, *qârazamiya*, fidèlement transcrit par les Grecs Χορασμιοι. Ici se présente une grave question, sur laquelle je regrette de ne pas connaître l'opinion de M. Lassen : M. Burnouf, qui a déjà restitué tant de noms qu'avait laissés s'effacer l'incurie des Parses, a retrouvé celui de Kharizm, sous la forme *qâirizĕm*

dans l'Iescht de Mithra, précédé comme dans l'inscription, du nom de Soghd; le savant philologue a été rappelé par l'analyse, avec une certaine indécision, à l'interprétation même des Parses, « lieu délicieux, » interprétation qui ne peut pas paraître d'abord assez justifiée par des raisons philologiques. Le mot persique a évidemment la forme d'un adjectif; abstraction faite de cette forme, on observe encore entre ce mot et le nom zend une différence, qui bien qu'elle paraisse purement grammaticale, peut cependant intéresser la signification même du mot. *Qâiri* que j'aimerais à lire avec M. Burnouf *qâirya*, si la teneur même du nom géographique le permettait, me paraît difficile à expliquer : *qâra* semble plus régulier; il représente pour moi le sanscrit *suvâra* ou *svâra* et doit se comparer au vêdique *svarya*, qui signifie *bon, excellent*, et qui est fait du même radical, modifié par un autre suffixe; je n'hésite pas à considérer *qâra* comme une expression équivalente à *svarya;* mais je ne dois pas dissimuler que la voyelle longue de ce mot, dont je ne puis me rendre compte, me laisse quelques doutes sur sa forme réelle. Je n'en conserve d'ailleurs aucun sur la signification de *qârazam*, qui doit avoir été celle de « contrée excellente, heureuse, » *εὐδαίμων* dans le sens géographique; ce qui me donne surtout cette confiance, c'est que le même mot existait chez les Parthes avec le même sens; c'est du moins ce qu'il me paraît permis d'induire de ce passage de Pline : « Mox ejusdem Parthiæ amœnissimus sinus

« qui vocatur Choara. » Je ne m'arrêterai pas à prouver l'identité de *qarâ* et de *Choara;* mais qu'il existe dans l'intérieur de la Parthie une région délicieuse, qui semble réunir tous les avantages et tous les agréments des autres contrées, et que cette région porte le nom de *Choara*, heureuse, délicieuse, ce ne peut être certainement une rencontre fortuite, une application de nom sans intention. Et n'était-il pas aussi bien attribué, ce nom, à la Chorasmie des anciens, riche contrée, dont de larges fleuves entretenaient l'inépuisable fertilité, à laquelle la proximité de la mer assurait une température toujours saine et modérée ?

Je voudrais n'avoir point à parler de l'ethnique suivant, parce que c'est un des points sur lesquels je ne puis partager l'opinion de M. Lassen sans en avoir moi-même une à proposer. Peut-être serais-je plus habile ou plus heureux, si le nom n'était mutilé par une lacune. M. Lassen la répare pour lire un nom qu'il suppose être l'équivalent de celui des Sattagydes qu'Hérodote réunit dans la septième satrapie aux Gandares, aux Dadices et aux Aparytes. Un pareil résultat, quelque peu attendu qu'il fût, n'en aurait pas moins été reçu avec faveur; mais admise la lecture de M. Lassen, et le premier signe est entre nous le sujet d'un dissentiment qui s'est déjà produit plus haut, il me semble que *jattagadus* ne serait qu'une représentation bien imparfaite du nom des *Sattagydes;* le déplacement des voyelles dans la dernière partie du mot est surtout un fait

grave qui me paraît écarter toute idée de rapprochement.

Je ne ferai qu'une mention succinte d'une conjecture qui, je le déclare, n'a pas mon approbation, mais à laquelle je puis au moins accorder quelques regrets. Conservant l'ingénieuse restitution de la lacune proposée par M. Lassen, j'ai essayé de retrouver, quelque imparfaitement que ce fût, dans la lecture *thrataghadus* à laquelle ne pouvaient d'ailleurs manquer les objections, le nom des Gédrosiens précédé de l'épithète de *soumis*, *thrata* irrégulièrement pour *thrâta;* mais les anomalies et les difficultés de ma lecture étaient trop nombreuses et trop graves pour qu'il ne fallût pas céder à la nécessité, cette fois armée d'un clou de marbre, et dissiper des illusions que j'avais approchées de trop près pour les reconnaître. Mais entre les objections qu'on avait faites à ma conjecture, quelques-unes étaient d'un ordre général, qui peuvent être encore examinées avec intérêt, peut-être avec opportunité: on reprochait à mon interprétation de supposer, et c'en était en effet le sens, que le grand roi ne possédait qu'une partie et vraisemblablement peu considérable de la Gédrosie; je crois que cette opinion peut se défendre et appeler en sa faveur plusieurs preuves dont je ne citerai que les plus remarquables : le nom de la Gédrosie manque dans l'énumération des satrapies; j'avais cru d'abord que les noms, déjà inconnus au temps de l'expédition d'Alexandre, des Outiens, des Thamanéens et des

Myces pouvaient être attribués à la Gédrosie; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que la Carmanie également absente du livre d'Hérodote et certainement mieux connue, devait avoir plus de droits à réclamer ces ethniques. Mais un argument qui me paraît décisif, est le voyage d'exploration de Scylax de Caryandre; si Darius avait connu l'étendue exacte de la Gédrosie, s'il avait mesuré les déserts de cette contrée par les marches de ses armées, ou qu'il l'eût fait parcourir par ses inspecteurs pour en relever les positions et en déterminer les limites, il eût aussi connu avec précision tout le cours de l'Indus inférieur, et le voyage d'exploration de Scylax de Caryandre fût devenu inutile; la possession de la Gédrosie inférieure eût été pour lui un plus précieux renseignement qu'aucun de ceux qu'il eût pu recevoir de ses navarques. Ce ne serait donc pas une trop grande témérité que de supposer que la Gédrosie n'appartint pas à l'empire persan, au moins sous la domination de Darius, si nous ne trouvions sur ce sujet, dans Pline, le témoignage le plus positif que l'on puisse désirer pour former sa conviction; on peut s'étonner que le passage ait été lu par tant de personnes sans qu'aucune d'elles ait songé à l'employer dans l'intérêt de l'histoire de la géographie; mais les éditeurs eux-mêmes n'y ont pas attaché leur attention, se hâtant dans leur œuvre. Le témoignage de Pline est explicite : « Ori gens : flumen « Carmaniæ Hytanis portuosum et auro fertile . . . . . « Achæmenidas usque illo tenuisse. Æris et ferri

« metalla et arsenici et minii exerceri. Inde promon-« torium Carmaniæ est. » L'extrême limite de l'empire persan était donc à l'occident la Carmanie, et les notions que l'on acquit dans la suite sur la Gédrosie furent dues exclusivement aux Grecs. Je regrette de ne pouvoir suivre M. Lassen dans une savante discussion ethnographique où il a réuni, avec une érudition et dans un ordre remarquable, tous les passages des auteurs anciens relatifs aux *Gandares*, et où il applique, en les distinguant, les divers textes aux diverses contrées qui ont été connues sous ce nom; c'est un travail particulier dont profitent également la géographie et la philologie comparatives, un travail dont le mérite ne doit pas s'apprécier par l'étendue, parce que les faits s'y pressent en abondance; si des doutes subsistent encore sur des points où ils semblent sans cesse renaître, je les exposerai dans un mémoire sur la géographie de ces contrées, où je me propose d'examiner plusieurs questions qui ont encore à peine été reconues.

M. Lassen est très-succinct sur le nom des *Arachosiens;* je ne le serai pas moins, puisqu'à une autre partie de ce mémoire appartient le débat qui existe entre nous sur la valeur du premier caractère.

Le retour du même caractère au commencement du nom des *Indiens* me présenterait toujours une occasion d'engager cette grave discussion, si elle n'était réservée tout entière pour une épreuve où elle peut seulement trouver des juges. Je n'essayerai

pas de tracer même rapidement l'histoire des variations du nom de l'Inde, et de signaler les diverses contrées auxquelles ce nom a été successivement, quelquefois simultanément attribué ; nous avons sur ce sujet d'excellentes observations, mais nous ne faisons que recueillir les premiers matériaux d'une grande étude ; ce serait une haute témérité de prétendre terminer en un jour une œuvre qui demande plus que des années. Comme je dois retrouver les mêmes difficultés que M. Lassen à déterminer la valeur précise d'un des caractères de notre ethnique, je ne partagerai pas la discussion en la commençant ici sur un nom propre, et en la continuant ailleurs sur des mots inconnus.

Le nom des *Gandares* devait être attendu ici après celui des Indiens auquel il est si fréquemment associé : entre toutes les contrées qui sont en possession de ce nom, M. Lassen n'a pas eu sans doute longtemps à hésiter ; la Gandarie qui s'étend sur les bords de l'Indus, la Gandarie septentrionale était seule digne d'être inscrite au nombre des provinces tributaires du grand roi. Ce que j'ai dit de l'Inde s'applique également aux *Gandhâras ;* le recueil des traditions antiques de ce peuple ne serait pas moins intéressant à produire que celui de l'Inde, mais les difficultés ne sont pas moins considérables : ici même bien que la matière soit aussi riche, on a moins essayé, on a moins entrepris pour l'explorer ; le travail est cependant facile, les trésors de l'antiquité sont rassemblés dans les ruines, les moyens de les

produire au jour restent seuls encore dispersés par notre incurie.

J'imiterai la sage réserve de M. Lassen au sujet du nom des *Saces*. Rien en effet n'est plus à dire, ou tout est à reprendre dès l'origine dans ces questions d'une étendue presqu'illimitée, dont on est maintenant en possession de dire ce qu'il plaît, parce que les textes manquent, ou parce qu'on s'excuse de ne les avoir pas connus.

Nous touchons aux termes de la recherche, nous sommes parvenus au dernier ethnique ; mais autant sa lecture est facile, autant son application géographique offre d'incertitudes et d'occasions d'erreur. M. Lassen conjecture très-ingénieusement que le nom de *Makâ*, qui se lit sur le monument, doit se retrouver dans l'ancienne leçon Μάκων pour Μύκων de l'énumération des satrapies, et dans les *Maci* de Pline, voisins du Caucase. Mais dans Pline comme dans Hérodote, ces noms si courts, si faciles à s'altérer, sont précédés d'autres noms également inconnus qui ne peuvent donner autorité à celui qu'ils accompagnent, surtout lorsque les leçons des anciennes éditions ne s'accordent pas entre elles. Encore incertain sur la position de la contrée qu'il vient d'adopter sans la connaître, M. Lassen suppose que des peuples situés à l'extrémité du Caucase bactrien et les îles de la mer Érythrée, où étaient relégués les prisonniers politiques, ont été rapprochés par les besoins de l'administration dans la quatorzième satrapie, ce qui paraît d'abord con-

firmé par le texte d'Hérodote, où se lisent tous ces noms, mais ce qui ne fait en réalité que contredire l'opinion de l'auteur sur la position géographique des noms liés à celui de Μύκοι : pour moi, j'avoue que je ne comprends pas d'intérêt financier qui puisse justifier une pareille anomalie ; ce ne peut être qu'une méprise. Quant au nom même qui se lit sur le monument, je n'ose adopter la conjecture de M. Lassen, mais je ne saurais d'ailleurs en imaginer une qui soit plus convenable.

Je n'insisterai pas sur l'analyse philologique du nom *Chaon* ou *Choana* que M. Lassen avait renvoyée à cette partie du mémoire. J'ait dit plus haut que j'avais une autre lecture et une autre valeur à proposer. Ces explications suffisent, je pense, pour donner la raison de mon silence.

M. Lassen revient sur quelques-unes des observations qu'il a présentées plus haut; il rappelle la nécessité de distinguer le caractère réel de chacun des monuments qu'il a rapprochés dans son travail, l'un politique et ethnographique, l'autre administratif et de comptabilité : il serait donc injuste de comparer trop rigoureusement les données de l'un et de l'autre pour les mettre en contradiction [1]. Il y avait à faire une autre observation qui paraît avoir échappé à l'attention de M. Lassen, c'est que l'absence du nom de l'Égypte signale ce monument comme antérieur au voyage de Darius dans cette

[1] Je ne dirai rien de la question du nombre des satrapies, parce que je me propose de la traiter ailleurs avec plus de développement.

contrée, dont il assura la conquête, et en même temps comme antérieur à la rédaction officielle de l'énumération des satrapies qu'Hérodote a traduite dans son troisième livre. Ces inductions s'accordent avec toutes les autres circonstances pour reporter cette précieuse inscription, avec les sculptures qu'elle explique et le palais dont elle orne le marbre, aux premières années de Darius Hystaspide[1].

[1] Ici s'arrête le manuscrit de M. Jacquet; on n'a pu retrouver dans ses papiers aucune trace de la suite de cet intéressant travail. (*Note du rédacteur.*)

E. Jacquet,



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 septembre 1838.

M. Hodgson écrit à la Société, pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en lui adressant une médaille d'or pour les découvertes faites par lui au Népal. Il sera fait mention de cette lettre au procès-verbal.

On entend la lecture du rapport de M. Marcel et de M. G. de Tassy, sur les titres littéraires de M. Vullers; les conclusions de ce rapport, tendant à ce que M. Vullers soit admis au nombre des membres étrangers de la Société, sont adoptées.

M. Marcel offre à la Société, au nom de M. de Villeneuve, un dessin de l'hippogryphe de Pise, et présente quelques observations sur les inscriptions cufiques qui accompagnent ce monument.

Un membre annonce qu'une partie des Védas, que M. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, s'est chargé de faire copier pour le gouvernement, vient d'arriver à la Société.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 septembre 1838.

Par la famille de l'auteur. *Voyage dans l'Inde*, par Victor Jacquemont, pendant les années 1828 à 1832. 19ᵉ livraison, in-fol.; 1836.

Par l'auteur. *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe*, par A. Loiseleur-Deslongchamps. Paris, 1838. In-8°.

Par l'auteur. *Essai historique sur les Contes orientaux et sur les Mille et une Nuits*, par M. Loiseleur-Deslongchamps (extrait du Panthéon littéraire). Paris, 1838.

Par les éditeurs et rédacteurs. N°ˢ 55 et 56, juillet et août, du Bulletin de la Société géographique.

Jahrbücher der Literatur, avril, mai, juin.

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE.

Monsieur,

Dans le Journal asiatique du mois de juin dernier, pages 517 et 518, je lis dans la lettre de M. Fresnel, le passage suivant, qui renferme un malentendu qui, je crois, mérite d'être rectifié. « Aboulféda suppose que la ville de Zhafâr, si-« tuée, selon lui, au fond d'un golfe, se trouvait primitive-« ment sur la côte générale de l'Océan, ou mer Méridionale, « mais qu'elle s'était ensuite avancée dans l'intérieur, et avait « ensuite marché vers le nord jusqu'à une distance de cent « milles du point de départ. » Or les paroles d'Aboulféda signifient, bien certainement, *Zhafâr est une ville située sur le bord d'un golfe qui sort de l'océan Méridional et qui avance vers le nord jusqu'à cent milles dans les terres.* Si c'était la ville qui eût avancé, l'auteur aurait écrit خرجت *elle s'avança*, et non pas خرج *il (le golfe) s'avança*. Je m'empresse de relever cette légère inadvertance, d'autant plus qu'Aboulféda évite presque toujours de citer de ces faits miraculeux qui déparent les ouvrages de Kazwini, et d'autres géographes arabes.

Je dois ajouter que l'expression خرج الجون من البحر الى البر se retrouve plusieurs fois dans la géographie d'Aboul-

féda, ainsi il ne peut rester aucun doute sur son véritable sens.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

M. G. DE S.

BIBLIOGRAPHIE.

Arabica analecta inedita, in usum tyronum, edidit Joh. HUMBERT. Paris, Imprimerie royale, 1838. In-8°, pages 194.

Le savant professeur de Genève M. Humbert est toujours infatigable dans ses efforts pour aplanir les obstacles qui s'opposent à l'étude de la langue arabe en Europe. Toutes les personnes qui s'occupent de la littérature orientale connaissent ce charmant recueil de poésies si bien choisies et si bien expliquées, que M. Humbert publia il y a quelques années sous le titre d'*Anthologie arabe*. Ces morceaux, aussi remarquables par la grâce de la pensée que par l'élégance de l'expression, se trouvent en grande partie dans les Mille et une Nuits, bien qu'ils ne soient pas de l'auteur de ces Contes; ils avaient été tirés par lui de différents ouvrages célèbres pour être intercalés dans la prose assez plate de son recueil. On sait que Galland a omis de traduire ces fragments de poésie; il croyait peut-être qu'ils offraient peu d'intérêt : mais telle n'est pas, sans doute, l'opinion des lecteurs de l'Anthologie arabe; ils doivent au contraire reconnaître un grand mérite à la plupart de ces petits vers, tant dans la pensée que dans le style. Il est certain qu'on les apprécie hautement dans l'Orient, puisque le recueil de M. Humbert a eu les honneurs d'une contrefaçon à Boulac, sans qu'on y fît mention cependant de l'éditeur européen. La même chose est aussi

arrivée à l'édition de Kalila et Dimna, qu'a donnée l'illustre M. de Sacy; une preuve de plus en faveur du mérite de ces deux ouvrages et du talent de leurs éditeurs. Dans cette nouvelle publication, M. Humbert a eu en vue de donner aux personnes qui commencent l'étude de la langue arabe, des extraits écrits dans un style facile, et présentant assez d'intérêt pour soutenir l'attention du lecteur. Le choix des douze fables placées en tête du volume remplit complétement ce but; et, dans la troisième section, les anecdotes historiques (les Aventures d'Ibrahim-bin-al-Mehdi surtout) seront lues avec intérêt par les personnes mêmes qui ont une connaissance étendue de la langue. Ce recueil se termine par les Amours d'Al-Werd et d'Ons-al-Wodjoud, conte tiré des Mille et une Nuits, et déjà publié dans l'édition de M. Habicht. Il est à regretter cependant, que le manuscrit dont M. Humbert s'est servi, offre plusieurs fautes. Le savant éditeur aurait peut-être bien fait de ne s'être pas astreint à suivre le texte de ce manuscrit jusque dans les parties qui en sont altérées; il aurait pu faire les corrections que le sens exige, sans se borner à adopter la leçon fautive ou non de son manuscrit; car c'est surtout dans un traité destiné aux élèves qu'on doit s'efforcer de donner des textes aussi corrects que possible, autrement l'étudiant est exposé à prendre des anomalies pour des règles. On pourrait même étendre cette remarque à plusieurs des pièces renfermées dans ce volume, en ce qu'on y rencontre souvent des locutions et des tournures de langue vulgaire, irrégularités qui choquent le lecteur accoutumé à la langue littérale, et qui, du reste, sont souvent en opposition avec la grammaire et la logique. On doit toujours craindre que l'étudiant n'accepte d'avance toutes ces expressions comme de bon arabe, et que dans la suite cela ne nuise à ses progrès quand il s'occupera d'ouvrages plus importants. D'ailleurs les Arabes d'aujourd'hui tâchent d'éviter dans leurs écrits ces constructions irrégulières de la langue vulgaire, et ils font tous leurs efforts pour écrire correctement, en se conformant aux règles de l'arabe littéral.

On pourrait ajouter que plusieurs de ces fausses locutions ne sont pas généralement reçues. Les unes ont cours dans la Syrie, les autres dans l'Égypte, et d'autres encore différentes dans l'Algérie. Cette considération à elle seule suffirait pour faire exclure ces formes vulgaires de tout livre élémentaire destiné à enseigner les principes généraux de la langue, et non pas ses irrégularités. Le travail de M. Humbert est du reste digne d'éloge, et il devrait être mis entre les mains de tout commençant, plutôt que les prétendues Fables de Locman, triste recueil, dépourvu de style et d'esprit, et qui bien certainement n'a pas été composé par un Arabe. Il est vraiment étonnant qu'une telle production ait pu servir de base, pendant tant d'années, à l'étude de l'arabe ; un ouvrage qui, depuis la première phrase jusqu'à la dernière, est écrit au mépris des règles de la langue et en dépit du bon sens.

Pour en revenir au travail de M. Humbert, j'ai remarqué, à la page 140, un mot sur lequel je prendrai la liberté de faire une observation. Il s'agit d'un homme dont la tête avait été mise à prix par le khalife Mansour, et qui venait d'être arrêté par une personne qui voulait obtenir la récompense promise.

En voyant l'arrestation de cet homme, Maan, personnage célèbre par sa générosité, s'approcha de lui, et l'aida à s'évader. L'autre, qui l'avait arrêté, appelle au secours, et s'écrie : حال بينى وبين بغية أمير المؤمنين. M. Humbert lit : حالٌ, au nominatif, en regardant ce mot comme un « nom ; et il ajoute en note, « حال بينى i. e. *res* non ad te « attinet verum *ad me*. » Je ne crois pas ceci exact ; le mot حال est ici, selon moi, un verbe au prétérit, et le sens de la phrase est : « Celui-ci *s'est mis* entre moi et l'homme que « le commandant des croyants fait rechercher, » c'est-à-dire : « il m'a séparé de lui, il l'a fait évader. » C'est ainsi que dans le Koran, sour. XI, vers. 45, on lit : وحالَ بينهما الموجُ فكان من المغرقين. « et la lame de mer s'interposa entre « eux deux (*entre Noé et son fils pervers*), de sorte qu'il fut

« du nombre des noyés. » On dirait encore aujourd'hui en arabe, حال الليل بيننا وبين العدو « la nuit s'interposa « entre nous et l'ennemi », c'est-à-dire : « la nuit a mis fin au « combat en nous séparant. » On dit aussi, حيل بينهما « on « les a séparés. » Cette observation, minutieuse peut-être, n'ôte rien du reste au mérite du travail de M. Humbert ; il a fait un livre bon et utile, et il a droit aux remercîments de tous ceux qui prennent intérêt au progrès de l'étude des lettres arabes en Europe.

M. G. de S.

Journal of the asiatic Society of Bengal, edited by James Prinsep. Vol. VI ; 1837. 1105 pages, avec 57 gravures.

Ce volume contient, comme les précédents, des mémoires sur la géographie, les antiquités et l'histoire naturelle de l'Orient. M. Prinsep y a déposé entre autres les résultats de ses beaux travaux sur les anciennes inscriptions indiennes que personne avant lui n'a pu déchiffrer, et par le moyen desquelles il est parvenu à assigner une date à un grand nombre de monuments d'une haute antiquité. Ce recueil est un des meilleurs qui aient jamais paru, et ne devrait manquer dans aucune bibliothèque en Europe.

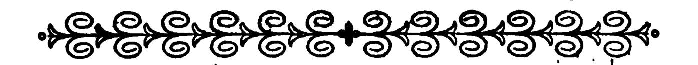
M.

Taberistanensis annales regum atque legatorum Dei arabice edidit, et in latinum transtulit J. G. L. Kesegarten. Volumen secundum. Gryphisvaldiæ, 1838. 300 pag. in-4°.

Dans ce second volume, qui vient de paraître, l'auteur raconte d'abord l'expédition de Khaled-ben-el-Walid, faite dans le Sewâd ou la Mésopotamie méridionale, dans l'année 12 de l'hégire ; l'occupation des bourgs Bârasûma et Bânikija, habités par les Syriens chrétiens, et la défaite du général persan Hormos, près de Kewâdem ; les batailles de Madsâr, Walad-

scha et Ellîs, et la soumission de Hîra. Tabari donne aussi les traités conclus entre Khaled et les chrétiens, habitants de ces provinces. Suivent les soumissions d'Anbâr, de Ain-Ettamr et Doumet-el-Dschandal; l'invasion des Arabes dans la Palestine, et la bataille de Jarmouk, livrée aux troupes de l'empereur Héraclius. L'auteur raconte très en détail ce qui se passa aux environs de Jarmouk et Wâkoussa, et il fait souvent mention de Tedârik, frère de l'empereur Héraclius, et d'autres généraux grecs. Puis il passe au récit de la mort d'Abou-Bekr et de ses funérailles, et de l'inauguration d'Omar. Après cela il revient aux événements de la guerre, et raconte la prise de Damask, de Fahl, Beissân et Tabarijja dans l'année 14 de l'hégire. De là le récit se reporte aux événements de la Mésopotamie; l'auteur raconte les combats livrés aux Persans par Abou-Obeid-ben-Mesûd et El-Mothanna-ben-Hâretha, près d'Ennamârik et Sakatijja; les dissentions à la cour persane, surtout entre les généraux persans Sijâhwurksch et Ferruksâds; la défaite des Arabes près de Kirkîs, appelée *la bataille du Pont;* la victoire remportée par les Arabes près de Boweid; le pillage des marchés de Khanâfissa et Bagdâd. Puis il traite du couronnement de Jesdedscherd, qui ordonne au général Rustem de renouveler la guerre contre les Arabes. Le général arabe Saad ben-Abi-Wakkâs envoie une ambassade à la cour persane, qui propose au roi d'embrasser l'islamisme ou de se soumettre. Les discours prononcés à cette occasion de part et d'autre sont rapportés. Le roi répond par un refus, et donne aux Arabes un sac rempli de terre, qu'ils regardent comme un bon augure pour la conquête future de ce pays. Deux astrologues, Dschâbân et son esclave, persuadent au roi qu'il convient de faire avancer Rustem vers Kâdessijja, et d'attaquer là les Arabes, quoique Rustem conseille toujours l'attaque. Le récit de ces négociations finit le volume.

K.



JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1838.

LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme; de l'époque du petit Tobbà, du siége de Médine et de l'introduction du judaïsme dans l'Yaman; par M. Perron, D. M. P. professeur de chimie et de physique à l'École de médecine du Caire, médecin à l'hôpital de Ckasr-al-Ayniyy.

(Suite et fin.)

OHHAYHHAH.

(Traduction de l'Aghâniyy al-Kâbyr.)

ARIETTE.

L'amour enchaîne mon cœur auprès de Moulaykah; que ne peut-elle ce soir répondre à mes amoureux désirs!

Qu'il est beau le beau cou de Moulaykah! que belle est sa poitrine! que belle est la gorge qui la pare!

Dieu! que ne puis-je l'avoir encore cette nuit, quand tout repose endormi, quand le chien vigilant dort aussi;
Une nuit, ou nul passant ne nous voie, nul que l'œil brillant des étoiles!

Ces vers sont d'Ohhayhhah, fils d'al-Djoulâhh; et le chant est d'Ibn Souraydj, qui le composa sur le rhythme *Ramal*, joué sur la corde du petit doigt, suivi et accompagné sur la même corde par l'annulaire [1]. Mâlik le chantait sur un autre ton, d'après Yoûnous.

HISTOIRE D'OHHAYHHAH, FILS D'AL-DJOULAHH.

SA GÉNÉALOGIE. — SES AVENTURES. — CIRCONSTANCES QUI ONT DONNÉ LIEU À LA COMPOSITION DE L'ARIETTE PRÉCÉDENTE.

Ohhayhhah était fils d'al-Djoulâhh, fils d'al-Hhârysch, fils de Djahhdjabâ, fils de Koulfah, fils d'Auf, fils d'Amr, fils d'Auf, fils de Mâlik, fils d'Al-Aus [2]. Ohhayhhah avait encore le surnom d'Abou-Amr.

[1] الشعر لأحيحة بن الجلاح و الغناء لابن سريج رمل بالخنصر في مجرى البنصر. — Il paraît qu'on accompagnait le chant sur une sorte de guitare à plusieurs cordes, et que chaque corde devait être touchée par tel ou tel doigt, selon les différents airs.

[2] Ohhayhhah, d'après la ressemblance de sa généalogie avec ce que je trouve dans le Kitâb-al-Ickd, était de la branche des Ami-

Voici ce que m'a raconté al-Hharamiyy, fils d'Abou'l-Alâ : Al-Zobayr, fils de Bakkâr, me rapporta, d'après Abd-al-Rahhman, fils d'Abd-Allah, fils d'Abd-al-Azyz, qu'un jour Al-Walyd, fils d'Abd-al-Malik, monta à cheval et alla visiter les mosquées. Arrivé à celle d'Al-Assabah, il y fit sa prière; puis s'adressant à Al-Ahhwass qui était près de lui : « Où est Zaurâ, dit-il, ce lieu sur lequel Ohhayhhah, « votre contribule, a fait ces vers[1] :

J'irai fixer mon séjour à Zaurâ ; je le cultiverai, je l'embellirai ; car l'homme de bien, aux yeux du monde, c'est le riche.

Zaurâ, à ses alentours, a trois puits où viennent s'abreuver des troupeaux de chameaux[2].

rides issus de la tige des Aucides ou Banou-al-Aus. Voici ce que je lis dans le Kitâb-al-Yatymah-Fy-Naçab-al-Arab-Wa-Fadâyli-Ha, une des vingt-cinq parties du Kitâb-al-Iok-al-Faryd : « Branches sorties d'al-Aus et de Khazradj, les Amirides sont les descendants d'Amir, fils d'Auf, fils de Malik, fils d'al-Aus. » Je n'ai pas besoin d'ajouter d'après cela, qu'Ohhayhhah était Ansaride, de la tige des Aucides, et par conséquent de la souche des Azdides ou descendants d'Azd, fils d'al-Ghauth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yâroub, fils de Ckahhtan.

[1] On lit dans le Ssahhâhh : Zaurâ زوراء est le nom d'une propriété d'Ohhayhhah.

[2] Je traduis le mot عَقَبٌ par le terme général de chameaux; mais j'ai ajouté le mot de troupeaux, pour me rapprocher de plus près du sens que l'auteur de l'Aghâniyy donne à cette expression, d'après Zobayr, et qu'il transcrit : قال الزبير العَقَبُ الذى فى اول المال عند ما ينزل الماء والعَقَبُ الذى فى آخره « Par عَقَبٌ on désigne les premiers chameaux qui sont en tête d'un trou-

Sois riche, ou meurs; né d'une famille illustre, ne va pas follement mettre tes espérances dans les bienfaits d'un cousin, d'un oncle paternel, d'unonc le maternel. »

Alors Ahhwass lui montrant Zaurâ du doigt : « Le « voilà là-bas, dit-il; si vous eussiez un peu cédé la « bride à votre rouge coursier, il y serait allé seul. »

« Abou-Amr, reprit Al-Walyd, se faisait un titre « de richesse de ce domaine. »

A ce nom d'Abou-Amr, tous les assistants demeurèrent surpris. On s'étonnait que Al-Walyd (comme prince) se fût appliqué à l'étude des sciences (historiques), et qu'il sût qu'Ohhayhhah eût eu le surnom d'Abou-Amr.

Des trois vers que je viens de citer, on mit le dernier dans ce chant :

Sois riche, ou meurs; né de famille illustre, ne va pas follement compter sur les bienfaits d'un cousin, d'un oncle paternel, d'un oncle maternel.

Ils détournent sans pitié leurs richesses des mains de leurs proches, de leurs familles; et cependant, s'il est un droit étranger sur ces richesses, c'est bien le droit de parenté.

Ces vers furent chantés la première fois par al-Hozalyy, avec accompagnement sur la corde, du doigt médius, et sur le rhythme *Ramal*, d'après la composition d'Al-Hischâmiyy et d'Amr, fils de Bânah.

« peau qui va s'abreuver, et par طَلَّبَ on désigne les derniers cha-« meaux du troupeau. »

CIRCONSTANCES QUI ONT DONNÉ LIEU À LA COMPOSITION DE L'ARIETTE D'OHHAYHHAH.

Voici ce que rapporte Ahhmad, fils d'Obayd al-Mokattab, et il le rapporte d'après Mohhammâd le Kalbide, fils de Yazyd, qui le lui raconta d'après Hischâm, fils de Mohhammad; et cet Hischâm avait donné son récit d'après Al-Scharckiyy, fils d'Al-Ckotâmiyy, et d'après son père, qui le tenait d'un Ckorayschide. Ce Ckorayschide, à son tour, le lui avait conté d'après Abou-Obaydah, fils de Mohhammad, fils d'Anmâr, fils de Yâcir, qui le donnait sur la foi d'Abd-al-Rahhman, fils de Solymân l'Ansaride. Tous exposèrent les faits comme il suit :

Le dernier ou petit Tobbà, Abou-Kariba, fils de Hhasçân, fils de Tobbà[1], appelé encore Açàd, Hhi-

[1] Le mot de Kariba est un ism mabniyy اسم مبنى. Voyez le Ssahhâhh au mot كرب. — Dans le livre des généalogies du Kitâb-al-Ickd, on lit : « *Le petit Tobbà est le même que Açàd-abou-Kariba, fils de Maliky-Kariba* (et c'est là la version vraie et la plus généralement reconnue); *il porte aussi le nom de Tabbân, issu de Maliky-Kariba, qui est le premier grand Tobbà, fils de Ckays, fils de Zayd, fils d'Amr.... Et les Tobbà sont au nombre de neuf,* » au lieu de trois qu'on compte ordinairement. Ainsi, selon que l'observe le savant Silvestre de Sacy, plus on rencontre, dans les auteurs arabes, de passages où sont cités les Tobbà, plus on trouve leur détermination obscure et difficile. — Quant à la filiation indiquée dans l'Aghâniyy, par ces mots : *Abonkariba fils de Hhasçân*, elle me semble erronée. Ce Hhasçân est fils du petit Tobbà; c'est la tradition admise par les auteurs, qui n'ont pas accepté à cet égard la généalogie fautive de Hamzah. Hamzah dit : ثم ملك تبع بن حسان بن تبع بن كليكرب بن الاقرن وهو تبع الاصغر اخر

myarite et roi de l'Yaman, se mit en route pour aller du côté de l'Orient, selon que l'avait fait avant lui les autres Tobbà. Il passa près de Médine, y laissa son fils et passa outre. Il arriva en Syrie, puis dans l'Irâck, et descendit à Mouschackckar[1]. Il était encore à Mouschackckar quand il apprit que son fils avait été tué, par trahison, à Yathrib ou Médine. Il part aussitôt, se dirigeant à la hâte sur cette ville. Et il exprimait son dépit dans ces vers :

O toi avec qui les chagrins semblent avoir fait un pacte, tes yeux ne cesseront donc pas de s'enflammer d'un rouge de douleur, ou de se couvrir de squammes maladives ?

Mais (non, mon œil n'est point malade) ceux qui m'ont privé de sommeil, qui, pas une seule heure, ne laissent

التبابعة. — Du reste, M. de Sacy a donné l'histoire de ce Hhasçân, dans son savant Mémoire sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, page 680.

Je crois donc qu'il faut dire, selon les indications du Kitâb-al-Iokd, que je préfère ici à l'Aghâniyy, le dernier Tobbà Açad-abou-Kariba, le Hhimyarite, roi de l'Yaman, etc. — Il est vrai que son fils Hhasçân prit aussi le nom de Tobbà; mais il ne lui a pas été laissé comme nom distinctif, pas plus qu'à plusieurs autres rois Hhimyarites.

Pour le nom de Colaycarb, il n'en est nulle part question dans le Kitâb-al-Iokd; je n'y trouve que le mot *Malikykariba*. Les autres noms, tels que ملتكيكري ملتكيكوي كيلكوت كيلكرت, et même كليكرب, me semblent être une adultération de copistes, ou une fausse lecture de copistes; en sorte que ce mot ملكيكرب, formé visiblement de deux mots, à la manière de معديكرب, et autres, a été travesti sous plusieurs formes.

[1] Place forte, dit le Ssahhâhh, dans le Bahhrayn.

clore ma paupière, ce sont ces Arabes bâtards, ces Nabat de Yathrib qui là sont dans le calme et la paix (eux qui ont tué mon fils)[1].

Que ta main ne me présente plus la coupe de vin jusqu'à ce que cette Yathrib ait senti les coups de mes armes, et ait vu coupés jusqu'aux plus petits de ses palmiers.

Tobbà arriva aux environs de Médine, résolu de ruiner la ville, de couper tous les palmiers, d'égorger les habitants, et d'emmener les enfants en esclavage. Il campa au pied du mont Ohhod, et fit creuser là un puits, qui jusqu'aujourd'hui a conservé le nom de puits du roi (Tobbà).

Il manda à son camp les principaux de la ville. Parmi ceux qu'il appela, étaient Zayd, fils de Dhoubayâh, fils de Zayd, fils d'Amr, fils d'Auf; son cousin paternel Zayd, fils d'Omayyah, fils de Zayd; et un autre cousin, Zayd, fils d'Obayd, fils de Zayd; on les appelait collectivement les Zayd ou Azyâd; enfin, Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh[2]. Quand les Zayd apprirent l'arrivée de l'envoyé de Tobbà à Médine : « Tobbà, dirent-ils, nous appelle près « de lui pour nous confier l'autorité souveraine « dans Yathrib. »

« Je vous le jure par le nom de Dieu, dit Ohhay« hhah; ce n'est pas pour vous bien faire qu'il vous

[1] Les Nabat, pour les Arabes, sont ceux qui ne sont pas de sang arabe pur, mais mélangé. Voyez le savant mémoire de M. Quatremère sur les Nabatéens.

[2] Ohhayhhah et les Zayd étaient tous de la même tribu-mère, car ils descendaient tous de Zayd, fils d'Amr, etc.; mais les Zayd étaient de la branche des Banou-Dhoubayâh, qui sont aussi Ansari-Aucides.

« appelle. Pour ma part, je demande seulement à « Abou Kariba, que pour tout le bien qu'il nous veut, « il éloigne de nous ses cavaliers. » Et ce mot passa en proverbe. Du reste la justesse de toutes les prévisions d'Ohhayhhah faisait dire qu'il avait toujours auprès de lui un démon inspirateur, qui lui donnait le pressentiment des conséquences des choses. Tout ce que son œil pénétrant lui faisait apercevoir et présager à ses concitoyens, s'accomplissait selon sa parole.

Les Zayd vont au camp du Tobbà. Ohhayhhah part aussi, mais accompagné d'une jeune chanteuse son esclave, et emportant une tente et du vin. Il dresse sa tente, et y laisse la chanteuse et le vin. Il se rend ensuite auprès de Tobbà et demande à être introduit. On l'introduit, et Tobbà le fait asseoir sur le même tapis que lui. Puis entrant en conversation, il lui demande quelles sont ses richesses et ses propriétés. Ohhayhhah les lui énuméra; et à chaque fois qu'il en indiquait une nouvelle, Tobbà disait : « Tout cela est maintenant ici sur ce tapis. » Il voulait indiquer par là que son dessein était de tuer Ohhayhhah (et de s'emparer de tous ses biens). Ohhayhhah le comprit. Il sort; de retour à sa tente, il se met à boire, et sa verve poétique échauffée, il fait chanter à sa chanteuse des vers qu'il improvisa alors. Les gardes de Tobbà étaient autour de la tente d'Ohhayhhah. — La chanteuse s'appelait Molaykah. C'est alors qu'Ohhayhhah lui improvisa ces vers :

L'amour enchaîne mon cœur auprès de Molaykah; que ne peut-elle ce soir répondre à mes amoureux désirs! etc.

Mais il y avait de plus les trois vers suivants, qui ne furent jamais chantés :

Que la chanteuse et son luth me pleurent; que me pleurent le vin et mes joyeux buveurs;

Que la chamelle me pleure, et quand on la selle à l'heure du départ, et quand ses hautes épaules disparaissent dans les vastes déserts;

Que les hommes me pleurent dans leurs assemblées: l'homme sait-il jamais le destin qui l'attend?

Molaykah chanta tout le reste du jour et presque toute la nuit. Quand les gardes apostés à la tente furent endormis : « Je pars, dit Ohhayhhah à Mo« laykah; je retourne à Yathrib. Ferme bien la tente « sur toi; et quand l'envoyé du roi viendra m'appe« ler, réponds : Il dort. Si, à toute force, on me veut « éveiller, dis alors : Il est parti; mais il m'a chargé « d'un message pour le roi. Si l'on te conduit à Tobbà, « tu lui diras ceci : Ohhayhhah te dit : Satisfais ta « traîtresse vengeance sur une chanteuse, ou laisse« la (c'est comme tu voudras; elle est à ta discré« tion). » Puis Ohhayhhah partit. Il alla se réfugier dans la forteresse de Dhahhyân.

Cette même nuit, Tobbà envoya saisir les Zayd, et les fit tuer sur une des hauteurs de cette contrée à pierres noires. Il envoya aussi prendre Ohhayhhah pour le mettre à mort; mais la chanteuse s'approchant de l'entrée de la tente, dit aux émissaires de Tobbà : « Il dort. » Ils s'en allèrent, puis

revinrent, et revinrent encore; et toujours Molaykah leur disait : « Il dort. » Enfin : « Éveille-le, « lui dirent-ils, ou nous entrons de force. » — Il « est parti, répondit alors Molaykah; mais il m'a « chargé d'un message pour le roi. » On la conduisit à Tobbà; arrivée devant lui, il lui demanda où était Ohhayhhah. Elle dit qu'il était enfui; « mais, « ajouta-t-elle, il te dit ceci : Satisfais ta traîtresse « vengeance sur sa chanteuse (si cela te plaît), ou « laisse-la. » Ce mot passa en proverbe.

Tobbà dépêcha aussitôt une troupe de cavaliers à la poursuite d'Ohhayhhah. Mais ils le trouvèrent en état de défense dans sa forteresse. Ils l'assiégèrent pendant trois jours entiers. Ohhayhhah combattait pendant le jour à coups de javelots et de pierres, et la nuit il leur jetait des dattes sèches. Les trois jours passés, ils revinrent trouver Tobbà : « Tu « nous as envoyés, lui dirent-ils, contre un homme « qui nous combat le jour et qui nous nourrit la « nuit. » Et Tobbà renonça à l'assiéger, mais il fit brûler ses palmiers. Alors une lutte violente s'engagea entre Tobbà et les habitants de Yathrib, Banou-Aus, Khazradjides et Juifs. Ils s'étaient mis tous en défense dans les forteresses.

Un homme de la suite de Tobbà vint du côté des Banou-adyy, Ibn al nadjdjar[1], qui étaient dans

[1] Je trouve dans le Kitâb-al-Iokd, la branche des Moâwydes ou des descendents de Moâwyah, qui est le même que Adyy, fils d'Amr, fils de Mâlik, fils d'Al-Nadjdjâr, fils de Thalabah, fils d'Amr, fils de Khazradj. — Entre Amr et Mâlik, Ibn-Hischâm, dans le Syrat-al-Raçoûl (cité page 590 et 652 du mémoire de M. de Sacy), met

une forteresse située dans la direction de la Ckiblah de leur mosquée. Cet homme entre dans une des plantations, et gravit au haut d'un dattier pour en couper les dattes. Un des Banou-adiyy, appelé Ahhmad, ou Ssakhr, fils de Solymân et des Banou Salamah, l'aperçoit du haut de la forteresse. Il sort, va droit à lui, le frappe de son large cimeterre [1], le tue et le jette dans un puits en disant : « Il est venu « couper nos dattes; mais le dattier appartient à qui « l'a élevé. » Et cela devint proverbe.

Quand Tobbà fut informé de ce fait, sa colère augmenta. Il expédia de suite une troupe de cavaliers contre les Banou-nadjdjar. Ceux-ci les combattirent, commandés par Amir, fils de Tallah, des descendants de Moâwyah [2], fils de Mâlik, fils d'al-Nadjdjâr. Une partie de ces cavaliers de Tobbà vint attaquer les Banou-adiyy, enfermés dans la forteresse qui était placée près de la mosquée. Les Yamanites les assaillirent d'une grêle de traits; mais les traits tombèrent à la surface extérieure de la forteresse, et les murs en furent tout hérissés. De ce jour, cette forteresse reçut le nom de *la chevelue*.

[illegible] avec raison Amir; je l'ai déjà remarqué dans mes observations préliminaires.

[1] Je traduis *mankhal* منخل par *cimeterre* au lieu de *faulx* ou *faucille*. Ce mot peut avoir ces deux sens, mais on trouve dans le Ssahhâhh : والمنخل بفتح الخاء لغة فيه مثل المُنصُل و المنصَل والمُنصُل والمنصل السيف.

[2] Selon le Kitâb-al-Ickd, il manque ici un nom. Voyez l'avant-dernière note.

Ces traits y demeurèrent fichés jusqu'à l'époque où le dieu de gloire et de grandeur envoya l'islamisme au monde.

D'autres soldats vinrent du côté où étaient les Banou-al-Hhârith, Ibn Khazradj[1]. Ils coupèrent les dattiers par le milieu, et de ce moment ces dattiers furent appelés *djouzmân* (coupés). Mais les Banou-Hhârith coupèrent le nez aux chevaux des cavaliers de Tobbà. Et Tobbà dit à ce sujet : « Ce que m'ont « fait les Yathribiens, nul ne me l'a jamais fait. Ils « ont tué mon fils; ils ont tué un homme de ma « suite (sur le dattier), et ils ont coupé le nez à mes « chevaux. »

Mais tandis que Tobbà se préparait à ruiner Médine, à traîner ses enfants en esclavage, à détruire ses palmiers; voilà que lui vinrent deux juifs, docteurs de la loi. « Prince, lui dirent-ils, partez « de ce pays; c'est une terre protégée de Dieu; « presque à toute page nous la trouvons citée dans « nos livres; elle doit être un jour le lieu de refuge, « après sa fuite, d'un prophète issu du sang d'Is- « maël, et dont le nom sera Ahhmad; il sortira de « ce côté, de cette contrée sainte, du côté du temple « sacré de la Mekke. Ici sera sa demeure et son « dernier asyle (son tombeau[2]). Une foule des siens « le suivront dans sa fuite. »

[1] Les Banou-al-Hhârith sont une branche Anssaride, mentionnée dans le Kitâb-al-Ickd, comme elle l'est ici : « Les Banou-al-Hhârith sont les descendants d'al-Hhârith, fils de Khazradj. »

[2] تكون دارَه وقرارَه. Je traduis قرار par *son dernier asile;* ce mot

Tobbâ étonné de ces paroles, renonça à tout ce qu'il avait résolu contre Médine et ses habitants. Il ajouta foi aux récits des docteurs juifs, et changea tous ses projets. Il cessa la guerre et entra en pleine conciliation. Les Médinois se mêlèrent à ses troupes, et celles-ci, à leur tour, se répandirent dans la ville.

C'est au sujet de cette guerre qu'Amr, fils de Mâlek, des Banou Nadjdjar, a dit les vers suivants, à la louange d'Amr, fils de Tallah[1] :

S'est-il éveillé, ou bien est-il encore occupé de ses tristes pensées d'amour? a-t-il obtenu de son amante les voluptés qu'il désire?

Mais sa jeunesse est évanouie; il n'y pense même plus à cette jeunesse, à ce bel âge qu'il n'a plus.

Oui, cette guerre terrible que nous avons eue avec les Yamanites, servira d'exemple aux hommes.

Demande, demande aux Imrân ou aux Açad ce que fut cette guerre qui, à l'apparition de l'étoile du soir, fit fondre l'ennemi sur nous.

Armée immense de cet Abou-Kariba, ce lion au corps tout

arabe veut dire *lieu où l'on se fixe pour y rester;* il ne paraît pas être ici une redondance du mot دار qui le précède. C'est aussi l'avis du schaykh Mohhammad-Ayyâd et d'autres.

[1] Il y a dans le texte طلحة *talhhah* qui du reste est un nom connu, mais qui se rapporte à une autre époque. J'ai préféré, avec le schaykh Mohhammad-Ayyâd le nom de Tallah, parce qu'il est deux fois cité ainsi dans ce passage, et que le mot *talhhah* ne s'y rencontre qu'une fois. Du reste nos deux volumes sont en cela conformes l'un à l'autre et semblent avoir été copiés sur le même texte, bien que l'un soit en caractère ordinaire et l'autre en caractère mogrébin. Dans tous les cas, c'est là une variante de peu d'importance, et le nom de Tallah est cité dans tous les récits du siége de Médine.

plein d'une repoussante odeur! Et ses soldats disaient: «Qui « osera venir devant nos lances? sont-ce les Banou-Aus, ou les « enfants d'Al-Nadjdjâr?»

«Enfants d'Al-Nadjdjâr, nous avons au cœur le feu de la « haine contre vous, le feu de la vengeance.» Et contre eux se sont avancés des bataillons à longues cuirasses, et qui s'allongeaient comme des nuées pleines de tonnerre et de grêle;

Ils avaient avec eux Amr, le fils de Tallah, Dieu, donne-lui de longs jours encore pour le salut de ses frères! Chef illustre, plus grand que les rois! Qui demanda les bienfaits d'Amr, ne lui trouva jamais la main fermée.

Un juif a dit aussi ces vers à propos de cette guerre:

Le chagrin m'accable lorsque je songe aux palmiers coupés à Açâwyf et à Massnaâh;

Palmiers que défendaient les Mâlikides contre les soldats de l'affreux Aboukariba.

Ohhayhhah exprime ses regrets dans ces vers, qu'il fit comme éloge funèbre des Zayd égorgés par Tobbà:

Douleur pénible, poignante, douleur immense m'accable l'âme au souvenir des victimes égorgées sur les hauteurs!

Ils ont passé leur dernière route; ils ne sont plus! Et je reste comme un triste héritage laissé au milieu d'hommes égoïstes et méchants,

Hommes de rien, incapables de rien; et de plus indociles à la voix de qui pourrait les diriger.

Tobbà, avons-nous dit, renonça à continuer la guerre contre les Médinois; ceux-ci se mêlèrent

sans crainte à ses soldats. On avait consenti de part et d'autre à la paix; on était en rapports d'amitié.

Cependant Tobbà s'aperçut que l'eau du puits qu'il avait fait creuser s'était corrompue. En effet, cette eau l'avait rendu malade (mot à mot : l'avait fait plaindre du ventre). Alors vint le trouver une femme des Banou-Zorayck[1]; c'était (Fak-hah) فكيهة, fille de Zayd, fils de Hhamdah[2], fils d'Amir, fils de Zorayck. Elle était robuste, et d'une famille illustre de sa tribu. Il se plaignit à elle de l'infection de l'eau de son puits. Cette femme alors prit des outres qu'elle chargea sur deux ânes, et alla chercher au roi de l'eau à Raumah. Il en but et la trouva excellente. « Apporte-moi encore de cette « eau, » lui dit-il. Et tous les jours elle allait à Raumah lui en chercher. Il la buvait et la trouvait toujours excellente.

Quand Tobbà fut sur le point de partir, il appela cette femme et lui dit : « Fak-hah, je n'ai main-« tenant ni jaune, ni blanc (ni or, ni argent); mais « je te donne tout ce que nous laisserons ici de pro-« visions et de bagages. » Tobbà partit. Fak-hah

[1] Banou-Zorayck, issus de Zorayck, fils d'Amir; fils de Zorayck, fils d'Abd-Hhârithah, fils de Mâlik, fils d'Adhb, fils de Djouscham, fils de Khazradj.

[2] Nous avons dans un texte خَلْدَة et dans l'autre حمدة. Ce dernier nous paraît préférable; nous n'avons pas vu de noms qui se rapprochassent de *Hhaldah*, tandis que *Hhamdah* est une racine qui en fournit beaucoup d'autres. De plus, à peu de distance ensuite, se lit le mot جلدة *robuste;* c'est probablement le voisinage de ce mot qui a fait écrire au copiste خلدة au lieu de حمدة.

emporta tout ce qu'il avait laissé de provisions et de bagages, et on dit qu'elle vécut la plus riche de toute sa tribu jusqu'à l'apparition de l'islamisme.

Tobbà regagnait l'Yaman, accompagné des deux docteurs juifs qui lui avaient défendu de toucher à Médine. En sortant du lieu où il avait campé, il dit : « C'est ici le *ckanât* (le canal) de ces contrées. » Et le nom resta. Puis passant à l'endroit appelé actuellement *Djourouf*, il dit : « C'est ici les Djourouf « (les bords) (même sens que حروف Hhouroûf) de « ce pays. » Et le nom fut conservé. Il indiquait par là que ce lieu étoit plus élevé que le précédent. Ensuite passant par une contrée découverte et sans habitations, et qui portait le nom d'al-Salyl, il dit : « C'est ici le *Ardhah* de cette région. » Et le nom de Ardhah lui resta. Il descendit de là dans un autre lieu (dont le sol était rougeâtre) : « C'est ici, dit-il, « le Ackyck (l'agathe) de ces pays. » Et le nom de Ackyck lui fut laissé. Il continua sa route et arriva à Backy (lieu de sépulture). Il y campa auprès d'un étang appelé l'étang de *Barâdjim*. Il y but, et une sangsue lui entra au gosier. Dans la douleur qu'il en ressentit, il exprima sa plainte en ces mots qu'Abou-Miskyn rapporte dans ce vers :

J'ai bu une gorgée d'eau à Barâdjim, et je faillis en perdre le reste de mes jours.

Il passa outre et vint à Hhamdân. Là, des Banou-Hozayl[1] se présentèrent à lui et lui dirent : « Pro-

[1] Descendants de Hozayl, fils de Modrikah, fils d'Ylyâs, fils de

« mets-nous une récompense, et nous te condui-
« rons à un temple rempli de richesses et de trésors,
« de perles, de rubis, d'émeraudes, d'or et d'argent.
« Les hommes qui le gardent sont incapables d'en
« défendre l'abord, et ce sont des gens sans nom. »
Tobbà leur promit ce qu'ils désiraient. Alors ils
ajoutèrent : « C'est le temple de la Mekke. » Leur
but était de perdre Tobbà. Ce roi se dirige du côté
de la Mekke; mais voilà qu'il est bientôt environné
d'épaisses ténèbres, et il ne lui est plus possible de
continuer sa route. Il appelle alors ses deux doc-
teurs juifs, et leur demande ce que cela signifie.
« Les motifs de ce miracle, lui disent-ils, ce sont
« les projets que tu as conçus contre ce temple;
« Dieu le protége contre toi, et tu n'y arriveras pas.
« Prends garde que ne tombent sur toi les mal-
« heurs réservés à ceux qui violent ce que Dieu
« veut laisser inviolable. Ceux qui t'ont conseillé
« veulent te conduire à ta perte; car nul n'a jamais
« songé à porter une main coupable sur ce temple
« saint, que Dieu ne l'ait anéanti. Va, honore ce
« temple de Dieu; va faire alentour les stations
« pieuses et rase-toi la tête. »

Tobbà renonça à tout ce qu'il avait projeté
contre la Kaabah. Mais avant d'aller plus loin, il se

Moudhar, fils de Nizâr, fils de Maadd. Les descendants de Modri-
kah sont rattachés à la tige de Khindif; tels sont les Hodayl, les Kinâ-
nah-Ibn-khozaymah-Ibn-Modrikah, les Açad-Ibn-Khozaymah, etc.
Ils sont rapportés par là, généalogiquement, à leur mère Khindif,
mère unique de tous les fils d'Ilyâs.—Nous verrons ces observations
plus complètes dans le livre des généalogies du Kitab-al-Ikd.

fit amener les Hozayl et leur fit couper les pieds et les mains. Il se mit en route et arriva bientôt près de la Mekke. Il campa dans le ravin de la vallée où se trouve la ville. Il fit ses stations pieuses, se rasa la tête, et revêtit le temple d'étoffes de khassaf (étoffes communes de diverses couleurs).

Hischam ajoute la tradition suivante qu'il avait reçue, et d'Ibn-Djâryr le Badjîlide, fils de Yazyd, qui la tenait de Djâfar, à qui son père Mohhammed l'avait communiquée, et de son père qui l'avait reçue d'Abou-Sâlehh, qui la lui avait rapportée au nom d'Ibn-Abbâs. Après avoir renvoyé dans l'Yaman les nobles Arabes qu'il avait avec lui, Tobbâ se mit en marche pour aller ruiner la maison sainte; le soir il se coucha en pleine santé, et le lendemain matin il avait les deux yeux hors des orbites et tombés sur les joues. Il convoqua aussitôt les devins, les sorciers et les astrologues: «Que m'est-il arrivé? leur dit-il; par Dieu! je me suis couché en bonne santé; je n'avais absolument rien, et aujourd'hui me voilà comme vous voyez. — Prends, lui dirent-ils, des idées de bien; renonce aux projets de mal que tu avais conçus contre le temple de Dieu, et tu guériras.» Il le fit, et recouvra la vue. Il revêtit le temple de khassaf ou étoffes de l'Yaman.

Telle est la tradition de Djâfar, reçue de son père Mohhammad. Mais Abbâs ajoute à cette tradition: Tobbâ vit en songe un homme qui lui dit: «Couvre le temple d'étoffes plus précieuses que

celles dont tu l'as revêtu. » Tobbà le couvrit de *wassayl*, qui sont des étoffes dont on fait les *bourd*, appelés *bourd-al-assab* (sortes de manteaux de l'Yaman). Les wassayl sont appelés ainsi (du mot *wassala*, unir, *rapporter*), parce que ce sont des étoffes formées de pièces *rapportées* et réunies les unes aux autres.

Tobbà resta six jours à la Mekke, distribuant au peuple des nourritures, et égorgeant chaque jour mille chameaux. Il reprit ensuite le chemin de l'Yaman, prononçant ces vers :

J'ai égorgé au ravin six mille victimes, pour que le peuple, voyant cette immolation, y vînt comme à une source d'eau vive (puiser une abondante nourriture).

J'ai paré le temple que Dieu a sanctifié, de moulâa [1] variés de couleurs, et de bourd précieux.

J'y suis resté six jours du mois, et j'y ai mis une porte (nouvelle).

Puis je suis parti, et je me suis dirigé du côté de la brillante étoile de Canope, levant dans les airs mon étendard noué au bout de sa lance.

Tobbà ensuite, à l'instigation des deux rabbins qui le suivirent, embrassa le judaïsme, et les Yamanites imitèrent son exemple.

[1] Grands voiles rayés ordinairement de bleu et de blanc, et dont se couvrent, pour sortir, les femmes de moyenne condition et, parfois les esclaves des personnes riches. Ce voile tombe en forme de manteau depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds. Souvent aussi les Arabes des campagnes et les Bédouins s'en drapent en le jetant sur eux en manière de baudrier, ou en le rabattant en croisé sur la poitrine, et de là sur les épaules. En langue vulgaire on l'appelle *m'layeh* ou *mélâyeh*.

de la forteresse, et qu'on apercevait à distance de près d'un jour de marche à cheval. Ces forteresses furent, pour la tribu d'Ohhayhhah, des monuments de gloire et des remparts de défense. C'est là qu'on se retranchait contre les attaques des ennemis.

On prétend que, quand il eut fini de bâtir la seconde, il monta au sommet avec un de ses serviteurs, et que, regardant d'en haut, Ohhayhhah dit à ce serviteur : « J'ai construit là une forteresse inexpugnable; nul, que je sache, n'en a fait de plus forte et de plus célèbre; mais j'y connais une pierre tellement placée, que, détachée, tout s'écroulerait. — Et moi aussi, dit le serviteur, je la connais. — Voyons, mon ami, montre-la-moi. — La voilà. » Et il la lui indiqua d'un signe de tête. Alors Ohhayhhah, voyant qu'il savait où était cette pierre, le précipita du haut des murs de la forteresse. Le malheureux tomba la tête la première et se tua. Ainsi, le seul motif de sa mort fut qu'Ohhyahhah ne voulait pas que personne sût où était sa pierre secrète.

Quand Ohhayhhah eut terminé cette construction, il fit ces vers :

Après la Moustatyl, j'ai bâti la Dhahhyân;
Je l'ai bâtie du seul revenu de mes biens.
Les projets secrets doivent être gardés loin de la foule (c'est là où j'enferme les miens contre nos ennemis);
Et je me défie de tout ce que je vois venir au loin, à pied ou à cheval.

Ohhayhhah, à l'approche de la nuit, s'asseyait

ordinairement devant la forteresse de Dhahhyân, se tenant ainsi en garde contre tout ennemi qui voudrait le surprendre et le frapper. Assim, fils d'Amr, vint rôder aux alentours de cet endroit où se reposait Ohhayhhah; il cherchait à venger dans son sang le sang de son frère. Il avait pris avec lui des dattes sèches pour les jeter aux chiens, et les faire taire quand ils viendraient à aboyer à son approche. Mais Ohhayhhah n'entendant pas la voix des chiens, se met sur le qui-vive; il se lève et rentre dans la forteresse. A ce moment Assim lui lance une flèche; la porte fit office de bouclier à Ohhayhhah, et reçut la flèche. Ohhayhhah en entend le coup sur la porte; il crie à l'alarme, on se rassemble; mais Assim s'était enfui, abandonnant même ses compagnons; il regagna sa tribu.

Alors Ohhayhhah forma le projet d'aller fondre à l'improviste sur les Banou-Nadjdjâr; il fixa le jour du départ à ses gens.

Ohhayhhah avait pour femme Salma, fille d'Amr, fils de Zayd, fils de Labyd, fils de Khidâsch. Elle était des Banou-Adiyy-ibn-al-Nadjdjâr, et Ohhayhhah avait d'elle un jeune fils appelé Amr. Plus tard, Salma devint aussi mère d'Abd-al-Mouttalib, fils de Hâschim; car après avoir quitté Ohhayhhah, elle devint femme de Hâschim. Elle était de sang illustre, et jamais elle ne se maria qu'à condition de rester libre de sa personne, c'est-à-dire que si quelque chose lui déplaisait dans celui qu'elle prenait pour mari, elle le quitterait quand elle voudrait.

Voici ce qu'Ibn-Ishhâck racontait de Salma, d'après Ayyoûb, fils d'Abd-al-Rahhman, et qui était de la famille de cette femme; toutefois ce dernier donnait encore son récit sur la foi d'un schaykh de sa tribu :

Ohhayhhah avait résolu de venir fondre à l'improviste sur les Banou-Adiyy-ibn-al-Nadjdjâr, tribu de Salma; Salma avait avec elle le fils d'Ohhayhhah. Il était alors sevré, ou sur le point de l'être, et Salma se trouvait dans la forteresse avec Ohhayhhah. Elle prit son fils, puis, le liant avec une corde, elle le serra assez fort pour que la douleur le fît crier, et elle le laissa ainsi. L'enfant pleura toute la nuit; elle, elle le prenait sur ses bras (pour le calmer). Ohhayhhah passa avec elle la nuit sans sommeil, et il lui répétait : « Qu'a donc mon fils, ma chère amie? — Mon Dieu, disait-elle, je n'en sais rien. » Le jour venu, elle délia le marmot qui alors s'endormit. On raconte même que Salma lui avait lié l'extrémité du pénis. L'enfant calmé, la mère se mit à se plaindre de mal de tête. « Par Dieu, lui dit Ohhayhhah, cela ne vient certainement que de la veillée de la nuit. » Et Ohhayhhah passa encore la nuit suivante sans sommeil, à lui bander la tête; et il lui répétait : « Ce ne sera rien. » Vers la fin de la nuit : « Va, lui dit-elle, va dormir un peu; je me sens bien maintenant. Je n'ai plus rien, mon mal de tête est passé. » Elle n'avait d'autre but, dans tout cela, que de lui fatiguer l'esprit par une longue veille, et de l'obliger à un profond sommeil. Oh-

hayhhah une fois endormi, Salma va prendre une forte corde et l'attache solidement au haut de la forteresse; puis elle s'y suspend, descend en bas, court de suite à sa tribu, et y jette l'alarme en annonçant les projets d'Ohhayhhah et des siens. On se prépare, on se met en armes, on se rassemble. Ohhayhhah arrive avec les guerriers de sa tribu; mais il trouve l'ennemi sur ses gardes et bien disposé à le recevoir. La rencontre fut peu sanglante. Ohhayhhah s'en retourna, et l'ennemi aussi.

Avant son départ, au matin, Ohhayhhah ne s'était pas informé de Salma. Mais quand il vit la tribu en armes : « C'est-là, dit-il, l'œuvre de Salma; elle m'a trahi, elle en est venue à son but. »

De ce jour, Salma fut surnommée dans sa tribu *Al-Motadalliyah* (la suspendue), parce qu'elle s'était suspendue à la corde pour descendre de la forteresse.

Ohhayhhah, dans les vers suivants, fait allusion à la conduite de Salma :

Sache comprendre (les projets des autres), ô homme simple et crédule, et ne te laisse pas tromper par les vues d'un perfide.

La crédulité aveugle est d'un poids léger et facile à porter, mais la perspicacité pénétrante est un faix plus pénible à manier.

Et dans ces autres vers :

Non, par la vie de ton père, je n'ai pas besoin, pour la dignité de mon rang parmi les hommes, de cette femme sans intelligence, et qui m'a quitté.

Dormeuse perpétuelle, qui ne savait seulement pas (comme toutes les autres femmes, prendre sur ses bras et)

apaiser son fils laissé seul sur le haut de la forteresse, couché durement sur la pierre;

Et cependant cet enfant suivait sa mère partout où elle allait, comme le jeune chameau suit sa chamelle.

Toute cette nuit où je passai mes heures à lui bander la tête, elle était là, pour moi, couchée comme une fièvre fatigante.

Il semble en vérité que tes soins pour elle, dans cette nuit, ne devaient t'apporter d'autre fruit que la guerre, et la conduire à aller effrayer sa tribu de tes projets.

Et cependant, mais l'esprit de l'homme ne lui sert pas toujours, j'avais su me préparer contre les vicissitudes de la fortune (la trahison de Salma a tout détruit).

Il y encore ces deux autres vers:

La demeure de mon bonheur est anéantie, ses ruines mêmes sont disparues; ce sont ruines perdues dans le désert.

Demeure frappée par le malheur, elle qui avait d'heureux habitants, frappée par la main de Salma, lorsqu'elle s'enfuit comme la bondissante gazelle.

Ces vers font partie d'un long poëme, et on dit que ces deux derniers étaient chantés en ariette.

Un autre événement m'a été raconté par Mohhammad, fils de Hhaçan, fils de Dorayd, qui l'avait appris de son oncle, auquel l'avait communiqué Abbâs, fils de Hischâm, et Abbas le tenait de son père, qui en rapportait le réçit à Abou-Maskyn.

Ckays, fils de Zohayr, fils de Djazymah [1], vint trouver Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh, lors de l'af-

[1] Le cavalier du célèbre cheval Dâhhis, qui donna son nom à la guerre de Dâhhis. On sait qu'il était Abside et par conséquent de Ghatafân.

faire malheureuse qui eut lieu entre sa tribu et celle des Banou-Amir. Ckays, après le meurtre de son père Zohayr par Khâlid, fils de Djarfar, se rendit donc à Médine pour demander du secours à Ohhayhhah contre les Banou-Amir. « Abou-Amr, lui dit-il, j'ai appris que tu as eu entre les mains une cuirasse qui n'a pas sa pareille dans tout Yathrib. Si tu l'as encore, vend-la moi, ou donne-la moi.

— Enfant des Banou-Abs, dit Ohhayhhah, ce n'est pas un homme comme moi qui vend des armes ou qui les laisse chez lui sans but (il en a toujours besoin). Cependant s'il ne me répugnait de fournir des armes contre les Banou-Amir, je t'assure que je te donnerais la cuirasse que tu me demandes; j'y ajouterais même des chevaux, et des chevaux plus rapides que les vents. Néanmoins, mon cher Ibn-Ayyoûb, dis-moi quel prix tu mettrais à la cuirasse, car cher, bon marché, on vend à tout prix. » Ce mot passa en proverbe.

— « Et pourquoi, dit Ckays, te répugne-t-il si fort de fournir des armes contre les Banou-Amir?

— Pourquoi? c'est que Khâlid lui-même, le fils de Djafar, a dit ces vers :

Si tu veux être traité avec honneur à Yathrib, dis seulement à haute voix : Ohhayhhah! et tu seras respecté.

J'ai vu Abou-Amr, Ohhayhhah; chacun près de lui passe ses nuits en sécurité et l'œil frais; chacun y est libre de toute peur.

Qui vient à lui, fuyant un ennemi redouté, oublie ses craintes; qui vient à lui avec la faim, y est rassasié.

Ce sont là d'antiques vertus, héritage d'Al-Djoulâhh reçu

par son fils : honore et glorifie ces quatre vertus d'Ohhayhhah.

— Mais, reprit Ckays, même malgré cet éloge, je ne vois pas que tu aies à craindre de blâme (en me cédant des armes). »

Ohhayhhah, à ces mots, changea de conversation. Mais Ckays revint à la charge et lui demanda ce qu'il voulait pour prix de sa cuirasse. Alors Ohhayhhah, fronçant le sourcil, « Passe la nuit ici avec moi, dit-il à Ckays. » Ckays y consentit, et ils se mirent à boire ; puis Ohhayhhah chanta ses vers, et Ckays l'écoutait.

Ckays ne me demande pas à quel prix je veux vendre ma cuirasse. Ce n'est pas à un homme comme moi qu'on marchande des cuirasses.

Si ce n'était, te dis-je, ce que je dois à Khalid-Abou-Owayy, pour ces vers qui ne sortiront jamais de ma mémoire,

Tu aurais emporté d'ici, en présent, dix cuirasses comme celle que tu désires, un coursier aux flancs élancés, au souffle haletant et sonore, à la longue encolure.

Mets ma cuirasse au prix de ce que tu voudras, tu en es libre. Il est permis de susprendre et de faire céder pour son propre intérêt le vendeur ou l'acheteur (c'est chose reçue en commerce ; mais pour ma cuirasse, tu ne donneras jamais le prix de ce qu'elle vaut).

O fils de Baghyd[1] ! donner des cuirasses pareilles, donner de rapides coursiers (pour la guerre que tu as à soutenir), ne serait-ce pas une honte ?

Après ces vers, Ckays ne lui parla plus d'acheter sa cuirasse.

Ici finit l'histoire d'Ohhayhhah, mais l'auteur de l'Ag-

[1] Ckays est Abside, et Abs était fils de Baghydh.

hânîyy ajoute le récit suivant, relatif au chant de la première ariette, depuis le deuxième vers :

Qu'il est beau, le beau cou de Molaykah, etc.

Voici le récit :

Yahhya, fils d'Aliyy, fils de Yahhya, m'a raconté l'histoire suivante qu'il avait entendue de son frère Ahhmad, qui la donnait comme lui venant de Afyah, fils de Schabyb ; et ce Afyah la racontait d'après Abou-Djafar-l'Açadide, qui, à son tour, la donnait au nom d'Ishhâck, fils d'Ibrahym de Maussal. Cette histoire me fut encore racontée par Ismayl, fils de Younous le Schiyte, comme lui venant médiatement d'Omar, fils de Schabbah, d'après Ishhâck, dont voici les paroles :

Fadhl, fils de Rabî, m'appela un jour chez lui. J'y allai ; je trouvai là un schaykh de l'Hhidjâz, d'une superbe physionomie, et d'un extérieur frappant de beauté. « Connais-tu cet homme, me dit Fadhl ? — Non, lui dis-je. — Il est fils d'Onayçah, fille de Mabad. Demande-lui quelque chose des chants qu'a composés son aïeul. »

« Mon cher Hhidjazien, dis-je à notre hôte, combien votre aïeul a-t-il composé de chants ? — Soixante, me répondit-il ; » et il se mit à me chanter :

Qu'il est beau, le beau cou de Molaykah ! que belle est sa poitrine ! que belle est la gorge qui la pare !

Et il mélodia ce chant avec un charme inimaginable. Je ne le pris pas ce chant, m'imaginant qu'il me serait possible de me le rappeler. Fadhl bondissait de plaisir, était enthousiasmé, hors de lui.

Wahbah fut ensuite à moi. Certainement c'était la plus merveilleuse chanteuse du monde; elle savait une foule de vers et d'anecdotes. Toutefois l'ariette qu'elle excellait surtout à chanter est celle-ci:

Il faut s'enivrer et se réjouir; l'âme alors s'échappe de l'empire des soucis.

Donne, donne-moi la liqueur dorée et limpide où les perles mousseuses sourient dans l'or.

Elle chantait ces vers avec un art enivrant. — Elle a fait l'air de cette chanson:

Coupe sur coupe, et l'homme sérieux passe, pour toi, à la svelte légèreté de la jeunesse.

Le vin rapproche les rangs les plus éloignés, épanouit les visages les plus refrognés.

Mais voici le chant où elle s'élançait au delà de toute limite:

ARIETTE.

Apporte-moi un nectar plus doux que le sucre, clair comme les rayons du soleil [1], plus léger que le Ckarckafâ et le Khandarys [2].

Apporte-le moi sur ces hauteurs (dans ces jardins élevés) [3], que la pluie du ciel revêt de fleurs et de fruits dont on réjouit l'hôte qu'on y reçoit;

Au milieu de ces fleurs qui exhalent un zéphyr embaumé, un parfum qui, promené par le vent, rappelle l'âme à la vie.

[1] C'est-à-dire, qui ne trouble pas la tête.

[2] Deux sortes de vin.

[3] On faisait souvent les jardins de plaisance sur les lieux élevés.

MÉMOIRE

Sur l'ouvrage intitulé : كتاب الاغانى *Kitâb-alagâni*, c'est-à-dire, *Recueil de chansons;* par M. QUATREMÈRE [1].

(Suite.)

Au rapport de l'écrivain cité précédemment, lorsque les enfants de Mondhar furent réunis chez Adi-ben-Zaïd, il fit dire à Noman : « Je ne porterai pas au trône un autre que toi; ne t'effarouche donc pas si je parais te préférer tes frères, et les traiter avec plus de distinction; je n'ai d'autre but que de les tromper. » En effet, il ne manquait pas de leur accorder une supériorité marquante, sous le rapport du logement, des honneurs, de la conversation. Devant eux il affectait de ravaler le mérite de Noman, et protestait qu'il n'avait nulle intention de faire pencher la balance en faveur de ce prince. S'abouchant avec chacun d'eux, il lui disait : « Au moment où vous serez introduit auprès du roi, ayez soin de revêtir vos habits les plus beaux, les plus magnifiques; lorsque ce monarque vous admettra à sa table, mangez lentement, peu, et par petites bouchées. » Puis il ajouta : « Lorsque le roi

[1] Voyez le commencement de ce mémoire dans les cahiers de novembre et décembre 1835 du Nouveau Journal asiatique, t. XVI, pag. 385 et 497, et suiv.

vous demandera si vous êtes en état de tenir en bride les Arabes, répondez affirmativement; s'il vous adresse cette question : Dans le cas où l'un de vos frères s'écarterait de l'obéissance qu'il me doit, et se mettrait en état de révolte, pourrez-vous le soumettre? répondez : Une partie d'entre nous n'a aucun empire sur l'autre. De cette manière, le monarque vous craindra, ne songera point à semer la division entre vous, et sentira que les Arabes sont des hommes braves et redoutables. » Tous les princes promirent de suivre ces conseils. Adi s'étant ménagé une conférence secrète avec Noman, lui dit : « Aie soin de revêtir des habits de voyage, et présente-toi devant le roi avec l'épée au côté; lorsque tu seras à table, mange beaucoup, en prenant de fortes bouchées à la fois; mâche et avale précipitamment. Prépare-toi à ce repas par une abstinence prolongée, car Kesra aime que tout le monde mange abondamment, et surtout les Arabes. Il prétend qu'un individu de cette nation ne mérite pas d'estime, s'il ne montre pas un grand appétit et une extrême gourmandise, principalement lorsqu'on lui sert des mets qui diffèrent de ses aliments ordinaires, et qu'il n'a jamais eu occasion de goûter. Quand le roi te demandera si tu lui garantis la soumission des Arabes, réponds affirmativement; s'il ajoute : Qui se chargera de maintenir tes frères dans le devoir? réponds hardiment : Si je manquais de force à leur égard, j'en aurais encore moins à l'égard des autres. » Cependant, Ebn-Merina ayant

eu une conférence particulière avec Aswad, lui demanda quels conseils Adi lui avait donnés. Dès qu'il en eut entendu le détail, il s'écria : « J'en jure par la croix et par le baptême, cet homme t'a trompé et t'a donné un avis perfide. Si tu veux m'en croire, tu prendras le contre-pied de ce qu'il t'a dit, et tu arriveras ainsi au trône; si tu refuses de m'écouter, c'est Noman qui sera roi. En effet, les avis que tu as reçus ne sont qu'un tissu de ruses et de fraudes; et tous ces Arabes, issus de Maad, se montrent constamment artificieux et fourbes. » Aswad répondit : « Il n'a pas manqué de me donner un conseil plein de franchise; il connaît mieux que toi la cour de Kesra. Si je fais le contraire de ce qu'il m'a recommandé, je l'indisposerai contre moi, et il cherchera à me nuire; car c'est lui qui nous a amenés ici, et qui a parlé de nous au roi; or ce prince se fait un devoir de déférer à ses avis. » Ebn-Merina, désespérant de se faire écouter, dit à Aswad : « Tu vas voir ce qui arrivera. » Bientôt après, les jeunes princes ayant été introduits auprès de Kesra, ce monarque fut charmé de leur beauté, et se dit à lui-même qu'il avait rarement vu des hommes aussi remarquables; aussitôt, il leur fit servir un repas. Les jeunes princes suivirent ponctuellement le conseil que leur avait donné Adi. Le roi attacha ses regards sur Noman, considérait avec plaisir sa manière de manger, et dit à Adi, en langue persane : « Si quelqu'un d'eux annonce un mérite distingué, c'est à coup sûr celui-ci. » Lorsque les

princes se furent lavé les mains, le roi les fit appeler l'un après l'autre, et dit à chacun d'eux : « T'engages-tu à tenir en bride les Arabes? » Le jeune prince répliqua : « Oui, je réponds de tous les Arabes, à l'exception de mes frères. » Noman s'étant présenté le dernier de tous, le roi lui demanda s'il garantissait la soumission des Arabes; le prince répondit affirmativement. « T'engages-tu pour tous? » demanda le monarque? « Oui, » dit Noman. « Mais, continua le roi, que dois-je penser relativement à tes frères? » — « Ah! dit Noman, si je ne pouvais pas les contenir, je serais encore moins en état de réprimer les autres Arabes. » Kesra, charmé de ces réponses, conféra à Noman le titre de roi, le revêtit d'une robe d'honneur, et lui mit sur la tête une couronne valant soixante pièces d'argent, et ornée d'or et de perles. Au moment où il sortait du palais, avec les insignes de sa dignité, Ebn-Merina dit à Aswad : « Hé bien! voilà le fruit que tu recueilles du mépris que tu as fait de mes conseils. »

Cependant Adi se préparait à donner un festin dans une église, et fit dire à Ebn-Merina : « Amène-moi autant de personnes que tu voudras, car j'ai une affaire qui réclame leur présence. » Ebn-Merina arriva, accompagné de plusieurs amis, et l'on se mit à table dans l'église. Adi, s'adressant à Ebn-Merina, lui dit : « Certes, le plus digne de ceux qui ont observé les lois de la justice, et ne méritent à cet égard aucun blâme, est celui qui agit comme toi. Je savais bien que ton ami Aswad t'était plus cher

que mon ami Noman ; ne me blâme donc pas d'une conduite conforme à la tienne. Maintenant, je veux que tu ne conserves contre moi aucune rancune pour un acte que tu aurais fait si tu en avais eu le pouvoir. Je désire que tu me fasses les mêmes concessions que je te fais, car dans cette circonstance je n'ai pas recueilli plus d'avantages que toi. En achevant ces paroles, Adi se leva au milieu de l'église, et jura que jamais il ne se montrerait l'ennemi d'Ebn-Merina; qu'il ne chercherait jamais à lui faire du mal, et n'intenterait contre lui aucune dénonciation. Adi-ben-Merina se leva à son tour, et employant la même formule de serment, jura qu'il ne cesserait, pendant toute sa vie, d'être l'ennemi d'Adi, et de s'efforcer de lui nuire.

Cependant Noman se rendit à Hirah, et vint habiter le palais qu'avait occupé son père. Adi-ben-Merina adressa à Adi-ben-Zeïd les vers suivants :

Va dire à Adi, de la part d'Adi (et ne te décourage pas, quoique tes forces soient épuisées) : « O chien[1] ! tu pourras te justifier aux yeux d'un autre; tu pourras te faire louer, ou obtenir de lui des avantages complets !

Si tu es vainqueur, ton succès n'aura rien de louable. Si tu péris, que personne ne disparaisse, excepté toi.

Puisses-tu te repentir, à l'instar de Kosaï[2], aussitôt que tes yeux verront ce que tes mains ont fait !

[1] هياكلنا تُبَرّ لغير فقد
لتحمد او يتمّ به غناكا

J'ai lu هيا كلبًا.

[2] Sur cette expression proverbiale : ندامة الكسعى « Le repentir

Ensuite Adi-ben-Merina dit à Aswad : « Puisque tu n'as pas réussi, applique-toi au moins à tirer vengeance de cet Arabe issu de Maad, qui s'est conduit de cette manière à ton égard. Je t'avais averti que la ruse et la perfidie de Maad ne s'endormaient jamais ; je t'avais exhorté à suivre mes conseils, mais tu as mieux aimé me désobéir. » Aswad ayant demandé ce qu'il avait à faire. « Je veux, dit Ebn-Merina, que tu m'envoies régulièrement tout le produit de tes biens et de tes terres. » Aswad accepta cette proposition. Ebn-Merina était très-riche en capitaux et en propriétés territoriales. Depuis cette époque, il ne laissait pas passer un seul jour sans offrir à Noman un présent quelconque. De cette manière, il acquit un si grand crédit auprès de ce prince, qu'aucune des affaires du royaume ne se décidait que par ses avis. Lorsqu'il parlait d'Adi auprès de Noman, il ne manquait pas de faire un pompeux éloge de son rival ; puis, il ajoutait : « Adi-ben-Zeïd est un homme plein de fourberie et de ruse, car tel est le caractère de tous les Arabes issus de Maad. » Lorsque les courtisans de Noman eurent vu l'ascendant qu'Ebn-Merina avait pris auprès du prince, ils s'attachèrent à lui, et lui firent la cour. Choisissant, parmi les personnes de sa société, celles qui lui inspiraient le plus de confiance, il leur dit : « Lorsque vous m'entendrez faire, en

« de Kosaï, » on peut consulter les observations qu'a recueillies M. S. de Sacy (*Chrestomathie arabe*, tome III, pag. 236 et suiv.), et *Additamenta ad historiam Arabum ante islamismum*, pag. 80.

présence du roi, l'éloge d'Adi, ne manquez pas de dire : Tout cela est vrai; mais, d'un autre côté, il ne respecte personne; car, lorsqu'il parle du roi, c'est-à-dire de Noman, il va jusqu'à dire que le roi est son délégué; que lui seul a fait monter le prince au rang qu'il occupe. » Ces discours fréquemment répétés indisposèrent Noman contre Adi. Les conjurés supposèrent une lettre, adressée par celui-ci à son intendant; puis, ayant aposté un émissaire, ils saisirent le papier, et le portèrent à Noman. Ce prince, outré de colère, écrivit à Adi-ben-Zeïd : « Je te prie de venir me visiter, car je désire vivement te voir [1]. » Adi, qui se trouvait alors auprès de Kesra, demanda et obtint du roi une autorisation de faire le voyage. Lorsqu'il fut arrivé auprès de Noman, ce prince ne daigna pas le regarder, et le fit enfermer dans une maison, dont l'accès fut interdit à

[1] Le texte porte :

عزمتُ عليك ألّا زرتــــــنى

Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'Histoire de Nowaïri (man. ar. 700, fol. 8). Dans un proverbe de Meïdani (prov. 2669) on lit : عزمتُ عليك لما اخذت « Je t'adjure, je te conjure de prendre. » Dans le Commentaire de Tebrizi sur le Hamasah (f. 231 v.), on lit : عزم عليه ليقتل مالكا « Il l'adjura de tuer Malek. » Dans un passage de l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas (tome II, f. 295), on lit : عزم الامير على ملك الامراء فنزل اليه « L'émir invita instamment le roi des émirs, qui vint en effet le trouver. » On peut voir, sur cette expression et ses formes diverses, le Commentaire sur Hariri (*makam.* I, pag. 19, édit. de M. de Sacy).

quelque personne que ce fût. Dans cette retraite, Adi se livra avec ardeur à la poésie; voici les premiers vers qu'il fit à cette occasion :

Plaise à Dieu que je sache, relativement aux héros (et tes questions répétées obtiendront un fidèle récit des événements),

Quel fruit produira pour nous le courage avec lequel nous avons exposé notre vie et nos richesses, au moment où les ennemis nous attaquaient avec fureur!

Lorsque placé à tes côtés je combattais nos adversaires, faisant pleuvoir sur eux mes traits, tandis qu'ils me lançaient leurs flèches, sans que de part ni d'autre l'ardeur guerrière se ralentît un moment,

Je réalisais tout ce que tu désirais, avec une franchise entière. Je domptais tes rivaux, et je te prouvais ma fidélité. Plût à Dieu que je me fusse donné la mort de mes propres mains, et que je n'eusse pas subi le trépas réservé aux ennemis!

Depuis notre catastrophe, partout règne la misère, quoique les meules soient placées sur le *thifal*[1].

[1] Le texte porte :

فقد اوقعوا الرحا بالثفال .

Dans un vers de Zohaïr cité par Soïouti dans son Commentaire sur le Mogni (man. ar. 1238, fol. 91 *v.*) on lit :

لتعرككم عرك الرحا بثفالها

Il vous frottera comme la meule frotte le *thifal*.

Et le scoliaste fait cette observation : الثفال جلد او كسا يوضع تحت الرحا ليكون الدقيق يقع عليها « Le mot *thifal* « ثفال désigne une pièce de cuir ou d'étoffe que l'on met sous « la meule afin qu'elle puisse recevoir la farine. »

Il disait, dans la même pièce de vers :

Les ennemis, par leurs calomnies, s'occupent sans relâche de te nuire; j'en jure par le maître de la Mecque et par la croix.

Ils ont voulu que tu négligeasses un homme important, afin que, par suite, tu fusses jeté en prison ou précipité dans la tombe.

Je luttais assidûment contre tes ennemis [1], sans rien calculer, et déjà ils avaient amené sur toi un jour de désastre.

Je me montrais à eux ouvertement, ou je leur déguisais tous mes secrets, comme la branche de palmier, qui est cachée sous les fibres qui l'enveloppent.

Lorsque nous en sommes venus aux mains, à Nahek, j'ai obtenu contre eux autant d'avantages que peut en procurer, lors du tirage au sort, la meilleure flèche.

Je n'ai de ma vie troublé la position florissante de personne.

[1] Le texte porte : وكنت لِزاز خصمك. On lit dans la *Moallakah* de Lebid : انّا اذا التقت المجامع لم يزل منّا لـزاز عظيمة جَشّامها ; et Zouzeni fait cette observation : رجل لزاز الخصوم يصلح لان يلزّ بهم اى يقرن بهم ليقهرهم «On entend par le mot لزاز الخصوم un homme qui est toujours «prêt à joindre les ennemis pour les vaincre.» Dans le *Hamasah* (page 309), on lit لزاز خَصْم, que Tebrizi explique par يلزم خصمه فلا يفارقه او يغلبه «Celui qui s'attache à son ennemi, et ne le quitte pas qu'il ne l'ait vaincu.» Dans un vers cité par l'auteur du *Sirat-arresoul* (fol. 187 r.), on lit :

هناك لو كان ابن عبد لزازها

Si un fils d'esclave était son adversaire.

Mais le traitement que j'éprouve est vraiment extraordinaire.

Qui voudra dire, de ma part, à Noman (car l'on aime les conseils donnés dans le secret):

Aurais-je dû avoir pour partage les liens, les chaînes, le joug? (L'homme habile saura exposer ces faits avec éloquence.)

Tu as appris que ma captivité se prolongeait, et tu n'as pas été touché des maux d'un prisonnier malheureux.

Ma maison est déserte; il n'y reste plus que des femmes veuves, épuisées par les gémissements; elles versent continuellement des larmes sur le sort d'Adi, comme une outre que l'ouvrier a cousue avec peu de soin.

Elles redoutent perpétuellement les calomnies des adversaires d'Adi, et des imputations mensongères qu'ils ont inventées contre lui.

Si j'ai fait une faute, si tu as contre moi quelque mécontentement, l'homme franc et loyal s'intéresse à son ami.

Si j'ai commis une injustice, vous m'en avez puni; je suis opprimé, j'ai droit de réclamer justice.

Si je meurs, tu regretteras ma perte, et tu ne trouveras plus un puissant auxiliaire lorsque, dans les combats, les lances rivales se croiseront.

Es-tu décidé à réparer le mal que j'éprouve, et à ne pas laisser échapper un avis utile?

Aujourd'hui, je remets ma cause entre les mains d'un dieu qui est près de nous, et qui exauce les vœux qu'on lui adresse.

Il ajoutait:

Cette nuit a été pour nous longue et ténébreuse. Je suis comme un homme qui a devancé l'aurore, pour se livrer à une conversation nocturne[1],

[1] Le texte porte : كان باكر الصبح سمّر. Je lis بادر الصبح.

Par l'effet d'un vif chagrin qui s'est fixé près de moi, et qui est au delà de tout ce qui s'exprime et que je dissimule. Il semble que la nuit est le double d'elle-même; ordinairement la nuit paraît courte.

Je n'ai point fermé l'œil pendant toute la durée de cette nuit, et je souhaitais vivement voir poindre l'aurore.

Ce n'est pas, en effet, de l'amour, mais la suite d'un malheur, qui m'a ravi le sommeil, et m'a condamné à une veille continue.

Il disait plus bas :

Fais parvenir à Noman un messager envoyé par moi; fais-lui entendre les paroles d'un homme livré à la crainte, à la méfiance, et qui lui adresse ses excuses.

O Dieu (accepte mon serment)! j'en jure par mon père, par un anachorète qui, toutes les fois qu'il prie, est heureux;

Dont les entrailles sont agitées, qui vit dans un temple, qui se distingue par la beauté et l'ampleur de sa chevelure;

Je n'ai jamais porté le joug de vos ennemis, et Dieu connaît les choses les plus cachées.

Ne soyez pas comme un homme qui, par des remèdes, a su remettre en état son os fracassé, et qui, après la cure, a cherché à affaiblir cet os pour entraver sa marche, de manière que l'os s'est brisé de nouveau.

Souvenez-vous de vos bienfaits que, dans tous mes actes, je n'ai jamais oubliés, tandis que l'homme est ordinairement ingrat.

Il disait, dans une *kasidah* :

Fais parvenir, de ma part, un message à Noman; dis-lui que ma prison et mon attente se prolongent outre mesure.

Plût à Dieu que je susse quel est l'homme vil qui arrivera au point que je n'ai pu atteindre ni le jour ni la nuit.

Quand je suis assis, mon âme est dévorée par ses chagrins. Mon emprisonnement, et le mépris que j'éprouve, sont des actes également illicites.

C'est aux bienfaits du dieu de l'univers que vous devez votre origine, et moi, je suis uni avec vous, par les liens du voisinage et de la parenté.

Suivant le récit de Moufaddal-Dabbi, lorsque Adi-ben-Zeïd se rendit auprès de Noman, il trouva ce prince sans argent, sans meubles, et sans rien de la magnificence qui convient à un roi. Il ne se distinguait de tous ses frères que par sa laideur, et tous étaient plus riches que lui. « Que puis-je faire en ta faveur, lui dit Adi, puisque tu n'as aucune somme à ta disposition? » Noman répondit : « J'ignore quel expédient tu peux employer, tu le sais mieux que moi. » Adi invita le prince à l'accompagner chez Ebn-Firdis, l'un des habitants de Hirah, de la tribu de Doumah. Ils se rendirent chez cet homme, et lui demandèrent, par manière d'emprunt, une somme d'argent; mais il refusa de leur rien prêter, et assura qu'il ne possédait rien. Ils se présentèrent alors chez l'évêque Djaber, fils de Siméon, frère des Benou-Aous-ben-Kelam, et le prièrent de leur avancer quelque argent. Il les logea chez lui l'espace de trois jours, faisant tuer des animaux pour leur table, et leur servant du vin. Le quatrième jour il leur demanda quelle somme ils désiraient; Adi le pria de leur prêter quarante mille pièces d'argent, qui étaient nécessaires à Noman pour réussir auprès de Kesra. Djaber répondit : « J'ai à votre disposition

quatre-vingt mille pièces. » En même temps il leur remit cette somme. Noman dit à Djaber : « Si je suis roi, je n'aurai pas un seul dirhem qui ne passe par tes mains ». Ce Djaber était le propriétaire du Château blanc القصر الابيض, situé à Hirah. Le reste de la narration, en ce qui concerne Noman, ses frères, Adi et Ebn-Merina, est parfaitement conforme à ce que nous avons rapporté, d'après Ebn-Kelbi.

Moufaddal expose en ces termes les motifs qui amenèrent l'arrestation d'Adi-ben-Zeïd, par ordre de Noman. Adi avait un jour fait préparer un repas pour le roi, et prié ce prince de se rendre chez lui pour y dîner avec ses courtisans. Noman se mit en marche; mais il rencontra Adi-ben-Merina, qui l'attira dans sa maison, l'y retint, et l'engagea à se mettre à table, ainsi que toute sa suite. Les convives burent jusqu'à ce qu'ils furent complétement ivres. Alors Noman se rendit chez Adi, n'ayant plus l'usage de sa raison; ce procédé blessa vivement Adi. Le roi, lisant sur son visage le chagrin et le mécontentement, se leva, remonta à cheval, et retourna à son palais. Ce fut à cette occasion qu'Adi-ben-Zeïd composa ces vers :

As-tu pensé que notre société et l'agrément de notre conversation dissiperaient tes richesses ?

Que les richesses et les parents causeront le renversement de ta fortune, ou ton supplice.

Que délibères-tu à notre égard ? Ton sort est dans ta main droite ou ta main gauche.

Suivant le même auteur, Noman manda un jour

Adi, qui refusa de se rendre à cette injonction. Un second message n'obtint pas plus de succès. Le roi, qui avait bu avec excès, entra en colère. Par ses ordres Adi fut entraîné de sa maison, et amené en présence du prince, qui le fit enfermer dans le lieu nommé *Sannin* الصنّين, et s'obstina à le tenir en prison. Cependant Adi ne cessait de lui adresser des vers, parmi lesquels on distingue les suivants :

Rien n'est à l'abri des coups de la mort, excepté l'être digne de toutes les louanges, le créateur universel.

Lorsque nous sommes dans la sécurité, nous voyons tout à coup fondre sur nous une catastrophe qui attaque l'ami le plus affectionné.

Mon cœur est pur de tout crime envers le Seigneur, et de tout mensonge envers l'être qui préside aux serments. J'ai été affligé de voir l'arrogance d'un parent, d'un ami, qui semblait mettre le plus grand prix à notre attachement.

Il a été blessé de voir nos bienfaits et les titres que nous nous donnions à la reconnaissance des hommes.

Omaïah, retire-toi non loin d'ici; celui qui est dans les chaînes ne peut se livrer à des embrassements. Omaïah, s'il plaît à Dieu, échappe saine et sauve du milieu de cette catastrophe.

Si le malheur t'atteint, tu subiras le sort de tous les hommes; car les enchanteurs ne sauraient détourner la mort.

On cite encore les vers suivants :

Les ennemis disaient : Adi est mort, et ses enfants sont assurés de languir dans les chaînes.

O Abou-Moshar! si tu arrives dans les plaines de l'Irak, envoie un courrier à mes frères.

Annonce à Amer et à son frère que je suis aujourd'hui chargé de chaînes pesantes,

Que je suis dans les fers, observé par un gardien ombrageux; car l'homme est exposé à tous les accidents.

Je gémis sous des chaînes redoublées, sous des entraves, couvert de vêtements grossiers et tout usés.

Partez dans le mois sacré, venez délivrer votre frère; déjà une caravane se dispose à partir.

Par le mot حرام, l'auteur entend *le mois sacré* الشهر الحرام. Suivant le témoignage unanime des écrivains cités, Noman étant parti pour la contrée de Bahreïn, un homme de la tribu de Gassan, c'est-à-dire, suivant une tradition, Djefnah-ben-Noman-Djefni, s'avança vers la ville de Hirah, et y recueillit tout le butin qu'il voulut. C'est à cette occasion que Adi fit les vers suivants :

Un homme pauvre et avide a paru, a livré aux flammes les environs de la ville,

Tandis que tu t'es laissé amuser par des chameaux que tu emmenais et par l'herbe restée dans les pâturages.

Suivant le récit unanime des historiens, comme la détention d'Adi se prolongeait, il écrivit à son frère Obaï, qui se trouvait auprès du roi Kesra, et lui adressa les vers qui suivent :

Fais connaître à Obaï, malgré son éloignement (et la science de l'homme lui est-elle de quelque utilité?),

Que ton frère, qui t'était si sincèrement attaché, et dans lequel tu avais une confiance entière tant qu'il a été heureux,

Est auprès d'un roi, chargé de fers, soit justement, soit injustement.

Je ne te connais plus ; comme fait l'homme, tant qu'il ne trouve pas un être qui ait des pensées nobles.

J'en jure par ta patrie, si tu viens auprès de nous, tu dormiras d'un sommeil exempt de songes.

Son frère Obaï lui répondit en ces termes :

Si le destin t'a opprimé, ne te montre ni un homme faible et injuste, ni un homme stupide et sans force.

J'en jure par Dieu, si j'avais à mes ordres une armée redoutable, au milieu de laquelle on vît briller les glaives,

Qui fît entendre ses clameurs, prête à traverser intrépidement les champs de la mort, couverte de bonnes cuirasses bien compactes,

Je viendrais à toi en courant, sois-en bien certain. Plût à Dieu que je pusse t'entendre, lorsque tu réclamerais mon aide !

Si, dans ton intérêt, on me demandait mes richesses, je ne refuserais pas de sacrifier pour toi mes biens patrimoniaux ou nouvellement acquis.

Si tu étais dans une contrée où je pusse parvenir jusqu'à toi, je ne me laisserais intimider ni par l'éloignement, ni par les dangers.

Si tu m'es enlevé, par Dieu, j'éprouverai le malheur le plus sensible, et toutes les pluies de l'automne ne sauraient effacer tes traces.

Tu es, au milieu des ennemis, éloigné de moi, et les temps fâcheux et les calamités me pressent de toutes parts.

J'en jure par ma vie : si le sort de mon frère me jette dans le découragement, un ami, affligé du destin de son ami, peut bien tomber dans le désespoir.

J'en jure par ma vie : si tu parviens à me consoler, certes j'ai dans le cours de ma vie rencontré peu d'hommes semblables à toi.

Suivant le témoignage unanime des historiens, à

peine Obaï avait-il lu la lettre d'Adi, qu'il se rendit auprès du roi Kesra, pour lui parler de son frère, et lui dépeignit l'événement dont il était la victime. Le monarque s'empressa d'écrire à Noman, et d'envoyer un exprès chargé d'une lettre, dans laquelle il lui enjoignait de mettre Adi en liberté. D'un autre côté, le fondé de pouvoirs de Noman lui écrivit, et lui annonça le motif de la dépêche du roi. En même temps des ennemis d'Adi, qui étaient membres de la famille de Bogaïlah, une des branches de la tribu de Gassan, allèrent trouver Noman, et le pressèrent de faire, à l'instant même, égorger son prisonnier; mais il refusa de céder à leurs sollicitations. Cependant le courrier du roi arriva à Hirah; avant son départ, le frère d'Adi, ayant gagné cet homme par des présents, lui avait recommandé de se rendre d'abord auprès d'Adi, qui était renfermé dans la prison de Sannin, de lui demander ses ordres, et de les exécuter ponctuellement. Le député étant entré auprès d'Adi, lui annonça qu'il était chargé de réclamer son envoi à la cour de Perse, et lui demanda s'il désirait quelque chose. « Ce que tu voudras, » répondit Adi. Puis ayant fait au courrier des promesses magnifiques, il lui dit : « Ne me quitte pas, et remets-moi la lettre du roi, pour que je la fasse parvenir à sa destination; car si tu t'absentes un moment, je serai infailliblement égorgé. » L'envoyé déclara qu'il ne pouvait se dispenser de se rendre auprès de Noman et de lui remettre la dépêche. Un des ennemis d'Adi, qui se

trouvait présent à cet entretien, se hâta d'aller trouver Noman, et de lui annoncer qu'un courrier du roi Kesra s'était abouché avec Adi, et se préparait à l'emmener. « Si ce projet réussit, ajouta-t-il, votre ennemi, dans sa fureur, n'épargnera ni vous, ni aucun de nous. » Noman, frappé de ces raisons, envoya à la prison les ennemis d'Adi, qui le saisirent, l'étouffèrent, et se hâtèrent d'enterrer son corps. Cependant le courrier s'étant présenté devant Noman, lui remit la lettre de Kesra. Le prince protesta de sa soumission aux ordres du roi de Perse, et fit présent à l'envoyé d'une somme de 4000 *mithkals* d'or et d'une belle esclave; puis il dit à cet homme : « Demain, de grand matin, va toi-même mettre Adi en liberté. » En effet, dès le point du jour, le courrier se présenta à la porte de la prison; mais les gardiens lui signifièrent que le détenu était mort depuis plusieurs jours. « Nous n'avons pas, ajoutèrent-ils, osé en parler au roi, dans la crainte d'exciter sa colère, car nous savions combien il serait affligé du décès d'Adi. » L'envoyé retourna auprès de Noman, et lui dit : « J'entrai hier au lieu où était enfermé Adi, et je le trouvai plein de vie; mais aujourd'hui, lorsque je me suis présenté à la prison, le geôlier m'a refusé la porte, et m'a, par une imposture insigne, soutenu qu'Adi était mort depuis plusieurs jours. » Noman répondit : « Comment est-il possible de croire que le roi t'ayant envoyé vers moi, tu te sois d'abord abouché avec Adi? Non, tout ce que tu dis n'est qu'un

mensonge, et tu n'as eu d'autre but que d'extorquer des présents et de montrer ta méchanceté.» Faisant succéder aux menaces de nouveaux dons et de nombreux témoignages de considération, il tira de cet homme une promesse formelle, qu'il annoncerait au roi de Perse qu'Adi était mort avant son arrivée. En effet, l'envoyé étant retourné auprès de Kesra, lui dit : «Adi n'existait plus au moment où je me suis présenté pour le voir.»

Cependant Noman se repentit d'avoir ordonné ce meurtre; il reconnut qu'il avait été le jouet des intrigues et de l'audace des ennemis d'Adi, et, dès ce moment, il ne les vit plus qu'avec une extrême frayeur. Un jour qu'il était à la chasse, il rencontra un fils d'Adi, nommé Zeïd; frappé de la ressemblance que présentait sa physionomie, il lui demanda qui il était. Le jeune homme répondit : «Je suis Zeïd, fils d'Adi et petit-fils de Zeïd.» Le roi s'entretint avec lui, et reconnut qu'il se distinguait par les grâces de son esprit. Enchanté de cette rencontre, il attacha Zeïd à sa personne, le combla de dons et de gratifications. Il chercha à se justifier auprès de lui, sur ce qui concernait la mort de son père; ensuite il le fit partir pour la cour de Kesra, et écrivit à ce prince en ces termes : «Adi était un des hommes dont les conseils et les lumières étaient utiles au roi; il a éprouvé le sort qui attend infailliblement tous les hommes, et sa vie est arrivée à son terme : personne n'a plus vivement que moi ressenti ce malheur. Quant au roi, toutes les fois

qu'il perd un serviteur, Dieu ne manque pas de lui susciter, dans la famille de cet homme, un être capable de le remplacer, attendu que Dieu se plaît à accroître la grandeur et la prospérité du prince. Adi a laissé un fils, qui est aujourd'hui dans l'adolescence, et qui n'est, sous aucun point, inférieur à son père; j'ai pensé qu'il était digne d'entrer au service du roi, et je le lui envoie. Si le roi juge à propos de lui confier la place que remplissait son père, il peut le faire, et appeler à d'autres fonctions l'oncle paternel du jeune homme. »

Cet oncle était chargé de correspondre au nom du roi avec les princes arabes, pour ce qui concernait leurs intérêts et les affaires particulières du monarque. Il recevait chaque année, des Arabes, une redevance fixe consistant en deux poulains bais, qui lui apportaient le mets appelé *halâm* هلام; des truffes fraîches, dans la saison, et des truffes desséchées [1]; du fromage, des cuirs, et tous les

[1] Les écrivains arabes font souvent mention des truffes, كمأة. On peut voir, sur cette plante, les détails que donne Makrizi (*Opuscules*, fol. 191 *v*.). On lit dans le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 365 *v*.) : جاء جوارى للحى يجتنين الكماة وغيرها من نبات الارض «Les jeunes filles de la tribu arrivèrent et se mirent à ramasser «des truffes et d'autres plantes de la contrée.» Ailleurs (tom. III, fol. 2 *v*.), يجتنى الكماة «Ramassant des truffes.» Ebn-Batoutah (*Voyages*, manuscrit, fol. 142 *r*.) nous apprend que les déserts de l'Afrique produisent une grande quantité de truffes. On lit dans l'Histoire d'Edn-Khaldoun (tome III, fol. 363 *r*.) : كان فقيرا ومعاشه ومعاش ابنيه فى التقاط الكماة وغيرها «Il était «pauvre, et gagnait sa vie, ainsi que ses deux fils, en ramassant des

genres de denrées que produit l'Arabie. Zeïd-ben-Adi remplissait ces fonctions au nom de son oncle, qui occupait la place dont Adi avait été en possession. Lorsque Zeïd eut gagné la bienveillance du roi, ce prince lui demanda ce qu'il pensait de Noman, et Zeïd en fit constamment l'éloge. Plusieurs années se passèrent, durant lesquelles Zeïd occupait le poste confié précédemment à son père. Kesra était charmé de lui; et Zeïd avait le privilége d'entrer à toute heure en présence du monarque, et de remplir auprès de lui les devoirs de sa charge.

Les rois de Perse possédaient un signalement de femme, tracé par écrit, et qu'ils faisaient circuler dans les contrées soumises à leur empire : toute fille dont la figure se trouvait conforme à ce portrait, était aussitôt envoyée à la cour. Jusqu'alors on n'avait point cherché de femmes dans le pays des Arabes, où l'on ne soupçonnait pas en devoir trouver d'assez belles. Cependant, le roi ayant eu la fantaisie de se faire apporter le signalement susdit, donna ordre de le transcrire, et de l'expédier dans les diverses provinces. Tandis qu'il était occupé de ce soin, Zeïd entra, et entretint le monarque des objets qui l'avaient amené; après quoi, il lui dit : « Je vois que le roi vient de faire écrire, pour demander qu'on lui cherche des femmes, et

« truffes et autres plantes. » Le verbe كَمَأَ, à la quatrième forme, signifie *produire des truffes*. On lit dans le *Moroudj* de Masoudi (t. I, fol. 202 r.) : قد أكمأت الارض « La terre produit des truffes. »

j'ai lu le signalement auquel elles doivent ressembler; or, dans la famille de Mondhar, et auprès de votre serviteur Noman, on compte parmi les filles de ce prince, ses sœurs, ses cousines et ses autres parentes, plus de vingt femmes, dont la figure est conforme à ce portrait. Le roi lui ordonna d'écrire à ce sujet; Zeïd répartit : « Le plus grand défaut des Arabes, et de Noman en particulier, c'est qu'ils se regardent comme plus nobles que les Perses; je crains que ce prince ne dérobe ses parentes à la vue de votre envoyé, et ne lui présente d'autres femmes; si je me rends en personne auprès de lui, il ne pourra pas me tromper. Veuillez, ô roi, me charger de cette commission, et faire partir avec moi un homme de confiance, qui entende la langue arabe, afin que j'accomplisse heureusement ce qui fait l'objet de vos pensées et de vos désirs. » Le roi désigna, pour l'accompagner, un homme d'un caractère ferme, et rempli d'intelligence. Zeïd s'étant mis en marche, s'attacha à gagner son adjoint par des politesses et des témoignages de déférence. Lorsqu'ils furent arrivés à Hirah, Zeïd ayant été introduit auprès de Noman, vanta la puissance du roi de Perse; puis, il dit : « Ce monarque désire des femmes pour lui, ses enfants et ses parents; voulant vous honorer de son alliance, il s'adresse à vous de préférence à tout autre. » Noman ayant demandé quelles femmes désirait le roi, Zeïd lui dit : « Voici le signalement que nous avons apporté. Mondhar le Grand avait jadis fait présent au roi Anouschirwan d'une

jeune fille qui était tombée en son pouvoir, dans l'expédition qu'il avait entreprise contre Hâreth le Grand, fils d'Abou-Schamer, le Gassanide, et il avait adressé au monarque perse le signalement conçu en ces termes : « J'envoie au roi une jeune fille, qui a la taille bien proportionnée ; un beau teint ; de belles dents ; qui est d'une blancheur éclatante[1], qui a les yeux noirs, bien fendus, dont le tour des paupières est naturellement noir, et bien garni de cils ; un nez élevé et aquilin ; des sourcils minces, des joues délicates, des lèvres appétissantes, une chevelure touffue, un long cou, les os de l'épaule et du bras bien prononcés, un joli poignet, une main gracieuse, des doigts allongés, le ventre maigre, les hanches minces, la croupe rebondie, les cuisses charnues, la jambe grasse, la cheville forte, le talon et le pied petits, marchant avec lenteur, paresseuse à se mouvoir le matin ; chez qui les parties que l'on montre à nu sont également délicates[2] ; docile envers son maître ; elle n'est

[1] Le texte porte : بيضاء قمراء. Dans un passage du *divan* de la tribu de Hodheïl (manuscrit, fol. 7 *v.*), on lit : تحت اقمر ذى سحاب جنوب ; et le scoliaste explique le mot أقمر par ابيض. « Un nuage blanc. »

[2] Le mot بضّ est expliqué, dans le *Kamous* (tome I, page 894), par الرخص الجسد الرقيق الجلد الممتلى « Qui a le corps délicat, la peau mince, de l'embonpoint. » On lit dans le *Kitab-al agâni* (t. I, f. 188 *v.*) : امراة شابة بضّة. Plus loin (f. 227 *r.*) : بضّة الجسم, et enfin (tome III, fol. 39 *v.*), انّها لبيضاء بضّة.

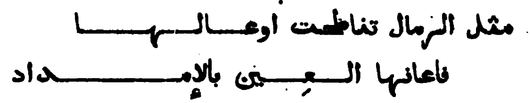
ni camuse, ni noire; elle est souple et en même temps fière; elle n'a point été élevée dans l'indigence; elle est habile, sensée, douce, pleine de gravité; elle a pour oncle maternel un homme honorable; elle ne cite que la généalogie de son père, sans se vanter du reste de sa famille, et la noblesse de cette famille n'a pas besoin de celle de toute sa tribu. L'expérience a mûri son jugement; ses idées sont celles des hommes distingués, et son activité égale à celle des gens réduits à gagner leur vie; elle travaille de ses mains, parle peu, a une voix douce et tranquille; elle embellit la maison et confond l'ennemi. Si vous la demandez, elle montre une vive ardeur; si vous la laissez, elle quitte la partie; ses yeux sont ouverts, ses joues colorées de rouge, ses lèvres balbutiantes. Lorsque vous vous levez, elle est sur pied avant vous; si vous êtes assis, elle ne s'assied elle-même que sur votre ordre exprès. » Anouschirwan accueillit la jeune fille, et ordonna de transcrire le signalement sur les registres du royaume. Ses successeurs se transmirent ce portrait jusqu'à l'époque où il passa à Kesra, fils de Hormuz. »

Lorsque Zeïd lut le signalement en présence de Noman, ce prince, vivement contrarié, dit à Zeïd, devant l'envoyé qui l'écoutait : « Ne se trouve-t-il pas, pami les antilopes مهى du Sawad (la Chaldée) et les gazelles de la Perse عين [1], de quoi satis-

[1] Le mot أعين, qui fait au pluriel عين, désigne « un bœuf

faire les désirs du roi? » L'envoyé s'adressant à Zeïd, en langue persane, lui demanda ce que signifiaient les mots المهى والعين ; Zeïd répliqua, dans le même langage, que ces expressions désignaient *des vaches* گاوان. L'envoyé se tut, et Zeïd dit à Noman : « Le roi a voulu vous faire honneur ; s'il avait supposé que sa proposition pût vous déplaire, il ne vous l'aurait pas adressée. » Noman retint auprès de lui les deux négociateurs l'espace de deux jours, après quoi il écrivit à Kesra : « Je n'ai point chez moi ce que le roi demande. » Puis il dit à Zeïd : « Ne manque pas de m'excuser auprès du prince. » Zeïd étant retourné à la cour de Perse, dit à son compagnon de voyage : « Rapporte fidèlement au roi ce que tu as entendu, et, de mon côté, je lui ferai un récit entièrement conforme au tien, et je ne te contredirai sur aucun point. » Lorsqu'ils furent introduits devant le roi, Zeïd lui présenta la lettre de

qui a de grands yeux, » et par suite *une antilope*, qui se distingue par la même propriété. Un vers du poëte Zohaïr (man. d'Asselin, fol. 56 *v.*), cité par le *Sirat-arresoul* (man. 629, fol. 160 *r.*) et par le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 345 *r.*), offre ces mots : بها العين والارام يمشين خلفة « Là sont des antilopes et des « jeunes gazelles, qui marchent derrière lui. » Et, dans ces divers passages, une glose marginale explique le mot عين par بقر. Dans le *Yétimah* (man. ar. 1370, fol. 315 *r.*), on lit ce vers :



Tels sont les sables où se battent, à coups de cornes, les chamois, auxquels les antilopes viennent porter secours.

Noman, et lui en fit lecture. Kesra lui demanda : « Où est donc ce que tu m'avais annoncé? » Zeïd répondit : « Je vous avais prévenu que les Arabes, par un effet de leur mauvais naturel, refusent de donner leurs femmes à d'autres; qu'ils préfèrent la faim et la nudité à l'abondance de la nourriture et à des habits somptueux; qu'ils aiment mieux le *semoum* et les vents brûlants de leur pays que l'heureuse température du vôtre, et qu'ils vont jusqu'à désigner cette contrée par le nom de *prison*. Du reste, veuillez interroger mon compagnon de voyage sur les discours qu'a tenus Noman; car je respecte trop le roi pour lui rapporter une pareille réponse. » Le prince ayant questionné son envoyé, celui-ci répondit : « O roi! Noman s'est exprimé en ces termes : Est-ce que le roi n'a pas assez des vaches de la Chaldée et de la Perse, sans convoiter ce qui se trouve chez nous? » Ce discours fit sur l'esprit du prince une impression profonde, et son visage exprima la colère. Toutefois, il se contint, et se borna à dire : « Plus d'un esclave a osé former des vœux plus ambitieux encore, et a vu la mort terminer ses prétentions. » Ce propos se répandit, et vint aux oreilles de Noman. Cependant Kesra laissa s'écouler plusieurs mois, sans rien dire qui eût trait à cette affaire. Dans cet intervalle, Noman faisait ses préparatifs, et attendait son sort. Enfin, il reçut une lettre qui lui disait : « Viens à la cour, le roi a besoin de toi. » Il partit aussitôt, faisant porter avec lui ses armes, et tout

ce qui annonçait sa puissance. Il arriva aux montagnes de Taï : il avait pour épouses Kazah قزعة, fille de Saad-ben-Hârethah, qui lui avait donné un fils et une fille, et Zeïnab, fille de Aous-ben-Hârethah. Noman supplia les Arabes de Taï de le recevoir dans leurs montagnes, et de le défendre ; mais ils refusèrent, et lui dirent : « Sans les liens de parenté qui nous unissent avec toi, nous te massacrerions à l'instant, car nous n'avons nul besoin de nous mettre en état d'hostilité contre le roi, et nous serions dans l'impossibilité de lutter avec lui. » Noman parcourut différentes tribus arabes, sans trouver personne qui voulût le recevoir ; seulement, les enfants de Rawahah-ben-Rebiah lui dirent : « Si tu veux, nous combattrons à tes côtés. » Ils lui devaient de la reconnaissance pour un service qu'ils en avaient reçu dans leurs démêlés avec Merwan-Kerit مروان القرظ. Noman répondit qu'il ne voulait pas les exposer à une mort certaine, puisqu'ils n'étaient point en forces pour résister à Kesra. Continuant sa route, il vint descendre secrètement à Dhou-kar بذى قار, chez les Benou-Schaïban. Il y rencontra Hani, fils de Kabisah, ou, suivant d'autres, Ani, fils de Masoud. C'était un homme également distingué par sa naissance et son courage. Le titre de chef de la tribu de Rebiah était, à cette époque, dans la famille de Dhou'ljeddeïn, et appartenait à Kaïs-ben-Masoud. Celui-ci avait mangé, à la table du roi de Perse, un plat de dattes. D'après cette circonstance, Noman ne voulait pas déposer chez

lui sa famille, et il apprit que Hani était homme à le défendre autant qu'il se défendrait lui-même.

Suivant le récit de Hammad-Rawiah الراويه (le narrateur), Noman alla implorer la protection de Hani, comme il avait imploré celle de plusieurs autres. Hani accueillit sa requête, et lui dit : « Je te défendrai comme je défendrais ma personne, ma femme et mes fils, tant qu'il restera un homme de ma famille. Toutefois ma bienveillance ne te sera nullement utile, et nous tomberons, toi et moi, sous les coups du roi de Perse. Je vais te donner un conseil, non pas dans l'intention de te frustrer de la protection que tu m'as demandée, mais parce que cet avis me paraît le plus salutaire pour toi. Noman ayant demandé ce qu'il voulait dire, Hani répliqua : « Tout état convient à un homme, mais non pas à un roi; ce dernier ne peut pas, après avoir occupé le trône, tomber dans une condition vulgaire. La mort atteint infailliblement tous les humains; il vaut mieux pour toi mourir honorablement que de subir l'humiliation, ou de végéter dans un état obscur. Va trouver ton souverain; offre-lui des présents et des sommes d'argent considérables, et prosterne-toi devant lui; ou il te fera grâce, et tu redeviendras un roi puissant, ou s'il te fait périr, il vaudra mieux pour toi recevoir ainsi la mort que de rester à la merci de misérables Arabes; de voir tes richesses enlevées par ces loups affamés, d'être réduit à vivre pauvre, sous la protection d'autrui, ou à périr assassiné. » Noman ayant demandé ce qu'il

devait faire de ses femmes, Hani ajouta : « Elles sont sous ma sauvegarde ; et personne ne pénétrera jusqu'à elles, pas plus qu'auprès de mes filles. » Noman s'écria : « J'en jure par ton père ! voilà un conseil excellent, et je le suivrai à la lettre. » Il choisit, parmi tout ce qui lui appartenait, des chevaux, des robes d'étoffe du Yémen, des pierreries, ou autres objets précieux ; il les remit à un homme de confiance, qu'il envoya au roi de Perse, avec une lettre, dans laquelle il s'excusait auprès de ce prince, et lui exprimait le désir de se rendre à la cour. Kesra reçut le présent, et fit dire à Noman qu'il pouvait venir. Le messager étant de retour auprès de son maître, lui rapporta ce qui s'était passé, et l'assura qu'il n'avait rien vu qui fût de nature à inspirer des craintes : Noman se mit aussitôt en marche. Lorsqu'il fut arrivé à Madaïn, Zeïd-ben-Adi le rencontra sur le pont de Sabat, et lui dit : « Sauve-toi, petit Noman, si tu en as le pouvoir. » Noman lui dit : « C'est donc toi qui as tramé ma perte ? O Zeïd ! j'en jure par Dieu, si je vis, je te ferai périr par un supplice tel qu'aucun Arabe n'en aura subi un semblable, et je t'enverrai rejoindre ton père. » Zeïd répondit : « Va, petit Noman, remplir ta destinée ; j'ai disposé pour toi des entraves que ne romprait pas le poulain le plus pétulant. » Dès que Kesra eut appris que Noman était à sa cour, il le fit charger de chaînes, et l'envoya dans une prison située dans la ville de Khânekin. Il resta enfermé, jusqu'à ce que la peste s'étant déclarée dans cet endroit, il

en fut la victime. Suivant le témoignage de Hammad et des savants de Koufah, Noman mourut en prison, dans la ville de Sabat; suivant Ebn-Kelbi, Noman fut jeté devant les éléphants, qui le foulèrent aux pieds, jusqu'à ce qu'il expirât. Ceux qui émettent cette opinion se fondent sur le vers d'Aschâ :

Cet homme ne put sauver son maître de la mort; et ce prince périt à Sabat, dans la détresse وهو مُحْرَوْزِقٌ [1].

Cette tradition est repoussée par ceux qui prétendent que Noman mourut à Khânekin. Ils ajoutent que ce prince y resta enfermé durant un laps de temps considérable, et qu'il périt bien postérieurement à cette époque, un peu avant la naissance de l'islamisme. Les Arabes prirent les armes pour venger Noman, et la mort de ce prince fut le véritable motif du combat de Dhoukar.

Suivant une narration, qui remonte jusqu'au père d'Ebn-Kelbi, le poëte Adi-ben-Zeïd était amoureux de Hind, fille de Noman-ben-Rebiah. C'est en parlant d'elle qu'il a fait ce vers extrait d'une longue élégie.

Mon cœur éprouve pour Hind les transports d'un homme fiévreux livré à la fatigue et à l'insomnie.

Il dit encore :

Quel cœur malade, épuisé, qui est sourd aux conseils et aux avis utiles!

[1] Le mot المحرزق, dit l'auteur, équivaut à المضيق عليه.

Ailleurs, il s'exprime en ces termes :

O mes deux compagnons! facilitez ce qui semble difficile; ensuite, partez, et allez faire votre méridienne.

Arrêtez avec moi devant le pays que Hind habite. Il sera peu pénible pour vous de suspendre un moment la marche de vos montures.

Suivant le témoignage d'Ebn-Kelbi, Hind devint l'épouse d'Adi. Si l'on s'en rapporte à l'assertion de Khâled-ben-Kelthoum, cité par Ebn-Abi-Saad, voici quelle fut l'origine de la passion d'Adi pour Hind : « Celle-ci était une des plus belles femmes, non-seulement de sa famille, mais de son temps; elle avait pour mère Mawiah, de la tribu de Kendah. Un jeudi de Pâques, c'est-à-dire trois jours après le dimanche des Rameaux, cette jeune fille, alors âgée de onze ans, sortit de chez elle pour aller communier à l'église. A cette époque régnait Mondhar; et Adi venait d'arriver auprès de ce prince pour lui offrir un présent de la part de Kesra. Noman, fils de Mondhar, était dans l'adolescence. Au moment où Hind entra dans l'église, Adi y était déjà, se préparant à entendre la messe. Hind était d'une haute taille, et avait beaucoup d'embonpoint. Adi surprit Hind dans un moment où elle ne se doutait pas qu'on l'observât; elle ne se dérangeait donc pas, et Adi eut le temps de la contempler tout à loisir. Les jeunes esclaves de Hind voyaient bien que les yeux du poëte étaient fixés sur leur maîtresse; mais elles se gardèrent bien de l'en avertir.

Elles agissaient ainsi à l'instigation d'une de leurs compagnes, nommée Mariah, qui était éprise d'Adi, et ne savait quel moyen prendre pour se faire remarquer de lui. Dès que Hind s'aperçut qu'Adi la considérait avec tant de curiosité, elle en fut vivement blessée, adressa à ses esclaves des reproches sévères, et quelques-unes d'elles furent battues par ses ordres.

Cependant l'image de Hind était restée gravée dans le cœur d'Adi. Un an s'écoula sans qu'il fît à personne confidence de sa passion. Au bout de ce terme, Mariah pensant que Hind avait oublié ce qui s'était passé, lui nomma l'église de Doumah دومية, ou, suivant Khaled-ben-Kelthoum, l'église de Touma توما (Saint-Thomas), ce qui est la véritable leçon. Elle lui vanta les religieuses [1] qui habitaient ce couvent, la beauté de l'édifice, la magnificence des lampes, et l'assura que cette église était fréquentée par les jeunes filles de Hirah. Elle l'engagea à solliciter de sa mère la permission de s'y rendre; Hind demanda et obtint cette autorisation. Aussitôt Mariah courut chez Adi, et lui rendit compte de ce qui se passait. Adi se hâta de re-

[1] Le mot رواهب est le pluriel de راهبة, qui désigne une *religieuse*. On lit dans l'ouvrage théologique du Nestorien Amrou (*Madjdal*, man. ar. 82, page 732): الرهبان والرواهب «Les moines et les religieuses.» Plus bas (page 752): الرواهب والديرانيات. Ailleurs (page 765) on trouve le mot au singulier, راهبة.

vêtir une robe ﯾﻠﻖ, qui lui avait été donnée par Ferkhanschah-Mard ; elle était brodée en or, et l'on n'avait en ce genre jamais rien vu de plus beau. Adi se distinguait par une taille élevée, un visage charmant, des yeux pleins de douceur, un sourire gracieux, des dents parfaitement blanches; s'étant fait accompagner par quelques-uns des jeunes gens de Hirah, il entra dans l'église. Dès que Mariah l'aperçut, elle dit à Hind : « Regardez donc ce jeune homme; par Dieu! il est plus beau que ces lampes et autres objets que vous considérez. » Hind ayant demandé de qui elle voulait parler : « C'est, répondit-elle, Adi-ben-Zeïd. » Hind lui dit alors : « Ne crains-tu pas qu'il ne me reconnaisse, si je m'avance pour le voir de près? » — « Comment, dit Mariah, pourrait-il vous reconnaître? il ne vous a jamais vue de manière à ce que vos traits lui soient présents. » Hind s'approcha. Adi badinait avec les jeunes gens qui l'accompagnaient, et qu'il surpassait tous par sa beauté, l'élégance de sa taille, son élocution brillante et la magnificence de ses habits; Hind resta interdite et stupéfaite, en contemplant cet ensemble agréable. Mariah, qui s'en aperçut, et qui lisait sur le visage de sa jeune maîtresse ce qu'elle avait dans l'âme, l'engagea à parler à Adi. Hind le fit, et s'éloigna bientôt après; mais son cœur était épris d'amour pour Adi, qui de son côté éprouvait pour elle un sentiment aussi tendre.

Dès le lendemain, Mariah se présenta chez Adi:

il la reçut avec un air riant, tandis que, avant cette époque, il ne lui parlait jamais. Il lui demanda ce qui l'amenait de si grand matin; elle répondit qu'elle avait quelque chose à lui demander. « Explique-toi, dit Adi, car, au nom de Dieu, je t'accorderai tout ce que tu désireras. » Elle lui apprit alors qu'elle était amoureuse de lui, et qu'elle réclamait une entrevue secrète, promettant, à ce prix, de le servir auprès de Hind, et s'y engageant par serment. Adi entra avec elle dans la boutique d'un cabaretier, et satisfit ses désirs. Elle retourna alors auprès de Hind, et lui demanda si elle désirait voir Adi. La jeune fille ayant demandé comment elle pourrait y parvenir, Mariah lui dit : « Je lui désignerai un lieu en dehors du château, afin qu'il s'y trouve, et que vous puissiez le considérer à votre aise. » Hind y consentit; et, sur l'invitation de Mariah, Adi se rendit au lieu indiqué. Hind, en le voyant, faillit mourir de plaisir; puis elle dit à son esclave : « Si tu ne l'introduis pas auprès de moi, je périrai infailliblement. » Mariah s'empressa d'aller trouver Noman, et lui raconta avec une entière franchise ce qui se passait; elle lui apprit que sa fille était éperdûment amoureuse d'Adi, depuis qu'elle l'avait vu dans l'église le jour de Pâques; elle ajouta que, s'il ne les mariait pas ensemble, l'honneur de Hind serait compromis, et qu'elle mourrait de chagrin. « Mais, dit Noman, comment puis-je aller faire auprès d'Adi les premières avances? » Mariah répondit : « Il désire trop

vivement la chose, pour que vous ayez besoin de le presser à cet égard; je conduirai la négociation de manière qu'il ignorera complétement que vous soyez instruit du fait. » Mariah se hâta d'aller trouver Adi, et lui raconta ce qui venait de se passer; puis elle ajouta : « Invite Noman à dîner, et, lorsqu'il sera pris de vin, demande-lui sa fille en mariage, et tu es certain de ne pas éprouver un refus. » Adi répliqua : « Je crains, par cette proposition, d'irriter Noman, et de faire naître entre nous une inimitié ouverte. » Mariah lui protesta qu'elle ne lui avait parlé de rien, avant d'avoir arrêté la conclusion de l'affaire. Adi fit préparer un festin somptueux. Le lundi, trois jours après la fête de Pâques, il se rendit chez Noman, et l'invita à venir chez lui dîner avec toute sa suite; la proposition fut acceptée. Au moment où les convives étaient pris de vin, Adi pria Noman de lui donner sa fille pour épouse. Le père y consentit, conclut le mariage, et, au bout de trois jours, remit Hind à son mari. Suivant le rapport de Khâled-ben-Kelthoum, cette princesse demeura avec Adi jusqu'au moment où il fut égorgé par ordre du roi Noman. A cette époque elle embrassa la vie religieuse, dans le monastère de Hind, situé en dehors de la ville de Hirah. Au rapport d'Ebn-Kelbi, après trois ans de mariage, Hind, voulant embrasser la vie monastique, refusa de partager le lit de son mari, et se renferma dans le monastère susdit, où elle demeura jusqu'à sa mort, qui arriva longtemps après

la naissance de l'islamisme, à l'époque où Moghirah-ben-Schabah était gouverneur de Koufah. Cet officier l'avait demandée en mariage, et éprouva un refus formel.

Suivant le témoignage d'Ebn-Kelbi, qui cite pour garants son père et Scharki-ben-Adami, Moghirah-ben-Schabah ayant été nommé par Moawiah au gouvernement de la ville de Koufah, et passant un jour près du monastère de Hind, s'y arrêta; après avoir demandé et obtenu de Hind, fille de Noman, la permission de se présenter auprès d'elle, il entra chez cette princesse, qui fit étendre un cilice, sur lequel il s'assit; après quoi elle lui demanda quel était le motif de sa visite. Il répondit qu'il était venu la demander en mariage. Elle s'écria : « J'en jure par la croix, si je savais avoir en moi quelque reste de jeunesse ou de beauté qui pût t'inspirer de la passion, j'accèderais à ta proposition; mais tu n'as d'autre intention que de pouvoir dire, dans les réunions des Arabes : Je possède le royaume de Noman-ben-Mondhar, et j'ai épousé sa fille. Au nom du Dieu que tu adores, voilà quel est ton but. » Moghirah répondit que la chose était parfaitement vraie. « Eh bien! dit Hind, cette alliance est impossible. » Moghirah se retira à l'instant; et ce fut à cette occasion qu'il composa ces vers :

Tu as atteint le but auquel je tendais précédemment [1].
Sois bénie, ô fille de Noman!

1 أدركت ما منيت نفسى خاليا

Tu as rendu à Moghirah la jouissance de son esprit, car les rois sont distingués par la pureté de leurs sentiments.

Suivant une autre tradition :

Car les rois sont lents à se soumettre.

O Hind! tu dois être contente, tu as dit la vérité; arrête-toi maintenant, car la sincérité est ce qu'il y a de meilleur dans les discours des hommes.

Si l'on en croit un Ebn-Kelbi, différent d'Ali-ben-Sabbah, Hind aimait Zerka-alyemamah [1], et ce fut chez les Arabes la première femme qui montra de la passion pour une autre femme. Lorsqu'elle eut appris la mort de Zerka, elle prit l'habit monastique, et fit construire un couvent qui porte encore aujourd'hui le nom de *Monastère de Hind,* et elle y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Au rapport d'Ebn-Habib, qui cite le témoignage d'Ebn-Arabi, lorsque Noman eut fait mettre Adi en prison, il voulut le contraindre à répudier Hind, et ne cessa point ses poursuites qu'il n'eût obtenu son consentement. Au rapport d'Ebn-Habib, Adi, en plusieurs endroits de ses vers, fait allusion aux nœuds de parenté qui existaient entre lui et Noman, dont il avait épousé la sœur; et cette dernière circonstance est attestée par les savants de la ville de Hirah; mais, suivant les historiens arabes, c'était Hind, fille de

[1] Cette femme, sur la vue perçante de laquelle les Arabes ont débité bien des fables, n'a pu probablement être contemporaine de Hind.

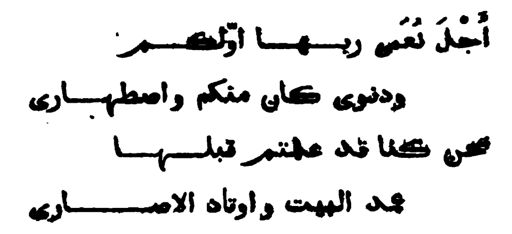
Noman, qu'avait épousée Adi. Le poëte lui-même l'atteste, dans la pièce de vers qui commence par ces mots :

> Mon œil a vu, le soir, la lueur d'un feu.

Il disait aussi [1] :

> Par suite de la générosité qu'a montrée le premier d'entre vous;
> Par suite de ce que nous sommes vos voisins, vos parents.
> Nous étions jadis (vous le savez très-bien) les piliers de l'édifice, les pieux qui soutiennent les cordes de la tente.

Suivant une tradition qui remonte à Ahmed-ben-Obaïd, Noman-ben-Mondhar le Grand adorait les idoles. Un jour qu'il se promenait hors de la ville de Hirah, accompagné d'Adi-ben-Zeïd l'*Ib-adi* العبادىّ [2],



[2] Le mot *ibad* العباد désignait les chrétiens nestoriens. On lit dans un ouvrage de Masoudi (*Tenbih*, man. de Saint-Germain 337, fol. 84 r. et 87 r.): اضافت الملائكة (الملكية) العباد من النصارى وهم المشارقة اليه يقربها لهم بذلك فسموا النسطورية العباد «Les Melkites, par haine contre les chrétiens «orientaux, les ont désignés comme appartenant à Nestorius; et «ils ont donné aux Nestoriens le nom de *ibad* (esclaves).» Dans

il passa près des tombeaux situés entre la banlieue de cette ville et la rivière qui la baignait; Adi dit au roi : « Puisse la malédiction s'éloigner de vous! Savez-vous ce que disent ces sépulcres? » Puis il ajouta : « Voilà leur langage :

O vous, qui, réunis en caravane, bondissez sur la terre et avancez rapidement,

Nous avons été ce que vous êtes, et vous serez un jour ce que nous sommes! »

Suivant une autre tradition, le dernier vers était conçu en ces termes :

Nous avons été longtemps ce que vous êtes; mais le temps a changé notre position, et bientôt vous serez ce que nous sommes.

Le roi se retira tout attendri. Au bout de peu de temps il fit une seconde promenade, ayant encore

un autre ouvrage, le même écrivain (*Moroudj*, tom. I, fol. 39 *r.*) s'exprime ainsi : المشارقة هم العباد الملقبون بالنسطورية « Le « mot *ibad* désigne les chrétiens orientaux, autrement nommés *Nes-* « *toriens*. » Plus loin (fol. 43 *r.*) : كان عبادى المذهب وهم النسطورية من النصارى « Il était *ibadi* de religion; et ce mot « désigne les chrétiens nestoriens. » (Voyez aussi fol. 140 *r.* et 142 *v.*) Comme, dans la ville de Hirah, c'étaient les Arabes de Tanoukh qui formaient en grande partie la population chrétienne, le mot *ibadi* عبادى s'appliquait ordinairement à un de ces Arabes. C'est ce qu'attestent l'auteur du *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 224 *v.* t. III, f. 163 *r.*); Hamzah-Isfahâni (*Historia regnorum Arabum*, pag. 31); Tebrizi, dans son Commentaire sur Motanebbi (tom. I, fol. 158 *r.*); Birouni (*Athâr*, man. ar. de l'Arsenal 17, fol. 155 *v.*); Abulféda (*Annales*, tom. II, pag. 244).

auprès de lui Adi-ben-Zeïd. Au moment où ils passaient près des tombeaux, le poëte dit au roi : « Savez-vous ce que disent ces sépulcres? » — « Non, » dit Noman. « Hé bien, dit Adi, ils vous parlent en ces termes :

Que celui qui nous voit se dise à lui-même qu'il est sur le penchant de sa ruine.

Les montagnes les plus solides ne sauraient échapper aux vicissitudes du temps, et à tout ce qu'elles traînent à leur suite.

Combien de voyageurs se sont arrêtés autour de nous, tout occupés à boire un vin savoureux mêlé à une eau pure!

Ils portaient avec eux des bouteilles bien bouchées, et conduisaient de beaux chevaux couverts de housses magnifiques.

Ils ont vécu quelque temps au milieu des plaisirs, sans presser leur marche, sans rien craindre des coups du sort;

Et, tout à coup, la fortune les a enlevés avec la rapidité de la foudre; c'est ainsi qu'elle se plaît à faire périr les hommes.

C'est ainsi qu'elle précipite de catastrophe en catastrophe le mortel qui cherche une vie heureuse. »

Si l'on en croit le témoignage de Souli, Noman, au retour de cette promenade, embrassa la religion chrétienne. Au rapport d'Ahmed-ben-Obaïd, Noman étant retourné à son palais, dit à Adi : « Cette nuit, lorsque tout le monde sera plongé dans le sommeil, viens me trouver, afin de voir ce que je vais faire. » Adi étant arrivé à l'époque indiquée, trouva le roi qui, ayant embrassé la religion chrétienne, s'était revêtu d'un cilice, et avait adopté la vie monastique. Ce prince partit ensuite pour entreprendre des

courses religieuses, et l'on ne sut pas ce qu'il était devenu. Son fils faisait également profession du christianisme : tous deux s'occupèrent à faire construire des églises et des monastères. Hind, fille de Noman, fils de Mondhar, petit-fils de Noman et arrière-petit-fils de Mondhar, fit élever le monastère situé en dehors de Koufah, et qui porte le nom de *Couvent de Hind*. Lorsque Noman le jeune, père de cette princesse, eut été arrêté par ordre du roi de Perse Kesra, et fut mort dans sa prison, elle prit l'habit monastique, et se consacra à la vie religieuse dans son monastère, où elle séjourna jusqu'à sa mort, et où elle fut enterrée.

L'auteur de cet ouvrage ajoute : « J'ai transcrit en entier le récit de Ziadi, malgré les erreurs que renferme cette narration, attendu que je voulais, pour ce qui concernait cette histoire, recueillir toutes les traditions. » Mais ce récit renferme des circonstances évidemment fausses. En effet, Adi-ben-Zeïd fut réellement le compagnon de ce Noman-ben-Mondhar, emprisonné par ordre du roi de Perse; mais il ne vit ni ne connut Noman l'ancien, qui d'ailleurs n'était pas l'aïeul de Noman auprès duquel vécut Adi. J'ai rapporté tout à l'heure la généalogie de Noman; peut-être celui dont il est question était-il l'oncle paternel de Noman le jeune, fils de Mondhar et petit-fils de Noman l'ancien. Le prince qui embrassa le christianisme, et qui entreprit des pèlerinages religieux, ne fut pas converti par Adi-ben-Zeïd[1]. Et comment

[1] Au rapport du nestorien Amrou (*Madjdal*, man. arabe 82,

la chose serait-elle possible, puisque Adi, dans les vers qu'il adressa à Noman, au moment où ce prince l'avait fait mettre en prison, lui cita l'exemple de ce monarque avec ceux des rois anciens ?

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DE MOURAKKISCH L'ANCIEN,

مرقّش الاكبر [1]

Le mot *Mourakkisch* مرقّش est un surnom qui fut donné au poëte, à raison de ce vers :

الدار وحش والرسوم كما
رقّش في ظهر الاديم قلم [2]

pag. 779), Noman-ben-Mondhar, qui était païen, ayant été guéri par les prières de Siméon, évêque de Hirah, embrassa la religion chrétienne.

[1] *Agâni*, tom. II, fol. 7 et suiv. On peut voir, sur ce qui concerne ce poëte, les détails que donne Soïouti dans son Commentaire sur le *Mogni* (man. ar. 1238, fol. 180 *r.*). On lit dans des vers manuscrits de Tarafah (man. de la Bibliothèque du roi, fol. 89 *v.*) :

لمّا أسرت أسماء قلب مرقّش
بحبّ كلمع البرق لاحت مخايله

Lorsque Asmah eut conquis le cœur de Mourakkisch en lui inspirant un amour dont les signes caractéristiques se montrèrent partout aussi brillants que l'éclair.

Tebrizi, dans son Commentaire sur le Hamasah, parle de ce poëte (pag. 49), aussi bien que Meidani (proverbe 875).

[2] On lit dans des vers manuscrits de Tarafah (fol. 83 *r.*) :

كسطور الرقّ رقّشه بالضحى مرقّش يشمه

La maison est déserte, et ses vestiges ressemblent aux lignes qu'une plume a tracées sur la surface d'une pièce de cuir.

Il fut du nombre des poëtes dans les vers desquels on puisa leurs surnoms.

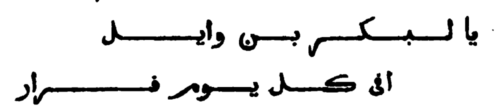
Au rapport d'Abou-Amrou-Scheïbani, il se nommait Amrou; suivant d'autres, Auf-ben-Saad-ben-Malek-ben-Dabiah. On le compte parmi les amants les plus passionnés هو من المتيمين. Il fut épris d'une de ses cousines, nommée Asma, fille d'Auf-ben-Dabiah. Mourakkisch le jeune المرقش الاصغر; était fils du frère de Mourakkisch l'aîné. Il se nommait, dit-on, Abou-Amrou-Rebiah-ben-Sofian-ben-Saad; ou, suivant d'autres, Amrou-ben-Harmalah-ben-Saad : il fut aussi au nombre des amoureux célèbres. Épris de Fatimah, fille du roi Mondhar, il célébra dans ses vers la passion que lui avait inspirée cette princesse.

Les deux Mourakkisch jouèrent un rôle parmi les enfants de Bekr-ben-Waïl, prirent part aux guerres que cette tribu eut à soutenir contre les Benou-Thalebab ثعلبة, et se distinguèrent par leur audace, leur bravoure, la hardiesse avec laquelle ils se précipitaient les premiers dans les combats, les ravages qu'ils faisaient dans les rangs ennemis, et leur excellente conduite. Auf-ben-Malek-ben-

Telles sont les lignes écrites sur un parchemin, où les a tracées, le matin, un dessinateur habile.

Le scoliaste explique le verbe رقش par نقطة وزيّنه, et مرقّش par ناقطا.

Dabiah, oncle paternel de Mourakkisch l'aîné, fut aussi un des principaux guerriers de la tribu de Bekr-ben-Waïl. Ce fut lui qui dit, à la journée de Kiddah يوم قضة :



O enfants de Bekr-ben-Waïl, faut-il fuir chaque jour!

Puis il ajouta : « J'en jure par celui qui est l'objet de mes serments وعلوق, tout Arabe de Bekr qui, en fuyant devant l'ennemi, viendra à passer près de moi, recevra de ma main un coup d'épée. » Il continua de combattre, et reçut ce jour-là le nom de *Borek* البُرَك. Son frère, Amrou-ben-Malek, était aussi un des guerriers de la tribu de Bekr; ce fut lui qui fit prisonnier Mohalhel. Durant une des expéditions qui eurent lieu entre les tribus de Bekr et de Tagleb, Amrou et Mohalhel, chacun à la tête d'un corps de cavalerie, se rencontrèrent dans un lieu nommé *Maï-arraml* مي الرمل, sans que ce fût en bataille rangée. La troupe de Mohalhel ayant pris la fuite, Amrou poursuivit ce chef, le fit prisonnier, et le présenta à sa tribu, qui se trouvait alors dans les environs de Hadjar هجر. Il traita son captif avec une extrême bienveillance. Cependant, un marchand, qui faisait commerce de vin, arriva du pays de Hadjar; cet homme était lié d'amitié avec Mohalhel, à qui il achetait du vin; passant auprès du prisonnier, il lui fit présent d'une outre de

vin. Les fils de Malek s'étant réunis, tuèrent un jeune chameau, et se mirent à boire autour de Mohalhel, dans une maison séparée, qu'Amrou lui avait donnée pour son habitation. Lorsque les convives furent pris de vin, Mohalhel se mit à chanter des vers qu'il avait composés, et dans lesquels il déplorait la mort de Kolaïb. Amrou-ben-Malek, entendant ces vers, s'écria : « Cet homme est rassasié! Par Dieu, il ne boira plus d'eau chez moi, jusqu'à ce qu'il me rende Zeïneb! » C'était un chameau appartenant à Amrou-ben-Malek, qui broutait l'herbe dans les vallées de Hadjar, et allait paître tous les dix jours sur les bords de l'étang de Gaïd جارة الغيظ. Les chameliers de la famille de Malek cherchèrent Zeïneb, car ils avaient vivement à cœur de sauver la vie à Mohalhel; mais leurs perquisitions furent inutiles, et Mohalhel périt de soif. Amrou ayant, ce soir-là, immolé un vieux chameau, enveloppa dans sa peau le corps de Mohalhel, ne laissant passer que la tête. Cet infortuné avait pour femme une fille de son oncle maternel Moudjalid, l'un des enfants de Thaaleb. Elle avait eu dessein de venir visiter son mari durant sa captivité, et Mohalhel dit, en parlant d'elle :

La fille de Moudjalid, cette gazelle aux lèvres fraîches, au caractère folâtre, dont les embrassements sont si agréables.

Lorsque cette femme apprit la position où se trouvait Mohalhel, elle ne vint point, et le laissa mourir. Habankah-Kaïsi, l'un des enfants de Kaïs-

ben-Thaleban, et qui avait pour véritable nom Yézid-ben-Therwan, était un fou, dont la démence a passé en proverbe chez les Arabes. Cet homme dit alors : « Tout chameau que je posséderai recevra de moi le nom de Zeineb. »

Mourakkisch l'aîné fut, comme on l'a dit plus haut, amoureux d'une de ses cousines, nommée Asma, fille d'Auf-ben-Malek, surnommé Borek البرك. Il s'éprit pour cette femme, lorsqu'il était encore fort jeune, et la demanda à son père. Mais il lui répondit: « Je ne te donnerai pas ma fille, jusqu'à ce que tu te sois fait une réputation. » A cette époque, les Arabes de Rebiah n'avaient point encore quitté le Yemen. Mourakkisch, après avoir essayé vainement de fléchir son oncle par ses promesses, se rendit à la cour d'un roi, auprès duquel il séjourna quelque temps; et il chanta les louanges de ce prince, qui le combla de ses dons. Cependant Auf se trouvait dans une position critique, lorsqu'il reçut la visite d'un Arabe, de la famille de Gâtif غطيف et de la tribu de Morad. Cet homme le tenta par des offres avantageuses, et obtint, pour un prix de cent chameaux, la main d'Asma; après quoi, il quitta le territoire habité par les enfants de Saad-ben-Malek.

Mourakkisch ne tarda pas à revenir. Ses frères convinrent entre eux de lui dire qu'Asma était morte. Ayant tué un bélier, dont ils mangèrent la chair, ils prirent les os, les enveloppèrent dans un manteau, et les ensevelirent. Mourakkisch, à son ar-

rivée, reçut de ses frères la nouvelle que son amante n'existait plus. Ils le conduisirent auprès du tombeau, sur lequel il attacha tristement ses regards, et qu'il allait dès lors visiter continuellement; il tomba bientôt dans un état de maladie très-grave. Un jour qu'il était couché et couvert de ses vêtements, les deux fils de son frère jouaient auprès de lui aux osselets الكعاب. Une contestation s'étant élevée entre eux, relativement à un osselet, un de ces enfants dit : « Cet osselet m'appartient, il m'a été donné et provient de ce bélier qui a été enterré à l'époque du retour de Mourakkisch, et dont on est convenu de lui montrer le tombeau, comme étant celui d'Asma. » Mourakkisch s'étant découvert la tête, appela le jeune homme, lui demanda des détails, et apprit de lui tout ce qui s'était passé, et le mariage d'Asma avec un Arabe de la tribu de Morad. Il avait une jeune esclave, mariée à un Arabe de la tribu d'Akil عقيل, qui travaillait chez Mourakkisch en qualité de mercenaire. Ayant dit à cette femme de faire venir son mari, il recommanda à celui-ci de lui disposer des montures, afin qu'il pût se rendre au lieu où séjournait l'Arabe de Morad. Dès que les animaux furent prêts, Mourakkisch en monta un, et se mit en marche pour aller chercher son rival. Étant tombé malade en route, il ne pouvait avancer que couché en travers sur le dos de sa monture. Lui et ses compagnons de voyage vinrent descendre dans une grotte située au bas de Nedjran, lieu de la résidence du Moradi. L'Arabe de la famille

d'Akil avait avec lui sa femme, esclave de Mourakkisch. Celui-ci entendit un jour le mari de cette jeune femme, qui lui disait : « Laisse là cet homme, il est mort de sa maladie, et nous allons périr de faim et de misère. » La jeune esclave ne répondait que par des larmes; son mari ajouta : « Si tu refuses de m'obéir, je vais t'abandonner et partir. » Mourakkisch savait écrire; son père, Harmalah, qui le chérissait plus que ses autres enfants, l'avait confié à un chrétien de Hirah, qui lui avait enseigné l'écriture. Lorsqu'il eut entendu ce que disait l'Arabe Akili à la jeune esclave, il traça sur la partie postérieure de la selle les vers suivants :

O mes deux compagnons, arrêtez-vous, ne vous pressez point; vous pourrez partir ce soir; si vous ne déférez pas à mes vœux[1],

Peut-être que votre retard vous nuira en quelque chose, ou que la promptitude vous servira à devancer quelque catastrophe prête à s'accomplir.

O voyageur, si tu passes près de moi, va dire à Anes-ben-Saad, et à Harmalah, si tu les rencontres, que Dieu bénisse et vous et votre père;

Ne laissez pas échapper ces deux esclaves, mais qu'ils reçoivent la mort : . . . .

Qui se chargera d'annoncer aux Arabes que Mourakkisch a été pour ses compagnons un fardeau insupportable?

Il semble déjà voir les lions qui, en l'absence des enfants de Rebiah, se précipiteront sur ses membres comme vers un abreuvoir.

[1] يا صاحبيّ تلبثا لا تعجلا
ان الرواح رهين ان لا تفعلا

L'arabe Akili et sa femme, s'étant mis en marche, vinrent dans leur demeure habituelle, et annoncèrent la mort de Mourakkisch. Cependant Harmalah, jetant les yeux sur la selle, se mit à la retourner et lut les vers susdits. Aussitôt il manda les deux esclaves, les intimida par ses menaces, les somma de lui dire la vérité: ils obéirent et furent aussitôt mis à mort. Comme ils avaient indiqué les lieux d'une manière exacte, Harmalah se mit en route pour aller à la recherche de Mourakkisch. Arrivé à l'endroit, il recueillit des renseignements que nous allons rapporter. Mourakkisch était resté dans la caverne, lorsqu'un troupeau y pénétra. Le berger s'étant avancé dans cette grotte, et ayant aperçu Mourakkisch, lui demanda qui il était, et

فلعل لبثكما يفرّط سما (شيا .lis)

او يسبق الاسراع شيا مقبلا

يا راكبا اما عرضت فبلغن

انس بن سعد ان لقيت وحرملا

لله دركا ودر ابيكما

ان افلت العبدان حتى يقتلا

من مبلغ الاقوام ان مرقشا

اضحى على الاصحاب عِبْاء مثقلا

وكانما ترد السباع بشلوه

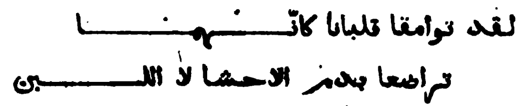
اذ غاب جمع بنى ضبيعة منهلا

comment il se trouvait là. Mourakkisch répondit qu'il était un Arabe de la tribu de Morad, puis il demanda à cet homme au service de qui il était. L'Arabe lui nomma son maître, qui était précisément le mari d'Asmâ; Mourakkisch lui ayant demandé s'il avait la liberté de parler à la femme de son maître, il répondit : Non, et je n'approche jamais d'elle; mais chaque nuit, une de ses esclaves vient me trouver; je trais pour elle une chèvre, dont elle porte le lait à sa maîtresse[1]. Mourakkisch lui dit : « Prends cet anneau, et jette-le dans le lait; Asmâ ne manquera pas de le reconnaître. Et si tu fais exactement ce que je te demande, tu en recueilleras des avantages que n'a jamais obtenus aucun berger. » Cet homme prit l'anneau; et, dès le soir même, lorsque la jeune esclave apporta le vase, le berger, en y versant le lait, y jeta la bague. L'esclave enleva le vase, et le déposa devant sa maîtresse. Lorsque l'écume du lait fut tombée, Asmâ se mit à boire, suivant son usage. L'anneau ayant

[1] Les voyageurs modernes s'accordent en général à dire que le mot arabe *leben* لبن désigne du lait aigre. Burckardt (*Travels in Arabia*, tom. I, pag. 59) dit que *leben* signifie *sour milk* (du lait sur). Suivant le même voyageur (*ibid.* pag. 60), *leben hâmed* désigne du lait aigre et que l'on fait épaissir en le faisant bouillir. Dans la relation de MM. Denham et Clapperton (*Narrative of travels and discoveries in Africa*, tom. II, pag. 11), on lit aussi *leban* (*sour milk*). La même assertion se trouve répétée dans plusieurs passages du voyage de MM. Mangles et Irby (*Travels*, pag. 350. 481, 482). Le P. Naud (*Voyage dans la Palestine*, pag. 469) dit aussi « *laban*, c'est-à-dire *lait aigre.* » M. Lyon (*Voyage dans l'Afrique septentrionale*, pag. 40) dit que *libban* signifie le *lait de beurre aigri*;

frappé contre une de ses dents, elle le prit, et à la lueur du feu reconnut cette bague. Elle demanda

mais cette assertion ne doit point être prise dans un sens absolu. Il est certain, comme l'atteste M. Lyon (pag. 50) que les Arabes préfèrent au lait frais celui qui est aigri et réduit en lait de beurre. On peut voir les détails que donne Burckardt (*Notes on the Bedouins*, tom. I, p. 59, 202). Mais le mot *leben* لبن signifiait en général *du lait*. On lit dans le *Mesalek-alabsar* (manuscrit 583, fol. 230 *v.*) : عندى اللبن الحلو واللبن الحامض «J'ai chez moi du lait doux «et du lait aigre.» Dans le Voyage d'Ebn-Batoutah (fol. 50 *v.*), اللبن الحليب «Du lait fraîchement trait.» Il est vrai que, dans un autre endroit (fol. 39 *v.*), ce voyageur explique le mot persan ماس (ماست) par لبن. Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 167 *r.*) : ارو مهرك من اللبن «Abreuve ton poulain de «lait.» Ailleurs (fol. 222 *v.*) Amrou'lkais refuse de boire du lait aigre et demande où est le lait frais ou le lait mélangé; اين الصريف والرثيئة. Dans le *Yétimah* (man. 1370, fol. 165 *v.*), on lit ce vers :



Nos deux cœurs se sont aimés, comme s'ils avaient été nourris du sang des entrailles et non de lait.

A cette occasion, je dois dire quelques mots d'une expression qui se rencontre chez les anciens écrivains arabes. On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. ar. 629, fol. 116) : اما لكم حاجة في اللبن; et l'auteur fait cette remarque : قال ابن هشام يريد باللبن ان من اسرني افتديت منه بابل كثيرة اللبن «Ebn-Hescham dit : Il entend par le mot لبن celui qui m'a fait «prisonnier m'a rendu la liberté au prix de femelles de chameaux «abondantes en lait.» Dans les Proverbes de Meïdani (prov. 171), on lit : اللبن اللبن, que l'auteur explique par خذ مني الدية «Reçois de moi une rançon.» Les mêmes mots se trouvent dans

des renseignements à l'esclave, qui protesta ne savoir absolument rien. Asmâ envoya cette fille vers son maître, qui se trouvait alors dans un festin, à Nedjran, et l'engagea à venir. Il arriva tout tremblant, et demanda à sa femme pour quel motif elle l'avait mandé. Elle lui répondit : Fais appeler ton esclave, le berger de ton troupeau, et demande-lui où il a rencontré cette bague. Cet homme interrogé par son maître, lui dit : J'ai reçu cet anneau d'un homme qui se trouvait dans la caverne de Djebban كهف جبّان ou, suivant un autre récit, de *Djebbar*

l'Histoire de Nowaïri (man. ar. 700, fol. 21). Plus loin (fol. 22) : الست تريد اللبن «Ne veux-tu pas recevoir une rançon (composée de femelles de chameaux).» Plus bas (fol. 29) : لقد اساءت ببذلك لنا صغار ولدك وتسومنا اللبن من دم كليب «Tu as mal agi en nous offrant tes jeunes fils et en exigeant «de nous une rançon pour le meurtre de Kolaïb.» Dans un passage d'Ebn-Nobatah (*Additam ad Histor. Arab.* pag. 12) : تسومنا اللبن «Tu exiges de nous une rançon.» Dans le *Hamasah* (man. fol 74 v.) on lit ce vers :

ولكن ابى قوم اصيب اخوهم
رضا العار فاختاروا على اللبن دما

Tébrizi fait cette observation : جعل اللبن كناية عن الابل التى تودى عقلا لانه منها «Il désigne par le mot لبن, *le lait*, «les femelles de chameaux que l'on donne pour la rançon du «meutre, attendu que les femelles ont du lait.» Dans un passage du Commentaire de Tebrizi (pag. 422) on trouve ces mots : لو قُتلتُ ما اخذتَ دمى الا اللبن «Si je suis égorgé, tu ne ti«reras de ma mort d'autre vengeance que de recevoir une rançon.»

كهف جبّار. Il m'a engagé à jeter cette bague dans le lait destiné pour Asmâ, en m'assurant que cette démarche me serait extrêmement avantageuse. Du reste, il n'a pas dit qui il était; et, au moment où je l'ai laissé, il était près de rendre le dernier soupir. Le mari d'Asmâ lui ayant demandé quelle était cette bague, elle répondit : C'est celle de Mourakkisch; hâte-toi d'aller le trouver. Cet homme monta aussitôt à cheval, plaça sa femme sur un autre cheval, et se mit en route. Avant la fin de la nuit, ils atteignirent Mourakkisch, et le transportèrent chez eux. Il expira dans la demeure d'Asmâ, et, avant de mourir, il récita ces vers :

Un fantôme, qui vient d'auprès de Soleïma, m'a surpris durant les ténèbres, et m'a tenu éveillé tandis que mes compagnons étaient plongés dans le sommeil.

J'ai passé la nuit à rappeler dans mon esprit toutes mes aventures, et à penser aux parents de ma maîtresse, dont je me trouvais si éloigné.

Tout à coup mes regards ont été frappés par la vue d'un feu ardent, qui brûlait dans le lieu nommé *dhou 'larta* بذى الارطى

Autour de lui étaient endormis des antilopes à la poitrine blanche, des faons et des gazelles.

Tous étaient délicats, n'avaient jamais éprouvé la misère, tous privés, ne courant et ne fuyant pas ;

Ils marchaient tous ensemble, d'un pas lent.

Vêtus de robes parfumées de safran, et d'étoffes du Yémen.

Ils habitent une ville, tandis que j'en habite une autre;

Ils ont rompu leurs serments et leurs promesses.

Pourquoi faut-il que je sois fidèle à mes promesses, tandis que l'on viole les engagements contractés avec moi? Pour-

quoi faut-il que je sois pris dans les filets, et que personne ne se prenne dans les miens ?

Combien de jeunes vierges aux joues délicates, aux formes aimables, dont le cou et la chevelure étaient également remarquables,

(Au lieu nommé *dhou-ar*, où la végétation est éparse, où les eaux sont douces ; qui est paré de couleurs pures, où l'éclat est réuni à une température fraîche.)

Avec lesquelles j'ai longtemps folâtré durant ma jeunesse.

Elle recevaient constamment de ma part des messages et des vers.

Là, quand je rompais une liaison, je formais bien vite une liaison nouvelle.

Mourakkisch, étant mort chez Asmâ, fut enterré dans le canton de Morad.

Suivant un récit différent de celui d'Abou-Amrou et de Moufaddal, un Arabe de la tribu de Morad, homme fort riche, nommé *Karn-algazal* قرن الغزال demanda en mariage Asmâ ; elle était également recherchée par Mourakkisch, qui était fort pauvre. Le père maria secrètement sa fille à l'Arabe Moradi. Mourakkisch, instruit du fait, déclara que, s'il en trouvait l'occasion, il tuerait son rival. Celui-ci, voulant emmener chez lui son épouse, les parents d'Asmâ, qui craignaient pour elle et pour son mari la vengeance de Mourakkisch, attendirent un jour où ce dernier s'était éloigné avec ses chameaux. Le Moradi, profitant du moment, consomma son mariage, puis emmena Asmâ, et prit la route de son pays. Mourakkisch retournant au lieu où habitait sa tribu, vit un jeune homme qui raclait un os, et auquel

il demanda quel événement s'était passé en son absence; car un secret pressentiment lui faisait craindre ce qui était arrivé. Le jeune homme lui répondit : L'Arabe Moradi a emmené chez lui sa femme Asmâ, fille d'Auf. Mourakkisch, étant rentré dans le campement de sa tribu, revêtit sa cuirasse, monta son cheval, dont le front était orné d'une étoile blanche, et suivit les traces des voyageurs. Au moment où il parut à leurs yeux, l'Arabe Moradi se dit à lui-même : Voilà Mourakkisch; s'il parvient à te joindre, ta vie sera sacrifiée avant la sienne. Les parents dirent alors à Asmâ : Mourakkisch va passer près de toi; avance la tête vers lui, ôte ton voile; il ne voudra ni te percer de ses flèches, ni te faire aucun mal. Tout occupé de converser avec toi, il oubliera de poursuivre ton mari, et dans l'intervalle, il sera rejoint par ses frères, qui le ramèneront avec eux. Puis ils pressèrent le mari de prendre les devants, et il suivit leur conseil. Cependant Mourakkisch étant arrivé près de la caravane, Asmâ montra la tête hors de sa litière, et l'appela. Mourakkisch, retenant la bride de son cheval, se mit à marcher auprès de cette femme. Bientôt il fut rejoint par ses deux frères, Anes et Harmalah, qui, après lui avoir adressé des reproches, le forcèrent de revenir sur ses pas. L'Arabe Moradi emmena tranquillement sa femme, et arriva au milieu de sa tribu. Mourakkisch tomba malade par suite du regret que lui causa le départ de son amante. Il dit à cette occasion : . . . . . .

Est-ce à la famille d'Asmâ qu'appartiennent ces vestiges effacés, dans lesquels les oiseaux traçent des sillons, et qui n'offrent plus qu'un vaste désert ?

Ce vers fait partie d'un long poëme il dit aussi à l'occasion d'Asmâ.

Seras-tu vaincu par ton cœur opiniâtre? te forcera-t-il de céder à l'amour d'Asmâ, ou est-ce toi qui le surmonteras ?

Son cœur, consumé par la passion, ne cessera point de chérir Asma;

Telles sont les amertumes et les suites de l'amour.

Peut-on blâmer un homme, qui pour l'amour d'Asmâ, a supporté les dénonciations des calomniateurs, et qui s'est éloigné entièrement?

Asmâ, si tu le sais, est l'objet des chagrins de mon âme; elle est le principal sujet des conversations qui ont rapport à l'absence.

Lorsque mon cœur pense à elle, je suis comme un homme livré au frisson et aux accès d'une fièvre violente.

Au rapport d'Abou-Amrou, Moudjaled-ben-Raïian ayant attaqué, près de Nedjran, les Benou-Tagleb, leur fit éprouver un échec considérable, et enleva beaucoup de butin et de prisonniers. Il avait avec lui, dans cette expédition, Mourakkisch l'aîné, qui fit, à cette occasion, les vers suivants :

J'ai reçu un messager des Benou-Amer; il m'a raconté leurs nouvelles, qu'il savait comme témoin occulaire,

Il m'a appris que les enfants de Rakhm marchaient tous ensemble, avec une armée aussi brillante que les étoiles de l'aurore;

Conduisant des chameaux gras, qui marchent toute la nuit et des chevaux bais, à la taille svelte, et dont le front offre une étoile blanche.

La tribu n'a pas su leur arrivée, jusqu'au moment où elle a vu briller les cimiers de leurs casques au-dessus de l'étoile de leur front.

Ils ont fait avancer, puis reculer leurs troupeaux, et leur ont fait quitter l'abreuvoir avant le temps ordinaire.

Combien de corps de guerriers généreux j'ai frappés de mon glaive, près de Dhou-Mazhaf et de Meker!

Combien d'hommes égorgés gissent à Nedjran! combien d'êtres, dont le visage était caché dans la poussière!

HISTOIRE DE MOURAKKISCH LE JEUNE.

Suivant le récit d'Abou-Amrou, Mourakkisch se nommait Rebiah-ben-Sofian-ben-Saad-ben-Malek-ben-Dabiah; il était neveu de Mourakkisch l'aîné, et oncle paternel de Tarafah-ben-Abd. Au rapport d'Abou-Amrou, des deux personnages qui portèrent le nom de Mourakkisch, le jeune fut le plus habile poëte, et celui qui vécut le plus longtemps. C'est lui qui fut l'amant de Fatimah, fille de Mondhar. Cette princesse avait à son service une jeune esclave nommée Bint-Adjlan بنت عجلان; elle habitait un palais situé dans le lieu appelé *Kadimah* كاظمة, et devant lequel étaient des gardes apostés par Mondhar. Chaque nuit, les soldats traînaient des pièces d'étoffe autour de la forteresse, dans laquelle personne ne pouvait entrer que Bint-Adjlan. Celle-ci, toute les nuits, introduisait chez elle un habitant des bords de la rivière من اهل الماء, qui restait avec elle jusqu'au jour. Amrou-ben-Habbab-ben-Malek dit à Mourakkisch : « Bint-Adjlan choi

sit chaque soir un homme qui lui plaît, et qui passe la nuit avec elle. » Mourakkisch, entièrement livré à la vie pastorale, ne quittait pas ses chameaux; mais cette fois il resta sur le bord de l'eau, et laissa ses chameaux sans les faire boire. Il était de la plus belle figure, et avait un talent admirable pour la poésie. Fatimah, fille de Mondhar, avait coutume de s'asseoir sur le faîte du palais, et de regarder ceux qui passaient. Mourakkisch était entré chez Bint-Adjlan, et avait passé la nuit avec elle. Le lendemain, cette jeune fille, pressée par les questions de sa maîtresse [1], lui parla de l'amant qu'elle avait choisi : « En effet, » dit Fatimah, « j'ai vu un homme d'une belle figure, qui est entré hier soir dans notre demeure, et que je n'avais jamais aperçu. » Bint-Adjlan lui apprit que ce beau jeune homme faisait paître habituellement des chameaux, et les avait quittés momentanément pour venir passer la nuit avec elle. « Hé bien, » dit la princesse, « demain, lorsqu'il viendra chez toi, présente-lui un cure-dent; puis une cassolette, et invite-le à s'asseoir dessus; s'il se sert du cure-dent, ou s'il le rejette, il n'y a rien de

[1] Le texte, que je me suis bien gardé de traduire littéralement, est conçu en ces termes :

اذا كان من الغد تجردت عند مولاتها فقالت لها ما هذا بفخذيك و اذا نكت كانها البثر وكاثار السياط من شدة حفزه اياها عند الجماع قالت آثار رجل بات معي الليلة

bon à attendre de lui. Il en est de même s'il s'assied sur la cassolette ou s'il la repousse. » Bint-Adjlan ayant présenté la cassolette à Mourakkisch, lui dit : « Assied-toi dessus ». Il refusa de s'asseoir; invita la jeune fille à placer auprès de lui la cassolette, après quoi il parfuma sa barbe et sa chevelure. Ayant pris le cure-dent, il en coupa la pointe, après quoi il s'en servit. La princesse, instruite de ces détails, sentit redoubler l'intérêt que lui avait inspiré ce jeune homme, et elle dit à son esclave : « Introduis-le auprès de moi. » Bint-Adjlan prit dans ses bras Mourakkisch, comme elle faisait d'ordinaire, et il partit avec elle. Ses compagnons, en s'éloignant, se dirent l'un à l'autre : « C'est sans doute avec une mauvaise intention que Bint-Adjlan a saisi Mourakkisch. » Les gardes placés devant le pavillon où résidait Fatimah, fille de Mondhar, répandaient la terre autour de l'édifice, et promenaient par-dessus un vêtement, afin qu'elle fût parfaitement unie. Ils exerçaient une surveillance scrupuleuse, et ne laissaient entrer auprès de la princesse que Bint-Adjlan. Le matin, le roi envoyait ses devins القافة, qui, après avoir examiné attentivement les traces imprimés sur le sol, venaient dire au monarque qu'ils n'avaient vu d'autres vestiges que ceux des pas de Bint-Adjlan. Le soir [1], la jeune esclave fit monter Mourakkisch sur son dos, se l'attacha en travers du corps à l'aide d'une pièce d'étoffe, et l'introduisit chez

[1] Je n'ai pas besoin d'avertir que cette histoire rappelle l'anecdote romanesque d'Emma et d'Eginhard.

la princesse, auprès de laquelle il passa la nuit. De grand matin le roi envoya ses devins qui, après un examen attentif, revinrent faire leur rapport au prince, et lui dirent : « Nous n'avons remarqué que les traces de Bint-Adjlan, qui paraissait chargée d'un poids pesant. » Cette intrigue avait déjà duré quelque temps; Amrou-ben-Djenab-ben-Auf voyait bien ce que faisait Mourakkisch, mais ne savait pas où il allait. Il lui dit un jour : « Ne nous sommes-nous pas promis de n'avoir rien de caché l'un pour l'autre, et de ne nous jamais tromper mutuellement? » Mourakkisch lui rendit compte de tout ce qui lui était arrivé. Amrou lui dit : « Je ne te le pardonnerai jamais; et je ne te parlerai plus, à moins que tu ne m'introduises auprès de la princesse. » Et il confirma cette menace par un serment. Mourakkisch s'étant rendu au lieu où il donnait rendez-vous à Bint-Adjlan, le fit asseoir, le mit au courant de ce qu'il avait à faire, puis s'éloigna. Les deux parents avaient l'un et l'autre une ressemblance frappante, excepté qu'Amrou avait une chevelure plus touffue. Bint-Adjlan étant arrivée, porta Amrou, et l'introduisit chez Fatimah. Il suivit exactement les conseils que lui avait donnés Mourakkisch. Toutefois, son tremblement, et d'autres signes, ayant fait reconnaître la supercherie[1], la princesse repoussa Amrou d'un coup de pied dans la poitrine, et dit :

[1] Le texte porte :

فلما اراد مباشرتها وجدت مس شعر فخذيــــــــه

« Que Dieu maudisse cette entrevue secrète ! j'ai chez moi le *Moaïdi*[1]. » Puis, ayant appelé Bint-Adjlan, elle lui ordonna de reconduire Amrou. Celui-ci étant de retour au lieu où il avait laissé son compagnon, Mourakkisch, qui le vit revenir si promptement, se douta bien que son imposture avait été découverte.

[1] C'est une allusion à cette expression proverbiale, تَسْمَعُ بالمُعَيْدِىِّ خيرٌ من ان تراه « Il vaut mieux entendre parler du « *moaïdi* que de le voir. » On dit également : لأَن تسمع بالمعيدى خير من ان تراه, ou ان تسمع, ou enfin تَسْمَعُ بالمعيدى لا ان تراه. La meilleure leçon, dit Meïdani (prov. 774 et 5982), est celle de ان تسمع ; mais on trouve plus ordinairement تَسمع بالمعيدى. C'est ainsi que le proverbe est cité dans le Commentaire d'Ebn-Djinni sur le Hamasâh (man. d'Asselin 778, fol. 64 *r.* et *v.*). Dans l'Histoire biographique d'Ebn-Khallikan (manusc. ar. 730, fol. 230 *r.*), on lit تسمع بالمعيدى لا ان تراه « Que tu « entendes parler du *moaïdi*, mais que tu ne le voies pas. » Ainsi que dans le *Kartas* (man. pag. 69) et dans l'ouvrage d'Ebn-Kotrob (man. 897, f. 15 *v.*), et dans les scolies sur Ebn-Fâred (f. 50 *r.*). Dans l'Histoire de Kaïrowan (man. ar. 752, fol. 21 *r.*) on lit : لين تسمع بالمعيدى خير من ان تراه ; et dans le Commentaire d'Ebn-Nobatah sur Ebd-Zeïdoun (*Additam ad. Hist. Arab.* pag. 49) : فالمعيدى تسمع به خير من ان تراه. Cette expression, ainsi que l'attestent Meïdani (prov. 774) et plusieurs des écrivains déjà cités, s'emploie en parlant d'un homme dont il vaut mieux entendre parler que de le voir ; et, par extension, le mot *moaïdi* معيدى signifie « un être nuisible, qui est le fléau « des autres, » comme dans ce passage de l'Histoire de Mahmoud, écrite par Otbi (man. de Ducaurroy, fol. 265 *v.*) : هو معيدى الاحرار بخراسان دناءة همّة « Il était dans le Khorasan, par suite « de ses inclinations lâches, le fléau des hommes généreux. »

Amrou se mordit les doigts si violemment, qu'il les coupa; couvert de honte, il abandonna le troupeau, c'est-à-dire les chameaux à la garde desquels il veillait, et se retira vers sa famille. Mourakkisch fit, à cette occasion, une pièce de vers, qui commence ainsi :

O Fatimah, sois saine et sauve! je ne romps point aujourd'hui avec toi, et ne romprai jamais, tant que ton amour subsistera [1].

[1] Je donnerai ailleurs cette pièce de vers tout entière.

ADDITION POUR LA PAGE 484.

Au rapport de Burckhardt (*Notes on the Bedouins*, tom. I, p. 60), les truffes sont encore un mets favori des Arabes du désert.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 octobre 1838.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société de Philadelphie. *Transaction of the american Society, held at Philadelphia for promoting useful knowlegde,* published by Society. Vol. VI, part. I; 1838. In-4°.

Par l'auteur. *Quatrième lettre sur l'hitoire des Arabes avant l'islamisme,* par Fulgence Fresnel.

Par l'auteur. *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux,* par M. Quatremère.

Par l'auteur. *Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens,* par M. Ed. Biot.

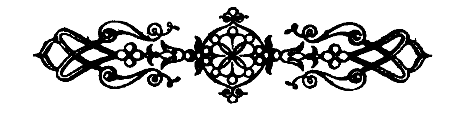
Par les éditeurs. *Journal de l'institut historique,* 49e livr.; août 1838.

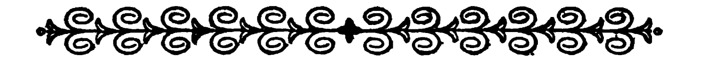
Par M. le comte de Lasteyrie. *Harangue de Lycurgue contre Léocrate,* publiée par M. Coray.

M. Four de Saint-Genis, chef de l'administration du domaine, a été présenté et admis en qualité de membre de la Société asiatique, dans la séance du 13 septembre dernier.

AVIS.

Les relations qui existent entre les Sociétés asiatiques de Paris et de Calcutta permettant aux auteurs ou éditeurs qui auraient des communications à faire, ou des ouvrages à offrir à la Société de Calcutta, de les lui faire parvenir aussi exactement que possible, ces communications ou offres d'ouvrages pourront être adressées *franco* à M. Cassin, agent de la Société asiatique de Paris, rue Taranne, n° 12.





JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1838.

CINQUIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence Fresnel.

A M. STANISLAS JULIEN.

Djeddah, février 1838.

Monsieur,

J'ai trouvé dans mon maître d'ehhkili quelques-unes des qualités précieuses que j'avais rencontrées, au Caire, dans mon maître d'arabe, *viz* de l'intelligence, de la véracité, un cœur droit et aimant. Le parallèle ne va pas plus loin, car le schaykh Mouhhammad est un docteur plein de mansuétude, et Mouhhsin un véritable enfant de

l'Arabie, un Schanfara (moins le talent poétique), qui enrage de ne pas avoir la science et les ressources des nations civilisées, mais qui ne s'en servirait, s'il les possédait, que pour faire une guerre sans quartier à tous les intrus, Anglais, Osmanlis, etc. Sa mère est une Bédouine de la région thurifère, et son père est un de ces pirates qui infestaient naguère toutes les côtes de la Péninsule, et que les Anglais ont mis à la raison. Voilà l'homme dont j'extrais tous les jours des noms substantifs et adjectifs, pronoms, verbes, et, qui pis est, des conjugaisons, comme s'il en pleuvait. Ce sont les conjugaisons qui nous désespèrent.

Je suis très-certain qu'il n'y a pour le hhimyarique, comme pour toute langue sémitique, qu'une seule conjugaison, en ce sens, que les mêmes afformatives et les préformatives indiquent les mêmes personnes des mêmes temps, nombres et genres dans tous les verbes, ou presque tous. Mais il n'en est pas moins vrai que je n'ai pas encore trouvé dans cet idiome deux verbes qui puissent se conjuguer l'un sur l'autre par la simple substitution des radicales du second aux radicales du premier. Cela tient, 1° à ce que nous avons six voyelles (au lieu de trois, nombre des voyelles arabes), et que les voyelles des lettres radicales jouent un rôle très-important dans la conjugaison du verbe ehhkili; 2° à ce que nous avons un grand nombre de lettres infirmes : vous savez que nous appelons ainsi les lettres qui, dans certains cas, se transforment en

d'autres lettres par une nécessité euphonique. Cette nécessité euphonique, qui est bien claire à mes oreilles dans l'arabe et l'hébreu, ne me paraît pas à beaucoup près aussi claire dans le hhimyarique; ainsi, il me semble que, dans cet idiome, chaque permutation obligée rend le mot un peu plus difficile à prononcer; ce qui ne prouve rien, sinon que mes oreilles ne sont point encore familiarisées avec ses articulations. De là toutes les irrégularités de nos verbes. De là vient que je ne sais pas encore combien il y a de conjugaisons relativement aux voyelles des radicales du prétérit et de l'aoriste.

Je suis peut-être un peu plus avancé relativement aux formes dérivées du verbe trilitère, qui est dans les langues sémitiques le pivot de toute la science étymologique. Je crois pouvoir établir dès à présent :

1° Que la seconde forme, résultant du redoublement de la seconde radicale, forme qui se trouve en hébreu ainsi qu'en arabe, manque dans le hhimyarique; c'est la quatrième (إفْعال) qui en tient lieu;

2° Que la troisième et la sixième forme des verbes arabes (مُفَاعَلة et تَفَاعُل) sont remplacées dans l'hhimyarique par la huitième des Arabes (إفْتِعال), ce qui a lieu souvent dans la langue arabe elle-même, où اقتتلوا signifie la même chose que تَقاتلوا ou قاتلوا بعض بعضا. Je n'ai pas vu d'exemple de la

forme إنفعل (la septième des Arabes), qui me paraît constamment remplacée ou par le passif des verbes, ou par la huitième des Arabes, ou par celle dont il me reste à parler;

3° Enfin que la dixième et la cinquième des Arabes, إستفعل et تفعّل, me paraissent correspondre à la forme hhimyarique, dont la caractéristique est un ش *chîn*.

Je ne distingue donc que trois formes dérivées dans le hhimyarique, formes qui correspondent, sous le point de vue purement étymologique, à la quatrième, la huitième et la dixième des Arabes. D'après ce premier aperçu, le hhimyarique serait le plus pauvre de tous les dialectes sémitiques en formes dérivées; mais il est possible qu'une connaissance plus approfondie de cette langue me conduise à en admettre un plus grand nombre.

Vous penserez peut-être qu'avant de vous envoyer un essai de grammaire, j'aurais dû apprendre la langue à part moi. Mais, ainsi que je l'ai dit à M. Mohl, cela supposerait que je compte sur le lendemain; or, dans ce pays-ci, il n'y a point de lendemain pour les Européens. Je suis, Dieu merci, parfaitement exempt d'inquiétude, relativement à l'interruption de mon existence; mais la question n'est pas de savoir si j'ai peur de mourir, la question est de savoir si j'ai chance de vivre : elle est résolue par nos tables de mortalité, et je dois agir en conséquence. On me pardonnera donc, je l'es-

père, la liberté que je prends d'envoyer en Europe les éléments d'une grammaire plutôt qu'une grammaire, et des études au lieu d'un travail.

Je suis très-porté à croire qu'il existe encore des monuments écrits dans la langue de Coûsch; mais en attendant qu'on les trouve et qu'on les déchiffre, je dois représenter les mots de cette langue telle qu'on la parle aujourd'hui à Mirbât et Zhafâr, par un système de caractères emprunté à l'une des langues sémitiques que nous connaissons. A cet effet il semble naturel de choisir l'alphabet de la langue qui a le plus de rapports avec le hhimyarique, et, *a priori* comme *a posteriori*[1], j'ai tout lieu de croire que c'est l'éthiopien. Cependant je m'en tiendrai à l'alphabet arabe pour plusieurs raisons:

[1] Un savant voyageur, M. Antoine d'Abadie, pendant le court séjour qu'il a fait à Djeddah, a eu la complaisance de me communiquer son Dictionnaire éthiopien de Ludolf (2ᵉ édit.); et le signor Giuseppe, qui l'accompagnait, m'a permis de consulter sa Grammaire. J'ai trouvé beaucoup plus de différences que je ne m'y étais attendu entre l'éthiopien et l'ehhkili; ainsi la première de ces deux langues a une bien plus forte proportion d'arabe que la seconde, ce qui est précisément l'inverse de ce qu'on aurait pu croire *a priori*. Mais il y a aussi de grandes ressemblances, de ces ressemblances grammaticales qui attestent une origine commune; et la plus frappante, celle qui fait de ces deux idiomes un rameau à part, c'est le ك *kâf*, afformative de la première personne commune et de la seconde personne masculine du singulier du prétérit; c'est كُم *koum* et كِن *kèn*, afformatives des secondes personnes du pluriel de ce même temps; c'est la préséance des dizaines par rapport aux unités dans les noms de nombre; c'est le ز ou ژ, signe du génitif dans certains cas. Je signalerai en son lieu chacune des ressemblances que j'ai observées.

1° parce qu'il est à l'usage d'un grand nombre de lecteurs européens; 2° parce qu'il est riche de son propre fonds en articulations diverses, et, de plus, comporte l'extension par suite d'un vice radical, vice qui devient vertu dès qu'on veut l'appliquer à d'autres langues que l'arabe. Il suffit, en effet, de multiplier les points diacritiques, pour représenter avec des caractères arabes les articulations étrangères à la langue de Mahomet. C'est ce qu'ont fait avant moi les Persans et les Turcs.

La langue de Zafâr comprend au moins trente-six articulations bien distinctes les unes des autres; je dis *au moins*, parce que je ne fais pas deux lettres du ب *b* et du پ *p*, cette dernière articulation n'ayant lieu que quand le ب se trouve quiescent à la fin d'un mot. Ici, dès le début, se présente une question assez grave.

En principe, et dans l'espèce, une bonne orthographe étymologique serait préférable à celle qui n'a pour but que de représenter les sons de la manière la plus exacte et la plus uniforme; car on n'apprendra pas apparemment le hhimyarique pour le parler, mais bien pour le comparer aux autres langues sémitiques. La meilleure orthographe possible du hhimyarique serait donc celle qui rendrait sensibles tous les rapports existants entre les mots de cette langue et leurs correspondants respectifs de l'hébreu, du chaldéen, etc. Mais de quel droit puis-je imposer une orthographe de ce genre à une langue dont je ne sais que quelques mots?

Quel sera, pour moi comme pour nous, le garant de sa bonté? Je dois donc me borner à peindre les sons, et cela seul offre assez de difficultés; car sur les trente-six articulations que contient la langue hhimyarique, il y en a treize qui sont étrangères à l'arabe, tel qu'on le prononce aujourd'hui dans le Hhidjâz, et dont plusieurs cependant doivent être représentées par les lettres arabes qui leur correspondent sous le point de vue lexicographique. Enfin, après avoir épuisé l'alphabet arabe, il n'est pas indifférent de choisir tel ou tel caractère de cet alphabet, pour représenter telle ou telle consonne particulière au hhimyarique par l'addition d'un ou plusieurs points diacritiques; un mauvais choix pouvant entraîner de graves erreurs dans les rapprochements auxquels l'invasion de cette vieille langue doit nécessairement donner lieu.

Je ne suis pas certain d'avoir bien résolu le problème de l'alphabet harmonique qu'il s'agissait de créer; mais, telle qu'elle est, ma solution a obtenu l'assentiment de Mouhhsin, qui, sans être un lettré, connaît parfaitement la valeur des lettres arabes, ayant lu à plusieurs reprises l'Alcoran d'un bout à l'autre. Pour la première fois de sa vie, et le premier entre ses compatriotes, il a pu lire assez couramment un texte écrit dans la langue de sa mère, et j'avoue que j'ai joui de son ravissement.

Ainsi que je viens de le dire, plusieurs des lettres communes aux deux langues (sous le point de vue lexicographique) se prononcent très-différemment

dans l'une et dans l'autre; c'est au point que je ne voulais pas, au commencement, les considérer comme lettres communes. Je niais l'identité, quoiqu'elle ne fît pas la matière d'un doute pour mon précepteur; mais enfin j'ai dû la reconnaître par la comparaison des mots très-évidemment communs aux deux langues.

Voici notre alphabet :

أ ب ت ث ج چ ح خ د ذ ر ز ژ س ش ڛ ڜ ص ص

ض ڞ ط ظ ع غ ف ق ك ل م ن و ه ى ۆ

M. de Sacy a très-bien expliqué ce que c'est que la consonne أ *alif hamzé* ou *hamzah*. Cette articulation se retrouve dans toutes les langues sans que l'on s'en doute. Ainsi, quand nous disons d'un mot français qu'il commence par une voyelle, cela veut dire qu'il commence par un hamzah (c'est-à-dire par une consonne), et ce hamzah ne disparaît que lorsque le mot qui est censé commencer par une voyelle se trouve précédé d'un autre mot terminé par une consonne articulée; dans ce cas il y a ce que l'on appelle *liaison* en français (et *wassl* en arabe), et le hamzah est remplacé par la dernière lettre du mot précédent. Ainsi les voyelles ne peuvent pas plus se passer des consonnes que les consonnes des voyelles. L'analyse très-délicate qui décompose une syllabe simple en consonne et voyelle, est admise par notre esprit sur le témoignage de nos

oreilles, mais les deux éléments ne peuvent pas être présentés séparément par la voix; quand nous disons, par exemple, que *sa* se compose d'un sifflement suivi de la voyelle *a*, nous pouvons bien, à la rigueur, faire entendre le sifflement de l'*s* sans le secours d'une voyelle, mais nous ne pouvons pas faire entendre la voyelle *a* indépendamment de toute consonne, et quand nous nous efforçons de le faire, nous remplaçons réellement la consonne *s* par la consonne hamzah. Si l'on disait à un Arabe que سَ se compose de سْ et de أَ, il nierait à coup sûr la proposition, et il aurait raison, parce que سَ est autre chose que سْأَ. Cependant cette proposition est reçue dans toutes nos écoles sans la moindre opposition. Dans la syllabe *ba*, il est impossible de faire entendre isolément la consonne, en sorte qu'aucun des deux éléments ne peut être présenté séparément. Une conséquence nécessaire du fait que je viens d'établir, c'est que l'écriture syllabique a dû précéder l'écriture alphabétique. Quant à la valeur de l' ا considéré comme lettre de prolongation, j'en parlerai en traitant des voyelles.

Les lettres ب *b*, ت *t*, ث *th*, ج *guì*, se prononcent comme en arabe, avec cette différence que le ب *b* devient پ *p* à la fin des mots. Exemple : إِب ou إِيب ; prononcez *ip*, père. Le ث *th* est identique avec le *th* des mots anglais *thick*, *thin*, et essentiellement distinct du *th* des mots anglais *there*, *those*. Le ج *guîm* se prononce dans le Hhidjâz

comme le *gu* des mots français *guérir*, *guignon*, et c'est ainsi qu'il faut prononcer cette lettre en ehhkili. Si j'écris *hhidjâz* au lieu de *hhiguiâz*, c'est uniquement pour me conformer à l'orthographe reçue. En Égypte on dirait *hhigâz*, ce qui est fort différent.

Le ڃ *dzîm*, qui ne me paraît être qu'une annexe ou un lieutenant du ج, se prononce presque comme *dz* ou *dj*. Exemple : حڃل *hhidjol*, sourcils, pluriel de حڃل *hhaguil*; غڃي *ghodzî*, duel de غڃ *ghègu*, homme (رجل); غڃت *ghodzèt*, fille (رجلة).

Les lettres ح، خ، د، ذ، ر، ز، ont la même valeur en arabe et en ehhkili. On est convenu en Europe de rendre la première par *hh* et la seconde par *kh*. Le *ch* du mot allemand *sprach* peut donner une idée du *hha*, et la *jota* espagnole ou le *ch* de *ich* dans la Suisse allemande, rend assez bien le *kha*. Le د *dâl* est notre *d*, et le ذ *dhâl* identique avec le *th* des mots anglais *there*, *those*. Le ر *râ* est notre *r*, et le ز *zây* ou *zayn* notre *z*.

Le ڗ est une des trois lettres dont la prononciation détruit la symétrie du visage.

Toutes les langues que j'ai étudiées en Europe ont cela de commun, qu'on peut et doit les parler sans contorsions. Ainsi, lorsqu'un homme s'exprime en anglais, en russe, en arabe ou en chinois, si l'on conçoit la figure de l'orateur coupée de haut en bas par le plan que déterminent ces trois points, le milieu des lèvres, le sommet de la tête et le milieu de la nuque, les mouvements de ses organes vo-

caux seront exactement les mêmes de chaque côté de ce plan à chaque instant de son discours. Il n'en est pas toujours ainsi dans la langue ehhkili ou hhimyarique. Elle a des articulations qui exigent que la langue et la lèvre inférieure se portent à droite, d'où résulte une grimace que Mouhhsin lui-même trouve fort ridicule, parce qu'il a voyagé. Assurément, quand la reine de Saba prononçait le س̂, le ز̂ ou le ض, sa beauté devait en souffrir. M. Antoine d'Abadie, à qui je faisais remarquer ce phénomène, eut, ainsi que moi, l'idée de demander à Mouhhsin s'il n'y avait point dans son pays des gens qui, pour prononcer ces trois lettres, tournassent la langue du côté gauche. Notre Bédouin lui assura, comme il me l'avait assuré à moi-même, qu'on n'avait jamais vu d'exemple d'une pareille *gaucherie;* et cette question, éminemment philosophique, ne lui parut que bouffonne. Là-dessus, M. d'Abadie me dit d'un air pensif qui doublait la valeur du trait : « Je ne désespère pas de trouver, dans l'intérieur de l'Afrique, une langue qui se parle du côté gauche. »

Pour rendre le son du ز̂, il faut chercher à prononcer un *z*, en portant l'extrémité de la langue sous les molaires supérieures du côté droit. Exemples : ز̂يش *zisch*, de son père; صُيز̂ى *ssouyzi*, il a prié. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette articulation barbare tient lieu de la plus douce consonne qui soit au monde, le ل *lâm*, c'est-à-dire l'*l*, et ne

la remplace que par euphonie (euphonie hhimyarique, bien entendu). En effet, زيش est pour ليش *lîsch*, mot qui en renferme trois, et correspond à l'arabe لأَبِيهِ, à son père, ou de son père. Le ز, lieutenant du ل, indique la possession ou le génitif, ou, plus généralement, la dépendance, (comme le ز en éthiopien, et je crois dans les mêmes circonstances); le ي est ce qui reste du mot إيب *ip*, père, et le ش est le pronom affixe de la troisième personne masculine du singulier. Dans صُيزِي *ssouyzi*, qui a pour racine صَلَوت *ssolôt*, orient ou prière, le ي suivi du ز, tient lieu d'un double ل *lâm*; c'est le mot صلّى, il a prié; avec d'autres voyelles que les voyelles arabes de ce mot : c'est صُلّي *ssoulli* au lieu de صَلّى *ssallâ*. Dans le ي qui remplace le premier ل *lâm*, on aperçoit une tendance aux *ll* mouillées. Cependant, après le son de la voyelle *ou* (ـُ), je n'entends que celui du ي, consonne pure, comme l'*y* du mot *yeux*, et ensuite une espèce de *z* ou de ذ *dhâl* qui, pour mes oreilles, n'a aucun rapport avec l'*l*. Moubhsin, qui est beaucoup plus pirate que grammairien, ne se doutait pas que cette lettre ز pût tenir lieu d'un *lâm* (ل), et maintenant il en est parfaitement convaincu; mais comme le rapport acoustique qui doit exister entre ces deux articulations échappe complétement à nos sens, je n'ai pas voulu représenter la nouvelle articulation

par un ذ avec addition d'un point, de peur qu'on ne s'imaginât que le son de l'une a quelque ressemblance avec celui de l'autre.

Au reste le ژ n'est pas le seul remplaçant du ل ; car le و *wâw* se substitue aussi à cette lettre, et cela en français comme en ehhkili; de sorte que je ne sais pas si nous avons raison de l'appeler *liquide*. Exemples du remplacement de *l* par *u* en français : *Paume* pour *palme*, *marteau* pour *martel*. On peut même dire qu'en français comme en ehhkili, la voyelle suivie de l'articulation *l*, c'est-à-dire le groupe *al* ou *el* se trouve remplacé par la voyelle *o*, quoique assurément il soit difficile de rendre compte de cette substitution. En voici des exemples pris dans l'ehhkili : كُوب *kob*, chien, est évidemment pour كَلْب, comme *paume* pour *palme;* أُوف *óf*, mille, est bien certainement pour الف *alf*. Je constate le fait en Orient et en Occident, mais je n'en vois pas la raison physique. Observons, en passant, que le ب *b* est aussi une lettre infirme; nous l'avons vu disparaître dans le mot complexe زيش, qui est pour زايبش *zi-ibsch*, de son père; la même lettre ب disparaît dans كُــوى *koy*, mon chien, qui est pour كُوبى *kobi*, sans qu'il me soit possible de dire pourquoi. On voit déjà que le chapitre des lettres infirmes sera bien long en ehhkili. Quelques personnes partiront peut-être de là pour déclarer que la langue hhimyarique, considérée

dans son état actuel, n'est plus qu'un patois informe; mais cette conclusion serait extrêmement injuste, car nous voyons dans l'hébreu des infirmités de ce genre, dont l'arabe vulgaire est exempt. Ainsi, dans tous les dialectes de l'arabe, le ن *noûn* du mot بِنْت *bint* ou *bént*, fille, se fait entendre très distinctement, et pourtant ce même *noûn* avait déjà disparu de l'hébreu au temps de David et de Salomon, peut-être même bien avant leur époque, puisqu'on disait chez les Juifs בַּת *bath*, fille, et non pas בְּנֶת *beneth*, et que *bath* est bien certainement pour *beneth*; témoin בָּנוֹת *bânôth*, filles. On ne peut donc rien inférer de ces transformations ou suppressions de quelques lettres relativement au rang d'ancienneté de telle ou telle langue; elles prouvent seulement, et ne peuvent servir qu'à mettre en évidence une idiosyncrase des organes vocaux et acoustiques de certaines races d'hommes. A quoi tient-il que dans la langue des îles Sandwich on peut toujours remplacer un *t* par un *k*, et réciproquement? A quoi tient-il que dans le hhimyarique et l'éthiopien le *kâf* remplace le *ta* des autres langues sémitiques, comme afformative de la première personne du singulier du prétérit? Je me borne donc, pour le moment, à constater ce fait, qu'une série de phénomènes, en apparence arbitraires, peut se rencontrer et se rencontre effectivement chez des peuples qui n'ont eu aucun rapport les uns avec les autres, et à des trente et quarante siècles d'inter-

valle. Notez bien que je ne révoque point en doute la haute antiquité de la langue arabe : je trouve au chapitre x de la Genèse un certain Almodad parmi les fils de Joctan; or, dans ce nom, *al* est sans aucun doute l'article arabe. Il est même très-possible que la langue des Arabes Bédouins soit aussi ancienne que la langue de Cousch et celle de Canaan; et si j'ai quelque raison de regarder le hhimyarique comme la plus ancienne du monde, c'est que les Arabes eux-mêmes, c'est-à-dire les enfants de Maadd, fils d'Adnân, reconnaissent la priorité des enfants de Ckahhtân ou Joctan, et que ceux qui parlent aujourd'hui l'ehhkili prétendent aux plus beaux arbres généalogiques de toute l'Arabie. Dans la région thurifère, dès qu'un enfant commence à parler, on lui fait dire : « Je suis un tel, fils d'un tel, etc. » en se bornant d'abord à deux ou trois générations; et à mesure que l'enfant grandit et que sa mémoire se fortifie, on lui fait apprendre de nouveaux noms. Les bons généalogistes remontent jusqu'à soixante et soixante-dix générations, ce qui représente environ deux mille ans, et cela *sans sortir de l'Arabie Heureuse*. Je reviens à notre alphabet.

Le س *sîn* est une *s*, et le ش *schîn* est notre *ch*, comme en arabe. Je représente toujours cette dernière articulation par la combinaison *sch*, d'après l'exemple donné par M. de Sacy.

Le ݜ *chîn* avec trois points en dessous, est en quelque sorte un *ch* enfantin. On l'obtiendra en

appuyant l'extrémité de la langue contre les incisives de la mâchoire inférieure, et cherchant à prononcer notre *ch* sans changer la position de la langue. Exemples : ښوم *choûm*, soleil; on croit entendre *sioûm;* ښیرع *chîro*, nombril; لښین *lichîn*, langue, etc. C'est un terme moyen entre l'articulation du *ch* et celle de la sifflante *s*.

Le ڜ *tchîn* ou *tsîn* représente à peu près la double articulation *tch* ou la triple articulation *tsy*, mais sans aucun effort insolite des organes de la parole. Son usage me paraît borné aux afformatives des prétérits au duel. Exemples : زجدڜی *zégudétsî*, nous avons pris (à deux); تاڜی *têtsî*, vous avez mangé tous les deux *ou* toutes les deux. Peut-être faut-il l'étendre aux pronoms personnels du nombre duel.

Le ښ *sîn* ou *sthîn* avec un seul point en dessous, est une des trois lettres qui se prononcent du côté droit de la bouche. Pour l'obtenir, il faut porter l'extrémité de la langue sous les molaires droites de la mâchoire supérieure, et la langue restant dans cette position, chercher à faire entendre une *s* ou le *th* anglais (les deux efforts produisent le même résultat). Exemples : عسیرت *êcîret*, dix; ښیوث *sthiyôth*, moustaches; ښفور *sthfôr*, cils. Le son a plus d'analogie avec celui du *th* anglais dans *thik* qu'avec toute autre articulation.

Le ص *ssâd* n'a pas la même emphase en ehh-

kili qu'en arabe, mais il est bien plus fortement sifflé. De fait, il n'y a rien dans l'alphabet ehhkili qui ressemble à l'emphase des lettres arabes ص, ض, ط, ظ; mais il y a autre chose qui tient lieu de cette emphase, et que je trouve beaucoup plus difficile à rendre. Le véritable écueil de cet alphabet, pour des organes européens, est dans les lettres ص, ڝ, ط, ظ et ق. Elles ont toutes cela de commun, qu'elles exigent un certain gonflement des amygdales, et sont, pour ainsi dire, *crachées* par une émission violente et subite de l'air comprimé dans le larynx. Le *ssâd* ص peut être représenté (conventionnellement) par *ss*, le ڝ par *ttch* ou *tss*, le ط par *tt*, le ظ par *tth* et le ق par *ck;* mais, à moins d'avoir ouï parler l'amharique (*amara*) ou éthiopien moderne, on ne peut pas deviner ce que j'entends ici par *tt* ou *ck*. Du reste j'ai connu un Européen, M. Samuel Gobat, qui prononçait ces deux dernières avec la plus grande facilité. Exemple du *ssâd*: صَلَوت *ssolot*, prière ou orient. Exemple du *ttchâd* ou *tssâd*: ڝين *ttchîn* ou *tssîn*, scorpion; شڝي *schoutssi*, il a bu. Comme ce dernier mot me paraît correspondre à la racine שָׁתָה *schatha*, qui, en hébreu, en chaldéen, en syriaque et en éthiopien, signifie *boire*, j'ai hésité sur la question de savoir si je devais représenter la consonne en question par le caractère ت ou le caractère ص, avec addition de points diacritiques; mais elle appartient trop évidemment à la classe des lettres nommées *empha-*

tiques, pour qu'il me soit permis de la rapprocher d'une lettre aussi douce que le ث *tha* (ת). Relativement à la prononciation ehhkili, on pourrait appeler *explosives* les lettres que M. de Sacy nomme très-bien *emphatiques*, relativement à la prononciation arabe. (Le ض ehhkili, dont nous allons parler tout à l'heure, n'est point compris dans cette catégorie). Quant à la lettre ط *ttha*, elle me représente deux articulations, celle du ت et celle du ث, ou *th* anglais des mots *thick*, *thin*, plus l'explosion. Exemple : غيط *ghétth*, haine, qui est bien évidemment le même mot que غَيْظ, courroux, en arabe, et dans lequel il faut, après la voyelle, émettre avec violence un *t* suivi de l'articulation *th*, ou du θ *thîta* grec.

Le ض ehhkili n'a presque point de rapport avec le ض arabe. C'est la troisième des lettres qui se prononcent du côté droit de la bouche. Pour l'obtenir, il faut, comme pour le ڗ et le ش, porter l'extrémité de la langue sous les molaires supérieures de droite, et la langue restant dans cette situation, chercher à faire entendre la double articulation *ts*, sans gonflement du larynx ni explosion forcée. Exemple : آرض *érts*, terre. Cet exemple prouve suffisamment et l'utilité et les difficultés d'un alphabet harmonique.

Le ص *ohtsâd* n'a d'extraordinaire que l'accumulation des articulations dans une seule lettre; du reste il n'est pas plus difficile à prononcer que le

chtcha des Russes. Je n'en connais d'autre exemple que le mot صِيو *chtsò*, épée; ou plutôt *gladius*, sabre droit à deux tranchants, où Mouhhsin ne veut voir qu'une seule lettre avant la voyelle.

Les lettres ع, غ, ف, ك, ل, م, ن, و, ه et ى, se prononcent exactement de la même manière en arabe et en ehhkili. La lettre ع *ayn*, dont la prononciation est fort adoucie dans l'Yaman occidental, reparaît avec toute sa dureté dans le Hhadramaut et le pays de Mahrah. Le غ *ghayn* est, comme on sait, une *r* grasséyée dans le goût marseillais. Les autres lettres correspondent respectivement à nos consonnes *f*, *k*, *l*, *m*, *n*, *w*, *h*, *y*. Le *w* représente ici notre *ou* consonne des mots *oui*, *ouate*. L'*y* consonne se trouve dans le mot *yeux*. L'*h* des Arabes doit être un peu plus fortement aspiré que l'*h* des mots français *haine*, *héros*, ne l'est à Paris; mais c'est la même articulation à l'intensité près. Le و et le ى ont encore une autre valeur dont nous parlerons en traitant des voyelles.

Le ݫ, lettre servile, a le même son que *u* dans les mots français *pluie*, *huit*, *huître*, et est toujours affectée de la voyelle *i* (ِ). C'est un *u* consonne; mais ce n'est pas le *v*, cette dernière articulation restant complétement étrangère et à l'arabe et à l'ehhkili. Exemple : تلوّتغ *téluitegh*, tu tueras (en s'adressant à une femme).

DES VOYELLES.

Il y a en ehhkili six voyelles pures, bien distinctes, que je représente ainsi : *a* (ـَا), *è* (ـَ), *é* (ـٍ), *i* (ـِ), *o* (ـُ) et *ou* (ـُو). Elles peuvent être longues ou brèves. Pour indiquer leur prolongation, j'ajoute un ا après les deux premières, un ى après la troisième et la quatrième, et un و après les deux dernières, selon le génie des langues sémitiques. A chacune de ces voyelles correspondent des demi-voyelles ou voyelles très-brèves, que je ne peins pas dans l'écriture, attendu que l'on peut, sans inconvénient, les remplacer toutes par un *e* muet, tel que celui des mots français *demi*, *cheval*.

Quant aux voyelles nasales, elles jouent dans cette langue un rôle très-important, attendu qu'elles y remplacent à chaque instant la lettre م servile ou radicale, comme dans رَانْل REN*l*, qui est pour رَمْل *raml*, sable; شِينْغ *sch*IN', qui est pour شِمِع *schémi'*, il a entendu; أُونْتغ OUN*togh*, pour إِمُوتغ *émoûtogh* l'homme tué; (القتيل arabe) de la racine تَغ *lètégh*, il a tué. Dans le mot مُوتغ, participe passif de cette racine, le ل radical a disparu à l'arrivée d'un *mîm* servile, et a été remplacé par un *wâw*, et le *mîm* servile disparaît lui-même à l'arrivée du *hamzah* qui représente l'article, en sorte que la voyelle nasale qui succède à tout cela tient lieu de

deux lettres fort importantes, et qu'un Ehhkili doit nécessairement rétablir dans sa pensée pour comprendre la valeur du mot.

Je suis porté à croire qu'il y a autant de voyelles nasales que de voyelles pures; cependant je n'ai point encore entendu celle de l'*a*, qui est celle du mot français *chanter*. Fidèle au système que j'ai adopté, de peindre les sons à l'exclusion de l'étymologie, je représente toute voyelle nasale par la voyelle pure qui lui est analogue, suivie de la lettre de prolongation homogène à cette voyelle, le tout suivi d'un *noûn* ن qui ne s'articule point séparément, et ne sert qu'à donner un son nasal à la voyelle précédente; et pour indiquer que le *noûn* n'a pas ici d'autre fonction, je réunis par un trait horizontal, placé au-dessus ou au-dessous du mot, la lettre affectée de la voyelle pure, la lettre de prolongation de cette voyelle, et le *noûn* ن. Dans les transcriptions je réunis par un trait les deux ou trois lettres qui représentent en français la voyelle nasale. Il est nécessaire d'entrer dans quelques explications sur le son de ces voyelles, attendu que trois d'entre elles sont étrangères à la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui.

La voyelle nasale de *è* (ـَ) est *èn* (ـَان); c'est le son de *en* dans *moyen*. Cette nasale doit toujours être prononcée *ain* et jamais *an*. Exemples : إحلوانش *éhhlouwÈNsch*, ses songes; ظلانن *tthèlÈNN*, opprimez (en parlant à plus de deux femmes). Ce dernier

mot est terminé par deux *noûn*, dont le premier appartient à la voyelle nasale, et le second est l'afformative de la deuxième personne féminine du pluriel; ce dernier doit s'articuler distinctement après la voyelle nasale. Prononcez donc *tthè-lain-n*, *ëhh-lou-wain-che*, la nasale ayant précisément le même son que dans les mots français *guinche*, *grince*.

La nasale de l'*é* fermé (ـَ) est ÉN (ـٍ). Cette nasale manque dans la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui, mais se trouve encore dans le bas-normand. Les mots *sainte*, *crainte*, prononcés par une vieille femme des villages situés au nord du Calvados, peuvent donner une idée fort juste de la voyelle dont je veux parler; on la retrouve encore dans cette phrase : *I' r'viéén*dra *s'i' plaît à Gueu* (il reviendra s'il plaît à Dieu). En voici un exemple : ظلينتو *tthèlÉNto*, elles ont opprimé (à deux).

La voyelle nasale de l'*i* (ـِ) manque également à la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui, mais se retrouve dans plusieurs dialectes provinciaux, entre autres dans le bas-normand, et dans d'autres langues européennes, comme l'anglais et le portugais. Exemples : *Infirme* du bas-normand; prononcez *i-firme*, en vous touchant le nez, et cherchant à faire sortir l'air par ce nez bouché; le mot anglais *think*, fort différent de *thick*, quoique l'*n* de *think* ne sonne pas séparément et ne serve qu'à modifier la voyelle; il en est de même

de *king*, dont l'*n* ne se fait point entendre indépendamment de l'*i*, et ne sert qu'à lui donner un son nasal. La lettre *m* joue précisément le même rôle dans le mot portugais *jardim;* prononcez *jardi*, en vous bouchant le nez, et en cherchant à faire explosion sur la dernière syllabe. Il représente cette nasale par la combinaison (ـِين) *in*. Exemples : شِينغ *schIN'*, il a entendu, ou il a été entendu; ظِلِينْ *tthilINN*, nous avons été opprimés. Dans ce dernier exemple, il faut articuler une *n* après la voyelle nasale *in;* car ظِلِين est pour ظِلِمن *tthilimén*, première personne du pluriel du prétérit passif de ظُلُم *ttholoum*, il a opprimé.

La nasale de *o* (ـُ), que je représente ainsi ـُون, est identique avec la nasale française *on*. Exemple : خُونت *khONt*, dehors; ظَلِيُون *ttèhliyON* (au duel), où la voyelle nasale doit se prononcer exactement comme celle des mots français *honte*, *aimons*.

Enfin la nasale de *ou* (ـُ) se représente ainsi : ـُون. Elle manque en français, mais peut s'obtenir par un procédé analogue à celui que j'ai indiqué par la nasale de *i* : c'est la voyelle *ou* nasillée. Exemple : حُونش *hhOUNsch*, son rêve (mot dans lequel deux radicales ont disparu, le ل et le م); عُونر *OUNr*, il a dit, où le hamzah de l'hébreu אמר (أمر) est remplacé par un ع.

Remarque. Lorsque le م ou le ن se trouvent quiescents à la fin d'un mot et précédés d'une voyelle pure, on donne souvent un son nasal à la voyelle qui précède; mais alors cette nasale est brève (tandis que toutes celles que j'ai énumérées sont longues), et le م et le ن ne cessent pas d'être articulés. Exemple : نِيصان *néss*-ÈN, petit. Mais je crois qu'il n'y a point d'inconvénient à prononcer la voyelle de la dernière syllabe comme celle des mots *peine* ou *penne*.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que les nasales de la langue ehhkili n'ont rien de commun avec les تنوين nunnations de l'arabe littéral.

DE L'ACCENT OU EMPHASE.

L'accent est l'intensité d'explosion de l'air, qui fait ressortir une ou plusieurs syllabes d'un mot entre toutes les autres. L'accent est essentiellement différent de la quantité; ainsi le mot anglais *capital* ne se compose que de brèves; mais il y en a une accentuée ou emphatique, et c'est la première; l'on prononce *cap'ital.* Il en est de même du mot *philosophy*; toutes les syllabes de ce mot sont brèves; mais la seconde se distingue des autres par l'accent, et l'on prononce *philos'ophy*, en élevant la voix sur *los'*.

Cette emphase, qui n'est pas très-sensible dans les mots arabes (où il n'y a guère plus d'accent que

dans les mots français, du moins pour une oreille française), est au contraire extrêmement marquée dans le hhimyarique; et l'on conçoit, en entendant parler cette langue, que les Juifs aient pu faire une science de la notation des accents. Ne pouvant en ce moment faire face à tout, je négligerai de les indiquer, quoique cette négligence ne soit pas sans inconvénients.

Après cet exposé, je crois pouvoir maintenir ce que j'ai avancé dans ma lettre à M. Mohl nommément, qu'il n'y a pas au monde une langue plus riche en sons divers, que la langue ehhkili ou hhimyarique. Depuis trois ou quatre mille ans qu'elle se parle dans l'Arabie méridionale, le nombre de ses articulations a dû diminuer plutôt qu'augmenter, si nous en jugeons par comparaison avec l'arabe. Ainsi, des vingt-huit articulations que l'on distinguait dans l'arabe du Hhidjâz, au temps de Mahomet, il y en a deux (au moins) qui sont devenues inutiles aux habitants du Caire, le ث et le ذ. Or cet alphabet arabe, qui se trouve aujourd'hui trop riche de deux lettres pour les Cairotes, est trop pauvre de huit pour les *Moutaàrribes* de Mirbât et Zhafâr. Qu'était-ce donc que l'alphabet des Hhimyarides ou Sabéens au temps de Salomon, et quel était leur alphabet écrit ou peint? S'il eût été aussi pauvre de formes, aussi mal imaginé (tranchons le mot) que celui des Arabes ou celui des Hé-

breux, s'ils se fussent bornés à représenter les mots par une mauvaise sténographie, comme la plupart des races sémitiques, la lecture de leurs livres eût présenté les plus grandes difficultés, et l'intelligence des choses écrites n'eût été le partage que d'un bien petit nombre de savants. Que les choses en soient venues à ce point, au commencement de l'islamisme, par la coopération de toute autre cause, telle que l'invasion éthiopienne, une langue antique tombée en désuétude ou considérablement modifiée par la triture des siècles, une langue écrite différente de la langue parlée, etc. c'est ce que je suis très-disposé à admettre; sans cela, comment expliquer les immenses lacunes de l'histoire des Sabéens? Mais que ces mêmes Sabéens, à l'époque de leur splendeur, lorsqu'ils avaient l'entrepôt du commerce du monde, le monopole des transactions civilisatrices entre l'orient et l'occident, fussent privés d'un avantage dont jouissaient et l'extrême orient et l'extrême occident, l'art de peindre clairement la parole, voilà ce que le bon sens repousse, et ni la *conjecture*, ni la *certitude* d'un savant ne peuvent prévaloir contre le bon sens.

Mais j'ai tout lieu de croire que le système d'écriture nommé *mousnad*, n'avait rien de commun avec celui que les Arabes du Hhidjâz adoptèrent sous le nom de *djazm* un peu avant l'islamisme, et cela nonobstant un passage du Ckâmoûs, qui donnerait lieu de penser que le *djazm* était immédiatement dérivé du *mousnad*. Voici ce passage :

والجزم فى الخط تسوية الحروف والقلم لا حرف له وهذا الخط المؤلف من حروف المعجم لانه جزم اى قطع عن خط حمير

Pour bien comprendre, il serait nécessaire de savoir comment les Hhimyarides taillaient leurs plumes (je veux dire leurs roseaux), et quelle différence il y avait entre leur taille et celle des premiers musulmans. Ce qu'il y a de certain, c'est que le djazm était encore le système d'écriture suivi par l'auteur du Ssahhâhh au ɪvᵉ siècle de l'hégire, puisqu'il dit expressément :

والعرب تسمى خطنا هذا جزما وقلم جزم اى لا حرف له

Il est également certain que c'est dans ce système qu'ont été écrites les premières feuilles de l'Alcoran, et que l'introduction de cette écriture à la Mecque ne datait pas de loin au commencement de l'islamisme. Quant au système que l'auteur du Ckâmoûs oppose au djazm, et qu'il nomme خط حمير (écriture hhimyarique), ce ne peut être que le *mousnad*. Or il dit positivement que le *djzam* a été coupé (supposons *abrégé sténographié*) de cette écriture hhimyarique. Ceci est inadmissible, car nous savons,

1° Que les Hhimyarides procédaient ainsi que

nous, ainsi que les Hindous et les Éthiopiens, de gauche à droite.

وَالْمُسْنَدُ خَطُّ حِمْيَرَ مُخَالِفٌ لِخَطِّنَا هٰذَا

C'est encore Djawhariyy qui parle (art. سند), et le sens du mot مخالف n'est pas douteux. Je lis dans le Mouz'hir :

وَقَدْ ذُكِرَ أَنَّ لُغَةَ يُونَانَ عَارِيَةٌ مِنْ حُرُوفِ الْحَلْقِ وَمُخَالِفَةٌ لِسَائِرِ لُغَاتِ الْخَلْقِ

« On dit que la langue grecque est privée de « lettres gutturales et *contraire* à toutes les langues « humaines. »

Contraire à toutes les langues humaines, c'est-à-dire contraire à l'arabe, à l'hébreu, au syriaque et au chaldéen, qui s'écrivent de droite à gauche, tandis que le grec s'écrit de gauche à droite. Or il n'est pas probable que l'écriture arabe sortît *immédiatement* d'une écriture qui procédait en sens inverse.

2° Lorsque vous aurez jeté les yeux sur les conjugaisons hhimyariques, vous serez frappé du rôle important qu'y jouent les voyelles, et vous jugerez avec moi qu'elles devaient être représentées dans l'écriture pour que l'écriture fût intelligible.

3° Il est très-probable que dans le *mousnad* il n'y avait ni lettres finales ni séparation entre les mots, et que tout se tenait comme dans le sanskrit. De

ce point de vue le passage du Ckâmoûs pourrait s'expliquer d'une manière raisonnable : *mousnad* signifierait l'écriture cohérente, compacte (dont tous les mots s'appuient l'un sur l'autre), et *djazm* l'écriture coupée, intersectée.

4° Enfin les traditions authentiques que Ssouyoûtiyy nous a transmises sur l'introduction du *djazm* ne permettent pas de supposer qu'il fût immédiatement dérivé du *mousnad*. Voici deux de ces traditions :

« Ibn-Dourayd rapporte, d'après une série d'au« torités, qui remonte à Ibn-Alkalbiyy, ces paroles « d'un docteur nommé *Ouwânah* : « Les premiers qui « aient écrit dans notre système actuel que nous « nommons *djazm*, sont Mourâmir, fils de Marwah, « et Aslam, fils de Djadarah (ou *Schadharah*, sui« vant une autre version), tous deux de la tribu « de Tayy. Ils l'enseignèrent aux citoyens d'Anbâr « (ville de la Chaldée). [Ce fut d'eux que] l'apprit « ensuite Bischr, fils d'Abd-Almalik et frère d'Ou« kaydir, fils d'Abd-Almalik, roi (ou gouverneur) « de Doumat-Aldjandal, de la tribu de Kindah. Ce « Bischr, étant venu à la Mecque, épousa Ssahbâ, « fille de Hhrab, fils d'Oumayyah, et sœur de Sou« fyân, et enseigna le djazm à plusieurs Mecquois; « d'où il arriva que le nombre des écrivains se mul« tiplia à la Mecque dans la tribu de Ckouraysch. « C'est à ce sujet qu'un poëte de Doumat-Aldjandal, « et de la tribu de Kindah, a dit dans ses vers, rap-

de Mourâmir sont les mots insignifiants forgés des lettres de l'alphabet arabe rangées dans l'ordre antique, qui est celui des lettres de l'alphabet hébreu. Ces lettres sont au nombre de huit, et les Arabes ignorants les avaient personnifiées. Les uns les prenaient pour les huit rois, et les autres y voyaient les huit enfants de Mourâmir. Cependant un docteur moins ignorant que les autres avait reconnu l'origine chaldaïque de cet alphabet :

قال ابو صعيد ولا يَبْعُدُ فيها العُجْمَةُ لِأَنّ هذه الحروف
عليها يَقَعُ تعليمُ الخطّ بالسُّرْيَانِيّ

« Selon Abou-Saîd, il n'y a point d'invraisem-« blance à dire que ces mots sont étrangers à la « langue arabe; car les lettres dont ils se composent « (rangées dans le même ordre) sont précisément « celles qu'on apprend pour écrire le souryâniyy, « c'est-à-dire le syriaque ou le chaldéen. »

Voici la seconde tradition, qui remonte de Khatîb à Ibn-Abbâs par une série continue d'autorités connues. Au rapport de Khatîb, Ziyâd, fils d'Anam et père d'Abdarrahhmân, dit un jour à Ibn-Abbâs :

« Hommes de Ckouraysch, de qui tenez-vous « cette écriture arabe dont vous étiez en possession « avant la mission prophétique de Mahomet (*ssalla « 'llâhou àlayhi wassallam*), dans laquelle certaines « lettres se lient les unes aux autres, et d'autres « ne se lient point, comme l'*alif* suivi du *lâm?* »

Ibn-Abbas répondit : « Nous la tenons de Hharb, « fils d'Oumayyah. » — « Et de qui la tenait Hharb? » — « D'Abdallah, fils de Djoudân. » — « Et de qui la « tenait Ibn-Djoûdân? » — « Des citoyens d'Anbâr. » — « De qui la tenaient les Anbârites? » — « Des « hommes de Hîrah. » — « Et ceux-ci? » — « D'un « émigré de la tribu yamanite de Kindah. » — « Et « cet émigré? » — « De Khafaldjân, fils de Wahm, « qui écrivit la révélation du prophète Hoûd. »

Il résulte de cette tradition, et de plusieurs autres que je pourrais accumuler ici, que l'écriture arabe proprement dite, c'est-à-dire le djazm, ne vint pas immédiatement du Yaman à la Mecque dans le siècle qui précéda l'islamisme : au contraire nous y voyons clairement que ce fut du nord ou du nord-est, de Doumat-Aldjandal ou d'Anbâr, que l'écriture arabe fut importée dans l'intérieur de l'Arabie, et l'ordre antique des lettres de son alphabet montre assez son origine chaldaïque. Mais il est bien remarquable que ces mêmes traditions s'accordent généralement à placer dans le pays de Hhimyar, qui est celui du prophète Hoûd, les premiers essais et les premiers résultats de l'écriture. Selon ces traditions, ce seraient des hommes d'origine yamanique, de la tribu de Kindah ou de la tribu de Tayy, qui auraient enseigné les Chaldéens; et cette conclusion n'a rien d'étonnant pour quiconque a lu la Bible, puisque nous voyons qu'au temps de Salomon le pays de Hhimyar ou de Saba était déjà arrivé à un haut degré de richesse et de

culture. Ce qui serait vraiment étonnant, ce serait l'absence de l'écriture dans ce pays-là à cette époque. Que le mousnad fût tombé en désuétude au temps de Mahomet, que le djazm fût alors de fraîche date, tout cela est très-possible et très-probable; mais il est également très-probable qu'il y a eu en Arabie un système d'écriture *fort antérieur* au djazm. Sans donner aux traditions arabes plus de valeur qu'elles n'en ont réellement, examinons le sens de celle-ci, qui m'est encore fournie par le Mour'hir :

« Ibn-Abbâs a dit au rapport de Fâris : Le premier qui ait écrit l'Arabe est Ismaël (sur qui soit la paix); il l'écrivit selon son langage et sa prononciation. » Et un autre docteur arabe ajoute : « Cette écriture était liée tout d'une venue, et ce furent les enfants d'Ismaël qui la divisèrent. » Le docteur explique ainsi sa pensée, c'est-à-dire qu'Ismaël ne séparait point les mots les uns des autres, et que toutes les lettres se tenaient de cette manière,

بسم الله الرحمن الرحيم

Hamaysa et Ckaydhâr, fils d'Ismaël, séparèrent les mots. » (Selon le Ckâmoûs, Hamaysa est le nom d'un fils de Hhimyar, fils de Saba.)

Que veut dire cette tradition, sinon que l'écriture mousnad, la plus ancienne écriture arabe dont les Arabes maadiques ou ismaélites nous aient

transmis le nom, *procédait comme le sanscrit?* Et cette interprétation n'est-elle pas confirmée par cet autre passage du Mouz'hir :

متى وُضِعَ الخطّ العربى وسُطِّرَ المسند الحميرى

« A quelle époque l'écriture arabe (le djazm) fût-« elle *posée*, inventée ? A quelle époque le mousnad « hhimyarique fût-il *aligné?* »

N'est-il pas extrêmement probable que tous les mots écrits dans ce dernier système s'appuyaient sur une ligne horizontale *visible?* et n'est-ce pas là le véritable sens du mot arabe *mousnad?*

Quelques traditions font remonter l'usage de l'écriture à Édris ou Énoch, d'autres à Adam, et l'Arabie étant le pays des plus anciens prophètes *post-diluviens*, Hoûd, Ssâlihh, Schouayb, aucun docteur arabe n'aurait pu admettre que la patrie de ces prophètes eût été privée d'une écriture alors que toutes les nations environnantes avaient la leur. La question qu'ils ont agitée est celle de l'introduction du djazm ou système chaldéen, qui devait être à très-peu de chose près le même que le système actuel. Toutefois je suis porté à croire qu'immédiatement avant l'introduction du djazm à la Mecque il y avait eu en Arabie une sorte d'interrègne, et que le djazm ne fut si bien accueilli que parce que le mousnad était tombé en désuétude jusque dans la contrée dont il était originaire. Lorsque Ibn-Khillicân affirme qu'au commencement de l'isla-

misme il n'y avait personne dans le Yaman qui sût lire et écrire, cela veut dire que l'intelligence du mousnad était perdue, et que ce système d'écriture n'y avait point encore été remplacé par un autre. Aussi, à cette époque de transition, les Bédouins se trouvèrent-ils à la tête de la civilisation arabe, ce que l'on n'avait jamais vu auparavant. Faut-il s'étonner qu'ils ne nous aient pas transmis des archives devenues indéchiffrables pour les Sabéens eux-mêmes ?

Je regrette beaucoup que les voyageurs anglais qui, dans ces derniers temps, ont visité le Hhadramaut et le pays de Mahrah n'aient pas publié le résultat de leurs explorations. Je ne doute point qu'ils n'aient rencontré des monuments du plus haut intérêt. Les hypogées de بَظّة Bizhah, l'une des plus anciennes villes de la vallée de دَوْعَن Daw'an (Doân), à quatre ou cinq journées au nord de Moukallah, doivent offrir des inscriptions en caractère mousnad. Les gens du pays rapportent ces hypogées au temps de Schaddâd, fils de Ad [1].

Je reviens à la langue vivante. Je ne sais si dans l'état actuel de la philologie, la multitude des articulations diverses est considérée comme un caractère d'ancienneté. Ce que je sais, c'est que l'al-

[1] Dans une carte d'Arabie publiée à Gotha en 1835, la vallée de Doan, où se trouvent bien réellement les villes de Raschîd, Ckourayn, Ckaydoûn et beaucoup d'autres, est placée entre 49 et 50° de long. E. et entre 18 et 19° de lat. N. C'est une erreur inconcevable; cette vallée est à l'Ouest et non pas à l'Est du Hhadramaut.

phabet arménien est un des plus riches que l'on connaisse, et que les Arméniens sont intimement convaincus que leur langue se parlait dans l'arche de Noé. Les Arabes ont la même idée relativement à deux autres langues, le souryani ou chaldéen, et l'arabe primitif, qui n'est autre que le hhimyarique; or le nombre des articulations de ce dernier idiome, considéré dans son état actuel, l'emporte de beaucoup sur celui des articulations arméniennes. Mais, indépendamment des opinions traditionnelles relatives à l'antiquité de la langue appelée aujourd'hui *mahri* ou *ehhkili* (voyez ma quatrième Lettre à M. Mohl), et sans parler de sa richesse en consonnes et voyelles, je trouve dans sa grammaire un caractère de haute antiquité auquel il est, ce me semble, impossible de se méprendre : l'existence d'un duel pour toutes les personnes des verbes, outre celle du duel dans les noms. C'est surtout par là que l'ehhkili l'emporte sur l'éthiopien, langue qui devait être déjà très-corrompue par la superposition des races diverses sur un même sol, lorsqu'un système d'écriture vint la fixer; car je ne doute pas qu'à une époque bien antérieure la même langue n'ait été parlée et écrite, et par les Couschites d'Éthiopie et par ceux du Yaman.

DU VERBE EN HHIMYARIQUE.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pas encore eu la satisfaction de trouver deux verbes

qui se conjuguent avec les mêmes voyelles, en sorte que l'on puisse passer de l'un à l'autre par le simple changement des radicales. Je vais vous donner d'abord les deux paradigmes qui me paraissent les plus exempts d'irrégularités, d'après toutes les comparaisons que j'ai faites.

CONJUGAISON

du verbe actif زجد *zéguéd*, prendre.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re pers.	زجدك	*zéguidek.*	زجدشى	*zéguidétri.*	زجدن	*zéguidén.*
2e. Masc.	زجدك	*zéguidék.*	زجدشى	*zéguidétsí.*	زجدكم	*zéguédkoum.*
2e. Fém.	زجدش	*zéguidéch.*	زجدشى	*zéguidetsí.*	زجدكن	*zéguédkin.*
3e. Masc.	زجد	*zégued.*	زجدو	*zéguédó.*	زجد	*zéguéd.*
3e. Fém.	زجدت	*zéguédot.*	زجدتو	*zéguidétó.*	زجد	*zéguéd.*

AORISTE.

1re pers.	إزجد	*ézéguiod.*	إزجدو	*ézguédó.*	نزجد	*nézéguiod.*
2e. Masc.	تزجد	*tézéguiod.*	تزجدو	*tézguédo.*	تزجد	*tézéguéd.*
2e. Fém.	تزجد	*téziguid.*	تزجدو	*tezguédó.*	تزجدن	*tézguiodoun.*
3e. Masc.	يزجد	*yizéguiod.*	يزجدو	*yizguédo.*	يزجد	*yizéguéd.*
3e. Fém.	تزجد	*tézéguiod.*	تزجدو	*tézguédó.*	تزجدن	*tézguiodoun.*

IMPÉRATIF.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
2e. Masc.	زجد *zguiod.*	زجدو *zguédô.*	زجد *zguéd.*
2e. Fém.	زجد *zguid.*	زجدو *zguédô.*	زجدن *zguiodoun.*

CONJUGAISON

du verbe passif زجد *ziguid*, être pris.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
1re comne	زجدك *ziguidk.*	زجدشي *ziguidtsî.*	زجدن *ziguidén.*
2e. Masc.	زجدك *ziguidk.*	زجدشي *ziguidtsî.*	زجدكم *ziguidkoum.*
2e. Fém.	زجدش *ziguidch.*	زجدشي *ziguidtsî.*	زجدكن *ziguidkén.*
3e. Masc.	زجد *zéguid.*	زجدو *ziguidô.*	زجد *ziguid.*
3e. Fém.	زجدت *zéguidot.*	زجدتو *ziguidâtô.*	زجد *zéguid.*

AORISTE.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
1re comne	ازجد *ézéguiod,*		نزجد *nézéguiod.*
2e. Masc.	ازجد *ézéguiod.*		ازجد *ézéguéd.*
2e. Fém.	ازجد *ézéguid.*	ازجدتو *ézguédô*, pour toutes les personnes.	ازجدن *ézéguidoun.*
3e. Masc.	ازجد *ézéguiod.*		ازجد *ézéguéd.*
3e. Fém.	ازجد *ézéguiod.*		ازجدن *ézéguiodoun.*

Il est digne de remarque que, dans la conjugaison du verbe passif, les préformatives de l'aoriste disparaissent de toutes les personnes autres que la première. Le prétérit passif me paraît être le même pour tous les verbes qui admettent un passif; mais les voyelles de l'aoriste varient d'un verbe à l'autre. Ces variations sont probablement assujetties à une loi que je n'ai pas encore saisie. Ainsi لتغ ou لتغ *létégh*, ou *létègh*, tuer, fait au prétérit passif لتغ *litigh*, il a été tué; et à l'aoriste passif إلتغ *élétagh*, je serai tué; au duel إلتغو *éltoghô;* à la seconde et à la troisième personne au féminin du pluriel إلتغن *élétaghèn*.

Les terminaisons en *ô* et en *tô* ne rappellent-elles pas les duels grecs?

CONJUGAISON

du verbe actif خسبف *khéçof*, percer.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re comne	خسبفك	*khéçofk.*	خسبفشي	*khéçoftsi.*	خسبفن	*khéçofoun.*
2e. Masc.	خسبفك	*khéçofk.*	خسبفشي	*khéçoftsi.*	خسبفكم	*khéçofkoum.*
2e. Fém.	خسبفس	*khéçofch.*	خسبقشي	*khéçoftsi.*	خسبفكن	*khéçofkèn.*
3e. Masc.	خسبف	*khéçof.*	خسبفو	*khéçofô.*	خسبف	*khéçof.*
3e. Fém.	خسبفت	*khéçofot.*	خسبفتو	*khésfétô.*	خسبف	*khéçof.*

AORISTE.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re comm.	إخسف	*ékhésf.*	إخسفو	*ékhséfo.*	نخسف	*nékhosf.*
2e. Masc.	تخسف	*tékhésf.*	تخسفو	*tékhséfô.*	تخسف	*tékhosf.*
2e. Fém.	تخوسف	*tékhaisf.*	تخسفو	*tékhséfo.*	تخسفن	*tékhosfoun.*
3e. Masc.	يخسف	*yikhésf.*	يخسفو	*yikhséfô.*	يخسف	*yikhosf.*
3e. Fém.	تخسف	*tékhséf.*	تخسفو	*tékhséfô.*	تخسفن	*tékhosfoun.*

IMPÉRATIF.

2e. Masc.	خسف					
	ou إخسف	*khséf.*	خسفو	*khséfô.*	خسف	*khçof.*
2e. Fém.	خسف	*khsif.*	خسفو	*khséfô.*	خسفن	*khséfén.*

On voit, par la comparaison de ce paradigme avec le premier, combien le jeu des voyelles est complexe dans l'ehhkili. Je pourrais multiplier beaucoup ces paradigmes sans mettre la loi en évidence. Mais ce qui précède suffit, ce me semble, pour faire voir qu'à moins que le hhimyarique n'ait subi une très-notable altération, le système sténographique (dont on peut à la rigueur se contenter pour l'arabe) n'eût rempli qu'imparfaitement le but de l'écriture pour les peuples de l'Arabie méridionale. Au reste, j'ai lieu de croire que bien avant le

siècle de Mahomet, la langue arabe proprement dite (la langue du Coran), avait fait de grands progrès dans l'Yaman, et que la tribu qui conservait l'usage de la langue antique était déjà considérablement réduite; voilà comment je conçois que le *mousnad* fût tombé en désuétude dès le temps de Mahomet. Une question bien intéressante serait celle de savoir, 1° si le mousnad était applicable à la langue arabe; 2° si l'application en a été faite dans les temps anciens. Le dernier des vers que j'ai cités me porterait à résoudre cette question affirmativement :

وأغنيتم عن مسند الحيّ حمير
وما زبرت في الصحف أقلام حميرا

mais ce qui suffit pour établir une présomption, ne suffit pas pour constituer une preuve [1].

[1] Je lis dans le *Kaschf azzhounoun* de Hhâddj Khalifah :

وفي السيرة لابن هشام انّ أوّل من كتب اسماء الخطّ
العربيّ حمير بن سبا

« On lit dans le *Sirât-arreçoûl* d'Ibn-Hischâm que l'invention de « l'alphabet arabe appartient à Hhimyar fils de Saba. »

(*La suite à un prochain cahier.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

COLLECTION ORIENTALE. — Manuscrits inédits de la Bibliothèque royale, traduits et publiés par ordre du Roi.—*Histoire des Mongols de la Perse, écrite en persan par Raschideldin, publiée, traduite en français, et accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur;* par M. QUATREMÈRE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. tome Ier. Paris, Imprimerie royale, 1837.

La tendance actuelle des études historiques offre ce phénomène remarquable, que sans exclure d'un manière absolue l'esprit de système, véhicule dont on a reconnu la puissance mais le danger, cependant on sent plus que jamais le besoin de recourir aux sources originales, de rendre aux monuments anciens leur physionomie primitive, et surtout de bien constater les faits; d'où il suit qu'en fait d'érudition comme en toute autre matière, la spécialité des connaissances, mais cette spécialité qui suppose l'étendue aussi bien que la profondeur, est devenue l'une des premières conditions du succès.

Ces réflexions, nous osons le croire, se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit de nos lecteurs, lorsqu'ils auront attentivement examiné l'ouvrage dont nous allons essayer de leur rendre un compte sommaire, et dont l'appréciation ne saurait être mieux placée que dans un recueil consacré à l'histoire,

aux langues et à la littérature de l'Asie, ni présentée, ce semble, à une époque plus opportune que ne l'est l'époque actuelle, puisque, d'une part, l'attention du monde savant et celle du monde politique se portent plus que jamais vers l'Orient, et que d'ailleurs aucun organe de la presse périodique, ni autre, n'a encore signalé l'importante publication dont il s'agit.

Le premier volume de l'Histoire des Mongols de la Perse se compose de trois parties bien distinctes, savoir :

1° D'un mémoire sur la vie et les écrits de Raschid-eldin;

2° D'une préface composée par cet auteur;

3° De l'histoire de Houlagou-khan.

Né à Hamadan (l'ancienne Ecbatane), en 1247, c'est-à-dire précisément vingt ans après la mort de Djenghiz-khan, Raschid-eldin, de simple médecin qu'il était, devint successivement premier ministre sous les trois sultans, Gazan, Oldjaïtou ou Khoda-bendeh, et Abou-Saïd; mais les soins à donner au gouvernement d'un empire aussi vaste et aussi puissant que l'était alors celui des Mongols, les sollicitudes inhérentes aux fonctions du vizirat, et l'obligation d'accompagner en tous lieux des princes essentiellement voyageurs, ne l'empêchèrent pas de se livrer à la difficile étude de la théologie, de la métaphysique, et même à celle de l'économie rurale, de la géographie et de l'histoire, en sorte qu'il fut à la fois un homme d'état très-habile, et un savant et

fécond écrivain. Le mémoire destiné à faire connaître la vie et les écrits de cet homme illustre se divise donc en deux parties, dont l'une contient la vie politique, et l'autre la vie littéraire de Raschid-eldin.

En le considérant sous le premier de ces rapports, M. Quatremère, à qui on était déjà redevable d'une excellente biographie de Raschid-eldin, insérée dans le tome V des Mines de l'Orient, nous le représente comme un ministre habile, faisant l'usage le plus noble de son puissant crédit et de ses immenses richesses, soit quand il fallait prendre contre des conquérants souvent cruels et toujours avides, la défense des faibles et des opprimés, soit quand il s'agissait d'élever quelques-uns de ces monuments de piété publique qui suffisent pour immortaliser tout un règne. Tel fut le faubourg de Sultanièh, bâti par les ordres de Raschid-eldin, où, en 1806, nous avons encore vu nous-même l'une des plus belles mosquées qui subsistent dans tout l'Orient. Tel fut le *Raba'-Raschidi*, quartier renommé de Tébriz, qui renfermait quantité d'édifices non moins remarquables par leur magnificence que par l'utilité de leur destination.

Mais c'est surtout comme polygraphe, comme historien, comme amateur passionné des lettres que Raschid-eldin a des droits réels à la sympathie, à l'estime, à l'admiration des hommes éclairés de tous les pays. Il résulte en effet des détails curieux consignés dans la deuxième partie du mé-

moire de notre savant confrère, que, doué d'une excellente mémoire, d'un jugement sûr, et d'une facilité de travail qui tenait presque du prodige, Raschid consacrait à l'étude le temps que le reste des hommes destine au délassement ou au sommeil; qu'il possédait à fond, outre le persan, sa langue maternelle, l'arabe, le mongol, le turk, l'hébreu, peut-être même le chinois, et qu'il composa, sur les matières les plus diverses, un nombre d'ouvrages tel que leur collection pourrait à elle seule former une véritable bibliothèque orientale.

Les précautions qu'il prit pour conserver à la postérité les fruits de ses veilles, sont consignées dans un acte dont M. Quatremère nous donne le texte entier et en partie la traduction, pièce trop remarquable pour n'être pas mise, au moins par extraits, sous les yeux de nos lecteurs :

« Ayant composé, dit-il, plusieurs ouvrages sur « différentes matières, nous en avons fait faire des « copies séparées; de plus, divers savants et autres « personnages de distinction en ayant pris lecture, les « ont fait transcrire pour leur usage; enfin nous avons « donné ordre d'en déposer plusieurs exemplaires « dans la mosquée que nous avons fait élever à Té- « briz, et qui fait partie du quartier dit *Raba'-Raschidi;* « notre dessein était que chacun pût à volonté co- « pier ces différents ouvrages. Cependant je conçus « le projet de faire dessiner des cartes des diverses « contrées, d'après les méthodes des plus savants « géographes, et de la manière la plus nette et la

« plus claire ; de fixer les noms des lieux sur les« quels on n'avait rien de certain, et de déterminer « la position de chaque pays [1] d'après les observa« tions d'hommes instruits et de témoins oculaires, « en sorte que d'un seul coup d'œil on pût se former « une idée exacte de l'étendue et des limites de « chaque royaume. Je sentis bien que mon but se« rait mieux rempli si je donnais à ces cartes la plus « grande dimension possible ; je choisis à cet effet « le papier de Bagdad, dont chaque feuille a six « palmes de longueur ; mais bientôt après, l'idée me « vint de faire copier et réunir mes ouvrages en un « seul volume ; afin de laisser à la postérité un mo« nument qui attestât mes travaux [2] ; et afin qu'ils « fussent d'une égale utilité pour ceux qui parlent « persan ou arabe, je traduisis dans cette dernière « langue tout ce qui avait été écrit en persan, et j'en « fis tirer plusieurs copies, dont quelques-unes de« vaient rester séparées, d'autres être réunies, et une « enfin devait entrer dans le grand volume dont j'ai « parlé. Je traduisis également en langue persane « tout ce qui était en arabe, et je donnai à mon re« cueil le titre de *Collection complète des ouvrages de*

[1] En longitude et en latitude. Voyez page 170 de l'Appendice, publié seulement en arabe : الممالك و الولايات باعتبار اطوال البلدان وعروضها.

[2] ليبقى تذكرة منّا لمن بعدنا. L'expression de ce vœu touchant est si honorable pour la mémoire de Raschid-eldin, que nous éprouvons un véritable plaisir à la reproduire textuellement.

« *Raschid-eldin.* » Ici l'auteur en donne le catalogue général et détaillé, qui ne comprend pas moins de dix pages grand in-folio; puis il continue en ces termes :

« J'ai cru devoir joindre à mon recueil plusieurs « ouvrages séparés, dont chacun forme un seul vo- « lume, et dont jusqu'à présent il n'existait dans nos « pays aucun exemplaire. Les ayant fait chercher « avec tous les soins possibles, je suis enfin parvenu « à m'en procurer des copies, après quoi je les ai « fait traduire de la langue du Khataï (du chinois), « d'abord en persan, et ensuite en arabe.

« Le premier de ces ouvrages contient les prin- « cipes de la médecine théorique et pratique des « peuples du Khataï.

« Le second traite des remèdes simples en usage « dans le Khataï, tant de ceux que nous employons « que de ceux qui nous sont inconnus.

« Le troisième présente le recueil des remèdes « simples usités chez les Mongols.

« Le quatrième contient les principes du gouver- « nement, et les règles que suivent les princes mon- « gols dans l'administration de l'empire. »

Raschid-eldin, après avoir fait faire plusieurs copies de ces divers traités, et après avoir fait mettre au net cet immense volume qui contenait le recueil général de ses œuvres, déposa tous ces exemplaires dans le vaste édifice qu'il avait fait construire pour servir à sa sépulture; il voulut que tout le monde eût la liberté d'en prendre copie, que l'on prît,

chaque année, sur les revenus affectés à cet édifice une somme suffisante pour les faire transcrire sur du grand papier de Bagdad, et il prescrivit que des exemplaires en fussent envoyés aux principales villes des contrées soumises à l'islamisme. Mais c'est dans l'acte authentique qui renferme ses volontés à cet égard, qu'on verra jusqu'à quel point il avait poussé les précautions pour empêcher la perte de tant et de si précieux documents.

Malheureusement ces précautions furent à peu près inutiles; la majeure partie des œuvres de ce grand historien a disparu, perte d'autant plus regrettable que, d'après les mérites de ce qui reste, il est facile de juger du prix de ce qu'on a perdu. En effet Raschid-eldin n'est pas, comme l'auteur du *Djihan-kuschaï*, un froid panégyriste des oppresseurs de sa patrie, ni, comme le *Wassaf-al-hazret*, un rhéteur s'attachant à orner son livre des fleurs de la poésie orientale, et comparant son propre style aux *tresses brillantes qui tombent du front d'une jeune beauté*; c'est un historien véridique, consciencieux, exact, qui, loin de donner dans un travers trop commun dans plus d'un pays et à plus d'une époque, a signalé lui-même dans l'un de ses ouvrages « les inconvé-« nients du style figuré, énigmatique, et la nécessité « d'employer dans les discussions des raisonnements « bien développés et des arguments parfaitement « clairs. »

Tant de services rendus aux sciences et à l'humanité, tant de talents, tant de vertus, ne mirent

pas Raschid-eldin à l'abri de la calomnie; victime de l'accusation la plus odieuse, ce vieillard vénérable (âgé de 73 ans) vit périr l'un de ses fils, et périt lui-même d'un supplice atroce, dans le voisinage de cette ville de Tébriz qu'il avait pris soin d'embellir. On livra au pillage le quartier qui portait son nom, on confisqua ses meubles et ses propriétés territoriales, et l'on se fit même un plaisir barbare d'anéantir la plupart de ses productions.

Au mémoire sur la vie et les écrits de Raschid-eldin, et à l'appendice écrit en arabe et accompagné de notes, qui fait suite à ce mémoire, succède une préface dans laquelle l'auteur expose les motifs qui l'ont porté à entreprendre la composition du *Djami-al-tawarikh* (recueil des histoires, ou plutôt cours complet d'histoire et de géographie), l'idée qu'il se forme des devoirs imposés à un historien, les titres qu'il a à la bienveillance des hommes distingués qui liront son ouvrage, « qu'il prie, s'ils « y rencontrent une faute, une négligence, une « erreur, d'étendre dessus le pan de la robe du par- « don et de l'indulgence, de faire à ses récits les « corrections et les additions qu'ils trouveront con- « venables et nécessaires, et de témoigner de la bonté « pour un faible auteur qui a dû obéir aux ordres « qu'il avait reçus. » Cette préface se termine par une table raisonnée des matières contenues dans le recueil dont il s'agit, et par divers détails sur la composition du *Tarikhi-Gazani*, le plus intéressant sans doute de tous ses ouvrages, puisqu'il renferme

une narration naïve, originale, attrayante, où les lecteurs de toutes les classes trouveront d'éclatants exemples des vicissitudes humaines, de grandes et sérieuses leçons.

Lorsqu'en 1833 le gouvernement du roi ordonna la publication de la magnifique collection qui porte à bon droit le nom de *Collection orientale*, M. Quatremère crut d'abord pouvoir se charger de mettre au jour le volume entier de Raschid-eldin, sans en retrancher un seul mot; mais réfléchissant ensuite que la publication récente de l'estimable ouvrage de M. Mouradja d'Ohsson rendait moins nécessaire la traduction de la vie de Djenghiz-khan, examinant de plus près l'immensité de la tâche qu'il s'était imposée, et prenant en considération la brièveté de la vie humaine et les lenteurs inévitables de l'impression, il crut devoir se borner à publier la partie de l'ouvrage qui donne l'histoire des Mongols de la Perse, en commençant par Houlagou-khan.

L'histoire de ce prince se divise en trois parties, dont l'une comprend sa généalogie, le dénombrement de ses femmes, de ses enfants et petits-enfants; la seconde, le récit des événements qui précédèrent et suivirent son avénement, et la troisième, l'exposition de ses qualités, de ses manières, de ses sentences et des règlements qu'il promulgua. Nous n'appellerons pas l'attention de nos lecteurs sur la partie généalogique; elle se refuse à toute analyse. Quant à la partie historique, de peur de

dépasser les bornes prescrites à un article de journal, nous nous bornerons à en indiquer, pour ainsi dire, les points culminants.

Ce qui frappe d'abord l'imagination dans le récit de l'expédition mongole en Perse, c'est la promptitude avec laquelle nous voyons ces hordes à demi sauvages envahir de vastes contrées où le mahométisme était encore loin d'avoir éteint le flambeau de la civilisation; c'est la confiance dans le succès, le ton de mâle assurance qui règne dans tous leurs discours. Voici, par exemple, à peu près, comment s'exprime Mangou-khan dans les instructions qu'il donne à Houlagou, son frère puîné, au moment où celui-ci était sur le point d'entreprendre cette mémorable expédition : « Que depuis les bords du Djeï-« houn (de l'Oxus) jusqu'à l'extrémité de l'Égypte, « tout homme qui se montrera soumis à tes ordres « soit traité avec bienveillance. Si quelqu'un té-« moigne de l'indocilité, du penchant à la rébellion, « laisse-le dans le désert, ainsi que sa femme, ses « enfants, sa famille et ses relations, en proie à la « violence et à l'humiliation; détruis de fond en « comble toutes les citadelles du Kouhestan, marche « vers l'Irak, extermine ces Lôrs et ces Kurdes « constamment occupés à infester les chemins. Si le « khalife de Bagdad s'empresse de te rendre hom-« mage, garde-toi de le molester; mais s'il montre « de l'orgueil, et si ses paroles comme ses senti-« ments paraissent peu sincères, traite-le comme tu « auras traité tes autres ennemis. »

En effet, après les cérémonies et les repas d'usage chez les Mongols, Houlagou laissant ses tentes à Kara-Korom, part de cette résidence à la tête d'une nombreuse armée et accompagné de ses principales épouses et de ses fils; parvenu dans la Transoxiane, il reçoit les hommages des gouverneurs de cette province, et successivement ceux des princes qui régnaient dans le Khorasan, dans la majeure partie de la Perse, et même en Géorgie; puis il passe l'Oxus, châtie ou fait châtier par ses lieutenants les Ismaëliens, sectaires fameux dont la prépondérance avait duré cent soixante-dix-sept ans; pénètre dans l'Irak, et s'empare de Hamadan d'où il envoie un de ses noïans en Asie Mineure, avec la mission «de soumettre cette contrée jusqu'aux ri«vages de la mer, et de l'enlever aux enfants de la «France et aux infidèles (les croisés et les Armé«niens).»

Mais tant et de si rapides succès ne suffisaient point à l'infatigable ambition du conquérant mongol; il lui fallait la Syrie, l'Égypte, et surtout Bagdad, où le faible Mosta'sem vivait plongé dans une honteuse mollesse, tandis que l'ennemi était aux portes, et que la ville était déchirée par des factions. Les forces des Mongols étaient de beaucoup supérieures à celles du khalife, et leur audace s'accroissait en raison du sentiment de cette supériorité. A des messages tour à tour insidieux ou hautains, à des propositions évidemment inacceptables, Houlagou répondait : «Probablement le khalife est un

de prix que ses contemporains attachaient à la vie. S'il fut dépourvu de philanthropie, du moins ses projets, ses entreprises, son langage, ne furent pas dépourvus de grandeur; s'il détruisit beaucoup d'édifices, il en fit construire plusieurs, et notamment le fameux observatoire de Maragha. « Il était, « dit Raschid-eldin, amateur de philosophie, et il « aimait à voir sa demeure embellie par la présence « des savants; mais, de toutes les sciences, celle à « laquelle il s'adonnait le plus était l'alchimie. Il « protégeait constamment les hommes voués à ce « genre de recherches, qui, dans leurs vaines imagi- « nations, allumaient partout des feux, consumaient « une masse énorme de substances diverses, met- « taient en mouvement, sans aucune utilité, des « soufflets grands et petits, mais qui du reste ne « réalisèrent aucune transformation. »

D'après cette analyse sommaire et rapide, nos lecteurs ont pu pressentir combien l'histoire des Mongols de la Perse offre d'imposants sujets de méditation, et jusqu'à quel point le volume que nous annonçons est intéressant; et cependant nous n'avons rien dit du luxe typographique qui frappe les yeux à l'ouverture de ce volume, luxe vraiment royal, et propre à donner aux Orientaux eux-mêmes la plus haute idée de la perfection de nos arts d'imitation; de la pureté et de la correction du texte persan, soigneusement collationné sur deux manuscrits de la Bibliothèque royale; de la fidélité, de l'élégance, de la clarté du style de la traduction, ni

surtout des nombreuses notes qui l'accompagnent, et qui, destinées à éclaircir divers points douteux de philologie, de géographie, d'histoire politique, d'histoire naturelle, etc. sont tellement pleines de citations curieuses, qu'elles pourraient à elles seules former un ouvrage à part, ou plutôt une série de mémoires des plus dignes de fixer l'attention du monde savant.

Malgré les progrès qu'ont faits depuis quelques années les études orientales en France, en Angleterre, en Allemagne et dans l'Inde, l'obscurité des textes, la difficulté de concilier entre elles des assertions souvent diverses et contradictoires, l'insuffisance des lexiques même les plus estimables et les plus complets, ont été reconnues par toutes les personnes qui se sont livrées à ce genre d'études avec quelque persévérance et quelque succès. Ces personnes, nous n'en doutons pas, sauront un gré infini à notre savant confrère du soin qu'il a pris de leur épargner de longues et pénibles recherches, en fixant le sens de quantité de mots usités au XIIIe siècle, chez les Persans, chez les Arabes, chez les Turks et chez les Mongols, et en enrichissant cette édition déjà si magnifique, d'une foule d'observations tout à fait nouvelles, fruit de ses immenses lectures, et que seul en Europe, peut-être, il était en état de recueillir, de coordonner et de mettre au jour.

Nous aurions désiré pouvoir appeler l'attention

des orientalistes sur tout ce qui, dans ces notes, nous a paru digne de piquer leur curiosité. Dans l'impossibilité de le faire avec quelque étendue, nous nous bornerons à donner ici une courte liste des explications dont la justesse ou la nouveauté nous ont particulièrement frappés.

1° On connaissait la signification du mot اوروق ou اوروغ qui sert à désigner en turk oriental la *famille*, la *race*, les *parents;* mais l'origine de ce mot était incertaine. D'après les textes cités page 7 de la préface, il est évident que c'est une expression tout à fait mongole.

2° On était généralement porté à croire à la synonymie des titres de قاآن ou خاقان, et de خان, dont le dernier surtout se donne encore aujourd'hui aux princes ou à des personnages plus ou moins importants du nord de l'Asie. M. Quatremère établit d'une manière incontestable (pages 10 et 11 de la préface, et 86, 87, 88 de l'Histoire) qu'il existait chez les Mongols une différence d'acception entre ces divers mots, et que le titre de *kaân* ou de *khacan* indiquait une dignité supérieure à celle de *khan*.

3° D'après l'opinion d'un savant moderne (M. Schmidt), qui s'est occupé avec beaucoup de zèle et de succès de la langue et de l'histoire des peuples mongols, le mot *Togmak* servirait à désigner cette vaste contrée qui s'étend au nord de la mer Caspienne, et que tout le monde connaît sous le

nom de *Dechti-Kaptchak*. M. Quatremère prouve, d'après divers témoignages, et entre autres par celui du *Zafer-naméh*, que les Persans entendent par *Togmak*, un peuple turk qu'ils se gardent bien de confondre avec les habitants du Kaptchak.

4° Dans la note relative à l'habitation primitive et à la capitale de *Djenghiz-khan*, notre savant confrère (pages 115, 116, 117, 118, 119, 120 et 121 de l'Histoire) entre dans des détails aussi curieux qu'étendus sur le lieu de la naissance et sur le lieu de la sépulture de ce fameux conquérant.

5° Il donne (pages 132, 133, 134, 135, 136 et 137) des renseignements tout à fait neufs sur l'huile bitumineuse appelée *naphte*, et qui, mêlée à d'autres ingrédients, entrait dans la composition du terrible feu grégeois.

6° Il détermine avec une précision suffisante la véritable situation de la ville d'Almaligh الماليغ dont il est si souvent question dans les historiens mongols.

7° Il prouve que, ainsi que l'ont reconnu les naturalistes, l'espèce du *lion* va toujours diminuant en Asie, mais que, par une sorte de compensation, le *tigre* étend, dans une progression effrayante, le théâtre de ses ravages. Tout ce qu'il cite dans les notes 31 et 34 (qui ne comprennent pas moins de dix-sept pages à double colonne d'impression) relativement au *lion*, au *tigre*, à la *panthère* et à l'*once*,

mal à propos confondue avec le *léopard*, paraît du plus haut intérêt.

8° Il explique (pages 177 et 179) ce qu'on doit entendre par پايزه et par يارليق. Le premier de ces mots désignait cette espèce de tablettes d'or ou d'argent qui, chez les Mongols, conféraient à ceux qui en étaient porteurs, certains priviléges. Le deuxième signifiait *ordre émané du souverain*.

9° Les amateurs de l'histoire et de la littérature orientales liront avec plaisir (pag. 184 et suiv.) la note relative au mot بخشى. Ce mot, dont on chercherait vainement l'explication dans les dictionnaires, signifiait *lettré*, *docteur*, *instituteur* ou *lama*.

10° Les géographes remarqueront les notes relatives à la montagne volcanique de *Démavend*, à la situation des villes d'*Alamout*, de *Hamadan*, de *Reï*, de *Meïâfârekin*, à la signification des mots *Irân* et *Anirân*, et les détails dans lesquels le savant traducteur est entré relativement au lac d'*Urmiah*.

11° Nous ne saurions nous dispenser de signaler à l'attention publique les observations contenues pag. 267 et suivantes, sur le genre de divination usité chez les nations turques et mongoles, et qui consistait à prédire l'avenir au moyen de l'inspection d'une omoplate de mouton; la description détaillée (pag. 284 et suivantes) de diverses *machines de guerre* en usage chez les Orientaux; enfin (page 170,

note 40) l'emploi que faisaient les Mongols du *henné*, plante dont ils considéraient l'infusion comme l'un des préservatifs les plus efficaces contre la peste. Le plus ou le moins d'exactitude de cette dernière assertion vaut assurément bien la peine d'être vérifié par des observateurs habiles, dans l'intérêt de l'humanité.

P. Amédée Jaubert.

ESQUISSE

De la langue arabe parlée à Alger et dans la régence, par L. J. Bresnier, professeur d'arabe littéral et vulgaire à la chaire d'Alger.

Bien des opinions se sont formées, depuis notre conquête, sur la langue parlée soit dans l'Algérie, soit sur toute la côte barbaresque. Les uns croient y reconnaître les éléments d'une langue constituée, ayant à elle son génie, ses beautés, et attendant un Milton ou un Dante pour les faire ressortir; d'autres, avec plus de raison, la regardent comme un simple *patois* livré seulement aux relations sociales, mais trop grossier pour se prêter aux exigences d'une littérature. Beaucoup établissent une différence entre la langue barbaresque et l'idiome littéral, d'après la forme des caractères; et j'ai vu affirmer avec le plus grand sérieux, devant une assemblée, par une

personne soi-disant compétente, qu'un manuscrit du Coran était en arabe vulgaire, par cela seul que le type de l'écriture était celui du pays.

Ces diverses manières de considérer l'arabe à Alger, par les personnes qui cultivent cette langue, doivent donner une idée de l'état actuel des connaissances en cette matière. La plupart trouvant dans les manuscrits des difficultés qu'elles ne peuvent s'expliquer, n'hésitent pas à déclarer qu'ils sont écrits dans une langue toute différente, et ne conçoivent pas que leur étude puisse en rien servir au langage qu'ils emploient.

L'arabe-algérien, comme, du reste, tous les autres dialectes de l'arabe, n'est employé que dans les relations familières, et seulement dans le discours. Il n'est écrit que par les Maures, qui n'ont pour la plupart d'autre instruction qu'une longue pratique, reposant seulement sur la tradition; ses formes, qui ne sont fixées, chez les indigènes, par aucun ouvrage, se sont transmises par une succession d'autant plus constante, que le nombre des mots qu'il emploie est assez restreint, et que la composition du discours suit les règles les plus simples de la syntaxe arabe, en modifiant ou abrogeant les autres.

Peu d'ouvrages encore ont déroulé aux yeux des Européens le tableau du dialecte d'Alger, et aucun ne l'a fait d'une manière assez complète pour que le philologue puisse, dans son cabinet, s'en former une idée exacte. La grammaire de Dombay même, pleine d'utiles et intéressantes remarques,

laisse regretter une foule de détails qui n'ont certes point échappé à ce savant, et qu'il était rigoureusement néessaire de mentionner pour remplir le but de toute grammaire.

Les livres qui l'ont suivie n'ont pas comblé cette lacune, soit à cause du manque de spécialité de plusieurs d'entre eux, soit parce que le point d'observation où se trouvaient leurs auteurs ne leur permettait de considérer l'arabe d'Alger que sous l'unique aspect où il se présentait à eux. Néanmoins, on doit le reconnaître, de laborieux efforts ont été tentés à une époque où l'on ne pouvait encore consulter ici les ouvrages généraux sur la matière; on a travaillé avec la noble ambition d'être utile, et si le but n'a pas été pleinement atteint, c'est que depuis peu d'années seulement la carrière est ouverte; c'est que, pour la parcourir avec quelques chances, il faut avoir à sa disposition les moyens que la science nous offre; qu'il ne faut point être forcé de créer là où il n'y a qu'à imiter; c'est, enfin, parce que aux connaissances générales il faut joindre celle de la localité. D'ailleurs tous ou presque tous les ouvrages qui ont été publiés récemment sur ce sujet ont une utilité pratique : quelques-uns même sont les monuments les plus complets de l'idiome algérien.

Avant d'entrer dans le détail des traits caractéristiques de ce langage, il faut jeter un coup d'œil sur les éléments de la population algérienne, mélange d'une foule de nations, de castes et de tribus, qui

expliquera les diverses variations que subit la langue.

D'après le dernier recensement, le total de la population algérienne était, au 1er janvier 1838, de 25,962 âmes, ainsi réparties :

7,575 Européens [1],
12,332 Musulmans,
6,065 Juifs.

(*Moniteur algérien* du 3 mars 1838.)

La population indigène est donc de 18,397 individus, employant tous dans leurs relations la langue arabe, mais chacun avec les modifications usitées chez ceux de son pays ou de sa caste.

Dans les 12,332 musulmans, il faut comprendre :

1,580 Kabaïles,
629 Mozabites,
595 Biskris,
351 Nègres,
146 Mezitha.

Total : 3,301 individus, formant des classes bien distinctes, et employés tous à des travaux agricoles, aux constructions, au transport des fardeaux, comme les Kabaïles, les Biskris, les nègres; ou se livrant à certaines branches de commerce, à diverses fonctions dans les marchés, comme les Mozabites et les Mezitha. Je ne parle point de 81 Aghouâth qui sont, comme les deux dernières corporations,

[1] Aujourd'hui 5 mai, le chiffre porté sur les registres de la mairie se monte à 10,162 individus.

attachés à un marché spécial, comme, chez nous, les forts de la halle ou les charbonniers.

Il reste donc, déduction faite de ces 3,301 individus, le chiffre 9,031, dont $\frac{1}{7}$ représentera les Arabes des tribus, domiciliés dans la ville; $\frac{1}{4}$ les musulmans étrangers, et le reste, les Maures nés à Alger ou dans la régence.

On ne doit donc point s'étonner des variations que l'on rencontre dans les synonymes, puisque, tout en se conformant aux usages généraux, chacun se sert d'un certain nombre d'expressions particulières à sa caste ou à sa tribu. Il n'y a, en ce fait, rien que de très-naturel, rien que nous ne remarquions dans notre propre langue. Toute cette synonymie est prise dans la vaste et belle langue arabe, dont, à la vérité, un assez grand nombre de mots ont été détournés de leur signification primitive, tout en conservant leurs formes, tandis que d'autres ont subi l'altération inverse.

Les Kabaïles ou Berbères, cependant, emploient, en parlant arabe, beaucoup de mots de leur langue; mais il ne faut point oublier que ce ne sont pas des Arabes, et qu'ils ont parmi eux une langue particulière[1]. Les Juifs surtout se font reconnaître au choix de leurs mots et à leur prononciation; leurs

[1] Je n'ai pu encore acquérir la certitude qu'ils n'écrivent pas cette langue, cependant ce fait est plus que probable. Ils parlent de livres qui existeraient chez eux *écrits dans leur langue;* mais aucun de ceux que j'ai interrogés ne m'a répondu d'une manière satisfaisante. Ils sont très-peu instruits, et on ne peut ajouter foi, sans confirmation, à ce qu'ils avancent.

femmes ont une voix traînante; les voyelles sont toujours par elles ramenées vers l'accent aigu, et la fin des périodes de leurs phrases est marquée par une espèce de point d'orgue.

L'éducation chez les musulmans est fort bornée; fondée partout sur les mêmes principes, elle suit partout les mêmes errements. La première étude des enfants, lorsqu'ils savent former leurs lettres, est le Coran, que le maître d'école, qui prend le titre de طالب, leur fait écrire, verset par verset, sur des tablettes, et qu'il leur fait à tous ensemble lire à haute voix, jusqu'à ce qu'ils le conservent en leur mémoire. La plupart des enfants appartenant à des parents trop pauvres, acquièrent pour toute science une certaine quantité de chapitres du Coran, qu'ils sont d'autant plus loin de comprendre, qu'on ne les leur a point expliqués, et que l'étude de la langue et de la littérature arabes ne commence qu'après celle du livre du prophète. La plupart de ces طَلَبَة n'en savent pas beaucoup plus que leurs élèves; leur mémoire est plus exercée : ils réciteront avec une facilité prodigieuse de longues tirades de vers; mais si, comme il m'est arrivé, vous leur dites de les écrire, ils les défigurent par tant de fautes, que ce n'est qu'après un long travail que vous parvenez à les rétablir.

La plupart des Maures *instruits*, et ils ne sont pas très-nombreux, sont, à peu de chose près, dans ce même cas. Habitués de bonne heure à exercer

leur mémoire, ils sont à même de vous réciter les plus beaux morceaux de leur littérature; mais le jugement chez eux n'ayant point été appelé au secours de la mémoire, il leur est souvent difficile de les expliquer. Les hommes profondément instruits sont très-rares à Alger.

D'après ce que l'on vient de voir, beaucoup de musulmans d'Alger n'ont reçu d'autre éducation que celle de la lecture ou de l'écriture, ou bien se sont contentés de charger leur mémoire sans exercer leur esprit, et cela explique pourquoi les écrits privés, les correspondances, sont si généralement incorrects, et leur style quelquefois si bizarrement mêlé d'expressions vulgaires, et de mots ou de phrases empruntés au Coran ou à des auteurs.

Telles sont les causes qui maintiennent et maintiendront longtemps encore le dialecte algérien dans l'état où il se trouve; je me trompe, le contact des Européens, les relations avec l'Europe, le feront marcher à une corruption nouvelle, jusqu'à ce qu'après une décomposition progressive et accomplie, il montre dans ses débris, comme tant d'autres langues, le germe d'un nouvel avenir, qui doit le faire revivre sous une autre forme.

Malgré les différences des expressions des diverses castes, le langage, dans toute la régence, est toujours soumis aux mêmes formes, applicables aussi pour la plupart aux autres contrées de la Barbarie. Avant de parler de ces formes locales, il convient de parler des lettres de l'alphabet.

Plusieurs lettres arabes, comme on sait, varient leur prononciation suivant les localités. Voici celles qui pourraient être l'objet de quelque doute.

ث se prononce *ts*, comme l'a fait remarquer Dombay, et après lui, MM. Caussin de Perceval et Delaporte fils; mais cette prononciation est toujours subordonnée à l'euphonie; elle est plus ou moins forte, et il ne faut pas l'admettre comme absolue. On ne dira pas تَتْكَلَّم *tsetskellem*, mais *tetskellem*, tu parles. L'oreille d'ailleurs détermine les cas d'application de cet usage.

Le ث a souvent le son de *t* simple.

ج se prononce *dj*, et *jamais autrement*.

ذ est presque toujours confondu avec د.

ظ, écrit et prononcé ض, espèce de ذ emphatique.

غ n'est autre chose que le *r* grasseyé, comme chez les Parisiens et les Provençaux.

ق[1] est un *k* guttural. Chez les gens de certaines tribus, il est prononcé *g* dur : قال *gâl*, il a dit.

Quant à ces lettres ڃ, ڤ, ڭ, représentant le son de *g* dur, et ڜ *tch*, elles n'appartiennent point à l'alphabet barbaresque. Les Maures s'en servent lorsqu'ils veulent représenter un son qui leur est étranger; toutes les lettres, avec une addition de trois points, peuvent chez eux remplir la même fonction. C'est ainsi qu'un Arabe qui écrivait la tra-

[1] On doit se rappeler que les Barbaresques ne mettent qu'un point sur le ق (ڧ) et un sous le ف (ڢ).

duction française d'un vers arabe, rendait notre *v* par ڤ. Jamais ces lettres ne sont employées dans les mots usuels.

Les lettres ا, و, ى, si souvent consonnes dans la langue écrite, font presque toujours fonction de voyelles dans la langue parlée.

Beaucoup de mots, avons-nous dit plus haut, ont subi des modifications dans la forme ou dans le sens; ainsi l'on dit جبد [1] pour جذب tirer; نعل pour لعن maudire; كلا pour أكل manger, etc. J'ai également entendu dire, mais seulement par quelques personnes d'une condition inférieure, زج pour جز passe (impératif de جاز); et جوز pour زوج deux. — دعوة et امر signifient *affaire;* عمر emplir; شابة belle, en parlant d'une femme; au masculin شباب. Ces exemples pourraient être facilement multipliés.

D'autres mots, qui n'appartiennent point au fonds de la langue, ont pris naissance dans chaque localité, et ont revêtu la forme des mots arabes de leur espèce. Tels sont, entre beaucoup d'autres:

بالزاق beaucoup.

داس (يدوس) disputer.

[1] Je figure la prononciation vulgaire des mots à la manière de certains Maures maîtres d'école, ce qui évite les inconvénients d'une transcription française, qui ne pourrait être rigoureusement exacte.

سَنْسَن (يسنسن) interroger.

زَقَّ (يزق) crier.

مُجْبِر tiroir d'un meuble.

حَوَّس se promener.

تَحْوِيس promenade.

سَاطَل (على) importuner, ennuyer.

مَقْدَرَة pouvoir.

وَلَّق (يوالق) faire, arranger.

Enfin des expressions européennes s'introduisent chaque jour dans la conversation. On dit souvent : عندك رازون vous avez raison; جَبَرْتُ فَالْطَهْ فِي هَذَا j'ai trouvé à redire dans cette chose; سيكورو assurément.

Les points-voyelles sont placés arbitrairement, c'est-à-dire sans égard pour les règles grammaticales, et leur son dépend presque toujours de la nature douce, gutturale ou emphatique, de la consonne qui les porte. Les trois signes *fathha*, *kesra* et *dhamma*, répondent ainsi à toutes les modifications dont les sons-voyelles sont susceptibles. Il ne faut donc point s'attacher, quand on veut peindre le plus exactement possible la prononciation, à représenter constamment ces trois signes par nos voyelles beaucoup trop positives, *a*, *i*, *o*.

J'ai vu quelques écrits en style vulgaire, ponctués par les Maures, conformément à la pronon-

ciation usuelle, pour l'usage des Européens qui étudiaient la langue. Qu'on me permette de transcrire ici un échantillon de ces sortes d'exercices, extrait d'une série de contes familiers dont mon ami, M. É. de Nully, secrétaire-interprète du ministère de la guerre, est devenu possesseur :

حكاية على الذيب والقنفود

كانوا في ازمان المتقدم اصحاب ذات ايام وحد (واحد) النهار هما[1] يتعشو فالغابة (في الغابة) صاب (صابوا) طبري (طبرية) انتع (متاع) الخليع انطق الذيب للقنفود قالوا (قال له) يا قنفود انت اقصير ونا (وانا) طويل آلخ

Traduction.

HISTOIRE DU LOUP ET DU HÉRISSON.

« Il y avait autrefois des amis qui, un jour, sou-« paient dans la forêt ; ils trouvèrent une jarre [2] de « *khalia* [3]. Le loup prit la parole, et lui dit : O héris-« son, tu es petit, et je suis grand [4]..... »

[1] هما indique le pluriel dans l'usage vulgaire ; il n'est point usité comme duel.

[2] طبرية *thobria*. A Alger c'est un vase en terre cuite ; il y en a de plusieurs dimensions.

[3] Le خليع est un mets fort recherché par les Maures, et composé de chair de mouton séchée au soleil et préparée avec de l'huile, etc.

[4] *Court* et *long*, porte le texte ; mais à Alger les mots قصير et طويل répondent très-souvent à صغير et كبير.

Cette citation, que je craindrais de prolonger, peut donner une idée à la fois de l'orthographe et du style. J'ajouterai que ces contes ont été écrits par un طالب maître d'école, grade scolastique qui correspondrait à notre baccalauréat-ès-lettres; qu'on juge par cela du reste.

La césure des mots n'est pas non plus assujettie aux règles grammaticales; l'usage l'a soumise à un mode particulier et presque constant, que l'on peut établir ainsi :

1° Les mots composés de deux *lettres*[1] sont d'une syllabe;

2° Les racines de trois lettres sont ordinairement d'une syllabe; on dit : شَرِبْ il a bu; فَرِحْ il a été bien aise; ضَرَبْ il a frappé. La voyelle, comme on voit, est toujours placée sur la seconde radicale. Quant aux autres mots de trois lettres, ils peuvent être d'une ou de deux syllabes; dans le premier cas la voyelle est sur la première lettre : ضَرْبْ coup; فَرْقْ distinction; تَمْرْ datte; زَبَدْ espèce de parfum;

3° Dans les mots qui renferment plus de trois lettres, chaque syllabe en comprend deux, en observant toutefois que, si le mot est composé d'un nombre impair de lettres, la première se prononce

[1] Par *lettres* j'entends ici les *consonnes*, et par *consonnes* j'entends toutes les lettres de l'alphabet, moins les trois lettres ا, و et ى. J'ai déjà fait remarquer que dans l'usage vulgaire elles faisaient fonction de voyelles.

toujours isolément : يضرب il frappe; يعمل il fait; فرجة satisfaction; يستخبر il s'informe; يتقدم il se présente; يضربه il le frappe; مباركك béni; محرمة mouchoir; محرمتي mon mouchoir[1].

Lorsqu'un mot commence par deux consonnes, beaucoup de Maures le font précéder, même dans l'écriture, d'un ا d'euphonie, assez analogue à l'*e* qui commence plusieurs des mots de notre langue, tels que *esprit, estoc;* on rencontre fréquemment, امبارك béni; ازمان temps; اتقول tu dis.

Ils suppriment souvent aussi les lettres ا, ة, و, ى, qui terminent un mot : زرق bleue; امريض malade (fém.); صاب ils trouvèrent; يشر il achète, pour زرقاء, مريضة, صابوا, يشري.

Quoique ces sortes d'altérations soient fréquentes, il n'en faut pas conclure qu'elles soient appliquées systématiquement; elles se représentent sous des formes très-variées, toujours soumises au degré d'instruction de celui qui les emploie.

Une autre particularité du dialecte algérien, mais à laquelle tout le monde se conforme, c'est l'emploi

[1] Lorsque par une addition ou une suppression quelconque, un mot formé primitivement d'un nombre *impair* de lettres se trouve ramené à un nombre *pair*, ou *vice versâ*, il subit dans sa césure l'influence de l'usage signalé. Les mots *i-dhar-boh* et *mahhrem-tsi* en sont un exemple qui se présente fréquemment.

du ن au lieu de l' ا, comme crément de la première personne du singulier de l'aoriste des verbes. Tout le monde, sans exception, dans toutes les contrées de la Barbarie, dit : نَعْرَفْ je sais; نَشْرَبْ je bois, etc. au lieu de أَعْرِفُ, أَشْرَبُ. Il n'est pas rare de voir cet usage conservé dans des écrits d'ailleurs du style le plus correct.

La conjugaison est extrêmement simple; elle se réduit à trois temps seulement, le prétérit, l'aoriste, qui, au pluriel, prend la terminaison du prétérit, et l'impératif. Les participes ou adjectifs verbaux forment leur pluriel de l'addition de ينْ cas oblique du même nombre dans la langue écrite. Leur pluriel féminin est régulier.

Le pluriel féminin des verbes, ainsi que celui des pronoms et des adjectifs autres que ceux qui dérivent immédiatement du verbe, est inusité. Le pluriel masculin le remplace constamment. On dit: عَنْدِي زُوجْ بْنَاتْ ظْرَافْ يلْعَبُوا « J'ai deux filles bien aimables qui jouent. »

La voix passive est inusitée; l'indécision des voyelles la ferait sans cesse confondre avec la voix active. On la remplace par la cinquième, la septième ou huitième forme conjugative, suivant les verbes.

La conjugaison des verbes irréguliers est également fort simple; on peut facilement la réduire à deux classes, celle des verbes terminés par une

des lettres faibles ou un *hamza*, et celle des verbes où la lettre faible ou le hamza est la seconde radicale.

Quant aux verbes sourds, il suffit de mentionner l'intercalation du ى avant la désinence de la seconde ou de la première personne du prétérit; ils sont d'ailleurs semblables aux verbes réguliers.

Les verbes hamzés de ف, fort limités dans la langue vulgaire, transportent quelquefois leur hamza à la fin du mot au prétérit seulement, et alors se conjuguent comme les verbes défectueux. A l'aoriste, le hamza reprend sa place, et l'anomalie disparaît. On dit : كلا il a mangé, pour أكل, aoriste ياكل. — خذا il a pris *ou* reçu, pour أخذ, aoriste ياخذ.

Les verbes *assimilés* subissent rarement la suppression de leur première radicale à l'aoriste.

Les deux lettres را, suivies des pronoms affixes [1], équivalent à l'indicatif présent du verbe être, et s'emploient lorsque l'idée d'actualité ne résulte pas essentiellement du sens de la proposition. On dira donc : محمد راه مريض Mohammed est malade, mais on ne dirait pas : محمد راه عالم Mohammed est savant, parce que, dans la première de ces deux phrases, il s'agit d'un état accidentel qui pourrait

[1] A la troisième personne féminin singulier, on dit راهي, et non راها.

être aussi bien passé que présent ou futur, tandis que, dans la seconde, il est question d'une qualité constante. Cette espèce de particule (را) se place aussi, toujours suivie des pronoms affixes, devant le prétérit ou l'aoriste des verbes, et indique alors un présent relatif ou absolu : رَانِي مْشِيت signifiera littéralement : «je suis ayant été,» et رَانِي نَمْشِي je vais maintenant.

Les substantifs, les adjectifs et pronoms suivent généralement les règles ordinaires. Il faut ajouter aux derniers les mots مْتَاعْ et دِيَال, qui, suivis des pronoms affixes, ont la valeur de pronoms ou adjectifs possessifs : مْتَاعِي, دِيَالِي mien; الدَّارْ مْتَاعَكْ ta maison; اَلْكِتَابْ دِيَالُهُ son livre.

Presque tous les substantifs ou les adjectifs peuvent prendre la forme diminutive; les femmes surtout en font le plus grand usage. La plupart des diminutifs se forment régulièrement; quelques-uns cependant répètent leur seconde lettre après le ى formatif. Tels sont : كْبِيبَرْ *kebiber*, طْوِيوَلْ *thowiwel*, diminutifs des adjectifs كبير grand, et طويل long.

A Alger, les noms de nombre cardinaux, depuis onze jusqu'à dix-neuf, changent le nom de dizaine عشر en اش, suivant un usage vulgaire à peu près général; mais de plus, dans la composition du discours oral, ils ajoutent le son d'un ن après le ش, en sorte qu'on prononce احداش دار *ahhdâchen dâr*,

onze maisons, et ainsi de suite jusqu'à dix-neuf. Si le nom de nombre était employé seul, cette addition n'aurait point lieu.

Tels sont les points les plus saillants de l'idiome usité à Alger et dans toute la régence. Les autres dialectes de Barbarie contiennent des altérations, sinon toujours semblables, du moins analogues, et l'on peut facilement juger l'un par l'autre. J'ai tenu note des faits que chaque jour me met à même d'observer, et j'espère les développer un jour, peu éloigné peut-être, avec plus de détails :

وَالأَمْرُ لِلّٰهِ تَعَالَى

Je terminerai cette esquisse, dont on voudra bien me pardonner la sécheresse, par le parallèle de deux lettres écrites pour des affaires personnelles, et dont le style forme, pour ainsi dire, les deux limites dans lesquelles s'étend ou se resserre l'arabe d'Alger. La première est d'une femme [1], qui se prétend lésée dans ses intérêts pécuniaires; la seconde est d'un homme qui demande à être nommé وُكِيلْ (administrateur) d'un *maraboat* ou tombeau de saint, situé à la porte orientale d'Alger (باب عزون).

[1] Les femmes ne savent point écrire chez les Maures. Cette lettre a été dictée.

I.

LETTRE DE LA DAME SOUNA À M. L'INTENDANT CIVIL.

البراة الى جنـــــرال من عند بنت بو صروال سون (سونة [1]) واليومْ انا شاكية اليك انت مَوْلَا البلاد وجئْتنا نحى (تنحى) الظلم علينا (عنّا) عندى نصف حنوت فى السفرين (الصفّارين) انهدت على يدكم وانا مـريـض (مريضة) ولا باش انعيش الا انصب (نصيب) من تلك الحنوت كيف انهدت اصبرت للقضى (قَضَآء) جنى (جاءنى) رجل اختى حسين الترك قال لى صبت منه من هو يشر عليك الارض اعطنى العقد اعطيت العقد وجبلى (جاب لى) اشهود وشر الروم (روّى) على من سوم سبعين دورا فرنصيص من شهر الجلب كل يوم ايقول يعطونى الدراهم اذا قلتلوا (قلت له) الخميس يقول الخميس لاخر وكذلك الى يومنا هذا واليوم انت تحكم بيننا وتقتش على الظالم الى (الّذى) اظلمنى وخد حقى منه يدك اطويل سلتك (سألتك) بلالا مريم وابنها سيدنا عيسى والكتاب الى جابه تخد حقى وتسكلى ادرهم نيصرك ويقوى عسكرك.

[1] Je n'indique que les fautes les plus nuisibles au sens; je laisse les autres à l'appréciation du lecteur.

لا تخيبنى ولا تخيبنى برزقك المال و الاولاد و الصح (صحة)
و العمر الطويل لا تخيبنى انا فقير وتحت ايديكم و انت
سيدنا لا تخيبنى

Traduction littérale.

« La lettre est au général (ou l'intendant civil), « de la part de Souna, fille de *Bouserwâl.* Je t'adresse « aujourd'hui mes plaintes; tu es le maître du pays, « et tu es venu pour enlever l'injustice de dessus « nous. J'ai une boutique dans le quartier des « Chaudronniers, qui a été démolie par vos mains « (pour cause d'utilité publique); je suis malade, et « n'avais rien pour vivre que je ne tirasse du pro- « duit de cette boutique. Lorsqu'elle fut détruite, « je me résignai aux événements. Le mari de ma « sœur, Hoçeïn, le Turk, vint me trouver : J'ai « trouvé, me dit-il, quelqu'un qui t'achètera le « terrain; donne-moi le titre de propriété. Je le lui « donnai; il m'amena des témoins, et le *roumi* (chré- « tien) m'acheta (le terrain) pour la somme de « 70 douros (pièces de 5 francs de France), au mois « de *djalab* [1]. Chaque jour il me disait que l'on me « donnerait l'argent; si je lui disais : Jeudi prochain, « il me remettait au jeudi suivant, et ainsi de suite, « jusqu'au jour où nous sommes. Maintenant tu « prononceras entre nous, et tu chercheras l'injuste « qui m'a lésée. Reçois toi-même ce qu'il me doit,

[1] ذى القعدة, 1253; c'était vers la fin de février 1838.

« ta main est longue. Je te conjure par la dame Ma« rie, son fils, Notre-Seigneur Jésus, et le livre qu'il « a apporté. Tu toucheras ma créance, tu me reti« reras les fonds, et il t'aidera et fortifiera ton ar« mée. Ne trompe point mon espoir : il te comblera « de richesses, d'enfants; il t'accordera la santé et « une longue vie. Ne trompe point mon espoir. Je « suis pauvre, et placée sous tes mains; tu es notre « maître. Ne trompe point mon espoir ! »

(Sans date ni cachet.)

II.

LETTRE DE SIDI-AHMED-BEN-ABD-ALLAH, AU MÊME.

الحمد لله ولا معبود سواه ومن توكل عليه كفاه وءاواه وحفظه وتولاه من عبد الله سبحانه وتعلى (تعالى) احمد بن عبد الله الى سعادة حضرة المعظم لطانط سبيل حاكم بلد الجزائر ومتولى امورها اسعدك الله ووقاك ومن كيد الحاسدين نجاك السلام عليكم وعلى من انتما اليكم ولاذ بكم وتعلق بجنابكم اما بعد فالمراد منك والمطلوب من جزيل فضلك ان تعطيني سيدى عبد القادر لان وكيله قد مات فانا احق به واولى لانه لا يخفاكم حال من له عيال مع قلة المال وانى احد علماء الجزائر شريف النسب طالب علم الذى هو اشرف بضاعة

وليس لى حرفة ولا تجارة ولا خراج استعين به على وقتى فى هذه الساعة وقد قصدتك فى هذه الباب واردت بحضرتك بهذا الكتاب فاذا ورد عليك الكتاب وفهمت هذا الخطاب نحب منك ان تقضى لى هذه الحاجة وتعجل برد الجواب وهذا الامر الذى طلبته منكم ليس هو من الامور الصعاب بل هو سهل هين ان اراده الله الكريم الوهاب الذى بيده خزاين السموات (سماوات) والارض العزيز الوهاب وقد طلبت من القبيرنوا فى السابق قبل مشيه الى قصنطينة ان يعطينى زاوية العباسى التى هى مجاورة الى جام سيدى محمد الشريف فاجابنى لذلك ولما توجه الى قصنطينة لم يرد الله بذلك والان نحن من الله ثم من جزيل فضلك ان تتفضل على بسيدى عبدى القادر او بالزاوية المذكورة كما ظهر لك مع اسهال الامور والله يكثر خيركم وينعم عليكم ويحسن اليكم والله لا يضيع اجر المحسنين وعليكم السلام التام المعطر بالمسك والختام من كاتبه اليكم احمد بن عبد الله وفقه الله ولطف به، آمين

Traduction littérale.

« Louange à Dieu! Il est le seul qui doive être « adoré. Quiconque met sa confiance en lui, il de-

« vient sa suffisance, son refuge, le garde, et le met « au nombre de ses élus. De la part du serviteur de « Dieu (qu'il soit loué et exalté), Ahmed-ben-Abd-« Allah, à la fortunée présence du très-honorable, « l'intendant civil, gouverneur de la ville d'Alger, « et chargé d'en administrer les affaires. Que Dieu « t'accorde sa faveur et te protége, qu'il te délivre des « perfides machinations des envieux! Que le salut soit « sur vous et sur quiconque appartient à votre fa-« mille, est sous votre protection, ou est attaché à « votre personne! Or donc, ce que je désire de toi, « ce que je demande de l'excès de ta bonté, c'est « que tu me donnes *Sidi-Abd-el-Qader* (tombeau « auprès d'Alger, fort vénéré par les musulmans); « car son administrateur est mort, et je suis digne « et capable de remplir sa place. Vous n'ignorez pas « quelle doit être la position d'un homme qui a de « la famille[1] et peu de bien. Je suis un des *Oulama* « d'Alger, noble d'origine, me livrant à la science, « qui est le plus noble des capitaux. Je n'ai en ce « moment ni profession, ni commerce, ni revenu « dont je me soutienne. C'est pour cette cause que « je me suis adressé à toi, et ai désiré ton apos-« tille à cet écrit. Lorsqu'il te sera parvenu, et que « tu auras compris mes paroles, je te demanderai « que tu décides cette affaire en ma faveur, et que « tu te hâtes de me rendre la réponse. Telle est « l'affaire que je réclame de toi : elle n'est pas du

[1] عيال. Vulgairement ce mot signifie « l'épouse seule, » il a repris ici son sens réel.

« nombre des choses difficiles : elle sera au con-« traire facile et douce avec la volonté de Dieu, le « Généreux, le Libéral, dans la main duquel sont « les trésors des cieux et de la terre; le Puissant, le « Libéral. J'avais antérieurement demandé au gou-« verneur, avant son départ pour Constantine, qu'il « me donnât la petite mosquée[1] d'*El-Abbaci*, qui est « auprès des bains de Mohammed-Chérif (quartier « d'Alger). Il m'avait répondu à cet égard; mais « lorsqu'il fut parti pour Constantine, Dieu ne vou-« lut point permettre que cela fût. Maintenant je « demande de Dieu, puis de l'excès de ta bonté, « que tu daignes me faire la faveur de *Sidi-Abd-el-« Qader* ou de la petite mosquée mentionnée, sui-« vant qu'il te semblera plus facile. Dieu accroîtra « votre bien, répandra ses grâces sur vous, et vous « comblera de bienfaits. Dieu ne laisse point s'éva-« nouir la récompense des gens bienfaisants. Que « le salut le plus entier soit sur vous, parfumé du « musc et de l'ambre! De la part de celui qui vous « écrit la présente, Ahmed-ben-Abd-Allah; que « Dieu le protége et le traite avec bonté! »

Que l'on me pardonne la trivialité de cette citation, dans un journal consacré aux plus hautes conceptions philologiques. Depuis quelque temps

[1] زاوية : c'est une espèce de chapelle, sous l'invocation de tel ou tel marabout.

l'arabe d'Alger a attiré l'attention de quelques savants orientalistes, et j'ai osé croire que les remarques d'un jeune homme qui observe autant par goût que par devoir, pourraient intéresser les philologues qui s'occupent de notre *patois*. Je tenais aussi à détruire les illusions que quelques personnes ont pu se faire, et à prouver que, comme les idiomes qui ne reposent que sur la tradition, et qui sont soumis le plus souvent à l'arbitraire de l'ignorance, l'arabe *algérien* n'est écrit que par ceux qui ne savent mieux faire; que tout écrit d'un homme instruit, de quelque pays musulman qu'il puisse être, sera intelligible à quiconque connaît l'arabe, en faisant la part toutefois des détails de localités. La lettre d'Ahmed, sans être un chef-d'œuvre de style, est écrite avec une pure simplicité; l'autre n'est qu'un discours écrit : ceux qui ont entendu parler le peuple algérien y reconnaîtront la négligence de la conversation la plus familière. Les seuls livres où les formes barbaresques soient conservées, sont des recueils de chansons populaires, qui font les délices des cafés maures. Ces manuscrits, dont plusieurs se trouvent à la bibliothèque d'Alger, d'une assez belle écriture barbaresque, sont généralement pleins de fautes contre le mètre ou l'orthographe. Beaucoup de Maures ne les entendent que très-imparfaitement, quoiqu'ils les chantent très-volontiers.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 novembre 1838.

Il est donné lecture d'une lettre de M. E. Sicé, par laquelle il adresse à la Société un exemplaire d'un ouvrage qu'il a publié dans l'Inde, sous le titre de *Lois musulmanes*. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Sicé.

M. Brosset écrit à la Société pour lui annoncer que M. Savélief propose à la Société de lui faire connaître, par des communications plus ou moins rapprochées, l'état et les progrès de la littérature orientale en Russie. Il sera répondu à M. Brosset que le conseil accepte avec reconnaissance la proposition de M. Savélief.

M. Bargès adresse au conseil une note sur le cours d'arabe de Marseille. Cette note est renvoyée à la commission du Journal.

M. le comte de Lasteyrie communique au conseil un mémoire de M. de Sorgo sur un poëme illyrien en vingt chants, qui est renvoyé à la commission du Journal. M. de Lasteyrie dépose en même temps sur le bureau le règlement de la Société philosophique des sciences morales et historiques, qui vient d'être fondée récemment. M. de Lasteyrie reçoit les remercîments du conseil pour ces communications.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 novembre 1838.

Par l'auteur : *Explication de diverses inscriptions géorgiennes, arméniennes et grecques*, par M. Brosset (Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg), 1838; in-4°.

Par l'auteur : *Lois mahométanes, ou recueil des us et coutumes des Mahométans établis dans la presqu'île de l'Inde*, par F. E. Sicé, jeune de langue. Pondichéry, 1834; in-4°.

Par M.[me] Trois thèses rédigées en latin, contenant quelques poëmes syriaques inédits de Bar-Hebræus. 1836-1838; in-4°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

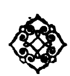
Recueil des actes de la séance publique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, tenue le 29 *décembre* 1837. Saint-Pétersbourg, 1838; in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, v[e] série, tome IV. Saint-Pétersbourg, 1838; in-4°.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. January 1838.

Bulletin de la Société de géographie, n° 57, tome X; septembre.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman, de l'Écho de l'Orient, du Journal du Caire et du Journal de Candie.



BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par TAKI-EDDIN-AHMED-MAKRIZI; traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques; par M. QUATREMÈRE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, chez Firmin Didot, 1837. In-4°, 273 pages.

Parmi les nombreux écrits historiques de Makrizi, un des plus précieux est celui dans lequel il retrace les événements dont l'Égypte et la Syrie ont été le théâtre sous le règne des Aiyoubites et des sultans mamlouks. Cet ouvrage, intitulé, *Kitab as-Solouk fi marifet dewel il-molouk*, embrasse un espace de près de trois cents années, et il renferme des détails du plus haut intérêt pour l'histoire de cette période. Les profondes connaissances de Makrizi et son talent de recherches se font remarquer ici comme ailleurs, et le nom de l'auteur, ainsi que l'importance du sujet qu'il traite, ont beaucoup contribué à faire connaître et apprécier en Europe ce beau travail. Un pareil ouvrage ne devait pas échapper à l'examen de M. Quatremère; aussi, depuis bien des années, ce savant s'en était occupé d'une manière spéciale, et il a eu le bonheur de trouver dans le généreux patronage de la commission anglaise des traductions orientales, le moyen de faire paraître une première partie de sa traduction de cette histoire. Ce volume, publié sous des auspices si favorables, justifie complétement l'empressement que cette commission avait mis à contribuer à sa publication: la courte analyse des matières qu'il renferme en sera une preuve suffisante.

Dans la préface du traducteur on trouve beaucoup de nouveaux renseignements sur Makrizi et sur sa famille. Les recherches infatigables de M. Quatremère l'ont mis à même de pouvoir ajouter une foule de faits nouveaux à ceux qu'on trouve dans les deux notices biographiques sur l'historien arabe, qui ont été composées, l'une par Abou-l'mehasin, et publiée dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, 2ᵉ édit. tome I, pag. 112 et suiv.; l'autre par Sekhawi, et imprimée dans l'ouvrage de M. Hamaker, intitulé, *Specimen catal. Bib. Lugd. Bat.* pag. 207 sqq. Après cette préface de dix-neuf pages, vient la vie du sultan Al-Melik al-Moezz Izz-eddin-Aibek, qui avait été un des mamlouks d'Al-Melik as-Salih, prince de la famille des Aiyoubites. Aibek, après avoir su déjouer, pendant près de sept ans, tous les complots formés contre lui par ses rivaux, et repousser les attaques de ses ennemis à l'extérieur, fut assassiné par l'ordre de sa femme Schedjer-ed-Dorr, jalouse de ce que son mari voulait épouser une fille du prince de Mausil.

Ce fut pendant le règne de ce sultan qu'eut lieu la célèbre éruption volcanique à Wadi-Scheta, près de la ville de Médine, et qui, pendant cinq jours, continua à jeter des flammes et à verser des torrents de lave. On pourra comparer, avec la notice qu'en donne Makrizi dans ce volume, la description graphique faite par un autre écrivain arabe, et cité par Burckhardt dans son Voyage en Arabie, tome II, page 218 de l'édition anglaise.

Aibek eut pour successeur son fils Al-Melik al-Mansour Nour-eddin-Ali, qui n'avait alors que quinze ans. Ce prince, après avoir régné deux ans et huit mois, fut déposé par l'émir Koutouz, sous prétexte qu'il était trop jeune pour gouverner, et pour résister aux Tartars, lesquels venaient d'entrer en Syrie, sous le commandement de Houlakou, après avoir pris Baghdad, et mis à mort la plus grande partie des habitants de cette ville, ainsi que le khalife Mostasim et sa famille. Ce fut Koutouz lui-même qui, sous le titre d'Al-Melik al-Modhaffer, remplaça le faible sultan

qu'il venait de détrôner. Déjà plusieurs des villes les plus importantes de la Syrie étaient tombées entre les mains des Tartars; l'Égypte même en était sérieusement menacée, quand Koutouz s'avança avec une armée à leur rencontre. Après un combat acharné, près d'Ain-Djalout, les Tartars furent repoussés, la ville de Damas fut reprise par les musulmans, et bientôt une grande partie de la Syrie se trouva au pouvoir du sultan de l'Égypte. Tout paraissait sourire aux entreprises de Koutouz, quand il succomba victime d'une conspiration dont l'émir Bibars fut l'âme. Il avait régné près d'un an.

A sa mort, Bibars-Bondokdari, celui qui l'avait fait assassiner, s'empara du pouvoir, et prit le titre d'Al-Melik al-Dhahir Rokn-eddîn. Le nouveau sultan s'occupa de rétablir les forteresses de la Syrie, qui avaient été ruinées par les Tartars, et il se mit à réorganiser l'administration civile et militaire de son empire. Il rétablit le khalifat que les Tartars avaient renversé, et il nomma en conséquence prince des croyants Mostansir-Billah, fils du khalife Dhahir, et oncle paternel du khalife Mostasim. Makrizi entre ici dans de longs détails relatifs à l'installation du nouveau khalife, et aux honneurs que Bibars lui accorda. Mostansir-Billah était à peine établi à Baghdad quand cette ville fut de nouveau menacée par les Tartars; il se mit lui-même à la tête de ses troupes, et il alla au-devant de l'ennemi; mais son armée fut détruite dans la rencontre, et il y perdit lui-même la vie. Il eut pour successeur Abou'l-Abbas-Ahmed, qui prit le surnom d'Al-Hakim-bi-Amr-Illah, et qui reçut de Bibars toutes les marques d'honneur qui avaient été accordées à son prédécesseur. Ceci eut lieu l'an 661 de l'hégire. Le volume termine à l'an 662, en donnant des détails sur les travaux de Bibars, pour organiser l'administration de son empire, et pour se mettre en état de marcher contre les croisés.

Cette publication, déjà si importante en elle-même, reçoit une grande valeur additionnelle des notes que le savant traducteur y a jointes, et dans lesquelles il a prodigué à

pleines mains les fruits de ses recherches et de son érudition. On sait que cette histoire de Makrizi fourmille de mots étrangers à la langue arabe, introduits dans l'usage par les mamlouks turcs. Il s'y trouve aussi beaucoup de mots arabes détournés de leur sens primitif, et dont la signification nouvelle était jusqu'à présent presque ignorée du lecteur européen. Il n'est pas nécessaire de dire que nos lexiques ne donnent que rarement l'explication de ces termes: il paraît même qu'il n'existe chez les Arabes aucun ouvrage qui traite spécialement ce sujet. Ainsi on était resté jusqu'à présent dans l'incertitude sur le sens précis de la plupart de ces mots. Il était réservé à M. Quatremère de jeter le jour le plus vif sur cette partie si obscure de la littérature arabe; la vaste lecture de ce savant, tant dans les livres des Orientaux que dans les récits des voyageurs européens, l'a mis à même de donner la solution de toutes ces difficultés. Ces notes offrent donc une mine extrêmement riche pour le lexicographe et un secours indispensable pour l'orientaliste. C'est surtout dans ses notes sur les mots غاشية, فتوة, خونكار, سنقر, جاليش, que M. Quatremère a versé les trésors d'une érudition extrêmement variée. On pourrait citer aussi la longue note sur le mot *chicane*, qui désignait originairement le jeu de paume à cheval, et qui a été employé depuis, dans l'occident de l'Europe, pour désigner certains artifices juridiques, qui probablement ne se rencontrent plus au barreau français. Dans une autre note on trouve les noms des différentes espèces de navires employés par les Orientaux, et plus loin on lit la description détaillée de tout l'appareil qui entourait le sultan dans ses marches solennelles. Mais la note la plus curieuse est celle qui donne les détails de la réception d'une ambassade envoyée par Bibars au sultan tartar Bereka, qui était campé alors sur le bord du Wolga.

Peut-être reprochera-t-on aux notes d'être trop remplies de ces citations dans lesquelles se trouve le mot de signification douteuse qu'il s'agit d'expliquer; on pourrait croire que le grand nombre de témoignages sur un seul sujet est

plutôt embarrassant qu'utile; à cela il serait facile de répondre que ces citations ont été prises dans différents auteurs, dont l'un a pu ne pas employer le même mot dans le sens que l'autre lui donne. Ceci peut surtout avoir lieu, quand une des citations est tirée d'un poëte ancien, et l'autre, d'un annaliste qui a vécu plusieurs siècles après, et peut-être dans un pays différent; c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de confronter un grand nombre d'exemples avant d'en tirer une conclusion. Quelques personnes aussi ont paru croire que plusieurs de ces notes étaient inutiles, puisque les mots qu'elles servent à expliquer se trouvent déjà dans les lexiques avec leur véritable signification; d'autres notes leur ont paru tout à fait déplacées, puisqu'elles n'ont aucun rapport au texte. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point; mais il n'y a pas de doute que l'orientaliste ne les lise toujours avec plaisir, souvent avec fruit. Une autre objection qu'on a faite à M. Quatremère sur la manière dont il fixe le sens des mots, est celle-ci : que la comparaison des différents passages dans lesquels ces mots se trouvent, doit bien mener à en comprendre le vrai sens, mais que c'est par une espèce de généralisation qu'on y parvient, et que cette généralisation même empêche quelquefois d'arriver au sens précis. En définitive, on peut reconnaître la justesse de cette objection, mais il faudrait faire un examen approfondi du sujet avant d'en admettre la validité dans le cas actuel, et peut-être alors ne restera-t-il que peu de choses qu'un censeur pût relever. On pourrait cependant faire à cette publication un reproche qui paraît mieux fondé, c'est la suppression du commencement de l'ouvrage, morceau considérable, qui traite de la dynastie des Aiyoubites, et de ces époques si intéressantes de l'histoire orientale, dans lesquelles figurent Saladin, et plus tard saint Louis. Le savant traducteur avait prévu cela, car il dit dans sa préface : « J'aurais dû naturellement commencer mon travail par l'histoire des Aiyoubites; mais, « d'après un plan arrêté depuis longtemps, une histoire complète de cette dynastie, réunie à celle des khalifes fathé-

« mites, devait se trouver placée par forme d'introduction en « tête de la collection des Historiens des croisades. Des cir« constances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de « réaliser ce projet qui, j'ose le croire, n'aurait pas été sans « utilité. Comme ma traduction était déjà sous presse, il ne « m'a plus été permis de revenir sur mes pas, et de publier « cette première partie que j'avais cru devoir omettre, afin « de ne pas répéter inutilement ce que j'aurais dit ailleurs. » Peut-être qu'aucun obstacle ne s'oppose plus maintenant à la publication de cette première partie; alors il n'y aurait qu'à changer le titre du volume actuellement publié; et il ne serait pas permis de supposer que la commission des traductions orientales de Londres, qui a déjà donné tant de preuves de sa protection éclairée à la littérature de l'Orient, s'opposât à une entreprise qui remplirait la grande lacune dont toute personne qui commence la lecture de ce volume ne manque pas de s'apercevoir. Autrement il serait extrêmement fâcheux qu'un ouvrage aussi important que celui-ci restât imparfait et privé de son commencement; et le savant éditeur serait plus en droit que tout autre de sentir vivement ces contrariétés et de s'en plaindre, puisqu'une chose analogue est arrivée à son édition de l'Histoire des Mongols, par Raschid-eddîn.

M. G. de S.

Les personnes qui s'intéressent aux lettres orientales liront avec plaisir la liste suivante des ouvrages en langue arabe, qui s'impriment actuellement à l'étranger.

M. Kosegarten a terminé l'impression du second volume de son édition des Annales de Thaberi, et il fait imprimer dans ce moment son édition du Diwan des Hodhailites.

M. Flügel a achevé l'impression du second volume de son Dictionnaire bibliographique de Hadjj-Khalifah.

M. Fleischer vient de mettre sous presse son Catalogue raisonné des manuscrits arabes, persans et turcs de la Bibliothèque de la ville de Leipzig. Cette collection importante, qui renferme plus de trois cents ouvrages, avait été formée par les soins d'Acoluth, Pfeiffer et Wagenseil.

M. l'abbé Arri, de Turin, est sur le point de commencer l'impression de la première partie de l'Histoire universelle d'Ibn-Khaldoun, tant le texte que la traduction.

On prépare à Leyde, sous la direction de M. Weyers, professeur de langues orientales, les publications suivantes :

كتاب طبقات المفسّرين للسيوطى *Arabice, e cod. ms. Bibl. Lugd. Bat. Præmissis prolegomenis de vita Soyouti, et subjuncta annotatione in editum libellum.* In-4°.

Prolegomena ad editionem celebratissimi Ibn-Abdouni poëmatis; quibus, ex diversis libris editis et manuscriptis, de historia Aphtasidarum (بنى الافطس), *Badajoci regulorum exponitur, vitaque Ibn-Abdoun traditur.* In-4°.

قصيدة ابن عَبْدون مع شرحها لابن بَدْرون *Arabice, ex quatuor cod. mss. Bibl. Lugd. Bat. cum versione latina et annotatione.* In-4°.

كتاب لُبّ اللّباب فى تحرير الأنساب للسيوطى *Arabice, e duobus cod. mss. altero Bibl. Lugd. Bat. altero viri doct. J. Lee, humanissime ad hunc usum ex Anglia transmisso. Cum annotatione maximam partem critica.* In-4°.

كتاب أَحاسن كَلِم النبىّ صلعم والصحابة والتابعين وملوك الجاهلية وملوك الاسلام والوزراء والكُتّاب والبلغاء والحكماء والعلماء *Arabice, e cod. mss. Bibl. Lugduni Batav. n° 1042, 2 (Catalogi editi n° 1479), cum versione latina et annotatione.* In-4°.

Le premier de ces ouvrages paraîtra dans le cours de cette année; les autres suivront en 1839.

Il vient d'être publié dans la même ville :

Historia Yemanæ sub Hasano Pascha; e cod. ms. arab. Bib. Lugd. Batav. (*n°* 477; *Catal. n°* 1853), *composuit et annotationem indicemque geographicam subjunxit* Anton. RUTGERS, theol. doct. et prof. litt. orient. 1838; in-4°, 231 pag.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

An expedition of discovery into the interior of Africa, etc. Voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, en 1827, par le capitaine J. E. ALEXANDER. Londres, 1838; 2 volumes in-8°.

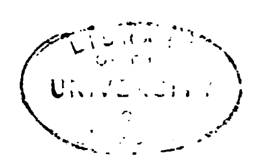
Lebens Nachrichten über G. Niebuhr. Notice sur la vie de G. Niebuhr, d'après les lettres et les souvenirs de ses amis. Hambourg, 1838; tome Ier. In-8°.

The History of eastern India. Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes orientales, d'après les documents originaux de la Compagnie des Indes, par M. MONGOMMERY-MARTIN. Londres, 1828; 2 vol. in-8°, avec planches. — Il y aura un troisième volume.

La seconde livraison du texte arabe des Vies des hommes illustres d'Ibn-Khallikan paraîtra au commencement de l'année prochaine.

FIN DU TOME VI.

	Thâlabah.				An
10	Hhârithah.				An
	Aus.				Th
	Mâlik.			10	—Hh
	Auf.	Khazradj.			Au
	Amr.	Amr.			M
5	Auf.	Thalabah.			Ac
	Koulfah.	Al-Nadjdjâr.			Ar
	Djahhdjabâ.	Mâlik.		5	Au
	Hharysch.	Mandoul.			Ko
1	Djoulâhh.	Amr.			Dj
0	Ohhayhhah.	Moawiah.			Hh
		Amr-Ibn-Talleh.		1	Dj
				0	Oh



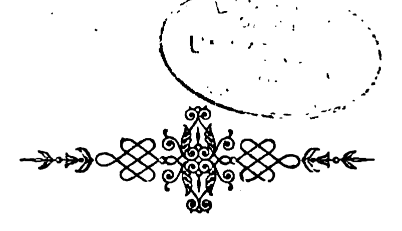
TABLE

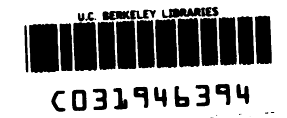
DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.




U.C. BERKELEY LIBRARIES
C031946394

